
NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08184774 5

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

Par M. le Chevalier DE COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit.*

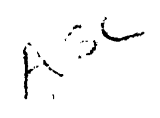
SALLUST., *de bello Jugurthino.*

TOME CINQUIÈME.

PARIS,

Chez { L'AUTEUR, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain;
ARTHUS BERTRAND, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXV.



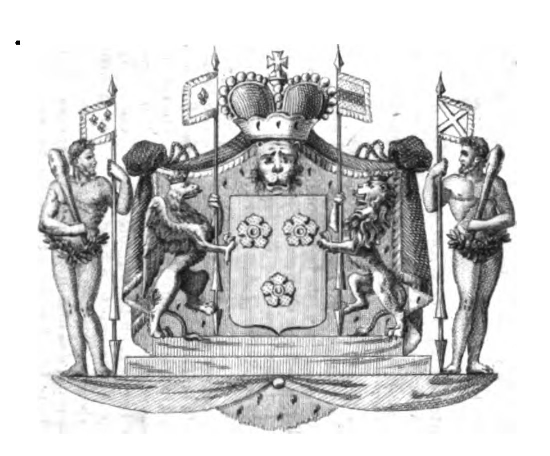
TABLE

DES GÉNÉALOGIES CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voyez* LES ADDITIONS ET CORRECTIONS, ET LA TABLE GÉNÉRALE, A LA FIN DU VOLUME.)

D'ARENBERG,

DUCS et PRINCES D'ARENBERG, DUCS D'ARSCHOT et DE CROY; PRINCES DE PORCEAN, DE RECKLIGHAUSEN et DE MEPPEN, COMTES DE LA MARCK, DE LALAING, DE SENEGHEM, DE CHAMPLITE, DE KERPEN et DE CASSELBOURG, MARQUIS DE MONTCORNET, PRINCES DE CHIMAY, COMTES DE BEAUMONT et DE FREZIN, BARONS DE COMMINES, DE HALLWIN, DE ZEWEMBERGHES, DE ROTZELAER, DE COMMERN, DE PERWEZ, etc., DUCS et PRINCES DE BARBANÇON, COMTES D'AIGREMONT ET DE LA ROCHE, VICOMTES D'AUÑE, etc., *aux Pays-Bas, en Allemagne* et *en France.*



ARMES : *De gueules, à 3 fleurs de néflier de cinq feuilles d'or.* L'écu environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et timbré d'une couronne de prince souverain, posée sur une tête de léopard. Supports : à dextre au griffon couronné, tenant un étendard chargé d'une fleur de lys; à senestre un lion couronné, tenant un étendard chargé d'une fasce. Tenants : deux sauvages armés de massues; celui de dextre portant un étendard chargé de trois fleurs de lys; celui de senestre portant un étendard chargé d'un sautoir.

1

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE LIGNE.

1 Dietrich, baron de Ligne, vivant vers la fin du 10e siècle, est le premier seigneur de cette maison dont les historiens aient transmis le souvenir. Il eut pour successeur Fastre, qui suit.

2 Fastre I, baron de Ligne, chevalier, souscrivit, en 1047, avec Anselme de Bouchain, Robert de Bethune, Wauthier de Chimay, etc., une charte de Gérard, évêque de Cambray, en faveur de l'abbaye de Saint-André.

3 Odéric, baron de Ligne, consentit, en qualité de seigneur suzerain, au don que Liébert, évêque de Cambray, fit, en 1063, de la terre de Villerel à l'abbaye du Saint-Sépulcre. Il eut pour successeur Thierri I, qui suit.

4 Thierri I, baron de Ligne, est mentionné avec *Charles* et *Louis*, ses frères, dans des lettres de Baudouin, comte de Hainaut, de l'an 1123, où ils sont qualifiés *barons* et *chevaliers*. Thierri I fut père de Thierri II.

5 Thierri II, baron de Ligne, (sans doute frère puiné et successeur de Wauthier, baron de Ligne, souscripteur d'une charte de Burchard, évêque de Cambray, en faveur de l'abbaye d'Anchin, en 1138), est le premier baron de Ligne depuis lequel la filiation de cette maison est diplomatiquement établie. Il est mentionné dans des chartes les années 1142, 1143, 1162 et 1176, avec Marguerite *de Fontaines*, sa femme, dont il eut deux fils et une fille.

6 Wauthier I, baron de Ligne, en 1180, 1211 et 1229, ép. Mahaut *de Mons*, fille de Gosswin de Mons, seigneur de Baudour, et de Béatrix de Rumigny. Elle se remaria avec Wauthier de Fontaines, après avoir eu 2 fils de son 1er mari, Wauthier II, et Fastre, seign^r de Montreuil.

— Fastre *de Ligne*, chevalier, mentionné dans une charte de 1227.

— Oudine *de Ligne*, femme de Mathieu, seign^r *de Maulde*, vivant en 1180.

7 Wauthier II, baron de Ligne, en 1231, 1234, 1258 et 1245, épousa, *A.*, Marguerite *de Fontaines*; *B.*, Alix *de Florennes*, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissa de la première, Wauthier III, et Hugues, mort célibataire.

8 *A.* Wauthier III, baron de Ligne, décédé en 1290, avait épousé, en 1237, *A.*, Julienne *de Rosoy*, dame de Baucignies et de Plumion, morte sans enfants; *B.*, Adélaïde *d'Aspremont*, dont il eut Jean I, qui suit, Arnauld, mort sans alliance.

9 *B.* Jean I, baron de Ligne et d'Ollignies, mourut avant l'année 1306. Il avait epousé N..... *de Zewemberghes*, en Hollande.

10 Fastre II, baron de Ligne, comte de Corbeil, maréchal de Hainaut, mort en 1337, avait épousé *A.*, Jeanne, baronne *de Condé*; *B.*, Marguerite *de Gavre*, dont il n'eut pas d'enfants. Il eut, entr'autres enfants du premier lit:

11 *A.* Guillaume I, baron de Ligne et de Montreuil-sur-Aisne, mort après 1387, avait épousé Berthe *de Schellandt*, baronne de Schleyden-sur-l'Eyffel.

— *A.* Nicolas *de Ligne*, baron d'Ollignies, grand-maître des arbalétriers de France en 1364.

12 Jean II, baron de Ligne et de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, ép., *A.*, Eustache, baronne *de Barbançon*; *B.*, Isabelle, née baronne *de Zewemberghes*.

13 *A.* Michel I, baron de Ligne et de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, bailli de Cambrésis, mort en 1468, avait épousé, en 1434, Bonne *d'Abbeville*, fille d'Edmond d'Abbeville, seigneur de Boubers, et de Jeanne de Rely.

14 Jean III, baron de Ligne, pair et maréchal de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, décédé en 1491, avait ép., en 1473, Jeanne *de Croy*, fille d'Antoine, grand maître de France.

15 Antoine, baron de Ligne, comte de Fauquemberg en 1503, prince de Mortagne en 1513, surnommé *le Grand Diable de Ligne*, ép., en 1498, Philippe *de Luxembourg-Fiennes*.

16 Jacques, comte de Ligne et de Fauquemberg, prince de Mortagne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Ath, chambellan de l'empereur Charles-Quint, mourut en 1552. Femmes: *A.*, Marie-baronne *de Wassenaer*; *B.*, Jeanne *de Hallwin*, morte sans enfants.

17 *A.* Philippe, comte de Ligne, chevalier de la Toison-d'Or, chambellan du roi d'Espagne, ép. Marguerite *de Lalaing Hoochstrate*, et mourut en 1583.

18 Lamoral, premier prince de Ligne et du Saint-Empire, par création du 20 mars 1601, chevalier de la Toison-d'Or, ép. Anne-Marie *de Melun-Épinoy*, et mourut en 1624.

19 Florent, prince de Ligne et d'Amblise, comte de Fauquemberg, mort en 1622, avait ép., en 1608, Louise *de Lorraine*, dame de Chaligny et de Moy, décédée en 1653.

20 Claude-Lamoral, prince de Ligne et d'Amblise, maréchal de Hainaut, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, mort à Madrid en 1679, avait ép. Marie-Claire, princesse *de Nassau-Siégen*, morte en 1695.

21 Henri-L.-Ern., p^ce de Ligne, et d'Amblise, gr. d'Esp., ch. de la Toison-d'Or, décédé le 8 fév. 1702, ép., en 1677, M^e-J^e *d'Aragon et Benavides*, fille du duc de Cardonne, morte le 18 j^er 1691.

22 Cl^de, p^ce de Ligne et d'Amblise, grand d'Esp., chev. de la Toison-d'Or, lieut.-génér., ép., en 1721, Élisabeth-Alexandrine-Charlotte, princesse *de Salm*.

23 Charles-Joseph, prince *de Ligne*, grand d'Espagne, chambellan de l'empereur, né en 1735, mourut le 13 décembre 1814. Il avait épousé, le 6 août 1755, Marie-Françoise-Xavière, princesse de *Lichtenstein*, fille du prince Emmanuel de Lichtenstein.

24 Louis-Lamoral, prince de Ligne et du Saint Empire, né le 7 mai 1766, décédé le 10 mai 1813, avait ép., le 27 avril 1803, Louise, comtesse *de Durfort-Duras*, née en 1785, et remariée au comte d'Outremont. Elle a laissé du prince de Ligne, son premier mari:

Marquis de Moy, *éteints*.

21 Hiacint.-Jos.-Procope, p^ce de Ligne, m^is de Moy et de Dormans, brig. des arm. du roi, mort à Paris en 1723, av. ép. le 8 mars 1682, A^e-Cat. *de Broglie*, marq^se de Dormans, morte en 1701.

22 Cl^de-Lamor.-Hiac., prince de Ligne, m^is de Moy, mort sans postérité le 30 août 1755, ép., en 1729, Henr.-Eugén. *de Béthisy-Mézières*, morte en 1787.

Princes et ducs d'Arenberg, d'Arschot et de Croy.

14 Guil^me II de Ligne, b^on de Barbançon, pair de Hain., ép. Adr^ne *de Hallwin*, fille de Josse, s^gr de Piennes, souverain bailli de Flandre.

15 Louis de Ligne, b^on de Barbançon, pair de Hainaut, ép. Marie *de Berghes*, fille de Corneille, seign^r de Berghes, chev. de la Toison-d'Or.

16 Jean III, de Ligne, baron de Barbançon, puis comte d'Arenberg, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Frise et de West-Frise, tué à la bataille de Haligerlée, en Frise, le 24 mai 1568, avait ép., en 1547, Marguerite *de la Marck*, comtesse d'Arenberg.

17 Charles, comte, puis prince d'Arenberg, duc d'Arschot, chevalier de la Toison-d'Or, gr. d'Espagne, amiral et chef des finances de l'empereur aux Pays-Bas, mourut le 18 juin 1616. il avait épousé, en 1587, Anne *de Croy*, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay.

18 Phil.-Charles, prince d'Arenberg et du St.-Empire, de Porcean et de Rebèque, duc d'Arschot, gr. d'Esp., chev. de la Toison-d'Or, ép., *A.*, Hypp^te-Anne *de Melun-Epinoy*; *B.*, en 1621, Claire-Isab. *de Berlaymont*; *C.*, Marie-Cléophée *de Hohenzollern*, morte en 1685.

19 *C.* Ch.-Eug., duc et prince d'Arenberg en 1674, chev. de la Toison-d'Or, en 1678, mourut en 1681. Il avait ép., en 1660, Marie-H^tte *de Cusance*, comtesse de Champlite en Bourg^ne, b^ne de Perwez, en Brab^t, dame de Faucogney et de Vergy, morte à Enghien.

Princes de Chimay, *éteints*.

18 Alex^e d'Arenberg, pr^ce de Chimay, duc de Croy, chev. de la Toison-d'Or, tué à la surprise de Wesel en 1629, avait ép. en 1613, Madel. *d'Egmont-Gavre*, morte en 1663.

19 Phil. d'Arenberg, pr^ce de Chimay, gouverneur de Luxembourg et de Hainaut, ép., en 1642, Théod.-Maxim.-Jossine *de Gavre*, comtesse de Frezin, et mourut en 1675.

20 Ern.-Dom. d'Arenberg, pr^ce de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Luxembourg, puis vice-roi de Navarre, ép., en 1675, Marie *de Cardenas-Villalonso*. et mourut sans postérité en 1693.

Princes de Barbançon, *éteints*.

17 Robert, comte d'Arenberg, baron de Barbançon, mort le 3 mai 1614, avait ép. Claudine, comtesse *de Salm*, morte en 1632, fille de Jean-Phil., c^te de Salm.

18 Albert, prince d'Arenberg, duc et prince de Barbançon, comte d'Aigremont, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, ép. Marie *de Barbançon*, fille et héritière d'Évrard, vicomte d'Aure, et de Louise d'Oostz-Frise, et mourut a Madrid en 1674.

19 Octave-Ignace, prince d'Arenberg, duc et prince de Barbançon, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, tué à Nerwinde le 29 juillet 1693. Il avait ép., en 1672, Thérèse *Manriquez de Lara*, dont il ne laissa que deux filles.

20 Philippe-Charles-Franç., duc et prince d'Arenberg, duc d'Arschot, chev. de la Toison-d'Or, capitaine-général des gardes de l'empereur, mourut en 1691, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Salenkemen, contre les Turcs. Ep., en 1684, Marie-Hen^te *del Caretto*.

21 Léopold-Philippe-Charles, duc et prince d'Arenberg, duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcéan, chevalier de la Toison d'Or, premier pair et grand bailli de Hainaut, lieutenant-général au service de l'empereur, mourut en 1754. Il avait épousé, en 1711, Marie-Françoise *Pignatelli*, fille de Nicolas, duc de Bisaccia.

22 Charles-Marie-Raymond, duc et prince d'Arenberg, chev. de la Toison-d'Or, feld-maréchal des armées impériales, mourut le 17 août 1778. Il avait ép., en 1748, Louise-Marg., comtesse *de la March*, fille unique et héritière de Louis-Engelberg, dernier comte de la Marck.

23 Louis-Engelbert, duc et prince d'Arenberg, chevalier de la Toison d'Or, né le 3 août 1750, décédé le 7 mars 1820, avait ép., le 19 janvier 1773, Pauline-Louise-Antoinette-Candide *de Brancas-Villars*, morte le 10 août 1812.

— Philémon-Paul-Marie, prince d'Arenberg, né le 10 janvier 1788.

— Pierre-d'Alcantara-Charles, prince d'Arenberg, né le 2 octobre 1790.

24 Prosper-Louis, duc d'Arenberg, prince de Recklinghausen et de Meppen, né le 28 avril 1785, a épousé, *A.*, le 1er février 1808, la princesse Stéphanie *Tascher de la Pagerie*, mariage déclaré nul en 1816; *B.*, le 26 janvier 1819, Marie-Ludomille, princesse *de Lobkowitz*, née le 15 mars 1798.

— Louise-Pauline, princesse *d'Arenberg*, née le 18 décembre 1820.

— Marie-Flore, princesse *d'Arenberg*, née le 2 mars 1823.

23 Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, comte de la Marck, lieutenant-général au service de S. M. le roi des Pays-Bas, né le 30 août 1753, a épousé, le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule *le Danois de Cernay*, décédée le 12 septembre 1810.

24 Ernest-Engelbert, prince d'Arenberg, né le 25 mai 1777, a ép., le 2 avril 1799, Thérèse, comtesse *de Windischgrætz*, née le 4 mars 1774.

— Ernestine-Marie, princesse d'Arenberg, née en 1802.

L'ancien duché D'ARENBERG, situé dans l'Eyffel, entre l'archevêché de Cologne, le duché de Juliers et le comté de Blankenheim, posséda un château-fort, et fut le patrimoine d'une famille comtale, dont était le comte Henri *d'Arenberg*, burgrave de Cologne, lequel souscrivit, en 1176, une charte de Philippe, archevêque de Cologne, en faveur du couvent de Rheindorff.

Son petit-fils, Éberhard II, comte *d'Arenberg*, burgrave de Cologne, fut un des signataires du traité d'alliance conclu, en 1203, entre Adolphe, archevêque de Cologne, et le duc de Brabant. Il épousa Adélaïde de Molsberg, comtesse de Freyberg, et mourut en 1229.

Il eut pour successeur Gérard, comte *d'Arenberg*, burgrave de Cologne, qui épousa Mathilde de Holte, sœur de Richard, archevêque de Cologne.

Jean, comte *d'Arenberg*, son arrière-petit-fils, épousa Catherine, comtesse de Juliers, dont il n'eut qu'une fille, Mahaut ou Mathilde, héritière de la souveraineté d'Arenberg, mariée, le 25 janvier 1298, avec Engelbert, comte *de la Marck*. Leurs descendants possédèrent le comté d'Arenberg jusqu'en l'année 1547, époque à laquelle Marguerite *de la Marck*, qui en était l'héritière, épousa Jean *de Ligne*, baron de Barbançon, dont la branche prit le nom et les armes *d'Arenberg*, et est encore de nos jours en possession du duché d'Arenberg.

Le baron Jean *de Ligne* était issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du comté de Hainaut, dont il était un des pairs ou premiers barons. Elle tire son nom de la ville *de Ligne*, distante de deux lieues d'Ath et de Leuze, et située sur la Dendre. Son premier auteur connu, Dietrich, baron de Ligne, vivait dans le dixième siècle. (Voyez *Les Souverains du monde*, t. II, p. 294.) Les fastes militaires de l'Empire, des royaumes de France, d'Espagne et des Pays-Bas, et de l'ordre de la Toison-d'Or, attestent les services et l'importance de cette maison.

La maison d'Arenberg a conservé sa souveraineté jusqu'en 1810: elle est aujourd'hui grand feudataire des royaumes de Prusse et de Hanovre. Ses possessions en Allemagne ont 45 milles carrés géographiques (125 lieues carrées) de surface, et environ 70,000 habitants. Le prince duc d'Arenberg fait sa résidence ordinaire à Bruxelles.

XVI. Jean de Ligne, IIIe du nom, baron de Barbançon, pair de Hainaut, comte d'Arenberg par sa femme, seigneur de la Bussière et de Gouy, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur des provinces de Frise et de West-Frise, et de la ville de Trente, mérita par ses belles actions militaires d'être admis au collége des princes de l'empire, par l'empereur Ferdinand I, en 1556. Il se signala, en 1557 et 1558, aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, si fatales aux armées françaises. Après le traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II, roi d'Espagne, nomma le comte d'Arenberg, gouverneur des provinces de Frise et d'Ower-Issel, où sa prudence et sa justice répandirent les bienfaits d'une sage administration. Le duc d'Albe lui donna le commandement des troupes que le roi d'Espagne fit passer au roi Charles IX, en 1567, pour aider ce prince à soumettre les religionnaires. L'année suivante, le comte d'Arenberg marcha contre Louis et Adolphe, comtes de Nassau, qui étaient entrés dans la Frise à la tête d'une armée. Il chargea si vigoureusement l'ennemi près de Haligerlé et Winschoren, qu'il tua de sa main le comte Adolphe de Nassau; mais lui-même, s'étant trop engagé dans une mêlée sanglante, fut blessé mortellement, après avoir été abattu sous son cheval, et il expira sur le champ de bataille, le 24 mai 1568. Il avait épousé, en 1547, Marguerite de la Marck, héritière du souverain comté d'Arenberg, dame de Mierevaert, d'Aigremont et de Naeltwyck, fille de Robert de la Marck, comte d'Arenberg, et de Walpurge d'Egmont-Buren. Par une stipulation de leur contrat de mariage, leurs enfants devaient prendre et relever le nom et les armes d'Arenberg, ce qui a été observé jusqu'à ce jour. Dès l'année 1559, la maison d'Arenberg avait reçu un accroissement considérable par l'acquisition de la terre et baronnie de Sevenberg, en Hollande, que le seigneur Corneille de Berghes céda à la comtesse Marguerite, sa petite nièce. Du mariage de celle-ci avec le comte Jean III d'Arenberg sont provenus :

De la Marck : d'or, à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de 4 tires.

1°. Charles, dont l'article suit;

DUCS ET PRINCES DE BARBANÇON, *éteints*.

2°. Robert, comte d'Arenberg, baron de Barbançon, pair de Hainaut, né en 1564. Il fut connu sous les noms de comte d'Aigremont et de Barbançon, fut capitaine des archers de la garde de l'archiduc, et mourut le 3 mars 1614. Il avait épousé Claudine, comtesse *de Salm*, morte en 1632,

fille de Jean-Philippe Rhingrave, comte de Salm (tué à Moncontour, où il commandait les Réitres pour le service du roi de France, en 1569), et de Diane de Dompmartin, dame de Fontenoy et baronne de Fenestrange. De ce mariage est issu :

Albert, prince d'Arenberg, né en 1600, créé duc et prince de Barbançon par l'empereur Ferdinand III, en 1644. Il fut aussi comte d'Aigremont et de la Roche, pair de Hainaut, vicomte d'Aure, seigneur de la Buissière, de Merbes, de Melin, de Villemont, de Loye, etc., chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Namur. Il mourut à Madrid au mois d'avril 1674. Il avait épousé Marie *de Barbancon*, fille et héritière d'Evrard de Barbançon, vicomte d'Aure, seigneur de Villemont, etc., et de Louise d'Oost-Frise. De ce mariage sont provenus :

A. Octave-Ignace, prince d'Arenberg, duc et prince de Barbançon et du saint-empire, comte d'Aigremont et de la Roche en Ardennes, vicomte d'Aure, seigneur de Villemont, etc., chevalier de la Toison-d'Or, né en 1640. Il fut nommé grand-fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1658, puis, en 1674, gouverneur des ville et citadelle de Namur, dont il soutint le siége, en 1692, contre l'armée française. Il fut tué à la sanglante bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693. Le prince de Barbançon avait épousé à Madrid, le 7 janvier 1672, Thérèse-Marie *Manriquez de Lara*, fille d'Ignace Manriquez de Lara, comte de Trigiliana, vicomte de Fuentes, et de Marguerite de Sousa, sœur du marquis d'Aguilar. De ce mariage sont issus :

a. Charles-Joseph, prince d'Arenberg, né en juin 1680, décédé à Anvers en 1682 ;

b. Marie-Thérèse, duchesse d'Arenberg, princesse de Barbançon, née le 12 novembre 1673. Elle épousa 1°, au mois d'octobre 1695, Isidore-Thomas *de Cardonne*, VIIe marquis de Guadaleste, amirante d'Aragon, mort le 4 août 1699; 2°, en 1700, Gaspard *de Zuniga*, des marquis d'Aquila-Fuentes, vice-roi de Galice, mort en 1714; 3°, le 17 décembre de cette année, Henri-Auguste *de Vignacourt*, comte de Lannoy et de la Roche. Il prit le nom et les armes de sa femme, fut connu sous le nom de *prince de Barbançon*, et mourut le 1er juillet 1726;

c. Emmanuelle, duchesse d'Arenberg, née le 26 décembre 1675, mariée à Madrid, le 28 octobre 1693, avec Augustin *Mendoza Guzman*, mestre-de-camp-général de la frontière d'Estramadure ;

B. Jacques d'Arenberg, prince d'Aigremont, qui se noya dans la Meuse ;

C. Isabelle-Marie d'Arenberg, mariée 1° avec Albert-François *de*

Lalaing, comte d'Hoochstrate, baron de Leuse; 2°, le 4 mai 1651, avec Ulric, duc *de Wurtemberg*, veuf de Sophie-Dorothée, comtesse de Solms-Sonnewald, et fils de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, et de Barbe-Sophie de Brandebourg. Elle resta veuve le 14 décembre 1671, et se retira à Paris, où elle mourut le 17 août 1678, âgée de 55 ans;

D. Dorothée d'Arenberg, morte en 1644, sans avoir été mariée;

3°. Marguerite d'Arenberg mariée avec Philippe, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, capitaine-général et grand-bailli d'épée de Hainaut, mort en 1582;

4°. Antoinette-Wilhelmine d'Arenberg, femme de Salentin, comte *d'Isenbourg*, lequel abdiqua l'archevêché électoral de Cologne, en 1577, pour l'épouser. Devenue veuve, elle fut camarera-major de l'infante d'Espagne, et vivait encore en 1619.

XVII. Charles, comte, puis prince D'ARENBERG et du Saint-Empire, duc d'Arschot, grand d'Espagne, baron de Sevenberg, seigneur de Mierewaërt, et de Naeltwyck, pair de Hainault, maréchal héréditaire de Hollande, amiral de la mer et chef des finances de l'empereur aux Pays-Bas, succéda au comte Jean, son père, en 1568. Par diplôme du 5 mai 1576, l'empereur Maximilien II érigea le souverain comté d'Arenberg en *principauté*, avec tous les honneurs et prérogatives dont jouissaient les autres princes-comtes de l'empire romain; et, par délibération du 17 octobre de la même année, la chambre et le conseil des princes électeurs à la diète de Ratisbonne, décrétèrent que les princes d'Arenberg y auraient les qualité, session et suffrage immédiatement après la maison de Vaudemont, branche de celle de Lorraine. Les descendants du prince Charles d'Arenberg ont effectivement joui de ces prérogatives jusques dans ces derniers temps. La maison d'Arenberg est donc une des anciennes maisons princières d'Allemagne, puisque la série des nouveaux princes ne commence qu'après la diète de l'empire, tenue en 1582. Cette année, le prince Charles d'Arenberg accompagna le prince de Parme au siége et à la prise d'Oudenarde, et commanda le corps d'armée qui fut envoyé au secours d'Ernest de Bavière contre le Truchsèss de Waldbourg. Il fut un des plénipotentiaires des traités de paix conclus avec la Hollande et l'Angleterre, après avoir contribué, en 1584, à la prise d'Anvers et au siége de Novesy. Il commanda aussi l'avant-garde de l'armée royale, au siége de Gertruydenberg, et fut désigné, en 1587, pour

succéder au gouvernement-général des Pays-Bas, en cas de mort du comte de Mansfeld, qui exerçait cette haute fonction. Le prince Charles d'Arenberg mourut le 18 juin 1616, à Enghien, dont il avait acquis la seigneurie, et fut enseveli dans le couvent des capucins, qu'il avait fondé. Il avait épousé, le 4 janvier 1587, Anne DE CROY, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay, fille aînée et héritière de Philippe III, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, comte de Beaumont et d'Avesnes, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Seneghem, de Rotzelaër, de Bierbecke, d'Héverlo, de Landrecies, de Lillers, de Saint-Venant, etc., sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, gouverneur de Flandre, etc., et de Jeanne-Henriette, dame de Hallwin et de Commines, vicomtesse de Nieuport. Ce mariage porta dans la maison d'Arenberg le duché d'Arschot, le seul qui existât dans le Brabant, ainsi que la grandesse d'Espagne de première classe, dont hérita Anne de Croy, ainsi que des autres biens de sa maison, à la mort de son frère Charles, duc de Croy et d'Arschot, arrivée le 13 janvier 1611. Elle mourut le 26 février 1635, dans sa soixante-onzième année, étant née le 4 janvier 1564. Elle avait eu du prince d'Arenberg :

DE CROY : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules, qui est *de Croy*; aux 2 et 3 d'argent, à 3 doloires de gueules, les deux en chef adossées qui est *de Renty*.

1°. Philippe-Charles, dont l'article viendra;

2°. Charles d'Arenberg, né au château de Barbançon le 13 novembre 1588. Il fut prévôt de Saint-Lambert de Liége, et mourut à Rome en 1613;

3°. Antoine d'Arenberg, mort capucin sous le nom de *frère Charles*;

4°. Alexandre, prince d'Arenberg, né en 1590, duc de Croy, prince de Chimay, comte de Beaumont, baron de Commines, chevalier de la Toison-d'Or, tué à la surprise de Wesel le 16 août 1629. Il avait épousé, en 1613, Madelaine *d'Egmont*, morte le 7 novembre 1663, fille de Charles d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la ville et du comté de Namur, et de Marie de Lens. Leurs enfants furent :

A. Albert, prince d'Arenberg, duc de Croy, prince de Chimay, né en 1618, mort sans enfants en 1648. Il avait épousé Claire-Eugénie *d'Arenberg*, sa cousine, fille de Philippe-Charles, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, et d'Hippolyte-Aune de Melun-Épinoy, sa première femme. Elle survécut au prince Albert jusqu'en 1660;

B. Philippe, prince d'Arenberg, de Chimay et du saint empire, comte de Beaumont et de Fresin, baron de Commines et de Hallwin, seigneur d'Avesnes, souverain de Fumay et de Reuyne, pair de Hainaut, ber de Flandre, né en 1619. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie wallonne pour le service du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold, gouverneur de la ville et du comté

de Namur, ensuite capitaine-général du duché de Luxembourg et du comté de Chini, et gouverneur de tout le Hainaut. Il fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1647, et mourut au mois de janvier 1675. Il avait épousé, au mois de mars 1642, Théodore-Maximilienne *de Gavre*, comtesse de Frezin, baronne d'Inchy, morte au mois de novembre 1676, fille et héritière de Pierre-Ernest de Gavre, comte de Frezin, et de Catherine-Isabelle de la Marck. Ils avaient eu deux fils :

a. Ernest-Dominique, prince d'Arenberg, né le 26 décembre 1643, prince de Chimay, comte de Beaumont et de Frezin, baron de Hallwin et de Commines, seigneur d'Avesnes, pair de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du duché de Luxembourg, puis vice-roi de Navarre, mort sans enfants, à Pampelune, au mois de juin 1693. Il avait été marié, à Madrid, en 1675, avec Marie *de Cardenas*, menine de la reine d'Espagne, et sœur du comte de Villalonzo Après sa mort, tous les biens de sa branche passèrent à Philippe-Antoine de Hennin-Liétard, comte de Bossut, son cousin-germain, fils d'Anne-Catherine d'Arenberg, princesse de Chimay; et, à l'extinction des comtes de Hennin-Liétard, la principauté de Chimay passa dans la maison de Riquet de Caraman, qui la possède encore de nos jours. (*Voyez* de Riquet de Caraman, t. IV de cet ouvrage);

b. Alexandre, prince d'Arenberg, comte de Beaumont, mort jeune;

C. Isabelle d'Arenberg, née en 1615, mariée avec Louis, marquis *de Gonzague*, des comtes de S. Martin, morte en 1660;

D. Anne-Catherine d'Arenberg, née en 1616, mariée avec Eugène *de Hennin-Liétard*, comte de Bossut, baron de Liedekerque, vicomte d'Auxy, de Bruxelles et de Lombecke, souverain bailli du comté d'Alost et chevalier de la Toison-d'Or, mort à Bruxelles en 1658, fils de Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Bossut, seigneur de Jeumont, de Blangis, de Gamerage, etc., chevalier de la Toison-d'Or, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre. Anne-Catherine d'Arenberg mourut en 1656. Les enfants qu'elle laissa du comte de Bossut héritèrent de la principauté de Chimay à la mort d'Ernest-Dominique, prince d'Arenberg, leur cousin-germain;

5°. Salentin d'Arenberg, né à Bruxelles au mois de décembre 1591, mort jeune, et inhumé aux Jacobins de la même ville;

6°. Eugène d'Arenberg, prévôt de Saint-Vaudrille, à Mons, et chanoine de Saint-Lambert de Liége. Il était comte de Sevenberg, en 1619;

7°. Ernestine d'Arenberg, née à Bruxelles le 30 octobre 1589, mariée, le 3 novembre 1615, avec Guillaume *de Melun*, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg et de Roubaix, vicomte de Gand et de Beaussart, conné-

table et sénéchal de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, décédé le 8 septembre 1635, fils de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, sénéchal héréditaire de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours, sa seconde femme;

8°. Claire d'Arenberg, mariée 1° avec Oudart *Spinola*, comte de Brouay, mort en Italie en 1618; 2° avec Octave *Visconti*, comte de Gamalezio, seigneur de Casten, Permetzi et Castelfrotzon, membre du conseil secret et de guerre de S. M. C. et gouverneur de la ville de Como, chevalier de la Toison-d'Or, etc., mort subitement à Bruxelles le 11 juin 1632;

9°. Albertine d'Arenberg, femme de Herman-Philippe *de Merode*, marquis de Trelon;

10°. Dorothée d'Arenberg, mariée, en 1625, avec Philippe *de Hornes*, comte de Hontkerque, vicomte de Furnes, baron de Hondtschoote;

11°. Caroline d'Arenberg, chanoinesse de Mons, puis religieuse à Gand.

XVIII. Philippe-Charles, prince D'ARENBERG et du Saint-Empire, de Porcean et de Rebèque, duc d'Arschot, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison-d'Or, marquis de Montcornet, comte de Seneghem, maréchal, sénéchal et grand-chambellan héréditaire de Brabant, pair de Hainaut et maréchal héréditaire de Hollande, naquit le 18 octobre 1587. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, grand-fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1627, puis gouverneur et capitaine-général de la province de Namur, et mourut à Madrid le 20 septembre 1640. Il avait épousé 1°, en 1610, Hippolyte-Anne DE MELUN, morte le 16 février 1615, et inhumée à Quiévrain, fille de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal et gouverneur de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours; 2°, en 1621, Claire-Isabelle DE BERLAYMONT, morte au mois d'août 1630, fille et héritière de Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, seigneur de Perwez, d'Hierghes, de Hautepenne et de Floyonne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la province et du comté de Namur, et de Marguerite, comtesse de Lalaing; 3° Marie-Cléophée DE HOHENZOLLERN, morte le 26 février 1685, veuve en premières noces de Jean-Jacques, comte de Bronchorst et d'Anholt, et fille de Charles, prince de Hohenzollern, duc de Sigmaringen, et d'Élisabeth de Culembourg, sa seconde femme. Le prince Philippe-Charles d'Arenberg a eu pour enfants;

DE MELUN : d'azur, à 7 besants d'or, 3, 3 et 1; au chef du même.

DE BERLAYMONT : fascé de vair et de gueules.

DE HOHENZOLLERN : écartelé, aux 1 et 4 contrécartelés d'argent et de sable; aux 2 et 3 de gueules, au cerf d'or, passant sur une terrasse de sinople; sur le tout de gueules, à 2 sceptres fleurdelysés d'or, passés en sautoir.

Du premier lit :

1°. Claire-Eugénie d'Arenberg, mariée avec Albert, prince *d'Arenberg*, duc de Croy, prince de Chimay, son cousin-germain ;

2°. Anne d'Arenberg, menine de l'infante Isabelle d'Autriche, morte sans alliance ;

Du second lit :

3°. Philippe-François, qui suit ;

4°. Marguerite-Alexandrine d'Arenberg, mariée, le 28 avril 1649, avec Eugène *de Montmorency*, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Estaire, vicomte d'Aire, fils de Jean de Montmorency, comte de Morbecque, et de Madelaine de Lens. Elle mourut le 18 juillet 1651 ;

5°. Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg, mariée, le 14 mai 1656, avec Alexandre-Hippolyte Baltazar, duc et prince *de Bournonville*, comte de Hennin, baron de Caumont, fils d'Alexandre Ier, duc de Bournonville, et d'Anne de Melun-Épinoy. Elle mourut en couches le 10 octobre 1663, et fut ensevelie dans l'église des carmes déchaussés de Bruxelles ;

6°. Élisabeth-Claire d'Arenberg, mariée, en 1653, avec Maximilien-Guilbert *Truchsess de Waldbourg*, comte de Wolfegg, gouverneur d'Amberg, en Bavière, et du Palatinat supérieur. Elle mourut le 7 septembre 1670 ;

Du troisième lit :

7°. Charles-Eugène, mentionné après son frère aîné ;

8°. Marie-Thérèse d'Arenberg, née en 1639, mariée, en 1658, avec François-Christophe, comte *de Furstenberg* et de Moskirken, décédé le 22 septembre 1671, fils de Wratislas, comte de Furstenberg, et de Jeanne-Éléonore, comtesse de Helfenstein. Elle survécut à son mari jusqu'au mois de janvier 1705.

XIX. Philippe-François, duc et prince D'ARENBERG, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de première classe, prince de Porcean, marquis de Montcornet, comte de Beaumont, de Seneghem et de Lalaing, baron de Zewemberghes, de Commern, de Rotzelaër, de Bierbecke, de Heverle, etc., seigneur des villes d'Enghien, de Halle, de Braine-le-Comte, de Jordoigne, de Floyon, de Prowy, de Neufchâtel, de Landrecies, d'Avesnes, de Quiévrain, de Caumont et de Beuraye, naquit en 1625. Il fut le premier duc d'Arenberg, en vertu de la bulle d'or du 9 juin 1644, qui avait érigé la souveraineté princière d'Arenberg en duché. Dans cette bulle, l'empereur Ferdinand III fait descendre la

maison d'Arenberg de Charlemagne, et lui donne pour alliés de sang tous les rois de la chrétienté et les plus illustres familles de l'Europe; il déclare que la dignité ducale sera héréditaire dans la maison d'Arenberg, et commune à tous ses descendants, tant en ligne masculine qu'en ligne féminine. Le duc Philippe-François fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1646. Il fut successivement capitaine-général de l'armée navale d'Espagne dans les mers des Pays-Bas, gouverneur du pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, et capitaine des archers de la garde bourguignonne des rois catholiques Philippe IV et Charles II en Flandre. Ce fut lui qui, en 1648, par suite d'un article secret du traité de paix de Munster, consentit à céder sa terre et baronnie de Sevenberg, en Hollande, au roi d'Espagne qui s'était engagé à la faire obtenir à la princesse douairière d'Orange, et elle est effectivement possédée de nos jours, en partie, par S. M. le roi des Pays-Bas. Le duc Philippe-François mourut le 13 décembre 1674, et fut enterré à Heverle, près de Louvain, dans le couvent des Célestins, où l'on voit sur son épitaphe ces mots: *Philippe-François, par la grâce de Dieu, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or*, etc. Il avait épousé Madelaine-Françoise BORGIA, fille de Charles Borgia d'Aragon et Velasco, septième duc de Gandie, grand d'Espagne, vice-roi de Sardaigne, et d'Artémise Doria-Caretto, des princes de Melphe. Il en avait eu :

BORGIA : d'or, au bœuf de gueules, passant sur une terrasse de sinople; à la bordure de gueules, chargée de 8 flammes d'or.

1°. François, prince d'Arenberg, } morts en bas-âge.
2°. Isabelle-Claire d'Arenberg, }

XIX. Charles-Eugène, duc et prince D'ARENBERG, né en 1633, d'abord chanoine de Cologne, succéda à son frère aîné, en 1674, dans le duché souverain d'Arenberg et dans les autres biens de sa maison. Dès l'an 1663, il avait vendu l'ancienne souveraineté de Dorsselaër, dans le territoire d'Anvers, qu'il avait recueillie de la succession de sa mère, avec les seigneuries de Lichtert et Rielan. Il fut nommé successivement lieutenant-général au gouvernement de la province de Hainaut, gouverneur de Mons et chevalier de la Toison-d'Or en 1678, et mourut le 25 juin 1681, à l'âge de 48 ans, universellement regretté. Il avait épousé, en 1660, Marie-Henriette DE CUSANCE, comtesse de Champlite, baronne de Perwez, de Faucogney et

DE CUSANCE : d'or, à l'aigle de gueules.



de Vergy, morte à Enghien le 21 juin 1700, fille et principale héritière de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir, de Perwez, de Faucogney et de Vergy, comte de Champlite, et d'Ernestine de Witthem. De ce mariage sont provenus :

1°. Philippe-Charles-François, qui suit;

2°. Alexandre-Joseph, prince d'Arenberg, né le 20 mai 1664. Ayant été appelé par l'empereur lors de la première irruption des Turcs en Hongrie, il fut tué dans un combat contre ces barbares, le 7 juillet 1683;

3°. Marie-Thérèse, princesse d'Arenberg, née le 25 septembre 1667, mariée 1°, à Enghien, le 14 mai 1683, avec Otto-Henri, marquis *del Caretto*, de Savonne et de Grana, comte de Millesimo, baron de Weiswasser et de Neukirchen, gouverneur-général de la Flandre espagnole; 2°, le 10 février 1687, avec Louis-Ernest, comte *d'Egmont*, de Gavre, etc., dont elle resta veuve sans enfants le 30 septembre 1693. Il était fils de Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, et de Marie-Fernandine de Croy. Elle mourut à Bruxelles le 31 mai 1716.

XX. Philippe-Charles-François, duc et prince D'ARENBERG, né le 10 mai 1663, duc d'Arschot et de Croy, grand d'Espagne, prince de Porcean, chevalier de la Toison-d'Or, fut capitaine-général des gardes de l'empereur, et général-major de ses armées, et mourut le 25 août 1691, à Peterwaradin, en Hongrie, des blessures qu'il avait reçues à la sanglante bataille de Salenkemen contre les Turcs, le 19 du même mois. Il avait épousé, le 12 février 1684, Marie-Henriette DEL CARETTO, fille d'Otto-Henri, marquis del Caretto, de Savonne et de Grana, gouverneur-général de la Flandre espagnole, et de Marie-Thérèse, née comtesse d'Éberstein, sa première femme. De ce mariage sont issus :

DEL CARETTO : d'or, à 5 cotices de gueules.

1°. Léopold-Philippe-Charles, qui suit;

2°. Marie-Anne, princesse d'Arenberg, née le 31 août 1689, mariée, le 20 novembre 1707, avec François-Egon *de la Tour-Bouillon*, prince d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom, lieutenant-général au service des États-Généraux des provinces-unies de Hollande, fils de Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, et de Henriette-Françoise, princesse de Hohenzollern. Elle resta veuve le 26 juillet 1710, avec une fille unique, qui épousa, en 1722, Jean-Chrétien de Bavière, régent de Sulzbach, comte palatin du Rhin, père de Charles-Théodore, duc de Bavière, dernier électeur palatin, mort en 1799, sans enfants, et qui a eu pour successeur le duc de Deux-Ponts, actuellement S. M. le roi de Bavière.

XXI. Léopold-Philippe-Charles, duc et prince D'ARENBERG, né le 14 octobre 1690, duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcean, marquis de Montcornet, comte de Lalaing et de Champlite, baron de Perwez, seigneur d'Enghien, grand d'Espagne de première classe, premier pair et grand bailli de Hainaut, fut décoré presque au berceau du collier de la Toison d'Or, en mémoire de la conduite glorieuse de son père à la bataille de Salenkemen. Il reçut plusieurs blessures à celle de Malplaquet, le 11 septembre 1709, fut nommé la même année gouverneur de Mons, puis chambellan de la clef d'or par l'empereur Charles VI en 1712. Il servit, en 1716, en qualité de major-général des armées de l'empereur, et de colonel d'un régiment d'infanterie, au siége de Temeswar, et fut blessé au visage, mais sans danger, le 22 septembre. Pendant la campagne de 1617, en Hongrie, le prince d'Arenberg fut employé comme maréchal-général commandant le camp : il servit au siége de Belgrade; et, le 16 août, il fut l'un des généraux qui conduisirent l'aile droite de l'infanterie impériale, lors de la mémorable bataille qui fut livrée aux Turcs sous les murs de cette place. Au mois de mars 1718, il fut nommé l'un des six conseillers-d'état d'épée honoraires au conseil de régence des Pays-Bas autrichiens, et fut pourvu, le 13 novembre de la même année, du gouvernement de la ville de Mons. Depuis, il fut successivement nommé lieutenant-général d'infanterie au mois de décembre 1732, capitaine des Trebans de la garde de l'empereur, capitaine-général de la Flandre autrichienne en 1737, et général en chef de l'armée impériale sur le Rhin en 1743. Le prince Léopold d'Arenberg mourut en 1754. Il avait épousé à Bruxelles, le 29 mars 1711, Marie-Françoise PIGNATELLI, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, au royaume de Naples, et de Marie-Claire-Angélique, née comtesse d'Egmont. De ce mariage sont issus :

PIGNATELLI : d'or, à 3 pots ou pignates de sable, les 2 en chef affrontés.

1°. Charles-Léopold-Marie-Raymond, qui suit;
2°. Marie-Victoire-Josèphe-Pauline, princesse d'Arenberg, née le 26 octobre 1714, décédée le 13 avril 1793. Elle avait été mariée, le 7 décembre 1735, à Auguste-Guillaume, margrave *de Bade Baden*, dernier rejeton de la branche catholique de cette illustre maison. A sa mort sans enfants, arrivée le 21 décembre 1771, tous ses domaines passèrent à la branche protestante;
3°. Marie-Adélaïde-Josèphe-Anne, princesse d'Arenberg, née à Enghien le 3 septembre 1719, morte sans alliance;

4°. Victoire-Louise, princesse d'Arenberg, née à Enghien, le 7 juin 1722, } mortes jeunes.
5°. Marie-Léopoldine, princesse d'Arenberg, née à Bruxelles, le 30 octobre 1726, } mortes jeunes.

XXII. Charles-Léopold-Marie-Raymond, duc et prince D'ARENBERG, né à Enghien, le 31 juillet 1721, feld-maréchal et colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, grand-bailli du comté de Hainaut, capitaine-général et officier souverain du même comté, gouverneur de Mons, se distingua particulièrement dans la guerre de *sept ans* contre la Prusse. La conduite courageuse qu'il tint à la journée de Leinden lui mérita le collier de la Toison-d'Or, et il obtint, après la campagne de 1758, la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse. A la bataille de Torgaw, le prince d'Arenberg dut son salut à la récompense de son mérite : car, une balle l'ayant atteint à la poitrine, la plaque de la Toison-d'Or en affaiblit le coup, et n'y laissa qu'une glorieuse blessure. Il mourut le 17 août 1778. Il avait épousé, le 18 juin 1748, Louise-Marguerite, comtesse DE LA MARCK, née le 10 juillet 1730, fille unique et seule héritière de Louis-Engelbert, dernier comte de la Marck, et il laissa les enfants qui suivent :

DE LA MARCK : écartelé, aux 1 et 4 *de la Marck*, (comme à la pag. 4); aux 2 et 3 d'azur, au léopard lionné d'argent, qui est *de Schleida*.

1°. Louis-Engelbert, dont l'article viendra;

2°. Auguste-Marie-Raymond, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3°. Louis-Marie, prince d'Arenberg, né le 20 février 1757, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, ancien colonel-commandant du régiment d'infanterie allemande de la Marck au service de S. M. très-chrétienne, mort à Rome le 2 avril 1795. Il avait épousé 1°, en 1788, Anne-Adélaïde-Julie *de Mailly-Nesle*, morte en 1789, fille de Louis-Joseph, comte de Mailly, marquis de Nesle; 2° Elisabeth, princesse *de Schakowsha*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Amélie-Louise-Adélaïde, princesse d'Arenberg, née le 10 avril 1789, mariée, le 26 mai 1807, avec Pie-Auguste, duc *de Bavière*, général-major au service de Bavière, fils du duc Guillaume de Bavière, comte palatin de Birkenfeld, et de Marie-Anne, duchesse de Deux-Ponts;

Du second lit :

B. Catherine, princesse d'Arenberg, née le 1er décembre 1792, morte en 1818;

4°. Marie-Françoise-Léopoldine-Caroline, princesse d'Arenberg, née le 13 juillet 1751, mariée, le 30 août 1781, avec Joseph-Nicolas, comte *de Windischgrætz*, mort le 24 janvier 1802;

5°. Marie-Flore-Françoise-Auguste-Caroline, princesse d'Arenberg, née le 25 juin 1752, mariée, le 18 avril 1771, avec Guillaume, duc *d'Ursel*, décédé en 1804, fils de Charles, duc d'Ursel, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées de l'empereur, et de Marie-Josèphe-Éléonore, princesse de Lobkowitz;

6°. Marie-Louise-Françoise, princesse d'Arenberg, née le 29 janvier 1764, mariée, le 24 septembre 1781, à Louis, prince *de Starhemberg*, né le 12 mars 1762.

XXIII. Louis-Engelbert, duc et prince d'Arenberg, né le 3 août 1750, succéda à son père en 1778, et fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1784. Indépendamment des propriétés médiates dans les Pays-Bas et en France, dont, avant la révolution, plusieurs étaient titrées de duchés, principautés et pairies, ce prince posséda, jusqu'en 1793, sur la rive gauche du Rhin, en territoires immédiats de l'empire, le duché d'Arenberg, les comtés de Kerpen et de Casselbourg, la baronnie de Commern, la seigneurie de Flœringen, etc., qui faisaient partie du cercle électoral du Rhin. Mais, par les événements de la guerre de 1794, il perdit toutes ces possessions.

Les traités de Campo-Formio, du 17 octobre 1797, et de Lunéville, du 9 février 1801, assurèrent au duc d'Arenberg, d'une part, la restitution de ses terres médiates situées en Belgique et en France, et de l'autre une indemnité sur la rive droite du Rhin, pour la perte de ses états souverains réunis à la France.

Le récès de la députation de l'empire, du 25 février 1803, lui assigna, à titre d'indemnité, le pays de Meppen, dans l'ancien évêché de Munster, et le comté de Recklinghausen, qui faisait autrefois partie de l'électorat de Cologne. Depuis cette époque, ces deux pays ont formé le *duché d'Arenberg*, contenant une population d'environ 70,000 âmes.

Aux termes des traités de Campo-Formio et de Lunéville, la restitution des possessions de la maison d'Arenberg en Belgique ne devait dépendre d'aucune condition; cependant le partage des possessions entre deux lignes fut le prix d'une justice qui lui était due, en vertu des stipulations formelles de ces deux traités. Le gouvernement consulaire, ne voulant pas qu'un prince étranger

possédât des biens en France, imposa au duc Louis-Engelbert le choix ou de les vendre, ou de les abandonner à ses fils, alors mineurs, à moins qu'il ne préférât de céder à son fils aîné ses états souverains d'Allemagne, pour rentrer de sa personne, avec ses fils puînés, dans la jouissance de ses propriétés en France. L'état dans lequel elles se trouvaient, après un sequestre de neuf ans, ne permit pas de les confier à l'administration d'un tuteur, et força le duc Louis-Engelbert de déclarer qu'il rentrerait en France. Il nomma, en septembre 1803, pour son successeur dans le duché d'Arenberg, et dans tous les titres, prérogatives et propriétés y attachés, son fils aîné, le prince Prosper-Louis, lequel, de son côté, avait dû renoncer à tous ses droits de succession sur les biens situés en France et en Belgique, renonciation qui a cependant été annulée par un décret postérieur, du 25 juillet 1806. L'empereur François II approuva la résolution du duc Louis-Engelbert, et accorda, le 3 octobre 1803, à son fils aîné, le prince Prosper-Louis, la dispense d'âge nécessaire pour prendre les rènes du gouvernement, et la république française leva enfin, par un arrêté du 29 octobre 1803, le séquestre existant sur ses biens. Le duc Louis-Engelbert est décédé le 7 mars 1820. Il avait eu le malheur de perdre la vue à la chasse, à la fleur de son âge. Du mariage qu'il avait contracté, le 19 janvier 1773, avec Pauline-Louise-Antoinette-Candide-Félicité DE BRANCAS-VILLARS, née le 23 novembre 1755, et décédée le 10 août 1812, fille de Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas-Villars, comte de Lauragais, et d'Élisabeth-Pauline de Montmorency-Middelbourg, sont issus ;

DE BRANCAS : d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules, et accosté de 4 jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres, et mouvantes des flancs de l'écu.

1°. Prosper-Louis, dont l'article suit;
2°. Philémon-Paul-Marie, prince d'Arenberg, né le 10 janvier 1788;
3°. Pierre d'Alcantara-Charles, prince d'Arenberg, né le 2 octobre 1790;
4°. Philippe-Joseph, prince d'Arenberg, né le 4 octobre 1794, mort à Vienne, le 7 mars 1815, d'une chute de cheval;
5°. Pauline-Charlotte-Iris, princesse d'Arenberg, née le 2 septembre 1774, mariée, le 25 mai 1794, avec Joseph, prince régent *de Schwarzenberg*, morte dans un incendie à Paris, le 2 juillet 1810, victime de son dévouement maternel.

XXIV. Prosper-Louis, prince-duc régnant D'ARENBERG, né le 28 avril 1785, prince de Recklinghausen et de Meppen, succéda, en 1803, par cession de son père, au duché d'Arenberg. Lors de la né-

gociation de la confédération du Rhin, ce prince se vit menacé de perdre son indépendance politique, et comme tant d'autres princes souverains, ses anciens co-états de l'empire. La création d'un régiment pour le service de la France et un mariage furent alors le prix de la conservation de la souveraineté, dont la maison d'Arenberg avait joui depuis plusieurs siècles. Au moyen de ces sacrifices, le duc d'Arenberg fut compris, dès l'origine, comme membre de cette confédération, dans l'acte signé à Paris le 12 juillet 1806. Mais ces sacrifices ne garantirent pas long-temps la maison d'Arenberg de nouvelles atteintes. Vers la fin de 1810, le gouvernement français lui demanda la cession d'une portion de ses états, contre une indemnité qu'il ne désigna pas; des demandes semblables furent faites à quelques autres princes de la confédération du Rhin. Les négociations éprouvant des difficultés, un sénatus-consulte du 13 décembre 1810, réunit soudain à la France, le Nord de l'Allemagne, sous la dénomination de départements anséatiques, avec promesse d'indemniser les princes froissés par cette réunion.

A partir du premier janvier 1811, le pays de Meppen fut occupé pour le compte de la France, et la principauté de Recklinghausen, au nom du grand duc de Berg, pour l'indemniser d'une portion de son grand duché, qui avait été aussi réunie à la France. Tous les domaines situés dans les pays de Meppen et de Recklinghausen furent conservés au duc d'Arenberg; et, pour toute indemnité de la perte de sa souveraineté, on lui assigna, le 14 avril 1813, une rente perpétuelle de 240,000 francs, à inscrire aux grands livres de la dette publique de France et du grand-duché de Berg. Lors des événements de 1814, elle n'avait été ni inscrite ni payée; le duc d'Arenberg avait droit à réclamer la réintégration dans sa souveraineté: mais ses demandes, qui étaient fondées sur l'équité, sont cependant restées sans succès. Le congrès de Vienne a réuni au royaume de Hanovre la souveraineté du pays de Meppen, et à celui de Prusse la souveraineté de Recklinghausen. Le duc régnant y a conservé la jouissance de ses propriétés domaniales, la juridiction en première et en deuxième instance, l'exercice de tous les droits et prérogatives, non essentiellement inhérents à la souveraineté, et il jouit d'une indemnité pour la perte de ces derniers droits. Le prince Prosper-Louis d'Arenberg avait épousé, le 1er février 1808, la princesse Stéphanie TASCHER DE LA PAGERIE. Ce mariage fut dé-

TASCHER: d'argent, à 3 fasces d'azur, chacune chargée de 3 flanchis d'argent, et accompagnées en chef de 2 soleils d'or.

claré nul par jugement du tribunal civil du département de la Seine, du 29 août 1816, par sentence de l'officialité de Paris, du 27 mars 1817, enfin par bulle du pape du 21 août 1818. Il a épousé, le 26 janvier 1819, Marie-Ludomille, princesse DE LOBKOWITZ, duchesse de Raudnitz, née le 15 mars 1798. De ce mariage sont issus :

DE LOBKOWITZ : parti d'un trait, coupé de deux ; au 1 d'or, au rencontre de buffle de sable, bouclé d'or, qui est *de Bornstein*; au 2 de gueules, à l'ange issant d'or, qui est *de Sagan*; au 3 d'azur, au rocher de 3 pointes d'argent, accompagné en chef de 3 étoiles d'or 2 et 1, qui est *de Sternstein*; au 4 d'azur, au lion couronné d'or; au 5 d'or, à 3 pals de sable; au 6 d'or, à l'aigle de sable, chargée sur l'estomac d'un croissant d'argent, qui est *de Glogau*; sur le tout contre-écartelé, aux 1 et 4 coupés de gueules et d'argent, qui est *de Lobkowitz*; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle de sable, couronnée d'or, posée en bande, chargée sur l'estomac d'un croissant d'argent, qui est *de Zerotin*.

1°. Engelbert-Auguste-Antoine, prince d'Arenberg, né le 11 mai 1824 ;
2°. Louise-Pauline, princesse d'Arenberg, née le 18 décembre 1820 ;
3°. Marie-Flore, princesse d'Arenberg, née le 2 mars 1823.

XXIII. Auguste-Marie-Raymond, prince D'ARENBERG, comte de la Marck, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 30 août 1753, second fils du prince Charles-Léopold-Marie-Raymond, duc d'Arenberg, et de Louise-Marguerite, comtesse de la Marck, a été successivement général-major de S. M. l'empereur d'Autriche, maréchal-de-camp et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de S. M. T.-C. Il est passé avec le grade de lieutenant-général au service de S. M. le roi des Pays-Bas, à l'époque de l'érection de ce royaume. Il a épousé, le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule LE DANOIS DE CERNAY, fille d'Augustin-Marie le Danois, marquis de Cernay, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur du Quesnoy. La princesse d'Arenberg est décédée le 12 septembre 1810. De ce mariage est issu Ernest-Engelbert, qui suit.

LE DANOIS : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée d'or.

XXIV. Ernest-Engelbert, prince D'ARENBERG, né le 25 mai 1777, a servi dans les armées de S. M. l'empereur d'Autriche, et a été blessé grièvement à la bataille de Marengo le 14 juin 1799. Il a épousé, le 20 avril de la même année 1799, Thérèse, comtesse DE WINDISCHGRÆTZ, née le 4 mars 1774, fille de Joseph-Nicolas, comte de Windischgrætz, et de la comtesse Erdodi. De leur mariage est issue :

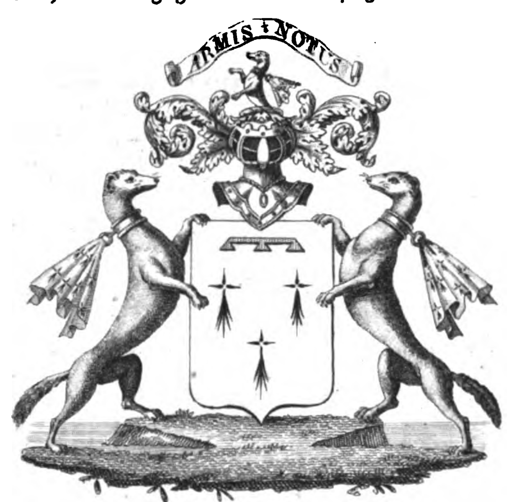
DE WINDISCHGRÆTZ *.

Ernestine-Marie, princesse d'Arenberg, née en 1802.

* DE WINDISCHGRÆTZ : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une tête de loup d'argent, qui est *de Windischgrætz;* au 2 de sable, à 3 annelets d'argent; au 4 de sable, au chevron d'argent; au chef du même, qui est *de Wolffsthal;* sur le tout contre-écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au gonfalon d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la barre de sable; sur-le-tout-du-tout, de gueules, à une épine de poisson d'argent en barre, qui est *de Gradner*.

ARMYNOT DU CHATELET,

SEIGNEURS DE LA MOTTE DE VEUXAULLES, DE BEAUREGARD, DE BONCHEMIN, DE SANTENOGE, DE MONTRICHARD, DE MAISON-ROUGE, DE FÉE-LE-CHATELET, DE RIEL-DESSUS, DE BLANCHEVAUX, DE PRÉFONTAINE, DE LATRECEY, DE BAYEL-SUR-AUBE, DES FORGES, DE VOUGREY, DE CUSSANGY, etc., en *Bourgogne* et en *Champagne*.



ARMES : *D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable* (1). L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins. Supports : deux hermines au naturel, ayant chacune un collier de gueules, d'où sort un manteau d'hermine. Cimier : une hermine issante de même. Devise : ARMIS NOTUS.

La famille ARMYNOT est d'ancienne noblesse militaire, et tire son origine du duché de Bretagne (2). Elle parait s'être établie vers l'an 1486, dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, après que le comté de Vertus eut passé du domaine de la maison d'Orléans dans celui des ducs de Bretagne. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis près de trois siècles et demi, tous les membres de cette famille se sont constamment voués au service de nos rois, soit aux bans et arrière-bans de la noblesse des provinces de Bourgogne et de Champagne, soit dans les compagnies d'ordonnances ou dans les gardes-du-corps, soit enfin dans divers grades depuis le temps de la formation des régiments. Les titres qu'elle a produits à diverses époques pardevant les intendants des deux provinces où ses possessions étaient situées, établissent sa filiation depuis Louis Armynot, qui suit.

(1) C'est ainsi qu'elles étaient sculptées à la clef de la voûte de la chapelle Sainte-Anne de l'église paroissiale de Montigny-sur-Aube, sépulture de cette famille. La seconde branche actuelle du Châtelet ajoute pour brisure un lambel de gueules, ainsi que le figure l'écusson gravé.

(2) Le nom de cette famille se trouve orthographié *Arminot* dans un assez

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE ARMYNOT DU CHATELET.

1 Louis Armynot, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, s'attacha au comte de Vertus, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse. Il fut tué à la bataille de Fournoue, en 1495, laissant d'Agathe *de Kermeno*, sa femme, issue d'une très-ancienne maison de Bretagne, Jean I, qui suit.

2 Jean I Armynot, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, et de Niot, né en 1576, fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et mourut en 1543. Il avait épousé Antoinette *Rémond*.

3 Claude I Armynot, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, de Beauregard, de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin, de Santenoge, de Montrichard, de Préfontaine, etc., né en 1510, bailli d'épée de Langres, en 1568, mourut en 1586. Il avait épousé, en 1635, Antoinette *Morant de Doulevant*, dame de Courcelles.

Claude *Armynot*, femme de Thibault *de la Baume*, écuyer, seigneur de Chaumercenne, en Franche-Comté.

Anne *Armynot*, femme de Claude *de Gissey*.

4 Jean II Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, capitaine (gouverneur) pour le roi de la ville de Montsaugeon, épousa, en 1561, Claude *Thomelin*.

5 Jean III Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, de Bonchemin, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied, mort en 1597, avait épousé Emonde *Blaisot*.

Renée *Armynot*, femme de Didier *Scordel*, gentilhomme de la vénerie du roi.

6 François I Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, de Bonchemin et de Beauregard en partie, ép. Élisabeth *Scordel*, sœur de Didier.

Edme *Armynot*, écuyer, seign. de Montrichard, garde-du-corps du roi, compe écossaise, ép., Simonne *de Billard de Beaufort*.

Louis-Étienne *Armynot*, écuyer, seigneur de Montrichard, mourut sans postérité.

7 Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, garde-du-corps du roi, compagnie écossaise, ép., en 1652, Susanne *du Bouchet de Riel-Dessus*.

8 François II Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin et de Montrichard, lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie, ép., *A.*, en 1680, Marguerite *de Charlois*, *B.*, Jeanne *le Rouil* dont il eut deux fils et quatre filles, morts sans postérité.

A. Joseph *Armynot du Châtelet*, mort sans postérité.

A. Margte *Armynot du Châtelet*, morte sans alliance.

9 *A.* Nicolas Armynot du Chatelet, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, officier de dragons, fut maintenu dans sa noblesse en 1746. Il avait ép., *A.*, en 1716, Marie-Anne *de Champeaux*, *B.*, Jeanne *de Boussard*, morte sans enfants.

Seconde branche du Chatelet.

A. Louis-Étienne *Armynot du Châtelet*, qui laissa d'Anne *Popelard*, sa femme, 2 filles et un fils.

Clde *Armynot du Châtelet*, lieutenant de vaisseau, chr de St.-Louis, marié avec Marie-Claude *de Georgemel*, dont il n'a pas d'enfants.

10 *A.* Jos.-Henri Armynot du Chatelet, ép., en 1748, Mne *du Potet-la-Chapelle*.

11 Nas *Arm. du Châtel.*, a ép., en 1797, Monique *le Lieur de Chast.*

Julie-Phe *Armyn. du Châtelet*, née le 19 août 1801.

Dene *Arm. du Chât.* née le 20 7bre 1798.

12 Nas-Alf. *Arm. du Châtelet*, né le 5 mars 1812.

11 Jean-Élie *Arm. du Chât.*, a ép. Marie-Jeanne *de la Loge de la Barre*.

12 Victor *Armynot du Châtel.*

Ls *Arm. du Chât.* officr de cave, tué à Ober-Kamlach, en 1796.

Jean-Ante *Armynot du Châtelet*.

Françe *Armynot du Châtelet*, épouse de Germain *d'Huissier*, écuyer.

11 Nas Euge Armynot du Chatelet, chevalr de l'ordre de St.-Hubert de Bar, a ép., en 1782, Me-Anne *Collenel de Clerville*.

Philippe *Armynot du Châtelet*.

12 Claude-Narcisse Armynot du Chatelet, chevr, a ép., le 11 oct. 1824, Angelique Rosalie *le Féron des Tournelles*.

10 *A.* François III Armynot, *dit* le chevalier du Châtelet, né en 1732, volontaire au régiment de Ségur, depuis Briqueville, infanterie, épousa Marie-Madeleine *Vauchelet*.

Louise-Barbe-Françoise *Armyn. du Châtelet*, née en avril 1775.

11 François IV Armynot, chevalr *du Châtelet*, ancien officier d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et de l'ordre noble de St.-Hubert de Bar, a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes jusqu'en 1801. Il a épousé, le 10 août 1810, Marie-Jeanne *Gibrat*, décédée le 7 juin 1820.

12 Ernest-Joschm Armynot du Chatelet, né à Paris, le 19 mai 1812.

11 Ls-Françs Armynot du Chatelet, né le 16 décbre 1769, émigré avec son frère aîné en 1791, blessé au siége de Menin, en 1794, a ép., à Stade en Hanovre, le 3 mai 1796, Anne-Chtte-Made *Pollitz*.

Herme-Lse-Madele *Armynot du Châtelet*, née à Lubeck, le 16 avril 1812.

Me-Hone-Lse *Armynot du Châtelet*, née à Paris le 14 9bre 1807.

Philippe-Made *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 15 juin 1803, morte à Paris en mars 1808.

Lse-Josépe *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 13 juin 1800, mariée à Strasbourg, le 28 oct. 1824, avec Chles-Augte *Cavenne*, doctr en médecine de la Faculté de Montpellier.

Anne-Marie-Julie-Marge *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 26 oct. 1797, morte au même lieu en 1804.

Philippe-Louis-Alexandre *Armynot du Châtelet*, né à Strasbourg en 1821.

Charles-Jean-Olivr *Armynot du Châtelet*, né à Strasbourg le 28 mai 1817.

Olivier-Louis-Ferdinand *Armynot du Châtelet*, né à Paris le 23 août 1814, décédé à Strasbourg au mois de février 1816.

François-Louis-Joseph *Armynot du Châtelet*, né à Rées, près Wesel, le 10 novembre 1809, mort à Strasbourg en février 1818.

Jean-Ludolphe Armynot du Chatelet, né à Stade le 30 mai 1805.

Seigneurs de Maison-Rouge.

3 *A.* Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, capitaine d'infanterie, ép., en 1720, Catherine *des Chiens*, dame de Maison-Rouge, près Bar-sur-Seine.

Catherine *Armynot*, morte sans alliance.

10 Claude II Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, ép. Marguerite *de Mongeot*.

Joseph-Ambroise *Armynot*, établi à Langres. Il n'a pas d'enfants.

Louis *Armynot*, officier d'infanterie, marié avec Charlotte *de la Croix*, et décédé sans enfants.

11 Claude III Armynot, *dit* le chevalier de Maison-Rouge, a épousé à Arc, en Barrois, en 1790, Marie-Madeleine-Sophie *de Champagné de la Pommeraye*, d'une ancienne maison de chevalerie de Bretagne, fille de Charles-Nicolas-Quentin, comte de Champagné, et de Marie-Madeleine Gilles de Pavant.

4 Thibaut Armynot, écuyer, seignr de Santenoge et en partie de Beauregard, bailli d'épée de Langres, ép. Anne *Mallion*, d'une famille noble de Dijon.

Jean *Armynot*, seigneur de Beauregard, ép. Marguerite *Bouvot de Rosoy*, et mourut sans postérité.

5 Bénigne Armynot, écr, seignr de Santenoge, ép. Prudte *Fichot de Maisey*.

Jeanne *Armynot*, femme de Mathieu *du Louvet*, seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey.

6 Émonde Armynot, héritière en partie de Beauregard, mariée, en 1652, avec Nicolas *d'Avrillot*, seigneur d'Essey, lieutenant au régiment de Choiseul, cavalerie.

Seigneurs de Préfontaine.

4 Michel Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine, marié en 1576, avec Élisabeth *le Grand de Sainte-Colombe*.

Charles *Armynot*, marié avec Anne *Martin de Grissey*.

Marguerite *Armynot*, ép., *A.*, Simon *de Maréchal*, seigr de Vernois; *B.*, Antoine *de Valette*, écuyer.

Françoise-Dorothée *Armynot*, dame de Fée-le-Châtelet, épouse de Jean *de Bonnet*, écuyer.

Pierre *Armynot*, écuyer, ép., en 1606, Émonde *Fichot de Gand*.

Marguerite *Armynot*, femme de Pierre *Guichard*, écuyer.

Michel *Armynot*, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, chancelier de l'université de Bretagne.

Jean-Baptiste *Armynot*, écuyer, marié avec Marie *Jaquotot*. Il en eut cinq filles, entr'autres :

Jeanne *Armynot*, femme de Henri-Louis-François *Périer*, écuyer, seigneur du Treuil.

Claire *Armynot*, maintenue dans sa noblesse en 16 2.

Claude *Armynot*, écuyer, seigneur de Latrecey, etc., ép. Marguerite *de Mergey*, dont il a eu entr'autres enfants :

Nicole *Armynot*, femme de Nicolas *Lambert*, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Edme *Armynot*, mort jeune en 1655.

Charlotte *Armynot* ép. noble Antoine *Millot*.

5 Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, ép., en 1603, Claude *du Bouchet de Riel-Dessus*.

Philiberte *Armynot*, mariée à noble François *Millot*.

Élisabeth *Armynot*, femme de Jacques *Scordel*, seigneur du Val.

Alexandre *Armynot*, tué au service, en Italie, en 1650.

6 Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, ép., en 1636, Catherine *de Châlon Landreville*.

Philiberte-Agathe *Armynot*, ép., en 1671, Jacques *de Machat de Pompadour-la-Méchaussée*.

Renée-Bernarde *Armynot*, femme de Zacharie *du Wicquet*, seigneur d'Olizy.

7 Jean-Baptiste II, Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, mourut célibataire.

I. Louis Armynot, écuyer, né vers l'an 1440, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis femme des rois Charles VIII et Louis XII, s'attacha à François de Bretagne, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse, auquel le duc François II donna le comté de Vertus, en Champagne, en 1485. Il avait épousé Agathe de Kermeno, d'une ancienne maison de Bretagne. Des mémoires de famille fort anciens portent qu'il périt à la bataille de Fornoue en 1495. Il eut, entr'autres enfants, Jean, qui suit.

De Kermeno : de gueules, à 3 macles d'or.

II. Jean Armynot, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles (1), et de Niot, né en 1476, fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et assista au ban de la noblesse de Champagne en 1511. Par acte du 15 novembre 1539, passé devant Jean Lallier, notaire et tabellion juré à Veuxaulles, sous l'autorité de Claude de Martigny, écuyer, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne et de la Villeneuve en partie,

grand nombre d'anciens titres. Une tradition la fait sortir des *Armyne*, en Angleterre, dont la terminaison *ot*, serait le diminutif. Quoi qu'il en soit, il existait au milieu du quatorzième siècle, une famille noble d'*Ermine* ou *l'Ermine* au duché de Bretagne, berceau certain de la famille qui fait l'objet de cette généalogie. Les seuls sujets de ce nom dont l'histoire ait transmis le souvenir, sont, Guillaume *Ermine*, écuyer dans les compagnies d'Olivier et d'Eustache de Mauny, chevaliers, suivant des revues des 1er mai, 1er juin et 1er août 1371, passées à Pontorson et à Caen ; Roland *l'Ermine*, qui servait la même année sous le connétable du Guesclin ; Thomas *l'Ermine*, qui ratifia le traité de Guérande le 25 avril 1381 ; Guillaume *l'Ermine*, qui prêta serment au duc de Bretagne en 1437, et Raoulet, nommé depuis Raoul *l'Ermine*, qui accompagna le duc de Bretagne en France, en 1418, et vivait encore en 1457. (*Mém. pour serv. de Preuv. à l'Hist. de Bret.* par D. Morice, tt. I et II.) A partir de cette dernière époque (1457), on ne trouve plus aucune trace de cette famille Ermine ou l'Ermine, en Bretagne, et l'on doit remarquer que peu de temps après, c'est-à-dire vers 1486, la famille Armynot se transplanta en Champagne. On peut donc raisonnablement conjecturer que ces deux familles sont la même, d'autant mieux que la terminaison *ot*, usitée comme diminutif plus particulièrement en Champagne et en Bourgogne que dans les autres provinces du royaume, a pu être donnée aux *Armynot*, à raison même de leurs armoiries : car dans les anciens armoriaux l'Hermine est très-souvent appelée *Eminois* et quelquefois aussi *Arminois*.

(1) *La Motte de Veuxaulles*, fief avec maison forte, lequel avait justice haute, moyenne et basse. Il est situé dans la commune de Veuxaulles.

conseiller du cardinal de Givry, évêque-duc de Langres, pair de France, et son bailli deçà la rivière d'Aube, noble seigneur messire Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, voulant reconnaître les bons et agréables services que Jean Armynot, écuyer, sieur de la Motte de Veuxaulles, et défunt Louis Armynot, son père, jadis échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, lui avaient rendus, accorda à ce même Jean la permission de faire ériger une chapelle dans l'église de Montigny, sous l'invocation de Sainte-Anne, pour servir de sépulture à lui, à feu Antoinette RÉMOND, sa femme, et à leurs hoirs et successeurs à perpétuité, avec faculté, à eux seuls exclusivement réservée, d'y faire sculpter leurs armoiries. Jean Armynot mourut en 1543, âgé de 58 ans. Antoinette Rémond, sa femme, était issue de la noble famille de ce nom, en Bourgogne, dont descendent les marquis de Montmort, et comtes du Dognon de nos jours. Elle le rendit père de :

RÉMOND : de gueules, à 3 roses d'argent.

1°. Claude Armynot Ier du nom, qui suit ;

2°. Claudine Armynot, mariée, vers 1555, avec Thibaut *de la Baume*, (1) écuyer, seigneur de Chaumercenne, au comté de Bourgogne, issu d'une très-ancienne maison de Franche-Comté, connue sous le nom de la Baume-Mont-Saint-Léger. Il était probablement frère de Claude de la Baume, seigneur de Chaumercenne, dont Jeanne de la Rochette d'Épinant était veuve en 1586. Thibaut de la Baume eut de Claudine Armynot :

A. Antoine de la Baume, religieux au monastère de Sainte-Benigne de Dijon ;

B. Claude de la Baume, écuyer, époux de Philiberte *de Dampierre*, (2) et père de :

a. Aimée de la Baume, } mortes sans alliance ;
b. Françoise de la Baume, }

C. Jean de la Baume, *dit* le Capitaine, tué en duel par le seigneur de Foissy-Chamesson. Il n'avait pas été marié ;

D. Marguerite de la Baume, femme de Nicolas II *de la Rue*, (3) écuyer, seigneur d'Ormoy, fils de Nicolas Ier de la Rue, écuyer, seigneur d'Ormoy, et de Huguette de Chastenay. Ils eurent deux filles :

---

(1) *De la Baume :* De sable, au chevron d'argent.

(2) *De Dampierre :* De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

(3) *De la Rue :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.

a. Éléonore de la Rue, femme de Gaspard *d'Ailly*, (1) chevalier, seigneur d'Audencourt, en Picardie, colonel d'un régiment de son nom, père d'une fille :

Nicole d'Ailly, mariée, avec N.... *de Condé*, (2) baron de Donon ;

b. Louise de la Rue, mariée, 1° avec Arthus *de Mertrus*, (3) seigneur de Franchecourt; 2° avec Charles *de Monchy*, (4) de la maison d'Hocquincourt;

E. Jeanne de la Baume, } mortes de la peste;
F. Claude de la Baume, }

G. Antoinette de la Baume, épouse de Pernet *de la Bergère*, écuyer, seigneur de la Villière, qui en eut une fille :

Charlotte de la Bergère, mariée avec Jean *de Baussancourt*, (5) écuyer, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil.

III. Claude Armynot, II° du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, de Beauregard (6), de Fée-le-Châtelet (7), de Santenoge (8), de Bonchemin (9), *aliàs*, de la Corne de Chevroley

---

(1) *D'Ailly :* D'azur, à deux branches d'alisier d'argent, passées en double sautoir, en forme de couronne; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

(2) *De Condé :* D'or, à trois manches mal taillées de gueules.

(3) *De Mertrus :* D'azur, au lion d'or.

(4) *De Monchy :* De gueules, à trois maillets d'or.

(5) *De Baussancourt :* D'argent, au lion de sable, armé et allumé d'argent, ayant la queue fourchée et passée en sautoir, et chargé à l'épaule d'une étoile d'or.

(6) *Beauregard*, fief érigé par Claude Armynot, bailli de Langres, sur des terres nobles relevantes de l'évêché de Langres et de l'abbaye de Longuay. Il est situé partie sur la commune de Gevrolles et partie sur celle de Montigny-sur-Aube.

(7) *Fée-le-Châtelet*, fief avec maison forte et justice haute, moyenne et basse, situé sur la commune de Boudreville. C'était autrefois un village, qui a été détruit dans les guerres civiles, et dont la seigneurie avait le titre de mairie héréditaire. Ce fief fut cédé par échange à Claude Armynot, le 25 août 1580, par demoiselle Guillemette de Neuilly, veuve de Guillaume de Pont, écuyer.

(8) *Santenoge* est une paroisse qui comprenait 44 feux, ou environ 220 habitants avec l'annexe de Poinsson-lès-Grancey. Elle est située à 4 lieues S.-O. de Langres.

(9) *Bonchemin*, fief situé près du Châtelet, sur la commune de Boudreville. On le nommait aussi *la Corne de Chevroley*.

de Montrichard (1), et de Préfontaine, né en 1510, servit presque toute sa vie dans diverses compagnies d'ordonnance, se trouva à la défense de Metz, avec la noblesse de Champagne, en 1552, sous François, duc de Guise, et fut nommé bailli d'épée de Langres, le 30 octobre 1578. Cette charge était vacante par la mort de Charles de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq en Lomagne, chevalier de l'ordre du Roi. Dès le 4 février 1545, Claude Armynot, écuyer, avait été mis en jouissance du droit de préciput dans la succession de Jean Armynot, son père, conformément aux dispositions de l'article 8 de la coutume de Chaumont en Bassigny. Il fit diverses acquisitions les 13 mai 1546, 8 mai 1558, 2 mars 1559 et 20 avril 1561, et partagea, par acte passé devant Delestre et Bidey, notaires à Montigny-sur-Aube, le 25 mars 1564, les biens fonds provenants des successions de Jean Armynot, écuyer, et d'Antoinette Rémond, ses père et mère, avec Thibaut de la Baume, écuyer, agissant au nom de Claudine Armynot, son épouse. Claude Armynot fit des acquisitions de biens fonds les 2 mai 1570, et 17 mai 1573, et rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain à raison de son fief noble de Montrichard. Ayant négligé de rendre hommage à Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, pour sa terre de Santenoge, cette terre avait été saisie à la requête de ce comte : mais Claude Armynot obtint main-levée de cette saisie le 9 décembre 1570. Il fit un nouveau partage de biens provenants des successions de ses père et mère, avec Claude de la Baume, son neveu, et les frères et sœurs de ce dernier, le 7 septembre 1580; rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain les 1er décembre de cette année et 23 octobre 1581; paraît dans des actes des 31 décembre 1582, et 30 juin et 19 septembre 1584; mourut au mois de juillet 1586, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Montigny, en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, en 1535, Antoinette Morant, dame de Courcelles, dans la vallée de Blaise, issue d'une branche de la maison du Mesnil-Garnier, en Normandie, établie à Doulevant, en Champagne. Cette

Morant : d'azur, à 3 cormorans d'argent.

(1) *Montrichard*, fief situé sur la commune de Veuxaulles, ayant tous les avantages qui constituaient le fief de la Motte. Claude Armynot l'acquit, le 16 septembre 1579, de Claude de Montrichard et de Catherine de Neuilly, sa femme.

dame est nommée dans le contrat d'une acquisition qu'elle fit avec son mari le 12 mai 1570. Elle lui survécut jusqu'en 1590, et fut ensevelie à côté de lui, dans la chapelle des Armynot. Leurs enfants furent :

1°. Jean II, dont l'article viendra ;

2°. Michel Armynot, auteur de la branche des *seigneurs* DE PRÉFONTAINE, rapportée en son rang;

3°. Thibaut Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, (*) qui fut archer en la garde écossaise du roi, et succéda à son père dans la charge de bailli d'épée de Langres. Le 22 mars 1588, il rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain, au nom et comme curateur des enfants mineurs de Michel Armynot, son frère, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet. Thibaut Armynot se noya à la rupture du pont de Neuilly, accident qui faillit couter la vie au roi Henri IV. Il avait eu pour femme Anne *Mallion*, (1) d'une ancienne famille noble de magistrature et de la chambre des comptes de Dijon, et jurée plusieurs fois à Malte. Elle le rendit père de :

A. Jean Armynot, écuyer, seigneur de Beauregard, en faveur duquel René d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, souscrivit un acte le 13 mai 1630, relatif à la Chapelle des Armynot. Le 29 septembre 1640, Jean Armynot obtint une sentence, rendue en l'élection de Langres, contre les habitants de la commune de Gevrolles. Il s'allia avec Marguerite *Bouvot*, (2) fille de Claude Bouvot, écuyer, seigneur de Rosoy, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ces deux époux firent une fondation, les 16 février et 2 novembre 1660, dans la chapelle Sainte-Anne de Montigny-sur-Aube, sépulture des Armynot, où ils furent ensevelis;

B. Benigne Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge, marié avec Prudente *Fichot*, (3) fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, et demoiselle Anne de Gand. Leurs enfants furent :

(*) Le rameau fondé par Thibaut Armynot portait en signe de brisure : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux mouchetures de sable, et en pointe d'une étoile de gueules.*

(1) *Mallion :* D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois têtes de lion du même.

(2) *Bouvot* : Parti de 3 traits, au 1 de sable, à l'étoile d'argent; au 2 de gueules, au taureau ou bœuf passant d'or; au 3 d'or, à 2 roses de gueules; au 4 d'azur plein.

(3) *Fichot* : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 palmes de sinople, qui est *de Fi-*

a. Emonde Armynot, dame de Beauregard en partie, mariée, par contrat du 21 août 1652, avec Nicolas *d'Avrillot,* (1) écuyer, seigneur d'Essey, et par elle de Beauregard, lieutenant de cavalerie au régiment de Choiseul, fils de Jacques d'Avrillot, écuyer, seigneur d'Essey et de Chaffault, et de Catherine de Pointes;

b. Jeanne Armynot, femme de Mathieu *du Louvet,* (2) seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey;

4°. Anne Armynot, femme de Claude *de Gissey* (3). Ils vivaient le 24 août 1586.

THOMELIN : coupé d'or et de gueules, à l'épée en pal de l'un à l'autre.

IV. Jean ARMYNOT, II° du nom, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, naquit en 1544. Il suivit toute sa vie le parti des armes, et devint capitaine (gouverneur) pour le roi de la ville de Montsaugeon, place alors importante à cause de son voisinage avec la Franche-Comté et la Lorraine. Il fut assassiné dans l'exercice de cette charge le 28 juin 1570, non sans quelques soupçons que le coup n'eût été dirigé par la faction des Guises. Il avait épousé, par contrat du 27 mai 1561, passé devant Mamès Baraige, notaire à Belan, Claude THOMELIN, fille de Didier Thomelin, conseiller du roi, et son receveur-général en Bourgogne. A ce contrat furent présents Thibaut de la Baume, écuyer, Didier Morant, maïeur pour le roi à Bar-sur-Seine, Jean Haulmonté de Cour-l'Évêque, Antoine Thomelin, nobles et puissants seigneurs Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, Jean de Lantage, chevalier, seigneur de Belan, Arvier de Cléron, seigneur de Saffres, Étienne Rémond, docteur ès droits, avocat pour le roi à Châtillon-sur-Seine, Jean de Silly, écuyer, co-seigneur de Brion et Jean Odinot, prieur de Louesme, tous parents et amis des époux contractants. Après la mort de Jean Armynot, Claude Thomelin se

---

chot; aux 2 et 3 de sable, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable, qui est *de Gand.*

(1) *Avrillot :* D'azur, à une tête de maure au naturel, tortillée d'argent, et accompagnée de 3 étoiles d'or.

(2) *Du Louvet* : De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles couronnées, et en pointe d'un lion, le tout du même.

(3) *De Gissey* : De gueules, à trois chandeliers d'église d'or, surmontés de trois étoiles du même.

remaria, avant le 14 décembre 1599, avec Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et en eut postérité qui s'éteignit dans celle de son premier mari, comme on le verra ci-après. Jean Armynot en avait eu un fils unique, nommé Jean III, qui suit.

V. Jean Armynot, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, né le 25 mars 1566, eut dans sa jeunesse une affaire d'honneur avec un capitaine italien, nommé *Horatio*, qui tenait le parti de la ligue, et il le tua en duel. La maison et les propriétés de Jean Armynot, situés à Montigny-sur-Aube, furent à cette occasion détruites et saccagées, et les titres de famille brûlés et dispersés. Un certificat du duc de Guise, du 26 août 1587, porte qu'il servait alors comme archer, avec son oncle Michel Armynot, dans les armées du roi, en la compagnie du comte de Chaligny, et conséquemment l'oncle et le neveu furent exemptés du ban et arrière-ban, auquel ils avaient été appelés. Jean III rendit hommage au comte de Châteauvillain pour le fief de Bonchemin, le 22 mars 1588; et, le 4 mai 1594, il obtint une sentence au bailliage de la Ferté-sur-Aube, contre Élisabeth le Grand, veuve de Michel Armynot, écuyer, son tuteur. Il mourut en 1597, des suites des blessures qu'il avait reçues dans les guerres civiles du Lyonnais, où il commandait une compagnie de gens de pied pour le service du roi. Il avait épousé, par contrat du 21 juin 1587, passé devant Aubry, notaire à Autricourt, en présence de Claude Thomelin, sa mère, de Michel Armynot, son oncle, de Louis d'Auvergne, écuyer, de Nicolas Thomelin, etc., etc., Émonde Blaisot, fille de Nicolas Blaisot, et d'Edmée de Neufvy. Elle se remaria en secondes noces, avant le 6 février 1598, avec Louis d'Auvergne, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied français pour le service du roi, puis en troisièmes noces avec Gaucher Andrieu, écuyer, dont elle eut Anne Andrieu, accordée avec le seigneur de Varennes, maître-d'hôtel du roi et grand-bailli de Mâcon. Elle avait rendu son premier mari père d'un fils et d'une fille :

Blaisot : d'azur, à l'anneau châtonné d'or.

1°. François Ier, dont l'article suit;
2°. Renée Armynot, femme de Didier *Scordel*, gentilhomme de la vénerie du roi.

VI. François Armynot, Ier du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, naquit le 23 septembre 1593. Il fut homme d'armes de la compagnie d'ordonnances sous la charge du marquis d'Andelot, suivant un certificat du 13 février 1616. Par lettres du 17 avril 1621, l'évêque duc de Langres, pair de France, lui accorda le droit de coupe des bois de la forêt de la Contance. Il fut admis dans la chambre de la noblesse des états de la province de Bourgogne, tenus à Dijon en 1653 (1), et testa en faveur de ses petits enfants le 23 avril 1658. Il avait épousé, par contrat passé devant Finet, notaire à la Chaume, le 29 décembre 1613, Élisabeth Scordel, sœur de Didier Scordel, de laquelle il laissa deux fils :

Scordel : de sinople, au cor de chasse d'argent.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Edme Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, surnommé *le Bolteux*, parce que, s'étant trouvé au siége de la Motte, en Lorraine, en 1645, et servant alors en qualité d'enseigne au régiment de Francières, il y eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. Il ne laissa pas que de servir depuis et jusque à l'âge le plus avancé. Il avait épousé Simonne *de Billard de Beaufort* (2), fille d'Étienne de Billard, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de damoiselle Simonne de Beaufort, de la maison de Launay, en Champagne. Il en eut :

Louis-Étienne Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, mort sans postérité.

VII. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né le 17 septembre 1621, commença d'abord à servir en qualité de cadet dans un régiment d'infanterie, et fut ensuite cornette du régiment du comte de Lignon, lieutenant dans celui de la Guillotière, cavalerie, puis garde du cardinal Mazarin, en 1656, suivant un certificat de M. de Besmaux, capitaine de ces gardes, du 1er novembre de cette année, et enfin garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise. Il mourut à Paris, dans l'exer-

(1) *Voyez* le catalogue des gentilshommes qui ont assisté à ces états, in-fol., p. 38. Ce fait est aussi constaté par un certificat de M. Rousselot, secrétaire en chef des états de Bourgogne, daté du 30 mars 1780.

(2) *De Billard* : De gueules, à 3 pals d'or; à la fasce d'azur, chargée de 3 besants d'or, brochante sur le tout.

cice de ce grade, le 5 août 1664, et fut enterré au charnier des Innocents. Il s'était marié, par contrat du 14 août 1652, passé devant Noël Amiot et Blaise Morel, notaires à Montigny et à Veuxaulles, en présence et du consentement d'Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de noble Jean Bonnet, capitaine du château de Montigny, de Claude du Bouchet, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, frère de la future épouse, et d'Alexandre Lapré, écuyer, seigneur du Buisson, et par dispenses de parenté, datées du 10 juillet 1653, avec damoiselle Susanne DU BOUCHET, sa cousine, fille de Joachim du Bouchet, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, et d'Anne de Neufvy. Susanne du Bouchet paraît dans des actes des 6 février, 10 et 22 mai et 27 octobre 1666, et elle vivait encore le 1er mars 1687. Ses enfants furent :

DU BOUCHET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semés de croisettes recroisetées et fichées d'or, à la bande du même brochante sur le tout, qui est *de Rupt*; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 merlettes, et en pointe d'un lion léopardé, le tout du même, qui est *de Neufvy*; sur le tout tiercé en fasce, au premier d'argent, à 3 lionceaux de gueules; au deuxième, d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile du même; au 3 de sable, fretté d'or, qui est *du Bouchet*.

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Anne Armynot, héritière en partie de François Armynot, seigneur de Beauregard et de Bonchemin, son aïeul, le 23 avril 1658. Elle épousa Jean *le Maire*, (1) écuyer, seigneur de la Tour et du Fays.

VIII. François ARMYNOT, IIe du nom, écuyer, succéda à son père dans les seigneuries de Montrichard et de Bonchemin, et fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet. Michel Armynot, son curateur, obtint du duc de Vitry, le 4 décembre 1664, un délai pour rendre foi et hommage en leur nom à cause des terres de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, mouvantes du comté de Châteauvillain. Le 23 janvier 1675, François Armynot fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse qui devait se rassembler à Chaumont le 11 février suivant. Le 24 mars de la même année, il transigea avec Edme Armynot, écuyer, seigneur en partie de Montrichard, son oncle, et acquit une partie du fief de Fée-le-Châtelet, le 13 mars 1699. Il servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie. Ayant été deux fois inquiété dans sa noblesse par les habitants de la paroisse de Boudreville, où il demeurait, et par le fermier du droit de francs-fiefs, il y fut maintenu par sentence de l'élection de Langres, du 23 décembre

---

(1) *Le Maire :* D'azur, à deux badelaires d'argent, passés en sautoir; au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur.

1705, et par ordonnance de M. de l'Escalopier, intendant de Champagne, du 1[er] novembre 1718. Il mourut au mois de février 1730. Il avait épousé 1°, par contrat du 25 février 1680, passé devant Guérapin, notaire à Veuxaulles, en présence de Susanne du Bouchet, sa mère, d'Edme Armynot, écuyer, son oncle, d'Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Nicolas Lambert, écuyer, capitaine au régiment de Roncherolles, de Louis du Boutet, seigneur de Sancy, de Joseph de Cordon, écuyer, seigneur de la Tour de Veuxaulles, de Pierre Millot, chevau-léger du duc d'Enghien, d'Anne Armynot, de Nicolas d'Avrillot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, de messire Georges Martin de Choisey, chevalier, seigneur de Barjon, etc., etc. Marguerite DE CHARLOIS, morte avant le 23 août 1695, fille de Claude de Charlois, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Choiseul, et de dame Marguerite d'Avrillot (1); 2° Jeanne LE REUIL. Ses enfants furent;

DE CHARLOIS : écartelé, aux 1 et 4 *d'Avrillot*; aux 2 et 3 de sable, semés de croisettes recroisetées et fichées d'or, au lion couronné du même lampassé et armé de gueules, qui est *de Scey-Montbéliard*; sur le tout d'azur, au chevron d'or; au chef de sinople, qui est *de Charlois.*

LE REUIL :

Du premier lit :

1°. Nicolas, dont l'article viendra;

2°. Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge (2), près Bar-sur-Seine, qui fut capitaine dans un régiment d'infanterie. Il s'allia, par contrat du 12 août 1720, avec damoiselle Catherine *des Chiens* (3), fille de

---

(1) Cette famille d'Avrillot, originairement militaire et du Bassigny, remonte par titres filiatifs jusqu'au règne de Philippe de Valois. Elle s'est divisée en trois branches : une s'est établie à Paris, et une autre en Lorraine : la troisième, qui est la cadette, est restée en Champagne, et a toujours continué la profession des armes. De la branche de Paris est sortie la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Barbe Avrillot, connue sous le nom de M[me] Acarie, et décédée en 1618), fondatrice des Carmélites en France, béatifiée par Pie VI en 1791. La branche de Champagne, a contracté la plupart de ses alliances dans des maisons de chevalerie, telles que celles de Beaujeu-sur-Saône, de Scey-Montbelliard, de Doncourt, de Pointes, d'Anglure, de Clermont-Gallerande, etc., etc.

Par les Charlois, la famille Armynot du Châtelet se trouve alliée de très-près à la maison de Martin de Choisey, et par celle-ci à M. le duc de Raguse et à MM. de Nogent.

(2) *Maison-Rouge*, fief situé en la paroisse de Viviers-sur-Artault, près Bar-sur-Seine.

(3) *Des Chiens :* D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef

messire Louis des Chiens, chevalier, seigneur de Maison-Rouge, et de dame Marie-Madelaine de Curel. De ce mariage vinrent :

A. Claude Armynot, seigneur de Maison-Rouge, époux de Marguerite *de Mongeot*, et père de trois fils ;

a. Louis Armynot, officier d'infanterie, marié avec Charlotte *de la Croix*, et décédé sans postérité ;

b. Joseph-Ambroise Armynot, établi à Langres et sans enfants;

c. Claude Armynot, *dit* le chevalier de Maison-Rouge, qui a épousé, à Arc-en-Barrois, en 1790, Marie-Madelaine-Sophie *de Champagné de la Pommeraye* (1), fille de Charles-Nicolas-Quentin, comte de Champagné, d'une ancienne maison de chevalerie de Bretagne, et de dame Marie-Madelaine Gilles de Pavant;

B. Catherine Armynot, morte sans alliance;

3°. Joseph Armynot, écuyer, sieur de Bonchemin, qui se maria à Saint-Martin de Rée, au pays d'Aunis, suivant le consentement que son père lui donna à ce sujet le 18 septembre 1718. Il mourut sans postérité;

4°. Marguerite Armynot, morte sans alliance;

Du second lit :

5°. François Armynot,	8°. Jeanne Armynot,	tous décédés sans postérité.
6°. Joseph Armynot,	9°. Marguerite Armynot,	
7°. Claire Armynot,	10°. Madelaine Armynot,	

IX. Nicolas Armynot du Chatelet, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 19 octobre 1688, servit dès l'âge le plus tendre en qualité de cadet, monté et équipé à ses frais, dans le régiment de Broissia, dragons, avec lequel il fit six campagnes. Mais, ayant fait de grandes pertes à l'armée, et surtout au siége de Douay, où il était renfermé, il se vit contraint de quitter le service pour réparer sa fortune délabrée. Son père lui fit don du fief de Bonchemin le 18 janvier 1724. Il fut institué tuteur de Joseph Armynot et curateur de François Armynot, ses frères germains, le 12 mai 1730; rendit foi et hommage au comte de Toulouse, le 11 août 1732, et lui fournit le dénombrement de Fée-le-Châtelet le 23 mai 1733. Ayant été recherché sur sa no-

---

cousu du même, chargé de 3 têtes de levrier d'argent, chacune colletée d'un collier de sable, bouclé, bordé et cloué d'or.

(1) *De Champagné :* D'hermine, au chef de gueules.

DE CHAMPEAUX : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de sable, chargée de 3 besants du champ, et accompagnée de 2 croisettes patées de gueules, qui est *de Champeaux*; aux 2 et 3 d'azur, à 2 clefs d'or antiques, adossées et entretenues, qui est *de Clugny*.

DE BOUSSARD : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 fleurs tigées d'or, et en pointe d'un lion du même.

blesse par le fermier du droit de franc-fiefs, il y fut maintenu sur le vu de ses titres, par ordonnance de M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, au mois d'août 1736. Nicolas Armynot du Châtelet mourut le 9 juin 1747. Il avait épousé 1°, par contrat passé devant Petitot, notaire à Dancevoir, le 17 août 1716, Marie-Anne DE CHAMPEAUX, morte le 9 juin 1733, fille d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Véroilles et de Jussey, et de Marie-Diane de Machat de Pompadour-la-Méchaussée; 2° Jeanne DE BOUSSARD, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1°. Joseph-Henri, dont l'article suit;

2°. Louis-Étienne Armynot du Châtelet, qui servit long-temps dans le corps de la gendarmerie. Il laissa d'Anne *Popelard*, sa femme :

A. Claude Armynot du Châtelet, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a servi la cause du roi dans l'émigration, et a eu le crâne ouvert par un biscayen au siége de Dunkerque en 1793. Il est marié avec Marie-Claude *de Georgemel*, et n'a point d'enfants;

B. Deux demoiselles;

3°. François III, auteur de la *seconde branche* DU CHATELET, rapportée ci-après;

4°. Marguerite Armynot du Châtelet, émancipée avec ses frères, le 23 mars 1748.

DU POTET : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 pots du même, 2 en chef et 1 en pointe.

X. Joseph-Henri ARMYNOT DU CHATELET, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, naquit le 31 octobre 1726. Il servit dans la gendarmerie, et y fit avec honneur les campagnes de Flandre sous Louis XV, aux termes d'un certificat délivré, le 1er décembre 1747, par M. de Lesperoux, capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandre. Il s'allia, par contrat du 12 août 1748, passé devant Bourcey, notaire à Ancy-le-Franc, avec damoiselle Madelaine DU POTET, fille de Philippe-François du Potet, écuyer, co-seigneur de la Chapelle et de Sennevoy, et de dame Marie-Charlotte des Martins. Le 26 septembre 1753, les habitants de Montigny-sur-Aube adressèrent à Joseph-Henri Armynot du Châtelet une sommation pour qu'il eût à réparer la chapelle de sa famille en l'église paroissiale de ce lieu. Il figure dans des actes des 2 septembre 1756, 8 février 1757, 29 novembre 1766, 17 mai 1778, 1er février 1779 et 27 juin 1787, et il reçut des lettres de convocation, le

28 février 1789, pour assister à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chaumont, afin de procéder à l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a eu dix enfants :

1°. Philippe-François Armynot de Châtelet, mort ecclésiastique ;
2°. Jean-Antoine Armynot du Châtelet, lieutenant d'infanterie ;
3°. Louis Armynot du Châtelet, ancien lieutenant de cavalerie. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères de Louis XVI, et celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée de Condé, dans le corps des chasseurs nobles. Il a été tué au combat sanglant d'Ober-Kamlack, le 13 août de cette dernière année 1796, ayant alors 28 ans de service, et étant à la veille d'être nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4°. Nicolas-Eugène, dont l'article suit ;
5°. Jean-Élie, } dont la postérité sera mentionnée après celle de leur
6°. Nicolas II, } frère aîné ;
7°. Françoise Armynot du Châtelet, épouse de Germain *d'Huissier*, (1) écuyer, des anciens seigneurs d'Agencourt, en Auxois ;
8°. Henriette Armynot du Châtelet ;
9°. Thérèse Armynot du Châtelet ;
10°. Claire Armynot du Châtelet.

XI. Nicolas-Eugène ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, seigneur de Riel-Dessus (2) et de Blanchevaux, près Châtillon-sur-Seine, né le 28 avril 1760, actuellement chef des nom et armes de la famille, et chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, a assisté aux assemblées de la noblesse des ville et bailliage de Dijon, tenues les 8 février et 28 mars 1789. Il a épousé, par contrat du 22 juillet 1782, passé devant Lereuil, notaire à Courban, damoiselle Marie-Anne DE COLLENEL DE CLERVILLE, fille de messire Jacques-Joseph

DE COLLENEL : d'or, à 2 chevrons de gueules, crénelés d'azur, accompagnés en chef de 2 roses de gueules boutonnées d'argent, et en pointe d'un croissant d'azur.

(1) *D'Huissier* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.

(2) *Riel-Dessus*, fief avec maison forte, haute, moyenne et basse justice, situé sur la commune de Riel-les-Eaux et relevant du comté de Vertus, était possédé, au douzième siècle, par la maison de Chassenay, d'où elle passa dans la maison d'Arcies, de celle-ci dans la maison de Grancey-Larrey, et enfin de cette dernière dans celle de Rupt. Cette dernière maison s'est fondue dans les familles des Champs, du Bouchet et de Chalon. Des filles, issues de ces familles, ont porté la terre de Riel-Dessus à MM. Armynot, qui en possèdent encore une grande partie.

Melchior de Collenel, chevalier, seigneur de Clerville, ancien officier de cavalerie, gentilhomme du prince Clément de Lorraine, frère de l'empereur François Ier, et de dame Marguerite-Nicole de Gaynot. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe Armynot du Châtelet, chevalier, né le 5 mai 1784;

2°. Claude-Narcisse Armynot du Châtelet, chevalier, né le 8 juillet 1786, propriétaire actuel par indivis de Riel-Dessus, marié à Saint-Méry, en Brie, le 11 octobre 1824, avec damoiselle Angélique-Rosalbe *le Féron des Tournelles* (1), fille de messire Charles-Philippe le Féron, chevalier, seigneur des Tournelles, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X), lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Angélique-Claude Angenoust.

DE LA LOGE : parti, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or; au 2 d'azur, à 3 fasces d'or.

XI. Jean-Élie ARMYNOT DU CHATELET, ancien garde-du-corps du roi dans la compagnie de Beauvau, a épousé Marie-Jeanne DE LA LOGE DE LA BARRE, d'une ancienne famille du Bourbonnais établie en Bourgogne, de laquelle il n'a plus qu'un fils, nommé :

Victor Armynot du Châtelet.

LE LIEUR : d'or, à la croix partie denchée d'argent et de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.

XI. Nicolas ARMYNOT DU CHATELET, IIe du nom, né le 28 avril 1769, a épousé, au mois de décembre 1797, damoiselle Monique LE LIEUR, d'une très-ancienne famille noble de Normandie, fille de Nicolas le Lieur, écuyer, seigneur de Chast, près Troyes, officier de cavalerie, aide-de-camp de M. le duc de Bouteville, et de damoiselle Marie-Anne-Françoise Gobert. Ils ont pour enfants :

1°. Nicolas-Alfred Armynot du Châtelet, né le 5 mars 1812;

2°. Denise Armynot du Châtelet, née le 20 septembre 1798, mariée en Périgord;

3°. Julie-Philippine Armynot du Châtelet, née le 19 août 1801.

SECONDE BRANCHE DU CHATELET.

X. François ARMYNOT, IIIe du nom, *dit* le chevalier DU CHATELET, né le 5 mars 1732, troisième fils de Nicolas Armynot du Châtelet,

(1) *Le Feron des Tournelles* : De gueules, au sautoir, accompagné en chef et en pointe de 2 molettes d'éperon, et en flancs de deux aiglettes, le tout d'or.

chevalier, et de Marie-Anne de Champeaux, fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin. Il servit dans sa jeunesse comme volontaire, armé et équipé à ses dépens, pendant cinq années, au régiment de Ségur, infanterie, connu depuis sous le nom de Briqueville : mais, ayant été grièvement blessé à la prise du fort Mahon, en 1756, il fut obligé de quitter le service. Il épousa à Vassy, en Champagne, damoiselle Marie Madelaine VAUCHELET, de laquelle il eut : VAUCHELET:

1°. François IV, dont l'article suit;
2°. Louis-François, dont l'article suivra celui de son frère aîné;
3°. Louise-Barbe-Françoise Armynot du Châtelet, née au mois d'avril 1775.

XI. François ARMYNOT, IV° du nom, chevalier du CHATELET, ancien officier d'infanterie, est né à Méry-sur-Seine le 27 décembre 1768. Il a émigré en 1791, pour la cause royale, a servi dans divers corps pendant la guerre de la révolution, entr'autres dans le régiment de Loyal-Emigrants, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il a fait la campagne de 1794, et s'est trouvé à la belle sortie de Menin en avril de la même année. Il a été blessé grièvement à la jambe droite le 31 mars 1795, à la défense du pont de Meppen, dans le pays de Munster, servant alors dans le régiment d'York-Rangers, à la solde anglaise; a joint l'armée de Condé, le 22 novembre de la même année 1795, et a fait partie de la compagnie n° 2 du corps des chasseurs nobles, qu'il n'a pas quitté jusqu'au dernier licenciement de cette armée, effectué en 1801. Il a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du roi datée du 23 octobre 1814, et a été reçu en cette qualité par Mgr. duc d'Angoulême, le 6 novembre suivant. Au 15 mars 1815, il s'est présenté dans le corps des gardes de la Porte, pour la défense du roi et de la famille royale, et combattre l'usurpateur; il a été nommé capitaine d'infanterie par ordonnance du 23 septembre de la même année, et admis, le 1er décembre suivant, en qualité de chevalier de justice de l'ordre noble de Saint Hubert des duchés de Lorraine et de Bar. Il a été nommé, les 24 mai, 4 juillet et 25 septembre 1816, chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, *dit* de l'Ange-Gardien ou des quatre Empereurs, du Lion de Holstein et du Phénix noble de Hohenlohe, et il a obtenu l'autorisation de porter la décoration de ce dernier ordre, le 1er août 1817. Il a épousé, à Châteauvil-

Gibrat :

lain, le 13 août 1810, demoiselle Marie-Jeanne Gibrat, décédée à Paris le 7 juin 1820, fille de Jean Gibrat et de Geneviève-Luce Goualle. Il a un seul fils, nommé :

Ernest-Joachim Armynot du Châtelet, né à Paris, le 19 mai 1812.

XI. Louis-François Armynot du Chatelet, chevalier, né à Méry-sur-Seine le 16 décembre 1769, a émigré avec son frère aîné en 1791, a servi dans différents corps royaux, entr'autres dans le régiment Loyal-Émigrants, et a été blessé pendant le siége de Menin, en avril 1794, et estropié à l'affaire d'Hooglehède en juin de la même année. Il s'est retiré temporairement à Stade, en Hanovre, et y a épousé, le 5 mai 1796, demoiselle Anne-Charlotte-Madeleine Pollitz, fille de Philippe-Otto Pollitz, citoyen de cette ville, et de Marguerite-Adélaïde Mayer. De ce mariage sont issus :

Pollitz : deux crampons passés en sautoir et cantonnés de 4 roses.

1°. Jean-Ludolphe Armynot du Châtelet, né à Stade, le 30 mai 1805;

2°. François-Louis-Joseph Armynot du Châtelet, né à Rées, près Wesel, le 10 novembre 1809, décédé à Strasbourg, au mois de février 1818;

3°. Olivier-Louis-Ferdinand Armynot du Châtelet, né à Paris le 23 août 1814, mort à Strasbourg au mois de février 1816;

4°. Charles-Jean-Olivier Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 28 mai 1817;

5°. Philippe-Louis-Alexandre Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 17 juin 1821;

6°. Anne-Marie-Julie-Marguerite Armynot du Châtelet, née à Stade, le 26 octobre 1797, décédée au même lieu, en juillet 1804;

7°. Louise-Joséphine Armynot du Châtelet, née à Stade le 13 juin 1800, mariée à Strasbourg, le 18 octobre 1824, avec Charles-Auguste *Cavenne*, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils de François-Alexandre Cavenne, inspecteur-divisionnaire des ponts-et-chaussées, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, et de dame Thérèse-Victoire-Adélaïde du Pont;

8°. Philippine-Madelaine Arminot du Châtelet, née à Stade le 15 juin 1803, morte à Paris au mois de mars 1808;

9°. Marie-Honorine-Louise Armynot du Châtelet, née à Paris le 14 novembre 1807;

10°. Herminie-Louise-Madelaine Armynot du Châtelet, née à Lubeck, le 16 avril 1812.

SEIGNEURS DE PRÉFONTAINE, *éteints*.

IV. Michel Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine (1), né le 2 octobre 1548, second fils de Claude Ar-

(1) *Préfontaine*, fief et métairie situés sur la commune de Chambain, au bailliage de Langres.

mynot, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles et de Beauregard, et d'Antoinette Morant, dame de Courcelles, suivit pendant toute sa vie la profession des armes, et fut capitaine du château de Gurgy. Le 14 décembre 1579, il transigea comme curateur de Jean Armynot, seigneur de Montrichard, son neveu, avec Claude Thomelin, mère et tutrice de celui-ci. Il est qualifié gruyer du duché-pairie de Langres, dans un partage qu'il fit avec Antoinette Morant, sa mère, le 24 août 1586. Il servait en qualité d'archer, sous le comte de Chaligny, le 26 août 1587. Ayant joint la même année la noblesse du ban et arrière-ban de la province de Champagne au siége d'Étampes, il y tomba malade des suites de blessures qu'il avait reçues et des fatigues qu'il avait éprouvées pendant ce siége, et vint mourir à Paris le 13 novembre de la même année. Michel Armynot fut enseveli dans l'église Saint-Paul. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1576, passé devant Riel et Fricandot, notaires à Châtillon-sur-Seine, Élisabeth LE GRAND DE SAINTE-COLOMBE, de la maison des comtes de Saulon-la-Rue, en Bourgogne, fille de Guillaume le Grand, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, de Bréviande, etc., et de damoiselle Guillemette de Saumaise de Chasans. Cette dame obtint, le 8 octobre 1593, un arrêt de la cour des aides de Paris contre les habitants de Montigny-sur-Aube. Leurs enfants furent :

LE GRAND : écartelé, aux 1 et 4 vairés d'or et de gueules, qui est de *le Grand*; aux 2 et 3 d'azur, au chevron plié d'or, accompagné de 3 glands du même, qui est *de Saumaise*.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Claude Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin et en partie de Latrecey (1), de Bayel-sur-Aube (2), et des Forges-les-Vendœuvre (3), né le 6 octobre 1583. Il accompagna, en 1625, M. d'Estrées dans la Valteline, servant alors dans la compagnie de chevau-légers du baron de Chalencey. Un certificat du gouverneur de Rocroy, daté du 23 mars 1626, constate que Claude Armynot avait été précédemment lieutenant d'infanterie dans le régiment de Marcheville. Il fut pourvu, par provisions du 1er décembre 1650, de la charge de gentilhomme de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Il s'était allié, par contrat passé le 20 juin 1627, devant Roger, notaire à Bar-sur-

(1) *Latrecey*, dont Claude Armynot possédait une partie, est un bourg de 170 feux, situé à deux lieues S.-O. de Châteauvillain, à deux lieues un tiers N.-O. d'Arc-en-Barrois, et à cinq lieues et demie N.-E. de Châtillon.

(2) *Bayel*, paroisse de 60 feux, située sur la rive gauche de l'Aube, à une lieue S. de Bar.

(3) *Les Forges*, hameaux dépendants du bourg de Vendœuvre.

Aube, (acte portant qu'il était à cette époque homme d'armes des ordonnances du roi), avec demoiselle Marguerite *de Mergey* (1), fille de Claude de Mergey, écuyer, et de Madelaine de Lux de Ventelet. Elle le rendit père d'un fils et de trois filles :

A. Edme Armynot, écuyer, gendarme au régiment de Francières-Choiseul, mort à 17 ans le 27 décembre 1655;

B. Reine Armynot;

C. Madelaine Armynot;

D. Nicole Armynot, femme de messire Nicolas *Lambert* (2), capitaine au régiment de Roncherolles, cavalerie, et gentilhomme ordinaire de la maison du roi;

3°. Pierre Armynot, écuyer, né le 17 avril 1581. Il fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance commandée par le marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne et Brie, ensuite capitaine du château de Gurgy, et gruyer noble des forêts de l'évêché duché-pairie de Langres. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1606, passé devant Finet, notaire à la Chaume, et Donnoy, notaire à Montigny-sur-Aube, en présence de Jean de Villiers, écuyer, mari d'Anne de Gand, de haut et puissant seigneur messire René d'Amoncourt, seigneur de Montigny, Jacques et François Fichot, François et Mathelin des Chiens, Jean de Nogent, sieur d'Obtrée, Bonaventure et Étienne Remond, tous écuyers, damoiselle Émonde *Fichot*, fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, procureur du roi au bailliage de la Montagne, et de damoiselle Anne de Gand, et sœur de Prudente Fichot, femme d'Edme Armynot, seigneur de Santenoge, cousin-germain de Pierre Armynot. Celui-ci mourut à Autun le Vendredi-Saint 1636, et fut inhumé à Viviers-sur-Ouche, avec sa femme, qui mourut quatre ans après lui. Ils laissèrent :

A. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, marié, par contrat passé devant Claude Pingeon, notaire à Chanceaux, le 9 juillet 1630, avec Marie *Jaquotot* (3), d'une famille noble du parlement de Dijon, fille de Claude Jaquotot, et de Marguerite de Repas. Il en eut cinq filles :

a. Marguerite Armynot, femme de Jean *le Reuil*;

b. Claire Armynot, qui fut maintenue dans sa noblesse, par ordonnance du vicomte-maïeur et du conseil municipal de la ville de Dijon, du 23 juin 1672;

c. Émonde Armynot, morte sans alliance;

d. Jeanne Armynot, mariée, par contrat passé devant Auvray et

---

(1) *De Mergey* : D'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes pommetées du même.

(2) *Lambert* : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes du même, et en pointe d'un cygne d'argent.

(3) *Jaquotot* : D'azur, à trois pates de griffon d'or.

Parques, notaires au châtelet de Paris, le 16 mars 1672, avec Henri-Louis-François *Périer* (1), écuyer, seigneur du Treuil, fils de feu Pierre Périer, écuyer, sieur du Chabot, capitaine d'infanterie, et de dame Marie de Rancé;

e. Jeanne Armynot, morte sans avoir été mariée;

B. Michel Armynot, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, docteur en théologie et en droit canon, chancelier et procureur-général de l'université de Bretagne et recteur de la Ferté-sur-Aube;

C. Marguerite Armynot, femme de Pierre *Guichard* (2), fils de Jean Guichard, écuyer, commissaire des guerres à Troyes;

4°. Charles Armynot, qui fut pendant long-temps homme d'armes des ordonnances du roi, ensuite secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, et enfin bailli de Châteauvillain. Il laissa d'Anne *Martin* (3), sa femme, fille de Prudent Martin, écuyer, seigneur de Grissey :

A. Françoise-Dorothée Armynot, femme de noble Jean *de Bonnet* (4), écuyer, seigneur à cause d'elle de Fée-le-Châtelet. De leur mariage sont descendus MM. le Febvre de Gurgy et de Mauvilly, M. le maréchal duc de Raguse, et M. le lieutenant-général comte de Vaubois, tous deux pairs de France;

B. Marguerite Armynot, qui épousa 1°, par contrat du 4 février 1657, Simon *de Maréchal* (5), écuyer, seigneur d'Hortes, décédé en 1659, fils de noble François de Maréchal, avocat au parlement, et de damoiselle Agnès de Joisel de Betoncourt; 2° Antoine *de Valette*, écuyer, capitaine au régiment de Brinon. Elle fit son testament le 5 février 1665. Elle fut l'aïeule de Charles-Louis de Maréchal, lieutenant des gardes de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière, qui épousa en Allemagne, au mois de juin 1741, Marie-Élisabeth-Ernestine, comtesse d'Auffz et du saint empire romain, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, veuve du comte de Metsch, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, vice-chancelier de l'empire, et mère de la princesse de Kevenhuller-Metsch. (*Armorial général de France*, registre III, partie II);

---

(1) *Périer :* D'azur, au poirier d'or, adextré et senestré d'un mouton saillant et d'un lion du même, affrontés; au chef d'or, chargé d'une poire de sinople et d'une grappe de raisin de pourpre, posées en bande et en barre.

(2) *Guichard :* D'argent, à l'arbre de sinople; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

(3) *Martin de Grissey :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même.

(4) *De Bonnet :* D'argent, à l'oiseau de proie d'azur, accompagné de deux bisses du même en fasce, une en chef et l'autre en pointe.

(5) *De Maréchal :* D'azur, à cinq losanges d'argent, bordées de sable, et posées en croix.

5°. Charlotte Armynot, femme de noble Antoine *Millot* (1), lieutenant-général et garde-des-sceaux du bailliage de Langres.

V. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, naquit le 15 février 1579. Il commença à servir dans différentes compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, notamment, en 1616 et 1617, dans celle du marquis de Brezé. Le 11 août 1622, il reçut des lettres de convocation pour le ban et arrière-ban à Sens; il était à cette époque chevau-léger de la compagnie de M. de Damas. Il faisait partie, en 1627, de la compagnie des gens de pied du seigneur de Nogent, premier capitaine du régiment de Marcheville. Il servit sous le maréchal de Vitry, en Provence; fut ensuite maréchal-des-logis de la compagnie de 30 gentilhommes, chevau-légers, de Scipion d'Aquaviva d'Aragon, duc d'Atri et comte de Châteauvillain, avec laquelle il servit à l'armée du duc de Guise, au passage de Mansfeld, et fut depuis capitaine d'une compagnie de 100 chevau-légers (2). Jean-Baptiste Armynot mourut à Épinal, le 29 juin 1635, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Porentruy, étant alors pourvu de la charge de maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnances de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il avait épousé, par contrat du 2 septembre 1603, damoiselle Claude du Bouchet, (3) fille de Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et de Philippotte Mallion, sa deuxième femme. Elle le rendit père de :

Du Bouchet : comme à la page 11.

1°. Auguste, dont l'article suit;
2°. Charles Armynot, prêtre, curé de la Margelle-sous-Léry;
3°. Alexandre Armynot, écuyer, qui, après 12 ans de service dans les ar-

---

(1) *Millot :* D'or, à trois branches de mélilot de sinople.

(2) Tous ces faits sont rapportés dans une enquête juridique faite, le 19 juillet 1645, sur sa noblesse : il y est dit que le sieur de Gand, cousin de Jean-Baptiste Armynot, était en même temps cornette de cette compagnie de chevau-légers.

(3) Cette famille du Bouchet est étrangère à la province de Champagne, et est très-bien alliée. Au moyen des deux mariages contractés, en 1603 et 1652, avec Claude et Susanne du Bouchet, par les chefs des branches de Préfontaine et du Châtelet, ces branches ont pu remonter leur ascendance maternelle dans les maisons de Chastenay-Lanty, de Rupt, de Gand et de Vienne. Les alliances de Chalon et de Neuvy ont procuré les mêmes affiliations.

mées du roi, fut tué, en 1650, dans une affaire en Italie, à la tête d'un corps de volontaires qu'il commandait;

4°. Élisabeth Armynot, femme de Jacques *Soordel*, seigneur du Val, homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance;

5°. Philiberte-Agathe Armynot, mariée à noble François *Millot*, bailli de Saint-Bris.

VI. Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Vougrey (1), de Riel-Dessus et de Cussangy (2) en partie, servit presque toujours dans les armées du roi, soit comme volontaire, soit comme homme d'armes en diverses compagnies d'ordonnance, soit enfin en qualité de mousquetaire de la garde. Il comparut au ban, à Langres, le 1er août 1642; et, le 10 février 1649, il reçut des lettres de convocation pour se trouver à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Langres, ce qu'il effectua le 3 mars suivant. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du bailliage de Langres, du 16 février 1674. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1636, damoiselle Catherine de Chalon, fille de Claude de Châlon, écuyer, seigneur de Landreville, de Riel-Dessus, de Vougrey, etc., et de Jeanne l'Évesque. Il en eut un fils et deux filles :

De Chalon : écartelé, aux 1 et 4 *de Rupt*; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de *l'Evesque*; sur le tout de gueules, à la bande d'or, qui est *de Châlon*.

1°. Jean-Baptiste Armynot, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Riel-Dessus, et de Cussangy en partie, mort célibataire;

2°. Renée-Bernarde Armynot, dame de Préfontaine, femme de Zacharie *du Wicquet*, (3) écuyer, seigneur d'Olizy, en Champagne;

3°. Philiberte-Agathe Armynot, qui épousa, en 1671, au Château-Bouchet, en Périgord, Jacques *de Machat de Pompadour*, (4) seigneur de la Mé-

(1) *Vougrey*, paroisse de 26 feux, située en l'élection de Bar-sur-Aube, à une lieue et demie de Bar-sur-Aube.

(2) *Cussangy*, paroisse de 107 feux, à 3 lieues S.-O de Bar-sur-Seine.

(3) *Du Wicquet :* De sinople, au chevron d'argent, accompagné de 3 rustres du même.

(5) *De Machat :* Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la main de gueules, qui est *de Machat;* aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est *de Noailles;* sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, qui est *de Pompadour*.

Le nom primitif de cette maison, une des plus anciennes et des plus distinguées du Limosin, était *Jouffre*, orthographié quelquefois *Geoffre* et *Jauffre*, seigneurs de Chabrignac. Voici le jugement qu'en porte M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, à l'occasion d'une alliance de cette maison avec celle de Bourdeille. « Gui de Bourdeille, seigneur en partie dudit lieu, épousa Marie de Jauffre,

chaussée, fils de Henri de Machat de Pompadour, sieur de Lavaux, et de Marguerite de Gacon. De ce mariage est issue :

Diane de Machat, *dite* de la Méchaussée, dame de Préfontaine, mariée avec Edme *de Champeaux*, seigneur de Véroilles et de Jussey, qu'elle rendit père de :

Marie-Anne de Champeaux, alliée, en 1716, à Nicolas *Armynot du Châtelet*, mariage qui a réuni la dernière branche de la famille Armynot à la branche aînée.

» qui se trouve mentionnée dans un codicille que son mari fit le mardi avant la fête » de Saint-Barnabé, l'an 1317. Elle pouvait être issue d'une famille bien noble et » bien alliée de ce nom de Jauffre, qui depuis a changé deux fois de nom, parce » qu'en premier lieu François de Machat, petit-fils de Marguerite de Noailles, qui » se fit religieux et qui fut abbé de Saint-Serge d'Angers, donna son bien à Annet » de Jauffre, son frère utérin, à condition de porter le nom et les armes *de Ma-* » *chat*, et ensuite François de Jauffré, *dit* de Machat, seigneur de la Coste, de la » Méchaussée et de Lavaux, petit-fils de cet Annet, ayant épousé Françoise de » Pompadour, leurs enfants devinrent héritiers des seigneurs de Châteaubouchet » du nom de Pompadour, à condition de prendre le nom et les armes de Pompa- » dour. »

En effet, Raoul ou Rouffot de Jouffre, fils de Gérald de Jouffre, damoiseau, seigneur de Chabrignac, et frère puîné de Pierre de Jouffre, qui a continué la branche de Chabrignac, épousa, au commencement du quinzième siècle, une d'Ornhac, veuve d'un Machat, fille de Raimond d'Ornhac, seigneur du Pescher et de la Méchaussée, et de Marguerite de Noailles, et en eut Agne ou Annet de Jouffre, qui, au moyen de la donation que lui fit François de Machat, abbé de Saint-Serge, son frère utérin, releva le nom et les armes *de Machat*. Le *Gallia Christiana*, première édition, commet une double erreur à l'égard de cet abbé de Saint-Serge, qu'il nomme François d'*Aurigny*, pour d'*Ornhac* (qu'on prononce d'*Orignac*), qui était le nom de sa mère. C'est de cette maison d'*Ornhac*, présumée branche de la maison de Comborn, qu'était issu Gui d'Ornhac, auteur de la maison actuelle *de Saint-Chamans*.

DE BEC-DE-LIEVRE,

VICOMTES DU BOUEXIC, SEIGNEURS DU CHATELLIER, DE LA ROCHE-HERVÉ, DU TEILHAC, DE LA BUNELAYE; MARQUIS DE BEC-DE-LIÈVRE; SEIGNEURS DE TRÉAMBERT, DE QUIFISTRE, DE LA SEILLERAYE, DU GRUMÉNIL, DE LA HAUTE et BASSE INDRE, DE MAUVES, DE LA BOUVARDIÈRE; SEIGNEURS DU BOISBASSET et DU HAUTBOIS, DE SAINT-MAUR ET DE PENHOUET, DE BELAIR et DE PIRUIT, DU BROSSAY, etc.; SEIGNEURS DE SAZILLY, DE HOCQUEVILLE, DE BRUMARE, MARQUIS DE CANY, DE QUEVILLY, DE SAINT-GEORGES, et DE VILLERS; SEIGNEURS DE BONNEMARE, DE FARCEAUX, etc., *en Bretagne, au Maine, en Normandie,* et *en Velay.*



ARMES : *De sable, à deux croix de calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : Hoc TEGMINE TUTUS.

La maison DE BEC-DE-LIÈVRE, originaire du duché de Bretagne, est une des plus distinguées de cette province par les services éminents qu'elle a rendus dans la haute magistrature et les armées, par ses alliances, et par les riches et nombreux domaines dont ses diverses branches ont été apanagées. Sept de ces branches se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les trois premières sont restées en Bretagne, la quatrième est passée dans le Maine et les deux derniè-

res en Normandie. L'aînée de ces deux branches, *dite* des marquis de Cany, a été admise aux honneurs de la cour en 1770 et 1775. Les deux branches aînées de la maison, *dites* des vicomtes du Bouexic, et des seigneurs de la Bunelaye et marquis de Bec-de-Lièvre, ont été maintenues nobles d'ancienne extraction, et leurs auteurs dans la qualité de chevaliers, par arrêts de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 14 mai 1669 et 29 novembre 1670, après avoir justifié leur filiation depuis 1350, et constaté leurs partages faits de temps immémorial suivant l'*assise du comte Geoffroi,* ce qu'on appèle en Bretagne le gouvernement noble et avantageux, qui forme le principal caractère de noblesse dans cette province. C'est d'après le texte de ces deux arrêts qu'on a établi la généalogie qui va suivre, quant aux branches de Bretagne, la filiation des branches de Normandie étant extraite des preuves faites pardevant M. Chérin, au cabinet des ordres du Roi.

HUGUET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 5 billettes d'argent, 3 et 2 ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 coqs de gueules; sur le tout d'argent, à 3 croissants de sable.

I. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, en la paroisse de Guipry, diocèse de Saint-Malo, vivait en 1350 et 1360, aux termes de la production de 1669. Un tableau généalogique, dressé il y a plus d'un siècle sur d'anciens extraits de titres et mémoriaux de famille, lui donne pour femme Raoulette HUGUET, et cite un acte de 1371, par lequel il donna des héritages à ferme. Il eut pour fils Thomas Ier, qui suit.

DE PENHOUET : d'azur, à 3 croisettes patées et fichées d'or.

II. Thomas DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, vivait en 1411, suivant la production de 1669. La famille n'a pu produire d'autres citations d'actes sur ces deux premiers degrés, attendu que les archives du château du Bouexic avaient été incendiées dans les premiers temps de la ligue, aux termes des extraits précités, qui donnent pour femme à Thomas Ier, Mathilde DE PENHOUET, dame de la Galimays, de laquelle il a eu :

1°. Guillaume Ier, qui suit;
2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, nommé trésorier et receveur-général du duc de Bretagne le 13 mai 1448, mort sans postérité.

III. Guillaume DE BEC DE LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, secrétaire de Jean IV, duc de Bretagne, figure en cette qualité dans divers comptes des 14 avril 1413, et 1er octobre

et 1er novembre 1426. Le 26 mai 1458, il obtint du duc Artus III, un mandement portant évocation aux plaids généraux de Rennes d'un procès qu'il avait contre les habitants de la paroisse de Guipry. (*Reg. de la Chancellerie de Bretagne.*) Il avait épousé Jeanne Sorel, fille de Pierre Sorel et de Marie Morio. Ils sont rappelés dans le partage noble et avantageux, fait le 5 mai 1505, entre Pierre et Raoul, leurs fils et petit-fils, acte dans lequel Raoul est dit fils aîné et héritier principal et noble de Thomas, celui-ci fils aîné et héritier principal et noble de Guillaume, et ce dernier fils aîné, et héritier principal et noble de Thomas. Du mariage de Guillaume I et de Jeanne Sorel sont provenus :

Sorel : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Thomas II, dont l'article viendra ;
2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, l'aîné, auteur de la branche des *seigneurs* du Boisbasset et du Hautbois, rapportée en son rang ;
3°. Charles, *dit* Charlot de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis* de Cany et de Quévilly, mentionnée plus loin ;
4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, le jeune, doyen de Guipry, puis de Loheac, nommé maître des requêtes de François II, duc de Bretagne, le 19 février 1487, mort vers Pâques de l'année 1500. Sa succession fut partagée, le 21 juillet de cette année, entre Charles, son frère, et Raoul, son neveu. Le premier observa qu'elle était trop peu considérable pour que le partage fût exécuté selon l'assise du comte Geoffroi ;
5°. Louis de Bec-de-Lièvre, recteur de Saint-Jacques de la Lande. Sa succession fut partagée le 8 octobre 1486, entre ses frères et Raoul, son neveu ;
6°. François de Bec-de-Lièvre, prieur de Henc, qui obtint, le 6 décembre 1486, des lettres de sauvegarde du duc François II ;
7°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 12 mai 1466, avec Guillaume *Robelot* (1), écuyer, seigneur de Voltays, fils de Jean Robelot, écuyer, seigneur de Quelleneuc.

IV. Thomas de Bec-de-Lièvre, IIe du nom, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, obtint du duc de Bretagne, le 18 mars 1463, (*v. st.*) l'affranchissement de sa maison et métairie du Mesnil, situées en la paroisse de Guipry. (*Registres de la Chancellerie de Bretagne.*) Il fit un échange, au nom de sa femme, Perrine Gillot, le 15 janvier 1466, avec Jean, sire de Maure; fit une acquisition

Gillot : d'azur, à 3 abeilles d'or.

(1) *Robelot* : D'argent, à 3 cœurs de gueules.

de biens fonds de noble homme Robert de la Bouère, le 29 mars 1472, et mourut avant le 1er février 1473, époque à laquelle sa veuve accepta, aux plaids généraux de Châteaubriand, tenus à Loheac, la tutelle de Raoul, son fils aîné, et le gouvernement noble de ses autres enfants. Elle épousa en secondes noces noble homme Jean de la Fouchaye, co-seigneur du Bouexic, lequel obtint, tant pour lui qu'au nom de Raoul de Bec-de-Lièvre, fils aîné du premier lit de sa femme, le 13 février 1480 (*v. st.*) une sentence, rendue aux plaids généraux de Rennes, contre François Angier, seigneur du Plessis-Angier, par laquelle il fut ordonné qu'il serait dressé une enquête sur la plainte que Jean de la Fouchaye avait formée contre celui-ci, pour avoir chassé sur la terre du Bouexic. Perrine Gillot ne vivait plus le 22 septembre 1500. Elle avait eu de Thomas de Bec-de-Lièvre, son premier mari :

1°. Raoul, dont l'article viendra ;

2°. Étienne de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury, compris au rôle des nobles de l'évêché de Saint-Malo, en 1513. Il épousa Jeanne *d'Autie*, dont il laissa :

A. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury et de la Motte-au-Chancelier, dont il fit aveu au roi, le 5 janvier 1550 (*v. st.*), conjointement avec Jeanne *Juhel* (1), sa femme, dont il eut :

a. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 26 mars 1571, décédé sans avoir été marié ;

b. Étiennette de Bec-de-Lièvre, mariée avec N...., seigneur de Berthemais, auquel elle porta la terre du Bas-Bury, après la mort de son frère ;

c. Gillette de Bec-de-Lièvre, épouse de Jean *de Quelen* (2), sieur du Clos-Quelen :

d. Perrine de Bec-de-Lièvre, } mortes sans alliance ;
e. Olive de Bec-de-Lièvre, }

B. Étienne de Bec-de-Lièvre, qui n'a laissé qu'une fille ;

C. Perrine de Bec-de-Lièvre, mariée à N.... *de Beauchesne-Beaumanoir ;*

D. Julienne de Bec-de-Lièvre, femme de N...., sieur de la Hairie ;

3°. Thomas de Bec-de-Lièvre, seigneur de Gouen, dont le partage fut réglé

---

(1) *Juhel :* De gueules, au croissant d'argent ; au lambel du même.

(2) *De Quelen :* Burelé d'argent et de gueules.

comme juveigneur, par Raoul, son frère aîné, le 1er février 1505. Il épousa Jeanne *le Chanoine*, dont il eut deux filles :

A. Guillemette de Bec-de-Lièvre, mariée avec Pierre *de la Porte* (1), seigneur du Val. La noblesse de ces deux époux a été jurée dans les preuves faites, le 2 juillet 1663, par Pierre de Serent, pour l'ordre de Malte ;

B. Jeanne de Bec-de-Lièvre, femme de N ..., sieur *de Launay-Perrault* ;

4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, doyen de Loheac, après son oncle, et recteur de Guipry. Il fit son testament le 19 mai 1510, et confia l'exécution de ses dernières volontés à Étienne et Guillaume, ses frères ;

5°. Guillaume de Bec-de-Lièvre, recteur de Comblezac, qui, le 17 septembre 1522, fit son testament, dont il nomma exécuteurs Raoul et Étienne, ses frères ;

6°. Laurence de Bec-de-Lièvre, mariée, le 15 juin 1478, avec noble homme Jean *de la Fouays* (2), seigneur du Bois-au-Vayer, fils de noble Olivier de la Fouays, seigneur de la même terre.

V. Raoul de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic, de la Fauvelays et autres lieux, fils aîné et héritier principal et noble de Thomas de Bec-de-Lièvre, fut mis sous la tutelle de sa mère le 1er février 1473. Il comparut, représenté par Guillaume de Bec-de-Lièvre, archer armé de brigandine et de hoqueton, à la montre des nobles et fieffés de l'archidiaconé de Porhoet, faite à Ploermel les 8 et 9 janvier 1479. Il fit une semblable comparution par procureur à une seconde revue du même archidiaconé, qui eut lieu les 5 et 6 juillet 1480. Il fut chargé par la duchesse Anne de plusieurs missions importantes relatives à la négociation du mariage de cette princesse, d'abord, en 1489, près de Charles VIII, roi de France, ensuite près de Maximilien d'Autriche, roi des Romains. (Voyez les *Institutions*, ouvrage inédit du chevalier Guyot des Fontaines, liv. V.) Raoul de Bec-de-Lièvre est compris au nombre des nobles qui tenaient des biens à foi et rachat sans devoir de chambellenage, de Gui XIV, comte de Laval et de Montfort, dans le dénombrement de la seigneurie de Loheac, fourni par ce comte le 28 juin 1494. Les biens de Raoul, compris dans ce dénom-

(1) *De la Porte :* De gueules, au croissant d'hermine.

(2) *De la Fouays :* D'argent, à 2 fasces de gueules.

brement, étaient situés dans les fiefs de Maupertuis, de Rendumel et de la Rochière. Il fut nommé lieutenant de la ville de Rennes par le roi Charles VIII, le 9 juin 1496, et fut confirmé par lettres de la duchesse Anne, femme de Louis XII, des 9 avril 1498 et 21 juillet 1500. (*Ch. des Comptes de Bretagne.*) Le même jour, 21 juillet 1500, Raoul de Bec-de-Lièvre transigea avec Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Chavaignes, son oncle, sur le partage de la succession de Pierre, doyen de Loheac, et passa une seconde transaction, le 22 septembre 1500, avec Jean de la Fouays, son beau-frère. Le 25 septembre 1503, Raoul comparut à la montre des nobles de l'évêché de Rennes, et y promit de servir le roi et la reine, et de fournir à leur armée deux hommes bien armés. Il passa divers actes les 5 mai 1505, 30 avril 1506, 28 juin 1507, 22 septembre 1511 et 4 novembre 1544. Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1489, Guillemette Challot, morte avant le 28 juin 1505, fille de Jean Challot, seigneur de la Challousays, et de Philippine du Pé d'Orvault. Leurs enfants furent :

Challot : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lionceaux de sable.

1°. Gilles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, dont il fournit le dénombrement à Jean, seigneur d'Acigné le 31 janvier 1527 (*v. st*). Le 3 mai 1528, il donna à Thomas, son oncle, la part qui lui revenait dans les successions de ses aïeul et aïeule, et mourut la même année, sans avoir eu d'enfants de Gillette *de la Chasse* (1), son épouse ;

2°. Etienne, qui a continué la descendance ;

3°. Perrine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 27 janvier 1507, avec Jean *Peschart* (2), écuyer, seigneur de la Chavagnière ;

4°. Rose de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 22 septembre 1511, avec Jean *du Fresche* (3), écuyer, seigneur du Perret. Elle ne vivait plus le 4 novembre 1544.

VI. Étienne de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, conseiller du roi, lieutenant-civil de la ville de Rennes, était, ainsi que son frère aîné et ses sœurs, sous la garde

---

(1) *De la Chasse :* De gueules, à 3 aiglettes au vol abaissé d'argent.

(2) *Peschart :* De gueules, à la bande d'or, chargée de 3 roses d'azur, et accostée de 4 ducs ou chats-huants d'argent, 2 en chef et 2 en pointe.

(3) *Du Fresche :* D'argent, à 3 connils ou lapins passants de sable.

noble de leur père le 25 juin 1505. Ils y étaient encore en 1513, suivant les registres de la réformation de la noblesse de Bretagne, où Raoul est cité comme possédant et tenant noblement, outre sa maison du Bouexic, une métairie sise à Gouen, exempte de fouage depuis 50 ans, attendu le dédommagement donné à la paroisse de Guipry par feu Thomas de Bec-de-Lièvre, père de Raoul, enfin les maison et manoir nobles de la Fauvelays, appartenant aux enfants de celui-ci, dont il avait la garde, maison et manoir nobles de toute antiquité, disent les mêmes registres. (*Arch. de la chambre des comptes de Bretagne; Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. III, fol. 965.) Étienne de Bec-de-Lièvre fut nommé lieutenant-civil de la ville de Rennes par le roi François I[er], le 21 janvier 1527. Le 21 novembre 1530, il passa une transaction avec François Bérard, écuyer, seigneur de la Haute-Touche, et Péronne le Chauchart, son épouse, au sujet des droits que ceux-ci avaient dans la communauté des biens meubles et acquets de lui Étienne, et de sa première femme. Le 2 janvier suivant (*v. st.*), Étienne reçut une quittance de Gillette de la Chasse, veuve de Gilles de Bec-de-Lièvre, son frère aîné. Il fournit l'aveu de sa terre de la Fauvelays au ressort de Rennes, le 4 novembre 1539. (*Cab. du Saint-Esprit, vol. 54 des généalogies*, fol. 626.) Le 5 mars suivant (*v. st.*), il donna à Pierre d'Argentré, chevalier, seigneur de la Guichardière, la déclaration des terres et héritages nobles, sujets au ban et arrière-ban, qu'il possédait; rendit trois aveux au comte de Laval et au seigneur de Loheac, les 21 juillet 1549, 30 mai 1550 et 30 juin 1550, pour les terres qu'il tenait d'eux noblement, et mourut peu de temps avant le 19 juillet 1559. Il avait épousé 1°, par contrat du 26 mai 1525, Gilberte DE VAUCOULEUR, dame de la Ville-de-Bout, morte avant le 21 novembre 1530, sans postérité, fille de François de Vaucouleur, écuyer, seigneur de Lanjamet, et de Gilberte du Bourgneuf; 2°, par contrat du 19 mai 1541, Gilberte DU HAN, fille de Jean du Han, écuyer, seigneur de Launay et de la Mettrie, conseiller et procureur-général du duc de Bretagne, et de Jeanne Brullon de la Muce, cette dernière, sœur de François Brullon, seigneur de la Muce, qui avait été armé chevalier en 1531, et avec lequel Jeanne avait passé un accord le 19 juillet 1539. De ce second mariage sont provenus trois fils et trois filles :

DE VAUCOULEUR : d'azur, à la croix d'argent.

DU HAN : d'argent, à la bande fuselée de sable, sommée d'un lion morné de gueules.

1°. René de Bec-de-Lièvre, mort célibataire;

2°. François I, qui a continué la descendance;

3°. Jean de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BUHLAYE, *puis marquis* DE BEC-DE-LIÈVRE, rapportée ci-après;

4°. Gillette de Bec-de-Lièvre, mariée 1°, par contrat du 21 mai 1568, avec Jean *Pescherel* (1), seigneur de Beaulieu et de la Villeneuve; 2° avec François *de l'Espinay* (2), écuyer; 3° avec Guillaume *Ginguené* (3), sieur de la Chapelle. Elle vivait encore le 28 août 1582, et mourut ainsi que son dernier mari, avant l'année 1585;

5°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 9 janvier 1567, avec René *de Bois-Adam,* (4) écuyer, seigneur de Bois-Adam et de la Rozays, dont elle était veuve le 5 mai 1582. Il était fils de noble homme Robert, seigneur de Bois-Adam et de la Rozays, et de Jeanne le Forestier;

6°. Claude de Bec-de-Lièvre, mariée, en 1576, avec François *du Plessis,* (5) écuyer, seigneur de Grenédan, avec lequel elle vivait sans enfants, le 5 mai 1585. Il était fils de François du Plessis, seigneur de Grenédan, et de Jeanne de la Bouère.

DU CHATELLIER : de gueules, au dextrochère tenant une fleur de lys, et accompagné de 4 besants posés en croix, le tout d'argent.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur du Bouexic, de Guipry et de la Fauvelays, fut reçu, le 25 août 1569, conseiller au parlement de Bretagne, et s'allia, par contrat du 26 mars 1572, avec Françoise DU CHATELLIER, fille de Jean, seigneur du Châtellier et des Flèges, et d'Orphraise de Couesnon. Elle eut la terre du Châtellier par le partage qu'elle fit avec Julienne du Châtellier, sa sœur, femme de Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie. Françoise mourut avant le 5 juin 1612, date du partage de sa succession entre ses enfants. François de Bec-de-Lièvre passa un acte le 8 janvier 1611. Il fournit un aveu, le 10 janvier 1617, à François de Cossé, duc de Brissac, et en reçut lui-même deux qui lui furent rendus par ses censitaires les 11 et 28 février 1623. Il recueillit toute la succession de Françoise de Bec-de-Lièvre, sa sœur, suivant un acte qu'il passa le 16 février 1626. Il reçut des lettres de conseiller honoraire au parlement de

(1) *Pescherel :* D'argent, à 5 coquilles de sable.

(2) *De l'Espinay :* D'argent, au croissant de gueules, accompagné de 6 billettes de sable.

(3) *Ginguené :* D'argent, à trois coquilles de gueules.

(4) *De Bois-Adam :* De gueules, à la bande d'hermine, accostée de 6 molettes d'éperon d'or.

(5) *Du Plessis :* D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois macles d'or, et accostée en chef d'un lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

Rennes, le 26 août 1627, et mourut peu de temps après, dans un âge avancé. Ses enfants furent :

1°. René de Bec-de-Lièvre, conseiller au parlement de Bretagne en 1607, mort Chartreux à Paris;
2°. Jean, qui a continué la descendance;
3°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 28 mai 1602, avec Gui *de Renouard,* (1) seigneur de Villayer et des Onglées, maître en la chambre des comptes de Bretagne, lequel vivait le 11 août 1621;
4°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 20 mai 1606, avec Nicolas *du Bois,* (2) écuyer, seigneur du Bois-Robert;
5°. Olive de Bec-de-Lièvre, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes;
6°. Claude de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 25 juillet 1611, avec Julien *Bonamy,* co-seigneur, par sa femme, du Châtellier.

VIII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur de Guipry, de Bossac et du Châtellier, fut nommé conseiller au parlement de Bretagne le 17 mai 1618. Il fut choisi pour médiateur d'une transaction passée, le 11 août 1621, entre François de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Bunelaye, son cousin-germain, avec Sébastien du Plessis, seigneur de Grenédan. Jean reçut, en qualité de seigneur du Châtellier, un aveu de Gui le Borgne, écuyer, le 15 juillet 1634. Au mois de février 1637, il obtint du roi des lettres-patentes portant union des fiefs et châtellenies de Bossac et de Guipry à la seigneurie du Bouexic, et leur érection en titre de *vicomté du Bouexic* *, lettres qui furent registrées

(1) *De Renouard :* D'argent, à la quintefeuille de gueules.

(2) *Du Bois :* De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 croissants du même.

* *Lettres-patentes de la vicomté du Bouëxic.* Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir, salut. La raison et l'expérience ont également fait connaître à nos prédécesseurs, que les marques d'honneur sont les plus chères récompenses de la vertu. C'est pourquoi ils ont toujours été soigneux de récompenser le mérite et la fidélité de ceux qui les ont servis courageusement; et, d'autant que nous ne désirons pas moins que les autres monarques qui ont porté le sceptre avant nous, faire connaître à tout le monde, que de toutes les parties de la justice, que nous désirons rendre soigneusement, il n'y en a pas une que nous chérissions tant que celle qui distribue les récompen-

au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne, et au présidial de Rennes les 8 août 1637 et 12 et 14 juin 1638. Jean de Bec-de-Lièvre, ayant résigné sa charge de conseiller au parlement au seigneur de Kérisac, son gendre, le 14 août 1640, obtint, le 31 décembre suivant, des lettres de conseiller honoraire. Il mourut peu avant le 15 décembre 1659, époque à laquelle sa seconde femme fut instituée tutrice de leurs enfants. Il avait épousé 1°, par contrat du 25 septembre 1617, Guionne Cheville, morte en 1636, fille de Jean Cheville, écuyer, seigneur de la Flourie, et de Ber-

Cheville : d'argent, à la fasce de gueules, accompagné e en chef de 3 quintefeuilles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.

ses; à ces causes, ayant pris en considération les fidèles services qui nous ont été rendus par notre amé et féal conseiller en notre cour de parlement de Rennes, François Bec-de-Lièvre, écuyer, sieur du Bouëxic, tant en l'exercice de sa charge, par l'espace de cinquante-sept années, qu'en plusieurs autres occasions importantes, même durant les mouvements derniers de la ligue, où sa fidélité se fit connaître avec tant de témoignages, que sa maison et terre du Bouëxic en fut pillée et la plus grande partie de ses titres perdus; et que les mêmes services nous sont continués par notre amé et féal Jean Bec-de-Lièvre, son fils, écuyer, sieur du Bouëxic, aussi conseiller audit parlement de Bretagne, depuis l'année mil six cent dix-huit, lequel depuis quelque temps avait acquis les terres et châtellenies de Bossac en Guipry, de Quémillac, et quelques autres fiefs s'étendant aux paroisses de Guipry, Guignet et Saint-Malo de Filié, en notre pays de Bretagne, dans lesquelles paroisses et autres proches les unes des autres est situé le château du Bouëxic et fiefs en dépendants, lesquelles terre du Bouëxic et châtellenie de Bossac et Quémillac, sont belles, nobles et de grande étendue, se joignant l'une l'autre, consistant en bourgs, paroisses, plusieurs fiefs de haute, moyenne et basse justice, chapelles, bois de haute futaie, bois taillis, grand domaine et grand revenu et valeur suffisante pour soutenir le titre et qualité de vicomté; nous, en reconnaissance de ses services, et par les considérations susdites, avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, lesdites terres, châtellenies fiefs et justice de Bossac en Guipry, Quémillac et autres fiefs acquis par ledit sieur du Bouëxic, jouissant et usant de la terre et seigneurie du Bouëxic, et fiefs qui en dépendent, et icelle seigneurie du Bouëxic, créée, érigée et élevée, créons, érigeons et élevons par ces présentes signées de notre main, au titre avec qualité et prééminence de vicomté, pour ledit sieur du Bouëxic en jouir et user pleinement, paisiblement, perpétuellement, ses hoirs, successeurs et ayans causes audit titre de vicomte, lequel nous voulons être réputé et appelé seigneur et vicomte du Bouëxic, ou que tel se puisse dire, nommer, qualifier et instituer, tant en jugement que dehors, qu'il en jouisse et use en tels et pareils droits, autorité et prérogatives, prééminence et hautesse, comme jouissent et usent, et ont accoutumé jouir et user les autres seigneurs vicomtes de notre province de Breta-

tranne Frotet; 2°, par contrat du 31 juillet 1644, Péronnelle DE LA VILLÉON, fille de François de la Villéon, écuyer, seigneur de Boisfeillet, et d'Isabeau de la Fresnaye. Jean de Bec-de-Lièvre eut pour enfants;

DE LA VILLÉON : d'argent, au houx arraché de sinople; au franc canton de sable, fretté d'or.

Du premier lit :

1°. Gui de Bec-de-Lièvre, chevalier, vicomte du Bouexic, mort célibataire en 1643;

2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 9 août 1640, avec

---

gne, et prendre sur ses armoiries les blason, devises, enseignes et titres appartenants à la dite qualité de vicomte, aussi que les vassaux, arrière-vassaux ou autres tenant noblement et roturièrement de la dite vicomté du Bouëxic, feront à l'avenir les hommages et bailleront leurs aveux et dénombrements, déclarations de leurs terres et devoirs dus audit sieur vicomte du Bouëxic, et à ses successeurs, seigneurs vicomtes au nom dudit sieur vicomte du Bouëxic, et semblablement tous autres actes et reconnaissances, sans toute fois que pour mutation de titre et qualité, ils soient tenus à autres devoirs qu'ils ont été jusqu'à présent. Voulons et nous plait que ledit sieur vicomte du Bouëxic puisse établir officiers nécessaires pour l'exercice de la justice ordinaire, ainsi que les autres vicomtes, qui sera tenue dorénavant au bourg dudit Guipry, lieu plus commode à nos dits sujets, le jour de jeudi à heure accoutumée, et qu'il puisse faire construire et élever fourches patibulaires, et le nombre de pilliers que les autres sieurs vicomtes de la dite province, à la charge et condition que ladite vicomté du Bouëxic sera tenue de nous à foi et hommage, et que les appellations ressortiront où elles avaient coutume de ressortir avant ladite érection, et sans que pour ce, nous entendions rien déroger aux droits de justice, foi et hommage, s'il en appartient, ainsi qu'à nous, ni contrevenir aux cas royaux, et que ladite érection et création fasse préjudice à nos droits et à ceux d'autrui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour de parlement à Rennes, et chambre de nos comptes à Nantes, sénéchal de Rennes, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent user, et du contenu en icelles ils fassent jouir, et laissent ledit exposant ses hoirs, successeurs, seigneurs d'icelle terre, seigneurie et vicomté pleinement paisiblement et perpétuellement jouir, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose bonne et stable à toujours, nous avons à icelle, fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de février l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS; et sur le registre : par le roi, signé *Phélippeaux* et scellé du grand scel de cire verte, à lacs de soie rouge et verte.

Jean *Hingant*, (1) chevalier, seigneur de Kérisac, conseiller au parlement de Rennes, fils de Claude Hingant, sieur de Kerisac et de Kerduel, et d'Anne de Lezildry;

3°. Bertranne de Bec-de-Lièvre, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges à Rennes;

4°. Anne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 8 septembre 1650, à René, seigneur *de la Saudraye*, (2) écuyer;

5°. Guionne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 3 juin 1660, avec Georges *de Gaulay*, (3) seigneur du Boisguy, fils de Briand de Gaulay, seigneur du Boisguy, et de Guionne de Kerguisec;

Du second lit :

6°. François II, dont l'article suit;

7°. Georges-Alexis de Bec-de-Lièvre, recteur d'Yrodouer, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt des commissaires établis pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 14 mai 1669.

D'ESPINAY : d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé, armé et couronné d'or.

IX. François DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, baptisé le 21 février 1650, comparut au greffe de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, y soutint être noble et issu d'ancienne chevalerie et extraction, et produisit des titres remontant sa filiation à Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, son septième aïeul, vivant en 1350 et 1360; et, sur le vu de ces titres, lui et son frère puiné furent déclarés issus *d'ancienne extraction noble*, avec faculté pour François de prendre la qualité de chevalier, et pour son frère, celle d'écuyer, par arrêt du 14 mai 1669. (*Produit au cabinet des ordres du Roi en* 1770, *en expédition sur parchemin, signée L. C. Picquet.*) François avait épousé, en 1676, Madelaine D'ESPINAY, fille d'Urbain d'Espinay, chevalier, marquis de Vaucouleur, et de Susanne de Trémigon. Elle le rendit père de Pierre II, qui suit.

---

(1) *Hingant :* De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 7 billettes du même, 4 rangées en chef, et 3 en pointe, posées 2 et 1.

(2) *De la Saudraye :* De gueules, à 3 fasces d'or, chargées de 3 haches d'armes de sable, 2 et 1.

(3) *De Gaulay :* D'azur à la fasce d'argent, chargée de 3 quintefeuilles de gueules.

X. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, II[e] du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, du Teilhac, etc., épousa, par contrat du 10 janvier 1702, Louise GABARD, dame du Teilhac, fille de Claude Gabard, seigneur du Teilhac, et d'Antoinette de Chardonnay. Ils ont eu six fils et quatre filles :

GABARD : de gueules, à 2 étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

1°. Antoine de Bec-de-Lièvre, chevalier, vicomte du Bouexic, né le 27 décembre 1702, marié le 14 décembre 1735, avec Charlotte *de Cornullier*, (1) dame de Montreuil, fille de Claude de Cornullier, seigneur de Montreuil, et de Charlotte le Tourneux. Ce fut sur Antoine de Bec-de-Lièvre que la vicomté du Bouexic fut décrétée en 1756, et adjugée à M. du Bouexic de Pinieux. Il mourut sans postérité;

2°. Charles-Prudent de Bec-de-Lièvre, né à Nantes en 1705, abbé de Vierzen en 1730, et de la Caignotte en 1731, grand-vicaire de Périgueux en 1736, sacré évêque de Nismes le 12 janvier 1738. Ce prélat fut révéré par ses pieuses prodigalités et par toutes les vertus qui font un grand évêque. Nismes et le midi de la France lui doivent de nombreux établissements de bienfaisance, et sa mémoire y jouit d'une vénération que les malheurs des temps n'ont point altérée. Il est décédé peu de temps avant la révolution, sous-doyen des évêques de France;

3°. Pierre-Joseph de Bec-de-Lièvre, reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine le 14 février 1718, enseigne des vaisseaux du roi, mort à bord *du Mercure* le 13 septembre 1746;

4°. Pierre-Joseph, dont l'article viendra;

5°. Louis-Toussaint, chevalier de Bec-de-Lièvre, né le 31 octobre 1719, enseigne de vaisseau le 25 mars 1738, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il commanda le vaisseau *le Moras*, faisant partie de l'escadre du comte d'Aché, dans les combats des 29 avril et 3 août 1758, contre l'escadre anglaise, près de Pondichéry. (*Gazette de France*);

6°. François-Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier de la Roche-Hervé, officier de marine, né le 14 juillet 1725;

7°. Pélagie de Bec-de-Lièvre, mariée, le 31 mai 1732, avec Pierre *Picaut*, (2) seigneur de Pommeraye, morte le 19 juillet 1746;

8°. Louise de Bec-de-Lièvre, morte religieuse à la Visitation de Rennes, le 11 octobre 1725;

9°. Marie-Anne de Bec de Lièvre, mariée, par contrat du 12 avril 1742,

---

(1) *De Cornullier :* D'azur, au rencontre de cerf d'or, sommé entre les 3 ramures d'une mouchure d'hermine d'argent.

(2) *Picaut :* D'argent, fretté de gueules; au chef du même, chargé de 3 trèfles d'or.

avec haut et puissant seigneur messire Charles-Henri *Bruneau d'Ornac*, (1) baron de Verfeil et des états de Languedoc, seigneur de Saint-Marcel, de Careyret, des Auxiats, de Cadignac, au diocèse d'Uzès, etc., fils de Henri Bruneau d'Ornac, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne d'Adhémar de Montfalcon. Elle mourut le 18 décembre 1745 ;

10°. Louise-Françoise-Aimée de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 20 juin 1742, avec Jean-François *de Rainaud de Boulogne*, seigneur de Lascours, au diocèse d'Alais.

GILARD : de gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

XI. Pierre-Joseph, vicomte DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur du Teilhac, né le 10 mars 1718, épousa, par contrat du 1er octobre 1753, Thérèse-Marie-Gabrielle GILARD DE KERANFLECH, fille de Mathieu-Joseph Gilard, seigneur de Keranflech, et de Marie-Hiacinthe Louvard. Il mourut en 1766, laissant une fille unique, nommée :

Laurence-Antoinette de Bec-de-Lièvre, dame du Teilhac, née le 4 février 1758.

SEIGNEURS DE LA RUNELAYE, puis MARQUIS DE BEC-DE-LIÈVRE.

VII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de la Maultays, troisième fils d'Étienne de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, et de Gillette du Han de Launay, sa seconde femme, partagea avec son frère aîné et ses sœurs le 5 mai 1585. Il fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 14 août 1591, sur la démission de Vincent du Roscoet, et fit son testament le 5 mai 1608. Il avait épousé Françoise LE DUC, fille de Julien le Duc, qui avait été reçu, le 2 août 1554, conseiller au parlement de Rennes, lors de l'érection. Elle mourut en 1602, laissant :

LE DUC : de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.

1°. Jean de Bec-de-Lièvre, qui partagea avec ses frères la succession de leur mère, le 8 mai 1602, et mourut sans postérité ;

2°. François, qui a continué la descendance;

3°. Claude de Bec-de-Lièvre, qui prit part au partage du 8 mai 1602. Il paraît n'avoir pas eu d'enfants.

---

(1) *Bruneau d'Ornac :* Parti, au 1 d'argent, au lion de gueules; au 2, vairé d'or et de gueules.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, fut nommé le 16 juin, et reçu le 16 août 1620, conseiller au parlement de Rennes, puis nommé le 14 décembre 1632, et reçu, le 3 janvier 1633, premier président en la chambre des comptes de Bretagne. Il avait épousé, le 7 juillet 1621, Jeanne BLANCHARD, fille de Jean Blanchard, seigneur de Lessongère, conseiller d'état et premier président de la chambre des comptes en 1634, après la mort de François de Bec-de-Lièvre, son gendre, et de Madelaine Savineau. Leurs enfants furent :

BLANCHARD : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 5 besants d'or, 2 en chef et 3 en pointe.

1°. Jean-Baptiste Ier, qui suit ;
2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, au mois d'août 1640, avec messire Gui *du Pont*, (1) chevalier, seigneur d'Échevilly, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 23 mai 1643, fils de Louis du Pont, président en la chambre des comptes de Rennes.

IX. Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, fut d'abord avocat-général en la chambre des comptes de Nantes, le 17 juillet 1646, ensuite conseiller au parlement de Bretagne le 12 janvier 1649, et enfin conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au même parlement le 3 novembre 1652. Dès le 30 avril 1649, il avait fait le partage noble et avantageux de la succession de François de Bec-de-Lièvre, son père, avec Gui du Pont, seigneur d'Échevilly, son beau-frère. Il avait épousé, par contrat du 16 juin 1647, Louise DE HARROUYS, fille de Louis de Harrouys, chevalier, seigneur de la Seilleraye, premier président en la chambre des comptes de Bretagne, et de Simonne de Bautru-Nogent. Ces époux ne vivaient plus le 21 décembre 1658, date de l'élection de tutelle de leurs enfants, qui furent :

DE HARROUYS : d'argent, à 3 bandes de gueules, chacune chargée de 3 têtes de licorne d'or.

1°. Jean-Baptiste II, qui suit ;
2°. Louis de Bec-de-Lièvre, d'abord capitaine au service du roi, mort capucin ;
3°. Françoise de Bec-de-Lièvre, religieuse à Fontevrault.

X. Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, chevalier, sei-

---

(1) *Du Pont :* D'argent, à la face cambrée en arche de pont de sable, chargée d'une molette d'éperon d'or, et accompagnée de 3 roses de gueules.

gneur de la Bunelaye, né à Nantes en 1651, fut mis avec son frère et sa sœur sous la tutelle de Guillaume de Harrouys, leur oncle maternel, et de Jean du Pont, chevalier, seigneur d'Échevilly, époux de Françoise de Bec-de-Lièvre, leur tante, le 21 décembre 1658. Jean du Pont comparut, pour Jean-Baptiste et Louis de Bec-de-Lièvre, à la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne. Il y fit une production de titres semblable à celle qu'avait faite la branche du Bouexic, aînée de la famille; et, après avoir justifié que les prédécesseurs de ces deux frères « s'étaient de » temps immémorial gouvernés et comportés noblement et avan» tageusement, tant en leurs personnes et biens, que partages, sui» vant l'assise du comte Geoffroi, ayant toujours pris et porté les » qualités de nobles hommes, écuyers, messires et chevaliers, » ils furent maintenus par arrêt du 29 novembre 1670, comme issus d'ancienne extraction noble, avec faculté à Jean-Baptiste de Bec-de-Lièvre de porter la qualité de *chevalier*, et à Louis celle d'*écuyer*. L'aîné de ces frères fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 7 juillet 1677, puis premier président en la chambre des comptes le 5 septembre 1678. Il déploya dans l'exercice de cette charge de grandes vertus, un caractère ferme et de profondes connaissances. Le chancelier d'Aguesseau en parle en ces termes: « Les trois » Arnaud ont contribué à révéler à Louis XIV la force de M. de » Bec-de-Lièvre, magistrat intègre et éclairé. Il exerça la plus hono» rable des magistratures, celle qui constitue arbitre dans les cir» constances les plus délicates. M. de Bec-de-Lièvre fut consulté » sur les affaires privées et sur celles d'une province jalouse de ses » priviléges. Le roi lui rend ce témoignage : *l'intégrité, la sagesse » et le caractère inflexible d'un seul, ramènent les têtes exaltées, et » il concilie ce qu'il me doit avec ce que les Bretons attendent de son » impartialité.* » Il mourut au mois de décembre 1736, à l'âge de 85 ans. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1677, Rénée DE SESMAISONS (1), fille unique et héritière de René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, de Villeneufve, etc., et de Françoise Juchault des Blottereaux. Ils eurent deux fils :

DE SESMAISONS : de gueules, à 3 maisons d'or.

(1) Citée par ses contemporains, et nommément par madame de la Fayette, comme une des plus belles femmes du royaume, et chez qui la solidité des vertus surpassait encore l'éclat de la beauté.

1°. Guillaume-Jean-Baptiste-François, qui suit ;

2°. Hilarion-Marie de Bec-de-Lièvre, reçu président en la chambre des comptes de Bretagne le 1er février 1723, mort célibataire au mois de juin 1737.

XI. Guillaume-Jean-Baptiste-François, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, par érection du mois de février 1717, * chevalier, seigneur de

---

* *Lettres d'érection du marquisat de Bec-de-Lièvre.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les rois, nos prédécesseurs, ont toujours estimé que le véritable moyen d'exciter à la vertu était de distinguer par des marques d'honneur, ceux qui, recommandables par leur naissance et poussés d'un véritable zèle, se sont encore élevés au-dessus du commun par les services qu'ils ont rendus à l'état, et non contents de les accorder en leurs personnes, ils ont même voulu attribuer des titres et dignités à leurs terres et seigneuries, ce qu'ils ont reconnu être d'une très-grande utilité pour engager un chacun à se rendre digne de pareilles grâces; en quoi voulant les imiter, nous rappelons agréablement les services qui nous ont été rendus, tant par notre amé et féal conseiller Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Tréambert, de Quifistre et autres lieux, président, et reçu en survivance, premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, et ceux que nous espérons qu'il nous rendra, que ceux que nous rendent et à l'état depuis plus de 38 ans Jean-Baptiste de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de la Bunelaye, son père, en la dite charge de premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, suivant en cela, l'exemple de ses ancêtres qui, depuis la réunion de notre province de Bretagne à notre couronne, nous ont toujours donné, et aux rois nos prédécesseurs, des marques de leur zèle et de leur affection à notre service, tant dans la même charge de premier président de notre chambre des comptes de Bretagne, et en celles de conseiller et président en notre parlement de la même province, et de conseiller-d'état ordinaire, que dans toutes les autres charges et emplois importants dont ils ont été pourvus, tant par les rois nos prédécesseurs que par les ducs de Bretagne, au service desquels ils s'étaient également distingués depuis plusieurs siècles, en divers emplois considérables, dans l'exercice desquels ils se sont comportés de manière qu'ils en ont obtenu des récompenses et des marques de distinction particulière *il y a plus de trois cents ans;* et, par toutes ces considérations, voulant donner audit sieur Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre des marques de l'estime que nous faisons de sa personne, et le maintenir en état d'honneur qui puisse passer à sa postérité, nous nous y portons d'autant plus volontiers, que les terres et seigneuries de Tréambert en Saint-Molf, du Petit-Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur en Saint-Molf, de Villejame, de Ker-

Quifistre, de Tréambert, du Prodo, de Cremeur, de Villejame, de Pinieux, de la Seilleraye, etc., etc., fut reçu premier président de la chambre des comptes de Bretagne le 31 décembre 1716, et

---

credin et de Pinieux, situées dans notre province de Bretagne, en les paroisses de Mesquer, Saint-Molf, Saint-Liphard, Assérac, Piriac et Guérande, sous notre domaine de Guérande, sur lesquelles nous voulons faire passer la grâce que nous lui accordons, sont d'une étendue et d'un revenu fort considérable, que dans la plus grande partie desdites terres ledit de Bec-de-Lièvre a tout droit de haute, moyenne et basse justice, que les dites terres sont composées de plusieurs fiefs, au nombre de plus de 500 mouvances différentes; que la terre et seigneurie de Tréambert en Mesquer est une châtellenie ancienne, avec droit de ceps et collier dans le bourg de Mesquer, tous droits de prééminences, droits de police sur le pain, et d'étalage sur les denrées qui se rendent dans ledit bourg de Mesquer; une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de Mesquer, avec tous droits prohibitifs et privilége d'apposer et mettre au pilier de la dite église et au carroir d'icelle, armoiries, écussons et armes dudit lieu de Tréambert, droits de patronage et de présentation d'une chapellenie de cinq messes par semaine, de service dans la chapelle du château dudit Tréambert, droit de dîmes dans l'étendue des fiefs de Beaulieu et de Quifistre en Mesquer, dépendants de la châtellenie de Tréambert, droit d'une justice patibulaire, élevée à quatre piliers, et avec tous autres droits de seigneurie et juridiction appartenants au seigneur-châtelain et haut justicier; que la terre et seigneurie de Quifistre est aussi une des plus anciennes châtellenies de notre province de Bretagne; qu'elle s'étend dans les paroisses de Saint-Molf, Saint-Liphard, Piriac et Guérande, avec le droit de la moitié de la coutume, de la foire nommée le Pan de Saint-Liphard, le droit d'avoir un pot de terre de chaque potier vendant sur la chaussée de l'étang de Breca, par charretée ou charge de cheval, le droit de prééminence et patronage en l'église paroissiale de Saint-Molf, de ceps et collier, de justice patibulaire, de salon et étalage de quatres foires dans l'année, droits de dîme, de tous blés, grains, à la onzième gerbe, même des vins, crigneaux et autres espèces de fruits qui se dîment dans l'étendue du fief de la dite châtellenie en Saint-Liphard et Saint-Molf, droit de juridiction, avec exercice ordinaire, dans le bourg de Saint-Molf, dans laquelle paroisse ledit sieur de Bec-de-Lièvre est seul haut justicier, droits d'épaves et galois, ensemble droit de déshérence, connaissance de sang, pourvoyance de mineurs, confection d'inventaires, et généralement tous autres droits appartenants au seigneur haut-justicier et châtelain; que la terre et seigneurie de Quendonniac, dans la paroisse d'Assérac, a droit de jurisdiction haute, moyenne et basse, droits d'épaves et galois, droit de terrage ou dîme ou onzième sur tous les grains et fruits qui croissent dans ledit fief, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que la seigneurie de Tréambert en Saint-Molf a pareillement droit de juridiction haute, moyenne et basse, d'épaves et galois, comme aussi droit de

mourut en son château de Bec-de-Lièvre le 7 novembre 1733. (*Gazette de France.*) Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1705, haute et puissante demoiselle Françoise LE NOBLETZ, fille de haut

LE NOBLETZ : d'argent, à 2 fasces de sable; au franc canton de gueules, chargé d'une quintefeuille d'argent.

---

déshérence, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que les terres et seigneuries du petit Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur, Kercredin et Pinieux, qui s'étendent dans les paroisses de Saint-Molf et Guérande, donnent audit sieur de Bec-de-Lièvre grand nombre de vassaux qui sont sujets à toute servitude, obéissance, distroits de cour, et autres droits; que de toutes lesdites terres et seigneuries sont sujets et relèvent plusieurs gentilshommes, officiers et autres tenant terres nobles et seigneuries à foi et hommage et rachat, sous-rachat et plusieurs autres droits, le tout d'un revenu considérable et suffisant pour soutenir la qualité de marquisat; *pour ces causes* et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, régent, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons uni, annexé et incorporé, et, par ces présentes signées de notre main, unissons, annexons et incorporons lesdites terres de Quifistre, Quendenniac, Tréambert, en Saint-Molf, du petit Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Villejame, Cremeur en Saint-Molf, Kercredin et Pinieux, fiefs, revenus, circonstances, appartenances et dépendances d'icelles, à la terre de Tréambert en Mesquer, pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même terre et seigneurie, laquelle, de notre même puissance et autorité royale, nous avons créée, érigée, décorée et élevée, créons, érigeons, décorons et élevons par ces présentes en nom, titre, dignité et prééminences de marquisat; et, sur ce qu'il nous aurait été représenté par ledit sieur de Bec-de-Lièvre que dans sa famille, fort étendue dans nos provinces de Bretagne et Normandie, il ne se trouve aucune terre de son nom, nous avons fait et faisons ladite érection sous la dénomination de *marquisat de Bec-de-Lièvre,* et pour cet effet nous avons changé et commué, et, par ces présentes, changeons et commuons ledit nom de Tréambert en Mesquer, en celui de Bec-de-Lièvre, pour en jouir par ledit sieur de Bec-de-Lièvre et ses successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs de la dite terre, perpétuellement et à toujours, sous la dite dénomination de marquisat de Bec-de-Lièvre, voulons et nous plaît que les vassaux et justiciables d'icelle, tant nobles que roturiers, dorénavant portent et rendent, quand le cas y écherra, les foi et hommages, donnent leurs aveux et dénombrements, fassent leurs déclarations, et payent les droits et devoirs dont ils sont tenus, sans les augmenter, sous la reconnaissance dudit titre de marquisat de Bec-de-Lièvre, et que ledit sieur de Bec-de-Lièvre, ses héritiers, successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs et propriétaires de la dite terre, jouissent à l'avenir du titre de marquis, avec tous les honneurs, droits, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres marquis de notre royaume et province de Bretagne; et, à cet effet, leur avons permis de porter, sur leurs armes et blasons, des couronnes appartenant à la di-

et puissant seigneur messire René le Nobletz, seigneur de Lescus, et de Marie-Agnès du Châtel. De ce mariage sont issus deux fils et une fille :

1°. Hilarion-François, dont l'article suit;

2°. Gui-Marie-Hilarion de Bec-de-Lièvre, né le 16 août 1713, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 27 avril 1715. Il fut lieutenant au régiment des gardes-françaises, et mourut au mois de décembre 1740;

3°. Jeanne-Marie de Bec-de-Lièvre, née le 16 août 1706, mariée, par contrat du 3 janvier 1723, avec Charles-Jean-François, marquis *de la Riviè-*

---

gnité de marquisat, pour, dudit marquisat, user et jouir par eux, l'avoir, tenir et posséder aux mêmes redevances, foi et hommages, droits et devoirs qu'il doit à présent à cause desdites terres et sans aucun changement de mouvance, augmentation ni diminution de droits; voulons que la justice y soit administrée par les officiers d'icelle au bourg de Mesquer, et que les juges et officiers intitulent leurs sentences et jugements de la qualité de marquis de Bec-de-Lièvre, sans aucun changement de ressort, ni que les appellations puissent être relevées ailleurs ni d'autre manière qu'elles étaient auparavant, sans rien innover aux droits de justice, foi et hommages qui pourraient appartenir à d'autres seigneurs particuliers, ni contrevenir aux cas royaux, dont la juridiction appartient aux présidiaux; lui permettons, pour marque de ladite justice, de faire élever fourches patibulaires à quatre piliers, poteaux, et carcans aux endroits nécessaires, à condition toutefois que tous les actes, de quelque nature qu'ils soient, qui ont été rendus ou passés jusqu'à l'exécution des présentes, sous le nom de Tréambert en Mesquer, seront exécutés, sans que, sous prétexte de la présente érection, ils puissent être contestés. N'entendons néanmoins qu'en conséquence de ladite érection, ni des édits des années 1565 et 1566 et autres, on puisse prétendre ledit marquisat être uni ni reversible à notre couronne au défaut d'hoirs mâles ou femelles dudit sieur de Bec-de-Lièvre, auxquels édits et à tous autres rendus sur ce sujet nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence; voulons seulement, qu'au dit cas ladite terre et marquisat de Bec-de-Lièvre, circonstances et dépendances reprenne le premier état et nature qu'elle avait avant la présente érection. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne et chambre des comptes à Nantes, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit sieur de Bec-de-Lièvre, ses successeuss et ayant-causes, tant mâles que femelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, réglements, arrêts et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, pour ce

re, (1) de l'ancienne maison de ce nom en Bretagne. Elle mourut veuve et sans enfants au mois de décembre 1740.

XII. Hilarion-François, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de la Seilleraye, de la Touche, d'Auray, de Mauves, de Peslan et de Faix, né le 9 décembre 1707, conseiller du roi en tous ses conseils, et premier président de la chambre des comptes de Bretagne le 31 décembre 1733, hérita des talents et des grandes qualités de son aïeul, et eut à les exercer dans les circonstances les plus difficiles. Il épousa, par contrat passé à Rennes, le 25 septembre 1740, haute et puissante demoiselle Marie-Anne D'ANVIRAY DE MACHONVILLE, dame du Gruménil, fille de feu haut et puissant seigneur messire Pierre d'Anviray, baron de Baudemont, seigneur de Machonville, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes et aides de Normandie, et de haute et puissante dame Catherine-Charlotte le Jongleur. A ce contrat souscrivirent tous les membres vivants des deux branches de Bec-de-Lièvre établies en Normandie. De ce mariage sont issus :

D'ANVIRAY : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois croisettes de gueules, et accompagnée en chef d'un croissant d'argent.

1°. Hilarion-Anne-François-Philippe, qui suit;
2°. Anne-Henriette-Perrine de Bec-de-Lièvre, née le 11 mai 1744, mariée, par contrat du 2 mars 1765, avec François-Julien, marquis *de Rosily*, (2)

---

regard seulement, et sans tirer à conséquence. Car tel est notre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de février 1717, et de notre règne le deuxième, *signé* LOUIS. Par le roi, le *duc d'Orléans*, régent, au dessous *Phélypeaux*, visa *d'Aguesseau*. Ensuite est écrit : Pour union de terres et érection en marquisat à Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre. Scellées du grand sceau sur cire verte à lacs de soie rouge et verte. Lesdites lettres ont été insinuées à Rennes le 28 mars 1730.

La chambre a ordonné et ordonne que lesdites lettres-patentes seront registrées au greffe pour être exécutées, et jouir l'impétrant de leur effet, bien et duement, suivant la volonté du roi. Fait en la chambre des comptes à Nantes le 24 avril 1730.

(1) *De la Rivière :* D'azur, à la croix engrêlée d'or.

(2) *De Rosily :* D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles du même. (Au contrat de mariage de mademoiselle de Bec-de-Lièvre avec le marquis de Rosily assistèrent les évêques de Saint-Brieux, de Nantes, de

seigneur de Mesros en Bretagne, fils de Mathurin-Olivier-Étienne, seigneur de Rosily et de Mesros, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marie-Yvonne de Coetloury. Leurs enfants furent :

A. Anne-François, marquis de Rosily, ancien officier aux gardes-françaises. Il a émigré, a fait les campagnes de l'armée de Condé, et a servi ensuite dans les armées royales de l'Ouest ;

B. Anne-Françoise-Henriette de Rosily, mariée avec Pierre-Gabriel-François, marquis *de Lambilly,* (1) ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises, fils de Pierre-Laurent-Marie, seigneur de Lambilly, de Kergrois et de Kerveno, et de Françoise-Jacquette de la Forest d'Armaillé ;

3°. Anne-Françoise de Bec-de-Lièvre, née le 18 mai 1753, mariée avec Guillaume *de la Planche,* (2) comte de Ruillé, seigneur du Plessis-Bourré, député aux états-généraux et membre de l'assemblée constituante, condamné à mort révolutionnairement le 2 janvier 1794, et décapité à Angers. De ce mariage sont issus :

A. N.... de la Planche, comte de Ruillé, marié avec mademoiselle *du Moncel,* (3) d'une ancienne maison de Normandie ;

B. Edouard de la Planche de Ruillé, mariée avec mademoiselle *de Maurepart ;*

C. N.... de la Planche de Ruillé, mariée à N...., comte *de Talhouet;* (4)

D. Émilie de la Planche de Ruillé, épouse de N.... comte *de Terves ;*

E. Cécile de la Planche de Ruillé, mariée à M. le comte *Constant de Moras.*

XIII. Hilarion-Anne-François-Philippe, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, du Gruménil, de la Bouvardière, de Mauves et autres lieux, naquit le 6 février 1743. Il fut nommé, le 5 août 1767, conseiller au parlement de Bretagne, charge vacante par la mort de Mathurin-Olivier-Étienne, seigneur de Rosily. Depuis, il fut nommé conseiller du

---

Quimper, de Rennes, de Vannes, de Dol, de Saint-Malo, de Léon et de Treguier, les ducs de Rohan et d'Aiguillon, et plus de 60 gentilshommes des maisons les plus distinguées de la province.)

(1) *De Lambilly :* D'azur, à six quintefeuilles d'argent.

(2) *De la Planche :* De sable, à cinq triangles ondées d'argent.

(3) *Du Moncel :* De gueules, à 3 losanges d'argent.

(4) *De Talhouet :* D'argent, à 3 pommes de pin de gueules.

roi en tous ses conseils et premier président de la chambre des comptes de Bretagne, et mourut à Nantes le 7 mai 1792. Il avait épousé, par contrat du 18 juillet 1778, haute et puissante demoiselle Marie-Émilie-Louise-Victoire DE COUTANCES (1), dame de la Bouvardière, de la haute et basse Indre, etc., fille de haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Coutances, chevalier, seigneur et patron des châtellenies des Celles-Guénaud et des Celles-Draon, du Genest, du grand et petit Repinsais, de la Bouvardière, du Vignaux, de la haute Indre, de la Maillière, de la Benaste et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Blanche-Victoire de Maurepas, dame de la Haye-Mahéas, de Cordemais, de la Musse, etc., etc. La marquise de Bec-de-Lièvre est morte à Paris le 28 décembre 1802, des suites de sa captivité à la citadelle de Besançon, où elle avait passé plusieurs mois, s'y étant constituée prisonnière pour recevoir le dernier adieu de sa fille, madame la comtesse de Bourmont, qui devait suivre son mari à la Guiane. De son mariage sont issus :

DE COUTANCES : d'azur, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 3 besants d'or.

1°. Hilarion-Louis de Bec-de-Lièvre, décédé à l'âge de 7 ans ;

2°. Anne-Christophe, marquis de Bec-de-Lièvre, né à Nantes en 1775. Élevé à l'école militaire de Sorèze, il en sortit à l'époque des premiers troubles révolutionnaires, avec des connaissances et des talents qui donnaient à sa famille les plus belles espérances sur la carrière à laquelle il avait été destiné. Émigré en 1791, à l'âge de seize ans, pour rejoindre les princes français à Coblentz, cette première marque de son dévouement à la cause royale, dont l'exemple lui avait été transmis depuis tant de générations par ses ancêtres, fut scellée du sacrifice de toute sa fortune, qui fut frappée par les confiscations prononcées contre les émigrés. Après avoir fait avec la plus grande distinction les campagnes de l'armée de Condé, il rentra en France, au commencement de 1795, joignit l'armée de la rive droite de la Loire, commandée par le vicomte de Scépeaux, et

(1) La maison de Coutances est d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom de la ville de Coutances en Normandie, que ses premiers auteurs possédaient en toute juridiction dans le onzième siècle. Gautier de Coutances, archevêque de Rouen en 1184, fut nommé chancelier d'Angleterre en 1191. Il conserva son siége après la réunion de la Normandie à la France en 1204, et mourut en 1208. Son neveu, Jean de Coutances, fut doyen de l'église métropolitaine de Rouen en 1189, et mourut en 1198. (*Gallia christ.*, édit. de 1759, t. XI, col. 51, 116.)

y remplit les fonctions de major-général de la cavalerie. Il donna des preuves de sang-froid et de bravoure dans diverses rencontres des troupes royales et républicaines, notamment à l'attaque d'Oudon, à la fin de juillet de la même année; mais, entraîné par trop d'ardeur, et s'étant avancé à plus de 80 pas de sa troupe, il reçut un coup de feu qui lui traversa la poitrine, et mourut le 10 août suivant, emportant l'estime et les regrets de ses chefs et de ses compagnons d'armes;

3°. Louis-Marie-Christophe, dont l'article suit;

4°. Marie-Madelaine-Julienne de Bec-de-Lièvre, mariée, en 1800, avec Louis-Auguste-Victor *de Ghaisne*, (1) comte de Bourmont, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, gentilhomme honoraire de la chambre de S. M., commandant de la 2° division de la garde royale, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. De ce mariage sont issus :

A. Louis-Auguste-Joseph, vicomte de Bourmont, lieutenant au corps royal d'état-major, aide-de-camp du comte de Bourmont, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, de l'ordre de Saint-Ferdinand et de l'ordre de la Tour et de l'épée de Portugal;

B. Louis-Fortuné-Amédée, baron de Bourmont, sous-lieutenant au 38° régiment de ligne, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand;

C. Louis-Paul-Charles, baron de Bourmont, page de S. M. Charles X;

D. Philippe-Auguste-Adolphe de Bourmont, élève à Saint-Cyr;

E. César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Bourmont;

F. Marie-Augustine-Juliette de Bourmont;

G. Marie-Thérèse-Ernestine de Bourmont;

5°. Émilie-Joséphine de Bec-de-Lièvre, mariée avec Philippe-Alexis-Fortuné *le Clerc*, (2) baron de Vezins, terre qu'il possède encore ainsi que la forêt du même nom, en Anjou, et aide-de-camp du comte de Bourmont dans les dernières guerres des armées royales de l'Ouest. Le baron de Vesins est décédé en 1813. Les enfants issus de son mariage sont :

A. Philippe-Joseph-Henri le Clerc, baron de Vezins;

B. Émilie-Caroline-Fortunée le Clerc de Vezins, décédée;

C. Félicité-Bonne le Clerc de Vezins, aussi décédée;

D. Marie-Angélique-Juliette le Clerc de Vezins, mariée, en 1822, avec

(1) *De Ghaisne :* Ecartelé, aux 1 et 4 de vair, au franc-canton coupé d'argent et de sable; aux 2 et 3 fasces de vair et de gueules.

(2) *Le Clerc :* D'argent, à la croix de gueules, engrêlée de sable, cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

Amédée-Louis-Henri, vicomte *de Menou*, (1) chevalier de la Légion-d'Honneur;

E. Alix-Marie-Blanche-Joséphine le Clerc de Vezins;

F. Marie-Louise-Hélène-Pauline le Clerc de Vezins, décédée;

G. Caroline-Claire-Éléonore le Clerc de Vezins, décédée;

H. Marie-Clotilde le Clerc de Vezins;

6°. Louise-Félicité de Bec-de-Lièvre, mariée avec Louis *de la Selle de Vaudenay*, (2) seigneur d'Echevilly, morte sans enfants le 17 mars 1810.

XIV. Louis-Marie-Christophe, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE (3), chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, de Mauves, de la Brousse, de Kerbra, etc., né le 18 juin 1783, fut reçu chevalier de Malte de minorité le 11 décembre 1784. Il a épousé, par contrat passé à Paris, le 9 septembre 1805, Caliste-Françoise-Joséphine DE LARLAN DE ROCHEFORT (4), dame de la Brousse et de Ker-

DE LARLAN : d'argent, à 9 macles de sable posées en croix.

(1) *De Menou :* De gueules, à la bande d'or.

(2) *De la Selle :* De sable, au croissant d'or, accompagné de 3 quintefeuilles du même.

(3) Lors de l'évasion du comte de Bourmont, à la fin de l'année 1804, Buonaparte fit faire plusieurs visites à la Seilleraye, pour y chercher le comte de Bourmont. M. le marquis de Bec-de-Lièvre (Louis-Marie-Christophe), y fut mis en surveillance pendant quatre mois, avec obligation de se présenter tous les huit jours à la mairie de Carquefou, devant le maire. Le marquis de Bec-de-Lièvre a racheté, en 1812, le château de Bec-de-Lièvre, qui avait été confisqué et vendu par suite de l'émigration de son frère aîné.

(4) La maison *de Larlan*, titrée marquis de la Badiais et comtes de Rochefort, est comptée comme une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Bretagne. Dès l'année 1396, Geoffroi et Eonnet de Larlan étaient au nombre des gentilshommes hommagers de la vicomté de Rohan. Jean de Larlan, fils de Geoffroi, fut exempté du service militaire par François, duc de Bretagne, le 1er septembre 1449. Ce dernier fut père de Guillaume de Larlan, marié, vers l'an 1460, avec Guillemette, dame de Kercadio, et leurs descendants furent maintenus dans la qualité de chevalier le 2 novembre 1668. Le comte de Larlan-Rochefort était l'un des commissaires nommés par les états de Bretagne pour la réformation de la noblesse de cette province faite de 1667 à 1672. Le comte de Larlan-Rochefort, son arrière-petit-fils, et père de la marquise de Bec-de-Lièvre, a été assassiné dans son château de la Brousse, par les révolutionnaires, dans la nuit de Noël 1796.

La terre des Rochers, qui appartenait à madame de Sévigné, a été depuis possédée par la maison de Larlan. C'est l'héritière de cette maison qui l'a portée en dot à la famille Hay de Néthunières, qui la possède aujourd'hui.

bra, fille de feu Jacques-François, comte de Larlan de Rochefort et de dame Marie-Victoire-Françoise Brigitte de Kerguelen (*). De ce mariage sont issus :

1°. Hilarion-François-Marie-Albéric, qui suit;

2°. Aliénor-Louise-Caliste-Marie-Juliette-Mathilde de Bec-de-Lièvre, née le 13 octobre 1807;

3°. Emilie-Caroline-Alix de Bec-de-Lièvre, née le 9 juin 1810.

XV. Hilarion-François-Marie-Albéric, comte de Bec-de-Lièvre, est né le 15 février 1814.

SEIGNEURS DU BOISBASSET ET DU HAUTBOIS.

IV. Pierre de Bec-de-Lièvre, IIe du nom, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, second fils de Guillaume de Bec-de-Lièvre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, fut successivement trésorier des guerres et trésorier-général du duché de Bretagne. Il fut établi capitaine-général du territoire de Guérande en 1482, et on le voit figurer dans un mandement du duc François II, du 23 juin 1483, au nombre des personnes auxquelles la garde de la ville de Rennes avait été confiée. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. III, colonnes 482 et 583.) Après la mort du duc François II, Pierre de Bec-de-Lièvre fut disgracié pour être entré dans le parti que madame de Beaujeu, régente de France, avait en Bretagne. La duchesse Anne ordonna, le 2 avril 1491, à Gilles de Coetlogon, seigneur de Méjusseaume, son chambellan, de saisir tous les biens de Pierre de Bec-de-Lièvre : mais celui-ci y rentra, à l'époque du mariage de Charles VIII avec cette princesse, au mois de décembre de la même année. Pierre de Bec-de-Lièvre rendit hommage à la même du-

(*) Dont le père, Yves-Joseph de Kerguelen-Tremarec, décédé en 1797, contre-amiral de la marine royale, avait découvert, en 1772, la terre *dite* de Kerguelen dans les mers australes, où il avait été chargé de plusieurs expéditions par le gouvernement français.

chesse, reine de France, pour sa terre du Boisbasset, les 22 avril 1502 et 16 juin 1503. Il est nommé dans des lettres du roi Louis XII, du 17 mars 1504. C'est le dernier acte connu où on le trouve mentionné. Il avait épousé 1° Robine, *aliàs*, Perrine TREMBLAY, fille de Pierre Tremblay, et de Jeanne du Rochel; 2° Jeanne DE BOURGNEUF DE CUCÉ, fille de Pierre de Bourgneuf, écuyer, seigneur de Cucé, et d'Olive Blanche. Pierre de Bec-de-Lièvre a eu pour enfants;

TREMBLAY : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 molettes d'éperon du même en orle.

DE BOURGNEUF : d'argent, au sautoir de sable ; au franc canton de gueules, chargé de 2 poissons d'argent.

Du premier lit :

1°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 3 août 1501, avec Bertrand *de Bourgneuf*, seigneur de Cucé;

Du second lit :

2°. Louis, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
3°. Arthuse de Bec-de-Lièvre, qui fut mariée 1° avec Jean *le Saige*, (1) seigneur de la Gontraye; 2° avec Pierre *de Saint-Pern*, (2) écuyer, seigneur de la Hongueraye, avec lequel elle rendit aveu au roi, le 16 décembre 1539, pour la terre de Noyal-sur-Saiche;
4°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée avec Jean *Brillet*, (3) Ier du nom, écuyer, seigneur de Laubinière et de Rolland, fils de Geoffroi Brillet, chevalier, seigneur de Monthorin, du Plesseix et de Laubinière, et de Guillemette de Montbourcher, sa seconde femme. (*Voyez* tom. II de cet ouvrage, généalogie de BRILLET, p. 7);
5°. Gillette de Bec-de-Lièvre, femme de Guillaume *Pescherel*, écuyer, seigneur de la Villeneuve.

V. Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, filleul du roi Louis XII, épousa Julienne DE LA BOULLAYE, qui vivait encore en 1530, et dont il eut :

DE LA BOULLAYE : d'azur, à 3 merlettes d'or.

1°. Gilles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Boisbasset, marié avec Perrine *du Masle*, fille de Pierre, seigneur du Masle, et d'Isabeau de Montauban. Il mourut sans postérité en 1541, et sa veuve se remaria avec François de Sérent, seigneur de la Rivière;
2°. Pierre III, qui a continué la descendance;
3°. Jean de Bec-de-Lièvre, mort ecclésiastique.

---

(1) *Le Saige :* D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.
(2) *De Saint-Pern :* D'azur, à dix billettes percées d'argent, 4, 3, 2 et 1.
(3) *Brillet :* D'argent, à trois têtes de loup arrachées de gueules.

VI. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Hautbois et du Boisbasset, lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne, obtint, comme fils de Louis et petit-fils de Pierre de Bec-de-Lièvre et de Jeanne de Bourgneuf, une sentence des grands-jours tenus à Ploermel, le 2 août 1541, contre Jean le Prestre, avec lequel il plaidait, pour quelques droits seigneuriaux de la terre du Boisbasset. Cette sentence fut suivie de deux arrêts rendus les 22 septembre 1542 et 3 avril 1545. Pierre de Bec-de-Lièvre servait dans la compagnie de Raoul Tison, seigneur de la Villedeneu, capitaine des gentilshommes de pied de l'évêché de Saint-Malo, suivant la montre qui fut faite de cette compagnie à Lesneven, le 21 avril 1543. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 1050.) Le 1er juillet 1549, demoiselle Jeanne de Boisorhand, veuve de noble homme N.... de Croixelay, seigneur de la Violays, lui rendit aveu pour sa terre de la Rouxelays, comme mère et tutrice de Nicolas de Croixelay, son fils aîné. Pierre III épousa Jeanne DU MASLE, sœur de Perrine, et fille de Pierre, seigneur du Masle, et d'Isabeau de Montauban, cette dernière issue d'une branche puînée des vicomtes de Rohan. De ce mariage sont provenus :

DU MASLE : d'azur, à 3 cygnes d'argent, becqués et membrés d'or.

1°. Jean Ier, qui suit;
2°. Autre Jean de Bec-de-Lièvre, religieux en l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, puis recteur de Maure;
3°. François Ier, de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-MAUR et DE PENHOUET, rapportée ci-après;
4°. Julienne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 15 mai 1575, avec Jean *Fauvel*, (1) seigneur de la Vallée-Saint-Just;
5°. Mathurine de Bec-de-Lièvre, alliée à Pierre *de Goulard*, (2) chevalier, seigneur de Vernière, en Anjou.

VII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, fut lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne. Il épousa, par contrat du 15 août 1569, Louise PELLERIN, dame de Penhouet, fille d'Yves Pellerin, seigneur de la Guichardays et du Bohurel, laquelle le rendit père de :

PELLERIN : d'argent, à 3 coquilles de sable.

(1) *Fauvel* : De gueules, à trois fermeaux d'or.

(2) *De Goulard* : D'azur, au lion d'argent, couronné de gueules.

1°. François, dont l'article suit;

2°. Mathurin de Bec-de-Lièvre, seigneur de Penhouet, terre qu'il vendit à François de Bec-de-Lièvre, seigneur de Saint-Maur, son cousin-germain. Il mourut sans postérité;

3° Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée avec Jacques *Privé*, (1) écuyer, seigneur des Bignons et du Pontpéan;

4°. Gillette de Bec-de-Lièvre, mariée 1° avec Jean *de Grésille*, (2) écuyer, seigneur de la Barre-Chevry; 2° avec Nicolas *de Kerjan*, (3) écuyer, seigneur de Préclos;

5°. Louise de Bec-de-Lièvre, femme de Jean *de Lezenet*, (4) écuyer, seigneur de Valnéant.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, donna à Françoise, sa sœur, la part qui lui revenait dans la succession paternelle, le 30 novembre 1596, et mourut le 20 avril 1639. Il laissa de Jeanne DE LIMOGES, sa femme, dame de Chusseville :

DE LIMOGES d'azur, au lion d'or.

1°. Jean II, qui suit;

2°. Nicole de Bec-de-Lièvre, mariée, au mois de septembre 1633, avec René *Rouaud*, (5) seigneur de Tregueil-Lanvaux, veuf de Marquise de Kerpoisson, et fils de Pierre Rouaud, écuyer, seigneur de Tregueil, et de Jeanne de Couedor du Boisglé.

IX. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, écuyer, seigneur du Boisbasset, du Hautbois et de Chusseville, épousa, par contrat du 20 décembre 1630, Louise DE LA RUÉE DE SAINT-MARCEL, fille de Guillaume de la Ruée, écuyer, seigneur de Saint-Marcel, de Beauregard, etc., et de Gillonne de Saint-Pern. De ce mariage il ne provint que deux filles :

DE LA RUÉE : d'argent, à 3 feuilles de rue de sinople.

1°. Gillonne de Bec-de-Lièvre, dame du Boisbasset, mariée, en 1652, avec

---

(1) *Privé :* De gueules, au lion d'or.

(2) *De Grésille :* D'argent, au sautoir de gueules.

(3) *De Kerjan :* D'argent, à la tour couverte de sable.

(4) *De Lezenet :* De sable, à trois coquilles d'argent.

(5) *Rouaud :* D'argent, au croissant de sable, accompagné de trois macles du même émail.

Gilles *Henry*, (1) écuyer, seigneur de Bohal, dont elle était veuve, et tutrice de leurs enfants, en 1667; et en cette qualité elle fut maintenue par arrêt de la chambre de la réformation du 27 juin 1669. Gilles était fils d'Olivier Henri, IIe du nom, écuyer, seigneur de Bohal et de la Vieille-Vigne, et de Susanne de Trélan; 2° avec N.... *Tuffin de la Rouairie*, (2) brigadier de cavalerie des armées du roi;

2°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée avec Christophe *de Bedée*, (3) écuyer, seigneur de Belleville, fils de René de Bedée, écuyer, seigneur des Touches, et d'Hélène Brouart, sa première femme.

SEIGNEURS DE SAINT-MAUR et DE PENHOUET.

DE LA CORBINIÈRE : d'argent, à 3 têtes de corbeau arrachées de sable.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Gouvello et de Saint-Maur, troisième fils de Pierre de Bec-de-Lièvre, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Hautbois et du Boisbasset, et de Jeanne du Masle, reçut de Jean, son frère aîné, le 6 novembre 1569, la part qui lui revenait en la succession de son père. Il avait été reçu, le 27 octobre précédent, conseiller au parlement de Bretagne, cinq ans après l'érection de cette cour souveraine. Il épousa Grégorine DE LA CORBINIÈRE, et mourut le 17 avril 1603, laissant :

1°. François II, qui suit;
2°. Françoise-Julienne de Bec-de-Lièvre, morte sans alliance;
3°. Anne de Bec-de-Lièvre, femme de Pierre *de Perchays*, écuyer. Son frère lui donna sa légitime le 2 février 1614.

LE MARCHANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Maur, puis de Penhouet, par l'acquisition qu'il en fit de son cousin-germain, Mathurin de Bec-de-Lièvre, mourut le 4 mars 1632. Il avait épousé, par contrat du 28 avril 1613, Françoise LE MARCHANT, dame de la Guerivays, fille de Pierre le Marchant, seigneur de la Gitays et de la Guerivays. Il eut de ce mariage quatre fils :

---

(1) *Henry :* De sable, à trois épées d'argent, la pointe en bas.

(2) *Tuffin de la Rouairie :* D'argent, à la bande de sable, chargée de trois croissants du champ.

(3) *De Bédée :* D'argent, à 3 rencontres de cerf de gueules.

1°. René de Bec-de-Lièvre, seigneur de Saint-Maur, allié 1°, par contrat du 25 septembre 1639, avec Marthe *de Kerveno*, (1) fille de Jacques de Kerveno, seigneur de Kerroux, et de Susanne Harel; 2°, par contrat du 12 mars 1644, avec Antoinette *le Pennec*, (2) fille de René le Pennec, écuyer, seigneur de Trégron, et de Jeanne de Guerrier. Il ne laissa qu'une fille, nommée :

Julienne-Marie de Bec-de-Lièvre, dame de Saint-Maur, alliée, par contrat du 2 mai 1662, avec Jean-Georges *de la Motte*, (3) seigneur de la Vallée-Plumaudan, fils de François de la Motte, écuyer, seigneur de la même terre, et de Françoise le Vayer;

2°. Guillaume II, qui a continué la descendance;

3°. Claude de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DU BROSSAY, rapportée en son rang;

4°. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Houx, mort célibataire.

IX. Guillaume DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, écuyer, seigneur de Penhouet, reçut de René, son frère aîné, le 19 septembre 1642, la part qui lui revenait dans la succession de son père, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses deux fils, par jugement de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 27 juin 1669. Il s'était allié, par contrat du 20 janvier 1645, avec Julienne DU MUR, dame de Pommerel, fille de Julien du Mur, écuyer, seigneur du Mur et de Pommerel, et d'Hélène Guérif de Lannouan. On ne leur connaît que deux fils;

DU MUR : de gueules, au château à 3 tours d'argent.

1°. Julien-Antoine, qui suit;

2°. Jean de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE BELAIR, rapportée ci-après.

X. Julien-Antoine DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Penhouet, mourut en 1703. Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1670, Madelaine COSNIER, fille de René Cosnier, seigneur de la Clergerie, et de Jeanne Carts. Il fut père de:

COSNIER : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une colombe d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier du même, et accompagnée de 3 étoiles de gueules.

1°. René-Jean-Baptiste, qui suit;

---

(1) *De Kerveno :* D'azur, à dix étoiles d'argent, 4, 3, 2 et 1.

(2) *Le Pennec :* D'azur, à trois têtes de fille d'argent, chevelées d'or.

(3) *De la Motte :* De sable, à 7 macles d'or, 3, 3 et 1.

2°. Julien-Antoine de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Saint-Maur, époux de Renée *Denisot*, (1) et père de :

Antoinette de Bec-de-Lièvre, alliée, par contrat du 10 janvier 1729, avec Charles-Louis *Fournier*, (2) seigneur de Tréelo.

DE GALLAIS: de sable, au croissant d'or, accompagné de 3 roses du même.

LE NOIR : d'azur, à 3 chevrons d'or; au franc-canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

XI. René-Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Penhouet, décédé le 24 décembre 1736, avait épousé 1°, par contrat du 4 janvier 1689, Jeanne DE GALLAIS, morte sans enfants, fille de Jean de Gallais, écuyer, seigneur de la Villerault, et de Jeanne Costard; 2°, par contrat du 25 février 1725, Jeanne-Hélène LE NOIR DE CARLAN, fille de Guillaume le Noir de Carlan, seigneur de Tournemine, et de Jeanne-Françoise Rado du Matz. De ce second mariage sont issus :

1°. Jean-Marie, dont l'article suit;
2°. Gabriel-François-Louis, dont l'article viendra;
3°. Flavie-Susanne de Bec-de-Lièvre, religieuse ursuline à Redon, morte le 2 juillet 1756.

DE LA TULLAYE : d'or, au lion de gueules.

XII. Jean-Marie DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Penhouet, né le 8 décembre 1727, épousa, par contrat du 24 septembre 1757, Susanne DE LA TULLAYE, fille et héritière de Pierre-Alexandre de la Tullaye, seigneur de Kernavello, et de Marguerite le Clerc, delaquelle il eut :

1°. Anne-Marie-Alexandre de Bec-de-Lièvre, né le 10 janvier 1760, mort sans postérité;
2°. Gabriel-Antoine de Bec-de-Lièvre, né le 18 février 1761, mort sans postérité;
3°. Jean-Vincent de Bec-de-Lièvre, né le 27 juin 1762, chanoine de Saint-Brieux;
4°. Reine de Bec-de-Lièvre, mariée avec N.... *le Noir de Tournemine*.

XII. Gabriel-François-Louis, *dit* le chevalier DE BEC-DE-LIÈVRE, né le 15 septembre 1734, seigneur du Val-Hamon, fut successivement lieutenant dans le régiment d'Enghein, capitaine dans les

---

(1) *Denisot :* D'argent, à trois têtes de loup de sable.

(2) *Fournier :* D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, à la bordure engrêlée de sable, chargée de 8 besants d'or.

volontaires du Dauphiné, en 1760; capitaine dans la légion de Flandre, au régiment d'Auxerrois, infanterie, enfin dans le 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval; capitaine-commandant au régiment des chasseurs des Pyrenées, lieutenant-colonel commandant le 7ᵉ bataillon d'infanterie légère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il fit, avec distinction, les campagnes de la guerre *dite de sept ans*, fut dangereusement blessé à la bataille d'Hastembeck, en 1757, puis au passage du Rhin. Il a reçu un sabre d'honneur à la suite d'une action d'éclat. Il a épousé, le 5 novembre 1775, Anne-Marie-Catherine ROCHE, fille de messire N.... Roche, seigneur de Jagonas. De ce mariage sont issus : ROCHE :

1°. François-Gabriel-Philippe-Narcisse, qui suit;
2°. Marie-Agnès-Gabrielle de Bec-de-Lièvre, née le 1ᵉʳ juin 1777, non mariée.

XIII. François-Gabriel-Philippe-Narcisse, vicomte DE BEC-DE-LIÈVRE, né le 28 mai 1778, a épousé, le 18 juillet 1812, Anne-Eugénie ARTAULT-DE-VIRY, dont il a eu deux fils et trois filles :

ARTAULT : de sable, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une losange du champ.

1°. Anne-Marie-Louis-Gabriel-Philippe de Bec-de-Lièvre, qui suit;
2°. Hilarion-Ludovic de Bec-de-Lièvre;
3°. Philippe-Élisabeth-Gabrielle-Émilie-Juliette de Bec-de-Lièvre, née le 26 octobre 1813;
4°. Françoise-Marie-Élisabeth-Caliste de Beç-de-Lièvre, née le 30 mars 1817;
5°. Jeanne-Marie-Eugénie de Bec-de-Lièvre.

XIV. Anne-Marie-Louis-Gabriel-Philippe DE BEC-DE-LIÈVRE, est né le 30 juin 1816.

SEIGNEURS DE BELAIR ET DE PIRUIT, *éteints*.

X. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Belair et de Piruit, second fils de Guillaume de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Penhouet, et de Julienne du Mur, naquit le 2 février 1648. Il épousa Anne OLIVE, laquelle était veuve lorsqu'elle transigea, le 3 février 1697, avec Julien-Antoine de Bec-de-Lièvre, OLIVE :

écuyer, seigneur de Penhouet, son beau-frère, sur les successions des père et mère de son mari. Elle agissait alors comme tutrice de leurs fils, savoir :

1°. Julien-Joseph, qui suit ;
2°. François-Jean de Bec-de-Lièvre, mort sans postérité le 17 juin 1708.

DAGUES :

XI. Julien-Joseph DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Belair et de Piruit, né le 25 avril 1685, décédé le 19 août 1707, avait épousé, par contrat du 26 septembre 1706, Anne DAGUES, fille de Simon Dagues, conseiller du roi en la prévôté royale du Mans, et de Rénée des Aulnais, et petite-fille de Pierre Dagues, sieur de la Neslerie, et d'Anne Guillon. De ce mariage est issu Antoine, qui suit.

DENYAU : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de croissants d'argent, et en pointe d'une tête de loup d'or.

XII. Antoine DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de Belair et de Peruit né posthume, le 5 mars 1708, décédé le 5 décembre 1740, avait épousé, le 7 mars 1733, Charlotte DENYAU DE LA GARENNE, fille de Jacques Denyau, seigneur de la Garenne, et d'Anne de Phelines. Il a laissé deux fils :

1°. Antoine-Pierre, qui suit ;
2°. Charles-Jacques-Denis, *dit* l'abbé de Bec-de-Lièvre, né le 17 septembre 1735, chanoine de Saint-Brieux et grand-vicaire de ce diocèse.

XIII. Antoine-Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de Belair et de Piruit, né le 9 octobre 1734, garde de la marine en 1756, périt avec le vaisseau *le Thésée*, commandé par M. de Kersaint, dans le combat qui eut lieu, le 20 novembre 1759, entre le marquis de Conflans et l'amiral Hawke.

SEIGNEURS DU BROSSAY.

COSTARD : d'argent, à la fasce vivrée de sable.

IX. Claude DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de la Motte et du Brossay, troisième fils de François de Bec-de-Lièvre, II° du nom, seigneur de Saint-Maur, et de Françoise le Marchant, épousa Gilonne COSTARD, fille de Pierre Costard, seigneur de la Cucuère, et de Louise Champion, dame des Touches. Cette dame était veuve et tutrice de Gabriel, son fils, lorsqu'ils furent maintenus dans

leur noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 27 juin 1669. Claude de Bec-de-Lièvre avait eu deux enfants :

1°. Gabriel, qui suit;
2°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, mariée avec Georges *Saulnier*, seigneur de Rohermand. Elle reçut partage de Gabriel, son frère, le 24 septembre 1689.

X. Gabriel DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Brossay, émancipé par acte de la juridiction de Derval, du 25 juin 1680, rendit aveu à cette baronnie pour la terre de Brossay, et s'allia, par contrat du 11 septembre 1683, à Gillonne ROUAUD, fille de Réné Rouaud, écuyer, seigneur de Tregueil-Lanvaux, et de Marguerite Maudet. Ses enfants furent :

ROUAUD : d'argent, au croissant de sable, accompagné de 3 macles du même.

1°. René-François, dont l'article suit;
2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, *dit* le chevalier du Brossay, mort célibataire;
3°. Marie-Anne de Bec-de-Lièvre, mariée au seigneur *de Kerhouet*, et morte sans enfants en 1754.

XI. Réné-François DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Brossay, épousa, par contrat du 15 février 1713, Gabrielle SAULNIER, sa cousine-germaine, fille de Georges Saulnier, seigneur de Rohermand, et de Marguerite de Bec-de-Lièvre. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Alexandre-Gabriel, qui suit.

SAULNIER : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de sable.

XII. Alexandre-Gabriel DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur du Brossay, fut marié, par contrat du 12 septembre 1735, avec Marie MORAUD, fille de Louis-Joseph Moraud, seigneur du Deron, commandant la noblesse de l'évêché de Rennes, et de Françoise de Montaudouin. Leurs enfants furent :

MORAUD : d'argent, à 3 coquilles de sable.

1°. Pierre-Louis, dont l'article suit;
2°. Lucrèce-Augustine de Bec-de-Lièvre, née le 2 septembre 1741, mariée, en 1764, avec N.... *de Fourché*, (1) seigneur de Quéhillac, ancien officier de dragons et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) *De Fourché :* De sable, au chevron d'or accompagné en chef de deux lions affrontés d'argent, lampassés, armés et couronnés d'or, et en pointe d'une étoile d'argent.

XIII. Pierre-Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur du Brossay, de Canay et autres lieux, né le 11 novembre 1738, fut reçu page du roi, en la grande écurie, en 1754, passa cornette dans le régiment de Talleyrand, cavalerie, en 1756, et mourut au Brossay, paroisse de Guemené-Penfaut, évéché de Nantes, laissant de demoiselle Rose-Élisabeth ORTHIOU DE LA PENISSIÈRE, son épouse :

ORTHIOC : d'argent, à la croix de gueules.

1°. Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, qui suit;

2°. Pierre-Henri de Bec-de-Lièvre du Brossay, né en 1768, marié 1° avec Anne *le Mosnier de Thouaré;* (1) 2°, au mois de janvier 1810, avec Angélique *Binet de Jasson,* (2), née en mai 1782, fille de feu messire Jean-Marie-Philippe Binet, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Angélique le Long de Ranlieu;

3°. Louis-Clair de Bec-de-Lièvre du Brossay, né à Guemené-Penfaut en 1771. Page du roi Louis XVI depuis 1783, il a émigré et a fait la campagne de 1792 dans la compagnie des gentilshommes bretons, et plusieurs campagnes dans les compagnies nobles de l'armée de Condé. Atteint d'un coup de feu dans la poitrine en l'une de ces campagnes, il est mort des suites de cette blessure le 14 février 1808, laissant du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Marie-Thérèse *le Lasseur de Ranzay* (3) :

A. Louis-Marin de Bec-de-Lièvre, né le 28 octobre 1806;
B. Marie-Rose de Bec-de-Lièvre, née le 5 août 1802;
C. Marie-Thérèse de Bec-de-Lièvre, née le 18 mars 1804;

4°. Sainte-Élisabeth de Bec-de-Lièvre du Brossay, mariée à Nantes, en 1787, avec messire Charlemagne-Gabriel *Charette de Boisfoucaud,* (4) écuyer cavalcadour de S. M. Louis XVIII.

XIV. Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, comte DE BEC-DE-LIÈVRE DU BROSSAY, né à Guemené-Penfaut, le 13 octobre 1767,

---

(1) *Le Mosnier :* D'argent, au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or.

(2) *Binet de Jasson :* De gueules, au chef d'or, chargé de trois croisettes recroisetées et fichées d'azur.

(3) *Le Lasseur :* De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or, ceux en chef affrontés.

(4) *Charette :* D'argent, au lion de sable, accompagné de 3 aiglettes du même, becquées et membrées de gueules.

décédé le 26 septembre 1812, avait épousé demoiselle Henriette-Perrine-Modeste DU GOUYON-DE-L'ABBAYE, de laquelle sont issus un fils et trois filles :

DU GOUYON : d'azur, à 3 goujons l'un sur l'autre d'argent.

1°. Alexandre-Michel-René, qui suit ;

2°. Modeste-Augustine-Élisabeth de Bec-de-Lièvre du Brossay, née le 26 juillet 1789, mariée, le 8 novembre 1813, avec messire N.... *Dondel du Faouedic* (1) ;

3°. Caroline de Bec-de-Lièvre, née le 23 mars 1794 ;

4°. Alexandrine-Louise de Bec-de-Lièvre, née le 15 juin 1800, décédée le 26 septembre 1815.

XVI. Alexandre-Michel-René, comte DE BEC-DE-LIÈVRE DU BROSSAY, né le 4 octobre 1791, a été nommé, en 1818, lieutenant dans la légion de la Loire-Inférieure, 42° régiment de ligne.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE QUÉVILLY ET DE CANY.

IV. Charles, dit Charlot DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, seigneur de Chavaignes et de Sautonne en Berry, troisième fils de Guillaume I de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, est qualifié trésorier et receveur-général du comte de Marle et de Portien, maréchal de France, dans un acte du 1er juillet 1447, qu'il souscrivit en cette qualité. Il suivit en France, en 1491, la duchesse Anne de Bretagne, lorsque cette princesse épousa le roi Charles VIII. Le 21 juillet 1500, il transigea au sujet de la succession de Pierre de Bec-de-Lièvre, doyen de Loheac, son frère, avec Raoul de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, son neveu, et par cet acte le gouvernement noble de son père fut reconnu. Il avait épousé 1° Gillonne DE BEAUNE-SEMBLANÇAY, sœur de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours, chambellan du roi, bailli et gouverneur de Touraine, et surintendant des finances, tante de Martin de Beaune, archevêque de Tours, et grande tante de Regnault de Beaune, archevêque de Sens, grand aumônier de France : cette première femme mourut vers 1490 ;

DE BEAUNE : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.

(1) *Dondel :* D'azur au porc-épic d'or.

DREUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil du second émail.

2° Pernelle DREUX, de la maison de Dreux-Brézé. Charles I de Bec-de-Lièvre a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Guyon de Bec-de-Lièvre, mort sans postérité;

2°. Gilles de Bec-de-Lièvre, vivant le 29 mars 1514 et décédé sans avoir été marié;

3°. René, dont l'article viendra;

4°. Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sautonne, de Sanoye et de la Leurie, en Londunois, en Anjou et en Touraine, qui ratifia, tant pour lui qu'au nom de Gilles, Guyon, François et Jacques, ses frères, la transaction passée, le 21 juillet 1500, entre Charles de Bec-de-Lièvre, leur père, et Raoul, seigneur du Bouexic, leur cousin-germain. Il mourut sans postérité au mois d'avril 1548;

5°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, femme de Martin *Fumée* (1), des seigneurs de Roches, l'une des plus illustres maisons de la Touraine, et qui a donné deux gardes des sceaux de France (*). Elle ne vivait plus le 2 avril 1548;

Du second lit :

6°. Gui de Bec-de-Lièvre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, prieur de Saint-Ymer. Le 6 septembre 1538, il fit donation de la terre de Chemaille, en Touraine, à son frère René, en faveur des enfants qu'il aurait de son second mariage;

7°. François de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Launay et de Vaux-Thibault, qui servit dans les guerres de Piémont, sous le prince de Melphe. Le 2 avril 1548, il transigea avec Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, son neveu, relativement aux successions de Jacques, Gilles, Gui, et Charles de Bec-de-Lièvre, ce dernier, seigneur de Sautonne, et de Jeanne de Bec-de-Lièvre, ses frères et sœur, oncles et tante de Charles, seigneur de Sazilly. François fit cession, par acte du 15 août 1555, de tout ce que les enfants du premier lit de son père devaient à ceux du second, ainsi que de tout ce qui lui appartenait dans les seigneuries de

---

(1) *Fumée :* D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 6 besants du même, 3, 2 et 1.

(*) Il est peut être le même que Martin Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, conseiller au parlement de Paris en 1519, maître des requêtes en 1536, décédé en 1562, fils d'Adam Fumée, II° du nom, seigneur des Roches, maître des requêtes, et de Catherine Bourdelot du Plessis. Martin avait eu pour première femme Martine d'Alès, fille de François d'Alès, seigneur de la Roche d'Alès, premier médecin du roi, et de Martine le Gauthier, et avait eu de ce mariage Nicolas Fumée, évêque et comte de Beauvais, pair de France.

Sanoye et de la Leurie. Il avait épousé Bertrande *du Pin* (1), de laquelle il eut :

Guillaume de Bec-de-Lièvre, écuyer, qui servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Montmorency. Le 27 décembre 1560, il fut présent à la prise de possession de la terre de Sanoye, par Charles II de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, son cousin-germain. Guillaume de Bec-de-Lièvre mourut sans alliance ;

8° Jacques de Bec-de-Lièvre, mort sans avoir été marié, avant le 15 mars 1574 ;

9°. Louise de Bec-de-Lièvre, veuve, le 18 mars 1527, de Denis *du Val* (2), écuyer, seigneur de Stors en Beauvaisis, fils de Pierre du Val et de Gillette le Breton. Elle fut mère de Pierre du Val, évêque de Sées, et vivait en 1538, comme le prouve un titre de l'abbaye du Val ;

10°. Renée de Bec-de-Lièvre, femme de Martin *Péguineau* (3), II° du nom, seigneur de Ville-au-Maire, et de la Motte, fils de Martin Péguineau, écuyer, seigneur des mêmes lieux, maître de l'artillerie, et de René Filastre de la Garde.

V. René DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Sazilly et de Quévilly, suivit, à la conquête du Milanais, le roi Louis XII, qui le nomma, en 1502, gouverneur et podestat de la ville d'Alexandrie. Après la perte du duché de Milan, le même monarque, pour récompenser les services de René de Bec-de-Lièvre, lui donna, en 1511, une charge de conseiller-clerc en l'échiquier de Normandie. René succéda au cardinal d'Amboise, dans la charge de garde des sceaux de la chancellerie près le parlement de Rouen, et mourut le 14 avril 1545. Il avait épousé, 1°, par contrat du 7 janvier 1513, Marie D'OSMONT, veuve de Robert de Croismare, seigneur des Alleurs, et fille de Nicolas d'Osmont, seigneur de Berville, morte le 10 décembre 1531 ; 2°, par contrat du 4 septembre 1538, Marguerite DE BONSHOMMES, fille de Jacques de Bonshommes, seigneur de Hautonne et de Couronne. Ses enfants furent ;

OSMONT : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

DE BONSHOMMES : de gueules, à 2 bustes de cerf d'argent en chef et un lévrier du même en pointe.

---

(1) *Du Pin* : D'azur, à trois pommes de pin d'or.

(2) *Du Val* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 fers de lance émoussés d'argent.

(3) *Péguineau* : D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois pommes de pin renversées d'or.

Du premier lit :

1°. Charles II, dont l'article suit;

2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, née le 31 décembre 1523, mariée, le 14 septembre 1541, avec Jean *de Bonshommes*, seigneur de Couronne et de Hautonne;

Du second lit :

3°. Marie de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 21 mars 1553, avec Adrien II, sire *de Breauté* (1), châtelain de Néville, bailli de Gisors, gentilhomme ordinaire de la chambre, et chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, fils d'Adrien Ier, sire de Breauté, baron de Néville, et de Jeanne de la Haye, dame de Hotot en Auge. Elle mourut sans enfants.

SURREAU : d'argent, au sautoir de gueules, chargé d'une croisette d'argent, et cantonné de 4 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

DU HAMEL : de sinople, à 3 roses d'argent.

RUZÉ : de gueules, au chevron burelé, ondé d'argent et d'azur, et accompagné de 3 lionceaux d'or, ceux en chef affrontés.

VI. Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Sazilly, du grand Quévilly, de Sanoye, de Brumare et de la Bergerole en Anjou, naquit le 20 janvier 1520, (*v. st.*) Il acquit une rente de Marie Rousselin, veuve de Nicolas du Hamel, le 29 novembre 1558, et donna quittance de 125 livres tournois pour un demi-terme échu de cette rente le 27 août 1563. En 1588, il fit hommage au roi, pour sa terre seigneuriale du grand Quévilly, et fut élu la même année par la noblesse de Normandie, pour répondre aux cahiers et articles présentés par l'archevêque de Lyon, et autres commissaires députés par le roi en cette province. Le 8 novembre 1593, Charles de Bec-de-Lièvre fut élu député du corps de la noblesse du bailliage de Rouen, pour assister aux états tenus à Caen par le duc de Montpensier. Il avait épousé 1°, au mois de mars 1548, Françoise SURREAU, fille de Jean Surreau, chevalier, seigneur de Farceaux, Bonnemare, Brumare, Montigny, la Haulle, Beaulieu, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marguerite de la Vieille; 2°, par contrat du 5 mai 1558, Anne DU HAMEL, morte sans enfants, Fille de Nicolas du Hamel, seigneur de Feuguerolles; 3°, par contrat du 22 septembre 1574, Geneviève RUZÉ, fille de Louis Ruzé, seigneur de la Herpinière, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Geneviève le Tur. Les enfants de Charles II de Bec-de-Lièvre furent;

(1) *De Breauté :* D'argent, à la quintefeuille de gueules.

Du premier lit :

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2°. François de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE BONNEMARE, rapportée en son rang;

3°. Charlotte de Bec-de-Lièvre, alliée, par contrat du 20 septembre 1566, avec Jean *de la Place*, (1) écuyer, seigneur de Fumechon et de Ronfeugère, près Barentin;

Du troisième lit :

4°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 28 novembre 1594, avec Jacques, seigneur *du Boscregnoult* (2), et du Moulien, chevalier, issu d'une des plus anciennes maisons de Normandie.

VII. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville, du grand Quévilly et de Brumare, naquit en 1549. Il fut successivement maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie, chevalier de l'ordre du Roi en 1610, et gentilhomme ordinaire de la chambre en 1620, et parcourut, avec une égale distinction, la carrière de la magistrature et celle des armes. Il se trouva, en 1587, à la bataille de Saint-Denis, sous le duc de Longueville; servit dans les campagnes de Basse-Normandie, et se trouva aux siéges de Domfront et de Saint-Lô, en 1589 et 1590, sous le sire de Matignon et le duc de Montpensier, puis au siége de Rouen, en 1591, avec la compagnie du seigneur de Sainte-Marie. Il avait partagé, le 15 décembre 1575, avec Hervé de Longaunay, seigneur de Fresnes, de Damigny et de Dampierre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et lieutenant-général de la Basse-Normandie, époux de Catherine Surreau, sa tante, la succession de Thomas Surreau, seigneur de Farceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, décédé, sans postérité de Susanne de Monchy-Senarpont. Pierre de Bec-de-Lièvre rendit hommage au roi, le 19 juillet 1605, pour sa terre de Quévilly. Il avait épousé, par contrat du 10 octobre 1576, Catherine MARTEL, dame de Hocqueville, fille d'Artus Martel, écuyer, sei-

DE MARTEL : d'or, à 3 marteaux de gueules.

(1) *De la Place :* D'azur, à la molette d'éperon d'or; au lambel du même.

(2) *De Boscregnoult :* De gueules, à la bande d'or.

gneur de Hocqueville et de Bertheauville, près Cany, conseiller au parlement de Rouen, et de Catherine Boivin de Bonnetot. Il en eut trois fils et quatre filles :

1°. Charles III, dont l'article suit ;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur et patron du grand Quévilly et de Gaillarbois, nommé, en 1620, capitaine de la milice de Rouen, puis conseiller au parlement de Normandie, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 février 1641. Il avait épousé 1°, le 14 juillet 1616, Marie *de Clainville*, fille de Jacques de Clainville, seigneur de Beau-Coursel, et de Catherine Boulays ; 2°, par contrat du 9 mars 1619, Marguerite *Marc de la Ferté*, sœur d'Emeri Marc de la Ferté, évêque du Mans et aumônier du roi, et fille de Louis Marc, seigneur de la Ferté, du Ménil-Rescu, et de la Salle-Canouville, et d'Anne, *aliàs* Marguerite Baudouin de Preaux. Pierre de Bec-de-Lièvre, mourut, sans postérité, avant le 8 mars 1653, époque à laquelle ses biens furent partagés entre ses neveux;

3°. Charles de Bec-de-Lièvre, le jeune, seigneur de Fresnes, de Romilly et de Saint-Georges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il partagea avec ses frères les successions de leurs père et mère, le 17 mars 1622, et fut tué en duel le 3 janvier 1640. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1624, Anne *de Brument* (1), fille de Pierre de Brument, et d'Anne de His. Il laissa trois fils et une fille :

A. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Fresnes, né le 3 janvier 1635, nommé intendant de Rouen le 3 juin 1768, et mort célibataire ;

B. René de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Saint-Georges, né le 16 avril 1637. Entré au service dans le régiment de Rambures, il fit sa première campagne, en qualité de lieutenant, en 1657, au siége de Montmédy, et se trouva, en 1658, à la bataille des Dunes et aux siéges de Gravelines, de Bergues, de Dunkerque et d'Ypres. Il avait été nommé capitaine d'une compagnie qui fut réformée en 1659. Il passa dans le régiment de la Marine, où il reçut le commandement d'une compagnie, en 1661. Il fut incorporé avec cette compagnie dans le régiment du Roi, lors de sa formation, le 2 janvier 1663. Le marquis de Saint-Georges fit la campagne d'Allemagne sous M. de Pradel, en 1664, et servit aux siéges de Douay, de Tournay et de Lille, en 1667. Promu au grade de major du régiment du Roi, il fit la campagne de 1672, et se distingua à la plupart des siéges, notamment à celui de Maestricht, où il fut blessé, en

(1) *De Brument :* D'argent, à trois flammes de gueules; à la bordure engrêlée du même.

1673. Il devint lieutenant-colonel du régiment du Roi le 8 août de cette dernière année. Il se trouva aux siéges de Besançon et de Dôle, et au combat de Seneff, en 1674, à la prise de Liége, de Huy, de Dinant et de Limbourg, en 1675, etc. Nommé colonel-lieutenant du régiment du Roi, le 6 janvier 1676, et brigadier d'infanterie le 24 février suivant, le marquis de Saint-Georges fut employé en ces qualités aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aire pendant cette campagne, au siége de Valenciennes et à la bataille de Cassel, en 1677, à la prise des ville et citadelle de Gand et à celle de la ville d'Ypres, en 1678. Le 14 août de cette année, il donna des preuves de sang froid et de valeur à la bataille de Saint-Denis, près Mons, repoussa le prince d'Orange, à la tête du régiment du Roi; mais, ayant eu le bras emporté dans une charge, il mourut de cette blessure dans les premiers jours du mois de septembre. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VIII, p. 28; *Gazette de France; Annales du temps*);

C. Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Romilly, né posthume le 16 juin 1640, étudiant à Paris en 1668, décédé sans postérité;

D. Jeanne de Bec-de-Lièvre, née au mois de décembre 1627, mariée, le 10 novembre 1646, avec François *du Four* (1), écuyer, seigneur de Nogent-le-Sec, de Bois-Chevrel, etc;

4°. Chatherine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 15 mai 1598, avec Antoine *de Parey* (2), seigneur de Cambray, des Crépins et de la Monteillerie, fils de Richard de Parey, écuyer, seigneur de Cambray;

5°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, femme de Pierre *de Vivefay* (3), écuyer, seigneur de la Bataille;

6° Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 25 novembre 1610, avec Charles *de Clercy* (4), seigneur de Moyaux, du Fresnay et de Fultot;

7°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée avec Pierre *Gouel* (5), écuyer, seigneur des Parcs et de Normanville, capitaine d'infanterie.

VIII. Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville et de Brumare, naquit le 26 février 1579. Il accompagna le duc de Mercœur en Hongrie, en 1601, et se dintin-

---

(1) *Du Four:* D'azur, à l'étoile d'argent, accompagnée de trois croissants d'or.

(2) *De Parey :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au chef du même, chargé de trois trèfles de sable.

(3) *De Vivefay :* D'azur, au pélican d'or.

(4) *De Clercy :* De sinople, à la fleur de lys d'or.

(5) *Gouel :* De sinople, à trois roses d'argent.

gua à l'attaque du camp du pacha Ibrahim, qui assiégeait Canischa, ainsi qu'à la reprise d'Albe-Royale, et à la défaite de l'armée ottomane qui s'avançait au secours de cette place. Charles de Bec-de-Lièvre rentra en France en 1602. Le 30 novembre 1604, le roi Henri IV le nomma secrétaire ordinaire de sa chambre, et le pourvut de la charge de son maître-d'hôtel le 4 mars 1610. Louis XIII le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre, le 30 décembre 1614. Charles de Bec-de-Lièvre fut en outre grand-voyer de Normandie, maître en la chambre des comptes et président du bureau des finances à Rouen. L'étendue et la variété de ses connaissances le montrèrent supérieur dans l'exercice de toutes ces charges, et elles ne l'empêchèrent pas de se vouer, avec un égal succès, à la carrière militaire. Il fut nommé conseiller-d'état d'épée, par brevet du 4 juin 1619, et mestre-de-camp d'infanterie le 11 février 1620. Le 11 juillet de cette dernière année, il reçut commission pour commander un régiment de 500 hommes à pied, dans l'armée que le duc d'Elbœuf rassembla en Normandie, et le roi lui écrivit de Suze, le 4 août suivant. Charles de Bec-de-Lièvre mourut le 15 novembre 1622. Il avait épousé, par contrat du 2 novembre 1604, Jeanne DE MORANT, dame du Bois-d'Aubigny, fille de Thomas de Morant, baron de Ménil-Garnier, seigneur d'Esterville, de Ruppière, de Biéville et autres lieux, et de Mariotte Morel de Putanges. Elle vivait le 12 juillet 1625, alors remariée avec Jacques Dyel, écuyer, seigneur de Miroménil, conseiller au parlement de Rouen. Elle avait eu de son premier mari :

DE MORANT : d'azur, à 3 cormorans d'argent.

1°. Pierre III, dont l'article suit;

2°. Thomas de Bec-de-Lièvre, seigneur du Buc, du Bois-d'Aubigny, etc., mort célibataire en 1643;

3° Catherine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 6 septembre 1626, avec Thomas *de Franquetot* (1), chevalier, seigneur de Carquebut et de Vassy, l'un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires de la maison du roi, fils de Louis de Franquetot, écuyer, seigneur en partie de Carquebut, et celui-ci frère puîné d'Antoine de Franquetot, auteur de la branche des ducs de Coigny, pairs de France;

---

(1) *De Franquetot :* De gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissants du second émail.

4°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, femme de Marc-Aurèle *de Giverville* (1), écuyer, seigneur d'Argence et du Ménil de la Grève.

IX. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, III° du nom, chevalier, marquis de Quévilly, de Hocqueville et de Cany-Barville, baron d'Archigny, châtelain de Grainville, seigneur de Ronchoux, de Pandechèvre, de Brumare, de Saint-Sulpice, de Gaillarbois, de Bertheauville, du Bois-d'Aubigny, de Gribouville-le-Hestré, de Boinville, de Barville, d'Ouainville, de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville-la-Marche, etc., etc., fut nommé gentilhomme de la chambre du roi, par lettres du 6 janvier 1620, premier président de la cour des aides de Normandie, puis conseiller-d'état le 12 janvier 1644, et conseiller en tous les conseils le 4 décembre 1646. Il fit hommage au roi le 4 juin 1652. En récompense de ses services, et de ceux rendus à l'état par son père et ses prédécesseurs, le roi unit à la seigneurie de Quévilly les fiefs de Hocqueville et de Bertheauville, et les érigea en titre *de marquisat de Quévilly*, par lettres-patentes du mois de mai 1654, registrées à Rouen. Pierre III de Bec-de-Lièvre fut maintenu dans sa noblesse par M. de la Gallissonnière, intendant de la généralité de Rouen, le 3 juillet 1668. Il mourut le 13 juillet 1685, et fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés de Rouen, qu'il avait fondée et fait bâtir. Il s'était allié, par contrat du 7 février 1637, avec Madelaine DE MOY, fille de Pierre de Moy, seigneur de Bieurville, et de Barbe Hébert. Cette dame et son mari furent ensevelis dans l'église des Carmes de Rouen, en une tombe magnifique de marbre, sur laquelle ils sont représentés, sculptés de grandeur naturelle et agenouillés. Leurs enfants furent :

DE MOY : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 merlettes d'argent.

1°. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Hocqueville et de Cany, châtelain de Grainville, où il fonda un hôpital de religieux de la Charité, seigneur de Canville, d'Ouainville, de Bouville, de Bertheauville, de Bertreville, de Criquetot, de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville, du Bois-d'Aubigny et de Glatigny, baron d'Archigny, conseiller-d'état, premier président de la cour des aides de Normandie, par provisions du 9 décembre 1678, décédé sans postérité en 1726. Il avait épousé, par con-

(1) *De Giverville :* D'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de quatre molettes d'éperon de sable.

trat du 20 mai 1672, Françoise *le Boultz* (1), fille et héritière de Noël le Boultz, seigneur de Chomot, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, et d'Anne des Prez;

2°. Thomas-Charles, qui a continué la descendance;

3°. Barbe de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 29 mai 1659, avec Pierre *le Guerchois* (2), chevalier, seigneur d'Autretot, de la Garenne, de Cantelou, de Courcelles et de Sainte-Colombe, conseiller du roi en ses conseils et procureur-général au parlement de Normandie. Elle eut, entr'autres enfants;

A. Pierre le Guerchois, lieutenant-général des armées du roi en 1718, officier d'un sang-froid admirable dans les actions les plus périlleuses, et auquel on dut en partie le succès de la bataille de Parme, où il fut grièvement blessé le 29 juin 1734. Il mourut le 30 juillet suivant, âgé de 69 ans. Il servait depuis 1688;

B. Pierre-Hector le Guerchois, seigneur de Sainte-Colombe, conseiller-d'état, décédé en 1740;

4°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 19 mai 1663, avec Baltazar *le Marinier* (3), chevalier, marquis de Cany-Veauville, et châtelain de Nuainville;

5°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 19 mai 1670, avec Jacques *d'Anviray* (4), chevalier, baron de Baudemont, seigneur du Gruménil, de Machonville, etc., conseiller du roi en ses conseils, et président en la chambre des comptes de Normandie.

PELLOT de sable, à 3 bandes d'or.

X. Thomas-Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, marquis de Quévilly et de Brumare, seigneur châtelain et patron de Criquetot, de Lintot, de Vaudreville, de Nestanville, de Crêpeville, de Saint-Ouen-le-Mauger, de la Marche et du Bois-d'Aubigny, baron d'Archigny, etc., conseiller au parlement de Rouen, le 5 mai 1674, puis président à mortier au même parlement, le 15 janvier 1681, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, le 16 août 1684, mourut le 26 décembre 1711. Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1674, Marie-Anne PELLOT, fille de Claude Pellot, chevalier,

---

(1) *Le Boultz :* D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois pals d'or.

(2) *Le Guerchois :* D'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules.

(3) *Le Marinier :* De gueules, au pal d'argent, chargé de trois coquilles d'azur.

(4) *D'Anviray :* Comme à la page 21.

comte de Trevière, seigneur de Port-David, conseiller du roi en tous ses conseils, premier président du parlement de Normandie, et de Claude le Camus. Elle fut héritière en partie d'André-Girard le Camus, son oncle, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et des finances, en vertu de son testament du 25 février 1687. (*Orig. aux arch. de M. de Courcelles*). Elle avait eu du marquis de Quévilly huit fils et six filles :

1°. Claude de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Quévilly, vicomte de Blosseville, seigneur de Saint-Nicolas de Veule, d'Auzouville, de la Motte, de Contremoulins, de Saint-Ouen-le-Mauger et de la Marche, châtelain de Criquetot, conseiller au parlement de Normandie, commissaire aux requêtes du palais, le 3 juin 1695; enfin, président à mortier au parlement de Rouen. Il est mort sans laisser d'enfants des deux alliances qu'il avait formées 1°, par contrat du 13 décembre 1703, avec Marguerite *Bouchard* (1), fille et héritière d'Alexandre Bouchard, vicomte de Blosseville, et d'Élisabeth-Susanne-Marie de Vauquelin; 2°, par contrat du 8 janvier 1728, avec Marie-Angélique-Charlotte-Henriette *du Moucel* (2), fille d'Alexandre-Henri-Jacques du Moucel, chevalier, seigneur de Lourailles, président à mortier au parlement de Rouen, et de Marie-Madelaine-Françoise Maignard de Bernières;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier de Hocqueville, nommé enseigne de la compagnie colonelle du régiment du prince de Robecque, en 1691, capitaine au régiment de Bigorre, infanterie, par commission du 15 février 1693, puis sous-lieutenant de la compagnie Colonelle des gardes-françaises, par lettres du 12 mars 1694. Il avait obtenu l'agrément du roi pour le régiment de Noailles, lorsqu'il fut tué au siége de Tournay, en 1697. Il n'avait pas été marié;

3°. Charles-François de Bec-de-Lièvre, religieux bénédictin de Cluny, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, en 1693, prieur de Bort, en Limosin, de Bezu-le-Long et de Saint-Aubin des Fresnes, en Vexin;

4°. Paul-René de Bec-de-Lièvre, qui fit profession aux Carmes déchaussés de Rouen, le 14 juillet 1697, sous le nom de P. *Pierre-Marie de Saint-Thomas*, visiteur-général des missions d'Angleterre, en 1715, et assistant général de son ordre, décédé le 9 décembre 1741;

5°. François-Alexandre de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Hocqueville, lieutenant, puis capitaine d'infanterie dans le régiment de la Vieille-

---

(1) *Bouchard :* De gueules, au lion d'or.

(2) *Du Moucel :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes d'argent.

Marine, en 1703 et 1704, tué au combat de Cassano, au mois d'août 1705;

6°. Henri de Bec-de-Lièvre, chevalier de Brumare, garde de la marine en 1703, tué, en 1704, à la bataille navale livrée à la hauteur de Malaga, étant sur le vaisseau du comte de Toulouse, amiral de France;

7°. Louis, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

8°. Claude-Louis de Bec-de-Lièvre, mort au berceau et inhumé à Quévilly;

9°. Marie-Anne de Bec-de-Lièvre, religieuse en l'abbaye de Saint-Louis de Rouen, en 1693;

10°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, religieuse ursuline à Rouen en 1702, morte le 7 décembre 1768;

11°. Jeanne-Thérèse de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 15 mai 1700, avec messire Louis *de Carrel* (1), chevalier, président en la chambre des comptes de Normandie, fils de Louis de Carrel, écuyer, et de demoiselle Catherine de Ponthieu. Étant devenue veuve, au mois d'octobre 1717, elle se retira, en 1719, au couvent des dames Carmelites à Rouen, où elle se fit religieuse, et où elle mourut le 14 décembre 1755. Elle avait eu de son mariage :

A. Catherine-Madelaine-Thérèse de Carrel, née en 1701, mariée, en 1717, avec Charles, marquis *de Houdetot* (2), lieutenant-général des armées du roi, dont sont issus deux fils et une fille ;

B. Anne-Louise de Carrel, mariée 1°, en 1717, avec messire Jean-Nicolas-Louis *de Bailleul* (3), chevalier, marquis de Château-Gontier, dont elle a eu un fils et deux filles; 2° avec N.... *Scott de la Mézangère* (4), comte de Roys, dont elle a eu plusieurs enfants;

C. Jeanne-Thérèse de Carrel, née en 1703, mariée, en 1718, avec messire Antoine-Nicolas *du Mesnil* (5), marquis de Sommery, colonel d'un régiment de dragons de son nom. Elle est morte à Saint-Germain-en-Laye, le 23 février 1774, laissant quatre fils et une fille;

12°. Marie-Barbe-Ursule de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 3

---

(1) *De Carrel :* D'hermine, à la bande componée d'or et de gueules de six carreaux.

(2) *De Houdetot :* D'argent, à la bande d'azur, diaprée de trois médaillons; celui du milieu figuré d'un lion, et les deux autres d'une aigle du même.

(3) *De Bailleul* : Parti d'hermine et de gueules.

(4) *Scott* : D'or, au cerf au naturel en repos, ayant un collier d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'or.

(5) *Du Mesnil* : D'argent, à deux fasces de gueules, sommées d'un lion léopardé du même.

mars 1709, avec Robert-Vincent II *d'Esmalleville* (1), chevalier, marquis de Panneville, baron de Fréville et de Carville, capitaine dans le régiment Royal-Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Robert-Vincent d'Esmalleville, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron d'Esmalleville, de Cailletot, etc., et de Catherine de Châlons d'Attonville, dont il y a eu postérité ;

13°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 14 septembre 1711, avec Pierre *de Varroc* (2), chevalier, seigneur de Houesville, morte le 1er juin 1767 ;

14°. Élisabeth de Bec-de-Lièvre, religieuse-professe aux Ursulines de Rouen, en 1704, décédée le 28 octobre 1763.

XI. Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, marquis de Quévilly, de Cany et de Houdetot, seigneur de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville, etc., né le 20 août 1687, fut conseiller au parlement de Normandie et commissaire aux requêtes. Il rendit hommage au roi pour les terres de Cany et de Quévilly en 1733, et mourut le 4 novembre 1740. Il avait épousé 1°, par contrat du 9 mai 1711, Émilie-Thérèse-Marie MARC DE LA FERTÉ, fille de Charles-Marc de la Ferté, écuyer, seigneur de Reux, conseiller honoraire au grand conseil, et de Marie Amyot d'Inville ; 2°, par contrat du 15 avril 1713, Marie-Anne COSTÉ DE SAINT-SUPLIX, fille d'Alexandre Costé, seigneur de Saint-Suplix, conseiller au parlement de Rouen, et de Marguerite le Blais ; 3°, par contrat du 3 mai 1717, Anne-Henriette-Catherine TOUSTAIN, fille de Jacques Toustain, écuyer, seigneur d'Herbeville, et de Madelaine-Angélique de Lannoy ; 4°, par contrat du 24 juillet 1723, Marie-Madelaine DE HOUDETOT, morte le 4 septembre 1761, fille d'Adrien-Joseph, marquis de Houdetot, seigneur de Robertot, de Veauville, etc., et de Madelaine de Châlons d'Attonville. Le marquis de Cany a eu pour enfants :

MARC DE LA FERTÉ : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 marcs du même ; aux 2 et 3 de sable, à 2 épées d'argent, garnies d'or, et passées en sautoir.

COSTÉ : d'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.

TOUSTAIN : d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de 3 merlettes de sable.

DE HOUDETOT : comme à la note de la page 48.

(1) *D'Esmalleville* : D'azur, au chef denché d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

(2) *De Varroc* : De gueules, à six coqs d'argent.

Du premier lit :

1°. Marie-Anne-Charlotte de Bec-de-Lièvre, mineure, et sous la tutelle de son père, le 19 février 1715, morte sans alliance ;

Du second lit :

2°. Marguerite-Lydie de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 1er mars 1734, avec Louis-Roger, marquis *d'Estampes* (1), baron de Mauny, dont elle fut la seconde femme. Il était fils de Roger d'Estampes, marquis de Mauny, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, et de Marie-Elisabeth Dirsche van Augeran. Elle mourut le 3 avril 1742, et son mari lui survécut jusqu'au 15 septembre 1754 ;

Du troisième lit :

3°. Pierre-Jacques-Louis qui suit ;
4°. Marie-Angélique-Claudine-Henriette de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 29 mars 1742, avec Charles-Louis *d'Argouges* (2), comte de Rannes, maréchal des camps et armées du roi, fils de Louis d'Argouges, marquis de Rannes, maréchal-de-camp, et de Catherine-Charlotte d'Ernothon, baronne de Pont-l'Abbé, en Bretagne. Elle mourut le 10 août 1760 ;

Du quatrième lit :

5°. Péronne de Bec-de-Lièvre, morte le 13 août 1732.

DE PAULMIER : d'azur, au lion d'or ; au chef du même, chargé de 3 tourteaux de gueules.

XII. Pierre-Jacques-Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, marquis de Cany et de Quévilly, né le 18 avril 1718, épousa, par contrat du 30 août 1733, Charlotte DE PAULMIER DE LA BUCAILLE, fille de Pierre de Paulmier de la Bucaille, seigneur de Préteval, et de Geneviève Marette. Elle mourut le 25 janvier 1754. Le marquis de Cany lui survécut jusqu'au 5 octobre 1771, et fut inhumé en l'é-

(1) *D'Estampes* : D'azur, à 2 girons d'or, appointés en chevron ; au chef d'argent, chargé de 3 couronnes ducales d'or.

(2) *D'Argouges* : Écartelé d'or et d'azur, à 3 quintefeuilles de gueules, la dernière brochante sur les deux derniers quartiers.

glise Saint-Sulpice à Paris. De leur mariage sont provenus deux fils et une fille :

1°. Louis-Pierre de Bec-de-Lièvre, comte de Cany, né le 25 août 1737. Il fut nommé capitaine au régiment de la Reine, dragons, au mois de septembre 1755, guidon des gendarmes de Bourgogne le 21 août 1759, premier cornette des chevau-légers d'Aquitaine, le 27 septembre 1760, sous-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne le 2 mars 1762, avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie, enfin sous-lieutenant des gendarmes de Berry en 1763. Il est décédé sans avoir été marié, le 29 mai 1767;

2°. Anne-Louis-Roger, dont l'article suit;

3°. Henriette-Jeanne-Hélie de Bec-de-Lièvre, née le 14 novembre 1742, mariée, le 22 juillet 1767, avec Louis-François, vicomte *de Talaru* (1), premier maître-d'hôtel de la reine et chevalier des ordres du Roi, fils de Louis II de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande, premier maître-d'hôtel de la reine, chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Marthe-Françoise de Bonneval. La vicomtesse de Talaru fut présentée le 8 août 1767, et nommée, au mois de décembre 1768, dame de madame Adélaïde de France.

XIII. Anne-Louis-Roger DE BEC-DE-LIÈVRE, comte de Cany, né le 13 août 1739, fut nommé chevalier de Malte de minorité en 1740. Il fut reçu page du roi, en la petite écurie, en 1754, et il était premier page en 1757. Il fut nommé capitaine de dragons le 18 janvier 1760, guidon de la gendarmerie au mois de février 1761, mestre-de-camp de cavalerie en février 1770, et sous-lieutenant de gendarmerie en 1771. Le comte de Cany avait été présenté au roi et à la famille royale, en 1770; on le créa brigadier de cavalerie des armées du roi, le 5 décembre 1781, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Le comte de Cany mourut avant le 1er mai 1791. Il avait épousé, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 18 juin 1768, Élisabeth-Marie BOUTREN D'HATTENVILLE, dame du Gros-Ménil (présentée au roi le 30 juillet 1775, par madame la vicomtesse de Talaru, dame de madame Adelaïde), fille de Jean-François-Marie Boutren, seigneur d'Hattenville, conseiller de grand'-

BOUTREN : de gueules, mantelé d'argent.

(1) *De Talaru :* Parti d'or et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

chambre au parlement de Rouen, et d'Élisabeth-Marie-Françoise Boulays, dame de Catteville. De ce mariage sont issus :

1°. Anne-Louise-Marie, qui suit;

2°. Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre de Cany, mariée, le 6 septembre 1797, avec Anne-Louis-Christian, prince *de Montmorency*, grand-d'Espagne, né le 27 mai 1769, fils d'Anne-Léon II, duc de Montmorency, premier baron chrétien, prince souverain d'Aigremont, maréchal des camps et armées du roi, connétable héréditaire de Normandie, et d'Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

A. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorency, né le 4 mai 1801;
B. Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorency, né le 25 mai 1806;
C. Anne-Charlotte-Marie-Henriette de Montmorency, née le 28 août 1798, mariée, le 27 octobre 1817, avec Emmanuel-Timoléon *de Cossé* (1), comte de Brissac;
D. Anne-Sidonie-Joséphine-Marie de Montmorency, née le 17 décembre 1799, mariée, en juin 1819, avec M. le comte *de la Châtre* (2);
E. Anne-Élie-Marie-Aurélie de Montmorency, née le 24 avril 1803.

DE MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur; à l'écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, brochant au centre de la croix.

XIV. Anne-Louise-Marie DE BEC-DE-LIÈVRE, *mademoiselle de Cany*, née le 20 juillet 1769, a épousé, le 21 janvier 1787, Anne Christian DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Beaumont, pair de France, prince de Tingry, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, décédé le 14 mars 1821, fils de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingry, marquis de Bréval, comte de Luxe, etc., lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et d'Éléonore-Joséphine-Pulchérie des Laurents de Saint-Alexandre. De ce mariage sont issus :

1°. Anne-Édouard-Louis-Joseph de Montmorency, prince de Luxembourg, duc de Beaumont, pair de France, né le 9 septembre 1802;

(1) *De Cossé :* De sable, à 3 fasces d'or, denchées en leur partie inférieure.

(2) *De la Châtre :* De gueules, à la croix ancrée de vair.



2°. Anne-Charles-Maurice-Marie Hervé de Montmorency-Luxembourg, né le 9 avril 1804;

3°. Anne-Albertine-Josèphe-Marie de Montmorency-Luxembourg, née en 1790, mariée, le 1er juin 1808, avec Marie-Louis-Eugène, comte *de Béthune de Saint-Venant* (1), marquis de Lens, comte de Montgommery, vicomte de Lierres et baron de Sully;

4°. Marie-Elianne de Montmorency-Luxembourg.

SEIGNEURS DE BONNEMARE ET DE VILLERS.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, second fils de Charles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Sazilly et du grand Quévilly, et de Françoise Surreau, sa première femme, devint seigneur de Bonnemare, de Farceaux, de Farin et de Villers, par le partage de la succession de Thomas Surreau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son oncle maternel, suivant acte du 28 janvier 1576 (*v. st.*) Pierre II de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Sazilly et de Hocqueville, son frère aîné, lui donna la seigneurie du Manoir-Pégouin, lors du partage qu'ils firent, le 19 décembre 1600, de la succession paternelle. François de Bec-de-Lièvre servait, en 1575, dans la compagnie du seigneur du Bois d'Annebourg, et était homme d'armes dans la compagnie de François d'Orléans, marquis de Rothelin, en 1587. Il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres de retenue, en 1612. Il avait épousé, en 1580, Anne HALLÉ, fille de Barthélemi Hallé, seigneur de la Haule, et de Marie de Clainville. Ses enfants furent :

HALLÉ : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or, et accompagné de 3 molettes d'éperon de sable.

1°. François de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, qui fut d'abord homme d'armes de la compagnie du comte de Soissons en 1611, et successivement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de 100 hommes de pied; en 1622, capitaine au régiment de Vardes, et en 1625, dans celui de Lesmont. Par lettres données à Tours le 7 septembre 1617, le roi ayant convoqué les états-généraux pour être tenus en cette ville, François de Bec-de-Lièvre fut élu député de la noblesse du

(1) *De Béthune-Saint-Venant:* D'argent, à la fasce de gueules, qui est *de Béthune;* en chef, à dextre, un écusson de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même, qui est *de Saveuse.*

bailliage de Gisors le 6 novembre de cette année, et mourut célibataire en 1625;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur de Farceaux, qui obtint du roi, en 1625, la compagnie d'infanterie que commandait son frère aîné, et dont lui-même se démit par suite de ses infirmités. Il mourut aussi sans avoir été marié;

3°. Henri de Bec-de-Lièvre, prêtre et curé de Saint-Denis-le-Ferment. Devenu seigneur de Bonnemare après la mort de ses frères aînés, il céda ses biens en 1643, à Jacques, son frère puîné, en faveur du mariage de celui-ci;

4°. Jacques, qui a continué la descendance;

5°. Anne de Bec-de-Lièvre, femme de Nicolas *Boulloche*, maître des requêtes de la reine, mère de Louis XIII. Elle mourut avant l'année 1626;

6°. Marie de Bec-de-Lièvre, mariée, 1°, par contrat du 5 octobre 1621, avec Guillaume *de Banastre* (1), écuyer, seigneur de Routes; 2°, avec Jean *Costard* (2), écuyer, seigneur des Ervollus.

VIII. Jacques DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Bonnemare, de Villers, de Farceaux et de Farin, d'abord capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, qu'il leva pour le service du roi Henri IV, fut ensuite capitaine d'une compagnie au régiment de Lesmont, infanterie, sur la démission de Pierre, son frère, puis, en 1637, d'une compagnie dans le régiment du Tot, avec laquelle il servit à l'armée commandée par le duc de Longueville. Jacques de Bec-de-Lièvre commanda ces diverses compagnies pendant 36 ans, et se trouva à toutes les actions importantes des guerres de ce temps. Il s'allia, par contrat du 8 avril 1643, avec Charlotte ALLORGE, fille de Georges Allorge, écuyer, seigneur de Malicorne, et d'Elisabeth de Lieurray. Elle mourut le 17 septembre 1666, ayant eu sept fils et deux filles;

ALLORGE : de gueules, à 3 gerbes d'or, accompagnées de 7 molettes d'éperon du même, trois rangées en chef, une au centre, et trois en pointe posées 2 et 1.

1°. François-Henri de Bec-de-Lièvre, seigneur de Bonnemare et de Farceaux, maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers. Il épousa, par contrat du 2 décembre 1668, Florentine *Rouault* (3), fille de Mathurin Rouault, seigneur des Rouairies, favori du roi de Pologne, et de Florentine de Bonardy. Il mourut sans postérité;

---

(1) *De Banastre :* De gueules, à la bande d'argent, accostée de deux molettes d'éperon d'or.

(2) *Costard :* Burelé d'argent et de sable.

(3) *Rouault :* Palé d'azur et d'or.

2°. Georges-François de Bec-de-Lièvre, seigneur de Villers, capitaine des dragons, mort sans enfants de Madelaine *Boutin* (1), veuve de Jacques de Sainte-Marie, chevalier, seigneur et patron d'Agneaux, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Granville, et fille et héritière de Pierre Boutin, chevalier, seigneur de Victot, bailli de Caen;

3°. Jacques-Philippe, qui suit;

4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, capitaine au régiment de la Marine, mort sans alliance;

5°. Charles de Bec-de-Lièvre,
6°. Gilles de Bec-de-Lièvre,
7°. Claude de Bec-de-Lièvre,
} tués au service dans les guerres de Louis XIV;

8°. Anne-Elisabeth de Bec-de-Lièvre, épouse 1° d'Anne *Allorge*, seigneur de Malicorne; 2° de Jean *Lucas* (2), seigneur et patron de Clermont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel;

9°. Marie-Catherine de Bec-de-Lièvre, femme 1°, en février 1672, de Charles *le Caron* (3), seigneur de Ronfeugère, 2° de N.... *de Lauberie* (4), écuyer, seigneur du Mesnil-Raoul.

IX. Jacques-Philippe DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Bonnemare, né le 7 février 1651, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 3 juin 1668, et mourut le 11 décembre 1719. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1702, Madelaine LE MARCHAND, fille de Jacques le Marchand, écuyer, et d'Anne de Tribout. Ils eurent pour fils unique Jacques-Georges, qui suit.

LE MARCHAND : de gueules, à la croix pommetée d'or, cantonnée de 4 trèfles d'argent.

X. Jacques-Georges DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Bonnemare, né le 3 novembre 1677, fut lieutenant d'infanterie au régiment de Montenay, et mourut le 2 avril 1747. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1702, Françoise DE CAQUERAY, fille de Jean de Caqueray, seigneur de Montval, de laquelle il eut :

DE CAQUERAY : d'or à 3 roses de gueules.

1°. Jean-Jacques-René de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, né le 15 mars 1709, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

(1) *Boutin :* D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe de deux canettes affrontées du même.

(2) *Lucas :* D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or.

(3) *Le Caron :* D'azur, à trois besants d'or ; au chef denché du même.

(4) *De Lauberie :* De gueules, à trois moutons d'or.

Louis, nommé capitaine de cavalerie par commission du 1er septembre 1751, mestre de camp de cavalerie le 1er juin 1762, brigadier de cavalerie des armées du roi le 1er mars 1780, et officier de la première compagnie des mousquetaires du roi;

2°. Pierre-Marie de Bec-de-Lièvre, né le 3 novembre 1715, prêtre, curé d'Ouainville, décédé en 1770;

3°. Françoise-Hélène de Bec-de-Lièvre, née le 1er décembre 1704, mariée, par contrat du 14 février 1726, avec Louis *Martel* (1), seigneur de Gravetel, fils de Louis Martel, seigneur de Gravetel, et de Madelaine de Sainte-Marie. Elle mourut le 14 décembre 1732;

4°. Catherine-Susanne-Angélique de Bec-de-Lièvre, née le 12 janvier 1707, mariée, le 2 juillet 1729, avec Robert *le Mancel* (2), seigneur de Secqueville, décédé le 16 août 1730, fils de Louis-Aignan le Mancel, seigneur de Secqueville, et de Louise de Bellanger.

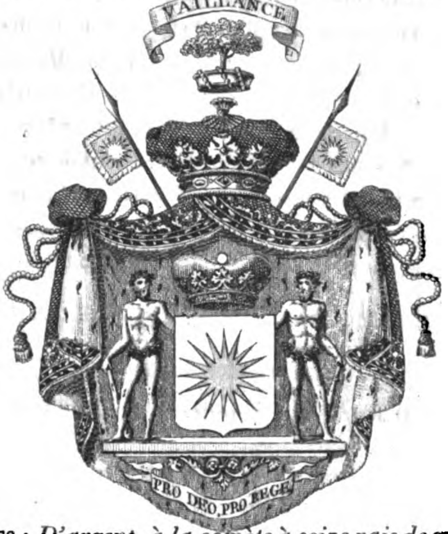
---

(1) *Martel :* D'or, à trois marteaux de sable.

(2) *Le Mancel :* D'azur, semé d'étoiles d'argent; à trois grappes de raisin d'or, brochantes sur le tout.

DE BLACAS,

SEIGNEURS D'AULPS, DE VÉRIGNON, DE BEAUDINAR, DE MOUSTIERS, DE THOARD, DE REDORTIER, DE FABRÈGUES, DE TOURTOUR, DE THORÈNE, DE CARROS, DE MONTPEZAT, DE MONTMEYAN, DE SEILLANS, BARONS DE REILLANETTE, MARQUIS et COMTES DE BLACAS, MARQUIS D'AULPS et DES ROLANDS, DUCS DE BLACAS, PAIRS DE FRANCE, etc., etc., *en Provence* et *à Paris.*



ARMES : *D'argent, à la comète à seize rais de gueules.* Tenants : deux sauvages appuyés sur leur massues. Cimier : un chêne. *Devise :* PRO DEO, PRO REGE. *Cri :* VAILLANCE. Deux étendards ou panons de gueules, chargés d'une comète à 16 rais d'argent, sont passés en sautoir derrière l'écu, lequel est environné du manteau de pair et sommé de la couronne de duc.

La maison DE BLACAS florissait parmi celles des hauts barons de Provence, dès le onzième siècle. Les exploits des premiers auteurs de cette maison, avaient dès-lors répandu un tel éclat sur son origine, que leur vaillance, après être passée en proverbe parmi la chevalerie, devint dans la suite une qualification inséparable de leur nom, et le roi René d'Anjou, comte de Provence, l'y attacha pour toujours *. (Voyez *les Historiens de Provence.*) Ces mêmes

* *Vaillance de Blacas*, fut le sobriquet distinctif donné par ce prince à la maison de Blacas. On sait que le roi René en donna à toutes les grandes maisons de Provence, et toujours selon le caractère qui leur était propre. La plupart de ces maisons, du moins celles qui subsistent, ont conservé ces devises comme des

historiens ont rapporté avec détail une foule de témoignages, qui attestent à la fois la grandeur et le lustre de cette maison, son rang à la cour des comtes de Provence, et les emplois éminents dont elle fut revêtue; mais ils sont divisés d'opinion sur son origine et sur le lieu de son berceau. Les uns, d'après César Nostradamus, la croient originaire d'Aragon, sans annoncer sur quel fondement repose cette conjecture. D'autres ont dit avec plus de certitude qu'elle descendait d'un puîné de la maison de *Baux*, dont l'existence politique est constatée par les chartes au-delà du dixième siècle, et qui ne reconnaissait d'autre suzeraineté que celle de l'Empire. (*Histoire de la noblesse du comté Vénaissin, par Pithon Curt*, in-4°, t. IV, p. 254; *État de la noblesse de Provence, par l'abbé Robert de Briançon*, in-12, t. I.) Cette dernière opinion, fondée sur l'identité des armes, et sur le nom de *Blacas* (1), porté depuis la séparation des deux familles par divers membres de celle de Baux, acquiert un nouveau degré d'authenticité par la possession constante de la ville *d'Aulps*, qui, dès l'an 1150, faisait partie des *terres* dites *Baussenques*, ou du domaine des Baux. (*Histoire de Provence, par César Nostradamus*, in-fol., p. 130.) Il en est de même de plusieurs fiefs que possédait la maison de Blacas. Cette opinion est bien confirmée, lorsqu'on voit, dans un acte de 1201, Blacas de Blacas, prendre le titre de *seigneur d'Aulps par la grâce de Dieu;* formule qui démontre à la fois la haute extraction et la puissance de ce seigneur. Enfin, une transaction passée entre Guillaume, Hugues, Raimond et Pons de Baux, frères d'une part, et Pierre d'Aulps de l'autre, acte dans lequel ils se traitent de cousins, et où ils transigent sur leurs prétentions réciproques à l'héritage de certaines terres qui avaient appartenu à Pons de Baux, vicomte de Marseille, ne permet pas de douter que Pierre d'Aulps ne fût fils de Geoffroi et petit-fils de Pons de Baux; elle prouve enfin que ces deux maisons ont une origine commune, et qu'elles descendent de ce même Pons, sire de Baux, vicomte de Marseille, dont il est fait mention dans une charte de l'an 971. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'origine de cette famille, et nous

---

témoignages de leur antique illustration, d'autant plus flatteurs, qu'ils émanaient d'un prince capable d'apprécier justement les qualités et le mérite de chacune de ces familles.

(1) *Blacas*, en idiome provençal, signifie *chêne*, emblême de la force.

croyons inutile de rappeler ici tous les faits et en même temps toutes les traditions fabuleuses que rapportent Moréri, Chazot et tant d'autres auteurs.

I. Pierre D'AULPS, Ier du nom, reconnu pour chef de la maison de Blacas, fut, l'an 1096, à la première croisade, à la tête des bandes provençales. (*Histoire du Bas-Empire*, *par M. Le Beau.*) Il débarqua en Calabre avec les croisés, et aida Roger Guiscard, prince de la Pouille, à soumettre ses sujets révoltés. Passé ensuite en Afrique, où il se rendit célèbre, il s'empara de la Capadoce, et fut déclaré prince de Césarée, par l'empereur Alexis Comnène, auquel il s'était attaché après la mort de Robert Guscard. Il laissa cette souveraineté à l'un de ses fils, dont les descendants portèrent le nom de *Petro Aliphas*, et fondèrent une maison devenue illustre par ses dignités et ses alliances. (Voyez *l'Alexiades*, *par Anne Comnène*, *fille de l'empereur Alexis.*) Pierre d'Aulps eut six garçons : 1° celui dont nous venons de parler; 2° Blacas de Blacas qui suit, et enfin, les quatre Blacas qui périrent, en 1149, au siége de Corfou, en contribuant principalement à la prise de cette importante place (1).

II. Blacas DE BLACAS, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Beaudinar, de Carros, de Châteauneuf, de Thorène, de Tourtour, etc., jouit en Provence d'une réputation de loyauté et de noblesse qui le rendit l'arbitre de toutes les querelles qui s'élevaient entre les hauts barons. Il prit plusieurs fois les armes pour soutenir les droits des sires de Baux; il passa à la Terre-Sainte, et à son retour, en 1120, il fonda le chapitre de Valmoisine, près

---

(1) Ces quatre frères servaient, en 1149, dans l'armée de l'empereur Manuel Comnène, et étaient surnommés les *Pétraliphes.* Sous la conduite de Manuel, ils assiégèrent la ville de Corfou, dans la mer Adriatique. Lassé d'une résistance longue et meurtrière, l'empereur imagina une machine qui pouvait faire pénétrer jusqu'aux créneaux des remparts, et fit exhorter les soldats les plus déterminés de l'armée d'y monter. Les quatre frères Blacas s'offrirent les premiers pour l'exécution d'une aussi périlleuse entreprise, et leur généreux exemple entraîna les plus intrépides guerriers. Mais à peine eurent-ils atteint l'une des tours qui défendaient la place, qu'accablés par une grêle de javelots et d'énormes pierres, l'échelle qui les soutenait fut brisée, et les *Pétraliphes* périrent tous les quatre à la fois. (*Lyonnel, ou la Provence au treizième siècle*, t. I, 2e partie, p. 413.)

Aulps, fondation qui fut confirmée par les papes Innocent II et Anastase IV. Ils accordèrent certains priviléges au chapitre de Valmoisine, qui fut transféré à Aulps, en 1499, en vertu d'une bulle d'Alexandre VI. Blacas Ier fut père de Blacas II, qui suit.

N.... III. Blacas DE BLACAS, IIe du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Carros, de Beaudinar, de Châteauneuf, de Redortier, etc., fut présent avec Hugues et Roger de Baux, Roger-Bernard, comte de Foix, et quelques autres hauts barons, au traité de paix conclu le 14 septembre 1178, entre Alphonse Ier, comte de Provence, et Guillaume, comte de Forcalquier. (*Histoire de Provence*, p. 148.) Il fut ensuite garant, avec Guillaume des Porcellets, d'un accord fait entre le même comte de Provence et Hugues, prince de Baux. (*Ibid.*, p. 149.) Blacas II laissa de *Huguette*, son épouse, dont le nom de famille est ignoré :

1°. Blacas III, dont l'article suit;
2°. Guigues de Blacas, tige des *seigneurs* DE CARROS, dont la branche s'est éteinte, au commencement du dix-septième siècle, après s'être alliée aux maisons *de Villeneuve d'Essia, de Berre, de Barcillon, de Giraud du Broc, de Seva*, etc., etc. (1);
3°. Guillaumette-Catherine de Blacas, dame de Toulon et de Trets, du chef de son mari, Gaufrid, des vicomtes *de Marseille*, de la première race (*dite* des Bosons), décédée en 1230. (*Pithon Curt*, tom. IV, pp. 334 et 335). Leur fille unique,

Sibylle de Marseille, dame de Toulon et de Trets, fut mariée 1° avec Gilbert *de Baux*, seigneur d'Aubagne, du Castelet et du Revest, lequel fit son testament le 25 juin 1233; 2° avec Boniface V, seigneur *de Castellane*, qui fut décapité à Marseille en 1247, pour avoir porté les habitants de cette ville à se soulever contre Charles Ier d'Anjou,

---

(1) L'extinction de cette branche est consignée dans *l'Etat de la Provence*, imprimé, en 1693, d'après la recherche de 1667, et dans *l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, in-4°, 1757, t. I, p. 149. Le premier de ces deux ouvrages s'exprime ainsi : « Guigues de Blacas fit la *branche de Carros*, qui » est finie, il y a près de 200 ans, en la personne d'Honoré de Blacas, seigneur » de Carros, dont la veuve, qui était de la maison des marquis de Cève, s'étant » remariée dans la famille des *Durant*, seigneurs en partie de Carros, lui apporta » la portion de la seigneurie de Carros, qui avait appartenu à son premier mari, » et les descendants de ce second mariage ont depuis ce temps-là pris le nom et » les armes *de Blacas*, qu'ils ont honorablement soutenus, etc., etc. »

comte de Provence. Sibylle de Marseille n'ayant pas eu d'enfants de ces deux mariages, institua le même comte de Provence, son héritier, après avoir fait des legs à Bertrand et à Boniface de Blacas, ainsi qu'à Hugues de Baux ses cousins. (*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 149; *Maynier*, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1re partie, p. 75);

4°. Blacassonne de Blacas, qui fut célébrée par le poète Cadenet.

IV. Blacas DE BLACAS, IIIe du nom, *par la grâce de Dieu*, seigneur d'Aulps, de Beaudinar, de Thoard et autres lieux, surnommé *le Grand Guerrier*, l'un des neuf preux de Provence, s'acquit une grande célébrité dans les guerres de son temps, ainsi que dans les tournois et autres exercices de la chevalerie. Son expérience et sa valeur lui donnèrent une grande influence auprès d'Alfonse II, et de Raymond-Bérenger, comtes de Provence. En 1188, il fut présent avec le comte de Foix, Guillaume et Barral de Baux, G. de Sabran et plusieurs autres barons, à un acte par lequel Alfonse, roi d'Aragon et comte de Provence, confirma la donation du bourg Saint-Sauveur de la ville d'Aix au prévôt de cette église. (*Histoire de Provence*, p. 157.) Blacas est qualifié seigneur en partie de Salernes, dans un hommage rendu, en 1189, par Boniface, au même comte de Provence. (*État de la Provence*, p. 396.) En 1201, il fit don aux chevaliers du Temple, qui résidaient à Notre-Dame de Rue, de certains droits annuels auxquels ils étaient obligés envers lui. Cet acte, conservé dans les archives de l'ordre de Malte, à Arles, est scellé d'un grand sceau de cire blanche, où l'on voit d'un côté une étoile à seize rais, armes de la maison de Blacas, avec cet exergue : *Sigillum Blacacii*, et de l'autre côté, est figuré un chevalier armé de toutes pièces, avec cette légende : *Blacacius D. G. Dom. de Al.* (*Artefeuil*, p. 149.) Au mois de février 1217, Blacas souscrivit une charte de divers priviléges accordés à la ville de Forcalquier, par Raymond-Bérenger, comte de Provence, et la comtesse Garsende, sa mère. (*Histoire de Provence*, p. 176.) En 1219, il fit don à l'abbaye de Saint-Honoré de Lerins, des droits et domaines seigneuriaux de la ville de Moustiers, pour relever sa famille d'un vœu qu'elle avait fait de consacrer un fils unique à ce monastère. Blacas mourut à Rome en 1235, laissant un nom fameux dans les annales de son pays, par ses exploits militaires qui élevèrent sa réputation au-dessus de celle des plus

braves chevaliers de son siècle, et par ses talents dans la culture des lettres et de la poésie (1). Sordel, jeune poète provençal, originaire de Mantoue, composa un chant funèbre en l'honneur de Blacas, dans lequel il convie tous les rois et princes de l'Europe à venir manger du cœur de ce guerrier, pour être animés de sa bravoure et de sa valeur.* (*Ibid.*, p. 193, *où ce chant est rapporté tout entier, et Histoire de France, de l'abbé de Vely*, t. V, p. 117.) Ses vertus guerrières et privées ont encore été célébrées par Bertrand d'Alamanon et Richard de Noves **. Blacas laissa deux fils de Berthe DE MONTFORT, son épouse :

DE MONTFORT : de gueules, au lion d'argent, ayant la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.

1°. Boniface, dont l'article suit;

2°. Bertrand de Blacas, mort sans postérité après l'an 1241.

V. Boniface DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Beaudinar, d'Aiguines et de Thoard, co-seigneur de Salernes, confirma, en 1241, avec Bertrand son frère, la donation que leurs ancêtres avaient faite d'une partie du terroir de Valmoissine au chapitre de l'église collégiale qui y avait été etablie, et qui dans la suite fut transférée à Aulps. (*Etat de la Provence*, p. 395. *Artefeuil*, p. 150.) Boniface de Blacas épousa Ayceline DE MOUSTIERS, de laquelle il eut :

DE MOUSTIERS : coupé d'argent et d'azur, à six fleurs de lys de l'un à l'autre.

1°. Blacas IV, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Blacas, chevalier, seigneur de Beaudinar, qui fut l'un des 100 chevaliers choisis par Charles d'Anjou, comte de Provence, pour assister au fameux duel que lui avait proposé Pierre III, roi d'Aragon. Le comte se rendit à Bordeaux, le 1er juin 1283, jour assigné pour le com-

(1) Il fut épris de Huguette de Baux, qui se fit religieuse à Saint-Pons, vers la fin du douzième siècle. Ce fut en son honneur qu'il composa une chanson commençant par ces mots : « Si un troubadour publie un ouvrage supérieur au mien, » et dont l'âme soit aussi généreuse, il doit m'être préféré, et devenir l'ami de la » plus belle dame. » (*Lyonnel*, p. 412.)

* « Blacas de Blacas, disent les chroniqueurs, fut gentil baron, haut, riche, » large et adroit, propre à la guerre et aux ambassades. Généreux, magnifique, il » ne fut jamais homme qui eût autant de plaisir à recevoir que lui à donner. Il » fut estimé le plus vaillant guerrier provençal qu'on eut connu jusqu'alors, et ses » exploits lui acquirent le surnom de *grand guerrier*. » (*Lyonnel*, t. I, 2e partie, p. 411.)

** *Voyez* le chant funèbre, composé par ce dernier poète en l'honneur de Blacas, et rapporté dans *Lyonnel*, t. I, 2e partie, pp. 413, 414; celui de Sordel, pp. 416, 417; et celui de Bertrand d'Alamanon, l'un des frères d'armes de Blacas, p. 418.

bat, et passa toute la journée sur le champ clos, avec ses chevaliers, à la vue d'une foule innombrable de guerriers que la nouveauté de ce spectacle avait attirés; mais le roi d'Aragon n'y comparut point. (*Maynier*, p. 75.) Guillaume de Blacas fut père de :

A. Blacas de Blacas, chevalier, co-seigneur d'Aulps, de Beaudinar et de Thoard, marié, en 1331, avec Huguette *de Baux*, fille de Hugues de Baux, seigneur de Roquevaire, co-seigneur de Meirargues et de Gardane. Le troubadour Pierre Roger avait célébré les grâces et la beauté de cette dame dans des vers que leur liberté ne lui permit pas d'accueillir, et les princes de Baux, indignés de la passion téméraire qu'il avait osé publier dans ses chants, le firent mourir en 1330. (*Histoire de Provence*, pp. 341 et 356.) Huguette de Baux était veuve de Blacas en 1343. Elle eut pour enfants :

a. Albert de Blacas, seigneur de Beaudinar, d'Aiguines, de Moissac, de Tourtour, de Thoard, de Trébillane, co-seigneur d'Aulps, qui assista à une assemblée tenue à Aix pour qu'on maintînt le privilége d'après lequel la charge de grand-sénéchal de Provence ne devait être exercée que par un gentilhomme du pays, et pour en faire destituer Jean Barillis, Napolitain, qui en avait été pourvu par la reine Jeanne. (*Maynier*, p. 75.) Albert épousa 1° Catherine *de Gantelme;* 2° Marguerite *de Baux*. Il n'eut que trois filles ;

Du premier lit :

I. Baucette de Blacas, dame de Beaudinar, d'Aiguines, de Chantereine, de Saint-Julien, etc., mariée, le 16 mai 1389, avec Elzéar *de Sabran*, baron d'Ansouis, fils de Jean de Sabran, baron d'Ansouis et seigneur d'Uzès, et d'Isoarde de Roquefeuil, dame de Puylobier;

Du second lit :

II. Béatrix de Blacas de Beaudinar, mariée, avant l'an 1404, avec Reforciat *d'Agoult*, seigneur de Vergons et de Tartone, général de l'armée de Provence opposée au vicomte de Turenne. Il était fils de Raimond d'Agoult, IV° du nom, seigneur de Volonne, de Barret, de Thèze, de Montfort, etc., gouverneur de Marseille, et de Clémence de Morges;

III. Douce de Blacas, dame en partie d'Aiguines, première femme d'Antoine *Arnaud*, co-seigneur de Riez et de Mont pezat, grand-maître rational de Provence;

b. Guillaume, dit Beaudinar de Blacas, co-seigneur de Beaudinar, qui épousa Cécile *de Villeneuve*, et fut père de :

I. Béatrix de Blacas, alliée avec Guillaume *de Blacas*, seigneur d'Aulps, son cousin;

II. Florie de Blacas, mariée avec Florens *de Castellane*, seigneur d'Allemagne, fils de Boniface VIII, seigneur de Castellane et d'Allemagne, et de Marguerite de Simiane de Châteauneuf;

B. Adalbert de Blacas, seigneur de Thoard en partie, qui épousa Catherine *de Grasse*, fille de Rambaud de Grasse, IVe du nom, seigneur d'Antibes, du Bar, de Saint-Paul et de Mouans, et d'Agnès de Pontevès de Carces;

C. Pierre de Blacas, damoiseau, châtelain du bourg de Monteaux pour Raimond, sire de Mevouillon, et pour Barral, sire de Baux en 1306;

3°. Étiennette de Blacas, mariée 1° avec Barral II, seigneur *de Pontevès*, mort en 1307, fils de Fouquet II, seigneur de Pontevès et de Carces, et de Marguerite des Porcellets; 2° avec Guiraud III *de Simiane*, seigneur d'Apt, de Caseneuve, et de Gordes, qui fit son testament au mois de juillet 1322. Il était fils de Rambaud de Simiane, seigneur des mêmes terres, et de Marguerite d'Agoult de Pontevès;

4°. Matheline de Blacas, femme de Guillaume *d'Anduse de la Voute*, seigneur de Saint-Martin de Castillon, en Provence.

VI. Blacas, IVe du nom, *dit* Blacasset DE BLACAS, chevalier, seigneur d'Aulps, fut comme son père un des barons les plus distingués de la Provence, et comme son aïeul, renommé par ses talents guerriers et son goût pour la poésie (1). Il accompagna, en 1263, Charles Ier d'Anjou à la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, et s'y fit remarquer par plusieurs beaux faits d'armes. Il fut un des otages envoyés au roi d'Aragon pour la délivrance du prince de Salerne (depuis Charles II), que l'amiral Roger Loria avait fait prisonnier dans un combat naval livré, le 5 juin 1284, devant le port de Naples. (*Maynier*, p. 75.) Blacasset composa, sur la tactique de son temps, un poëme intitulé : *la Manière de bien guerroyer*, qu'il dédia au duc de Calabre, frère du roi Charles II, et mourut en 1300, comblé d'honneurs et de biens. Il avait épousé, le 9 août 1296, Catherine DE VINTIMILLE, fille d'Emmanuel de Vintimille, seigneur de Saint-Martin et de la Verdière, et de Sibylle de Marseille-Signe. Il en eut Blacas V, qui suit.

DE VINTIMILLE : de gueules, au chef d'or.

(1) On a conservé quelques-unes de ses chansons, qui donnent une idée avantageuse de la délicatesse de son esprit. « O dame gentille ! s'écrie-t-il dans une » de ses stances, je n'ose vous louer, car si je disais tout ce que la vérité me per» mettrait de dire, chacun reconnaîtrait celle que j'aime; aussi je ne vous chante, » je ne vous célèbre qu'avec crainte et réserve. » (*Lyonnel, ibid.*, p. 412.)

VII. Blacas DE BLACAS, V^e du nom, seigneur d'Aulps et autres lieux, fut un des principaux barons de Provence qui firent hommage au roi Robert, en 1322. (*Cour des comptes de Provence, registre Pargamenorum.*) Ce fut sous sa minorité, en 1303, que le comte Charles II d'Anjou retira, par droit de prélation, la moitié de la ville et seigneurie d'Aulps, qui était entrée dans la maison de Simiane, du chef d'Étiennette de Blacas. (*Ibid. Armoire des manipules,* 14e carré, liasse 4, C. pièce n° 3.) Blacas V épousa, le 16 novembre 1320, Béatrix DE VILLENEUVE, fille de Raimond de Villeneuve, seigneur de la vallée d'Ampus, de laquelle il eut Guillaume de Blacas, qui suit.

DE VILLENEUVE : de gueules, fretté de six lances d'or, semé d'écussons du même dans les claires voies.

VIII. Guillaume DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, de Tourtour, etc., etc., se distingua dans les guerres d'Italie, en 1382, dans l'armée de Charles II d'Anjou, comte de Provence, contre Charles et Ladislas de Durazzo. (*Histoire de Provence*, p. 496.) Ce prince lui fit don, en 1383, de la moitié de la ville et seigneurie d'Aulps, qui avait été retirée par Charles II d'Anjou, comme on l'a vu au degré précédent. Guillaume de Blacas avait rendu hommage de la partie qu'il possédait déjà de cette terre, à la reine Jeanne le 6 mai 1376. (*Artefeuil*, p. 150.) Il épousa Béatrix DE BLACAS, sa cousine, fille de Guillaume, *dit* Beaudinar de Blacas, co-seigneur de Beaudinar, et de Cécile de Villeneuve. Elle le rendit père de Pierre, qui suit.

DE BLACAS : d'argent, à la comète à 16 rais de gueules.

IX. Pierre DE BLACAS, IIe du nom, seigneur d'Aulps et autres lieux, fut du nombre des principaux seigneurs qui, en 1431, marchèrent au secours de la ville de Marseille, menacée d'une invasion par les Catalans. (*Histoire de Provence*, p. 576.) Il avait épousé, le 25 avril 1417, Sibylle DE CASTELLANE, fille de Reforciat de Castellane, seigneur de Fos, d'Entrecasteaux, de Tourves, de Varages, de Moissac, etc.; elle le rendit père d'Antoine, qui suit.

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour d'or, sommée de 3 tourelles du même, celle du milieu supérieure.

X. Antoine DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Thorène, etc., assista avec les autres barons aux états tenus à Aix en 1480. (*Ibid.*, p. 687.) Il avait épousé, par contrat du 19 octobre 1457, Marguerite DE SPINOLA, de laquelle il laissa, suivant son testament de l'an 1497 :

DE SPINOLA : d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de 3 tires, surmontée d'une épine de sinople.

1°. Honoré, dont l'article suit;

2°. Deux fils chevaliers, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. N.... de Blacas, seigneur de Thorène, qui fut père de :

2

A. Louis de Blacas de Thorène, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1533. Depuis, il épousa Louise *de Sabran*, sœur d'Antoinette, dont on va parler;

B. Jean de Blacas, seigneur de Thorène, qui épousa Antoinette *de Sabran*, fille de Louis de Sabran, comte d'Arian et baron de Beaudinar, seigneur d'Aiguines, etc., et d'Antoinette de Gemages;

4°. Jeanne dè Blacas, mariée, vers l'an 1480, avec Baudet, seigneur *de Glandevès*, fils de Pierre, seigneur de Glandevès et de Montblanc, et de Marguerite d'Oraison.

DE VILLENEUVE : comme à la page précédente.

XI. Honoré DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon et autres lieux, fit son testament le 9 décembre 1520. Il avait épousé, le 29 janvier 1503, Madelaine DE VILLENEUVE, fille de Pons de Villeneuve, seigneur de Vauclause et de Bargemont, et de Tacie de Castellane. De ce mariage sont provenus :

1°. Gaspard Ier, dont l'article suit;

2°. N.... de Blacas, *dit* le chevalier d'Aulps, qui commandait une galère du roi au siége de Nice en 1543. (*Ibid.*, p. 796.)

DE PONTEVÈS. de gueules, au pont à 2 arches d'or, maçonné de sable.

XII. Gaspard DE BLACAS, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues et de Soleilhas, dont il rendit hommage, en 1537, fit son testament en 1567. Il avait épousé, en 1536, Sibylle DE PONTEVÈS, fille d'Antoine de Pontevès, seigneur de Saillans, et d'Yolande de Castellane-Salernes. Il en eut :

1°. Louis Ier, dont l'article suit;

2°. Jean de Blacas, } reçus chevaliers de Malte en 1556;
3°. Georges de Blacas, }

4°. André de Blacas, seigneur de Redortier, qui épousa Blanche *de Pontevès*, fille de François de Pontevès, seigneur de Sainte-Catherine, et de Marguerite de Villeneuve. Elle le rendit père de :

A. Annibal de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1607, commandeur de Nice en 1640;

B. Hélène de Blacas, femme de Jean *de Barras*, seigneur de Clumens et de Saint-Laurens, fils de François de Barras, seigneur des mêmes terres, et de Gabrielle de Demandolx de Trigance;

5°. Honoré de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1547;

6°. Isnard de Blacas, reçu chevalier du même ordre en 1559;

7°. Claude de Blacas, femme de Gaspard *d'Albertas*, seigneur de Villecrose.

DE SABRAN : de gueules, au lion d'argent.

XIII. Louis DE BLACAS, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., chevalier de l'ordre du Roi, maréchal-de-camp en ses armées, fit son testament le 4 avril 1575. Il avait épousé, le 16 février 1556, Louise DE SABRAN, fille de Louis de Sa-

bran, comte d'Arian, baron de Beaudinar et d'Aiguines, et d'Antoinette de Chevrières, sa seconde femme. Il en eut Gaspard II, qui suit.

XIV. Gaspard DE BLACAS, II[e] du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., servit dans les guerres civiles de son temps, sous le comte de Carces, en 1591. (*Hist. de Provence*, p. 912.) Il avait épousé Blanche DE CASTELLANE, fille de Claude de Castellane, seigneur de Tournon et de Norante, et d'Anne de Guigonis de Riez. De ce mariage sont issus : DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Scipion, dont l'article suit;
2°. Jean de Blacas, seigneur de Thorène, qui épousa Lucrèce *de Villeneuve*, fille de Henri de Villeneuve, seigneur de Mons, et de Constance de Fernandès. Il en eut :
  A. Scipion de Blacas, seigneur de Thorène, époux de Marguerite *de Villeneuve*, fille de Jean-Baptiste de Villeneuve, baron de Floyosc, et de Louise de Glandevès, et père de :
    a. Cléophas de Blacas de Thorène, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1558;
    b. Henri-Scipion de Blacas, seigneur de Thorène, qui fit registrer ses armoiries, en 1698, à l'*Armorial général de Provence* (fol. 489, à la Bibliothèque du Roi);
  B. Jean de Blacas de Thorène, reçu chevalier du même ordre en 1633;
3°. Blacas de Blacas, surnommé *le Brave*, qui a formé à Lorgues un rameau, éteint au dix-huitième siècle;
4°. Antoine de Blacas,
5°. Gaspard de Blacas,
6°. Horace de Blacas, } qui furent reçus chevaliers de Malte en 1605;
7°. Balthazar de Blacas,
8°. Pierre de Blacas, } reçus chevaliers du même ordre en 1612 et 1620;
9°. Hélionne de Blacas, mariée, en 1611, avec Marc *de Gombert*, seigneur de Saint-Geniès, fils d'Antoine de Gombert, III[e] du nom, seigneur de Dromon et de Saint-Geniès, et de Lucrèce de Villeneuve des Arcs.

XV. Scipion DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., épousa, le 22 avril 1607, Louise DE CASTELLANE, fille de Roland de Castellane, seigneur de Montmeyan, et de Marguerite de Castellane. Leurs enfants furent : DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Louis II, dont l'article suit;
2°. Françoise de Blacas, mariée, le 18 mars 1640, avec César *de Villeneuve*, seigneur de Tourettes et de Vence;
3°. Gabrielle de Blacas, mariée, le 24 novembre 1642, avec Julien *de De-*

mandolx, seigneur de la Palu, fils d'Elzéar, de Demandolx, et de Marquise de Villeneuve-Bargemont;

4°. Marguerite de Blacas, mariée, en 1631, avec Alphonse *de Lenche*, seigneur de Moissac, gentilhomme de la chambre de Gaston de France, duc d'Orléans, fils de Thomas de Lenche, seigneur de Moissac, et de Louise d'Ornano.

DE CASTELLANE : comme à la page 9.

XVI. Louis DE BLACAS, II° du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., épousa, le 3 janvier 1633, Catherine DE CASTELLANE DE SAINT-JUERS, fille de Marc-Antoine de Castellane, baron de Saint-Juers, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., gouverneur des villes de Riez et de Seyne, et de Diane du Mas de Castellane d'Allemagne. Elle le rendit père de :

1°. Alexandre, dont l'article suit;

2°. Gaspard de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1654;

3°. Gabrielle de Blacas, mariée, le 22 septembre 1666, avec Fortuné, seigneur *de Demandolx* et de Châteauvieux, fils de Claude, seigneur de Demandolx et de la Tour, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Françoise de Gombert;

4°. Françoise de Blacas, mariée, en 1674, avec Louis *de Demandolx*, seigneur de la Palu, son cousin-germain;

5°. Diane de Blacas, femme de François *de Glandevès*, seigneur de Niozelle, de Mirabeau et de Pierrerue, fils de Gaspard-Antoine de Glandevès, seigneur des mêmes lieux, et de Michelle de Félix;

6°. Autre Diane de Blacas, mariée, en 1674, avec Jean-François *d'Étienne*, seigneur de Villemurs, fils de Jean-François d'Étienne, seigneur de Villemurs, conseiller en la chambre des comptes d'Aix, et de Claire de Rians.

DE CASTELLANE : comme à la page 9.

XVII. Alexandre DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, etc., épousa, le 26 décembre 1660, Gabrielle DE CASTELLANE, dame de Montmeyan, de laquelle il eut :

1°. Joseph, dont l'article suit;

2°. Louis de Blacas, reçu de minorité chevalier de Malte en 1666;

3°. Marquise de Blacas, mariée avec Jean-Emmanuel *d'Antoine*, seigneur de Saint-Pons, conseiller au parlement de Provence, fils de François d'Antoine, seigneur de Saint-Pons, conseiller au même parlement, et d'Anne d'Agoult de Seillans;

4°. N.... de Blacas, mariée avec N.... *de Seillans*.

XVIII. Joseph, marquis DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon et de Fabrègues, fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Provence, en* 1696. (t. I, fol. 199.) Il avait épousé, le 29

août 1693, Anne d'Abran de Seillans, marquise de Montpezat, de laquelle il eut sept fils et trois filles :

D'Abran de Seillans : de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sable.

1°. François-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Antoine de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1725 ;
3°. Jean-Simon de Blacas,
4°. Jacques de Blacas,
5°. Alexandre-Joseph-Claude-César de Blacas :
6°. Jean-Joseph-Simon de Blacas,
(3° à 6° : reçus tous les quatre chevaliers du même ordre en 1724 ;)
7°. Joseph de Blacas, mort en bas âge ;
8°. Gabrielle-Charlotte de Blacas, mariée, en 1716, avec Antoine *de Fresse*, seigneur de Monval, conseiller en la cour des comptes de Provence, fils de Balthazar de Fresse, seigneur de Monval, conseiller en la même cour, et de Thérèse de Bougerel ;
9° et 10°. Deux filles religieuses.

XIX. François-Alexandre, marquis de Blacas, co-seigneur d'Aulps, de Fabrègues et de Tourtour, seigneur de Vérignon et de Seillans, marquis de Montpezat et de Montmeyan, capitaine des galères du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Françoise-Geneviève d'Arnoul de Rochegude, fille de Louis-Antoine d'Arnoul, marquis de Rochegude, lieutenant-général des armées du roi, de laquelle sont issus :

D'Arnoul :

1°. Alexandre-Pierre-Joseph, dont l'article suit;
2°. Horace de Blacas, chevalier de l'ordre de Malte, officier aux gardes-françaises.

XX. Alexandre-Pierre-Joseph, marquis de Blacas, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, de Tourtour, de Montpezat, de Seillans, etc., officier au régiment des gardes-françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, etc., épousa, en 1763, Marie-Louise-Françoise des Rolands, baronne de Reillanette et autres lieux, fille du marquis des Rolands de Cartelme. Il a eu de ce mariage :

Des Rolands : d'azur, au cornet d'or, et 3 pals retraits en chef du même.

1°. Hyppolite, comte de Blacas, mort à l'âge de seize ans, officier au régiment de Noailles, dragons ;
2°. Pierre-Louis-Jean Casimir, dont l'article suit.

XXI. Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc de Blacas, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses Ordres, ministre-d'état, maréchal des camps et armées de S. M., membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres et de celles des sciences et des arts, né le 10 janvier 1771, fut reçu, le 11 mai de la même année, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte. Il était capitaine de dragons à l'époque de la révolution. Émigré, en 1790, il servit à l'armée des princes. Il se rendit ensuite en Italie et suivit le roi à Turin et à Vérone en 1795. Il fit plusieurs campagnes à l'armée de Condé,

et fut envoyé par S. M. Louis XVIII à la cour de Saint-Pétersbourg. Au retour de sa mission, il accompagna le roi en Angleterre, et fut nommé grand-maître de la garde-robe. Il remplit auprès de la personne de S. M. les fonctions de principal ministre jusqu'à la restauration du trône de saint Louis. Il fut nommé ministre-secrétaire-d'état au département de la maison du roi en 1814, et maréchal-de-camp le 8 août de la même année; accompagna Louis XVIII à Gand en 1815; fut nommé, la même année, ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles; créé pair de France le 17 mai 1815; chargé de la négociation du mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry avec la princesse Caroline-Ferdinande-Louise des Deux-Siciles; nommé ambassadeur à Rome, en 1816, où il conclut avec S.S., le 11 juin 1817, la convention qui a amené le rétablissement du concordat de 1517, et premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du duc de Richelieu, le 25 novembre 1820; chevalier de l'ordre du Saint-Esprit la même année; créé duc avec affectation de ce titre à la pairie le 30 avril 1821, et nommé grand'croix des ordres de Saint-Étienne de Hongrie, de Saint-Janvier, de Saint-Ferdinand et du mérite des Deux-Siciles, de Charles III d'Espagne, etc., etc. Le duc de Blacas est encore chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. Il fut le principal plénipotentiaire du roi au congrès de Laybach. Il réunit ensuite l'ambassade de Naples à celle de Rome, et rentra à Naples avec S. M. sicilienne, à son retour dans ses états, en 1821. Il est resté en Italie jusqu'en 1822, où, ayant terminé les missions dont il avait été chargé, il est revenu en France prendre son service près le roi Louis XVIII, qu'il n'a plus quitté jusqu'au dernier instant de la vie de ce monarque. Le duc de Blacas, depuis l'avénement de Charles X, remplit les fonctions de premier gentilhomme de la chambre de S. M., et d'ambassadeur de France à la cour de Naples. Il a épousé, le 23 avril 1814, Félicie du Bouchet de Sourches de Montsoreau, fille d'Yves-Marie du Bouchet, comte de Sourches de Montsoreau, grand-prévôt de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Marie-Charlotte-Françoise Lallemant de Nantouillet. Le duc de Blacas a de ce mariage :

du Bouchet : d'argent, à deux fasces de sable.

1°. Louis de Blacas, filleul du roi Louis XVIII;
2°. Pie de Blacas, filleul du pape Pie VII;
3°. Stanislas de Blacas;
4°. Xavier de Blacas.

DE BLAYE,

SIRES DE BLAYE, ***en Guienne.***



ARMES : *D'or, à trois fasces de gueules* (1). *Casque de chevalier, sommé du cercle de baron.*

La ville de BLAYE, (en latin *Blavia* ou *Blavutum*), chef-lieu du petit pays de Blayois (*de Blavesio*), est située sur la rive droite de la Garonne, à cinq lieues de Bordeaux. Dès le temps des Romains, cette ville était une place militaire, comme l'annonce le poète Ausonne, dans sa dixième épître. Il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, où elle est appelée *Blavutum*. Aimoin et quelques autres chroniques rapportent que, l'an 570, Caribert, roi de Paris, mourut à Blaye, et fut inhumé dans l'église de Saint-Romain; mais Grégoire de Tours place sa mort à l'année 567, et sa sépulture à Paris. La ville de Blaye fut long-temps disputée par les ducs d'Aquitaine et de Gascogne, avant la réunion de ces deux duchés. Elle fut donnée, vers l'an 1000, par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, à Guillaume Tail-

---

(1) Les vicomtes de Limoges, auteurs présumés de la maison de Blaye, portaient un *coticé d'or et de gueules*,

lefer, IIe du nom, comte d'Angoulême. Elle passa successivement à Alduin II et Geoffroi-Taillefer, ses fils. Ce dernier fut père de six fils, dont cinq seulement sont connus des historiens, savoir : Foulques, qui fut comte d'Angoulême en 1048; Arnaud-Rudel, qui se qualifia vicomte de Blaye, et mourut sans postérité après l'an 1060; Arnaud, seigneur de Montausier, mort aussi sans enfants ; Guillaume et Adémar, successivement évêques d'Angoulême ; et Mainard, qualifié vicomte. On est fondé à croire qu'Humberge, leur sœur, hérita de la terre de Blaye, après la mort de Geoffroi Rudel. Elle avait été mariée avec Adémar II, vicomte de Limoges, dont elle eut quatre fils, trois connus par les historiens, et un quatrième, dont la destinée avait été jusqu'à présent ignorée, et qui a fondé la maison de Blaye, une des plus illustres et des plus considérables de la Guienne.

D'ANGOULÊME : losangé d'or et de gueules.

IV. Adémar II, vicomte de LIMOGES en 1052, était fils du vicomte Adémar I, qui avait succédé au vicomte Gui en 1025, et ce dernier, fils de Girard, vicomte de Limoges en 963. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, t. X, p. 251.) Comme ce vicomte est connu par une foule de chartes et de monuments historiques, on se bornera à rappeler ici les seuls faits qui font connaître sa descendance. Il fut marié, vers l'an 1045, avec Humberge D'ANGOULÊME, fille de Geoffroi Taillefer, comte d'Angoulême, et de Pétronille d'Archiac. Il paraît que cette dame hérita de la terre de Blaye, peu après l'an 1060, ou du mois qu'elle lui fut donnée en douaire par Foulques Taillefer, comte d'Angoulême, son frère aîné, après le décès sans enfants de Geoffroi Rudel, qualifié vicomte de Blaye, leur autre frère. L'an 1062, le vicomte Adémar fit don de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges à l'ordre de Cluny, et fit souscrire cette charte par Humberge, son épouse, et par ses *quatre fils*. (*Gall. Christ.*, t. II, instrum. fol. 179, 180.) Comme tous les historiens ne donnent que trois fils au vicomte Adémar II, on est fondé à croire que le quatrième (qui n'est pas nommé non plus que ses frères dans la charte), ou enfin un autre fils de ce vicomte qui doit en avoir eu plus de quatre, quoiqu'il n'y en eût que ce nombre qui furent présents à la donation précitée, est le même que Guillaume-Frédeland, qualifié prince de Blaye, qu'Adémar, évêque

te 725.) Le nom de Gérard Ier se lit encore dans une notice de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Tenaille, en Saintonge, d'environ l'an 1120, dans laquelle il est dit que ce seigneur de Blaye avait contribué à la dotation de cette abbaye, en donnant à Guillaume de Conchamp, premier abbé de Fontdouce, qui en fut le fondateur, le domaine du Puyneuf. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instr.*, col. 484.) Gérard Ier eut à pacifier des troubles qui agitaient les paysans de ses terres, et dans ce but il employa utilement la médiation de Gifard, abbé de la Tenaille, et de Guillaume Viventius, son prévôt de Blaye. Ce fut vers le même temps que Gérard enleva le château de Montignac à Wulgrin II, comte d'Angoulême. Il eut, entr'autres enfants : N....

1°. Geoffroi, surnommé Rudel, qui suit;
2°. Guillaume Frédeland, qui confirma une donation faite, en 1133, par Geoffroi, duc d'Aquitaine, de la dîme de Nieul à l'abbaye de N.-D. de la Tenaille. (*Ibid.*, *Instr.*, col. 459.)

VII. Geoffroi Rudel, Ier du nom, sire de Blaye, confirma, avec Guillaume Frédeland, son frère, le don que leur père, Gérard de Blaye, avait fait, vers l'an 1120, pour la fondation de l'abbaye de la Tenaille. Ces deux frères firent eux-mêmes séparément diverses concessions dans les mêmes vues. On remarque parmi les témoins d'une charte promulguée par Geoffroi Rudel, Guillaume la Roche et Guillaume Aichard, d'Asnières, (c'est-à-dire habitant du lieu d'Asnières). Le nom de Geoffroi Rudel Ier se trouvait encore mentionné dans le volume II des *Mélanges du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*; mais ce monument précieux a été perdu ou égaré dans la révolution. On juge par le rapprochement des dates qu'il a dû laisser deux fils : N....

1°. Gérard II, qui suivra;
2°. Geoffroi Rudel, qui fut célébré par les troubadours du douzième siècle, et notamment par Hugues de Saint-Cyr (ou de Saint-Circ), qui, vers l'an 1225, a écrit la vie des poètes provençaux : « Geoffroi Rudels, dit-il, » (*Manuscrit 7225, à la Bibliothèque du Roi*), natif de Blaye, fut grand » gentilhomme et prince de Blaye. Il devint amoureux de la comtesse de » Tripoli, sur le rapport que lui firent de sa personne les pèlerins qui ve- » naient d'Antioche. Il composa pour elle diverses chansons, et eut un si » grand désir de la voir, que, pour le satisfaire, il se croisa et passa la mer.

» La maladie s'étant mise dans le vaisseau durant le voyage, Geoffroi en » fut attaqué, et arriva fort malade à Tripoli, où il se mit dans une auber- » ge. La comtesse, informée du sujet de son voyage, l'alla voir, ce qui ré- » tablit un peu ses forces; mais bientôt après il expira entre ses bras, con- » tent de l'avoir vue. Cette princesse le fit inhumer dans la maison du » Temple, et, pénétrée de sa mort, elle prit l'habit religieux. » Ce témoignage est confirmé par plusieurs auteurs, notamment par le troubadour Ruffian, Pétrarque, etc. Nostradamus, qui place la mort de Rudel en 1162, rapporte à peu près les mêmes circonstances; mais il en ajoute d'autres invraisemblables. C'est à tort qu'il prétend que Geoffroi Rudel était seigneur de Blieux en Provence, au lieu de Blaye, près de Bordeaux. Il ajoute avec aussi peu de raison que le comte Geoffroi, frère de Richard, roi d'Angleterre, étant venu en Provence, y trouva Rudel chez le seigneur d'Agoult, et que, charmé des chansons de ce poète, il l'emmena à sa cour (1). Il est aussi fait mention de Geoffroi Rudel dans Giraut Riquier (*Manus.* S, pièce 12); dans Marcabrus (*Manus.* G, 6); dans Peire Rogiers (*Manus.* B, 109); et dans Richard de Barbezieux (*Manus.* L, vie 7e). Il est encore cité, au rapport de Nostradamus, dans un discours du moine des Isles-d'Or.

VIII. Gérard, IIe sire DE BLAYE, fit une donation, vers l'an 1160, à l'abbaye de Sainte-Gemme, et fit le voyage de la Terre-Sainte en 1164 (*suivant un extrait tiré du* t. II des *Mélanges du Cabinet du Saint-Esprit*, fol. 468, et du t. 181, fol. 506.) D'après l'ordre des temps et des lieux, Gérard fut père de Geoffroi Rudel II, qui suit.

IX. Geoffroi Rudel, IIe du nom, sire DE BLAYE, chevalier, fut présent lorsqu'Aliénor, reine d'Angleterre et duchesse de Guienne, confirma les droits, priviléges et possessions de l'abbaye de la Sauve, par un diplôme daté de Bordeaux le 1er juillet 1199. (*Rymer*, *act. publ.*, t. X, p. 774.) En 1218, il fit une donation, conjointement avec Gérard, son fils, et Assalide, femme de ce dernier, au chapitre de Saint-André de Bordeaux, et il en scella

(1) l'abbé Millot (*Histoire littéraire des troubadours*, t. I, p. 94), a relevé cet anachronisme. Il est impossible en effet, que le comte Geoffroi, né en 1158, pût être l'admirateur d'un poète mort en 1162. Quant à la comtesse de Tripoli, on croit assez généralement que c'est Mélissende, fille de Raimond Ier, comte de Tripoli, mort en 1151, laquelle, suivant l'usage, devait porter le titre de comtesse. Guillaume de Tyr (*liv.* 18, *chap.* 31) parle avec éloge de cette princesse.

d'Angoulême, qualifie dans une charte, *son neveu*, *fils de sa sœur* (qu'il ne nomme pas, mais qu'on présume être Humberge). En partant de cette hypothèse très-vraisemblable, on nommera les enfants d'Adémar II et d'Humberge d'Angoulême dans l'ordre suivant :

1°. Hélie, } morts peu d'années après l'an 1073;
2°. Pierre, }

3°. Adémar III, surnommé le Barbu, vicomte de Limoges en 1090, époque de la mort de son père. Il épousa 1° N.... *d'Angoulême*, sa cousine-germaine, fille de Foulques Taillefer, comte d'Angoulême; 2° Marie *d'Escars*, suivant le Laboureur. Il eut de ces deux mariages plusieurs enfants, morts jeunes. Les seuls qui soient connus sont,

Du premier lit :

A. Gui III, surnommé Graul, ou le Corbeau. Il fut empoisonné, en 1124, par sa belle-mère, qui voulait faire passser les biens de la maison de Limoges à Hélie, son fils;

Du second lit :

B. Hélie, qui mourut peu de temps après Gui III, et trompa ainsi les criminelles espérances de sa mère;

C. Brunissende, surnommée Humberge de Limoges, mariée avec Archambaud IV, *dit* le Barbu, vicomte *de Comborn*. Leurs enfants ont été appelés à la succession d'Adémar III en 1139, et ont formé la seconde race des vicomtes de Limoges;

D. Emme, mariée 1° avec Bardon, seigneur *de Cognac;* 2°, en 1136, avec Guillaume X, duc *d'Aquitaine;* 3° avec Guillaume Taillefer, IV° du nom, comte *d'Angoulême,* qui l'avait enlevée à son second mari;

4°. Guillaume Frédeland, dont l'article suit;

5°. Arnaud, surnommé Ferrouil, vivant vers 1080. *

V. Guillaume, surnommé Frédeland, prince DE BLAYE, pouvait être l'un des quatre fils d'Adémar II, vicomte de Limoges, qui souscrivirent avec Humberge, leur mère, la donation faite à l'ordre de Cluny par leur père en 1062. Vers l'an 1080, Adémar, évêque de Limoges, qui appelle Frédeland *son neveu* et *fils de sa sœur,* lui fit restituer à l'abbaye de Saint-Amand de Boisse quelques terres et

* Il avait sans doute été nommé au baptême par Arnaud d'Angoulême, surnommé Ferrouil, oncle d'Humberge d'Angoulême.

vignes qu'il avait long-temps disputées à ce monastère, ainsi que le bourg de la Motte; Arnaud Ferrouil, frère de Guillaume Frédeland, fut présent à cette restitution, et, en reconnaissance, l'abbé de Saint-Amand fit don d'un cheval à ce dernier. (*Manus. de Duchesne, à la Bibliothéque du Roi*, vol. 35.) Il est qualifié *Blaviensium princeps* dans une charte de l'an 1090, par laquelle il donna l'église de Saint-Symphorien de Gauriac au monastère de Saint-Romain de Blaye, en présence d'Amat ou Amé, légat du saint-siége et archevêque de Bordeaux. (*D. Cl. Etiennot, frag. hist. Aquit.*, t. XI, fol. 73.) L'an 1093, Guillaume Frédeland donna à Hersende, abbesse de Notre-Dame de Saintes, la dîme de Nieul. (*Ibid.*, t. 549, fol. 104.) Peu de temps après, et avant l'année 1095, voulant aller à Jérusalem visiter le saint-sépulcre, il passa par la Sauve pour y recommander aux religieux le succès de son pèlerinage; et, après avoir fait sa confession à l'abbé Gérald, et s'être associé aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté, il lui fit donation des vignes qu'il avait à Sinsac, ainsi que de la forêt de Calès; affranchit en même temps les navires de ce monastère des droits qui lui étaient dus au port de Blaye, et ajouta à ses dons celui d'une place dans la ville de Blaye, pour construire une maison. *Hilaire*, sa
N... femme, et Girard de Blaye, son fils, qui suivra, confirmèrent cette donation. (*Grand cartulaire de la Sauve*, fol° 253, et *Manuscrits de S. Germain, à la Bibliothéque du Roi*, vol. 1426, fol. 201.) L'an 1096, Guillaume Frédeland fut témoin, avec Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, d'une charte de concession donnée par l'évêque Adémar, *leur oncle*, en faveur de son chapitre d'Angoulême. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instrum.*, col. 448.) Enfin, par le conseil des mêmes Adémar, et Guillaume Taillefer, évêque et comte d'Angoulême, Guillaume Frédeland donna, l'an 1100, à l'abbaye de Charroux, en Poitou, le droit qu'il avait dans la terre seigneuriale de Vouharte. C'est le dernier acte connu de sa vie. On ne lui connaît d'autre fils que celui qui suit.

VI. Gérard Ier, prince DE BLAYE, est ainsi qualifié dans une donation qu'il fit, vers l'an 1106, à Hugues, abbé de Cluny, pour le salut de son âme et de celle de Guillaume Frédeland, son père. Hélie de Didonne, et plusieurs seigneurs furent présents à cette donation. (*Cartulaire* B *de l'abbé Hugues de Cluny*, fol. 270 v°, char-

l'acte de son sceau seulement (1). (*Archives de Saint-André de Bordeaux*, livre vélu, fol. 100 v°.) Il prend la qualité de chevalier dans une donation qu'il fit, avec Geoffroi, son neveu, damoiseau, (*sans doute fils de son frère*), le 10 des calendes de décembre 1221, à Agnès, abbesse de la Règle, de tout ce qu'ils avaient au bourg de Surdoux, au mas du Puy, au mas de Brun, etc. En reconnaissance, l'abbesse donna à l'oncle la somme de 400 liv. pour payer ses dettes, et au neveu, 42 liv. et demie avec une rente viagère de 30 sous. (*Arch. de l'abbaye de la Régle, à Limoges*). Geoffroi Rudel fut du nombre des seigneurs de la Guienne, à qui le pape Honorius III écrivit de Rieti, le 8 janvier 1226, pour les exhorter à garder la foi qu'ils avaient jurée à Henri, roi d'Angleterre. On remarque parmi les autres Archambaud II, comte de Périgord, les vicomtes de Limoges et de Thouars, Geoffroi de Lusignan, Savari de Mauléon, Aimeric de la Roche, Hugues de Thouars, Renaud de Pons, Guillaume l'Archevêque, etc. (*Archives du Vatican*, rég. d'Hon., t. V, p. 105, v°.) Le 20 juin 1237, Geoffroi Rudel, étant à Redington, fit hommage-lige à Henri III, roi d'Angleterre, pour sa terre et son château de Blaye, et donna pour otage Agnès, sa petite-fille, qu'il plaça sous la protection de l'archevêque de Bordeaux, jusqu'à ce qu'elle lui fut rendue par Henri III ou son successeur. (*Manus. de M. de Brequigny, collationné à Londres, dans le rég. Julius* E. I.) Il y a apparence que Geoffroi Rudel ne jouissait pas paisiblement du château de Blaye, puisque le roi d'Angleterre adressa à Bordeaux, le 7 septembre 1242, un mandement à François de Brène, pour qu'il remît ce château à Geoffroi Rudel. (*Arch. de la Tour de Londres*; *Cab. de Baluze, à la Bibliothéque du Roi.*) Le 11 novembre de l'année suivante, le monarque anglais écrivit de la Réole au sire de Blaye pour qu'il se trouvât avec ses armes et ses chevaux à Sainte-Bazeille, le vendredi après l'octave de Saint-Martin. (*Manus. de Bréq. Rol. gascons clos, membr.* 14.) On présume que Geoffroi Rudel mourut peu de temps après cette convocation. N....

(1) *Ego verò G. Rudelli, dominus de Blaviâ, sigillo meo tantùm, quia illi duo sigilla non habebant, et illi duo cartam istam fecimus sigillari....* d'où l'on peut inférer que le fils d'un chevalier ne scellait pas ses propres actes de son sceau, mais de celui de son père.



X. Gérard III, ou Girard, sire DE BLAYE, devait être en âge de majorité lorsque, de concert avec Assalide, sa femme, et Geoffroi Rudel, son père, il fit, en 1218, une donation au chapitre de Saint-André de Bordeaux. Il est nommé dans l'hommage-lige rendu par son père à Henri III, roi d'Angleterre, le 20 juin 1237. Il servait en 1242, suivant un mandement qu'il reçut de ce monarque pour se trouver en armes, à Pons, avec 5 hommes sous ses ordres, le jeudi après la fête de la Pentecôte de la même année, et à Sainte-Bazeille, le vendredi après l'octave de Saint-Martin de l'année suivante. Il avait épousé, vers l'an 1216, Assalide DE BORDEAUX, fille de Pierre de Bordeaux, seigneur de Puypaulin (1), et de Raimonde de Blanquefort. Elle apporta à son mari la seigneurie de Blanquefort, dont Pierre de Bordeaux s'était mis en possession au nom de sa fille, après la mort d'Ayquelm-Wilhelm de Blanquefort, oncle de cette dame. De leur mariage sont provenus :

DE BORDEAUX : d'or plein.

1°. Geoffroi Rudel III, qui suit;

2°. Gérard, co-seigneur de Blaye, qui était, en 1258, en contestation avec l'abbé de Grandselve, relativement aux dégâts que Gérard et ses confédérés avaient causés sur les terres de son abbaye. Le pape Alexandre IV, par une lettre datée de Viterbe, le 4 des nones de mars 1258, chargea le prieur de Bergerac de juger ce différent. (*Rec. de Doat, à la Bibliothèque du Roi*, t. 78, p. 366.) Gérard de Blaye paraît avoir épousé une dame nommée *Aude*, et en avoir eu :

A. Pierre de Blaye, nommé fils d'Aude dans des lettres du roi d'Angleterre du 30 mai 1320. Il vivait encore en 1324. (*Rôles gascons*, t. I, pp. 56 et 63);

B. Ayquelm de Blaye, archidiacre d'Angoulême en 1327, puis évêque de ce siége en 1328. On loue le zèle de ce prélat à recouvrer les possessions de son église. Le pape le nomma, vers 1330, avec l'évêque de Limoges et l'abbé de Troarn, pour informer de la vie et des miracles d'Yves, prêtre de Tréguier. Il mourut en 1363. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1014.) Selon d'autres Ayquelm, vécut jusqu'en 1368 Il

(1) On connaît une lettre de Pierre de Bordeaux, datée de l'octave de la fête de Saint-Jean-Baptiste 1232, dans laquelle ce seigneur déclare avoir terminé, moyennant la somme de 20,000 sous poitevins, et un cheval du prix de 1000 sous, les affaires qu'il avait eues avec le roi d'Angleterre, soit pour avoir la garde des terres de Blanquefort et de l'Isle, soit relativement au mariage d'Assalide, sa fille.

portait pour armoiries, sans doute comme cadet : *Burelé de* 10 *pièces; parti d'un lion*, qui était sans doute l'écu de sa mère. (*Clergé de France, par l'abbé du Temps*, t. II, p. 322.)

C. Hélis de Blaye, femme de Guillaume, seigneur *de Tancarville*, mort sans postérité ;

3°. Guillaume de Blaye, chanoine, puis évêque d'Angoulême, élu en 1273, puis sacré à Condom, en 1275, par l'évêque d'Agen, assisté des évêques d'Aire et de Couserans. Ce savant prélat eut saint Yves pour disciple, et siégea jusqu'en 1309. Le livre des fiefs de l'évêché contient le détail des hommages qu'il reçut de ses vassaux. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1010, 1014; *Cab. du Saint-Esprit*, *Mélanges*, t. III, fol. 741, 742, et vol. 181, fol. 353) ;

4°. Agnès de Blaye, mariée, après l'année 1251, avec Archambaud III, comte *de Périgord*, dont elle fut la première femme (1). Il est probable qu'elle mourut peu de temps après, et sûrement avant l'année 1258;

5°. Mabilie de Blaye, mariée avec Arnaud II, co-seigneur *de Blanquefort*, chevalier, décédé en 1258.

XI. Geoffroi Rudel, III[e] du nom, sire DE BLAYE, chevalier, est surnommé le Jeune (*Galfridus Rydel, Junior*), dans des lettres de convocation que lui adressa Henri III, roi d'Angleterre, le 25 mai 1242, pour se trouver en armes à Pons, avec 5 hommes sous ses ordres, le jeudi après la fête de la Pentecôte de la même année. (*Rymer*, t. I[er], p. 401.) Il reçut, ainsi que Pierre de Bordeaux, des lettres du même prince, datées de Windsor, le 21 avril 1245, relatives aux infractions de la trève conclue avec la France. Le 1[er] mars 1251 (*v. st.*), Geoffroi Rudel fut nommé, avec Pierre de Bordeaux, le jeune, et Amalric de Vayres, dictateur des trèves entre les rois de France et d'Angleterre, à la place de Bozon de Mathas, comte de Bigorre, et de Pierre de Bordeaux, décédés depuis peu de temps (*Rymer*, t. I[er], p. 468). Geoffroi Rudel fut père de : N....

1°. Geoffroi Rudel IV, qui suit;

2°. Aude de Blaye, mariée (suivant un arrêt du parlement, du 21 juin 1319), avec Robert, sire de *Tancarville*, chambellan héréditaire de Normandie, tué dans la guerre de Flandre en 1302, avec Robert, comte d'Artois, et père de :

(1) Le P. Anselme et les bénédictins ont ignoré ce premier mariage du comte Archambaud III avec Agnès de Blaye, qui le rendit père du comte Hélie VII, et aïeul du comte Archambaud IV.

A. Guillaume, sire de Tancarville, marié (suivant un arrêt du parlement de l'année 1322), avec Hélis *de Blaye*, et décédé sans postérité;

B. Jeanne, dame de Tancarville et de Blaye, mariée, avant 1316, avec Jean, vicomte *de Melun*, chambellan de France et chambellan héréditaire de Normandie, fils d'Adam, vicomte de Melun, et de Jeanne de Sully. Elle mourut en 1328, et son mari en 1347, après avoir cédé la seigneurie de Blaye, en 1343, à Renaud, sire de Pons, seigneur de Riberac, chevalier;

C. Isabelle de Tancarville, dame de Fontaines, mariée avec Aubert IV *de Hangest*, seigneur de Genlis, fils d'Aubert III, de Hangest, seigneur de Genlis, et de Marie de Roye;

3°. Mabilie de Blaye, mariée avec N.... *de Colomb*, dont elle eut:

A. Amanieu de Colomb;

B. Jean de Colomb;

C. Guillaume-Raimond de Colomb;

D. Trencaléone de Colomb.

XII. Geoffroi Rudel, IVe du nom, sire DE BLAYE, chevalier, reconnut, le 6, à l'issue de mars 1273 (*v. st.*), tenir en fief, avec hommage-lige, du roi d'Angleterre, les ville, château et châtellenie de Blaye, le Puy de Juissart, ainsi que des droits de péage à Bourg-sur-Mer, à Saint-Alban et à Bordeaux, en présence du prieur de l'hôpital de Saint-Jacques de Bordeaux, de A de Case (*de Casa*), et de B. Faure, chanoines de Saint-Severin de Bordeaux, de J. de Lunda (ou *Lauda*), de P. Itier et de Guillaume-Bernard d'Ornon, chevalier, de B. de Mirail, connétable de Bordeaux, etc. (*Reg. FF. de la chambre des comptes de Paris*, p. 30.) Le lundi, après l'octave de la Chandeleur 1289 (*v. st.*), Geoffroi Rudel vendit au roi Philippe le Bel les château, ville et châtellenie de Blaye, avec leurs dépendances, sauf la propriété pour le terme de 16 ans, moyennent 7372 livres de tournois noirs, que le roi promit d'employer à payer les dettes de Geoffroi; savoir, 2150 livres aux abbés de S. Romain et de S. Sauveur de Blaye, 300 livres à l'évêque d'Angoulême, 250 livres à la vicomtesse de Ventadour, etc. Geoffroi IV fit approuver cet acte par Gérard, son fils, et le fit sceller de leurs sceaux respectifs. Celui du père représente un cavalier armé de toutes pièces, tenant l'épée haute, et le bouclier sur la poitrine, sur lequel on voit 3 *fasces*, avec cette légende : *S. Giefroy Ridel, chevalier*. L'écu de Gérard Rudel est parti de 3 *fasces* et de *deux*

lions léopardés. Le 10 juillet 1294, le roi d'Angleterre écrivit à Geoffroi Rudel, pour l'inviter à concourir de tous ses moyens au recouvrement de la Gascogne. Le 19 octobre 1295, il reçut du même monarque, ainsi que plusieurs grands seigneurs, une lettre d'éloges qui leur annonçait l'arrivée en Gascogne d'Édouard, comte de Lancastre. (*Rymer*, t. II, pp. 647, 693.) L'an 1304, Jourdain, sire de l'Isle, son fils et Catherine de Grailly, femme de ce dernier, le choisirent pour arbitre de leurs différents. (*Bureau des finances de Montauban, somme de l'Isle*, fol. 683.) Le 12 février 1308 (*v. st.*), le roi d'Angleterre écrivit au roi Philippe le Bel une lettre, par laquelle il priait ce prince d'accorder ses bonnes grâces et sa bienveillance à Geoffroi Rudel, de lui pardonner d'avoir adhéré au parti contraire, et de lui faire donner toute sûreté, soit pour son voyage, soit pour son séjour en France. (*Rymer*, t. III, p. 62.) Enfin le roi d'Angleterre lui fit part, le 17 juillet 1315, des affaires qui devaient être soumises à l'examen des prélats et des grands d'Aquitaine. (*Ibid.* fol. 529.) Geoffroi Rudel mourut avant le mois de juin 1319. Il avait épousé Isabelle DE LA LANDE, laquelle, après la mort de son mari, céda tous ses droits dotaux et les dons et legs qu'elle avait reçus au roi d'Angleterre, moyennant une somme de 3000 livres, et 400 livres à percevoir, sa vie durant, sur la coutume de Bordeaux. Les lettres du roi d'Angleterre qui règlent ces stipulations, sont datées d'York, le 27 novembre 1319. Le même prince abandonna en outre à la veuve du sire de Blaye, les fruits et revenus de Sivrac et de *Sancto Saunio*, de Bran et de Vitrades, pour en jouir pendant 10 ans jusqu'à la valeur de 70 liv. monnaie de Bordeaux de revenu annuel. (*Man. de M. de Bréquigny, à la Bibliothèque du Roi, cart. Guienne, n°* VII.) Par des lettres subséquentes, le même prince confirma à cette dame l'assignation de 100 livres, à prendre sur les revenus de la châtellenie ou baillie de Montendre, au diocèse de Saintes. (*Ibid. Membr.* 3, *n°* 13.) Geoffroi Rudel fut le dernier sire de Blaye de cette antique maison. Il eut, entr'autres enfants :

DE LA LANDE : écartelé d'argent et d'azur.

1°. Gérard Rudel de Blaye, qui paraît être mort avant son père;

2°. Guillaume de Blaye, qualifié fils de Geoffroi Rudel dans des lettres du roi d'Angleterre de l'an 1342, relatives à la restitution du manoir de Bran. On conjecture qu'il était *fils naturel*, ou qu'il était proscrit en Fran-

ce, puisqu'il n'intervint point dans le partage de la succession de son père en 1319;

3°. Alix ou Aloyse de Blaye, femme de Guillaume-Furt, seigneur *d'Ornon*. Elle est énoncée fille et héritière de Geoffroi Rudel, sire de Blaye, dans des lettres de protection qu'elle obtint du roi d'Angleterre, Édouard III, en 1330. Elle vivait encore en 1332, et mourut avant 1343. Elle laissa :

A. Guillaume-Bernard d'Ornon;

B. Gaillard d'Ornon;

C. Angevine d'Ornon.

Après la mort de Geoffroi Rudel IV, sa succession fut disputée juridiquement par plusieurs prétendants, savoir : 1° Archambaud IV, comte de Périgord, à raison d'Agnès de Blaye, son aïeule, sœur de Geoffroi Rudel (III); 2° Amanieu Jean, Guillaume et Trencaléone de Colomb, enfants de feu Mabilie de Blaye, sœur puînée de la même Agnès; 3° enfin, le procureur du roi d'Angleterre, qui chercha à établir son droit sur ce que Geoffroi Rudel (IV) lui devait plusieurs sommes d'argent, en réparation de divers excès qu'il avait commis, et qui eussent dû entraîner la peine de confiscation. Alix, dame d'Ornon, fille et héritière de Geoffroi Rudel (IV), et Bozon de Périgord, oncle du comte, prétendaient aussi y avoir des droits. Enfin, après bien des débats les parties contendantes, voulant éviter les frais et les embarras d'une longue procédure, convinrent, par acte passé à Bordeaux, le 3 avril 1319 (*v. st.*), de céder tous leurs droits au roi d'Angleterre pour la somme de 16,000 livres tournois, payables dans le cours de 4 ans, dont le quart serait pris sur le produit de la coutume de Marmande.

DE BRASSIER-SAINT-SIMON,

SEIGNEURS DE SAINT-SIMON, DE CAMBOULAN, DE VALLADE, etc., *en Rouergue* et *en Allemagne.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes, affrontées du même, et en pointe de trois larmes mal ordonnées d'argent.* L'écu timbré d'un casque taré de front et orné de ses lambrequins d'or, d'argent et d'azur. Supports et cimier : trois lions.

La famille DE BRASSIER-SAINT-SIMON, dont une branche s'est établie d'abord en Haute-Alsace, puis en Allemagne, où elle réside de nos jours, est originaire du Condômois. Sa noblesse, constatée depuis le commencement du seizième siècle, a été maintenue, en 1667 et 1700, par deux jugements souverains, qui établissent les cinq premiers degrés de cette généalogie, ainsi qu'il suit.

N....

I. Noble Maurice DE BRASSIER, Ier du nom, vivant vers 1520, eut, entr'autres enfants, Jacques, qui suit.

II. Noble Jacques DE BRASSIER, épousa, par contrat du 12 fé-

D'ORTY : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à 2 merlettes de sable.

vrier 1550, noble demoiselle Marguerite D'ORTY, d'une très-ancienne famille noble de Rouergue. Il fut secrétaire de la reine Marguerite de Valois, suivant des lettres de committimus qu'il obtint en la chancellerie le 19 décembre 1583. Il eut, entr'autres enfants, Maurice II, qui suit.

DE CLÉDES : d'azur, à la bande d'or.

DE BARBOTAN : de sinople, à trois canards d'argent en bande.

III. Noble Maurice DE BRASSIER, IIe du nom, seigneur de Vallade, épousa 1° Marie DE CLÉDES ; 2°, par contrat du 18 novembre 1608, où se trouve rappelée sa première femme, Catherine DE BARBOTAN, issue d'une maison d'ancienne chevalerie. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Sigismond de Brassier, vivant en 1667, et domicilié alors à Gabarret, élection et sénéchaussée de Mont-de-Marsan ;
2°. Bernard de Brassier, vivant le 20 janvier 1654 ;

Du second lit :

3°. Louis, qui a continué la descendance ;
4°. Guillaume de Brassier, vivant en 1681.

IV. Noble Louis DE BRASSIER, écuyer, seigneur de Vallade et de Saint-Simon, élection de Condom, sénéchaussée de Nérac, fut compris, le 3 novembre 1639, au rôle de la noblesse que M. de Fimarcon emmena en Roussillon, ce que constate un certificat du prince de Condé, du 6 du même mois. Le roi le promut, par commission du 12 juin 1640, au grade de sergent-major du régiment de Montagnac ; et depuis, il fut chargé de lever une compagnie de carabins sous M. de Gondrin, gouverneur d'Armagnac. Il fit son testament le 24 décembre 1648. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1632, Jeanne DE GODIÈGES, qui le rendit père de :

DE GODIÈGES : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois tourteaux du champ.

1°. Bernard Ier, qui suit ;
2°. Louis de Brassier-Saint-Simon, vivant en 1681 ;
3°. Pierre de Brassier, auteur de la branche des SEIGNEURS DE SAINT-SIMON, rapportée ci-après.

V. Noble Bernard DE BRASSIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Plane, né à Rabastens le 20 janvier 1654, fut cadet à l'école d'artillerie en 1687, ensuite cornette de chevau-légers en 1689,

lieutenant au régiment de Montbar, cavalerie, en 1691, capitaine au régiment d'Artois, dragons, en 1694, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et chevalier de justice de l'ordre des hospitaliers de Montpellier, enfin commandeur de Lille en Jourdain de cet ordre en 1698. M. le Gendre, intendant à Montauban, le maintint dans sa noblesse, par jugement du 6 mai 1700, sur la production de ses titres depuis noble Maurice de Brassier, qui forme le premier degré de cette généalogie. Il fut fait colonel du régiment de Feuquières en 1702, et il était lieutenant-colonel du régiment de Brancas, lorsque, par brevet donné à Paris le 22 juillet 1714, le prince d'Orange le pourvut de la charge de son grand-écuyer, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1681, passé devant Jean Clavé, notaire à Mauvesin, Marie-Diane DE SENTES, fille de François de Sentes, avocat au parlement de Toulouse, et de feu dame Marie de Pérès. De ce mariage sont provenus :

DE SENTES : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une gerbe d'azur.

1°. Bernard II, qui suit;
2°. Antoinette de Brassier de la Plane, reçue élève dans la maison royale de Saint-Cyr, par brevet du 12 mars 1706.

VI. Messire Bernard DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, II[e] du nom, seigneur du Pin, au diocèse de Lombez, et de Camboulan, en Rouergue, né au Pouget le 18 février 1696, fut d'abord page de M. le duc d'Orléans en 1710, puis lieutenant réformé avec appointements au régiment d'Orléans, cavalerie, en 1723. Il s'allia, par contrat passé devant Calom, notaire royal à Villemer, le 1[er] juin 1727, avec demoiselle Jeanne DE FLEYRES, de Camboulan, fille de feu Jean de Fleyres, et de feu dame Anne de Clarac. Il fit son testament en son château de Camboulan, le 3 décembre 1758, devant Bonnet, notaire royal. Ses enfants furent :

DE FLEYRES : d'azur, à 3 bandes d'or.

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. François-Honoré, chevalier de Brassier-Saint-Simon, légataire de son père en 1758.

VII. Messire Antoine DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né au Pouget le 1[er] avril 1732, épousa, par contrat passé devant Canneis, notaire à Villefranche, le 1[er] janvier 1761,

DU FAU : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 faucilles d'argent.

demoiselle Jeanne DU FAU, fille de Jean-François du Fau, seigneur de la Roque-Toirac et de Saint-Affre, en Quercy, et de dame Marie d'Alary. De leur mariage sont issus :

1°. Honoré, dont l'article suit;

2°. Emmanuel de Brassier, chevalier de Saint-Simon, né le 13 septembre 1764. Il fut officier au régiment de Bourgogne, et il a émigré. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et retraité chef de bataillon. Il est établi en Allemagne, et n'est pas marié ;

3°. Marie-Marguerite de Brassier, née le 8 février 1763, religieuse à Sainte-Claire de Villefranche;

4°. Françoise de Brassier, née à Camboulan le 6 février 1767, décédée.

VIII. Honoré DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né le 3 janvier 1762, ancien officier au régiment de Vivarais, infanterie, a émigré en 1791, et par suite de son émigration sa terre de Camboulan a été confisquée et vendue révolutionnairement. Il est retraité avec le grade de chef d'escadron et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est établi à Villefranche d'Aveiron, marié et père d'un fils.

N....

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Simon.

V. Noble Pierre DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, second fils de noble Louis de Brassier, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Godièges, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Sigismond de Brassier, son neveu, par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, daté d'Agen le 4 mai 1667. Pierre de Brassier transigea avec Louis de Brassier, son frère, au sujet des successions de leurs père et mère, le 1er avril 1675. Il épousa, par contrat du 2 mars 1684, Henriette DE DELMONT, fille de Jacques de Delmont et d'Antoinette Boyer, établis à Rabastens. Elle le rendit père de Bernard, qui suit.

DE DELMONT : d'or, au mont de six coupeaux de sinople.

VI. Messire Bernard DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Rabastens le 12 janvier 1687, fut d'abord nommé, le 4 juillet 1712, lieutenant au régiment de Lostanges, infan-

terie, puis garde des domaines du roi au département d'Altkirch. Il épousa à Altkirch, avec dispense, le 20 mars 1723, demoiselle Marie-Élisabeth DE NANCÉ, née à Altkirch, où Bernard de Brassier est décédé le 4 septembre 1742. Il a eu deux fils :

DE NANCÉ : d'azur, au lion d'or contourné, ayant la queue nouée et fourchée, posé sur un mont de 6 coupeaux de sinople, et tenant de ses deux pates un coutelas d'argent.

1°. Louis-Bernard, qui suit;

2°. Valentin-Desiderius de Brassier-Saint-Simon, mort jeune.

VII. Messire Louis-Bernard DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Altkirch, en Haute-Alsace, le 14 avril 1724, fut passer quelques années de sa jeunesse en Albigeois, auprès de ses parents de la brauche aînée, ainsi que l'atteste un certificat du maire et des consuls de la ville de Rabastens, en date du 1er septembre 1747. Depuis, il fut inspecteur-général de la vente des sels de Lorraine à la résidence de Strasbourg. Il épousa, le 22 décembre 1766, demoiselle Madelaine LORENS, fille d'Adam Lorens, et de demoiselle Thérèse Duremberger. De ce mariage sont issus :

LORENS : d'argent, au laurier terrassé de sinople.

1°. Marie-Louis-Joseph, qui suit;

2°. Joseph de Brassier de Saint-Simon-Vallade, domicilié dans les environs de Strasbourg, et père de plusieurs enfants;

3°. Bernard de Brassier de Saint-Simon-Vallade, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, qui a servi dans les armées françaises, tant en Autriche qu'en Espagne. Il est domicilié à Strasbourg;

4°. Jean-Baptiste de Brassier de Saint-Simon, mort jeune;

5°. Marie-Madeleine de Brassier de Saint-Simon-Vallade, religieuse aux dames de la Visitation à Strasbourg, aujourd'hui dans la maison de ces dames à Nancy;

6°. Henriette de Brassier de Saint-Simon-Vallade, veuve de N.... *Charpentier,* chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur, frère de Henri-François-Marie, comte Charpentier, lieutenant-général des armées du roi de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur;

7°. Louise de Brassier de Saint-Simon-Vallade, mariée à Strasbourg.

VIII. Marie-Louis-Joseph DE BRASSIER DE SAINT-SIMON-VALLADE, né à Strasbourg le 11 juin 1770, licencié ès-lois en l'université de Strasbourg, reçu, le 13 novembre 1788, avocat au conseil souverain d'Alsace, est entré au service militaire au mois de février 1792 dans les gardes de la porte du roi, réunis sous la dénomination de compagnie de l'institution de Saint-Louis, aux ordres des princes,

frères du roi, suivant un certificat du comte de Vergennes, capitaine-colonel de cette compagnie, daté d'Utrecht le 1er janvier 1793, et portant que M. de Brassier y a toujours servi le roi avec honneur et zèle, et qu'il y a fait avec distinction toute la campagne jusqu'à l'époque du licenciement ordonné par les princes. Il a épousé, à Rastadt, le 4 mars 1795, demoiselle Louise DE STRAMPFER, fille de Frédéric de Strampfer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment suisse d'Epten, et de dame Marguerite d'Anselme. De ce mariage sont issus :

DE STRAMPFER : coupé d'azur et de gueules ; à la fasce d'or, accompagnée en pointe de 3 abeilles d'argent, 2 et 1.

1°. Marie-Louis de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Henneberg, au pays de Fulde, le 13 janvier 1797, maintenant lieutenant dans le 4e bataillon de chasseurs au service de l'empereur d'Autriche;

2°. Marie-Joseph-Antoine de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Mialegg, en Tyrol, le 8 août 1798, actuellement dans la carrière diplomatique au service du roi de Prusse ;

3°. Marie-Jean-Louis-Guillaume de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Vienne le 23 novembre 1801 ;

4°. Berthe-Louise-Marie-Aglaé de Brassier de Saint-Simon-Vallade, née à Vienne le 14 octobre 1804, mariée à Holletein, en Silésie-Prussienne, le 3 novembre 1822, avec Joseph-Édouard, baron *Pino de Friedenthal*, chambellan de S. M. I. et R. d'Autriche, secrétaire du gouvernement de l'Illyrie, établi maintenant à Laybach.

DE CARDEVAC D'HAVRINCOUR,

SEIGNEURS D'HULLUCH, D'OPPY, DE BEAUMONT, D'ACHEVILLE, DE VANDELICOURT, DE NUNC DE SAINT-AMAND, DE GRAINCOURT, DU MONT DES TOURS, DE VILLERS-PLOUICH, DE LA VACQUERIE, DE BEAUCAMP, DE VILLERS-AUTREAU, DE GOUY, BARONS, puis MARQUIS D'HAVRINCOUR, *en Artois*, COMTES DE GERGY, *en Bourgogne*, etc.



ARMES : *D'hermine, au chef de sable. Couronne ducale. Cimier : deux bras de Maure, dextre et senestre, revêtus d'hermine et retroussés de sable, les mains de carnation, ouvertes et affrontées. Supports : deux licornes. Devise* : Mieux mourir que me ternir. *Cri* : A jamais Cardevac (1).

La maison DE CARDEVAC (2) a pris son nom d'un fief situé au village de Beaumetz, en Cambrésis, et elle s'est transplantée en Artois

(1) Voyez les *Quartiers Généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne, de Lorraine et des 17 provinces*, par Laurent le Blond, in-4°, Bruxelles, 1721, pp. 159, 208 et 293.

(2) Le nom de cette maison a beaucoup varié. On le trouve orthographié dans les anciens titres et les vieilles chroniques alternativement *Cardevack*, *Kardevak*, *Cardevacq*, *Cardevacque*, et enfin *Cardevac*. On a observé toutes ces variations dans la rédaction de la généalogie.

avant le milieu du 13ᵉ siècle. Depuis cette époque, elle a toujours figuré parmi les plus distinguées de cette province, tant comme apanagée de fiefs qui, depuis plus de 200 ans, lui donnaient entrée et voix délibérative dans les assemblées d'états, que par ses services recommandables et les belles alliances qu'elle a contractées, alliances par suite desquelles la maison de Cardevac se trouve de nos jours avoir de très-proches parentés avec les maisons de Lorraine, de Savoie-Carignan, de Rohan, de Hohenzollern, de Montmorency, de la Croix de Castries, etc.

Cette maison, dont le chef a joui des honneurs de la cour en 1770, a eu le sort de presque toutes celles qui faisaient partie des provinces conquises. La plupart de ses titres primordiaux ont été dispersés ou détruits durant les longues guerres qui ont amené la réunion de l'Artois à la France : cependant elle a pu depuis en recueillir suffisamment pour établir sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Guillaume II de Cardevacque, qui vivait au milieu du 15ᵉ siècle. Une foule de documents historiques et de mémoires manuscrits (1) font d'ailleurs connaître les ascendants de Guillaume II, jusqu'à l'année 1265, mais non au-delà. C'est d'après la réunion de ces documents, et de ces preuves visées dans un jugement de l'élection provinciale d'Artois, le 9 novembre 1769, qu'a été dressée la généalogie qui va suivre.

I. Adam de Cardevacque, Iᵉʳ du nom, et premier auteur connu de cette maison, fut reçu bourgeois de la ville d'Arras en 1265, suivant des extraits tirés des registres de cette cité, par Gui Pelet, écuyer, sieur de Sartel. (*Mém. de M. Briois d'Hulluch*, in-4°, imprimé en 1780, chez Gui de la Sablonnière, à Arras, fol. 130.) Adam Iᵉʳ paraît avoir vécu jusques vers l'an 1280, et avoir eu pour fils :

N....

---

(1) Au nombre de ces mémoires, on doit regretter de ne plus trouver celui qu'avait dressé, en 1737, D. Quinser, religieux bénédictin, nommé par le roi pour procéder au dépouillement des titres de la province d'Artois. Ce savant religieux était parvenu, par suite de ses longues recherches, à établir sur titres authentiques la filiation de la maison de Cardevac depuis l'année 1228. Mais ce travail précieux, qui fut produit au cabinet des ordres du Roi en 1769, a disparu dans la révolution.

1°. Aléaume, *aliàs* Guillaume Ier, qui suit;

2°. Gilles de Cardevacque, dont Jeanne *de Cagnicourt* (1) était veuve en 1329. (*Ibid.*, fol. 131.) Elle était fille ou proche parente de Hugues de Cagnicourt, chevalier, époux de Jeanne de Boussoy. Gilles eut pour fils :

A. Gilles de Cardevacque, sergent d'armes du roi. Il vivait encore en 1396, époque à laquelle il recréanta sa bourgeoisie à Arras;

B. Pierron de Cardevac, dont on ignore la destinée;

3°. Jakemes ou Jacquesde Cardevacque, qui vivait à Arras en 1301, suivant les extraits de Gui-Pelet. Il fut père, entr'autres enfants, de :

Renaud de Cardevacque, échevin de la ville d'Arras, en 1334 et 1335, qui laissa de Jacotte *de Collemont* (2), son épouse :

a. Jean de Cardevacque, qui fut prêtre;

b. Robert de Cardevacque, qui, de concert avec son frère aîné, vendit une maison située à Arras, en la Galant-rue, à Huon Seghin, l'an 1336, en présence d'Adrien Couchard, de Colard d'Annay et de Jacques de Berneville, échevins. (*Ibid.*, fol. 31);

c. Jean de Cardevacque, surnommé *Roussole*, dont on ignore la destinée.

II. Aleaume, ou Guillaume DE CARDEVACQUE, Ier du nom, vivait noblement à Behagnies-lès-Bapaume, en 1303, suivant un acte rapporté dans une généalogie dressée par Théodore-Augustin Casetta, écuyer. Il laissa deux fils : N....

1°. Adam II, qui suit;

2°. Jean de Cardevacque, mort sans postérité en 1320.

III. Adam DE CARDEVACQUE, IIe du nom, qu'une généalogie imprimée dit avoir été gouverneur de Bapaume en 1319, fut choisi, en 1307, pour arbitre, avec Mathieu Muissard, d'un différent qui s'était élevé entre l'abbé et le couvent de l'église de Saint-Aubert de Cambray et Buridan de Gonnelieu, écuyer (3). Adam de Cardevacque eut pour fils : N....

---

(1) *De Cagnicourt :* De sinople, à trois lys d'or.

(2) *De Collemont :* D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable, et accompagnée de trois coquilles d'or.

(3) La sentence arbitrale qu'ils prononcèrent sur ce différent est ainsi conçue :

« Nous Mahius Muyssart, et Adams Cardevacke, arbitres, faisons schavoir à

1°. Jacquemon, dont l'article suit;

2°. Huart de Cardevacque, dont la postérité n'est pas bien connue. On croit qu'il eut, entr'autres enfants :

A. Catherine de Cardevacque, qui épousa Jean *Noucquier;*

B. Marguerite de Cardevacque, qui s'allia, en 1571, avec Jehan *de Macquerel* (1).

N.... IV. Jacquemon DE CARDEVACQUE vivait en 1390, suivant un acte rapporté par Casetta. (*Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas.* Rotterdam, 1775, p. 378.) Il eut pour fils Pierrot, qui suit.

N.... V, Pierrot DE CARDEVACQUE vivait en 1442, suivant des extraits du même auteur. Ses enfants furent :

1°. Guillaume II, qui suit;

2°. Marguerite de Cardevacque, qui s'allia à N... *de Rubempré* (2);

3°. Isabeau de Cardevacque, épouse de Mathieu *de Saint-Venant* (3).

» tous chieus ki ches lettres verront ou orront ke kom ainsi fust ke plaist et decors » et débast, fust et eust été entre religieux homes et discret monseigneur l'abbé et » le couvent de l'église Saint-Aubert, de Cambray d'une part, et Buridan de Gon- » gnelieu, escuyer, d'autre part, par lokison d'une disme d'un Boskey qui est ledit » Buridan, liques Boskey siet au tierroir de Biaumès, qu'on apièle li Boskey de » Biaumés, faisons savoir à tous, ke nous chete, reconnaissamts doudit Buri- » dan, no home, qui fut en no présenche et ledit des arbitres; et toutes les cho- » ses devant devinées, gréons, loons et approvons, et en témoignage de chous, » nous avons à ches lettres mis not saiel avec les saiels des arbitres devant nom- » més. Chieus dits fut et prononchiés dedans le terme dudit compromis durant li » an notre seigneur M. CCC et VII, le mercredi devant close paske. » A cette charte pendaient trois sceaux; le premier représente un chevalier armé de toutes pièces, ayant son écu chargé d'une croix engrêlée; le second figure trois coquilles; et le troisième représente des hermines avec un chef, qui était le scel des armoiries d'Adam de Cardevacque. (*Histoire de Cambray et du Cambrésis, par Jean le Carpentier,* t. II, fol. 824, et fol. 41 des preuves.)

(1) *De Macquerel :* D'azur, à la tour d'argent.

(2) *De Rubempré* : D'argent, à trois jumelles de gueules.

(3) *De Saint-Venant :* De gueules, à deux bars adossés d'or, accompagnés de trois trèfles du même.

VI. Guillaume DE CARDEVACQUE, II[e] du nom, époux de Colle DE NEUFVILLE, mourut le 30 mai 1502, et sa femme le 6 mars 1478; ils furent inhumés dans l'église de Saint-Nicolas, en la cité d'Arras, où leur épitaphe se voyait avant la révolution. C'est depuis Guillaume que commence la filiation authentique, et dressée sur titres originaux, des seigneurs de Cardevacque d'Havrincour. Il fut père de Mathieu, qui suit.

DE NEUFVILLE : d'argent, à la croix ancrée de sable.

VII. Mathieu DE CARDEVACQUE, qualifié écuyer (1), recréanta sa bourgeoisie à Arras, le 19 janvier 1483, et épousa Catherine HOCQUET, des seigneurs d'Hardivilliers. De ce mariage sont provenus :

HOCQUET : d'argent, à 3 ancres de sable.

1°. Guillaume de Cardevacque, qui recréanta sa bourgeoisie, à Arras, en 1522. Il épousa, le 25 octobre 1524, Gentienne *de Douvrin* (2), fille de Nicolas de Douvrin, et de Marie Fasse. Elle le rendit père de :

Gui de Cardevacque, qui s'allia, le 5 juillet 1565, avec Marguerite *le Pruvot*, dont il eut Gui de Cardevacque, auteur d'une nombreuse postérité, qu'on n'a pu rapporter ici, faute de pièces justificatives ;

2°. Pierre de Cardevacque, religieux de Saint-Waast, d'Arras en 1540, puis prévost de Hagrée;

3°. Robert de Cardevacque, qui épousa Anne *de Mareschal* (3). Il recréanta sa bourgeoisie à Arras en 1522, et mourut sans postérité;

4°. Charles I[er], qui continue la descendance;

5°. Catherine de Cardevacque, qui fut mariée avec Simon *Merle* (4), seigneur de Beauvoir, suivant un titre de 1534.

VIII. Charles DE CARDEVACQUE, I[er] du nom, écuyer, seigneur

---

(1) Un jugement de l'élection provinciale d'Artois, rendu le 3 novembre 1769, sur requête et titres originaux produits, et d'après les conclusions du procureur du roi de cette élection, déclare que Mathieu de Cardevacque et ses descendants se sont toujours qualifiés *écuyers*, indépendamment de lettres-patentes de 1596, dont il sera fait mention au IX[e] degré.

(2) *de Douvrin :* D'or, au chef de gueules; au lion d'argent, brochant.

(3) Des mémoires portent qu'Anne de Mareschal était issue de la maison de Mareschal, en Cambrésis, dont était Gui le Mareschal, *franc fieffé* de l'évêché de Cambray, et gouverneur du château de Thun, dans le quatorzième siècle.

(4) *Merle :* D'or, à trois merlettes de sable.

d'Hulluch (1) en partie et d'Oppy (2), recréa ta sa bourgeoisie à Arras, le 9 janvier 1522, et passa une transaction avec son frère, le 6 août 1555. Il avait épousé, par contrat du 23 janvier 1540, Marguerite CAUWET. Le 16 novembre 1560, il transigea avec Gilles Cauwet, écuyer, seigneur de Quevillers, en qualité de mari de Marguerite Cauwet, sœur de ce dernier. Il fut père de Charles II, qui suit.

CAUWET : échiqueté d'argent et d'azur.

IX. Charles DE CARDEVACQUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Oppy, de Beaumont (3), d'Acheville (4), de Vandelicourt (5) et d'Hulluch en partie, licencié ès-lois, avocat au conseil d'Artois et sous-bailli de l'église et abbaye de Saint-Waast d'Arras, fut confirmé dans sa noblesse par lettres-patentes du 12 juin 1596, (6) expédiées

---

(1) *Hulluch*, paroisse de 26 feux ou 128 personnes, située en un pays de plaines, entre les villes de Lens et la Bassée.

(2) *Oppy*, au bailliage de Saint-Pol, comprenant 17 feux et 52 habitants.

(3) *Beaumont*, paroisse de 44 feux et 216 personnes, située à cinq quarts de lieue O.-N.-O. de Douay et à deux lieues E.-S.-E. de Lens.

(4) *Acheville*, à cinq quarts de lieue S.-E. de Lens et deux lieues et demie N.-E. d'Arras, est une paroisse de 23 feux et 111 habitants.

(5) *Vandelicourt*, paroisse de 64 feux distante de deux lieues et demie de Compiègne.

(6) Comme ces lettres ont été interprêtées d'une manière erronnée, et qu'elles sont d'ailleurs basées sur des considérants très-honorables pour la famille, nous croyons devoir les rapporter ici en extrait, d'après le texte *du Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Flandre, Artois, etc., par J. le Roux, roi d'armes, etc., publié en* 1715.

» Philippe, etc., de la part de notre amé Charles de Cardevacque, sieur de » Beaumont, ancien advocat, postulant en nôtre conseil provincial d'Arthois, nous » a été très-humblement remonstré, que lui et ses prédécesseurs, même ses pa- » rents et alliés auroient vécu vertueusement en nôtre ville d'Arras, et y auroient » été alliés noblement et possédé fiefs et seigneuries, et que ses alliés et parents » avoient passez longues années, été retenus tant en notre service que celui de nos pré- » décesseurs d'heureuse mémoire, auxquels services, ils s'étoient fidellement ac- » quittez, comme avoit aussi fait le dit Charles de Cardevacque, aux derniers » troubles survenus en notre dite ville d'Arras, où il avoit lors assisté au repoul- » sement et expulsion de nos ennemis, et aydé au rétablissement de la loi d'icelle » ville; que le dit Charles de Cardevacque, remonstrant, étoit chargé d'un seul fief, » allié noblement et possédant plusieurs terres et seigneuries, lesquelles étoient

à Tolède, et enregistrées en la chambre des comptes de Lille, le 13 mai 1597. Il avait épousé : 1° Adrienne DE SAINT-WAAST, fille de Jean de Saint-Waast, seigneur de Noyelles, et d'Agnès le Mahieu, dont il n'eut point d'enfants ; 2°, par contrat du 19 janvier 1570, Marie BRIOIS, baronne du pays de Lalloeu, veuve en premières noces de Gilles de Lebecque, et fille de Jean de Briois, écuyer, seigneur de Sailly et de Bertangle, conseiller au conseil d'Artois, et d'Annette Crespin. De ce mariage vint Ferdinand, qui suit.

DE SAINT-WAAST : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

BRIOIS : de gueules, à trois gerbes d'or; à la bordure du même, chargée de 8 tourteaux du premier émail.

X. Ferdinand DE CARDEVACQ, écuyer, seigneur de Beaumont, de Beauvoir (1), de Nuncq (2), de Saint-Amand, de Gouy (3), de Mancicourt (4), de Vandelicourt, etc., épousa 1°, le mars 1592, Madelaine DE LA MOTTE-BARAFFLE, fille de François de la Motte, chevalier, seigneur de Bourquembray, Baraffle, etc., et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isque; 2°, le 9 juillet 1606, Antoinette-Marie DE BLONDEL, dame des Hauts-Bois, de Hordaing et d'Havrincour, fille de Louis, de Blondel, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Liévine

DE LA MOTTE-BARAFFLE : d'azur, à 5 fusées d'or en bande.

DE BLONDEL : de sable, à la bande d'or.

»exemptes de nous payer aucun droit de nouvel acquet, à cause que son dit fils »étoit issu de mère noble; que pour les guerres suscitées en notre dit pays d'Ar»thois, le dit Charles de Cardevacque et ses prédécesseurs y avoient perdu plu»sieurs de leurs titres et enseignements, par la perte desquels il lui seroit difficile »de vérifier sa noblesse, et à cette cause, il se retiroit devers nous, et nous sup»plioit très-humblement que, en considération de ses bons services, notre plaisir »soit *de ratifier et conformer sa dite noblesse*, et en tant que besoin seroit, le »déclarer de nouveau noble et extrait de noble génération, et permettre à lui et à »ses successeurs mâles et femellles, *de porter ses anciennes armes*, etc., etc.»

Quelques-uns des titres mentionnés comme perdus dans ces lettres-patentes ont été retrouvés depuis, et ont servi de base au jugement rendu en l'élection provinciale d'Artois le 9 novembre 1769, constatant l'ancienne extraction de cette famille, et sa noblesse filiative depuis le quinzième siècle.

(1) *Beauvoir*, paroisse de 22 feux, située à deux lieues E.-S.-E. de Cambray.

(2) *Nuncq*, au bailliage de Saint-Pol, paroisse située à trois lieues N.-N.-O. de Doullens, et comprenant 55 feux et 222 habitants.

(3) *Gouy*, au bailliage de Lens, comprenait 44 feux et 116 personnes ; cette paroisse est située entre Arras et Béthune, à trois lieues N.-O. d'Arras, autant S.-S.-E. de Béthune, et autant O.-S.-O. de Lens.

(4) *Mancicourt*, était un des plus anciens fiefs de hautbert du comté d'Ostrevant.

Snouck, dame de Hultsberg et de Walle, et petite-fille de Louis de Blondel de Beauregard, chevalier, gouverneur de Bapaume, et de Marie-Anne de Montigny. Marie de Blondel, devenue veuve, se remaria à Jean de la Motte-Baraffle seigneur d'Isque, baron d'Havrincour, mort en 1642. Ferdinand de Cardevacq, a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Charles de Cardevacq, écuyer, seigneur de Nuncq, de Beaumont, de Mingoval, etc., bailli héréditaire du pays de Lallœu. Il épousa, le 13 mars 1615, Marie *de Ninove-Nieuwen-Hoven* (1), dame de Noyelles et des Alleux, de laquelle il laissa :

A. Marie-Françoise de Cardevacq, qui épousa Hierosme *Lazaro*, gentilhomme génois;

B. Ernestine de Cardevacq, que des mémoires disent avoir été une des plus belles femmes de son siècle. Elle épousa, en 1637, messire Chrétien *de Sarrasin* (2), chevalier, seigneur de Lambersart, dont est issue, entr'autres enfants :

Marie-Françoise de Sarrasin, épouse de Joseph *de Langhe*, chevalier, seigneur d'Hoflaude, capitaine au service de S. M. C.;

2°. François de Cardevacq, écuyer, seigneur de Saint-Amand et de Chimencourt, qui épousa Marie *du Val de Berles* (3), fille de Jean du Val, écuyer, conseiller au conseil d'Artois, et de Marguerite du Carieul de Fiefs. Il en eut :

N.... de Cardevacq, écuyer, décédé à Malines en 1640, regretté des gens de lettres, pour sa grande érudition;

3°. Guilbert de Cardevacq, écuyer, seigneur d'Ausque, qui épousa Marie-Françoise de *Sarrasin*, laquelle le rendit père de :

Jean-François-Guilbert de Cardevacq, écuyer, seigneur d'Ausque, marié, le 31 décembre 1663, avec Anne-Josèphe *Théry* (4);

---

(1) *De Ninove :* D'azur, à trois pals retraits d'or, mouvants du chef; en pointe une coquille d'argent.

(2) *De Sarrasin :* D'hermine, à la bande losangée d'azur.

(3) *Du Val :* D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bordure engrêlée du même

(4) *Théry :* Écartelé, aux 1ers et 4e de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 molettes, et en pointe d'une étoile du même; aux 2e et 3e d'argent, à la fasce vivrée de sable.

4°. Marie de Cardevacq, alliée, le 25 novembre 1617, avec Charles *de Cortewille* (1), seigneur d'Audenom;

Du second lit :

5°. Pierre, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
6°. Liévin de Cardevacq, écuyer, seigneur de Heltsbecque, qui recréanta sa bourgeoisie à Arras le 5 juillet 1630;
7°. N.... de Cardevacq, écuyer, seigneur de Chimencourt.

XI. Pierre DE CARDEVACQ, écuyer, seigneur, baron d'Havrincour (2) et des Hauts-Bois, épousa, par contrat du 2 avril 1635, Anne-Jeanne DE THIEULAINE, fille d'Arnould de Thieulaine, seigneur du Fermont-Sapigny, lieutenant-général de la gouvernance de Lille, et d'Anne le Merchier. Pierre de Cardevacq obtint de Philippe IV, roi d'Espagne, des lettres-patentes de chevalerie, datées du 24 septembre 1641, et enregistrées à l'élection d'Artois. Ses enfants furent :

DE THIEULAINE : burelé, d'argent et d'azur; à la bande de gueules, chargée de 3 aiglettes d'or, brochante sur le tout.

1°. Antoine-François, qui suit;
2°. Pierre-François de Cardevacq, chevalier, seigneur de Gouy, qui a formé la deuxième branche, rapportée ci-après.

XII. Antoine-François DE CARDEVACQ, chevalier, seigneur des Hauts-Bois, et baron d'Havrincour, épousa, par contrat du 26 juin 1664, Anne-Marie-Madelaine DE PREUDHOMME D'HAILLIES, fille de Pierre de Preudhomme, chevalier, seigneur de Coisnes, de la Rianderie, etc., et d'Anne de Hangovart, et sœur d'Albert de Preudhomme d'Haillies, chevalier, marquis de Verquigneul, député à la cour par le corps de noblesse des États d'Artois. De ce mariage est issu François-Dominique, qui suit.

DE PREUDHOMME : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

XIII. François-Dominique DE CARDEVAC, chevalier, baron d'Havrincour, seigneur des Haut-Bois, d'Havrincour de Trescault (3),

---

(1) *de Cortewille :* D'argent, à trois cors de chasse de sable, liés et virolés de gueules.

(2) La baronnie, depuis marquisat *d'Havrincour*, est située au bailliage de Bapaume, à trois lieues S.-O. de Cambray; la paroisse comprenait, lors du recensement de 1756, 46 feux et 246 habitants. Elle en contient aujourd'hui plus de 1100.

(3) *Trescault :* à trois lieues de Cambray, comprenait 19 feux. avec l'annexe de Bilhem.

de la Vacquerie (1), de Beaucamp (2), etc., etc.; colonel du régiment d'Artois, dragons, brigadier des armées du roi, gouverneur de la ville de Hesdin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtint, des lettres-patentes d'érection en marquisat de la baronnie, d'Havrincour lesquelles furent expédiées de Chantilly au mois de mars 1693, et enregistrées à l'élection d'Artois, fol. 211, le 4 mai 1695, et en la chambre des comptes à Lille, le 10 janvier 1698, puis, en vertu de lettres de surannation, en la chambre des comptes et au parlement de Paris (3). Il mourut au château d'Havrincour le 4 avril 1743. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1705, signé par le roi Louis XIV et les princes et princesses de la famille royale, et par les grands dignitaires du royaume, Anne-Gabrielle d'Osmond, morte en l'abbaye de Montreuil, le 12 novembre 1762, fille de Gabriel-Pierre d'Osmond, chevalier, seigneur et patron de la Fresnaye-Fayel et d'Aubry-le-Panthou, et de Marie Doynel de Montecot (Voyez *les quartiers généalogiques des Pays-Bas*, in-4°, p. 67). De ce mariage sont issus :

D'OSMOND : de gueules, au vol renversé d'hermine.

1°. Louis, qui suit;

2°. Antoine-François *aliàs* Charles-Henri de Cardevac d'Havrincour, chevalier de Malte le 24 avril 1711, mort jeune. (*Voyez le tableau de ses preuves et de celles de son frère, le bailli d'Havrincour, à la fin de cette généalogie*);

3°. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac, bailli d'Havrincour, né le 1er décembre 1722, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit*

---

(1) *La Vacquerie* est située à une grande lieue de Frévent.

(2) *Beaucamp*, dans la Flandre wallonne, et à deux lieues S.-O. de Lille, est une paroisse de 147 feux.

(3) Les motifs qui ont déterminé le roi à promulguer ces lettres-patentes en faveur du baron d'Havrincour, sont trop honorables pour la famille, pour qu'on se croie dispensé de reproduire ici les expressions du monarque. Les voici :

« Mettant en considération les services qui nous été rendus par notre cher et » bien amé François-Dominique de Cardevac, baron d'Havrincour, colonel du ré» giment des dragons d'Artois, dans nos armées, où il s'est signalé par son coura» ge, tant aux combats d'Évreux et d'Orteuil que dans les autres actions où il » s'est trouvé, nous avons estimé ne pouvoir lui donner des marques plus avanta» geuses de notre reconnaissance, qu'en décorant du titre et dignité de marquisat » la terre et baronnie d'Havrincour, relevant de nous à cause de notre comté d'Artois, etc.

de Malte, le 28 octobre 1723. Il fut nommé cornette au régiment des cuirassiers du roi en 1738, capitaine au même corps le 12 novembre 1743, et major le 4 avril 1747. Le 7 août suivant, il fut reçu exempt des gardes-du-corps du roi; puis nommé successivement mestre de camp le 12 novembre 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1763, brigadier de cavaleriel e 1er avril 1767, lieutenant de la compagnie écossaise le 17 juin 1770, et maréchal de camp le 1er mars 1780. Dans l'ordre de Malte, il avait été promu à la commanderie de Saint-Vanbourg au mois d'octobre 1767, puis, à celle d'Oisemont le 20 mai 1777. Il fut nommé procureur-général et receveur de son ordre au grand-prieuré de France le 22 avril 1782, bailli grand'croix le 8 mars 1783, et mourut en 1793;

4°. Marie-Adélaïde-Catherine de Cardevac, religieuse, puis abbesse de l'abbaye de Montreuil-les-Dames, près Laon;

5°. Marie-Christine de Cardevac, qui épousa, le 24 novembre 1749, Gabriel-François-Melchior, comte *de la Myre* (1), chevalier, baron de Hangest et d'Avenescourt, seigneur d'Etrepigneul, de Tibermenil, de Pimont, de Lindebeuf, de Boinville, etc., lieutenant pour le roi au gouvernement de Picardie, fils d'Antoine de la Myre, comte de la Motte, lieutenant de S. M. au gouvernement de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Marc de la Ferté. La comtesse de la Myre est morte le 14 avril 1761, et son époux s'est remarié, le 14 février 1764, à Lucie de Cardevacq, de Gouy. (*Voyez plus loin*, p. 18);

6°. Marie-Josèphe de Cardevac, religieuse et prieure de l'abbaye de Montreuil, morte en 1778;

7°. Marie-Alexandrine de Cardevac, religieuse à Favaques en 1738, puis abbesse de Montreuil en 1773.

XIV. Louis DE CARDEVAC, chevalier, marquis d'Havrincour, comte de Gergy (2) seigneur d'Havrincour, des Hauts-Bois, de Villers-Autréau, de Graincourt (3), de Trescault, de Villers-Plouich (4), de la Vacquerie, de Beaucamp, du Mont des Tours, etc.

---

(1) *De la Myre:* D'azur, à trois aiglettes au vol abaissé d'or, becquées, membrées et diadémées de gueules.

(2) La paroisse de *Gergy*, située près la rive droite de la Saône, à quatre lieues N.-E. de Châlons, comprenait 223 feux. Elle fut acquise du prince de Condé par la famille Languet, et érigée en comté, par lettres du mois d'août 1706, registrées au parlement de Dijon.

(3) *Graincourt*, paroisse de 121 feux, située à deux lieues et demie S.-O. de Cambray.

(4) *Villers-Plouich*, au bailliage de Bapaume et à trois lieues de Cambray, comprenait 75 feux.



HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME, ETC.

DE L'IMPRIMERIE DE PLASSAN, RUE DE VAUGIRARD, N° 15, DERRIÈRE L'ODÉON.

HISTOIRE

GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE

DES PAIRS DE FRANCE,

DES

GRANDS DIGNITAIRES DE LA COURONNE,

DES PRINCIPALES FAMILLES NOBLES DU ROYAUME,

ET DES MAISONS PRINCIÈRES DE L'EUROPE,

PRÉCÉDÉE DE LA GÉNÉALOGIE DE LA MAISON DE FRANCE;

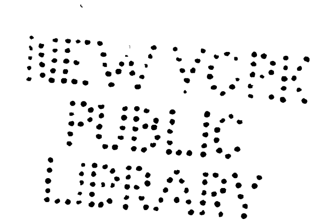
Par M. le Chevalier de COURCELLES,

GÉNÉALOGISTE HONORAIRE DU ROI.

Sæpè ego audivi civitatis nostræ præclaros viros solitos ita dicere, cùm *majorum imagines intuerentur*, vehementissime sibi animum ad virtutem accendi : scilicet *memoria rerum gestarum* eam flammam egregiis viris in pectore crescere, neque priùs sedari, quam *virtus eorum famam atque gloriam adæquaverit.*

Sallust., *de bello Jugurthino.*

TOME CINQUIÈME.



PARIS,

Chez { L'Auteur, rue de Sèvres, n° 111, faubourg Saint-Germain;
Arthus Bertrand, Libraire, rue Hautefeuille, n° 23.

M. DCCC. XXV.



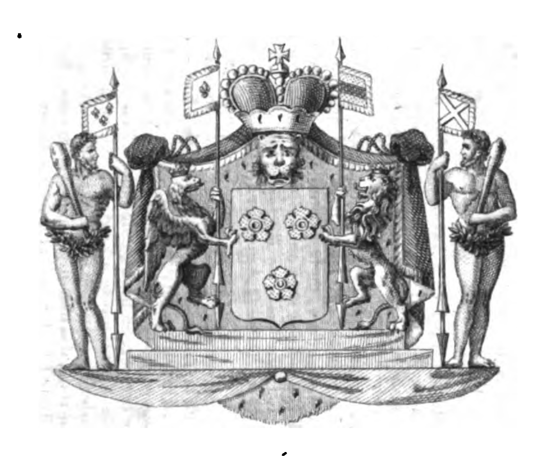
TABLE

DES GÉNÉALOGIES CONTENUES DANS CE VOLUME.

(*Voyez* LES ADDITIONS ET CORRECTIONS, ET LA TABLE GÉNÉRALE, A LA FIN DU VOLUME.)

D'ARENBERG,

DUCS et PRINCES D'ARENBERG, DUCS D'ARSCHOT et DE CROY; PRINCES DE PORCEAN, DE RECKLIGHAUSEN et DE MEPPEN, COMTES DE LA MARCK, DE LALAING, DE SENEGHEM, DE CHAMPLITE, DE KERPEN et DE CASSELBOURG, MARQUIS DE MONTCORNET, PRINCES DE CHIMAY, COMTES DE BEAUMONT et DE FREZIN, BARONS DE COMMINES, DE HALLWIN, DE ZEWEMBERGHES, DE ROTZELAER, DE COMMERN, DE PERWEZ, etc., DUCS et PRINCES DE BARBANÇON, COMTES D'AIGREMONT ET DE LA ROCHE, VICOMTES D'AUHE, etc., *aux Pays-Bas, en Allemagne* et *en France.*



ARMES : *De gueules, à 3 fleurs de néflier de cinq feuilles d'or.* L'écu environné d'un manteau de gueules, fourré d'hermine, et timbré d'une couronne de prince souverain, posée sur une tête de léopard. Supports : à dextre au griffon couronné, tenant un étendard chargé d'une fleur de lys; à senestre un lion couronné, tenant un étendard chargé d'une fasce. Tenants : deux sauvages armés de massues; celui de dextre portant un étendard chargé de trois fleurs de lys; celui de senestre portant un étendard chargé d'un sautoir.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE LIGNE.

1 Dietrich, baron DE LIGNE, vivant vers la fin du 10e siècle, est le premier seigneur de cette maison dont les historiens aient transmis le souvenir. Il eut pour successeur Fastre, qui suit.

2 Fastre I, baron DE LIGNE, chevalier, souscrivit, en 1047, avec Anselme de Bouchain, Robert de Bethune, Wauthier de Chimay, etc., une charte de Gérard, évêque de Cambray, en faveur de l'abbaye de Saint-André.

3 Odéric, baron DE LIGNE, consentit, en qualité de seigneur suzerain, au don que Liébert, évêque de Cambray, fit, en 1063, de la terre de Villerel à l'abbaye du Saint-Sépulcre. Il eut pour successeur Thierri I, qui suit.

4 Thierri I, baron DE LIGNE, est mentionné avec *Charles* et *Louis*, ses frères, dans des lettres de Baudouin, comte de Hainaut, de l'an 1123, où ils sont qualifiés *barons* et *chevaliers*. Thierri I fut père de Thierri II.

5 Thierri II, baron DE LIGNE, (sans doute frère puîné et successeur de Wauthier, baron de Ligne, souscripteur d'une charte de Burchard, évêque de Cambray, en faveur de l'abbaye d'Anchin, en 1138), est le premier baron de Ligne depuis lequel la filiation de cette maison est diplomatiquement établie. Il est mentionné dans des chartes les années 1142, 1143, 1162 et 1176, avec Marguerite *de Fontaines*, sa femme, dont il eut deux fils et une fille.

6 Wauthier I, baron DE LIGNE, en 1180, 1211 et 1229, ép. Mahaut *de Mons*, fille de Gosswin de Mons, seigneur de Baudour, et de Béatrix de Rumigny. Elle se remaria avec Wauthier de Fontaines, après avoir eu 2 fils de son 1er mari, Wauthier II, et Fastre, seigr de Montreuil.

- Fastre *de Ligne*, chevalier, mentionné dans une charte de 1227.
- Oudine *de Ligne*, femme de Mathieu, seigr *de Maulde*, vivant en 1180.

7 Wauthier II, baron DE LIGNE, en 1231, 1234, 1238 et 1245, épousa, *A.*, Marguerite *de Fontaines*; *B.*, Alix *de Florennes*, dont il n'eut pas d'enfants. Il laissa de la première, Wauthier III, et Hugues, mort célibataire.

8 *A.* Wauthier III, baron DE LIGNE, décédé en 1290, avait épousé, en 1237, *A.*, Julienne *de Rosoy*, dame de Baucignies et de Plumion, morte sans enfants; *B.*, Adélaïde *d'Aspremont*, dont il eut Jean I, qui suit, Arnauld, mort sans alliance.

9 *B.* Jean I, baron DE LIGNE et d'Ollignies, mourut avant l'année 1306. Il avait epousé N..... *de Zewemberghes*, en Hollande.

10 Fastre II, baron DE LIGNE, comte de Corbeil, maréchal de Hainaut, mort en 1337, avait épousé *A.*, Jeanne, baronne *de Condé*; *B.*, Marguerite *de Gavre*, dont il n'eut pas d'enfants. Il eut, entr'autres enfants du premier lit:

11 *A.* Guillaume I, baron DE LIGNE et de Montreuil-sur-Aisne, mort après 1387, avait épousé Berthe *de Schellandt*, baronne de Schleyden-sur-l'Eyffel.

- *A.* Nicolas *de Ligne*, baron d'Ollignies, grand-maître des arbalétriers de France en 1364.

12 Jean II, baron DE LIGNE et de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, ép., *A.*, Eustache, baronne *de Barbançon*; *B.*, Isabelle, née baronne *de Zewemberghes*.

13 *A.* Michel I, baron DE LIGNE et de Barbançon, pair et maréchal de Hainaut, bailli de Cambrésis, mort en 1468, avait épousé, en 1434, Bonne *d'Abbeville*, fille d'Edmond d'Abbeville, seigneur de Boubers, et de Jeanne de Rely.

14 Jean III, baron DE LIGNE, pair et maréchal de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, décédé en 1491, avait ép., en 1473, Jeanne *de Croy*, fille d'Antoine, grand maître de France.

15 Antoine, baron DE LIGNE, comte de Fauquemberg en 1503, prince de Mortagne en 1513, surnommé *le Grand Diable de Ligne*, ép., en 1498, Philippe *de Luxembourg-Fiennes*.

16 Jacques, comte DE LIGNE et de Fauquemberg, prince de Mortagne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur d'Ath, chambellan de l'empereur Charles-Quint, mourut en 1552. Femmes: *A.*, Marie-baronne *de Wassenaer*; *B.*, Jeanne *de Hallwin*, morte sans enfants.

17 *A.* Philippe, comte DE LIGNE, chevalier de la Toison-d'Or, chambellan du roi d'Espagne, ép. Marguerite *de Lalaing Hoochstrate*, et mourut en 1583.

18 Lamoral, premier prince DE LIGNE et du Saint-Empire, par création du 20 mars 1601, chevalier de la Toison-d'Or, ép. Anne-Marie *de Melun-Épinoy*, et mourut en 1624.

19 Floreut, prince DE LIGNE et d'Amblise, comte de Fauquemberg, mort en 1622, avait ép., en 1608, Louise *de Lorraine*, dame de Chaligny et de Moy, décédée en 1653.

20 Claude-Lamoral, prince DE LIGNE et d'Amblise, maréchal de Hainaut, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, mort à Madrid en 1679, avait ép. Marie-Claire, princesse *de Nassau-Siégen*, morte en 1695.

21 Henri-L.-Ern., pce DE LIGNE, et d'Amblise, gr. d'Esp., ch. de la Toison-d'Or, décédé le 8 fév. 1702, ép., en 1677, Me-Je *d'Aragon* et *Benavides*, fille du duc de Cardonne, morte le 18 jer 1691.

22 Clde, pce DE LIGNE et d'Amblise, grand d'Esp., chev. de la Toison-d'Or, lieut.-génér., ép., en 1721, Élisabeth-Alexandrine-Charlotte, princesse *de Salm*.

23 Charles-Joseph, prince *de Ligne*, grand d'Espagne, chambellan de l'empereur, né en 1735, mourut le 13 décembre 1814. Il avait épousé, le 6 août 1755, Marie-Françoise-Xavière, princesse de *Lichtenstein*, fille du prince Emmanuel de Lichtenstein.

24 Louis-Lamoral, prince DE LIGNE et du Saint Empire, né le 7 mai 1766, décédé le 10 mai 1813, avait ép., le 27 avril 1803, Louise, comtesse *de Durfort-Duras*, née en 1785, et remariée au comte d'Outremont. Elle a laissé du prince de Ligne, son premier mari:

MARQUIS DE MOY, *éteints*.

21 Hiacint.-Jos.-Procope, pce DE LIGNE, mis de Moy et de Dormans, brig. des arm. du roi, mort à Paris en 1723, av. ép. le 8 mars 1682, Ae-Cat. *de Broglie*, marqse de Dormans, morte en 1701.

22 Clde-Lamor.-Hiac., prince DE LIGNE, mis de Moy, mort sans postérité le 30 août 1755, ép., en 1729, Henr.-Eugén. *de Béthisy-Mézières*, morte en 1787.

PRINCES ET DUCS D'ARENBERG, D'ARSCHOT ET DE CROY.

14 Guilme II DE LIGNE, bon de Barbançon, pair de Hain., ép. Adrne *de Hallwin*, fille de Josse, sgr de Piennes, souverain bailli de Flandre.

15 Louis DE LIGNE, bon de Barbançon, pair de Hainaut, ép. Marie *de Berghes*, fille de Corneille, seigr de Berghes, chev. de la Toison-d'Or.

16 Jean III, DE LIGNE, baron de Barbançon, puis comte d'Arenberg, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Frise et de West-Frise, tué à la bataille de Haligerlée, en Frise, le 24 mai 1568, avait ép., en 1547, Marguerite *de la March*, comtesse d'Arenberg.

17 Charles, comte, puis prince D'ARENBERG, duc d'Arschot, chevalier de la Toison-d'Or, gr. d'Espagne, amiral et chef des finances de l'empereur aux Pays-Bas, mourut le 18 juin 1616. il avait épousé, en 1587, Anne *de Croy*, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay.

18 Phil.-Charles, prince D'ARENBERG et du St.-Empire, de Porcean et de Rebèque, duc d'Arschot, gr. d'Esp., chev. de la Toison-d'Or, ép., *A.*, Hypp.-Anne *de Melun-Epinoy*; *B.*, en 1621, Claire-Isab. *de Berlaymont*; *C.*, Marie-Cléophée *de Hohenzollern*, morte en 1685.

19 *C.* Ch.-Eug., duc et prince D'ARENBERG en 1674, chev. de la Toison-d'Or, en 1678, mourut en 1681. Il avait ép., en 1660, Marie-Htte *de Cusance*, comtesse de Champlite en Bourgne, bne de Perwez, en Brabt, dame de Faucogney et de Vergy, morte à Enghien.

20 Philippe-Charles-Franç., duc et prince D'ARENBERG, duc d'Arschot, chev. de la Toison-d'Or, capitaine-général des gardes de l'empereur, mourut en 1691, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Salenkemen, contre les Turcs. Ep., en 1684, Marie-Hente *del Caretto*.

21 Léopold-Philippe-Charles, duc et prince D'ARENBERG, duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcéan, chevalier de la Toison-d'Or, premier pair et grand bailli de Hainaut, lieutenant-général au service de l'empereur, mourut en 1754. Il avait épousé, en 1711, Marie-Françoise *Pignatelli*, fille de Nicolas, duc de Bisaccia.

22 Charles-Marie-Raymond, duc et prince D'ARENBERG, chev. de la Toison-d'Or, feld-maréchal des armées impériales, mourut le 17 août 1778. Il avait ép., en 1748, Louise-Marg., comtesse *de la March*, fille unique et héritière de Louis-Engelberg, dernier comte de la Marck.

23 Louis-Engelbert, duc et prince D'ARENBERG, chevalier de la Toison d'Or, né le 3 août 1750, décédé le 7 mars 1820, avait ép., le 19 janvier 1773, Pauline-Louise-Antoinette-Candide *de Brancas-Villars*, morte le 10 août 1812.

- Philémon-Paul-Marie, prince D'ARENBERG, né le 10 janvier 1788.
- Pierre-d'Alcantara-Charles, prince D'ARENBERG, né le 2 octobre 1790.

24 Prosper-Louis, duc d'Arenberg, prince de Recklinghausen et de Meppen, né le 28 avril 1785, a épousé, *A.*, le 1er février 1808, la princesse Stéphanie *Tascher de la Pagerie*, mariage déclaré nul en 1816; *B.*, le 26 janvier 1819, Marie-Ludomille, princesse *de Lobkowitz*, née le 15 mars 1798.

- Louise-Pauline, princesse *d'Arenberg*, née le 18 décembre 1820.
- Marie-Flore, princesse *d'Arenberg*, née le 2 mars 1823.

PRINCES DE CHIMAY, *éteints*.

18 Alexe d'ARENBERG, prce de Chimay, duc de Croy, chev. de la Toison-d'Or, tué à la surprise de Wesel en 1629, avait ép. en 1613, Madel. *d'Egmont-Gavre*, morte en 1663.

19 Phil. D'ARENBERG, prce de Chimay, gouverneur de Luxembourg et de Hainaut, ép., en 1642, Théod.-Maxim.-Jossine *de Gavre*, comtesse de Frezin, et mourut en 1675.

20 Ern.-Dom. D'ARENBERG, prce de Chimay, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Luxembourg, puis vice-roi de Navarre, ép., en 1675, Marie *de Cardenas-Villalonso*, et mourut sans postérité en 1693.

PRINCES DE BARBANÇON, *éteints*.

17 Robert, comte D'ARENBERG, baron de Barbançon, mort le 3 mai 1614, avait ép. Claudine, comtesse *de Salm*, morte en 1652, fille de Jean-Phil., cte de Salm.

18 Albert, prince D'ARENBERG, duc et prince de Barbançon, comte d'Aigremont, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, ép. Marie *de Barbançon*, fille et héritière d'Évrard, vicomte d'Aure, et de Louise d'Oostz-Frise, et mourut a Madrid en 1674.

19 Octave-Ignace, prince D'ARENBERG, duc et prince de Barbançon, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de Namur, tué à Nerwinde le 29 juillet 1693. Il avait ép., en 1672, Thérèse *Manriquez de Lara*, dont il ne laissa que deux filles.

23 Auguste-Marie-Raymond, prince D'ARENBERG, comte de la Marck, lieutenant-général au service de S. M. le roi des Pays-Bas, né le 30 août 1753, a épousé, le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule *le Danois de Cernay*, décédée le 12 septembre 1810.

24 Ernest-Engelbert, prince D'ARENBERG, né le 25 mai 1777, a ép., le 2 avril 1799, Thérèse, comtesse *de Windischgrætz*, née le 4 mars 1774.

- Ernestine-Marie, princesse D'ARENBERG, née en 1802.

L'ancien duché D'ARENBERG, situé dans l'Eyffel, entre l'archevêché de Cologne, le duché de Juliers et le comté de Blankenheim, posséda un château-fort, et fut le patrimoine d'une famille comtale, dont était le comte Henri d'*Arenberg*, burgrave de Cologne, lequel souscrivit, en 1176, une charte de Philippe, archevêque de Cologne, en faveur du couvent de Rheindorff.

Son petit-fils, Éberhard II, comte *d'Arenberg*, burgrave de Cologne, fut un des signataires du traité d'alliance conclu, en 1203, entre Adolphe, archevêque de Cologne, et le duc de Brabant. Il épousa Adélaïde de Molsberg, comtesse de Freyberg, et mourut en 1229.

Il eut pour successeur Gérard, comte *d'Arenberg*, burgrave de Cologne, qui épousa Mathilde de Holte, sœur de Richard, archevêque de Cologne.

Jean, comte *d'Arenberg*, son arrière-petit-fils, épousa Catherine, comtesse de Juliers, dont il n'eut qu'une fille, Mahaut ou Mathilde, héritière de la souveraineté d'Arenberg, mariée, le 25 janvier 1298, avec Engelbert, comte *de la Marck*. Leurs descendants possédèrent le comté d'Arenberg jusqu'en l'année 1547, époque à laquelle Marguerite *de la Marck*, qui en était l'héritière, épousa Jean *de Ligne*, baron de Barbançon, dont la branche prit le nom et les armes *d'Arenberg*, et est encore de nos jours en possession du duché d'Arenberg.

Le baron Jean *de Ligne* était issu d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du comté de Hainaut, dont il était un des pairs ou premiers barons. Elle tire son nom de la ville *de Ligne*, distante de deux lieues d'Ath et de Leuze, et située sur la Dendre. Son premier auteur connu, Dietrich, baron de Ligne, vivait dans le dixième siècle. (Voyez *Les Souverains du monde*, t. II, p. 294.) Les fastes militaires de l'Empire, des royaumes de France, d'Espagne et des Pays-Bas, et de l'ordre de la Toison-d'Or, attestent les services et l'importance de cette maison.

La maison d'Arenberg a conservé sa souveraineté jusqu'en 1810 : elle est aujourd'hui grand feudataire des royaumes de Prusse et de Hanovre. Ses possessions en Allemagne ont 45 milles carrés géographiques (125 lieues carrées) de surface, et environ 70,000 habitants. Le prince duc d'Arenberg fait sa résidence ordinaire à Bruxelles.

XVI. Jean DE LIGNE, IIIe du nom, baron de Barbançon, pair de Hainaut, comte d'Arenberg par sa femme, seigneur de la Bussière et de Gouy, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur des provinces de Frise et de West-Frise, et de la ville de Trente, mérita par ses belles actions militaires d'être admis au collége des princes de l'empire, par l'empereur Ferdinand I, en 1556. Il se signala, en 1557 et 1558, aux batailles de Saint-Quentin et de Gravelines, si fatales aux armées françaises. Après le traité de Cateau-Cambrésis, Philippe II, roi d'Espagne, nomma le comte d'Arenberg, gouverneur des provinces de Frise et d'Ower-Issel, où sa prudence et sa justice répandirent les bienfaits d'une sage administration. Le duc d'Albe lui donna le commandement des troupes que le roi d'Espagne fit passer au roi Charles IX, en 1567, pour aider ce prince à soumettre les religionnaires. L'année suivante, le comte d'Arenberg marcha contre Louis et Adolphe, comtes de Nassau, qui étaient entrés dans la Frise à la tête d'une armée. Il chargea si vigoureusement l'ennemi près de Haligerlé et Winschoren, qu'il tua de sa main le comte Adolphe de Nassau; mais lui-même, s'étant trop engagé dans une mêlée sanglante, fut blessé mortellement, après avoir été abattu sous son cheval, et il expira sur le champ de bataille, le 24 mai 1568. Il avait épousé, en 1547, Marguerite DE LA MARCK, héritière du souverain comté d'Arenberg, dame de Mierevaert, d'Aigremont et de Naeltwyck, fille de Robert de la Marck, comte d'Arenberg, et de Walpurge d'Egmont-Buren. Par une stipulation de leur contrat de mariage, leurs enfants devaient prendre et relever le nom et les armes d'Arenberg, ce qui a été observé jusqu'à ce jour. Dès l'année 1559, la maison d'Arenberg avait reçu un accroissement considérable par l'acquisition de la terre et baronnie de Sevenberg, en Hollande, que le seigneur Corneille de Berghes céda à la comtesse Marguerite, sa petite nièce. Du mariage de celle-ci avec le comte Jean III d'Arenberg sont provenus :

DE LA MARCK : d'or, à la fasce échiquetée de gueules et d'argent de 4 tires.

1°. Charles, dont l'article suit;

DUCS ET PRINCES DE BARBANÇON, *éteints*.

2°. Robert, comte d'Arenberg, baron de Barbançon, pair de Hainaut, né en 1564. Il fut connu sous les noms de comte d'Aigremont et de Barbançon, fut capitaine des archers de la garde de l'archiduc, et mourut le 3 mars 1614. Il avait épousé Claudine, comtesse *de Salm*, morte en 1632,

fille de Jean-Philippe Rhingrave, comte de Salm (tué à Moncontour, où il commandait les Réitres pour le service du roi de France, en 1569), et de Diane de Dompmartin, dame de Fontenoy et baronne de Fenestrange. De ce mariage est issu :

Albert, prince d'Arenberg, né en 1600, créé duc et prince de Barbançon par l'empereur Ferdinand III, en 1644. Il fut aussi comte d'Aigremont et de la Roche, pair de Hainaut, vicomte d'Aure, seigneur de la Buissière, de Merbes, de Melin, de Villemont, de Loye, etc., chevalier de la Toison-d'Or et gouverneur de Namur. Il mourut à Madrid au mois d'avril 1674. Il avait épousé Marie *de Barbancon*, fille et héritière d'Evrard de Barbançon, vicomte d'Aure, seigneur de Villemont, etc., et de Louise d'Oost-Frise. De ce mariage sont provenus :

A. Octave-Ignace, prince d'Arenberg, duc et prince de Barbançon et du saint-empire, comte d'Aigremont et de la Roche en Ardennes, vicomte d'Aure, seigneur de Villemont, etc., chevalier de la Toison-d'Or, né en 1640. Il fut nommé grand-fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1658, puis, en 1674, gouverneur des ville et citadelle de Namur, dont il soutint le siége, en 1692, contre l'armée française. Il fut tué à la sanglante bataille de Nerwinde le 29 juillet 1693. Le prince de Barbançon avait épousé à Madrid, le 7 janvier 1672, Thérèse-Marie *Manriquez de Lara*, fille d'Ignace Manriquez de Lara, comte de Trigiliana, vicomte de Fuentes, et de Marguerite de Sousa, sœur du marquis d'Aguilar. De ce mariage sont issus :

a. Charles-Joseph, prince d'Arenberg, né en juin 1680, décédé à Anvers en 1682 ;

b. Marie-Thérèse, duchesse d'Arenberg, princesse de Barbançon, née le 12 novembre 1673. Elle épousa 1°, au mois d'octobre 1695, Isidore-Thomas *de Cardonne*, VII° marquis de Guadaleste, amirante d'Aragon, mort le 4 août 1699; 2°, en 1700, Gaspard *de Zuniga*, des marquis d'Aquila-Fuentes, vice-roi de Galice, mort en 1714; 3°, le 17 décembre de cette année, Henri-Auguste *de Vignacourt*, comte de Lannoy et de la Roche. Il prit le nom et les armes de sa femme, fut connu sous le nom de *prince de Barbançon*, et mourut le 1er juillet 1726;

c. Emmanuelle, duchesse d'Arenberg, née le 26 décembre 1675, mariée à Madrid, le 28 octobre 1693, avec Augustin *Mendoza Guzman*, mestre-de-camp-général de la frontière d'Estramadure ;

B. Jacques d'Arenberg, prince d'Aigremont, qui se noya dans la Meuse ;

C. Isabelle-Marie d'Arenberg, mariée 1° avec Albert-François *de*

Lalaing, comte d'Hoochstrate, baron de Leuse; 2°, le 4 mai 1651, avec Ulric, duc *de Wurtemberg*, veuf de Sophie-Dorothée, comtesse de Solms-Sonnewald, et fils de Jean-Frédéric, duc de Wurtemberg, et de Barbe-Sophie de Brandebourg. Elle resta veuve le 14 décembre 1671, et se retira à Paris, où elle mourut le 17 août 1678, âgée de 55 ans;

D. Dorothée d'Arenberg, morte en 1644, sans avoir été mariée;

3°. Marguerite d'Arenberg mariée avec Philippe, comte *de Lalaing*, baron d'Escornaix, capitaine-général et grand-bailli d'épée de Hainaut, mort en 1582;

4°. Antoinette-Wilhelmine d'Arenberg, femme de Salentin, comte *d'Isenbourg*, lequel abdiqua l'archevêché électoral de Cologne, en 1577, pour l'épouser. Devenue veuve, elle fut camarera-major de l'infante d'Espagne, et vivait encore en 1619.

XVII. Charles, comte, puis prince D'ARENBERG et du Saint-Empire, duc d'Arschot, grand d'Espagne, baron de Sevenberg, seigneur de Mierewaërt, et de Naeltwyck, pair de Hainault, maréchal héréditaire de Hollande, amiral de la mer et chef des finances de l'empereur aux Pays-Bas, succéda au comte Jean, son père, en 1568. Par diplôme du 5 mai 1576, l'empereur Maximilien II érigea le souverain comté d'Arenberg en *principauté*, avec tous les honneurs et prérogatives dont jouissaient les autres princes-comtes de l'empire romain; et, par délibération du 17 octobre de la même année, la chambre et le conseil des princes électeurs à la diète de Ratisbonne, décrétèrent que les princes d'Arenberg y auraient les qualité, session et suffrage immédiatement après la maison de Vaudemont, branche de celle de Lorraine. Les descendants du prince Charles d'Arenberg ont effectivement joui de ces prérogatives jusques dans ces derniers temps. La maison d'Arenberg est donc une des anciennes maisons princières d'Allemagne, puisque la série des nouveaux princes ne commence qu'après la diète de l'empire, tenue en 1582. Cette année, le prince Charles d'Arenberg accompagna le prince de Parme au siége et à la prise d'Oudenarde, et commanda le corps d'armée qui fut envoyé au secours d'Ernest de Bavière contre le Truchsèss de Waldbourg. Il fut un des plénipotentiaires des traités de paix conclus avec la Hollande et l'Angleterre, après avoir contribué, en 1584, à la prise d'Anvers et au siége de Novesy. Il commanda aussi l'avant-garde de l'armée royale, au siége de Gertruydenberg, et fut désigné, en 1587, pour

succéder au gouvernement-général des Pays-Bas, en cas de mort du comte de Mansfeld, qui exerçait cette haute fonction. Le prince Charles d'Arenberg mourut le 18 juin 1616, à Enghien, dont il avait acquis la seigneurie, et fut enseveli dans le couvent des capucins, qu'il avait fondé. Il avait épousé, le 4 janvier 1587, Anne DE CROY, duchesse d'Arschot, princesse de Chimay, fille aînée et héritière de Philippe III, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, comte de Beaumont et d'Avesnes, chevalier de la Toison-d'Or, seigneur de Seneghem, de Rotzelaër, de Bierbecke, d'Héverlo, de Landrecies, de Lillers, de Saint-Venant, etc., sénéchal et chambellan héréditaire de Brabant, gouverneur de Flandre, etc., et de Jeanne-Henriette, dame de Hallwin et de Commines, vicomtesse de Nieuport. Ce mariage porta dans la maison d'Arenberg le duché d'Arschot, le seul qui existât dans le Brabant, ainsi que la grandesse d'Espagne de première classe, dont hérita Anne de Croy, ainsi que des autres biens de sa maison, à la mort de son frère Charles, duc de Croy et d'Arschot, arrivée le 13 janvier 1611. Elle mourut le 26 février 1635, dans sa soixante-onzième année, étant née le 4 janvier 1564. Elle avait eu du prince d'Arenberg :

DE CROY : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 fasces de gueules, qui est *de Croy*; aux 2 et 3 d'argent, à 3 doloires de gueules, les deux en chef adossées qui est *de Renty*.

1°. Philippe-Charles, dont l'article viendra;

2°. Charles d'Arenberg, né au château de Barbançon le 13 novembre 1588. Il fut prévôt de Saint-Lambert de Liége, et mourut à Rome en 1613;

3°. Antoine d'Arenberg, mort capucin sous le nom de *frère Charles;*

4°. Alexandre, prince d'Arenberg, né en 1590, duc de Croy, prince de Chimay, comte de Beaumont, baron de Commines, chevalier de la Toison-d'Or, tué à la surprise de Wesel le 16 août 1629. Il avait épousé, en 1613, Madelaine *d'Egmont*, morte le 7 novembre 1663, fille de Charles d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la ville et du comté de Namur, et de Marie de Lens. Leurs enfants furent :

A. Albert, prince d'Arenberg, duc de Croy, prince de Chimay, né en 1618, mort sans enfants en 1648. Il avait épousé Claire-Eugénie *d'Arenberg*, sa cousine, fille de Philippe-Charles, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, et d'Hippolyte-Anne de Melun-Épinoy, sa première femme. Elle survécut au prince Albert jusqu'en 1660;

B. Philippe, prince d'Arenberg, de Chimay et du saint empire, comte de Beaumont et de Frezin, baron de Commines et de Hallwin, seigneur d'Avesnes, souverain de Fumay et de Reuyne, pair de Hainaut, ber de Flandre, né en 1619. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie wallonne pour le service du roi d'Espagne, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Léopold, gouverneur de la ville et du comté

de Namur, ensuite capitaine-général du duché de Luxembourg et du comté de Chini, et gouverneur de tout le Hainaut. Il fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1647, et mourut au mois de janvier 1675. Il avait épousé, au mois de mars 1642, Théodore-Maximilienne *de Gavre*, comtesse de Frezin, baronne d'Inchy, morte au mois de novembre 1676, fille et héritière de Pierre-Ernest de Gavre, comte de Frezin, et de Catherine-Isabelle de la Marck. Ils avaient eu deux fils :

a. Ernest-Dominique, prince d'Arenberg, né le 26 décembre 1643, prince de Chimay, comte de Beaumont et de Frezin, baron de Hallwin et de Commines, seigneur d'Avesnes, pair de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur du duché de Luxembourg, puis vice-roi de Navarre, mort sans enfants, à Pampelune, au mois de juin 1693. Il avait été marié, à Madrid, en 1675, avec Marie *de Cardenas*, menine de la reine d'Espagne, et sœur du comte de Villalonzo Après sa mort, tous les biens de sa branche passèrent à Philippe-Antoine de Hennin-Liétard, comte de Bossut, son cousin-germain, fils d'Anne-Catherine d'Arenberg, princesse de Chimay; et, à l'extinction des comtes de Hennin-Liétard, la principauté de Chimay passa dans la maison de Riquet de Caraman, qui la possède encore de nos jours. (*Voyez* DE RIQUET DE CARAMAN, t. IV de cet ouvrage);

b. Alexandre, prince d'Arenberg, comte de Beaumont, mort jeune;

C. Isabelle d'Arenberg, née en 1615, mariée avec Louis, marquis *de Gonzague*, des comtes de S. Martin, morte en 1660;

D. Anne-Catherine d'Arenberg, née en 1616, mariée avec Eugène *de Hennin-Liétard*, comte de Bossut, baron de Liedekerque, vicomte d'Auxy, de Bruxelles et de Lombecke, souverain bailli du comté d'Alost et chevalier de la Toison-d'Or, mort à Bruxelles en 1658, fils de Maximilien de Hennin-Liétard, comte de Bossut, seigneur de Jeumont, de Blangis, de Gamerage, etc., chevalier de la Toison-d'Or, et d'Alexandrine-Françoise de Gavre. Anne-Catherine d'Arenberg mourut en 1656. Les enfants qu'elle laissa du comte de Bossut héritèrent de la principauté de Chimay à la mort d'Ernest-Dominique, prince d'Arenberg, leur cousin-germain;

5°. Salentin d'Arenberg, né à Bruxelles au mois de décembre 1591, mort jeune, et inhumé aux Jacobins de la même ville;

6°. Eugène d'Arenberg, prévôt de Saint-Vaudrille, à Mons, et chanoine de Saint-Lambert de Liége. Il était comte de Sevenberg, en 1619;

7°. Ernestine d'Arenberg, née à Bruxelles le 30 octobre 1589, mariée, le 3 novembre 1615, avec Guillaume *de Melun*, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg et de Roubaix, vicomte de Gand et de Beaussart, conné-

table et sénéchal de Flandre, grand-bailli de Hainaut, chevalier de la Toison-d'Or, décédé le 8 septembre 1635, fils de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Roubaix, sénéchal héréditaire de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours, sa seconde femme;

8°. Claire d'Arenberg, mariée 1° avec Oudart *Spinola*, comte de Brouay, mort en Italie en 1618; 2° avec Octave *Visconti*, comte de Gamalezio, seigneur de Casten, Permetzi et Castelfrotzon, membre du conseil secret et de guerre de S. M. C. et gouverneur de la ville de Como, chevalier de la Toison-d'Or, etc., mort subitement à Bruxelles le 11 juin 1632;

9°. Albertine d'Arenberg, femme de Herman-Philippe *de Merode*, marquis de Trelon;

10°. Dorothée d'Arenberg, mariée, en 1625, avec Philippe *de Hornes*, comte de Hontkerque, vicomte de Furnes, baron de Hondtschoote;

11°. Caroline d'Arenberg, chanoinesse de Mons, puis religieuse à Gand.

XVIII. Philippe-Charles, prince d'Arenberg et du Saint-Empire, de Porcean et de Rebèque, duc d'Arschot, grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Toison-d'Or, marquis de Montcornet, comte de Seneghem, maréchal, sénéchal et grand-chambellan héréditaire de Brabant, pair de Hainaut et maréchal héréditaire de Hollande, naquit le 18 octobre 1587. Il fut colonel d'un régiment d'infanterie wallonne, grand-fauconnier des Pays-Bas espagnols en 1627, puis gouverneur et capitaine-général de la province de Namur, et mourut à Madrid le 20 septembre 1640. Il avait épousé 1°, en 1610, Hippolyte-Anne de Melun, morte le 16 février 1615, et inhumée à Quiévrain, fille de Pierre de Melun, prince d'Épinoy, marquis de Richebourg, baron d'Antoing, sénéchal et gouverneur de Hainaut, et d'Hippolyte de Montmorency-Bours; 2°, en 1621, Claire-Isabelle de Berlaymont, morte au mois d'août 1630, fille et hérétière de Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, seigneur de Perwez, d'Hierghes, de Hautepenne et de Floyonne, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur de la province et du comté de Namur, et de Marguerite, comtesse de Lalaing; 3° Marie-Cléophée de Hohenzollern, morte le 26 février 1685, veuve en premières noces de Jean-Jacques, comte de Bronchorst et d'Anholt, et fille de Charles, prince de Hohenzollern, duc de Sigmaringen, et d'Élisabeth de Culembourg, sa seconde femme. Le prince Philippe-Charles d'Arenberg a eu pour enfants;

de Melun : d'azur, à 7 besants d'or, 3, 3 et 1 ; au chef du même.

de Berlaymont : fascé de vair et de gueules.

de Hohenzollern : écartelé, aux 1 et 4 contrécartelés d'argent et de sable ; aux 2 et 3 de gueules, au cerf d'or, passant sur une terrasse de sinople ; sur le tout de gueules, à 2 sceptres fleurdelysés d'or, passés en sautoir.

Du premier lit :

1°. Claire-Eugénie d'Arenberg, mariée avec Albert, prince *d'Arenberg*, duc de Croy, prince de Chimay, son cousin-germain ;
2°. Anne d'Arenberg, menine de l'infante Isabelle d'Autriche, morte sans alliance ;

Du second lit :

3°. Philippe-François, qui suit ;
4°. Marguerite-Alexandrine d'Arenberg, mariée, le 28 avril 1649, avec Eugène *de Montmorency*, prince de Robecque, marquis de Morbecque, comte d'Estaire, vicomte d'Aire, fils de Jean de Montmorency, comte de Morbecque, et de Madelaine de Lens. Elle mourut le 18 juillet 1651 ;
5°. Jeanne-Ernestine-Françoise d'Arenberg, mariée, le 14 mai 1656, avec Alexandre-Hippolyte Baltazar, duc et prince *de Bournonville*, comte de Hennin, baron de Caumont, fils d'Alexandre Ier, duc de Bournonville, et d'Anne de Melun-Épinoy. Elle mourut en couches le 10 octobre 1663, et fut ensevelie dans l'église des carmes déchaussés de Bruxelles ;
6°. Élisabeth-Claire d'Arenberg, mariée, en 1653, avec Maximilien-Guilbert *Truchsess de Waldbourg*, comte de Wolfegg, gouverneur d'Amberg, en Bavière, et du Palatinat supérieur. Elle mourut le 7 septembre 1670 ;

Du troisième lit :

7°. Charles-Eugène, mentionné après son frère aîné ;
8°. Marie-Thérèse d'Arenberg, née en 1639, mariée, en 1658, avec François-Christophe, comte *de Furstenberg* et de Moskirken, décédé le 22 septembre 1671, fils de Wratislas, comte de Furstenberg, et de Jeanne-Éléonore, comtesse de Helfenstein. Elle survécut à son mari jusqu'au mois de janvier 1705.

XIX. Philippe-François, duc et prince D'ARENBERG, d'Arschot et de Croy, prince du Saint-Empire, grand d'Espagne de première classe, prince de Porcean, marquis de Montcornet, comte de Beaumont, de Seneghem et de Lalaing, baron de Zewemberghes, de Commern, de Rotzelaër, de Bierbecke, de Heverle, etc., seigneur des villes d'Enghien, de Halle, de Braine-le-Comte, de Jordoigne, de Floyon, de Prowy, de Neufchâtel, de Landrecies, d'Avesnes, de Quiévrain, de Caumont et de Beuraye, naquit en 1625. Il fut le premier duc d'Arenberg, en vertu de la bulle d'or du 9 juin 1644, qui avait érigé la souveraineté princière d'Arenberg en duché. Dans cette bulle, l'empereur Ferdinand III fait descendre la

maison d'Arenberg de Charlemagne, et lui donne pour alliés de sang tous les rois de la chrétienté et les plus illustres familles de l'Europe; il déclare que la dignité ducale sera héréditaire dans la maison d'Arenberg, et commune à tous ses descendants, tant en ligne masculine qu'en ligne féminine. Le duc Philippe-François fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1646. Il fut successivement capitaine-général de l'armée navale d'Espagne dans les mers des Pays-Bas, gouverneur du pays et comté de Hainaut et de la ville de Valenciennes, et capitaine des archers de la garde bourguignonne des rois catholiques Philippe IV et Charles II en Flandre. Ce fut lui qui, en 1648, par suite d'un article secret du traité de paix de Munster, consentit à céder sa terre et baronnie de Sevenberg, en Hollande, au roi d'Espagne qui s'était engagé à la faire obtenir à la princesse douairière d'Orange, et elle est effectivement possédée de nos jours, en partie, par S. M. le roi des Pays-Bas. Le duc Philippe-François mourut le 13 décembre 1674, et fut enterré à Heverle, près de Louvain, dans le couvent des Célestins, où l'on voit sur son épitaphe ces mots: *Philippe-François, par la grâce de Dieu, prince d'Arenberg, duc d'Arschot, prince du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or*, etc. Il avait épousé Madelaine-Françoise Borgia, fille de Charles Borgia d'Aragon et Velasco, septième duc de Gandie, grand d'Espagne, vice-roi de Sardaigne, et d'Artémise Doria-Caretto, des princes de Melphe. Il en avait eu :

Borgia : d'or, au bœuf de gueules, passant sur une terrasse de sinople; à la bordure de gueules, chargée de 8 flammes d'or.

1°. François, prince d'Arenberg, } morts en bas-âge.
2°. Isabelle-Claire d'Arenberg, }

XIX. Charles-Eugène, duc et prince d'Arenberg, né en 1633, d'abord chanoine de Cologne, succéda à son frère aîné, en 1674, dans le duché souverain d'Arenberg et dans les autres biens de sa maison. Dès l'an 1663, il avait vendu l'ancienne souveraineté de Dorsselaër, dans le territoire d'Anvers, qu'il avait recueillie de la succession de sa mère, avec les seigneuries de Lichtert et Rielan. Il fut nommé successivement lieutenant-général au gouvernement de la province de Hainaut, gouverneur de Mons et chevalier de la Toison-d'Or en 1678, et mourut le 25 juin 1681, à l'âge de 48 ans, universellement regretté. Il avait épousé, en 1660, Marie-Henriette de Cusance, comtesse de Champlite, baronne de Perwez, de Faucogney et

de Cusance : d'or, à l'aigle de gueules.

de Vergy, morte à Enghien le 21 juin 1700, fille et principale héritière de Claude-François de Cusance, baron de Belvoir, de Perwez, de Faucogney et de Vergy, comte de Champlite, et d'Ernestine de Witthem. De ce mariage sont provenus :

1°. Philippe-Charles-François, qui suit ;

2°. Alexandre-Joseph, prince d'Arenberg, né le 20 mai 1664. Ayant été appelé par l'empereur lors de la première irruption des Turcs en Hongrie, il fut tué dans un combat contre ces barbares, le 7 juillet 1683 ;

3°. Marie-Thérèse, princesse d'Arenberg, née le 25 septembre 1667, mariée 1°, à Enghien, le 14 mai 1683, avec Otto-Henri, marquis *del Caretto*, de Savonne et de Grana, comte de Millesimo, baron de Weiswasser et de Neukirchen, gouverneur-général de la Flandre espagnole ; 2°, le 10 février 1687, avec Louis-Ernest, comte *d'Egmont*, de Gavre, etc., dont elle resta veuve sans enfants le 30 septembre 1693. Il était fils de Philippe, comte d'Egmont, prince de Gavre, et de Marie-Fernandine de Croy. Elle mourut à Bruxelles le 31 mai 1716.

XX. Philippe-Charles-François, duc et prince d'Arenberg, né le 10 mai 1663, duc d'Arschot et de Croy, grand d'Espagne, prince de Porcean, chevalier de la Toison-d'Or, fut capitaine-général des gardes de l'empereur, et général-major de ses armées, et mourut le 25 août 1691, à Peterwaradin, en Hongrie, des blessures qu'il avait reçues à la sanglante bataille de Salenkemen contre les Turcs, le 19 du même mois. Il avait épousé, le 12 février 1684, Marie-Henriette del Caretto, fille d'Otto-Henri, marquis del Caretto, de Savonne et de Grana, gouverneur-général de la Flandre espagnole, et de Marie-Thérèse, née comtesse d'Éberstein, sa première femme. De ce mariage sont issus :

Del Caretto : d'or, à 5 cotices de gueules.

1°. Léopold-Philippe-Charles, qui suit ;

2°. Marie-Anne, princesse d'Arenberg, née le 31 août 1689, mariée, le 20 novembre 1707, avec François-Egon *de la Tour-Bouillon*, prince d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom, lieutenant-général au service des États-Généraux des provinces-unies de Hollande, fils de Frédéric-Maurice de la Tour-d'Auvergne, et de Henriette-Françoise, princesse de Hohenzollern. Elle resta veuve le 26 juillet 1710, avec une fille unique, qui épousa, en 1722, Jean-Chrétien de Bavière, régent de Sulzbach, comte palatin du Rhin, père de Charles-Théodore, duc de Bavière, dernier électeur palatin, mort en 1799, sans enfants, et qui a eu pour successeur le duc de Deux-Ponts, actuellement S. M. le roi de Bavière.

XXI. Léopold-Philippe-Charles, duc et prince D'ARENBERG, né le 14 octobre 1690, duc d'Arschot et de Croy, prince de Porcean, marquis de Montcornet, comte de Lalaing et de Champlite, baron de Perwez, seigneur d'Enghien, grand d'Espagne de première classe, premier pair et grand bailli de Hainaut, fut décoré presque au berceau du collier de la Toison d'Or, en mémoire de la conduite glorieuse de son père à la bataille de Salenkemen. Il reçut plusieurs blessures à celle de Malplaquet, le 11 septembre 1709, fut nommé la même année gouverneur de Mons, puis chambellan de la clef d'or par l'empereur Charles VI en 1712. Il servit, en 1716, en qualité de major-général des armées de l'empereur, et de colonel d'un régiment d'infanterie, au siége de Temeswar, et fut blessé au visage, mais sans danger, le 22 septembre. Pendant la campagne de 1617, en Hongrie, le prince d'Arenberg fut employé comme maréchal-général commandant le camp : il servit au siége de Belgrade; et, le 16 août, il fut l'un des généraux qui conduisirent l'aile droite de l'infanterie impériale, lors de la mémorable bataille qui fut livrée aux Turcs sous les murs de cette place. Au mois de mars 1718, il fut nommé l'un des six conseillers-d'état d'épée honoraires au conseil de régence des Pays-Bas autrichiens, et fut pourvu, le 13 novembre de la même année, du gouvernement de la ville de Mons. Depuis, il fut successivement nommé lieutenant-général d'infanterie au mois de décembre 1732, capitaine des Trebans de la garde de l'empereur, capitaine-général de la Flandre autrichienne en 1737, et général en chef de l'armée impériale sur le Rhin en 1743. Le prince Léopold d'Arenberg mourut en 1754. Il avait épousé à Bruxelles, le 29 mars 1711, Marie-Françoise PIGNATELLI, fille de Nicolas Pignatelli, duc de Bisaccia, au royaume de Naples, et de Marie-Claire-Angélique, née comtesse d'Egmont. De ce mariage sont issus :

PIGNATELLI : d'or, à 3 pots ou pignates de sable, les 2 en chef affrontés.

1°. Charles-Léopold-Marie-Raymond, qui suit;

2°. Marie-Victoire-Josèphe-Pauline, princesse d'Arenberg, née le 26 octobre 1714, décédée le 13 avril 1793. Elle avait été mariée, le 7 décembre 1735, à Auguste-Guillaume, margrave *de Bade Baden*, dernier rejeton de la branche catholique de cette illustre maison. A sa mort sans enfants, arrivée le 21 décembre 1771, tous ses domaines passèrent à la branche protestante;

3°. Marie-Adélaïde-Josèphe-Anne, princesse d'Arenberg, née à Enghien le 3 septembre 1719, morte sans alliance;

4°. Victoire-Louise, princesse d'Arenberg, née à Enghien, le 7 juin 1722, 5°. Marie-Léopoldine, princesse d'Arenberg, née à Bruxelles, le 30 octobre 1726,	mortes jeunes.

XXII. Charles-Léopold-Marie-Raymond, duc et prince D'ARENBERG, né à Enghien, le 31 juillet 1721, feld-maréchal et colonel d'un régiment d'infanterie de son nom, grand-bailli du comté de Hainaut, capitaine-général et officier souverain du même comté, gouverneur de Mons, se distingua particulièrement dans la guerre de *sept ans* contre la Prusse. La conduite courageuse qu'il tint à la journée de Leinden lui mérita le collier de la Toison-d'Or, et il obtint, après la campagne de 1758, la grand'croix de l'ordre de Marie-Thérèse. A la bataille de Torgaw, le prince d'Arenberg dut son salut à la récompense de son mérite : car, une balle l'ayant atteint à la poitrine, la plaque de la Toison-d'Or en affaiblit le coup, et n'y laissa qu'une glorieuse blessure. Il mourut le 17 août 1778. Il avait épousé, le 18 juin 1748, Louise-Marguerite, comtesse DE LA MARCK, née le 10 juillet 1730, fille unique et seule héritière de Louis-Engelbert, dernier comte de la Marck, et il laissa les enfants qui suivent :

DE LA MARCK : écartelé, aux 1 et 4 *de la March,* (comme à la pag. 4); aux 2 et 3 d'azur, au léopard lionné d'argent, qui est *de Schleida.*

1°. Louis-Engelbert, dont l'article viendra;

2°. Auguste-Marie-Raymond, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3°. Louis-Marie, prince d'Arenberg, né le 20 février 1757, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, ancien colonel-commandant du régiment d'infanterie allemande de la Marck au service de S. M. très-chrétienne, mort à Rome le 2 avril 1795. Il avait épousé 1°, en 1788, Anne-Adélaïde-Julie *de Mailly-Nesle*, morte en 1789, fille de Louis-Joseph, comte de Mailly, marquis de Nesle; 2° Elisabeth, princesse *de Schakowska*. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

A. Amélie-Louise-Adélaïde, princesse d'Arenberg, née le 10 avril 1789, mariée, le 26 mai 1807, avec Pie-Auguste, duc *de Bavière,* général-major au service de Bavière, fils du duc Guillaume de Bavière, comte palatin de Birkenfeld, et de Marie-Anne, duchesse de Deux-Ponts;

Du second lit :

B. Catherine, princesse d'Arenberg, née le 1er décembre 1792, morte en 1818;

4°. Marie-Françoise-Léopoldine-Caroline, princesse d'Arenberg, née le 13 juillet 1751, mariée, le 30 août 1781, avec Joseph-Nicolas, comte *de Windischgrætz*, mort le 24 janvier 1802;

5°. Marie-Flore-Françoise-Auguste-Caroline, princesse d'Arenberg, née le 25 juin 1752, mariée, le 18 avril 1771, avec Guillaume, duc *d'Ursel*, décédé en 1804, fils de Charles, duc d'Ursel, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant-général des armées de l'empereur, et de Marie-Josèphe-Éléonore, princesse de Lobkowitz;

6°. Marie-Louise-Françoise, princesse d'Arenberg, née le 29 janvier 1764, mariée, le 24 septembre 1781, à Louis, prince *de Starhemberg*, né le 12 mars 1762.

XXIII. Louis-Engelbert, duc et prince D'ARENBERG, né le 3 août 1750, succéda à son père en 1778, et fut créé chevalier de la Toison-d'Or en 1784. Indépendamment des propriétés médiates dans les Pays-Bas et en France, dont, avant la révolution, plusieurs étaient titrées de duchés, principautés et pairies, ce prince posséda, jusqu'en 1793, sur la rive gauche du Rhin, en territoires immédiats de l'empire, le duché d'Arenberg, les comtés de Kerpen et de Casselbourg, la baronnie de Commern, la seigneurie de Flœringen, etc., qui faisaient partie du cercle électoral du Rhin. Mais, par les événements de la guerre de 1794, il perdit toutes ces possessions.

Les traités de Campo-Formio, du 17 octobre 1797, et de Lunéville, du 9 février 1801, assurèrent au duc d'Arenberg, d'une part, la restitution de ses terres médiates situées en Belgique et en France, et de l'autre une indemnité sur la rive droite du Rhin, pour la perte de ses états souverains réunis à la France.

Le récès de la députation de l'empire, du 25 février 1803, lui assigna, à titre d'indemnité, le pays de Meppen, dans l'ancien évêché de Munster, et le comté de Recklinghausen, qui faisait autrefois partie de l'électorat de Cologne. Depuis cette époque, ces deux pays ont formé le *duché d'Arenberg*, contenant une population d'environ 70,000 âmes.

Aux termes des traités de Campo-Formio et de Lunéville, la restitution des possessions de la maison d'Arenberg en Belgique ne devait dépendre d'aucune condition; cependant le partage des possessions entre deux lignes fut le prix d'une justice qui lui était due, en vertu des stipulations formelles de ces deux traités. Le gouvernement consulaire, ne voulant pas qu'un prince étranger

possédât des biens en France, imposa au duc Louis-Engelbert le choix ou de les vendre, ou de les abandonner à ses fils, alors mineurs, à moins qu'il ne préférât de céder à son fils aîné ses états souverains d'Allemagne, pour rentrer de sa personne, avec ses fils puînés, dans la jouissance de ses propriétés en France. L'état dans lequel elles se trouvaient, après un sequestre de neuf ans, ne permit pas de les confier à l'administration d'un tuteur, et força le duc Louis-Engelbert de déclarer qu'il rentrerait en France. Il nomma, en septembre 1803, pour son successeur dans le duché d'Arenberg, et dans tous les titres, prérogatives et propriétés y attachés, son fils aîné, le prince Prosper-Louis, lequel, de son côté, avait dû renoncer à tous ses droits de succession sur les biens situés en France et en Belgique, renonciation qui a cependant été annulée par un décret postérieur, du 25 juillet 1806. L'empereur François II approuva la résolution du duc Louis-Engelbert, et accorda, le 3 octobre 1803, à son fils aîné, le prince Prosper-Louis, la dispense d'âge nécessaire pour prendre les rènes du gouvernement, et la république française leva enfin, par un arrêté du 29 octobre 1803, le séquestre existant sur ses biens. Le duc Louis-Engelbert est décédé le 7 mars 1820. Il avait eu le malheur de perdre la vue à la chasse, à la fleur de son âge. Du mariage qu'il avait contracté, le 19 janvier 1773, avec Pauline-Louise-Antoinette-Candide-Félicité DE BRANCAS-VILLARS, née le 23 novembre 1755, et décédée le 10 août 1812, fille de Louis-Léon-Félicité, duc de Brancas-Villars, comte de Lauragais, et d'Élisabeth-Pauline de Montmorency-Middelbourg, sont issus;

DE BRANCAS : d'azur, au pal d'argent, chargé de 3 tours de gueules, et accosté de 4 jambes de lion d'or, affrontées en bandes et en barres, et mouvantes des flancs de l'écu.

1°. Prosper-Louis, dont l'article suit;
2°. Philémon-Paul-Marie, prince d'Arenberg, né le 10 janvier 1788;
3°. Pierre d'Alcantara-Charles, prince d'Arenberg, né le 2 octobre 1790;
4°. Philippe-Joseph, prince d'Arenberg, né le 4 octobre 1794, mort à Vienne, le 7 mars 1815, d'une chute de cheval;
5°. Pauline-Charlotte-Iris, princesse d'Arenberg, née le 2 septembre 1774, mariée, le 25 mai 1794, avec Joseph, prince régent *de Schwarzenberg*, morte dans un incendie à Paris, le 2 juillet 1810, victime de son dévouement maternel.

XXIV. Prosper-Louis, prince-duc régnant D'ARENBERG, né le 28 avril 1785, prince de Recklinghausen et de Meppen, succéda, en 1803, par cession de son père, au duché d'Arenberg. Lors de la né-

gociation de la confédération du Rhin, ce prince se vit menacé de perdre son indépendance politique, et comme tant d'autres princes souverains, ses anciens co-états de l'empire. La création d'un régiment pour le service de la France et un mariage furent alors le prix de la conservation de la souveraineté, dont la maison d'Arenberg avait joui depuis plusieurs siècles. Au moyen de ces sacrifices, le duc d'Arenberg fut compris, dès l'origine, comme membre de cette confédération, dans l'acte signé à Paris le 12 juillet 1806. Mais ces sacrifices ne garantirent pas long-temps la maison d'Arenberg de nouvelles atteintes. Vers la fin de 1810, le gouvernement français lui demanda la cession d'une portion de ses états, contre une indemnité qu'il ne désigna pas; des demandes semblables furent faites à quelques autres princes de la confédération du Rhin. Les négociations éprouvant des difficultés, un sénatus-consulte du 13 décembre 1810, réunit soudain à la France, le Nord de l'Allemagne, sous la dénomination de départements anséatiques, avec promesse d'indemniser les princes froissés par cette réunion.

A partir du premier janvier 1811, le pays de Meppen fut occupé pour le compte de la France, et la principauté de Recklinghausen, au nom du grand duc de Berg, pour l'indemniser d'une portion de son grand duché, qui avait été aussi réunie à la France. Tous les domaines situés dans les pays de Meppen et de Recklinghausen furent conservés au duc d'Arenberg; et, pour toute indemnité de la perte de sa souveraineté, on lui assigna, le 14 avril 1813, une rente perpétuelle de 240,000 francs, à inscrire aux grands livres de la dette publique de France et du grand-duché de Berg. Lors des événements de 1814, elle n'avait été ni inscrite ni payée; le duc d'Arenberg avait droit à réclamer la réintégration dans sa souveraineté: mais ses demandes, qui étaient fondées sur l'équité, sont cependant restées sans succès. Le congrès de Vienne a réuni au royaume de Hanovre la souveraineté du pays de Meppen, et à celui de Prusse la souveraineté de Recklinghausen. Le duc régnant y a conservé la jouissance de ses propriétés domaniales, la juridiction en première et en deuxième instance, l'exercice de tous les droits et prérogatives, non essentiellement inhérents à la souveraineté, et il jouit d'une indemnité pour la perte de ces derniers droits. Le prince Prosper-Louis d'Arenberg avait épousé, le 1er février 1808, la princesse Stéphanie Tascher de la Pagerie. Ce mariage fut dé-

Tascher: d'argent, à 3 fasces d'azur, chacune chargée de 3 flanchis d'argent, et accompagnées en chef de 2 soleils d'or.

de Lobkowitz : parti d'un trait, coupé de deux ; au 1 d'or, au rencontre de buffle de sable, bouclé d'or, qui est *de Bernstein*; au 2 de gueules, à l'ange issant d'or, qui est *de Sagan*; au 3 d'azur, au rocher de 3 pointes d'argent, accompagné en chef de 3 étoiles d'or 2 et 1, qui est *de Sternstein*; au 4 d'azur, au lion couronné d'or; au 5 d'or, à 3 pals de sable; au 6 d'or, à l'aigle de sable, chargée sur l'estomac d'un croissant d'argent, qui est *de Glogau*; sur le tout contre-écartelé, aux 1 et 4 coupés de gueules et d'argent, qui est *de Lobkowitz*; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle de sable, couronnée d'or, posée en bande, chargée sur l'estomac d'un croissant d'argent, qui est *de Zerotin*.

claré nul par jugement du tribunal civil du département de la Seine, du 29 août 1816, par sentence de l'officialité de Paris, du 27 mars 1817, enfin par bulle du pape du 21 août 1818. Il a épousé, le 26 janvier 1819, Marie-Ludomille, princesse de Lobkowitz, duchesse de Raudnitz, née le 15 mars 1798. De ce mariage sont issus :

1°. Engelbert-Auguste-Antoine, prince d'Arenberg, né le 11 mai 1824 ;
2°. Louise-Pauline, princesse d'Arenberg, née le 18 décembre 1820 ;
3°. Marie-Flore, princesse d'Arenberg, née le 2 mars 1823.

le Danois : d'azur, à la croix d'argent, fleurdelysée d'or.

XXIII. Auguste-Marie-Raymond, prince d'Arenberg, comte de la Marck, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre de Saint-Hubert, né le 30 août 1753, second fils du prince Charles-Léopold-Marie-Raymond, duc d'Arenberg, et de Louise-Marguerite, comtesse de la Marck, a été successivement général-major de S. M. l'empereur d'Autriche, maréchal-de-camp et colonel d'un régiment d'infanterie allemande au service de S. M. T.-C. Il est passé avec le grade de lieutenant-général au service de S. M. le roi des Pays-Bas, à l'époque de l'érection de ce royaume. Il a épousé, le 23 novembre 1774, Marie-Françoise-Augustine-Ursule le Danois de Cernay, fille d'Augustin-Marie le Danois, marquis de Cernay, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur du Quesnoy. La princesse d'Arenberg est décédée le 12 septembre 1810. De ce mariage est issu Ernest-Engelbert, qui suit.

de Windischgrætz *.

XXIV. Ernest-Engelbert, prince d'Arenberg, né le 25 mai 1777, a servi dans les armées de S. M. l'empereur d'Autriche, et a été blessé grièvement à la bataille de Marengo le 14 juin 1799. Il a épousé, le 20 avril de la même année 1799, Thérèse, comtesse de Windischgrætz, née le 4 mars 1774, fille de Joseph-Nicolas, comte de Windischgrætz, et de la comtesse Erdodi. De leur mariage est issue :

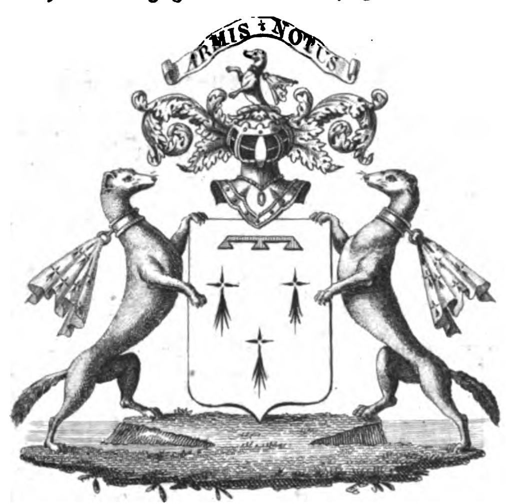
Ernestine-Marie, princesse d'Arenberg, née en 1802.

---

* De Windischgrætz : Écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une tête de loup d'argent, qui est *de Windischgrætz;* au 2 de sable, à 3 annelets d'argent; au 4 de sable, au chevron d'argent; au chef du même, qui est *de Wolffsthal;* sur le tout contre-écartelé, aux 1 et 4 de gueules, au gonfalon d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la barre de sable; sur-le-tout-du-tout, de gueules, à une épine de poisson d'argent en barre, qui est *de Gradner*.

ARMYNOT DU CHATELET,

SEIGNEURS DE LA MOTTE DE VEUXAULLES, DE BEAUREGARD, DE BONCHEMIN, DE SANTENOGE, DE MONTRICHARD, DE MAISON-ROUGE, DE FÉE-LE-CHATELET, DE RIEL-DESSUS, DE BLANCHEVAUX, DE PRÉFONTAINE, DE LATRECEY, DE BAYEL-SUR-AUBE, DES FORGES, DE VOUGREY, DE CUSSANGY, etc., *en Bourgogne* et *en Champagne.*



ARMES : *D'argent, à trois mouchetures d'hermine de sable* (1). L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins. Supports : deux hermines au naturel, ayant chacune un collier de gueules, d'où sort un manteau d'hermine. Cimier : une hermine issante de même. Devise : ARMIS NOTUS.

La famille ARMYNOT est d'ancienne noblesse militaire, et tire son origine du duché de Bretagne (2). Elle parait s'être établie vers l'an 1486, dans la mouvance de la Ferté-sur-Aube, après que le comté de Vertus eut passé du domaine de la maison d'Orléans dans celui des ducs de Bretagne. A partir de cette époque jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis près de trois siècles et demi, tous les membres de cette famille se sont constamment voués au service de nos rois, soit aux bans et arrière-bans de la noblesse des provinces de Bourgogne et de Champagne, soit dans les compagnies d'ordonnances ou dans les gardes-du-corps, soit enfin dans divers grades depuis le temps de la formation des régiments. Les titres qu'elle a produits à diverses époques pardevant les intendants des deux provinces où ses possessions étaient situées, établissent sa filiation depuis Louis Armynot, qui suit.

(1) C'est ainsi qu'elles étaient sculptées à la clef de la voûte de la chapelle Sainte-Anne de l'église paroissiale de Montigny-sur-Aube, sépulture de cette famille. La seconde branche actuelle du Châtelet ajoute pour brisure un lambel de gueules, ainsi que le figure l'écusson gravé.

(2) Le nom de cette famille se trouve orthographié *Arminot* dans un assez

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE ARMYNOT DU CHATELET.

1 Louis Armynot, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, s'attacha au comte de Vertus, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse. Il fut tué à la bataille de Fournouc, en 1495, laissant d'Agathe *de Kermeno*, sa femme, issue d'une très-ancienne maison de Bretagne, Jean I, qui suit.

2 Jean I Armynot, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, et de Niot, né en 1576, fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et mourut en 1543. Il avait épousé Antoinette *Rémond*.

3 Claude I Armynot, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, de Beauregard, de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin, de Santenoge, de Montrichard, de Préfontaine, etc., né en 1510, bailli d'épée de Langres, en 1568, mourut en 1586. Il avait épousé, en 1635, Antoinette *Morant de Doulevant*, dame de Courcelles.

Claude *Armynot*, femme de Thibault *de la Baume*, écuyer, seigneur de Chaumercenne, en Franche-Comté.

Anne *Armynot*, femme de Claude *de Gissey*.

4 Jean II Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, capitaine (gouverneur) pour le roi de la ville de Montsaugeon, épousa, en 1561, Claude *Thomelin*.

5 Jean III Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, de Bonchemin, etc., capitaine d'une compagnie de gens de pied, mort en 1597, avait épousé Emonde *Blaisot*.

Renée *Armynot*, femme de Didier *Scordel*, gentilhomme de la vénerie du roi.

6 François I Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, de Bonchemin et de Beauregard en partie, ép. Élisabeth *Scordel*, sœur de Didier.

Edme *Armynot*, écuyer, seign. de Montrichard, garde-du-corps du roi, comp^e écossaise, ép., Simonne *de Billard de Beaufort*.

Louis-Étienne *Armynot*, écuyer, seigneur de Montrichard, mourut sans postérité.

7 Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, garde-du-corps du roi, compagnie écossaise, ép., en 1652, Susanne *du Bouchet de Riel-Dessus*.

8 François II Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin et de Montrichard, lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie, ép., *A.*, en 1680, Marguerite *de Charlois*, *B.*, Jeanne *le Rouil* dont il eut deux fils et quatre filles, morts sans postérité.

A. Joseph *Armynot du Châtelet*, mort sans postérité.

A. Marg^{te} *Armynot du Châtelet*, morte sans alliance.

9 *A.* Nicolas Armynot du Chatelet, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, officier de dragons, fut maintenu dans sa noblesse en 1746. Il avait ép., *A.*, en 1716, Marie-Anne *de Champeaux*, *B.*, Jeanne *de Boussard*, morte sans enfants.

Seconde branche du Chatelet.

A. Louis-Étienne *Armynot du Châtelet*, qui laissa d'Anne *Popelard*, sa femme, 2 filles et un fils.

Cl^{de} *Armynot du Châtelet*, lieutenant de vaisseau, ch^r de St.-Louis, marié avec Marie-Claude *de Georgemel*, dont il n'a pas d'enfants.

10 *A.* Jos.-Henri Armynot du Chatelet, ép., en 1748, Mme *du Potet-la-Chapelle*.

11 N^{as} *Arm. du Châtel.*, a ép., en 1797, Monique *le Lieur de Chast.*

Julie-Ph^e *Armyn. du Châtelet*, née le 19 août 1801.

Den^e *Arm. du Chât.* née le 20 7bre 1798.

12 N^{as}-Alf. *Arm. du Châtelet*, né le 5 mars 1812.

11 Jean-Élie *Arm. du Chât.*, a ép. Marie-Jeanne *de la Loge de la Barre*.

12 Victor *Armynot du Châtel.*

L^s *Arm. du Chât.* offic^r de cav^e, tué à Ober-Kamlach, en 1796.

Jean-Ant^e *Armynot du Châtelet*.

Franç^e *Armynot du Châtelet*, épouse de Germain *d'Huissier*, écuyer.

11 N^{as} Eug^e Armynot du Chatelet, cheval^r de l'ordre de St.-Hubert de Bar, a ép., en 1782, Me-Anne *Collenel de Clerville*.

Philippe *Armynot du Châtelet*.

12 Claude-Narcisse Armynot du Chatelet, chev^r, a ép., le 11 oct. 1824, Angélique ...

10 *A.* François III Armynot, *dit* le chevalier du Châtelet, né en 1732, volontaire au régiment de Ségur, depuis Briqueville, infanterie, épousa Marie-Madeleine *Vauchelet*.

Louise-Barbe-Françoise *Armyn. du Châtelet*, née en avril 1775.

11 François IV Armynot, cheval^r *du Châtelet*, ancien officier d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis, et de l'ordre noble de St.-Hubert de Bar, a émigré en 1791, et a fait toutes les campagnes jusqu'en 1801. Il a épousé, le 10 août 1810, Marie-Jeanne *Gibrat*, décédée le 7 juin 1820.

12 Ernest-Joach^m Armynot du Chatelet, né à Paris, le 19 mai 1812.

11 L^s-Franç^s Armynot du Chatelet, né le 16 déc^{bre} 1769, émigré avec son frère aîné en 1791, blessé au siége de Menin, en 1794, a ép., à Stade en Hanovre, le 3 mai 1796, Anne-Ch^{tte}-Mad^e *Pollitz*.

Herm^e-L^{se}-Madel^e *Armynot du Châtelet*, née à Lubeck, le 16 avril 1812.

Me-Hon^e-L^{se} *Armynot du Châtelet*, née à Paris le 14 9bre 1807.

Philipp^e-Mad^e *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 15 juin 1803, morte à Paris en mars 1808.

L^{se}-Josép^e *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 13 juin 1800, mariée à Strasbourg, le 28 oct. 1824, avec Ch^{les}-Aug^{te} *Cavenne*, doct^r en médecine de la Faculté de Montpellier.

Anne-Marie-Julie-Marg^e *Armynot du Châtelet*, née à Stade le 26 oct. 1797, morte au même lieu en 1804.

Philippe-Louis-Alexandre *Armynot du Châtelet*, né à Strasbourg en 1821.

Charles-Jean-Oliv^r *Armynot du Châtelet*, né à Strasbourg le 28 mai 1817.

Olivier-Louis-Ferdinand *Armynot du Châtelet*, né à Paris le 23 août 1814, décédé à Strasbourg au mois de février 1816.

François-Louis-Joseph *Armynot du Châtelet*, né à Rées, près Wesel, le 10 novembre 1809, mort à Strasbourg en février 1818.

... Armynot du Chatelet, né à Stade le 30 mai 1805.

4 Thibaut Armynot, écuyer, seign^r de Santenoge et en partie de Beauregard, bailli d'épée de Langres, ép. Anne *Mallion*, d'une famille noble de Dijon.

Jean *Armynot*, seigneur de Beauregard, ép. Marguerite *Bouvot de Rosoy*, et mourut sans postérité.

5 Bénigne Armynot, éc^r, seign^r de Santenoge, ép. Prud^{le} *Fichot de Maisey*.

Jeanne *Armynot*, femme de Mathieu *du Louvet*, seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey.

6 Émonde Armynot, héritière en partie de Beauregard, mariée, en 1652, avec Nicolas *d'Avrillot*, seigneur d'Essey, lieutenant au régiment de Choiseul, cavalerie.

Seigneurs de Maison-Rouge.

5 *A.* Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, capitaine d'infanterie, ép., en 1720, Catherine *des Chiens*, dame de Maison-Rouge, près Bar-sur-Seine.

Catherine *Armynot*, morte sans alliance.

10 Claude II Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge, ép. Marguerite *de Mongeot*.

Joseph-Ambroise *Armynot*, établi à Langres. Il n'a pas d'enfants.

Louis *Armynot*, officier d'infanterie, marié avec Charlotte *de la Croix*, et décédé sans enfants.

11 Claude III Armynot, *dit* le chevalier de Maison-Rouge, a épousé à Arc, en Barrois, en 1790, Marie-Madeleine-Sophie *de Champagné de la Pommeraye*, d'une ancienne maison de chevalerie de Bretagne, fille de Charles-Nicolas-Quentin, comte de Champagné, et de Marie-Madeleine Gilles de Pavant.

Seigneurs de Préfontaine.

4 Michel Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine, marié en 1576, avec Élisabeth *le Grand de Sainte-Colombe*.

Charles *Armynot*, marié avec Anne *Martin de Grissey*.

Marguerite *Armynot*, ép., *A.*, Simon *de Maréchal*, seig^r de Vernois; *B.*, Antoine *de Valette*, écuyer.

Fançoise-Dorothée *Armynot*, dame de Fée-le-Châtelet, épouse de Jean *de Bonnet*, écuyer.

Pierre *Armynot*, écuyer, ép., en 1606, Émonde *Fichot de Gand*.

Marguerite *Armynot*, femme de Pierre *Guichard*, écuyer.

Michel *Armynot*, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, chancelier de l'université de Bretagne.

Jean-Baptiste *Armynot*, écuyer, marié avec Marie *Jaquotot*. Il en eut cinq filles, entr'autres :

Jeanne *Armynot*, femme de Henri-Louis-François *Périer*, écuyer, seigneur du Treuil.

Claire *Armynot*, maintenue dans sa noblesse en 16.2.

Claude *Armynot*, écuyer, seigneur de Latrecey, etc., ép. Marguerite *de Mergey*, dont il a eu entr'autres enfants :

Nicole *Armynot*, femme de Nicolas *Lambert*, gentilhomme ordinaire de la maison du roi.

Edme *Armynot*, mort jeune en 1655.

Charlotte *Armynot* ép. noble Antoine *Millot*.

5 Jean-Baptiste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, ép., en 1603, Claude *du Bouchet de Riel-Dessus*.

Philiberte *Armynot*, mariée à noble François *Millot*.

Élisabeth *Armynot*, femme de Jacques *Scordel*, seigneur du Val.

Alexandre *Armynot*, tué au service, en Italie, en 1650.

6 Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, ép., en 1636, Catherine *de Châlon Landreville*.

Philiberte-Agathe *Armynot*, ép., en 1671, Jacques *de Machat de Pompadour-la-Méchaussée*.

Renée-Bernarde *Armynot*, femme de Zacharie *du Wicquet*, seigneur d'Olizy.

7 Jean-Baptiste II, Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, mourut célibataire.

I. Louis ARMYNOT, écuyer, né vers l'an 1440, échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, depuis femme des rois Charles VIII et Louis XII, s'attacha à François de Bretagne, baron d'Avaugour, frère naturel de cette princesse, auquel le duc François II donna le comté de Vertus, en Champagne, en 1485. Il avait épousé Agathe DE KERMENO, d'une ancienne maison de Bretagne. Des mémoires de famille fort anciens portent qu'il périt à la bataille de Fornoue en 1495. Il eut, entr'autres enfants, Jean, qui suit.

DE KERMENO : de gueules, à 3 macles d'or.

II. Jean ARMYNOT, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles (1), et de Niot, né en 1476, fit toutes les guerres d'Italie sous Charles VIII, Louis XII et François Ier, et assista au ban de la noblesse de Champagne en 1511. Par acte du 15 novembre 1539, passé devant Jean Lallier, notaire et tabellion juré à Veuxaulles, sous l'autorité de Claude de Martigny, écuyer, seigneur de Montigny-sur-Vingeanne et de la Villeneuve en partie,

---

grand nombre d'anciens titres. Une tradition la fait sortir des *Armyne*, en Angleterre, dont la terminaison *ot*, serait le diminutif. Quoi qu'il en soit, il existait au milieu du quatorzième siècle, une famille noble d'*Ermine* ou *l'Ermine* au duché de Bretagne, berceau certain de la famille qui fait l'objet de cette généalogie. Les seuls sujets de ce nom dont l'histoire ait transmis le souvenir, sont, Guillaume *Ermine*, écuyer dans les compagnies d'Olivier et d'Eustache de Mauny, chevaliers, suivant des revues des 1er mai, 1er juin et 1er août 1371, passées à Pontorson et à Caen; Roland *l'Ermine*, qui servait la même année sous le connétable du Guesclin; Thomas *l'Ermine*, qui ratifia le traité de Guérande le 25 avril 1381; Guillaume *l'Ermine*, qui prêta serment au duc de Bretagne en 1437, et Raoulet, nommé depuis Raoul *l'Ermine*, qui accompagna le duc de Bretagne en France, en 1418, et vivait encore en 1457. (*Mém. pour serv. de Preuv. à l'Hist. de Bret.* par D. Morice, tt. I et II.) A partir de cette dernière époque (1457), on ne trouve plus aucune trace de cette famille Ermine ou l'Ermine, en Bretagne, et l'on doit remarquer que peu de temps après, c'est-à-dire vers 1486, la famille Armynot se transplanta en Champagne. On peut donc raisonnablement conjecturer que ces deux familles sont la même, d'autant mieux que la terminaison *ot*, usitée comme diminutif plus particulièrement en Champagne et en Bourgogne que dans les autres provinces du royaume, a pu être donnée aux *Armynot*, à raison même de leurs armoiries : car dans les anciens armoriaux l'Hermine est très-souvent appelée *Eminois* et quelquefois aussi *Arminois*.

(1) La *Motte de Veuxaulles*, fief avec maison forte, lequel avait justice haute, moyenne et basse. Il est situé dans la commune de Veuxaulles.

conseiller du cardinal de Givry, évêque-duc de Langres, pair de France, et son bailli deçà la rivière d'Aube, noble seigneur messire Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, voulant reconnaître les bons et agréables services que Jean Armynot, écuyer, sieur de la Motte de Veuxaulles, et défunt Louis Armynot, son père, jadis échanson d'Anne, duchesse de Bretagne, lui avaient rendus, accorda à ce même Jean la permission de faire ériger une chapelle dans l'église de Montigny, sous l'invocation de Sainte-Anne, pour servir de sépulture à lui, à feu Antoinette Rémond, sa femme, et à leurs hoirs et successeurs à perpétuité, avec faculté, à eux seuls exclusivement réservée, d'y faire sculpter leurs armoiries. Jean Armynot mourut en 1543, âgé de 58 ans. Antoinette Rémond, sa femme, était issue de la noble famille de ce nom, en Bourgogne, dont descendent les marquis de Montmort, et comtes du Dognon de nos jours. Elle le rendit père de :

Rémond : de gueules, à 3 roses d'argent.

1°. Claude Armynot Ier du nom, qui suit;

2°. Claudine Armynot, mariée, vers 1555, avec Thibaut *de la Baume*, (1) écuyer, seigneur de Chaumercenne, au comté de Bourgogne, issu d'une très-ancienne maison de Franche-Comté, connue sous le nom de la Baume-Mont-Saint-Léger. Il était probablement frère de Claude de la Baume, seigneur de Chaumercenne, dont Jeanne de la Rochette d'Épinant était veuve en 1586. Thibaut de la Baume eut de Claudine Armynot :

A. Antoine de la Baume, religieux au monastère de Sainte-Benigne de Dijon;

B. Claude de la Baume, écuyer, époux de Philiberte *de Dampierre*, (2) et père de :

a. Aimée de la Baume, } mortes sans alliance;
b. Françoise de la Baume, }

C. Jean de la Baume, *dit* le Capitaine, tué en duel par le seigneur de Foissy-Chamesson. Il n'avait pas été marié;

D. Marguerite de la Baume, femme de Nicolas II *de la Rue*, (3) écuyer, seigneur d'Ormoy, fils de Nicolas Ier de la Rue, écuyer, seigneur d'Ormoy, et de Huguette de Chastenay. Ils eurent deux filles :

(1) *De la Baume :* De sable, au chevron d'argent.

(2) *De Dampierre :* De gueules, à trois quintefeuilles d'argent.

(3) *De la Rue :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.

a. Éléonore de la Rue, femme de Gaspard *d'Ailly*, (1) chevalier, seigneur d'Audencourt, en Picardie, colonel d'un régiment de son nom, père d'une fille :

Nicole d'Ailly, mariée, avec N.... *de Condé*, (2) baron de Donon ;

b. Louise de la Rue, mariée, 1° avec Arthus *de Mertrus*, (3) seigneur de Franchecourt; 2° avec Charles *de Monchy*, (4) de la maison d'Hocquincourt ;

E. Jeanne de la Baume, } mortes de la peste;
F. Claude de la Baume, }

G. Antoinette de la Baume, épouse de Pernet *de la Bergère*, écuyer, seigneur de la Villière, qui en eut une fille :

Charlotte de la Bergère, mariée avec Jean *de Baussancourt*, (5) écuyer, seigneur du Petit-Mesnil et de Chaumesnil.

III. Claude Armynot, II° du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles, de Beauregard (6), de Fée-le-Châtelet (7), de Santenoge (8), de Bonchemin (9), *aliàs*, de la Corne de Chevroley

---

(1) *D'Ailly* : D'azur, à deux branches d'alisier d'argent, passées en double sautoir, en forme de couronne; au chef échiqueté d'argent et d'azur de trois tires.

(2) *De Condé* : D'or, à trois manches mal taillées de gueules.

(3) *De Mertrus* : D'azur, au lion d'or.

(4) *De Monchy* : De gueules, à trois maillets d'or.

(5) *De Baussancourt* : D'argent, au lion de sable, armé et allumé d'argent, ayant la queue fourchée et passée en sautoir, et chargé à l'épaule d'une étoile d'or.

(6) *Beauregard*, fief érigé par Claude Armynot, bailli de Langres, sur des terres nobles relevantes de l'évêché de Langres et de l'abbaye de Longuay. Il est situé partie sur la commune de Gevrolles et partie sur celle de Montigny-sur-Aube.

(7) *Fée-le-Châtelet*, fief avec maison forte et justice haute, moyenne et basse, situé sur la commune de Boudreville. C'était autrefois un village, qui a été détruit dans les guerres civiles, et dont la seigneurie avait le titre de mairie héréditaire. Ce fief fut cédé par échange à Claude Armynot, le 25 août 1580, par demoiselle Guillemette de Neuilly, veuve de Guillaume de Pont, écuyer.

(8) *Santenoge* est une paroisse qui comprenait 44 feux, ou environ 220 habitants avec l'annexe de Poinsson-lès-Grancey. Elle est située à 4 lieues S.-O. de Langres.

(9) *Bonchemin*, fief situé près du Châtelet, sur la commune de Boudreville. On le nommait aussi *la Corne de Chevroley*.

de Montrichard (1), et de Préfontaine, né en 1510, servit presque toute sa vie dans diverses compagnies d'ordonnance, se trouva à la défense de Metz, avec la noblesse de Champagne, en 1552, sous François, duc de Guise, et fut nommé bailli d'épée de Langres, le 30 octobre 1578. Cette charge était vacante par la mort de Charles de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq en Lomagne, chevalier de l'ordre du Roi. Dès le 4 février 1545, Claude Armynot, écuyer, avait été mis en jouissance du droit de préciput dans la succession de Jean Armynot, son père, conformément aux dispositions de l'article 8 de la coutume de Chaumont en Bassigny. Il fit diverses acquisitions les 13 mai 1546, 8 mai 1558, 2 mars 1559 et 20 avril 1561, et partagea, par acte passé devant Delestre et Bidey, notaires à Montigny-sur-Aube, le 25 mars 1564, les biens fonds provenants des successions de Jean Armynot, écuyer, et d'Antoinette Rémond, ses père et mère, avec Thibaut de la Baume, écuyer, agissant au nom de Claudine Armynot, son épouse. Claude Armynot fit des acquisitions de biens fonds les 2 mai 1570, et 17 mai 1573, et rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain à raison de son fief noble de Montrichard. Ayant négligé de rendre hommage à Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, pour sa terre de Santenoge, cette terre avait été saisie à la requête de ce comte : mais Claude Armynot obtint main-levée de cette saisie le 9 décembre 1570. Il fit un nouveau partage de biens provenants des successions de ses père et mère, avec Claude de la Baume, son neveu, et les frères et sœurs de ce dernier, le 7 septembre 1580; rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain les 1er décembre de cette année et 23 octobre 1581; paraît dans des actes des 31 décembre 1582, et 30 juin et 19 septembre 1584; mourut au mois de juillet 1586, à l'âge de 76 ans, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Montigny, en la chapelle fondée par son père. Il avait épousé, en 1535, Antoinette Morant, dame de Courcelles, dans la vallée de Blaise, issue d'une branche de la maison du Mesnil-Garnier, en Normandie, établie à Doulevant, en Champagne. Cette

Morant : d'azur, à 3 cormorans d'argent.

(1) *Montrichard*, fief situé sur la commune de Veuxaulles, ayant tous les avantages qui constituaient le fief de la Motte. Claude Armynot l'acquit, le 16 septembre 1579, de Claude de Montrichard et de Catherine de Neuilly, sa femme.

dame est nommée dans le contrat d'une acquisition qu'elle fit avec son mari le 12 mai 1570. Elle lui survécut jusqu'en 1590, et fut ensevelie à côté de lui, dans la chapelle des Armynot. Leurs enfants furent :

1°. Jean II, dont l'article viendra ;

2°. Michel Armynot, auteur de la branche des *seigneurs* DE PRÉFONTAINE, rapportée en son rang ;

3°. Thibaut Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, (*) qui fut archer en la garde écossaise du roi, et succéda à son père dans la charge de bailli d'épée de Langres. Le 22 mars 1588, il rendit foi et hommage au comte de Châteauvillain, au nom et comme curateur des enfants mineurs de Michel Armynot, son frère, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet. Thibaut Armynot se noya à la rupture du pont de Neuilly, accident qui faillit couter la vie au roi Henri IV. Il avait eu pour femme Anne *Mallion,* (1) d'une ancienne famille noble de magistrature et de la chambre des comptes de Dijon, et jurée plusieurs fois à Malte. Elle le rendit père de :

A. Jean Armynot, écuyer, seigneur de Beauregard, en faveur duquel René d'Amoncourt, seigneur de Montigny-sur-Aube, souscrivit un acte le 13 mai 1630, relatif à la Chapelle des Armynot. Le 29 septembre 1640, Jean Armynot obtint une sentence, rendue en l'élection de Langres, contre les habitants de la commune de Gevrolles. Il s'allia avec Marguerite *Bouvot,* (2) fille de Claude Bouvot, écuyer, seigneur de Rosoy, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ces deux époux firent une fondation, les 16 février et 2 novembre 1660, dans la chapelle Sainte-Anne de Montigny-sur-Aube, sépulture des Armynot, où ils furent ensevelis ;

B. Benigne Armynot, écuyer, seigneur de Santenoge, marié avec Prudente *Fichot,* (3) fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, et demoiselle Anne de Gand. Leurs enfants furent :

(*) Le rameau fondé par Thibaut Armynot portait en signe de brisure : *D'argent, à la fasce de gueules, accompagnée en chef de deux mouchetures de sable, et en pointe d'une étoile de gueules.*

(1) *Mallion :* D'azur, au chevron d'argent accompagné de trois têtes de lion du même.

(2) *Bouvot* : Parti de 3 traits, au 1 de sable, à l'étoile d'argent ; au 2 de gueules, au taureau ou bœuf passant d'or ; au 3 d'or, à 2 roses de gueules ; au 4 d'azur plein.

(3) *Fichot* : Ecartelé, aux 1 et 4 d'or, à 3 palmes de sinople, qui est *de Fi-*

a. Emonde Armynot, dame de Beauregard en partie, mariée, par contrat du 21 août 1652, avec Nicolas *d'Avrillot*, (1) écuyer, seigneur d'Essey, et par elle de Beauregard, lieutenant de cavalerie au régiment de Choiseul, fils de Jacques d'Avrillot, écuyer, seigneur d'Essey et de Chaffault, et de Catherine de Pointes;

b. Jeanne Armynot, femme de Mathieu *du Louvet*, (2) seigneur d'Artigny, lieutenant au régiment du maréchal de Grancey;

4°. Anne Armynot, femme de Claude *de Gissey* (3). Ils vivaient le 24 août 1586.

THOMELIN : coupé d'or et de gueules, à l'épée en pal de l'un à l'autre.

IV. Jean ARMYNOT, II° du nom, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, naquit en 1544. Il suivit toute sa vie le parti des armes, et devint capitaine (gouverneur) pour le roi de la ville de Montsaugeon, place alors importante à cause de son voisinage avec la Franche-Comté et la Lorraine. Il fut assassiné dans l'exercice de cette charge le 28 juin 1570, non sans quelques soupçons que le coup n'eût été dirigé par la faction des Guises. Il avait épousé, par contrat du 27 mai 1561, passé devant Mamès Baraige, notaire à Belan, Claude THOMELIN, fille de Didier Thomelin, conseiller du roi, et son receveur-général en Bourgogne. A ce contrat furent présents Thibaut de la Baume, écuyer, Didier Morant, maïeur pour le roi à Bar-sur-Seine, Jean Haulmonté de Cour-l'Évêque, Antoine Thomelin, nobles et puissants seigneurs Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, Jean de Lantage, chevalier, seigneur de Belan, Arvier de Cléron, seigneur de Saffres, Étienne Rémond, docteur ès droits, avocat pour le roi à Châtillon-sur-Seine, Jean de Silly, écuyer, co-seigneur de Brion et Jean Odinot, prieur de Louesme, tous parents et amis des époux contractants. Après la mort de Jean Armynot, Claude Thomelin se

---

chot ; aux 2 et 3 de sable, au chef d'argent, chargé de 3 merlettes de sable, qui est *de Gand*.

(1) *Avrillot :* D'azur, à une tête de maure au naturel, tortillée d'argent, et accompagnée de 3 étoiles d'or.

(2) *Du Louvet* : De gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles couronnées, et en pointe d'un lion, le tout du même.

(3) *De Gissey* : De gueules, à trois chandeliers d'église d'or, surmontés de trois étoiles du même.

remaria, avant le 14 décembre 1599, avec Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et en eut postérité qui s'éteignit dans celle de son premier mari, comme on le verra ci-après. Jean Armynot en avait eu un fils unique, nommé Jean III, qui suit.

V. Jean Armynot, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, né le 25 mars 1566, eut dans sa jeunesse une affaire d'honneur avec un capitaine italien, nommé *Horatio*, qui tenait le parti de la ligue, et il le tua en duel. La maison et les propriétés de Jean Armynot, situés à Montigny-sur-Aube, furent à cette occasion détruites et saccagées, et les titres de famille brûlés et dispersés. Un certificat du duc de Guise, du 26 août 1587, porte qu'il servait alors comme archer, avec son oncle Michel Armynot, dans les armées du roi, en la compagnie du comte de Chaligny, et conséquemment l'oncle et le neveu furent exemptés du ban et arrière-ban, auquel ils avaient été appelés. Jean III rendit hommage au comte de Châteauvillain pour le fief de Bonchemin, le 22 mars 1588; et, le 4 mai 1594, il obtint une sentence au bailliage de la Ferté-sur-Aube, contre Élisabeth le Grand, veuve de Michel Armynot, écuyer, son tuteur. Il mourut en 1597, des suites des blessures qu'il avait reçues dans les guerres civiles du Lyonnais, où il commandait une compagnie de gens de pied pour le service du roi. Il avait épousé, par contrat du 21 juin 1587, passé devant Aubry, notaire à Autricourt, en présence de Claude Thomelin, sa mère, de Michel Armynot, son oncle, de Louis d'Auvergne, écuyer, de Nicolas Thomelin, etc., etc., Émonde Blaisot, fille de Nicolas Blaisot, et d'Edmée de Neufvy. Elle se remaria en secondes noces, avant le 6 février 1598, avec Louis d'Auvergne, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied français pour le service du roi, puis en troisièmes noces avec Gaucher Andrieu, écuyer, dont elle eut Anne Andrieu, accordée avec le seigneur de Varennes, maître-d'hôtel du roi et grand-bailli de Mâcon. Elle avait rendu son premier mari père d'un fils et d'une fille :

Blaisot : d'azur, à l'anneau châtonné d'or.

1°. François Ier, dont l'article suit;
2°. Renée Armynot, femme de Didier *Scordel*, gentilhomme de la vénerie du roi.

VI. François ARMYNOT, Ier du nom, écuyer, seigneur de Montrichard, de Beauregard et de Bonchemin, naquit le 23 septembre 1593. Il fut homme d'armes de la compagnie d'ordonnances sous la charge du marquis d'Andelot, suivant un certificat du 13 février 1616. Par lettres du 17 avril 1621, l'évêque duc de Langres, pair de France, lui accorda le droit de coupe des bois de la forêt de la Contance. Il fut admis dans la chambre de la noblesse des états de la province de Bourgogne, tenus à Dijon en 1653 (1), et testa en faveur de ses petits enfants le 23 avril 1658. Il avait épousé, par contrat passé devant Finet, notaire à la Chaume, le 29 décembre 1613, Élisabeth SCORDEL, sœur de Didier Scordel, de laquelle il laissa deux fils :

SCORDEL : de sinople, au cor de chasse d'argent.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Edme Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, surnommé *le Bolteux*, parce que, s'étant trouvé au siége de la Motte, en Lorraine, en 1645, et servant alors en qualité d'enseigne au régiment de Francières, il y eut la cuisse emportée d'un boulet de canon. Il ne laissa pas que de servir depuis et jusque à l'âge le plus avancé. Il avait épousé Simonne *de Billard de Beaufort* (2), fille d'Étienne de Billard, écuyer, seigneur du Chesne, capitaine d'une compagnie de gens de pied, et de damoiselle Simonne de Beaufort, de la maison de Launay, en Champagne. Il en eut :

Louis-Étienne Armynot, écuyer, seigneur de Montrichard, mort sans postérité.

VII. Jean-Baptiste ARMYNOT, écuyer, seigneur de Montrichard et de Bonchemin, né le 17 septembre 1621, commença d'abord à servir en qualité de cadet dans un régiment d'infanterie, et fut ensuite cornette du régiment du comte de Lignon, lieutenant dans celui de la Guillotière, cavalerie, puis garde du cardinal Mazarin, en 1656, suivant un certificat de M. de Besmaux, capitaine de ces gardes, du 1er novembre de cette année, et enfin garde-du-corps du roi dans la compagnie écossaise. Il mourut à Paris, dans l'exer-

(1) *Voyez* le catalogue des gentilshommes qui ont assisté à ces états, in-fol., p. 38. Ce fait est aussi constaté par un certificat de M. Rousselot, secrétaire en chef des états de Bourgogne, daté du 30 mars 1780.

(2) *De Billard* : De gueules, à 3 pals d'or; à la fasce d'azur, chargée de 3 besants d'or, brochante sur le tout.

cice de ce grade, le 5 août 1664, et fut enterré au charnier des Innocents. Il s'était marié, par contrat du 14 août 1652, passé devant Noël Amiot et Blaise Morel, notaires à Montigny et à Veuxaulles, en présence et du consentement d'Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de noble Jean Bonnet, capitaine du château de Montigny, de Claude du Bouchet, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, frère de la future épouse, et d'Alexandre Lapré, écuyer, seigneur du Buisson, et par dispenses de parenté, datées du 10 juillet 1653, avec damoiselle Susanne du Bouchet, sa cousine, fille de Joachim du Bouchet, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, et d'Anne de Neufvy. Susanne du Bouchet paraît dans des actes des 6 février, 10 et 22 mai et 27 octobre 1666, et elle vivait encore le 1er mars 1687. Ses enfants furent :

du Bouchet : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semés de croisettes recroisetées et fichées d'or, à la bande du même brochante sur le tout, qui est *de Rupt*; aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, accompagnée en chef de 3 merlettes, et en pointe d'un lion léopardé, le tout du même, qui est *de Neufvy*; sur le tout tiercé en fasce, au premier d'argent, à 3 lionceaux de gueules; au deuxième, d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile du même; au 3 de sable, fretté d'or, qui est *du Bouchet*.

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Anne Armynot, héritière en partie de François Armynot, seigneur de Beauregard et de Bonchemin, son aïeul, le 23 avril 1658. Elle épousa Jean *le Maire*, (1) écuyer, seigneur de la Tour et du Fays.

VIII. François Armynot, IIe du nom, écuyer, succéda à son père dans les seigneuries de Montrichard et de Bonchemin, et fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet. Michel Armynot, son curateur, obtint du duc de Vitry, le 4 décembre 1664, un délai pour rendre foi et hommage en leur nom à cause des terres de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, mouvantes du comté de Châteauvillain. Le 23 janvier 1675, François Armynot fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse qui devait se rassembler à Chaumont le 11 février suivant. Le 24 mars de la même année, il transigea avec Edme Armynot, écuyer, seigneur en partie de Montrichard, son oncle, et acquit une partie du fief de Fée-le-Châtelet, le 13 mars 1699. Il servit pendant plusieurs années en qualité de lieutenant au régiment de Roncherolles, cavalerie. Ayant été deux fois inquiété dans sa noblesse par les habitants de la paroisse de Boudreville, où il demeurait, et par le fermier du droit de francs-fiefs, il y fut maintenu par sentence de l'élection de Langres, du 23 décembre

(1) *Le Maire :* D'azur, à deux badelaires d'argent, passés en sautoir; au chef d'argent, chargé d'une étoile d'azur.

1705, et par ordonnance de M. de l'Escalopier, intendant de Champagne, du 1er novembre 1718. Il mourut au mois de février 1730. Il avait épousé 1°, par contrat du 25 février 1680, passé devant Guérapin, notaire à Veuxaulles, en présence de Susanne du Bouchet, sa mère, d'Edme Armynot, écuyer, son oncle, d'Auguste Armynot, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Nicolas Lambert, écuyer, capitaine au régiment de Roncherolles, de Louis du Boutet, seigneur de Sancy, de Joseph de Cordon, écuyer, seigneur de la Tour de Veuxaulles, de Pierre Millot, chevau-léger du duc d'Enghien, d'Anne Armynot, de Nicolas d'Avrillot, écuyer, seigneur de Santenoge et de Beauregard en partie, de messire Georges Martin de Choisey, chevalier, seigneur de Barjon, etc., etc. Marguerite DE CHARLOIS, morte avant le 23 août 1695, fille de Claude de Charlois, écuyer, capitaine de cavalerie au régiment de Choiseul, et de dame Marguerite d'Avrillot (1); 2° Jeanne LE REUIL. Ses enfants furent;

DE CHARLOIS : écartelé, aux 1 et 4 *d'Avrillot*; aux 2 et 3 de sable, semés de croisettes recroisetées et fichées d'or, au lion couronné du même lampassé et armé de gueules, qui est *de Scey-Montbelliard*; sur le tout d'azur, au chevron d'or; au chef de sinople, qui est *de Charlois*.

LE REUIL :

Du premier lit :

1°. Nicolas, dont l'article viendra;

2°. Charles Armynot, écuyer, seigneur de Maison-Rouge (2), près Bar-sur-Seine, qui fut capitaine dans un régiment d'infanterie. Il s'allia, par contrat du 12 août 1720, avec damoiselle Catherine *des Chiens* (3), fille de

---

(1) Cette famille d'Avrillot, originairement militaire et du Bassigny, remonte par titres filiatifs jusqu'au règne de Philippe de Valois. Elle s'est divisée en trois branches : une s'est établie à Paris, et une autre en Lorraine : la troisième, qui est la cadette, est restée en Champagne, et a toujours continué la profession des armes. De la branche de Paris est sortie la bienheureuse Marie de l'Incarnation (Barbe Avrillot, connue sous le nom de Mme Acarie, et décédée en 1618), fondatrice des Carmélites en France, béatifiée par Pie VI en 1791. La branche de Champagne, a contracté la plupart de ses alliances dans des maisons de chevalerie, telles que celles de Beaujeu-sur-Saône, de Scey-Montbelliard, de Doncourt, de Pointes, d'Anglure, de Clermont-Gallerande, etc., etc.

Par les Charlois, la famille Armynot du Châtelet se trouve alliée de très-près à la maison de Martin de Choisey, et par celle-ci à M. le duc de Raguse et à MM. de Nogent.

(2) *Maison-Rouge*, fief situé en la paroisse de Viviers-sur-Artault, près Bar-sur-Seine.

(3) *Des Chiens :* D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules; au chef

messire Louis des Chiens, chevalier, seigneur de Maison-Rouge, et de dame Marie-Madelaine de Curel. De ce mariage vinrent :

A. Claude Armynot, seigneur de Maison-Rouge, époux de Marguerite *de Mongeot*, et père de trois fils ;

a. Louis Armynot, officier d'infanterie, marié avec Charlotte *de la Croix*, et décédé sans postérité ;

b. Joseph-Ambroise Armynot, établi à Langres et sans enfants ;

c. Claude Armynot, *dit* le chevalier de Maison-Rouge, qui a épousé, à Arc-en-Barrois, en 1790, Marie-Madelaine-Sophie *de Champagné de la Pommeraye* (1), fille de Charles-Nicolas-Quentin, comte de Champagné, d'une ancienne maison de chevalerie de Bretagne, et de dame Marie-Madelaine Gilles de Pavant ;

B. Catherine Armynot, morte sans alliance ;

3°. Joseph Armynot, écuyer, sieur de Bonchemin, qui se maria à Saint-Martin de Rée, au pays d'Aunis, suivant le consentement que son père lui donna à ce sujet le 18 septembre 1718. Il mourut sans postérité ;

4°. Marguerite Armynot, morte sans alliance ;

Du second lit :

5°. François Armynot,	8°. Jeanne Armynot,	tous décédés sans postérité.
6°. Joseph Armynot,	9°. Marguerite Armynot,	
7°. Claire Armynot,	10°. Madelaine Armynot,	

IX. Nicolas Armynot du Chatelet, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, né le 19 octobre 1688, servit dès l'âge le plus tendre en qualité de cadet, monté et équipé à ses frais, dans le régiment de Broissia, dragons, avec lequel il fit six campagnes. Mais, ayant fait de grandes pertes à l'armée, et surtout au siége de Douay, où il était renfermé, il se vit contraint de quitter le service pour réparer sa fortune délabrée. Son père lui fit don du fief de Bonchemin le 18 janvier 1724. Il fut institué tuteur de Joseph Armynot et curateur de François Armynot, ses frères germains, le 12 mai 1730; rendit foi et hommage au comte de Toulouse, le 11 août 1732, et lui fournit le dénombrement de Fée-le-Châtelet le 23 mai 1733. Ayant été recherché sur sa no-

cousu du même, chargé de 3 têtes de levrier d'argent, chacune colletée d'un collier de sable, bouclé, bordé et cloué d'or.

(1) *De Champagné :* D'hermine, au chef de gueules.

de Champeaux : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la bande de sable, chargée de 3 besants du champ, et accompagnée de 2 croisettes patées de gueules, qui est *de Champeaux* ; aux 2 et 3 d'azur, à 2 clefs d'or antiques, adossées et entretenues, qui est *de Clugny*.

de Boussard : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 fleurs tigées d'or, et en pointe d'un lion du même.

blesse par le fermier du droit de franc-fiefs, il y fut maintenu sur le vu de ses titres, par ordonnance de M. le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, au mois d'août 1736. Nicolas Armynot du Châtelet mourut le 9 juin 1747. Il avait épousé 1°, par contrat passé devant Petitot, notaire à Dancevoir, le 17 août 1716, Marie-Anne de Champeaux, morte le 9 juin 1733, fille d'Edme de Champeaux, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Véroilles et de Jussey, et de Marie-Diane de Machat de Pompadour-la-Méchaussée ; 2° Jeanne de Boussard, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Ceux du premier lit furent :

1°. Joseph-Henri, dont l'article suit ;

2°. Louis-Étienne Armynot du Châtelet, qui servit long-temps dans le corps de la gendarmerie. Il laissa d'Anne *Popelard*, sa femme :

A. Claude Armynot du Châtelet, lieutenant de vaisseau de la marine royale, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a servi la cause du roi dans l'émigration, et a eu le crâne ouvert par un biscayen au siége de Dunkerque en 1793. Il est marié avec Marie-Claude *de Georgemel*, et n'a point d'enfants ;

B. Deux demoiselles ;

3°. François III, auteur de la *seconde branche* du Chatelet, rapportée ci-après ;

4°. Marguerite Armynot du Châtelet, émancipée avec ses frères, le 23 mars 1748.

du Potet : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 pots du même, 2 en chef et 1 en pointe.

X. Joseph-Henri Armynot du Chatelet, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin, naquit le 31 octobre 1726. Il servit dans la gendarmerie, et y fit avec honneur les campagnes de Flandre sous Louis XV, aux termes d'un certificat délivré, le 1er décembre 1747, par M. de Lesperoux, capitaine-lieutenant des gendarmes de Flandre. Il s'allia, par contrat du 12 août 1748, passé devant Bourcey, notaire à Ancy-le-Franc, avec damoiselle Madelaine du Potet, fille de Philippe-François du Potet, écuyer, coseigneur de la Chapelle et de Sennevoy, et de dame Marie-Charlotte des Martins. Le 26 septembre 1753, les habitants de Montigny-sur-Aube adressèrent à Joseph-Henri Armynot du Châtelet une sommation pour qu'il eût à réparer la chapelle de sa famille en l'église paroissiale de ce lieu. Il figure dans des actes des 2 septembre 1756, 8 février 1757, 29 novembre 1766, 17 mai 1778, 1er février 1779 et 27 juin 1787, et il reçut des lettres de convocation, le

28 février 1789, pour assister à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Chaumont, afin de procéder à l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a eu dix enfants :

1°. Philippe-François Armynot de Châtelet, mort ecclésiastique ;
2°. Jean-Antoine Armynot du Châtelet, lieutenant d'infanterie ;
3°. Louis Armynot du Châtelet, ancien lieutenant de cavalerie. Il a émigré en 1791, a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères de Louis XVI, et celles de 1793, 1794, 1795 et 1796 à l'armée de Condé, dans le corps des chasseurs nobles. Il a été tué au combat sanglant d'Ober-Kamlack, le 13 août de cette dernière année 1796, ayant alors 28 ans de service, et étant à la veille d'être nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ;
4°. Nicolas-Eugène, dont l'article suit ;
5°. Jean-Élie, } dont la postérité sera mentionnée après celle de leur
6°. Nicolas II, } frère aîné ;
7°. Françoise Armynot du Châtelet, épouse de Germain *d'Huissier*, (1) écuyer, des anciens seigneurs d'Agencourt, en Auxois ;
8°. Henriette Armynot du Châtelet ;
9°. Thérèse Armynot du Châtelet ;
10°. Claire Armynot du Châtelet.

XI. Nicolas-Eugène Armynot du Chatelet, chevalier, seigneur de Riel-Dessus (2) et de Blanchevaux, près Châtillon-sur-Seine, né le 28 avril 1760, actuellement chef des nom et armes de la famille, et chevalier de l'ordre noble de Saint-Hubert de Bar, a assisté aux assemblées de la noblesse des ville et bailliage de Dijon, tenues les 8 février et 28 mars 1789. Il a épousé, par contrat du 22 juillet 1782, passé devant Lereuil, notaire à Courban, damoiselle Marie-Anne de Collenel de Clerville, fille de messire Jacques-Joseph

De Collenel : d'or, à 2 chevrons de gueules, crénelés d'azur, accompagnés en chef de 2 roses de gueules boutonnées d'argent, et en pointe d'un croissant d'azur.

---

(1) *D'Huissier* : D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois losanges du même.

(2) *Riel-Dessus*, fief avec maison forte, haute, moyenne et basse justice, situé sur la commune de Riel-les-Eaux et relevant du comté de Vertus, était possédé, au douzième siècle, par la maison de Chassenay, d'où elle passa dans la maison d'Arcies, de celle-ci dans la maison de Grancey-Larrey, et enfin de cette dernière dans celle de Rupt. Cette dernière maison s'est fondue dans les familles des Champs, du Bouchet et de Chalon. Des filles, issues de ces familles, ont porté la terre de Riel-Dessus à MM. Armynot, qui en possèdent encore une grande partie.

Melchior de Collenel, chevalier, seigneur de Clerville, ancien officier de cavalerie, gentilhomme du prince Clément de Lorraine, frère de l'empereur François Ier, et de dame Marguerite-Nicole de Gaynot. De ce mariage sont issus :

1°. Philippe Armynot du Châtelet, chevalier, né le 5 mai 1784;

2°. Claude-Narcisse Armynot du Châtelet, chevalier, né le 8 juillet 1786, propriétaire actuel par indivis de Riel-Dessus, marié à Saint-Méry, en Brie, le 11 octobre 1824, avec damoiselle Angélique-Rosalbe *le Féron des Tournelles* (1), fille de messire Charles-Philippe le Féron, chevalier, seigneur des Tournelles, ancien sous-lieutenant des gardes-du-corps de S. A. R. Mgr. le comte d'Artois (aujourd'hui S. M. Charles X), lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Angélique-Claude Angenoust.

De la Loge : parti, au 1 de gueules, au lion léopardé d'or; au 2 d'azur, à 3 fasces d'or.

XI. Jean-Élie Armynot du Chatelet, ancien garde-du-corps du roi dans la compagnie de Beauvau, a épousé Marie-Jeanne de la Loge de la Barre, d'une ancienne famille du Bourbonnais établie en Bourgogne, de laquelle il n'a plus qu'un fils, nommé :

Victor Armynot du Châtelet.

Le Lieur : d'or, à la croix partie denchée d'argent et de gueules, cantonnée de 4 têtes de léopard d'azur, lampassées de gueules.

XI. Nicolas Armynot du Chatelet, IIe du nom, né le 28 avril 1769, a épousé, au mois de décembre 1797, damoiselle Monique le Lieur, d'une très-ancienne famille noble de Normandie, fille de Nicolas le Lieur, écuyer, seigneur de Chast, près Troyes, officier de cavalerie, aide-de-camp de M. le duc de Bouteville, et de damoiselle Marie-Anne-Françoise Gobert. Ils ont pour enfants :

1°. Nicolas-Alfred Armynot du Châtelet, né le 5 mars 1812;

2°. Denise Armynot du Châtelet, née le 20 septembre 1798, mariée en Périgord;

3°. Julie-Philippine Armynot du Châtelet, née le 19 août 1801.

SECONDE BRANCHE DU CHATELET.

X. François Armynot, IIIe du nom, *dit* le chevalier du Chatelet, né le 5 mars 1732, troisième fils de Nicolas Armynot du Châtelet,

(1) *Le Feron des Tournelles* : De gueules, au sautoir, accompagné en chef et en pointe de 2 molettes d'éperon, et en flancs de deux aiglettes, le tout d'or.

chevalier, et de Marie-Anne de Champeaux, fut seigneur en partie de Fée-le-Châtelet et de Bonchemin. Il servit dans sa jeunesse comme volontaire, armé et équipé à ses dépens, pendant cinq années, au régiment de Ségur, infanterie, connu depuis sous le nom de Briqueville : mais, ayant été grièvement blessé à la prise du fort Mahon, en 1756, il fut obligé de quitter le service. Il épousa à Vassy, en Champagne, damoiselle Marie Madelaine VAUCHELET, de laquelle il eut : VAUCHELET:

1°. François IV, dont l'article suit;
2°. Louis-François, dont l'article suivra celui de son frère aîné;
3°. Louise-Barbe-Françoise Armynot du Châtelet, née au mois d'avril 1775.

XI. François ARMYNOT, IVe du nom, chevalier du CHATELET, ancien officier d'infanterie, est né à Méry-sur-Seine le 27 décembre 1768. Il a émigré en 1791, pour la cause royale, a servi dans divers corps pendant la guerre de la révolution, entr'autres dans le régiment de Loyal-Emigrants, sous les ordres de M. le duc de la Châtre, avec lequel il a fait la campagne de 1794, et s'est trouvé à la belle sortie de Menin en avril de la même année. Il a été blessé grièvement à la jambe droite le 31 mars 1795, à la défense du pont de Meppen, dans le pays de Munster, servant alors dans le régiment d'York-Rangers, à la solde anglaise; a joint l'armée de Condé, le 22 novembre de la même année 1795, et a fait partie de la compagnie n° 2 du corps des chasseurs nobles, qu'il n'a pas quitté jusqu'au dernier licenciement de cette armée, effectué en 1801. Il a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, par ordonnance du roi datée du 23 octobre 1814, et a été reçu en cette qualité par Mgr. duc d'Angoulême, le 6 novembre suivant. Au 15 mars 1815, il s'est présenté dans le corps des gardes de la Porte, pour la défense du roi et de la famille royale, et combattre l'usurpateur; il a été nommé capitaine d'infanterie par ordonnance du 23 septembre de la même année, et admis, le 1er décembre suivant, en qualité de chevalier de justice de l'ordre noble de Saint Hubert des duchés de Lorraine et de Bar. Il a été nommé, les 24 mai, 4 juillet et 25 septembre 1816, chevalier de l'ordre chapitral de l'ancienne noblesse, *dit* de l'Ange-Gardien ou des quatre Empereurs, du Lion de Holstein et du Phénix noble de Hohenlohe, et il a obtenu l'autorisation de porter la décoration de ce dernier ordre, le 1er août 1817. Il a épousé, à Châteauvil-

GIBRAT :

lain, le 13 août 1810, demoiselle Marie-Jeanne GIBRAT, décédée à Paris le 7 juin 1820, fille de Jean Gibrat et de Geneviève-Luce Goualle. Il a un seul fils, nommé :

Ernest-Joachim Armynot du Châtelet, né à Paris, le 19 mai 1812.

XI. Louis-François ARMYNOT DU CHATELET, chevalier, né à Méry-sur-Seine le 16 décembre 1769, a émigré avec son frère aîné en 1791, a servi dans différents corps royaux, entr'autres dans le régiment Loyal-Émigrants, et a été blessé pendant le siége de Menin, en avril 1794, et estropié à l'affaire d'Hooglehède en juin de la même année. Il s'est retiré temporairement à Stade, en Hanovre, et y a épousé, le 5 mai 1796, demoiselle Anne-Charlotte-Madeleine POLLITZ, fille de Philippe-Otto Pollitz, citoyen de cette ville, et de Marguerite-Adélaïde Mayer. De ce mariage sont issus :

POLLITZ : deux crampons passés en sautoir et cantonnés de 4 roses.

1°. Jean-Ludolphe Armynot du Châtelet, né à Stade, le 30 mai 1805;

2°. François-Louis-Joseph Armynot du Châtelet, né à Rées, près Wesel, le 10 novembre 1809, décédé à Strasbourg, au mois de février 1818;

3°. Olivier-Louis-Ferdinand Armynot du Châtelet, né à Paris le 23 août 1814, mort à Strasbourg au mois de février 1816;

4°. Charles-Jean-Olivier Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 28 mai 1817;

5°. Philippe-Louis-Alexandre Armynot du Châtelet, né à Strasbourg le 17 juin 1821;

6°. Anne-Marie-Julie-Marguerite Armynot du Châtelet, née à Stade, le 26 octobre 1797, décédée au même lieu, en juillet 1804;

7°. Louise-Joséphine Armynot du Châtelet, née à Stade le 13 juin 1800, mariée à Strasbourg, le 18 octobre 1824, avec Charles-Auguste *Cavenne*, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, fils de François-Alexandre Cavenne, inspecteur-divisionnaire des ponts-et-chaussées, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes, et de dame Thérèse-Victoire-Adélaïde du Pont;

8°. Philippine-Madelaine Arminot du Châtelet, née à Stade le 15 juin 1803, morte à Paris au mois de mars 1808;

9°. Marie-Honorine-Louise Armynot du Châtelet, née à Paris le 14 novembre 1807;

10°. Herminie-Louise-Madelaine Armynot du Châtelet, née à Lubeck, le 16 avril 1812.

SEIGNEURS DE PRÉFONTAINE, *éteints*.

IV. Michel ARMYNOT, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet et de Préfontaine (1), né le 2 octobre 1548, second fils de Claude Ar-

(1) *Préfontaine*, fief et métairie situés sur la commune de Chambain, au bailliage de Langres.

mynot, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Motte de Veuxaulles et de Beauregard, et d'Antoinette Morant, dame de Courcelles, suivit pendant toute sa vie la profession des armes, et fut capitaine du château de Gurgy. Le 14 décembre 1579, il transigea comme curateur de Jean Armynot, seigneur de Montrichard, son neveu, avec Claude Thomelin, mère et tutrice de celui-ci. Il est qualifié gruyer du duché-pairie de Langres, dans un partage qu'il fit avec Antoinette Morant, sa mère, le 24 août 1586. Il servait en qualité d'archer, sous le comte de Chaligny, le 26 août 1587. Ayant joint la même année la noblesse du ban et arrière-ban de la province de Champagne au siége d'Étampes, il y tomba malade des suites de blessures qu'il avait reçues et des fatigues qu'il avait éprouvées pendant ce siége, et vint mourir à Paris le 13 novembre de la même année. Michel Armynot fut enseveli dans l'église Saint-Paul. Il avait épousé, par contrat du 26 novembre 1576, passé devant Riel et Fricandot, notaires à Châtillon-sur-Seine, Élisabeth LE GRAND DE SAINTE-COLOMBE, de la maison des comtes de Saulon-la-Rue, en Bourgogne, fille de Guillaume le Grand, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, de Bréviande, etc., et de damoiselle Guillemette de Saumaise de Chasans. Cette dame obtint, le 8 octobre 1593, un arrêt de la cour des aides de Paris contre les habitants de Montigny-sur-Aube. Leurs enfants furent :

LE GRAND : écartelé, aux 1 et 4 vairés d'or et de gueules, qui est de *le Grand*; aux 2 et 3 d'azur, au chevron plié d'or, accompagné de 3 glands du même, qui est *de Saumaise*.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;

2°. Claude Armynot, écuyer, seigneur de Fée-le-Châtelet, de Bonchemin et en partie de Latrecey (1), de Bayel-sur-Aube (2), et des Forges-les-Vendœuvre (3), né le 6 octobre 1583. Il accompagna, en 1625, M. d'Estrées dans la Valteline, servant alors dans la compagnie de chevau-légers du baron de Chalencey. Un certificat du gouverneur de Rocroy, daté du 23 mars 1626, constate que Claude Armynot avait été précédemment lieutenant d'infanterie dans le régiment de Marcheville. Il fut pourvu, par provisions du 1[er] décembre 1650, de la charge de gentilhomme de Gaston de France, duc d'Orléans, frère du roi Louis XIII. Il s'était allié, par contrat passé le 20 juin 1627, devant Roger, notaire à Bar-sur-

---

(1) *Latrecey*, dont Claude Armynot possédait une partie, est un bourg de 170 feux, situé à deux lieues S.-O. de Châteauvillain, à deux lieues un tiers N.-O. d'Arc-en-Barrois, et à cinq lieues et demie N.-E. de Châtillon.

(2) *Bayel*, paroisse de 60 feux, située sur la rive gauche de l'Aube, à une lieue S. de Bar.

(3) *Les Forges*, hameaux dépendants du bourg de Vendœuvre.

Aube, (acte portant qu'il était à cette époque homme d'armes des ordonnances du roi), avec demoiselle Marguerite *de Mergey* (1), fille de Claude de Mergey, écuyer, et de Madelaine de Lux de Ventelet. Elle le rendit père d'un fils et de trois filles :

A. Edme Armynot, écuyer, gendarme au régiment de Francières-Choiseul, mort à 17 ans le 27 décembre 1655;

B. Reine Armynot;

C. Madelaine Armynot;

D. Nicole Armynot, femme de messire Nicolas *Lambert* (2), capitaine au régiment de Roncherolles, cavalerie, et gentilhomme ordinaire de la maison du roi;

3°. Pierre Armynot, écuyer, né le 17 avril 1581. Il fut homme d'armes dans la compagnie d'ordonnance commandée par le marquis d'Andelot, lieutenant-général en Champagne et Brie, ensuite capitaine du château de Gurgy, et gruyer noble des forêts de l'évêché duché-pairie de Langres. Il avait épousé, par contrat du 24 juin 1606, passé devant Finet, notaire à la Chaume, et Donnoy, notaire à Montigny-sur-Aube, en présence de Jean de Villiers, écuyer, mari d'Anne de Gand, de haut et puissant seigneur messire René d'Amoncourt, seigneur de Montigny, Jacques et François Fichot, François et Mathelin des Chiens, Jean de Nogent, sieur d'Obtrée, Bonaventure et Étienne Remond, tous écuyers, damoiselle Émonde *Fichot*, fille de Robert Fichot, écuyer, seigneur de Maisey, procureur du roi au bailliage de la Montagne, et de damoiselle Anne de Gand, et sœur de Prudente Fichot, femme d'Edme Armynot, seigneur de Santenoge, cousin-germain de Pierre Armynot. Celui-ci mourut à Autun le Vendredi-Saint 1636, et fut inhumé à Viviers-sur-Ouche, avec sa femme, qui mourut quatre ans après lui. Ils laissèrent :

A. Jean-Baptiste Armynot, écuyer, marié, par contrat passé devant Claude Pingeon, notaire à Chanceaux, le 9 juillet 1630, avec Marie *Jaquotot* (3), d'une famille noble du parlement de Dijon, fille de Claude Jaquotot, et de Marguerite de Repas. Il en eut cinq filles :

a. Marguerite Armynot, femme de Jean *le Reuil*;

b. Claire Armynot, qui fut maintenue dans sa noblesse, par ordonnance du vicomte-maïeur et du conseil municipal de la ville de Dijon, du 23 juin 1672;

c. Émonde Armynot, morte sans alliance;

d. Jeanne Armynot, mariée, par contrat passé devant Auvray et

---

(1) *De Mergey* : D'azur, à la croix potencée d'or, cantonnée de 4 croisettes pommetées du même.

(2) *Lambert* : D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux croisettes du même, et en pointe d'un cygne d'argent.

(3) *Jaquotot* : D'azur, à trois pates de griffon d'or.

Parques, notaires au châtelet de Paris, le 16 mars 1672, avec Henri-Louis-François *Périer* (1), écuyer, seigneur du Treuil, fils de feu Pierre Périer, écuyer, sieur du Chabot, capitaine d'infanterie, et de dame Marie de Rancé ;

e. Jeanne Armynot, morte sans avoir été mariée ;

B. Michel Armynot, prêtre de la congrégation de l'Oratoire, docteur en théologie et en droit-canon, chancelier et procureur-général de l'université de Bretagne et recteur de la Ferté-sur-Aube ;

C. Marguerite Armynot, femme de Pierre *Guichard* (2), fils de Jean Guichard, écuyer, commissaire des guerres à Troyes ;

4°. Charles Armynot, qui fut pendant long-temps homme d'armes des ordonnances du roi, ensuite secrétaire du cabinet du roi Louis XIII, et enfin bailli de Châteauvillain. Il laissa d'Anne *Martin* (3), sa femme, fille de Prudent Martin, écuyer, seigneur de Grissey :

A. Françoise-Dorothée Armynot, femme de noble Jean *de Bonnet* (4), écuyer, seigneur à cause d'elle de Fée-le-Châtelet. De leur mariage sont descendus MM. le Febvre de Gurgy et de Mauvilly, M. le maréchal duc de Raguse, et M. le lieutenant-général comte de Vaubois, tous deux pairs de France ;

B. Marguerite Armynot, qui épousa 1°, par contrat du 4 février 1657, Simon *de Maréchal* (5), écuyer, seigneur d'Hortes, décédé en 1659, fils de noble François de Maréchal, avocat au parlement, et de damoiselle Agnès de Joisel de Betoncourt ; 2° Antoine *de Valette*, écuyer, capitaine au régiment de Brinon. Elle fit son testament le 5 février 1665. Elle fut l'aïeule de Charles-Louis de Maréchal, lieutenant des gardes de l'empereur Charles VII, électeur de Bavière, qui épousa en Allemagne, au mois de juin 1741, Marie-Élisabeth-Ernestine, comtesse d'Auffz et du saint empire romain, dame de l'ordre de la Croix Étoilée, veuve du comte de Metsch, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, vice-chancelier de l'empire, et mère de la princesse de Kevenhuller-Metsch. (*Armorial général de France*, registre III, partie II) ;

---

(1) *Périer :* D'azur, au poirier d'or, adextré et senestré d'un mouton saillant et d'un lion du même, affrontés ; au chef d'or, chargé d'une poire de sinople et d'une grappe de raisin de pourpre, posées en bande et en barre.

(2) *Guichard :* D'argent, à l'arbre de sinople ; au chef d'azur, chargé d'un lion léopardé d'or.

(3) *Martin de Grissey :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois cloches du même.

(4) *De Bonnet :* D'argent, à l'oiseau de proie d'azur, accompagné de deux bisses du même en fasce, une en chef et l'autre en pointe.

(5) *De Maréchal :* D'azur, à cinq losanges d'argent, bordées de sable, et posées en croix.

5°. Charlotte Armynot, femme de noble Antoine *Millot* (1), lieutenant-général et garde-des-sceaux du bailliage de Langres.

V. Jean-Baptiste ARMYNOT, écuyer, seigneur de Préfontaine, naquit le 15 février 1579. Il commença à servir dans différentes compagnies d'hommes d'armes des ordonnances, notamment, en 1616 et 1617, dans celle du marquis de Brezé. Le 11 août 1622, il reçut des lettres de convocation pour le ban et arrière-ban à Sens; il était à cette époque chevau-léger de la compagnie de M. de Damas. Il faisait partie, en 1627, de la compagnie des gens de pied du seigneur de Nogent, premier capitaine du régiment de Marcheville. Il servit sous le maréchal de Vitry, en Provence; fut ensuite maréchal-des-logis de la compagnie de 30 gentilhommes, chevau-légers, de Scipion d'Aquaviva d'Aragon, duc d'Atri et comte de Châteauvillain, avec laquelle il servit à l'armée du duc de Guise, au passage de Mansfeld, et fut depuis capitaine d'une compagnie de 100 chevau-légers (2). Jean-Baptiste Armynot mourut à Épinal, le 29 juin 1635, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Porentruy, étant alors pourvu de la charge de maréchal-des-logis de la compagnie d'ordonnances de Henri de Bourbon, prince de Condé. Il avait épousé, par contrat du 2 septembre 1603, damoiselle Claude DU BOUCHET, (3) fille de Nicolas du Bouchet, seigneur de Riel-Dessus, et de Philippotte Mallion, sa deuxième femme. Elle le rendit père de :

DU BOUCHET : comme à la page 11.

1°. Auguste, dont l'article suit;
2°. Charles Armynot, prêtre, curé de la Margelle-sous-Léry;
3°. Alexandre Armynot, écuyer, qui, après 12 ans de service dans les ar-

(1) *Millot :* D'or, à trois branches de mélilot de sinople.

(2) Tous ces faits sont rapportés dans une enquête juridique faite, le 19 juillet 1645, sur sa noblesse : il y est dit que le sieur de Gand, cousin de Jean-Baptiste Armynot, était en même temps cornette de cette compagnie de chevau-légers.

(3) Cette famille du Bouchet est étrangère à la province de Champagne, et est très-bien alliée. Au moyen des deux mariages contractés, en 1603 et 1652, avec Claude et Susanne du Bouchet, par les chefs des branches de Préfontaine et du Châtelet, ces branches ont pu remonter leur ascendance maternelle dans les maisons de Chastenay-Lanty, de Rupt, de Gand et de Vienne. Les alliances de Chalon et de Neuvy ont procuré les mêmes affiliations.

mées du roi, fut tué, en 1650, dans une affaire en Italie, à la tête d'un corps de volontaires qu'il commandait;

4°. Élisabeth Armynot, femme de Jacques *Scordel*, seigneur du Val, homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance;

5°. Philiberte-Agathe Armynot, mariée à noble François *Millot*, bailli de Saint-Bris.

VI. Auguste ARMYNOT, écuyer, seigneur de Préfontaine, de Vougrey (1), de Riel-Dessus et de Cussangy (2) en partie, servit presque toujours dans les armées du roi, soit comme volontaire, soit comme homme d'armes en diverses compagnies d'ordonnance, soit enfin en qualité de mousquetaire de la garde. Il comparut au ban, à Langres, le 1er août 1642; et, le 10 février 1649, il reçut des lettres de convocation pour se trouver à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Langres, ce qu'il effectua le 3 mars suivant. Il fut maintenu dans sa noblesse par sentence du bailliage de Langres, du 16 février 1674. Il avait épousé, par contrat du 12 avril 1636, damoiselle Catherine DE CHALON, fille de Claude de Châlon, écuyer, seigneur de Landreville, de Riel-Dessus, de Vougrey, etc., et de Jeanne l'Évesque. Il en eut un fils et deux filles :

DE CHALON : écartelé, aux 1 et 4 *de Rupt*; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est de *l'Evesque*; sur le tout de gueules, à la bande d'or, qui est *de Châlon*.

1°. Jean-Baptiste Armynot, seigneur de Préfontaine, de Vougrey, de Riel-Dessus, et de Cussangy en partie, mort célibataire;

2°. Renée-Bernarde Armynot, dame de Préfontaine, femme de Zacharie *du Wicquet*, (3) écuyer, seigneur d'Olizy, en Champagne;

3°. Philiberte-Agathe Armynot, qui épousa, en 1671, au Château-Bouchet, en Périgord, Jacques *de Machat de Pompadour*, (4) seigneur de la Mé-

---

(1) *Vougrey*, paroisse de 26 feux, située en l'élection de Bar-sur-Aube, à une lieue et demie de Bar-sur-Aube.

(2) *Cussangy*, paroisse de 107 feux, à 3 lieues S.-O de Bar-sur-Seine.

(3) *Du Wicquet :* De sinople, au chevron d'argent, accompagné de 3 rustres du même.

(5) *De Machat :* Écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la main de gueules, qui est *de Machat;* aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est *de Noailles;* sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, qui est *de Pompadour*.

Le nom primitif de cette maison, une des plus anciennes et des plus distinguées du Limosin, était *Jouffre*, orthographié quelquefois *Geoffre* et *Jauffre*, seigneurs de Chabrignac. Voici le jugement qu'en porte M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi, à l'occasion d'une alliance de cette maison avec celle de Bourdeille. « Gui de Bourdeille, seigneur en partie dudit lieu, épousa Marie de Jauffre,

chaussée, fils de Henri de Machat de Pompadour, sieur de Lavaux, et de Marguerite de Gacon. De ce mariage est issue :

Diane de Machat, *dite* de la Méchaussée, dame de Préfontaine, mariée avec Edme *de Champeaux*, seigneur de Véroilles et de Jussey, qu'elle rendit père de :

Marie-Anne de Champeaux, alliée, en 1716, à Nicolas *Armynot du Châtelet*, mariage qui a réuni la dernière branche de la famille Armynot à la branche aînée.

» qui se trouve mentionnée dans un codicille que son mari fit le mardi avant la fête » de Saint-Barnabé, l'an 1317. Elle pouvait être issue d'une famille bien noble et » bien alliée de ce nom de Jauffre, qui depuis a changé deux fois de nom, parce » qu'en premier lieu François de Machat, petit-fils de Marguerite de Noailles, qui » se fit religieux et qui fut abbé de Saint-Serge d'Angers, donna son bien à Annet » de Jauffre, son frère utérin, à condition de porter le nom et les armes *de Machat*, et ensuite François de Jauffre, *dit* de Machat, seigneur de la Coste, de la » Méchaussée et de Lavaux, petit-fils de cet Annet, ayant épousé Françoise de » Pompadour, leurs enfants devinrent héritiers des seigneurs de Châteaubouchet » du nom de Pompadour, à condition de prendre le nom et les armes de Pompadour. »

En effet, Raoul ou Rouffot de Jouffre, fils de Gérald de Jouffre, damoiseau, seigneur de Chabrignac, et frère puîné de Pierre de Jouffre, qui a continué la branche de Chabrignac, épousa, au commencement du quinzième siècle, une d'Ornhac, veuve d'un Machat, fille de Raimond d'Ornhac, seigneur du Pescher et de la Méchaussée, et de Marguerite de Noailles, et en eut Agne ou Annet de Jouffre, qui, au moyen de la donation que lui fit François de Machat, abbé de Saint-Serge, son frère utérin, releva le nom et les armes *de Machat*. Le *Gallia Christiana*, première édition, commet une double erreur à l'égard de cet abbé de Saint-Serge, qu'il nomme François d'*Aurigny*, pour d'*Ornhac* (qu'on prononce d'*Orignac*), qui était le nom de sa mère. C'est de cette maison d'*Ornhac*, présumée branche de la maison de Comborn, qu'était issu Gui d'Ornhac, auteur de la maison actuelle *de Saint-Chamans*.

DE BEC-DE-LIEVRE,

VICOMTES DU BOUEXIC, SEIGNEURS DU CHATELLIER, DE LA ROCHE-HERVÉ, DU TEILHAC, DE LA BUNELAYE; MARQUIS DE BEC-DE-LIÈVRE; SEIGNEURS DE TRÉAMBERT, DE QUIFISTRE, DE LA SEILLERAYE, DU GRUMÉNIL, DE LA HAUTE et BASSE INDRE, DE MAUVES, DE LA BOUVARDIÈRE; SEIGNEURS DU BOISBASSET et DU HAUTBOIS, DE SAINT-MAUR ET DE PENHOUET, DE BELAIR et DE PIRUIT, DU BROSSAY, etc.; SEIGNEURS DE SAZILLY, DE HOCQUEVILLE, DE BRUMARE, MARQUIS DE CANY, DE QUEVILLY, DE SAINT-GEORGES, et DE VILLERS; SEIGNEURS DE BONNEMARE, DE FARCEAUX, etc., *en Bretagne, au Maine, en Normandie,* et *en Velay.*



ARMES : *De sable, à deux croix de calvaire tréflées et fichées d'argent, accompagnées en pointe d'une coquille du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : Hoc TEGMINE TUTUS.

La maison DE BEC-DE-LIÈVRE, originaire du duché de Bretagne, est une des plus distinguées de cette province par les services éminents qu'elle a rendus dans la haute magistrature et les armées, par ses alliances, et par les riches et nombreux domaines dont ses diverses branches ont été apanagées. Sept de ces branches se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les trois premières sont restées en Bretagne, la quatrième est passée dans le Maine et les deux derniè-

1

res en Normandie. L'aînée de ces deux branches, *dite* des marquis de Cany, a été admise aux honneurs de la cour en 1770 et 1775. Les deux branches aînées de la maison, *dites* des vicomtes du Bouexic, et des seigneurs de la Bunelaye et marquis de Bec-de-Lièvre, ont été maintenues nobles d'ancienne extraction, et leurs auteurs dans la qualité de chevaliers, par arrêts de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne des 14 mai 1669 et 29 novembre 1670, après avoir justifié leur filiation depuis 1350, et constaté leurs partages faits de temps immémorial suivant l'*assise du comte Geoffroi,* ce qu'on appèle en Bretagne le gouvernement noble et avantageux, qui forme le principal caractère de noblesse dans cette province. C'est d'après le texte de ces deux arrêts qu'on a établi la généalogie qui va suivre, quant aux branches de Bretagne, la filiation des branches de Normandie étant extraite des preuves faites pardevant M. Chérin, au cabinet des ordres du Roi.

HUGUET : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 5 billettes d'argent, 3 et 2 ; aux 2 et 3 d'argent, à 3 coqs de gueules; sur le tout d'argent, à 3 croissants de sable.

I. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, en la paroisse de Guipry, diocèse de Saint-Malo, vivait en 1350 et 1360, aux termes de la production de 1669. Un tableau généalogique, dressé il y a plus d'un siècle sur d'anciens extraits de titres et mémoriaux de famille, lui donne pour femme Raoulette HUGUET, et cite un acte de 1371, par lequel il donna des héritages à ferme. Il eut pour fils Thomas Ier, qui suit.

DE PENHOUET : d'azur, à 3 croisettes patées et fichées d'or.

II. Thomas DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, vivait en 1411, suivant la production de 1669. La famille n'a pu produire d'autres citations d'actes sur ces deux premiers degrés, attendu que les archives du château du Bouexic avaient été incendiées dans les premiers temps de la ligue, aux termes des extraits précités, qui donnent pour femme à Thomas Ier, Mathilde DE PENHOUET, dame de la Galimays, de laquelle il a eu :

1°. Guillaume Ier, qui suit;
2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, nommé trésorier et receveur-général du duc de Bretagne le 13 mai 1448, mort sans postérité.

III. Guillaume DE BEC DE LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, secrétaire de Jean IV, duc de Bretagne, figure en cette qualité dans divers comptes des 14 avril 1413, et 1er octobre

et 1er novembre 1426. Le 26 mai 1458, il obtint du duc Artus III, un mandement portant évocation aux plaids généraux de Rennes d'un procès qu'il avait contre les habitants de la paroisse de Guipry. (*Reg. de la Chancellerie de Bretagne.*) Il avait épousé Jeanne Sorel, fille de Pierre Sorel et de Marie Morio. Ils sont rappelés dans le partage noble et avantageux, fait le 5 mai 1505, entre Pierre et Raoul, leurs fils et petit-fils, acte dans lequel Raoul est dit fils aîné et héritier principal et noble de Thomas, celui-ci fils aîné et héritier principal et noble de Guillaume, et ce dernier fils aîné, et héritier principal et noble de Thomas. Du mariage de Guillaume I et de Jeanne Sorel sont provenus :

Sorel : d'argent, à l'aigle de sable, becquée et membrée de gueules.

1°. Thomas II, dont l'article viendra ;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, l'aîné, auteur de la branche des *seigneurs* du Boisbasset et du Hautbois, rapportée en son rang ;

3°. Charles, *dit* Charlot de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs*, puis *marquis* de Cany et de Quévilly, mentionnée plus loin ;

4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, le jeune, doyen de Guipry, puis de Lobeac, nommé maître des requêtes de François II, duc de Bretagne, le 19 février 1487, mort vers Pâques de l'année 1500. Sa succession fut partagée, le 21 juillet de cette année, entre Charles, son frère, et Raoul, son neveu. Le premier observa qu'elle était trop peu considérable pour que le partage fût exécuté selon l'assise du comte Geoffroi ;

5°. Louis de Bec-de-Lièvre, recteur de Saint-Jacques de la Lande. Sa succession fut partagée le 8 octobre 1486, entre ses frères et Raoul, son neveu ;

6°. François de Bec-de-Lièvre, prieur de Henc, qui obtint, le 6 décembre 1486, des lettres de sauvegarde du duc François II ;

7°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 12 mai 1466, avec Guillaume *Robelot* (1), écuyer, seigneur de Voltays, fils de Jean Robelot, écuyer, seigneur de Quelleneuc.

IV. Thomas de Bec-de-Lièvre, IIe du nom, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, obtint du duc de Bretagne, le 18 mars 1463, (*v. st.*) l'affranchissement de sa maison et métairie du Mesnil, situées en la paroisse de Guipry. (*Registres de la Chancellerie de Bretagne.*) Il fit un échange, au nom de sa femme, Perrine Gillot, le 15 janvier 1466, avec Jean, sire de Maure; fit une acquisition

Gillot : d'azur, à 3 abeilles d'or.

(1) *Robelot* : D'argent, à 3 cœurs de gueules.

de biens fonds de noble homme Robert de la Bouère, le 29 mars 1472, et mourut avant le 1er février 1473, époque à laquelle sa veuve accepta, aux plaids généraux de Châteaubriand, tenus à Loheac, la tutelle de Raoul, son fils aîné, et le gouvernement noble de ses autres enfants. Elle épousa en secondes noces noble homme Jean de la Fouchaye, co-seigneur du Bouexic, lequel obtint, tant pour lui qu'au nom de Raoul de Bec-de-Lièvre, fils aîné du premier lit de sa femme, le 13 février 1480 (*v. st.*) une sentence, rendue aux plaids généraux de Rennes, contre François Angier, seigneur du Plessis-Angier, par laquelle il fut ordonné qu'il serait dressé une enquête sur la plainte que Jean de la Fouchaye avait formée contre celui-ci, pour avoir chassé sur la terre du Bouexic. Perrine Gillot ne vivait plus le 22 septembre 1500. Elle avait eu de Thomas de Bec-de-Lièvre, son premier mari :

1°. Raoul, dont l'article viendra;

2°. Étienne de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury, compris au rôle des nobles de l'évêché de Saint-Malo, en 1513. Il épousa Jeanne *d'Autie*, dont il laissa :

A. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury et de la Motte-au-Chancelier, dont il fit aveu au roi, le 5 janvier 1550 (*v. st.*), conjointement avec Jeanne *Juhel* (1), sa femme, dont il eut :

a. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bas-Bury, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 26 mars 1571, décédé sans avoir été marié;

b. Étiennette de Bec-de-Lièvre, mariée avec N...., seigneur de Berthemais, auquel elle porta la terre du Bas-Bury, après la mort de son frère;

c. Gillette de Bec-de-Lièvre, épouse de Jean *de Quelen* (2), sieur du Clos-Quelen :

d. Perrine de Bec-de-Lièvre, } mortes sans alliance;
e. Olive de Bec-de-Lièvre, }

B. Étienne de Bec-de-Lièvre, qui n'a laissé qu'une fille;

C. Perrine de Bec-de-Lièvre, mariée à N.... *de Beauchesne-Beaumanoir;*

D. Julienne de Bec-de-Lièvre, femme de N...., sieur de la Hairie;

3°. Thomas de Bec-de-Lièvre, seigneur de Gouen, dont le partage fut réglé

---

(1) *Juhel :* De gueules, au croissant d'argent; au lambel du même.

(2) *De Quelen :* Burelé d'argent et de gueules.

comme juveigneur, par Raoul, son frère aîné, le 1er février 1505. Il épousa Jeanne *le Chanoine*, dont il eut deux filles :

A. Guillemette de Bec-de-Lièvre, mariée avec Pierre *de la Porte* (1), seigneur du Val. La noblesse de ces deux époux a été jurée dans les preuves faites, le 2 juillet 1663, par Pierre de Serent, pour l'ordre de Malte ;

B. Jeanne de Bec-de-Lièvre, femme de N ..., sieur *de Launay-Perrault* ;

4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, doyen de Loheac, après son oncle, et recteur de Guipry. Il fit son testament le 19 mai 1510, et confia l'exécution de ses dernières volontés à Étienne et Guillaume, ses frères ;

5°. Guillaume de Bec-de-Lièvre, recteur de Comblezac, qui, le 17 septembre 1522, fit son testament, dont il nomma exécuteurs Raoul et Étienne, ses frères ;

6°. Laurence de Bec-de-Lièvre, mariée, le 15 juin 1478, avec noble homme Jean *de la Fouays* (2), seigneur du Bois-au-Vayer, fils de noble Olivier de la Fouays, seigneur de la même terre.

V. Raoul de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic, de la Fauvelays et autres lieux, fils aîné et héritier principal et noble de Thomas de Bec-de-Lièvre, fut mis sous la tutelle de sa mère le 1er février 1473. Il comparut, représenté par Guillaume de Bec-de-Lièvre, archer armé de brigandine et de hoqueton, à la montre des nobles et fieffés de l'archidiaconé de Porhoet, faite à Ploermel les 8 et 9 janvier 1479. Il fit une semblable comparution par procureur à une seconde revue du même archidiaconé, qui eut lieu les 5 et 6 juillet 1480. Il fut chargé par la duchesse Anne de plusieurs missions importantes relatives à la négociation du mariage de cette princesse, d'abord, en 1489, près de Charles VIII, roi de France, ensuite près de Maximilien d'Autriche, roi des Romains. (Voyez les *Institutions*, ouvrage inédit du chevalier Guyot des Fontaines, liv. V.) Raoul de Bec-de-Lièvre est compris au nombre des nobles qui tenaient des biens à foi et rachat sans devoir de chambellenage, de Gui XIV, comte de Laval et de Montfort, dans le dénombrement de la seigneurie de Loheac, fourni par ce comte le 28 juin 1494. Les biens de Raoul, compris dans ce dénom-

(1) *De la Porte :* De gueules, au croissant d'hermine.

(2) *De la Fouays :* D'argent, à 2 fasces de gueules.

brement, étaient situés dans les fiefs de Maupertuis, de Rendumel et de la Rochière. Il fut nommé lieutenant de la ville de Rennes par le roi Charles VIII, le 9 juin 1496, et fut confirmé par lettres de la duchesse Anne, femme de Louis XII, des 9 avril 1498 et 21 juillet 1500. (*Ch. des Comptes de Bretagne.*) Le même jour, 21 juillet 1500, Raoul de Bec-de-Lièvre transigea avec Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Chavaignes, son oncle, sur le partage de la succession de Pierre, doyen de Loheac, et passa une seconde transaction, le 22 septembre 1500, avec Jean de la Fouays, son beau-frère. Le 25 septembre 1503, Raoul comparut à la montre des nobles de l'évêché de Rennes, et y promit de servir le roi et la reine, et de fournir à leur armée deux hommes bien armés. Il passa divers actes les 5 mai 1505, 30 avril 1506, 28 juin 1507, 22 septembre 1511 et 4 novembre 1544. Il avait épousé, par contrat du 27 novembre 1489, Guillemette Challot, morte avant le 28 juin 1505, fille de Jean Challot, seigneur de la Challousays, et de Philippine du Pé d'Orvault. Leurs enfants furent :

Challot : d'argent, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lionceaux de sable.

1°. Gilles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, dont il fournit le dénombrement à Jean, seigneur d'Acigné le 31 janvier 1527 (*v. st*). Le 3 mai 1528, il donna à Thomas, son oncle, la part qui lui revenait dans les successions de ses aïeul et aïeule, et mourut la même année, sans avoir eu d'enfants de Gillette *de la Chasse* (1), son épouse ;
2°. Etienne, qui a continué la descendance ;
3°. Perrine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 27 janvier 1507, avec Jean *Peschart* (2), écuyer, seigneur de la Chavagnière ;
4°. Rose de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 22 septembre 1511, avec Jean *du Fresche* (3), écuyer, seigneur du Perret. Elle ne vivait plus le 4 novembre 1544.

VI. Étienne de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, conseiller du roi, lieutenant-civil de la ville de Rennes, était, ainsi que son frère aîné et ses sœurs, sous la garde

---

(1) *De la Chasse :* De gueules, à 3 aiglettes au vol abaissé d'argent.

(2) *Peschart :* De gueules, à la bande d'or, chargée de 3 roses d'azur, et accostée de 4 ducs ou chats-huants d'argent, 2 en chef et 2 en pointe.

(3) *Du Fresche :* D'argent, à 3 connils ou lapins passants de sable.

noble de leur père le 25 juin 1505. Ils y étaient encore en 1513, suivant les registres de la réformation de la noblesse de Bretagne, où Raoul est cité comme possédant et tenant noblement, outre sa maison du Bouexic, une métairie sise à Gouen, exempte de fouage depuis 50 ans, attendu le dédommagement donné à la paroisse de Guipry par feu Thomas de Bec-de-Lièvre, père de Raoul, enfin les maison et manoir nobles de la Fauvelays, appartenant aux enfants de celui-ci, dont il avait la garde, maison et manoir nobles de toute antiquité, disent les mêmes registres. (*Arch. de la chambre des comptes de Bretagne; Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. III, fol. 965.) Étienne de Bec-de-Lièvre fut nommé lieutenant-civil de la ville de Rennes par le roi François Ier, le 21 janvier 1527. Le 21 novembre 1530, il passa une transaction avec François Bérard, écuyer, seigneur de la Haute-Touche, et Péronne le Chauchart, son épouse, au sujet des droits que ceux-ci avaient dans la communauté des biens meubles et acquets de lui Étienne, et de sa première femme. Le 2 janvier suivant (*v. st.*), Étienne reçut une quittance de Gillette de la Chasse, veuve de Gilles de Bec-de-Lièvre, son frère aîné. Il fournit l'aveu de sa terre de la Fauvelays au ressort de Rennes, le 4 novembre 1539. (*Cab. du Saint-Esprit*, *vol.* 54 *des généalogies*, fol. 626.) Le 5 mars suivant (*v. st.*), il donna à Pierre d'Argentré, chevalier, seigneur de la Guichardière, la déclaration des terres et héritages nobles, sujets au ban et arrière-ban, qu'il possédait; rendit trois aveux au comte de Laval et au seigneur de Loheac, les 21 juillet 1549, 30 mai 1550 et 30 juin 1550, pour les terres qu'il tenait d'eux noblement, et mourut peu de temps avant le 19 juillet 1559. Il avait épousé 1°, par contrat du 26 mai 1525, Gilberte DE VAUCOULEUR, dame de la Ville-de-Bout, morte avant le 21 novembre 1530, sans postérité, fille de François de Vaucouleur, écuyer, seigneur de Lanjamet, et de Gilberte du Bourgneuf; 2°, par contrat du 19 mai 1541, Gilberte DU HAN, fille de Jean du Han, écuyer, seigneur de Launay et de la Mettrie, conseiller et procureur-général du duc de Bretagne, et de Jeanne Brullon de la Muce, cette dernière, sœur de François Brullon, seigneur de la Muce, qui avait été armé chevalier en 1531, et avec lequel Jeanne avait passé un accord le 19 juillet 1539. De ce second mariage sont provenus trois fils et trois filles :

DE VAUCOULEUR : d'azur, à la croix d'argent.

DU HAN : d'argent, à la bande fuselée de sable, sommée d'un lion morné de gueules.



1°. René de Bec-de-Lièvre, mort célibataire;
2°. François I, qui a continué la descendance;
3°. Jean de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BOUEXLAYE, *puis marquis* DE BEC-DE-LIÈVRE, rapportée ci-après;
4°. Gillette de Bec-de-Lièvre, mariée 1°, par contrat du 21 mai 1568, avec Jean *Pescherel* (1), seigneur de Beaulieu et de la Villeneuve; 2° avec François *de l'Espinay* (2), écuyer; 3° avec Guillaume *Ginguené* (3), sieur de la Chapelle. Elle vivait encore le 28 août 1582, et mourut ainsi que son dernier mari, avant l'année 1585;
5°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 9 janvier 1567, avec René *de Bois-Adam,* (4) écuyer, seigneur de Bois-Adam et de la Rozays, dont elle était veuve le 5 mai 1582. Il était fils de noble homme Robert, seigneur de Bois-Adam et de la Rozays, et de Jeanne le Forestier;
6°. Claude de Bec-de-Lièvre, mariée, en 1576, avec François *du Plessis,* (5) écuyer, seigneur de Grenédan, avec lequel elle vivait sans enfants, le 5 mai 1585. Il était fils de François du Plessis, seigneur de Grenédan, et de Jeanne de la Bouère.

DU CHATELLIER : de gueules, au dextrochère tenant une fleur de lys, et accompagné de 4 besants posés en croix, le tout d'argent.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur du Bouexic, de Guipry et de la Fauvelays, fut reçu, le 25 août 1569, conseiller au parlement de Bretagne, et s'allia, par contrat du 26 mars 1572, avec Françoise DU CHATELLIER, fille de Jean, seigneur du Châtellier et des Flèges, et d'Orphraise de Couesnon. Elle eut la terre du Châtellier par le partage qu'elle fit avec Julienne du Châtellier, sa sœur, femme de Bertrand du Guesclin, seigneur de la Roberie. Françoise mourut avant le 5 juin 1612, date du partage de sa succession entre ses enfants. François de Bec-de-Lièvre passa un acte le 8 janvier 1611. Il fournit un aveu, le 10 janvier 1617, à François de Cossé, duc de Brissac, et en reçut lui-même deux qui lui furent rendus par ses censitaires les 11 et 28 février 1623. Il recueillit toute la succession de Françoise de Bec-de-Lièvre, sa sœur, suivant un acte qu'il passa le 16 février 1626. Il reçut des lettres de conseiller honoraire au parlement de

(1) *Pescherel :* D'argent, à 5 coquilles de sable.

(2) *De l'Espinay :* D'argent, au croissant de gueules, accompagné de 6 billettes de sable.

(3) *Ginguené :* D'argent, à trois coquilles de gueules.

(4) *De Bois-Adam :* De gueules, à la bande d'hermine, accostée de 6 molettes d'éperon d'or.

(5) *Du Plessis :* D'argent, à la bande de gueules, chargée de trois macles d'or, et accostée en chef d'un lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

Rennes, le 26 août 1627, et mourut peu de temps après, dans un âge avancé. Ses enfants furent :

1°. René de Bec-de-Lièvre, conseiller au parlement de Bretagne en 1607, mort Chartreux à Paris;

2°. Jean, qui a continué la descendance;

3°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 28 mai 1602, avec Gui *de Renouard*, (1) seigneur de Villayer et des Onglées, maître en la chambre des comptes de Bretagne, lequel vivait le 11 août 1621;

4°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 20 mai 1606, avec Nicolas *du Bois*, (2) écuyer, seigneur du Bois-Robert;

5°. Olive de Bec-de-Lièvre, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes;

6°. Claude de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 25 juillet 1611, avec Julien *Bonamy*, co-seigneur, par sa femme, du Châtellier.

VIII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur de Guipry, de Bossac et du Châtellier, fut nommé conseiller au parlement de Bretagne le 17 mai 1618. Il fut choisi pour médiateur d'une transaction passée, le 11 août 1621, entre François de Bec-de-Lièvre, seigneur de la Bunelaye, son cousin-germain, avec Sébastien du Plessis, seigneur de Grenédan. Jean reçut, en qualité de seigneur du Châtellier, un aveu de Gui le Borgne, écuyer, le 15 juillet 1634. Au mois de février 1637, il obtint du roi des lettres-patentes portant union des fiefs et châtellenies de Bossac et de Guipry à la seigneurie du Bouexic, et leur érection en titre de *vicomté du Bouexic* *, lettres qui furent registrées

---

(1) *De Renouard :* D'argent, à la quintefeuille de gueules.

(2) *Du Bois :* De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 croissants du même.

* *Lettres-patentes de la vicomté du Bouëxic.* Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et avenir, salut. La raison et l'expérience ont également fait connaître à nos prédécesseurs, que les marques d'honneur sont les plus chères récompenses de la vertu. C'est pourquoi ils ont toujours été soigneux de récompenser le mérite et la fidélité de ceux qui les ont servis courageusement; et, d'autant que nous ne désirons pas moins que les autres monarques qui ont porté le sceptre avant nous, faire connaître à tout le monde, que de toutes les parties de la justice, que nous désirons rendre soigneusement, il n'y en a pas une que nous chérissions tant que celle qui distribue les récompen-

au parlement et à la chambre des comptes de Bretagne, et au présidial de Rennes les 8 août 1637 et 12 et 14 juin 1638. Jean de Bec-de-Lièvre, ayant résigné sa charge de conseiller au parlement au seigneur de Kérisac, son gendre, le 14 août 1640, obtint, le 31 décembre suivant, des lettres de conseiller honoraire. Il mourut peu avant le 15 décembre 1659, époque à laquelle sa seconde femme fut instituée tutrice de leurs enfants. Il avait épousé 1°, par contrat du 25 septembre 1617, Guionne Cheville, morte en 1636, fille de Jean Cheville, écuyer, seigneur de la Flourie, et de Ber-

Cheville : d'argent, à la fasce de gueules, accompagné e en chef de 3 quintefeuilles, et en pointe d'un croissant, le tout du même.

---

ses; à ces causes, ayant pris en considération les fidèles services qui nous ont été rendus par notre amé et féal conseiller en notre cour de parlement de Rennes, François Bec-de-Lièvre, écuyer, sieur du Bouëxic, tant en l'exercice de sa charge, par l'espace de cinquante-sept années, qu'en plusieurs autres occasions importantes, même durant les mouvements derniers de la ligue, où sa fidélité se fit connaître avec tant de témoignages, que sa maison et terre du Bouëxic en fut pillée et la plus grande partie de ses titres perdus; et que les mêmes services nous sont continués par notre amé et féal Jean Bec-de-Lièvre, son fils, écuyer, sieur du Bouëxic, aussi conseiller audit parlement de Bretagne, depuis l'année mil six cent dix-huit, lequel depuis quelque temps avait acquis les terres et châtellenies de Bossac en Guipry, de Quémillac, et quelques autres fiefs s'étendant aux paroisses de Guipry, Guignet et Saint-Malo de Filié, en notre pays de Bretagne, dans lesquelles paroisses et autres proches les unes des autres est situé le château du Bouëxic et fiefs en dépendants, lesquelles terre du Bouëxic et châtellenie de Bossac et Quémillac, sont belles, nobles et de grande étendue, se joignant l'une l'autre, consistant en bourgs, paroisses, plusieurs fiefs de haute, moyenne et basse justice, chapelles, bois de haute futaie, bois taillis, grand domaine et grand revenu et valeur suffisante pour soutenir le titre et qualité de vicomté; nous, en reconnaissance de ses services, et par les considérations susdites, avons de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, lesdites terres, châtellenies fiefs et justice de Bossac en Guipry, Quémillac et autres fiefs acquis par ledit sieur du Bouëxic, jouissant et usant de la terre et seigneurie du Bouëxic, et fiefs qui en dépendent, et icelle seigneurie du Bouëxic, créée, érigée et élevée, créons, érigeons et élevons par ces présentes signées de notre main, au titre avec qualité et prééminence de vicomté, pour ledit sieur du Bouëxic en jouir et user pleinement, paisiblement, perpétuellement, ses hoirs, successeurs et ayans causes audit titre de vicomte, lequel nous voulons être réputé et appelé seigneur et vicomte du Bouëxic, ou que tel se puisse dire, nommer, qualifier et instituer, tant en jugement que dehors, qu'il en jouisse et use en tels et pareils droits, autorité et prérogatives, prééminence et hautesse, comme jouissent et usent, et ont accoutumé jouir et user les autres seigneurs vicomtes de notre province de Breta-

tranne Frotet; 2°, par contrat du 31 juillet 1644, Péronnelle DE LA VILLÉON, fille de François de la Villéon, écuyer, seigneur de Boisfeillet, et d'Isabeau de la Fresnaye. Jean de Bec-de-Lièvre eut pour enfants;

DE LA VILLÉON : d'argent, au houx arraché de sinople; au franc canton de sable, fretté d'or.

Du premier lit :

1°. Gui de Bec-de-Lièvre, chevalier, vicomte du Bouexic, mort célibataire en 1643;

2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 9 août 1640, avec

---

gne, et prendre sur ses armoiries les blason, devises, enseignes et titres appartenants à la dite qualité de vicomte, aussi que les vassaux, arrière-vassaux ou autres tenant noblement et roturièrement de la dite vicomté du Bouëxic, feront à l'avenir les hommages et bailleront leurs aveux et dénombrements, déclarations de leurs terres et devoirs dus audit sieur vicomte du Bouëxic, et à ses successeurs, seigneurs vicomtes au nom dudit sieur vicomte du Bouëxic, et semblablement tous autres actes et reconnaissances, sans toute fois que pour mutation de titre et qualité, ils soient tenus à autres devoirs qu'ils ont été jusqu'à présent. Voulons et nous plait que ledit sieur vicomte du Bouëxic puisse établir officiers nécessaires pour l'exercice de la justice ordinaire, ainsi que les autres vicomtes, qui sera tenue dorénavant au bourg dudit Guipry, lieu plus commode à nos dits sujets, le jour de jeudi à heure accoutumée, et qu'il puisse faire construire et élever fourches patibulaires, et le nombre de pilliers que les autres sieurs vicomtes de la dite province, à la charge et condition que ladite vicomté du Bouëxic sera tenue de nous à foi et hommage, et que les appellations ressortiront où elles avaient coutume de ressortir avant ladite érection, et sans que pour ce, nous entendions rien déroger aux droits de justice, foi et hommage, s'il en appartient, ainsi qu'à nous, ni contrevenir aux cas royaux, et que ladite érection et création fasse préjudice à nos droits et à ceux d'autrui. Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers, les gens tenant notre dite cour de parlement à Rennes, et chambre de nos comptes à Nantes, sénéchal de Rennes, et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils fassent user, et du contenu en icelles ils fassent jouir, et laissent ledit exposant ses hoirs, successeurs, seigneurs d'icelle terre, seigneurie et vicomté pleinement paisiblement et perpétuellement jouir, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements à ce contraires. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose bonne et stable à toujours, nous avons à icelle, fait mettre notre scel, sauf en autres choses notre droit et celui d'autrui en toutes. Donné à Paris au mois de février l'an de grâce mil six cent trente-sept, et de notre règne le vingt-septième. Signé LOUIS; et sur le registre : par le roi, signé *Phélippeaux* et scellé du grand scel de cire verte, à lacs de soie rouge et verte.



Jean *Hingant*, (1) chevalier, seigneur de Kérisac, conseiller au parlement de Rennes, fils de Claude Hingant, sieur de Kerisac et de Kerduel, et d'Anne de Lezildry;

3°. Bertranne de Bec-de-Lièvre, religieuse à l'abbaye de Saint-Georges à Rennes;

4°. Anne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 8 septembre 1650, à René, seigneur *de la Saudraye*, (2) écuyer;

5°. Guionne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 3 juin 1660, avec Georges *de Gaulay*, (3) seigneur du Boisguy, fils de Briand de Gaulay, seigneur du Boisguy, et de Guionne de Kerguisec;

Du second lit :

6°. François II, dont l'article suit;

7°. Georges-Alexis de Bec-de-Lièvre, recteur d'Yrodouer, maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, par arrêt des commissaires établis pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 14 mai 1669.

IX. François DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, baptisé le 21 février 1650, comparut au greffe de la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne, y soutint être noble et issu d'ancienne chevalerie et extraction, et produisit des titres remontant sa filiation à Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, son septième aïeul, vivant en 1350 et 1360; et, sur le vu de ces titres, lui et son frère puiné furent déclarés issus *d'ancienne extraction noble*, avec faculté pour François de prendre la qualité de chevalier, et pour son frère, celle d'écuyer, par arrêt du 14 mai 1669. (*Produit au cabinet des ordres du Roi en 1770, en expédition sur parchemin, signée L. C. Picquet.*) François avait épousé, en 1676, Madelaine D'ESPINAY, fille d'Urbain d'Espinay, chevalier, marquis de Vaucouleur, et de Susanne de Trémigon. Elle le rendit père de Pierre II, qui suit.

D'ESPINAY : d'argent, au lion coupé de gueules et de sinople, lampassé, armé et couronné d'or.

(1) *Hingant :* De gueules, à la fasce d'or, accompagnée de 7 billettes du même, 4 rangées en chef, et 3 en pointe, posées 2 et 1.

(2) *De la Saudraye :* De gueules, à 3 fasces d'or, chargées de 3 haches d'armes de sable, 2 et 1.

(3) *De Gaulay :* D'azur à la fasce d'argent, chargée de 3 quintefeuilles de gueules.

X. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, chevalier, vicomte du Bouexic, seigneur du Châtellier, du Teilhac, etc., épousa, par contrat du 10 janvier 1702, Louise GABARD, dame du Teilhac, fille de Claude Gabard, seigneur du Teilhac, et d'Antoinette de Chardonnay. Ils ont eu six fils et quatre filles :

GABARD : de gueules, à 2 étoiles d'or en chef, et un croissant d'argent en pointe.

1°. Antoine de Bec-de-Lièvre, chevalier, vicomte du Bouexic, né le 27 décembre 1702, marié le 14 décembre 1735, avec Charlotte *de Cornullier*, (1) dame de Montreuil, fille de Claude de Cornullier, seigneur de Montreuil, et de Charlotte le Tourneux. Ce fut sur Antoine de Bec-de-Lièvre que la vicomté du Bouexic fut décrétée en 1756, et adjugée à M. du Bouexic de Pinieux. Il mourut sans postérité;

2°. Charles-Prudent de Bec-de-Lièvre, né à Nantes en 1705, abbé de Vierzen en 1730, et de la Caignotte en 1731, grand-vicaire de Périgueux en 1736, sacré évêque de Nismes le 12 janvier 1738. Ce prélat fut révéré par ses pieuses prodigalités et par toutes les vertus qui font un grand évêque. Nismes et le midi de la France lui doivent de nombreux établissements de bienfaisance, et sa mémoire y jouit d'une vénération que les malheurs des temps n'ont point altérée. Il est décédé peu de temps avant la révolution, sous-doyen des évêques de France ;

3°. Pierre-Joseph de Bec-de-Lièvre, reçu chevalier de Malte au prieuré d'Aquitaine le 14 février 1718, enseigne des vaisseaux du roi, mort à bord *du Mercure* le 13 septembre 1746 ;

4°. Pierre-Joseph, dont l'article viendra ;

5°. Louis-Toussaint, chevalier de Bec-de-Lièvre, né le 31 octobre 1719, enseigne de vaisseau le 25 mars 1738, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il commanda le vaisseau *le Moras*, faisant partie de l'escadre du comte d'Aché, dans les combats des 29 avril et 3 août 1758, contre l'escadre anglaise, près de Pondichéry. (*Gazette de France*) ;

6°. François-Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier de la Roche-Hervé, officier de marine, né le 14 juillet 1725 ;

7°. Pélagie de Bec-de-Lièvre, mariée, le 31 mai 1732, avec Pierre *Picaut*, (2) seigneur de Pommeraye, morte le 19 juillet 1746 ;

8°. Louise de Bec-de-Lièvre, morte religieuse à la Visitation de Rennes, le 11 octobre 1725 ;

9°. Marie-Anne de Bec de Lièvre, mariée, par contrat du 12 avril 1742,

---

(1) *De Cornullier :* D'azur, au rencontre de cerf d'or, sommé entre les 3 ramures d'une mouchure d'hermine d'argent.

(2) *Picaut :* D'argent, fretté de gueules ; au chef du même, chargé de 3 trèfles d'or.

avec haut et puissant seigneur messire Charles-Henri *Bruneau d'Ornac*, (1) baron de Verfeil et des états de Languedoc, seigneur de Saint-Marcel, de Careyret, des Auxiats, de Cadignac, au diocèse d'Uzès, etc., fils de Henri Bruneau d'Ornac, seigneur des mêmes terres, et de Jeanne d'Adhémar de Montfalcon. Elle mourut le 18 décembre 1745;

10°. Louise-Françoise-Aimée de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 20 juin 1742, avec Jean-François *de Rainaud de Boulogne*, seigneur de Lascours, au diocèse d'Alais.

GILARD : de gueules, à 2 clefs d'argent, passées en sautoir.

XI. Pierre-Joseph, vicomte DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur du Teilhac, né le 10 mars 1718, épousa, par contrat du 1er octobre 1753, Thérèse-Marie-Gabrielle GILARD DE KERANFLECH, fille de Mathieu-Joseph Gilard, seigneur de Keranflech, et de Marie-Hiacinthe Louvard. Il mourut en 1766, laissant une fille unique, nommée :

Laurence-Antoinette de Bec-de-Lièvre, dame du Teilhac, née le 4 février 1758.

SEIGNEURS DE LA BUNELAYE, puis MARQUIS DE BEC-DE-LIÈVRE.

LE DUC : de gueules, à 3 molettes d'éperon d'or.

VII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de la Maultays, troisième fils d'Étienne de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Bouexic et de la Fauvelays, et de Gillette du Han de Launay, sa seconde femme, partagea avec son frère aîné et ses sœurs le 5 mai 1585. Il fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 14 août 1591, sur la démission de Vincent du Roscoet, et fit son testament le 5 mai 1608. Il avait épousé Françoise LE DUC, fille de Julien le Duc, qui avait été reçu, le 2 août 1554, conseiller au parlement de Rennes, lors de l'érection. Elle mourut en 1602, laissant :

1°. Jean de Bec-de-Lièvre, qui partagea avec ses frères la succession de leur mère, le 8 mai 1602, et mourut sans postérité;
2°. François, qui a continué la descendance;
3°. Claude de Bec-de-Lièvre, qui prit part au partage du 8 mai 1602. Il paraît n'avoir pas eu d'enfants.

---

(1) *Bruneau d'Ornac :* Parti, au 1 d'argent, au lion de gueules; au 2, vairé d'or et de gueules.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, fut nommé le 16 juin, et reçu le 16 août 1620, conseiller au parlement de Rennes, puis nommé le 14 décembre 1632, et reçu, le 3 janvier 1633, premier président en la chambre des comptes de Bretagne. Il avait épousé, le 7 juillet 1621, Jeanne BLANCHARD, fille de Jean Blanchard, seigneur de Lessongère, conseiller d'état et premier président de la chambre des comptes en 1634, après la mort de François de Bec-de-Lièvre, son gendre, et de Madelaine Savineau. Leurs enfants furent :

BLANCHARD : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 5 besants d'or, 2 en chef et 3 en pointe.

1°. Jean-Baptiste Ier, qui suit ;
2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée, au mois d'août 1640, avec messire Gui *du Pont*, (1) chevalier, seigneur d'Échevilly, reçu conseiller au parlement de Bretagne le 23 mai 1643, fils de Louis du Pont, président en la chambre des comptes de Rennes.

IX. Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Bunelaye et de la Maultays, fut d'abord avocat-général en la chambre des comptes de Nantes, le 17 juillet 1646, ensuite conseiller au parlement de Bretagne le 12 janvier 1649, et enfin conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au même parlement le 3 novembre 1652. Dès le 30 avril 1649, il avait fait le partage noble et avantageux de la succession de François de Bec-de-Lièvre, son père, avec Gui du Pont, seigneur d'Échevilly, son beau-frère. Il avait épousé, par contrat du 16 juin 1647, Louise DE HARROUYS, fille de Louis de Harrouys, chevalier, seigneur de la Seilleraye, premier président en la chambre des comptes de Bretagne, et de Simonne de Bautru-Nogent. Ces époux ne vivaient plus le 21 décembre 1658, date de l'élection de tutelle de leurs enfants, qui furent :

DE HARROUYS : d'argent, à 3 bandes de gueules, chacune chargée de 3 têtes de licorne d'or.

1°. Jean-Baptiste II, qui suit ;
2°. Louis de Bec-de-Lièvre, d'abord capitaine au service du roi, mort capucin ;
3°. Françoise de Bec-de-Lièvre, religieuse à Fontevrault.

X. Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, chevalier, sei-

---

(1) *Du Pont :* D'argent, à la face cambrée en arche de pont de sable, chargée d'une molette d'éperon d'or, et accompagnée de 3 roses de gueules.

gneur de la Bunelaye, né à Nantes en 1651, fut mis avec son frère et sa sœur sous la tutelle de Guillaume de Harrouys, leur oncle maternel, et de Jean du Pont, chevalier, seigneur d'Échevilly, époux de Françoise de Bec-de-Lièvre, leur tante, le 21 décembre 1658. Jean du Pont comparut, pour Jean-Baptiste et Louis de Bec-de-Lièvre, à la chambre de la réformation de la noblesse de Bretagne. Il y fit une production de titres semblable à celle qu'avait faite la branche du Bouexic, aînée de la famille; et, après avoir justifié que les prédécesseurs de ces deux frères « s'étaient de » temps immémorial gouvernés et comportés noblement et avan» tageusement, tant en leurs personnes et biens, que partages, sui» vant l'assise du comte Geoffroi, ayant toujours pris et porté les » qualités de nobles hommes, écuyers, messires et chevaliers, » ils furent maintenus par arrêt du 29 novembre 1670, comme issus d'ancienne extraction noble, avec faculté à Jean-Baptiste de Bec-de-Lièvre de porter la qualité de *chevalier*, et à Louis celle d'*écuyer*. L'aîné de ces frères fut reçu conseiller au parlement de Bretagne le 7 juillet 1677, puis premier président en la chambre des comptes le 5 septembre 1678. Il déploya dans l'exercice de cette charge de grandes vertus, un caractère ferme et de profondes connaissances. Le chancelier d'Aguesseau en parle en ces termes: « Les trois » Arnaud ont contribué à révéler à Louis XIV la force de M. de » Bec-de-Lièvre, magistrat intègre et éclairé. Il exerça la plus hono» rable des magistratures, celle qui constitue arbitre dans les cir» constances les plus délicates. M. de Bec-de-Lièvre fut consulté » sur les affaires privées et sur celles d'une province jalouse de ses » priviléges. Le roi lui rend ce témoignage : *l'intégrité, la sagesse » et le caractère inflexible d'un seul, ramènent les têtes exaltées, et » il concilie ce qu'il me doit avec ce que les Bretons attendent de son » impartialité.* » Il mourut au mois de décembre 1736, à l'âge de 85 ans. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1677, Rénée DE SESMAISONS (1), fille unique et héritière de René de Sesmaisons, chevalier, seigneur de Tréambert, de Villeneufve, etc., et de Françoise Juchault des Blottereaux. Ils eurent deux fils :

DE SESMAISONS : de gueules, à 3 maisons d'or.

(1) Citée par ses contemporains, et nommément par madame de la Fayette, comme une des plus belles femmes du royaume, et chez qui la solidité des vertus surpassait encore l'éclat de la beauté.

1°. Guillaume-Jean-Baptiste-François, qui suit;

2°. Hilarion-Marie de Bec-de-Lièvre, reçu président en la chambre des comptes de Bretagne le 1[er] février 1723, mort célibataire au mois de juin 1737.

XI. Guillaume-Jean-Baptiste-François, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, par érection du mois de février 1717, * chevalier, seigneur de

---

* *Lettres d'érection du marquisat de Bec-de-Lièvre.*

LOUIS, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Les rois, nos prédécesseurs, ont toujours estimé que le véritable moyen d'exciter à la vertu était de distinguer par des marques d'honneur, ceux qui, recommandables par leur naissance et poussés d'un véritable zèle, se sont encore élevés au-dessus du commun par les services qu'ils ont rendus à l'état, et non contents de les accorder en leurs personnes, ils ont même voulu attribuer des titres et dignités à leurs terres et seigneuries, ce qu'ils ont reconnu être d'une très-grande utilité pour engager un chacun à se rendre digne de pareilles grâces; en quoi voulant les imiter, nous rappelons agréablement les services qui nous ont été rendus, tant par notre amé et féal conseiller Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Tréambert, de Quifistre et autres lieux, président, et reçu en survivance, premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, et ceux que nous espérons qu'il nous rendra, que ceux que nous rendent et à l'état depuis plus de 38 ans Jean-Baptiste de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de la Bunelaye, son père, en la dite charge de premier président en notre chambre des comptes de Bretagne, suivant en cela, l'exemple de ses ancêtres qui, depuis la réunion de notre province de Bretagne à notre couronne, nous ont toujours donné, et aux rois nos prédécesseurs, des marques de leur zèle et de leur affection à notre service, tant dans la même charge de premier président de notre chambre des comptes de Bretagne, et en celles de conseiller et président en notre parlement de la même province, et de conseiller-d'état ordinaire, que dans toutes les autres charges et emplois importants dont ils ont été pourvus, tant par les rois nos prédécesseurs que par les ducs de Bretagne, au service desquels ils s'étaient également distingués depuis plusieurs siècles, en divers emplois considérables, dans l'exercice desquels ils se sont comportés de manière qu'ils en ont obtenu des récompenses et des marques de distinction particulière *il y a plus de trois cents ans;* et, par toutes ces considérations, voulant donner audit sieur Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre des marques de l'estime que nous faisons de sa personne, et le maintenir en état d'honneur qui puisse passer à sa postérité, nous nous y portons d'autant plus volontiers, que les terres et seigneuries de Tréambert en Saint-Molf, du Petit-Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur en Saint-Molf, de Villejame, de Ker-

Quifistre, de Tréambert, du Prodo, de Cremeur, de Villejame, de Pinieux, de la Seilleraye, etc., etc., fut reçu premier président de la chambre des comptes de Bretagne le 31 décembre 1716, et

---

credin et de Pinieux, situées dans notre province de Bretagne, en les paroisses de Mesquer, Saint-Molf, Saint-Liphard, Assérac, Piriac et Guérande, sous notre domaine de Guérande, sur lesquelles nous voulons faire passer la grâce que nous lui accordons, sont d'une étendue et d'un revenu fort considérable, que dans la plus grande partie desdites terres ledit de Bec-de-Lièvre a tout droit de haute, moyenne et basse justice, que les dites terres sont composées de plusieurs fiefs, au nombre de plus de 500 mouvances différentes; que la terre et seigneurie de Tréambert en Mesquer est une châtellenie ancienne, avec droit de ceps et collier dans le bourg de Mesquer, tous droits de prééminences, droits de police sur le pain, et d'étalage sur les denrées qui se rendent dans ledit bourg de Mesquer; une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean, dans l'église paroissiale de Mesquer, avec tous droits prohibitifs et privilége d'apposer et mettre au pilier de la dite église et au carroir d'icelle, armoiries, écussons et armes dudit lieu de Tréambert, droits de patronage et de présentation d'une chapellenie de cinq messes par semaine, de service dans la chapelle du château dudit Tréambert, droit de dîmes dans l'étendue des fiefs de Beaulieu et de Quifistre en Mesquer, dépendants de la châtellenie de Tréambert, droit d'une justice patibulaire, élevée à quatre piliers, et avec tous autres droits de seigneurie et juridiction appartenants au seigneur-châtelain et haut justicier; que la terre et seigneurie de Quifistre est aussi une des plus anciennes châtellenies de notre province de Bretagne; qu'elle s'étend dans les paroisses de Saint-Molf, Saint-Liphard, Piriac et Guérande, avec le droit de la moitié de la coutume, de la foire nommée le Pan de Saint-Liphard, le droit d'avoir un pot de terre de chaque potier vendant sur la chaussée de l'étang de Breca, par charretée ou charge de cheval, le droit de prééminence et patronage en l'église paroissiale de Saint-Molf, de ceps et collier, de justice patibulaire, de salon et étalage de quatres foires dans l'année, droits de dîme, de tous blés, grains, à la onzième gerbe, même des vins, crigneaux et autres espèces de fruits qui se dîment dans l'étendue du fief de la dite châtellenie en Saint-Liphard et Saint-Molf, droit de juridiction, avec exercice ordinaire, dans le bourg de Saint-Molf, dans laquelle paroisse ledit sieur de Bec-de-Lièvre est seul haut justicier, droits d'épaves et galois, ensemble droit de déshérence, connaissance de sang, pourvoyance de mineurs, confection d'inventaires, et généralement tous autres droits appartenants au seigneur haut-justicier et châtelain; que la terre et seigneurie de Quendennaiac, dans la paroisse d'Assérac, a droit de jurisdiction haute, moyenne et basse, droits d'épaves et galois, droit de terrage ou dîme ou onzième sur tous les grains et fruits qui croissent dans ledit fief, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que la seigneurie de Tréambert en Saint-Molf a pareillement droit de juridiction haute, moyenne et basse, d'épaves et galois, comme aussi droit de

mourut en son château de Bec-de-Lièvre le 7 novembre 1733. (*Gazette de France.*) Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1705, haute et puissante demoiselle Françoise LE NOBLETZ, fille de haut

LE NOBLETZ : d'argent, à 2 fasces de sable; au franc canton de gueules, chargé d'une quintefeuille d'argent.

---

déshérence, et tous autres droits de seigneur haut-justicier; que les terres et seigneuries du petit Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Cremeur, Kercredin et Pinieux, qui s'étendent dans les paroisses de Saint-Molf et Guérande, donnent audit sieur de Bec-de-Lièvre grand nombre de vassaux qui sont sujets à toute servitude, obéissance, distroits de cour, et autres droits; que de toutes lesdites terres et seigneuries sont sujets et relèvent plusieurs gentilshommes, officiers et autres tenant terres nobles et seigneuries à foi et hommage et rachat, sous-rachat et plusieurs autres droits, le tout d'un revenu considérable et suffisant pour soutenir la qualité de marquisat; *pour ces causes* et autres bonnes considérations à ce nous mouvant, de l'avis de notre très-cher et très-amé oncle le duc d'Orléans, régent, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale, nous avons uni, annexé et incorporé, et, par ces présentes signées de notre main, unissons, annexons et incorporons lesdites terres de Quifistre, Quendenniac, Tréambert, en Saint-Molf, du petit Quifistre, du Prodo, de la Touche-Blanche, de Villejame, Cremeur en Saint-Molf, Kercredin et Pinieux, fiefs, revenus, circonstances, appartenances et dépendances d'icelles, à la terre de Tréambert en Mesquer, pour ne composer à l'avenir qu'une seule et même terre et seigneurie, laquelle, de notre même puissance et autorité royale, nous avons créée, érigée, décorée et élevée, créons, érigeons, décorons et élevons par ces présentes en nom, titre, dignité et prééminences de marquisat; et, sur ce qu'il nous aurait été représenté par ledit sieur de Bec-de-Lièvre que dans sa famille, fort étendue dans nos provinces de Bretagne et Normandie, il ne se trouve aucune terre de son nom, nous avons fait et faisons ladite érection sous la dénomination de *marquisat de Bec-de-Lièvre,* et pour cet effet nous avons changé et commué, et, par ces présentes, changeons et commuons ledit nom de Tréambert en Mesquer, en celui de Bec-de-Lièvre, pour en jouir par ledit sieur de Bec-de-Lièvre et ses successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs de la dite terre, perpétuellement et à toujours, sous la dite dénomination de marquisat de Bec-de-Lièvre, voulons et nous plaît que les vassaux et justiciables d'icelle, tant nobles que roturiers, dorénavant portent et rendent, quand le cas y écherra, les foi et hommages, donnent leurs aveux et dénombrements, fassent leurs déclarations, et payent les droits et devoirs dont ils sont tenus, sans les augmenter, sous la reconnaissance dudit titre de marquisat de Bec-de-Lièvre, et que ledit sieur de Bec-de-Lièvre, ses héritiers, successeurs et ayant-cause, tant mâles que femelles, seigneurs et propriétaires de la dite terre, jouissent à l'avenir du titre de marquis, avec tous les honneurs, droits, prérogatives et prééminences dont jouissent les autres marquis de notre royaume et province de Bretagne; et, à cet effet, leur avons permis de porter, sur leurs armes et blasons, des couronnes appartenant à la di-

et puissant seigneur messire René le Nobletz, seigneur de Lescus, et de Marie-Agnès du Châtel. De ce mariage sont issus deux fils et une fille :

1°. Hilarion-François, dont l'article suit;
2°. Gui-Marie-Hilarion de Bec-de-Lièvre, né le 16 août 1713, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, le 27 avril 1715. Il fut lieutenant au régiment des gardes-françaises, et mourut au mois de décembre 1740;
3°. Jeanne-Marie de Bec-de-Lièvre, née le 16 août 1706, mariée, par contrat du 3 janvier 1723, avec Charles-Jean-François, marquis *de la Riviè-*

---

gnité de marquisat, pour, dudit marquisat, user et jouir par eux, l'avoir, tenir et posséder aux mêmes redevances, foi et hommages, droits et devoirs qu'il doit à présent à cause desdites terres et sans aucun changement de mouvance, augmentation ni diminution de droits; voulons que la justice y soit administrée par les officiers d'icelle au bourg de Mesquer, et que les juges et officiers intitulent leurs sentences et jugements de la qualité de marquis de Bec-de-Lièvre, sans aucun changement de ressort, ni que les appellations puissent être relevées ailleurs ni d'autre manière qu'elles étaient auparavant, sans rien innover aux droits de justice, foi et hommages qui pourraient appartenir à d'autres seigneurs particuliers, ni contrevenir aux cas royaux, dont la juridiction appartient aux présidiaux; lui permettons, pour marque de ladite justice, de faire élever fourches patibulaires à quatre piliers, poteaux, et carcans aux endroits nécessaires, à condition toutefois que tous les actes, de quelque nature qu'ils soient, qui ont été rendus ou passés jusqu'à l'exécution des présentes, sous le nom de Tréambert en Mesquer, seront exécutés, sans que, sous prétexte de la présente érection, ils puissent être contestés. N'entendons néanmoins qu'en conséquence de ladite érection, ni des édits des années 1565 et 1566 et autres, on puisse prétendre ledit marquisat être uni ni réversible à notre couronne au défaut d'hoirs mâles ou femelles dudit sieur de Bec-de-Lièvre, auxquels édits et à tous autres rendus sur ce sujet nous avons dérogé et dérogeons pour ce regard seulement, et sans tirer à conséquence; voulons seulement, qu'au dit cas ladite terre et marquisat de Bec-de-Lièvre, circonstances et dépendances reprenne le premier état et nature qu'elle avait avant la présente érection. Si donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour de parlement de Bretagne et chambre des comptes à Nantes, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles jouir et user ledit sieur de Bec-de-Lièvre, ses successeuss et ayant-causes, tant mâles que femelles, pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances, réglements, arrêts et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, pour ce

re, (1) de l'ancienne maison de ce nom en Bretagne. Elle mourut veuve et sans enfants au mois de décembre 1740.

XII. Hilarion-François, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de la Seilleraye, de la Touche, d'Auray, de Mauves, de Peslan et de Faix, né le 9 décembre 1707, conseiller du roi en tous ses conseils, et premier président de la chambre des comptes de Bretagne le 31 décembre 1733, hérita des talents et des grandes qualités de son aïeul, et eut à les exercer dans les circonstances les plus difficiles. Il épousa, par contrat passé à Rennes, le 25 septembre 1740, haute et puissante demoiselle Marie-Anne D'ANVIRAY DE MACHONVILLE, dame du Gruménil, fille de feu haut et puissant seigneur messire Pierre d'Anviray, baron de Baudemont, seigneur de Machonville, conseiller du roi en ses conseils, président en la cour des comptes et aides de Normandie, et de haute et puissante dame Catherine-Charlotte le Jongleur. A ce contrat souscrivirent tous les membres vivants des deux branches de Bec-de-Lièvre établies en Normandie. De ce mariage sont issus :

D'ANVIRAY : de gueules, à la fasce d'or, chargée de trois croisettes de gueules, et accompagnée en chef d'un croissant d'argent.

1°. Hilarion-Anne-François-Philippe, qui suit;
2°. Anne-Henriette-Perrine de Bec-de-Lièvre, née le 11 mai 1744, mariée, par contrat du 2 mars 1765, avec François-Julien, marquis *de Rosily*, (2)

---

regard seulement, et sans tirer à conséquence. Car tel est notre plaisir; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes, sauf en autres choses notre droit, et l'autrui en toutes. Donné à Paris, au mois de février 1717, et de notre règne le deuxième, *signé* LOUIS. Par le roi, le *duc d'Orléans*, régent, au dessous *Phélypeaux*, visa *d'Aguesseau*. Ensuite est écrit : Pour union de terres et érection en marquisat à Guillaume-Jean-Baptiste-François de Bec-de-Lièvre. Scellées du grand sceau sur cire verte à lacs de soie rouge et verte. Lesdites lettres ont été insinuées à Rennes le 28 mars 1730.

La chambre a ordonné et ordonne que lesdites lettres-patentes seront registrées au greffe pour être exécutées, et jouir l'impétrant de leur effet, bien et duement, suivant la volonté du roi. Fait en la chambre des comptes à Nantes le 24 avril 1730.

(1) *De la Rivière :* D'azur, à la croix engrêlée d'or.

(2) *De Rosily :* D'argent, au chevron de sable, accompagné de trois quintefeuilles du même. (Au contrat de mariage de mademoiselle de Bec-de-Lièvre avec le marquis de Rosily assistèrent les évêques de Saint-Brieux, de Nantes, de

seigneur de Mesros en Bretagne, fils de Mathurin-Olivier-Étienne, seigneur de Rosily et de Mesros, chevalier, conseiller au parlement de Bretagne, et de Marie-Yvonne de Coetloury. Leurs enfants furent :

A. Anne-François, marquis de Rosily, ancien officier aux gardes-françaises. Il a émigré, a fait les campagnes de l'armée de Condé, et a servi ensuite dans les armées royales de l'Ouest ;

B. Anne-Françoise-Henriette de Rosily, mariée avec Pierre-Gabriel-François, marquis *de Lambilly*, (1) ancien lieutenant au régiment des gardes-françaises, fils de Pierre-Laurent-Marie, seigneur de Lambilly, de Kergrois et de Kerveno, et de Françoise-Jacquette de la Forest d'Armaillé ;

3°. Anne-Françoise de Bec-de-Lièvre, née le 18 mai 1753, mariée avec Guillaume *de la Planche*, (2) comte de Ruillé, seigneur du Plessis-Bourré, député aux états-généraux et membre de l'assemblée constituante, condamné à mort révolutionnairement le 2 janvier 1794, et décapité à Angers. De ce mariage sont issus :

A. N.... de la Planche, comte de Ruillé, marié avec mademoiselle *du Moncel*, (3) d'une ancienne maison de Normandie ;

B. Edouard de la Planche de Ruillé, mariée avec mademoiselle *de Maurepart ;*

C. N.... de la Planche de Ruillé, mariée à N...., comte *de Talhouet*; (4)

D. Émilie de la Planche de Ruillé, épouse de N.... comte *de Terves ;*

E. Cécile de la Planche de Ruillé, mariée à M. le comte *Constant de Moras*.

XIII. Hilarion-Anne-François-Philippe, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, du Gruménil, de la Bouvardière, de Mauves et autres lieux, naquit le 6 février 1743. Il fut nommé, le 5 août 1767, conseiller au parlement de Bretagne, charge vacante par la mort de Mathurin-Olivier-Étienne, seigneur de Rosily. Depuis, il fut nommé conseiller du

---

Quimper, de Rennes, de Vannes, de Dol, de Saint-Malo, de Léon et de Treguier, les ducs de Rohan et d'Aiguillon, et plus de 60 gentilshommes des maisons les plus distinguées de la province.)

(1) *De Lambilly :* D'azur, à six quintefeuilles d'argent.

(2) *De la Planche :* De sable, à cinq triangles ondées d'argent.

(3) *Du Moncel :* De gueules, à 3 losanges d'argent.

(4) *De Talhouet :* D'argent, à 3 pommes de pin de gueules.

roi en tous ses conseils et premier président de la chambre des comptes de Bretagne, et mourut à Nantes le 7 mai 1792. Il avait épousé, par contrat du 18 juillet 1778, haute et puissante demoiselle Marie-Émilie-Louise-Victoire DE COUTANCES (1), dame de la Bouvardière, de la haute et basse Indre, etc., fille de haut et puissant seigneur messire Louis, marquis de Coutances, chevalier, seigneur et patron des châtellenies des Celles-Guénaud et des Celles-Draon, du Genest, du grand et petit Repinsais, de la Bouvardière, du Vignaux, de la haute Indre, de la Maillière, de la Benaste et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Blanche-Victoire de Maurepas, dame de la Haye-Mahéas, de Cordemais, de la Musse, etc., etc. La marquise de Bec-de-Lièvre est morte à Paris le 28 décembre 1802, des suites de sa captivité à la citadelle de Besançon, où elle avait passé plusieurs mois, s'y étant constituée prisonnière pour recevoir le dernier adieu de sa fille, madame la comtesse de Bourmont, qui devait suivre son mari à la Guiane. De son mariage sont issus :

DE COUTANCES : d'azur, à 2 fasces d'argent, accompagnées de 3 besants d'or.

1°. Hilarion-Louis de Bec-de-Lièvre, décédé à l'âge de 7 ans;

2°. Anne-Christophe, marquis de Bec-de-Lièvre, né à Nantes en 1775. Élevé à l'école militaire de Sorèze, il en sortit à l'époque des premiers troubles révolutionnaires, avec des connaissances et des talents qui donnaient à sa famille les plus belles espérances sur la carrière à laquelle il avait été destiné. Émigré en 1791, à l'âge de seize ans, pour rejoindre les princes français à Coblentz, cette première marque de son dévouement à la cause royale, dont l'exemple lui avait été transmis depuis tant de générations par ses ancêtres, fut scellée du sacrifice de toute sa fortune, qui fut frappée par les confiscations prononcées contre les émigrés. Après avoir fait avec la plus grande distinction les campagnes de l'armée de Condé, il rentra en France, au commencement de 1795, joignit l'armée de la rive droite de la Loire, commandée par le vicomte de Scépeaux, et

(1) La maison de Coutances est d'ancienne chevalerie. Elle a pris son nom de la ville de Coutances en Normandie, que ses premiers auteurs possédaient en toute juridiction dans le onzième siècle. Gautier de Coutances, archevêque de Rouen en 1184, fut nommé chancelier d'Angleterre en 1191. Il conserva son siége après la réunion de la Normandie à la France en 1204, et mourut en 1208. Son neveu, Jean de Coutances, fut doyen de l'église métropolitaine de Rouen en 1189, et mourut en 1198. (*Gallia christ.*, édit. de 1759, t. XI, col. 51, 116.)

y remplit les fonctions de major-général de la cavalerie. Il donna des preuves de sang-froid et de bravoure dans diverses rencontres des troupes royales et républicaines, notamment à l'attaque d'Oudon, à la fin de juillet de la même année; mais, entraîné par trop d'ardeur, et s'étant avancé à plus de 80 pas de sa troupe, il reçut un coup de feu qui lui traversa la poitrine, et mourut le 10 août suivant, emportant l'estime et les regrets de ses chefs et de ses compagnons d'armes;

3°. Louis-Marie-Christophe, dont l'article suit;

4°. Marie-Madelaine-Julienne de Bec-de-Lièvre, mariée, en 1800, avec Louis-Auguste-Victor *de Ghaisne*, (1) comte de Bourmont, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, gentilhomme honoraire de la chambre de S. M., commandant de la 2e division de la garde royale, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-officier de la Légion-d'Honneur et grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne. De ce mariage sont issus :

A. Louis-Auguste-Joseph, vicomte de Bourmont, lieutenant au corps royal d'état-major, aide-de-camp du comte de Bourmont, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, de l'ordre de Saint-Ferdinand et de l'ordre de la Tour et de l'épée de Portugal;

B. Louis-Fortuné-Amédée, baron de Bourmont, sous-lieutenant au 38e régiment de ligne, infanterie, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand;

C. Louis-Paul-Charles, baron de Bourmont, page de S. M. Charles X;

D. Philippe-Auguste-Adolphe de Bourmont, élève à Saint-Cyr;

E. César-Charles-Philippe-Anne-Marie de Bourmont;

F. Marie-Augustine-Juliette de Bourmont;

G. Marie-Thérèse-Ernestine de Bourmont;

5°. Émilie-Joséphine de Bec-de-Lièvre, mariée avec Philippe-Alexis-Fortuné *le Clerc*, (2) baron de Vezins, terre qu'il possède encore ainsi que la forêt du même nom, en Anjou, et aide-de-camp du comte de Bourmont dans les dernières guerres des armées royales de l'Ouest. Le baron de Vesins est décédé en 1813. Les enfants issus de son mariage sont :

A. Philippe-Joseph-Henri le Clerc, baron de Vezins;

B. Émilie-Caroline-Fortunée le Clerc de Vezins, décédée;

C. Félicité-Bonne le Clerc de Vezins, aussi décédée;

D. Marie-Angélique-Juliette le Clerc de Vezins, mariée, en 1822, avec

---

(1) *De Ghaisne :* Ecartelé, aux 1 et 4 de vair, au franc-canton coupé d'argent et de sable; aux 2 et 3 fasces de vair et de gueules.

(2) *Le Clerc :* D'argent, à la croix de gueules, engrêlée de sable, cantonnée de 4 aiglettes du même, becquées et armées de gueules.

Amédée-Louis-Henri, vicomte *de Menou*, (1) chevalier de la Légion-d'Honneur;

E. Alix-Marie-Blanche-Joséphine le Clerc de Vezins;

F. Marie-Louise-Hélène-Pauline le Clerc de Vezins, décédée;

G. Caroline-Claire-Éléonore le Clerc de Vezins, décédée;

H. Marie-Clotilde le Clerc de Vezins;

6°. Louise-Félicité de Bec-de-Lièvre, mariée avec Louis *de la Selle de Vauldenay,* (2) seigneur d'Echevilly, morte sans enfants le 17 mars 1810.

XIV. Louis-Marie-Christophe, marquis DE BEC-DE-LIÈVRE (3), chevalier, seigneur d'Avaugour, de la Seilleraye, de Mauves, de la Brousse, de Kerbra, etc., né le 18 juin 1783, fut reçu chevalier de Malte de minorité le 11 décembre 1784. Il a épousé, par contrat passé à Paris, le 9 septembre 1805, Caliste-Françoise-Joséphine DE LARLAN DE ROCHEFORT (4), dame de la Brousse et de Ker-

DE LARLAN : d'argent, à 9 macles de sable posées en croix.

(1) *De Menou :* De gueules, à la bande d'or.

(2) *De la Selle :* De sable, au croissant d'or, accompagné de 3 quintefeuilles du même.

(3) Lors de l'évasion du comte de Bourmont, à la fin de l'année 1804, Buonaparte fit faire plusieurs visites à la Seilleraye, pour y chercher le comte de Bourmont. M. le marquis de Bec-de-Lièvre (Louis-Marie-Christophe), y fut mis en surveillance pendant quatre mois, avec obligation de se présenter tous les huit jours à la mairie de Carquefou, devant le maire. Le marquis de Bec-de-Lièvre a racheté, en 1812, le château de Bec-de-Lièvre, qui avait été confisqué et vendu par suite de l'émigration de son frère aîné.

(4) La maison *de Larlan*, titrée marquis de la Badiais et comtes de Rochefort, est comptée comme une des plus anciennes et des mieux alliées de la province de Bretagne. Dès l'année 1396, Geoffroi et Eonnet de Larlan étaient au nombre des gentilshommes hommagers de la vicomté de Rohan. Jean de Larlan, fils de Geoffroi, fut exempté du service militaire par François, duc de Bretagne, le 1er septembre 1449. Ce dernier fut père de Guillaume de Larlan, marié, vers l'an 1460. avec Guillemette, dame de Kercadio, et leurs descendants furent maintenus dans la qualité de chevalier le 2 novembre 1668. Le comte de Larlan-Rochefort était l'un des commissaires nommés par les états de Bretagne pour la réformation de la noblesse de cette province faite de 1667 à 1672. Le comte de Larlan-Rochefort, son arrière-petit-fils, et père de la marquise de Bec-de-Lièvre, a été assassiné dans son château de la Brousse, par les révolutionnaires, dans la nuit de Noël 1796.

La terre des Rochers, qui appartenait à madame de Sévigné, a été depuis possédée par la maison de Larlan. C'est l'héritière de cette maison qui l'a portée en dot à la famille Hay de Néthunières, qui la possède aujourd'hui.

bra, fille de feu Jacques-François, comte de Larlan de Rochefort et de dame Marie-Victoire-Françoise Brigitte de Kerguelen (*). De ce mariage sont issus :

1°. Hilarion-François-Marie-Albéric, qui suit;

2°. Aliénor-Louise-Caliste-Marie-Juliette-Mathilde de Bec-de-Lièvre, née le 13 octobre 1807;

3°. Emilie-Caroline-Alix de Bec-de-Lièvre, née le 9 juin 1810.

XV. Hilarion-François-Marie-Albéric, comte de Bec-de-Lièvre, est né le 15 février 1814.

SEIGNEURS DU BOISBASSET ET DU HAUTBOIS.

IV. Pierre de Bec-de-Lièvre, II° du nom, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, second fils de Guillaume de Bec-de-Lièvre, Ier du nom, écuyer, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, fut successivement trésorier des guerres et trésorier-général du duché de Bretagne. Il fut établi capitaine-général du territoire de Guérande en 1482, et on le voit figurer dans un mandement du duc François II, du 23 juin 1483, au nombre des personnes auxquelles la garde de la ville de Rennes avait été confiée. (*Mémoires pour servir de Preuves à l'Histoire de Bretagne*, par D. Morice, t. III, colonnes 482 et 583.) Après la mort du duc François II, Pierre de Bec-de-Lièvre fut disgracié pour être entré dans le parti que madame de Beaujeu, régente de France, avait en Bretagne. La duchesse Anne ordonna, le 2 avril 1491, à Gilles de Coetlogon, seigneur de Méjusseaume, son chambellan, de saisir tous les biens de Pierre de Bec-de-Lièvre : mais celui-ci y rentra, à l'époque du mariage de Charles VIII avec cette princesse, au mois de décembre de la même année. Pierre de Bec-de-Lièvre rendit hommage à la même du-

(*) Dont le père, Yves-Joseph de Kerguelen-Tremarec, décédé en 1797, contre-amiral de la marine royale, avait découvert, en 1772, la terre *dite* de Kerguelen dans les mers australes, où il avait été chargé de plusieurs expéditions par le gouvernement français.

chesse, reine de France, pour sa terre du Boisbasset, les 22 avril 1502 et 16 juin 1503. Il est nommé dans des lettres du roi Louis XII, du 17 mars 1504. C'est le dernier acte connu où on le trouve mentionné. Il avait épousé 1° Robine, *aliàs*, Perrine TREMBLAY, fille de Pierre Tremblay, et de Jeanne du Rochel; 2° Jeanne DE BOURGNEUF DE CUCÉ, fille de Pierre de Bourgneuf, écuyer, seigneur de Cucé, et d'Olive Blanche. Pierre de Bec-de-Lièvre a eu pour enfants;

TREMBLAY : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 molettes d'éperon du même en orle.

DE BOURGNEUF : d'argent, au sautoir de sable ; au franc canton de gueules, chargé de 2 poissons d'argent.

Du premier lit :

1°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 3 août 1501, avec Bertrand *de Bourgneuf*, seigneur de Cucé;

Du second lit :

2°. Louis, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
3°. Arthuse de Bec-de-Lièvre, qui fut mariée 1° avec Jean *le Saige*, (1) seigneur de la Gontraye; 2° avec Pierre *de Saint-Pern*, (2) écuyer, seigneur de la Hongueraye, avec lequel elle rendit aveu au roi, le 16 décembre 1539, pour la terre de Noyal-sur-Saiche;
4°. Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée avec Jean *Brillet*, (3) Ier du nom, écuyer, seigneur de Laubinière et de Rolland, fils de Geoffroi Brillet, chevalier, seigneur de Monthorin, du Plesseix et de Laubinière, et de Guillemette de Montbourcher, sa seconde femme. (*Voyez* tom. II de cet ouvrage, généalogie de BRILLET, p. 7);
5°. Gillette de Bec-de-Lièvre, femme de Guillaume *Pescherel*, écuyer, seigneur de la Villeneuve.

V. Louis DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, filleul du roi Louis XII, épousa Julienne DE LA BOULLAYE, qui vivait encore en 1530, et dont il eut :

DE LA BOULLAYE : d'azur, à 3 merlettes d'or.

1°. Gilles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur du Boisbasset, marié avec Perrine *du Masle*, fille de Pierre, seigneur du Masle, et d'Isabeau de Montauban. Il mourut sans postérité en 1541, et sa veuve se remaria avec François de Sérent, seigneur de la Rivière;
2°. Pierre III, qui a continué la descendance;
3°. Jean de Bec-de-Lièvre, mort ecclésiastique.

---

(1) *Le Saige :* D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or.

(2) *De Saint-Pern :* D'azur, à dix billettes percées d'argent, 4, 3, 2 et 1.

(3) *Brillet :* D'argent, à trois têtes de loup arrachées de gueules.

VI. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, IIIe du nom, écuyer, seigneur du Hautbois et du Boisbasset, lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne, obtint, comme fils de Louis et petit-fils de Pierre de Bec-de-Lièvre et de Jeanne de Bourgneuf, une sentence des grands-jours tenus à Ploermel, le 2 août 1541, contre Jean le Prestre, avec lequel il plaidait, pour quelques droits seigneuriaux de la terre du Boisbasset. Cette sentence fut suivie de deux arrêts rendus les 22 septembre 1542 et 3 avril 1545. Pierre de Bec-de-Lièvre servait dans la compagnie de Raoul Tison, seigneur de la Villedeneu, capitaine des gentilshommes de pied de l'évêché de Saint-Malo, suivant la montre qui fut faite de cette compagnie à Lesneven, le 21 avril 1543. (*Mémoires pour servir à l'Histoire de Bretagne*, t. III, col. 1050.) Le 1er juillet 1549, demoiselle Jeanne de Boisorhand, veuve de noble homme N.... de Croixelay, seigneur de la Violays, lui rendit aveu pour sa terre de la Rouxelays, comme mère et tutrice de Nicolas de Croixelay, son fils aîné. Pierre III épousa Jeanne DU MASLE, sœur de Perrine, et fille de Pierre, seigneur du Masle, et d'Isabeau de Montauban, cette dernière issue d'une branche puînée des vicomtes de Rohan. De ce mariage sont provenus :

DU MASLE : d'azur, à 3 cygnes d'argent, becqués et membrés d'or.

1°. Jean Ier, qui suit;
2°. Autre Jean de Bec-de-Lièvre, religieux en l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, puis recteur de Maure;
3°. François Ier, de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE SAINT-MAUR et DE PENHOUET, rapportée ci-après;
4°. Julienne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 15 mai 1575, avec Jean *Fauvel*, (1) seigneur de la Vallée-Saint-Just;
5°. Mathurine de Bec-de-Lièvre, alliée à Pierre *de Goulard*, (2) chevalier, seigneur de Vernière, en Anjou.

VII. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, écuyer, seigneur du Boisbasset et du Hautbois, fut lieutenant-général des eaux et forêts de Bretagne. Il épousa, par contrat du 15 août 1569, Louise PELLERIN, dame de Penhouet, fille d'Yves Pellerin, seigneur de la Guichardays et du Bohurel, laquelle le rendit père de :

PELLERIN : d'argent, à 3 coquilles de sable.

---

(1) *Fauvel* : De gueules, à trois fermeaux d'or.

(2) *De Goulard* : D'azur, au lion d'argent, couronné de gueules.

1°. François, dont l'article suit;
2°. Mathurin de Bec-de-Lièvre, seigneur de Penhouet, terre qu'il vendit à François de Bec-de-Lièvre, seigneur de Saint-Maur, son cousin-germain. Il mourut sans postérité;
3° Françoise de Bec-de-Lièvre, mariée avec Jacques *Privé*, (1) écuyer, seigneur des Bignons et du Pontpéan;
4°. Gillette de Bec-de-Lièvre, mariée 1° avec Jean *de Grésille*, (2) écuyer, seigneur de la Barre-Chevry; 2° avec Nicolas *de Kerjan*, (3) écuyer, seigneur de Préclos;
5°. Louise de Bec-de-Lièvre, femme de Jean *de Lezenet*, (4) écuyer, seigneur de Valnéant.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur du Boisbasset et du Haulbois, donna à Françoise, sa sœur, la part qui lui revenait dans la succession paternelle, le 30 novembre 1596, et mourut le 20 avril 1639. Il laissa de Jeanne DE LIMOGES, sa femme, dame de Chusseville :

DE LIMOGES d'azur, au lion d'or.

1°. Jean II, qui suit;
2°. Nicole de Bec-de-Lièvre, mariée, au mois de septembre 1633, avec René *Rouaud*, (5) seigneur de Tregueil-Lanvaux, veuf de Marquise de Kerpoisson, et fils de Pierre Rouaud, écuyer, seigneur de Tregueil, et de Jeanne de Couedor du Boisglé.

IX. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, écuyer, seigneur du Boisbasset, du Haultbois et de Chusseville, épousa, par contrat du 20 décembre 1630, Louise DE LA RUÉE DE SAINT-MARCEL, fille de Guillaume de la Ruée, écuyer, seigneur de Saint-Marcel, de Beauregard, etc., et de Gillonne de Saint-Pern. De ce mariage il ne provint que deux filles :

DE LA RUÉE : d'argent, à 3 feuilles de rue de sinople.

1°. Gillonne de Bec-de-Lièvre, dame du Boisbasset, mariée, en 1652, avec

(1) *Privé :* De gueules, au lion d'or.

(2) *De Grésille :* D'argent, au sautoir de gueules.

(3) *De Kerjan :* D'argent, à la tour couverte de sable.

(4) *De Lezenet :* De sable, à trois coquilles d'argent.

(5) *Rouaud :* D'argent, au croissant de sable, accompagné de trois macles du même email.

Gilles *Henry*, (1) écuyer, seigneur de Bohal, dont elle était veuve, et tutrice de leurs enfants, en 1667; et en cette qualité elle fut maintenue par arrêt de la chambre de la réformation du 27 juin 1669. Gilles était fils d'Olivier Henri, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Bohal et de la Vieille-Vigne, et de Susanne de Trélan; 2° avec N.... *Tuffin de la Rouairie*, (2) brigadier de cavalerie des armées du roi;

2°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée avec Christophe *de Bedée*, (3) écuyer, seigneur de Belleville, fils de René de Bedée, écuyer, seigneur des Touches, et d'Hélène Brouart, sa première femme.

SEIGNEURS DE SAINT-MAUR et DE PENHOUET.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Gouvello et de Saint-Maur, troisième fils de Pierre de Bec-de-Lièvre, III[e] du nom, écuyer, seigneur du Hautbois et du Boisbasset, et de Jeanne du Masle, reçut de Jean, son frère aîné, le 6 novembre 1569, la part qui lui revenait en la succession de son père. Il avait été reçu, le 27 octobre précédent, conseiller au parlement de Bretagne, cinq ans après l'érection de cette cour souveraine. Il épousa Grégorine DE LA CORBINIÈRE, et mourut le 17 avril 1603, laissant :

DE LA CORBINIÈRE : d'argent, à 3 têtes de corbeau arrachées de sable.

1°. François II, qui suit;
2°. Françoise-Julienne de Bec-de-Lièvre, morte sans alliance;
3°. Anne de Bec-de-Lièvre, femme de Pierre *de Perchays*, écuyer. Son frère lui donna sa légitime le 2 février 1614.

VIII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, II[e] du nom, écuyer, seigneur de Saint-Maur, puis de Penhouet, par l'acquisition qu'il en fit de son cousin-germain, Mathurin de Bec-de-Lièvre, mourut le 4 mars 1632. Il avait épousé, par contrat du 28 avril 1613, Françoise LE MARCHANT, dame de la Guerivays, fille de Pierre le Marchant, seigneur de la Gitays et de la Guerivays. Il eut de ce mariage quatre fils :

LE MARCHANT : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

(1) *Henry :* De sable, à trois épées d'argent, la pointe en bas.

(2) *Tuffin de la Rouairie :* D'argent, à la bande de sable, chargée de trois croissants du champ.

(3) *De Bédée :* D'argent, à 3 rencontres de cerf de gueules.

1°. René de Bec-de-Lièvre, seigneur de Saint-Maur, allié 1°, par contrat du 25 septembre 1639, avec Marthe *de Kerveno*, (1) fille de Jacques de Kerveno, seigneur de Kerroux, et de Susanne Harel; 2°, par contrat du 12 mars 1644, avec Antoinette *le Pennec*, (2) fille de René le Pennec, écuyer, seigneur de Trégron, et de Jeanne de Guerrier. Il ne laissa qu'une fille, nommée :

Julienne-Marie de Bec-de-Lièvre, dame de Saint-Maur, alliée, par contrat du 2 mai 1662, avec Jean-Georges *de la Motte*, (3) seigneur de la Vallée-Plumaudan, fils de François de la Motte, écuyer, seigneur de la même terre, et de Françoise le Vayer;

2°. Guillaume II, qui a continué la descendance;

3°. Claude de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DU BROSSAY, rapportée en son rang;

4°. Gilles de Bec-de-Lièvre, seigneur du Houx, mort célibataire.

IX. Guillaume DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, écuyer, seigneur de Penhouet, reçut de René, son frère aîné, le 19 septembre 1642, la part qui lui revenait dans la succession de son père, et fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction, avec ses deux fils, par jugement de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de Bretagne, du 27 juin 1669. Il s'était allié, par contrat du 20 janvier 1645, avec Julienne DU MUR, dame de Pommerel, fille de Julien du Mur, écuyer, seigneur du Mur et de Pommerel, et d'Hélène Guérif de Lannouan. On ne leur connaît que deux fils;

DU MUR : de gueules, au château à 3 tours d'argent.

1°. Julien-Antoine, qui suit;

2°. Jean de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE BELAIR, rapportée ci-après.

COSNIER : d'argent, à la fasce d'azur, chargée d'une colombe d'or, tenant en son bec un rameau d'olivier du même, et accompagnée de 3 étoiles de gueules.

X. Julien-Antoine DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Penhouet, mourut en 1703. Il avait épousé, par contrat du 23 juin 1670, Madelaine COSNIER, fille de René Cosnier, seigneur de la Clergerie, et de Jeanne Carts. Il fut père de :

1°. René-Jean-Baptiste, qui suit;

---

(1) *De Kerveno :* D'azur, à dix étoiles d'argent, 4, 3, 2 et 1.

(2) *Le Pennec :* D'azur, à trois têtes de fille d'argent, chevelées d'or.

(3) *De la Motte :* De sable, à 7 macles d'or, 3, 3 et 1.

2°. Julien-Antoine de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Saint-Maur, époux de Renée *Denisot*, (1) et père de :

Antoinette de Bec-de-Lièvre, alliée, par contrat du 10 janvier 1729, avec Charles-Louis *Fournier*, (2) seigneur de Tréelo.

DE GALLAIS: de sable, au croissant d'or, accompagné de 3 roses du même.

LE NOIR : d'azur, à 3 chevrons d'or; au franc-canton de gueules, chargé d'une fleur de lys d'argent.

XI. René-Jean-Baptiste DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Penhouet, décédé le 24 décembre 1736, avait épousé 1°, par contrat du 4 janvier 1689, Jeanne DE GALLAIS, morte sans enfants, fille de Jean de Gallais, écuyer, seigneur de la Villerault, et de Jeanne Costard; 2°, par contrat du 25 février 1725, Jeanne-Hélène LE NOIR DE CARLAN, fille de Guillaume le Noir de Carlan, seigneur de Tournemine, et de Jeanne-Françoise Rado du Matz. De ce second mariage sont issus :

1°. Jean-Marie, dont l'article suit;
2°. Gabriel-François-Louis, dont l'article viendra ;
3°. Flavie-Susanne de Bec-de-Lièvre, religieuse ursuline à Redon, morte le 2 juillet 1756.

DE LA TULLAYE : d'or, au lion de gueules.

XII. Jean-Marie DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Penhouet, né le 8 décembre 1727, épousa, par contrat du 24 septembre 1757, Susanne DE LA TULLAYE, fille et héritière de Pierre-Alexandre de la Tullaye, seigneur de Kernavello, et de Marguerite le Clerc, delaquelle il eut :

1°. Anne-Marie-Alexandre de Bec-de-Lièvre, né le 10 janvier 1760, mort sans postérité;
2°. Gabriel-Antoine de Bec-de-Lièvre, né le 18 février 1761, mort sans postérité;
3°. Jean-Vincent de Bec-de-Lièvre, né le 27 juin 1762, chanoine de Saint-Brieux;
4°. Reine de Bec-de-Lièvre, mariée avec N.... *le Noir de Tournemine.*

XII. Gabriel-François-Louis, *dit* le chevalier DE BEC-DE-LIÈVRE, né le 15 septembre 1734, seigneur du Val-Hamon, fut successivement lieutenant dans le régiment d'Enghein, capitaine dans les

(1) *Denisot :* D'argent, à trois têtes de loup de sable.

(2) *Fournier :* D'argent, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, à la bordure engrêlée de sable, chargée de 8 besants d'or.

volontaires du Dauphiné, en 1760; capitaine dans la légion de Flandre, au régiment d'Auxerrois, infanterie, enfin dans le 2ᵉ régiment de chasseurs à cheval; capitaine-commandant au régiment des chasseurs des Pyrenées, lieutenant-colonel commandant le 7ᵉ bataillon d'infanterie légère, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. Il fit, avec distinction, les campagnes de la guerre *dite de sept ans*, fut dangereusement blessé à la bataille d'Hastembeck, en 1757, puis au passage du Rhin. Il a reçu un sabre d'honneur à la suite d'une action d'éclat. Il a épousé, le 5 novembre 1775, Anne-Marie-Catherine ROCHE, fille de messire N.... Roche, seigneur de Jagonas. De ce mariage sont issus : ROCHE :

1°. François-Gabriel-Philippe-Narcisse, qui suit;
2°. Marie-Agnès-Gabrielle de Bec-de-Lièvre, née le 1ᵉʳ juin 1777, non mariée.

XIII. François-Gabriel-Philippe-Narcisse, vicomte DE BEC-DE-LIÈVRE, né le 28 mai 1778, a épousé, le 18 juillet 1812, Anne-Eugénie ARTAULT-DE-VIRY, dont il a eu deux fils et trois filles :

ARTAULT : de sable, à la croix ancrée d'argent, chargée en cœur d'une losange du champ.

1°. Anne-Marie-Louis-Gabriel-Philippe de Bec-de-Lièvre, qui suit;
2°. Hilarion-Ludovic de Bec-de-Lièvre;
3°. Philippe-Élisabeth-Gabrielle-Émilie-Juliette de Bec-de-Lièvre, née le 26 octobre 1813;
4°. Françoise-Marie-Élisabeth-Caliste de Beç-de-Lièvre, née le 30 mars 1817;
5°. Jeanne-Marie-Eugénie de Bec-de-Lièvre.

XIV. Anne-Marie-Louis-Gabriel-Philippe DE BEC-DE-LIÈVRE, est né le 30 juin 1816.

SEIGNEURS DE BELAIR ET DE PIRUIT, *éteints*.

X. Jean DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Belair et de Piruit, second fils de Guillaume de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Penhouet, et de Julienne du Mur, naquit le 2 février 1648. Il épousa Anne OLIVE, laquelle était veuve lorsqu'elle transigea, le 3 février 1697, avec Julien-Antoine de Bec-de-Lièvre, OLIVE :

écuyer, seigneur de Penhouet, son beau-frère, sur les successions des père et mère de son mari. Elle agissait alors comme tutrice de leurs fils, savoir :

1°. Julien-Joseph, qui suit ;
2°. François-Jean de Bec-de-Lièvre, mort sans postérité le 17 juin 1708.

Dagues :

XI. Julien-Joseph DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Belair et de Piruit, né le 25 avril 1685, décédé le 19 août 1707, avait épousé, par contrat du 26 septembre 1706, Anne DAGUES, fille de Simon Dagues, conseiller du roi en la prévôté royale du Mans, et de Rénée des Aulnais, et petite-fille de Pierre Dagues, sieur de la Neslerie, et d'Anne Guillon. De ce mariage est issu Antoine, qui suit.

Denyau : de gueules, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 croissants d'argent, et en pointe d'une tête de loup d'or.

XII. Antoine DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de Belair et de Peruit né posthume, le 5 mars 1708, décédé le 5 décembre 1740, avait épousé, le 7 mars 1733, Charlotte DENYAU DE LA GARENNE, fille de Jacques Denyau, seigneur de la Garenne, et d'Anne de Phelines. Il a laissé deux fils :

1°. Antoine-Pierre, qui suit ;
2°. Charles-Jacques-Denis, *dit* l'abbé de Bec-de-Lièvre, né le 17 septembre 1735, chanoine de Saint-Brieux et grand-vicaire de ce diocèse.

XIII. Antoine-Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de Belair et de Piruit, né le 9 octobre 1734, garde de la marine en 1756, périt avec le vaisseau *le Thésée*, commandé par M. de Kersaint, dans le combat qui eut lieu, le 20 novembre 1759, entre le marquis de Conflans et l'amiral Hawke.

SEIGNEURS DU BROSSAY.

Costard : d'argent, à la fasce vivrée de sable.

IX. Claude DE BEC-DE-LIÈVRE, seigneur de la Motte et du Brossay, troisième fils de François de Bec-de-Lièvre, II° du nom, seigneur de Saint-Maur, et de Françoise le Marchant, épousa Gilonne COSTARD, fille de Pierre Costard, seigneur de la Cucuère, et de Louise Champion, dame des Touches. Cette dame était veuve et tutrice de Gabriel, son fils, lorsqu'ils furent maintenus dans

leur noblesse d'ancienne extraction, par arrêt du 27 juin 1669. Claude de Bec-de-Lièvre avait eu deux enfants :

1°. Gabriel, qui suit;
2°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, mariée avec Georges *Saulnier*, seigneur de Rohermand. Elle reçut partage de Gabriel, son frère, le 24 septembre 1689.

X. Gabriel DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Brossay, émancipé par acte de la juridiction de Derval, du 25 juin 1680, rendit aveu à cette baronnie pour la terre de Brossay, et s'allia, par contrat du 11 septembre 1683, à Gillonne ROUAUD, fille de Réné Rouaud, écuyer, seigneur de Tregueil-Lanvaux, et de Marguerite Maudet. Ses enfants furent :

ROUAUD : d'argent, au croissant de sable, accompagné de 3 macles du même.

1°. René-François, dont l'article suit;
2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, *dit* le chevalier du Brossay, mort célibataire;
3°. Marie-Anne de Bec-de-Lièvre, mariée au seigneur *de Kerhouet*, et morte sans enfants en 1754.

XI. Réné-François DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur du Brossay, épousa, par contrat du 15 février 1713, Gabrielle SAULNIER, sa cousine-germaine, fille de Georges Saulnier, seigneur de Rohermand, et de Marguerite de Bec-de-Lièvre. De ce mariage est issu, entr'autres enfants, Alexandre-Gabriel, qui suit.

SAULNIER : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de sable.

XII. Alexandre-Gabriel DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur du Brossay, fut marié, par contrat du 12 septembre 1735, avec Marie MORAUD, fille de Louis-Joseph Moraud, seigneur du Deron, commandant la noblesse de l'évêché de Rennes, et de Françoise de Montaudouin. Leurs enfants furent :

MORAUD : d'argent, à 3 coquilles de sable.

1°. Pierre-Louis, dont l'article suit;
2°. Lucrèce-Augustine de Bec-de-Lièvre, née le 2 septembre 1741, mariée, en 1764, avec N.... *de Fourché*, (1) seigneur de Quéhillac, ancien officier de dragons et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

---

(1) *De Fourché :* De sable, au chevron d'or accompagné en chef de deux lions affrontés d'argent, lampassés, armés et couronnés d'or, et en pointe d'une étoile d'argent.

Orthioc : d'argent, à la croix de gueules.

XIII. Pierre-Louis de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur du Brossay, de Canay et autres lieux, né le 11 novembre 1738, fut reçu page du roi, en la grande écurie, en 1754, passa cornette dans le régiment de Talleyrand, cavalerie, en 1756, et mourut au Brossay, paroisse de Guemené-Penfaut, évêché de Nantes, laissant de demoiselle Rose-Élisabeth Orthiou de la Penissière, son épouse :

1°. Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, qui suit;

2°. Pierre-Henri de Bec-de-Lièvre du Brossay, né en 1768, marié 1° avec Anne *le Mosnier de Thouaré;* (1) 2°, au mois de janvier 1810, avec Angélique *Binet de Jasson,* (2), née en mai 1782, fille de feu messire Jean-Marie-Philippe Binet, marquis de Jasson, seigneur du Ponceau et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Angélique le Long de Ranlieu;

3°. Louis-Clair de Bec-de-Lièvre du Brossay, né à Guemené-Penfaut en 1771. Page du roi Louis XVI depuis 1783, il a émigré et a fait la campagne de 1792 dans la compagnie des gentilshommes bretons, et plusieurs campagnes dans les compagnies nobles de l'armée de Condé. Atteint d'un coup de feu dans la poitrine en l'une de ces campagnes, il est mort des suites de cette blessure le 14 février 1808, laissant du mariage qu'il avait contracté avec demoiselle Marie-Thérèse *le Lasseur de Ranzay* (3) :

A. Louis-Marin de Bec-de-Lièvre, né le 28 octobre 1806;
B. Marie-Rose de Bec-de-Lièvre, née le 5 août 1802;
C. Marie-Thérèse de Bec-de-Lièvre, née le 18 mars 1804;

4°. Sainte-Élisabeth de Bec-de-Lièvre du Brossay, mariée à Nantes, en 1787, avec messire Charlemagne-Gabriel *Charette de Boisfoucaud,* (4) écuyer cavalcadour de S. M. Louis XVIII.

XIV. Pierre-Louis-Jean-Baptiste-Alexandre, comte de Bec-de-Lièvre du Brossay, né à Guemené-Penfaut, le 13 octobre 1767,

---

(1) *Le Mosnier :* D'argent, au chef d'azur, chargé d'une croisette d'or.

(2) *Binet de Jasson :* De gueules, au chef d'or, chargé de trois croisettes recroisetées et fichées d'azur.

(3) *Le Lasseur :* De gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois coqs d'or, ceux en chef affrontés.

(4) *Charette :* D'argent, au lion de sable, accompagné de 3 aiglettes du même, becquées et membrées de gueules.

décédé le 26 septembre 1812, avait épousé demoiselle Henriette-Perrine-Modeste DU GOUYON-DE-L'ABBAYE, de laquelle sont issus un fils et trois filles :

DU GOUYON : d'azur, à 3 goujons l'un sur l'autre d'argent.

1°. Alexandre-Michel-René, qui suit;

2°. Modeste-Augustine-Élisabeth de Bec-de-Lièvre du Brossay, née le 26 juillet 1789, mariée, le 8 novembre 1813, avec messire N.... *Dondel du Faouedic* (1);

3°. Caroline de Bec-de-Lièvre, née le 23 mars 1794;

4°. Alexandrine-Louise de Bec-de-Lièvre, née le 15 juin 1800, décédée le 26 septembre 1815.

XVI. Alexandre-Michel-René, comte DE BEC-DE-LIÈVRE DU BROSSAY, né le 4 octobre 1791, a été nommé, en 1818, lieutenant dans la légion de la Loire-Inférieure, 42e régiment de ligne.

SEIGNEURS, PUIS MARQUIS DE QUÉVILLY ET DE CANY.

IV. Charles, dit Charlot DE BEC-DE-LIÈVRE, Ier du nom, seigneur de Chavaignes et de Sautonne en Berry, troisième fils de Guillaume I de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, et de Jeanne Sorel, est qualifié trésorier et receveur-général du comte de Marle et de Portien, maréchal de France, dans un acte du 1er juillet 1447, qu'il souscrivit en cette qualité. Il suivit en France, en 1491, la duchesse Anne de Bretagne, lorsque cette princesse épousa le roi Charles VIII. Le 21 juillet 1500, il transigea au sujet de la succession de Pierre de Bec-de-Lièvre, doyen de Loheac, son frère, avec Raoul de Bec-de-Lièvre, seigneur du Bouexic, son neveu, et par cet acte le gouvernement noble de son père fut reconnu. Il avait épousé 1° Gillonne DE BEAUNE-SEMBLANÇAY, sœur de Jacques de Beaune, seigneur de Semblançay et de la Carte, vicomte de Tours, chambellan du roi, bailli et gouverneur de Touraine, et surintendant des finances, tante de Martin de Beaune, archevêque de Tours, et grande tante de Regnault de Beaune, archevêque de Sens, grand aumônier de France : cette première femme mourut vers 1490;

DE BEAUNE : de gueules, au chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or.

(1) *Dondel :* D'azur au porc-épic d'or.

DREUX : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'une ombre de soleil du second émail.

2° Pernelle DREUX, de la maison de Dreux-Brézé. Charles I de Bec-de-Lièvre a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Guyon de Bec-de-Lièvre, mort sans postérité;

2°. Gilles de Bec-de-Lièvre, vivant le 29 mars 1514 et décédé sans avoir été marié;

3°. René, dont l'article viendra;

4°. Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sautonne, de Sanoye et de la Leurie, en Londunois, en Anjou et en Touraine, qui ratifia, tant pour lui qu'au nom de Gilles, Guyon, François et Jacques, ses frères, la transaction passée, le 21 juillet 1500, entre Charles de Bec-de-Lièvre, leur père, et Raoul, seigneur du Bouexic, leur cousin-germain. Il mourut sans postérité au mois d'avril 1548;

5°. Jeanne de Bec-de-Lièvre, femme de Martin *Fumée* (1), des seigneurs de Roches, l'une des plus illustres maisons de la Touraine, et qui a donné deux gardes des sceaux de France (*). Elle ne vivait plus le 2 avril 1548;

Du second lit :

6°. Gui de Bec-de-Lièvre, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, prieur de Saint-Ymer. Le 6 septembre 1538, il fit donation de la terre de Chemaille, en Touraine, à son frère René, en faveur des enfants qu'il aurait de son second mariage;

7°. François de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Launay et de Vaux-Thibault, qui servit dans les guerres de Piémont, sous le prince de Melphe. Le 2 avril 1548, il transigea avec Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, son neveu, relativement aux successions de Jacques, Gilles, Gui, et Charles de Bec-de-Lièvre, ce dernier, seigneur de Sautonne, et de Jeanne de Bec-de-Lièvre, ses frères et sœur, oncles et tante de Charles, seigneur de Sazilly. François fit cession, par acte du 15 août 1555, de tout ce que les enfants du premier lit de son père devaient à ceux du second, ainsi que de tout ce qui lui appartenait dans les seigneuries de

(1) *Fumée :* D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de 6 besants du même, 3, 2 et 1.

(*) Il est peut être le même que Martin Fumée, seigneur des Roches-Saint-Quentin, conseiller au parlement de Paris en 1519, maître des requêtes en 1536, décédé en 1562, fils d'Adam Fumée, II° du nom, seigneur des Roches, maître des requêtes, et de Catherine Bourdelot du Plessis. Martin avait eu pour première femme Martine d'Alès, fille de François d'Alès, seigneur de la Roche d'Alès, premier médecin du roi, et de Martine le Gauthier, et avait eu de ce mariage Nicolas Fumée, évêque et comte de Beauvais, pair de France.

Sanoye et de la Leurie. Il avait épousé Bertrande *du Pin* (1), de laquelle il eut :

Guillaume de Bec-de-Lièvre, écuyer, qui servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Montmorency. Le 27 décembre 1560, il fut présent à la prise de possession de la terre de Sanoye, par Charles II de Bec-de-Lièvre, seigneur de Sazilly, son cousin-germain. Guillaume de Bec-de-Lièvre mourut sans alliance ;

8° Jacques de Bec-de-Lièvre, mort sans avoir été marié, avant le 15 mars 1574 ;

9°. Louise de Bec-de-Lièvre, veuve, le 18 mars 1527, de Denis *du Val* (2), écuyer, seigneur de Stors en Beauvaisis, fils de Pierre du Val et de Gillette le Breton. Elle fut mère de Pierre du Val, évêque de Séez, et vivait en 1538, comme le prouve un titre de l'abbaye du Val ;

10°. Renée de Bec-de-Lièvre, femme de Martin *Péguineau* (3), II° du nom, seigneur de Ville-au-Maire, et de la Motte, fils de Martin Péguineau, écuyer, seigneur des mêmes lieux, maître de l'artillerie, et de René Filastre de la Garde.

V. René DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Sazilly et de Quévilly, suivit, à la conquête du Milanais, le roi Louis XII, qui le nomma, en 1502, gouverneur et podestat de la ville d'Alexandrie. Après la perte du duché de Milan, le même monarque, pour récompenser les services de René de Bec-de-Lièvre, lui donna, en 1511, une charge de conseiller-clerc en l'échiquier de Normandie. René succéda au cardinal d'Amboise, dans la charge de garde des sceaux de la chancellerie près le parlement de Rouen, et mourut le 14 avril 1545. Il avait épousé, 1°, par contrat du 7 janvier 1513, Marie D'OSMONT, veuve de Robert de Croismare, seigneur des Alleurs, et fille de Nicolas d'Osmont, seigneur de Berville, morte le 10 décembre 1531 ; 2°, par contrat du 4 septembre 1538, Marguerite DE BONSHOMMES, fille de Jacques de Bonshommes, seigneur de Hautônne et de Couronne. Ses enfants furent ;

OSMONT : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

DE BONSHOMMES : de gueules, à 2 bustes de cerf d'argent en chef et un lévrier du même en pointe.

---

(1) *Du Pin* : D'azur, à trois pommes de pin d'or.

(2) *Du Val :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 fers de lance émoussés d'argent.

(3) *Péguineau :* D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de trois pommes de pin renversées d'or.

Du premier lit :

1°. Charles II, dont l'article suit;

2°. Françoise de Bec-de-Lièvre, née le 31 décembre 1523, mariée, le 14 septembre 1541, avec Jean *de Bonshommes*, seigneur de Couronne et de Hautonne;

Du second lit :

3°. Marie de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 21 mars 1553, avec Adrien II, sire *de Breauté* (1), châtelain de Néville, bailli de Gisors, gentilhomme ordinaire de la chambre, et chevalier de l'ordre du Roi, capitaine d'une compagnie d'hommes d'armes des ordonnances, fils d'Adrien Ier, sire de Breauté, baron de Néville, et de Jeanne de la Haye, dame de Hotot en Auge. Elle mourut sans enfants.

VI. Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Sazilly, du grand Quévilly, de Sanoye, de Brumare et de la Bergerole en Anjou, naquit le 20 janvier 1520, (*v. st.*) Il acquit une rente de Marie Rousselin, veuve de Nicolas du Hamel, le 29 novembre 1558, et donna quittance de 125 livres tournois pour un demi-terme échu de cette rente le 27 août 1563. En 1588, il fit hommage au roi, pour sa terre seigneuriale du grand Quévilly, et fut élu la même année par la noblesse de Normandie, pour répondre aux cahiers et articles présentés par l'archevêque de Lyon, et autres commissaires députés par le roi en cette province. Le 8 novembre 1593, Charles de Bec-de-Lièvre fut élu député du corps de la noblesse du bailliage de Rouen, pour assister aux états tenus à Caen par le duc de Montpensier. Il avait épousé 1°, au mois de mars 1548, Françoise SURREAU, fille de Jean Surreau, chevalier, seigneur de Farceaux, Bonnemare, Brumare, Montigny, la Haulle, Beaulieu, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Marguerite de la Vieille; 2°, par contrat du 5 mai 1558, Anne DU HAMEL, morte sans enfants, Fille de Nicolas du Hamel, seigneur de Feuguerolles; 3°, par contrat du 22 septembre 1574, Geneviève RUZÉ, fille de Louis Ruzé, seigneur de la Herpinière, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Geneviève le Tur. Les enfants de Charles II de Bec-de-Lièvre furent;

SURREAU : d'argent, au sautoir de gueules, chargé d'une croisette d'argent, et cantonné de 4 têtes de maure de sable, tortillées d'argent.

DU HAMEL : de sinople, à 3 roses d'argent.

RUZÉ : de gueules, au chevron burelé, ondé d'argent et d'azur, et accompagné de 3 lionceaux d'or, ceux en chef affrontés.

(1) *De Breauté :* D'argent, à la quintefeuille de gueules.

Du premier lit :

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2°. François de Bec-de-Lièvre, auteur de la branche des *seigneurs* DE BONNEMARE, rapportée en son rang;

3°. Charlotte de Bec-de-Lièvre, alliée, par contrat du 20 septembre 1566, avec Jean *de la Place*, (1) écuyer, seigneur de Fumechon et de Ronfcugère, près Barentin;

Du troisième lit :

4°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 28 novembre 1594, avec Jacques, seigneur *du Boscregnoult* (2), et du Moulien, chevalier, issu d'une des plus anciennes maisons de Normandie.

VII. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, II° du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville, du grand Quévilly et de Brumare, naquit en 1549. Il fut successivement maître ordinaire en la chambre des comptes de Normandie, chevalier de l'ordre du Roi en 1610, et gentilhomme ordinaire de la chambre en 1620, et parcourut, avec une égale distinction, la carrière de la magistrature et celle des armes. Il se trouva, en 1587, à la bataille de Saint-Denis, sous le duc de Longueville; servit dans les campagnes de Basse-Normandie, et se trouva aux siéges de Domfront et de Saint-Lô, en 1589 et 1590, sous le sire de Matignon et le duc de Montpensier, puis au siége de Rouen, en 1591, avec la compagnie du seigneur de Sainte-Marie. Il avait partagé, le 15 décembre 1575, avec Hervé de Longaunay, seigneur de Fresnes, de Damigny et de Dampierre, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et lieutenant-général de la Basse-Normandie, époux de Catherine Surreau, sa tante, la succession de Thomas Surreau, seigneur de Farceaux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, décédé, sans postérité de Susanne de Monchy-Senarpont. Pierre de Bec-de-Lièvre rendit hommage au roi, le 19 juillet 1605, pour sa terre de Quévilly. Il avait épousé, par contrat du 10 octobre 1576, Catherine MARTEL, dame de Hocqueville, fille d'Artus Martel, écuyer, sei-

DE MARTEL : d'or, à 3 marteaux de gueules.

(1) *De la Place :* D'azur, à la molette d'éperon d'or; au lambel du même.

(2) *De Boscregnoult :* De gueules, à la bande d'or.

gneur de Hocqueville et de Bertheauville, près Cany, conseiller au parlement de Rouen, et de Catherine Boivin de Bonnetot. Il en eut trois fils et quatre filles :

1°. Charles III, dont l'article suit ;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur et patron du grand Quévilly et de Gaillarbois, nommé, en 1620, capitaine de la milice de Rouen, puis conseiller au parlement de Normandie, et qui fut maintenu dans sa noblesse le 6 février 1641. Il avait épousé 1°, le 14 juillet 1616, Marie *de Clainville*, fille de Jacques de Clainville, seigneur de Beau-Coursel, et de Catherine Boulays ; 2°, par contrat du 9 mars 1619, Marguerite *Marc de la Ferté*, sœur d'Emeri Marc de la Ferté, évêque du Mans et aumônier du roi, et fille de Louis Marc, seigneur de la Ferté, du Ménil-Rescu, et de la Salle-Canouville, et d'Anne, *aliàs* Marguerite Baudouin de Preaux. Pierre de Bec-de-Lièvre, mourut, sans postérité, avant le 8 mars 1653, époque à laquelle ses biens furent partagés entre ses neveux;

3°. Charles de Bec-de-Lièvre, le jeune, seigneur de Fresnes, de Romilly et de Saint-Georges, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il partagea avec ses frères les successions de leurs père et mère, le 17 mars 1622, et fut tué en duel le 3 janvier 1640. Il avait épousé, par contrat du 22 octobre 1624, Anne *de Brument* (1), fille de Pierre de Brument, et d'Anne de His. Il laissa trois fils et une fille :

A. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Fresnes, né le 3 janvier 1635, nommé intendant de Rouen le 3 juin 1768, et mort célibataire ;

B. René de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Saint-Georges, né le 16 avril 1637. Entré au service dans le régiment de Rambures, il fit sa première campagne, en qualité de lieutenant, en 1657, au siége de Montmédy, et se trouva, en 1658, à la bataille des Dunes et aux siéges de Gravelines, de Bergues, de Dunkerque et d'Ypres. Il avait été nommé capitaine d'une compagnie qui fut réformée en 1659. Il passa dans le régiment de la Marine, où il reçut le commandement d'une compagnie, en 1661. Il fut incorporé avec cette compagnie dans le régiment du Roi, lors de sa formation, le 2 janvier 1663. Le marquis de Saint-Georges fit la campagne d'Allemagne sous M. de Pradel, en 1664, et servit aux siéges de Douay, de Tournay et de Lille, en 1667. Promu au grade de major du régiment du Roi, il fit la campagne de 1672, et se distingua à la plupart des siéges, notamment à celui de Maestricht, où il fut blessé, en

(1) *De Brument :* D'argent, à trois flammes de gueules; à la bordure engrêlée du même.

1673. Il devint lieutenant-colonel du régiment du Roi le 8 août de cette dernière année. Il se trouva aux siéges de Besançon et de Dôle, et au combat de Seneff, en 1674, à la prise de Liége, de Huy, de Dinant et de Limbourg, en 1675, etc. Nommé colonel-lieutenant du régiment du Roi, le 6 janvier 1676, et brigadier d'infanterie le 24 février suivant, le marquis de Saint-Georges fut employé en ces qualités aux siéges de Condé, de Bouchain et d'Aire pendant cette campagne, au siége de Valenciennes et à la bataille de Cassel, en 1677, à la prise des ville et citadelle de Gand et à celle de la ville d'Ypres, en 1678. Le 14 août de cette année, il donna des preuves de sang froid et de valeur à la bataille de Saint-Denis, près Mons, repoussa le prince d'Orange, à la tête du régiment du Roi; mais, ayant eu le bras emporté dans une charge, il mourut de cette blessure dans les premiers jours du mois de septembre. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, t. VIII, p. 28; *Gazette de France; Annales du temps*);

C. Charles de Bec-de-Lièvre, seigneur de Romilly, né posthume le 16 juin 1640, étudiant à Paris en 1668, décédé sans postérité;

D. Jeanne de Bec-de-Lièvre, née au mois de décembre 1627, mariée, le 10 novembre 1646, avec François *du Four* (1), écuyer, seigneur de Nogent-le-Sec, de Bois-Chevrel, etc;

4°. Chatherine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 15 mai 1598, avec Antoine *de Parey* (2), seigneur de Cambray, des Crépins et de la Monteillerie, fils de Richard de Parey, écuyer, seigneur de Cambray;

5°. Marguerite de Bec-de-Lièvre, femme de Pierre *de Vivefay* (3), écuyer, seigneur de la Bataille;

6° Jeanne de Bec-de-Lièvre, mariée, le 25 novembre 1610, avec Charles *de Clercy* (4), seigneur de Moyaux, du Fresnay et de Fultot;

7°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée avec Pierre *Gouel* (5), écuyer, seigneur des Parcs et de Normanville, capitaine d'infanterie.

VIII. Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Hocqueville et de Brumare, naquit le 26 février 1579. Il accompagna le duc de Mercœur en Hongrie, en 1601, et se dintin-

---

(1) *Du Four :* D'azur, à l'étoile d'argent, accompagnée de trois croissants d'or.

(2) *De Parey :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent; au chef du même, chargé de trois trèfles de sable.

(3) *De Vivefay :* D'azur, au pélican d'or.

(4) *De Clercy :* De sinople, à la fleur de lys d'or.

(5) *Gouel :* De sinople, à trois roses d'argent.

gua à l'attaque du camp du pacha Ibrahim, qui assiégeait Canischa, ainsi qu'à la reprise d'Albe-Royale, et à la défaite de l'armée ottomane qui s'avançait au secours de cette place. Charles de Bec-de-Lièvre rentra en France en 1602. Le 30 novembre 1604, le roi Henri IV le nomma secrétaire ordinaire de sa chambre, et le pourvut de la charge de son maître-d'hôtel le 4 mars 1610. Louis XIII le nomma gentilhomme ordinaire de sa chambre, le 30 décembre 1614. Charles de Bec-de-Lièvre fut en outre grand-voyer de Normandie, maître en la chambre des comptes et président du bureau des finances à Rouen. L'étendue et la variété de ses connaissances le montrèrent supérieur dans l'exercice de toutes ces charges, et elles ne l'empêchèrent pas de se vouer, avec un égal succès, à la carrière militaire. Il fut nommé conseiller-d'état d'épée, par brevet du 4 juin 1619, et mestre-de-camp d'infanterie le 11 février 1620. Le 11 juillet de cette dernière année, il reçut commission pour commander un régiment de 500 hommes à pied, dans l'armée que le duc d'Elbœuf rassembla en Normandie, et le roi lui écrivit de Suze, le 4 août suivant. Charles de Bec-de-Lièvre mourut le 15 novembre 1622. Il avait épousé, par contrat du 2 novembre 1604, Jeanne DE MORANT, dame du Bois-d'Aubigny, fille de Thomas de Morant, baron de Ménil-Garnier, seigneur d'Esterville, de Ruppière, de Biéville et autres lieux, et de Mariotte Morel de Putanges. Elle vivait le 12 juillet 1625, alors remariée avec Jacques Dyel, écuyer, seigneur de Miroménil, conseiller au parlement de Rouen. Elle avait eu de son premier mari :

DE MORANT : d'azur, à 3 cormorans d'argent.

1°. Pierre III, dont l'article suit;

2°. Thomas de Bec-de-Lièvre, seigneur du Buc, du Bois-d'Aubigny, etc., mort célibataire en 1643;

3° Catherine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 6 septembre 1626, avec Thomas *de Franquetot* (1), chevalier, seigneur de Carquebut et de Vassy, l'un des vingt-quatre gentilshommes ordinaires de la maison du roi, fils de Louis de Franquetot, écuyer, seigneur en partie de Carquebut, et celui-ci frère puîné d'Antoine de Franquetot, auteur de la branche des ducs de Coigny, pairs de France;

(1) *De Franquetot :* De gueules, à la fasce d'or, chargée de trois étoiles d'azur et accompagnée de trois croissants du second émail.

4°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, femme de Marc-Aurèle *de Giverville* (1), écuyer, seigneur d'Argence et du Ménil de la Grève.

IX. Pierre DE BEC-DE-LIÈVRE, IIIe du nom, chevalier, marquis de Quévilly, de Hocqueville et de Cany-Barville, baron d'Archigny, châtelain de Grainville, seigneur de Ronchoux, de Pandechèvre, de Brumare, de Saint-Sulpice, de Gaillarbois, de Bertheauville, du Bois-d'Aubigny, de Gribouville-le-Hestré, de Boinville, de Barville, d'Ouainville, de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville-la-Marche, etc., etc., fut nommé gentilhomme de la chambre du roi, par lettres du 6 janvier 1620, premier président de la cour des aides de Normandie, puis conseiller-d'état le 12 janvier 1644, et conseiller en tous les conseils le 4 décembre 1646. Il fit hommage au roi le 4 juin 1652. En récompense de ses services, et de ceux rendus à l'état par son père et ses prédécesseurs, le roi unit à la seigneurie de Quévilly les fiefs de Hocqueville et de Bertheauville, et les érigea en titre *de marquisat de Quévilly*, par lettres-patentes du mois de mai 1654, registrées à Rouen. Pierre III de Bec-de-Lièvre fut maintenu dans sa noblesse par M. de la Galissonnière, intendant de la généralité de Rouen, le 3 juillet 1668. Il mourut le 13 juillet 1685, et fut inhumé dans l'église des Carmes déchaussés de Rouen, qu'il avait fondée et fait bâtir. Il s'était allié, par contrat du 7 février 1637, avec Madelaine DE MOY, fille de Pierre de Moy, seigneur de Bieurville, et de Barbe Hébert. Cette dame et son mari furent ensevelis dans l'église des Carmes de Rouen, en une tombe magnifique de marbre, sur laquelle ils sont représentés, sculptés de grandeur naturelle et agenouillés. Leurs enfants furent :

DE MOY : de gueules, au sautoir d'or, cantonné de 4 merlettes d'argent.

1°. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Hocqueville et de Cany, châtelain de Grainville, où il fonda un hôpital de religieux de la Charité, seigneur de Canville, d'Ouainville, de Bouville, de Bertheauville, de Bertreville, de Criquetot, de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville, du Bois-d'Aubigny et de Glatigny, baron d'Archigny, conseiller-d'état, premier président de la cour des aides de Normandie, par provisions du 9 décembre 1678, décédé sans postérité en 1726. Il avait épousé, par con-

(1) *De Giverville :* D'or, à la fasce d'azur, chargée d'un croissant d'argent et accompagnée de quatre molettes d'éperon de sable.

trat du 20 mai 1672, Françoise *le Boultz* (1), fille et héritière de Noël le Boultz, seigneur de Chomot, conseiller en la grand'chambre du parlement de Paris, et d'Anne des Prez;

2°. Thomas-Charles, qui a continué la descendance;

3°. Barbe de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 29 mai 1659, avec Pierre *le Guerchois* (2), chevalier, seigneur d'Autretot, de la Garenne, de Cantelou, de Courcelles et de Sainte-Colombe, conseiller du roi en ses conseils et procureur-général au parlement de Normandie. Elle eut, entr'autres enfants;

A. Pierre le Guerchois, lieutenant-général des armées du roi en 1718, officier d'un sang-froid admirable dans les actions les plus périlleuses, et auquel on dut en partie le succès de la bataille de Parme, où il fut grièvement blessé le 29 juin 1734. Il mourut le 30 juillet suivant, âgé de 69 ans. Il servait depuis 1688;

B. Pierre-Hector le Guerchois, seigneur de Sainte-Colombe, conseiller-d'état, décédé en 1740;

4°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 19 mai 1663, avec Baltazar *le Marinier* (3), chevalier, marquis de Cany-Veauville, et châtelain de Nuainville;

5°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 19 mai 1670, avec Jacques *d'Anviray* (4), chevalier, baron de Baudemont, seigneur du Gruménil, de Machonville, etc., conseiller du roi en ses conseils, et président en la chambre des comptes de Normandie.

X. Thomas-Charles DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, marquis de Quévilly et de Brumare, seigneur châtelain et patron de Criquetot, de Lintot, de Vaudreville, de Nestanville, de Crêpeville, de Saint-Ouen-le-Mauger, de la Marche et du Bois-d'Aubigny, baron d'Archigny, etc., conseiller au parlement de Rouen, le 5 mai 1674, puis président à mortier au même parlement, le 15 janvier 1681, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, le 16 août 1684, mourut le 26 décembre 1711. Il avait épousé, par contrat du 31 janvier 1674, Marie-Anne PELLOT, fille de Claude Pellot, chevalier,

PELLOT de sable, à 3 bandes d'or.

(1) *Le Boultz :* D'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une étoile du même; au chef cousu de gueules, chargé de trois pals d'or.

(2) *Le Guerchois :* D'azur, au lion d'argent, lampassé de gueules.

(3) *Le Marinier :* De gueules, au pal d'argent, chargé de trois coquilles d'azur.

(4) *D'Anviray :* Comme à la page 21.

comte de Trevière, seigneur de Port-David, conseiller du roi en tous ses conseils, premier président du parlement de Normandie, et de Claude le Camus. Elle fut héritière en partie d'André-Girard le Camus, son oncle, chevalier, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et des finances, en vertu de son testament du 25 février 1687. (*Orig. aux arch. de M. de Courcelles*). Elle avait eu du marquis de Quévilly huit fils et six filles :

1°. Claude de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Quévilly, vicomte de Blosseville, seigneur de Saint-Nicolas de Veule, d'Auzouville, de la Motte, de Contremoulins, de Saint-Ouen-le-Mauger et de la Marche, châtelain de Criquetot, conseiller au parlement de Normandie, commissaire aux requêtes du palais, le 3 juin 1695; enfin, président à mortier au parlement de Rouen. Il est mort sans laisser d'enfants des deux alliances qu'il avait formées 1°, par contrat du 13 décembre 1703, avec Marguerite *Bouchard* (1), fille et héritière d'Alexandre Bouchard, vicomte de Blosseville, et d'Élisabeth-Susanne-Marie de Vauquelin; 2°, par contrat du 8 janvier 1728, avec Marie-Angélique-Charlotte-Henriette *du Moucel* (2), fille d'Alexandre-Henri-Jacques du Moucel, chevalier, seigneur de Lourailles, président à mortier au parlement de Rouen, et de Marie-Madelaine-Françoise Maignard de Bernières;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, chevalier de Hocqueville, nommé enseigne de la compagnie colonelle du régiment du prince de Robecque, en 1691, capitaine au régiment de Bigorre, infanterie, par commission du 15 février 1693, puis sous-lieutenant de la compagnie Colonelle des gardes-françaises, par lettres du 12 mars 1694. Il avait obtenu l'agrément du roi pour le régiment de Noailles, lorsqu'il fut tué au siége de Tournay, en 1697. Il n'avait pas été marié;

3°. Charles-François de Bec-de-Lièvre, religieux bénédictin de Cluny, chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, en 1693, prieur de Bort, en Limosin, de Bezu-le-Long et de Saint-Aubin des Fresnes, en Vexin;

4°. Paul-René de Bec-de-Lièvre, qui fit profession aux Carmes déchaussés de Rouen, le 14 juillet 1697, sous le nom de P. *Pierre-Marie de Saint-Thomas*, visiteur-général des missions d'Angleterre, en 1715, et assistant général de son ordre, décédé le 9 décembre 1741;

5°. François-Alexandre de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Hocqueville, lieutenant, puis capitaine d'infanterie dans le régiment de la Vieille-

(1) *Bouchard :* De gueules, au lion d'or.

(2) *Du Moucel :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois merlettes d'argent.

Marine, en 1703 et 1704, tué au combat de Cassano, au mois d'août 1705;

6°. Henri de Bec-de-Lièvre, chevalier de Brumare, garde de la marine en 1703, tué, en 1704, à la bataille navale livrée à la hauteur de Malaga, étant sur le vaisseau du comte de Toulouse, amiral de France;

7°. Louis, qui a continué la descendance, et dont l'article viendra;

8°. Claude-Louis de Bec-de-Lièvre, mort au berceau et inhumé à Quévilly;

9°. Marie-Anne de Bec-de-Lièvre, religieuse en l'abbaye de Saint-Louis de Rouen, en 1693;

10°. Madelaine de Bec-de-Lièvre, religieuse ursuline à Rouen en 1702, morte le 7 décembre 1768;

11°. Jeanne-Thérèse de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 15 mai 1700, avec messire Louis *de Carrel* (1), chevalier, président en la chambre des comptes de Normandie, fils de Louis de Carrel, écuyer, et de demoiselle Catherine de Ponthieu. Étant devenue veuve, au mois d'octobre 1717, elle se retira, en 1719, au couvent des dames Carmelites à Rouen, où elle se fit religieuse, et où elle mourut le 14 décembre 1755. Elle avait eu de son mariage :

A. Catherine-Madelaine-Thérèse de Carrel, née en 1701, mariée, en 1717, avec Charles, marquis *de Houdetot* (2), lieutenant-général des armées du roi, dont sont issus deux fils et une fille;

B. Anne-Louise de Carrel, mariée 1°, en 1717, avec messire Jean-Nicolas-Louis *de Bailleul* (3), chevalier, marquis de Château-Gontier, dont elle a eu un fils et deux filles; 2° avec N.... *Scott de la Mézangère* (4), comte de Roys, dont elle a eu plusieurs enfants;

C. Jeanne-Thérèse de Carrel, née en 1703, mariée, en 1718, avec messire Antoine-Nicolas *du Mesnil* (5), marquis de Sommery, colonel d'un régiment de dragons de son nom. Elle est morte à Saint-Germain-en-Laye, le 23 février 1774, laissant quatre fils et une fille;

12°. Marie-Barbe-Ursule de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 3

---

(1) *De Carrel :* D'hermine, à la bande componée d'or et de gueules de six carreaux.

(2) *De Houdetot :* D'argent, à la bande d'azur, diaprée de trois médaillons; celui du milieu figuré d'un lion, et les deux autres d'une aigle du même.

(3) *De Bailleul :* Parti d'hermine et de gueules.

(4) *Scott :* D'or, au cerf au naturel en repos, ayant un collier d'azur, chargé d'un croissant entre deux étoiles d'or.

(5) *Du Mesnil :* D'argent, à deux fasces de gueules, sommées d'un lion léopardé du même.

mars 1709, avec Robert-Vincent II *d'Esmalleville* (1), chevalier, marquis de Panneville, baron de Fréville et de Carville, capitaine dans le régiment Royal-Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fils de Robert-Vincent d'Esmalleville, Ier du nom, écuyer, seigneur et patron d'Esmalleville, de Cailletot, etc., et de Catherine de Châlons d'Attonville, dont il y a eu postérité;

13°. Geneviève de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 14 septembre 1711, avec Pierre *de Varroc* (2), chevalier, seigneur de Houesville, morte le 1er juin 1767;

14°. Élisabeth de Bec-de-Lièvre, religieuse-professe aux Ursulines de Rouen, en 1704, décédée le 28 octobre 1763.

XI. Louis de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Quévilly, de Cany et de Houdetot, seigneur de Nestanville, de Crêpeville, de Vaudreville, etc., né le 20 août 1687, fut conseiller au parlement de Normandie et commissaire aux requêtes. Il rendit hommage au roi pour les terres de Cany et de Quévilly en 1733, et mourut le 4 novembre 1740. Il avait épousé 1°, par contrat du 9 mai 1711, Émilie-Thérèse-Marie Marc de la Ferté, fille de Charles-Marc de la Ferté, écuyer, seigneur de Reux, conseiller honoraire au grand conseil, et de Marie Amyot d'Inville; 2°, par contrat du 15 avril 1713, Marie-Anne Costé de Saint-Suplix, fille d'Alexandre Costé, seigneur de Saint-Suplix, conseiller au parlement de Rouen, et de Marguerite le Blais; 3°, par contrat du 3 mai 1717, Anne-Henriette-Catherine Toustain, fille de Jacques Toustain, écuyer, seigneur d'Herbeville, et de Madelaine-Angélique de Lannoy; 4°, par contrat du 24 juillet 1723, Marie-Madelaine de Houdetot, morte le 4 septembre 1761, fille d'Adrien-Joseph, marquis de Houdetot, seigneur de Robertot, de Veauville, etc., et de Madelaine de Châlons d'Attonville. Le marquis de Cany a eu pour enfants;

Marc de la Ferté: écartelé, aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 marcs du même; aux 2 et 3 de sable, à 2 épées d'argent, garnies d'or, et passées en sautoir.

Costé: d'azur, au chevron brisé d'argent, accompagné de 3 coquilles d'or.

Toustain: d'argent, à deux fasces d'azur, accompagnées de 3 merlettes de sable.

De Houdetot: comme à la note de la page 48.

(1) *D'Esmalleville*: D'azur, au chef denché d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.

(2) *De Varroc*: De gueules, à six coqs d'argent.

Du premier lit :

1°. Marie-Anne-Charlotte de Bec-de-Lièvre, mineure, et sous la tutelle de son père, le 19 février 1715, morte sans alliance ;

Du second lit :

2°. Marguerite-Lydie de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 1er mars 1734, avec Louis-Roger, marquis *d'Estampes* (1), baron de Mauny, dont elle fut la seconde femme. Il était fils de Roger d'Estampes, marquis de Mauny, capitaine-lieutenant des gendarmes d'Orléans, et de Marie-Elisabeth Dirsche van Augeran. Elle mourut le 3 avril 1742, et son mari lui survécut jusqu'au 15 septembre 1754 ;

Du troisième lit :

3°. Pierre-Jacques-Louis qui suit ;
4°. Marie-Angélique-Claudine-Henriette de Bec-de-Lièvre, mariée, par contrat du 29 mars 1742, avec Charles-Louis *d'Argouges* (2), comte de Rannes, maréchal des camps et armées du roi, fils de Louis d'Argouges, marquis de Rannes, maréchal-de-camp, et de Catherine-Charlotte d'Ernothon, baronne de Pont-l'Abbé, en Bretagne. Elle mourut le 10 août 1760 ;

Du quatrième lit :

5°. Péronne de Bec-de-Lièvre, morte le 13 août 1732.

De Paulmier : d'azur, au lion d'or ; au chef du même, chargé de 3 tourteaux de gueules.

XII. Pierre-Jacques-Louis de Bec-de-Lièvre, chevalier, marquis de Cany et de Quévilly, né le 18 avril 1718, épousa, par contrat du 30 août 1733, Charlotte de Paulmier de la Bucaille, fille de Pierre de Paulmier de la Bucaille, seigneur de Prêteval, et de Geneviève Marette. Elle mourut le 25 janvier 1754. Le marquis de Cany lui survécut jusqu'au 5 octobre 1771, et fut inhumé en l'é-

(1) *D'Estampes* : D'azur, à 2 girons d'or, appointés en chevron ; au chef d'argent, chargé de 3 couronnes ducales d'or.

(2) *D'Argouges* : Écartelé d'or et d'azur, à 3 quintefeuilles de gueules, la dernière brochante sur les deux derniers quartiers.

glise Saint-Sulpice à Paris. De leur mariage sont provenus deux fils et une fille :

1°. Louis-Pierre de Bec-de-Lièvre, comte de Cany, né le 25 août 1737. Il fut nommé capitaine au régiment de la Reine, dragons, au mois de septembre 1755, guidon des gendarmes de Bourgogne le 21 août 1759, premier cornette des chevau-légers d'Aquitaine, le 27 septembre 1760, sous-lieutenant des chevau-légers de Bourgogne le 2 mars 1762, avec brevet de mestre-de-camp de cavalerie, enfin sous-lieutenant des gendarmes de Berry en 1763. Il est décédé sans avoir été marié, le 29 mai 1767;

2°. Anne-Louis-Roger, dont l'article suit;

3°. Henriette-Jeanne-Hélie de Bec-de-Lièvre, née le 14 novembre 1742, mariée, le 22 juillet 1767, avec Louis-François, vicomte *de Talaru* (1), premier maître-d'hôtel de la reine et chevalier des ordres du Roi, fils de Louis II de Talaru, marquis de Chalmazel, comte de Chamarande, premier maître-d'hôtel de la reine, chevalier des ordres du Roi, et de Marie-Marthe-Françoise de Bonneval. La vicomtesse de Talaru fut présentée le 8 août 1767, et nommée, au mois de décembre 1768, dame de madame Adélaïde de France.

XIII. Anne-Louis-Roger DE BEC-DE-LIÈVRE, comte de Cany, né le 13 août 1739, fut nommé chevalier de Malte de minorité en 1740. Il fut reçu page du roi, en la petite écurie, en 1754, et il était premier page en 1757. Il fut nommé capitaine de dragons le 18 janvier 1760, guidon de la gendarmerie au mois de février 1761, mestre-de-camp de cavalerie en février 1770, et sous-lieutenant de gendarmerie en 1771. Le comte de Cany avait été présenté au roi et à la famille royale, en 1770; on le créa brigadier de cavalerie des armées du roi, le 5 décembre 1781, et maréchal-de-camp le 9 mars 1788. Le comte de Cany mourut avant le 1er mai 1791. Il avait épousé, par contrat signé du roi et de la famille royale, le 18 juin 1768, Élisabeth-Marie BOUTREN D'HATTENVILLE, dame du Gros-Ménil (présentée au roi le 30 juillet 1775, par madame la vicomtesse de Talaru, dame de madame Adelaïde), fille de Jean-François-Marie Boutren, seigneur d'Hattenville, conseiller de grand'-

BOUTREN : de gueules, mantelé d'argent.

(1) *De Talaru :* Parti d'or et d'azur; à la cotice de gueules, brochante sur le tout.

chambre au parlement de Rouen, et d'Élisabeth-Marie-Françoise Boulays, dame de Catteville. De ce mariage sont issus :

1°. Anne-Louise-Marie, qui suit ;

2°. Marie-Henriette de Bec-de-Lièvre de Cany, mariée, le 6 septembre 1797, avec Anne-Louis-Christian, prince *de Montmorency*, grand-d'Espagne, né le 27 mai 1769, fils d'Anne-Léon II, duc de Montmorency, premier baron chrétien, prince souverain d'Aigremont, maréchal des camps et armées du roi, connétable héréditaire de Normandie, et d'Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg, sa seconde femme. De ce mariage sont issus :

A. Anne-Christian-Marie-Gaston de Montmorency, né le 4 mai 1801;

B. Anne-Philippe-Marie-Christian de Montmorency, né le 25 mai 1806;

C. Anne-Charlotte-Marie-Henriette de Montmorency, née le 28 août 1798, mariée, le 27 octobre 1817, avec Emmanuel-Timoléon *de Cossé* (1), comte de Brissac;

D. Anne-Sidonie-Joséphine-Marie de Montmorency, née le 17 décembre 1799, mariée, en juin 1819, avec M. le comte *de la Châtre* (2);

E. Anne-Élie-Marie-Aurélie de Montmorency, née le 24 avril 1803.

DE MONTMORENCY : d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 16 alérions d'azur; à l'écusson d'argent, chargé d'un lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'or, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, brochant au centre de la croix.

XIV. Anne-Louise-Marie DE BEC-DE-LIÈVRE, *mademoiselle de Cany*, née le 20 juillet 1769, a épousé, le 21 janvier 1787, Anne Christian DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Beaumont, pair de France, prince de Tingry, lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, décédé le 14 mars 1821, fils de Charles-François-Christian de Montmorency-Luxembourg, duc de Beaumont, prince de Tingry, marquis de Bréval, comte de Luxe, etc., lieutenant-général des armées du roi, capitaine des gardes-du-corps, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et d'Éléonore-Joséphine-Pulchérie des Laurents de Saint-Alexandre. De ce mariage sont issus :

1°. Anne-Édouard-Louis-Joseph de Montmorency, prince de Luxembourg, duc de Beaumont, pair de France, né le 9 septembre 1802;

---

(1) *De Cossé :* De sable, à 3 fasces d'or, denchées en leur partie inférieure.

(2) *De la Châtre :* De gueules, à la croix ancrée de vair.

2°. Anne-Charles-Maurice-Marie Hervé de Montmorency-Luxembourg, né le 9 avril 1804;

3°. Anne-Albertine-Josèphe-Marie de Montmorency-Luxembourg, née en 1790, mariée, le 1er juin 1808, avec Marie-Louis-Eugène, comte *de Béthune de Saint-Venant* (1), marquis de Lens, comte de Montgommery, vicomte de Lierres et baron de Sully;

4°. Marie-Elianne de Montmorency-Luxembourg.

SEIGNEURS DE BONNEMARE ET DE VILLERS.

VII. François DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, second fils de Charles de Bec-de-Lièvre, écuyer, seigneur de Sazilly et du grand Quévilly, et de Françoise Surreau, sa première femme, devint seigneur de Bonnemare, de Farceaux, de Farin et de Villers, par le partage de la succession de Thomas Surreau, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son oncle maternel, suivant acte du 28 janvier 1576 (*v. st.*) Pierre II de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Sazilly et de Hocqueville, son frère aîné, lui donna la seigneurie du Manoir-Pégouin, lors du partage qu'ils firent, le 19 décembre 1600, de la succession paternelle. François de Bec-de-Lièvre servait, en 1575, dans la compagnie du seigneur du Bois d'Annebourg, et était homme d'armes dans la compagnie de François d'Orléans, marquis de Rothelin, en 1587. Il fut nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, par lettres de retenue, en 1612. Il avait épousé, en 1580, Anne HALLÉ, fille de Barthélemi Hallé, seigneur de la Haule, et de Marie de Clainville. Ses enfants furent :

HALLÉ : d'or, au chevron de gueules, chargé d'une fleur de lys d'or, et accompagné de 3 molettes d'éperon de sable.

1°. François de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, qui fut d'abord homme d'armes de la compagnie du comte de Soissons en 1611, et successivement gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et capitaine de 100 hommes de pied; en 1622, capitaine au régiment de Vardes, et en 1625, dans celui de Lesmont. Par lettres données à Tours le 7 septembre 1617, le roi ayant convoqué les états-généraux pour être tenus en cette ville, François de Bec-de-Lièvre fut élu député de la noblesse du

---

(1) *De Béthune-Saint-Venant:* D'argent, à la fasce de gueules, qui est *de Béthune;* en chef, à dextre, un écusson de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 6 billettes du même, qui est *de Saveuse.*

bailliage de Gisors le 6 novembre de cette année, et mourut célibataire en 1625;

2°. Pierre de Bec-de-Lièvre, seigneur de Farceaux, qui obtint du roi, en 1625, la compagnie d'infanterie que commandait son frère aîné, et dont lui-même se démit par suite de ses infirmités. Il mourut aussi sans avoir été marié;

3°. Henri de Bec-de-Lièvre, prêtre et curé de Saint-Denis-le-Ferment. Devenu seigneur de Bonnemare après la mort de ses frères aînés, il céda ses biens en 1643, à Jacques, son frère puîné, en faveur du mariage de celui-ci;

4°. Jacques, qui a continué la descendance;

5°. Anne de Bec-de-Lièvre, femme de Nicolas *Boulloche*, maître des requêtes de la reine, mère de Louis XIII. Elle mourut avant l'année 1626;

6°. Marie de Bec-de-Lièvre, mariée, 1°, par contrat du 5 octobre 1621, avec Guillaume *de Banastre* (1), écuyer, seigneur de Routes; 2°, avec Jean *Costard* (2), écuyer, seigneur des Ervollus.

ALLORGE : de gueules, à 3 gerbes d'or, accompagnées de 7 molettes d'éperon du même, trois rangées en chef, une au centre, et trois en pointe posées 2 et 1.

VIII. Jacques DE BEC-DE-LIÈVRE, chevalier, seigneur de Bonnemare, de Villers, de Farceaux et de Farin, d'abord capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, qu'il leva pour le service du roi Henri IV, fut ensuite capitaine d'une compagnie au régiment de Lesmont, infanterie, sur la démission de Pierre, son frère, puis, en 1637, d'une compagnie dans le régiment du Tot, avec laquelle il servit à l'armée commandée par le duc de Longueville. Jacques de Bec-de-Lièvre commanda ces diverses compagnies pendant 36 ans, et se trouva à toutes les actions importantes des guerres de ce temps. Il s'allia, par contrat du 8 avril 1643, avec Charlotte ALLORGE, fille de Georges Allorge, écuyer, seigneur de Malicorne, et d'Elisabeth de Lieurray. Elle mourut le 17 septembre 1666, ayant eu sept fils et deux filles :

1°. François-Henri de Bec-de-Lièvre, seigneur de Bonnemare et de Farceaux, maréchal-des-logis d'une compagnie de chevau-légers. Il épousa, par contrat du 2 décembre 1668, Florentine *Rouault* (3), fille de Mathurin Rouault, seigneur des Rouairies, favori du roi de Pologne, et de Florentine de Bonardy. Il mourut sans postérité;

---

(1) *De Banastre :* De gueules, à la bande d'argent, accostée de deux molettes d'éperon d'or.

(2) *Costard :* Burelé d'argent et de sable.

(3) *Rouault :* Palé d'azur et d'or.

2°. Georges-François de Bec-de-Lièvre, seigneur de Villers, capitaine des dragons, mort sans enfants de Madelaine *Boutin* (1), veuve de Jacques de Sainte-Marie, chevalier, seigneur et patron d'Agneaux, gentilhomme ordinaire de la chambre de Louis XIV, capitaine de cinquante hommes d'armes et gouverneur de Granville, et fille et héritière de Pierre Boutin, chevalier, seigneur de Victot, bailli de Caen;

3°. Jacques-Philippe, qui suit;

4°. Pierre de Bec-de-Lièvre, capitaine au régiment de la Marine, mort sans alliance;

5°. Charles de Bec-de-Lièvre,
6°. Gilles de Bec-de-Lièvre, } tués au service dans les guerres de Louis XIV;
7°. Claude de Bec-de-Lièvre,

8°. Anne-Elisabeth de Bec-de-Lièvre, épouse 1° d'Anne *Allorge*, seigneur de Malicorne; 2° de Jean *Lucas* (2), seigneur et patron de Clermont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel;

9°. Marie-Catherine de Bec-de-Lièvre, femme 1°, en février 1672, de Charles *le Caron* (3), seigneur de Ronfeugère, 2° de N.... *de Lauberie* (4), écuyer, seigneur du Mesnil-Raoul.

IX. Jacques-Philippe DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Bonnemare, né le 7 février 1651, fut maintenu dans sa noblesse par jugement du 3 juin 1668, et mourut le 11 décembre 1719. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1702, Madelaine LE MARCHAND, fille de Jacques le Marchand, écuyer, et d'Anne de Tribout. Ils eurent pour fils unique Jacques-Georges, qui suit.

LE MARCHAND : de gueules, à la croix pommetée d'or, cantonnée de 4 trèfles d'argent.

X. Jacques-Georges DE BEC-DE-LIÈVRE, écuyer, seigneur de Bonnemare, né le 3 novembre 1677, fut lieutenant d'infanterie au régiment de Montenay, et mourut le 2 avril 1747. Il avait épousé, par contrat du 2 décembre 1702, Françoise DE CAQUERAY, fille de Jean de Caqueray, seigneur de Montval, de laquelle il eut :

DE CAQUERAY : d'or à 3 roses de gueules.

1°. Jean-Jacques-René de Bec-de-Lièvre, chevalier, seigneur de Bonnemare, né le 15 mars 1709, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-

(1) *Boutin :* D'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent, et en pointe de deux canettes affrontées du même.

(2) *Lucas :* D'azur, à l'aigle au vol abaissé d'or.

(3) *Le Caron :* D'azur, à trois besants d'or ; au chef denché du même.

(4) *De Lauberie :* De gueules, à trois moutons d'or.

Louis, nommé capitaine de cavalerie par commission du 1er septembre 1751, mestre de camp de cavalerie le 1er juin 1762, brigadier de cavalerie des armées du roi le 1er mars 1780, et officier de la première compagnie des mousquetaires du roi;

2°. Pierre-Marie de Bec-de-Lièvre, né le 3 novembre 1715, prêtre, curé d'Ouainville, décédé en 1770;

3°. Françoise-Hélène de Bec-de-Lièvre, née le 1er décembre 1704, mariée, par contrat du 14 février 1726, avec Louis *Martel* (1), seigneur de Gravetel, fils de Louis Martel, seigneur de Gravetel, et de Madelaine de Sainte-Marie. Elle mourut le 14 décembre 1732;

4°. Catherine-Susanne-Angélique de Bec-de-Lièvre, née le 12 janvier 1707, mariée, le 2 juillet 1729, avec Robert *le Mancel* (2), seigneur de Secqueville, décédé le 16 août 1730, fils de Louis-Aignan le Mancel, seigneur de Secqueville, et de Louise de Bellanger.

---

(1) *Martel :* D'or, à trois marteaux de sable.

(2) *Le Mancel :* D'azur, semé d'étoiles d'argent; à trois grappes de raisin d'or, brochantes sur le tout.

DE BLACAS,

SEIGNEURS D'AULPS, DE VÉRIGNON, DE BEAUDINAR, DE MOUSTIERS, DE THOARD, DE REDORTIER, DE FABRÈGUES, DE TOURTOUR, DE THORÈNE, DE CARROS, DE MONTPEZAT, DE MONTMEYAN, DE SEILLANS, BARONS DE REILLANETTE, MARQUIS et COMTES DE BLACAS, MARQUIS D'AULPS et DES ROLANDS, DUCS DE BLACAS, PAIRS DE FRANCE, etc., etc., *en Provence* et *à Paris*.

ARMES : *D'argent, à la comète à seize rais de gueules.* Tenants : deux sauvages appuyés sur leur massues. Cimier : un chêne. *Devise :* PRO DEO, PRO REGE. *Cri :* VAILLANCE. Deux étendards ou panons de gueules, chargés d'une comète à 16 rais d'argent, sont passés en sautoir derrière l'écu, lequel est environné du manteau de pair et sommé de la couronne de duc.

La maison DE BLACAS florissait parmi celles des hauts barons de Provence, dès le onzième siècle. Les exploits des premiers auteurs de cette maison, avaient dès-lors répandu un tel éclat sur son origine, que leur vaillance, après être passée en proverbe parmi la chevalerie, devint dans la suite une qualification inséparable de leur nom, et le roi René d'Anjou, comte de Provence, l'y attacha pour toujours *. (Voyez *les Historiens de Provence.*) Ces mêmes

* *Vaillance de Blacas*, fut le sobriquet distinctif donné par ce prince à la maison de Blacas. On sait que le roi René en donna à toutes les grandes maisons de Provence, et toujours selon le caractère qui leur était propre. La plupart de ces maisons, du moins celles qui subsistent, ont conservé ces devises comme des

historiens ont rapporté avec détail une foule de témoignages, qui attestent à la fois la grandeur et le lustre de cette maison, son rang à la cour des comtes de Provence, et les emplois éminents dont elle fut revêtue; mais ils sont divisés d'opinion sur son origine et sur le lieu de son berceau. Les uns, d'après César Nostradamus, la croient originaire d'Aragon, sans annoncer sur quel fondement repose cette conjecture. D'autres ont dit avec plus de certitude qu'elle descendait d'un puîné de la maison de *Baux,* dont l'existence politique est constatée par les chartes au-delà du dixième siècle, et qui ne reconnaissait d'autre suzeraineté que celle de l'Empire. (*Histoire de la noblesse du comté Vénaissin, par Pithon Curt*, in-4°, t. IV, p. 254; *État de la noblesse de Provence, par l'abbé Robert de Briançon,* in-12, t. I.) Cette dernière opinion, fondée sur l'identité des armes, et sur le nom de *Blacas* (1), porté depuis la séparation des deux familles par divers membres de celle de Baux, acquiert un nouveau degré d'authenticité par la possession constante de la ville *d'Aulps*, qui, dès l'an 1150, faisait partie des *terres* dites *Baussenques*, ou du domaine des Baux. (*Histoire de Provence, par César Nostradamus*, in-fol., p. 130.) Il en est de même de plusieurs fiefs que possédait la maison de Blacas. Cette opinion est bien confirmée, lorsqu'on voit, dans un acte de 1201, Blacas de Blacas, prendre le titre de *seigneur d'Aulps par la grâce de Dieu;* formule qui démontre à la fois la haute extraction et la puissance de ce seigneur. Enfin, une transaction passée entre Guillaume, Hugues, Raimond et Pons de Baux, frères d'une part, et Pierre d'Aulps de l'autre, acte dans lequel ils se traitent de cousins, et où ils transigent sur leurs prétentions réciproques à l'héritage de certaines terres qui avaient appartenu à Pons de Baux, vicomte de Marseille, ne permet pas de douter que Pierre d'Aulps ne fût fils de Geoffroi et petit-fils de Pons de Baux; elle prouve enfin que ces deux maisons ont une origine commune, et qu'elles descendent de ce même Pons, sire de Baux, vicomte de Marseille, dont il est fait mention dans une charte de l'an 971. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur l'origine de cette famille, et nous

témoignages de leur antique illustration, d'autant plus flatteurs, qu'ils émanaient d'un prince capable d'apprécier justement les qualités et le mérite de chacune de ces familles.

(1) *Blacas,* en idiome provençal, signifie *chêne,* emblème de la force.

croyons inutile de rappeler ici tous les faits et en même temps toutes les traditions fabuleuses que rapportent Moréri, Chazot et tant d'autres auteurs.

I. Pierre d'Aulps, Ier du nom, reconnu pour chef de la maison de Blacas, fut, l'an 1096, à la première croisade, à la tête des bandes provençales. (*Histoire du Bas-Empire, par M. Le Beau.*) Il débarqua en Calabre avec les croisés, et aida Roger Guiscard, prince de la Pouille, à soumettre ses sujets révoltés. Passé ensuite en Afrique, où il se rendit célèbre, il s'empara de la Capadoce, et fut déclaré prince de Césarée, par l'empereur Alexis Comnène, auquel il s'était attaché après la mort de Robert Guscard. Il laissa cette souveraineté à l'un de ses fils, dont les descendants portèrent le nom de *Petro Aliphas*, et fondèrent une maison devenue illustre par ses dignités et ses alliances. (Voyez *l'Alexiades, par Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis.*) Pierre d'Aulps eut six garçons : 1° celui dont nous venons de parler; 2° Blacas de Blacas qui suit, et enfin, les quatre Blacas qui périrent, en 1149, au siége de Corfou, en contribuant principalement à la prise de cette importante place (1).

II. Blacas de Blacas, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Beaudinar, de Carros, de Châteauneuf, de Thorène, de Tourtour, etc., jouit en Provence d'une réputation de loyauté et de noblesse qui le rendit l'arbitre de toutes les querelles qui s'élevaient entre les hauts barons. Il prit plusieurs fois les armes pour soutenir les droits des sires de Baux; il passa à la Terre-Sainte, et à son retour, en 1120, il fonda le chapitre de Valmoisine, près

(1) Ces quatre frères servaient, en 1149, dans l'armée de l'empereur Manuel Comnène, et étaient surnommés les *Pétraliphes*. Sous la conduite de Manuel, ils assiégèrent la ville de Corfou, dans la mer Adriatique. Lassé d'une résistance longue et meurtrière, l'empereur imagina une machine qui pouvait faire pénétrer jusqu'aux créneaux des remparts, et fit exhorter les soldats les plus déterminés de l'armée d'y monter. Les quatre frères Blacas s'offrirent les premiers pour l'exécution d'une aussi périlleuse entreprise, et leur généreux exemple entraîna les plus intrépides guerriers. Mais à peine eurent-ils atteint l'une des tours qui défendaient la place, qu'accablés par une grêle de javelots et d'énormes pierres, l'échelle qui les soutenait fut brisée, et les *Pétraliphes* périrent tous les quatre à la fois. (*Lyonnel, ou la Provence au treizième siècle*, t. I, 2e partie, p. 413.)

Aulps, fondation qui fut confirmée par les papes Innocent II et Anastase IV. Ils accordèrent certains priviléges au chapitre de Valmoisine, qui fut transféré à Aulps, en 1499, en vertu d'une bulle d'Alexandre VI. Blacas Ier fut père de Blacas II, qui suit.

III. Blacas DE BLACAS, IIe du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Carros, de Beaudinar, de Châteauneuf, de Redortier, etc., fut présent avec Hugues et Roger de Baux, Roger-Bernard, comte de Foix, et quelques autres hauts barons, au traité de paix conclu le 14 septembre 1178, entre Alphonse Ier, comte de Provence, et Guillaume, comte de Forcalquier. (*Histoire de Provence*, p. 148.) Il fut ensuite garant, avec Guillaume des Porcellets, d'un accord fait entre le même comte de Provence et Hugues, prince de Baux. (*Ibid.*, p. 149.) Blacas II laissa de *Huguette*, son épouse, dont le nom de famille est ignoré :

N....

1°. Blacas III, dont l'article suit;
2°. Guigues de Blacas, tige des *seigneurs* DE CARROS, dont la branche s'est éteinte, au commencement du dix-septième siècle, après s'être alliée aux maisons *de Villeneuve d'Essia, de Berre, de Barcillon, de Giraud du Broc, de Seva*, etc., etc. (1);
3°. Guillaumette-Catherine de Blacas, dame de Toulon et de Trets, du chef de son mari, Gaufrid, des vicomtes *de Marseille*, de la première race (*dite* des Bosons), décédée en 1230. (*Pithon Curt*, tom. IV, pp. 334 et 335). Leur fille unique,

Sibylle de Marseille, dame de Toulon et de Trets, fut mariée 1° avec Gilbert *de Baux*, seigneur d'Aubagne, du Castelet et du Revest, lequel fit son testament le 25 juin 1233; 2° avec Boniface V, seigneur *de Castellane*, qui fut décapité à Marseille en 1247, pour avoir porté les habitants de cette ville à se soulever contre Charles Ier d'Anjou,

---

(1) L'extinction de cette branche est consignée dans *l'Etat de la Provence*, imprimé, en 1693, d'après la recherche de 1667, et dans *l'Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, par Artefeuil, in-4°, 1757, t. I, p. 149. Le premier de ces deux ouvrages s'exprime ainsi : « Guigues de Blacas fit la *branche de Carros*, qui » est finie, il y a près de 200 ans, en la personne d'Honoré de Blacas, seigneur » de Carros, dont la veuve, qui était de la maison des marquis de Cève, s'étant » remariée dans la famille des *Durant*, seigneurs en partie de Carros, lui apporta » la portion de la seigneurie de Carros, qui avait appartenu à son premier mari, » et les descendants de ce second mariage ont depuis ce temps-là pris le nom et » les armes *de Blacas*, qu'ils ont honorablement soutenus, etc., etc. »

comte de Provence. Sibylle de Marseille n'ayant pas eu d'enfants de ces deux mariages, institua le même comte de Provence, son héritier, après avoir fait des legs à Bertrand et à Boniface de Blacas, ainsi qu'à Hugues de Baux ses cousins. (*Histoire héroïque de la noblesse de Provence*, t. I, p. 149; *Maynier*, *Histoire de la principale noblesse de Provence*, 1re partie, p. 75);

4°. Blacassonne de Blacas, qui fut célébrée par le poète Cadenet.

IV. Blacas DE BLACAS, IIIe du nom, *par la grâce de Dieu,* seigneur d'Aulps, de Beaudinar, de Thoard et autres lieux, surnommé *le Grand Guerrier*, l'un des neuf preux de Provence, s'acquit une grande célébrité dans les guerres de son temps, ainsi que dans les tournois et autres exercices de la chevalerie. Son expérience et sa valeur lui donnèrent une grande influence auprès d'Alfonse II, et de Raymond-Bérenger, comtes de Provence. En 1188, il fut présent avec le comte de Foix, Guillaume et Barral de Baux, G. de Sabran et plusieurs autres barons, à un acte par lequel Alfonse, roi d'Aragon et comte de Provence, confirma la donation du bourg Saint-Sauveur de la ville d'Aix au prévôt de cette église. (*Histoire de Provence*, p. 157.) Blacas est qualifié seigneur en partie de Salernes, dans un hommage rendu, en 1189, par Boniface, au même comte de Provence. (*État de la Provence*, p. 396.) En 1201, il fit don aux chevaliers du Temple, qui résidaient à Notre-Dame de Rue, de certains droits annuels auxquels ils étaient obligés envers lui. Cet acte, conservé dans les archives de l'ordre de Malte, à Arles, est scellé d'un grand sceau de cire blanche, où l'on voit d'un côté une étoile à seize rais, armes de la maison de Blacas, avec cet exergue : *Sigillum Blacacii*, et de l'autre côté, est figuré un chevalier armé de toutes pièces, avec cette légende : *Blacacius D. G. Dom. de Al.* (*Artefeuil*, p. 149.) Au mois de février 1217, Blacas souscrivit une charte de divers priviléges accordés à la ville de Forcalquier, par Raymond-Bérenger, comte de Provence, et la comtesse Garsende, sa mère. (*Histoire de Provence*, p. 176.) En 1219, il fit don à l'abbaye de Saint-Honoré de Lérins, des droits et domaines seigneuriaux de la ville de Moustiers, pour relever sa famille d'un vœu qu'elle avait fait de consacrer un fils unique à ce monastère. Blacas mourut à Rome en 1235, laissant un nom fameux dans les annales de son pays, par ses exploits militaires qui élevèrent sa réputation au-dessus de celle des plus

braves chevaliers de son siècle, et par ses talents dans la culture des lettres et de la poésie (1). Sordel, jeune poète provençal, originaire de Mantoue, composa un chant funèbre en l'honneur de Blacas, dans lequel il convie tous les rois et princes de l'Europe à venir manger du cœur de ce guerrier, pour être animés de sa bravoure et de sa valeur.* (*Ibid.*, p. 193, *où ce chant est rapporté tout entier, et Histoire de France, de l'abbé de Vely*, t. V, p. 117.) Ses vertus guerrières et privées ont encore été célébrées par Bertrand d'Alamanon et Richard de Noves **. Blacas laissa deux fils de Berthe DE MONTFORT, son épouse :

DE MONTFORT : de gueules, au lion d'argent, ayant la queue fourchée, nouée et passée en sautoir.

1°. Boniface, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Blacas, mort sans postérité après l'an 1241.

V. Boniface DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Beaudinar, d'Aiguines et de Thoard, co-seigneur de Salernes, confirma, en 1241, avec Bertrand son frère, la donation que leurs ancêtres avaient faite d'une partie du terroir de Valmoissine au chapitre de l'église collégiale qui y avait été etablie, et qui dans la suite fut transférée à Aulps. (*Etat de la Provence*, p. 395. *Artefeuil*, p. 150.) Boniface de Blacas épousa Ayceline DE MOUSTIERS, de laquelle il eut :

DE MOUSTIERS : coupé d'argent et d'azur, à six fleurs de lys de l'un à l'autre.

1°. Blacas IV, dont l'article suit;
2°. Guillaume de Blacas, chevalier, seigneur de Beaudinar, qui fut l'un des 100 chevaliers choisis par Charles d'Anjou, comte de Provence, pour assister au fameux duel que lui avait proposé Pierre III, roi d'Aragon. Le comte se rendit à Bordeaux, le 1er juin 1283, jour assigné pour le com-

(1) Il fut épris de Huguette de Baux, qui se fit religieuse à Saint-Pons, vers la fin du douzième siècle. Ce fut en son honneur qu'il composa une chanson commençant par ces mots : « Si un troubadour publie un ouvrage supérieur au mien, » et dont l'âme soit aussi généreuse, il doit m'être préféré, et devenir l'ami de la » plus belle dame. » (*Lyonnel*, p. 412.)

* « Blacas de Blacas, disent les chroniqueurs, fut gentil baron, haut, riche, » large et adroit, propre à la guerre et aux ambassades. Généreux, magnifique, il » ne fut jamais homme qui eût autant de plaisir à recevoir que lui à donner. Il » fut estimé le plus vaillant guerrier provençal qu'on eut connu jusqu'alors, et ses » exploits lui acquirent le surnom de *grand guerrier*. » (*Lyonnel*, t. I, 2e partie, p. 411.)

** *Voyez* le chant funèbre, composé par ce dernier poète en l'honneur de Blacas, et rapporté dans *Lyonnel*, t. I, 2e partie, pp. 413, 414; celui de Sordel, pp. 416, 417; et celui de Bertrand d'Alamanon, l'un des frères d'armes de Blacas, p. 418.

bat, et passa toute la journée sur le champ clos, avec ses chevaliers, à la vue d'une foule innombrable de guerriers que la nouveauté de ce spectacle avait attirés; mais le roi d'Aragon n'y comparut point. (*Maynier*, p. 75.)

Guillaume de Blacas fut père de :

A. Blacas de Blacas, chevalier, co-seigneur d'Aulps, de Beaudinar et de Thoard, marié, en 1331, avec Huguette *de Baux*, fille de Hugues de Baux, seigneur de Roquevaire, co-seigneur de Meirargues et de Gardane. Le troubadour Pierre Roger avait célébré les grâces et la beauté de cette dame dans des vers que leur liberté ne lui permit pas d'accueillir, et les princes de Baux, indignés de la passion téméraire qu'il avait osé publier dans ses chants, le firent mourir en 1330. (*Histoire de Provence*, pp. 341 et 356.) Huguette de Baux était veuve de Blacas en 1343. Elle eut pour enfants :

a. Albert de Blacas, seigneur de Beaudinar, d'Aiguines, de Moissac, de Tourtour, de Thoard, de Trébillane, co-seigneur d'Aulps, qui assista à une assemblée tenue à Aix pour qu'on maintînt le privilége d'après lequel la charge de grand-sénéchal de Provence ne devait être exercée que par un gentilhomme du pays, et pour en faire destituer Jean Barillis, Napolitain, qui en avait été pourvu par la reine Jeanne. (*Maynier*, p. 75.) Albert épousa 1° Catherine *de Gantelme;* 2° Marguerite *de Baux*. Il n'eut que trois filles ;

Du premier lit :

I. Baucette de Blacas, dame de Beaudinar, d'Aiguines, de Chantereine, de Saint-Julien, etc., mariée, le 16 mai 1389, avec Elzéar *de Sabran*, baron d'Ansouis, fils de Jean de Sabran, baron d'Ansouis et seigneur d'Uzès, et d'Isoarde de Roquefeuil, dame de Puylobier;

Du second lit :

II. Béatrix de Blacas de Beaudinar, mariée, avant l'an 1404, avec Reforciat *d'Agoult*, seigneur de Vergons et de Tartone, général de l'armée de Provence opposée au vicomte de Turenne. Il était fils de Raimond d'Agoult, IVe du nom, seigneur de Volonne, de Barret, de Thèze, de Montfort, etc., gouverneur de Marseille, et de Clémence de Morges;

III. Douce de Blacas, dame en partie d'Aiguines, première femme d'Antoine *Arnaud*, co-seigneur de Riez et de Mont pezat, grand-maître rational de Provence;

b. Guillaume, dit Beaudinar de Blacas, co-seigneur de Beaudinar, qui épousa Cécile *de Villeneuve*, et fut père de :

I. Béatrix de Blacas, alliée avec Guillaume *de Blacas*, seigneur d'Aulps, son cousin;

II. Florie de Blacas, mariée avec Florens *de Castellane*, seigneur d'Allemagne, fils de Boniface VIII, seigneur de Castellane et d'Allemagne, et de Marguerite de Simiane de Châteauneuf;

B. Adalbert de Blacas, seigneur de Thoard en partie, qui épousa Catherine *de Grasse*, fille de Rambaud de Grasse, IVe du nom, seigneur d'Antibes, du Bar, de Saint-Paul et de Mouans, et d'Agnès de Pontevès de Carces;

C. Pierre de Blacas, damoiseau, châtelain du bourg de Monteaux pour Raimond, sire de Mevouillon, et pour Barral, sire de Baux en 1306;

3°. Étiennette de Blacas, mariée 1° avec Barral II, seigneur *de Pontevès*, mort en 1307, fils de Fouquet II, seigneur de Pontevès et de Carces, et de Marguerite des Porcellets; 2° avec Guiraud III *de Simiane*, seigneur d'Apt, de Caseneuve, et de Gordes, qui fit son testament au mois de juillet 1322. Il était fils de Rambaud de Simiane, seigneur des mêmes terres, et de Marguerite d'Agoult de Pontevès;

4°. Matheline de Blacas, femme de Guillaume *d'Anduse de la Voute*, seigneur de Saint-Martin de Castillon, en Provence.

VI. Blacas, IVe du nom, *dit* Blacasset DE BLACAS, chevalier, seigneur d'Aulps, fut comme son père un des barons les plus distingués de la Provence, et comme son aïeul, renommé par ses talents guerriers et son goût pour la poésie (1). Il accompagna, en 1263, Charles Ier d'Anjou à la conquête des royaumes de Naples et de Sicile, et s'y fit remarquer par plusieurs beaux faits d'armes. Il fut un des otages envoyés au roi d'Aragon pour la délivrance du prince de Salerne (depuis Charles II), que l'amiral Roger Loria avait fait prisonnier dans un combat naval livré, le 5 juin 1284, devant le port de Naples. (*Maynier*, p. 75.) Blacasset composa, sur la tactique de son temps, un poëme intitulé : *la Manière de bien guerroyer*, qu'il dédia au duc de Calabre, frère du roi Charles II, et mourut en 1300, comblé d'honneurs et de biens. Il avait épousé, le 9 août 1296, Catherine DE VINTIMILLE, fille d'Emmanuel de Vintimille, seigneur de Saint-Martin et de la Verdière, et de Sibylle de Marseille-Signe. Il en eut Blacas V, qui suit.

DE VINTIMILLE : de gueules, au chef d'or.

(1) On a conservé quelques-unes de ses chansons, qui donnent une idée avantageuse de la délicatesse de son esprit. « O dame gentille ! s'écrie-t-il dans une » de ses stances, je n'ose vous louer, car si je disais tout ce que la vérité me per» mettrait de dire, chacun reconnaîtrait celle que j'aime; aussi je ne vous chante, » je ne vous célèbre qu'avec crainte et réserve. » (*Lyonnel, ibid.*, p. 412.)

VII. Blacas DE BLACAS, Ve du nom, seigneur d'Aulps et autres lieux, fut un des principaux barons de Provence qui firent hommage au roi Robert, en 1322. (*Cour des comptes de Provence, registre Pargamenorum.*) Ce fut sous sa minorité, en 1303, que le comte Charles II d'Anjou retira, par droit de prélation, la moitié de la ville et seigneurie d'Aulps, qui était entrée dans la maison de Simiane, du chef d'Étiennette de Blacas. (*Ibid. Armoire des manipules,* 14e carré, liasse 4, C. pièce n° 3.) Blacas V épousa, le 16 novembre 1320, Béatrix DE VILLENEUVE, fille de Raimond de Villeneuve, seigneur de la vallée d'Ampus, de laquelle il eut Guillaume de Blacas, qui suit.

DE VILLENEUVE : de gueules, fretté de six lances d'or, semé d'écussons du même dans les claires voies.

VIII. Guillaume DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, de Tourtour, etc., etc., se distingua dans les guerres d'Italie, en 1382, dans l'armée de Charles II d'Anjou, comte de Provence, contre Charles et Ladislas de Durazzo. (*Histoire de Provence*, p. 496.) Ce prince lui fit don, en 1383, de la moitié de la ville et seigneurie d'Aulps, qui avait été retirée par Charles II d'Anjou, comme on l'a vu au degré précédent. Guillaume de Blacas avait rendu hommage de la partie qu'il possédait déjà de cette terre, à la reine Jeanne le 6 mai 1376. (*Artefeuil*, p. 150.) Il épousa Béatrix DE BLACAS, sa cousine, fille de Guillaume, *dit* Beaudinar de Blacas, co-seigneur de Beaudinar, et de Cécile de Villeneuve. Elle le rendit père de Pierre, qui suit.

DE BLACAS : d'argent, à la comète à 16 rais de gueules.

IX. Pierre DE BLACAS, IIe du nom, seigneur d'Aulps et autres lieux, fut du nombre des principaux seigneurs qui, en 1431, marchèrent au secours de la ville de Marseille, menacée d'une invasion par les Catalans. (*Histoire de Provence*, p. 576.) Il avait épousé, le 25 avril 1417, Sibylle DE CASTELLANE, fille de Reforciat de Castellane, seigneur de Fos, d'Entrecasteaux, de Tourves, de Varages, de Moissac, etc.; elle le rendit père d'Antoine, qui suit.

DE CASTELLANE : de gueules, à la tour d'or, sommée de 3 tourelles du même, celle du milieu supérieure.

X. Antoine DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Thorène, etc., assista avec les autres barons aux états tenus à Aix en 1480. (*Ibid.*, p. 687.) Il avait épousé, par contrat du 19 octobre 1457, Marguerite DE SPINOLA, de laquelle il laissa, suivant son testament de l'an 1497 :

DE SPINOLA : d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules, de 3 tires, surmontée d'une épine de sinople.

1°. Honoré, dont l'article suit;

2°. Deux fils chevaliers, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. N.... de Blacas, seigneur de Thorène, qui fut père de :

A. Louis de Blacas de Thorène, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1533. Depuis, il épousa Louise *de Sabran*, sœur d'Antoinette, dont on va parler;

B. Jean de Blacas, seigneur de Thorène, qui épousa Antoinette *de Sabran*, fille de Louis de Sabran, comte d'Arian et baron de Beaudinar, seigneur d'Aiguines, etc., et d'Antoinette de Gemages;

4°. Jeanne de Blacas, mariée, vers l'an 1480, avec Baudet, seigneur *de Glandevès*, fils de Pierre, seigneur de Glandevès et de Montblanc, et de Marguerite d'Oraison.

XI. Honoré DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon et autres lieux, fit son testament le 9 décembre 1520. Il avait épousé, le 29 janvier 1503, Madelaine DE VILLENEUVE, fille de Pons de Villeneuve, seigneur de Vauclause et de Bargemont, et de Tacie de Castellane. De ce mariage sont provenus :

DE VILLENEUVE : comme à la page précédente.

1°. Gaspard Ier, dont l'article suit;

2°. N.... de Blacas, *dit* le chevalier d'Aulps, qui commandait une galère du roi au siége de Nice en 1543. (*Ibid.*, p. 796.)

XII. Gaspard DE BLACAS, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues et de Soleilhas, dont il rendit hommage, en 1537, fit son testament en 1567. Il avait épousé, en 1536, Sibylle DE PONTEVÈS, fille d'Antoine de Pontevès, seigneur de Saillans, et d'Yolande de Castellane-Salernes. Il en eut :

DE PONTEVÈS. de gueules, au pont à 2 arches d'or, maçonné de sable.

1°. Louis Ier, dont l'article suit;

2°. Jean de Blacas, } reçus chevaliers de Malte en 1556;
3°. Georges de Blacas, }

4°. André de Blacas, seigneur de Redortier, qui épousa Blanche *de Pontevès*, fille de François de Pontevès, seigneur de Sainte-Catherine, et de Marguerite de Villeneuve. Elle le rendit père de :

A. Annibal de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1607, commandeur de Nice en 1640;

B. Hélène de Blacas, femme de Jean *de Barras*, seigneur de Clumens et de Saint-Laurens, fils de François de Barras, seigneur des mêmes terres, et de Gabrielle de Demandolx de Trigance;

5°. Honoré de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1547;

6°. Isnard de Blacas, reçu chevalier du même ordre en 1559;

7°. Claude de Blacas, femme de Gaspard *d'Albertas*, seigneur de Villecrose.

XIII. Louis DE BLACAS, Ier du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., chevalier de l'ordre du Roi, maréchal-de-camp en ses armées, fit son testament le 4 avril 1575. Il avait épousé, le 16 février 1556, Louise DE SABRAN, fille de Louis de Sa-

DE SABRAN : de gueules, au lion d'argent.

bran, comte d'Arian, baron de Beaudinar et d'Aiguines, et d'Antoinette de Chevrières, sa seconde femme. Il en eut Gaspard II, qui suit.

XIV. Gaspard DE BLACAS, II[e] du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., servit dans les guerres civiles de son temps, sous le comte de Carces, en 1591. (*Hist. de Provence*, p. 912.) Il avait épousé Blanche DE CASTELLANE, fille de Claude de Castellane, seigneur de Tournon et de Norante, et d'Anne de Guigonis de Riez. De ce mariage sont issus : DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Scipion, dont l'article suit;

2°. Jean de Blacas, seigneur de Thorène, qui épousa Lucrèce *de Villeneuve*, fille de Henri de Villeneuve, seigneur de Mons, et de Constance de Fernandès. Il en eut :

A. Scipion de Blacas, seigneur de Thorène, époux de Marguerite *de Villeneuve*, fille de Jean-Baptiste de Villeneuve, baron de Floyosc, et de Louise de Glandevès, et père de :

a. Cléophas de Blacas de Thorène, reçu chevalier de l'ordre de Malte en 1558;

b. Henri-Scipion de Blacas, seigneur de Thorène, qui fit registrer ses armoiries, en 1698, à l'*Armorial général de Provence* (fol. 489, à la Bibliothèque du Roi);

B. Jean de Blacas de Thorène, reçu chevalier du même ordre en 1633;

3°. Blacas de Blacas, surnommé *le Brave*, qui a formé à Lorgues un rameau, éteint au dix-huitième siècle;

4°. Antoine de Blacas,
5°. Gaspard de Blacas,
6°. Horace de Blacas, } qui furent reçus chevaliers de Malte en 1605;

7°. Balthazar de Blacas,
8°. Pierre de Blacas, } reçus chevaliers du même ordre en 1612 et 1620;

9°. Hélionne de Blacas, mariée, en 1611, avec Marc *de Gombert*, seigneur de Saint-Geniès, fils d'Antoine de Gombert, III[e] du nom, seigneur de Dromon et de Saint-Geniès, et de Lucrèce de Villeneuve des Arcs.

XV. Scipion DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., épousa, le 22 avril 1607, Louise DE CASTELLANE, fille de Roland de Castellane, seigneur de Montmeyan, et de Marguerite de Castellane. Leurs enfants furent : DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Louis II, dont l'article suit;

2°. Françoise de Blacas, mariée, le 18 mars 1640, avec César *de Villeneuve*, seigneur de Tourettes et de Vence;

3°. Gabrielle de Blacas, mariée, le 24 novembre 1642, avec Julien *de De-*

mandolx, seigneur de la Palu, fils d'Elzéar, de Demandolx, et de Marquise de Villeneuve-Bargemont;

4°. Marguerite de Blacas, mariée, en 1631, avec Alphonse *de Lenche*, seigneur de Moissac, gentilhomme de la chambre de Gaston de France, duc d'Orléans, fils de Thomas de Lenche, seigneur de Moissac, et de Louise d'Ornano.

XVI. Louis DE BLACAS, IIe du nom, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, etc., épousa, le 3 janvier 1633, Catherine DE CASTELLANE DE SAINT-JUERS, fille de Marc-Antoine de Castellane, baron de Saint-Juers, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., gouverneur des villes de Riez et de Seyne, et de Diane du Mas de Castellane d'Allemagne. Elle le rendit père de :

DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Alexandre, dont l'article suit;

2°. Gaspard de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1654;

3°. Gabrielle de Blacas, mariée, le 22 septembre 1666, avec Fortuné, seigneur *de Demandolx* et de Châteauvieux, fils de Claude, seigneur de Demandolx et de la Tour, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Françoise de Gombert;

4°. Françoise de Blacas, mariée, en 1674, avec Louis *de Demandolx*, seigneur de la Palu, son cousin-germain;

5°. Diane de Blacas, femme de François *de Glandevès*, seigneur de Niozelle, de Mirabeau et de Pierrerue, fils de Gaspard-Antoine de Glandevès, seigneur des mêmes lieux, et de Michelle de Félix;

6°. Autre Diane de Blacas, mariée, en 1674, avec Jean-François *d'Étienne*, seigneur de Villemurs, fils de Jean-François d'Étienne, seigneur de Villemurs, conseiller en la chambre des comptes d'Aix, et de Claire de Rians.

XVII. Alexandre DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, etc., épousa, le 26 décembre 1660, Gabrielle DE CASTELLANE, dame de Montmeyan, de laquelle il eut :

DE CASTELLANE : comme à la page 9.

1°. Joseph, dont l'article suit;

2°. Louis de Blacas, reçu de minorité chevalier de Malte en 1666;

3°. Marquise de Blacas, mariée avec Jean-Emmanuel *d'Antoine*, seigneur de Saint-Pons, conseiller au parlement de Provence, fils de François d'Antoine, seigneur de Saint-Pons, conseiller au même parlement, et d'Anne d'Agoult de Seillans;

4°. N.... de Blacas, mariée avec N.... *de Seillans*.

XVIII. Joseph, marquis DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon et de Fabrègues, fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Provence*, en 1696. (t. I, fol. 199.) Il avait épousé, le 29

août 1693, Anne D'ABRAN DE SEILLANS, marquise de Montpezat, de laquelle il eut sept fils et trois filles :

D'ABRAN DE SEILLANS : de gueules, au lion d'or, armé et lampassé de sable.

1°. François-Alexandre, dont l'article suit ;
2°. Antoine de Blacas, reçu chevalier de Malte en 1725;
3°. Jean-Simon de Blacas,
4°. Jacques de Blacas,
5°. Alexandre-Joseph-Claude-César de Blacas :
6°. Jean-Joseph-Simon de Blacas,
reçus tous les quatre chevaliers du même ordre en 1724 ;
7°. Joseph de Blacas, mort en bas âge ;
8°. Gabrielle-Charlotte de Blacas, mariée, en 1716, avec Antoine *de Fresse*, seigneur de Monval, conseiller en la cour des comptes de Provence, fils de Balthazar de Fresse, seigneur de Monval, conseiller en la même cour, et de Thérèse de Bougerel ;
9° et 10°. Deux filles religieuses.

XIX. François-Alexandre, marquis DE BLACAS, co-seigneur d'Aulps, de Fabrègues et de Tourtour, seigneur de Vérignon et de Seillans, marquis de Montpezat et de Montmeyan, capitaine des galères du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa Françoise-Geneviève D'ARNOUL DE ROCHEGUDE, fille de Louis-Antoine d'Arnoul, marquis de Rochegude, lieutenant-général des armées du roi, de laquelle sont issus :

D'ARNOUL :

1°. Alexandre-Pierre-Joseph, dont l'article suit;
2°. Horace de Blacas, chevalier de l'ordre de Malte, officier aux gardes-françaises.

XX. Alexandre-Pierre-Joseph, marquis DE BLACAS, seigneur d'Aulps, de Vérignon, de Fabrègues, de Tourtour, de Montpezat, de Seillans, etc., officier au régiment des gardes-françaises, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, etc., épousa, en 1763, Marie-Louise-Françoise DES ROLANDS, baronne de Reillanette et autres lieux, fille du marquis des Rolands de Cartelme. Il a eu de ce mariage :

DES ROLANDS : d'azur, au cornet d'or, et 3 pals retraits en chef du même.

1°. Hyppolite, comte de Blacas, mort à l'âge de seize ans, officier au régiment de Noailles, dragons ;
2°. Pierre-Louis-Jean Casimir, dont l'article suit.

XXI. Pierre-Louis-Jean-Casimir, comte, puis duc DE BLACAS, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du roi, chevalier de ses Ordres, ministre-d'état, maréchal des camps et armées de S. M., membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres et de celles des sciences et des arts, né le 10 janvier 1771, fut reçu, le 11 mai de la même année, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, *dit* de Malte. Il était capitaine de dragons à l'époque de la révolution. Émigré, en 1790, il servit à l'armée des princes. Il se rendit ensuite en Italie et suivit le roi à Turin et à Vérone en 1795. Il fit plusieurs campagnes à l'armée de Condé,

et fut envoyé par S. M. Louis XVIII à la cour de Saint-Pétersbourg. Au retour de sa mission, il accompagna le roi en Angleterre, et fut nommé grand-maître de la garde-robe. Il remplit auprès de la personne de S. M. les fonctions de principal ministre jusqu'à la restauration du trône de saint Louis. Il fut nommé ministre-secrétaire-d'état au département de la maison du roi en 1814, et maréchal-de-camp le 8 août de la même année; accompagna Louis XVIII à Gand en 1815; fut nommé, la même année, ambassadeur extraordinaire auprès du roi des Deux-Siciles; créé pair de France le 17 mai 1815; chargé de la négociation du mariage de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry avec la princesse Caroline-Ferdinande-Louise des Deux-Siciles; nommé ambassadeur à Rome, en 1816, où il conclut avec S.S., le 11 juin 1817, la convention qui a amené le rétablissement du concordat de 1517, et premier gentilhomme de la chambre, sur la démission du duc de Richelieu, le 25 novembre 1820; chevalier de l'ordre du Saint-Esprit la même année; créé duc avec affectation de ce titre à la pairie le 30 avril 1821, et nommé grand'croix des ordres de Saint-Étienne de Hongrie, de Saint-Janvier, de Saint-Ferdinand et du mérite des Deux-Siciles, de Charles III d'Espagne, etc., etc. Le duc de Blacas est encore chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur. Il fut le principal plénipotentiaire du roi au congrès de Laybach. Il réunit ensuite l'ambassade de Naples à celle de Rome, et rentra à Naples avec S. M. sicilienne, à son retour dans ses états, en 1821. Il est resté en Italie jusqu'en 1822, où, ayant terminé les missions dont il avait été chargé, il est revenu en France prendre son service près le roi Louis XVIII, qu'il n'a plus quitté jusqu'au dernier instant de la vie de ce monarque. Le duc de Blacas, depuis l'avénement de Charles X, remplit les fonctions de premier gentilhomme de la chambre de S. M., et d'ambassadeur de France à la cour de Naples. Il a épousé, le 23 avril 1814, Félicie DU BOUCHET DE SOURCHES DE MONTSOREAU, fille d'Yves-Marie du Bouchet, comte de Sourches de Montsoreau, grand-prévôt de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Marie-Charlotte-Françoise Lallemant de Nantouillet. Le duc de Blacas a de ce mariage :

DU BOUCHET : d'argent, à deux fasces de sable.

1°. Louis de Blacas, filleul du roi Louis XVIII ;
2°. Pie de Blacas, filleul du pape Pie VII ;
3°. Stanislas de Blacas;
4°. Xavier de Blacas.

DE BLAYE,

SIRES DE BLAYE, *en Guienne.*



ARMES : *D'or, à trois fasces de gueules* (1). *Casque de chevalier, sommé du cercle de baron.*

La ville de BLAYE, (en latin *Blavia* ou *Blavutum*), chef-lieu du petit pays de Blayois (*de Blavesio*), est située sur la rive droite de la Garonne, à cinq lieues de Bordeaux. Dès le temps des Romains, cette ville était une place militaire, comme l'annonce le poète Ausonne, dans sa dixième épître. Il en est fait mention dans l'itinéraire d'Antonin et dans la carte de Peutinger, où elle est appelée *Blavutum*. Aimoin et quelques autres chroniques rapportent que, l'an 570, Caribert, roi de Paris, mourut à Blaye, et fut inhumé dans l'église de Saint-Romain; mais Grégoire de Tours place sa mort à l'année 567, et sa sépulture à Paris. La ville de Blaye fut long-temps disputée par les ducs d'Aquitaine et de Gascogne, avant la réunion de ces deux duchés. Elle fut donnée, vers l'an 1000, par Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, à Guillaume Tail-

(1) Les vicomtes de Limoges, auteurs présumés de la maison de Blaye, portaient un *coticé d'or et de gueules*,

lefer, IIe du nom, comte d'Angoulême. Elle passa successivement à Alduin II et Geoffroi-Taillefer, ses fils. Ce dernier fut père de six fils, dont cinq seulement sont connus des historiens, savoir : Foulques, qui fut comte d'Angoulême en 1048; Arnaud-Rudel, qui se qualifia vicomte de Blaye, et mourut sans postérité après l'an 1060; Arnaud, seigneur de Montausier, mort aussi sans enfants; Guillaume et Adémar, successivement évêques d'Angoulême; et Mainard, qualifié vicomte. On est fondé à croire qu'Humberge, leur sœur, hérita de la terre de Blaye, après la mort de Geoffroi Rudel. Elle avait été mariée avec Adémar II, vicomte de Limoges, dont elle eut quatre fils, trois connus par les historiens, et un quatrième, dont la destinée avait été jusqu'à présent ignorée, et qui a fondé la maison de Blaye, une des plus illustres et des plus considérables de la Guienne.

IV. Adémar II, vicomte de Limoges en 1052, était fils du vicomte Adémar I, qui avait succédé au vicomte Gui en 1025, et ce dernier, fils de Girard, vicomte de Limoges en 963. (*Art de vérifier les Dates*, édit. in-8°, t. X, p. 251.) Comme ce vicomte est connu par une foule de chartes et de monuments historiques, on se bornera à rappeler ici les seuls faits qui font connaître sa descendance. Il fut marié, vers l'an 1045, avec Humberge d'Angoulême, fille de Geoffroi Taillefer, comte d'Angoulême, et de Pétronille d'Archiac. Il paraît que cette dame hérita de la terre de Blaye, peu après l'an 1060, ou du mois qu'elle lui fut donnée en douaire par Foulques Taillefer, comte d'Angoulême, son frère aîné, après le décès sans enfants de Geoffroi Rudel, qualifié vicomte de Blaye, leur autre frère. L'an 1062, le vicomte Adémar fit don de l'abbaye de Saint-Martial de Limoges à l'ordre de Cluny, et fit souscrire cette charte par Humberge, son épouse, et par ses *quatre fils*. (*Gall. Christ.*, t. II, instrum. fol. 179, 180.) Comme tous les historiens ne donnent que trois fils au vicomte Adémar II, on est fondé à croire que le quatrième (qui n'est pas nommé non plus que ses frères dans la charte), ou enfin un autre fils de ce vicomte qui doit en avoir eu plus de quatre, quoiqu'il n'y en eût que ce nombre qui furent présents à la donation précitée, est le même que Guillaume-Frédeland, qualifié prince de Blaye, qu'Adémar, évêque

D'Angoulême : losangé d'or et de gueules.

te 725.) Le nom de Gérard Ier se lit encore dans une notice de la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de la Tenaille, en Saintonge, d'environ l'an 1120, dans laquelle il est dit que ce seigneur de Blaye avait contribué à la dotation de cette abbaye, en donnant à Guillaume de Conchamp, premier abbé de Fontdouce, qui en fut le fondateur, le domaine du Puyneuf. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instr.*, col. 484.) Gérard Ier eut à pacifier des troubles qui agitaient les paysans de ses terres, et dans ce but il employa utilement la médiation de Gifard, abbé de la Tenaille, et de Guillaume Viventius, son prévôt de Blaye. Ce fut vers le même temps que Gérard enleva le château de Montignac à Wulgrin II, comte d'Angoulême. Il eut, entr'autres enfants : N....

1°. Geoffroi, surnommé Rudel, qui suit;
2°. Guillaume Frédeland, qui confirma une donation faite, en 1135, par Geoffroi, duc d'Aquitaine, de la dîme de Nieul à l'abbaye de N.-D. de la Tenaille. (*Ibid.*, *Instr.*, col. 459.)

VII. Geoffroi Rudel, Ier du nom, sire de Blaye, confirma, avec Guillaume Frédeland, son frère, le don que leur père, Gérard de Blaye, avait fait, vers l'an 1120, pour la fondation de l'abbaye de la Tenaille. Ces deux frères firent eux-mêmes séparément diverses concessions dans les mêmes vues. On remarque parmi les témoins d'une charte promulguée par Geoffroi Rudel, Guillaume la Roche et Guillaume Aichard, d'Asnières, (c'est-à-dire habitant du lieu d'Asnières). Le nom de Geoffroi Rudel Ier se trouvait encore mentionné dans le volume II des *Mélanges du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*; mais ce monument précieux a été perdu ou égaré dans la révolution. On juge par le rapprochement des dates qu'il a dû laisser deux fils : N....

1°. Gérard II, qui suivra;
2°. Geoffroi Rudel, qui fut célébré par les troubadours du douzième siècle, et notamment par Hugues de Saint-Cyr (ou de Saint-Circ), qui, vers l'an 1225, a écrit la vie des poètes provençaux : « Geoffroi Rudels, dit-il, » (*Manuscrit 7225, à la Bibliothèque du Roi*), natif de Blaye, fut grand » gentilhomme et prince de Blaye. Il devint amoureux de la comtesse de » Tripoli, sur le rapport que lui firent de sa personne les pèlerins qui ve- » naient d'Antioche. Il composa pour elle diverses chansons, et eut un si » grand désir de la voir, que, pour le satisfaire, il se croisa et passa la mer.

» La maladie s'étant mise dans le vaisseau durant le voyage, Geoffroi en » fut attaqué, et arriva fort malade à Tripoli, où il se mit dans une auber» ge. La comtesse, informée du sujet de son voyage, l'alla voir, ce qui ré» tablit un peu ses forces; mais bientôt après il expira entre ses bras, con» tent de l'avoir vue. Cette princesse le fit inhumer dans la maison du » Temple, et, pénétrée de sa mort, elle prit l'habit religieux. » Ce témoignage est confirmé par plusieurs auteurs, notamment par le troubadour Ruffian, Pétrarque, etc. Nostradamus, qui place la mort de Rudel en 1162, rapporte à peu près les mêmes circonstances; mais il en ajoute d'autres invraisemblables. C'est à tort qu'il prétend que Geoffroi Rudel était seigneur de Blieux en Provence, au lieu de Blaye, près de Bordeaux. Il ajoute avec aussi peu de raison que le comte Geoffroi, frère de Richard, roi d'Angleterre, étant venu en Provence, y trouva Rudel chez le seigneur d'Agoult, et que, charmé des chansons de ce poète, il l'emmena à sa cour (1). Il est aussi fait mention de Geoffroi Rudel dans Giraut Riquier (*Manus.* S, pièce 12); dans Marcabrus (*Manus.* G, 6); dans Peire Rogiers (*Manus.* B, 109); et dans Richard de Barbezieux (*Manus.* L, vie 7e). Il est encore cité, au rapport de Nostradamus, dans un discours du moine des Isles-d'Or.

VIII. Gérard, IIe sire DE BLAYE, fit une donation, vers l'an 1160, à l'abbaye de Sainte-Gemme, et fit le voyage de la Terre-Sainte en 1164 (*suivant un extrait tiré du* t. II des *Mélanges du Cabinet du Saint-Esprit*, fol. 468, et du t. 181, fol. 506.) D'après l'ordre des temps et des lieux, Gérard fut père de Geoffroi Rudel II, qui suit.

IX. Geoffroi Rudel, IIe du nom, sire DE BLAYE, chevalier, fut présent lorsqu'Aliénor, reine d'Angleterre et duchesse de Guienne, confirma les droits, priviléges et possessions de l'abbaye de la Sauve, par un diplôme daté de Bordeaux le 1er juillet 1199. (*Rymer*, *act. publ.*, t. X, p. 774.) En 1218, il fit une donation, conjointement avec Gérard, son fils, et Assalide, femme de ce dernier, au chapitre de Saint-André de Bordeaux, et il en scella

(1) l'abbé Millot (*Histoire littéraire des troubadours*, t. I, p. 94), a relevé cet anachronisme. Il est impossible en effet, que le comte Geoffroi, né en 1158, pût être l'admirateur d'un poète mort en 1162. Quant à la comtesse de Tripoli, on croit assez généralement que c'est Mélissende, fille de Raimond Ier, comte de Tripoli, mort en 1151, laquelle, suivant l'usage, devait porter le titre de comtesse. Guillaume de Tyr (*liv.* 18, *chap.* 31) parle avec éloge de cette princesse.

d'Angoulême, qualifie dans une charte, *son neveu*, *fils de sa sœur* (qu'il ne nomme pas, mais qu'on présume être Humberge). En partant de cette hypothèse très-vraisemblable, on nommera les enfants d'Adémar II et d'Humberge d'Angoulême dans l'ordre suivant :

1°. Hélie, } morts peu d'années après l'an 1073;
2°. Pierre, }

3°. Adémar III, surnommé le Barbu, vicomte de Limoges en 1090, époque de la mort de son père. Il épousa 1° N.... *d'Angoulême*, sa cousine-germaine, fille de Foulques Taillefer, comte d'Angoulême; 2° Marie *d'Escars*, suivant le Laboureur. Il eut de ces deux mariages plusieurs enfants, morts jeunes. Les seuls qui soient connus sont,

Du premier lit :

A. Gui III, surnommé Graul, ou le Corbeau. Il fut empoisonné, en 1124, par sa belle-mère, qui voulait faire passser les biens de la maison de Limoges à Hélie, son fils;

Du second lit :

B. Hélie, qui mourut peu de temps après Gui III, et trompa ainsi les criminelles espérances de sa mère;

C. Brunissende, surnommée Humberge de Limoges, mariée avec Archambaud IV, *dit* le Barbu, vicomte *de Comborn*. Leurs enfants ont été appelés à la succession d'Adémar III en 1139, et ont formé la seconde race des vicomtes de Limoges;

D. Emme, mariée 1° avec Bardon, seigneur *de Cognac;* 2°, en 1136, avec Guillaume X, duc *d'Aquitaine;* 3° avec Guillaume Taillefer, IV° du nom, comte *d'Angoulême*, qui l'avait enlevée à son second mari;

4°. Guillaume Frédeland, dont l'article suit;

5°. Arnaud, surnommé Ferrouil, vivant vers 1080. *

V. Guillaume, surnommé Frédeland, prince DE BLAYE, pouvait être l'un des quatre fils d'Adémar II, vicomte de Limoges, qui souscrivirent avec Humberge, leur mère, la donation faite à l'ordre de Cluny par leur père en 1062. Vers l'an 1080, Adémar, évêque de Limoges, qui appelle Frédeland *son neveu* et *fils de sa sœur*, lui fit restituer à l'abbaye de Saint-Amand de Boisse quelques terres et

* Il avait sans doute été nommé au baptême par Arnaud d'Angoulême, surnommé Ferrouil, oncle d'Humberge d'Angoulême.

vignes qu'il avait long-temps disputées à ce monastère, ainsi que le bourg de la Motte; Arnaud Ferrouil, frère de Guillaume Frédeland, fut présent à cette restitution, et, en reconnaissance, l'abbé de Saint-Amand fit don d'un cheval à ce dernier. (*Manus. de Duchesne, à la Bibliothéque du Roi*, vol. 35.) Il est qualifié *Blaviensium princeps* dans une charte de l'an 1090, par laquelle il donna l'église de Saint-Symphorien de Gauriac au monastère de Saint-Romain de Blaye, en présence d'Amat ou Amé, légat du saint-siége et archevêque de Bordeaux. (*D. Cl. Etiennot, frag. hist. Aquit.*, t. XI, fol. 73.) L'an 1093, Guillaume Frédeland donna à Hersende, abbesse de Notre-Dame de Saintes, la dîme de Nieul. (*Ibid.*, t. 549, fol. 104.) Peu de temps après, et avant l'année 1095, voulant aller à Jérusalem visiter le saint-sépulcre, il passa par la Sauve pour y recommander aux religieux le succès de son pèlerinage; et, après avoir fait sa confession à l'abbé Gérald, et s'être associé aux prières et aux bonnes œuvres de la communauté, il lui fit donation des vignes qu'il avait à Sinsac, ainsi que de la forêt de Calès; affranchit en même temps les navires de ce monastère des droits qui lui étaient dus au port de Blaye, et ajouta à ses dons celui d'une place dans la ville de Blaye, pour construire une maison. *Hilaire*, sa femme, et Girard de Blaye, son fils, qui suivra, confirmèrent cette donation. (*Grand cartulaire de la Sauve*, fol° 253, et *Manuscrits de S. Germain, à la Bibliothéque du Roi*, vol. 1426, fol. 201.) L'an 1096, Guillaume Frédeland fut témoin, avec Guillaume Taillefer, comte d'Angoulême, d'une charte de concession donnée par l'évêque Adémar, *leur oncle*, en faveur de son chapitre d'Angoulême. (*Gall. Christ.*, t. II, *Instrum.*, col. 448.) Enfin, par le conseil des mêmes Adémar, et Guillaume Taillefer, évêque et comte d'Angoulême, Guillaume Frédeland donna, l'an 1100, à l'abbaye de Charroux, en Poitou, le droit qu'il avait dans la terre seigneuriale de Vouharte. C'est le dernier acte connu de sa vie. On ne lui connaît d'autre fils que celui qui suit.

VI. Gérard Ier, prince DE BLAYE, est ainsi qualifié dans une donation qu'il fit, vers l'an 1106, à Hugues, abbé de Cluny, pour le salut de son âme et de celle de Guillaume Frédeland, son père. Hélie de Didonne, et plusieurs seigneurs furent présents à cette donation. (*Cartulaire* B *de l'abbé Hugues de Cluny*, fol. 270 v°, char-

l'acte de son sceau seulement (1). (*Archives de Saint-André de Bordeaux*, livre vélu, fol. 100 v°.) Il prend la qualité de chevalier dans une donation qu'il fit, avec Geoffroi, son neveu, damoiseau, (*sans doute fils de son frère*), le 10 des calendes de décembre 1221, à Agnès, abbesse de la Règle, de tout ce qu'ils avaient au bourg de Surdoux, au mas du Puy, au mas de Brun, etc. En reconnaissance, l'abbesse donna à l'oncle la somme de 400 liv. pour payer ses dettes, et au neveu, 42 liv. et demie avec une rente viagère de 30 sous. (*Arch. de l'abbaye de la Règle, à Limoges*). Geoffroi Rudel fut du nombre des seigneurs de la Guienne, à qui le pape Honorius III écrivit de Rieti, le 8 janvier 1226, pour les exhorter à garder la foi qu'ils avaient jurée à Henri, roi d'Angleterre. On remarque parmi les autres Archambaud II, comte de Périgord, les vicomtes de Limoges et de Thouars, Geoffroi de Lusignan, Savari de Mauléon, Aimeric de la Roche, Hugues de Thouars, Renaud de Pons, Guillaume l'Archevêque, etc. (*Archives du Vatican*, rég. d'Hon., t. V, p. 105, v°.) Le 20 juin 1237, Geoffroi Rudel, étant à Redington, fit hommage-lige à Henri III, roi d'Angleterre, pour sa terre et son château de Blaye, et donna pour otage Agnès, sa petite-fille, qu'il plaça sous la protection de l'archevêque de Bordeaux, jusqu'à ce qu'elle lui fut rendue par Henri III ou son successeur. (*Manus. de M. de Brequigny, collationné à Londres, dans le rég. Julius* E. I.) Il y a apparence que Geoffroi Rudel ne jouissait pas paisiblement du château de Blaye, puisque le roi d'Angleterre adressa à Bordeaux, le 7 septembre 1242, un mandement à François de Brène, pour qu'il remît ce château à Geoffroi Rudel. (*Arch. de la Tour de Londres*; *Cab. de Baluze, à la Bibliothéque du Roi.*) Le 11 novembre de l'année suivante, le monarque anglais écrivit de la Réole au sire de Blaye pour qu'il se trouvât avec ses armes et ses chevaux à Sainte-Bazeille, le vendredi après l'octave de Saint-Martin. (*Manus. de Bréq. Rol. gascons clos, membr.* 14.) On présume que Geoffroi Rudel mourut peu de temps après cette convocation.

---

(1) *Ego verò G. Rudelli, dominus de Blaviâ, sigillo meo tantùm, quia illi duo sigilla non habebant, et illi duo cartam istam fecimus sigillari....* d'où l'on peut inférer que le fils d'un chevalier ne scellait pas ses propres actes de son sceau, mais de celui de son père.

X. Gérard III, ou Girard, sire DE BLAYE, devait être en âge de majorité lorsque, de concert avec Assalide, sa femme, et Geoffroi Rudel, son père, il fit, en 1218, une donation au chapitre de Saint-André de Bordeaux. Il est nommé dans l'hommage-lige rendu par son père à Henri III, roi d'Angleterre, le 20 juin 1237. Il servait en 1242, suivant un mandement qu'il reçut de ce monarque pour se trouver en armes, à Pons, avec 5 hommes sous ses ordres, le jeudi après la fête de la Pentecôte de la même année, et à Sainte-Bazeille, le vendredi après l'octave de Saint-Martin de l'année suivante. Il avait épousé, vers l'an 1216, Assalide DE BORDEAUX, fille de Pierre de Bordeaux, seigneur de Puypaulin (1), et de Raimonde de Blanquefort. Elle apporta à son mari la seigneurie de Blanquefort, dont Pierre de Bordeaux s'était mis en possession au nom de sa fille, après la mort d'Ayquelm-Wilhelm de Blanquefort, oncle de cette dame. De leur mariage sont provenus :

DE BORDEAUX : d'or plein.

1°. Geoffroi Rudel III, qui suit;

2°. Gérard, co-seigneur de Blaye, qui était, en 1258, en contestation avec l'abbé de Grandselve, relativement aux dégâts que Gérard et ses confédérés avaient causés sur les terres de son abbaye. Le pape Alexandre IV, par une lettre datée de Viterbe, le 4 des nones de mars 1258, chargea le prieur de Bergerac de juger ce différent. (*Rec. de Doat, à la Bibliothèque du Roi*, t. 78, p. 366.) Gérard de Blaye paraît avoir épousé une dame nommée *Aude*, et en avoir eu :

A. Pierre de Blaye, nommé fils d'Aude dans des lettres du roi d'Angleterre du 30 mai 1320. Il vivait encore en 1324. (*Rôles gascons*, t. I, pp. 56 et 63);

B. Ayquelm de Blaye, archidiacre d'Angoulême en 1327, puis évêque de ce siége en 1328. On loue le zèle de ce prélat à recouvrer les possessions de son église. Le pape le nomma, vers 1330, avec l'évêque de Limoges et l'abbé de Troarn, pour informer de la vie et des miracles d'Yves, prêtre de Tréguier. Il mourut en 1363. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1014.) Selon d'autres Ayquelm, vécut jusqu'en 1368 Il

(1) On connaît une lettre de Pierre de Bordeaux, datée de l'octave de la fête de Saint-Jean-Baptiste 1232, dans laquelle ce seigneur déclare avoir terminé, moyennant la somme de 20,000 sous poitevins, et un cheval du prix de 1000 sous, les affaires qu'il avait eues avec le roi d'Angleterre, soit pour avoir la garde des terres de Blanquefort et de l'Isle, soit relativement au mariage d'Assalide, sa fille.

portait pour armoiries, sans doute comme cadet : *Burelé de 10 pièces; parti d'un lion*, qui était sans doute l'écu de sa mère. (*Clergé de France, par l'abbé du Temps*, t. II, p. 322.)

C. Hélis de Blaye, femme de Guillaume, seigneur *de Tancarville*, mort sans postérité ;

3°. Guillaume de Blaye, chanoine, puis évêque d'Angoulême, élu en 1273, puis sacré à Condom, en 1275, par l'évêque d'Agen, assisté des évêques d'Aire et de Couserans. Ce savant prélat eut saint Yves pour disciple, et siégea jusqu'en 1309. Le livre des fiefs de l'évêché contient le détail des hommages qu'il reçut de ses vassaux. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1010, 1014; *Cab. du Saint-Esprit*, *Mélanges*, t. III, fol. 741, 742, et vol. 181, fol. 353) ;

4°. Agnès de Blaye, mariée, après l'année 1251, avec Archambaud III, comte *de Périgord*, dont elle fut la première femme (1). Il est probable qu'elle mourut peu de temps après, et sûrement avant l'année 1258;

5°. Mabilie de Blaye, mariée avec Arnaud II, co-seigneur *de Blanquefort*, chevalier, décédé en 1258.

XI. Geoffroi Rudel, III[e] du nom, sire DE BLAYE, chevalier, est surnommé le Jeune (*Galfridus Rydel, Junior*), dans des lettres de convocation que lui adressa Henri III, roi d'Angleterre, le 25 mai 1242, pour se trouver en armes à Pons, avec 5 hommes sous ses ordres, le jeudi après la fête de la Pentecôte de la même année. (*Rymer*, t. I[er], p. 401.) Il reçut, ainsi que Pierre de Bordeaux, des lettres du même prince, datées de Windsor, le 21 avril 1245, relatives aux infractions de la trève conclue avec la France. Le 1[er] mars 1251 (*v. st.*), Geoffroi Rudel fut nommé, avec Pierre de Bordeaux, le jeune, et Amalric de Vayres, dictateur des trèves entre les rois de France et d'Angleterre, à la place de Bozon de Mathas, comte de Bigorre, et de Pierre de Bordeaux, décédés depuis peu de temps (*Rymer*, t. I[er], p. 468). Geoffroi Rudel fut père de :

1°. Geoffroi Rudel IV, qui suit ;

2°. Aude de Blaye, mariée (suivant un arrêt du parlement, du 21 juin 1319), avec Robert, sire de *Tancarville*, chambellan héréditaire de Normandie, tué dans la guerre de Flandre en 1302, avec Robert, comte d'Artois, et père de :

---

(1) Le P. Anselme et les bénédictins ont ignoré ce premier mariage du comte Archambaud III avec Agnès de Blaye, qui le rendit père du comte Hélie VII, et aïeul du comte Archambaud IV.

A. Guillaume, sire de Tancarville, marié (suivant un arrêt du parlement de l'année 1322), avec Hélis *de Blaye*, et décédé sans postérité;

B. Jeanne, dame de Tancarville et de Blaye, mariée, avant 1316, avec Jean, vicomte *de Melun*, chambellan de France et chambellan héréditaire de Normandie, fils d'Adam, vicomte de Melun, et de Jeanne de Sully. Elle mourut en 1328, et son mari en 1347, après avoir cédé la seigneurie de Blaye, en 1343, à Renaud, sire de Pons, seigneur de Riberac, chevalier;

C. Isabelle de Tancarville, dame de Fontaines, mariée avec Aubert IV *de Hangest*, seigneur de Genlis, fils d'Aubert III, de Hangest, seigneur de Genlis, et de Marie de Roye;

3°. Mabilie de Blaye, mariée avec N.... *de Colomb*, dont elle eut:

A. Amanieu de Colomb;

B. Jean de Colomb;

C. Guillaume-Raimond de Colomb;

D. Trencaléone de Colomb.

XII. Geoffroi Rudel, IVe du nom, sire DE BLAYE, chevalier, reconnut, le 6, à l'issue de mars 1273 (*v. st.*), tenir en fief, avec hommage-lige, du roi d'Angleterre, les ville, château et châtellenie de Blaye, le Puy de Juissart, ainsi que des droits de péage à Bourg-sur-Mer, à Saint-Alban et à Bordeaux, en présence du prieur de l'hôpital de Saint-Jacques de Bordeaux, de A de Case (*de Casa*), et de B. Faure, chanoines de Saint-Severin de Bordeaux, de J. de Lunda (ou *Lauda*), de P. Itier et de Guillaume-Bernard d'Ornon, chevalier, de B. de Mirail, connétable de Bordeaux, etc. (*Reg. FF. de la chambre des comptes de Paris*, p. 30.) Le lundi, après l'octave de la Chandeleur 1289 (*v. st.*), Geoffroi Rudel vendit au roi Philippe le Bel les château, ville et châtellenie de Blaye, avec leurs dépendances, sauf la propriété pour le terme de 16 ans, moyennent 7372 livres de tournois noirs, que le roi promit d'employer à payer les dettes de Geoffroi; savoir, 2150 livres aux abbés de S. Romain et de S. Sauveur de Blaye, 300 livres à l'évêque d'Angoulême, 250 livres à la vicomtesse de Ventadour, etc. Geoffroi IV fit approuver cet acte par Gérard, son fils, et le fit sceller de leurs sceaux respectifs. Celui du père représente un cavalier armé de toutes pièces, tenant l'épée haute, et le bouclier sur la poitrine, sur lequel on voit 3 *fasces*, avec cette légende : *S. Giefroy Ridel, chevalier*. L'écu de Gérard Rudel est parti de 3 *fasces* et de *deux*

lions léopardés. Le 10 juillet 1294, le roi d'Angleterre écrivit à Geoffroi Rudel, pour l'inviter à concourir de tous ses moyens au recouvrement de la Gascogne. Le 19 octobre 1295, il reçut du même monarque, ainsi que plusieurs grands seigneurs, une lettre d'éloges qui leur annonçait l'arrivée en Gascogne d'Édouard, comte de Lancastre. (*Rymer*, t. II, pp. 647, 693.) L'an 1304, Jourdain, sire de l'Isle, son fils et Catherine de Grailly, femme de ce dernier, le choisirent pour arbitre de leurs différents. (*Bureau des finances de Montauban, somme de l'Isle*, fol. 683.) Le 12 février 1308 (*v. st.*), le roi d'Angleterre écrivit au roi Philippe le Bel une lettre, par laquelle il priait ce prince d'accorder ses bonnes grâces et sa bienveillance à Geoffroi Rudel, de lui pardonner d'avoir adhéré au parti contraire, et de lui faire donner toute sûreté, soit pour son voyage, soit pour son séjour en France. (*Rymer*, t. III, p. 62.) Enfin le roi d'Angleterre lui fit part, le 17 juillet 1315, des affaires qui devaient être soumises à l'examen des prélats et des grands d'Aquitaine. (*Ibid.* fol. 529.) Geoffroi Rudel mourut avant le mois de juin 1319. Il avait épousé Isabelle DE LA LANDE, laquelle, après la mort de son mari, céda tous ses droits dotaux et les dons et legs qu'elle avait reçus au roi d'Angleterre, moyennant une somme de 3000 livres, et 400 livres à percevoir, sa vie durant, sur la coutume de Bordeaux. Les lettres du roi d'Angleterre qui règlent ces stipulations, sont datées d'York, le 27 novembre 1319. Le même prince abandonna en outre à la veuve du sire de Blaye, les fruits et revenus de Sivrac et de *Sancto Saunio*, de Bran et de Vitrades, pour en jouir pendant 10 ans jusqu'à la valeur de 70 liv. monnaie de Bordeaux de revenu annuel. (*Man. de M. de Bréquigny, à la Bibliothèque du Roi, cart. Guienne, n° VII.*) Par des lettres subséquentes, le même prince confirma à cette dame l'assignation de 100 livres, à prendre sur les revenus de la châtellenie ou baillie de Montendre, au diocèse de Saintes. (*Ibid. Membr.* 3, *n°* 13.) Geoffroi Rudel fut le dernier sire de Blaye de cette antique maison. Il eut, entr'autres enfants :

DE LA LANDE : écartelé d'argent et d'azur.

1°. Gérard Rudel de Blaye, qui paraît être mort avant son père;

2°. Guillaume de Blaye, qualifié fils de Geoffroi Rudel dans des lettres du roi d'Angleterre de l'an 1342, relatives à la restitution du manoir de Bran. On conjecture qu'il était *fils naturel*, ou qu'il était proscrit en Fran-

ce, puisqu'il n'intervint point dans le partage de la succession de son père en 1319;

3°. Alix ou Aloyse de Blaye, femme de Guillaume-Furt, seigneur *d'Ornon*. Elle est énoncée fille et héritière de Geoffroi Rudel, sire de Blaye, dans des lettres de protection qu'elle obtint du roi d'Angleterre, Édouard III, en 1330. Elle vivait encore en 1332, et mourut avant 1343. Elle laissa :

A. Guillaume-Bernard d'Ornon;
B. Gaillard d'Ornon;
C. Angevine d'Ornon.

Après la mort de Geoffroi Rudel IV, sa succession fut disputée juridiquement par plusieurs prétendants, savoir : 1° Archambaud IV, comte de Périgord, à raison d'Agnès de Blaye, son aïeule, sœur de Geoffroi Rudel (III); 2° Amanieu Jean, Guillaume et Trencaléone de Colomb, enfants de feu Mabilie de Blaye, sœur puînée de la même Agnès; 3° enfin, le procureur du roi d'Angleterre, qui chercha à établir son droit sur ce que Geoffroi Rudel (IV) lui devait plusieurs sommes d'argent, en réparation de divers excès qu'il avait commis, et qui eussent dû entraîner la peine de confiscation. Alix, dame d'Ornon, fille et héritière de Geoffroi Rudel (IV), et Bozon de Périgord, oncle du comte, prétendaient aussi y avoir des droits. Enfin, après bien des débats les parties contendantes, voulant éviter les frais et les embarras d'une longue procédure, convinrent, par acte passé à Bordeaux, le 3 avril 1319 (*v. st.*), de céder tous leurs droits au roi d'Angleterre pour la somme de 16,000 livres tournois, payables dans le cours de 4 ans, dont le quart serait pris sur le produit de la coutume de Marmande.

DE BRASSIER-SAINT-SIMON,

SEIGNEURS DE SAINT-SIMON, DE CAMBOULAN, DE VALLADE, etc., *en Rouergue* et *en Allemagne.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux merlettes, affrontées du même, et en pointe de trois larmes mal ordonnées d'argent.* L'écu timbré d'un casque taré de front et orné de ses lambrequins d'or, d'argent et d'azur. Supports et cimier : trois lions.

La famille DE BRASSIER-SAINT-SIMON, dont une branche s'est établie d'abord en Haute-Alsace, puis en Allemagne, où elle réside de nos jours, est originaire du Condômois. Sa noblesse, constatée depuis le commencement du seizième siècle, a été maintenue, en 1667 et 1700, par deux jugements souverains, qui établissent les cinq premiers degrés de cette généalogie, ainsi qu'il suit.

I. Noble Maurice DE BRASSIER, I[er] du nom, vivant vers 1520, eut, entr'autres enfants, Jacques, qui suit.

II. Noble Jacques DE BRASSIER, épousa, par contrat du 12 fé-

N....

D'ORTY : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à la tour d'argent ; aux 2 et 3 d'or, à 2 merlettes de sable.

vrier 1550, noble demoiselle Marguerite D'ORTY, d'une très-ancienne famille noble de Rouergue. Il fut secrétaire de la reine Marguerite de Valois, suivant des lettres de committimus qu'il obtint en la chancellerie le 19 décembre 1583. Il eut, entr'autres enfants, Maurice II, qui suit.

DE CLÉDES : d'azur, à la bande d'or.

DE BARBOTAN : de sinople, à trois canards d'argent en bande.

III. Noble Maurice DE BRASSIER, IIe du nom, seigneur de Vallade, épousa 1° Marie DE CLÉDES ; 2°, par contrat du 18 novembre 1608, où se trouve rappelée sa première femme, Catherine DE BARBOTAN, issue d'une maison d'ancienne chevalerie. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Sigismond de Brassier, vivant en 1667, et domicilié alors à Gabarret, élection et sénéchaussée de Mont-de-Marsan ;
2°. Bernard de Brassier, vivant le 20 janvier 1654 ;

Du second lit :

3°. Louis, qui a continué la descendance ;
4°. Guillaume de Brassier, vivant en 1681.

IV. Noble Louis DE BRASSIER, écuyer, seigneur de Vallade et de Saint-Simon, élection de Condom, sénéchaussée de Nérac, fut compris, le 3 novembre 1639, au rôle de la noblesse que M. de Fimarcon emmena en Roussillon, ce que constate un certificat du prince de Condé, du 6 du même mois. Le roi le promut, par commission du 12 juin 1640, au grade de sergent-major du régiment de Montagnac ; et depuis, il fut chargé de lever une compagnie de carabins sous M. de Gondrin, gouverneur d'Armagnac. Il fit son testament le 24 décembre 1648. Il avait épousé, par contrat du 2 juin 1632, Jeanne DE GODIÈGES, qui le rendit père de :

DE GODIÈGES : de gueules, au chef d'argent, chargé de trois tourteaux du champ.

1°. Bernard Ier, qui suit ;
2°. Louis de Brassier-Saint-Simon, vivant en 1681 ;
3°. Pierre de Brassier, auteur de la branche des SEIGNEURS DE SAINT-SIMON, rapportée ci-après.

V. Noble Bernard DE BRASSIER, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Plane, né à Rabastens le 20 janvier 1654, fut cadet à l'école d'artillerie en 1687, ensuite cornette de chevau-légers en 1689,

lieutenant au régiment de Montbar, cavalerie, en 1691, capitaine au régiment d'Artois, dragons, en 1694, chevalier de l'ordre royal et militaire de St.-Louis et chevalier de justice de l'ordre des hospitaliers de Montpellier, enfin commandeur de Lille en Jourdain de cet ordre en 1698. M. le Gendre, intendant à Montauban, le maintint dans sa noblesse, par jugement du 6 mai 1700, sur la production de ses titres depuis noble Maurice de Brassier, qui forme le premier degré de cette généalogie. Il fut fait colonel du régiment de Feuquières en 1702, et il était lieutenant-colonel du régiment de Brancas, lorsque, par brevet donné à Paris le 22 juillet 1714, le prince d'Orange le pourvut de la charge de son grand-écuyer, en récompense des services qu'il avait rendus à ce prince. Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1681, passé devant Jean Clavé, notaire à Mauvesin, Marie-Diane DE SENTES, fille de François de Sentes, avocat au parlement de Toulouse, et de feu dame Marie de Pérès. De ce mariage sont provenus :

DE SENTES : d'or, au chevron de gueules, accompagné en pointe d'une gerbe d'azur.

1°. Bernard II, qui suit;
2°. Antoinette de Brassier de la Plane, reçue élève dans la maison royale de Saint-Cyr, par brevet du 12 mars 1706.

VI. Messire Bernard DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, II° du nom, seigneur du Pin, au diocèse de Lombez, et de Camboulan, en Rouergue, né au Pouget le 18 février 1696, fut d'abord page de M. le duc d'Orléans en 1710, puis lieutenant réformé avec appointements au régiment d'Orléans, cavalerie, en 1723. Il s'allia, par contrat passé devant Calom, notaire royal à Villemer, le 1er juin 1727, avec demoiselle Jeanne DE FLEYRES, de Camboulan, fille de feu Jean de Fleyres, et de feu dame Anne de Clarac. Il fit son testament en son château de Camboulan, le 3 décembre 1758, devant Bonnet, notaire royal. Ses enfants furent ;

DE FLEYRES : d'azur, à 3 bandes d'or.

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. François-Honoré, chevalier de Brassier-Saint-Simon, légataire de son père en 1758.

VII. Messire Antoine DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né au Pouget le 1er avril 1732, épousa, par contrat passé devant Canneis, notaire à Villefranche, le 1er janvier 1761,

DU FAU : de gueules, à la croix d'or, cantonnée de 4 faucilles d'argent.

demoiselle Jeanne DU FAU, fille de Jean-François du Fau, seigneur de la Roque-Toirac et de Saint-Affre, en Quercy, et de dame Marie d'Alary. De leur mariage sont issus :

1°. Honoré, dont l'article suit;
2°. Emmanuel de Brassier, chevalier de Saint-Simon, né le 13 septembre 1764. Il fut officier au régiment de Bourgogne, et il a émigré. Il est chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et retraité chef de bataillon. Il est établi en Allemagne, et n'est pas marié ;
3°. Marie-Marguerite de Brassier, née le 8 février 1763, religieuse à Sainte-Claire de Villefranche ;
4°. Françoise de Brassier, née à Camboulan le 6 février 1767, décédée.

VIII. Honoré DE BRASSIER DE SAINT-SIMON, seigneur de Camboulan, né le 3 janvier 1762, ancien officier au régiment de Vivarais, infanterie, a émigré en 1791, et par suite de son émigration sa terre de Camboulan a été confisquée et vendue révolutionnairement. Il est retraité avec le grade de chef d'escadron et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il est établi à Villefranche d'Aveiron, marié et père d'un fils.

N....

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Saint-Simon.

V. Noble Pierre DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, second fils de noble Louis de Brassier, seigneur des mêmes lieux, et de Jeanne de Godièges, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Sigismond de Brassier, son neveu, par jugement de M. Pellot, intendant en Guienne, daté d'Agen le 4 mai 1667. Pierre de Brassier transigea avec Louis de Brassier, son frère, au sujet des successions de leurs père et mère, le 1er avril 1675. Il épousa, par contrat du 2 mars 1684, Henriette DE DELMONT, fille de Jacques de Delmont et d'Antoinette Boyer, établis à Rabastens. Elle le rendit père de Bernard, qui suit.

DE DELMONT : d'or, au mont de six coupeaux de sinople.

VI. Messire Bernard DE BRASSIER, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Rabastens le 12 janvier 1687, fut d'abord nommé, le 4 juillet 1712, lieutenant au régiment de Lostanges, infan-

terie, puis garde des domaines du roi au département d'Altkirch. Il épousa à Altkirch, avec dispense, le 20 mars 1723, demoiselle Marie-Élisabeth de Nancé, née à Altkirch, où Bernard de Brassier est décédé le 4 septembre 1742. Il a eu deux fils :

de Nancé : d'azur, au lion d'or contourné, ayant la queue nouée et fourchée, posé sur un mont de 6 coupeaux de sinople, et tenant de ses deux pates un coutelas d'argent.

1°. Louis-Bernard, qui suit;

2°. Valentin-Desiderius de Brassier-Saint-Simon, mort jeune.

VII. Messire Louis-Bernard de Brassier, seigneur de Saint-Simon et de Vallade, né à Altkirch, en Haute-Alsace, le 14 avril 1724, fut passer quelques années de sa jeunesse en Albigeois, auprès de ses parents de la brauche aînée, ainsi que l'atteste un certificat du maire et des consuls de la ville de Rabastens, en date du 1er septembre 1747. Depuis, il fut inspecteur-général de la vente des sels de Lorraine à la résidence de Strasbourg. Il épousa, le 22 décembre 1766, demoiselle Madelaine Lorens, fille d'Adam Lorens, et de demoiselle Thérèse Duremberger. De ce mariage sont issus :

Lorens : d'argent, au laurier terrassé de sinople.

1°. Marie-Louis-Joseph, qui suit;

2°. Joseph de Brassier de Saint-Simon-Vallade, domicilié dans les environs de Strasbourg, et père de plusieurs enfants;

3°. Bernard de Brassier de Saint-Simon-Vallade, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, qui a servi dans les armées françaises, tant en Autriche qu'en Espagne. Il est domicilié à Strasbourg;

4°. Jean-Baptiste de Brassier de Saint-Simon, mort jeune;

5°. Marie-Madeleine de Brassier de Saint-Simon-Vallade, religieuse aux dames de la Visitation à Strasbourg, aujourd'hui dans la maison de ces dames à Nancy;

6°. Henriette de Brassier de Saint-Simon-Vallade, veuve de N.... *Charpentier*, chef d'escadron et chevalier de la Légion-d'Honneur, frère de Henri-François-Marie, comte Charpentier, lieutenant-général des armées du roi de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur;

7°. Louise de Brassier de Saint-Simon-Vallade, mariée à Strasbourg.

VIII. Marie-Louis-Joseph de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Strasbourg le 11 juin 1770, licencié ès-lois en l'université de Strasbourg, reçu, le 13 novembre 1788, avocat au conseil souverain d'Alsace, est entré au service militaire au mois de février 1792 dans les gardes de la porte du roi, réunis sous la dénomination de compagnie de l'institution de Saint-Louis, aux ordres des princes,

frères du roi, suivant un certificat du comte de Vergennes, capitaine-colonel de cette compagnie, daté d'Utrecht le 1er janvier 1793, et portant que M. de Brassier y a toujours servi le roi avec honneur et zèle, et qu'il y a fait avec distinction toute la campagne jusqu'à l'époque du licenciement ordonné par les princes. Il a épousé, à Rastadt, le 4 mars 1795, demoiselle Louise DE STRAMPFER, fille de Frédéric de Strampfer, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment suisse d'Epten, et de dame Marguerite d'Anselme. De ce mariage sont issus :

DE STRAMPFER : coupé d'azur et de gueules; à la fasce d'or, accompagnée en pointe de 3 abeilles d'argent, 2 et 1.

1°. Marie-Louis de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Henneberg, au pays de Fulde, le 13 janvier 1797, maintenant lieutenant dans le 4e bataillon de chasseurs au service de l'empereur d'Autriche;

2°. Marie-Joseph-Antoine de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Mialegg, en Tyrol, le 8 août 1798, actuellement dans la carrière diplomatique au service du roi de Prusse;

3°. Marie-Jean-Louis-Guillaume de Brassier de Saint-Simon-Vallade, né à Vienne le 23 novembre 1801;

4°. Berthe-Louise-Marie-Aglaé de Brassier de Saint-Simon-Vallade, née à Vienne le 14 octobre 1804, mariée à Holletein, en Silésie-Prussienne, le 3 novembre 1822, avec Joseph-Édouard, baron *Pino de Friedenthal*, chambellan de S. M. I. et R. d'Autriche, secrétaire du gouvernement de l'Illyrie, établi maintenant à Laybach.

DE CARDEVAC D'HAVRINCOUR,

SEIGNEURS D'HULLUCH, D'OPPY, DE BEAUMONT, D'ACHEVILLE, DE VANDELICOURT, DE NUNC DE SAINT-AMAND, DE GRAINCOURT, DU MONT DES TOURS, DE VILLERS-PLOUICH, DE LA VACQUERIE, DE BEAUCAMP, DE VILLERS-AUTREAU, DE GOUY, BARONS, puis MARQUIS D'HAVRINCOUR, *en Artois*, COMTES DE GERGY, *en Bourgogne*, etc.



ARMES : *D'hermine, au chef de sable. Couronne ducale. Cimier : deux bras de Maure, dextre et senestre, revêtus d'hermine et retroussés de sable, les mains de carnation, ouvertes et affrontées. Supports : deux licornes. Devise* : Mieux mourir que me ternir. *Cri* : A jamais Cardevac (1).

La maison DE CARDEVAC (2) a pris son nom d'un fief situé au village de Beaumetz, en Cambrésis, et elle s'est transplantée en Artois

---

(1) Voyez les *Quartiers Généalogiques des illustres et nobles familles d'Espagne, d'Allemagne, d'Italie, de France, de Bourgogne, de Lorraine et des 17 provinces*, par Laurent le Blond, in-4°, Bruxelles, 1721, pp. 159, 208 et 293.

(2) Le nom de cette maison a beaucoup varié. On le trouve orthographié dans les anciens titres et les vieilles chroniques alternativement *Cardevack, Kardevak, Cardevacq, Cardevacque*, et enfin *Cardevac*. On a observé toutes ces variations dans la rédaction de la généalogie.

avant le milieu du 13e siècle. Depuis cette époque, elle a toujours figuré parmi les plus distinguées de cette province, tant comme apanagée de fiefs qui, depuis plus de 200 ans, lui donnaient entrée et voix délibérative dans les assemblées d'états, que par ses services recommandables et les belles alliances qu'elle a contractées, alliances par suite desquelles la maison de Cardevac se trouve de nos jours avoir de très-proches parentés avec les maisons de Lorraine, de Savoie-Carignan, de Rohan, de Hohenzollern, de Montmorency, de la Croix de Castries, etc.

Cette maison, dont le chef a joui des honneurs de la cour en 1770, a eu le sort de presque toutes celles qui faisaient partie des provinces conquises. La plupart de ses titres primordiaux ont été dispersés ou détruits durant les longues guerres qui ont amené la réunion de l'Artois à la France : cependant elle a pu depuis en recueillir suffisamment pour établir sa filiation d'une manière littérale et suivie depuis Guillaume II de Cardevacque, qui vivait au milieu du 15e siècle. Une foule de documents historiques et de mémoires manuscrits (1) font d'ailleurs connaître les ascendants de Guillaume II, jusqu'à l'année 1265, mais non au-delà. C'est d'après la réunion de ces documents, et de ces preuves visées dans un jugement de l'élection provinciale d'Artois, le 9 novembre 1769, qu'a été dressée la généalogie qui va suivre.

I. Adam de Cardevacque, Ier du nom, et premier auteur connu de cette maison, fut reçu bourgeois de la ville d'Arras en 1265, suivant des extraits tirés des registres de cette cité, par Gui Pelet, écuyer, sieur de Sartel. (*Mém. de M. Briois d'Hulluch*, in-4°, imprimé en 1780, chez Gui de la Sablonnière, à Arras, fol. 130.) Adam Ier
N.... paraît avoir vécu jusques vers l'an 1280, et avoir eu pour fils :

---

(1) Au nombre de ces mémoires, on doit regretter de ne plus trouver celui qu'avait dressé, en 1737, D. Quinser, religieux bénédictin, nommé par le roi pour procéder au dépouillement des titres de la province d'Artois. Ce savant religieux était parvenu, par suite de ses longues recherches, à établir sur titres authentiques la filiation de la maison de Cardevac depuis l'année 1228. Mais ce travail précieux, qui fut produit au cabinet des ordres du Roi en 1769, a disparu dans la révolution.

1°. Aléaume, *aliàs* Guillaume Ier, qui suit;

2°. Gilles de Cardevacque, dont Jeanne *de Cagnicourt* (1) était veuve en 1329. (*Ibid.*, fol. 131.) Elle était fille ou proche parente de Hugues de Cagnicourt, chevalier, époux de Jeanne de Boussoy. Gilles eut pour fils :

A. Gilles de Cardevacque, sergent d'armes du roi. Il vivait encore en 1396, époque à laquelle il recréanta sa bourgeoisie à Arras;

B. Pierron de Cardevac, dont on ignore la destinée;

3°. Jakemes ou Jacquesde Cardevacque, qui vivait à Arras en 1301, suivant les extraits de Gui-Pelet. Il fut père, entr'autres enfants, de :

Renaud de Cardevacque, échevin de la ville d'Arras, en 1334 et 1335, qui laissa de Jacotte *de Collemont* (2), son épouse :

a. Jean de Cardevacque, qui fut prêtre;

b. Robert de Cardevacque, qui, de concert avec son frère aîné, vendit une maison située à Arras, en la Galant-rue, à Huon Seghin, l'an 1336, en présence d'Adrien Couchard, de Colard d'Annay et de Jacques de Berneville, échevins. (*Ibid.*, fol. 31);

c. Jean de Cardevacque, surnommé *Roussole*, dont on ignore la destinée.

II. Aleaume, ou Guillaume DE CARDEVACQUE, Ier du nom, vivait noblement à Behagnies-lès-Bapaume, en 1303, suivant un acte rapporté dans une généalogie dressée par Théodore-Augustin Casetta, écuyer. Il laissa deux fils : N....

1°. Adam II, qui suit;

2°. Jean de Cardevacque, mort sans postérité en 1320.

III. Adam DE CARDEVACQUE, IIe du nom, qu'une généalogie imprimée dit avoir été gouverneur de Bapaume en 1319, fut choisi, en 1307, pour arbitre, avec Mathieu Muissard, d'un différent qui s'était élevé entre l'abbé et le couvent de l'église de Saint-Aubert de Cambray et Buridan de Gonnelieu, écuyer (3). Adam de Cardevacque eut pour fils : N....

---

(1) *De Cagnicourt :* De sinople, à trois lys d'or.

(2) *De Collemont :* D'azur, à la fasce d'argent, chargée de trois tourteaux de sable, et accompagnée de trois coquilles d'or.

(3) La sentence arbitrale qu'ils prononcèrent sur ce différent est ainsi conçue :

« Nous Mahius Muyseart, et Adams Cardevacke, arbitres, faisons sçhavoir à



1°. Jacquemon, dont l'article suit ;

2°. Huart de Cardevacque, dont la postérité n'est pas bien connue. On croit qu'il eut, entr'autres enfants :

A. Catherine de Cardevacque, qui épousa Jean *Noucquier ;*

B. Marguerite de Cardevacque, qui s'allia, en 1571, avec Jehan *de Macquerel* (1).

N.... IV. Jacquemon DE CARDEVACQUE vivait en 1390, suivant un acte rapporté par Casetta. (*Recueil généalogique des familles originaires des Pays-Bas.* Rotterdam, 1775, p. 378.) Il eut pour fils Pierrot, qui suit.

N.... V, Pierrot DE CARDEVACQUE vivait en 1442, suivant des extraits du même auteur. Ses enfants furent :

1°. Guillaume II, qui suit ;

2°. Marguerite de Cardevacque, qui s'allia à N... *de Rubempré* (2) ;

3°. Isabeau de Cardevacque, épouse de Mathieu *de Saint-Venant* (3).

» tous chieus ki ches lettres verront ou orront ke kom ainsi fust ke plaist et decors » et débast, fust et eust été entre religieux homes et discret monseigneur l'abbé et » le couvent de l'église Saint-Aubert, de Cambray d'une part, et Buridan de Gon- » gnelieu, escuyer, d'autre part, par lokison d'une disme d'un Boskey qui est ledit » Buridan, liques Boskey siet au tierroir de Biaumès, qu'on apièle li Boskey de » Biaumés, faisons savoir à tous, ke nous chete, reconnaissamts doudit Buri- » dan, no home, qui fut en no présenche et ledit des arbitres ; et toutes les cho- » ses devant devinées, gréons, loons et approvons, et en témoignage de chous, » nous avons à ches lettres mis not saiel avec les saiels des arbitres devant nom- » més. Chieus dits fut et prononchiés dedans le terme dudit compromis durant li » an notre seigneur M. CCC et VII, le mercredi devant close paske. » A cette charte pendaient trois sceaux ; le premier représente un chevalier armé de toutes pièces, ayant son écu chargé d'une croix engrêlée ; le second figure trois coquilles ; et le troisième représente des hermines avec un chef, qui était le scel des armoiries d'Adam de Cardevacque. (*Histoire de Cambray et du Cambrésis, par Jean le Carpentier,* t. II, fol. 824, et fol. 41 des preuves.)

(1) *De Macquerel :* D'azur, à la tour d'argent.

(2) *De Rubempré* : D'argent, à trois jumelles de gueules.

(3) *De Saint-Venant :* De gueules, à deux bars adossés d'or, accompagnés de trois trèfles du même.

VI. Guillaume DE CARDEVACQUE, II[e] du nom, époux de Colle DE NEUFVILLE, mourut le 30 mai 1502, et sa femme le 6 mars 1478; ils furent inhumés dans l'église de Saint-Nicolas, en la cité d'Arras, où leur épitaphe se voyait avant la révolution. C'est depuis Guillaume que commence la filiation authentique, et dressée sur titres originaux, des seigneurs de Cardevacque d'Havrincour. Il fut père de Mathieu, qui suit.

DE NEUFVILLE : d'argent, à la croix ancrée de sable.

VII. Mathieu DE CARDEVACQUE, qualifié écuyer (1), recréanta sa bourgeoisie à Arras, le 19 janvier 1483, et épousa Catherine HOCQUET, des seigneurs d'Hardivilliers. De ce mariage sont provenus :

HOCQUET : d'argent, à 3 ancres de sable.

1°. Guillaume de Cardevacque, qui recréanta sa bourgeoisie, à Arras, en 1522. Il épousa, le 25 octobre 1524, Gentienne *de Douvrin* (2), fille de Nicolas de Douvrin, et de Marie Fasse. Elle le rendit père de :

Gui de Cardevacque, qui s'allia, le 5 juillet 1565, avec Marguerite *le Pruvot*, dont il eut Gui de Cardevacque, auteur d'une nombreuse postérité, qu'on n'a pu rapporter ici, faute de pièces justificatives ;

2°. Pierre de Cardevacque, religieux de Saint-Waast, d'Arras en 1540, puis prévost de Hagrée;

3°. Robert de Cardevacque, qui épousa Anne *de Mareschal* (3). Il recréanta sa bourgeoisie à Arras en 1522, et mourut sans postérité;

4°. Charles I[er], qui continue la descendance ;

5°. Catherine de Cardevacque, qui fut mariée avec Simon *Merle* (4), seigneur de Beauvoir, suivant un titre de 1534.

VIII. Charles DE CARDEVACQUE, I[er] du nom, écuyer, seigneur

---

(1) Un jugement de l'élection provinciale d'Artois, rendu le 3 novembre 1769, sur requête et titres originaux produits, et d'après les conclusions du procureur du roi de cette élection, déclare que Mathieu de Cardevacque et ses descendants se sont toujours qualifiés *écuyers*, indépendamment de lettres-patentes de 1596, dont il sera fait mention au IX[e] degré.

(2) *de Douvrin :* D'or, au chef de gueules; au lion d'argent, brochant.

(3) Des mémoires portent qu'Anne de Mareschal était issue de la maison de Mareschal, en Cambrésis, dont était Gui le Mareschal, *franc fieffé* de l'évêché de Cambray, et gouverneur du château de Thun, dans le quatorzième siècle.

(4) *Merle :* D'or, à trois merlettes de sable.

d'Hulluch (1) en partie et d'Oppy (2), recréanta sa bourgeoisie à Arras, le 9 janvier 1522, et passa une transaction avec son frère, le 6 août 1555. Il avait épousé, par contrat du 23 janvier 1540, Marguerite CAUWET. Le 16 novembre 1560, il transigea avec Gilles Cauwet, écuyer, seigneur de Quevillers, en qualité de mari de Marguerite Cauwet, sœur de ce dernier. Il fut père de Charles II, qui suit.

CAUWET : échiqueté d'argent et d'azur.

IX. Charles DE CARDEVACQUE, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Oppy, de Beaumont (3), d'Acheville (4), de Vandelicourt (5) et d'Hulluch en partie, licencié ès-lois, avocat au conseil d'Artois et sous-bailli de l'église et abbaye de Saint-Waast d'Arras, fut confirmé dans sa noblesse par lettres-patentes du 12 juin 1596, (6) expédiées

(1) *Hulluch,* paroisse de 26 feux ou 128 personnes, située en un pays de plaines, entre les villes de Lens et la Bassée.

(2) *Oppy,* au bailliage de Saint-Pol, comprenant 17 feux et 52 habitants.

(3) *Beaumont,* paroisse de 44 feux et 216 personnes, située à cinq quarts de lieue O.-N.-O. de Douay et à deux lieues E.-S.-E. de Lens.

(4) *Acheville,* à cinq quarts de lieue S.-E. de Lens et deux lieues et demie N.-E. d'Arras, est une paroisse de 23 feux et 111 habitants.

(5) *Vandelicourt,* paroisse de 64 feux distante de deux lieues et demie de Compiègne.

(6) Comme ces lettres ont été interprêtées d'une manière erronée, et qu'elles sont d'ailleurs basées sur des considérants très-honorables pour la famille, nous croyons devoir les rapporter ici en extrait, d'après le texte *du Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, Luxembourg, Gueldre, Flandre, Artois, etc., par J. le Roux, roi d'armes, etc., publié en* 1715.

»Philippe, etc., de la part de notre amé Charles de Cardevacque, sieur de »Beaumont, ancien advocat, postulant en nôtre conseil provincial d'Arthois, nous »a été très-humblement remonstré, que lui et ses prédécesseurs, même ses pa»rents et alliés auroient vécu vertueusement en nôtre ville d'Arras, et y auroient »été alliés noblement et possédé fiefs et seigneuries, et que ses alliés et parents »avoient passez longues années, été retenus tant en notre service que celui de nos pré»décesseurs d'heureuse mémoire, auxquels services, ils s'étoient fidellement ac»quittez, comme avoit aussi fait le dit Charles de Cardevacque, aux derniers »troubles survenus en notre dite ville d'Arras, où il avoit lors assisté au repoul»sement et expulsion de nos ennemis, et aydé au rétablissement de la loi d'icelle »ville; que le dit Charles de Cardevacque, remonstrant, étoit chargé d'un seul fief, »allié noblement et possédant plusieurs terres et seigneuries, lesquelles étoient

à Tolède, et enregistrées en la chambre des comptes de Lille, le 13 mai 1597. Il avait épousé : 1° Adrienne DE SAINT-WAAST, fille de Jean de Saint-Waast, seigneur de Noyelles, et d'Agnès le Mahieu, dont il n'eut point d'enfants ; 2°, par contrat du 19 janvier 1570, Marie BRIOIS, baronne du pays de Lalloeu, veuve en premières noces de Gilles de Lebecque, et fille de Jean de Briois, écuyer, seigneur de Sailly et de Bertangle, conseiller au conseil d'Artois, et d'Annette Crespin. De ce mariage vint Ferdinand, qui suit.

DE SAINT-WAAST : d'azur, à l'aigle éployée d'or.

BRIOIS : de gueules, à trois gerbes d'or; à la bordure du même, chargée de 8 tourteaux du premier émail.

X. Ferdinand DE CARDEVACQ, écuyer, seigneur de Beaumont, de Beauvoir (1), de Nuncq (2), de Saint-Amand, de Gouy (3), de Mancicourt (4), de Vandelicourt, etc., épousa 1°, le mars 1592, Madelaine DE LA MOTTE-BARAFFLE, fille de François de la Motte, chevalier, seigneur de Bourquembray, Baraffle, etc., et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isque; 2°, le 9 juillet 1606, Antoinette-Marie DE BLONDEL, dame des Hauts-Bois, de Hordaing et d'Havrincour, fille de Louis, de Blondel, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Liévine

DE LA MOTTE-BARAFFLE : d'azur, à 5 fusées d'or en bande.

DE BLONDEL : de sable, à la bande d'or.

» exemptes de nous payer aucun droit de nouvel acquet, à cause que son dit fils » étoit issu de mère noble; que pour les guerres suscitées en notre dit pays d'Ar- » thois, le dit Charles de Cardevacque et ses prédécesseurs y avoient perdu plu- » sieurs de leurs titres et enseignements, par la perte desquels il lui seroit difficile » de vérifier sa noblesse, et à cette cause, il se retiroit devers nous, et nous sup- » plioit très-humblement que, en considération de ses bons services, notre plaisir » soit *de ratifier et conformer sa dite noblesse*, et en tant que besoin seroit, le » déclarer de nouveau noble et extrait de noble génération, et permettre à lui et à » ses successeurs mâles et femellles, *de porter ses anciennes armes*, etc., etc. »

Quelques-uns des titres mentionnés comme perdus dans ces lettres-patentes ont été retrouvés depuis, et ont servi de base au jugement rendu en l'élection provinciale d'Artois le 9 novembre 1769, constatant l'ancienne extraction de cette famille, et sa noblesse filiative depuis le quinzième siècle.

(1) *Beauvoir*, paroisse de 22 feux, située à deux lieues E.-S.-E. de Cambray.

(2) *Nuncq*, au bailliage de Saint-Pol, paroisse située à trois lieues N.-N.-O. de Doullens, et comprenant 55 feux et 222 habitants.

(3) *Gouy*, au bailliage de Lens, comprenait 44 feux et 116 personnes ; cette paroisse est située entre Arras et Béthune, à trois lieues N.-O. d'Arras, autant S.-S.-E. de Béthune, et autant O.-S.-O. de Lens.

(4) *Mancicourt*, était un des plus anciens fiefs de hautbert du comté d'Ostrevant.

Snouck, dame de Hultsberg et de Walle, et petite-fille de Louis de Blondel de Beauregard, chevalier, gouverneur de Bapaume, et de Marie-Anne de Montigny. Marie de Blondel, devenue veuve, se remaria à Jean de la Motte-Baraffle seigneur d'Isque, baron d'Havrincour, mort en 1642. Ferdinand de Cardevacq, a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Charles de Cardevacq, écuyer, seigneur de Nuncq, de Beaumont, de Mingoval, etc., bailli héréditaire du pays de Lallœu. Il épousa, le 13 mars 1615, Marie *de Ninove-Nieuwen-Hoven* (1), dame de Noyelles et des Alleux, de laquelle il laissa :

A. Marie-Françoise de Cardevacq, qui épousa Hierosme *Lazaro*, gentilhomme génois;

B. Ernestine de Cardevacq, que des mémoires disent avoir été une des plus belles femmes de son siècle. Elle épousa, en 1637, messire Chrétien *de Sarrasin* (2), chevalier, seigneur de Lambersart, dont est issue, entr'autres enfants :

Marie-Françoise de Sarrasin, épouse de Joseph *de Langhe*, chevalier, seigneur d'Hoflande, capitaine au service de S. M. C.;

2°. François de Cardevacq, écuyer, seigneur de Saint-Amand et de Chimencourt, qui épousa Marie *du Val de Berles* (3), fille de Jean du Val, écuyer, conseiller au conseil d'Artois, et de Marguerite du Carieul de Fiefs. Il en eut :

N.... de Cardevacq, écuyer, décédé à Malines en 1640, regretté des gens de lettres, pour sa grande érudition;

3°. Guilbert de Cardevacq, écuyer, seigneur d'Ausque, qui épousa Marie-Françoise de *Sarrasin*, laquelle le rendit père de :

Jean-François-Guilbert de Cardevacq, écuyer, seigneur d'Ausque, marié, le 31 décembre 1663, avec Anne-Josèphe *Théry* (4);

---

(1) *De Ninove :* D'azur, à trois pals retraits d'or, mouvants du chef; en pointe une coquille d'argent.

(2) *De Sarrasin :* D'hermine, à la bande losangée d'azur.

(3) *Du Val :* D'argent, au lion de sable, armé et lampassé de gueules; à la bordure engrêlée du même

(4) *Théry :* Écartelé, aux 1ers et 4e de gueules, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de 2 molettes, et en pointe d'une étoile du même; aux 2e et 3e d'argent, à la fasce vivrée de sable.

4°. Marie de Cardevacq, alliée, le 25 novembre 1617, avec Charles *de Cortewille* (1), seigneur d'Audenom;

Du second lit :

5°. Pierre, qui a continué la descendance, et dont l'article suit;
6°. Liévin de Cardevacq, écuyer, seigneur de Heltsbecque, qui recréanta sa bourgeoisie à Arras le 5 juillet 1630;
7°. N.... de Cardevacq, écuyer, seigneur de Chimencourt.

XI. Pierre DE CARDEVACQ, écuyer, seigneur, baron d'Havrincour (2) et des Hauts-Bois, épousa, par contrat du 2 avril 1635, Anne-Jeanne DE THIEULAINE, fille d'Arnould de Thieulaine, seigneur du Fermont-Sapigny, lieutenant-général de la gouvernance de Lille, et d'Anne le Merchier. Pierre de Cardevacq obtint de Philippe IV, roi d'Espagne, des lettres-patentes de chevalerie, datées du 24 septembre 1641, et enregistrées à l'élection d'Artois. Ses enfants furent :

DE THIEULAINE : burelé, d'argent et d'azur; à la bande de gueules, chargée de 3 aiglettes d'or, brochante sur le tout.

1°. Antoine-François, qui suit;
2°. Pierre-François de Cardevacq, chevalier, seigneur de Gouy, qui a formé la deuxième branche, rapportée ci-après.

XII. Antoine-François DE CARDEVACQ, chevalier, seigneur des Hauts-Bois, et baron d'Havrincour, épousa, par contrat du 26 juin 1664, Anne-Marie-Madelaine DE PREUDHOMME D'HAILLIES, fille de Pierre de Preudhomme, chevalier, seigneur de Coisnes, de la Rianderie, etc., et d'Anne de Hangovart, et sœur d'Albert de Preudhomme d'Haillies, chevalier, marquis de Verquigneul, député à la cour par le corps de noblesse des États d'Artois. De ce mariage est issu François-Dominique, qui suit.

DE PREUDHOMME : de sinople, à l'aigle d'or, becquée et membrée de gueules.

XIII. François-Dominique DE CARDEVAC, chevalier, baron d'Havrincour, seigneur des Haut-Bois, d'Havrincour de Trescault (3),

(1) *de Cortewille :* D'argent, à trois cors de chasse de sable, liés et virolés de gueules.

(2) La baronnie, depuis marquisat *d'Havrincour*, est située au bailliage de Bapaume, à trois lieues S.-O. de Cambray; la paroisse comprenait, lors du recensement de 1756, 46 feux et 246 habitants. Elle en contient aujourd'hui plus de 1100.

(3) *Trescault :* à trois lieues de Cambray, comprenait 19 feux. avec l'annexe de Bilhem.

de la Vacquerie (1), de Beaucamp (2), etc., etc.; colonel du régiment d'Artois, dragons, brigadier des armées du roi, gouverneur de la ville de Hesdin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, obtint, des lettres-patentes d'érection en marquisat de la baronnie, d'Havrincour lesquelles furent expédiées de Chantilly au mois de mars 1693, et enregistrées à l'élection d'Artois, fol. 211, le 4 mai 1695, et en la chambre des comptes à Lille, le 10 janvier 1698, puis, en vertu de lettres de surannation, en la chambre des comptes et au parlement de Paris (3). Il mourut au château d'Havrincour le 4 avril 1743. Il avait épousé, par contrat du 10 mars 1705, signé par le roi Louis XIV et les princes et princesses de la famille royale, et par les grands dignitaires du royaume, Anne-Gabrielle D'OSMOND, morte en l'abbaye de Montreuil, le 12 novembre 1762, fille de Gabriel-Pierre d'Osmond, chevalier, seigneur et patron de la Fresnaye-Fayel et d'Aubry-le-Panthou, et de Marie Doynel de Montecot (Voyez *les quartiers généalogiques des Pays-Bas*, in-4°, p. 67). De ce mariage sont issus :

D'OSMOND : de gueules, au vol renversé d'hermine.

1°. Louis, qui suit;

2°. Antoine-François *aliàs* Charles-Henri de Cardevac d'Havrincour, chevalier de Malte le 24 avril 1711, mort jeune. (*Voyez le tableau de ses preuves et de celles de son frère, le bailli d'Havrincour, à la fin de cette généalogie*);

3°. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac, bailli d'Havrincour, né le 1er décembre 1722, reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit*

---

(1) *La Vacquerie* est située à une grande lieue de Frévent.

(2) *Beaucamp*, dans la Flandre wallonne, et à deux lieues S.-O. de Lille, est une paroisse de 147 feux.

(3) Les motifs qui ont déterminé le roi à promulguer ces lettres-patentes en faveur du baron d'Havrincour, sont trop honorables pour la famille, pour qu'on se croie dispensé de reproduire ici les expressions du monarque. Les voici :

« Mettant en considération les services qui nous été rendus par notre cher et » bien amé François-Dominique de Cardevac, baron d'Havrincour, colonel du ré» giment des dragons d'Artois, dans nos armées, où il s'est signalé par son coura» ge, tant aux combats d'Évreux et d'Orteuil que dans les autres actions où il » s'est trouvé, nous avons estimé ne pouvoir lui donner des marques plus avanta» geuses de notre reconnaissance, qu'en décorant du titre et dignité de marquisat » la terre et baronnie d'Havrincour, relevant de nous à cause de notre comté d'Artois, etc.

de Malte, le 28 octobre 1723. Il fut nommé cornette au régiment des cuirassiers du roi en 1738, capitaine au même corps le 12 novembre 1743, et major le 4 avril 1747. Le 7 août suivant, il fut reçu exempt des gardes-du-corps du roi; puis nommé successivement mestre de camp le 12 novembre 1755, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1763, brigadier de cavaleriel e 1er avril 1767, lieutenant de la compagnie écossaise le 17 juin 1770, et maréchal de camp le 1er mars 1780. Dans l'ordre de Malte, il avait été promu à la commanderie de Saint-Vanbourg au mois d'octobre 1767, puis, à celle d'Oisemont le 20 mai 1777. Il fut nommé procureur-général et recevenr de son ordre au grand-prieuré de France le 22 avril 1782, bailli grand'croix le 8 mars 1783, et mourut en 1793;

4°. Marie-Adélaïde-Catherine de Cardevac, religieuse, puis abbesse de l'abbaye de Montreuil-les-Dames, près Laon;

5°. Marie-Christine de Cardevac, qui épousa, le 24 novembre 1749, Gabriel-François-Melchior, comte *de la Myre* (1), chevalier, baron de Hangest et d'Avenescourt, seigneur d'Etrepigneul, de Tibermenil, de Pimont, de Lindebeuf, de Boinville, etc., lieutenant pour le roi au gouvernement de Picardie, fils d'Antoine de la Myre, comte de la Moite, lieutenant de S. M. au gouvernement de Picardie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Marc de la Ferté. La comtesse de la Myre est morte le 14 avril 1761, et son époux s'est remarié, le 14 février 1764, à Lucie de Cardevacq, de Gouy. (*Voyez plus loin*, p. 18);

6°. Marie-Josèphe de Cardevac, religieuse et prieure de l'abbaye de Montreuil, morte en 1778;

7°. Marie-Alexandrine de Cardevac, religieuse à Favaques en 1738, puis abbesse de Montreuil en 1773.

XIV. Louis DE CARDEVAC, chevalier, marquis d'Havrincour, comte de Gergy (2) seigneur d'Havrincour, des Hauts-Bois, de Villers-Autréau, de Graincourt (3), de Trescault, de Villers-Plouich (4), de la Vacquerie, de Beaucamp, du Mont des Tours, etc.

(1) *De la Myre :* D'azur, à trois aiglettes au vol abaissé d'or, becquées, membrées et diadémées de gueules.

(2) La paroisse de *Gergy*, située près la rive droite de la Saône, à quatre lieues N.-E. de Châlons, comprenait 223 feux. Elle fut acquise du prince de Condé par la famille Languet, et érigée en comté, par lettres du mois d'août 1706, registrées au parlement de Dijon.

(3) *Graincourt*, paroisse de 121 feux, située à deux lieues et demie S.-O. de Cambray.

(4) *Villers-Plouich*, au bailliage de Bapaume et à trois lieues de Cambray, comprenait 75 feux.

membre de la noblesse des états d'Artois, de Bourgogne et de Cambrésis, gouverneur de Hesdin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller-d'état d'épée, lieutenant-général des armées, etc., etc., né le 20 juin 1707, entra au service comme lieutenant en second dans le régiment du roi le 20 février 1721. Il se trouva au camp de Montreuil au mois de septembre de l'année suivante; obtint une lieutenance le 15 mai 1726; fut employé au camp de la Moselle en 1727, et obtint, le 29 septembre 1731, une compagnie dans le régiment de dragons de Nicolaï. Il passa avec ce régiment à l'armée d'Italie au mois d'octobre 1733, et se trouva à tous les siéges qu'on y entreprit, ainsi qu'aux batailles de Parme et de Guastalla. Nommé mestre de camp lieutenant du régiment des cuirassiers du roi le 25 novembre 1734, il continua de servir à l'armée d'Italie; contribua à la prise de Gonzague, de Reggiolo et de Révéré en 1735; rentra en France avec son régiment au mois de juin 1736, et obtint, par provisions du 21 mars 1737, le gouvernement de Hesdin, sur la démission de son père. En 1742, il commanda son régiment sur la frontière de Flandre, où on empêcha les ennemis de pénétrer. Il le commanda aussi, en 1743, à la bataille de Dettingen, et vint finir la campagne en Alsace. Il servit, en 1744, au siége de Menin; fut déclaré, le 7 juin, brigadier, dont le brevet lui avait été expédié le 2 mai précédent, et eut, le même jour, des lettres de service pour l'armée de Flandre, où il servit au siége d'Ypres. Il passa, par lettres du 19 juillet, à l'armée commandée par le maréchal de Saxe, auquel le marquis d'Havrincour était lié par une étroite amitié, fondée sur l'estime que ce maréchal faisait des talents et de la valeur de M. d'Havrincour. Celui-ci en reçut une preuve honorable dans la mission de la reddition de Maestricht, dont il fut chargé. Employé à l'armée de Flandre, le 1er avril 1745, il combattit à Fontenoy, où il reçut deux balles dans sa cuirasse; se trouva au siége des ville et citadelle de Tournay, d'Oudenarde, de Dendermonde et d'Ath, et servit à celui de Bruxelles au mois de janvier 1746. Employé à l'armée de Flandre le 1er mai suivant, il couvrit, avec le corps de l'armée, les siéges de Mons, Saint-Guilain, Charleroy et Namur, et combattit à Roucoux. Il se distingua, en 1747, à la bataille de Lawfeld. Créé maréchal-de-camp le 1er janvier 1748, il se démit de son régiment de cuirassiers; fut employé à l'armée de Flandre, par

lettres du 15 avril, et servit au siége de Maestricht. Il fut nommé ambassadeur en Suède le 24 mai 1749; créé conseiller-d'état d'épée au mois de septembre 1757, et promu au grade de lieutenant-général des armées du roi le 1er mai 1758. Il fut rappelé de l'ambassade de Suède en 1762 (1); passa à celle des Provinces-Unies en 1763, et mourut à La Haye en Hollande le 15 février 1767 *, au moment où Louis XV daignait le rappeler auprès de sa personne, pour lui confier le ministère des affaires étrangères. (*Dictionnaire historique des Généraux Français*, par M. le chevalier de Courcelles, in-8°, tom. III, pages 473 à 475.) Sa Majesté, en récompense de ses services, lui avait accordé, pour lui et ses descendants, le droit de surmonter l'écusson de ses armes de la couronne ducale, et le même droit fut accordé à la branche

---

(1) Le marquis d'Havrincour avait rendu des services importants pendant son ambassade, en découvrant et dissipant les conjurations qui avaient eu lieu à Stockholm pendant sa mission, contre l'autorité du roi Adolphe-Frédéric II.

* Voici la copie de son épitaphe, qui existait dans l'église d'Havrincour:

D. O. M.

Cy gist haut et puissant seigneur messire Louis de Cardevac, chevalier, marquis d'Havrincour, seigneur dudit lieu, Graincourt, Trescault, Villers-Plouich, la Vacquerie, Beaucamp, Vellers-Autréau, Mont des Tours, Gergy et autres lieux, gouverneur des ville et château de Hesdin, conseiller-détat d'épée, lieutenant-général des armées du roi, son ambassadeur en Suède, en 1749, et successivement auprès des États-Généraux de Hollande en 1763. Il se distingua, à la tête de son régiment de cuirassiers, à la bataille de Dettingen. Il fut estimé particulièrement du célèbre mareschal de Saxe, qui lui confia la reddition de Maestricht. Dans ses campagnes, il fut un guerrier brave et laborieux; dans ses ambassades, un ministre habile et rempli de droiture. Pendant treize ans que dura son ambassade en Suède, il dissipa deux conjurations, soutint les intérêts de la France contre les séditieux les plus à craindre et les alliés les plus redoutables. Le roi de Suède ajouta aux présents d'étiquette pour les ambassadeurs, des médailles d'or qui représentaient les grands événements dans lesquels il avait si utilement influé. En Hollande, il bâtit un palais magnifique pour ses successeurs, et les pauvres de la religion catholique lui sont redevables d'un asile, dont l'administration est digne de sa sagesse et de sa piété. Il fut le modèle des fils, des époux et des pères, la gloire et le bonheur de sa famille. Le roi, qui connaissait ses vertus, l'a honoré de ses regrets.

Une mort précipitée l'a enlevée au moment où ses travaux allaient être récompensés par les honneurs de ce monde.

Il est décédé à La Haye le 15 février 1767, âgé de 59 ans.

Requiescat in pace.

cadette (de Gouy), par de nouvelles lettres-patentes du même monarque. Le marquis d'Havrincour avait épousé, le 10 juin 1737, Antoinette-Barbonne-Thérèse LANGU ET DE GERGY, morte à Paris en 1780, fille unique de Jacques-Vincent Languet, chevalier, comte de Gergy, en Bourgogne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, son envoyé extraordinaire et son ambassadeur à Venise, et d'Anne Henri, et nièce de Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, primat des Gaules, membre de l'académie-française, etc. Ils ont eu pour enfants :

LANGUET : d'azur, au triangle cléché et renversé d'or, chargé de trois molettes d'éperon de gueules, une à chaque extrémité du triangle.

1°. Anne-Gabriel-Pierre, qui suit ;
2°. Charles-Philibert-Louis de Cardevac, chevalier, comte d'Havrincour, né le 30 octobre 1743, capitaine de cavalerie au régiment de Bourgogne, mestre de camp de cavalerie, exempt des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort célibataire au mois de juin 1781 ;
3°. Marie-Josèphe-Félicité de Cardevac d'Havrincour, née le 24 septembre 1741, mariée, le 4 octobre 1765, avec N.... *de Villages* (1), marquis de Villevieille, en Provence, morte à Marseille en mars 1767 ;
4°. Marie-Anne-Jeanne de Cardevac d'Havrincour, née le 17 juin 1749 morte en bas-âge ;
5°. Marie-Catherine de Cardevac d'Havrincour, née à Stockholm en août 1752, morte en bas-âge.

XV. Anne-Gabriel-Pierre DE CARDEVAC, chevalier, marquis d'Havrincour, comte de Gergy, seigneur d'Havrincour, des Hauts-Bois, de Gergy, de Villers-Autreau (2), etc., lieutenant-général des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et honoraire de l'ordre de Malte, naquit le 21 septembre 1739. Il entra au service le 15 janvier 1753, dans la première compagnie des mousquetaires de la maison du roi. Devenu aide-de-camp du duc de Chevreuse, mestre de camp des dragons, il fit, sous ce général, la campagne de 1758, et se trouva à la bataille de Crewelt, où, pendant cinq heures, 4 régiments de dragons, commandés par le duc, essuyèrent, dans un état d'immobilité, le feu d'une batterie de canons et d'obusiers. Capitaine au régiment de cavalerie d'Espinchal,

(1) *De Villages :* D'argent, à deux triangles de sable, entrelacés, et un cœur de gueules en abîme.

(2) *Villers-Autreau* est situé dans l'élection de Saint-Quentin, près le Catelet, en Cambrésis.

il fit en cette qualité les campagnes de 1759, 1760 et 1761; combattit à Minden la première de ces trois années, et y eut un cheval blessé dans une charge contre l'infanterie anglaise. Il se trouva aussi, en 1760, au combat de Warbourg, où l'armée hanovrienne, commandée par le prince Ferdinand de Brunswick, battit un corps français sous les ordres du chevalier du Muy. Le marquis d'Havrincour fut fait colonel au corps des grenadiers de France le 1er décembre 1762, et devint mestre de camp-commandant du régiment Royal-Étranger, cavalerie, le 4 août 1770. On le nomma successivement brigadier le 1er mars 1780, et maréchal de camp le 5 décembre 1781; mais cette dernière promotion n'ayant été déclarée qu'un an après avoir été faite, le marquis d'Havrincour commanda son régiment de cavalerie pendant ce laps de temps. Il émigra en 1791. Il fut chargé par les princes (devenus Louis XVIII et Charles X), de former la légion des gentilshommes émigrés des provinces d'Artois, de Flandre et de Picardie, dans laquelle servirent ses deux fils, et qui fit la campagne de 1792, sous les ordres de S. A. R. M. le duc de Bourbon. Le marquis d'Havrincour passa ensuite comme capitaine d'infanterie dans le régiment du comte de Béthisy, son beau-frère. Ce régiment ayant été licencié, le marquis d'Havrincour entra avec le même grade dans le régiment allemand de Walstein (à cocarde blanche), soldé par l'Angleterre; et il y fut employé jusqu'à ce que, ce régiment ayant été rappelé en Angleterre, il n'y eût plus moyen de continuer d'y servir. Il fut créé lieutenant-général à prendre rang le 20 janvier 1801, par S. M. Louis XVIII, qui daigna lui faire connaître cette promotion par une lettre datée de Hartewelt, le 1er janvier 1812. Il fut admis, en septembre 1817, à la retraite du grade de lieutenant-général, après 45 ans 10 mois et 24 jours de service. (*Dictionnaire des Généraux Français*, ibid., pp. 475 et 476). Il est décédé à Saint-Germain-en-Laye le 24 janvier 1824. Le marquis d'Havrincour avait été plusieurs fois député à la cour par la noblesse des états d'Artois et de Cambrésis, et avait eu l'honneur d'être présenté à la cour, et de suivre S. M. à la chasse le 23 avril 1770. Il avait épousé, le 20 avril 1769, Marie-Étiennette-Casimire-Éléonore DE BÉTHISY DE MÉZIÈRES (1), fille d'Eugène-Éléonore de Béthisy, mar- DE BÉTHISY : d'azur, fretté d'or.

(1) Nièce de la princesse de Ligne et de Catherine-Éléonore-Eugénie de Béthisy, mariée, en 1722, avec Charles *de Rohan*, prince de Montauban, et mère, en-



quis de Mézières, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur de Longwy, et de Henriette-Élisabeth-Julie-Éléonore Tarteron de Montiers. De ce mariage sont issus :

1°. Louis de Cardevac, comte d'Havrincour, né à Paris le 7 juillet 1770, mort à Utrecht en 1794, lieutenant-colonel du régiment de Hohenlohe;

2°. Charles de Cardevac d'Havrincour, chevalier de Malte, } morts en bas-âge ;

3° Théophile de Cardevac d'Havrincour, chevalier de Malte, } morts en bas-âge ;

4°. Anaclet-Henri, qui suit;

5°. Gabrielle-Éléonore-Brigitte de Cardevac d'Havrincour, morte à Bruxelles en 1793. Elle avait épousé, en 1790, Charles, marquis *de Béthisy*, son cousin-germain, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, fils d'Eugène-Eustache, comte de Béthisy, lieutenant-général des armées du roi, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la 12ᵉ division militaire et du palais des Tuileries, et d'Adélaïde-Charlotte du Deffand;

6°. Eugénie-Laure de Cardevac d'Havrincour, née le 1ᵉʳ septembre 1779, mariée, en 1798, à Pierre-François-Henri *de Bouvet*, comte de Louvigny.

---

tr'autres enfants, d'un fils et de deux filles, (cousins-germains de la marquise d'Havrincour); savoir : I. Charles-Jules-Armand, prince de *Rohan-Rochefort*, époux, en 1762, de Marie-Henriette-Charlotte *d'Orléans-Rothelin*, et père du vicomte Gaspard et du prince Jules de Rohan. II. Éléonore-Louise-Constance-Eugénie *de Rohan*, mariée, en 1742, avec Jean-Guillaume-Augustin, comte *de Mérode* et du saint Empire, marquis de Westerloo, grand d'Espagne de première classe, dont est issue la princesse régnante *de Hohenzollern*. III. Louise-Jules-Constance *de Rohan*, mariée, en 1748, avec Louis-Charles *de Lorraine*, comte de Brionne, grand écuyer de France. Elle est morte en 1815, connue sous le nom de princesse *de Lorraine;* ayant eu de ce mariage :

A. Charles de Lorraine, prince de Lambesc, grand écuyer de France, connu sous le nom de *prince Charles de Lorraine*, lieutenant-général au service de France;

B. Joseph de Lorraine-Vaudémont, prince d'Elbœuf, lieutenant-général, mort en 1808;

C. Marie-Thérèse-Josèphe de Lorraine, mariée, en 1768, avec Victor-Amédée *de Savoie*, prince de Carignan, et aïeule du duc actuel de Savoie-Carignan, né en 1798;

D. Anne-Charlotte de Lorraine, morte à Paris, en 1787, abbesse du chapitre noble de Remiremont.

XVI. Anaclet-Henri de Cardevac, chevalier, marquis d'Havrincour, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, officier-supérieur d'infanterie, est né à Paris le 23 octobre 1777. Dès l'âge de 14 ans, il fit, sous les ordres de son père, la campagne de 1792, à l'armée commandée par S. A. R. Mgr le duc de Bourbon. Accueilli par la maison d'Orange, il entra, après cette campagne, au service de Hollande, et fut le seul des émigrés faits prisonniers à la prise des lignes de Gertruydemberg, qui échappa à la mort. Amené en France, il passa en Bretagne, et y servit dans les armées royales jusqu'à l'affaire de Quiberon. Au retour du roi Louis XVIII en France, il fut l'un des députés envoyés par la noblesse, le conseil général et le collége électoral du département du Pas-de-Calais (l'ancienne province d'Artois) auprès de S. M. et de Monsieur, aujourd'hui Charles X. Nommé, en mars 1814, inspecteur et commandant des gardes nationales de l'arrondissement d'Arras, il rejoignit le roi au Cateau-Cambrésis. Lors du second retour de S. M. en France, il fit venir un grand nombre d'habitants des campagnes au devant du roi à Cambray, et reçut de S. M. l'ordre de marcher à leur tête contre les troupes de l'usurpateur, qui occupaient la citadelle d'Arras. Entré dans la garde royale, lors de sa formation, il y servit pendant cinq ans, et y reçut les décorations des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur. Le marquis d'Havrincour a épousé, le 23 décembre 1805, Marie-Charlotte-Aline de Tascher, fille de Pierre-Jean-Alexandre, comte de Tascher, pair de France, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion-d'Honneur, et de Catherine-Flore-Bigot de Cherelles. Ses enfants sont :

De Tascher : d'argent, à 3 fasces d'azur, chargées chacune de trois flanchis d'argent, et accompagnées en chef de deux soleils d'or.

1°. Alphonse-Pierre de Cardevac, chevalier, comte d'Havrincour, né le 12 septembre 1806;

2°. Stéphanie-Alexandrine de Cardevac d'Havrincour, née le 17 août 1808.

SECONDE BRANCHE.

Seigneurs de Gouy; éteints.

XII. Pierre-François de Cardevacq, chevalier, seigneur de Gouy, second fils de Pierre de Cardevacq, écuyer, baron d'Havrincour, et d'Anne-Jeanne de Thieulaine, épousa, en 1685, ...Lucie de la Myre de Boucly, fille de Gabriel de la Myre, chevalier, seigneur

De la Myre : comme à la page 11.

de la Motte-Séguier, d'Etrepigneul et de Bouclý, baron de Hangest, lieutenant de roi et commandant pour S. M. dans les ville et citadelle de Pignerol, directeur des fortifications de delà et de çà les monts, et de Marie de Folleville-Beaumartin. De ce mariage est issu :

DE SUCRE : écartelé, aux 1er et 4e d'argent, à la fasce de sable, à la bordure dentelée de gueules; aux 2e et 3e d'or, à la croix ancrée de sable.

XIII. Chrétien DE CARDEVACQ, chevalier, seigneur de Gouy, qui épousa Marie-Henriette-Josèphe DE SUCRE, des vicomtes de Bailleuvet, et barons de Florival, laquelle le rendit père de :

1°. Philippe-Alexandre, qui suit;

2°. Antoine-Pierre-Joseph de Cardevacq de Gouy *dit* l'abbé de Bailleul, chanoine d'Arras, né en 1745, mort en 1811;

3°. Alexandre de Cardevacq de Saint-Maur, marié, au mois de novembre 1769, avec Jeanne de *Casteras de Villemartin*, dont il n'eut pas d'enfants; elle était fille de Pierre-Paul de Casteras, seigneur de Villemartin, en Languedoc, et de Jeanne de Russon;

4°. Melchior de Cardevacq, lieutenant aux gardes wallones au service de S. M. C., mort en 1784;

5°. N... de Cardevacq de Florival, sous-lieutenant aux gardes walonnes, mort à Barcelonne;

6°. Léonard de Cardevacq, chanoine de Bayeux, en Normandie;

7°. Lamoral de Cardevacq, chanoine de Lens;

8°. Lucie-Philippine-Josèphe de Cardevacq, née à Gouy en 1740, mariée, par contrat du 14 février 1764, avec Gabriel Melchior, comte *de la Myre*, son oncle à la mode de Bretagne, veuf en premières noces de Marie-Christine de Cardevac d'Havrincour. Il est décédé le 16 mars 1777. (*Voyez* ci-devant p. 11;

9°. Catherine de Cardevacq, religieuse à Tournay.

DE GRENET : d'azur à trois gerbes d'or, liées de gueules.

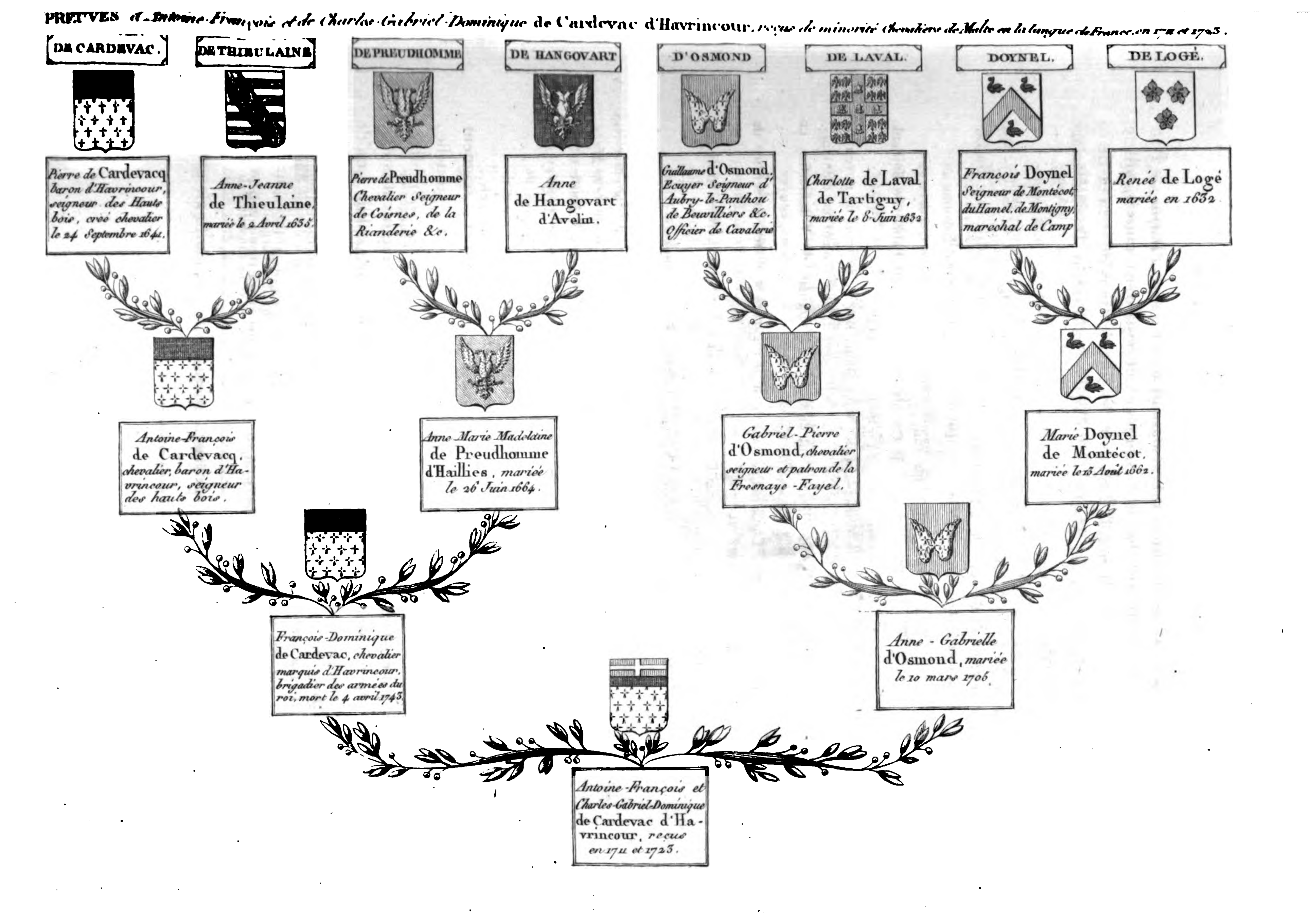
XIV. Philippe-Alexandre DE CARDEVACQ, chevalier, seigneur de Gouy, épousa Marie-Josèphe-Pauline DE GRENET, laquelle, devenue veuve, se remaria à N...., comte de Diesbach, lieutenant-général des armées du roi, colonel du régiment suisse de son nom, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1822. Elle a eu de son premier mari :

Alexandrine-Pauline-Josèphe de Cardevacq de Gouy, qui a épousé Romain, comte *de Diesbach* (1), fils d'un premier lit du précédent. Elle est morte à Saint-Germain-en-Laye en 1821, laissant une nombreuse postérité.

---

(1) *De Diesbach :* De sable, à la barre vivrée d'argent, accompagnée de deux lions contournés du même.

PREUVES d'Antoine-François et de Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincour, reçus de minorité chevaliers de Malte en la langue de France, en 1711 et 1723.



Antoine-François et Charles-Gabriel-Dominique *de Cardevac d'Havrincour*, frères, reçus de minorité chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, en 1711 et 1723, étaient fils de François-Dominique *de Cardevac*, chevalier, marquis d'Havrincour, brigadier de dragons des armées du roi, gouverneur de Hesdin, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Gabrielle *d'Osmond*. François-Dominique était fils d'Antoine-François *de Cardevacq*, chevalier, baron d'Havrincour, seigneur des Hauts-Bois, etc., et d'Anne-Marie-Madelaine *de Preudhomme d'Haillies*, fille de Pierre *de Preudhomme*, chevalier, seigneur de Coisnes, de la Rianderie, etc., et d'Anne *de Hangovart*, fille de Bartholomé *de Hangovart*, chevalier, seigneur d'Elcourt, et de Marie, baronne *de Pressy*, sa première femme. Antoine-François était fils de Pierre *de Cardevacq*, chevalier, baron d'Havrincour, seigneur des Hauts-Bois, et d'Anne-Jeanne *de Thieulaine*, fille d'Arnould de Thieulaine, écuyer, seigneur du Fermont-Sapigny, lieutenant-général de la gouvernance de Lille, et d'Anne *le Merchier*.

Anne-Gabrielle *d'Osmond*, mère des présentés, était fille de Gabriel-Pierre *d'Osmond*, chevalier, seigneur et patron de la Fresnaye et d'Aubry-le-Panthou, et de Marie *Doynel de Montécot*. Pierre-Gabriel était fils de Guillaume *Osmond*, écuyer seigneur d'Aubry-le-Panthou, de Beuvilliers et du Mesnil-Froger, enseigne de la compagnie mestre de camp du régiment de Grancey, et de Charlotte *de Laval*, fille de Gabriel de Laval, baron de la Faigne, seigneur d'Aveluis et de Tartigny, et d'Anne *Violle d'Athis*. Guillaume était fils d'Antoine *Osmond*, seigneur des mêmes terres et de Pierrefitte, d'Argentelle, de la Rozière etc., homme d'armes de la compagnie du seigneur, depuis maréchal de Fervacques, et de Françoise *Rouxel de Medavy*. Marie *Doynel de Montécot* était fille de François *Doynel*, seigneur de Montécot, de Montigny, du Hamel, de la Courbe, etc., maréchal des camps et armées du roi, conseiller aux conseils d'état et privé, chevalier de Saint-Louis, et de Renée *de Logé*, veuve d'Honorat de Vassé, seigneur de la Chapelle, et fille unique de Gilles *de Logé*, seigneur des Mortiers. François était fils de Claude *Doynel*, écuyer, seigneur de Montécot, chevalier de l'ordre du Roi, maître-d'hôtel de Louis XIII, enseigne de 50 hommes d'armes des ordonnances, etc., et de Charlotte *de Bauves-Contenant*.

De Cardevac : D'hermine, au chef de sable.

De Thieulaine : Burelé d'argent et d'azur; à la bande de gueules, chargée de trois aiglettes d'or, brochante sur le tout.

De Preudhomme : De sinople, à l'aigle éployée d'or, becquée et membrée de gueules.

De Hangovart : De sable, à l'aigle éployée d'argent, becquée et membrée d'or.

D'Osmond : De gueules, au vol renversé d'hermine.

De Laval : De Montmorency : la croix chargée de cinq coquilles d'argent.

Doynel : D'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois merlettes de sable.

De Logé : D'argent, à trois quintefeuilles de sinople.

DE CHABANNES,

SIRES DE CHABANAIS ET DE CONFOLENT, *en Angoumois;* COMTES DE BIGORRE; SEIGNEURS DE CHARLUS, DE LA PALISSE, *en Limosin* et *en Bourbonnais;* SEIGNEURS, puis MARQUIS DE CURTON, *en Bazadais*; COMTES DE ROCHEFORT, DE SAIGNES, DE PIONSAT ET D'APCHON, *en Auvergne;* MARQUIS DE CHABANNES, PAIRS DE FRANCE, *à Paris;* COMTES DE DAMMARTIN, BARONS DE TOURY et DU TOUR, *en Champagne*, etc,



ARMES : *De gueules, au lion d'hermine, lampassé, armé et couronné d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux levriers. L'écu environné du manteau de pair, sommé de la couronne de marquis.

La maison DE CHABANNES réunit tous les avantages politiques qui caractérisent les premières et les plus considérables du royaume. Elle constate une ancienneté de plus de six siècles, prouvée par une série non interrompue de services importants et d'utiles fondations; la possession de grands fiefs, l'exercice des grandes charges de la couronne, et des alliances avec les maisons les plus puissantes de France, et même avec plusieurs maisons souveraines de l'Europe, parmi lesquelles elle a l'honneur d'en compter

cinq directes avec l'auguste maison de France. C'est en vertu de ces illustres parentés qu'elle est honorée par nos rois, depuis près de 400 ans, du titre de *cousin*, confirmé par lettres du mois d'octobre 1556, par brevet du roi Louis XV, du 2 août 1769, qui affecte ce titre héréditairement aux deux branches aînées de la maison, et par ordonnance de Louis XVIII, du 26 décembre 1819, qui autorise M. le marquis de Chabannes, pair de France, et chef de la seconde branche actuelle de la maison de Chabanes à porter le titre de *cousin*, et ordonne que ce titre sera inséré dans ses lettres-patentes de pairie.

La maison de Chabannes descend des comtes d'Angoulême de la première race. Cette opinion, accréditée par les anciens généalogistes (*voyez* Moréri et le P. Anselme), ne peut plus être contestée, depuis que des recherches dirigées avec soin ont fait remonter la généalogie de cette maison jusqu'à Eschivat de Chabanes, second fils de Guillaume de Mathas (de la maison d'Angoulême), et d'Amélie, princesse de Chabanais.

Cette illustre origine explique suffisamment ce que Louis XI écrivait à Antoine de Chabannes, qu'il appelait son *cousin*, en lui envoyant un des douze premiers colliers de l'ordre de Saint-Michel, « qu'il l'avoit choisy pour *un des plus grands et notables chevaliers d'ancienne lignée, extrait de grande et notable maison.* »

V. Guillaume III, baron DE MATHAS, fils de Foulques, et petit-fils de Guillaume Ier comte de Mathas, fils aîné d'Alduin II, comte d'Angoulême, (*voyez* la généalogie DE MATHAS dans ce volume, où l'on rapporte les chartes qui établissent cette filiation), épousa, vers l'an 1130, Amélie DE CHABANAIS ou DE CHABANNES *, fille unique et héritière d'Eschivat ou Jourdain VI, sire

DE CHABANAIS : d'argent, à 2 lions léopardés de gueules.

* Le nom de *Chabannes*, qui s'écrivait anciennement *Chabanes*, *Chabannées* et *Chabanez*, est absolument le même que celui de *Chabanais*, observe judicieusement M. d'Hozier; et, à l'appui de cette observation, ce généalogiste cite plusieurs chartes latines où l'on trouve alternativement *de Chabanes* et *de Cabanesio;* mais il paraît que *Chabanes* (*Chabanas* et *Cabanas* en idiôme limosin) ou *Chabánez* (*de Chabannes*), s'appliquaient plus particulièrement aux personnes, et *de Cabanesio* à la terre ou sirerie de Chabanais, comme on en donnera plusieurs exemples au

ou prince de Chabanais et de Coufolent, et de N.... de Montgommery-Lancastre. Comme Amélie était l'unique rejeton de la première race des princes de Chabanais, il fut stipulé que les enfants qui naîtraient de son mariage avec Guillaume de Mathas, en releveraient le nom et les armes. Oihenart cite Guillaume de Mathas comme le bisaïeul paternel de Jourdain-Eschivat, sire de Chabanais et de Confolent, époux d'Alix de Montfort, comtesse de Bigorre. (*Notitia Vasconiæ*, Paris, 1638, p. 509.) Il est certain que ce Guillaume eut trois fils :

1°. Jourdain VII, prince de Chabanais et de Confolent, qui, l'an 1175, entra dans la ligue formée contre le roi d'Angleterre et le duc Richard, son fils, par les comtes d'Angoulême et de la Marche, et les vicomtes de Limoges et de Ventadour, ligue dont les premiers succès ne compensèrent pas les revers qui en amenèrent la dissolution. (*Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, Paris, 1818, t. X, p. 188.) Jourdain VII fut père de :

Guillaume de Chabanes, prince de Chabanais et de Confolent, dont le fils et successeur :

---

degré VI d'Eschivat de Chabanes et à celui d'Eschivat, son petit-fils, comte de Bigorre. « Au reste, ajoute M. d'Hozier, il n'y a de différence entre *Chabanais*, » *Chabanes* et *Chabanez*, qu'une simple inflexion de voix de plus ou de moins, » parce que la prononciation du mot à changé : mais une prononciation qui s'altère » ne change rien à la nature ou à l'essence des mots, etc. » (*Armorial général, registre V, première partie, généalogie de la maison de Chapt de Rastignac*, p. 11.) Il est à remarquer encore que c'est seulement depuis le temps de l'établissement de la maison de Chabannes en Auvergne, que son nom s'est écrit avec deux *nn*, et que l'altération de la prononciation de Chabanès s'est altérée. Gilbert de Chabannes, deuxième fils de Jacques, et qui vivait en 1460, signait encore *de Chabannées*, comme on le voit dans son contrat de mariage avec Françoise de la Tour d'Auvergne, du 16 novembre 1469, et dans une quittance qu'il souscrivit, le 3 février 1488, titres conservés en original dans les archives de M. de Chabannes. Antoine de Chabannés, comte de Dammartin, signa *de Chabannées* au contrat de mariage de Jeanne, sa fille, avec Marquis de Beaufort, sire de Canillac, le 9 novembre 1469. Il paraît que les aînés, sires ou princes de Chabanais, conservèrent les deux lions; les puînés, dont descend la maison de Chabannes, n'eurent qu'un lion dans leurs armoiries. On croit devoir observer que c'était sans doute une règle établie pour les cadets de la première maison de Chabanais : car celle de Chapt de Rastignac, qui en a prouvé sa descendance pardevant M. d'Hozier, en 1752, ainsi qu'au cabinet des ordres du Roi, pardevant M. de Beaujon, en 1767, ne porte également qu'un seul lion couronné.

Jourdain VIII de Chabanes, dit Eschivat, sire ou prince de Chabanais et de Confolent, (arrière petit-fils de Guillaume de Mathas, suivant Oihenart). Il épousa, vers l'an 1234, Alix *de Montfort,* fille de Gui de Montfort, et de Pétronille, comtesse de Comminges. Alix se remaria avec Raoul de Courtenay, seigneur d'Illiers et de Neuvy en Auxois, de Tramelay, en Franche-Comté, etc., comte de Chietti au royaume de Naples, et mourut en 1255. Elle avait eu de Jourdain-Eschivat, son premier mari :

I. Eschivat de Chabanes, sire ou prince de Chabanais et de Confolent, comte de Bigorre, en 1251, du chef de Pétronille de Comminges, son aïeule. Mathe de Mathas, sa tante, épouse de Gaston VII, vicomte de Béarn, ayant revendiqué cette succession, Eschivat fit valoir ses droits par la force des armes, et mit dans ses intérêts le roi d'Angleterre, en lui prêtant hommage au mois de mai 1254. Néanmoins la paix se fit, en 1256, par la médiation de Roger IV, comte de Foix. Par le traité, Eschivat demeura possesseur de l'ancien comté, en cédant la Basse-Bigorre et la vicomté de Marsan à Mathe de Mathas. En 1257, Eschivat hérita de la vicomté de Conserans, par la mort de Roger, comte de Pailhas, et mourut sans postérité, vers la fin du mois d'août 1283, dans la ville d'Olite, en Navarre, où il était pour le service du roi Philippe le Hardi. Le 18 août, quelques jours avant sa mort, Eschivat avait fait un testament, par lequel il instituait Lore, sa sœur, son héritière universelle, et nommait pour ses exécuteurs testamentaires Guipalt de Chabanes, Jourdain Tizon (et non Teisson, comme il est dit dans l'*Art de vérifier les Dates*, t. IX, p. 294), Hélie de Maulmont, chevaliers, et le sénéchal de Bigorre. Il est remarquable que dans cet acte, Eschivat se nomme *de Chabanes,* et désigne sa sirerie par *terra de Chabanesio.* Son corps fut transporté et enseveli dans le monastère de l'Escale-Dieu, ainsi qu'il l'avait ordonné. Il avait épousé 1°, vers l'an 1240, Mascarose II *de Lomagne,* comtesse d'Armagnac et de Fezensac, en 1249, fille d'Arnaud-Otton, vicomte de Lomagne, et de Mascarose Ire, comtesse d'Armagnac. (*Ibid.*, p. 306); 2°, le 13 octobre 1256, Agnès *de Foix*, fille de Roger IV, comte de Foix, et de Brunissende de Cardonne. Elle avait eu en dot 25,000 sous morlas. (*Hist. des Grands-Officiers de la Couronne,* t. III, p. 346);

II. Jourdain de Chabanes, mort sans postérité, avant son frère;

III. Lore ou Laure de Chabanes, dame de Chabanais et de

Confolent, comtesse de Bigorre en 1283. Gaston VII, vicomte de Béarn, renouvela ses prétentions sur ce comté pour Constance, sa fille aînée, vicomtesse de Marsan, et les états de Bigorre se déclarèrent pour Constance. Lore invoqua l'appui du roi d'Angleterre : mais, en 1292, le roi Philippe le Bel sequestra le comté de Bigorre. Lore avait épousé, en 1284, 1° Raimond VI, vicomte *de Turenne*, mort l'année suivante, fils du vicomte Raimond V et d'Alamande de Malemort; 2°, Simon *de Rochechouart*, seigneur de Tonnay-Charente. Le second fils, issu de ce mariage, et nommé Aimeri, prit le nom et les armes *de Chabanais*, du chef de sa mère, et fonda la troisième race des sires de Chabanais et de Confolent, dont les biens passèrent successivement, par mariages avec clause de substitution, dans les maisons de Thouars et de Vendôme;

2°. Eschivat, dont l'article suit;

3°. Boson de Chabanes, abbé de l'Esterp en 1179. (*Nouvelle Gaule chrétienne*, t. II, p. 308.)

VI. Eschivat DE CHABANES, chevalier, épousa, vers l'an 1171, Matabrune DE VENTADOUR, dame en partie de Charlus-le-Pailloux, terre qui, de toute ancienneté, avait appartenu à la maison de Ventadour. Matabrune était veuve de Rainaud VII, vicomte d'Aubusson, surnommé le Lépreux, et fille d'Ebles IV, vicomte de Ventadour, et de Marguerite de Turenne, première femme de ce vicomte (1). Il est fait mention d'Eschivat et de Matabrune, dans la chronique de Geoffroi, prieur de Vigeois, (*Biblioth. du P. Labbe*, t. II, p. 308), en ces termes : *Matebrunam post Rainaldum Leprosum, vice comitem de Albusso, accepit (in uxorem), Eschivard, frater Jordani* DE CHABANES *et Bosonis, abbatis Stirpensis*. Eschivat

DE VENTADOUR : échiqueté d'or et de gueules.

(1) De là le nom d'Ebles, porté par les premières générations qui suivirent ce mariage, Ebles Ier, Ebles II, Ebles III.

Charlus-le-Pailloux, démembrement des terres de la maison de Ventadour, était encore possédé, en 1600, par les descendants d'Eschivat et de Matabrune. C'est ce qui a pu causer l'erreur de quelques généalogistes, qui ont semblé penser que la maison de Chabannes était une branche apanagée des Ventadour : les liaisons de parenté entre ces deux maisons subsistèrent long-temps; le fameux Antoine de Chabannes, qui naquit en 1411, avait été élevé page du comte de Ventadour.

fut un des quatre chefs de l'expédition qui eut lieu, le 11 des calendes d'avril (22 mars) 1177, entre Brive et Malemort, où il y eut 2000 personnes des deux sexes de tuées. (*Biblioth. des manusc. de Labbe*, t. II, p. 323). Les trois autres chefs de cette expédition sanglante, étaient Adémar, vicomte de Limoges, Archambaud, vicomte de Comborn et Olivier de Lastours. Eschivat de Chabanes fut témoin, en 1179, de la confirmation d'une charte donnée à l'abbaye de Dalon par Adémar V, vicomte de Limoges, et Gui, son fils. *Testes Raimundus, vicecomes Torenensis, Eblo, vicecomes de Ventedoro, Bernardus S. Aredii decanus, Eschivas* DE CHABANES, *Adémar de Nova-Villa, etc.* (*Gall. christ.*, t. II, col. 325.) Le vicomte de Ventadour, mentionné dans cette charte, était Ebles V, beau-frère d'Eschivat de Chabanes. Celui-ci est qualifié chevalier dans une charte accordée à l'abbaye d'Uzerche, par le vicomte de Limoges, en 1187, et vivait encore en 1195, suivant une donation qu'Aimeric Brun, le jeune, fit à l'abbaye de Dalon. Il eut, de Matabrune de Ventadour, Ebles Ier qui suit.

VII. Ebles DE CHABANES, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de Charlus-le-Pailloux, du chef de sa mère, a dû naître vers l'an 1174. Une ancienne généalogie de la maison de Chabanes (un gros vol. in-4°) composée en 1527, sous le règne de François Ier, apprend qu'il fut tenu sur les fonds de baptême par Ebles (V), vicomte de Ventadour, qui devait être son oncle. Vers l'an 1215, il fit don à l'abbaye de Bonaigue, d'un septier de froment de rente dans la paroisse de Vallergues (à une lieue et demie d'Ussel), du consentement d'Ebles son fils. (*Extrait du cart. de Bonaigue.*) Cette donation ne porte pas de date précise, mais elle fut faite sous le pontificat d'Innocent III (décédé le 16 juillet 1216), sous le règne de Philippe Auguste (mort en 1223), et dans le temps que Jean (décédé en 1218), était évêque de Limoges. Ebles de Chabanes fut un des huit chevaliers de la vicomté de Ventadour (1), qui s'o-

(1) Ces huit chevaliers sont nommés dans l'ordre suivant : B. de Monlion, ou Monléon, Vivien de Roussille, B. de Saint-Amant (Saint-Chamans), C. Gilbert Foucher, Hugues de la Chassagne, Gui de Miramont, Ebles de Chabanes et Guillaume Morin.

bligèrent sous serment de faire observer les clauses d'un acte de vente, que Raimond, vicomte de Ventadour, obéré de dettes, consentit le jour de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul 1226, en faveur de Hugues de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, du domaine de la Croix de la Comtesse, moyennant 12,000 sous marchiens. Le vicomte de Ventadour promit de faire ratifier cette vente par ses enfants, lorsqu'ils auraient atteint l'âge de majorité. (*Manusc. du président Boucher, à la Bibliothèque du Roi, vol, coté* : Comit. Pictav. et Engol. fol. 19, *tiré du* 5[e] *reg. des dons faits par les rois d'Angleterre.*) Ebles I[er] de Chabanes paraît être mort peu de temps après cette époque. Ses enfants furent : N....

1°. Ebles II, dont l'article suit;
2°. Rebale de Chabanes, énoncée tante d'Ebles III dans un acte de 1271.

VIII. Ebles de Chabanes, II[e] du nom, chevalier, co-seigneur de Charlus-le-Pailloux et de la Force, par indivis avec le vicomte de Ventadour et le seigneur d'Ussel, approuva la donation faite en 1215, par son père à l'abbaye de Bonaigue, ce qui prouve qu'il était alors en majorité. En 1235, il assista à un acte où furent aussi présents l'abbé de Bonaigue et 12 gentilshommes les plus qualifiés de son voisinage, assemblés pour entendre la publication des coutumes et privilèges de la ville d'Ussel, relativement à la portion de cette ville qu'Ebles d'Ussel avait cédée à Ebles, vicomte de Ventadour. (*Titres de la ville d'Ussel en Limosin.*) Ebles de Chabanes est qualifié chevalier dans cet acte. Il se rendit garant d'un traité fait le dimanche *lætare* Jérusalem 1242 (*v. st.*), entre le prieur de Saint-Angel, et Gui de Mirabel, chevalier, et son frère, au sujet de la justice de Saint-Angel. Il vivait encore en 1255, suivant une ancienne généalogie de la maison de Chabanes, conservée autrefois à la bibliothèque de Saint-Victor, à Paris. Il eut, entr'autres enfants : N....

1°. Ebles III, dont l'article suit;
2°. Guipalt ou Guipault de Chabanes, chevalier, qu'Eschivat III de Chabanes, sire de Chabanais, comte de Bigorre, choisit pour le premier de ses exécuteurs testamentaires le 18 août 1283;
3°. Étiennette de Chabanes, qui était abbesse de Bonnesaigne, en Limosin, en 1263, 1267 et 1275. Elle est mentionnée dans le nécrologe de son ab-

baye, le 3 des nones de juillet (5 de ce mois), qui fut sans doute le jour de son décès.

IX. Ebles DE CHABANES, IIIe du nom, chevalier, co-seigneur de Charlus-le-Pailloux et de la Force, reçut, le 11 des calendes de décembre (21 novembre) 1261, une quittance que lui donnèrent Hugues de Saint-Christophe, chevalier, et Almoïs ou Almens, sa femme, de la somme de 70 livres, pour prix de l'acquisition qu'il avait faite de ces derniers, du mas ou village de Trapes. Cet acte fut scellé du sceau du vendeur et de celui de Raimond de Montclar, son beau-frère, en présence de G. Olivier, de Pons de Saint-Cristophe, de Robert la Chassagne, de Robert de Saint-Martial, de G. (peut-être Guipalt), de Chabanes (*de Chabanas*), et autres. Ebles III transigea, le vendredi après Pâques et le vendredi après l'octave de la Pentecôte 1271, avec Hugues de Mirabel, chevalier, au sujet de divers fiefs, mas et tenements dépendants des terres de Mestes, de Vallergues et de Saint-Angel. Ebles y spécifia ce que dame Rebale, sa tante, tenait de lui à Salvens, le domaine du pont d'Usselgue, de la Reclusie, etc. Hugues de Mirabel lui céda ces divers objets à titre de fief avec toute justice haute, moyenne et basse, s'y réservant seulement le droit d'appel, la juridiction sur ce qu'Ebles avait à Saint-Angel, et l'hommage et serment de fidélité. Cet acte fut scellé des sceaux de ces deux seigneurs et de celui de Francon de Bort, visiteur de la milice du Temple (1). Ebles se trouva présent, le mardi après l'octave de Pâques 1274, avec Arbert de Carlus ou Charlus, Ebles, vicomte de Ventadour, et plusieurs autres seigneurs, aux promesses ou pactes de mariage de Robert VI, comte d'Auvergne, et de Beatrix de Montgascon, fille d'Isabeau de Ventadour, qui avait pour père et mère, Ebles, vicomte de Ventadour, et Dauphine de la Tour-d'Auvergne. Baluze a imprimé cet acte dans les preuves de son histoire d'Auvergne (*page* 122). Les seigneurs appelés à ce mariage,

(1) Cet accord ou traité fut ratifié dans la suite par un autre traité fait entre Robert de Chabanes, seigneur de Charlus, petit-fils d'Ebles III, au quatrième degré, et le seigneur de Saint-Angel, le 27 février 1403. (*v. st.*)

sont nommés, *nobiles viri*, *milites generis*, *et partis utriusque amici* (1). Ebles III reçut la donation d'un mas ou village, appelé du Chassanh-del-Monteil, situé dans la paroisse de Mestes, que Hugues, seigneur de Mirabel et de Saint-Angel, lui fit le vendredi avant la fête de sainte Madelaine 1284, en récompense de ses services, sous la réserve de l'hommage pour lui et ses héritiers, seigneurs de Saint-Angel, et avec la condition que Bertrand de la Force (*de la Forssa*), damoiseau, à qui ce mas appartenait, le tiendrait en fief d'Ebles de Chabanes (qui est nommé dans cet acte, *Ebolus de Chabanhas, miles.*) Il acquit, l'année suivante 1285, un fief de Bernard de Marniac, écuyer. L'an 1288, le mercredi après la fête de saint Mathieu, Marguerite de la Vergne (*de la Vernha*), dame de Châlus-Lenbron, fit en sa faveur une donation rénumératoire de plusieurs cens et rentes sur le mas de Trapes, et dans les environs, en présence de dame Claire de la Vergne, de Pierre de Tinières, et de Jourdain du Bosc (*de Bosco*), damoiseau. L'expédition de cet acte, qui est datée du mercredi après l'octave de Pâques de l'année suivante 1289, fut scellée du sceau d'Ebles, vicomte de Ventadour, chevalier. Ebles de Chabanes ne vivait plus le mardi après l'Assomption 1292. Un ancien manuscrit, conservé autrefois dans les archives du château de Madic, lui donne pour femme, une fille de N.... DE GOUZON, seigneur de la Roche-Guillebaud, de Saint-Palais et de Mallerest, dans la Marche. De ce mariage vinrent, entr'autres enfants :

DE GOUZON : de gueules, à la bande d'argent bordée d'azur ; à la bordure denticulée d'argent.

1°. André, qui suit ;

2°. Ebles de Chabanes, damoiseau, auteur d'une branche connue sous la dénomination *de seigneurs de la Force* (*de la Forssa*), hospice et fief, situés près de Charlus-le-Pailloux, branche éteinte avant la fin du quatorzième siècle. Il paraît qu'Ebles prédécéda son père. Il laissa de N...., sa femme, qu'on présume fille unique et héritière de Bertrand *de la Force*, damoiseau, mentionné dans un acte de 1284, cité plus haut ;

---

(1) Il est nommé dans cette charte, *Eblo de Chabanas. Nos que Eblo, vicecomes Ventedorensis, et Bertrandus de Turre, Petrus de Monte acuto, Robertus de Sancto Floro, Hugo de Ponte Gibaldo, Bertrandus Frenals, Guillelmus de Monte rotundo, Eblo de Chabanas, Constantinus de la Chassanha, milites, de mandato et ad rogatum dictæ Isabellis.* (*Voyez* Baluze, cité ci-dessus.)

A. Ebles ou Eblon de Chabanes, damoiseau, qui fit donation, par acte du mardi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome, en janvier 1311 (*v. st.*), au profit d'André de Chabanes, son oncle, de tous les droits paternels et autres, que le donateur pouvait prétendre sur les biens qui avaient appartenu à défunt Ebles ou Eblon de Chabanes, chevalier, son aïeul, et père d'André : ces biens ou droits étaient situés au lieu de Fenayrols, paroisse de Monestier, et relevaient du seigneur de la Tour, à cause de Tinières. Ebles est mentionné dans des actes de 1325, 1326, et années suivantes, dans lesquels il se qualifie quelquefois Ebles de Chabanes de la Force, et d'autres fois seulement Ebles de la Force. Il avait eu d'*Helis*, sa femme, un fils nommé aussi Ebles, ou Eblon, et qui demeurait avec lui, à Saint-Exupéry, lorsqu'en 1339, ils passèrent une transaction avec Ebles et Itier de Chabanes de Charlus, leurs cousins, auxquels ils demandaient leur légitime sur les biens de la succession d'André de Chabanes, leur oncle. Ebles de Chabanes de la Force, fit, en 1360, une donation au seigneur de la Mauriange, son neveu;

B. Aimeri de Chabanes, damoiseau, *dit* de la Force, vivant en 1300, et père de

Pierre de la Force (ou Forsse), chevalier, qui, par acte du mardi avant l'Ascension 1300, vendit à André de Chabanes son moulin de la Force, et sa maison de la Borde, paroisse de Saint-Exupéry. Pierre n'était alors que damoiseau. Il ne vivait plus le 28 juillet 1374, et il n'avait laissé qu'une fille, Marguerite de la Force, mariée à Georges *de Sartiges*, damoiseau, avec lequel elle rendit foi et hommage à Gui, seigneur de la Tour, pour les cens, rentes et autres biens échus à Bertrand de Sartiges, leur fils, comme héritier universel institué par le testament de Pierre de la Force (de Chabanes), chevalier, son aïeul. Marguerite de la Force était déjà décédée, le 30 avril 1395, lorsque Catherine, sa fille, contracta mariage, sous le sceau du bailli des montagnes d'Auvergne, avec Gérard de la Roche (*de Rupe*), damoiseau, de la paroisse de Sauzet, au diocèse de Clermont;

C. Marguerite de Chabanes, qui donna quittance, le mardi après la fête de l'Assomption de la Vierge 1292, à André de Chabanes, damoiseau, son oncle, des droits qui pouvaient lui appartenir sur la succession d'Ebles de Chabanes, chevalier, son aïeul, et père d'André. Il lui était échu en partage, entr'autres objets, les mas ou villages *del Chaussel* et *del Montelk*. Cet acte fut passé en présence de Robert de Chassagne, chevalier, de Pierre de la Marche, de Pierre d'Anglars, etc., etc.

X. André DE CHABANES, damoiseau, seigneur, ou co-seigneur

de Charlus-le-Pailloux, etc., est qualifié *noble et puissant seigneur*, dans une procuration, donnée le lundi après l'octave de la Pentecôte 1292, pour un arbitrage, accordé entre lui et le commandeur de Belle-Chassaigne, à cause du tenement de Laval, situé dans la paroisse de Saint-Exupéry, dont dépendait Charlus-le-Pailloux. Le lundi avant la fête de l'Assomption de la même année, il reçut une quittance de Marguerite de Chabanes, sa nièce, de tout ce qui pouvait lui appartenir dans la succession d'Ebles de Chabanes, chevalier, son aïeul. André prend la qualité de damoiseau, dans cet acte, ainsi que dans plusieurs autres actes des années 1300, 1301, 1309, etc., relatés en un ancien inventaire des titres de Charlus-le-Pailloux, conservé autrefois dans les archives du château de Madic. Il reçut, vers le même temps, plusieurs reconnaissances de ses vassaux, justiciables et censitaires de la seigneurie de Charlus. Ebles de Chabanes-la-Force, son neveu, lui fit donation, le mardi avant la fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome en 1311 (*v. st.*), de tous les biens paternels et autres que le donateur pouvait prétendre en la succession d'Ebles de Chabanes, chevalier, père d'André. Cet acte fut scellé du sceau de la cour du seigneur de la Tour, et passé en présence de messire Guillaume de Bertrand, moine de Cluny, d'Altier Atayne, damoiseau, et de Gérald du Puy de la Vergne. André de Chabanes ne vivait plus au mois de mai 1325, et il mourut probablement la même année. Il avait fait son testament, qui est cité dans le vieil inventaire de Madic, mais sous la fausse date de 1330 ou 1332. On ignore le nom de sa femme, mais on a la certitude qu'il eut au moins trois enfants, savoir : N....

1°. Ebles IV, qui suit;
2°. Itier de Chabanes, connu par des actes de 1325 et 1336. Il était recteur de l'église de Saint-Honorat, au diocèse de Dax, en Gascogne, en 1349;
3°. Claire de Chabanes, mariée avec Bernard *de Saint-Martial*, damoiseau (1), fils de Pierre de Saint-Martial, aussi damoiseau, et de Béatrix. Elle ne vivait plus, ainsi que son mari, en 1325.

(1) Bernard de Saint-Martial est connu par des actes de 1310, 1313, 1321 et 1322. C'est de lui et de Claire de Chabanes, sa femme, que sont issus les barons, puis marquis de Conros, barons d'Aurillac, seigneurs de Pydeval, etc.

XI. Ebles DE CHABANES, IVe du nom, co-seigneur de Charlus-le-Pailloux, et damoiseau, passa une procuration, le samedi après la fête de Sainte-Croix de mai 1325, à Itier de Chabanes, son frère, pour recevoir quittance que lui donna à Ussel, le samedi jour de sainte Madelaine (22 juillet) suivant, Bertrand de Saint-Martial, prieur du prieuré de *Sanh Engore*, ordre de Saint-Benoît, diocèse de Limoges, exécuteur du testament de Bernard de Saint-Martial, damoiseau, son frère, agissant en qualité de tuteur de Gui, Ebles et Florence, et de curateur de Pierre de Saint-Martial, damoiseau, ses neveux et nièce, enfants et héritiers de ce même Bernard de Saint-Martial, et de défunte Claire de Chabanes, de tout ce qui restait à payer de la dot promise à cette dernière, par André de Chabanes, son père. Un des témoins de cet acte fut Ebles de Chabanes de la Force, damoiseau. Ebles de Chabanes acquit, par acte passé à Ussel, le mardi avant la fête de Saint-Vincent (20 janvier) 1326 (*v. st.*), de Guillaume Oudin, bourgeois d'Ussel, pour le prix de 30 livres tournois, une rente de 30 sols, sur le mas *de Novaladas* dans la paroisse de Mestes, laquelle avait été vendue autrefois à ce dernier, par Eblon de la Force, cousin-germain (*consanguineus*) d'Ebles IV. L'investiture en fut donnée à l'acquéreur par Aymon de Rochefort, damoiseau, seigneur féodal de l'objet vendu. Vers le même temps, Ebles fit un échange avec le prieur de Saint-Etienne et les tenanciers de Barmontel. L'an 1330, Pierre de Murat, écuyer, demeurant à Saint-Angel, fit une vente à son profit et à celui d'Itier de Chabanes, son père. (*Vieil invent. de Madic*, *n*° 551). Le 26 août 1335, il rendit hommage à noble et puissant homme Hugues de Châlus-Lenbron, damoiseau, seigneur de Saint-Exupery. (*Cab. de M. de Gaignières*, t. 668. p. 20). L'année suivante 1336, le dimanche après la fête de Saint-Martin d'hiver, Itier de Chabanes, son frère, et lui, terminèrent par arbitrage le différent qu'ils avaient avec Ebles ou Eblon de Chabanes de la Force, de la paroisse de Saint-Exupery, au sujet de la demande que faisait ce dernier de la moitié, c'est-à-dire, de la portion qui devait lui revenir par droit héréditaire, en la succession d'André de Chabanes, son oncle, père d'Ebles IV et d'Itier. Le 12 mars 1337 (et non pas 1377), Ebles IV reçut un hommage de Pierre André ou Andrieu. Il lui en fut rendu un autre, le samedi après la fête de sainte Anne 1340, par Pierre de Tinières de la Villate

damoiseau, pour le lieu ou tenement *del Boschet*, situé dans la paroisse de Saint-Exupéry; et, le mercredi après la fête de saint Luc évangéliste 1344, Guillaume du Rieu ou *Dand*, d'Ussel, le tint quitte, ainsi que Hugues de Chabanes, son fils, de tout ce que ces deux seigneurs devaient à Almodie, sa mère. Ebles IV passa encore un acte le 3 avril 1346, suivant l'ancien inventaire de Madic, et il ne vivait plus au mois de mai 1349. Le même inventaire lui donne pour femme, une demoiselle de la maison DE LESTRANGE, en Vivarais, originaire du Limosin. De ce mariage sont provenus:

DE LESTRANGE : de gueules, au léopard d'argent, et à 2 lions adossés d'or, mal ordonnés.

1°. Hugues, dont l'article suit;

2°. Bernard de Chabanes, chanoine-comte de Brioude, vers 1384.

XII. Hugues DE CHABANES, chevalier, co-seigneur de Charlus-le-Pailloux, né vers l'an 1320, était absent, lorsqu'Itier de Chabanes, recteur de l'église de Saint-Honorat, au diocèse de Dax, son oncle, agissant au nom de son neveu, reçut, par acte passé à la Borde-d'Alchier de la Force, paroisse de Saint-Exupéry, le mercredi après l'invention de la Sainte-Croix 1349, la donation que lui fit Gérald d'Alchier de la Force, d'une somme de 9 livres 10 sols de petits tournois, qui lui était due par les héritiers de Jean d'Alchier, son frère; et, le dimanche après la fête de sainte Luce (au mois de décembre), de la même année, il reçut quittance de tout ce que lui, et feu Ebles son père, pouvaient devoir à Pétronille de Restalhs, d'Ussel, et à Valérie, sa belle-fille, veuve de Pierre de Restalhs; et Pierre Andrieu consentit une vente en sa faveur, le 9 juin 1351. (*Viel invent. de Madic, pièce cotée xxxx.*) Hugues ne prenait encore que la qualité de damoiseau : mais dans la suite, il fut élevé au grade de chevalier, comme il paraît par une quittance qu'il donna de ses appointements à Clermont en 1358, dans laquelle il se qualifie *chevalier* d'Ussel en Limosin. (8ᵉ *compte de Jacques l'Empereur, trésorier des guerres, du mois de janvier* 1358 (v. st.), *cabin. de M. Clairambault.*) Hugues de Chabanes et Robert son fils, passèrent un accord, le 3 novembre 1395, avec noble Hugues d'Ussel, co-seigneur de ce lieu, et de Charlus, damoiseau, sur un différent élevé entre eux, lequel par un compromis signé le 28 octobre précédent, fut soumis, sous peine de 100 marcs d'argent de dédit, à l'arbitrage de Raimond de la Cha-

poulie, licencié ès-lois, lieutenant du sénéchal de Limoges, auquel furent adjoints Guillaume de Madic, prieur de Bort, au diocèse de Limoges, et noble Jean d'André, damoiseau, seigneur de Lespinasse. Le principal sujet de la contestation était relatif à une chapelle située entre le château de Hugues de Chabanes et celui de Hugues d'Ussel, que ce dernier avait fait détruire, et que par conséquent il devait être tenu de faire rebâtir. Les arbitres décidèrent que les parties le feraient reconstruire à frais communs. Leur sentence fut rendue dans la ville d'Ussel, en présence de Jaubert de Vilhac, de Jean de Bort, seigneur de Pierrefitte et de Georges de Savignac, damoiseaux, et de Jean de la Barrière, prêtre. Hugues de Chabanes mourut avant le 11 août 1401, laissant du mariage qu'il avait contracté, au mois d'août 1352, avec Gaillarde DE MADIC, fille de Géraud I (et non de Guillaume), seigneur de Madic et autres places :

DE MADIC : d'or, au sautoir de sable.

1°. Robert, qui suit;

2°. Pierre de Chabannes, prieur de Bort, ordre de Cluny, au diocèse de Limoges, par bulles du 27 avril 1409. Il fit son testament le 5 avril 1435;

3°. Autre Pierre de Chabannes, prieur de Saint-Angel, vivant en 1410.

XIII. Robert DE CHABANNES, damoiseau, puis chevalier, seigneur de Charlus-le-Pailloux, appelé depuis Charlus-Chabannes, de Madic, etc., passa, le 11 août 1401, un acte avec Jean de Bort, seigneur de Pierrefitte, qui lui engagea, pour prix de 90 francs d'or, divers tenements situés dans la paroisse d'Eygurande, et ce en déduction de la dot qui avait été constituée à Hélis de Bort, sœur de Jeanne de Bort, épouse de Robert de Chabannes. Celui-ci reçut, le 7 janvier 1403 (*v. st.*), l'hommage-lige et le serment de fidélité que lui fit Pierre de Charlus, damoiseau, seigneur de la Borde, de la paroisse d'Ussel, pour les lieux et mas de la Besse, de Langieyre, etc., situés dans la paroisse de Vallergues. Le 30 août 1409, Robert de Chabannes reçut un aveu de Bernard de Vernegole, seigneur de Chanteyrie, époux d'Alaïs de Lespinasse; et, dans la même année, Robert eut avec Jean de Bort, son beau-frère, un procès qui fut jugé aux assises de Brive, tenues par Raimond de la Chapoulie, le lundi après la fête de Saint-André, apôtre. Enfin, le 12 décembre suivant, représenté par Pierre de Chabannes, son

frère, et son procureur fondé, il transigea avec le même Jean de Bort, déjà cité, relativement à une somme d'argent, dont Robert de Chabannes avait jadis consenti à souscrire une obligation. Ce dernier fit son testament, le 17 août 1410 (1). Il choisit sa sépulture dans l'église de Saint-Exupery, au tombeau de ses parents, fit quelques dons aux églises de Bort, Saint-Exupery, Vallergues, Bonaigue, etc., nomma sa femme et ses enfants, au nombre de sept, et choisit, pour exécuteurs de ses dernières volontés, Pierre de Chabannes, prieur de Bort, et Pierre de Chabannes, prieur de Saint-Angel. Robert de Chabannes vécut encore quelques années. L'ancien inventaire des titres de Madic porte que Géraud de Madic, chevalier, lui fit donation, et à ses enfants, de la terre de ce nom, le 20 juin 1414. Cependant, il n'en est pas fait mention dans le testament de ce dernier (2). Robert de Chabannes fut tué à la bataille d'Azincourt, gagnée par Henri V, roi d'Angleterre, contre les Français, le 25 octobre 1415. (*Hist. de Charles VI, imprimée au Louvre; Monstrelet; Juvenal des Ursins*, etc.) Il avait épousé, vers l'an 1390, Hélis ou Alix DE BORT DE PIERREFITTE, fille de Hugues de Bort, seigneur de Pirrefitte, et de dame Dauphine de Lestrange. Ses enfants furent :

DE BORT : d'or, au sautoir denché de gueules.

---

(1) L'original de ce testament était conservé autrefois au greffe du palais du parlement de Paris. Il était sur parchemin et en latin.

(2) Gérald ou Géraud de Madic, chevalier, seigneur de la terre de ce nom, près de Bort, au diocèse de Clermont, fit son testament dans la tour de Madic, devant Gérald de Donedevie, notaire public, le 20 juin 1414. Il y ordonne que son corps soit enterré dans l'église d'Yse, et que ses funérailles soient faites honorablement, selon l'état, condition et qualité de sa personne, conformément aux ordres de Guillaume de Madic, son frère, prieur de Ventadour, et de Pierre de Chabannes, prieur de Bort, son neveu; rappelle défunt Géraud de Madic, chevalier, son père; donne l'administration de ses biens et de son hospice, à Tandone, sa femme, dont il avait eu deux enfants, Jacques de Madic, qu'il institue son héritier, et Antonie ou Antoinette de Madic, alors veuve de noble Guillaume de Valon, laquelle avait été dotée de 700 livres tournois; fait un legs à Hélis de Madic, sa nièce, dame de Saint-Domet, et appelle à la substitution de ses biens, après sa fille et sa nièce, noble Jacques de Chabannes, son (petit) neveu et ses héritiers. Ce testament fut ratifié, le 26 janvier 1451, par noble et puissant seigneur Jacques, seigneur de Madic, fils du testateur.

1°. Hugues de Chabannes (1), héritier universel de son père. Il fut capitaine d'une compagnie de gendarmes, et périt à la bataille de Crévant, en 1423, sans avoir eu de postérité;
2°. Jacques Ier, qui continue la descendance;
3°. Antoine de Chabannes, auteur de la branche des *comtes* DE DAMMARTIN, rapportée à son rang;
4°. Agnès de Chabannes (2), mariée avec Jean *de Balsac*, seigneur d'Entragues et de Bensac, fils de Guillaume de Balsac, chevalier, et de Marguerite d'Alzon;
5°. Louise de Chabannes;
6°. Gaillarde de Chabannes, mariée à Raimond *du Luc*, seigneur de Neuville, au diocèse de Limoges, qui donna quittance de 250 écus d'or, pour partie de la dot de sa femme, à Jacques de Chabannes, son beau-frère, le 22 février 1427;
7°. Dauphine de Chabannes, religieuse à Faremoutier, puis nommée, par bulles du 14 octobre 1435, abbesse de Bonnesaigne, où elle mourut, le 24 mars (ou mai) 1469. Elle fut ensevelie dans le tombeau d'Étiennette de Chabannes, du côté de l'Évangile, à l'endroit où fut placé dans la suite le siége abbatial, au chœur d'en bas. (*Gall. christ.*, t. II, col. 615.) D. Martène croit qu'elle fut abbesse de Faremoutier : mais les auteurs du *Gallia christiana* ne l'ont pas insérée dans le catalogue des abbesses de ce monastère;
8°. Susanne de Chabannes, femme de Baltazard *de Neufville*, seigneur de Magnac. Elle ne vivait plus lors du testament de son père.

XIV. Jacques DE CHABANNES, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Palisse, de Charlus, de Passy, de Curton, de Madic, de Montaigu-le-Belin, de Rochefort et de Châtel-Perron, conseiller et chambellan du roi, grand-maître de France, sénéchal et maréchal de Bourbonnais, puis de Toulouse, etc., prenait déjà la qualité de chevalier, lorsque le roi Charles VII le nomma son chambellan, le 14 février 1425, et il prenait celle de maréchal de Bourbonnais en 1428. Jacques de Chabannes fut un des preux qui secondèrent

---

(1) Hugues de Chabannes a toujours été nommé par les historiens, *Étienne*; cependant, son père ne reconnaît dans son testament que trois enfants mâles, Hugues, Jacques et Antoine, et dit, en parlant de l'aîné, *idcirco instituo et ordino* (heredem), *dilectum Hugonem de Chabanis, filium meum.*

(2) L'auteur de l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne, t. VII, p. 131, ne nomme que deux filles, Dauphine et Susanne de Chabannes.

avec succès les entreprises de Jeanne d'Arc et du comte de Dunois pour chasser les Anglais du royaume. Il se distingua notoirement, à la tête de ses gendarmes, au ravitaillement de la ville d'Orléans, se trouva au combat de Rouvray l'année suivante, et marcha au secours de Compiègne. Le 18 mars 1430 (*v. st.*), Charles, duc de Bourbon, lui vendit, pour 6000 écus d'or, la ville et châtellenie de la Palisse, en Bourbonnais, et il acquit, en 1441, le droit que Pierre de Canillac, chevalier, pouvait avoir sur cette seigneurie. La querelle que Jacques de Chabannes eut avec Jean de Grandson, seigneur de Pesmes, parent du duc de Bourgogne, et à raison de laquelle ce prince et le duc de Bourbon s'étaient rendus à Châlons-sur-Saône, pour être juges, *entre messire Jacques de Chabannes*, *chevalier de très-grand façon*, *et messire Jean de Grantzon*, fut apaisée depuis par Isabeau de Portugal, duchesse de Bourgogne. (*Olivier de la Marche*, ch. 5.) En 1433, Jacques de Chabannes marcha au secours de la ville du Mont-Saint-Vincent, et, le 26 juillet 1436, à celui de Saint-Denis. Il se qualifiait capitaine (gouverneur) des châteaux de Corbeil et du bois de Vincennes, en 1436 et 1437, et de Brie-Comte-Robert en 1438. Il avait commandé, l'année précédente, 120 hommes d'armes et 240 de trait sous le connétable de Richemont, à la prise de Montereau. Il fut pourvu, le 2 février 1438 (*v. st.*) à la place de Jean de Bonnay, de l'office de sénéchal de Toulouse, en se démettant de celui de Bourbonnais, dont il conserva néanmoins la qualité. (*Memorial K de la ch. des comptes de Paris*, p. 54), et il prêta serment le 17 novembre 1439. Le 2 août de l'année suivante, le duc de Bourbon le nomma capitaine et châtelain de Chantelle, et lui assigna des hommes pour composer la garnison de sa place de Montaigu-le-Belin. La même année, Jacques de Chabannes embrassa le parti du dauphin dans la faction de *la Praguerie*, où le comte de Dammartin, son frère, s'était également jeté. En 1447 et 1448, les états de Bourbonnais firent présent à Jacques de Chabannes d'une somme considérable, en considération des services qu'ils en avaient reçus. Le 30 janvier 1447 (*v. st.*), Jacques de Chabannes, qualifié *noble homme et puissant messire*, *chevalier*, *seigneur de Charlus*, *maréchal et sénéchal de Bourbonnais*, vendit et transporta à noble homme et sage Jacques Cœur, conseiller et argentier du roi, 20 livres de rente sur la terre et seigneurie de Saint-Géran de Vaulx, laquelle il avait acquise de

dame Annette de Chauvigny, veuve de messire Antoine de la Palisse, chevalier, et remariée avec Guyot Cailhot. En 1449, Jacques de Chabannes assista à l'entrée solennelle du roi Charles VII dans la ville de Rouen. Il servit aux siéges de Valognes et de Caen, en 1450, prit possession de la succession de Madic, le 23 février 1451 (*v. st.*), et fut pourvu, avant la mi-mai, de la charge de grand-maître de France. Il marcha la même année à la conquête de la Guienne, sous Charles VII, qui, par lettres-patentes du 4 juin, lui donna les château, place, terre et seigneurie de Curton (1), près de Casteljaloux, avec ses dépendances, en quelque lieu qu'elles fussent situées, tant à Libourne, qu'à Rions, à Bordeaux, en Médoc, à Saint-Emilion, etc., confisqués sur Louis de Beaumont, connétable de Navarre, qui suivait le parti anglais; et ce don lui fut fait, « en considération et pour le remunerer aucunement des louables » et profitables services qu'il avait faits par long-temps à S. M. au » fait de la guerre, à l'encontre des Anglais, ses anciens ennemis, » et qu'il continuoit de rendre chaque jour, en grande sollicitude » et diligence, au fait et recouvrement du duché de Guienne, où » il étoit alors en grand charge de gens d'armes et de trait. » Ces lettres furent vérifiées en la chambre des comptes de Paris, à la requête de Gilbert de Chabannes, son fils, le 21 février 1458 (*v. st.*) Jacques de Chabannes justifia par de nouveaux succès la récompense que le roi Charles VII venait d'accorder à ses nombreux services. Il traita de la reddition de Blaye et de Bourg, dont il fut nommé immédiatement capitaine (gouverneur), et reçut également la capitulation du château de Fronsac. Il commanda 1500 lances, lors de l'entrée magnifique du comte de Dunois, dans

(1) Suivant une ancienne généalogie de la maison de Chabannes, composée en 1527, la terre de Curton avait appartenu à cette maison dans des temps très-reculés, et elle en avait été dépossédée par les Anglais. Elle cite comme un des anciens possesseurs de cette terre, Eymar de Chabanées, vivant dans le 13e siècle, lequel pouvait être un cadet de la maison de Chabannes. Telle fut peut-être la cause de la substitution qui fut établie pour cette terre, à la possession de laquelle furent appelés, par ordre de primogéniture, tous les enfants mâles de cette maison, à l'exclusion des filles Quoiqu'il en soit, il existait dans les 12e, 13e, 14e et 15e siècles, une maison de Curton, en Guienne, parmi la haute noblesse de cette province, et elle portait pour armoiries : *losangé d'or et de gueules.*

Bordeaux, le 23 juin 1451, se trouva avec ce prince et le comte de Foix, au fameux siége de Bayonne, et contribua puissamment à la réduction de cette place, où il fit son entrée le 21 août de la même année. En 1453, Jacques de Chabannes concourut au siége et à la prise de Castillon avec les maréchaux de Loheac et de Jalogne : mais il fut blessé dans un combat qui fut livré sous les murs de cette place (1), et mourut le 20 octobre suivant. Son corps fut transporté à Bordeaux et inhumé dans l'église des Augustins, sous un magnifique mausolée (2). Durand a publié l'éloge de Jacques de Chabannes dans ses *Origines de Clermont*, p. 260; du Plessis a écrit sa *Vie*, ainsi que celle d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, son frère, (*Paris*, 1617, *in*-8°), et Thevet lui a consacré un éloge dans ses *hommes illustres*. Il avait épousé 1° Anne DE LAUNAY, dame de Fontenilles, morte sans enfants (3); 2°, par contrat du 4 octobre 1432, Anne DE LAVIEU, fille de feu noble et puissant seigneur Édouard de Lavieu, chevalier, seigneur de Fougerolles, et de dame Marguerite Dauphine (4). Elle fut assistée

DE LAUNAY :

DE LAVIEU : de gueules, au chef de vair.

(1) Le succès de ce combat, où périrent le brave Talbot et son fils, fut dû aux bonnes dispositions et aux efforts courageux de Jacques de Chabannes. Geoffroi de Chabannes, son fils, fut armé chevalier sur le champ de bataille. Jacques de Chabannes envoya au roi la gorgerette (hausse-col) de Talbot, qui lui fut présentée par son frère, Antoine de Chabannes. La victoire de Castillon assura à la France la possession de la ville et du territoire de Bordeaux, qui, quoique soumis au roi Charles VII, par le traité de Fronsac, en 1451, avait presqu'aussitôt ouvert ses portes aux Anglais.

(2) Suivant Baluze, (*Hist. de la maison d'Auvergne*, t. I, p. 228,) il fut enterré avec Anne de Lavieu, sa femme, dans la chapelle du château de la Palisse. Peut-être lui a-t-on seulement érigé un tombeau dans cette chapelle.

(3) L'ancienne généalogie de la maison de Chabannes, écrite en 1527, nomme la première femme de Jacques de Chabannes, N.... d'Estouteville. Les modernes l'ont appelé Anne de Launay, dame de Fontenilles. Elle périt enceinte, d'une chûte par une fenêtre.

(4) Marguerite Dauphine était fille de Beraud Dauphin, Ier du nom, seigneur de Saint-Ilpize, et de Combronde, et d'Isabeau d'Apchon. Son père lui donna en dot 3000 francs d'or, lorsqu'elle épousa, en 1404, Édouard de Lavieu. Elle avait pour sœur, suivant la conjecture de Baluze, Françoise Dauphine, femme de Pierre le Loup, seigneur de Bellenave, en Bourbonnais.

de nobles et puissants seigneurs Jacques de Lavieu, chevalier, seigneur de Fougerolles, et Jean de Lavieu, écuyer, seigneur de Contay, ses frères, et de noble homme Guichard de Marzé, chevalier, seigneur de Grisieu, leur curateur. Ils lui constituèrent en dot plusieurs terres, situées en Auvergne, savoir : Cournon, Pérignat, Essandre ou Essandos, Lonzoux, Disbois, Desrelhac, etc., et la moitié de la terre de Servant, en la châtellenie de Montagu, de la valeur de 30 livres de rente, provenue de la succession de Roland de Lavieu, leur oncle paternel. Cet acte fut passé en présence de Pierre de Chaslus, abbé des Bruelles, de Pierre de Thoulon, seigneur de Gerat, chevalier, chancelier de Bourbonnais, de Pierre, seigneur de Montmorin, de Raimond de Rochedragon, chevalier, de Jacques de Blot, de Hugues de Marzé, du Jean du Boys, écuyer, etc., etc. Anne de Lavieu, unie à Geoffroi de Chabannes, son fils aîné, et tutrice de Gilbert, son second fils, plaidait, en 1453, suivant un registre du parlement de Paris, contre Guillaume d'Aubusson, chevalier, seigneur de Banson, lequel, par arrêt du 13 mars 1455 (*v. st.*), fut condamné à payer à cette dame et à ses enfants, une somme de 30 livres 14 sous 4 deniers. Elle plaidait, en 1464, contre Jacques de la Queuille, chevalier, et, en 1480, contre Astorg de Peyre, aussi chevalier. Ses enfants furent :

1°. Geoffroi, dont l'article suit ;
2°. Gilbert de Chabannes, auteur de la branche des *seigneurs,* puis *marquis* DE CURTON, rapportée ci-après.

XV. Geoffroi DE CHABANNES, chevalier, seigneur de Charlus et des châteaux de la Palisse, de Montaigu-le-Belin, de Chezelles et de Dompierre, conseiller et chambellan du roi, sénéchal de Rouergue (1), lieutenant-général au gouvernement de Languedoc sous le duc de Bourbon, et capitaine du Pont-Saint-Esprit, joignit à ces charges importantes celles de capitaine-général des provinces d'Auvergne, de Forez, Lyonnais, Beaujolais, Berry et Nivernais, et de capitaine-général des francs archers. (*Archives du château de la Palisse.*) Il avait mérité par ses exploits au siége de Bayonne d'être armé chevalier par Gaston, comte de Foix. Depuis, il fut capitaine

(1) Il a ces qualités dans les titres de la maison d'Estaing en 1486.

de 100 hommes d'armes et de 4500 francs-archers. Ce fut par lettres du 22 juin 1469, que le duc de Bourbon l'appela à la lieutenance-générale du Languedoc, et au gouvernement de la ville et du comté de l'Isle-Jourdain; et, en cette double qualité, il intervint dans toutes les affaires importantes de la province. Il était capitaine de 25 lances en 1477, et depuis, il fut nommé gouverneur du Pont-Saint-Esprit. Il jouissait de 500 livres de pension en 1485 et 1494, et vivait encore le 23 juillet 1497 (1). Geoffroi de Chabannes avait épousé, en 1462, Charlotte DE PRIE, demoiselle d'honneur de la reine Marie d'Anjou, fille d'Antoine de Prie, chevalier, seigneur de Busançais, grand-queux de France, et de Madelaine d'Amboise de Chaumont. Ce mariage avait été contracté deux années après le partage des biens de sa maison, que Geoffroi avait fait,

DE PRIE: de gueules, à 3 tiercefeuilles d'or.

(1) On conservait au château de la Palisse des lettres-patentes du roi Louis XI, datées d'Arras le 29 juillet 1477, par lesquelles ce prince fit don à Geoffroi de Chabannes, seigneur de Charlus, qu'il qualifie « notre amé et féal *cousin*, conseiller et chambellan », et ce, pour les services qu'il avait rendus à S. M., et les dépenses qu'il avait faites à la guerre, de la terre et seigneurie de Pesmes, située au comté de Bourgogne, et confisquée sur le seigneur de Pesmes pour crime de félonie. On remarquera à la branche des comtes de Dammartin que ce titre *de cousin* avait déjà été donné par le roi à Antoine de Chabannes, oncle de Geoffroi: mais il importe d'observer que ce titre était dès-lors dans la maison de Chabannes par droit de consanguinité, et non en vertu de grandes charges. On sait que ce n'est que depuis François Ier, et vers l'an 1540, que nos rois ont donné le titre de *cousin* aux grands-officiers de la couronne et aux cardinaux. Antérieurement, ils qualifiaient les pairs et les grands-dignitaires *très-cher et fidel ami*, et ne traitaient de *cousins* que ceux qui avaient en effet l'honneur d'être leurs parents. (*Essais historiques sur Paris*, *édit. de* 1759, t. III, p. 275.) La maison de Chabannes était en possession de ce titre plus de 80 ans avant l'année 1540. Commines rapporte dans ses Mémoires (*Cab. de Louis XI*) plusieurs lettres de Louis XI à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, dans lesquelles ce monarque le qualifie de *cousin*, et l'on trouve dans l'ancienne Histoire du chevalier Bayard, sous l'année 1509, une lettre de l'empereur Maximilien d'Autriche à Jacques de Chabannes, seigneur de la Palisse, dans laquelle il le qualifie de *cousin* : le seigneur de la Palisse n'était pas encore grand-maître ni maréchal de France. Il résulte de ces observations qu'il existait, au milieu du quinzième siècle, une consanguinité entre la maison de Chabannes et l'auguste maison de France, parenté distincte de toutes celles qu'on aura occasion de citer dans le cours de cette généalogie.



en 1460, avec Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, son frère puîné. Il laissa de Charlotte de Prie :

1°. Jacques II, dont l'article suit;

2° Jean de Chabannes, seigneur de Vandenesse, surnommé *le Petit-Lion*. Ce fut lui qui, à la bataille d'Agnadel, le 14 mai 1509, fit prisonnier le fameux l'Alviane, général des Vénitiens, qu'il présenta au roi Louis XII sur le champ de bataille. Jean de Chabannes fut cité pour avoir contribué, en 1515, au succès de la journée de Marignan. Forcé, en 1521, de rendre au marquis de Pescaire la ville de Como, où il s'était jeté à la hâte et sans munitions avec sa compagnie de 50 lances et 500 volontaires français, il obtint, par son sang-froid et sa fermeté, une capitulation honorable, mais qui fut immédiatement violée, la place ayant été livrée au pillage. Indigné de cette infraction, le seigneur de Vandenesse appela en champ clos le marquis de Pescaire ; ce dernier releva le gage de bataille, mais il fut convenu entre les champions qu'ils ne videraient ce différent qu'aussitôt qu'une trève ou la paix leur permettrait de disposer de leurs vies. Jean de Chabannes se distingua par deux beaux faits d'armes à la malheureuse journée de la Bicoque. Lors de la retraite de Rebec, au mois d'avril 1524, l'amiral Bonnivet lui confia la garde de l'artillerie. « Oui, »lui dit Vandenesse, je vous la garderai, je vous en assure, tant que je »vivrai, ou j'y mourrai, » et il tint parole. Il soutenait avec Bayard tout l'effort des ennemis, lorsqu'ils tombèrent, l'un et l'autre, mortellement blessés en même-temps. Ainsi périt Vandenesse, digne compagnon d'armes du premier chevalier français, sans que les événements militaires lui eussent permis de combattre un ennemi tel que Pescaire. « Vandenesse, »dit Brantôme, était fort petit de corsage, mais très-grand de courage : »de sorte que dans les vieux romans on l'appelait *le Petit-Lion*. » Il n'avait eu de Claude *le Viste*, sa femme, veuve de Geoffroi de Balsac, seigneur de Montmorillon, que 2 filles :

A. Françoise de Chabannes, mariée 1°, avec Louis *de Miolans*, maréchal de Savoie; 2°, le 8 juillet 1516, avec Jean *de Poitiers*, seigneur de Saint-Vallier. Le maréchal de la Palisse, son oncle, assista à ce mariage;

B. Claude de Chabannes, religieuse à Poissy, en 1562;

3°. Antoine de Chabannes, protonotaire du saint-siége, prieur de Saint-Martin d'Ambert, en 1494, évêque et comte de Velay, en 1516, décédé au mois de septembre 1535 (1). (*Gall. christ.*, t. II, col. 735);

(1) On croit qu'il y a erreur dans cette date, ou que le maréchal de Chabannes avait un autre frère du nom d'Antoine; car ce dernier, par acte du 4 janvier 1544, donna entre vifs, à noble Pierre de Chabannes, *dit* des Martinières,

4°. Charlotte de Chabannes, élue prieure du monastère de Poissy, le 16 mai 1521, décédée le 28 mai 1540;

5°. Anne de Chabannes, abbesse de la Ferté;

6°. Jeanne de Chabannes, mariée avec Yves II, seigneur *d'Alègre*, tué à la bataille de Ravenne, en 1512, fils de Jacques de Tourzel, baron d'Alègre, et de Gabrielle de Lastic;

7°. Antoinette de Chabannes, alliée, par contrat du 8 novembre 1481, avec Charles *de Bourbon*, prince de Carency, comte de la Marche, dont elle fut la seconde femme, fils de Jacques de Bourbon, prince de Carency, seigneur d'Aubigny, de Rochefort et de Bucquoy, et d'Antoinette de la Tour d'Oliergues. (*Hist. de la maison de Bourbon, par Désormeaux*, t. I, pag. 98);

8°. Marguerite de Chabannes, femme de Jean, seigneur *de Sarcus*, et de Beaufort, gouverneur et bailli d'épée de Hesdin, avec lequel elle vivait encore en 1526.

XVI. Jacques DE CHABANNES, IIe du nom, seigneur de la Palisse, de Pacy, de Montaigu-le-Belin, de la Forestière, etc., et maréchal et grand-maître de France, fut élevé enfant d'honneur du dauphin, depuis Charles VIII, suivant le baron de Fourquevaux. Il fit ses premières campagnes en 1486 et 1487, et se trouva, le 28 juillet 1488, à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, gagnée par Louis de la Trémoïlle sur l'armée des princes français que commandait le duc d'Orléans. En 1494, la Palisse suivit Charles VIII, qui, à la tête de son armée, marcha en Toscane, dans le Milanais, à Rome et dans le royaume de Naples. Les services de ce jeune seigneur, pendant cette expédition rapide, furent appréciés du monarque victorieux, qui lui assigna sur son trésor une pension de 1500 livres. Le 5 juillet, la Palisse combattit vaillamment à la bataille de Fornoue, dans le Plaisantin. En 1499, il accompagna également Louis XII à la conquête du Milanais, puis, en 1502, à celle de la Calabre et de la Pouille (1). Nommé vice-roi de l'Abruzze, il sut se concilier l'affection des peuples de cette province, par la sagesse et l'équité de son ad-

---

seigneur des Serpents, les seigneuries de Glaine et de Marcilly, que Pierre de Chabannes revendit, de concert avec Gabrielle *de Rollat*, sa femme, à Charles de Chabannes, fils du maréchal de la Palisse, le 16 janvier 1547.

(1) Ce fut dans le cours de la même année 1502 que la Palisse fut nommé l'un des juges du combat singulier entre Bayard et Sotomayor.

ministration. Chargé par le duc de Nemours du commandement de la place de Rubos, la Palisse envoya plusieurs fois défier Gonsalve de Cordoue, enfermé dans Barlettes. Cet habile général n'ayant point répondu aux cartels de son adversaire, celui-ci, suivi seulement de 30 ou 40 hommes d'armes, se présenta aux portes de la ville, et fit le tour de ses remparts sans que les Espagnols, insultés par ces bravades, osassent sortir pour le combattre. Cependant Gonsalve méditait une attaque sur Tripalda ; la Palisse marche à la défense de cette ville, et va ensuite concourir à la prise de Canose. Peu de temps après, le duc de Nemours ayant dégarni Rubos pour aller chasser les Espagnols de Castellanat, Gonsalve mit aussitôt cette circonstance à profit, pour venger l'affront de Barlettes. Il attaqua vivement Rubos, dont les murs tombaient en ruine : la Palisse, suppléant au nombre par son extrême activité, déjoua long-temps toutes les mesures de l'ennemi. Il repoussa trois assauts, au dernier desquels il fut blessé, ce qui ne fit qu'accroître son courage; mais enfin, après bien des prodiges, il fut renversé de dessus la muraille et fait prisonnier (1). Sa captivité fut de peu de durée, quoi que Gonsalve eût refusé de le mettre à rançon, car on le vit combattre à la bataille de Cérignoles, perdue contre les Espagnols le 28 avril 1503; et, lors de la retraite des Français et

(2) Anquetil, dans son *Histoire de France* (t. IV, p. 143), donne les détails suivants sur cette affaire de Rubos (ou Rouva) : « La Palisse soutint trois assauts. » Au dernier, placé sur la brêche comme une tour inébranlable, écartant avec sa » lance et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentaient, il y fut préci- » pité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et » dont le feu pénétra tellement son armure, que la fumée sortait par toutes les » ouvertures. Il se releva néanmoins, et combattit encore : mais, forcé enfin de » se rendre, il jeta auparavant son épée le plus loin qu'il lui fût possible. Gon- » salve de Cordoue essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer de la ville, et » menaça la Palisse d'une mort honteuse, s'il ne donnait ordre à son lieutenant de » la livrer. Traîné à cet effet au pied du fort : *Cornon*, s'écria la Palisse à ce lieu- » tenant, *Gonsalve, que vous voyez ici, menace de m'ôter un reste de vie si vous ne* » *vous rendez promptement. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle;* » *regardez-moi comme un homme mort; et, si vous avez quelque espoir de tenir jusqu'à* » *l'arrivée du duc de Nemours, faites votre devoir.* Cornon se défendit ; mais il était » sans munitions, et ne put empêcher que la place fût bientôt prise. Gonsalve se » respecta assez pour épargner la Palisse : mais il refusa de le mettre à rançon. »

de l'évacuation du royaume de Naples, la Palisse forma l'arrière garde, et fit souvent payer cher aux Espagnols leurs tentatives pour l'entamer (1). En 1506, l'Italie devint le théâtre d'une nouvelle guerre. La Palisse fut employé utilement au siége et à la prise de Bologne : mais, tandis que Louis XII fait rentrer cette ville au pouvoir de Jules II, ce pontife cabale pour faire soulever Gênes contre la France. Louis XII marcha contre les Génois en 1507, à la tête d'une forte armée, dont l'avant-garde fut commandée par la Palisse sous le maréchal de Chaumont d'Amboise (2). La Palisse dirigea l'attaque périlleuse du fort de Castillacie : mais, ayant été blessé à la gorge dès le commencement du combat, et presque étouffé par le sang qu'il perdait, il fut obligé de remettre son commandement à Jean Stuart, duc d'Albanie (3). Cependant la Palisse ne demeura pas étranger aux événements qu'amena la fameuse ligue de Cambray. Il fit partie, en 1509, avec le preux Vandenesse, son frère, de l'armée que Louis XII envoya contre les Vénitiens, commandés par l'Alviane. Il eut un commandement dans l'avant-garde, conduite par les maréchaux de Chaumont et Trivulce, et concourut le 14 mai, au gain de la bataille d'Agnadel, où il fut blessé d'un coup de pique, et eut un cheval tué sous lui. Jacques de Chabannes fut créé chevalier de l'ordre du Roi à la suite de cette victoire. Ce ne fut pas la seule marque de distinction et de confiance que Louis XII donna alors au seigneur de la Palisse : il le plaça à la tête d'un corps de 4000 hommes de cavalerie, l'élite de l'armée française, que ce prince fournissait à l'empereur Maximilien, et qui était composé presque tout entier de chevaliers, au nombre desquels était Bayard. Avec ce renfort, l'empereur commença le siége de Padoue le 15 septembre (1509). Cette place avait été fortifiée par tous les moyens que l'industrie et l'art militaire avaient

---

(1) Voyez Saint-Gelais, et *Histoire de Louis XII*, par d'Authon.

(2) Voyez les *Mémoires du maréchal de Fleurange*.

(3) Le seigneur de la Palisse avait sous ses ordres, pour cette attaque, où son exemple imposa aux Suisses qui refusaient de monter à l'assaut, Bayard, le comte de Roussillon, le seigneur de Léon (Rohan), d'Anjou-Mezières, la Chambre, vicomte de Maurienne, le comte de Penthièvre, le vicomte de Rhodès, le baron de Béarn, Rochechouart, Bonneval, Genlis, Crussol, Picart, d'Arpajon, du Fresne, Romanieu, Tiercelin, seigneur des Brosses, etc.

pu fournir, et elle était abondamment pourvue de vivres et de munitions de guerre. La garnison, forte de 18,000 hommes, presque tous échappés du désastre d'Agnadel, était commandée par Pétiliane, qui passait pour un des meilleurs généraux de l'Italie, et qui avait sous ses ordres tout ce que la république de Venise comptait de bons officiers. L'empereur, ayant résolu de donner l'assaut au principal bastion, proposa cette entreprise à ses gendarmes allemands, qui la refusèrent. Il écrivit alors à la Palisse, et le pria de tenir les hommes d'armes français tout prêts, pour attaquer la brèche avec quelques bataillons d'infanterie. Les chevaliers français, rassemblés par la Palisse, qui leur lut l'ordre de l'empereur, * répondirent qu'ils étaient disposés à l'exécuter, mais que, comme il était inconvenant de mettre tous les gentilshommes français à pied, pour donner l'assaut avec les lansquenets, ils suppliaient l'empereur d'ordonner à ses gens d'armes allemands de marcher avec les chevaliers français, qui leur montreraient volontiers le chemin de la brêche. Les Allemands ayant refusé de nouveau, sous prétexte qu'ils ne devaient combattre qu'à cheval, l'empereur, irrité de ce refus, et de la désertion par bandes de ses troupes mercenaires, quitta son camp et ordonna à ses généraux, ainsi qu'à la Palisse, de lever le siége de Padoue. Cet ordre fut exécuté, et la Palisse ramena ses troupes dans le Milanais; mais il revint bientôt dans le Padouan, et prit d'assaut Montfélice, le 21 juin 1510 (1). Le roi le nomma capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et grand-maître de sa maison, à la mort de Chaumont d'Amboise, au mois de mars 1511. La Palisse prit en même temps le commandement de l'armée de ce maréchal; il marcha sur Concorde, et enleva le fameux commandeur Liénard, un des premiers hommes de guerre qu'il y eût dans l'armée du pape. Delà il marcha au secours de l'empereur contre les

---

* Voici la lettre que l'empereur Maximilien écrivait à la Palisse; elle est extraite de l'historien de Bayard : « Mon *cousin*, j'ai résolu de donner un assaut sur le » midi, et je souhaite que vous fassiez tenir prêts tous les gentilshommes, pour » monter à l'assaut avec mes lansquenets. »

(1) Ce fut dans ce temps qu'Anne de Bretagne, femme du roi Louis XII, envoya une chaîne d'or en présent au seigneur de la Palisse.

Vénitiens, qui, à son approche, se jetèrent dans Trévise et dans Padoue, abandonnant Vicence et toutes les villes de la Polésine. La Palisse prit d'assaut la ville de Suane, et s'empara de Castelnovo aux mois de juillet et d'août 1511. Delà, il alla camper sur la Piave, pour couvrir les opérations de l'empereur dans le Frioul. Rappelé par le duc de Nemours dans le Milanais, il fit une très-belle retraite devant l'armée vénitienne : mais une contagion funeste enleva une grande partie de son armée. En 1512, il marcha au secours de Brescia : mais, le 18 février, il fut blessé à la tête par une *ocquebute*, ce qui ne lui permit pas de se trouver à l'assaut livré le lendemain à cette place, qui fut abandonnée au pillage. Le 11 avril suivant, la Palisse se signala à la bataille de Ravenne, gagnée sur les troupes papales par Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII. Ce jeune prince, âgé seulement de 23 ans, et que la rapidité de ses exploits avait fait surnommer *le Foudre d'Italie*, s'étant imprudemment mis à la poursuite des vieilles bandes espagnoles, qui seules se retiraient en bon ordre, reçut 14 blessures qui l'étendirent sans vie, sur le champ où il venait de remporter une victoire complète. La Palisse lui succéda dans le commandement en chef, par le vœu unanime de l'armée (1). C'était lui qui, par une charge qu'il ordonna à propos, et qu'exécuta l'intrépide d'Alègre, son beau-frère, qui périt dans la mêlée, avait fixé le sort de la journée, et arraché l'avantage aux ennemis. La Palisse marcha immédiatement sur Ravenne, qu'il investit et força à capituler; mais cette ville fut mise au pillage, malgré la défense expresse du général français : aussi fit-il punir de mort un capitaine, homme très-brave à la vérité, mais qui, faisant la guerre en partisan plutôt qu'en soldat, avait excité les troupes au pillage. Quatre jours après la prise de Ravenne, la citadelle capitula. Il en fut de même de Césène, Rimini, Imola, Forli, et de toute la Romagne qui se soumit à la Palisse. Après ces expéditions, ce général, qui n'avait accepté le commandement provisoire qu'à la

(1) Les capitaines Français résolurent, dit Brantôme, d'élire au lieu de Gaston » de Foix, duc de Nemours, M. de Chabannes-la-Palisse, lequel, parmi une » vingtaine qui étaient-là, et qui tous se pouvaient dire les élus du monde, fut » trouvé le plus digne de leur commander; donc, il fallait bien qu'il en fût trouvé » très-digne. » (*Brantôme, Discours* 25).

prière de toute la noblesse, et qui d'ailleurs ne pouvait remédier aux désordres qui s'étaient introduits dans une armée considérablement affaiblie par ses propres succès, mal payée et dès-lors se livrant à toutes sortes d'excès, la Palisse, disons-nous, jugea prudent de rentrer dans le Milanais, dont il ravitailla les places, et où il attendit les ordres du roi. Le résultat de la victoire de Ravenne fut une ligue de la Suisse et de toute l'Italie contre les Français. Un soulèvement général s'opéra dans le Milanais, dans le même temps qu'un débordement considérable de Suisses, conduits par le cardinal de Sion (1), s'avançait pour seconder les révoltés de l'Italie. La Palisse, qui n'avait plus à sa disposition que 6000 fantassins et 1000 gendarmes, sentit l'impossibilité de se maintenir; et, conformément aux ordres qu'il avait reçus du roi, il prit le parti de la retraite, et rentra en France, où il finit la campagne sous le duc d'Angoulême (depuis François I[er]), que Louis XII avait envoyé au secours de Jean d'Albret, roi de Navarre, dépouillé de ses états par Ferdinand, roi d'Espagne. La Palisse fit entrer Jean d'Albret dans son royaume par le Val de Roncal, et soumit plusieurs villes : mais il ne tarda pas, dans un discours éloquent, de se plaindre au roi de Navarre du faux exposé qu'il avait fait à Louis XII; et, après avoir levé le siége de Pampelune, il repassa les Pyrénées (2). Henri VIII, roi d'Angleterre, s'était ligué avec l'empereur Maximilien. Il descendit en Picardie à la tête de 50,000 hommes, assiégea Therouenne et surprit la gendarmerie française le 22 août, auprès d'une montagne appelée Enguinegatte, vulgairement Guinegatte. La Palisse s'efforça de mettre quelques gendarmes en bataille, et il y réussit d'abord: mais le reste prit la fuite avec une précipitation qui fit donner à cette journée le surnom *des éperons*. La Palisse soutint cependant le premier choc avec la plus grande valeur : mais, accablé par le nombre il fut fait prisonnier; heureusement il eut bientôt après l'adresse de se tirer des mains des ennemis. François I[er] ayant succédé à Louis XII, et

(1) Scheiner, surnommé *le général tondu*.

(2) Les historiens du temps, comme le maréchal de Fleurange et l'historien de Bayard, disent que la retraite de l'armée française par les Pyrénées fut conduite par la Palisse et par Bayard, avec tant de sagesse et d'intelligence, qu'il est peu d'exemples dans l'histoire de notre monarchie d'une aussi belle retraite.

voulant récompenser les services du seigneur de la Palisse par une distinction éminente, créa pour lui une quatrième charge de maréchal de France, par état du 7 janvier 1515. Il se démit alors de celle de grand-maître de la maison du roi. François I[er], ayant résolu de reconquérir le Milanais, fit marcher une armée de 63,000 hommes sous les ordres du connétable de Bourbon, du duc de Châtellerault, son frère, du prince de Talmond et des maréchaux de la Palisse et de Trivulce. Cette armée passa les Alpes au mois d'août 1515 (1) : elle s'était frayée une route par des chemins tellement difficiles et si inconnus, que l'avant-garde, commandée par la Palisse, arriva près de Coni avant que les ennemis eussent avis de sa marche. Sur la proposition qui fut faite d'aller enlever Prosper Colonne, général de la cavalerie ennemie, qui se trouvait alors à Carmagnole avec une partie de la gendarmerie du pape et quelque cavalerie légère, la Palisse se mit à la tête de plusieurs seigneurs et partit pour cette expédition. Colonne, informé de sa marche, se retira à Villefranche, et Chabannes, qui le suivait de près, s'était déjà approché à une demi-lieue de cette place, lorsqu'il rencontra une vingtaine de cavaliers ennemis, envoyés pour reconnaître sa troupe. Il charge aussitôt ces cavaliers, et les poussuit avec tant de vigueur qu'il arrive en même-temps qu'eux aux portes de la ville, dont il s'empare aussitôt. Colonne, dont la prudence et la circonspection étaient citées pour exemple, fut surpris dînant paisiblement dans Villefranche : cependant il tint ferme dans la maison qu'il occupait avec une partie de sa troupe, tandis que l'autre se rangeait en bataille sur la place d'armes; mais les Français, ayant rompu cette seconde portion des ennemis, se portèrent sur le quartier-général qui ne fit plus de résistance. Colonne se rendit avec 1000 cavaliers, et on lui enleva 600 chevaux de prix, ainsi que sa caisse militaire, dans laquelle on trouva 150,000 écus. Après s'être reposés un jour à Villefranche, les vainqueurs en sortaient, lorsque les Suisses, qui avaient cédé aux ex-

---

(1) Ce passage s'effectua par le col de l'Argentière. Les historiens du temps l'ont comparé à celui d'Annibal. Cette entreprise prodigieuse a été renouvelée de nos jours par l'armée française, qui franchit le mont Saint-Bernard au mois de mai 1800.

hortations véhémentes du cardinal de Sion, se présentèrent inopinément pour fermer le chemin de Milan. La Palisse fit sa retraite dans le meilleur ordre possible, et mit en sûreté, à Fossano, le butin et les prisonniers faits à Villefranche. Cependant, à mesure que François Ier s'avançait, les Suisses abandonnaient leurs postes. La Palisse prit possession de la ville et du château de Novarre, dont le roi le nomma gouverneur. Les Suisses, entraînés par les conseils du cardinal de Sion, le dernier soutien de la maison de Sforce en Italie (1), violent la foi d'un traité qu'ils venaient de conclure avec François Ier, et en vertu duquel ils devaient se retirer dans leur pays. Ils sortent de Milan et fondent à l'improviste sur le camp français, dans l'après-midi du 13 septembre 1515. Leur attaque fut terrible, et le combat dura autant que le jour. Les combattants restèrent pêle-mêle dans l'endroit où l'obscurité les avait surpris (2). Mais les premiers rayons de l'aurore du 14 septembre réveillèrent leur fureur, et la mêlée recommença. Elle fut épouvantable (3); 14,000 Suisses restèrent sur le champ de bataille, et, chose étrange, les Français ne perdirent pas 4000 hommes. Telle fut l'issue de cette bataille mémorable, livrée à Marignan, sur le Lambro, à quatre lieues de Milan, où la valeur confiante triompha de la trahison. La Palisse s'était conduit dans cette journée avec sa bravoure accoutumée, et il avait soutenu glorieusement la réputation des armes françaises. Il signa à Bologne, avec le maréchal de Châtillon, le fameux concordat conclu entre François Ier et Léon X (4). En 1516, la Palisse défendit, sous le connétable de

(1) François Ier, disait souvent que ce petit prêtre lui avait donné plus d'embarras que toutes les puissances de l'Europe.

(2) Le roi passa la nuit du 13 au 14 sur un affût de canon, et si près d'un bataillon suisse, qu'on fut obligé d'éteindre une lumière qui se trouvait près de lui, de peur qu'il ne fût reconnu et assailli.

(3) François Ier eut son cheval tué sous lui de deux coups de pique, et il reçut lui-même de violentes contusions. Trivulce, qui s'était déjà trouvé à 17 batailles, appelait celle de Marignan *un combat de géants*, ajoutant que toutes les affaires qu'il avait vues jusqu'alors n'étaient que des jeux d'enfants en comparaison de celle-ci.

(4) Le grand-maître Jacques de Chabannes, aïeul du maréchal de la Palisse, avait de même signé la pragmatique-sanction, publiée à Paris, en 1438, et qui fut abrogée par le concordat.

Bourbon, le château de Milan qu'assiégea sans succès l'empereur Maximilien. Ils rentrèrent en France par suite du traité de Noyon. Le 19 septembre, la Palisse fut nommé chambellan du roi, et, le 16 octobre, ce monarque lui donna le château et les revenus de Compiègne, pour en jouir sa vie durant. En 1520, il se trouva à l'entrevue des rois François Ier et Henri VIII, entre Ardres et Guines, avec le chancelier du Prat et le cardinal Wolsey, et, en 1521, il fut mis à la tête des plénipotentiaires chargés de traiter à Calais avec l'empereur Charles-Quint. Ces conférences ayant été sans résultats, ou plutôt n'ayant fait que raffermir les partis dans leurs projets hostiles, le maréchal de Chabannes marcha au secours de Mézières, dont il força le comte de Nassau à lever le siége, et de là il alla faire le sac de Bapaume. Le 28 décembre 1521, il fait son testament, et, en 1522, il passe en Suisse, et y obtient des troupes qu'il conduit dans le duché de Milan, où commandait Odet de Foix, vicomte de Lautrec, lequel perd, le 22 avril, la bataille de la Bicoque, pour n'avoir pas suivi les conseils de la Palisse. Celui-ci s'était surpassé en valeur et en sang-froid dans cette funeste journée (1). Les Espagnols ayant fait le siége de Fontarabie, le roi envoya au secours de cette place une armée commandée par le maréchal de Châtillon : mais, ce maréchal étant mort en chemin, la Palisse eut ordre de le remplacer. Il partit à cet effet sur la fin de l'année 1523. Les ennemis étaient campés au-delà de la rivière d'Andaye : il fallait passer à la vue de leur camp pour secourir la place assiégée. Le maréchal de Chabannes, s'étant décidé à forcer ce passage, y préluda par de vives décharges de son artillerie sur l'armée espagnole et allemande, que ce feu éloigna des bords de la rivière. La Palisse, profitant alors habilement de ce mouvement, traverse la rivière à la vue des alliés, qui, frappés de stupeur, prennent la fuite et cherchent leur salut dans les montagnes. Il ravitaille Fontarabie, qui allait succomber, et en renouvelle la garnison. En 1524, la Palisse s'empara de la ville d'Avignon, où le roi assembla son armée. Le connétable de Bourbon, parent, naguères ami et compagnon de gloire du maréchal de Chabannes, servait

(1) *Voyez* Brantôme et le livre espagnol intitulé : *Capitaine de Muchas guerras y victorias.*

alors l'empereur Charles-Quint contre son sang et sa patrie. Obligé de lever le siége de Marseille au mois de septembre, la Palisse fut détaché avec la cavalerie, pour tomber sur son arrière-garde, qu'il tailla en pièces au passage du Var, et qu'il fit poursuivre jusque dans le comté de Nice. Bientôt après, il fit partie de l'armée du roi, qui pénétra de nouveau en Italie, et mit le siége devant Pavie, le 28 octobre, contre l'avis de Chabannes et de la Trémoïlle, qui représentèrent inutilement que la saison était trop avancée pour cette entreprise (1). Au mois de février 1525, les généraux de l'empereur se présentent avec des forces considérables pour ravitailler et secourir cette place. En vain la Trémoïlle, la Palisse, de Foix et plusieurs autres généraux conjurèrent le roi de lever le siége et de ne point hasarder une bataille. François Ier, abusé par ses idées chevaleresques, s'indigna de ce conseil, et préféra celui de Bonnivet, qui seul proposait le combat et promettait le succès. Le 24 février, fut livrée la bataille de Pavie, perdue par le roi qui y fut fait prisonnier. La Palisse commandait l'aîle droite de l'armée. Attaqué de front par les Italiens, et en flanc par le connétable de Bourbon, qui avait percé entre le roi et lui, la Palisse, après des efforts inouis (2), vit enfin ses rangs s'éclaircir et sa troupe se dissiper. Démonté lui-même, il se mettait en état de combattre à pied, lorsqu'il fut fait prisonnier par un capitaine italien, nommé Castaldo. Un officier espagnol, Buzarto, homme féroce qui avait cru pouvoir prendre le maréchal, voyant cette proie près delui échapper, tandis qu'il voulait en priver l'Italien qui refusait de partager avec lui la rançon, s'approche de Chabannes, lui appuie son arquebuse sur le front et lui fait sauter la tête en éclats. Ainsi périt le brave la Palisse, qui avait servi glorieusement sous trois de nos rois, et mérité d'être mis au rang des héros de la chevalerie et des plus grands capitaines (3). Le maréchal de la Palisse avait épousé

---

(1) Vallès, Brantôme et Fourquevaux ont rapporté les sages et fermes observations de la Palisse sur cette trop funeste détermination du roi : elles ne furent point écoutées, et l'avis de Bonnivet prévalut.

(2) « La Palisse, dit Brantôme, fit en ce jour d'aussi beaux combats que jamais il n'avait fait au plus beau de son âge.

(3) « Homme rare! dit l'auteur des grandes querelles politiques, plus encore

1°, en 1493, Jeanne DE MONTBERON, fille d'Eustache, sire de Montberon, chevalier, vicomte d'Aunay, baron de Maulevrier et de Mathas, conseiller et chambellan du roi, capitaine de 40 lances, et de Jeanne d'Estuer-Saint-Mégrin : la dot de Jeanne de Montberon fut de 10,000 livres tournois; 2°, par contrat du 20 février 1513, Marie DE MELUN, dame de Montmirail, de Montricourt, d'Authon, et de la Basoche au Perche-Gouet, fille de Jean de Melun, III° du nom, seigneur d'Antoing et d'Epinoy, et d'Isabelle de Luxembourg (1). Elle était veuve en premières noces de haut et puissant seigneur monseigneur Jean de Bruges, seigneur de la Gruthuse, prince de Steenhuys, gouverneur de Picardie. Marie de Melun survécut au maréchal de Chabannes, jusqu'au 10 octobre 1553, et fut inhumée au château de la Palisse, dans un magnifique mausolée de marbre d'Italie, qu'elle avait fait ériger à la mémoire de son époux, et où leurs deux statues étaient sculptées et agenouillées, lui en costume de guerre et elle en habit de deuil. Jacques II de Chabannes a eu pour enfants :

DE MONTBERON : écartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et d'azur; aux 2 et 3 de gueules.

DE MELUN: d'azur, à 7 besants d'or; au chef du même.

Du premier lit :

1°. Geoffroi de Chabannes, qui fut capitaine et gouverneur des ville et château de Novarre, avec une pension de 1000 livres, dont il donna quittance pour une année, le 16 juin 1518. Il mourut jeune et non marié;

2°. Jeanne-Françoise de Chabannes, femme de Louis, seigneur *de Montboissier*, comte de Beaufort et d'Alais, marquis de Canillac, vicomte de Valernes. Ils vivaient le 20 février 1513;

Du second lit :

3°. Charles, qui va suivre;

« l'objet de la vénération publique par ses vertus, et ses actions éclatantes, que « par sa naissance et son rang. »

Sept personnes de son nom ou de ses plus proches parents se firent tuer à ses côtés, en défendant François Ier. (*Dictionnaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. IV, p.p. 90 à 105, où se trouvent mentionnés les services de tous les généraux de la maison de Chabannes. (L'épitaphe du maréchal de Chabannes, qu'on voyait dans la chapelle du château de la Palisse, en Bourbonnais, lui donne les qualités de *chevalier de l'ordre du Roi, maréchal de France, capitaine de* 100 *hommes d'armes, gouverneur des pays de Bourbonnais, Auvergne, Forez, Lyonnais, Dombes, Roannais, la Marche, Beaujolais et Combrailles, lieutenant-général pour le roi en Italie et Guienne*, etc.

(1) Ce mariage se fit en présence de la comtesse douairière de Vendôme, du comte et de la comtesse de Vendôme, ses enfants, du duc de Suffolck, et de plusieurs grands seigneurs.

4°. Marie de Chabannes, première femme, par contrat du 10 mai 1534, de Claude *de Savoie*, chevalier de l'ordre du Roi, comte de Tende et de Sommerive, gouverneur et grand-sénéchal de Provence, et amiral des mers du Levant, si célèbre dans les guerres contre les religionnaires. Il était fils de René, bâtard de Savoie, comte de Villars, de Sommerive, de Beaufort en Vallée, etc., grand-maître de France, et d'Anne de Lascaris-Vintimille, comtesse de Tende;

5°. Charlotte de Chabannes, qui fut mariée, par contrat du 19 février 1538, avec Antoine, sire et baron *de Moy*, en Picardie. Elle eut une dot de 30,000 livres et un douaire de 4000 livres (1);

6°. Marguerite de Chabannes, } religieuses au prieuré de Saint-Louis, à
7°. Louise de Chabannes, } Poissy, en 1562.

XVII. Charles DE CHABANNES, chevalier, seigneur de la Palisse, de Montaigu, de Montmorillon, et de Saint-Sorlin, baron de Châtel-Perron, de Chezelles, de Dompierre, de Vendenesse, de la Bussière, de Châtillon d'Azergues, de Liergues, de Cheveroche, etc.; l'un des gentilshommes ordinaires de la chambre du roi, fut un officier de grande espérance. Par brevet du 23 mai 1525, Louise, duchesse d'Angoulême, mère du roi et régente de France, manda aux gens de ses comptes, de faire jouir de la baronnie de Mercœur « notre amé et féal *cousin* Charles de Chabannes, fils et héritier de » notre amé et féal *cousin* Jacques de Chabannes, seigneur de la » Palisse, maréchal de France. (*Titres du château de la Palisse.*) Charles de Chabannes fut tué, en 1552, au siége de Metz, où il s'était enfermé avec plusieurs vaillants capitaines, nommément les seigneurs d'Apchon et de Roquefeuil, au rapport du P. Daniel. Il avait épousé 1°, par contrat du 30 mai 1536, Anne DE MENDOZE, issue d'une des plus illustres et des plus puissantes maisons d'Espagne. Elle était dame de la reine Marie-Éléonore d'Autriche, et mourut en 1541, sans avoir eu d'enfants; 2°, le 17 septembre 1545, Catherine DE LA ROCHEFOUCAULD, dame de Combronde, fille d'Antoine de la Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, gouverneur de Paris et de l'Ile de France, et d'Antoinette d'Amboise de Ravel, dame de Saligny, de Sagone, de Combronde, etc. Catherine de la Rochefoucauld se remaria en secondes noces, en 1559, avec René du Puy du Fou, seigneur, par elle, de Combronde; 3° avec Jac-

DE MENDOZE : écartelé en sautoir, aux 1 et 4 de sinople, à la bande d'argent, chargée d'une bande de gueules; aux 2 et 3 d'or, avec à dextre ces mots: *Ave Maria*; et à sénestre ceux-ci: *Gratia Plena.*

LA ROCHEFOUCAUD: burelé d'argent et d'azur; à 3 chevrons de gueules, le 1er écimé, brochants sur le tout.

(1) Ce contrat fut passé en présence de Marie de Luxembourg, douairière de Vendôme, d'Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, sa fille, parentes du maréchal et de la maréchale de Chabannes (par les princes de Bourbon-Carency et les Luxembourg), et de Charles de Moy, seigneur de la Meilleraye.

ques Rouault, seigneur de Landreau, et mourut en 1577. Elle avait eu de son premier mari, auquel elle avait apporté en dot 110,000 livres tournois :

1°. Antoine de Chabannes, qui était sous la tutelle de sa mère lorsque, par acte du 21 décembre 1554, il fit hommage à Charles de Teligny, seigneur de la Salle, pour la terre de Braches en la prévôté de Montdidier, que lui avait donnée Marie de Melun, son aïeule. Il mourut célibataire;

2°. Éléonore de Chabannes, dame de la Palisse, mariée, 1° avec Just III, baron *de Tournon*, comte de Roussillon, vicomte de Polignac, chevalier de l'ordre du Roi, ambassadeur à Rome, décédé en 1570, fils de Just II, baron de Tournon, comte de Roussillon, chevalier de l'ordre du Roi, sénéchal d'Auvergne, lieutenant-général en Languedoc, etc., et de Claudine de la Tour-Turenne; 2°, le 5 janvier 1571 (*n. st.*), avec Philibert, seigneur *de la Guiche*, et de Chaumont, chevalier des ordres du Roi, grand-maître de l'artillerie de France, gouverneur de la ville de Lyon et du Lyonnais, décédé en 1607, fils de Gabriel, seigneur de la Guiche, de Saint-Géran, de Chaumont, de Torcy, de Coudun, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Bresse, et d'Anne Soreau, dame de Saint-Géran;

3°. Marie de Chabannes, alliée 1° avec Jean, baron *de Langeac*, en Auvergne; 2° avec Louis *d'Amboise*, comte d'Aubijoux, baron de Castelnau de Bonnefont, de Sauveterre, de Casaubon, etc., chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Alby, de Castres, de Lavaur et de Pezenas, décédé le 20 octobre 1614, fils de Jacques d'Amboise, baron d'Aubijoux, colonel des légionnaires du Languedoc, et d'Hyppolite de Chambes-Montsoreau. Marie de Chabannes fut la seconde femme du comte d'Aubijoux, et mourut en 1606, sans en avoir eu d'enfants;

4°. Susanne de Chabannes, mariée, le 17 février 1567, avec Jean *Olivier*, seigneur de Leuville, baron du Hommet et de la Rivière, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, fils aîné de François Olivier, chevalier, seigneur de Leuville, et d'Antoinette de Cerisay;

5°. Marguerite de Chabannes, mariée, en 1571, avec Antoine *de Masquerel*, III° du nom, seigneur d'Hermanville, en Normandie, fils d'Antoine de Masquerel, II° du nom, baron de Boisjeuffroy, seigneur d'Hermanville et de Bailleul, et de Diane de Serviat, sa seconde femme.

BARONS puis MARQUIS DE CURTON.

(Branche aînée actuelle.)

XV. Gilbert DE CHABANNES, chevalier, baron de Rochefort et de Caussade, seigneur de Curton, d'Aurière, de Madic, etc., conseiller et chambellan du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, grand sénéchal de Guienne, gouverneur et sénéchal de Limosin, second fils de Jacques de Chabannes, I[er] du nom, seigneur de la Palisse et de Charlus, grand-maître de France, et d'Anne de Lavieu,

sa seconde femme, fit hommage au roi pour la terre de Curton le 25 avril 1458. Attaché dans sa jeunesse à la personne du duc de Normandie, depuis duc de Guienne, ce prince le nomma son chambellan, l'admit dans son conseil, et le pourvut, en 1465, de l'office de bailli d'épée et capitaine (gouverneur) de Gisors. Comme le seigneur de Curton s'était utilement employé pour le duc de Guienne, lorsque celui-ci fut investi de son nouvel apanage, le prince lui fit une rente de 1000 livres, pour laquelle il lui transporta, au mois de février 1469 (*v. st.*), les terres de Caussade et de Sainte-Livrade, en faveur de son mariage avec la fille du comte d'Auvergne; et il lui vendit encore les villes de Mirebel et de Réalville, en Quercy, le 25 janvier 1470, pour demeurer quitte d'une somme de 10,000 écus qu'il lui devait. (*Mémor. de la chambre des comptes de Paris*, *O*, fol. 142.) Après la mort de ce prince, que Gilbert de Chabannes servit fidèlement toute sa vie, Louis XI lui confirma tous les dons qu'il en avait reçus, par lettres du mois de mars 1472; et, l'année suivante, le nomma gouverneur du Limosin, avec 4000 livres de traitement. Il avait été honoré du collier de l'ordre de Saint-Michel à la première promotion en 1469. Louis XI le nomma, en 1474, son plénipotentiaire vers le duc de Bourgogne, pour signer la trève de Bouvines. Par lettres données près Chinon, au mois de juin 1478, ce prince engagea à son amé et féal *cousin* Gilbert de Chabannes, seigneur de Curton, la châtellenie de Mirebel; il lui accorda, au mois de janvier suivant (*v. st.*), la juridiction de cette châtellenie et de la ville de Réalville, et, deux ans après, le droit d'établir des foires dans ses terres de Madic et de Nébousan, et y ajouta, au mois de janvier 1481, la permission de faire établir un port et un pont public sur la Dordogne, près de son château de Madic. Il rendit hommage pour la terre de Curton le 10 avril 1488, et mourut peu avant le 10 mai 1493, date de l'inventaire de ses meubles du château de Madic, fait à la requête de sa veuve. Il avait épousé 1°, le 16 novembre 1569, Françoise DE LA TOUR D'AUVERGNE *, fille aînée de Bertrand VI, sire de la Tour, comte d'Au-

LA TOUR D'AUVERGNE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, semé de fleurs de lys d'or; à la tour d'argent, maçonnée de sable, brochant sur le tout, qui est *de la Tour*; aux 2 et 3 d'or, au gonfalon de gueules, frangé de sinople, qui est *d'Auvergne*; sur le tout d'or, à 3 tourteaux de gueules, qui est *de Boulogne*.

* Françoise de la Tour d'Auvergne était sœur aînée d'Anne de la Tour d'Auvergne, mariée, le 16 février 1480, avec Alexandre Stuart, duc d'Albanie, frère jumeau de Jacques III, roi d'Écosse, auquel il disputa la couronnne, et tante 1°, d'Anne de la Tour d'Auvergne, comtesse d'Auvergne et de Lauragais, mariée, le 8 juillet 1505, avec Jean Stuart, duc d'Albanie et comte de la Marche, régent du royaume d'Écosse pendant la minorité de Jacques V; 2° de Madelaine de la Tour d'Auvergne, mariée, le 13 janvier 1518, avec Laurent de Médicis, duc d'Urbin,

vergne et de Boulogne, et de Louise de la Trémoïlle : elle apporta à son mari les terres de Saignes, de la Roche-Marchelin, de

---

neveu du pape Léon X, et père de Catherine de Médicis, femme du roi Henri II. Voici le tableau des parentés que cette alliance a établies entre l'auguste maison de France et la maison de Chabannes.

Bertrand VI, *de la Tour,* comte d'Auvergne et de Boulogne, épousa, en 1444, Louise *de la Trémoïlle.*

Jean, sire *de la Tour,* comte d'Auvergne, épousa, en 1495, Jeanne *de Bourbon-Vendôme.*

Madelaine *de la Tour d'Auvergne,* mariée, en 1518, avec Laurent *de Médicis,* duc d'Urbin.

Catherine *de Médicis,* épouse, en 1533, de Henri II, roi DE FRANCE.

Élisabeth DE FRANCE, épousa, en 1559, Philippe II, roi d'Espagne.

Catherine *d'Autriche,* mariée, en 1585, avec Charles-Emmanuel I, duc *de Savoie.*

Victor-Amedée I, duc *de Savoie,* épousa, en 1619, Christine DE FRANCE, fille du roi Henri IV.

Charles-Emmanuel II, duc *de Savoie,* épousa, en 1665, Marie-Jeanne-Baptiste *de Savoie-Nemours.*

Victor-Amédée II, duc *de Savoie,* roi *de Sardaigne* en 1718, épousa, en 1684, Anne-Marie *d'Orléans,* morte en 1728, fille de Philippe I, duc d'Orléans, *Monsieur.*

Marie-Adélaïde *de Savoie,* épousa, en 1697, Louis DE FRANCE, duc de Bourgogne, depuis dauphin.

Louis XV, roi DE FRANCE et de Navarre, épousa, en 1725, Marie-Anne *Leczinska,* princesse royale de Pologne.

Louis, dauphin DE FRANCE, épousa, en 1747, Marie-Jospéhe *de Saxe,* fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne.

S. M. CHARLES X.

Françoise *de la Tour d'Auvergne,* mariée, le 26 novembre 1469, avec Gilbert *de Chabannes,* seigneur de Curton, baron de Rochefort et de Caussade.

Jean I *de Chabannes,* baron de Curton, de Rochefort et d'Aurière, épousa, le 12 décembre 1495, Françoise *de Blanchefort,* dame de Boislamy et de Nozerolles.

Joachim *de Chabannes,* baron de Curton, comte de Rochefort, épousa *A,* en 1524, Pétronille *de Levis; B,* en 1526, Louise *de Pompadour; C,* en 1533, Catherine-Claude *de la Rochefoucauld; D,* en 1547, Charlotte *de Vienne.*

C. François *de Chabannes,* marquis de Curton, épousa Renée *du Prat de Nantouillet.*

Jean-Charles *de Chabannes,* marquis de Curton, comte de Rochefort, épousa Louise *de Margival-Salency.*

Christophe *de Chabannes,* marquis de Curton, épousa, en 1658, Gabrielle-Françoise *de Rivoire.*

Henri *de Chabannes,* marquis de Curton, épousa *A* Gabrielle *de Montlezun; B,* en 1709, Catherine-Gasparde *de Scorailles.*

A. Jean-Baptiste *de Chabannes,* marquis de Curton et du Palais, épousa Claire-Élisabeth *de Roquefeuil.*

Jean-Charles, comte *de Chabannes,* marquis de Curton et du Palais, épousa, en 1759, Marie-Elisabeth *de Talleyrand-Périgord.*

Jean-Frédéric, comte *de Chabannes,* marquis de la Palisse, colonel de cavalerie, a épousé, en 1787, Anne *Van Lennep.*

Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, comte *de Chabannes la Palisse,* colonel des lanciers de la garde royale (*fils aîné*).

D. François I *de Chabannes,* comte de Saignes, épousa, en 1570, Valentine *d'Armes.*

Jacques II *de Chabannes,* seigneur du Verger, épousa, en 1610, Gabrielle *Babute.*

François II *de Chabannes,* seigneur du Verger, épousa, en 1645, Antoinette *Monnot.*

Hubert *de Chabannes,* seigneur du Verger, épousa, en 1678, Marie *de Charry.*

Paul *de Chabannes,* seigneur de Vué, du Puy et du Verger, ép., en 1715, Marie-Madelaine *Sallonnyer de Rozimont.*

Claude-François, marquis *de Chabannes,* seigneur du Verger, capitaine de cavalerie au régiment de Broglie, chevalier de Saint-Louis, épousa, en 1764, Marie-Henriette *de Fourvière-Quincy.*

Jean-Baptiste-Marie, marquis *de Chabannes,* pair de France, a épousé, le 20 février 1787, Cornélie-Vitaline-Zoé *de Boisgelin,* chanoinesse, comtesse de Remiremont.

Eugène-Henri-François, comte *de Chabannes,* sous-lieutenant des gardes du corps du roi (*fils aîné*).

Jeanne *de la Tour,* épousa, en 1472, Aimar *de Poitiers,* chevalier, seigneur de Saint-Vallier.

Jean *de Poitiers,* seigneur de Saint-Vallier, épousa, en 1489, Jeanne *de Batarnay du Bouchage.*

Diane *de Poitiers,* duchesse de Valentinois, épousa, en 1514, Jacques, comte *de Brézé-Maulevrier.*

Louise *de Brézé-Maulevrier,* épousa, en 1547, Claude *de Lorraine,* duc d'Aumale.

Charles *de Lorraine,* duc d'Aumale, épousa, en 1576, Marie *de Lorraine-Elbeuf.*

Anne *de Lorraine,* duchesse d'Aumale, ép., en 1618, Henri *de Savoie,* duc de Nemours.

Charles-Amédée *de Savoie,* duc de Nemours, épousa, en 1643, Elisabeth *de Vendôme.*

Marie-Jeanne-Baptiste *de Savoie-Nemours,* ép., en 1665, Charles-Emmanuel II, duc *de Savoie.*

Victor-Amédée, roi *de Sardaigne,* épousa, en 1684, Anne-Marie *d'Orléans.*

Marie-Adélaïde *de Savoie,* épousa, en 1697, Louis DE FRANCE, duc de Bourgogne, depuis dauphin.

Louis XV, roi DE FRANCE et de Navarre, épousa, en 1725, Marie-Anne *Leczinska,* princesse royale de Pologne.

Louis, dauphin DE FRANCE, épousa, en 1747, Marie-Josèphe *de Saxe,* fille de Frédéric-Auguste II, roi de Pologne,

S. M. CHARLES X.

Saulon et de la Gane, avec 20,000 écus d'or de dot; 2° par contrat du 30 août 1484, Catherine DE BOURBON-VENDÔME, fille de Jean de Bourbon, II[e] du nom, comte de Vendôme, et d'Isabelle de Beauvau. Par ce contrat, qu'on trouve imprimé en entier dans l'histoire de Charles VII, (*Édit. du Louvre*, in-fol.), Gilbert de Chabannes fut substitué aux nom, armes et prééminences de la maison de Vendôme, dans le cas où cette branche de la maison de Bourbon viendrait à s'éteindre par mâles; Catherine de Bourbon-Vendôme vivait encore en 1525. Gilbert de Chabannes eut pour enfants,

DE BOURBON-VENDÔME: de France, à la bande de gueules, chargé de 3 lionçeaux d'argent.

Du premier lit :

1°. Jean I[er], qui suit;

Du second lit :

1°. N.... de Chabannes, } religieuses ursulines à Moulins.
2°. N.... de Chabannes, }

XVI. Jean DE CHABANNES, I[er] du nom, baron de Curton, de Rochefort, d'Aurière, etc., seigneur de Madic, de Charlus-Chabannes, de la Roche-Marchelin, de la Dailhe, de la Gane, de Nébouzat et de Saint-Angeau, comptour de Saignes, était pensionné du roi Charles VIII en 1494. Le 15 juillet 1503, il reçut un hommage de Jean de Sartiges, damoiseau, seigneur de Lavandès, pour les biens fonds qu'il tenait de Jean de Chabannes, en ressort et souveraineté, à cause de ses château, comptorie et seigneurie de Saignes. Il avait épousé, par contrat du 6 février 1497, Françoise DE BLANCHEFORT (âgée de 14 ans), dame de Boislamy, en Berry, et de Nozerolles, en Auvergne, fille unique et héritière d'Antoine de Blanchefort, chevalier, seigneur des mêmes lieux, et de Gabrielle de Laire, sa seconde femme. Ces deux époux vivaient le 17 janvier 1522, et Jean de Chabannes fit son testament le 3 avril 1539. Ses enfants furent :

DE BLANCHEFORT : d'or, à 2 lions léopardés de gueules.

1°. Joachim, dont l'article suit;
2°. François de Chabannes, *dit* de Blanchefort, auquel son père donna, le 27 janvier 1522, les terres de Boislamy et de Nozerolles, et les autres biens de sa mère, à la condition de porter le nom et les armes *de Blanchefort*. Il périt à la bataille de Pavie, sans avoir eu d'enfants;

3°. Catherine de Chabannes, mariée, le 19 décembre 1519, avec Jean *de Hautefort*, IIe du nom, chevalier, seigneur de Hautefort, de Thenon, de la Mothe, etc., gentilhomme de la chambre du roi de Navarre et gouverneur de Périgord et de Limosin, fils de Jean Ier, seigneur de Hautefort, de Thenon, etc., chevalier, chambellan des rois Charles VIII et Louis XII, gouverneur de Périgord et de Limosin, et de Marie de la Tour de Turenne. Elle fit son testament à Vincennes, le 9 juin 1566, et fut inhumée dans la Sainte-Chapelle de ce lieu;

4°. Hélène de Chabannes, mariée, le 11 juin 1521, avec Jean *de Dienne*, seigneur du Chaylar, en Auvergne. Son père lui légua 700 livres tournois, le 3 avril 1539.

XVII. Joachim DE CHABANNES, chevalier, baron de Curton, comte de Rochefort, vicomte de la Roche, seigneur d'Aurière, de Madic, etc., de Nébouzat, et de Tinières, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, gentilhomme ordinaire de la chambre du dauphin, puis chambellan du roi, chevalier d'honneur de la reine Catherine de Médicis, femme de Henri II, dont il était cousin issu de germain, par Françoise de la Tour d'Auvergne, son aïeule, et capitaine de 50 lances des ordonnances du roi, en 1543 et 1546, est cité dans l'histoire comme un des vaillants capitaines de son temps. Lui et le seigneur de la Fayette, à la tête de leurs gendarmes et de 200 arquebusiers choisis parmi les plus braves, s'emparèrent par escalade, le 1er septembre 1536, de la place et du château de Lurmarin, au comté Venaissin, dont ils firent la garnison prisonnière de guerre, avant qu'elle pût être secourue par Ferdinand de Gonzague, qui s'avançait avec 1200 chevaux, et 16 enseignes de gens de pied. (*Pièces fugitives pour servir à l'Histoire de France, par le marquis d'Aubais*, t. I, *première partie, hist. des guerres du comté Venaissin*, p. 326.) Il était capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, au mois d'avril 1553, époque à laquelle il reçut un don du roi. (*Mém. de la chambre des comptes*, *z z*, fol. 230.) Son père lui avait donné par préciput, avec substitution aux aînés, les terres de Curton, d'Aurière et de Rochefort. Il obtint l'érection de cette dernière terre en comté, par lettres-patentes du mois d'octobre 1556, registrées le 20 mai 1557, lettres par lesquelles le roi Henri II confirma aux membres de la maison de Chabannes le titre de *cousins*, et ordonna qu'ils fussent ainsi qualifiés dans tous brevets, lettres-patentes et actes publics, comme par le passé. Le comte de

Rochefort testa le 2 août 1558, et mourut à Paris au mois d'août 1559 : ses entrailles furent inhumées en l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, près le grand autel. Il avait épousé 1°, par contrat du 17 janvier 1522, Perronnelle DE LEVIS, fille de Gilbert de Levis, Ier du nom, comte de Ventadour, panetier du roi, baron de la Voulte et de Pradelles, et de Jacqueline du Mas de l'Isle, et veuve d'André de Crussol, seigneur de Florensac et de Beaudiner; 2°, par contrat du 28 janvier 1526, Louise DE POMPADOUR, fille d'Antoine, seigneur de Pompadour, baron de Laurière, et de Catherine de la Tour-Oliergues; 3°, par contrat du 31 décembre 1533 (où il fut stipulé que les enfants qui naîtraient de ce mariage auraient les terres de Bois-Lamy, de la Roche et de Nozerolles,) Claude DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de feu François Ier, comte de la Rochefoucauld, chambellan de Louis XII, et de Barbe du Bois de Cerdes; 4°, par contrat du 12 février 1547, Charlotte DE VIENNE, dame de Pont-château, de Lussat, de la Fouillouse, de Boissonnelle, etc., laquelle eut en dot 180,000 livres. Elle était veuve de Jacques de Montboissier, *dit* de Beaufort, marquis de Canillac, et fille de Gérard de Vienne, chevalier, seigneur de Pimont, d'Antigny et de Ruffey, chevalier de l'ordre du Roi, chevalier d'honneur de la reine Éléonore d'Autriche, et de Benigne de Dinteville, dame de Comarin. Charlotte de Vienne fut gouvernante de *madame Marguerite*, fille de Henri II, et depuis femme du roi Henri IV. (*Voyez* les mémoires de cette princesse.) Le roi, par brevet du 28 février 1559, lui fit don de 20,000 livres, pour payer ce qu'elle devait de la rançon de son mari, et ce en considération de ses services. Elle vivait encore le 11 mars 1563. Joachim de Chabannes a eu pour enfants :

DE LEVIS : d'or, à 3 chevrons de sable.

DE POMPADOUR : d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable.

LA ROCHEFOUCAULD : comme à la page 34.

DE VIENNE : de gueules, à l'aigle d'or.

Du premier lit :

1°. Jean de Chabannes, seigneur de Curton, tué à la bataille de Renty, en 1553, sans laisser d'enfants de Françoise *de Montboissiér-Canillac*, qu'il avait épousée, le 5 décembre 1547, fille de Jacques, baron de Montboissier, marquis de Canillac, vicomte de la Mothe et de Valernes;

2°. Françoise de Chabannes, morte jeune;

3°. Catherine de Chabannes, mariée, le 26 novembre 1540, avec François Ier, vicomte *d'Estaing* et de Cadars, baron de Murol, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Gabriel, vicomte d'Estaing, baron de Murol et de Vernines, et de Charlotte d'Arpajon-Sévérac. Son père lui constitua 20,000 liv. tournois en dot;

Du second lit :

4°. Isabelle de Chabannes, abbesse du Pont-aux-Dames, en Brie;

5°. Hélène de Chabannes, abbesse de la Vassin;

6°. Catherine de Chabannes, mariée, par contrat du 9 mars 1545, avec 20,000 livres tournois de dot, à François *de Bar*, II° du nom, seigneur de Baugy, de Chantelou, des Essards, etc., baron de la Guierche, vicomte de Savigny et du Préau, fils de François de Bar, seigneur des mêmes terres, et de Rénée de Montberon;

Dans le même temps vivaient :

I. Jean de Chabannes, marié, vers 1560, avec Marie *de Lâge*, fille de Réné de Lâge, chevalier, seigneur de Puylaurens, et de Gilberte de Savary-Lancosme;

II. Jacques de Chabannes,
III. Antoine de Chabannes,
IV. Louise de Chabannes,
} chanoines, comtes de Brioude en 1551;

Du troisième lit :

7°. François, qui a continué la descendance;

8°. Jeanne de Chabannes, mariée, par contrat du 21 décembre 1558, avec Jean *de Chaslus*, baron d'Orcival, seigneur de Mauriac et de Saint-Martin, fils d'Amblard de Chaslus, seigneur des mêmes lieux, en Auvergne, et de Madelaine de Lâge, sa première femme;

9°. Catherine de Chabannes, femme, par contrat du 28 décembre 1558, de Claude, baron *de Lestrange*, vicomte de Cheylane, en Auvergne, et baron de Boulogne, en Vivarais, fils de Louis, baron de Lestrange, de Boulogne, de Vinzenobre, etc., vicomte de Cheylane. Ils vivaient en 1572;

10°. Autre Marguerite de Chabannes, abbesse de Bonnesaigne, le 26 mai 1555, décédée le 8 avril 1605;

Du quatrième lit :

11°. François de Chabannes, auteur de la branche des *comtes* DE SAIGNES, rapportée ci-après;

12°. Gabriel de Chabannes, dont descend la branche des *comtes* DE PIONSAT et D'APCHON, *marquis* DE LA PALISSE, rapportée en son rang;

13°. Gilberte de Chabannes, mariée, le 14 février 1565, avec Jean *de Montboissier-Beaufort*, marquis de Canillac;

14°. Jeanne de Chabannes, épouse de Simon *de Loges*, seigneur de la Boulaye.

XVIII. François de Chabannes, premier marquis de Curton, par lettres d'érection du mois de décembre 1563, registrées le 25 janvier suivant, comte de Rochefort, vicomte de la Roche-Marchelin, baron de Madic, la Dailhe, Aurière, Nébouzat, Saint-Christophe, la Gane, Riom-des-Montagnes, Maregon, Paulagnac, etc., seigneur de la Rodde et de Tinières, lieutenant-général pour le roi en Auvergne, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et conseiller-d'état, créé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre 1583, soutint avec zèle et avec succès les intérêts du Roi Henri IV contre la ligue en Auvergne, et remporta, en 1590, la victoire d'Issoire (1) contre le comte de Randan, chef des ligueurs, qu'il fit prisonnier, et qui mourut de ses blessures. Ce fut après la mort de ce chef que le marquis de Curton fut pourvu de la lieutenance-générale d'Auvergne. Il mourut avant le 18 décembre 1604. Des mémoires portent qu'il avait quitté la cour, parce que le roi n'avait pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de le nommer duc et pair de France après la pacification des troubles. Savaron, dans ses *Antiquités de la ville de Clermont*, et Durand, dans ses *Notes sur les origines de Clermont*, ont parlé de ce seigneur avec éloge (2). Il avait épousé, par contrat du 24 avril 1561, Renée du Prat, fille d'Antoine du Prat, IIIe du nom, chevalier, comte de Nantouillet,

Du Prat : d'or, à la fasce de sable, accompagnée de 3 tiercefeuilles de sinople.

---

(1) Cette victoire fut d'autant plus remarquable, qu'elle eut lieu le même jour que Henri IV gagna la bataille d'Ivry. Ce fut à cette occasion que ce monarque écrivit au marquis de Curton la lettre suivante :

« Je viens de bien battre mes ennemis dans la plaine d'Ivry. Je ne tarde pas à » te l'écrire, persuadé, mon cher Curton, que personne n'en recevra la nouvelle » avec plus de plaisir que toi. » Ce 14 mars 1590, à 9 heures du soir.

Par un hasard assez singulier, le même jour et à la même heure, le marquis de Curton lui écrivait :

« Je viens de battre vos ennemis dans la plaine d'Issoire. Le comte de Randan » qui les commandait vient de mourir à l'instant de ses blessures ; mon fils a été » aussi blessé ; mais j'espère qu'il n'en mourra pas. Rastignac, Lavedan et Chazeron ont fait des merveilles ; j'enverrai demain un plus long détail à votre majesté. » Ce 14 mars 1590, à 9 heures du soir.

(Voyez les *Œuvres complètes de Sainte-Foix*, historiographe des ordres du Roi, t. VI, 1778 ; Hist. de l'ordre du Saint-Esprit, p. 259.)

(2) Il écartelait ses armoiries aux 1 et 4 *de Chabannes ;* aux 2 et 3 *de la Tour ;* et *d'Auvergne*, et sur le tout *de Boulogne*.

baron de Thiern et de Toury, prévôt de Paris, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et d'Anne d'Alègre, dame de Vitteaux. De ce mariage sont provenus :

1°. Christophe de Chabannes (1), comte de Rochefort, puis marquis de Curton, qui fut blessé à la bataille d'Issoire en 1590. Il fut marié 1°, le 29 septembre 1591, avec Marie *de Crussol*, fille de Jacques de Crussol, duc d'Uzès, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Languedoc, et de Françoise de Clermont Tallard : elle eut en dot 3000 livres de rente, et testa le 10 mai 1611; 2°, par contrat du 18 août 1617, Claude *Julhien*, dame de Paulagnac, dont il avait eu trois bâtards, qui avaient été légitimés au mois de mai 1614. Il mourut en 1636, laissant seulement de cette seconde femme :

A. Gabriel, *bâtard* de Chabannes, seigneur de Paulagnac ;
B. Christophe, *bâtard* de Chabannes, chevalier de Malte ;
C. François, *bâtard* de Chabannes,
} *légitimés en 1614. L'un d'eux vivait en 1637.*

D. Quatre filles légitimes, qui, après la mort de leur père, disputèrent la substitution de la maison de Chabannes. Elles en furent exclues par arrêt du parlement de Paris du 4 juin 1637. L'une de ces filles, Louise-Marie de Chabannes, fut mariée avec Pierre *Rigaud*, seigneur de Monts; une autre fut mariée à René de *Fallevard*, écuyer, sieur de Paret;

2°. Henri de Chabannes, vicomte de la Roche-Marchelin, puis marquis de Curton, après son frère aîné. Il avait 69 ans, lorsque la substitution faite par Jean de Chabannes, son aïeul, fut déclarée ouverte à son profit, le 4 juin 1637. (*Voy. les plaidoyers de M. le Maître.*) Il épousa, par contrat du 24 février 1642, Renée *de Lenoncourt*, fille de feu Aymé de Lenoncourt, chevalier, seigneur de Loches, Cervigny, la Forêt, etc., et de Marie de Maulmont. Il mourut sans postérité ;

3°. Jean-Charles, qui a continué la descendance ;

4°. Antoine de Chabannes, seigneur baron de Nébouzat, baptisé à Paris le 29 août 1581. Il épousa Marie, dame *de Montaignac*, veuve de Charles de Gain, baron de Plaigne, et fille de Jean, baron de Montaignac, chevalier de l'ordre du Roi, chambellan de S. M. et gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes, et de Jeanne de Beynac, dame de Montbas. Il mourut sans postérité ;

---

(1) Lui et ses frères Henri, Jean-Charles et Antoine, signèrent *de Chabannées*, deux transactions qu'ils passèrent entr'eux, les 17 janvier 1607 et 3 mai 1608. (*Archives de M. le marquis de Chabannes-Curton.*)

5°. Gabrielle de Chabannes, abbesse de l'Esclache, en 1646. Elle résigna sa place à Isabelle, sa nièce, en 1655.

Fille naturelle de François de Chabannes, marquis de Curton :

Marguerite, *bâtarde* de Chabannes, *mariée, le* 28 *janvier* 1588, *avec Claude* Nouel, *seigneur du Hautoy, avocat au parlement et maître des requêtes de la reine-mère. Elle eut en dot* 3000 *écus d'or.*

XIX. Jean-Charles DE CHABANNES, seigneur de Saint-Angeau, puis marquis de Curton, comte de Rochefort et de Rignat, baron d'Aurière et de Madic, vicomte de la Roche-Marchelin, après ses frères aînés, s'était trouvé à la bataille d'Issoire en 1590. Il plaidait, ainsi que ses frères aînés, pour la succession de la maison d'Auvergne, le 12 octobre 1606. Il épousa Louise DE MARGIVAL, dame de Brunhamel, fille de César de Margival, seigneur de Salency et de Brunhamel, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, bailli d'épée et gouverneur de la ville de Chauny, et d'Antoinette de Chepoy. Elle fit deux testaments et un codicille les 28 avril 1609, 25 octobre 1610 et 20 mars 1618; et Jean-Charles de Chabannes testa les 25 septembre 1625, 31 décembre 1632 et 17 avril 1655. Leurs enfants furent :

DE MARGIVAL : d'argent, à la croix d'azur, chargée de 5 coquilles d'or.

1°. François, comte de Chabannes, seigneur de Saint-Angeau. Il fut assassiné par le bâtard de Christophe de Chabannes, marquis de Curton, son oncle, et fut enterré à Saint-Sulpice le 23 août 1659;

2°. Christophe, dont l'article suivra;

3°. Gabriel de Chabannes, seigneur de Beaumont, tué au siége de Bapaume, en 1636, sans avoir été marié;

4°. Isabelle de Chabannes, abbesse de l'Esclache et de la Vassin, morte le 3 mai 1663;

5°. Marie de Chabannes, religieuse à la Vassin.

XX. Christophe DE CHABANNES, marquis de Curton, comte de Rochefort et de Rignat, vicomte de la Roche, baron d'Aurière, de Madic et de Brunhamel, étant sur le point de partir pour l'armée qui devait secourir Salses, sous le gouverneur d'Auvergne, fit son testament militaire le 20 décembre 1639. Il épousa, par contrat du 15 février 1553, Gabrielle-Françoise DE RIVOIRE, fille de Gilbert

DE RIVOIRE : fascé d'argent et de gueules; à la bande d'azur, chargée de 3 fleurs de lys d'or, brochante sur le tout.

de Rivoire, marquis du Palais, seigneur de Boheu en Forez, baron d'Orcet, conseiller-d'état, bailli de Montferrand en Auvergne, et de Gilberte de Montboissier de Beaufort-Canillac. Elle le rendit père de :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. Gilbert, comte de Chabannes, capitaine de carabiniers, mort célibataire après 1716;
3°. Pierre-Claude de Chabannes, abbé de Saint-Pierre de Vienne, vivant en 1730 ;
4°. Jean, chevalier de Chabannes, capitaine au régiment du Roi, infanterie, après avoir été reçu page en la grande écurie, le 1er janvier 1681, tué au combat de Steinkerque en 1692. Il fut marié et n'eut pas d'enfants ;
5°. Jean-Marie de Chabannes, ecclésiastique, décédé en 1699;
6°. Françoise de Chabannes, prieure, puis abbesse de l'abbaye de la Vassin en 1659, morte le 20 janvier 1690;
7°. Élisabeth de Chabannes, abbesse de la Vassin, morte le 8 février 1730;
8°. Anne de Chabannes, religieuse au même monastère.

XXI. Henri DE CHABANNES, marquis de Curton, comte de Rochefort, vicomte de la Roche, baron d'Aurière, de Madic, de Tinières, de Brousse, de Saint-Christophe, etc., se signala à la bataille de Seneff en 1674, et en plusieurs autres occasions, mourut à Paris le 16 mai 1714, et fut inhumé à Saint-Sulpice. Il avait épousé 1°, par contrat du 16 août 1680, Gabrielle DE MONTLEZUN, fille de François de Montlezun, seigneur de Besmaux, gouverneur du château de la Bastille, et de feu Marguerite de Peyrols; 2°, en 1709, Catherine-Gasparde DE SCORAILLES DE ROUSSILLE, morte sans enfants le 21 janvier 1736. Elle était veuve en premières noces de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, lieutenant pour le roi en la province de Bretagne, et gouverneur des ville, château et comté de Nantes, et fille de Jean-Rigaud de Scorailles, comte de Roussille, et d'Aymée-Léonore de Plas. Le marquis de Curton a eu de sa première femme :

DE MONTLEZUN : d'argent, au lion couronné de gueules, accompagné de 9 corbeaux ou corneilles de sable en orle, becqués et membrés de gueules.

DE SCORAILLES : d'azur, à trois bandes d'or.

1°. Jacques de Chabannes, marquis de Curton, né en 1683. Il entra au service en 1701, et fut nommé, l'année suivante, aide-de-camp du duc de Bourgogne. On le nomma colonel en second du régiment d'Anjou, cavalerie, le 1er mai 1704, puis du régiment Royal-Cravattes, le 21 octobre 1705. Il fut créé brigadier de cavalerie le 1er février 1719, maréchal-de-camp le 20 février 1734, et lieutenant-général le 1er mars 1738, et il est mort en Bohême le 9 octobre 1742. (*Dict. hist. des Généraux français,*

t. IV, pp. 98, 99, où ses services sont rappelés avec détail.) Il avait assisté à 13 siéges, 3 batailles et 5 combats, et s'était signalé dans la campagne de 1704, en attaquant et dispersant, à la tête du régiment d'Anjou, un corps de 600 ennemis, dans la vallée d'Aoste. Il avait épousé, en 1706, Marie-Charlotte *Gluck*, veuve de Jacques de Vassan, seigneur de la Tournelle, avocat-général en la chambre des comptes, et fille de Jean Gluck, secrétaire du roi, et de Marie-Charlotte Julienne. Elle mourut le 15 janvier 1724, sans avoir eu d'enfants du marquis de Curton;

2°. Antoine de Chabannes, marquis de Curton, en Guienne, et du Palais, en Forez, colonel réformé à la suite du régiment de Bourbonnais, puis colonel du régiment de Côtentin, infanterie, décédé à Paris, le 1er octobre 1759. Il avait épousé Charlotte-Joséphine-Henriette *de Gironde*, morte au château du Palais, le 19 novembre 1756, n'ayant eu qu'une fille;

3°. Jean-Baptiste, qui a continué la descendance;

4°. Françoise-Gabrielle de Chabannes, mariée, le 2 juillet 1697, avec Jean-Paul *de Rochechouart-Barbazan-Astarac*, marquis de Faudoas et de Fontrailles, mort le 29 septembre de la même année, fils de Jean-Roger de Rochechouart-Barbazan-Astarac, marquis de Faudoas, et de Marguerite de Bossost. Après la mort de son mari, elle se retira au couvent des bénédictines de Montargis, où elle prit l'habit le 1er et fit profession le 29 octobre 1701;

5°. Charlotte de Chabannes, abbesse de la Vassin;

6°. Élisabeth de Chabannes, prieure de Sainte-Colombe à Vienne;

7°. Françoise de Chabannes, religieuse bénédictine à Montargis.

De Roquefeuil : contrefascé d'or et de gueules de quatre pièces, un nœud de cordelière d'or, sur chaque demi-fasce de gueules, et un nœud de cordelière de gueules sur chaque demi-fasce d'or, qui font 8 nœuds.

XXII. Jean-Baptiste, comte de Chabannes, de Rochefort et de Paulagnac, marquis de Curton et du Palais, major du régiment Royal-Cravattes, épousa, par contrat du 15 novembre 1731, Marie-Claire-Élisabeth de Roquefeuil, fille de Jean-Gabriel, marquis de Roquefeuil, lieutenant-colonel du régiment Commissaire-Général, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Anne de Croix de Wasquehal, et nièce de Jacques-Aymar, comte de Roquefeuil, lieutenant-général des armées navales, décédé vice-amiral en 1782. De ce mariage sont provenus :

1°. Pierre, marquis de Chabannes, capitaine au régiment d'Apchon, dragons, tué au combat de Sundershausen, livré contre les Hessois, le 23 juillet 1758. Il n'avait pas été marié;

2°. Jacques-Charles, dont l'article suit;

3°. Jeanne-Françoise de Chabannes, née en 1735, mariée 1° avec Jean *Bochart*, marquis de Sainte-Marie en Amérique, seigneur de Champigny, de Noroy et de Poincy, colonel d'infanterie, fils de Jacques-Charles Bo-

chart, marquis de Champigny, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, gouverneur et lieutenant-général pour le roi des îles du Vent de l'Amérique, et de Marie-Madelaine de Boisseret; 2°, par contrat signé par le roi et la famille royale, le 13 mars 1763, avec Louis-Honoré, marquis *de Montillet*, enseigne de la 1re compagnie des mousquetaires, créé maréchal-de-camp le 1er mars 1780, fils de Pierre-Anthelme de Montillet, marquis de Rougemont, baron de Saint-Julien, grand-bailli d'épée du Bugey et du Valromey, et de Henriette-Victoire de Bellecombe.

XXIII. Jacques-Charles, comte DE CHABANNES, de Rochefort et de Paulagnac, marquis de Curton et du Palais, maréchal des camps et armées du roi, écuyer de *madame Adélaïde*, naquit au mois d'août 1737. Il fut d'abord garde de la marine, puis enseigne de vaisseau en 1757. Il se trouva en cette qualité au siége de Port-Mahon, et fut nommé successivement colonel dans le corps des grenadiers de France en juin 1759, brigadier d'infanterie le 22 janvier 1769, colonel du régiment de Bretagne en 1771, et maréchal-de-camp le 1er mars 1780. Le roi Louis XV, par brevet daté de Compiègne le 2 août 1769, « voulant donner à la maison de Cha- » bannes une marque particulière de la bienveillance dont S. M. » l'honorait; considérant aussi son ancienne illustration, les grandes » alliances qu'elle a contractées, dans les temps les plus reculés, » avec plusieurs maisons souveraines de l'Europe et l'inestimable » avantage qu'a cette famille de cinq alliances directes avec S. M. » .... comme aussi les grands hommes qui en sont issus et qui se » sont illustrés autant par leurs services, par leur attachement et » leur zèle pour S. M. et pour les rois ses prédécesseurs, que par » les grandes charges, emplois, honneurs et dignités dont ils ont été » revêtus...... », accorda à Jacques-Charles, comte de Chabannes, et à Jean-Baptiste, marquis de Chabannes-la-Palisse, son parent, et à leur postérité née et à naître, la confirmation du titre de *cousin*, dont cette maison avait joui sous les règnes précédents. Le brevet de Louis XV avait pour but spécial d'aplanir toute difficulté entre les deux branches de Chabannes-Curton et de Chabannes-la-Palisse, relativement à la jouissance de ce titre. Le comte de Chabannes est mort à Saint-Domingue en 1779. Il avait épousé, le 20 février 1759, Marie-Élisabeth DE TALLEYRAND-PÉRIGORD, fille de Daniel-Marie-Anne, marquis de Talleyrand-Périgord, comte de

DE TALLEYRAND : de gueules, à 3 lionceaux d'or, lampassés, armés et couronnés d'azur.

Grignols et de Mauriac, brigadier d'infanterie des armées du roi, et de Marie-Élisabeth de Chamillart de Cany, sa deuxième femme, dame du palais de la reine. La comtesse de Chabannes avait été présentée au roi le 4 mars 1759, et nommée, au mois d'avril de la même année, dame pour accompagner *Madame*. De ce mariage sont issus :

1°. Jacques-Charles-Gilbert de Chabannes, marquis de la Palisse, né en 1760, colonel de cavalerie, écuyer de *Madame* Adélaïde, mort à Saint-Domingue en 1789, sans avoir été marié;
2°. Jean-Frédéric, qui suit.

DE VOYER D'ARGENSON : *

VAN LENNEP : d'argent, au chef de gueules, chargé d'un lion léopardé d'or.

XXIV. Jean-Frédéric, marquis DE CHABANNES-LA-PALISSE, né le 17 décembre 1762, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, a émigré en 1789, et a fait la campagne des princes et celle de Quibéron. Il a épousé 1° Constance DE VOYER D'ARGENSON, morte sans enfants; 2°, le 10 mai 1787, Anne VAN LENNEP. De ce dernier mariage sont issus :

1°. Hugues-Jean-Jacques-Gilbert-Frédéric, marquis de Chabannes-la-Palisse, né à Smyrne le 31 décembre 1791, colonel des lanciers de la garde royale, écuyer cavalcadour du roi, et nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 25 avril 1825;
2°. Alfred-Jean-Édouard de Chabannes, né à Londres le 13 janvier 1799, capitaine aux chasseurs de la garde royale;
3°. Antoine-Pierre-Octave de Chabannes, né à Paris le 16 mai 1803, élève à l'école royale polytechnique;
4°. Edgard-Jean de Chabannes, né à Paris le 14 mars 1806, mort le 8 juin suivant;
5°. Anne-Marie-Élisabeth de Chabannes, mariée à Paul, chevalier *de Lavenne de Choulot*, premier gentilhomme de S. A. R. Mgr le duc de Bourbon;
6°. Olive-Louise-Marie de Chabannes;
7°. Laura-Cornélie de Chabannes;
8°. Emma-Augusta-Sara-Anna de Chabannes;
9°. Anne-Henriette de Chabannes;
10°. Mathilde-Joséphine-Neuvine de Chabannes, née à Paris, le 19 avril 1805, morte le 18 mai suivant.

---

* DE VOYER D'ARGENSON : Écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à deux léopards couronnés d'or, lampassés et armés de gueules, qui est de *Voyer;* aux 2 et 3 d'argent, à la fasce de sable, qui est *de Gueffault;* sur le tout d'azur, au lion ailé assis d'or, tenant un livre ouvert d'argent, qui est *de Venise*.

COMTES DE SAIGNES et SEIGNEURS DE NOZEROLLES, *éteints*.

XVIII. François DE CHABANNES, Ier fils de Joachim de Chabannes, seigneur de Curton, et de Charlotte de Vienne, sa quatrième femme, fut comte de Saignes, seigneur de Bois-Lamy, de Nozerolles, de Tinières, de la Jaille et de la Roche, par la donation que lui en fit son père le 26 septembre 1554, à condition de porter le nom et les armoiries *de Blanchefort* (1), avec substitution perpétuelle pour les mâles, d'aîné en aîné, à l'exclusion des filles, qui devraient être dotées selon leur qualité. François de Chabannes était sous la tutelle de sa mère en 1562; il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances et conseiller-d'état, dans le contrat de mariage de François II, son fils aîné, de l'an 1602. Il avait épousé, le 18 septembre 1570, Valentine D'ARMES, fille et héritière de François d'Armes, seigneur du Verger, de Sainte-Colombe et de Trucy, et d'Anne Bernard. De ce mariage sont issus :

D'ARMES : de gueules, à 2 épées d'argent, appointées vers le bas de l'écu, les gardes en bande et en barre, accompagnées en chef d'une rose d'or; à la bordure engrêlée du même.

1°. François II, qui suit;
2°. Jacques II de Chabannes, auteur de la branche des *seigneurs* DU VERGER et DE SAINTE-COLOMBE, rapportée ci-après;
3°. Joachim de Chabannes, seigneur de Trucy, en Nivernais, chevalier de l'ordre du Roi, marié, par contrat du 13 avril 1598, avec Gilberte *de Bourbon-Busset*, fille de Jean de Bourbon-Busset, seigneur de la Mothe-Feuilly et du Montet, chevalier de l'ordre du Roi, et d'Eucharisle de la Brosse-Morlet. Il en eut :

A. Joachim de Chabannes, seigneur de Trucy, mort sans postérité;
B. François de Chabannes, seigneur de la Mothe-Feuilly, tué au siége de Dôle. Il fut père de :

N.... de Chabannes, seigneur de la Mothe-Feuilly, en 1650;

C. Gabriel de Chabannes, seigneur de Faye, puis de Sarragosse, page du duc de Schomberg-Hallwin en 1632, et marié, cette année, avec Julienne *de Saint-Aubin*, fille de Jacques de Saint-Aubin, seigneur de Sarragosse. De ce mariage sont provenus un fils et trois filles, vivants en 1657;
D. N.... de Chabannes, seigneur de Seauve, mort sans postérité;

---

(1) Cette clause paraît n'avoir pas eu d'exécution.

E. Jeanne de Chabannes, mariée, en 1620, avec Jean *de Saconnin*, baron de Brezolles;

4°. Edme de Chabannes, seigneur de Sainte-Colombe, mort capucin après l'année 1610;

5°. Gilberte de Chabannes, mariée, par contrat du 12 mai 1612, avec Claude *de la Rivière*, fils de Hubert Ier, baron de la Rivière, en Nivernais, et de Madelaine de la Rivière-Champlemy, sa cousine. Gilberte de Chabannes mourut le 27 août 1614, à l'âge de 19 ans.

DE CREVANT : écartelé d'argent et d'azur.

DE DAILLON : d'azur, à la croix engrêlée d'argent.

XIX. François DE CHABANNES, IIe du nom, comte de Saignes, seigneur de Bois-Lamy, de Charlus, de Nozerolles, etc., chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, vivait encore en 1644. Il avait épousé 1°, par contrat du 7 février 1595, Serène DE CREVANT, fille de François de Crevant, IIe du nom, seigneur de Bauché, et de Claude de la Marthonie; 2°, par contrat du 2 octobre 1602, Hélène DE DAILLON DU LUDE, fille de Gui de Daillon, comte du Lude, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et sénéchal d'Anjou, et de Jacqueline Motier de la Fayette, dame de Pontgibault. Le comte de Saignes n'a laissé que deux fils, issus de son second mariage :

1°. François de Chabannes, IIIe du nom, comte de Saignes, seigneur de Bois-Lamy, marié 1°, en 1630, avec Anne *Dauvet de Rieux*, morte sans enfants, fille de Jean Dauvet, seigneur de Rieux et de Bazoches, baron de Pins, et de Jeanne du Puy-Vatan; 2° avec Marie *de Cluys*, dont il eut :

A. Joseph de Chabannes, comte de Saignes, seigneur de Bois-Lamy, mousquetaire du roi, né en 1668, décédé en 1688, sans avoir été marié;

B. Madelaine de Chabannes, religieuse à Blessac;

2°. Anselme, qui a continué la descendance.

DE LESTRANGE : de gueules, au léopard d'argent et deux lions adossés d'or, mal ordonnés.

XX. Anselme DE CHABANNES, seigneur de Nozerolles, décédé au mois d'août 1683, avait épousé, par contrat du 7 février 1644, Gabrielle DE LESTRANGE, fille de René de Lestrange, baron de Magnac, dans la Marche, et d'Anne de Bonneval. Ses enfants furent :

1°. François de Chabannes, IIIe du nom, seigneur de Nozerolles et de Bois-Lamy, marié avec Marguerite *de la Marche-Puyguilhem*, veuve en 1698, et mère de :

A. Pierre de Chabannes, seigneur de Nozerolles, allié, le 8 sep-

tembre 1717, avec Léonarde-Françoise *Galland*, dame de la Vareine, qui le rendit père de :

a. Silvain-Léonard de Chabannes, chanoine de Saint-Pierre de Vienne, aumônier du roi en 1753, abbé de la Creste, ordre de Cîteaux, au diocèse de Langres, en 1757, vicaire-général de l'évêché de Clermont, chanoine, comte de Lyon en 1761, et décédé le dernier rejeton de sa branche;

b. Marie-Françoise de Chabannes, née le 3 septembre 1727, mariée, au mois de janvier 1748, avec N..... *de la Marche*, seigneur de Puyguilhem;

B. François de Chabannes de Nozerolles, décédé sans postérité;

2°. Anne-Marie, dont l'article suit;

3°. Pierre de Chabannes, lieutenant au régiment de Normandie en 1689, mort sans postérité;

4°. N..... de Chabannes-Nozerolles, mort célibataire.

XXI. Anne-Marie de Chabannes, seigneur de Mariol, en Bourbonnais, par la donation que lui en fit François de Chabannes, comte de Saignes, son oncle, le 29 novembre 1669, confirmée le 3 juillet 1670, épousa, par contrat du 16 février 1681, Henriette Coeffier, fille de Jean Coeffier, seigneur de la Mothe-Mazurier et de Demoret, et de Marie Maréchal. Elle le rendit père, de :

Coeffier : d'azur, à 3 coquilles d'or.

1°. Gilbert-Honoré, dont l'article suit;

2°. Joseph de Chabannes, né en 1690, enseigne de vaisseau, tué au siége de Douay, en 1709;

3°. Claude-Marie de Chabannes, mort sans postérité;

4°. Annet-Marie de Chabannes, mort célibataire;

5°. François de Chabannes, mort sans postérité, étant capitaine de vaisseau;

6°. Henriette de Chabannes, née le 18 novembre 1681, reçue à Saint-Cyr, au mois de septembre 1689;

7°. Marguerite de Chabannes.

XXII. Gilbert-Henri, marquis de Chabanes-Mariol, maréchal des camps et armées du roi, naquit le 30 décembre 1682. Entré page du roi, au mois d'avril 1700, il obtint le 26 mars 1704, une compagnie de dragons dans le régiment d'Aubigné, et la commanda à la bataille de Ramillies en 1706, et à celle d'Oudenarde en 1708. Nommé, le 20 juillet de cette dernière année, exempt de la compagnie de Noailles, des gardes-du-corps du Roi, il joignit cette

compagnie, et combattit à Malplaquet le 11 septembre. En 1713, il se trouva aux siéges de Landau et de Fribourg, fut breveté mestre-de-camp de cavalerie le 1er décembre 1718, troisième enseigne de sa compagnie, le 3 juin 1733, et brigadier de cavalerie le 1er août suivant, fit la campagne de Philisbourg, fut nommé successivement deuxième enseigne le 20 février 1735, premier enseigne le 11 mai suivant, troisième lieutenant le 7 décembre 1738, maréchal-de-camp le 1er janvier 1740, et enfin deuxième enseigne de sa compagnie le 13 juin 1743. Employé en Flandre et à l'armée du Rhin pendant les campagnes de 1742 et 1743, le marquis de Chabannes-Mariol fut tué le 27 juin de cette dernière année, à la bataille de Dettingen. (*Dict. hist. des généraux Français*, t. IV, p. 100.) Il avait épousé, par contrat du 25 juin 1737, Angélique-Geneviève TITON DE VILLEGENON, morte sans enfants le 8 décembre 1739, âgée de 23 ans, fille unique de Louis Titon, seigneur de Villegenon, inspecteur-général du magasin des armes, et de Geneviève le Fèvre d'Eaubonne.

TITON : de gueules, au chevron d'or, accompagnée de trois casques d'argent, ceux en chef adossés, celui en pointe posé de front.

SEIGNEURS DU VERGER, MARQUIS DE CHABANNES, PAIRS DE FRANCE.

Seconde branche actuelle.

XIX. Jacques DE CHABANNES, IIe du nom, qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent tous ses descendants, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur du Verger et de Sainte-Colombe, en Nivernais, second fils de François de Chabannes, Ier du nom, comte de Saignes, et de Valentine d'Armes, fut présent, le 2 octobre 1602, au contrat de mariage de François de Chabannes, IIe du nom, son frère aîné; et transigea sur partage, le 26 janvier 1610, ainsi que François, Joachim, Edme et Gilberte, ses frères et sœur, avec François de Chabannes, comptour de Saignes, leur frère aîné. Le 8 octobre 1611, François de Chabannes passa avec son épouse un contrat de cession, en qualité de tuteur d'Edme et de Gilberte de Chabannes, ses frère et sœur, et il paraît avec sa femme dans deux actes des 17 octobre 1615 et 17 avril 1626. Il avait épousé, par contrat du 13 août 1610, Gabrielle DE BABUTE, fille de Léonard de Babute, écuyer seigneur de la Bruyère, et d'Anne de la Porte. Elle fut mère de :

DE BABUTE : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 pensées d'azur; aux 2 et 3 palés d'argent et d'azur; au chevron de vair, brochant sur le tout.

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Claude de Chabannes, religieux bénédictin, prieur de Melun;
3°. Joachim de Chabannes, seigneur de Sainte-Colombe en 1662, mort célibataire après l'année 1669;
4°. Louis de Chabannes, seigneur de Vaux, vivant en 1662;
5°. Louis de Chabannes, le Jeune, vivant en 1662 et 1689;
6°. Pierre de Chabannes, seigneur de Chaillou, vivant en 1645;
7°. Marie de Chabannes, vivante en 1645 et 1662;
8°. Gabrielle de Chabannes, religieuse au Reconfort;
9°. Antoinette de Chabannes, vivante en 1662 et 1667.

XX. François DE CHABANNES, IIe du nom, chevalier, seigneur du Verger, épousa, par contrat du 12 février 1645, Antoinette MONNOT, fille d'André Monnot, seigneur des Fontaines, en Brie, et d'Élisabeth d'Uchon. Ces deux époux paraissent dans une reconnaissance de rente, créée par François de Chabannes, du 21 septembre 1648. François de Chabannes obtint, le 5 mai 1662, un jugement rendu en la pairie de Nivernais, qui le confirma dans la donation que Gabrielle de Babute, sa mère, lui avait faite. Il était veuf en 1678. Il vivait encore le 27 avril 1680, et il fut père de:

MONNOT : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'un croissant d'argent.

1°. Hubert, dont l'article suit;
2°. Henri-Gaston de Chabannes, chevalier;
3°. René de Chabannes, qui fut mis sous la tutelle de son frère aîné, en 1686;
4°. Gabrielle de Chabannes;
5°. Antoinette de Chabannes, } religieuses.
6°. Marie de Chabannes, }

XXI. Hubert DE CHABANNES, chevalier, seigneur baron du Verger et de Sainte-Colombe, épousa, par contrat du 29 août 1678, Marie DE CHARRY, fille de Samuel de Charry, chevalier, seigneur de Vué, et de Jeanne du Puy, dame de Ligny. Cette dame était veuve, lorsqu'elle transigea, le 15 juillet 1697, comme tutrice de ses enfants, au sujet des successions de François de Chabannes, chevalier, seigneur du Verger, et de dame Antoinette Monnot, père et mère dudit Hubert de Chabannes. Leurs enfants furent :

DE CHARRY : d'azur, à la croix ancrée d'argent.

1°. Paul, dont l'article suit;
2°. Marie de Chabannes, } mortes sans alliance.
3°. Jeanne de Chabannes, }

XXIII. Paul, comte DE CHABANNES, chevalier, seigneur de Vué, du Puy et du Verger, né le 5 août 1685, épousa, en présence de Jacques de Chabannes, marquis de Curton, son cousin, et, par contrat du premier juillet 1715, Marie-Madeleine SALLONNYER, fille unique de Guillaume Sallonnyer, seigneur de Rozimont, et de Charlotte-Françoise Dollet. Ces époux constituèrent une rente au profit des Ursulines de Nevers, par acte du 6 février 1720; et, le 22 mars suivant, Paul, comte de Chabannes, fit une nouvelle constitution d'une rente de 500 livres, tant en son nom qu'en celui de son épouse. De ce mariage sont issus :

SALLONNYER : d'azur, à la salamandre d'argent, sur son brâsier de gueules.

1°. Louis-Jacques de Chabannes, abbé commendataire et grand-vicaire de Nevers;
2°. Claude-François, qui suit;
3°. Guillaume-Hubert de Chabannes, abbé d'Épiry;
4°. Louis-Antoine, vicomte de Chabannes, né en 1720, capitaine au régiment de Lyonnais, chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité;
5°. Gabriel-Jacques de Chabannes, né en 1723, tué sur mer;
6°. Claude-Joachim, chevalier de Chabannes, né en 1730, lieutenant au régiment de la Tour du Pin, mort sans postérité;
7°. Marie-Madelaine de Chabannes, morte jeune;
8°. Charlotte-Cesarée de Chabannes, née en 1718, religieuse au prieuré de Sainte-Colombe à Vienne, puis, en 1762, abesse de Saint-André-le-Haut.

XXIV. Claude-François, marquis DE CHABANNES DU VERGER, né le 29 novembre 1719, capitaine de cavalerie dans le régiment de Broglie (depuis Lameth), et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fit les campagnes de la guerre dite de *sept ans*, et fut fait prisonnier de guerre, le 16 juillet 1759, à la défense du village de Holtshausen, attaqué par une colonne des alliés. (*Gazette de France.*) Il a hérité, à l'extinction de la branche de Pionsat, du titre de *cousin*, accordé par nos rois à la maison de Chabannes depuis le 15e siècle. Il épousa, par contrat du 26 janvier 1764, Marie-Henriette DE FOURVIÈRE DE QUINCY, fille de Jacques-Gabriel de Fourvière, baron de Quincy. De ce mariage sont issus :

DE FOURVIÈRE :

1°. Jean-Baptiste-Marie, qui suit;
2°. Louis-Jacques-Henri, comte de Chabannes, père de 4 fils et 3 filles;

A. Pierre-Henri de Chabannes, né le 24 juillet 1804;
B. Louis-Henri-Victor de Chabannes, né le 30 avril 1806;

C. Auguste de Chabannes, né le 17 février 1808;
D. Armand-Baltazard-Marcellin de Chabannes, né le 9 mars 1813;
E. Antoinette-Henriette de Chabannes, née le 15 juillet 1811;
F. Adèle-Victoire-Cécile de Chabannes, née le 12 novembre 1814;

3°. Marie-Cécile de Chabannes, morte sans alliance;
4°. Henriette-Susanne de Chabannes, mariée 1° à Joseph-Henri-Camille *de Fourvière*, vicomte d'Armes; 2° à Eusèbe-Hélion, marquis *de Barbançois-Sarzay*;
5°. Louise-Susanne de Chabannes, mariée, par contrat du 9 octobre 1803, avec Gilbert-Antoine, comte *de Sartiges de Sourniac*, chevalier de Saint-Louis, fils de François, comte de Sartiges, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Gilberte Talemandier de Guéry.

XXV. Jean-Baptiste-Marie, marquis DE CHABANNES, né le 27 décembre 1770, capitaine au régiment de Royal-Normandie, par brevet de Louis XVI, du 6 avril 1788, pair de France le 17 août 1815, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 27 novembre de la même année (1), et inspecteur des gardes nationales du département de la Nièvre, le 16 mai 1817, a épousé, par contrat du 20 février 1787, Cornélie-Zoé-Vitaline DE BOISGELIN, dame comtesse du chapitre noble de Remiremont, fille de Charles-Eugène, comte de Boisgelin, vicomte de Pléhedel, capitaine de vaisseau, gouverneur de Saint-Brieuc, et de dame Sainte de Boisgelin de Cucé. A ce contrat, le marquis de Chabannes fut assisté de Jean-Frédéric de Chabannes-Curton, marquis de la Palisse, son cousin. De ce mariage sont issus:

DE BOISGELIN: écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à une molette d'éperon d'argent à 5 rais; aux 2 et 3 d'azur plein.

1°. Eugène-Henri-François, qui suit;
2°. Isaure-Eugénie-Anne de Chabannes, mariée, le 11 août 1811, avec Henri-Amable, comte *de Dreuille*;
3°. Louise-Henriette-Pauline de Chabannes.

XVI. Eugène-Henri-François, comte DE CHABANNES, né le 18 février 1791, maréchal-des-logis des mousquetaires le 6 juillet 1814, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur le 15 juillet 1815, chef d'escadron au régiment des chasseurs de l'Allier le 16 février 1816, lieutenant-colonel et sous-lieutenant des gardes-du-corps

(1) Ces trois actes donnent au marquis de Chabannes le titre de *cousin* du roi.

DE LA TOUR-VIDAUD : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 fleurs de lys, et en pointe d'un lion, le tout du même.

du roi, compagnie de Gramont, le 5 décembre 1824, a épousé, le 29 décembre 1819, demoiselle Gabrielle-Lucrèce-Zoé DE LA TOUR-VIDAUD, fille d'Anne-Marie-Joseph-Gabriel-Jean-Jacques de la Tour-Vidaud, et de dame Louise-Gabrielle-Françoise de Planelly de la Valette. De ce mariage sont issus :

1°. Gilbert-Marie-Gabriel de Chabannes, né le 30 novembre 1812;
2°. Marie-Antoinette-Lucrèce de Chabannes, née le 15 janvier 1821.

COMTES DE PIONSAT et D'APCHON, MARQUIS DE LA PALISSE, *éteints.*

XVIII. Gabriel DE CHABANNES, vicomte de Savigny, seigneur de Vernières et en partie de Nozerolles, dernier fils de Joachim de Chabannes, seigneur de Curton, et de Charlotte de Vienne, sa quatrième femme, fut présent, en 1570, au contrat de mariage de François de Chabannes, comte de Saignes, son frère aîné. Il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et premier échanson de la reine, dans le partage qu'il fit, le 11 octobre 1581, des successions de ses père et mère, et il fut déchargé de la taxe du ban et arrière-ban, par ordonnance du lieutenant au bailliage de Bourges, du 10 juillet 1588, par suite de lettres qu'il avait obtenues du roi Henri III le 27 avril précédent. Il est qualifié chevalier de l'ordre du Roi dans cet acte, et dans une obligation qu'il passa au profit du comte de Saignes, son frère aîné, le 12 mai 1598. Il avait épousé Gabrielle D'APCHON, fille de Gabriel, seigneur d'Apchon, et de Françoise de la Jaille. Leurs enfants furent :

D'APCHON : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

1°. Jacques II, qui suit;
2°. Charlotte de Chabannes, mariée, par contrat du 28 mars 1598, avec Pierre *de Beauverger,* seigneur de Montgon, en Auvergne, fils de François, seigneur de Beauverger.

XIX. Jacques DE CHABANNES, IIe du nom, comte de Pionsat, vicomte de Savigny, baron de Vernières, colonel d'un régiment de cavalerie, transigea, le 7 novembre 1632, avec Gilbert de Monestay, baron des Forges, et Claude de Chazeron, son épouse. Il fut nommé, le 23 août 1650, lieutenant pour le roi de la province de Bourbonnais, et fut tué au siége de Montrond en 1652, combattant sous les ordres du comte de Palluau, contre le prince de

Condé (1). Il avait épousé, par contrat du 9 mars 1604, Charlotte DE CHAZERON, dame de Pionsat, de Durat et de Belabre, fille de Gilbert, seigneur de Chazeron, gouverneur et sénéchal du Bourbonnais, chevalier des ordres du Roi, et de Gabrielle de Saint-Nectaire. Elle le rendit père de : DE CHAZERON : d'or, au chef denché d'azur.

1°. Gilbert Ier, qui suit ;
2°. Jacques de Chabannes, seigneur du Mont, époux de Marguerite *de Guise*, et père de :
   Gabriel de Chabannes, chanoine de Verjesan, près Billom, en Auvergne ;
3°. Gabriel de Chabannes, seigneur de Préaux, mort célibataire ;
4°. Gabrielle de Chabannes, mariée, par contrat du 9 novembre 1632, avec Anne, seigneur *de la Rochebriant*, fils d'Annet, seigneur de la Rochebriant, et de Gilberte d'Aubière. Elle en resta veuve avant le 30 août 1666.

XX. Gilbert DE CHABANNES, Ier du nom, comte de Pionsat, vicomte de Savigny, maréchal des camps et armées du roi, entra au service dans la compagnie des gendarmes de la garde, et devint ensuite lieutenant de la compagnie du comte de Saint-Géran. Il servit plusieurs années en Bourbonnais avec cette compagnie, et y contribua à la prise du château de Condemine. Promu au grade de maréchal-de-camp, le 23 août 1650, il servit au siége de Montrond, où Jacques de Chabannes, son père, fut tué. Il obtint sa charge de lieutenant-général en Bourbonnais, par provisions données à Pontoise le 17 août 1652, puis, le 18, le régiment de cavalerie qu'il avait levé. Il commanda en Bourbonnais jusqu'au mois d'octobre de la même année, époque à laquelle le marquis de Levis, qui s'était attaché au parti du prince de Condé, rentra dans l'exercice de la charge de lieutenant-général en Bourbonnais, en vertu de l'amnistie. (*Dict. hist. des généraux français*, t. IV, p. 100.) Le comte de Chabannes avait épousé, par contrat du 24 mai 1637, Marie DE CHAMPFEU, fille de Gilbert de Champfeu, seigneur d'Uriage en Dauphiné, et de Gilberte d'Aubigny. Elle se remaria, le 3 janvier 1655, avec Édouard de Montmorin-Saint-Herem, comte de Brion. Elle avait eu de son premier mari : DE CHAMPFEU :

(1) Il est beaucoup parlé de ce seigneur dans les Mémoires du comte de Bussy-Rabutin.

1°. Gilbert II, dont l'article viendra;

2°. Thomas, comte de Chabannes, seigneur de Belabre, qui vivait le 6 décembre 1688. Il avait épousé Anne *Boyer de Saunat*, de laquelle il laissa:

A. Jacques-Louis, comte de Chabannes, seigneur de Chamiane, capitaine au régiment de Bourbonnais en 1730, depuis mestre-de-camp d'infanterie, aide-maréchal-général-des-logis de l'armée du roi, commandée par le prince de Conty, tué à la bataille de Coni le 5 septembre 1744. Il n'avait point été marié;

B. Joseph-Gaspard-Gilbert de Chabannes, né en 1702, abbé de Valricher, au mois d'octobre 1723, grand-vicaire de Tours, en 1730, ensuite agent-général du clergé, puis évêque d'Agen, en 1735, sacré le 29 janvier 1736, décédé en 1767;

C. Jacqueline de Chabannes, abbesse de Bonlieu, en 1727, et depuis de la Bénissons-Dieu, ordre de Citeaux, au diocèse de Lyon;

D. Gilberte de Chabannes, abbesse de Beaumont, près de Clermont, ordre de Saint-Benoît;

3°. Gilberte de Chabannes, religieuse au couvent de Notre-Dame de Riom;

4°. Susanne de Chabannes, religieuse à l'Esclache;

5°. Marie de Chabannes, religieuse au prieuré de Marsat.

XXI. Gilbert DE CHABANNES, II° du nom, comte de Pionsat, vicomte de Savigny, brigadier des armées du roi, naquit le 16 juillet 1646. Il entra au service en qualité d'enseigne au régiment de Navarre, en 1664, et y fut nommé sous-lieutenant en 1666. Il se trouva avec ce grade aux siéges d'Oudenarde, de Courtray et de Berghes en 1667. Devenu lieutenant, en 1669, il prit part, sous le prince de Condé, à tous les siéges jusqu'en 1672. Il commanda une compagnie du régiment de Navarre, au siége de Maestricht en 1673, à la bataille de Seneff en 1674, aux siéges de Liége, de Dinant, de Huy et de Limbourg en 1675, à ceux de Condé, de Bouchain et d'Aire en 1676, à la bataille de Cassel et au siége de Saint-Omer en 1677, à ceux de Gand et d'Ypres, et à la bataille de Saint-Denis, près Mons en 1678, au siége de Luxembourg en 1684, à la conquête du Palatinat en 1689, à la bataille de Fleurus en 1690, au siége de Mons et à la bataille de Leuze en 1691, au siége de Namur et à la bataille de Steinkerque en 1692, à la bataille de Neerwinde et au siége de Charleroy en 1693, donnant partout des preuves de courage et de capacité. Nommé commandant du 2° bataillon du régiment de Navarre, le 8 septembre 1693, il le commanda, l'année suivante, à la marche de Vignamont au pont d'Es-

pierre, au siége et au bombardement de Bruxelles en 1695, au siége d'Ath en 1697, et à l'armée d'Allemagne en 1701 et 1702. Le comte de Pionsat fut nommé lieutenant-colonel du même régiment le 14 février 1703. Il servit aux siéges de Brisack et de Landau, et décida, par un habile mouvement qu'il exécuta à la tête de la brigade de Navarre, le gain de la bataille de Spire (1). Il donna de nouvelles preuves de valeur à la funeste bataille d'Hochstedt le 13 août 1704. N'ayant jamais voulu signer la capitulation de Pleintheim, exigée par Marlborough, et souscrite par Blanzac, et par tous les officiers supérieurs de sa division, excepté le brave Pionsat, il fit casser et enterrer les drapeaux et les caisses du régiment de Navarre, afin qu'ils ne tombassent pas entre les mains des ennemis. Le roi, en considération de ce beau trait (2), le créa brigadier d'infanterie de ses armées, le 19 septembre de la même année. Le comte de Pionsat servit à l'armée d'Allemagne en 1705, et fut nommé colonel du régiment de Navarre le 4 avril 1706. Il le commanda, la même année, à la levée du siége du fort Louis, par les ennemis, à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg et de l'île de Marquisat, ainsi qu'à toutes les expéditions du maréchal de Villars en Franconie et en Souabe, en 1707, enfin à la bataille d'Oudenarde en 1708. Le comte de Pionsat fut nommé, au mois de janvier 1709, gouverneur de l'île d'Oléron, à la place du marquis de Maulevrier. Il se démit alors du régiment de Navarre, et mourut le 20 avril 1720, sans avoir reçu une récompense digne de son mérite et de sa valeur (3). (*Chronologie militaire, par Pinard*, t. VIII, p. 147; *Gazette de France. Annales du temps.*) Il avait épousé, par contrat du 30 juillet 1681, Anne-Françoise DE LUTZELBOURG, fille d'Antoine, seigneur de Lutzelbourg et d'Imeling, en Alsace, et de Madelaine de Schellemberg. Ses enfants furent:

DE LUTZELBOURG : d'or, au chef de gueules.

---

(1) La conduite du comte de Pionsat fut tellement glorieuse dans cette journée pour son nom et pour l'armée, que le maréchal de Tallard en fit au roi un rapport particulier, conçu dans les termes les plus honorables.

(2) Voyez les Mémoires de Saint-Simon, supplément, t. IV, p. 39.

(3) Le P. Anselme, p. 140, t. VII, de son Histoire des Grands-Officiers de la couronne, qualifie par erreur le comte de Pionsat, maréchal-de-camp; il mourut brigadier, à l'âge de 74 ans.

1°. Gilbert-Gaspard, dont l'article suit;

2°. François-Antoine, comte de Chabannes, marquis de la Palisse, lieutenant-général des armées du roi. Créé chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, en 1701, il entra comme sous-lieutenant au régiment de Navarre, en 1703, et se trouva la même année aux siéges de Brisack et de Landau, et à la bataille de Spire. Après la bataille d'Hochstedt, où il fut fait prisonnier, le 13 août 1704, il reçut le brevet de capitaine, et obtint, le 10 octobre 1706, le commandement d'une compagnie, qu'il commanda à la prise des retranchements de Stolhoffen, à celle de Schorndorff et à la défaite du général Janus. Le 23 novembre, même année, le comte de Chabannes passa enseigne dans le régiment des gardes-françaises, et combattit en cette qualité à la bataille d'Oudenarde le 11 juillet 1708. Il devint sous-lieutenant, le 16 mars 1709, et fut cité pour sa conduite honorable à Malplaquet, le 11 septembre. Il fut nommé lieutenant aux gardes le 3 mars 1711, capitaine le 17 août 1716, major le 4 janvier 1730, brigadier le 20 février 1734, et major-général de l'infanterie à l'armée du Rhin le 1er avril. Il s'acquitta des fonctions de ce dernier grade avec toute la distinction possible, notamment au siége de Philisbourg. Le comte de Chabannes fut créé successivement commandeur et grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis les 1er juillet et 24 août 1737, maréchal-de-camp le 1er mars 1738, major-général de l'armée de Flandre le 21 août 1742, de l'armée du Rhin le 1er avril 1743, et de l'armée de Flandre le 1er avril 1744, enfin lieutenant-général le 2 mai de la même année. Il prit part à toutes les actions de ces diverses campagnes, et se distingua particulièrement aux siéges de Menin, d'Ypres, de Furnes, et de Fribourg, et à l'affaire de Haguenau. A l'armée du Bas-Rhin, sous le maréchal de Maillebois, il coucourut à la prise de Cronembourg au mois de mars 1745. Il servit ensuite à l'armée du roi, en Flandre, se trouva au siége de Tournay, et commanda une division de l'armée à la célèbre journée de Fontenoy, à la suite de laquelle il alla concourir à la réduction de la citadelle de Tournay. Le roi le pourvut, le 19 juin, du gouvernement des ville et citadelle de Verdun, que le comte de Chabannes conserva jusqu'à sa mort. Employé à l'armée du prince de Conty, par lettres du 1er mai 1746, il servit au siége de Mons, où il monta la tranchée du 27 juin, puis à celui de Charleroy. Il joignit ensuite avec l'armée du prince de Conty, celle de Flandre, fut chargé de couvrir les travaux du siége de Namur, et combattit à la bataille de Raucoux. Le 9 octobre, il fut pourvu du commandement des côtes du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. Il se rendit alors à la Rochelle, où il résida jusqu'à la paix. Le comte de Chabannes mourut à Paris le 23 décembre 1754. (*Dictionnaire historique des généraux français*, t. IV, p. 101.) Il avait épousé 1° Marie-Claudine *Cahouet de Beauvais*, morte le 29 septembre 1744. Elle était veuve, en premières noces, d'Olivier le Fèvre d'Ormesson, seigneur d'Unchair, maître des re-

quêtes, et fille de Claude Cahouet de Beauvais, seigneur des Ormes, premier président du bureau des finances à Orléans, et de Marie Catherine Fontaine des Montées; 2°, en novembre 1745, Marie-Félicité *du Plessis-Châtillon*, héritière de sa maison, fille de Louis, marquis du Plessis-Châtillon, lieutenant-général des armées du roi, et de Catherine-Pauline Colbert de Torcy, sa seconde femme. Le comte de Chabannes n'eut point d'enfants de ses deux épouses, et la seconde se remaria, en 1760, avec Charles-Armand-Martial, comte de Narbonne-Pelet;

3°. Thomas, comte de Chabannes, né le 6 décembre 1688. Il entra au service comme garde-marine en 1702. Après avoir fait plusieurs campagnes maritimes avec le grade de sous-lieutenant de grenadiers d'un bataillon de la marine, il fut nommé, le 10 octobre 1706, lieutenant de la compagnie colonelle du régiment de Navarre. Il la commanda à l'armée du Rhin en 1707, obtint dans le même régiment, le 23 novembre, une compagnie, à la tête de laquelle il combattit à Oudenarde en 1708, à Malplaquet en 1709, à l'attaque d'Arleux, en 1711, au combat de Denain et aux siéges de Douay et du Quesnoy en 1712. Il fut breveté colonel réformé le 21 octobre de cette dernière année, et passa en Bavière, où l'électeur le nomma, le 31 décembre, lieutenant-colonel du régiment des grenadiers à cheval de sa garde, avec rang de colonel. En 1714, le comte de Chabannes obtint un régiment de cuirassiers, qu'il commanda pendant la guerre contre les Turcs sous le prince Eugène. Il se trouva au siége de Belgrade, et à la mémorable bataille qui se donna sous les murs de cette place en 1717. Après la paix, l'électeur créa le comte de Chabannes brigadier de ses troupes en 1719. Rentré en France, au mois de mai 1720, il fut nommé successivement brigadier de cavalerie le 30 juin de la même année, et maréchal-de-camp le 1er août 1734. Il mourut le 7 juin 1735, d'un coup de pied de cheval qu'il avait reçu à Kircheim, au-delà du Rhin, où il commandait pour le roi. (*Dict. des généraux,* ibid, p. 103.) Le comte de Chabannes n'avait pas été marié;

4°. Charles, comte de Chabannes, capitaine de cavalerie au régiment Colonel-Général, mort célibataire, à Saint-Mihiel, au mois de juillet 1749;

5°. Marguerite de Chabannes, religieuse, morte à la Madelaine de Tresnel, à Paris;

6°. Anne-Josèphe de Chabannes, née le 16 octobre 1690, mariée, en 1707, avec François *de la Queuille*, comte de Pramenon, fils de Claude de la Queuille, marquis de Châteaugay, aide-de-camp des armées du roi, et de Marie de Ronchevol.

XXII. Gilbert-Gaspard de Chabannes, comte de Pionsat, né le 7 septembre 1685, fut reçu page du roi en la petite écurie le 1er janvier 1703. Il fut successivement capitaine dans le régiment des gardes-françaises, colonel du régiment de la Reine, dragons, bri-

gadier des armées du roi, maréchal-général en Italie des armées de France, d'Espagne et de Savoie, pendant les campagnes de 1734 et 1735, et mourut en 1746. Il avait épousé, en 1708, Philiberte d'Apchon, dame d'Apchon, première baronnie d'Auvergne, et des terres de Vaumier et de Serezat, fille et héritière de Claude-Éléonor, marquis d'Apchon, premier baron et sénéchal d'Auvergne. De ce mariage sont provenus :

D'Apchon : d'or, semé de fleurs de lys d'azur.

1°. Gilbert-Blaise de Chabannes, né le 3 février 1712, abbé de Saint-Méen, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Saint-Malo, en 1743. Il remit cette abbaye en 1745, et fut nommé, la même année, abbé de Notre-Dame de Bonport, ordre de Cîteaux, et député à l'assemblée générale du clergé;
2°. Jean-Baptiste, dont l'article suit;
3°. Joseph de Chabannes, prieur de Nantes, ordre de Saint-Benoît, dans le Bugey, où il est mort jeune en 1738.

XXIII. Jean-Baptiste de Chabannes, comte de Pionsat et de Belabre, baron d'Apchon, et en cette qualité premier baron d'Auvergne, marquis de la Palisse, par substitution et donation du comte François de Chabannes, son oncle, naquit le 3 octobre 1714. Entré cadet-gentilhomme à drapeau au régiment des gardes-françaises, en 1729, il y devint deuxième enseigne le 12 novembre 1731. Il passa cornette aux dragons de la Reine, le 5 novembre 1733. Il servit la même année au corps qui couvrit le siége du château de Milan au mois de décembre, et, en 1734, aux siéges de Tortone et de Novarre, à l'attaque de Colorno et aux batailles de Parme et de Guastalla. Devenu capitaine au même régiment, le 21 janvier 1735, il commanda sa compagnie aux siéges de Reggio, de Reveré et de Gonzague, et rentra en France après la paix. Passé deuxième cornette de la seconde compagnie des mousquetaires avec rang de colonel, le 11 juin 1740, le comte de Pionsat fit la campagne de Flandre en 1742, et se trouva à la bataille de Dettingen au mois de juin 1743. Il fut nommé premier cornette de sa compagnie le 20 juillet de cette année; accompagna le roi aux siéges d'Ypres, de Menin, de Furnes et de Fribourg, en 1744, se trouva à la bataille de Fontenoy, et aux siéges des villes et citadelle de Tournay, d'Oudenarde, et de Dendermonde en 1745, et combattit à Raucoux en 1746. Le comte de Pionsat fut créé brigadier de cavalerie le 20 mars 1747, et combattit à Lawfeldt au mois de juillet. Il fit la campagne

suivante dans les Pays-Bas, et devint successivement deuxième enseigne des mousquetaires le 20 mai 1751, premier enseigne le 15 juillet 1753, et deuxième sous-lieutenant le 1er avril 1754. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp le 1er mai 1758, quitta les mousquetaires et le service au mois de février 1759, et mourut en 1782. (*Dict. des généraux*, ibid, p. 104.) Il avait épousé, le 8 mars 1743, Marie-Olive Bernard de Coubert, fille de Jacques-Samuel Bernard, comte de Coubert, maître des requêtes, intendant de la maison de la reine, etc., et d'Élisabeth-Louise Frottier de la Coste-Messelière. Jean-Baptiste de Chabannes, comte de Pionsat et marquis de la Palisse, se voyant sans enfants, substitua tous ses biens à Jean-Frédéric de Chabannes, deuxième fils de Jacques-Charles, et de Marie de Talleyrand, avec clause de réversion à défaut d'enfants mâles, en faveur de Jean-Baptiste-Marie de Chabannes, filleul du comte de Pionsat, et aujourd'hui pair de France.

Bernard de Coubert : d'azur, à l'ancre d'argent, senestrée en chef d'une étoile du même, rayonnante d'or.

Cette substitution a autorisé la branche aînée à porter également le surnom de Curton ou de la Palisse.

COMTES DE DAMMARTIN, *éteints* (1).

XIV. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, vicomte de Breteuil, baron de Toury et du Tour en Champagne, seigneur du pays de Puisaye, de Courtenay, de Saint-Fargeau, de Blanquefort, etc., grand-maître de France, et favori des rois Charles VII et Louis XI, fils puîné de Robert de Chabannes, seigneur de Charlus, et d'Alix de Bort de Pierrefitte, naquit en 1411, et fut élevé page du comte de Ventadour, puis du brave la Hire. Il fit ses premières armes contre les Anglais en 1424, à la bataille de Verneuil, où il demeura prisonnier. Dès qu'il eut recouvré sa liberté, il rejoignit l'armée, et se distingua, en 1428, au siége d'Orléans, et, l'année suivante, à celui de Jargeau et au combat de Patay, enfin au secours de Compiègne en 1430. Il était dès-lors adjoint à Charles de Bourbon, comte de Clermont, pour le gouvernement de l'Ile-de-France

---

(1) Cette branche écartelait : aux 1 et 4 *de Chabannes;* aux 2 et 3 fascés d'azur et d'argent, à la bordure de gueules, qui est *de Dammartin;* sur le tout d'or, à 3 pals de vair, au chef d'or, qui est *de Châtillon*.

et du Beauvaisis. Après avoir secouru et sauvé Lagny, il se joignit à la Hire, et ravagea l'Artois, le Cambrésis, le Hainaut et la Picardie, soumis aux ennemis de la France, et fit prisonniers de guerre le bâtard de Saint-Pol et le seigneur d'Humières. En 1435, il contribua à la prise du pont de Melun, exécuta une entreprise qu'il avait formée sur Saint-Denis, passa en Normandie et s'empara de Harfleur et de plusieurs autres places. Antoine de Chabannes ne fut point exempt de cet esprit de vertige qui mettait en honneur de son temps toutes les entreprises aventureuses, quelqu'en fût d'ailleurs le genre de célébrité. A la suite de ces guerres désastreuses, des partisans, connus sous le nom d'*écorcheurs*, désolaient le Cambrésis et le Hainaut. Antoine de Chabannes, au lieu de s'opposer à leurs ravages, se mit à leur tête, parcourut avec eux la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, et porta la terreur de ses armes jusque sous les murs de Bâle, où le concile était assemblé. Cependant, en 1439, il quitta ces partisans, et embrassa les intérêts du dauphin pendant les troubles de la *Praguerie* (1); mais il rentra en grâce à la paix. Il suivit le dauphin, en 1442, à la prise de Dieppe et de Pontoise, et défit un corps suisse à la bataille de Bottelen en 1444. Charles VII le pourvut de la charge de grand-panetier en 1449, et lui fit de grandes libéralités. Elles étaient la récompense du service qu'il avait rendu, en 1446, en faisant rentrer dans le devoir le comte de Saint-Pol, et d'un autre service bien plus important pour le roi, en lui révélant la conjuration parricide du dauphin (depuis Louis XI). Le dauphin, mandé par son père, qualifia cette révélation d'imposture, et en donna le démenti à Chabannes. « Je sais, répondit celui-ci, le respect que je » dois au fils de mon maître; mais je suis prêt à soutenir par les » armes la vérité de ma déposition contre tous ceux de la maison » du dauphin qui se présenteront. » Personne ne se présenta pour

(1) On prétend même que ce fut Antoine de Chabannes qui engagea le dauphin à entrer dans cette ligue, par suite du mécontement que lui causa un propos du roi Charles VII, qui l'avait salué du titre de *capitaine des écorcheurs*. « Sire, » avait répondu Chabannes, avec plus de hardiesse que de vérité, je n'ai jamais » écorché que vos ennemis, et il me semble que leur peau vous a fait plus de pro» fit qu'à moi. »

soutenir la cause du prince. Charles VII nomma le comte de Dammartin bailli d'épée de Troyes, le 8 septembre 1450, et lui adjugea une partie des biens confisqués sur Jacques Cœur, argentier de la couronne; la terre de Saint-Fargeau, composée de 14 paroisses, et le pays de Puisaye faisaient partie de cette adjudication. Plus tard, le comte de Dammartin en paya la valeur aux héritiers de Jacques Cœur, « Ne voulant pas, dit *Mademoiselle*, qu'il lui fût re» proché d'avoir pour rien les biens d'un homme disgracié. » (*Archives du château de Saint-Fargeau*, mémoires de *Mademoiselle, etc.*) Le 1er avril 1453, Antoine de Chabannes rentra en possession de la terre de Blanquefort, en Guienne, qui venait d'être reprise sur les Anglais, et qui lui appartenait du chef de sa femme. Envoyé en Rouergue en 1455, avec le maréchal de Lohéac, pour réduire les places qu'y occupait le comte d'Armagnac, Antoine de Chabannes remplit cette mission avec tant de zèle et de succès, que le roi, en récompense de ses services, lui fit don de la plupart des places qu'il avait conquises, et le nomma sénéchal de Carcassonne en 1456. La même année, il fut nommé lieutenant-général de l'armée qui marcha pour s'emparer de la personne du dauphin, lequel s'était constitué en rebellion ouverte contre son père. A l'approche du comte de Dammartin, le prince quitta le Dauphiné, et se réfugia en Brabant sous la protection du duc de Bourgogne. Charles VII était mort le 22 juillet 1461; et, le dauphin ayant recueilli sa succession au trône sous le nom de Louis XI, la disgrâce du comte de Dammartin devint aussi éclatante qu'avaient été naguères sa faveur et son crédit. Dépouillé de la charge de grand-maître, qui fut donnée à Antoine de Croy, il ne put se soustraire que par la fuite à la vengeance de son nouveau maître. Mais, comme son élévation avait été le prix de ses talents et de sa valeur, il trouva des amis généreux et puissants dans son infortune. Le maréchal de Gamaches, le duc de Bourbon et les seigneurs les plus vertueux de la cour élevèrent la voix en sa faveur. Il sortit enfin de sa retraite, et, fort de sa conscience et de la droiture de sa conduite, il vint demander aux pieds du roi d'être jugé selon toute la rigueur des lois, *sans consulter sa miséricorde*. Louis XI fut inflexible, et, par arrêt rendu au Louvre le 20 août 1463, tous les biens d'Antoine de Chabannes furent confisqués, puis distribués aux favo-

ris (1), et il fut banni à perpétuité du royaume. Louis XI assigna l'île de Rhodes pour lieu de son exil; mais bientôt, changeant de résolution, par rapport au crédit dont jouissait ce seigneur parmi les grands, le roi le fit enfermer à la Bastille, d'où il s'échappa le 12 mars 1464 (*v. st.*), par les soins de Gilbert de Chabannes-Curton, son petit-neveu, qui, avec 1200 chevaux, se trouva à la porte Saint-Antoine, près la Bastille, et emmena le comte de Dammartin en Berry, puis en Bourbonnais. S'étant refugié en Bretagne, Antoine de Chabannes se joignit aux princes mécontents lors de la ligue, dite du *bien-public*, et fut nommé gouverneur de Moulins par le duc de Bourbon. Il rentra en grâce par suite du traité de Conflans, l'année suivante, et fut rétabli dans ses biens et ses charges. Louis XI ne borna pas sa générosité à cette restitution : il y joignit le don de la seigneurie de Gonesse et de plusieurs autres domaines considérables. Son procès fut revu et cassé aux états de Tours en 1468. Le comte de Dammartin était de retour d'une mission importante dont il avait été chargé en 1467, celle de conduire un secours de troupes aux Liégeois, en guerre contre le duc de Bourgogne. Dès-lors Antoine de Chabannes devint le confident le plus intime, et le serviteur le plus zélé du monarque, dans tout ce qui intéressait la gloire et la prospérité du royaume. Lorsque Louis XI eut imprudemment demandé et obtenu de Charles le Téméraire les conférences de Péronne, ce monarque partit avec un sauf conduit du duc, laissant le commandement de son armée au comte de Dammartin. Dans le cours de ces conférences, où le prince le plus adroit et le plus soupçonneux s'était livré à la discrétion d'un ennemi impétueux et irréconciliable, le duc apprend le nouveau soulèvement des Liégeois, la prise de Tongres et le massacre d'un grand nombre de chanoines de l'église de cette ville. Charles se livre aux transports de la plus violente colère, il fait enfermer le roi dans son appartement, lui fait signer la paix de Péronne et l'oblige

(1) Charles de Melun, gouverneur de Paris, en eut la plus grande partie. C'était l'ennemi le plus dangereux du comte de Dammartin. Dans la suite ce favori tomba dans la disgrâce, et fut décapité à Château-Gaillard le 20 août 1468. Ses biens furent confisqués, et le roi les donna à Antoine de Chabannes : mais celui-ci eut la générosité de les remettre au héritiers de Melun, à l'exception de deux terres qu'il retint pour indemnité de ses revenus, dont son ennemi avait joui, ainsi que de ses meubles, que Charles de Melun avait enlevés pendant sa proscription.

à marcher avec lui pour réduire les rebelles. Les desseins du duc ne se bornaient pas à cette espèce de réparation, mais l'armée française était un obstacle à ses projets ambitieux. Il était parvenu à arracher du roi l'ordre d'en licencier une partie. Cet ordre parut suspect au comte de Dammartin : « Allez dire à votre maître, dit-» il à l'officier Bourguignon chargé de cette missive, que je regarde » tout ce qui s'est passé à l'égard du roi, comme une trahison, et » que, si S. M. ne revient bientôt, il n'y a qu'une même résolution » chez tous les Français, qui est de fondre dans les états du duc de » Bourgogne le fer et la flamme à la main, et d'y exercer les mêmes » ravages qu'il se dispose à commettre dans le pays de Liége. Le » frère du roi n'est pas mort, ni le royaume dépourvu de gens che-» valereux. » Cette réponse énergique fut le salut de Louis XI, et déjoua les mauvais desseins que le duc pouvait avoir conçus en l'emmenant à Liége. Le comte de Dammartin fut nommé chevalier de l'ordre de Saint-Michel, à la première promotion de cet ordre institué par le roi en 1469, puis ambassadeur en Bretagne, avec le légat, vers le duc de Normandie, frère du roi. Il prit la même année le commandement de l'armée du Midi, et soumit l'Armagnac à l'obéissance du roi, qu'il suivit ensuite au voyage de Picardie et d'Artois. Le 5 décembre 1470, la confiscation des terres du comte d'Armagnac lui fut adjugée. Il commanda l'expédition dont le roi le chargea contre le duc de Nemours, le sire d'Albret et les comtes de Foix et d'Armagnac. Jamais sujet ne reçut d'un souverain des pouvoirs plus étendus; il pouvait disposer des biens des rebelles, les punir ou leur pardonner. Les princes effrayés se soumirent, et le comte de Dammartin leur pardonna. En 1472, la guerre s'étant rallumée entre la France et le duc de Bourgogne, Antoine de Chabannes se fit remarquer par plusieurs entreprises audacieuses, que le succès justifia toujours (1). En 1473, il fut nommé l'un des conservateurs de la trêve conclue à Senlis avec ce duc. Après l'expiration de cette trêve, Antoine de Chabannes fut chargé de la défense de la Picardie, et il fut un des généraux qui

(1) On cite parmi les actions les plus remarquables du comte de Dammartin, dans cette guerre, la prise d'Amiens et de Roye, où il mit garnison française. Le duc, irrité de la perte de ces deux places importantes, écrivit une lettre pleine d'invectives à Antoine de Chabannes, qui lui fit une réponse mortifiante.

conquirent les Pays-Bas après la mort de Charles le Téméraire, en 1477. Antoine de Chabannes passait alors pour le modèle des guerriers. On connaît la réponse qu'il fit au maréchal de Rohan (Pierre), qui lui demandait un jour son épée de combat. « Je veux » garder, lui écrivit Chabannes, les statuts du défunt roi, qui ne » voulait point qu'on donnât à son ami chose qui piquât, mais je » l'envoie à Bajaumont, qui vous la rendra. » Bajaumont reçut cette épée, avec ordre de la vendre pour *six blancs* à un pauvre, de faire dire pour ce prix une messe à *monsieur Saint-Georges*, de racheter ensuite l'épée et de la remettre au maréchal de Rohan. Chabannes devint enfin suspect au prince le plus sombre et le plus défiant qui eût jamais régné sur la France. Il ne fut plus employé dans la guerre : mais il conserva sa charge de grand-maître, et Louis XI lui écrivit : « Je n'oublierai jamais les grands services » que vous m'avez faits, pour quelque homme qui en veuille par- » ler. » Aux états tenus à Tours en 1484, Antoine de Chabannes perdit la succession du comté d'Armagnac, qui fut restituée à Charles d'Armagnac, mais il en fut indemnisé, l'année suivante, par le don que lui fit le roi du gouvernement de Paris et de l'Ile-de-France, dont était pourvu le duc d'Orléans. Il mourut le 25 décembre 1488, et fut inhumé dans l'église de Dammartin, où il avait fondé six prébendes. (*Hist. des Grands Officiers de la couronne*, t. VIII, p. 382; *Art de vérifier les dates*, édit. in-8°, Paris 1818, t. XI, p. 445; *Biographie ancienne et moderne*, t. VII, p. 594; Manuscrit 8437 à la Bibliothèque, intitulé : *Mémoires de la vie d'Antoine de Chabannes, extraits des titres et généalogies de sa maison, etc.*) * Il avait épousé, par contrat du 8 septembre 1439, Marguerite DE NANTEUIL (âgée de 17 ans), comtesse de Dammartin, vicomtesse de Breteuil, fille unique de Renaud de Nanteuil,

DE NANTEUIL : de gueules, à 6 fleurs de lys d'or.

* Le roi Louis XI qualifiait Antoine de Chabannes de *cousin*, et quelques auteurs ont cru qu'il fut le premier seigneur étranger à la maison royale, à qui nos rois aient accordé cet honneur. C'est une erreur; car, dès l'année 1421, Charles VI qualifiait de *cousin* Gui de la Trémoïlle, comte de Joigny. Ce dernier, n'étant pas parent du roi et ne remplissant alors aucune grande charge de la couronne, avait le titre de cousin, comme possesseur d'un grand fief; on croit qu'Antoine de Chabannes en jouissait au double titre de parent du roi et de comte de Dammartin, puisque ce titre s'est conservé et perpétué dans les autres branches aînées de sa maison.

chevalier, seigneur d'Acy, et de Marie de Fayel, comtesse de Dammartin et vicomtesse de Breteuil. Leurs enfants furent :

1°. Jean, dont l'article suit;
2°. Jeanne de Chabannes, mariée 1°, le 9 novembre 1469, avec 14,000 écus d'or de dot, à marquis *de Beaufort de Canillac*, chevalier, comte d'Alais, fils de magnifique et puissant seigneur de Louis Beaufort, marquis de Canillac, comte d'Alais, vicomte de la Mothe; 2°, avec la même dot, le 12 février 1485, à Jacques, baron *d'Apcher*, fils de Jean, baron d'Apcher, seigneur d'Arzens, et d'Anne de Ventadour;
3°. Jacqueline de Chabannes, dame d'Onzain, accordée, le 24 septembre 1463, avec Louis, comte de la Chambre, en Savoie : ce mariage n'ayant pas eu lieu, elle s'allia, le 12 avril 1469, avec Claude, dit Armand X, vicomte *de Polignac*, décédé sans postérité en 1509. Il était fils de Guillaume-Armand I, vicomte de Polignac, seigneur de Chalançon, et d'Amédée de Saluces, dame de Caramagne en Piémont;
4°. Anne de Chabannes, qui fut accordée, mais non mariée, avec Louis de Bourbon, comte de Roussillon, en Dauphiné, amiral de France. Elle épousa Robert *de Balsac*, seigneur d'Entragues, qui n'en eut pas d'enfants, et se remaria avec Antoinette de Castelnau. (*Art de vérifier les Dates*, t XI, p. 446.)

Fils naturel du comte de Dammartin :

Jacques, *bâtard* de Chabannes, *était âgé de* 13 *ans, le* 12 *janvier* 1489.

XV. Jean DE CHABANNES, comte de Dammartin en 1488, fut connu du vivant de son père sous le titre de seigneur de Saint-Fargeau. Il était pensionné de Charles VIII en 1485, comme chambellan de ce prince. Il fit hommage pour son comté et ses autres terres les 18 janvier 1488 (*v. st.*) et 14 juillet 1498, et mourut au plus tard en 1503. Il avait épousé 1° Marguerite DE CALABRE, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; 2° Susanne DE BOURBON, comtesse de Roussillon en Dauphiné, dame de Montpensier en Loudunois, fille aînée de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, et de Jeanne, bâtarde de France, fille naturelle du roi Louis XI. Susanne de Bourbon obtint, en 1503, un délai pour faire hommage du comté de Dammartin. Elle épousa en secondes noces Charles, seigneur

DE CALABRE : **

DE BOURBON : écartelé, aux 1 et 4, d'azur, à 3 fleurs de lys d'or; au bâton noueux de gueules, brochant sur le tout en barre.

** DE CALABRE : tiercé en pal et coupé d'un trait; au 1 *de Hongrie;* au 2 *d'Anjou-Sicile;* au 3 *de Jérusalem;* au 4 *d'Anjou;* au 5 *de Bar;* au 6 *de Lorraine;* sur le tout *d'Aragon;* au filet de gueules, brochant en barre sur les écartelures.

de Boulainvilliers et de Beaumont-sur-Oise. Jean de Chabannes laissa :

Du premier lit :

1°. Anne de Chabannes, comtesse de Dammartin, née en 1485, émancipée par son père le 23 janvier 1488. Elle épousa, en 1496, Jacques *de Coligny*, seigneur de Châtillon-sur-Loing, chambellan du roi et prévôt de Paris, fils de Jean III, seigneur de Coligny, et d'Éléonore de Courcelles. Elle mourut sans enfants après l'année 1527;

Du second lit :

2°. Antoinette de Chabannes, dame de Saint-Fargeau, mariée avec René *d'Anjou*, seigneur de Mézières, fils de Louis d'Anjou, bâtard du Maine, seigneur de Mézières, et d'Anne de la Trémoïlle. Elle mourut en 1527. Leur fils, Nicolas d'Anjou, eut de Gabrielle de Mareuil Renée d'Anjou, femme de François de Bourbon-Montpensier, et c'est par suite de ce mariage que mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, duc d'Orléans, possédait une partie des biens du comte de Dammartin, entr'autres la terre de Saint-Fargeau ;

3°. Avoie de Chabannes, émancipée par son père, à l'âge de sept ans, le 19 juin 1500, et mariée 1°, en 1504, avec Edmond *de Prie*, baron de Busançais, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi, veuf de Jeanne de Beauvau, et fils de Louis de Prie, baron de Busançais, grand-queux de France, et de Jeanne de Salazar de Marcilly; 2°, avec Jacques *de la Trémoïlle*, chevalier, seigneur de Mauléon, de Bommiers, de Conflans-Sainte-Honorine, de Château-Renard, etc., capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances du roi, fils de Louis I, sire de la Trémoïlle, comte de Guines et de Benon, vicomte de Thouars, prince de Talmond, grand-chambellan héréditaire de Bourgogne, et de Marguerite d'Amboise; 3°, avec Jacques *de Brizay*, chevalier, seigneur de Villegongis, de Beaumont et de Briu, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 lances des ordonnances, sénéchal de la haute et basse Marche, et l'un des lieutenants-généraux pour le roi en Bourgogne, avec lequel Avoie de Chabannes vendit, le 20 juin 1532, la moitié du comté de Roussillon, à Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, seigneur de Châtillon-sur-Loing, et dame d'honneur de la reine de Navarre. Avoie de Chabannes, n'ayant pas eu d'enfants de ses trois maris, donna le comté de Dammartin à sa nièce, Françoise d'Anjou, fille de sa sœur Antoinette, en faveur de son mariage avec Philippe de Boulainvilliers, qui prit le titre de comte de Dammartin. Avoie vivait encore le 27 février 1542 (*v. st.*). Françoise d'Anjou, son héritière, épousa en secondes noces Jean III, sire de Rambures. Les enfants de son premier lit vendirent le comté de Dammartin à la maison de Montmorency, par contrats des années 1554, 1556 et 1561. (*Art de vérifier les Dates*, t. XI, p. 447.)

DE COMARQUE,

SEIGNEURS DE COMARQUE, DE LAUSSEL, DE BEYSSAC, DE LAS-FARGUES, DE SIGNAC, DE MONSAC, DU PEYRAT, DE LA BOURGONIE, DE PALAYRAC, etc., MARQUIS DE COMARQUE; SEIGNEURS DE LA GENÈBRE, DE PECH-GAUDOU, DE SIGOGNAC, DE MOLIÈRES, DE LA BARDE, DE GOULLES, DE MARIVAL, DE COUYS, DE SAINT-JULIEN, DE BEAUMANOIR, DE RAVEN, DE LAVAU, etc., *en Périgord*, *en Auvergne* et *en Guienne.*



ARMES : *D'azur, à une arche d'alliance d'argent, surmontée de deux étoiles d'or.* Couronne de marquis. Supports : deux lions. Devise : CUM ARCA.

La maison DE COMARQUE est comptée parmi les plus anciennes et les plus distinguées de la province de Périgord. L'orthographe latine de son nom (1) a donné lieu à diverses opinions sur son origine : mais il est encore incertain si Comarque, employé comme nom propre d'homme, en latin *Comarcus* ou *Comarchus*, dérive d'un nom de charge ou de dignité (2), ou s'il est un nom patro-

(1) Il s'est écrit dans les actes latins *de Comarca, Commarcâ, Comarcha, Commarcha* et *de Comarco.*

(2) Le savant du Cange, entr'autres, pense que le mot *Comarque* a la même signification que *prince* ou *comte.* (*Glossaire*, t. II, col. 834.) D'autres le font dériver de *Comès Marcharum*, ou *de Marchis*, comte des Marches ou frontières, quon a traduit en français par le mot *marquis*, et par le mot *margrave* en allemand.

nimique, comme on pourrait l'inférer d'une charte du onzième siècle, qu'on citera plus bas. Quoiqu'il en soit, la maison de Comarque avait de toute ancienneté donné son nom à un château considérable, chef-lieu d'une châtellenie, dont dépendait la paroisse de Sireuil, en Sarladais. Ce château et la terre de Comarque furent l'apanage des aînés de cette maison jusqu'au commencement du douzième siècle, temps vers lequel Gérard de Comarque entra comme chevalier hospitalier dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Soit que ce Gérard fût le dernier rejeton de sa branche, soit que sa famille voulût, à l'exemple de plusieurs grandes maisons qui avaient contribué aux succès de la première croisade, donner un riche témoignage de munificence à l'ordre naissant de Saint-Jean de Jérusalem, à partir de cette époque, tous les biens de la branche aînée de la maison de Comarque passèrent à cet ordre, qui fit du château de Comarque le siége même de l'une de ses commanderies. Les commandeurs de Saint-Jean le conservèrent jusqu'au 13e siècle, et le cédèrent alors par échange à la maison de Beynac. Cependant une partie des biens patrimoniaux avait été réservée aux puînés des premiers seigneurs de Comarque. Cet apanage consistait principalement en une forteresse, *dite* la maison noble de Comarque, séparée du château par un large fossé taillé dans le roc, et ses possesseurs conservèrent le droit de lever des hommes dans la châtellenie de Comarque, pour former la garde de cette forteresse. Toutes ces preuves d'une possession immémoriale sont consignées dans des lettres royaux de Charles VII, du 29 janvier 1466, dans d'autres lettres royaux de Louis XII, de l'année 1509, et dans un monitoire de l'année 1600.

Une charte, tirée du cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de Saintes, fait mention d'un seigneur nommé *Comarcus*, qualifié *homme très-noble*, fils d'une dame nommée Hildegarde, et habitant de la ville de Saintes (1), soit qu'il fût natif de cette ville, soit qu'il y fût appelé par l'exercice de quelque charge éminente. La charte,

(1). . . . *Quædam matrona, nomine Hildegardis, fuit mater* Comarci, *Xanctonicæ civitatis nobilissimi viri*, etc. Cette charte est rapportée d'une manière inexacte dans le Glossaire de Du Cange, t. II, col. 834. *Voyez* aussi Mabillon, An. tom. IV, p. 358.

qui nous a transmis le nom de ce seigneur, rapporte qu'il fut dépouillé de la jouissance d'une pêcherie qu'Hildegarde, sa mère, et lui, avaient fait construire sur la Charente, au-dessous du pont de Saintes. L'auteur de cette spoliation était un nommé Francon, lequel, s'étant saisi de la personne de *Comarcus*, l'avait retenu captif jusqu'à ce que ce dernier lui eût fait cession de cette pêcherie, qui fut donnée dans la suite à l'abbaye de Saintes, par Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Il est à remarquer que le fait dont on vient de parler se passa sous le gouvernement, commencé en 987, du comte Foulques Nerra, mort en 1040.

Un des premiers auteurs de cette maison, Buenon de Comarque, s'illustra dans les temps de la chevalerie, et ses faits d'armes, ainsi que ceux d'Ogier le Danois et de Bertin du Bois, ont été célébrés par un ancien poète, ou menestrel français, du treizième siècle, nommé *le Roi Adans* (1), dont le président Fauchet cite diverses compositions, dans son ouvrage sur les *anciens Poètes français*, (chap. 116.)

Geraud, ou Gerard de Comarque, chevalier hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, fut présent, avec Gauthier de Salignac (*de Salenac*) et Durand de Calonges, à la donation que Hugues de Ma-

(1) *Le roi Adans* avait ce surnom, suivant Fauchet, qui le nomme *li Roix Adenes*, comme chef des ménétriers, ou comme roi d'armes du duc de Brabant. (Voyez *la Bibliothèque franç.* de la Croix du Maine et de du Verdier, t. I, p. 6, et t. IV, p. 237.) Quoiqu'il en soit, le roi Adans écrivit en vieux langage français le roman de Cleomadez et celui de Bertin du Bois. Il vivait du temps des rois saint Louis et Philippe le Hardi, et il dit lui-même qu'il fut menestrel de Henri, duc de Brabant, décédé en 1261. Il mit en rimes plusieurs faits d'armes d'anciens chevaliers renommés par leur vaillance : car au commencement du poëme de Cleomadez, il dit :

Je qui fis d'Ogier le Danois,
Et de Bertain qui fut au Bois,
Et de Buenon *de Comarchis*,
Ai un autre livre raemplis,
Moult merveilleux et moult divers.

Ce roman fut dédié par son auteur au comte d'Artois, qu'on croit être Robert II, tué à Courtray en 1302, fils de Robert I, qui avait péri à la Massoure, en Égypte, en 1250.

lafaye, uni à sa mère et à Aldebert, son neveu, firent, vers l'an 1116, de toute leur terre en faveur de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. (*Extrait d'un petit rouleau en parch. conservé autrefois dans les arch. de l'abbaye de Cadoin.*) On est fondé à croire que ce fut vers le même temps que les château et châtellenie de Comarque passèrent, par une semblable donation, dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Hélie de Comarque, abbé de Tourtoirac, en Périgord, céda, en 1154, à Roger, abbé de Dalon, ordre de Citeaux, et à ses religieux, tous les droits qu'il avait sur le territoire de Chazettes, sous la réserve d'un cens de 5 sous barbares (*de barbaris.*) (*Cartulaire de Dalon*, fol. 33.—*Gallia christ*, t. II, col. 1496.)

Le même Hélie s'était emparé, par violence, de l'abbaye de Tourtoirac, au préjudice du droit de l'abbé d'Uzerche, et de celui de l'évêque de Périgueux; il fut cité judiciairement, devant ce dernier, par Pierre, abbé d'Uzerche. Lorsqu'on eut entendu *les clercs* du siége épiscopal, savoir, Guillaume Jourdain, Étienne de Salles et Hélie de Mareuil, archidiacres, et plusieurs autres, et après que le droit de l'abbé d'Uzerche eut été reconnu, Hélie de Comarque se rendit, par ordre de l'évêque, au chapitre d'Uzerche, et là, en présence de Geraud, évêque de Limoges, de Pierre, archidiacre, et de Hugues de Gimel, il promit à l'abbé Pierre et à ses successeurs obéissance, selon l'usage et la règle de saint Benoît, et il souscrivit cette charte en présence de Foucaud, moine de Tourtoirac et d'Arnaud de la Brande. (*Cartulaire d'Uzerche*, fol. 44, et *Gall. christ*, ibid.)

Guérin, ou Garin de Comarque, abbé de Sarlat dés l'an 1169, obtint, en faveur de son couvent, le 8 des ides de mai 1170, une bulle du pape Alexandre III. Il assista la même année à la dédicace de l'église de Saint-Amand de Boixe, en Angoumois, et, en 1181, le roi Philippe Auguste, confirma en sa faveur les priviléges de l'abbaye de Sarlat. Le nécrologe de cette abbaye marque la mort de l'abbé Guérin de Comarque au 3 des ides de mai (29 avril), sans date d'année. Ses armoiries se voyaient autrefois sur d'anciens vitraux du cloître de Sarlat, ainsi figurées : *de gueules*, *à l'arche d'alliance d'argent.* (Mém. manus. de M. du Loin.)

Hélie de Comarque, religieux de Tourtoirac, fut présent à un acte du 3 des ides de janvier (11) de l'année 1190 (*v. st.*), par le-

quel Amblard d'Ans confirma une donation qu'il avait faite peu de temps auparavant à l'abbaye de Dalon, en Limosin. (*Cart. de Dalon*, fol. 59.—*Manus. de Gaignières*, vol. 200, fol. 99.)

Tels sont les seuls fragments qu'on ait pu recueillir sur la maison de Comarque, dans les onzième et douzième siècles. Il est probable qu'elle ne subsistait qu'en deux branches dans ces temps reculés. On a expliqué comment le riche patrimoine de la branche-mère est passé dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. La seconde branche, apanagée de la maison noble ou forteresse de Comarque, et la seule qui existât au treizième siècle, s'est subdivisée successivement en un grand nombre de rameaux, étendus dans le Périgord, l'Auvergne et la Guienne, et qui tous paraissent avoir eu pour auteur commun Geraud de Comarque, qui suit.

I. Geraud ou Gerard DE COMARQUE, chevalier, fut témoin, avec Hugues de Beynac, prieur de Saint-Cyprien, Raimond de Sendrieux et Hélie d'Aubusson, d'une donation que Maynard de Beynac, chevalier, fit, du consentement de Pons et Gaillard de Beynac, ses neveux, au mois de février (entre 1250 et 1260), à Guillaume des Estres, de deux borderies situées dans la paroisse de Saint-André. (*Archives du château de Beynac.*) On juge par le rapport des noms, des lieux et des temps que Geraud de Comarque a dû être père des sujets suivants :

1°. Adémar ou Aimar, dont l'article viendra;

2°. Hélie de Comarque, damoiseau, nommé avec ses frères Adémar et Geraud dans des actes de 1295, 1296 et 1299;

3°. Geraud de Comarque, damoiseau. Lui et Hélie de Sendrieux, aussi damoiseau, furent garants d'un accord passé, le jeudi avant la Saint-Julien (25 août) 1289, entre Gaillard de Beynac, chevalier, et Guillaume de Sendrieux, damoiseau. (*Arch. de Beynac.*) Il mourut après 1306, laissant :

A. Bernard de Comarque, connu par un acte de 13...., décédé avant 1343;

B. Hélix de Comarque, énoncée sœur de feu Bernard de Comarque, et femme de Geraud *de Gondris*, dans un acte de 1343, par lequel elle accorda une diminution de rentes à quelques-uns de ses tenanciers.

Dans le même temps vivait : (1)

Bernard de Comarque de Montmège (peut-être le même que le frère d'Hélix), qui, de concert avec *Geraude*, sa femme, vendit, par acte du dimanche après la Saint-Jacques 1299, à Jean de Montmège, fils de Bertrand de Montmège, et en présence d'Hélie de Salignac, damoiseau, une pièce de terre située dans la paroisse de Terrasson. (*Arch. du château de Fénélon.*)

II. Adémar ou Aimar DE COMARQUE, chevalier, naquit au plus tard vers 1240 (2). En 1295, lui et Hélie de Comarque, damoiseau, son frère, vendirent des rentes à Raimond de la Capelle, clerc, du lieu de Beynac, en présence de Geraud de Comarque, leur frère.

---

(1) Vers le même temps encore le nom de Comarc était répandu dans la Provence et le Quercy. Hugues de Comarc (*Comarci*), abbé de la Valsainte, au diocèce d'Apt, rendit hommage, le 5 janvier 1309 (*v. st.*), à Robert, roi de Sicile et comte de Provence, pour les biens-fonds qu'il possédait à Corbières, au territoire de Manosque. (*Gallia christ.*, t. I, col. 382,) Arnaud de Comarc, (*Comarci*), damoiseau, fut présent, le lundi après la Saint-Mathieu apôtre 1303, à l'acte par lequel Bertrand de Guiscard, damoiseau, fils de feu Bernard de Guiscard, chevalier, donna tous ses biens à autre Bernard de Guiscard, chevalier, seigneur de la Coste et de la Laurie. (*Armorial général de France*, IVe registre, art. GUISCARD, preuves, n° XXIV).

Un Jean *de Comarc*, chevalier, donna, étant à Pons, le 20 août 1340, une quittance de ses appointements militaires et de ceux de ses hommes d'armes, à Renaud Crollebois, trésorier des guerres. Cet acte est scellé de son sceau, représentant *trois chevrons*, le premier brisé. (*Fonds de Gaignières*, vol. 773, p. 7, *à la Bibliothèque du Roi.*)

Il est probable qu'une branche de la maison de Comarque s'était établie en Velay, vers la fin du treizième siècle. Jaucelin de Comarque de Castanier, damoiseau, vendit, par acte passé devant Pons de Arriciis, notaire royal, le 10 novembre 1318, en présence de Hugues de Cambis et de Guillaume de Comarque, damoiseaux, la justice haute, moyenne et basse, mère et mixte impère qui lui appartenait dans les château et arrondissement de Laval, tant en hommes-liges qu'en autres hommes, cens, rentes, etc., le tout tenu du seigneur de Montlaur, à Bernard de Chanaleilles, seigneur en partie de Chanaleilles et du château de Vals, près du Puy, pour la somme annuelle de 18 livres 10 sous.

(2) On a fixé cette époque pour la naissance d'Adémar, d'après le concours d'autres dates relatives à Aimeric de Comarque, son fils, lequel était majeur en 1300, et émancipait Raoul, son fils, en 1317.

Le dimanche avant la sainte Catherine 1296, Adémar fut présent à une vente faite au même Raimond de la Capelle, par Geraud et Hélie de Comarque, ses frères, de certains cens, parmi lesquels sont spécifiés 2 sols et 20 deniers d'acapte sur le moulin de Comarque. (*Archives de Pauliac*). Enfin ce Raimond de la Capelle acquit encore des biens-fonds d'Adémar de Comarque et d'Hélie, son frère, par acte du jeudi après la saint Hilaire 1299, (*v. st.*) passé en présence de Pierre de Marcillac, damoiseau (*ibid.*) Adémar est rappelé comme défunt en 1313, dans l'acte de constitution dotale faite à Bonassie, sa fille. Il laissa de *Peyronne*, son épouse, laquelle vivait en 1301 :

N....

1°. Boson de Comarque, damoiseau, marié avec Sébélie (ou Sibylle) *de Sireuil*, fille de Raoul de Sireuil, damoiseau. Boson mourut avant l'année 1320, après avoir fait un testament dans lequel il déclara avoir reçu 80 livres sur la dot de sa femme. Cette dame se remaria avec Guérin ou Garin de Cluzel, damoiseau. Elle se qualifie veuve de Boson de Comarque dans une transaction qu'elle passa, en 13...., (la date de cet acte est effacée) avec Hélie et Raimond de Comarque, prêtres, frères de Boson; et elle prend la double qualité de veuve du même Boson et de femme de Garin de Cluzel damoiseau, de la paroisse de Proissans, dans une donation qu'elle fit à Pierre de Sireuil, damoiseau, son frère, de la dot à elle constituée par feu Raoul de Sireuil, leur père. Elle n'avait eu de son premier mariage qu'une fille nommée :

Michelle de Comarque, qui fut instituée héritière par le testament de son père. Elle mourut jeune ;

2°. Hélie de Comarque, } qui avaient été promus à la prêtrise avant
3°. Raimond de Comarque, } 1320 ;
4°. Aimeric Ier, qui a continué la descendance ;
5°. Raimonde de Comarque, qui épousa, en 1301, Bernard *de Sireuil*, damoiseau. Elle fut assistée à son mariage par Peyronne, sa mère, et Aimeric, son frère, qui lui constituèrent en dot 100 livres une fois payées et 100 sous de rente. Geraud de Comarque, donzel, oncle de Raimonde, assista comme témoin à cet acte ;
6°. Bonassie de Comarque, qui était mariée avec Arnaud *de Pechroubert*, de la paroisse de Sargeac, en 1313, époque à laquelle Boson de Comarque, son frère, lui assigna pour sa dot quelques rentes dont les censitaires souscrivirent la reconnaissance.

III. Aimeric ou Eymeric DE COMARQUE, Ier du nom, damoiseau, régla, le mercredi après la fête des apôtres saint Pierre et saint

Paul 1301, avec Raoul de Sireuil, moine de Sarlat, les conventions dotales de Raimonde de Comarque, sa sœur, promise en mariage à Bernard de Sireuil, neveu de Raoul. On voit, par une reconnaissance de Bernard, abbé de Sarlat, du samedi après la saint Nicolas, 1302, qu'Aimeric de Comarque, Hélie de Sendrieux, damoiseaux, et Geraud de Gondris, avaient été de tout temps, ainsi que leurs prédécesseurs, viguiers du monastère de Sarlat, et qu'en cette qualité ils pouvaient percevoir certains droits pour les délits et crimes commis sur le territoire de Gondris, et notamment 60 sous pour l'effusion de sang (*pro cruentatione.*) Aimeric de Comarque est qualifié damoiseau de la paroisse de Marquay, dans un acte du dimanche après la chaire de saint Pierre 1306, (*v. st.*) par lequel il donna, en bail à fief, la moitié du village d'Elpérié, en présence de Geraud de Gourdon, physicien (c'est-à-dire médecin). La même année, il reçut une reconnaissance féodale, et en 1309, il passa un bail à fief, en présence de Fortanier de Veyrines. Enfin, le vendredi après la saint Mathieu 1317, après avoir émancipé son fils Raoul, il fit avec lui un accord à Comarque, relativement au moulin de Paradel, situé en la paroisse de Marquay. Aimeric de Comarque est rappelé comme défunt dans le testament que fit à Agen, le 11 juillet 1325, Bertrande, *aliàs* Jeanne DE LA VERGNE, sa femme, fille de Grimoard de la Vergne, de la paroisse de Valajouls, au diocèse de Sarlat. Cette dame fit divers legs à plusieurs couvents d'Agen, de Sarlat et de Montignac, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Hélie de la Capelle, du lieu de Comarque, Raimond de la Vergne, son frère, et Pons de Comarque (ce dernier pouvait être le même que Pons de Beynac, cité plus bas.) Elle avait eu d'Aimeric de Comarque :

DE LA VERGNE : de gueules, à 3 pals d'or, chacun chargé d'une molette d'éperon d'azur vers le chef.

1°. Bertrand de Comarque, héritier particulier de sa mère en 1325. Il paraît être mort sans postérité ;

2°. Raoul ou Radulfe, qui a continué la descendance.

IV. Raoul ou Radulfe DE COMARQUE, damoiseau, fut émancipé à Comarque, en 1317, par son père, qui fit le même jour un accord avec lui ; et il fut nommé par sa mère, en 1325, pour succéder en la moitié de ses biens. Raoul assista au mariage de sa fille Raimonde en 1333 ; passa à Comarque, en 1352, un bail à fief, dans

lequel, outre la rente, il se réserva la taille aux quatre cas. Il fit un échange de biens-fonds avec Pons de Beynac, chevalier, seigneur de Comarque, le lundi après la saint Barnabé 1355, et passa plusieurs autres actes vers le même temps. Il ne vivait plus en 1360, et s'était allié 1° avec N........, dont on ignore le nom et la famille; 2°, par contrat du jeudi avant le fête de saint Jean devant la porte latine 1349, avec Marguerite DE RIGNAC (1), fille de feu Henri de Rignac, damoiseau de Carlux, au diocèse de Cahors, et d'Aimerique de Bessarac. Elle fut assistée, à ce contrat, par Hugues de Rignac, damoiseau, son frère, et Olivier de Sendrieux, moine et prieur de...... au diocèse d'Agen, et eut en dot 500 livres périgourdines, un lit et des habits nuptiaux. Elle était veuve de Raoul, et tutrice d'Olivier de Comarque, son fils, lors d'une acquisition de rente qu'elle fit, le 3 des nones d'octobre 1360, de Jeanne Pons, de la paroisse de Cazenac, du consentement de Gui de Vals ou de Vaux, *dit* de Beynac. Raimond de Sendrieux, damoiseau de Marquay, ayant fait son testament le lundi après la saint Mathieu 1362, légua à Marguerite de Rignac tous les droits qui pouvaient lui appartenir sur le mas de la Tailleferie. Cette dame vivait encore le 20 août 1390, date d'une donation qu'elle fit, étant à Belvès, à Aimeric de Rignac, son neveu, de la moitié, sauf l'usufruit, de tous les biens, meubles et immeubles, et des cens et rentes qu'elle pouvait avoir à Laussel, paroisse de Sireuil, lesquels avaient appartenu à Raimond de Sendrieux et à Ademar de Rignac, damoiseaux. Prévoyant le cas où le donataire viendrait à mourir sans enfants légitimes, elle lui substitua Raimond de Comarque, damoiseau, son petit-fils, et, à son défaut, les héritiers de ce dernier. Raoul de Comarque avait eu pour enfants;

DE RIGNAC : d'azur, à 2 pals d'or, chacun chargé de 3 roses de gueules.

Du premier lit :

1°. Raimond de Comarque, qui, le mercredi avant les rameaux 1348 (*v. st.*), fit, au nom de son père, une reconnaissance féodale pour des biens situés aux villages de Truscolens et la Rogeirie, paroisse de Taniers;

2°. Raimonde de Comarque, mariée, par contrat du jeudi fête de saint Blaise (3 février) 1333 (*v. st.*), avec Hugues *Morcel*, damoiseau. Raoul de Co-

(1) Le nom de cette ancienne maison de chevalerie s'écrivait alors *Rinhac*.

marque constitua en dot à sa fille la somme de 10,000 sous tournois, et il donna pour garants du paiement de cette somme Raoul la Fière, docteur ès-lois, Jean de Beynac et Arnaud Séguin, chevaliers, Garin de Sendrieux, damoiseau, Geraud d'Aubusson, etc. On voit figurer parmi les témoins de ce contrat Guillaume de Cugnac, chevalier, Pons de Beynac, seigneur de Comarque, Geoffroi, Olivier et Hélie Morcel, damoiseaux. Raimonde de Comarque et Hugues Morcel ne laissèrent qu'une fille nommée :

Hélix Morcel, dont on ignore la destinée;

Du second lit :

3°. Olivier, dont l'article viendra;

4°. Jean de Comarque, qualifié *vénérable* dans le testament de Bertrande de Baleyt, sa nièce, du mercredi avant la Circoncision 1382, ce qui indique qu'il était ecclésiastique. Par cet acte la testatrice lui donna ce qu'elle avait à Castillonnès, et le substitua à Olivier de Comarque, son frère aîné;

5°. Bertrande de Comarque, femme de Raimond *de la Capelle*, du lieu de Beynac. Elle fit, le 17 septembre 1380, son testament dans lequel elle rappelle Jeanne de Cazenac, veuve de Gisbert Aitz, damoiseau, et Olivier et Jean de Comarque, ses frères, et institua son héritier Raimond de la Capelle, son mari;

6°. Autre Bertrande de Comarque, mariée, par contrat du samedi après la Saint-Hilaire 1365 (*v. st.*), avec Arnaud *Baleyt*, damoiseau de la paroisse de Siorac. Elle mourut le jour de Sainte-Madelaine 1370, après avoir fait son testament, et fut ensevelie le lendemain dans l'église de Siorac, devant l'autel de Saint-Jacques. Bertrande Baleyt, sa fille, fit son testament à Comarque, le mercredi avant la Circoncision 1382; elle s'y dit majeure de 14 ans et mineure de 25; légua à Jean de Veyrines, damoiseau de Berbiguières, son futur époux, les deux tiers des biens qu'elle avait à Miremont, et à vénérable homme Jean de Comarque, son oncle, tout ce qu'elle possédait à Castillonnès; assura la jouissance viagère de tous ses biens à Marguerite de Rignac, veuve de Raoul de Comarque, damoiseau, et fit son héritier Olivier de Comarque, damoiseau, son oncle, auquel elle substitua Jean de Comarque, frère d'Olivier;

7°. Brunissende de Comarque, morte sans alliance à Siorac, le samedi après la fête de Sainte-Madelaine 1370, quatre jours après le décès de sa sœur Bertrande.

V. Olivier DE COMARQUE, damoiseau, fut un des seigneurs hommagers du baron de Beynac, qui, le 13 décembre 1370, donnèrent leur consentement à la proposition du mariage entre Philippe de Beynac, héritière de la branche aînée de cette maison, et Pons de Beynac, seigneur de Comarque, chef de la branche cadette. Olivier

de Comarque transigea, le 25 mars 1373 (*v. st.*), avec Jean de Motes, du lieu de Castelnau, époux de noble Hélis Morcel, fille de noble Hugues Morcel, et de Rainonde de Comarque, et héritière de la moitié de leurs biens. Par cet acte, où Olivier est dit fils de Raoul et petit-fils d'Aimeric de Comarque, Hélis Morcel demandait le restant de la dot de sa mère. Olivier est qualifié damoiseau de la paroisse de Sireuil, dans un échange qu'il fit à Marquay, le mardi, fête de saint Valentin 1379, avec Pierre d'Aillac, qui lui céda le droit qu'il avait sur le mas de Las-Fargues. Olivier mourut après l'année 1382, époque à laquelle il fut appelé à recueillir la succession de Bertrande Baleyt, sa nièce. Il avait épousé, par contrat passé à Cressensac, diocèse de Cahors, le 1er juin 1366, Lombarde BAUDOIN DE MARCILLAC, fille de noble Geraud Baudoin, damoiseau de la paroisse de Marcillac, au diocèse de Limoges, qui lui constitua en dot 800 livres d'Aquitaine, un lit et des habits nuptiaux, et donna pour cautions du paiement de cette somme, Pierre Baudoin, chanoine de Sarlat, Olivier de Sendrieux, prieur de Belvès, messire Geraud, seigneur de Chavagnac au diocèse de Cahors, Aimerie Maye, de Beaulieu, Jean Gaubert, du lieu de l'Aguienne, et Pierre de Payrac, du lieu de Magnac, damoiseaux. Du mariage d'Olivier de Comarque avec Lombarde Baudoin, sont provenus: BAUDOIN :

1°. Raimond, qui suit;
2°. Jean de Comarque, marié, vers 1400, avec N.... *de Grossolles*, fille d'Aimeric de Grossolles, damoiseau, seigneur de Floirac, d'Agude, de la Dermondie, de la Bastide, d'Engraulier, etc., et de Valence de Miraumont.

VI. Raimond, *dit* Mondot DE COMARQUE, damoiseau, seigneur en partie de Comarque et de Laussel, fut substitué, en 1390, à Aimeric de Rignac, par Marguerite de Rignac, son aïeule paternelle. Le mardi avant la Circoncision 1395, il donna à bail, à Guillaume de Vezac, de la paroisse de Saint-Marcel du Bugue, des biens situés au village du Peuch, juridiction de Tayac, et, le 3 mars suivant (*v. st.*), il rendit hommage à Archambaud VI, comte de Périgord. (*Archives de Pau, reg. des hommages, fol.* 82, *et Invent. de Montignac*, fol. 54, à la Bibl. du Roi.) Guillaume de Siorac et Séguin de Sireuil, damoiseau, donnèrent quittance à Raimond de Comarque, le 26 juin 1398, de la somme de 15 francs d'or qu'il leur de-

vait, comme étant héritier d'Arnaud Baleyt, à raison de l'acquisition du lieu de Siorac. Raimond rendit hommage, le 27 août 1400, au duc d'Orléans, comte de Périgord, pour sa maison de Laussel, située en la châtellenie de Montignac. (*Invent. de Montignac*, fol. 54.) Il est qualifié damoiseau, co-seigneur de Laussel, dans un bail à nouveau fief qu'il passa à Comarque, le 21 décembre 1402, en faveur de Bernard Bourgon, du mas de la Bourgonie, (*de la Borgonha*) en la paroisse de Marquay, et il est dit originaire de Comarque, paroisse de Sireuil, dans l'acte d'une vente qu'il fit, le 12 février suivant (*v. st.*), à noble Gisbert de Gardonne, damoiseau du lieu de Siorac, d'une maison avec tour, appelée Albertenque, située dans la forêt de Siorac. Il se rendit caution, en 1406, avec plusieurs autres seigneurs, d'une somme de 5200 francs d'or, stipulée pour la rançon de Pons, seigneur de Beynac et de Comarque, qu'Archambaud d'Abzac, capitaine de Carlux, avait fait prisonnier de guerre. (*Arch. du château de Beynac.*) Le 9 mai 1412, Raimond de Comarque vendit, par acte passé à la Roque-Gajac, au diocèse de Sarlat, à noble Bertrand d'Abzac, tous les biens, cens et rentes qu'il tenait de nobles Raimond et Bertrand Baleyt, dans les juridictions de Castelnau, de Bigaroque et de Siorac, pour la somme de 150 francs d'or pur et légal. Le 4 juin de la même année, Raimond de Comarque fit un échange de biens-fonds avec Raoul de Sermet, seigneur d'Alas; acquit, le 12 du même mois, quelques biens d'Hélie, recteur de la paroisse de Bézenac, assista, le 2 février 1416, au contrat de mariage d'Hélie Prévôt de la Force, avec Jeanne de Beynac, et mourut avant le 9 mai 1430. Il avait épousé Pros, *dite* Prosète (1) DE BERMOND, fille de noble Aimeric de Bermond, gouverneur des terres et juridictions, tant en France que dans l'Empire, d'illustre et puissant homme Geoffroi le Meingre, *dit* Boucicault, chambellan du roi, suivant une quittance que Raimond de Comarque donna, le 24 janvier 1399 (*v. st.*), à son beau-père, de la somme de 127 francs d'or fin, pour solde définitive de la dot de Prosète de Bermond, de laquelle il eut:

DE BERMOND : d'azur, à la tour d'argent, maçonnée de sable.

1°. Jean de Comarque, damoiseau, qui est dit mineur de 25 ans et majeur de 16, dans une obligation qu'il passa, le 9 mai 1430, avec l'autorisation

(1) Elle est nommée *na* (noble) Pros dans les actes écrits en langue vulgaire.

de Raimond de Sireuil, son curateur, en faveur de Pierre Boyer, marchand de Sarlat, de la somme de 20 livres 15 sous que feu noble Raimond de Comarque, son père, devait à ce marchand. Jean de Comarque est encore nommé dans des actes de 1454 et 1464;

2°. Aimeric II, dont l'article suit;

3°. Séguin de Comarque, auteur de la branche des *seigneurs* DE BEYSSAC et DE LAUSSEL, rapportée ci-après;

4°. Jeanne ou Jeannette de Comarque, mariée 1° avec Jean Ier, seigneur *de Cugnac*, écuyer; 2° avec noble Jean *de Saintours*, écuyer, seigneur de la Bourlie, homme d'armes, capitaine du château de Courbafy, en Limosin, dont elle était veuve en 1456. Elle vivait encore en 1486, et se qualifiait dame de la Bourlie.

VII. Aimeric, *dit* Mérigon DE COMARQUE, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Comarque, de Laussel, etc., transigea, ainsi que Jean, son frère, le 7 mai 1454, avec Pierre de Comarque, leur neveu, fils de feu noble Séguin de Comarque, relativement aux successions de défunt Raimond de Comarque et *na* Pros de Bermond, leurs père et mère. Par cette transaction, passée en présence d'Aimar de la Borie, licencié en droit, il fut stipulé que la maison principale de Comarque resterait à Pierre et à Jean, son frère; que la maison de Laussel serait le partage d'Aimeric II et de Jean, son frère, et que les autres biens seraient communs aux parties. Aimeric, agissant tant pour lui qu'au nom de Jean, son frère, et de Pierre et Jean, ses neveux, rendit hommage, le 8 mai 1464, à Alain d'Albret, comte de Périgord, pour l'hôtel de Laussel, la Folessie, la Roche du Bois et leurs appartenances. Le même Aimeric de Comarque est qualifié capitaine (gouverneur) du château de Limeuil, dans un acte du 10 ...... 1475, dans lequel, agissant comme fondé de procuration d'Agnet de la Tour, vicomte de Turenne, chevalier, seigneur-châtelain de Limeuil, de Miremont et de Clarens, et de dame Anne de Beaufort, son épouse, il reçut une reconnaissance féodale de noble Pons de Larmandie, pour le mas de la Teulade, situé en la paroisse de Saint-Circq. Le 18 avril 1478, Jeannette de Comarque, dame de la Bourlie, sa sœur, lui donna quittance de la somme de 1500 écus d'or neufs, qui lui avait été constituée en dot, et il vivait encore le 28 juillet 1484. Il avait épousé, par contrat passé à Tayac, le 1er décembre 1459, Alaïs ou Hélis DE LARMANDIE, fille de défunts nobles Jean de Larmandie (*Armandi*) et Jeanne Cotet. Le même jour et par le même contrat, Jean I de

DE LARMANDIE : d'azur, à un homme armé de toutes pièces d'argent, ayant la visière levée, et tenant une épée du même émail, garnie d'or, la pointe en haut.

Comarque, fils de Séguin et neveu d'Aimeric, épousa Mathe de Larmandie, sœur d'Alaïs. Il fut stipulé que ces deux sœurs, qui sont dites majeures de 20 ans et mineures de 25, partageraient par moitié les biens de leurs père et mère, ainsi que l'hérédité de feu Bertrand de Larmandie et de Louise du Buys (*de Buxo*), leurs aïcul et aïeule. Aimeric II de Comarque eut de son mariage :

1°. Jean Ier, qui suit;

2°. Aimeric de Comarque, prêtre, curé de Brane et Delgat, près Bordeaux;

3°. Autre Jean de Comarque, prêtre, curé de Mousens en Sarladais;

4°. Pierre de Comarque, licencié en droit, dont on ignore la destinée. D'après une transaction qu'il passa à Bordeaux, le 23 février 1509, avec son frère aîné, on conjecture qu'il est auteur des branches de Comarque, établies en Guienne, et mentionnées après les branches de Périgord. Dans cette hypothèse, il aurait eu deux fils ;

A. Jean I de Comarque, auteur de la branche des *seigneurs* DE BEAUMANOIR, rapportée plus loin;

B. Adémar de Comarque, père, entr'autres enfants, de Catherine de Comarque, mariée, par contrat du 12 janvier 1523 (*v. st.*), avec noble Jacques *d'Escodeca*. (*Archives du château de la Force*);

5°. Mathive de Comarque, mariée, par contrat de l'année 1479, avec Raimond d'*Escodeca*, seigneur de Nailhac, près Bergerac. Elle eut en dot 600 livres tournois.

VIII. Jean DE COMARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lausel, co-seigneur de Beyssac, obtint, en 1506, des lettres royaux de réintégration contre Goffroi, seigneur de Beynac, au sujet d'une litre et de l'écusson de ses armes, qu'il avait fait mettre en sa chapelle de Comarque, dans l'église de Marquay, et que le seigneur de Beynac s'était permis de faire ôter. Jean de Comarque publia la même année, contre ce seigneur, un *factum* dans lequel, après avoir constaté son droit d'avoir une chapelle dans l'église de Marquay, où avait été ensevelie noble Hélis de Larmandie, sa mère, en exécution de ses dernières volontés, il ajoute : « Que la maison » de ses prédécesseurs, à Comarque, était très-ancienne, et qu'ils » étaient seigneurs de cette maison long-temps avant que les seigneurs de Beynac le fussent du château de Comarque ; qu'il était » de tradition et notoriété publique que ce château (de Comarque) était anciennement un hôpital ou commanderie de l'ordre » de Saint-Jean de Jérusalem, et que les ancêtres du seigneur de

» Beynac l'avaient eu par échange des commandeurs de cet ordre, » enfin qu'à raison de cette maison de Comarque, Jean de Co- » marque avait plusieurs droits et prééminences à Marquay, tels » que péage, terrage, etc. » Jean de Comarque reçut à Laussel, paroisse de Marquay, le 25 février 1507, (*v. st.*) quittance de noble Pierre de Comarque, bachelier en droit, de la somme de 40 livres, à compte du legs que lui avait fait noble Aimeric de Comarque, leur père commun. Le 23 février 1509 (*v. st.*), il reçut du même Pierre de Comarque une quittance finale de tous ses droits légitimaires, suivant une transaction passée à Bordeaux, et dans laquelle Jean de Comarque est énoncé fils et héritier d'Aimeric de Comarque. En 1514, il eut un procès avec Aimeric de Comarque, curé de Brane, son frère, et vers le même temps il en eut un autre avec ses frères et sa sœur. En 1515, il reçut quittance de Raimond et Jean d'Escodeca, seigneurs de Nailhac, près Bergerac, pour la dot de Mathive de Comarque, sa sœur, femme de Raimond d'Escodeca. Jean de Comarque fit son testament le 10 février 1540 (*v. st.*), et ne vivait plus en 1549. Il avait épousé, par contrat passé au château de Turenne, en présence du vicomte et de la vicomtesse de Turenne, le 28 juillet 1484, Jeanne DE MACHAT DE LA MÉCHAUSSÉE, fille de feu noble Agnet de Machat (*Masqualli*), seigneur de la Méchaussée, paroisse de Turenne, et de Gabrielle du Chaslard. Elle fut assistée à ce contrat par noble François du Saillant, seigneur de Flomont, curateur de noble homme François de Machat, seigneur de la Méchaussée, frère de la future épouse, par Antoine de Loubreyrie, seigneur du Val, par Hélie de Jauffre ou de Jouffre, seigneur de Chabrignac, et par Jean de Luguet, seigneur de Meyrac, ses parents. Les articles de ce mariage avaient été réglés par Aimeric de Comarque, père de Jean, et les seigneurs de Pechgaudon et de Tressac. Il fut constitué en dot à Jeanne de Machat 1375 livres tournois, et tout ce qui concerne le douaire, les joyaux, etc., fut réglé par cet acte, dont furent témoins messires Guillaume de Cosnac, chevalier, seigneur des Bordes, Antoine de Plas, seigneur de Curemonte, Antoine, seigneur de Puydeval, et Antoine de Jaubert, bachelier, juge ordinaire de la vicomté de Turenne. Jeanne de Machat fit son testament au château de Laussel, le 24 avril 1522. Elle y rappèle ses filles et ses petits-fils, et

DE MACHAT : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la main de gueules, qui est *de Machat*; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est *de Noailles*; sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, qui est *de Pompadour*.

institue héritier Jean de Comarque, son mari, dont elle n'avait eu que trois filles :

1°. Anne de Comarque, alliée, vers 1514, avec noble Pantaléon *de Jaubert* ou *Joubert*, bachelier, juge ordinaire de la vicomté de Turenne, puis successivement conseiller et président au parlement de Toulouse. Elle testa, en 1521, et donna le nom de Comarque à ses enfants. Elle ne vivait plus en 1522;

2°. Hélis de Comarque, mariée, par articles du 5 et contrat du 7 mai 1514, avec noble François *du Pouget*, écuyer, seigneur de Nadaillac et de Roges en Quercy, fils de Pierre du Pouget, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et de Blanche de Saint-Géry. A ce contrat furent présents Bernard de Saint-Gilles, J. du Chaslard et les seigneurs de la Méchaussée et de Chabrignac. Hélis de Comarque vivait encore le 7 septembre 1549;

3°. Françoise de Comarque, mariée, le 26 janvier 1521 (*v. st.*), avec noble François *de Montardit*, seigneur de Valette, paroisse de la Bachellerie, près Montignac.

SEIGNEURS DE BEYSSAC et DE LAUSSEL.

VII. Seguin DE COMARQUE, damoiseau, troisième fils de Raimond de Comarque, et de Pros de Bermond, fut émancipé par son père, au lieu de Sainte-Fortunade, en Limosin, le 6 février 1418, en présence de Bertrand de Maumont, co-seigneur de Gimel, de Guyon de Gimel, co-seigneur du même lieu, de Jacques de Molceau, seigneur de Bars, de Jean d'Ornhac, seigneur du Pescher et de Seraillac, de Boson de la Capelle ou la Chapelle, de Jean de Beynac et de Bertrand de Larmandie, damoiseaux. Seguin de Comarque reçut de son père l'hôtel paternel *dit* de Comarque, sous la réserve de l'usufruit. Il est probable que Seguin mourut jeune : car on ne trouve aucun acte émané de lui, et ses enfants furent long-temps en tutelle. Il avait épousé, en 1418, Antonie ou Antoinette FOCHIER DE SAINTE-FORTUNADE, fille de messire Pierre Fochier, chevalier, seigneur de Sainte-Fortunade, en Limosin, de laquelle il laissa :

FOCHIER : un lion.

1°. Jean Ier, dont l'article suit ;

2°. Pierre Ier de Comarque, auteur de la branche *des seigneurs* DE PECHGAUDOU, rapportée ci-après ;

3°. Louise de Comarque, femme, en 1454, de noble Jean *de Sireuil*. Elle eut en dot 300 deniers d'or.

VIII. Jean DE COMARQUE, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, habitait l'hospice de Beyssac, paroisse de Sireuil, lorsque Pierre, son frère puîné, et lui, transigèrent à Beyssac, le 23 avril 1462, avec noble Jean de Sireuil, époux de Louise de Comarque, à laquelle ses tuteurs, Jean de Saintours, seigneur de Cugnac, et Jean de Cazenac, du lieu de Beynac, avaient constitué en dot 300 deniers d'or, que ses deux frères s'obligèrent par cet acte de payer en deux ans. Jean obtint, le 29 janvier 1466 (*v. st.*), contre le seigneur de Beynac, des lettres royaux du roi Charles VII, qui était alors à Bourges. Il appert par ces lettres que « Jean de Comarque avait un notable et bel hôtel au lieu de Comarque, lequel de toute ancienneté a été bien fort, avantageux » et deffensable, avec une belle et grosse tour, muraille, créneaux, » de laquelle forteresse (*fortilesse*) ses prédécesseurs ont accoutumé d'être seigneurs de toute ancienneté, et par tel et si » long-temps, qu'il n'est mémoire du contraire; qu'ils avaient » accoutumé de prendre des hommes dans la terre et châtellenie » de Comarque, pour faire le guet et garde, excepté depuis » 35 ans (1431) que l'exposant étant enfant et délaissé par » ses père et aïeul, et qu'ensuite étant absent pour le service du » feu roi et du roi son fils, le fort de Comarque fut occupé par les » Anglais. » Jean de Comarque étant à Sarlat, fit, le 1[er] avril 1469, à Pierre de Comarque, son frère, une donation rémunératoire de tout ce qui lui appartenait dans le repaire noble de la Baudoinie, paroisse de Marcillac (que Lombarde Baudoin, sa bisaïeule, avait apporté dans sa famille); et, la même année, ces deux frères, dans le cas de prédécès, se donnèrent mutuellement la tutelle de leurs enfants, jusqu'à l'âge de 24 ans, et sans reddition de comptes. Jean de Comarque avait épousé, par contrat du 1[er] décembre 1459, Mathe DE LARMANDIE, sœur d'Alaïs, femme d'Aimeric de Comarque. Le 30 mars 1487, il donna son consentement à Mathe de Larmandie pour vendre au même Aimeric de Comarque tous les droits et revenus qu'elle avait sur les maisons de la Felezie et de la Roche, et dans les châtellenies de Moruscles, d'Exideuil et de Ségur, pour le prix de 140 livres, destiné à la dot de Marie et Louise de Comarque, leurs filles. Jean vivait encore le 9 septembre 1502, et mourut avant le 20 décembre 1505. ses enfants furent:

DE LARMANDIE: comme à la page 13.

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Agnès ou Agnète de Comarque, mariée avec Raimond *Alpays*, du lieu de Marquay;

3°. Marie de Comarque, femme, en 1485, de noble Guillaume *de la Basque*, fils de noble Armand, seigneur de la Basque, de la paroisse de Fongalot. (Reg. de *Philiparia*, notaire);

4°. Louise de Comarque, dont on ignore la destinée.

IX. Jean de Comarque, II° du nom, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, etc., épousa, par contrat du 11 novembre 1500 (*aliàs* 1501), noble Jeanne d'Abzac de Mayac, fille de Guillaume d'Abzac, seigneur de Maynac, de Limeyrat, etc., et d'Antonie ou Antoinette de la Cropte. Jean II et son père donnèrent quittance à Mayac, le 22 novembre 1501, au même Guillaume d'Abzac, de la somme de 500 livres, à compte sur la dot de Jeanne d'Abzac. Il passa plusieurs actes sous le nom de noble Jean de Comarque, fils d'autre noble Jean de Comarque, écuyer, seigneur de Beyssac. Le 29 septembre 1502, Jean II, de concert avec son père et avec autre Jean de Comarque, neveu de celui-ci, firent souscrire des reconnaissances féodales en faveur de François de Beynac, seigneur de la Roque, par Pierre Génèbre, Arnaud Portail et Geraud Flaquière. Jean II transigea, le 20 décembre 1505, avec Raimond Alpays, mari d'Agnète de Comarque; assista, en 1525, au mariage d'Anne, sa fille, et, en 1532, à celui de Jean III, son fils aîné, et vivait encore au mois de septembre 1538. Il eut de son mariage avec Jeanne d'Abzac de Mayac :

d'Abzac : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur, qui est *de Barrière*; aux 2 et 3 de gueules, à la fasce d'or, qui est *de Vals*; sur le tout d'argent, à la bande d'azur, chargée d'un besant d'or; à la bordure d'azur, chargée de 9 besants d'or, qui est *d'Abzac*.

1°. Jean de Comarque, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, qui fut créé chevalier de l'ordre du Roi, avant l'institution de celui du Saint-Esprit. Honorat de Savoie, marquis de Villars, amiral de France, et lieutenant-général pour le roi en Guienne, lui donna ordre, en 1572, de se transporter aux forges de Périgord, afin d'y faire fondre 4000 boulets de canon, pour le service du roi: mais Jean de Comarque fut déchargé de ce soin par lettres du même amiral, en 1573; et, comme le mauvais état de sa santé était le seul obstacle qui l'eût empêché de remplir cette mission, il fut autorisé à subroger à sa place les seigneurs de Mayac, de Saint-Privat et de Rignac, et N.... de la Bleynie. Le même Honorat de Savoie, marquis de Villars, lui donna une semblable commission, par lettres de 1582, dans laquelle il qualifie Jean de Comarque de *son bon ami*. Il avait reçu le collier de l'ordre de Saint-Michel en 1573, et fait, le 23 novembre 1574, un testament suivi d'un codicille. Il mourut sans enfants du ma-

riage qu'il avait contracté, le 21 mai 1532, avec Hélène *de Laurière de Lanmary*, qui testa, aussi, en 1574, et ne vivait plus en 1583; elle était fille de noble Bernard de Laurière, écuyer, seigneur de Lanmary, et de Jeanne Cotet du Peuch;

2°. Geoffroi, qui a continué la descendance;

3°. François de Comarque, décédé sans postérité;

4°. Hélis de Comarque, femme de noble Pierre *Minchon*, seigneur de Péchaussat en Angoumois. Elle mourut sans enfants;

5°. Anne I de Comarque, mariée, par contrat du 25 janvier 1525, avec noble François *de Campnhac*, seigneur de Marzac, de la Serre, du Dugnat, de l'Herm, de Romain, etc.;

6°. Philippine de Comarque, épouse de Jean *la Borderie*, du lieu de Meyrals;

7°. Anne II de Comarque, mariée, par contrat du 3 décembre 1554, avec Gabriel *Ferrier*, juge-général de la vicomté de Turenne. Étant devenue veuve sans enfants, elle donna tous ses biens à Jean III de Comarque, son neveu, fils de Geoffroi.

X. Geoffroi DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Las-Fargues, est ainsi qualifié dans une obligation que souscrivit en sa faveur, en 1554, Jean Plazanet, *dit* Johandou. Le 22 mai de la même année, il acquit, du même Plazanet, la plus value d'une maison située à Sireuil, que ce dernier lui avait cédée à pacte de rachat dans l'espace de 5 ans. Geoffroi de Comarque est rappelé dans le testament de son fils aîné, Jean III de Comarque, du 23 novembre 1575. On voit, par le testament de noble Geoffroi de la Chapelle, écuyer, seigneur de la Chapelle, paroisse de Sireuil, du 31 juillet 1549, que Geoffroi de Comarque avait épousé Jeanne DE LA CHAPELLE, fille du même Geoffroi, laquelle avait été substituée, par cet acte, à Jean de la Chapelle, son frère. Ces époux ne vivaient plus en 1572. Leurs enfants furent:

DE LA CHAPELLE: burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, brochant sur le tout.

1°. Jean III, dont l'article viendra;

2°. Guillaume de Comarque, écuyer, seigneur de la Génèbre, paroisse de Sireuil. Le 25 juin 1590, il donna décharge à noble Françoise de Saint-Aulaire, veuve de Jean de Comarque, seigneur de Beyssac, des pièces d'un procès soutenu par noble Jean de Comarque, *dit* le cadet de Tantillou, frère du même Guillaume et de Jean de Comarque, contre Jean la Borderie, maître de forge, comme caution envers Guillaume de Comarque, de la somme de 100 écus, pour maître Mério Teilhac. Guillaume de Comarque avait épousé à Sarlat, par acte du 13 novembre 1586, demoiselle Jeanne *du Puy*, fille de feu Jean du Puy, et de N.... Pascal. Le 7

août 1589, Françoise de Saint-Aulaire, veuve du seigneur de Beyssac, paya 233 écus un tiers restants des droits légitimaires de Guillaume de Comarque, son beau-frère, suivant une quittance de ce jour, annexée au contrat de mariage ci-dessus mentionné. Jeanne du Puy, veuve de Guillaume de Comarque, et femme, en secondes noces, de noble Jean du Balès, écuyer, seigneur de la Balenie, fit son testament au noble repaire de la Balenie, paroisse de Sarjac, le 14 janvier 1623, et fut ensevelie en l'église de Sireuil, au tombeau de ses prédécesseurs. Les enfants qu'elle avait eus de son premier mari, et qu'elle rappelle ainsi que ceux du second, dans son testament, furent :

A. Jean de Comarque, marié avec Jeanne *du Balès*, fille de noble Jean du Balès, écuyer, seigneur de la Balenie ;

B. Raimond de Comarque, seigneur de la Valade, nommé héritier par sa mère, en 1623 ;

C. Hélène de Comarque, femme, en 1606, de noble François *du Balès*, seigneur de la Vaulparie, fille de noble Jean du Balès, seigneur de la Balenie, second mari de Jeanne du Puy, mère d'Hélène de Comarque ;

3°. Jean de Comarque, *dit* le cadet de Tantillou, qui fit son testament à Périgueux, en 1590, en faveur des enfants de Jean III, son frère, et mourut en 1598, sans enfants de Marguerite *de la Brousse*, sa femme, veuve en premières noces de noble Annet de Malcap, écuyer. Elle avait testé, en 1582, en faveur de Léonarde de Malcap, sa fille, et lui avait substitué Jean de Comarque, son second mari, qu'elle avait fait son légataire ;

4°. Marguerite de Comarque, femme 1° de Pierre *Gisson*, notaire royal de Sireuil ; 2° de N.... *Phélypot*.

XI. Jean de Comarque, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, transigea à Sarlat, le 27 juin 1572, tant en son nom qu'en celui de Guillaume et Jean, ses frères, avec Pierre Gisson, son beau-frère, auquel il céda une maison située à Sireuil, avec ses usines, pour le quart qui devait lui revenir dans la succession de Geoffroi de Comarque, mort, ainsi que sa femme, *ab intestat*. Jean III de Comarque épousa, par contrat passé au château de Lanmary, le 20 septembre 1576, Françoise de Beaupoil de Saint-Aulaire, fille de Pierre de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Celles, de Bertric et de Coutures, et de Catherine de Laurière, dame de Lanmary. Jean de Comarque, seigneur de Beyssac, chevalier de l'ordre du Roi, donna à Jean III, son neveu, la moitié de tous ses biens, sous la réserve de l'usufruit, et se

de Beaupoil : de gueules, à 3 accouples de chien d'argent, posées en pals, les lesses ou liens d'azur, tournés en fasces.

chargea de nourrir et entretenir les enfants qui proviendraient de ce mariage. Au contrat assista, pour la future épouse, Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Coutures et de Lanmary, son frère, et furent présents Étienne de Laurière, seigneur de Ferrand, chevalier de l'ordre du Roi, Bertrand de Laurière, chanoine de Périgueux, Pierre de Beynac, écuyer, seigneur de Panassou, etc. Jean de Comarque fit son testament au château de Beyssac, le 30 novembre 1586 : il confia l'administration de ses biens à sa femme, tant qu'elle vivrait en viduité; nomma l'aîné de ses fils son héritier, et lui substitua ses autres frères par ordre de primogéniture, de même que l'enfant posthume, dont son épouse pourrait être enceinte, dans le cas où ce serait un mâle. Il ne vivait plus en 1587, époque à laquelle ses enfants obtinrent de M. de Turenne, gouverneur et lieutenant-général en Guienne pour le roi de Navarre, des lettres d'exemption de logement de gens de guerre, et de sauvegarde. Françoise de Saint-Aulaire (1) épousa, en secondes noces, avant 1598, Raimond de Saint-Clar, seigneur de Puymartin, de Carmérac, de la Salle, de Gondrès et de Biran, chevalier de l'ordre du Roi. Elle vivait encore le 4 décembre 1632, et eut de son premier mari :

1°. Jean IV, dont l'article suit ;

2°. Annet de Comarque, mort sans alliance. Il n'eut qu'une fille naturelle :

  Guillemine, *bâtarde* de Comarque, *à laquelle Françoise de Saint-Aulaire fit une donation en* 1632 ;

3°. Gaston, auteur de la branche *des seigneurs* DE SIGNAC *et* DE MONSAC, rapportée ci-après ;

4°. Hélène ou Anne de Comarque, mariée, en 1634, avec noble Charles *de Vassal,* seigneur de Perdigat et du Marais, dont elle n'eut pas de postérité. Elle fit son testament le 11 mai 1645, en faveur de Jean IV, son frère, et lui substitua les enfants de ce dernier ;

5°. Thonie de Comarque, } mortes sans alliance ;
6°. Jeanne de Comarque, }

---

(1) Cette dame était tante de noble Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures et de Lanmary, lequel se porta à des excès graves envers elle et ses enfants ; mais, ceux-ci, étant devenus grands, le lui rendirent avec usure.

7°. Anne de Comarque, mariée, le 27 août 1619, avec noble Jean *de Bars*, seigneur du Luc.

XII. Jean DE COMARQUE, IV° du nom, écuyer, seigneur de Beyssac, co-seigneur de Laussel, etc., servit long-temps le roi dans ses armées de Béarn et de Poitou, et se trouva, ainsi que son frère Gaston, au siége de Saint-Jean-d'Angely, à celui de Royan, etc. A l'âge de 15 ou 16 ans, et étant sous la tutelle de sa mère, il obtint, en 1600, contre le seigneur de Beynac, un monitoire portant « que » les seigneurs de Beyssac, du nom de Comarque, avaient joui, de » père en fils, de temps immémorial, de la maison noble de Co» marque, séparée du château de ce lieu par un fossé tracé dans le » roc, avec un haut et ancien mur, garni de créneaux et canon» nières, qui le sépare du château ; qu'en 1569, ce château fut as» siégé par le sénéchal de Périgord et le comte d'Escars, lieutenant » et gouverneur pour le roi audit pays. Ce château ayant été forcé, » il fut donné en garde à noble Claude de Martres, frère du sieur » de Périgord, qui, voyant que l'un des murs de la maison des sei» gneurs de Beyssac était dommageable à la défense du château, qui » en était dominé, demanda au feu seigneur de Beyssac, la permis» sion de faire abattre les créneaux et canonnières, ce que celui» ci lui accorda sans tirer à conséquence et sans préjudicier à ses » droits. Depuis, le roi ayant ordonné que le château fût rasé, le » seigneur de Beyssac obtint, par la prière et la médiation de ses » amis, que cela n'aurait pas lieu, avec promesse de ne pas faire de » dommage au pays. » En 1616, Jean de Comarque vendit, à pacte de rachat, des rentes à Armand de Gontaut de Saint-Geniès, seigneur de la Serre. Depuis 1617 jusqu'en 1626, il fut fait diverses enquêtes et procédures de la part de Françoise de Saint-Aulaire et de Jean et Gaston de Comarque, ses fils, contre Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures ; ce dernier, à la tête d'une troupe de gens armés, s'était emparé du château de Beyssac. Après avoir maltraité sa tante et ses enfants, et pillé ou brisé tout, il força Françoise de Saint-Aulaire, le pistolet à la gorge, de lui donner quittance de 1400 écus qu'il lui devait, après quoi il emporta argent, argenterie, joyaux, titres et papiers. En 1621, se prévalant de l'absence des seigneurs de Comarque, qui étaient au service du roi, il employa contre eux de faux témoins,

les fit condamner en parlement par contumace à être traînés sur la claye dans Périgueux, et à y avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté en effigie le 18 décembre 1621; mais, la vérité ayant été juridiquement reconnue, cet arrêt fut annulé. Jean de Comarque reçut une donation de sa mère, le 4 décembre 1642, et s'allia, par contrat du 27 août 1643, avec Anne DE MONTESQUIOU DE MONTLUC, fille de Bernard-Antoine de Montesquiou, baron de Sainte-Colombe, seigneur de Pages, de Lussac, de Saint-Cyprien, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, enseigne-colonel de ses gardes et capitaine du ban et arrière-ban du Lauragais, et de dame Catherine de Viart de Volay. Il testa la même année, et il vivait encore en 1648. Sa veuve lui survécut jusqu'après le 11 septembre 1692. Ils eurent un fils unique nommé Bernard, qui suit.

DE MONTESQUIOU-SAINTE-COLOMBE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 2 tourteaux de gueules, qui est *de Montesquiou*; aux 2 et 3 d'azur, à trois colombes et un croissant d'argent, qui est *de Sainte-Colombe*.

XIII. Bernard DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Beyssac, de Laussel, etc., fit, le 23 octobre 1666, devant M. de Montozon, commissaire subdélégué, la production de ses titres de noblesse, établissant sa filiation depuis Jean de Comarque, son trisaïeul, marié, en 1500, avec Jeanne d'Abzac; et il obtint, le 29 avril 1667, un jugement de maintenue de M. Pellot, intendant de la généralité de Guienne. La tradition du pays exalte beaucoup le courage de Bernard de Comarque, mais en même temps elle inculpe grandement sa conduite. Son peu de respect pour l'autorité des lois lui coûta la vie : il fut tué dans son château de Beyssac, faisant courageusement sa retraite pour échapper à une multitude de gens armés qui, par ordre du gouvernement, étaient venus l'investir, pour l'arrêter mort ou vif (1). Il avait épousé, en 1664, Charlotte D'ABZAC DE BIGAROQUE, fille de Louis-Charles d'Abzac, écuyer, seigneur de Bigaroque, d'Auzance et de Falgueyrac, et de Catherine de Vassal de la Flameyrague et de Bastes. Elle se remaria avec noble Marc de Vassal, seigneur de la Coste, et eut de son premier mari :

D'ABZAC : comme à la page 18.

(1) On ne connaît ni les détails ni les suites de cette affaire : on n'a pas conservé les papiers qui auraient pu donner quelques éclaircissements à ce sujet. On ignore jusqu'à la date de cet événement, mais on croit qu'il arriva après l'an 1679.

1°. Charles, dont l'article suit ;

2° Marie de Comarque, alliée, par contrat du 11 septembre 1692, avec noble Guillaume *de la Brousse,* seigneur de Meyssès, fils de N.... de la Brousse, seigneur de la Combe.

DE VASSAL : d'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de 3 besants d'argent, et accompagnée de 2 étoiles d'or.

XIV. Charles DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Beyssac, de Laussel, etc., épousa Isabeau DE VASSAL DE LA COSTE, fille de noble Marc de Vassal, seigneur de la Coste et de Pont-la-Piche.

On ignore si Charles de Vassal a eu postérité. On a lieu de croire qu'il s'expatria et passa en Angleterre, où, dit-on, il a fondé une branche de Comarque. La tradition de famille porte qu'il y passa avec la permission du gouvernement, sans doute par suite de la rébellion de son père.

SEIGNEURS DE SIGNAC ET DE MONSAC.

DE BOSREDON : d'argent, à 3 pins mal-ordonnés de sinople, surmontés chacun d'un tourteau de gueules.

XII. Gaston DE COMARQUE DE BEYSSAC, écuyer, seigneur de Signac, de Monsac, d'Alas et de Bosredon, troisième fils de Jean III de Comarque, écuyer, seigneur de Beyssac et de Laussel, et de Françoise de Beaupoil de Saint-Aulaire, servit long-temps, avec Jean IV, son frère aîné, dans les armées du roi Louis XIII, en Béarn, en Poitou et dans le pays d'Aunis, et se trouva aux siéges de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, de Royan, de Brouage, etc. Il eut beaucoup de part aux démêlés de sa mère et de son fils aîné, avec Marc-Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Coutures, dont on a parlé précédemment. Sa mère lui donna procuration, le 17 septembre 1626, pour toucher au nom du même Marc-Antoine la somme de 800 livres. Gaston avait épousé, par contrat passé au château de Monsac, juridiction de Beaumont, en Périgord, le 10 février 1625, Louise DE BOSREDON, veuve de noble Foucauld d'Abzac de la Douze, seigneur de Peyramont, frère puîné de Gabriel d'Abzac, marquis de la Douze. Gaston de Comarque fit son testament le 16 février 1637, et il était mort en 1641. Sa veuve testa le 1er février 1665, et mourut en 1670, laissant de son second mariage :

1°. Jean IV, dont l'article suit ;

2°. Françoise de Comarque, légataire de ses père et mère. On ignore sa destinée ultérieure.

XIII. Jean DE COMARQUE, IV[e] du nom, écuyer, seigneur d'Alas, de Monsac et en partie de Signac, héritier universel de son père en 1637, commença ses premières armes en qualité de volontaire dans le régiment d'Enghien en 1651, et fit les campagnes de l'armée de Flandre sous le maréchal de Villequier, puis de l'armée de Bourgogne sous le duc d'Épernon. Nommé premier consul de Belvès, charge qui selon les priviléges de cette ville devait toujours être remplie par un gentilhomme, les généraux du roi lui confièrent le gouvernement et la défense de cette place. Quoiqu'elle fût alors dans un mauvais état, la valeur de Jean de Comarque et de sa brave garnison sut la mettre à l'abri de toutes les tentatives des ennemis. Il repoussa et mit en déroute un corps de 2000 ennemis qui était venu l'attaquer. Dans la suite, le marquis de Valence, voulant réparer ce premier échec, dirigea en personne une nouvelle attaque à la tête de 7 ou 8 régiments, tant infanterie que cavalerie, mais il fut repoussé et défait à plusieurs reprises. Le comte de Harcourt, pendant qu'il assiégeait Villeneuve d'Agen, demanda à Jean de Comarque un secours d'hommes, de munitions et de vivres : celui-ci dirigea lui même la marche de ce convoi jusqu'au camp de l'armée royale, où il parvint, malgré les attaques continuelles des troupes ennemies qui couvraient le pays et qu'il chargea avec succès. Le 14 août 1664, Jean de Comarque reçut une sommation de Françoise de Durfort (Goujonnac), épouse d'Étienne de Boussac, seigneur de la Roque, capitaine-commandant du 2[e] bataillon du régiment de Piémont, pour qu'il eût à se désister de la possession d'une pièce de terre acquise, en 1646, par Marc-Antoine de Durfort, chevalier, seigneur de Goujonnac, son père, dont elle se trouvait héritière. Jean de Comarque vendit, en 1699, sa terre d'Alas-l'Évêque à noble Guillaume de Boucher, écuyer, seigneur de la Tour, habitant le château du Roc, paroisse d'Alas, sous la réserve de la part de justice et des droits qui appartenaient à l'évêque de Sarlat. Jean de Comarque ne vivait plus en 1705. Il avait épousé, par acte passé à Belvès, le 8 août 1652, Marquèse DE GONTAUT-SAINT-GENIÈS, dame de Campagnac, qui ne vivait plus en 1679 : elle était fille d'Isaac de Goutaut-Saint-Geniès, seigneur de Campagnac et de Ruffen, et de Marie de Clermont-Toucheboeuf, qui était alors remariée avec Marc-Antoine de Durfort, chevalier, seigneur de Goujonnac. Jean de Comarque eut pour enfants :

DE GONTAUT-SAINT-GENIÈS : l'écu en bannière écartelé d'or et de gueules ; à la bordure d'azur, chargée de 6 tours d'or.

1°. François I qui suit;

2°. François de Comarque, le jeune, seigneur du Peyrat, capitaine au régiment de Vaudreuil, puis dans celui de Sourches. Il testa, en 1736, en faveur de François II de Comarque, son petit-neveu, fils de Jean V, et mourut sans avoir eu d'enfants 1° de N......; 2° de Marguerite *de Comarque*, sa nièce;

3°. Autre François de Comarque, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BOURGONIE et *marquis* DE COMARQUE, rapportée ci-après;

4°. Françoise de Comarque, décédée sans alliance, après avoir légué ses biens à ses sœurs et aux filles du seigneur de Signac, ses nièces;

5°. Madelaine de Comarque, morte sans avoir été mariée;

6°. Autre Madelaine de Comarque, femme d'Antoine *de Chamassel*.

DE TOUCHEBOEUF: d'azur, à 2 bœufs d'or.

XIV. François DE COMARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Signac, de Monsac, etc., épousa, par contrat passé à Montsec, paroisse de Mouzens, en Périgord, le 21 octobre 1679, Marie DE TOUCHEBOEUF DE CLERMONT DE LA BORIE, fille de messire Pierre de Toucheboeuf de Clermont, chevalier, seigneur de Montsec, et de dame Peyronne de Bars. François de Comarque fut assisté au contrat par son père et par noble Armand de Comarque, seigneur de Sigognac-Pechgaudou. Les articles de ce mariage, datés du 3 septembre précédent, avaient réglé la dot de Marie de Toucheboeuf-Clermont à 10,000 livres. Comme les futurs époux étaient parents au troisième degré, ils obtinrent du pape une dispense, datée du jour des ides de janvier de la même année 1679. Ils sont nommés dans le testament de Pierre de Toucheboeuf de Clermont, seigneur de Montsec, de l'an 1683, et dans celui de Peyronne de Bars de l'an 1687. François de Comarque avait transigé avec cette dernière, et avec François de Toucheboeuf, seigneur de Montsec, major du régiment de Locmaria, cavalerie, au sujet des droits dotaux de Marie de Toucheboeuf, sa femme, sœur du seigneur de Montsec. Il acquit la terre de Cluzel, le 16 mai 1692, et son père lui fit donation, le 19 novembre 1694, d'une rente annuelle et foncière en grains, avec tous droits seigneuriaux et d'acapte. Il transigea, le 19 décembre 1705, avec ses frères et sœurs, relativement aux successions de ses père et mère, et passa une seconde transaction, le 2 mars 1716, avec Charles de David, chevalier, seigneur-marquis de Lastours, et Jean-Charles de David, chevalier, comte de Lastours, son fils, qui lui cédèrent, ainsi qu'à André-François de Comarque,

chevalier, seigneur de Monsac, fils de François, les maison et repaire noble de Signac, avec les cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux qui en dépendaient, moyennant la somme de 33,000 livres. François de Comarque fit son testament le 20 juillet 1726 : il y nomme ses enfants dans l'ordre suivant :

1°. François II, dont l'article viendra;
2°. Jean de Comarque, capitaine au régiment de Saint-Simon;
3°. Autre Jean de Comarque, né le 9 octobre 1691 ;
4°. Martial de Comarque, curé de Saint-Vincent ;
5°. Françoise de Comarque, qui était mariée, lors du testament de son père, avec N..... *de Reliac* ;
6°. Autre Françoise de Comarque, mariée, à la même époque, avec N.... *de la Palisse* ;
7°. Marie de Comarque, alliée avec noble Louis *d'Abzac*, écuyer, seigneur de Trévis, dans la paroisse de Berbiguières, suivant une quittance de la somme de 3225 livres à compte sur sa dot, donnée à Barthélemi de la Vserie, qui devait cette somme au père de Marie de Comarque, et son frère aîné ;
8°. Madelaine de Comarque, mariée, avant 1726, avec N..... *de Fondfrède;*
9°. Marguerite de Comarque, mariée, après 1726, avec son oncle François *de Comarque*, seigneur de Peyrat ;
10°. Autre Madelaine de Comarque, demoiselle de la Borie, légataire de son père en 1726. On la croit morte sans alliance.

XV. François DE COMARQUE, II° du nom, chevalier, seigneur de Signac, de Monsac, etc., héritier universel de son père le 20 juillet 1726, acquit, le 1er décembre 1733, de Charles-Godefroi de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, le droit de justice haute, moyenne et basse de la paroisse de Monsac, à la charge de tenir cette justice de lui à foi et hommage à cause de son comté de Beaumont en Périgord; et, dans le cas où ce comté viendrait à être aliéné, il fut stipulé que le seigneur de Comarque et ses successeurs relèveraient du même duc de Bouillon en qualité de duc d'Albret. François II de Comarque a dans cet acte la qualité de *haut et puissant seigneur*, ainsi que dans une transaction qu'il passa, le 31 décembre 1734, avec messire Jean-Joseph, comte de Souillac, chevalier, seigneur de Bardou et de Beauregard, agissant pour lui et au nom de Jean-Georges de Souillac,

évêque de Lodève, relativement à la nomination à la lieutenance et au greffe de la justice de Monsac, par indivis avec messire Jean du Paty, chevalier, seigneur de Luziers, conseiller au parlement de Bordeaux, suivant un arrêt de cette cour souveraine du 10 juillet 1737. François II de Comarque vivait encore, ainsi que sa femme, le 9 mai 1743. Il avait épousé, par contrat du 15 octobre 1712, Marguerite DE SAINT-EXUPÉRY, demoiselle de Fleurac, fille de messire Jean-Baltazard de Saint-Exupéry, chevalier, seigneur de Fleurac, de Belleserve, de la Forge-Neuve, etc., et de dame Anne du Faure, sa seconde femme. Cette dame fut instituée légataire de la somme de 5000 livres par le testament de son père, du 24 septembre 1732. Elle eut une fille unique, nommée :

DE SAINT-EXUPÉRY : d'azur, à l'épée d'argent, garnie d'or.

Marie-Marguerite de Comarque, qui fut mariée, par contrat du 9 mai 1743, avec Arnaud *de Foucauld*, chevalier, seigneur-marquis de Lardimalie, baron d'Auberoche, seigneur de Saint-Pierre de Chignac, de Saint-Crépin, de Blis, de Sainte-Marie de Chignac, etc., fils de David de Foucauld, baron de Lardimalie et d'Auberoche, et d'Honorée Souc de Plancher. Elle vivait en 1755.

SEIGNEURS DE LA BOURGONIE, MARQUIS DE COMARQUE.

XIV. François DE COMARQUE, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Alas, troisième fils de Jean IV de Comarque, et de Marquise de Gontaut-Saint-Geniès, fut capitaine au régiment de Normandie, puis capitaine d'une compagnie de grenadiers dans le régiment du vidame d'Amiens. A raison de son activité de service dans ce grade, il obtint, en 1696, des lettres royaux de surséance à tous procès qu'il pouvait avoir. Lui, le seigneur de Peyrat, son frère, et ses sœurs, transigèrent, en 1705, avec François de Comarque, leur frère aîné, au sujet des successions de leurs père et mère. François de Comarque est rappelé, en 1736, dans le testament du même seigneur de Peyrat, ancien capitaine au régiment de Sourches. Il avait épousé, par pacte du 28 janvier 1692, passé à Belvès, demoiselle Jeanne D'AUMAR DE LA BROUSSE, fille et assistée de Pierre d'Aumar de la Brousse, avocat, et de défunte dame Jeanne d'Abzac de Cazenac. On voit par le testament que cette dame fit, le 20 avril 1733, qu'elle avait trois enfants, savoir :

D'AUMAR :

1°. Jean V, qui suit;
2°. Anne de Comarque, femme de N..... *de Sarrol;*
3°. Françoise de Comarque, demoiselle de Las-Fargues, morte sans alliance.

XV. Jean DE COMARQUE, V° du nom, chevalier, seigneur de la Bourgonie, est rappelé, en 1736, dans le testament de son oncle, noble François de Comarque, seigneur de Peyrat, et dans un acte de 1752. Il avait épousé, en présence de ses père et mère, et par contrat passé à Castelnau des Milandes, le 20 février 1714, Marguerite DE MONZIE, fille de Jean de Monzie, avocat, et de Marie de la Vayssière, femme en secondes noces de noble Guillaume de Philopald, seigneur du Breuil. Marguerite de Monzie fit son testament en 1780, et eut de Jean V de Comarque quatre fils et trois filles :

DE MONZIE : échiqueté d'argent et d'azur.

1°. François de Comarque, capitaine au régiment de Beauce, infanterie, tué à la bataille de Coni, le 30 septembre 1744. Il n'avait pas été marié;
2°. Autre François II de Comarque, qui a continué la descendance;
3°. Guillaume de Comarque, sieur de la Vayssière, capitaine au régiment des gardes Lorraines, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, chambellan de S. M. le roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, nommé par Louis XV maire de la ville de Belvès, et décédé en 1789;
4°. Jean, chevalier de Comarque, capitaine de grenadiers au régiment de Beauce, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, retiré du service avec le grade de major, et décédé à Belvès en 1807;
5°. Françoise de Comarque, née en 1721, épouse de noble Michel *Bergues*, sieur des Fournels, secrétaire du roi, morte sans enfants à Villefranche de Périgord, au mois de décembre 1816;
6°. Jeanne de Comarque, *demoiselle de Paleyrac*, morte sans alliance;
7°. Marie-Hyppolite, *demoiselle de Comarque*, morte aussi sans avoir été mariée, à Villefranche, en 1818.

XVI. François DE COMARQUE, II° du nom, chevalier, seigneur de la Bourgonie, de Paleyrac, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était, en 1736, capitaine au régiment de Talaru, qui prit dans la suite le nom de Beauce, et il fut nommé lieutenant-colonel de ce régiment par brevet du 6 novembre 1772. Il eut le pied percé par une balle dans les campagnes de Corse, et eut l'épaule fracassée à l'affaire du col de l'Assiette. Il mourut à Villefranche de Périgord, au mois d'août 1779, des suites de 19 blessures qu'il avait reçues au service du roi. Il avait épousé, par contrat passé à Roques, paroisse et juridiction de Puységuin, près

Libourne, le 8 novembre 1752, demoiselle Marie-Anne-Charlotte DE GUERRE, fille de feu haut et puissant seigneur messire Hélie de Guerre, chevalier, seigneur de Maupas, de Roques, etc., et de dame Catherine de Gazeaux, laquelle assista au contrat avec Jeanne Carle de Cazeaux, aïeule maternelle d'Anne-Charlotte de Guerre. Cette dame mourut peu de temps après, laissant Guillaume, qui suit.

DE GUERRE :

XVII. Guillaume, marquis DE COMARQUE, seigneur de la Bourgonie, de Paleyrac, de Las-Fargues, de Roques et du Tuquet, qualifié *haut et puissant seigneur*, naquit à Roques le 15 août 1753. Il fut capitaine au régiment de Beauce, infanterie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792, dans les mousquetaires, à l'armée des princes, et par suite de son dévouement à la cause du trône et de l'autel, il perdit la plus grande partie de sa fortune, frappée de confiscation par les lois révolutionnaires. Il est décédé, en retraite avec grade de chef de bataillon, au château de Pauliac, près de Domme, en Périgord, le 26 février 1824. Il avait épousé, par contrat du 7 janvier 1782, Marie-Louise-Foy DE GOUDIN DE PAULIAC, fille unique et héritière de haut et puissant seigneur Raimond-Joseph de Goudin, comte de la Roussie, seigneur de Pauliac, de Proissans, etc., et de dame Françoise de Cadrieux. De ce mariage sont issus :

DE GOUDIN : de sinople, à 3 champignons d'argent.

1°. Marc-Joseph, *dit* le comte Joseph de Comarque, né en 1782, chef des nom et armes de la maison ;
2°. Raimond-Joseph, qui suit.

XVIII. Raimond-Joseph DE COMARQUE, né en 1785, reçu dès le berceau chevalier de l'ordre de Malte, au grand prieuré de Toulouse, a épousé, en 1806, Marie-Susanne-Léonarde DE MONTALEMBERT, fille aînée et héritière de messire Jacques de Montalembert, chevalier, seigneur de la Bourlie et de Mures, et de dame Marie-Anne-Thérèse de Faubournet de Montferrand. De ce mariage sont provenus, outre plusieurs enfants morts en bas âge :

DE MONTALEMBERT : d'argent, à la croix ancrée de sable.

1°. Louis-Joseph de Comarque, né le 18 avril 1814 ;
2°. Marie-Louise-Françoise de Comarque, née le 1er novembre 1807 ;
3°. Louise-Foy-Augustine de Comarque, née le 5 août 1810 ;

4°. Joséphine de Comarque, née le 1er septembre 1811;
5°. Élisabeth de Comarque, née le 6 septembre 1815;
6°. Louise-Agathe de Comarque, née le 5 février 1817.

SEIGNEURS DE PECHGAUDOU, *éteints.*

VIII. Pierre DE COMARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sigognac et de Pechgaudou, en partie, second fils de Séguin de Comarque, damoiseau, et d'Antonie Fochier de Sainte-Fortunade, servait avant l'année 1452 (1). Il était, en 1468, homme d'armes dans la compagnie du seigneur de Crussol, sénéchal de Poitou, et, en 1492, capitaine (gouverneur) du château de Turenne. Le 7 mai 1454, il transigea avec Aimeric et Jean de Comarque, ses oncles, et le 23 avril 1462, de concert avec Jean, son frère aîné, avec noble Jean de Sireuil, et mari de Louise de Comarque, leur sœur. Les deux mêmes frères s'assurèrent, mutuellement, en 1467, en cas de décès, la tutelle de leurs enfants jusqu'à l'âge de 24 ans, et sans reddition de comptes. Le 1er avril de la même année, Pierre de Comarque céda au même Jean, son frère, tous les droits qu'il avait dans les successions de leurs père et mère. L'année précédente, Pierre avait acquis le fief de Pechgaudou (2), paroisse de Belvès, et la seigneurie de Sigognac, paroisse de Molières, de Jean de Vigier, écuyer, seigneur du lieu de ce nom, en Limosin, son oncle (3), pour la somme de 289 écus d'or, de 22 sous parisis pièce. En 1471, Pierre de Comarque paya 48 écus d'or à noble homme Arnaud-Raimond de Saintours, seigneur de Cugnac, au nom de noble Gas-

(1) C'est ce qu'on apprend d'une déclaration qu'il fit à Jean, roi de Navarre, dans laquelle il dit qu'ayant perdu son équipage à la guerre, Jean de Bretagne, vicomte de Limoges et comte de Périgord, *lui donna une de ses tasses pour le remettre en point.* Or, Jean de Bretagne mourut au mois de décembre 1452, ce qui prouve que l'entrée au service de Pierre de Comarque était antérieure à cette époque. (*Mss. de Saint-Germain, à la Bibliothèque du Roi,* vol. 451, fol. 244, verso.)

(2) Ce fief avait appartenu à noble Gaillard de Lanas, avant 1454, époque à laquelle il fut vendu, par le prieur des religieux de Belvès, à noble Gui-Philippe, co-seigneur de Saint-Amans, au diocèse de Tulle, et de Montméjean, au diocèse de Sarlat, pour 90 écus d'or.

(3) Jean de Vigier était oncle de Pierre de Comarque, sans doute comme mari d'une sœur de sa mère.

ton de Verdon, à qui feu noble Jean de Vigier devait cette somme pour reste du paiement de la vente que le même Gaston de Verdon lui avait faite de la châtellenie de Sigognac. L'an 1485, par acte passé à Miremont, dans la maison de Larmandie, le même Pierre de Comarque, stipulant au nom d'Aimeric de Comarque, son oncle, et d'Hélis de Larmandie, son épouse, de Jean de Comarque, son frère, et de Mathe de Larmandie, femme de ce dernier, fit un échange de revenus fonciers avec noble Jean-Vital de Maubec, de la paroisse de Floirac. Par acte du 28 novembre 1488, le même Pierre, tant pour lui qu'au nom de Jean, son frère aîné, Jean, fils de feu Aimeric de Comarque, Hélie de Campnhac, seigneur de l'Herm, Jean de la Capelle, ou de la Chapelle, Bertrand de Mechmon, Arnaud de Cazenac, Gui de Solminhac, Pierre Alpays, Boson de Sireuil et Martial de la Roque, reconnurent être vassaux du seigneur de Beynac. (*Arch. du château de Beynac.*) En 1492, Pierre de Comarque fut confirmé dans la charge de capitaine du château de Turenne, par Gilles de la Tour, protonotaire du saint-siége, évêque élu de Sarlat, agissant au nom du vicomte de Turenne, son frère; et, l'an 1494, il fit au nom de sa femme un échange avec noble Pierre de Saintours, seigneur de Cugnac, de Bouillac et de la Sauvetat, près Cadoin. Il avait épousé, avant l'année 1468, Marie DE CARBONNIÈRES, fille de noble Jean de Carbonnières, seigneur de Jayac, de Pelleveзy et d'Archignac, gouverneur de Domme et de l'Arche, et de dame Catherine de Guerre. Leurs enfants furent :

DE CARBONNIÈRES : d'argent, à 3 bandes d'azur, accompagnées de 8 charbons de sable, allumés de gueules, posés dans le sens des bandes, 1, 3, 3, et 1.

1°. Aimeric de Comarque, qui épousa, en 1499, Jeanne *de Chaumont-Labatut,* fille de noble Jean de Chaumont, écuyer, seigneur de Labatut, paroisse de Saint-Astier, et de noble Catherine de Clermont-Piles. Il fit son testament en 1516, et fut père de :

A. Raimond de Comarque, mort sans alliance;

B. Jean de Comarque, qui mourut en 1541, sans enfants de dame Anne *de Durfort,* son épouse;

C. Bascoul I, de Comarque,
D. Jean de Comarque,
E. Agnet de Comarque,
F. Bascoul II de Comarque, né posthume,
} morts jeunes ou sans avoir été mariés ;

G. Jeanne de Comarque, femme de noble Charles *de la Roque-David,* seigneur du lieu de ce nom, près Monflanquin, en Agénais;

H. Charlotte de Comarque,
I. Sobirane de Comarque,
J. Catherine de Comarque, } mortes jeunes;
K. Marguerite I de Comarque,
L. Marguerite II de Comarque,

2°. Bascoul, qui a continué la descendance;

3°. Annet de Comarque, prêtre, curé de Saint-Jean d'Eyraud, en Périgord;

4°. Jean de Comarque, mort avant 1531, sans enfants de dame Françoise *de la Fayette,* son épouse, dame de Maubec et de Maydot.

IX. Bascoul, nommé aussi Vascon DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Pechgaudou et de Sigognac, qualifié *haut et puissant seigneur,* fut surnommé *le capitaine Bascoul.* Il commanda, en . . ., une des 8 compagnies de gentilshommes à pied, qui formaient l'avant-garde de l'armée du roi ..... en Italie, lorsqu'elle s'avança vers les Alpes. Chacune de ces compagnies était de 500 hommes, et les commandants étaient de Lorges, Maugiron, Richebourg, Lainet, Donatilleu, de Lorteil, Herculais de Dauphiné et Comarque (1). Ce dernier fit, en 1551, son testament dans lequel il rappèle ses enfants et ceux d'Aimeric, son frère, et voulut que ses biens fussent libres des droits ou hypothèques qu'avait sur eux Anne de Durfort, sa belle-sœur. Il avait épousé 1°, en 1516, noble Antonie DE LA BROUE, dame du château de Saint-Germain, près Monpazier; 2°, par contrat passé à l'Isle, en Albigeois, le 21 décembre 1549, Blanche DE LA ROQUE, sœur de noble François, seigneur de la Roque, laquelle étant veuve acquit, en 1564, au nom d'Annet, son fils, les 7 douzièmes de la tour de Pechgaudou. Les enfants de Bascoul furent;

DE LA BROUE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 tours d'argent.

DE LA ROQUE : d'azur, au lion éopardé d'or, sur une montagne de sinople.

Du premier lit :

1° Françoise de Comarque, femme de noble François *d'Aspremont,* seigneur de la Barde, en Agénais, dont elle n'eut pas d'enfants. Elle légua tous ses biens à son mari;

2°. Anne de Comarque, laquelle était déjà mariée lors du testament de son père;

(1) C'est la première fois qu'on vit des corps d'infanterie de noblesse : il fallait que les chefs fussent bien distingués par leur valeur et leurs talents (Daniel, *Histoire de France,* t. IX, p. 16.)

Du second lit :

3°. Annet Ier de Comarque, qui a continué la descendance.

X. Annet de Comarque Ier, écuyer, seigneur de Pechgaudou, de Sigognac, de la Barde, de Molières, etc., était, en 1572, homme d'armes de la compagnie du baron de Biron. Il reçut plusieurs commissions de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV). Par l'une, qui est datée du mois de décembre 1577, il eut ordre de surprendre le fort de Saint-Avit, dont il dévasta cruellement l'église et le cloître, qui étaient très-considérables. Par une autre, qui est datée du même mois, il prit sur le capitaine la Maurie le temple de Belvès, ainsi que la maison du sieur de Pechagut. Quoiqu'il eût obtenu des lettres-patentes, par lesquelles le roi avouait ces prises, il fut recherché et traduit au parlement de Bordeaux, à la demande du chapitre de Saint-Avit et de l'archevêque de Bordeaux, seigneur temporel de Belvès. Il présenta requête à la cour de justice, lors établie en Guienne, pour jouir du bénéfice de l'édit de pacification. Il transigea, en 1579, avec Foucaud d'Aubusson, seigneur de Beauregard, pour les trois cinquièmes de la terre de Sigognac, vendus, en 1577, au père de ce dernier, par Jeanne de Comarque, sa cousine, et Jean de la Roque, fils de cette dame, et sur lesquels Annet de Comarque avait des prétentions (par retrait lignager). En 1602, Paul de Comarque, fils aîné d'Annet, paya, au nom de son père, une somme d'argent due à Samuel de Chauveron, seigneur de Dussac et de Paussac, et rendit hommage pour la seigneurie de Pechgaudou au cardinal de Sourdis, seigneur châtelain et temporel de Belvès. En 1610, Annet de Comarque rendit hommage au roi pour la terre de Sigognac. En 1618, il reçut, avec Hélie, son fils, de noble Denis de Parroy, seigneur de la Planche, quittance de la dot de Renée de Comarque, femme de ce dernier. Annet ne vivait plus en 1625. Il avait épousé, par pacte du 9 avril 1572, passé en présence de noble Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac, et d'autres parents et amis, Isabeau de Veyrières, fille de feu Arnaud, seigneur de Veyrières, de Saint-Germain, de Campagnac, etc., et de dame Françoise d'Anglars. La future fut assistée au contrat par Alexandre de Gontaut, baron de Saint-Blancard, Charles de Gontaut, baron de Biron, et noble Armand, seigneur

DE VEYRIÈRES :

de Veyrières, commissaire de l'artillerie française. Les enfants provenus de ce mariage furent :

1°. Paul de Comarque, mort célibataire ;

2°. Hélie de Comarque, qui a continué la branche aînée ;

3°. Armand de Comarque, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BARDE et DE COUYS, rapportée ci-après ;

4°. Jean de Comarque de la Devèze, seigneur de Concots en Quercy. On ignore s'il a eu des enfants ;

5°. Isaac de Comarque, seigneur de la Barde, en Agénais, qui vivait en 1627, et mourut avant l'année 1635. Il avait eu de demoiselle Armoise *de Berail*, son épouse :

A. Jean de Comarque, seigneur de Monlau ;

B. Françoise de Comarque, femme de N.... *Richomme*, seigneur de Pechalvet. Son fils, Joseph Richomme, lui notifia, par acte public, en 1637, le mariage qu'il allait contracter avec demoiselle Marie Blanchet. Il paraît que Françoise de Comarque se remaria avec Daniel *Galvan*, sieur de Lerié ;

C. Sereine de Comarque, femme, en 1655, de noble Amos *de Vignal*, seigneur de Montet ;

6°. Renée de Comarque, qui était mariée, en 1613, avec Denis ou Daphnis *de Parroy*, seigneur de Trapes, du lieu de la Lande, paroisse de Bruniquel, en Quercy.

XI. Hélie DE COMARQUE, écuyer, baron de Sigognac, seigneur de Pechgaudou, etc., rendit hommage pour cette dernière terre, en 1624, au cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, qui était alors à Belvès. En 1625, il céda à Jean de Comarque, seigneur de la Devèze, son frère, quelques dépendances de la terre de Sigognac, en représentation du legs testamentaire fait au même Jean par Annet, leur père commun. Hélie reçut, en 1627, une déclaration d'Isaac de Comarque, habitant de Signac, paroisse de Grives, de la somme de 300 livres qu'Hélie de Comarque avait retirée, et qui appartenait à Armoise de Berail, femme d'Isaac. Hélie fit avec cette dame un réglement de compte en 1635, et il était décédé en 1648. Il avait épousé, par contrat passé au château de Thédirac, en Quercy, le 16 août 1613, Marguerite DE GISCARD DE CAVAGNAC, fille de messire Gabriel de Giscard, seigneur-baron de Thédirac, de Cavagnac, etc. Elle fit son testament en 1647, et laissa trois fils :

DE GISCARD : d'argent, à la bande de gueules.

1°. Armand Ier, qui suit ;
2°. Gabriel de Comarque, } légataires de leur mère en 1647. On ignore
3°. Jean de Comarque, } leur destinée ultérieure.

XII. Armand DE COMARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Sigognac et de Pechgaudou, héritier universel de sa mère en 1647, transigea, en 1655, à Concots, en Quercy, par l'entremise de Jean de Comarque, seigneur de la Devèze, avec Jean de Comarque, seigneur de Monlau, ce dernier agissant pour lui et pour Françoise et Sereine de Comarque, ses sœurs, au sujet de leurs droits légitimaires. En 1667, Armand de Comarque obtint, du parlement de Bordeaux, une sentence pour le paiement de la somme de 4000 livres due à son épouse. Il rendit hommage au roi la même année pour sa terre de Sigognac, et fit, en 1687, son testament, où il rappelle Marguerite DE VILLARS DE VENTAS, sa femme, décédée *ab intestat*. Il en avait eu :

DE VILLARS : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

1°. Jean II, qui suit;
2°. Louis de Comarque, chevalier, seigneur de Goulles, en Auvergne, marié, en 1687, au château de la Pachevye, paroisse de Roffiac, en Auvergne, avec Marguerite *de Roquefeuil*, fille de noble Jacques de Roquefeuil, écuyer, seigneur de Montvert et de Goulles, et de dame Marguerite Vaysse. Louis de Comarque ne vivait plus en 1705. Il laissa :

Jean-Armand de Comarque, écuyer, seigneur de la Veillane, vivant en 1727, père de :

N...... de Comarque, mariée avec N..... *de Massoulie*, seigneur de Beaulieu, dont la fille unique épousa, avant la révolution, Armand-Joseph, baron de Comarque, du rameau de Leyride, dont on parlera plus bas;

3°. Armand de Comarque, écuyer, seigneur de Leyride, qui était marié lors du testament de son père, en 1687, et était domicilié à Lauzun, en Agénais ;
4°. Jean-Louis de Comarque, seigneur du Chevalier, qui était au service du roi en 1687;
5°. Marguerite I, de Comarque, femme, en 1673, d'Étienne *Prévôt*, seigneur du Bois ;
6°. Marguerite II de Comarque, morte jeune ;
7°. Charlotte de Comarque, } mortes sans alliance.
8°. Marie de Comarque, }

XIII. Jean DE COMARQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Ventas, de Pechgaudou et de Sigognac, rendit hommage au roi pour cette dernière terre en 1685, et fut dispensé de fournir son dénombrement, attendu celui rendu par son père en 1679 et qu'il reproduisit. En 1695, il transigea, comme fils et héritier d'Arnaud de Comarque avec Françoise de Vignal de Montet, stipulant au nom de Sereine de Comarque, sa mère, au sujet d'un legs qui avait été fait à celle-ci en 1662, par Françoise de Comarque, femme de Daniel Galvan, sieur de Lerié. En 1697, Jean de Comarque fut, à raison de sa qualité de noble, déchargé de la taxe du droit du franc-fief, qui avait été induement imposée sur ses biens nobles au lieu de Goulles, élection de Tulle, et il était décédé en 1733. Il avait épousé, par pacte passé à Argental, en Limosin, le 4 juin 1686, Susanne DE FAURE DE LAVAL, fille de feu Pierre de Faure, sieur de Laval, greffier en chef de la chambre de l'édit de Guienne, et de Marie de Galatheau. Ils laissèrent :

DE FAURE : de sable, au chevron d'argent, accompagné de 3 rocs du même.

1°. Armand II, qui suit;
2°. Joseph de Comarque, écuyer, seigneur de Leyride, qui testa à la Roquebrou en 1757, nomma héritière Lucrèce *de Mealet*, sa femme, lui substitua Armand-Joseph, son fils, et à celui-ci l'enfant dont sa femme était enceinte, et, enfin, à ce dernier, l'héritier de Pechgaudou. Ses enfants furent :
   A. Armand-Joseph de Comarque, garde-du-corps, émigré en 1791, et officier d'état-major de l'armée des princes, pendant la campagne de 1792. Étant passé dans la Vendée, il y périt assassiné avec M. de Frotté, chef vendéen (1). Il avait épousé, peu avant 1789, N..... *de Massoulie*, dont il n'eut pas d'enfants, et qui s'est remariée;
   B. N..... de Comarque, née posthume, mariée avec N...... *de Péloubet*;
3°. N...... de Comarque, capitaine au régiment de.... } morts sans alliance;
4°. N...... de Comarque, *demoiselle de Saint-Marc*, } morts sans alliance;
5°. N..... de Comarque, religieuse bénédictine à Fontgaufier.

XIV. Armand DE COMARQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Pechgaudou, de Sigognac, de Molières, etc., épousa, le 9 octobre

(1) L'abbé Delille le nomme, par erreur, *de Caumark*, dans son poëme de *la Pitié*.

DE COMARQUE : comme à la page 1.

1733, Catherine DE COMARQUE, fille de Jean II de Comarque, de Bazas, des seigneurs de Camparnaud, et de dame Marie-Anne de Partarrieu, de Bazas. De ce mariage sont provenus :

1°. Jean de Comarque, mort sans postérité;
2°. Autre Jean de Comarque, mort en Allemagne;
3°. Joseph de Comarque, seigneur de Pechgaudou en 1788, ancien officier au régiment d'Auvergne;
4°. Pierre de Comarque, mort en Allemagne;
5°. Marie I de Comarque,
6°. Marie II de Comarque,
7°. Catherine de Comarque, demoiselle de Leyride,
} mortes sans alliance.

SEIGNEURS DE LA BARDE ET DE COUYS, *en Agénais.*

DU CASTAING : fascé d'or et de sable.

XI. Armand DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Marival, de la Barde, etc., troisième fils d'Annet de Comarque, seigneur de Pechgaudou, et d'Isabeau de Veyrières, fut marié, par contrat passé au château de la Douze, en Périgord, le 22 juillet 1616, avec Jeanne DU CASTAING, fille de feu Jean du Castaing, sieur d'Amboys, juge de la Douze, et de feu Catherine de Bars. Annet, son père, lui donna la seigneurie de la Barde, conformément au testament de feu Françoise de Comarque, dame de la Barde, sœur d'Annet. Armand fit le sien, en 1620, au château de la Douze, *étant*, dit-il, *couvert d'une infinité de blessures, reçues depuis un mois.* Il avait alors deux enfants;

1°. Annet II, dont l'article suit;
2°. Françoise de Comarque, dont le sort est ignoré.

D'AUDEBART : d'azur, à 3 fasces d'or; celle du milieu accompagnée de 3 croissants du même.

XII. Annet DE COMARQUE, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Barde, né en 1618, héritier de son père en 1620, fit, en 1666, la production de ses titres de noblesse, lors de la recherche, et fut maintenu par l'intendant de Guienne. Il est dit dans cette production que son père était cadet de la maison de Pechgaudou, ainsi que Jean de Comarque, sieur de Monlau. Il avait épousé, par contrat passé au château de Ferrussac, en Agénais, le 25 janvier 1639, demoiselle Quitterie D'AUDEBART, fille de noble Bertrand d'Audebart, écuyer, seigneur de Savèze-Ferrussac. Elle fit son testament et mourut au

mois d'octobre 1691. Annet de Comarque, qu'elle avait institué son héritier, fit faire l'ouverture de ce testament le 5 décembre suivant. En 1692, il transporta cette succession à Geoffroi, son fils aîné, et mourut peu de temps après. Ses enfants furent :

1°. Geoffroi, dont l'article viendra;

2°. Jean de Comarque, écuyer, seigneur de Saint-Julien, décédé avant 1692. Il avait épousé 1°, par contrat passé à Carpilion, au diocèse d'Agen, le 23 août 1679, Hyppolite *de Chambon*, fille de feu Antoine de Chambon, sieur de la Salle, et de Jeanne Vacquyé; 2°, le 15 novembre 1685, Jeanne *de Lard*, fille de feu Jacques de Lard, seigneur de Garroussel, et de Jeanne de la Borie. Ses enfants furent;

Du premier lit :

A. Annet de Comarque, qui servait, en 1689, dans le régiment de Langallerie, sous les ordres de M. de Clermont de Montsec (Touchebœuf). Il vivait encore en 1714, à la Roque-Timbaut, en Agénais, et il paraît être mort sans postérité;

B. Quitterie de Comarque, femme, en 1712, de Jean *Grosscassang*, fils de Pierre Grosscassang, et de Jeanne Bordes;

Du second lit :

C. Jeanne de Comarque, femme, en 1714, de noble Jean *de Bardin*, écuyer, seigneur de Saint-Germain, fils de feu Charles de Bardin, et de dame Marguerite de Vezins;

3°. Jeanne de Comarque, femme, avant l'année 1691, de Guillaume *de Chambon*, seigneur de Pradals;

4°. Marie de Comarque, mariée, avant 1691, avec Pierre *de Merlin*, sieur de la Vayssière.

XIII. Geoffroi DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Marival et de la Barde, mentionné, en 1691, dans le testament de Quitterie d'Audebart, sa mère, dont Annet de Comarque, son père, lui transmit la succession en 1692, transigea, le 2 décembre de cette dernière année, avec Jeanne et Marie, ses sœurs. Il fit son testament le 6 avril 1715, et mourut dans le cours de ce mois ou du suivant. Il avait épousé, par pacte passé au château de Cousserans, paroisse de Notre-Dame de la Tour, juridiction de Belaye, en Quercy, le 11 juin 1671, noble Isabeau DE DURFORT, fille de Charles de Durfort, seigneur de Cousserans, et de dame Perrette de la Vergne.

DE DURFORT : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur, qui est *de Durfort*; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent, qui est *de Lomagne*.

Elle fut assistée par Gilles de Durfort, seigneur de la Romiguière, son frère. De ce mariage sont provenus :

1°. Gilles, l'aîné, qui suit;
2°. Jean de Comarque, prêtre, curé de la paroisse de Sept-Arbres, près Lauzerte ;
3°. Gilles de Comarque, le jeune, dont on ignore la destinée ;
4°. Pierrette de Comarque, morte sans alliance.

XIV. Gilles DE COMARQUE, écuyer, seigneur de la Barde, puis de Couys, servit au ban et arrière-ban en 1706. Il échangea, en 1719, la terre de la Barde pour celle de Vilas, en la juridiction de Monflanquin, que lui céda Pierre du Cros de la Cassaigne, capitaine de dragons. Il revendit la terre de Vilas, en 1739, conjointement avec Jean de Comarque, son fils, à Jean Seguy, sieur de la Lande, et acquit, en 1740, deux métairies situées au lieu de Couys, ainsi que le château de ce nom. En 1749, il s'obligea à constituer une pension aux dames religieuses de la Foi, à Beaumont, en Périgord, pour Marie-Anne de Comarque, sa fille, qu'il émancipa en 1753. Il avait épousé, par contrat passé au château de Vielcru, paroisse de Saint-André, juridiction de Monflanquin, en Agénais, le 27 septembre 1704, Lucrèce DE BERAIL, fille de noble Antoine de Berail, sieur de Listrac, et de dame Marie de Vincent. Elle le rendit père de :

DE BERAIL : de sable, au pairle d'argent, accompagné en chef d'une molette d'éperon du même.

1°. Joseph, dont l'article suit;
2°. Jean de Comarque, vivant en 1739;
3°. Marie-Anne de Comarque, *demoiselle de Libersac*, émancipée par son père en 1753. On la croit morte sans alliance.

XV. Joseph DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Couys, épousa, par acte du 8 novembre 1750, Francoise DE MENOU, fille et héritière de messire Pierre Gaston de Menou de Camboulan, écuyer, gendarme de la garde du roi, et de dame Marie-Anne de Gergerès, habitants de Montségur, en Bazadais. Joseph de Comarque testa, en 1769, en faveur de sa femme, à la charge par elle de transmettre son hérédité à celui de leurs enfants qu'elle voudrait nommer pour la recueillir. Ils laissèrent :

DE MENOU : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 molettes d'éperon du même.

1°. Joseph de Comarque, ancien gendarme de la garde du roi. Il a

émigré, et tous ses biens ont été vendus révolutionnairement. Il habite la commune de Saint-Martin du Drot, près Monflanquin. Il a épousé, en 1795, Marguerite *Mores*, dont il a plusieurs enfants.

2°. Jean de Comarque, officier au régiment d'Aunis, émigré en 1791, volontaire dans la compagnie à pied de Périgord, en 1792, et mort à Aix-la-Chapelle pendant cette campagne;

3°. Pierre de Comarque,
4°. Jeanne de Comarque,
5°. Marie de Comarque,
6°. Élisabeth de Comarque,
} dont on ignore la destinée.

SEIGNEURS DE BEAUMANOIR, *en Agénais* (1).

IX. Jean DE COMARQUE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Beaumanoir, habitant de Castelmoron, acheta, en 1501, quelques biens-fonds de Greinot Besse, comme on le voit par un inventaire judiciaire fait, en 1580, à la requête de Pierre de Comarque, fils du même Jean. Celui-ci épousa, avant l'année 1532, Françoise DE CAUMONT, fille de noble Gratien, bâtard de Caumont, seigneur d'Artigues, laquelle vivait encore en 1559, et mourut avant 1564. Elle avait eu de Jean de Comarque, qui avait fait son testament en 1545, quatre fils et quatre filles :

DE CAUMONT : d'azur, à 3 léopards d'or, l'un sur l'autre; au filet de gueules en barre.

1°. François de Comarque, mort, sans postérité, d'une blessure qu'il reçut au siége de Lauzun, au service du roi;

2°. Pierre, qui a continué la descendance;

3°. N..... de Comarque, mort au service du roi;

4°. Geoffroi de Comarque, auteur de la *branche* DE CAMPARNAUD, rapportée ci-après;

5°. Jeanne de Comarque, femme, en 1564, de Léger *de Brunet;* 2°, en 1574, de N..... *Garlilor;*

6° Jeanne de Comarque, femme, en 1574, de noble Étienne *de Bonis*, écuyer;

(1) On ne possède aucun acte qui établisse la jonction de cette branche avec les précédentes. Seulement on conjecture que Jean, son premier auteur connu, était fils de Pierre de Comarque, dont la sœur, Mathive de Comarque, s'était mariée, en 1479, avec Raimond d'Escodeca, seigneur de Nailhac, près Bergerac, et ces deux-ci, enfants d'Aimeric II ou Mérigon de Comarque, damoiseau, seigneur de Comarque, et d'Hélis de Larmandie.

7°. Hélène de Comarque, mariée, en 1567, avec noble Jacques *de Boissières*, écuyer, habitant de Tonneins;

8°. Françoise de Comarque, morte sans alliance.

X. Pierre DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Beaumanoir, servit long-temps et utilement le roi. En 1576, lui et son frère prirent le château et la ville de Caumont, dont les ennemis avaient tenté de s'emparer. Cette place était importante à cause de son assiette et du voisinage de la Garonne (1). L'année suivante, le roi de Navarre, lieutenant-général pour Henri III en Guienne, exempta le bourg de Baradat, dont il avait confié le commandement du fort à Pierre de Comarque, du soin de contribuer à l'entretien de la garnison de la place d'Aiguillon. Pierre passa plusieurs transactions avec Geoffroi, son frère, et ses sœurs, pour le réglement de leurs droits légitimaires, en 1564, 1567, 1572, 1573 et 1574, et mourut avant 1583, laissant, du mariage qu'il avait contracté, avant 1571, avec Marguerite DE RAPHAEL:

DE RAPHAEL :

1°. Gédéon, dont l'article suit;

2°. Marie de Comarque, femme, en 1605, de noble Guillaume *de Beauregard*, écuyer, du lieu de Saint-Sulpice, juridiction de Monflanquin;

3°. Susanne de Comarque, morte sans alliance.

XI. Gédéon DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Beaumanoir, fut mis sous la tutelle de Geoffroi de Comarque, son oncle, et de noble Jean de Caylus, écuyer. Devenu majeur en 1597, il passa divers actes, fit son testament en 1617, et ne vivait plus en 1620. Il avait épousé 1° Marie DE TREVEY, fille de Jean de Trevey, écuyer, seigneur de Buffrède, et de Françoise de Bigos de Saint-Quentin ; 2° Madelaine DES OMS. Par son testament, Gédéon avait recommandé que les enfants qu'il avait eus de ces deux mariages, fussent élevés dans la religion protestante. Ces enfants furent :

DE TREVEY : d'or, au sautoir tréflé d'azur.

DES OMS : d'or, à 3 fasces de sable.

---

(1) Ce fait est relaté dans un mémoire présenté par Pierre de Comarque au duc d'Alençon, frère du roi.

Du premier lit :

1°. Marguerite de Comarque, mariée, en 1627, avec Charles *de Janin*, fille de Jean de Janin, capitaine, et de dame Jeanne de Cladech. L'acte de ce mariage fut passé en la maison vieille de Comarque, paroisse de Saint-Remy, en Agénais;

Du second lit :

2°. Renaud, dont l'article suit;
3°. Esther de Comarque, dont le sort est ignoré.

XII. Renaud DE COMARQUE, écuyer, seigneur de Beaumanoir, fut convoqué, eu 1674, au ban et arrière-ban de la noblesse de la sénéchaussée d'Agen. Il avait fait, en 1666, la production de ses titres de noblesse, remontant à l'an 1530, pardevant M. de Rabastens, commissaire départi pour la recherche. Renaud de Comarque ne vivait plus en 1688. Il avait épousé, par pacte du 1er décembre 1645, passé à la Roquepiquet, juridiction de Verteuil, en Agénais, Anne-Marguerite DE GERVAIN, fille de feu Jean de Gervain, sieur de Postan. Elle fit deux testaments, l'un en 1674 et l'autre en 1694. Par le premier elle voulut être ensevelie selon les rites de la religion protestante; et dans le second elle déclara que Renaud de Comarque, l'un de ses fils, était sorti du royaume contre la volonté du roi. Elle avait eu sept fils et quatre filles :

DE GERVAIN : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 gerbes du même.

1°. Bertrand de Comarque, écuyer, seigneur de Beaumanoir, qui fit registrer ses armoiries, en 1698, à l'Armorial-général de Guienne, généralité de Bordeaux (1). Il fit son testament en 1722, et mourut sans alliance après 1728;
2°. Geoffroi, qui a continué la descendance;
3°. Jean de Comarque, lieutenant de cavalerie, mort jeune;
4°. Renaud de Comarque, qui se réfugia en Angleterre lors de la révocation de l'édit de Nantes. On conjecture qu'il est auteur d'une branche de Comarque, établie dans les environs de Londres (2);

---

(1) On lui donne par erreur pour armoiries une *arche de Noé*, au lieu d'une *arche d'alliance*.

(2) Cette famille était fort liée avec le célèbre Édouard Gibbon, auteur du

5°. Gedéon de Comarque, qui sortit également du royaume à la révocation de l'édit de Nantes;

6°. François de Comarque, cornette de cavalerie, tué vers l'an 1660. Il n'avait pas été marié;

7°. Gabriel de Comarque, mort célibataire;

8°. Marie de Comarque,
9°. Jeanne de Comarque,
10°. Judith de Comarque,
11°. Anne-Marguerite de Comarque, } dont le sort est ignoré.

De Rutant : d'azur, à la fasce d'argent, chargée de 3 têtes de lion de sable, et accompagnée de 3 molettes d'éperon d'or.

XIII. Geoffroi de Comarque, écuyer, seigneur de Balgny et de Tumejus, en Lorraine, et de Beaumanoir, en Agénais, fut nommé, en 1690, capitaine au régiment de Montgommery, cavalerie. Il transigea, en 1697 et 1700, avec Bertrand de Comarque, son frère aîné, habitant du château de Comarque, juridiction de Montclar, pour les successions de leurs père et mère, et il ne vivait plus en 1740. Il avait épousé, à Tumejus, en Lorraine, le 15 janvier 1688, dame Louise de Rutant, dame de Balgny et de Tumejus, veuve de N.... d'Ainville, et fille de François de Rutant, major d'un régiment de dragons, au service de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar. De ce mariage sont provenus :

1°. Pierre de Comarque, marié, en 1733, avec Anne-Louise *de Guilhem du Bourguet*, et père de trois filles;

A. Barbe de Comarque de Campagnac, mariée, en 1773, avec noble Gabriel *de Comarque*, sieur de Raven, son cousin-germain;

B. Louise de Comarque,
C. Marie de Comarque, } qu'on croit mortes sans alliance;

2°. Geoffroi de Comarque, allié, en 1734, avec Susanne *de Vaucocour*, fille de feu noble Henri de Vaucocour, seigneur de Coste, et de dame Marie Sarrau;

3°. Claude-Marcel, qui suit;

4°. Barbe de Comarque, mariée, vers 1734, avec noble Jean *de Guerin*, sieur de Peffron.

Decline et fall of the Roman Empire : il en parle dans ses lettres posthumes. Au reste il est incertain si cette branche de Comarque descend de ce Renaud, ou si elle est venue du dernier rejeton de la branche aînée de Beyssac.

XIV. Claude-Marcel DE COMARQUE, *dit* de Saint-Marc, seigneur de Beaumanoir, assista, en 1734, au contrat de mariage de Geoffroi, son frère, et fit son testament en 1757. Il avait épousé, aux Lombers, paroisse de Montardit, juridiction d'Albret, le 25 octobre 1740, Élisabeth DE LA VILLE (1), fille de noble Gabriel-Adrien de la Ville, lieutenant du grand louvetier de France, et de dame Jeanne Coquet. Ils laissèrent un fils unique, nommé Gabriel, qui suit.

DE LA VILLE : de sinople, à la bande d'argent, chargée de 3 roses de gueules.

XV. Gabriel DE COMARQUE, écuyer, sieur de Raven, épousa, par contrat passé à Montauban, le 21 mai 1773, et dans lequel il rappelle ses père et mère, Barbe DE COMARQUE DE CAMPAGNAC, sa cousine germaine, fille de noble Pierre de Comarque, et d'Anne-Louise de Guilhem du Bourguet. On ignore s'ils ont eu des enfants.

DE COMARQUE : comme à la page 1.

BRANCHE DE CAMPARNAUD, *en Bazadais.*

X. Geoffroi DE COMARQUE, écuyer, quatrième fils de Jean de Comarque, seigneur de Beaumanoir, et de Françoise de Caumont, transigea, avec Pierre, son frère, en 1567 et 1573. Le roi de Navarre le nomma, en 1585, capitaine d'une compagnie de 200 arquebusiers, et il ne vivait plus en 1586, date du testament de Marie DE DIEU, qu'il avait épousée, par pacte passé à Caumont le 25 mars 1574, dans lequel Geoffroi est qualifié écuyer, enfant de la maison noble de Comarque, juridiction de Castelmoron. Cette dame mourut avant l'an 1604. Elle était veuve, en premières noces, de Jean Maignan, et fille de feu Arnaud de Dieu. Il est probable que Geoffroi avait péri dans les guerres contre la ligue. Il laissa un fils, nommé Jacques, qui suit.

DE DIEU :

XI. Jacques DE COMARQUE, écuyer, héritier de sa mère en 1586, servit en qualité de capitaine d'infanterie dans le régiment de

(1) De la même famille de la Ville, en Albret et en Agénais, dont est chef de nom et armes M. le comte de Lacépède, pair de France.

M. de Salers. Il est ainsi qualifié dans un testament qu'il fit, partant pour l'armée, le 19 avril 1616. Il mourut à son retour, en 1620, des suites d'une maladie grave. Il avait épousé 1°, par pacte du 20 août 1594, Marie DU CASTAING, fille d'Antoine du Castaing; 2°, par contrat passé dans la juridiction de Samazan, en Bazadais, le 19 avril 1604, Isabeau DAMA, dame, en partie, de Samazan, qui se constitua tous ses biens en dot. Jacques de Comarque eut pour enfants ;

DU CASTAING : comme à la page 38.

DAMA :

Du premier lit :

1°. Jéremie, dont l'article suit;
2°. Isabeau de Comarque, dont on ignore la destinée;

Du second lit :

3°. Jean de Comarque, dont le sort est ignoré;
4°. Adrienne de Comarque, } mortes jeunes ou sans alliance;
5°. Jeanne de Comarque, }
6°. N.... peut-être Marie de Comarque, mariée, le 14 mars 1632, avec Jean *de Lautrec*, IIIe du nom, seigneur d'Aunhac et de Labatut, en Guienne, fils de Jean II de Lautrec, seigneur d'Aunhac et de Laurets, et de Jeanne de Montlezun. Marie de Comarque fit son testament le 5 février 1657;
7°. Louise de Comarque, femme de Bernard *de Dieu*. Elle testa en 1653.

XII. Jérémie DE COMARQUE, écuyer, épousa, par pacte passé en la maison noble de Grezet, en Albret, le 20 octobre 1625, Adrienne DE LA CHAUSSADE, fille de feu Pierre de la Chaussade, seigneur de Lavau, et de dame Susanne de Beuquet de Cambes, laquelle était alors remariée à Jean de Courson, écuyer, seigneur de Cailhavel. Jérémie décéda avant l'année 1665, et sa femme lui survécut jusqu'en 1679. Elle l'avait rendu père de cinq fils et trois filles :

DE LA CHAUSSADE : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la croix d'or; aux 2 et 3 d'argent, à 3 chevrons brisés de gueules.

1°. Pierre, dont l'article suit;
2°. Autre Pierre de Comarque, seigneur de Lavau, capitaine au régiment de Montausier, mort sans alliance;
3° Raphaël de Comarque, lieutenant au même régiment, puis capitaine dans celui de Normandie, père, par Marie *du Cousin*, sa femme, de :

A. N..... de Comarque, capitaine au régiment de Ponthieu, mort en 1705, près Crémone, en Italie, à l'armée du duc de Vendôme;

B. N..... de Comarque, lieutenant-colonel du régiment de Ponthieu, mort à Grenoble en 1711;

C. N..... de Comarque, capitaine au régiment de Bretagne, tué, en 17..., au combat de Montandin, sur l'Oglio. Il n'avait pas été marié, non plus qu'aucun de ses frères;

4°. Mathieu de Comarque, sieur de la Marque, capitaine au régiment de Crussol, puis au régiment de Piémont;

5°. Jacques de Comarque, sieur de la Vansole, mort célibataire, étant aide-major au régiment de Crussol;

6°. Henriette de Comarque, femme, en 1667, de François *la Perche;*

7°. Adrienne de Comarque, mariée, avant 1679, avec Jean *Cadrouel;*

8°. Françoise de Comarque, mariée, avant la même époque, avec Jean-Marin *Sère.*

XIII. Pierre de Comarque, écuyer, figure dans un grand nombre d'actes depuis 1664. Le dernier, où il est rappelé comme défunt, est du 5 décembre 1693. Il avait épousé, par contrat passé à Bazas, le 3 février 1671, Isabeau de Bourges, fille de François de Bourges, conseiller-d'état et président en la senéchaussée de Bazas, et de dame Sibylle de May. De ce mariage sont provenus:

de Bourges: de gueules, au dragon d'argent.

1°. Jean II, qui suit;

2°. Autre Jean de Comarque, sieur de Lavau, capitaine au régiment de Bretagne, blessé mortellement à Malplaquet en 1705;

3°. Jeanne de Comarque, femme, en 1714, de Léger *Borie.*

XIV. Jean de Comarque, IIe du nom, écuyer, fit registrer ses armoiries, en 1698, à l'Armorial général de Guienne, généralité de Bordeaux, et épousa, par contrat passé à Bazas, le 7 avril 1706, Marie-Anne de Partarrieu, fille et héritière de Jean de Partarrieu, juge royal de Bazas, et de Marie d'Espagnet. Il vivait encore en 1725, et il laissa:

de Partarrieu: parti d'or et de gueules: à la fasce ondée d'argent, brochante sur le tout.

1°. Mathias, dont l'article suit;

2°. Joseph de Comarque, prêtre, curé de Marcellus;

3°. Jean de Comarque, sieur de Lavau. On le croit mort célibataire;

4°. Didace de Comarque, sieur de la Vansole, héritier de sa mère, marié, en 1750, avec Marie *Tuches,* fille de Bernard Tuches. On le croit père de:

Paul-Ambroise de Comarque, chevalier de Cantel, né à Sauviac, près Bazas, le 18 octobre 1754, retraité major et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et domicilié à Bazas;

5°. Marie-Anne de Comarque, morte sans alliance;

6°. Catherine de Comarque, femme, en 1733, d'Armand II *de Comarque*, seigneur de Sigognac, et de Pechgaudou.

DE SAUVIN : d'or, à 2 loups affrontés d'azur, soutenant un écusson du même, chargé de 4 étoiles d'or en croix, et accompagné en pointe d'une tour de gueules.

XV. Mathias DE COMARQUE, écuyer, sieur du Fita, habitant de Bazas, épousa, à Sauternes, près Langon, en présence de sa mère, le 22 juin 1742, Marie DE SAUVIN, fille de Pierre de Sauvin, écuyer, et de Marie-Thérèse Augier. Elle l'a rendu père de :

1°. Pierre de Comarque, capitaine au régiment de Béarn, en 1781, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, depuis 1784;

2°. Jean-Alexandre de Comarque, mort jeune, étant page du maréchal de Richelieu.

DE CUSACK,

SEIGNEURS DE KILLÉEN, DE GERARDS-TOWN, DE TARAGH, DE TULLAHARD, DE DULEEK, DE STAFFFORDS-TOWN, DE CUSSING-TON, DE LISMOLEN, DE RATHGAR, DE RATHALDRON, DE TROUBLEY, DE BALLY-MOLGAN, etc., *en Irlande* et *en France*.



ARMES : *Parti d'or et d'azur, à la fasce de l'un à l'autre.* Couronne de marquis. Tenants : deux hommes marins, portant chacun un badelaire sur l'épaule. Cimier : une sirène portant d'une main un sceptre fleurdelysé, et de l'autre une épée. Devise : EN DIEU EST MON ESPOIR.

La maison DE CUSACK *, établie au pays de Galles, en Irlande, depuis le commencement du treizième siècle, est originaire de France, et a pris son nom d'un château et d'une terre seigneuriale

* Cette généalogie est extraite d'un *Mémoire historique et généalogique de l'ancienne et illustre maison de Cusack*, dressé, en 1767, par M. O Gorman, sur les archives de la Tour de Londres, de la Tour de Bermingham à Dublin, du dépôt des rôles du collége héraldique, et des registres de l'état civil et ecclésiastique, (un volume grand in-folio). Le cadre dans lequel on a été obligé de circonscrire cet article n'a pas permis de citer toutes les autorités historiques qui constatent les services et la filiation de cette famille.

situés dans la province de Guienne. Son premier auteur connu par chartes, Geoffroi de Cusack, chevalier, passa de France en Angleterre avec le roi Jean; et pour récompense de la valeur qu'il avait déployée dans l'expédition de ce prince contre les Gallois, il en reçut plusieurs châteaux et seigneuries situés dans les provinces de Lagenie et de Conacie, et nommément les seigneuries de Killéen, dans le comté de Meath, et de Tirawly dans la Conacie, ainsi que des terres et châteaux de Gerards-Town, Clonardran, Ross, Brenans-Town, Folys-Town et Nowil, qui avaient été confisqués pour crime d'exactions, d'oppression et de tyrannie sur Gauthier de Lacy, lord de Meath et Hugues de Lacy, comte d'Ultonie et de Conacie, et lord justicier d'Irlande. Les descendants de Geoffroi de Cusack demeurèrent en possession de la plupart de ces terres, et d'un grand nombre d'autres qu'ils acquirent dans la suite, jusqu'à l'usurpation d'Olivier Cromwell. Alors les principaux de cette maison furent ou dispersés dans les pays étrangers, privés de leurs biens, ou tués en combattant pour leur roi et leur religion. Le peu qui en échappa suivit la destinée de leur infortuné roi Jacques II, à l'exception des branches de Rathaldron et de Rathgar, qui restèrent en possession d'une petite portion de leur patrimoine.

Les Cusack, depuis leur établissement en Irlande, jusqu'à cette dernière révolution, ont souvent occupé les premières charges civiles et militaires de ce royaume. Les fonctions de sheriff et de sénéchal du comté de Meath étaient devenues comme héréditaires dans leur maison. Ils ont presque toujours été députés par ce comté et ses villes au parlement, et y ont figuré avec beaucoup de distinction.

PETIT : d'argent, au lion de gueules, lampassé et armé d'azur, adextré en chef d'un phéon de sable.

I. Geoffroi DE CUSACK, chevalier, seigneur de Killéen, de Tirawly, etc., cadet de l'ancienne maison de Cusac (1), en Guienne, passa en Angleterre en 1210, avec le roi Jean, et s'allia avec la fille d'Adam PETIT, qui lui apporta en dot les manoirs de Clony et de Gonock, au comté de Meath. Elle le rendit père de :

(1) Il avait pour contemporain Aimeric de Cusac, qui fut du nombre des seigneurs qui signèrent de la part du comte de la Marche le traité conclu, en 1214, entre le roi d'Angleterre et ce comte, pour le mariage du jeune comte de la Marche avec la princesse Jeanne, fille du roi. (*Rymer*, t. I, p. 64.) Dès l'an 1066, un seigneur *de Cusac* avait accompagné Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre. (Voyez *les historiens anglais et Rapin de Toiras.*)

1°. Adam Ier, dont l'article suit;

2°. André de Cusack, auteur de la *branche* DE GERARDS-TOWN, rapportée ci-après;

3°. Nicolas de Cusack, sacré évêque de Kildare le 27 novembre 1279, mort au mois de septembre 1299.

II. Adam DE CUSACK, Ier du nom, chevalier, seigneur de Killéen, etc., pour se maintenir dans sa terre de Tirawly contre l'invasion de Guillaume Barrett et de ses vassaux en 1281, leva des troupes en Meath, marcha vers la Conacie à la rencontre de l'ennemi, fit périr dans un combat Guillaume Barrett et ses frères, avec un grand nombre de ceux de leur parti, et en délivra le pays. Il mourut la même année, et fut inhumé dans l'église de Killéen, auprès de son fils Adam, auquel il avait survécu. Il avait eu deux fils : N....

1°. Adam II, qui suit;

2°. Nicolas de Cusack, mort jeune.

III. Adam DE CUSACK, IIe du nom, seigneur de Killéen, de Tirawly, etc., décédé en 1277, épousa N..... DE BERMINGHAM, fille du lord baron d'Athenry, dans la province de Conacie, dont il eut pour fille unique et héritière Marguerite, qui suit.

DE BERMINGHAM : parti denché d'or et de gueules.

IV. Marguerite DE CUSACK, dame de Killéen, de Tirawly, etc., décédée en 1312, avait épousé Richard TUITE, chevalier, décédé en 1349, après s'être remarié avec Blanche Butler, fille du comte d'Ormond. Il avait eu de sa première femme :

TUITE : écartelé d'or et de gueules.

1°. Richard Tuite, mort jeune;

2°. Jeanne Tuite, mariée avec Gautier *de Cusack-Gerards-Town*.

BRANCHE DE GERARDS-TOWN, *éteinte*.

II. André DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, second fils de Geoffroi de Cusack, chevalier, seigneur de Killéen, mourut en 1295, et fut enseveli dans l'église de Killéen. Il laissa deux fils : N....

1°. Jean Ier, qui suit;

2°. Gautier de Cusack, chevalier, l'un des seigneurs auxquels Édouard II écrivit, en 1315, relativement aux affaires politiques de l'Irlande. Ce prince dispensa, en 1323, de venir le joindre en armes et avec chevaux, pour l'aider à faire la guerre aux Écossais; mais, en 1335, lui et Pierre de Cusack, son parent, furent du nombre des chefs irlandais convoqués par Édouard III, pour marcher contre les mêmes ennemis. (*Rymer*, t. II, pp. 75, 77, 125.) Il mourut sans enfants de Mathilde *Pilart*, son épouse, fille et héritière en partie de Guillaume Pilart, écuyer.

Fitz-Gerald : d'argent, au sautoir de gueules, accompagné en chef d'un croissant d'azur à dextre.

III. Jean de Cusack, Ier du nom, chevalier, seigneur de Gerards-Town, fut envoyé dans la Momonie par Édouard III, pour rétablir la tranquillité dans cette province. (*Rotulum Hiberniæ*, *de anno* 5° *Edw.* III, n° 4.) Il épousa Marguerite Fitz-Gerald, fille de Thomas Fitz-Gerald, écuyer, second fils de Maurice Fitz-Gerald, lord d'Offaly. Il en eut onze fils :

1°. Jean Ier, qui suit;

2°. Simon de Cusack, chevalier, qui fut établi inspecteur des juges de paix dans les baronnies de Déece et Moyfinrath, au comté de Meath, la cinquième année du règne de Richard II. (*Ibid.*, 5° *anno Ric.* n° 2.) Il pacifia les troubles de la Momonie et de la Lagenie, donna la chasse aux bandits qui désolaient ces provinces, prit leur chef, le fameux Mac-Jercagh, et le fit pendre à Trim. Les bandits, exaspérés par cet acte de justice, se jetèrent sur les terres de Simon de Cusack, et brûlèrent ou saccagèrent tout ce qu'ils rencontrèrent. Le roi Édouard III lui accorda 10 marcs à titre de don et d'indemnité, par lettres datées de Dublin, le 28 janvier de la 51e année de son règne. Simon de Cusack épousa la fille de Nicolas *Bath de Rafegh*, de laquelle il laissa :

A. Jean de Cusack;

B. Thomas de Cusack, chevalier, qui fut nommé inspecteur-général des troupes, juge de paix, etc., dans la baronnie de Moyfinrath, le 5 juillet 1402, 4e année du roi Henri IV;

C. Gautier de Cusack, écuyer;

D. Marguerite de Cusack, femme de Richard *Commyn*, écuyer;

3°. Gautier de Cusack, chevalier, sénéchal de Méath, la 5e année de Richard II. (*Ibid*, *anno* 5 Ric. II, Dorso, n° 2.) Il mourut en 1386, ayant eu de Jeanne *Tuite*, fille de Richard Tuite, chevalier, et de Marguerite de Cusack, héritière de Killéen;

A. Lucas de Cusack, chevalier, mort avant son père en 1383. Il avait épousé Mathilde *Fleming*, fille de Simon Fleming, chevalier, lord baron de Slane, de laquelle il laissa :

Jeanne de Cusack, dame de Killéen, de Tirawly et de Dunsany, mariée, en 1403, avec Christophe *Plunkett*, chevalier aussi recommandable par sa valeur que par ses talents et sa sagesse. Lord-député de Richard, duc d'York, et vice-roi d'Irlande sous Henri VI, ses grands et signalés services lui méritèrent la dignité de baron de Killéen, et à son second fils, Christophe Plunkett, chevalier, celle de baron de Dunsany. Jeanne de Cusack mourut en 1441, et fut inhumée dans une chapelle qu'elle et son mari avaient fondée dans l'église de Killéen;

B. Thomas de Cusack, } morts sans postérité;
C. Richard de Cusack, }

4°. Adam de Cusack, écuyer;
5°. Guillaume de Cusack, écuyer;
6°. Geoffroi de Cusack, écuyer;
7°. Richard de Cusack, écuyer;
8°. Henri de Cusack, écuyer;
9°. Lucas de Cusack, écuyer;
10°. Raimond de Cusack, écuyer;
11°. Jacques de Cusack, écuyer.

IV. Jean DE CUSACK, IIe du nom, chevalier, seigneur de Gerards-Town, succéda à ses frères, et rendit comme eux, des services importants aux rois Édouard II, Édouard III et Richard II, notamment à la défaite d'Édouard Bruce, à Dundalk en Ultonie, en 1318. Jean, Simon et Gautier de Cusack se signalèrent tellement dans cette journée, qu'ils furent armés chevaliers bannerets sur le champ de bataille. Jean avait épousé Jeanne DE GENEVILL, fille de Geoffroi de Genevill, lord député de l'Irlande, et eut d'elle :

DE GENEVILL : d'azur, à 3 broyes d'or, l'une sur l'autre; au chef d'hermine, chargé d'un lion issant de gueules.

1°. Geoffroi de Cusack, mort jeune;

2°. Barnabé, qui a continué la descendance;

3°. Thomas de Cusack, écuyer, qui épousa Mathilde *de Saint-Laurent*, fille de Christophe de Saint-Laurent, chevalier, 14e baron de Howth, dont il laissa :

Geoffroi de Cusack, chevalier, seigneur de Culmolin, au comté de Meath, vivant le 21 janvier 1421.

V. Barnabé DE CUSACK, seigneur de Gerards-Town et de Taragh, épousa Élisabeth CROMP D'ARDGE-RAGH, fille de Nicolas Cromp d'Ardg-Ragh, dans le comté de Meath, écuyer, et d'Éléonore de Cusack. Il en eut David, qui suit.

CROMP :

VI. David DE CUSACK, écuyer, héritier présomptif de la sei-

N.... gneurie de Gerards-Town, mourut avant son père en 1438, laissant :

1°. Gautier Ier, dont l'article suit ;
2°. Thomas de Cusack, écuyer, mort sans postérité ;
3°. Christophe de Cusack, écuyer, seigneur de Taragh, dans le comté de Méath. Il laissa de Roxane *Bellew de Westown*, sa femme :

A. Barnabé de Cusack, écuyer, seigneur de Castle-Town et de Taragh, mort sans postérité. Celui-ci avait substitué tous ses biens situés dans le comté de Méath, savoir, Taragh, Castle-Town, près Taragh, les rentes seigneuriales de Jurdans-Town, Rins-Town, Cabragh, Ballostean, Haugkins-Town, Castle-Town, près Kilberry, Onogh et Ryans-Town, dans la baronnie de Margullen, ainsi que toutes ses terres dans les baronnies de Kells, Carnols et Belstrode, savoir, après lui Barnabé et ses héritiers mâles, à Jacques de Cusack, de Maces-Town, et à ses héritiers mâles, et à leur défaut à Christophe de Cusack de Gerards-Town et à ses héritiers mâles;
B. Gautier de Cusack, archidiacre de l'église cathédrale de Saint-Patrice de Dublin ;
C. Jacques de Cusack de Maces-Town, écuyer, marié avec Élisabeth *Luthrell de Lathrells-Town*, au comté de Dublin, mort sans enfants.

PLUNKETT : de sable, à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une tour donjonnée de 3 pièces du même.

MARAWARD : de sinople, à 3 quintefeuilles d'argent.

VII. Gautier DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Gerards-Town, nommé coroner de toute l'étendue de la Croix de Meath le 3 octobre 1450, mourut le jour de la Saint-Jean 1487, et fut enterré dans le tombeau de ses ancêtres à Killéen. Il avait épousé 1° Élisabeth PLUNKETT, fille de Jean Plunkett, second baron de Killéen, et d'Élisabeth d'Hollyvood d'Artaine, 2° Élisabeth MARAWARD, fille de Thomas Maraward, baron de Skryne. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Jean III de Cusack, auteur de la *branche* DE CUSSING-TON, rapportée ci-après ;
3°. Thomas de Cusack, auteur de la *branche* DE PORTRAINE ET DE RATHALDRON, mentionnée en son rang ;

Du second lit :

4°. Richard Ier, de Cusack, auteur de la *branche* DE BALLY-MOLGAN, rapportée plus loin.

OWEN : d'azur, à 3 fleurs de lys d'or et un lezard du même en chef.

VIII. Nicolas DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, épousa Jeanne OWEN DE DISWELSTON, veuve de Patrice Bath de Ra-

feigh, écuyer, et fille et héritière en partie de Thomas Owen de Diswelston, écuyer. Elle le rendit père de :

1°. Christophe, dont l'article suit;
2°. Nicolas de Cusack de Porleriston, au comté de Meath, écuyer, qui épousa Jeanne *de Saint-Laurent de Howth*, fille de Patrice de Saint-Laurent de Howth, écuyer. Il eut pour fille unique et héritière :

Genète de Cusack, femme de Jean *Ronssel*, écuyer, seigneur de New-castle;

3°. Catherine de Cusack, mariée avec Simon *Birford*, écuyer, seigneur de Kilrow, au comté de Meath.

IX. Christophe DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, fut haut shériff du comté de Meath en 1511, troisième année du règne de Henri VIII. Dans le temps qu'il exerça cet office, il composa un ouvrage fort curieux sur la statistique et l'état politique de l'Irlande, et particulièrement du comté de Méath. Il épousa Anne TRAVERS, fille de Pierre Travers, écuyer, seigneur de Cortilagh, et d'Élisabeth d'Hollywood d'Artaine. Il furent inhumés dans un caveau en l'église de Killéen, avec leurs cinq fils, outre sept filles, savoir :

TRAVERS : de sable, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 coquilles, et en pointe d'une hure de sanglier, le tout du même.

1°. Thomas Ier, dont l'article suit;
2°. Gautier de Cusack, écuyer, seigneur de Tullahard, dans le comté de Meath, marié avec Genète *Nangle de Shanbô*, dans le comté de Meath, fille de Patrice Nangle de Shanbô, écuyer. Il en eut :

A. Édouard de Cusack de Tullahard, écuyer, marié avec Anne *Kiltal de Trim*, qui le rendit père de :

a. Jean de Cusack de Tullahard, écuyer, époux d'Élisabeth *Fitz-Gérald de Grenock*, et décédé sans postérité, après avoir participé aux malheurs de sa famille sous Cromwel, en 1641;
b. Jacques de Cusack, écuyer. Il s'allia avec Marguerite *White de Landerston*, fille de Guillaume White de Landerston, écuyer, et de Marie Ronno. Il n'en eut pas d'enfants;
c. Antoine de Cusack, écuyer, } morts célibataires;
d. Thomas de Cusack, écuyer, }
e. Élisabeth de Cusack;
f. Mathilde de Cusack;
g. Marguerite de Cusack, mariée à White *de Leixstip*, écuyer;
h. Marie de Cusack;

B. Barnabé de Cusack, écuyer, marié avec Catherine *Tallon de Wilkeston*, dont sont provenus :

a. Georges de Cusack, écuyer;

b. Marie de Cusack, mariée à Maurice *Wellesley de Bellangown*, au comté de Clare, écuyer;

c. Marguerite de Cusack, alliée à Georges *Fleming de Derpatrick*, écuyer;

d. Jeanne de Cusack, mariée avec Thomas *Jordan*, maire de Droheda;

e. Anne de Cusack, mariée 1° avec Christophe *Plunkett*, lord-baron de Lowth; 2° avec Richard *Ap-Hugues*, prévôt-maréchal de la province de la Lagenie;

C. Alioc de Cusack de Tullahard;

D. Marguerite de Cusack de Tullahard;

E. Marie de Cusack de Tullahard;

3°. Nicolas de Cusack, écuyer, seigneur de Duleek, au comté de Meath, marié avec Genète *Fleming de Grange-der-Patrick*, dont il eut :

A. Nicolas de Cusack de Duleek, écuyer, qui, pour son attachement à sa religion, fut décapité sous la reine Élisabeth. Il avait épousé Marie-Anne *Birt de Tullagh*, dont il n'eut pas d'enfants;

B. Roxane de Cusack, femme de Gérard *Fitz-James-Fitz-Gérald*, écuyer;

C. Catherine de Cusack, alliée avec Guillaume *Dowdall de Glaspistle*, écuyer;

D. Jeanne de Cusack, mariée avec Jacques *Nugent de Lisclogher*, écuyer;

4°. Jean de Cusack, mort célibataire;

5°. Jacques de Cusack, écuyer, époux de Jeanne *Hussey*, fille de Nicolas Hussey, baron de Galtrim, et père de :

Gérard de Cusack, marié avec Jeanne *Plunkett*, dont il eut un fils :

Thomas de Cusack, écuyer, mort sans postérité dans les guerres de 1641;

6°. Thomasine de Cusack, mariée à Pierre *Nangle*, écuyer;

7°. Alsonne de Cusack, alliée avec Patrice *Netterville de Dowth*, écuyer;

8°. Genète de Cusack, femme 1° de Robert *Betagh de Moynatty*, écuyer; 2° de Richard *Plunkett*, second fils d'Alexandre Plunkett, chevalier, seigneur de Rathmore;

9°. Catherine de Cusack épouse d'Olivier *Plunkett de Gibstow*, écuyer;

10°. Jeanne de Cusack, alliée à Gautier *Crusse de le Naull*, écuyer;

11°. Élisabeth de Cusack, femme de Robert *Barnewal de Staffords-Town*, écuyer;

12°. Catherine de Cusack, mariée avec Guillaume *Forster de Killeagh*, écuyer.

X. Thomas DE CUSACK, Ier du nom, seigneur de Gerards-Town, épousa 1° Catherine TUITE DE SLIDALL, morte sans enfants en 1505; 2° Anne DE SAINT-LAURENT, fille de Nicolas de Saint-Laurent, seizième baron de Howth, et chancelier d'Irlande en 1509, et de Genète Plunkett de Killéen, sa première femme; 3° Alsonne NETTERVILL, fille de Georges Nettervill de Castleton-Kil-Patrick, écuyer, et de Marguerite Dowdal de Terfeighan, dans le comté de Lowth. Thomas de Cusack a eu pour enfants :

TUITE : écartelé d'or et de gueules.

DE SAINT-LAURENT : de gueules, à 2 épées d'argent en sautoir, cantonnées de 4 quintefeuilles du même.

NETTERVILL : d'argent, à la croix de gueules, frettée d'argent.

du second lit :

1°. Christophe de Cusack,
2°. Jean de Cusack,
3°. Gautier de Cusack,
} morts jeunes;

4°. Élisabeth de Cusack, femme de Patrice *de la Field de Painston*, écuyer;
5°. Éléonore de Cusack, morte sans alliance;

du troisième lit :

6°. Patrice, qui a continué la descendance;
7°. Richard de Cusack, écuyer, époux de Marie-Anne *Nugent*, fille de Gérard Nugent, écuyer;
8°. Léonord de Cusack;
9°. Genète de Cusack, mariée avec Gautier *Walsh de Shanganigh*, écuyer;
10°. Anne de Cusack, morte sans alliance.

XI. Patrice DE CUSACK, écuyer, seigneur de Gerards-Town, fut nommé haut shériff du comté de Meath le 24 janvier 1558. La reine Élisabeth lui donna encore la même année la commission de maréchal, pour faire exécuter les lois militaires dans les baronnies de Margullen et Kenles, et dans la moitié de la baronnie de Fower. (*Lodge*, pairie d'Irlande, t. I, p. 151.) Il épousa 1° Françoise DILLON, fille de Barthélemi Dillon de Riverston, chevalier, et d'Éléonore Plunkett; 2° Éléonore FOSTER, fille de Richard Foster de Santriff, dans le comté de Dublin, écuyer. Ses enfants furent :

DILLON : d'argent, au lion léopardé de gueules, accompagné de 3 croissants du même.

FOSTER : de sable, au chevron d'hermine, accompagné de 3 phéons d'argent.

du premier lit :

1°. Thomas, dont l'article suit;

2°. Robert de Cusack de Gérards-Town, marié 1° avec Marguerite *Porter de Kings-Town*, morte sans enfants; 2° avec Marguerite *Plunkett*, fille d'Olivier Plunkett, lord baron de Lowth, de laquelle il eut :

A. Jacques de Cusack, écuyer, mort en 1620, et inhumé à côté de ses père et mère dans l'église de Killéen;

B. Thomas de Cusack de Staffords-Town, écuyer, qui mourut en 1690, laissant de Cécile *de Cusack de Lismolen*, son épouse :

a. Robert de Cusack de Staffords-Town, écuyer, marié avec Élisabeth *Dowdall*, fille de Luc Dowdall d'Athlumny, chevalier, et de Jeanne Finglass. Il eut de ce mariage :

Laurent de Cusack d'Oberston, écuyer, mort en 1707, laissant de Jeanne *Taylor de Swords*, son épouse :

Robert de Cusack d'Oberston, écuyer, capitaine de grenadiers au service d'Angleterre, décédé, en 1750, sans laisser de postérité;

b. Christophe de Cusack de Staffords-Town, écuyer, capitaine au service de Jacques II, membre du parlement pour le bourg de Navan, membre du conseil privé et l'un des commissaires des revenus, décédé en 1726, laissant de Jeanne *Chevers*, son épouse, fille de Patrice Chevers, vicomte de Mountlinster, plusieurs enfants, dont un seul avait survécu jusqu'après 1766, savoir :

Jean de Cusack de Staffords-Town, écuyer, seigneur d'Oberston (1).

c. Claire de Cusack, mariée au colonel Edmond *Nugent de Carlans-Town*, écuyer;

3°. Gautier II de Cusack, auteur de la TROISIÈME BRANCHE, établie en France et mentionnée en son rang;

4°. Catherine de Cusack, mariée avec Édouard *Ledwick de Ballyncla*, dans le comté de West-Meath, écuyer;

5°. Marie de Cusack, mariée 1° avec Edmond *Nugent de Carlans-Town*, écuyer; 2° avec David *Spencefield*, écuyer;

6°. Éléonore de Cusack, morte sans alliance;

du second lit :

7°. Adam de Cusack, écuyer;

8°. Henri de Cusack, écuyer;

9°. Patrice de Cusack, écuyer, élevé à Oxford et célèbre dans la république

(1) Cette terre rapportait 1200 livres sterlings de revenu annuel : mais Jean de Cusack ne voulut jamais changer de religion, et, par ce motif, il n'eut pas la jouissance de ce revenu.

des lettres. Son admirable érudition (dit Harris, auteur anglais), répandit de vives lumières sur sa patrie;

10°. Marguerite de Cusack;

11°. Roxane de Cusack.

XII. Thomas DE CUSACK, II° du nom, écuyer, seigneur de Gérards-Town, vivait en 1582. Il avait épousé Genète DE CUSACK, fille de Robert de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton. (*Lodge*, Pairie d'Irlande, t. I, p. 151.) Il eut de ce mariage : DE CUSACK : comme à la page 1.

1°. Patrice de Cusack, écuyer, seigneur de Gerards-Town. Il remit ses terres à la couronne et en fut investi de nouveau par lettres-patentes du 22 mars 1638. En 1641, lui et les principaux catholiques, même de race anglaise, furent accusés de haute trahison et de rebellion. Son prétendu crime, à lui, fut d'avoir assisté à une assemblée de catholiques au monticule de Crofty, dans le comté de Meath, et d'y avoir proposé une association avec les mécontents de l'Ultonie, commandés par O Néale, afin d'exterminer tous les Anglais, commençant, avec le secours de Macquire et autres, par se saisir du château de Dublin, et par la mort des deux lords justiciers, le chevalier Jean Burlace et le chevalier Guillaume Parsons. Ce prétendu complot, calculé uniquement pour fournir un prétexte spécieux de dépouiller ces catholiques de leurs biens, étant découvert, ou feint de l'être, ils furent immédiatement proscrits, et tous secrètement, afin de leur ôter tout d'un coup la faculté de se justifier, la proscription *out lawry* les privant de tous droits de citoyen. On se proposait encore par cette mesure de leur faire prendre les armes pour défendre leurs personnes et leurs biens, où de les forcer à se réfugier en pays étranger, et par là de les mettre dans leur tort vis-à-vis du roi, ce qui ne manqua pas d'arriver. Les auteurs de cette odieuse iniquité, pour augmenter la terreur et ôter aux proscrits toute idée de se soumettre et de demander justice, firent mourir d'une mort cruelle tous ceux qu'ils purent saisir, pour les forcer d'avouer un crime dont ils n'étaient pas coupables, et de nommer leurs prétendus complices, ce qui mit le comble au désespoir de cette malheureuse noblesse catholique, obligée ou de sortir du royaume, ou de se cacher dans les montagnes, ou de se jeter dans le parti d'O Néale (O Neill). Tout ayant réussi au gré des parlementaires, il ne leur resta plus qu'à s'emparer des biens de ces vcitimes de leur avarice, et à les partager entr'eux. Ceux à qui ces grands biens échurent en partage furent appelés, les uns *aventuriers*, à cause de l'incertitude de leurs titres, étant naturel de craindre qu'au rétablissement de Charles II, toutes ces terres ne fussent rendues aux propriétaires légitimes, les autres *débenturiers*. C'étaient les soldats de Cromwell à qui, pour paiement de leur solde, cet heureux rebelle avait livré une partie de ces terres et quantité d'autres terres, dont il avait lui-même dépouillé les Irlandais royalistes, pour en avoir l'usufruit jusqu'à

la concurrence des sommes qui leur étaient dues. Ce fut dans cette triste situation que Charles II, rendu à ses états, trouva ses fidèles sujets d'Irlande. Il savait que c'était en haine de leur attachement à son père et à lu qu'ils avaient été dépouillés et proscrits. Il était naturel de croire qu'il leur ferait restituer leurs biens; cependant telles furent la faiblesse et l'indolence de ce prince, qu'il laissa les choses comme il les avait trouvées. A la vérité, il établit en Irlande un tribunal auquel il attribua la connaissance de ces affaires : mais ceux qui présidaient ce tribunal, nommé la *cour des réclamations*, étaient tous dévoués aux partisans de Cromwell, et ennemis jurés des catholiques. Ainsi les *aventuriers* et les *débenturiers* sont restés, contre toute espérance, dans la paisible possession de ces biens, et ils en jouissent encore aujourd'hui. Il n'y a eu que très-peu de catholiques qui ont pu recouvrer leurs terres. Patrice de Cusack aurait été du nombre, s'il eût voulu recourir à la clémence du roi et s'avouer coupable; mais, comptant trop sur son innocence, il rejeta les conseils de ses amis, qui l'engageaient à cette démarche : il demanda à être jugé devant la cour des réclamations; et, comme il était déjà condamné d'avance, il fut déclaré coupable et débouté de sa demande. C'est ainsi que la branche de Gerards-Town fut payée de sa fidélité et son attachement inviolable à ses rois, en perdant pour toujours un des plus beaux patrimoines de toute la Lagenie. Dans le seul comté de Meath, les seigneurs de Gerards-Town possédaient 12,000 arpents des plus belles terres du royaume, lesquels furent adjugés au chevalier baronnet Courteney-Poole, à la charge de payer 300 livres sterlings au propriétaire, dans le cas où celui-ci pourrait démontrer que cette somme lui était due. Quant aux biens que la maison de Cusack possédait dans les comtés de Dublin, Kildare, Catherlow, etc., ils furent donnés par Olivier Cromwell à trois de ses officiers, les colonels Pinable, Hunky et Rocester, qui les vendirent à des aventuriers pour une bagatelle. La totalité de ces terres forme aujourd'hui la fortune de 12 à 14 membres du parlement d'Irlande, tous hauts et puissants seigneurs. Patrice de Cusack mourut sans enfants, et son corps fut déposé dans le caveau de sa famille, en l'église de Trevet;

2°. Robert de Cusack de Gerards-Town, mari de N.... *Barnewall*, fille de Richard Barnewall de Kilbrew, écuyer, et de milady N.... Butler, sœur de Jacques Butler, premier duc d'Ormond. Il en eut :

Adam de Cusack de Gerards-Town, qui leva à ses dépens une troupe de cavalerie, composée de gentilshommes de son nom, pour le service du roi Jacques II, et fut tué à la bataille d'Aughrym, sans laisser d'enfants. Il était rentré momentanément dans ses biens de Gerards-Town, en vertu de l'acte de *résumption*, promulgué par ce prince lors de son arrivée en Irlande; mais, les affaires ayant tourné mal, les usurpateurs les reprirent;

3°. Jean III, qui suit;

4°. Jacques de Cusack, écuyer, avocat du roi en 1663, et l'un de ceux qui furent chargés de poursuivre l'objet de la commission de grâce en faveur des titres défectueux des Irlandais. Il mourut peu d'années après sans postérité.

XIII. Jean DE CUSACK DE GERARDS-TOWN, III° du nom, écuyer, fut tué à la bataille de Porlester, dans le comté de Meath, au commencement de la guerre de 1641, laissant de son mariage avec Marie PLUNKETT, fille de Henri Plunkett, chevalier, seigneur de Rathmore, dans le comté de Meath, Gerard, qui suit.

PLUNKETT : comme à la page 6.

XIV. Gerard DE CUSACK, écuyer, héritier présomptif de Gerards-Town, épousa Catherine BROWN, fille de Geoffroi Brown, chevalier, seigneur de Castle-Magarret, dans le comté de Mayo, et d'Anne-Marie Lynch. Il fut père de Richard, qui suit.

BROWN : d'argent, à l'aigle de sable.

XV. Richard DE CUSACK DE GERARDS-TOWN, voulant se soustraire à la persécution toujours plus active sous Cromwell contre les catholiques, s'expatria fort jeune, et entra au service d'Espagne. Il y devint capitaine dans le régiment d'O Byrne, et mourut en Flandre. Il avait épousé Anne-Catherine MARTYN, fille d'Antoine Martyn, capitaine au régiment du colonel Georges de Cusack au service d'Espagne en Flandre, (fils de Robert Martyn, de Daugen, du comté de Gallwey, écuyer, et de Ellon Blak d'Auramore), et d'Ursule O Hara, fille de Thadée O Hara, et de Catherine O Neill, fille de Daniel O Neill, capitaine d'une compagnie des gardes, et membre du conseil privé. De ce mariage sont issus :

MARTYN : d'azur, à la croix à trois degrés d'argent, la branche dextre terminée en soleil d'or, la branche senestre en croissant figuré d'argent.

1°. Gerard-Alexandre de Cusack, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment irlandais de Rothe, né à Aire, en Artois, le 30 septembre 1670, mort au mois de février 1743, après 53 ans de services;

2°. Charles de Cusack, chevalier, puis commandeur de l'ordre militaire de Saint-Jacques de l'Épée rouge en Espagne, maréchal des camps et armées de S. M. C. Il entra d'abord au service de France, et servit pendant quelque temps dans le régiment de Lée; mais, comme il y avait un grand nombre d'officiers à la suite de ce corps, et peu d'espoir d'y avancer, il passa en Espagne, et fut fait lieutenant de grenadiers dans les gardes Wallonnes. Blessé à la bataille de Sarragosse, il obtint quelque temps après une compagnie, et se vit en peu d'années parvenu au commandement d'un bataillon, puis au grade de brigadier. Après la mort de l'empereur Char-

les VI, la cour d'Espagne ayant résolu la conquête des Deux-Siciles, M. de Cusack y passa avec les gardes Wallonnes, se distingua dans divers siéges et notamment à la bataille de Bitonto, si funeste à l'armée autrichienne. Après la conquête de Naples, l'armée passa en Sicile, et M. de Cusack fut pourvu du gouvernement de Melazzo, après le siége et la prise de cette place. Il fut promu au grade de maréchal-de-camp des armées espagnoles, et mourut dans son gouvernement en 1748;

3°. Richard-Edmond, dont l'article suit;

4°. Anne-Catherine de Cusack, mariée à messire Jacques *de la Rasse*, capitaine de cavalerie au service de France. Elle mourut à Corbeil, près Paris, après plusieurs années de veuvage, le 4 décembre 1761.

XVI. Richard-Edmond de Cusack, maréchal des camps et armées au service de France, commandeur de l'ordre de Saint-Jacques-de-l'Épée, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur des villes et châteaux du Croisic, de Guerrande et de Saint-Nazaire, en Bretagne, naquit en Flandre en 1687. Dès l'âge de 16 ans, il entra en qualité de volontaire dans le régiment de Dorington, depuis connu sous le nom de Rothe, et y fut fait officier l'année suivante. Il se trouva en cette qualité aux batailles d'Hochstedt et de Malplaquet, et au combat de Denain dans la campagne de 1733. Il servit ensuite au siége de Philisbourg et à l'affaire de Clausen, et fut créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1736. Il fit la campagne de 1741, se trouva en 1747, à la bataille de Dettingen, et fut nommé l'année suivante lieutenant-colonel du régiment de Rothe. M. de Cusack servit aux siéges que le roi fit en personne des villes de Menin, d'Ypres, et de Furnes et du fort de la Kenock, et commanda, en 1745, sous les yeux du roi, son régiment au siége de Tournay et à la bataille de Fontenoy. En 1747, il fut créé brigadier, et commanda au pont de Walheim, poste important où il resta pendant six semaines avec 600 hommes. Il commanda encore le régiment de Rothe à la bataille de Lawfeldt, que Louis XV gagna sur les alliés le 2 juillet de la même année. Il s'y comporta avec tant de valeur et de prudence, que le roi lui donna des témoignages publics de sa satisfaction, et lui assigna 1000 livres de pension sur sa cassette. Il servit au siége de Maëstricht l'année suivante. En 1755, le roi le nomma au gouvernement des villes de Guérande, du Croisic et de Saint-Nazaire, en Bretagne, (petit port où s'est embarqué Jacques III pour abor-

der en Écosse), et il fut pourvu de la commanderie de Mancied, en Gascogne, de l'ordre de Saint-Jacques de l'Épée-Rouge, en Espagne. Enfin, après avoir servi sans interruption pendant 56 ans, il s'est retiré, en 1759, avec le grade de maréchal des camps et armées du roi, auquel il avait été promu le 10 février de la même année. Il est mort à Corbeil le 14 décembre 1770. Il avait épousé 1° Marie-Anne-Isabelle-Brigitte FITZ-GERALD, fille de Jean Fitz-Gerald, capitaine au régiment du colonel Georges de Cusack, au service d'Espagne, (celui-ci fils de Georges Fitz-Gerald de Cloué, au comté de Kildare, écuyer, et d'Élisabeth Croker du comté de Limérik), et de Brigitte-Augustine de Cusack; 2° Marie-Louise DE LA RASSE, veuve du marquis de Moulins, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il n'eut de sa première femme qu'une fille, nommée:

FITZ-GERALD : comme à la page 4.

DE LA RASSE :

Marie-Madelaine-Josèphe-Aglaé de Cusack, née à Lille en Flandre, le 25 octobre 1727, mariée avec Étienne Joseph *de Lespinasse*, marquis de Langeac, comte de Saint-Ilpize, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, gouverneur de Pierrepertuse, commandant pour S. M. des ville et citadelle du pont Saint-Esprit et en Bas-Languedoc, maréchal des camps et armées du roi, et commandeur des ordres royaux, militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, fils d'Edme-Joseph de Lespinasse, seigneur de Langeac, capitaine au régiment de Gesvres, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie de Saucières de Tenance. *Voyez* leur postérité dans le tome II de cet ouvrage, généalogie de la maison DE LESPINASSE, p. 25.

TROISIÈME BRANCHE, *éteinte*.

XII. Gautier DE CUSACK, II° du nom, écuyer, troisième fils de Patrice de Cusack, seigneur de Gerards-Town, et de Françoise Dillon, épousa la fille de N..... FLEMING, écuyer, fils cadet du baron de Slane. Il en eut Gautier III, qui suit.

FLEMING : de vair, au chef échiqueté d'or et de gueules de 3 tires.

XIII. Gautier DE CUSACK, III° du nom, écuyer, épousa Éléonore NANGLE, fille de Jasper Nangle, baron de Navan. Elle le rendit père de deux fils :

NANGLE : d'azur, à 3 losanges d'or, accolées en fasce.

1°. Jean III, qui suit;
2°. Gautier de Cusack, époux de N.... *Darcy de Platten*.

XIV. Jean DE CUSACK, III° du nom, écuyer, épousa Mabile DE

DE CUSACK : comme à la page 1.

CUSACK, fille d'Adam de Cusack de Troubley, écuyer. De ce mariage est issu Michel, qui suit.

XV. Michel DE CUSACK, écuyer, garde-du-corps de S. A. R. le grand-duc Léopold, duc de Lorraine, mourut à Saint-Mihiel le 16 décembre 1742. Il avait épousé Catherine DE CUSACK, fille de Henri de Cusack de Troubley, écuyer, et d'Anne Lynam d'Adams-Town. Elle le rendit père de :

DE CUSACK : comme à la page 1.

1°. Nicolas de Cusack, né à Saint-Mihiel, le 12 novembre 1736;
2°. Jacques-Yacinthe de Cusack, né à Saint-Mihiel, le 1er novembre 1738, vicaire-général et chanoine de Condom, puis aumônier de S. A. R. *Monsieur*, comte de Provence (depuis Louis XVIII);
3°. Élisabeth-Catherine de Cusack, née au même lieu le 25 juin 1735;
4°. Marie-Anne de Cusack, née aussi à Saint-Mihiel, le 23 juillet 1742.

BRANCHE DE CUSSING-TON, *éteinte*.

WELLESLEY : de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 sautoirs du même.

DE LA HYDE : fascé de gueules et d'argent ; à la bande de sable.

VIII. Jean DE CUSACK, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, second fils de Gautier de Cusack, seigneur de Gerards-Town, et d'Élisabeth Plunkett, sa première femme, épousa 1° Alsonne WELLESLEY (1), fille de Guillaume Wellesley, écuyer, seigneur de Dengen au comté de Meath, et d'Ismay Plunkett de Rathmore; 2° Éléonore DE LA HYDE DE MOYGLARE. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Thomas, dont l'article viendra;
2°. Robert Ier de Cusack, auteur de la BRANCHE DE RATHGAR, mentionnée ci-après;

---

(1) La maison *de Wellesley* est d'origine saxonne. Son premier auteur connu passa, en 1172, avec Henri II, dont il fut porte-étendard. Ce prince, pour récompense de ses services militaires, lui concéda plusieurs grandes terres dans les comtés de Meath et de Kildare. Gérald Wellesley, lord de Dengen, vivait sous le règne du roi Henri VIII. Le dernier rejeton mâle de cette maison, décédé en 1745, avait substitué tous ses biens à son cousin, Richard *Colley*, écuyer, (créé baron de Mornington en 1746) et à ses héritiers mâles, à la charge de porter désormais le nom et les armes *de Wellesley*. (Lodge, *Pairie d'Irlande*, t. IV, p. 287.) Richard est l'aïeul du duc de Wellington.

3°. Jeanne de Cusack, qui fut mariée avec Richard *Birfort*, écuyer, seigneur de Killerow, au comte de Méath;

4°. Mathilde de Cusack, femme de Barnabé *King*, écuyer, de Dublin;

5°. Catherine de Cusack, mariée avec Nicolas *Waffer*, écuyer, de Dublin, qui eut la tête tranchée sous le règne d'Élisabeth, pour cause de religion;

6°. Thomasine de Cusack, épouse de Christophe *Dowdall*, écuyer, seigneur d'Arols-Town;

7°. Jeanne de Cusack, alliée avec Gerot *Fleming*, fils de Nicolas Fleming, chevalier, baron de Slane;

Du second lit :

8°. Barthélemi, auteur de la BRANCHE DE TROUBLEY, mentionnée en son rang;

9°. Ismay de Cusack, mariée avec Pierre *Wellesley*, seigneur de Black-Hall;

10°. Anne de Cusack, alliée 1° avec Nicolas *White*, chevalier, seigneur de Sainte-Catherine; 2° avec Thomas *Fingall*, ecuyer, seigneur de West-Palston; 3° avec Christophe *de Cusack*, écuyer, seigneur de Portraine.

IX. Thomas DE CUSACK, chevalier, seigneur de Cussing-Ton et de Lismolen, fut un personnage recommandable par ses talents et ses grandes qualités, qui lui méritèrent d'être appelé plusieurs fois aux premières charges de l'Irlande. Il fut nommé successivement juge des communs plaidoyers en 1534, chancelier de l'échiquier à vie en 1535, maître des rôles (1) en 1542, garde du grand sceau en 1546, grand chancelier en 1550 et lord justicier en 1552. Le 8 mai de cette dernière année, il écrivit une longue lettre au duc de Northumberland, au sujet de la situation politique de l'Irlande (2). En 1563, Thomas de Cusack fut envoyé par le vice-roi et le conseil d'Irlande pour traiter avec Shane O Neale. Il réussit dans cette négociation, et l'on convint que, dans la prochaine assemblée du parlement, les lettres-patentes accordées à Constance O Neale et à Mathieu, son fils, seraient annulées, et que l'on donnerait à Shane O Neale, le titre de comte de Tyrone, dont ses héritiers mâles jouiraient à perpétuité. Thomas de Cusack mourut

(1) C'est-à-dire garde des archives. Il exerçait par un député cette charge, une des plus éminentes du royaume.

(2) On voit encore cette lettre dans les manuscrits du docteur Sterne, évêque de Clogher, faisant partie de la bibliothèque du collége de Dublin.

HUSSEY : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la croix de sinople; aux 2 et 3 fascés d'hermine et de gueules.

DARCY : d'azur, à 3 quintefeuilles d'argent, accompagnées de 9 croisettes recroisettées du même; 3, 3, 2 et 1.

DE SARSFIELD : parti de gueules et d'argent; à la fleur de lys, partie d'argent et de sable sur le tout.

le 1er avril 1571, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Patrice de Trevet. (*Voyez* les historiens Irlandais et Anglais.) Il avait épousé 1° Jeanne HUSSEY, fille de Jean Hussey, baron de Galtrym (1); 2° Mathilde DARCY, veuve de Jacques Maraward, baron de Skryne, et fille de Georges Darcy, seigneur de Platten, au comté de Meath, dont le père, Guillaume Darcy, chevalier, fut grand trésorier d'Irlande; 3° Genète DE SARSFIELD DE LUCAN, morte sans postérité. Thomas de Cusack a eu pour enfants :

Du premier lit :

1°. Robert, dont l'article suit;
2°. Marguerite de Cusack, mariée 1° avec Guillaume *Basnet,* chevalier; 2° avec Thomas *Nugent,* chevalier;
3°. Anne de Cusack, mariée avec Jean *Dowdall,* écuyer, seigneur de Glass-Pistle, au comté de Lowth;

Du second lit :

4°. Édouard de Cusack, auteur de la BRANCHE DE LISMOLEN, rapportée ci-après;
5°. Jean de Cusack, écuyer, seigneur de Clouard, au comté de Meath, en 1583. Il épousa Catherine *Talbot,* fille de N.... Talbot, écuyer, seigneur de Malahyde, au comté de Dublin, et est mort sans postérité;
6°. Georges de Cusack, recteur de Kenleston;
7°. Catherine de Cusack, mariée avec Henri *Colley,* chevalier, seigneur de Castlecarbery, d'où descendent les lords Mornington. Elle mourut le 19 janvier 1597;
8°. Marguerite de Cusack, mariée 1° avec Morogh *ó Brien,* quatrième baron d'Inchiquin; 2° avec Christophe *Cruse de le Naull;*

---

(1) Jeanne Hussey était proche parente de Thomas de Cusack. Leur mariage ayant été contracté sans dispense de Rome, fut déclaré nul dans la suite, mais les enfants qui en étaient issus n'en furent pas moins reconnus légitimes. Le chancelier Thomas Cusack laissa à Robert, son fils aîné du premier lit, la seigneurie de Cussing-Ton, et celle ds Lismolen à Édouard, son fils aîné du second lit. Cette disposition fut la source d'un grand procès entre l'oncle et le neveu; mais à la fin ils s'accordèrent par l'entremise de leurs parents respectifs, et la disposition du chancelier fut confirmée par la reine Élisabeth, qui fit expédier, en 1581, de nouvelles lettres-patentes à Édouard pour la seigneurie de Lismolen, et à Jean, en 1584, pour la seigneurie de Cussing-Ton.

9. Marie de Cusack, mariée avec Tobie *Butler*, chevalier, troisième baron de Cahier;

10. Anne de Cusack, femme d'André *Tuite*, seigneur de Moneleagh, au comté de West-Meath;

11°. Éléonore de Cusack, mariée avec André *Wyse*, chevalier, seigneur de Bectiffe, au comté de Meath. Il entra dans le conseil privé, lorsque le chevalier Thomas de Cusack fut nommé chancelier et lord justicier d'Irlande;

12°. Genète de Cusack, mariée avec Gerot *Wellesley*, écuyer, seigneur de Dengen;

13°. Alisonne de Cusack, mariée avec Thomas *Aylmer*, écuyer, seigneur de Lyons, au comté de Kildare, ancêtre des lords Aylmer. Elle mourut au mois de décembre 1623;

14°. Élisabeth de Cusack, mariée avec Christophe *Bellew*, chevalier, seigneur de Bellews-Town, d'où descendent les lords Bellew.

Fils naturel de Thomas de Cusack.

Teigue, *bâtard* de Cusack, *qui s'établit dans le comté de Clare. Sa descendance s'est terminée dans deux filles, l'une mariée avec Arthur Gore, écuyer, du comté de Clare, l'autre au fils aîné de lord Renelagh.*

X. Robert DE CUSACK, écuyer, fut nommé second baron de l'échiquier, en Irlande, en 1561, et mourut en 1570. Il avait épousé Catherine NUGENT, fille de Christophe Nugent, chevalier, et veuve de Pierre Barnewal, vicomte de Trimleston. Il laissa :

NUGENT : d'hermine, à 2 fasces de gueules.

1°. Jean IV, dont l'article suit;

2°. Genète de Cusack, mariée avec Thomas *de Cusack*, écuyer, seigneur de Gerards-Town.

XI. Jean DE CUSACK, IVe du nom, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, obtint de nouvelles lettres-patentes pour cette seigneurie en 1584, et s'allia avec Alisonne BARNEWAL, fille de Simon Barnewal, écuyer, seigneur de Kilbrew au comté de Meath, et d'Anne Sedgrave. Il en eut :

BARNEWAL : d'hermine, à la bordure engrêlée de gueules.

Patrice de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton en 1630.

BRANCHE DE LISMOLEN, *éteinte*.

X. Édouard DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Lismolen, fils du chancelier Thomas de Cusack, et de Mathilde Darcy,

sa seconde femme, fut confirmé dans la possession de la terre de Lismolen par nouvelles lettres-patentes de la reine Élisabeth en 1581, et mourut l'année suivante. Il avait épousé 1° Élisabeth Aylmer, fille de Richard Aylmer de Lyons, et d'Éléonore Fleming; 2° Marie Hussey de Galtrym, qui survécut à Édouard de Cusack, et ne lui donna pas d'enfants. Du premier lit naquit Richard, qui suit.

Aylmer : d'argent, à la croix de sable, cantonnée de 4 corbeaux du même.

Hussey : comme à la page 17.

Tyrrell : de gueules, à 2 fasces d'hermine, accompagnées de 7 croisettes patées d'or, 3, 3, et 1; au chef d'argent, chargé d'un lion issant de sable.

XI. Richard de Cusack, écuyer, seigneur de Lismolen, épousa Cécile Tyrrell, fille de Jean Tyrrell, chevalier, seigneur de Longwood, au comté de Meath. Il en eut, entr'autres enfants, Édouard II qui suit.

Talbot : de gueules, au lion d'argent; à la bordure engrêlée du même.

XII. Édouard de Cusack, IIe du nom, écuyer, seigneur de Lismolen, majeur en 1610, épousa Lucinde Talbot, fille de N..... Talbot, chevalier baronnet, seigneur de Carr-Town, au comté de Kildare, et sœur de Richard Talbot, duc de Tyrconnell. Ses enfants furent :

1°. Nicolas de Cusack, écuyer, seigneur de Lismolen. Il fut membre du parlement pour la ville de Trym, garde des archives de la tour de Bermingham, membre du conseil privé, major-général dans l'armée du roi Jacques II, et l'un des seigneurs qui signèrent la capitulation de Limerick. Il passa en France avec son infortuné roi, et mourut à Saint-Germain-en-Laye;

2°. Patrice de Cusack, religieux dominicain, évêque de Meath, et grand-aumônier du roi Jacques II;

3°. Éléonore de Cusack, mariée avec Jean *Arthur*, écuyer, seigneur de Hackelts-Town, au comté de Meath, colonel au service de Jacques II, qu'il suivit en France, où il est décédé;

4°. Cécile de Cusack, femme de Thomas *de Cusack*, écuyer, seigneur de Staffords-Town, au comté de Meath.

BRANCHE DE RATHGAR, *éteinte*.

Hancock : d'hermine, au chef d'azur, chargé d'une main d'argent, accostée de 2 coqs d'or, becqués et crêtés de gueules.

IX. Robert de Cusack, Ier du nom, écuyer, alderman de Dublin, second fils de Jean III de Cusack, écuyer, seigneur de Cussing-Ton, et d'Alisonne Wellesley, sa première femme, épousa Marie Hancock, fille de Nicolas Hancock, écuyer, de laquelle il eut Henri, qui suit.

X. Henri de Cusack, écuyer, alderman de la ville de Dublin,

épousa Marguerite BRANDON, fille de Jacques Brandon, écuyer. Elle le rendit père de :

BRANDON : d'argent, au lion de gueules, sur une terrasse de sinople, accompagné en chef de 2 mains de gueules.

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Henri de Cusack, jésuite;
3°. Cécile de Cusack, mariée 1° avec Christophe *de Saint-Laurent*, 20e baron de Howth; 2° avec Jean *Barnewal de Monc-Town*, au comté de Meath, écuyer; 3° avec Jean *Finglass de West-Palston*, écuyer. Elle mourut le 17 juillet 1638.

XI. Jean DE CUSACK, IVe du nom, lord-maire de Dublin, remit sa terre de Ratghar entre les mains du roi Jacques Ier, qui la lui confirma de nouveau par lettres-patentes de l'année 1609. Il mourut le 30 mai 1626, et fut enterré dans l'église de Saint-Audeon à Dublin. Il avait épousé Marguerite ALLEN, fille de Gilles Allen, lord-maire de Dublin. Il laissa :

ALLEN : d'argent à 2 fasces ondées d'azur; au chef du même, chargé d'une étoile à six rais accostée de 2 coquilles d'argent.

1°. Robert II, qui suit;
2°. Bénédicte de Cusack;
3°. Barbe de Cusack.

XII. Robert DE CUSACK, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, fut père d'Adam, qui suit.

N....

XIII. Adam DE CUSACK DE RATHGAR, Ier du nom, écuyer, mourut le 19 février 1673, et fut enterré, le 23, dans l'église de Saint-Audeon. Il laissa de la fille de N..... SEXTEN, alderman de Dublin, Robert III, qui suit.

SEXTEN : d'argent, au chevron de gueules, accompagné d'un fer de lance, d'un phéon et d'un fer à cheval d'azur.

XIV. Robert DE CUSACK, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, mourut à Bath, en Angleterre, au mois d'octobre 1707. Il avait épousé la fille de N..... O Collaghen, dans le comté de la Reyne, écuyer. Il en eut, entr'autres enfants, Adam II, qui suit.

ô COLLAGHEN : d'argent, au loup contrepassant de sable, sortant d'une forêt de sinople.

XV. Adam DE CUSACK, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rathgar, mourut en 1714, laissant d'Anne O DONOWAN, fille de N..... O Donowan de Bray, dans le comté de Wick-Low, écuyer, entr'autres enfants :

ô DONOWAN :

1°. Jean V, qui suit;

2°. Édouard de Cusack, vivant en 1767, et mort sans postérité.

D'ARMSTRONG : d'argent, au senestrochère de gueules, mouvant en bande de l'angle dextre du chef.

XVI. Jean DE CUSACK DE RATHGAR, V° du nom, écuyer, épousa Marie D'ARMSTRONG, fille de N.... d'Armstrong, du comté de la Reyne, écuyer, de laquelle il n'eut pas d'enfants.

BRANCHE DE TROUBLEY, *éteinte*.

BRARETON : d'argent, à 2 fasces de sable.

IX. Barthelemi DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Troubley, fils puîné de Jean III de Cusack de Cussing-Ton, écuyer, et d'Éléonore de la Hyde, sa deuxième femme, épousa Cécile BRARETON, fille d'André Brareton, écuyer, et en eut, entr'autres enfants, Barthelemi II, qui suit.

N....

X. Barthelemi DE CUSACK, II° du nom, écuyer, seigneur de Troubley, vivait en 1634, et laissa Adam, qui a continué la descendance.

N....

XI. Adam DE CUSACK DE TROUBLEY, écuyer, fut père, entr'autres enfants de :

1°. Henri, dont l'article suit ;
2°. Mabile de Cusack, femme de Jean *de Cusack*, III° du nom, écuyer, de la troisième branche. (*Voy.* p. 15.)

LYNAM : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 sangliers de sable.

XII. Henri DE CUSACK DE TROUBLEY, écuyer, épousa Anne LYNAM, fille de Guillaume Lynam, écuyer, seigneur d'Adams-Town, au comté de Meath. De ce mariage sont issus :

1°. Charles de Cusack, écuyer, qui passa en Espagne en 1692, et se distingua en qualité d'officier commandant aux siéges de Messine et de Gibraltar. Il mourut officier-général en Espagne, et célibataire ;
2°. Adam de Cusack, qui suivit son frère aîné en Espagne, devint capitaine de grenadiers dans le régiment d'O'Mahony, et fut tué au siége de Messine ;
3°. Élisabeth de Cusack, mariée avec Jacques *Plunkett*, écuyer, second fils du comte de Fingall ;
4°. N.... de Cusack, épouse de François *de la Faye de Tullaghanogh*, écuyer ;
5°. Genète de Cusack, mariée à Jacques *Plunkett de Navan*, écuyer ;
6°. Catherine, femme de Michel *de Cusack*, écuyer, garde-du-corps de Léopold, duc de Lorraine et de Bar ;

7°. N.... de Cusack, mariée avec Jacques *Ormsby*, écuyer, seigneur de Rock-Savage, au comté de Roscommon.

BRANCHE DE PORTRAINE ET DE RATHALDRON.

VIII. Thomas DE CUSACK, écuyer, seigneur de Portraine, troisième fils de Gautier de Cusack, seigneur de Gerards-Town, et d'Élisabeth Plunkett, sa première femme, épousa Élisabeth DE CHEVERS DE MOITON, de laquelle il eut :

DE CHEVERS : de gueules, à 3 chevres saillantes d'argent.

1°. Jacques I, qui suit ;
2°. Christophe de Cusack de Portraine, écuyer, marié avec Anne *de Cusack de Cussing-Ton*, veuve 1° de Nicolas White, chevalier, seigneur de Sainte-Catherine ; 2° de Thomas Finglass, seigneur de West-Palston. Il n'en eut pas d'enfants.

IX. Jacques DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Portraine, épousa 1° Élisabeth DILLON, fille de Jacques Dillon, seigneur de Rivers-Ton, et d'Élisabeth Bath de Dullards-Town; 2° Catherine PLUNKETT, fille d'Edmond Plunkett, lord baron de Killéen. Ses enfants furent ;

DILLON : comme à la page 9.

PLUNKETT : comme à la page 6.

Du premier lit :

1°. Michel, dont l'article viendra ;
2°. Élisabeth de Cusack, femme de Guillaume *Wellesley*, écuyer, seigneur de Dengen ;
3°. Genète de Cusack, mariée avec Richard *Kiltal de Trym*, écuyer;
4°. Roxane de Cusack, épouse 1° de Jean *Peppard de Balrody*, écuyer, 2° de Thomas *Telling de Molaha*, écuyer;

Du second lit :

5°. Thomas de Cusack, écuyer, marié avec N.... *Burnell de Castle-Knock*, dont il n'eut pas d'enfants;
6°. Patrice de Cusack, écuyer, époux d'Anne *Lynam*, et père de :

Jacques de Cusack, écuyer, qui épousa Catherine *Bellew*, fille de Richard Bellew, seigneur de Bellews-Town, et mourut sans postérité ;

7°. Eléonore de Cusack, femme d'Olivier *Plunkett*, seigneur de Rathmore;
8°. Marie de Cusack, alliée 1° avec N.... *Cadelt de Turvy*, écuyer; 2° avec Jacques *Betagh*, seigneur de Wallers-Town.

X. Michel DE CUSACK, seigneur de Portraine et de Rathaldron,

DEXTER : d'argent, à la croix fleuronnée de gueules, cantonnée de 4 perroquets de sinople.

fut greffier de la couronne dans les comtés de West-Meath et de Lowth en 1553, et l'un des barons de l'échiquier en 1589. Il avait épousé Marguerite DEXTER, qui lui apporta en dot les château, ville et seigneurie de Rathaldron. Il en eut Jacques II, qui suit.

BRANDON : d'argent, à 4 fasces de gueules, au lion couronné d'or, brochant sur le tout.

XI. Jacques DE CUSACK, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron, mourut le 13 mars 1598. Il avait épousé Thomasine BRANDON, fille de Jacques Brandon, écuyer, et de Catherine Fitz-Simons de Dundalk, de laquelle il laissa :

1°. Patrice Ier, dont l'article suit;

2°. Christophe de Cusack, écuyer, qui, n'ayant pas eu d'enfants d'Anne *Plunkett*, sa femme, quatrième fille d'Olivier Plunkett, lord-baron de Lowth, embrassa l'état éclésiastique après la mort de sa femme, passa en Flandre vers la fin du seizième siècle, et y employa son bien particulier et la libéralité de ses amis à fonder et à doter plusieurs maisons et colléges à Douay, Lille, Anvers, Tournay et Saint-Omer, pour l'éducation de la jeunesse expatriée de sa nation. Il fut supérieur-général de toutes ces maisons, qui ont subsisté jusqu'à la révolution, excepté celle de Saint-Omer.

NANGLE : d'azur, à 3 losanges d'or, accolées en fasce.

XII. Patrice DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron en 1598, mourut en 1626, laissant du mariage qu'il avait contracté avec Cécile NANGLE, fille de N..... Nangle, baron de Navan, Christophe Ier, qui suit.

NUGENT : comme à la page 18.

XIII. Christophe DE CUSACK, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rathaldron, fut gouverneur du comté de Meath et député de ce comté au parlement. Il fut dépouillé de toutes ses terres par Cromwell : mais Charles II le rétablit dans celle de Rathaldron en 1676. Il avait épousé Anne NUGENT, fille de Robert Nugent, chevalier, seigneur de Taughmont au comté de Meath. Leurs enfants furent :

1°. Patrice II, dont l'article suit;

2°. Barthélemi de Cusack, écuyer, capitaine dans l'armée de Jacques II, et membre du parlement pour le bourg de Kells, mort sans postérité;

3°. Michel de Cusack, abbé de Navan.

XIV. Patrice DE CUSACK, IIe du nom, seigneur de Rathaldron, fut membre du parlement pour le bourg de Navan. Il épousa Émi-

lie O Byrne, fille de Thadée O Byrne, seigneur de Bally-Gannan, au comté de Wick-Low. Il laissa Christophe II, qui suit.

Ô Byrne : d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 mains du même.

XV. Christophe de Cusack, IIe du nom, seigneur de Rathaldron, épousa Catherine Purcell, fille de Richard Purcell, de Dublin, écuyer, dont il eut :

Purcell : d'or, au sanglier de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 besants d'argent.

1°. Patrice de Cusack, seigneur de Rathaldron, mort en 1745, n'ayant de Françoise *Bath*, fille de Jacques Bath de Knits-Ton, écuyer, que deux filles :

A. Émilie de Cusack, } non encore mariées en 1765;
B. Catherine de Cusack, }

2°. Richard, dont l'article suit;

3°. Innocent-Christophe de Cusack, écuyer, qui servait dans le régiment de Dillon en 1755. L'acte du parlement promulgué cette année pour le rappel du service de France des sujets de S. M. B., l'obligea de passer en Angleterre, où il se maria avec N.... *Brancas*, veuve du chevalier Barnewall, et sœur de milady Gaydon;

4°. Émilie de Cusack, mariée avec Gautier *Nangle de Kildaky*, écuyer;

5°. Éléonore de Cusack, mariée avec Michel *Dardiss de Giginston*, écuyer;

6°. Jeanne de Cusack, femme de Jean *Purcell*, écuyer;

7°. Françoise de Cusack, épouse de Jean *Taylor de Swords*, écuyer.

XVI. Richard de Cusack, seigneur de Rathaldron après son frère Patrice, a épousé Marie Mac-Dermott, fille de Jean Mac-Dermott de Coot-Hall, au comté de Roscommon, écuyer, et de Marie Erwin d'Oran. De ce mariage sont issus :

Mac-Dermott : d'argent, au chevron de gueules, chargé de 3 croisettes recroisetées d'or, et accompagné de 3 têtes de loup d'azur.

1°. Christophe de Cusack, écuyer, né en 1758;

2°. Marie de Cusack, née en 1753;

3°. Catherine de Cusack, née en 1757;

4°. Marcelle de Cusack, née en 1763.

BRANCHE DE BALLY-MOLGAN, *éteinte*.

VIII. Richard de Cusack, Ier du nom, écuyer, seigneur de Bally-Molgan, au comté de Méath, fils puîné de Gautier de Cusack, écuyer, seigneur de Gerards-Town, et d'Élisabeth Maraward de Skryne, sa seconde femme, mourut en 1510, laissant d'Anne Whyte de Clongill, sa femme, Richard II, qui suit.

Whyte : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 quintefeuilles du même.

IX. Richard de Cusack de Bally-Molgan, IIe du nom, écuyer, épousa Roxanne Plunkett, fille de Nicolas Plunkett, lord baron de Dunsany, au comté de Méath. Elle le rendit père de :

Plunkett : comme à la page 6.

4

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. Gautier de Cusack de Kilcarn, écuyer, père d'une fille unique :

Marguerite de Cusack, femme de Christophe *Plunkett*, écuyer, troisième fils du chevalier Olivier Plunkett, lord-baron de Lowth.

VELDON : *

X. Jean DE CUSACK DE BALLY-MOLGAN, écuyer, remit ses terres entre les mains du roi, qui les érigea en fiefs dépendants de la couronne (1), et l'en investit de nouveau par lettres-patentes de l'année 1541. Il s'allia avec N..... VELDON, fille de Gérard Veldon, écuyer, et de Françoise Drake. Il en eut, entr'autres enfants, Nicolas, qui suit.

PLUNKETT : comme à la page 6.

XI. Nicolas DE CUSACK DE BALLY-MOLGAN, écuyer, épousa Mathilde PLUNKETT, fille de Thomas Plunkett de Logherow, au comté de Méath, écuyer, et d'Alsonne Talbot. Il mourut le 12 décembre 1622, laissant :

1°. Jean de Cusack,
2°. Michel de Cusack,
3°. Édouard de Cusack,
4°. Patrice de Cusack,
5°. Thomas de Cusack,
6°. Georges de Cusack, } tués dans les guerres de Cromwell;
7°. Anne de Cusack,
8°. Éléonore de Cusack,
9°. Jeanne de Cusack, } dont les alliances sont ignorées.

(1) Avant Henri VIII, la plupart des seigneurs irlandais tenaient leurs terres, les uns, comme les anciens habitants, à titre d'hérédité par une longue suite de siècles, en remontant même au-delà de l'arrivée des Anglais dans ce pays, les autres à titre de conquête. Mais Henri VIII et ses successeurs, jusqu'à Charles II, les obligèrent à recourir à une nouvelle inféodation, et à relever de la couronne. Il fallut alors remettre ces terres dans les mains du souverain, et les recevoir de lui, pour les tenir à charge de services militaires et de redevances; mais Jacques I et Charles II ne s'arrêtèrent pas à cette mesure politique : ils poussèrent l'injustice jusqu'à dépouiller de leurs terres celles de ces familles qui étaient catholiques, sous le prétexte qu'elles ne pouvaient produire d'autres titres qu'une possession immémoriale et non interrompue, comme si cette preuve n'était pas la plus certaine, la plus forte qui pût justifier leurs droits.

* VELDON : coupé d'un trait denché, parti d'un autre trait non denché, ce qui fait un écartelé : au 1 de sinople, à la fleur de lys d'argent; au 2 d'argent à la fleur de lys de sinople, et sur la partition une tête de lion de l'un à l'autre; au 3 d'argent, à une tête de lion de sinople; au 4 de sinople, à une tête de lion d'argent, et sur la partition une tête de lion de l'un à l'autre; toutes ces pièces posées horizontalement 3 et 3.

D'ESTRÉES,

DUCS D'ESTRÉES, PAIRS DE FRANCE, etc., *en Hainaut*



ARMES : *D'argent, fretté de sable; au chef cousu d'or, chargé de* 3 *merlettes de sable*. Couronne de duc.

La maison ducale D'ESTRÉES est issue de l'ancienne chevalerie d'Artois, si renommée dans les tournois des onzième et douzième siècles. Elle a pris son nom de la terre d'Estrées-en-Cauchie, située à trois lieues N.-O. d'Arras, et à semblable distance E. de Saint-Pol. Comme le nom d'Estrées est propre à plusieurs familles d'Artois, de Flandre et de Picardie, et qu'il est même répandu dans d'autres provinces, il serait difficile d'établir les premières générations de chacune d'elles; aussi le P. Anselme (t. IV, p. 596 de son *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*), s'est-il borné, pour éviter toute confusion, à commencer la généalogie à Pierre d'Estrées, surnommé Carbonnel, seigneur de Boulant, du Hamel, d'Itres et de Lenclos-Mauroy, vivant le 17 juillet 1437.

Cette maison s'est, pour ainsi dire, rendues héréditaires les plus éminentes fonctions des armées. Dès l'année 1550, Jean d'Estrées (1), seigneur de Valien et de Cœuvres, et baron de Dodenville, en Boulonnais, fut élevé, par suite de 35 années de services

---

(1) Il écartelait : aux 1 et 4 d'*Estrées;* aux 2 et 3 d'or, au lion d'azur, lampassé, armé et couronné de gueules, qui est *de la Cauchie*.

en Italie, dans le Milanais, en Piémont et en Picardie, à la charge de grand-maître de l'artillerie. Les améliorations qu'il introduisit dans cette arme lui ont acquis une juste célébrité, et rien n'a surpassé le sang-froid avec lequel il dirigeait lui-même le feu dans les tranchées et les batteries. C'était, dit Brantôme, l'homme du monde qui connaissait mieux les endroits pour faire une batterie de place, et qui l'ordonnait le mieux.

Antoine d'Estrées (1), IV[e] du nom, fils de Jean, qui précède, fut pourvu de la charge de grand-maître de l'artillerie de France en 1597, et se démit de cette charge en 1599. Il était gouverneur, sénéchal et premier baron du Boulonnais et gouverneur de Paris, et avait été créé chevalier de l'ordre du Roi à la première promotion en 1578. Il fut le père de la belle Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, favorite de Henri IV, et qui était sur le point de devenir l'épouse de ce monarque, lorsqu'elle mourut le 10 avril 1599. François-Annibal I[er], duc d'Estrées (2), marquis de Cœuvres, chevalier des ordres du Roi, et maréchal de France, frère de Gabrielle, avait été destiné par sa famille à l'état ecclésiastique, et pourvu, en 1594, de l'évêché de Noyon par le roi Henri IV. Le marquis de Cœuvres, son frère aîné, ayant été tué cette année même au siége de Laon, il quitta le sacerdoce et leva un régiment d'infanterie, avec lequel il fit ses premières armes au siége d'Amiens en 1597. Il montra à la fois toutes les capacités d'un bon capitaine et d'un homme d'état. Louis XIII le chargea, en 1614, de négocier avec les ducs de Savoie et de Mantoue, les Vénitiens et les Suisses. Il eut la même mission, en 1617, près des princes mécontents, qui s'opposaient au mariage du roi avec l'infante d'Espagne. Il fut ambassadeur à Rome en 1621, puis envoyé extraordinaire près des cantons helvétiques en 1624. A la suite de cette dernière mission, il fit en 18 mois la conquête de la Valteline sur les Espagnols et les Autrichiens, et reçut, le 10 octobre 1626, le bâton de maréchal de France, pour prix d'un service aussi éminent. En 1629, il commanda l'armée royale en Langue-

(1) Il portait au 2[e] quartier de ses armoiries : De France, à deux bâtons de gueules et d'argent, passés en sautoir, qui est *de Bourbon-Vendôme,* légitimé.

(2) Il reprit l'écartelé que portait son aïeul, indiqué au renvoi de la page précédente.

doc contre les calvinistes soutenus par le duc de Rohan. En 1630, le cardinal de Richelieu l'envoya à Venise avec le titre d'ambassadeur. Surpris dans Mantoue par l'armée impériale, il n'en sortit qu'en vertu d'une capitulation, qu'il signa le 18 juillet de la même année. Le 20 août, il s'empara de Trèves sur les Espagnols, après 13 jours de siége. Il séjourna à Rome, de 1636 à 1642, avec le caractère d'ambassadeur extraordinaire. Louis XIII érigea en sa faveur le marquisat de Cœuvres en *duché-pairie d'Estrées*, par lettres de l'année 1648, registrées au parlement de Paris le 15 décembre 1663. Il eut, entr'autres enfants :

1°. François-Annibal II, qui suit ;

2°. Jean, comte d'Estrées, auteur de la *seconde branche ducale d'Estrées*, dont on parlera ci-après ;

3°. César, cardinal d'Estrées, né le 5 février 1628, évêque de Laon, duc et pair de France en 1653, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, créé cardinal de la Trinité du Mont les 24 août 1671 et 16 mai 1674, mort le 18 décembre 1714. On peut voir son éloge historique dans le P. Anselme, t. II, p. 131, et dans Moréri.

François-Annibal II, duc d'Estrées, pair de France, marquis de Cœuvres, créé lieutenant-général des armées du roi le 10 juin 1652, gouverneur de l'Isle-de-France, du Soissonnais, de Noyon et de Laon, nommé ambassadeur extraordinaire à Rome en 1672, y mourut d'apoplexie le 30 janvier 1687. Pendant le cours de son ambassade, il s'était comporté avec tant de sagesse et de prudence, tout en maintenant les intérêts de sa cour, que le pape, par estime particulière, voulut qu'après sa mort on lui rendît les mêmes honneurs que ceux que l'on accorde, à Rome, aux princes. Il eut trois fils :

1°. François-Annibal III, duc d'Estrées (1), pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'Isle-de-France, mestre-de-camp de cava-

(1) Il portait : Écartelé, au 1 d'argent, à l'osier de sinople, qui est *de Lauzières;* au 2 de gueules, à 2 chèvres d'or, qui est *de Thémines;* au 3 de gueules, au lion couronné d'or, à 13 besants d'argent en orle, qui est *de Cardaillac;* au 4 d'or, à 3 fasces de sable ; au chef d'hermine, qui est de *Clermont-Lodève*. Sur le tout écartelé d'Estrées et de la Cauchie.

lerie, décédé à Paris le 11 septembre 1698. Louis-Armand d'Estrées de Lauzières-Thémines, duc d'Estrées, pair de France, gouverneur de l'Isle-de-France, fils de François-Annibal III, mourut sans postérité, à Paris, le 16 juillet 1723, le dernier rejeton mâle de sa branche. Le duché-pairie d'Estrées passa alors au chef de la seconde, dont on va parler;

2°. Louis-Charles d'Estrées, marquis de Thémines, capitaine de vaisseau, mort le 5 mai 1672;

3°. Jean d'Estrées, abbé de Conches, nommé, en 1681, évêque de Laon, duc et pair de France, mort le 1er décembre 1694, à l'âge de 43 ans. (Voyez *le P. Anselme*, t. II, p. 132.)

Jean, comte d'Estrées (1), frère de François-Annibal II, et auteur de la seconde branche, naquit en 1628. Il fut créé lieutenant-général des armées du roi le 16 juin 1655, après s'être distingué par la plus brillante valeur dans onze campagnes. En 1668, le roi le mît avec le même grade à la tête des armées navales Digne rival de Ruyter, il combattit souvent et avec succès les forces hollandaises commandées par ce marin célèbre, notamment les 7 juin 1672 et 7 juin 1673. Le 23 février 1677, il détruisit l'escadre du vice-amiral Binck à Tabago, soumit l'île du Cap-Vert, le 21 octobre, et conquit Tabago le 8 décembre. Il reçut le bâton de maréchal de France le 24 mars 1681, et fut nommé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre 1688. Il brûla une flotte de 16 vaisseaux anglais, près de Malaga, au mois d'avril 1692. Le roi le créa vice-amiral de France et vice-roi de l'Amérique. Le comte d'Estrées mourut à Paris, le 19 mars 1707, avec la réputation d'un des plus grands hommes de mer de son temps. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Victor-Marie, qui suit;

2°. Jean d'Estrées, prélat, commandeur des ordres du Roi, en 1705, nommé archevêque de Cambray en 1716, membre du conseil des affaires étrangères, l'un des 40 de l'académie-française, décédé le 3 mars 1718, avant d'avoir reçu ses bulles. Il avait été chargé par le roi de deux ambassades, en Portugal en 1692, et en Espagne en 1303.

Victor-Marie, duc d'Estrées, pair, maréchal et vice-amiral de France, grand-d'Espagne, vice-roi de l'Amérique, soutint digne-

(1) Il portait ses armes écartelées d'Estrées et de la Cauchie.

ment la gloire que son père avait acquise à la marine française. On dut à une habile manœuvre qu'il opéra le succès de la bataille navale remportée par le comte de Toulouse, le 24 août 1704, à onze lieues de Malaga. Il fut reçu à l'académie-française le 23 mars 1715, et nommé la même année membre du conseil de régence et président du conseil de la marine. Enfin, on le créa ministre-d'état au mois de novembre 1733. Il mourut à Paris le 27 décembre 1737, le dernier de sa maison, emportant les regrets et l'estime de toutes les classes de la société (1). Marie-Anne-Catherine d'Estrées, sa sœur, ayant épousé, le 28 novembre 1691, Michel-François le Tellier, marquis de Courtenvaux, colonel des cent-suisses de la garde du roi, il fut stipulé que le fils puîné qui naîtrait de leur mariage ajouterait le nom *d'Estrées* à celui de le Tellier, ce qui s'effectua en la personne de Louis-Charles-César le Tellier, comte d'Estrées, marquis de Courtenvaux, maréchal de France, chevalier des ordres du Roi et ministre-d'état, mort sans postérité en 1771.

Les familles alliées à la maison d'Estrées sont celles *de Beaumont*, près Corbie, *de Belloy*, *de Merlin-Mazancourt*, *d'Aix*, en Artois, *de Flandre-Drinckam*, *d'Aunoy*, *de Hennin*, *d'Isque*, *de Quereques*, *de la Cauchie*, *du Val de Bruneval*, *de Buissy*, *de Bourbon-Vendôme*, *de Longueval*, *de Pymont*, *de Broc*, *de Vendômois*, *Babou de la Bourdaisière*, *de Montluc-Balagny*, *Bournel de Namps*, *d'Amerval*, *de Brancas-Villars*, *de Sanzay*, *de Bethune-Charost*, *Habert de Montmaur*, *de Lorraine-Elbeuf*, *de Lauzières-Thémines*, *de Lionne*, *de Laurens-Ampus*, *Bautru de Nogent*, *Mazarini-Mancini*, *Morin de Châteauneuf*, *le Tellier de Courtenvaux et de Noailles*.

On va donner à la suite de cette notice quelques fragments sur diverses familles *d'Estrées* et *d'Estrés*.

La terre d'ESTRÉES-BLANCHE, située à deux lieues et demie d'Aire, en Artois, a donné son nom à une très-ancienne famille, qui subsistait au quatorzième siècle, et portait pour armoiries : *D'argent, à 3 merlettes de sable.*

---

(1) Ses services et ceux des maréchaux d'Estrées, ses ancêtres, et des deux grands-maîtres de l'artillerie, sont mentionnés dans le tom. V du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, pages 465 à 481.

Une terre D'ESTRÉES, distante de deux lieues de Péronne, en Picardie, était possédée, en 1382, par Jean d'Estrées, lieutenant du prévôt de Saint-Quentin. Il portait : *D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 coquilles de sable.*

D'ESTRÉES, en Tournaisis. Jean, Gocet et Tiron d'Estrées, écuyers, servaient en cette qualité dans les guerres de leur temps en 1338, 1352 et 1354, le premier à la tête de 14 écuyers, le second avec un, et le troisième avec deux écuyers. Ils portaient : *Trois coquilles et une bordure.*

La terre D'ESTRÉES, située non loin de Caulaincourt, en Vermandois, et distante de 4 lieues S.-S.-E. de Cambray, était possédée, au onzième siècle, par une maison puissante, qui y avait fait construire un vaste château. Les premiers possesseurs de cette terre sont Hubert, Hugues, Raoul, Baudouin et Charles d'Estrées, bienfaiteurs des abbayes de Honnecourt, de Saint-Aubert de Cambray et du Mont-Saint-Martin en 1097, 1140, 1156, 1178, 1191, 1200 et 1212. Baudouin d'Estrées, chevalier, gouverneur de Saint-Quentin, vendit, en 1223, à l'abbaye de Saint-Aubert, 31 razières de terre situées au village de Queant, du consentement d'Indeburge *de Silly*, sa femme, et de ses enfants Baudouin, Hubert, Watier, Guillaume et Simon d'Estrées. Ces deux derniers étant en bas âge, furent assistés à cet acte par Baudouin de Choques et Anselme d'Offemont, chevaliers, leurs oncles. Le même Guillaume d'Estrées, devenu chevalier, et époux de Huette *de Neuville-Wistace*, céda, en 1251, à la même abbaye, les droits qu'il avait au village de Gouy, et il fit une autre donation à l'abbaye de Saint-Martin en 1254. Son frère Simon était alors religieux à Saint-Aubert. Baudouin d'Estrées, leur frère aîné, avait aussi donné quelques biens-fonds situés à Gouy, à l'abbaye de Honnecourt, où il fut inhumé en 1216, et sa femme, Mahaut *de Heilly*, en 1259. On ne connaît pas les armoiries de cette ancienne maison. On sait seulement que la terre qui lui a servi de berceau était possédée, en 1501, par la maison de Rubempré.

D'ESTRÉS, seigneurs d'Espey et de Banains, en Bugey, famille issue d'ancienne chevalerie, originaire de Châtillon en Dombes, où vivaient, en 1300 et 1329, Pierre et Guillaume d'Estrés, damoiseaux. Le premier a continué cette ancienne famille, qui a fourni

plusieurs personnages distingués, entr'autres un chancelier de Savoie, et s'est éteinte, vers l'an 1440, dans la personne de Louis d'Estrés, chevalier, seigneur de Banais et de l'Espiney. Il eut un fils naturel, Louis, *bâtard* d'Estrés, qui fut seigneur de l'Espiney, et vivait en 1449. Celui-ci fut père de Pierre d'Estrés, seigneur de l'Espiney, lequel, le 14 janvier 1501, épousa Claudine *de la Baume*, fille naturelle de Claude de la Baume, chevalier, seigneur de l 'Abergement.

Armes : De gueules, fretté d'or.

D'ESTRÉS DE MARNAY, en Berry, famille connue par filiation depuis Jean d'Estrés, seigneur de Marnay, qui vivait en 1530.

Armes : De sable, à trois roses d'argent.

D'ESTREYS, aux Pays-Bas. Élisabeth d'Estreys épousa Jean de Gottignies, *dit* de Glimes, seigneur de Boulers, de Bierbais, etc., comte libre de Tourines.

Armes : D'or, à la bande d'azur.

DE SOREL D'ESTRÉES était le nom d'une ancienne maison de chevalerie qui florissait dans la Flandre-Wallonne, en 1070, suivant une charte de l'abbaye de Marchiennes.

Raoul de Sorel, *dit* d'Estrées, reçut du roi Philippe Auguste, en 1214, le droit qui appartenait à ce prince en la ville de Wé sur Autonne. Guillaume du Châtellier et Raoul de Bethisy lui assignèrent, par ordre du roi, 20 muids de blé de rente, mesure de Crépy, sur le moulin de Crépy, en indemnité de pareille quantité qu'il prélevait naguère sur le moulin de Wé, et qui avait été mise à la disposition des religieuses de Longpré. Il eut pour fils :

Raoul Sorel, *dit* d'Estrées, sire du Bos et de Cerizy, qui, conjointement avec Adenette *de Busancy*, sa femme, deuxième fille de Hervé, vicomte de Busancy, confirma, en 1266, la vente que Geoffroi de Mortemer, vicomte d'Acy, et Hersende de Busancy, sa femme, avaient faite à l'abbaye de Saint-Crépin en Chaye, de biens-fonds situés à Chavigny, à Vaux et à Millancourt. (*Abrégé de l'Hist. de Soissons*, p. 70.) Raoul d'Estrées fut nommé maréchal de France en 1270 (1). Il avait accompagné le roi saint Louis en Afrique,

(1) Le P. Anselme, t. V, p. 596 de son *Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, annonce par erreur Raoul d'Estrées comme appartenant à la province du

à la tête de 6 chevaliers. Au mois de juillet 1281, il donna sous son sceau une quittance de 100 livres tournois à Gui, comte de Flandre. Il y est qualifié *Raoul d'Estrées*, *chevalier*, *sire du Bos*, *maréchal de France*. Il mourut en 1282. Adenette de Busancy lui survécut jusqu'après l'année 1293. Ils eurent, entr'autres enfants :

1°. Raoul d'Estrées, qui était marié, en 1273, avec Marguerite *de Courtenay*, seconde fille de Guillaume de Courtenay, seigneur de Champignelles, et de Marguerite de Bourgogne-Châlon, et sœur de Pierre de Courtenay, qui avait accordé leur mariage en présence du roi. Raoul n'eut qu'un fils nommé Raoul de Wé (1), écuyer, lequel, en 1292, plaidait contre le comte de Nevers, pour une rente qui avait appartenu au maréchal d'Estrées, son aïeul. Marguerite de Courtenay se remaria, avant la Toussaint 1285, avec Renaud de Trie;

2°. Gui de Sorel, gouverneur de Hesdin en 1321;

3°. Catherine d'Estrées, femme 1° de Wauthier *d'Antoing*, seigneur de Bertonne; 2° de Louis *du Plessis-Brion*, vivant en 1312.

Armes : D'argent, à une quintefeuille de gueules; et 8 merlettes de sable en orle.

Maine Il donne un fragment tel, à peu de chose près, qu'on l'a rapporté ici, sur la famille de ce maréchal, dont l'origine ne nous semble pas différente de celle des anciens seigneurs d'Estrées, près Caulaincourt, en Vermandois. Il est très-probable que le nom *de Sorel* (et non pas *Sores*, comme l'écrit le P. Anselme), n'a été porté qu'accidentellement par cette famille, soit par alliance, soit par substitution de l'ancienne et illustre maison *de Sorel*, en Picardie, qui portait pour armoiries : *De gueules, à deux léopards d'argent*, et pour cri : *Normandie.* Il existait aussi une autre famille de Sorel dans les Ardennes, portant pour armoiries : *De sable, à la bande d'argent, accompagnée de 6 fleurs de lys du même en orle.* Ces familles n'ont rien de commun avec celle *de Soreau* ou *Sorel*, originaire du Noyonnais, dont était la belle Agnès Sorel, maîtresse du roi Charles VII, et qui portait pour armoiries : *D'argent, au sureau de sable.*

(1) La terre de *Wé* ou *Vé*, dont Raoul fut apanagé, est située dans les Ardennes, près de Carignan. Elle était possédée, vers 1340, par Manessier, seigneur de Wé, qui s'allia avec *Jacqueline*, laquelle étant veuve se remaria, avant l'année 1349, avec Henri de Meudon, chevalier, maître de la vennerie et des eaux et forêts du roi. Elle eut de son premier mari :

1°. Jean, qui suit;

2°. Perronnelle de Wé, qui était mariée, en 1364, avec Robert *de Saint-Clerc*, chevalier.

Jean, sire de Wé, chevalier, fut nommé par le roi pour recevoir les montres des garnisons de Flandre, selon une quittance qu'il donna à Guillemin d'Enfernet, trésorier des guerres, le 1er février 1386. Il en scella une seconde de son sceau, représentant *un orle de huit merlettes et une quintefeuille en cœur;* pour supports : *deux sphinx*, et pour cimier : *deux pates d'écrevisse*; le 1er février 1389, quittance dans laquelle il est qualifié lieutenant des maréchaux de France en Flandre. Il servait alors avec 5 écuyers de sa compagnie à la garde du port de l'Écluse. (*Originaux.*) L'ordre des temps permet de croire qu'il fut père de Jeanne de Wé, mariée, vers l'an 1400, avec Bernard, seigneur *de Châteauvillain.*

DE FRONSAC,

VICOMTES DE FRONSAC, *en Guienne.*



ARMES : *D'azur, à trois demi-pals d'or, mouvants du chef.* Couronne de vicomte.

La ville DE FRONSAC, chef-lieu du petit pays de *Fronsadais* (1), en Guienne, située sur la rive droite de la rivière d'Ille, près de son confluent avec la Dordogne, à cinq lieues et demie E.-N.-E. de Bordeaux, était défendue jadis par un château que l'on dit avoir été bâti par Charlemagne en 770, et qui a été démoli. Cette ville paraît être devenue, au dixième siècle, l'apanage d'un cadet des comtes de Bordeaux, puînés des ducs de Gascogne, et cet apanage reçut le titre de vicomté, comme c'était l'usage à l'égard des cadets issus de race comtale. Grimoard, vicomte de Fronsac, épousa,

(1) Le pays de Fronsadais est borné au nord par la Saintonge, au sud par la Dordogne, qui le sépare du pays d'Entre-Deux-Mers, à l'est par la rivière d'Ille et à l'ouest par le Cubzaguès. Il a cinq lieues de longueur et environ deux lieues et demie de largeur, ce qui peut être évalué à huit lieues carrées. Ce domaine est, par rapport au produit du sol et à la température du climat, un des plus riches du royaume.

vers l'an 980, Dea de Montignac, dont il eut deux filles, Alaaz, dame de Fronsac, terre qu'elle porta à Alduin II, comte d'Angoulême, mort en 1032, et Adèle de Fronsac (1), mariée, vers l'an 1008, avec Hélie II, comte de Périgord, suivant la chronique de l'abbaye de Guîtres. La maison d'Angoulême apanagea un de ses rameaux de la vicomté de Fronsac, qui forma la seconde race de ces vicomtes. (*Voyez la notice* DE MATHAS.)

V. Raimond Iᵉʳ D'ANGOULÊME, second fils de Guillaume Taillefer, IIIᵉ du nom, comte d'Angoulême, et de Vitapoy, dame de Benauges et de Saint-Macaire, eut en apanage la vicomté de Fronsac, dont il transmit le nom et la possession à ses descendants. Il mourut, vers l'an 1150, laissant, entr'autres enfants, Guillaume-Amanieu Iᵉʳ, qui suit.

N....

VI. Guillaume-Amanieu, Iᵉʳ du nom, vicomte DE FRONSAC, était présent, lorsque Richard, duc d'Aquitaine et roi d'Angleterre, étant à la Réole, confirma, en 1190, les dons que ses prédecesseurs avaient faits à l'abbaye de la Sauve-Majeure. (*Gallia Christiana*, t. I, col. 988). Vers le même temps, le vicomte Guillaume-Amanieu avait fait une donation à l'abbaye de la Faise. (*Ibid.*, t. II, col. 879). Il eut pour fils Gérard, qui suit.

N....

VII. Gérard, vicomte DE FRONSAC, fit hommage pour cette terre, en 1215 (2), à Garcie de Lort (*de Horto*), archevêque d'Auch. (*Gallia Christ.* t. I, col. 990). On présume que Gérard eut, entr'autres enfants, Raimond II, qui suit.

VIII. Raimond II, vicomte DE FRONSAC, fit, le 16 des calendes de juillet (16 juin) 1235, de concert avec Raimond Gombauld de

---

(1) Des cadets de cette première maison de Fronsac existaient à la fin du onzième siècle, entr'autres, Gaucelin-Arnaud de Fronsac en 1080, et Raimond-Arnaud de Fronsac, qui fut témoin, avec Pierre, fils d'Aimon de Blaye, d'une charte de donation faite, avant 1095, à l'abbaye de la Sauve, par Gaucelin de Saint-Émilion. (*Grand cartulaire de la Sauve,* fol. 60.)

(2) Le *Gallia Christiana* qualifie Gérard *comte* de Fronsac. C'est une erreur de copiste : il faut lire *vicomte.*

Vayres, et à la prière de Grimoard de la Faye, évêque de Comminges, donation à l'abbaye de la Sauve du droit qu'ils pouvaient avoir sur la dîme de Baron. (*Ibid.*, col. 1098.) En 1242, le vicomte Raimond II donna Guillaume-Amanieu, son fils aîné, en otage au roi d'Angleterre pour garant d'un traité qu'il avait fait avec ce prince, contre lequel il était en guerre, ligué avec Guillaume-Arnaud, seigneur de Tentalon. Le 22 août de la même année, le vicomte de Fronsac rentra dans la possession de Bourg-sur-Mer, que lui avait enlevé Arnaud, seigneur de Blanquefort, et le roi d'Angleterre fit conclure aux parties une trève qui devait durer jusqu'à la fête de Saint-André de l'année suivante. Il rendit hommage au comte de Périgord en 1250, et fit, en 1253, une invasion sur les terres du roi d'Angleterre, conjointement avec Gaston de Béarn, le vicomte de Castillon, Bernard de Beauville, et le maire et les jurats de la ville de la Réole. Il vivait encore en 1261, date d'un arrêt du parlement de Paris qu'il obtint contre le roi d'Angleterre. (*Rymer*, Actes Publics, t. I, partie 1re, fol. 144, 496, 497; t. II, p. 408.) Raimond II avait épousé Espagne DE BOURG, dame de Bourg-sur-Mer, nommée dans un hommage rendu, en 1274, à Raimond, vicomte de Fronsac, son fils, par Geoffroi de Gombauld, damoiseau. (*Manuscrits de l'abbé de Camps*, portefeuille 82, année 1274, fol. 9 et 10.) Leurs enfants furent :

DE BOURG : palé d'or et de gueules; au franc canton d'argent, chargé de 5 mouchetures d'hermine de sable.

1°. Guillaume-Amanieu II, qui suit;

2°. Raimond III, mentionné après la postérité de son frère aîné;

3°. Beguier de Fronsac, chevalier. Il fut du nombre des seigneurs de la Guienne qui, par acte du 15 octobre 1272, s'obligèrent, sous peine de 500 marcs de sterlings, à servir en personne le roi d'Angleterre, lorsqu'ils en seraient requis. (*Bur. des finances de Bordeaux*, reg. C, fol. 98, verso);

4°. Bertrand de Fronsac, damoiseau. En 1290, il scella un accord fait entre les chevaliers et damoiseaux de Landeron, d'une part, et de l'autre le seigneur et la commune de Montségur, au sujet des limites de ces lieux. Bertrand de Fronsac paraît être mort sans postérité;

5°. Tors de Fronsac, seconde femme, vers 1270, de Gui VI, seigneur de *la Rochefoucauld*, de Verteuil, etc., qui, le.... novembre 1285, donna au vicomte Guillaume-Amanieu de Fronsac, son beau-frère, quittance de la somme de 55,000 sous pour la dot de sa femme. Celle-ci ne vivait plus le mercredi avant la Pentecôte 1292, époque à laquelle Gui de la Rochefoucauld révoqua une donation qu'il avait faite à cette dame et au fils qu'il en avait eu, nommé Fergand de la Rochefoucauld, à l'effet de faire

entrer ses autres enfants en partage plus égal. (*Arch. du château de la Rochefoucauld*);

6°. N.... de Fronsac, femme de Guillaume *Ayx* ou *d'Aitz*, chevalier, auquel le roi d'Angleterre, par mandement du 8 juillet 1281, adressé à son sénéchal d'Aquitaine, fit remettre ce que feu Raimond, vicomte de Fronsac, lui avait concédé dans les château et châtellenie de Bourg-sur-Mer. Guillaume Aix en fit hommage le même jour au monarque anglais. (*Cop. des titres tirés de la tour de Londres, par M. de Brequigny, Guienne*, n° 522, fol. 87.)

IX. Guillaume-Amanieu, II° du nom, vicomte DE FRONSAC en 1279, chevalier, obtint d'Édouard I, roi d'Angleterre, le 24 août 1283 (*v. st.*), des lettres par lesquelles ce prince déclara que, si le fief du château de Fronsac, que feu le vicomte Raimond, père de Guillaume-Amanieu, avait reconnu tenir du comte de Périgord, retournait à S. M. B. ou à ses successeurs, l'aveu (ou hommage) rendu par son père ne lui porterait aucun préjudice pour la propriété de ce château. Le même jour, Édouard I adressa deux mandements, l'un à G. de Gienville, pour faire rendre à Guillaume-Amanieu la forêt d'Araby, que le sénéchal de Gascogne avait en son pouvoir, et l'autre au vicomte de Fronsac, pour retirer sans délai quelques fiefs nobles entre la Dordogne, que ce vicomte disait tenir du roi en main ignoble et morte, ce qui, étant contraire au statut de la cour de France, serait préjudiciable aux intérêts de S. M. britannique. (*Ibid.*, n° 441, 442 et 443, fol. 107.) Il fit son testament, le dimanche fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe (25 juillet) 1288. Il élut sa sépulture dans l'église Saint-Pierre de Fronsac, auprès de la tombe de son père, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Géraude DE MADAILLAN, son épouse, Guillaume Ayx, chevalier, qu'il qualifie son frère, Guillaume-Aramond de Gensac, damoiseau, Amanieu de Fossat, chevalier, Amanieu de Madaillan, frère de sa femme, Géraud de Saye, chevalier, et Guillaume-Amanieu de Saye et Pierre de Paissiers, damoiseaux. Les témoins de cet acte, scellé du sceau du vicomte Guillaume-Amanieu, et de Guillain de Rossay, chevalier, châtelain de Parcou (*de Parcollo*), furent Hélie Lambert, clerc, Raimond de Sauzet, Pierre de Blaye, etc., valets. (*Rec. de Doat*, vol. 4, testaments, fol. 83). Guillaume-Amanieu vivait encore en 1315, et il eut deux fils :

DE MADAILLAN : écartelé, aux 1 et 4 tranchés d'or et de gueules, qui est *de Madaillan*; aux 2 et 3 d'azur, au lion d'or, qui est *de Lesparre*.

1°. Raimond III, vicomte de Fronsac, qui reçut des lettres du roi d'Angleterre pour se rendre à l'armée, en date d'Yorck le 5 avril 1312. *Ry*-(*mer*, t. III, fol. 315.) On croit qu'il épousa Jeanne *de la Marque*, dont il n'eut qu'une fille, Jeanne de Fronsac, mariée avec Guillaume *de Penhouet*, maréchal de Bretagne, aux descendants duquel elle transmit des droits sur la vicomté de Fronsac;

2°. Guillaume-Amanieu, auquel son père légua 50 livres de rente. Il mourut sans postérité.

IX. Raimond III, vicomte DE FRONSAC en partie, second fils du vicomte Raimond II, et d'Espagne de Bourg-sur-Mer, rendit hommage au comte de Périgord en 1274 et en 1277. (*Arch. du château de Nérac*, liasse 26, col. A. I, fol. 24 de l'inventaire.) Il est nommé dans les lettres d'Édouard, roi d'Angleterre, adressées au roi de France, le 8 juin 1275, et l'on voit par d'autres lettres du 5 juin 1276, que le vicomte avait avec Édouard I un différent qui était soumis au jugement du roi de France. (*Rymer*, t. II, pp. 50, 65). Le vendredi après la fête de Saint-Pierre aux Liens, Jean d'Arrablay, sénéchal de Périgord et de Quercy, reconnut qu'il était dû pour les appointements de Raimond, vicomte de Fronsac, et ceux de sa suite, pour la garde de Fronsac, depuis la Saint-Michel précédente, la somme de 2077 l. 10 s., somme qu'il n'avait pas encore touchée le jeudi après la Trinité 1309. (*Cabinet des titres*, *à la Biblioth. du Roi*, 2ᵉ *série*, *originaux en parchemin*.) Il avait épousé, vers l'an 1300, Yolande DE SOLER, fille et héritière d'Arnaud-Raimond de Soler, chevalier, seigneur de Belin. Le 3 mars 1314, elle donna pouvoir à Raimond *de Colraco* pour traiter avec Austence Jourdain, procureur fondé du roi d'Angleterre, sur le fait de la haute et basse justice de Fronsac, et de ses hommes, fiefs et arrière-fiefs. Le 3, à l'issue de mars 1315, Yolande passa un traité avec le même monarque; par le premier article, il fut statué que la justice haute et basse, mère, mixte et impaire du château et bourg d'Uza resterait à cette dame. (*Rymer*, t. III, pp. 508, 514.) Elle céda à Amanieu d'Albret les droits qu'elle avait en la vicomté de Tartas, moyennant 400 livres, le 15 juillet 1316; et le sire d'Albret lui assigna la seigneurie de Rochefort, près la Rochelle, pour le mariage d'Assalide d'Albret avec le fils de la vicomtesse. (*Manuscrits d'Oihenart.*) Elle eut, entr'autres enfants, Raimond IV, qui suit.

DE SOLER :

X. Raimond IV, vicomte DE FRONSAC, né en 1309, fit, étant sous la tutelle de sa mère, Yolande de Soler, et de Guillaume-Amanieu



de Fronsac, son oncle paternel, un traité avec le roi d'Angleterre, à Westminster, le 20 avril 1315. Il est dit dans cet acte qu'il y avait eu depuis long-temps des contestations entre les vicomtes de Fronsac, prédécesseurs de Raimond, et feu Édouard (I), roi d'Angleterre, au sujet de la restitution du château de Bourg-sur-Mer et de plusieurs autres lieux dont les vicomtes de Fronsac se plaignaient d'avoir été dépouillés par les agents de l'Angleterre. (*Rymer*, t. III, p. 517.) Le vicomte Raimond IV épousa, à l'âge de quatorze ans moins quatre semaines, et avec le consentement d'Arnaud de la Lande, seigneur de la Brède, par contrat du 11 août 1323, Assalide D'ALBRET, fille et héritière d'Amanieu VII, sire d'Albret, et de Rose de Bourg. Elle eut en dot 250 liv. de rente, et 2000 liv. bordelaises de douaire. Ce contrat fut passé en présence de Renaud de Pons, seigneur de Riberac, Arnaud-Bernard de Preissac, Alexandre de Caumont, co-seigneur de Sainte-Baseille, Arnaud de Noailhan, Guirald et Gaillard de Tastes, Bertrand de Pompejac, chevaliers, Aiquelm-Guillaume, sire de Lesparre, Pierre de Gavarret, Amanieu de la Motte, co-seigneur de Castelnau, Aimery de Bourg et Arnaud de Curton, damoiseaux. Le vicomte de Fronsac fut un des seigneurs auxquels le roi d'Angleterre écrivit, le 25 juin 1337, pour les louer de leur bonne conduite. (*Ibid.*, t. IV, fol. 766.) Le 8 mai 1341, Raimond IV passa un accord avec Berard d'Albret, seigneur de Vayres et de Rions; et par cet acte, passé en présence de Guiraud du Puch, licencié ès-lois, Arnaud de Curton, seigneur de Ramefort, Gausbert de Mayrac, seigneur de Théobon, Gaillard de Curton, Bernard de Bedac et Pierre d'Elbès, donzels, Berard d'Albret reconnut tenir son château de Vayres à foi et hommage du vicomte de Fronsac. (*Rec. de Doat*, t. 187, p. 172.) Le vicomte Raimond fit, le 1er juin 1342, un traité avec le roi d'Angleterre, par lequel il fut statué que, si la trève se concluait entre la France et S. M. B., le vicomte de Fronsac, ses compagnons, sujets et adhérents, seraient compris dans cette paix ou trève, et que le roi d'Angleterre les tiendrait sous sa foi et hommage à perpétuité, sans aucun intermédiaire. Ce monarque promit de garantir au vicomte Raimond la possession de la vicomté, du lieu et du château de Fronsac, contre toutes personnes, à ses propres frais, nonobstant l'hommage que ce vicomte avait rendu au roi Philippe de Valois ou au comte de Périgord. (*Rymer*, t. V,

D'ALBRET : de gueules plein.

fol. 319.) On voit par des lettres du roi d'Angleterre, datées de Calais le 2 juin 1347, que le vicomte de Fronsac servait ce prince avec constance. (*Ibid.*, p. 567.) Son dévouement lui avait même attiré la confiscation de ses biens; mais il y fut rétabli, en abjurant le parti des Anglais, par Charles d'Espagne, comte d'Angoulême, connétable de France, le 23 janvier 1352, (*v. st.*), et il fit serment au roi de France sur les saints évangiles de le servir ainsi que les rois, ses successeurs, envers et contre tous, et de lui remettre ses places et forteresses en temps de guerre, pour y tenir garnison aux frais de S. M. De son côté, Édouard III, roi d'Angleterre, fit don, le 4 mars de la même année 1352 (*v. st.*), à Guillaume-Sans de Pommiers et à Jeanne de Fronsac, sa femme, de tout le droit qu'il pourrait avoir sur l'héritage de Raimond, vicomte de Fronsac. Le traité du 23 janvier 1352 fut ratifié par Raimond IV le 30 janvier 1353. On voit par cet acte, qu'outre ce vicomte et ses vassaux, l'abbé et les habitants de Guîtres, et des châteaux d'Abzac, de Coutras et du Temple de Saint-Michel, Guillaume d'Aix et Pierre de Bar, chevaliers, Oger de Saint-Quentin, Guillaume de Bar, Bernard Ourry, Guillet de Ségur, Jean de Luc, et plusieurs autres écuyers, avaient abandonné l'Angleterre pour se rallier à la France. (*Extr. du trésor des chartes*, *mélanges*, t. IX, Angl. 8, n° 12.) On croit que le vicomte Raimond IV périt peu de temps après dans ces guerres, n'ayant eu d'Assalide d'Albret, son épouse, qu'une fille, nommée Jeanne, qui suit.

XI. Jeanne DE FRONSAC, émancipée par son père le 17 avril 1341, était alors mariée avec Guillaume-Sans DE POMMIERS, auquel Édouard III, roi d'Angleterre, concéda, le 1er juin 1341, les coutumes de Royan, avec leur dépendance, en Bordelais, provenant de Bernard d'Albret. (*Rec. de M. de Brequigny*, carton Guienne, nos 6, 258.) Jeanne de Fronsac obtint, conjointement avec son mari, et en récompense des services de ce dernier, des lettres-patentes d'Édouard III, roi d'Angleterre, du 4 mars 1352 (*v. st.*), par lesquelles ce prince leur fit don des droits qu'il avait sur l'hérédité du vicomte Raimond, père de Jeanne. (*Manus. d'Oihenart*, à la Bibliothéque du Roi, cotés *Inventaires*, vol. 58, pag. LL; *Bureau des finances de Bordeaux*, reg. C, fol. 248 verso.) Le roi d'Angleterre confirma, le 30 mars 1355, une donation faite par ces deux époux. Les enfants provenus de leur mariage furent :

DE POMMIERS : fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.



1°. Guillaume-Sans de Pommiers, vicomte de Fronsac, qui, ayant été fait prisonnier par les Anglais, dans les guerres de Guienne, fut décapité à Bordeaux;

2°. Jean de Pommiers, seigneur de Lescun, qui fit son testament en 1395, et laissa de Souveraine *d'Albret*, sa femme :

Jeanne de Pommiers, mariée avec François de Montferrand. Elle fut l'aïeule d'Isabeau de Montferrand, femme de Pierre de Lur, seigneur d'Uza. Ces deux derniers époux s'opposèrent, en 1480, à la publication du don de la terre de Fronsac fait, en 1477, par le roi Louis XI à Odet d'Aydie, comte de Comminges; cependant ils cédèrent leurs prétentions à celui-ci, par actes des 12 août 1483 et 16 février 1493;

3°. Marguerite de Pommiers, femme de Pey *de Fontaines*, surnommé le Béarnais. Un jugement du 25 octobre 1389 lui adjugea la troième partie de Fronsac. Elle fit son testament en 1400;

4°. Assalide de Pommiers, femme d'Hélie *de Talleyrand*, seigneur de Grignols. Elle céda ses droits sur la terre de Fronsac à sa sœur Marguerite le 19 août 1375.

La vicomté de Fronsac fut érigée en comté, par lettres de 1551 et 1555, en faveur d'Antoine de Lustrac, dont la fille unique, Marguerite de Lustrac, porta ce comté en mariage, d'abord à Jacques d'Albon-Saint-André, maréchal de Fronsac, qui en obtint l'érection en marquisat au mois de décembre 1566, ensuite à Geoffroi, baron de Caumont, qu'elle épousa en 1568. Leur fille, Anne de Caumont, fut mariée, en 1595, avec François d'Orléans-Longueville, comte de Saint-Pol, créé duc de Fronsac, pair de France en 1608. Cette pairie s'éteignit dans sa personne le 7 octobre 1631, mais le roi la fit revivre, en 1634, en faveur du cardinal de Richelieu, qui avait acquis la terre de Fronsac; elle passa successivement dans les maisons de Maillé et de Bourbon-Condé, et elle rentra enfin par cession dans la maison de Vignerot du Plessis-Richelieu, qui l'a possédée jusqu'à l'époque de la révolution.

DE GASCQ DE MIALET,

SEIGNEURS DE LA GASCQUIE, DE PRENDEMIES, DE MIALET, DU BOUISSOU, DE MAURIAC-LÈS-CARDAILLAC, DE PLAISANCE, etc., *en Quercy.*



ARMES : *De gueules, à la bande d'or, accompagnée de 5 molettes d'éperon du même en orle, 3 en chef et 2 en pointe.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La famille DE GASCQ * (*de Vasconis* dans les anciennes chartes latines), originaire du Quercy, figure parmi l'ancienne chevalerie de cette province depuis le commencement du douzième

* Le nom DE GASCQ, qu'on trouve aussi orthographié dans les anciens actes *Gasc, Guasc, Gasq* et *Gast,* était répandu dans le Languedoc et la Guienne, dès le treizième siècle. On voit Adémar et Guiraud de Gasc, damoiseaux, faire une cession de dîme au prieuré de Sainte-Martiane d'Albi, le samedi avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1288. (*Recueil de Doat,* t. 107, p. 352.) Nobles S. (peut-être Sicard) et R. (sans doute Raimond ou Rigal) de Gasq, damoiseaux de l'Albigeois, figurent comme parents de Garsinde de Montagut, veuve de Bertrand de Montagut, damoiseau, dans des lettres données le 30 novembre 1314, par Jean Bertrand, sénéchal de Périgord et de Quercy, pour le mariage d'Helix de Montagut, fille de Garsende, avec Bernard de Guiscard, III[e] du nom, damoiseau, seigneur de la Coste et de Moncuq en Quercy. (*Armorial général de France,* art. GUISCARD, reg.

siècle, et elle s'est constamment rendue recommandable par ses services et ses alliances. Son premier auteur connu est Guillaume de Gascq, qui suit.

IV, p. X, n° XXXIII.) On présume ces de Gasc ou Gasq auteurs d'une branche qui subsistait encore en Languedoc, au dix-septième siècle, sous la dénomination de *seigneurs de Maglines et de Saint-Marcel d'Ardèche.*

Dès la fin du dixième siècle, une maison de Gascq subsistait avec éclat en Gascogne, dans la personne de Sanche-Aner de Gascq, nommé, avec plusieurs princes et barons d'Aquitaine, dans la charte de fondation du monastère de Saint-Pé de Generez, au diocèse de Tarbes, émanée de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne en 1010, mort en 1032, dates qui doivent servir à fixer approximativement l'époque de cette fondation, dont la charte n'est point datée. (*Gallia christ.*, t. I, *instrumenta*, p. 194, col. 2.) Plus tard, on voit Élise de Gascq, nommée dans une charte donnée en 1361, en faveur de l'abbaye de la Sauve majeure, par Guillaume, évêque de Bazas.

Le 30 mars 1452, le roi Charles VII, étant à Montils-lès-Tours, accorda des lettres de naturalisation à noble Monréal de Gascq, écuyer d'écurie de S. M., et originaire du royaume d'Angleterre.

Arnaud de Gascq, était abbé de Saint-Ferme, diocèse deBazas, en 1597. On ignore si de la même famille était Guillaume de Gascq, baron de Portes, seigneur de Razac et de Blagnac, trésorier de France en la généralité de Guienne, et intendant en cette province, père, par Béatrix *du Puy,* son épouse, fille de Gaspard du Puy, écuyer, 1° de Jean de Gascq, dont la postérité est rapportée t. VII, p. 109 du *Dict. de la Noblesse*, in-4°; 2° de Jeanne du Gascq, femme de Jean IV *de Ségur,* seigneur de Frans, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur de Bruniquel, en Quercy; 3° de Marguerite de Gascq, femme, vers 1580, de Nicolas *de Combabessouze,* seigneur de Loupiac et de Saint-Quentin, conseiller en la grand'chambre du parlement de Bordeaux; 4° enfin de Sibylle de Gascq, femme de Jacques *des Aigues,* fils de Jacques des Aigues, conseiller au grand-conseil, et de Mathive de Morian. Le armes de cette famille, qui possédait encore en 1700 les terres seigneuriales de la Roche et de Cocumont, en Bazadais, sont *d'azur, au lion d'or; au chef d'argent, chargé de* 3 *molettes d'éperon d'azur.*

Une maison de *Guast* ou de *Guasc,* seigneurs de Montmirail et de Saint-Savornin au Comtat, marquis de Montgauger et seigneurs de Lussaut, en Touraine, et dont l'ancienneté remonte à Bertrand de Guast, chevalier, du bourg de Thor, au diocèse de Cavaillon, en 1297, a pour berceau traditionnel la province de Guienne. Cette maison, distinguée par de nombreux services et d'illustres alliances, porte pour armoiries *d'azur, à* 5 *besants d'or,* 2, 2 et 1.

Une autre famille *de Gast,* existait au commencement du quinzième siècle, dans la personne d'Antoine de Gast, qui servait avec 20 arbalètriers à cheval contre les Anglais, sous Guichard Dauphin, suivant une quittance qu'il donna, le 24 juillet 1413, pour ses appointements militaires et ceux de sa compagnie. Elle

I. Guillaume de Gascq, Ier du nom, chevalier, vivait vers l'an 1120. On voit par plusieurs actes qu'il eut cinq fils: N....

---

est scellée de son sceau, représentant 3 *fleurs de souci*, et ayant pour supports : deux lions.

Il existait à Plaisance, en Armagnac, une famille *Gasc*, dont était Joseph Gasc, bourgeois de cette ville, lequel, en 1699, fit registrer à l'Armorial général ses armoiries : *d'or, au lion léopardé de sable, sur une terrasse de sinople.*

Pierre *Gasc*, conseiller du roi, maire de la Bastide de Pradines, près Saint-Afrique, en Rouergue, fit à la même époque un semblable enregistrement de ses armoiries : *écartelées, aux 1 et 4 d'argent, au chêne de sinople; aux 2 et 3 d'or, à l'aigle d'azur.*

Ces deux familles n'ont rien de commun avec l'ancienne maison de Gascq, dont on rapporte ici la généalogie.

Un Pierre de Gascq, (*Gasconis* ou *Vasconis*), est cité dans le cartulaire de Saint-Flour, sous l'année 1207. (*Manus. de l'abbé de Camps, t.* 83, *à la Bibl. du Roi.*)

Une terre de *Gasques*, située à cinq quarts de lieue de Villeneuve d'Agen, paraît avoir été le berceau d'une maison, qui, dès le commencement du douzième siècle, avait étendu ses rameaux jusques dans le Périgord. Raimond *de Gasques*, Ier du nom (*de Gasquis*), fut présent, le jour de la Circoncision, vers l'an 1137, avec Pons de Sainte-Alvère et Aimeric de Limeuil, à la confirmation d'une donation faite à Gérald, abbé de Cadoin, par Raimond de Saint-Gilles et Sicard Ferles, frères (utérins). (*Cart. de Cadoin,* fol. 12.) Raimond paraît avoir eu pour fils :

1°. Raimond II, qui suit ;
2°. Arvé de Gasques (*Arveo de Gaschis*), chevalier, qui fut présent, avec Guillaume de la Mothe, Guillaume de Marzac, etc., aussi chevaliers, à une donation faite, vers l'an 1158, par Aiceline de la Barde, Pierre et Gérald, ses fils, à Ramnulfe, abbé de Cadoin. (*Ibid.*, fol. 68.)

Raimond *de Gasques*, IIe du nom, chevalier, fut témoin, avec deux autres chevaliers nommés Raoul de Saint-Chamassy et Girard Sicard, d'une charte de donation faite, en 1179, à l'abbaye de Cadoin, par Grimoard de Limeuil, Alaïs, sa femme, et Grimoard et Aimeric de Limeuil, leurs fils.

Au commencement du quatorzième siècle, cette maison subsistait en plusieurs branches, dont trois étaient représentées par trois sujets du même nom, savoir, Bernard *de Gasques*, de Perdigat, Bernard *de Gasques*, damoiseau d'Audrix, et Bernard *de Gasques*, damoiseau de Limeuil, lesquels furent témoins, le lundi après la Purification de la Vierge 1321 (*v, st.*), d'une vente faite par Arnaud Delmas, d'Audrix, à Bernard de Ségur, damoiseau, de la paroisse de Doissac, de 12 deniers de rente. (*Arch. de Sainte-Alvère*, première liasse, chap. II, col. 1321.)

Arvé et Bernard *de Gasques* sont nommés dans un titre de 1336. (*Ibid.*)

Pierre *de Gasques* donna, le 26 décembre 1341, une quittance de ses appointements militaires, comme servant dans la compagnie d'arbalètriers de Rai-

1°. Bertrand de Gascq, qui, par son testament fait vers l'an 1168, partagea ses biens entre ses frères et neveux, et mourut sans postérité;

2°. Arnaud de Gascq, légataire de son frère vers 1168. Il est rappelé dans une transaction de 1170, et mourut sans enfants;

3°. Hugues de Gascq, qui n'avait encore qu'une fille lors du testament de son frère aîné. L'acte de 1170 lui donne encore trois fils :

A. Bernard de Gascq, qualifié principal héritier de Bertrand, son oncle, en 1170;

B. Pierre de Gascq, } vivants en 1170;
C. Guillaume de Gascq, }

D. Bertrande de Gascq, légataire de Bernard, son oncle. On croit qu'elle mourut avant 1170;

4°. Guillaume de Gascq, chevalier, mort avant l'an 1168, et rappelé comme père de :

A. Bertrand de Gascq, cité comme fils de *monseigneur* Guillaume de Gascq, dans une transaction qu'il passa avec Bernard de Gascq, fils de *monseigneur* Rigal de Gascq, d'après une sentence arbitrale prononcée, au mois d'août 1170, par Hugues de Ladirac et Hugues de Caussé;

B. Hugues de Gascq, auquel son oncle légua le tènement des Cabrières. On ignore s'il a eu des descendants;

5°. Raimond Ier, dont l'article suit.

II. Raimond, *aliàs*, Rigal DE GASCQ, Ier du nom, chevalier, ne vi-

---

mond-Bernard de Durfort, chevalier, seigneur de la Capelle. (*Original en parchemin, conservé aux archives de M. de Courcelles.*)

Le lundi avant la fête de Saint-Luc évangéliste 1367, Radulphe ou Raoul *de Gasques*, damoiseau, fils de feu Gailhard *de Gasques*, damoiseau de la paroisse de Saint-Pierre de Limeuil, et Marguerite *de Favars*, sa femme, fille de feu Pierre de Favars, de la paroisse de Mauzens, donnèrent en arrentement à Gerald Gontier, de la même paroisse, la borie appelée *Faubonitz*. (*Archives de Sainte-Alvère.*)

Le lundi veille de Sainte-Catherine vierge (vers 1393), Radulphe *de Gasques*, damoiseau de Limeuil, fit son testament, par lequel il fit plusieurs legs aux religieux de Bugue, au prévôt de Paunac, aux chapelains de Saint-Pierre de Limeuil, de Mauzens, d'Audrix, de Sainte-Alvère, etc., nomma pour recueillir sa succession Galienne *de la Roque*, sa femme, avec *Pons de Gasques*, damoiseau, son fils, qu'il chargea de doter *Pros de Gasques*, sa fille, lorsqu'elle se marierait, et substitua à ses deux enfants Aimeric *de Gasques*, son frère. A cet acte furent appelés comme témoins noble et puissant seigneur Jean de Beaufort, chevalier, seigneur de Limeuil, Jean de Chaumont, Jean de Camblazac et Arnaud de Gontaut, damoiseaux. (*Extrait d'un ancien terrier en papier*, 7e class., ch. 11, n° 11.)

vait plus lors du testament de son frère Bertrand, et il est aussi rappelé dans la transaction de 1170. Il eut deux fils :

1°. Bernard Ier, qui suit;
2°. Guillaume de Gascq, vivant en 1170. Il paraît avoir eu trois fils :

A. Raimond de Gascq, co-seigneur de Tégra, près Gramat. Il figure dans un acte du mois de novembre 1266, par lequel lui et ses deux frères d'une part, et de l'autre Rigal de Cavanac, fils de feu noble Guilhem-Robert de Cavanac, tous co-seigneurs de Tégra, et Hugues de Cornils, archiprêtre de Tégra, agissant pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs, affranchirent leurs hommes (serfs) présents et à venir de la ville de Tégra, et leur accordèrent des coutumes. Il paraît que cette ville était possédée en franc aleu par ces seigneurs : car, en faisant cette concession, ils ne font pas la réserve du droit du comte de Toulouse; les parties y parlent en leurs noms et y agissent de leur seule autorité. Ils avaient scellé cet acte de leurs sceaux respectifs, mais ces sceaux n'y existent plus. Par le même acte Raimond, Guillaume et Hugues de Gascq conférent la curatelle de Rigal de Cavanac, mineur, à Raimond de Cornils, archidiacre de Cahors, qui accepta et stipula en cette qualité pour le même Rigal. (*Extrait des Notes Généalogiques de l'abbé la Vaissière*, prieur d'Escamps, au diocèse de Cahors, auteur du projet d'un *Nobiliaire de la Haute-Guienne*, t. II, p. 511.);

B. Guillaume de Gascq, } co-seigneurs de Tégra, vivants en 1266.
C. Hugues de Gascq, }

III. Bernard DE GASCQ, IIe du nom, devait être en bas-âge lorsque son oncle Bertrand lui constitua un legs testamentaire vers l'an 1168. On voit même qu'il eut la plus grande part dans sa succession, aux termes de la transaction qu'il passa, au mois d'août 1170, avec Bertrand de Gascq. Il paraît s'être marié vers l'an 1185, et avoir eu, entr'autres enfants : N....

1°. Guillaume II, qui suit;
2°. Barthélemi de Gascq, religieux à Figeac, en 1251.

IV. Guillaume DE GASCQ, IIe du nom, chevalier de Cardaillac, donna à l'hôpital du Pojolar (aujourd'hui Poujoula), au mois de mai 1255, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, les acapte, services et seigneurie qu'il avait ou pouvait avoir dans la terre que tenait de lui P. la Coste; donation qui fut confirmée par Gaillard de Gascq, son fils, le 18 avril 1275. (*Titre original en parchemin et en idiome languedocien, conservé dans les archives de M. de Courcelles.*) Guillaume de Gascq paraît avoir eu trois fils : N....

1°. Bertrand Ier, qui suit;

2°. Gaillard de Gascq, damoiseau de Cardaillac, qui, par acte du 18 avril 1275, dans lequel il se dit majeur de 25 ans, vendit et abandonna à G. Robert (Rotberz), commandeur de l'hôpital du Pojolar, la justice haute et basse sur le pré de Boissières et ses appartenances, situés dans la paroisse de Camburat, ainsi que 50 sous de Cahors 4 deniers d'acapte et 4 deniers de cens annuel; et par la même charte, qui fut passée dans l'église du Pojolar, en présence de R. de Fontaines, J. de la Tour, prêtres, Foulques de la Roque, damoiseau, Barthélemi del Potz, etc., il confirma la donation que feu monseigneur Guillaume de Gascq, son père, avait faite à ce même hôpital au mois de mai 1255. On ignore si Gaillard a eu postérité;

3°. Guillaume de Gascq, compris dans le rôle d'une promotion de chevaliers faite en 1296.

N.... V. Bertrand de Gascq, Ier du nom, chevalier de Cardaillac, a cette qualité dans une vente que lui fit Raimonde de la Gleize, au mois de mars 1283 (*v. st.*). Il eut, entr'autres enfants :

1°. Pierre de Gascq, damoiseau, puis chevalier de Cardaillac, auquel Pétronille de Polverel fit une vente de biens fonds au mois de février 1285 (*v. st.*) Il est qualifié chevalier dans un acte du 9e jour à l'entrée de février 1298 (*v. st.*), par lequel Gaillarde de Barasc, fille de feu noble homme Arnaud de Barasc, damoiseau, et majeure de 14 ans, déclare avoir été payée et satisfaite de tous ses droits paternels et maternels par noble homme Arnaud de Barasc, chevalier, seigneur du château de Beduer, son frère, auquel elle donna quittance entière et définitive dans le même château, en présence de Hugues de Camburac, docteur en lois, de Pierre de Gascq (Gast), et de Bertrand de Parlan, chevaliers, et de plusieurs autres témoins. Pierre de Gascq a la même qualité dans l'acte de concession d'un four qu'il accorda, au mois de novembre 1299, en faveur des habitants du village de Lourtiguie, paroisse de Fourmagnac. Pierre de Gascq fit hommage, au mois de février 1316 (*v. st.*), au baron de Cardaillac, pour ce qu'il possédait dans la mouvance de cette seigneurie. Pierre de Gascq, Guillaume de Barrière, Odon de Luc, Raimond de Banze, Garin Bonafos, Guillaume de la Roque (*de Roca*), tous chevaliers, Guibert de Felzins, seigneur de Montmurat, Pierre *d'Aurenga*, viguier royal de Figeac, et Guillaume de Montméjean, damoiseaux, furent présents à un accord passé le mardi, lendemain de la Saint-Hilaire pape (22 février) 1319 (*v. st.*), entre Arnaud de Barasc, chevalier, seigneur de Beduer, agissant pour lui et au nom de messire Guillaume de Beaufort, commandeur de l'hôpital du Pojolar, diocèse de Cahors, et Grie de Barasc, prieure du prieuré de Lissac, au même diocèse, par la médiation de noble Bertrand de Cardaillac, da-

moiseau, et de messire N.... Grialou, docteur ès-lois. (*Titres originaux en parchemin, conservé dans les archives de M. de Courcelles*). Pierre de Gascq eut deux fils :

A. Aymeric de Gascq, damoiseau, seigneur de la Gascquie et de Prendemies (1), près Figeac. Il rendit hommage aux co-barons de Cardaillac en 1347. Il fit son testament le 26 juin 1384 (2), et nomma Hugues de Gascq, chanoine de Chartres, son frère, exécuteur de ses dernières volontés, avec Sébélie *de Corn*, épouse de lui testateur, et nobles Samson de Corn, Augier de Gascq et autres notables seigneurs. Il avait épousé, en premières noces, Yolande *d'Assier*, de laquelle il n'eut pas d'enfants. Il avait eu de sa seconde femme :

a. Dieudonné de Gascq, héritier universel de son père, et en cette qualité seigneur de la Gascquie et de Prendemies, mort sans postérité ;

b. Hélix de Gascq, substituée à son frère. On croit qu'elle fut mariée à Bertrand *de Gascq*, son cousin ;

B. Hugues de Gascq, chanoine de Chartres, qui reçut, en 1385, de Gaillard d'Assier, quittance de la dot d'Yolande d'Assier tante de ce dernier, première femme d'Aymeric de Gascq. Devenu héritier du même Aymeric après la mort de Dieudonné et d'Hélix, ses enfants, Hugues recueillit les terres de la Gascquie et de Prendemies, et il disposa de ces biens, par testament rappelé dans une attestation du 12 avril 1412, en faveur de Hugues de Gascq, homme d'armes, petit-fils d'Augier de Gascq, seigneur de Mialet ;

2°. Guillaume II, qui a continué la descendance.

VI. **Guillaume de Gascq, IIe du nom, damoiseau de Cardaillac, seigneur de Mialet, était, ainsi que son frère, en 1299, au nombre des pairs de la baronnie de Cardaillac ; et en cette qualité ils transigèrent avec les autres pairs et co-barons au mois de février (*v. st.*) de la même année. Au mois de juin 1301, Geraud de la Poujade lui donna une reconnaissance pagésiale pour la co-propriété du mas de Cantaloubette, dépendant de la baronnie de**

(1) Le nom de cette terre s'est écrit anciennement *Prendenhes*, *Prendaignes* et *Prendeignes*. Au seizième siècle, il s'écrivait *Prendemiez*, et depuis il s'est écrit *Prendemies*.

(2) Ce testament a été produit, en 1700, devant l'intendant de Montauban.

Cardaillac. Guillaume vivait encore en 1316. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Raimond II, dont l'article suit;
2°. Raimonde de Gascq, femme d'Aimeri *de Gourdon*, chevalier.

VII. Raimond DE GASCQ, IIe du nom, damoiseau, seigneur de Mialet en 1344, est dit fils de Guillaume dans un acte de vente que lui fit Pétronille del Terrail, le 12 juin 1347, et dans un bail à cens qu'il consentit le 26 janvier 1354. Il est peut-être le même que Raimond de Gascq (*du Gasc*) *dit* de Puech-Ruau, témoin d'un bail à fief passé, le 11 novembre 1362, par Bernard de Guiscard, IVe du nom, damoiseau, seigneur de la Coste, à l'égard de quelques héritages qu'il possédait dans la paroisse de Fargues. (*Armorial général de France*, art. GUISCARD, preuves, p. XVIII, n° LIV.) Il eut pour fils Augier, qui suit.

N....

VIII. Augier DE GASCQ, damoiseau, seigneur de Mialet en 1363, fit une acquisition en 1373, et fut nommé, le 26 juin 1384, l'un des exécuteurs du testament d'Aymeric de Gascq, damoiseau, seigneur de la Gascquie et de Prendemies, son cousin issu de germain. Le 27 janvier 1389, il donna une reconnaissance de douaire à noble Soubirane CAT, son épouse (de la maison *Chapt de Rastignac*, anciennement *Cati*), tante de Bernard Cat, laquelle fit son testament le 24 décembre 1402. Augier paraît encore avec la qualité de seigneur de Mialet dans deux actes des années 1382 et 1404. Il est nommé parmi ceux qui attestèrent devant le lieutenant du viguier de Figeac le droit de chasse qu'avaient les habitants de la ville de Fons sur toute l'étendue de la commune, dans l'enquête faite à ce sujet le 13 avril 1411, par suite de lettres-patentes du roi Charles VI, du 8 juillet 1410. Ses enfants furent :

CAT : d'azur, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

1°. Pierre Ier, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Gascq, auquel sa mère légua 100 sous tournois;
3°. Autre Bertrand de Gascq, qui était mort laissant des enfants légataires de Soubirane Cat, leur aïeule, en 1402;
4°. Autre Bertrand de Gascq, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA GASQUIE, DE PRENDEMIES et DE MIALET;
5°. Marquèse ou Marquise de Gascq, mariée avec Gaillard *d'Assier*, damoiseau, dont elle était veuve lors du testament de sa mère en 1402.

IX. Pierre DE GASCQ, Ier du nom, seigneur de Mialet, épousa Bertrande DE FERRIÈRES, rappelée dans le testament de son mari du 18 mars 1468, dont celui-ci nomma exécuteurs noble François de la Roque, *aliàs* de Ferrières, et noble Raymond de Puechdos, de la paroisse de Loupiac, et par lequel il fit des legs à ses enfants, rappelés dans l'ordre qui suit :

DE FERRIÈRES : d'argent, au pal de gueules; à la bordure denticulée du même.

1°. Géraud de Gascq, exécuteur des volontés testamentaires de Soubirane Folquier, sa belle-sœur, le 18 novembre 1490;
2°. Pierre II, qui a continué la descendance;
3°. Catherine de Gascq, femme de noble Pierre *de Monsernin;*
4°. Hélix de Gascq, épouse de noble Jean *de Morlhon;*
5°. Marguerite de Gascq, mariée avec noble Jacques *de Parazols;*
6°. Fine ou Delphine de Gascq, alliée à noble Raimond *de Rampoux,* seigneur de la Vaissière.

X. Pierre DE GASCQ, IIe du nom, seigneur de Mialet et du Bouissou (1), épousa, par contrat du 27 juillet 1445, noble Soubirane ou Souveraine FOLQUIER, fille de noble Berail Folquier, seigneur de Panat en Rouergue. Ils vivaient lors du testament de Pierre Ier de Gascq, dont Pierre II fut nommé héritier universel. Soubirane fit son testament le 18 novembre 1490. Ses enfants furent:

FOLQUIER : d'argent, à la faulx de sable.

1°. Antoine, dont l'article suit;
2°. Antoinette de Gascq, mariée avec noble Pierre *Fabri;*
3°. Comtesse de Gascq, épouse de noble Antoine *Carante;*
4°. Anne de Gascq, femme de noble Arnaud *de la Roque.*

XI. Antoine DE GASCQ, seigneur de Mialet et du Bouissou, héritier universel de son père, fut nommé, le 3 juin 1519, l'un des exécuteurs du testament de Guillaume de Gascq, seigneur de la Gascquie et de Prendemies. Il épousa Catherine DE LA ROQUE, qu'il rappelle dans son testament du 12 octobre 1527, dont furent nommés exécuteurs Pons de Castelnau, seigneur de Reyrevignes, et Pons du Port, son cousin. Il avait alors un fils et quatre filles, savoir :

DE LA ROQUE : de gueules, à 3 rocs d'échiquier d'or.

1°. Claude de Gascq, seigneur de Mialet et du Bouissou, qui fit son testament le 7 février 1547, en faveur de Catherine, la jeune, sa sœur, et mourut sans avoir été marié;
2°. Catherine de Gascq, l'aînée, mariée avec Antoine *Leyga,* licencié de la ville de Figeac;

(1) Anciennement *le Boyssour.*

3°. Cécile de Gascq, femme de Pierre *de Jaubert*, licencié ès-droits, de la ville de Fons;

4°. Catherine de Gascq, la jeune, héritière universelle de son frère en 1547. Elle testa le 10 juillet 1551, en faveur de Pierre de Gascq, seigneur de la Gascquie et de Prendemies, et de Marguerite de Jaubert, sa nièce, de la ville de Fons, qu'elle nomma héritiers, par égales parts, à la charge expresse par le même Pierre d'épouser Marguerite de Jaubert, ce qui fut effectué;

5°. Hélène de Gascq, à laquelle son père légua 400 livres. On croit qu'elle mourut sans avoir été mariée.

SEIGNEURS DE LA GASCQUIE, DE PRENDEMIES ET DE MIALET.

DE GASCQ : comme à la page 1.

IX. Bertrand DE GASCQ, II[e] du nom, troisième fils d'Augier de Gascq, damoiseau, seigneur de Mialet, et de Soubirane Cat, est nommé dans une reconnaissance pagésiale du 1[er] mai 1396. Il fut légataire de sa mère le 24 décembre 1402, et il est nommé dans l'acte d'une vente faite par son père en 1404. On lui donne pour femme Helix DE GASCQ, sa cousine, fille d'Aimeric de Gascq, damoiseau, seigneur de la Gasquie et de Prendemies, et de Sébélie de Corn. Il laissa :

1°. Hugues, qui suit;

2°. N.... de Gascq, qui fut nommée héritière en partie, avec son frère Hugues, d'autres Hugues de Gascq, leur oncle, chanoine de Chartres en 1412.

DE CARDAILLAC : de gueules, au lion d'argent, lampassé armé et couronné d'or, accompagné de 13 besants d'argent en orle.

X. Hugues DE GASCQ (1), homme d'armes, fut institué héritier universel par Hugues de Gascq, seigneur de la Gascquie et de Prendemies, chanoine de Chartres, suivant une attestation du 12 avril 1412. Il assista, le 27 juillet 1445, au contrat de mariage de Pierre de Gascq, II[e] du nom, seigneur de Mialet, avec Soubirane Folquier. Il s'allia, par contrat du 3 février 1437, avec Saure DE CARDAILLAC, fille de Noble Bertrand, et sœur de noble Guibert, coseigneur de Cardaillac, seigneur de Saint-Sernin et de la Capelle-Marival. Hugues ne vivait plus en 1473, et il laissa, entr'autres enfants, noble Mathelin qui suit.

XI. Mathelin DE GASCQ, damoiseau, seigneur de la Gascquie et de

(1) Tous les titres à partir de ce degré ont été produits, en 1700, devant M. le Gendre intendant de Montauban, et ensuite visés dans les preuves faites en 1784, pour l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Les degrés antérieurs ont été établis sur d'anciens extraits de titres conservés dans les archives de la famille, ou existants dans celles de M. de Courcelles.

Prendemies, reçut une reconnaissance de Pierre Caumas en 1468, et passa une transaction avec noble Astorg de Cardaillac le 8 décembre 1473. Mathelin de Gascq fut présent, avec Guillaume de Trémouille, prieur de Fons, Guillaume de Roquemaurel, damoiseaux, et autres, à une transaction passée, le 24 septembre 1491, entre Hélène de Beaufort, abbesse de Leyme, et Jeanne de Barasc, prieure de Lissac, par la médiation de Louis de Saint-Germain, abbé de Figeac, et d'Astorg, co-seigneur de Cardaillac et seigneur de la Capelle-Marival et de Saint-Sernin. Il fut encore présent comme médiateur, avec Jean Maffre, seigneur de Camburat, à une autre transaction passée le 17 mars 1493, entre la même Jeanne de Barasc, Jean Bertrandi, moine de Fons et prieur de Cambes, et Jean Pinquier, curé de Cambes. (*Recueil de Doat,* t. 124; *titres du prieuré de Lissac.*) Mathelin paraît aussi dans un acte de 1495. Il fit un codicile le 6 septembre 1501. Il avait épousé, par contrat du 29 janvier 1475, noble Marguerite de Roquemaurel, qu'il nomme dans son testament du 19 mai 1500, par lequel on voit qu'il eut trois fils et quatre filles :

De Roquemaurel : d'azur, à 3 rocs déchiquier d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion de sable.

1°. Guillaume de Gascq, seigneur de la Gascquie et de Prendemies, héritier universel de son père en 1500, marié par contrat du 16 mai 1518, avec noble Jacquette *de Cazenac*, fille de noble Jacques de Cazenac, seigneur de la Breuse et de Bourdelles en Agénais. Il avait passé une transaction avec sa mère le 18 décembre 1505. Il fit son testament le 3 juin 1519; et, dans le cas où sa femme ne se trouverait pas enceinte, il appela à lui succéder son frère Louis. Les seigneurs de Cardaillac et de Montbrun, de Cardaillac et de la Capelle-Marival, le seigneur de Roquemaurel et d'Albiac et Antoine de Gascq, seigneur de Mialet, furent nommés exécuteurs de ce testament;

2°. Hugues de Gascq, auquel son père légua 100 écus d'or, pour le faire recevoir chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem;

3°. Louis I, qui a continué la descendance;

4°. Jeanne de Gascq,
5°. Catherine de Gascq,
6°. Hélix de Gascq,
7°. Élisabeth de Gascq.

} Leur père leur légua à chacune 600 florins lors de leur mariage, avec des habits nuptiaux suivant leur condition.

XII. Louis de Gascq, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Gascquie et de Prendemies après son frère aîné, légataire de son père le 6 septembre 1501, épousa, par contrat du 8 mai 1522, Rose de Belfort, fille du seigneur de Pagas et de Sonnac, près Rignac, en Rouergue. Ayant été appelé à Paris, pour témoi-

De Belfort : d'azur, à la tour d'argent.

gner devant le grand conseil, Antoine son fils, rendit un aveu et dénombrement au sénéchal de Quercy, pour le fief de Prendemies et pour tout ce que son père possédait à Cardaillac, à Fourmagnac et à Fons. Il est dit dans cet acte que Louis de Gascq avait servi le roi au ban et arrière-ban. Celui-ci avait donné une reconnaissance de douaire, à sa femme, le 13 juillet 1531. Cette dame avait fait une acquisition de biens fonds le 13 décembre de l'année précédente. Louis de Gascq fournit un second dénombrement au roi le 28 octobre 1548, et fit son testament le 27 avril 1563. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Antoine de Gascq, écuyer, qui, le 18 décembre 1568, subrogea son frère Pierre, homme d'armes de la compagnie du seigneur de Monsalès, lors d'une vente qu'il fit à Jean Courbières. Antoine est qualifié chevalier, homme d'armes de la compagnie du maréchal de Saint-André dans une procuration qu'il donna au même Pierre le 15 juillet 1561. Il avait épousé noble Louise *de Vassal*, dont il n'eut pas de postérité ;

2°. Pierre Ier, qui a continué la descendance ;

3°. Philippe de Gascq, *dit* de la Gascquie, homme d'armes. Il testa, le 24 février 1580, en faveur de Pierre, son frère.

DE JAUBERT : écartelé, au 1er mi-parti de France ; au 2 de gueules, à 3 palmes d'or l'une sur l'autre en fasces ; au 3 de gueules, à la croix trèflée d'or ; au 4 d'azur, à 3 étoiles d'or en pal.

XIII. Pierre DE GASCQ, Ier du nom, *dit* DE LA GASCQUIE, écuyer, seigneur de la Gascquie et de Prendemies, connu sous le nom de *capitaine la Gascquie*, fut nommé, le 10 juillet 1551, héritier universel de Catherine de Gascq, dame de Mialet et du Bouissou, à la charge d'épouser Marguerite DE JAUBERT, fille de Pierre de Jaubert, de la ville de Fons, et de Cécile de Gascq, sœur de Catherine. Ce mariage s'effectua, comme on le voit par plusieurs actes subséquents. Pierre de Gascq fut successivement homme d'armes de la compagnie de M. de Monsalès, en 1562, suivant un rôle de revue de cette compagnie, conservé aux archives de M. de Courcelles, puis dans la compagnie du maréchal de Saint-André, suivant une attestation de M. de Pionsat, du 27 janvier 1568. Le vicomte de Joyeuse, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et lieutenant-général pour S. M. au gouvernement de Languedoc, écrivit, les 14 et 22 juillet 1568, au capitaine la Gascquie, gouverneur des places et châteaux de Buzet et de Saint-Sulpice, au diocèse de Toulouse, et des villages environnants, pour qu'il permît l'entrée de ces lieux aux habi-

tants que les derniers troubles avaient forcés de s'en absenter. On voit par la seconde de ces lettres que Pierre de Gascq, seigneur de la Gascquie, avait commandé 200 hommes de pied sous M. de Joyeuse. Comme la ville de Montauban n'avait pas mis bas les armes, et que les ennemis du roi faisaient de nouveaux mouvements, il reçut un renfort de 100 hommes de pied à répartir par moitié dans les places de Buzet et de Saint-Sulpice. Les habitants et les notables de Buzet pourvurent à l'entretien de cette compagnie, par délibération du 14 novembre de la même année 1568. Pierre de Gascq reçut les appointements de son grade le 16 juin 1569. Il recueillit la succession de Philippe de Gascq, son frère, en 1580, et mourut peu de temps après, dans un âge avancé. Il eut, entr'autres enfants, de Marguerite de Jaubert, qui avait fait son testament le 19 décembre 1573 :

1°. Louis II, dont l'article suit;
2°. Antoine de Gascq, légataire de son frère en 1586;
3°. Hugues de Gascq, rappelé comme défunt le 19 février 1611;
4°. Marie de Gascq de la Gascquie, femme de noble Philippe *de Milaurès*, seigneur de la Constance. Le 19 décembre 1573, il intervint une sentence arbitrale entre ces époux et Louis de Gascq *dit* de la Gascquie, au sujet des droits légitimaires paternels et maternels de Marie de Gascq, sentence prononcée au château de Mialet par noble Jean de Corn, seigneur de Sonnac et Claude de Milaurès, seigneur de Benbel, par devant Jean Lavidie et Jean Desasmayoux, notaires royaux des lieux de Cardaillac et de Saint-Simon, et en présenee d'Annet de Turenne et de Berail de la Vergne, prêtre de Sonnac, témoins.

XIV. Louis DE GASCQ, IIe du nom, *dit* DE LA GASCQUIE, seigneur de la Gascquie, de Mialet et de Prendemies, et co-seigneur du Bouissou, homme d'armes de la compagnie de M. de Goas, donna, le 5 juillet 1573, une procuration à noble Philippe de Gascq de la Gascquie, son oncle, pour aller recevoir ses appointements militaires. Il épousa Claire DE PRUD'HOMME, fille de noble Jean de Prud'homme, seigneur de Cins, du Cayla et de la Bernardie, co-seigneur de Camboulit et de Cambes, et de Catherine de Corn d'Anglars, sa seconde femme. Cette dame est nommée, le 8 août 1586, dans le testament de son mari, après la mort duquel elle épousa en secondes noces Jean de Boisset, seigneur de la Salle de Vic. Elle était veuve de ce second mari, lorsqu'elle testa devant Verdier, notaire de la ville de Fons,

DE PRUD'HOMME : d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable.



le 12 avril 1594, en présence d'Antoine de Prud'homme, seigneur du Roc, et dont furent nommés exécuteurs M. de Cadrieu, son oncle, et noble Nicolas de Boisset de la Salle, son beau-frère. Elle fit divers legs aux enfants de son premier mari, et nomma pour son héritier universel Pons de Boisset de la Salle, son fils, auquel elle substitua Jeanne de Boisset de la Salle, sa fille, et à celle-ci les enfants qu'elle avait eu de Louis de Gascq. Le testament de celui-ci avait été fait dans le château de Mialet, pardevant Labadie, notaire du même lieu, en présence de noble Antoine de Prud'homme, seigneur du Roc, près la ville de Fons, d'Antoine Daynac, d'Hilaire du Rieu, et de plusieurs autres témoins. Ses enfants furent :

1°. Marc de Gascq, *dit* de la Gascquie, héritier universel de son père en 1586, mort sans postérité avant le 12 avril 1594;
2°. Philippe, qui a continué la descendance;
3°. Claude de Gascq, *dit* de la Gascquie,
4°. Antoine de Gascq, *dit* de la Gascquie,
5°. Henri de Gascq, *dit* de la Gascquie.
} Leur père leur légua à chacun 400 écus sol, revenant à 1200 livres tournois, payables moitié lors de leur mariage, et le reste 100 livres en chacune des années suivantes. Leur mère leur légua à chacun 166 écus 2 tiers, revenant à 500 liv. tourn. Antoine embrassa l'état ecclésiastique;
6°. Marguerite de Gascq, *dite* de la Gascquie,
7°. Charlotte de Gascq, *dite* de la Gascquie.
} Leur père leur légua à chacune 500 écus sol revenant à 1500 liv. tourn., payables comme pour leurs frères, et leur mère leur constitua à chacune 500 liv., ou 166 écus 2 tiers.

XV. Philippe DE GASCQ, *dit* DE LA GASCQUIE, écuyer, seigneur de la Gascquie, de Mialet, de Prendemies, du Bouissou, etc., capitaine de 200 hommes de pied, épousa, par contrat passé au château de Rassiols, le 25 juin 1603, devant François Born, notaire royal de la ville de Fons, et en présence de noble Gilles de Carbonnières, seigneur de la Barthe, en Auvergne, Dominique Guy, sieur de Marsay, et Gabriel de Belet, sieur de Gongregues, Anne DE JAUBERT, fille de Geraud de Jaubert, seigneur de Rassiols, et de Louise de Boisset de la Salle. Elle lui apporta en dot 6000 livres tournois, qui lui furent constituées par ses père et mère. Philippe de Gascq et Henri, son frère, seigneur de Prendemies, firent un accord, le 19 février 1611, pardevant Pierre Relliac, notaire royal à Cardaillac, pour régler leurs droits respectifs dans les successions de leurs père et mère, de Hugues de Gascq, leur oncle, et de Marc de

DE JAUBERT : comme à la page 12.

Gascq, leur frère. Les témoins qui souscrivirent cet acte furent Louis de Boisset, seigneur-prieur de Fons, Ludovic de Cardaillac, sieur de Saint-Sernin, Jean de Cardaillac, sieur de Saint-Maurice, Nicolas de Boisset de la Salle, sieur de Camburat, Bonaventure Daynac, juge royal de Fons, et Dominique Guy, sieur de Marssy. Henri de Bourbon, prince de Condé, donna à Philippe de Gascq de Mialet, le 7 octobre 1615, une commission pour lever et commander une compagnie de 200 hommes de pied, sous M. de Chambray, mestre-de-camp. Le roi Louis XIII lui écrivit de Bordeaux, le 27 du même mois, une lettre conçue dans les termes les plus honorables, et par laquelle S. M. invitait le sieur de Mialet à se concerter avec M. de Thémines, sur la mission dont ce dernier était chargé de la part du roi. Philippe de Gascq eut un différent sérieux avec le seigneur de Vaureilles. Le grand Sully, étant à Figeac dans ce temps, interposa sa médiation entre ces deux seigneurs *comme leur ami commun*, et prononça, le 24 novembre 1616, une sentence arbitrale qui mit fin à leurs démêlés. Philippe de Gascq reçut du roi Louis XIII, le 31 juillet 1632, une nouvelle commission pour lever et commander une compagnie composée de 100 hommes de guerre à pied, sous les ordres du duc d'Épernon, et sous le duc de la Valette. Au mois de juillet 1639, Philippe de Gascq fit partie du ban de la noblesse de Quercy, avec Jacques de Gasquet de Paramele, seigneur de Sainte-Colombe, Antoine de Prud'homme, seigneur du Roc, Amalric de Massir, seigneur de Grungat, Gilibert de Legibus, seigneur de Lasfargues, Bertrand de Cornely, seigneur de Camboulit, Jean de Savary, seigneur de Narbonnés, Jean de Cayron, seigneur de Mandens et Raimond de Savary, seigneur de la Garénie. Philippe testa, au château de Mialet, devant David Adju, notaire royal à Cardaillac, le 31 janvier 1646, voulut être inhumé en l'église paroissiale de Mialet, au tombeau de ses prédécesseurs, et donna l'usufruit et l'administration de ses biens à sa femme. Celle-ci mourut *ab intestat* avant le 17 août 1652. Leurs enfants furent :

1°. Pierre II, dont l'article suit;

2° Marc de Gascq, seigneur de Mauriac, auquel son père légua 1800 francs. Il eut, entr'autres enfants;

Claude de Gascq, chevalier, seigneur de Mauriac, époux de Claude *de Gilibert du Bourg*, et père de :

Élisabeth de Gascq de Mauriac-Mialet, alliée, par contrat passé devant Doyen et Moussier, notaires au Châtelet de Paris, le 28 octobre 1675, avec messire Joseph *de Boisset*, seigneur de la Salle de Vic, de Salvagnac, de Montels, de la Prade, etc., co-seigneur de Vic en Carladès, fils de messire François de Boisset de la Salle, seigneur des mêmes lieux, et de noble dame Marie de Toursiac;

3°. Charles de Gascq, seigneur du Bouissou;
4°. Louis de Gascq,
5°. Anne de Gascq,
6°. Louise de Gascq.
} Leur père leur légua à chacun 1200 livres.

XVI. Pierre DE GASCQ, IIe du nom, écuyer, seigneur de Mialet, de Prendemies et de la Gascquie, héritier universel de son père, passa une transaction avec Marc de Gascq, seigneur de Mauriac, Charles de Gascq, seigneur du Bouissou, et Anne de Gascq, ses frères et sœur, le 17 août 1652. Pierre avait épousé, par contrat du 18 octobre 1654, Catherine DU BOUSQUET DE LA TOUR, laquelle fit son testament au château de Mialet, le 21 octobre 1669, pardevant Clavir, notaire royal, élut sa sépulture en l'église paroissiale de Mialet, fit des legs à ses enfants, et institua son mari son héritier universel. Ce dernier fit lui-même ses dispositions testamentaires le 18 avril 1693, devant Cabrinhac, notaire royal du Bouissou, et fut inhumé en l'église de Mialet, dans la sépulture de sa famille. Il avait produit ses titres devant M. Le Gendre, intendant de Montauban, et avait été maintenu, avec Jean-Marc de Gascq, son fils, le 15 mai 1700, sur cette production remontant à Hugues de Gascq, son cinquième aïeul, vivant en 1412. Ses enfants furent :

DU BOUSQUET : d'or, à la fasce d'azur, chargée d'un bouquet de lys d'argent, lié de gueules.

1°. Jean-Gabriel, dont l'article suit;

2°. Jean-Marc de Gascq,
3°. Mathurin-Joseph de Gascq,
4° Jean-Paul de Gascq,
5°. Marc-Louis de Gascq, sieur de Benevale,
6°. Jean-Franç. de Gascq,
{ à chacun desquels leur mère legua 1400 livres par son testament du 21 octobre 1669. Ils vivaient le 18 avril 1693. Jean-Marc fut seigneur de Prendemies, lieutenant des grenadiers dans le régiment de Saintonge en 1690, puis cornette des gendarmes de la Garde en 1691. Il avait épousé, le 20 avril 1675, Françoise *de Coulomb de Lomagne*, dont on ignore s'il a eu des enfants;

7°. Jean-César de Gascq, légataire de son père en 1693;

8°. Élisabeth de Gascq, légataire de ses père et mère. Elle fut mariée avec N.... *Vinhes* en 1693;

9°. Catherine de Gascq, } Leur mère leur légua à chacune 1400 livres,
10°. Antoinette de Gascq. } et leur père 1500 livres.

XVII. Jean-Gabriel DE GASCQ, seigneur de la Gascquie, de Mialet et du Bouissou, nommé capitaine dans le régiment de Guiscard, infanterie, le 22 mai 1697, puis capitaine dans le régiment d'Agénais, a cette dernière qualité dans son contrat de mariage, passé devant Mercadier, notaire royal à Saint-Geniès, en Rouergue, le 30 août 1700, en présence de Pierre de Bancalis, prêtre, abbé de Pruhines, François de la Roque, chevalier, seigneur de Senezergues, Jean-Joseph de Roquemaurel, chevalier, seigneur de Roquemaurel, d'Albiac et autres lieux, Antoine de Coudercy, avocat en parlement, Marc de Benoît, seigneur de Cazals, conseiller secrétaire du roi, Jean-Jacques de Madrières, seigneur de la Garrigue, conseiller du roi au présidial de Rouergue, Guillaume de Benoît, sieur des Crouzels, etc., avec Anne-Charlotte DE BENOÎT, fille de Victor de Benoît, conseiller du roi, juge des Montagnes, et de Jeanne de Coudercy, du diocèse de Rodez. Cette dame fit son testament, en faveur de son mari, le 19 février 1720, et fut inhumée dans l'église paroissiale de Mialet. Ses enfants furent :

DE BENOÎT : de sable, à l'ancre d'or, accostée de 2 trèfles d'argent.

1°. Marc-François de Gascq, auquel sa mère légua 2000 livres. Il mourut sans postérité;

2°. Antoine, qui a continué la descendance;

3°. Jean de Gascq, sieur de Pontaubar, lieutenant de grenadiers royaux, tué au col de l'Assiette;

4°. Jean-Gabriel-César de Gascq, qui eut, comme ses frères, un legs de 2000 livres en 1720. Il mourut célibataire.

XVIII. Antoine DE GASCQ, seigneur de la Gascquie, de Mialet, du Bouissou, de Prendemies, etc., et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, fut légataire de sa mère le 19 février 1720. Il épousa, par contrat passé devant Mage, notaire royal, le 16 janvier 1742, Marie-Jeanne DU PUY, fille de Guillaume du Puy, avocat en parlement, et de Jeanne del Fau. Il fit, le 2 mars 1754, devant Chablat, notaire royal à Cardaillac, son testament, qui fut ouvert le 18 juillet 1767. Ses enfants furent :

DU PUY : d'or, au chevron d'azur, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople.

1°. Marc-François, qui suit;

2°. Jean-Antoine de Gascq, lieutenant dans le régiment de Chartres, cavalerie;

3°. Jean de Gascq, rapporté après son frère aîné;
4°. Joseph de Gascq, ecclésiastique;
5°. Jeanne de Gascq, religieuse visitandine.

De Mesclajoc : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 pals d'or, au chef de gueules, qui est *de Mesclajoc*; aux 2 et 3 d'azur, au phénix d'or, regardant à dextre un soleil du même, et senestré d'un globe de sable, ceintré et croisé d'or, qui est *du Montet*.

XIX. Marc-François, comte de Gascq, chevalier, seigneur de la Gascquie, du Bouissou, de Mialet et autres lieux, épousa, par contrat passé au château de la Capelle-Marival, en Quercy, le 22 janvier 1769, devant Rochy, notaire royal, Françoise de Mesclajoc du Montet de la Molière, fille de haut et puissant seigneur Louis-Alphonse de Mesclajoc du Montet de la Molière, chevalier, marquis de Cardaillac et de la Capellé-Marival, seigneur baron du Mazet, de Janaillac et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France en Limosin et en Guienne, et de Marcelle d'Eschizadour. Le comte de Gascq émigra, fit les campagnes de l'armée de Condé, et mourut chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, laissant de son mariage trois fils :

1°. Florent-Louis, qui suit;
2°. Jean-François-Léon de Gascq, reçu chevalier de Malte de minorité, en la langue de Provence, en 1784 (1). Il a épousé N.... *de Selves de Saint-Avit* (2), dont il n'a que des filles;
3°. Joseph-Hilarion de Gascq, mort sans alliance aux îles, où les malheurs de la révolution l'avaient conduit pour y relever sa fortune.

Guillemeau : d'azur, à la licorne issante d'argent, surmontée de 2 étoiles d'or.

XX. Florent-Louis, comte de Gascq a épousé, le 11 janvier 1808, Adélaïde Guillemeau de Fréval, fille de Claude-Hyacinthe Guillemeau de Freval, major du régiment de Bourbon, dragons, et de Marguerite de Saint-Laurent. De ce mariage est issu :

François-Alexandre-Prosper de Gascq, vivant.

du Mont : d'azur, à la croix d'or, cantonnée de 4 étoiles du même; au chef d'argent, chargé de 2 tourteaux de sable.

XIX. Jean, *dit* le chevalier de Gascq, lieutenant au régiment de Montauban, a épousé Charlotte du Mont, dame de Plaisance, de la ville de Figeac. De ce mariage sont issus :

1°. Joseph de Gascq; } vivants.
2°. Philippe de Gascq. }

(1) Ses preuves furent faites par le commandeur de Barsa et le chevalier d'Aufréry, et reconnues par la commission des langues françaises le 19 décembre 1814.

(2) *De Selves de Saint-Avit :* D'azur, à deux fasces ondées d'argent.

DE GONDI,

DUCS DE RETZ, PAIRS DE FRANCE, etc.



ARMES : *D'or, à deux masses d'armes de sable, passées en sautoir et liées de gueules* (1). Couronne de duc. Cimier : un dextrochère tenant une masse d'armes.

La maison DE GONDI, dont une branche s'est établie en France en 1527, et est devenue ducale de Retz en 1581, est originaire de Florence, et elle était comptée parmi les plus considérables de cette république, dès le douzième siècle. Suivant Corbinelli (2), elle tirait son origine de celle de Philippi, dont le premier auteur

---

(1) Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, général des galères de France, fils d'Albert de Gondi, premier duc de Retz, pair de France, écartelait ses armoiries de celles DE VIVONNE, qui sont : *D'hermine, au chef de gueules* ; et sur ce chef il ajouta les clefs en sautoir de la maison de *Clermont-Tonnerre*, surmontées d'une couronne antique d'or. Henri de Gondi, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, chevalier des ordres du Roi, fils de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, écartelait : aux 1 et 4 DE GONDI ; aux 2 et 3 contre-écartelés D'ORLÉANS-LONGUEVILLE et DE BOURBON.

(2) *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, Paris, 1705, 2 vol. in-4°, ouvrage curieux en ce que les armoiries de presque toute la noblesse de Florence et de plusieurs maisons d'Italie y sont décrites et figurées.

connu, Bracius Philippi, fut fait chevalier par l'empereur Charlemagne en 805. Le même historien commence la filiation de la maison de Gondi à Bellicozzo, né vers l'an 1100, et vivant en 1152. Ce seigneur possédait une tour à Florence, dont ses fils vendirent la moitié en 1153, du consentement de leur père. Il n'y avait que les familles du premier rang qui eussent des tours à Florence, et l'on voyait par la forme de celle que possédait Bellicozzo, qu'il était attaché au parti des Gibelins, auquel ses descendants restèrent unis jusqu'en 1351. (*Hist. de la maison de Gondi*, t. I, pp. V, XLVII et XLVIII, où cette tour est représentée.)

La maison de Gondi a formé près de trente branches ou rameaux, dont quatre existaient encore à Florence en 1700, outre la branche de cette maison qui s'établit en France, au commencement du seizième siècle, et dont le P. Anselme (t. III, p. 890 *de l'Hist. des Grands-Officiers de la Couronne*), a donné la filiation depuis Antoine Gondi, I[er] du nom, né au mois de mai 1443, et décédé en 1486, descendu, au dixième degré, de Bellicozzo, qui vivait en 1153. Jérôme Gondi, II[e] du nom, arrière-petit-fils d'Antoine I[er], naquit vers l'an 1550. Son oncle, Jean-Baptiste Gondi, maître-d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, qu'il avait accompagnée en France, n'ayant pas d'enfants, fit venir auprès de lui Louis-Jérôme II qu'il fit naturaliser français, et auquel il donna la baronnie de Coudun. Celui-ci obtint la confiance de la même princesse, qui le chargea de négocier près la cour de Madrid le mariage entre Charles IX et Élisabeth d'Autriche. Il en conclut le traité le 22 novembre 1570. Le roi Henri III l'honora de son estime, et l'envoya, avec le caractère d'ambassadeur, à Venise et ensuite à Rome. Henri IV le pourvut des charges d'introducteur des ambassadeurs et de chevalier d'honneur de la reine Marie de Médicis. Il fut de nouveau à Rome, avec le marquis de Pisany, pour l'absolution du roi, et des mémoires portent qu'il mourut avant d'avoir été reçu chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, dans lequel il avait été admis. Jean-Baptiste de Gondi, son fils, baron de Coudun, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chevalier de son ordre, introducteur des ambassadeurs et conseiller-d'état, fut père de Jérôme III de Gondi, baron de Coudun, né à Paris le 2 février 1605, capitaine de chevau-légers, décédé à Florence le 9 avril 1686. Ce dernier n'eut qu'un fils (outre deux filles, l'une religieuse, l'autre morte

jeune), Pierre-Ferdinand de Gondi, comte de Vic, mort célibataire, à Paris le 20 juillet 1699. Cette première branche française de la maison de Gondi s'était alliée aux maisons *Corbinelli*, *Tornaboni*, *Bonajuti*, *de Sommïa*, *de Valez de Guevarra*, *Verdu*, *Almounia*, *Bonacorsi*, *de Pisseleu*, *Cauchon de Maupas*, *de Rossi*, *de Cumont et Stoppa*.

XII. Antoine DE GONDI, II[e] du nom, fils puîné d'Antoine I[er], et grand-oncle de Jérôme II, auteur de la branche qui précède, passa en France en 1527, et à cette occasion, il fut le premier qui fit précéder son nom de l'article *de*. Il s'établit d'abord à Lyon, où il fut élu échevin pendant les années 1536 et 1537. Cette charge au reste n'était pas incompatible avec la qualité de gentilhomme, et elle fut remplie par plusieurs nobles florentins (1). Il acquit les terres du Perron et de Toissay. En 1530, Catherine de Médicis, passant à Lyon, prit Marie-Catherine DE PIERREVIVE, femme d'Antoine II (et fille de Nicolas de Pierrevive, seigneur de Lézigny, maître-d'hôtel ordinaire du roi, et de Jeanne de Turin), à son service, où elle devint gouvernante des enfants de France, et attacha Antoine de Gondi à celui du duc d'Orléans, depuis dauphin, son époux, en qualité de maître-d'hôtel. Antoine conserva cette charge lorsque ce prince fut parvenu à la couronne, sous le nom de Henri II. Ses enfants furent, entr'autres :

DE PIERREVIVE : d'or, à 3 pals de gueules, chargés chacun en chef d'un diamant enchâssé d'or.

1°. Albert, qui suit;
2°. Pierre de Gondi, évêque duc de Langres, pair de France en 1565, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, puis évêque de Paris en 1570, chef du conseil de Charles IX, créé cardinal en 1587, décédé le 17 février 1616, à 84 ans;

(1) La fortune et l'élévation rapides de la maison de Gondi lui ont suscité de nombreux ennemis. Brantôme, et surtout Henri Estienne, ont démenti l'extraction illustre et ancienne que Corbinelli a attribuée à cette maison. Estienne, dans son *Discours merveilleux de Catherine de Médicis*, chap. 64, va jusqu'à dire qu'Antoine de Gondi était un banquier de Lyon, qui, par deux fois, avait fait banqueroute, et qu'il était issu de race de *maranes*, ou Mahométans convertis. Il est vrai qu'Antoine de Gondi tenait une banque à Lyon ; mais on sait que cet emploi, loin d'être incompatible avec la noblesse de Florence, était exercé par les familles les plus notables de cette république.

3°. Charles de Gondi, seigneur de la Tour, général des galères, et chevalier de l'ordre du Roi, né en 1536, décédé en 1574. Il avait épousé 1° Barbe *de la Haye*, morte sans enfants; 2° Hélène *Bon de Mevouillon*, dont il eut :

A. Charles de Gondi, mort jeune;

B. Alfonsine de Gondi, mariée avec Hubert *de Marcilly*, seigneur de Cipières, chevalier des ordres du Roi, maréchal des camps et armées et bailli d'épée de Semur, gouverneur de la personne de Charles IX;

4°. Marie de Gondi, dame d'honneur d'Isabeau et de Claude de France, mariée 1° avec Nicolas *Grillet*, seigneur de Pomiers et de Bessey; 2° avec Claude *de Savoie*, comte de Pontcallier, chevalier de l'Annonciade. Elle mourut en 1603;

5°. Anne de Gondi, épouse de Jean *de Baschi*, président au parlement de Toulouse;

6°. Meraude de Gondi, femme, en 1533, de François *Rousselet*, seigneur de Pardieu, de Montluel, etc., en Dauphiné;

7°. Anne de Gondi, religieuse à Sainte-Félicité de Florence en 1538, morte en 1597;

8°. Jeanne de Gondi, prieure de Poissy, morte en 1623.

DE CLERMONT : de gueules, à deux clefs d'argent, passées en sautoir.

XIII. Albert DE GONDI, duc de Retz, pair et maréchal de France, général des galères, colonel de la cavalerie française, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Provence, de Metz et de Nantes, et secrétaire-d'état, né à Florence le 4 novembre 1522, épousa, en 1565, Claude-Catherine DE CLERMONT, baronne de Retz, terre qui fut érigée en duché-pairie en faveur d'Albert de Gondi, par lettres du mois de novembre 1581, registrées au parlement de Paris le 20 mars suivant, et en celui de Rennes le 20 août 1582. Il mourut à Paris, le 12 (et non le 21) avril 1602, laissant, outre deux filles, religieuses à Poissy :

1°. Charles, qui suit;

2°. Henri de Gondi, né en 1572, maître de l'Oratoire du roi, évêque de Paris en 1598, cardinal en 1618, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1619, chef du conseil, mort à Beziers le 13 août 1622;

3°. Philippe-Emmanuel, mentionné ci-après;

4°. Jean-François de Gondi, né en 1584, premier archevêque de Paris en 1622, mort le 21 mars 1654;

5°. Claude-Marguerite de Gondi, mariée, en 1688, avec Florimond *de Halluin*, marquis de Maignelers et seigneur de Piennes, chevalier des ordres du Roi; elle mourut en 1650;

6°. Françoise de Gondi, qui épousa, en 1587, Lancelot *Grognet de Vassé*, baron de la Roche-Mabille, chevalier des ordres du Roi;

7°. Gabrielle de Gondi, alliée, en 1594, avec Claude *de Bossut de Longueval*, chevalier, seigneur d'Escry;

8°. Hyppolite de Gondi, mariée, en 1607, avec Léonor *de la Magdelaine*, marquis de Ragny, chevalier des ordres du Roi. Elle mourut en 1646.

XIV. Charles DE GONDI, marquis de Belle-Isle, général des galères de France, né en 1569, fut tué, en 1596, par le sieur de Kerouahan, en voulant surprendre le mont Saint-Michel. Il laissa d'Antoinette D'ORLÉANS-LONGUEVILLE, sa femme, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, un fils, nommé Henri, qui suit.

D'ORLÉANS-LONGUEVILLE : écartelé, aux 1 et 4 *d'Orléans - Longueville*; aux 2 et 3 *de Bourbon*.

XV. Henri DE GONDI, duc de Retz et de Beaupréau, pair de France, marquis de Belle-Isle, chevalier des ordres du Roi, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances, naquit en 1590, et mourut le 12 août 1659. Il avait épousé Jeanne DE SCÉPEAUX, héritière du duché de Beaupréau, et comtesse de Chemillé, morte en 1620, laissant deux filles :

DE SCÉPEAUX : contrevairé d'argent et de gueules.

1°. Catherine de Gondi, dame de Retz, mariée, en 1633, avec Pierre *de Gondi*, comte de Joigny, son cousin issu de germain;

2°. Marguerite de Gondi, née en 1615, mariée, en 1645, avec Louis *de Cossé*, duc de Brissac, pair de France, auquel elle porta Beaupréau et le comté de Chemillé.

XIV. Philippe-Emmanuel DE GONDI, comte de Joigny, marquis de Belle-Isle, baron de Montmirail, chevalier des ordres du Roi, général des galères de France, lieutenant-général des mers du Levant, capitaine de 100 hommes d'armes, troisième fils d'Albert de Gondi, premier duc de Retz, pair de France, et de Claude-Catherine de Clermont, naquit à Lyon en 1581. Il épousa Françoise-Marguerite DE SILLY-LA-ROCHEPOT, dame de Commercy, fille d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot, chevalier des ordres du Roi, gouverneur d'Anjou, et de Marie de Lannoy, souveraine de Commercy et de Leuville. Après la mort de sa femme, arrivée en 1625, Philippe-Emmanuel de Gondi se retira dans la congrégation des pères de l'Oratoire, où il prit l'ordre de prêtrise, et mourut en son château de Joigny le 29 juin 1662. Ses enfants furent :

DE SILLY : d'hermine, à la fasce ondée de gueules, accompagnée en chef de 3 tourteaux du même.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Henri de Gondi, marquis de Belle-Isle, mort sans postérité;

3°. Jean-François-Paul de Gondi, *cardinal de Retz*, souverain de Commercy, prince d'Euville, second archevêque de Paris, né à Montmirail en 1614, mort à Paris le 24 août 1679. On connaît le rôle important qu'il joua, comme ennemi de Mazarin, dans la guerre de la fronde, et les troubles civils qui agitèrent la minorité de Louis XIV. Il a laissé des *mémoires* précieux pour l'histoire de France.

XV. Pierre DE GONDI, duc de Retz, pair de France, comte de Joigny, marquis de la Garnache, baron de Mortagne et de la Hardouinaye, général des galères de France, et chevalier des ordres du Roi, naquit à Paris en 1602, et mourut à Machecoul, en Bretagne, chef-lieu du duché de Retz, le 29 avril 1679. Il avait épousé, avec dispense du mois d'août 1633, Catherine DE GONDI, dame de Retz, terre qui fut de nouveau érigée en duché-pairie en faveur de son mari, au mois de février 1634. Elle mourut au château de Machecoul le 18 septembre 1677, laissant deux filles :

DE GONDI : écartelé aux 1 et 4 *de Gondi*, aux 2 et 3 contre-écartelés *d'Orléans-Longueville* et *de Bourbon*.

1°. Marie-Catherine de Gondi, religieuse-bénédictine et supérieure-générale de l'ordre du Calvaire, morte le 1er juillet 1716, à l'âge de 69 ans;

2°. Paule-Marguerite-Françoise de Gondi, dame du duché de Retz, née le 12 mars 1655, mariée, le 12 mars 1675, avec François-Emmanuel *de Blanchefort de Bonne de Créquy*, duc de Lesdiguières, pair de France, comte de Saulx, gouverneur et lieutenant-général en Dauphiné, et morte à Paris le 21 janvier 1716.

DE LUR-SALUCES,

SEIGNEURS DE LUR, DE FRAISSINET, DE BARRIÈRE, DE LONGA; VICOMTES DE ROUSSILLE, D'UZA, D'AUREILHAN; BARONS DE FARGUES, DE MALENGIN DE DRUGEAC; COMTES D'UZA; MARQUIS DE LUR-SALUCES, etc., *en Limosin, en Périgord, en Bordelais* et *en Auvergne.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 croissants d'argent; au chef d'or* (1), qui est DE LUR; *aux 2 et 3 d'or, au chef d'azur,* qui est DE SALUCES. Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE LUR (2), originaire de la province de Limosin, et répandue successivement en Périgord, en Bordelais et en Auvergne, paraît avoir pris son nom d'un ancien château situé près

(1) Ces armes sont figurées ainsi sur les plus anciens sceaux, notamment sur celui de Geraud de Lur, chevalier, apposé à une quittance qu'il donna, le 25 août 1353, à Jean Chauvet, trésorier des guerres. Dans la suite, la famille fit graver à diverses époques des armoiries où l'on remarque quelques légères variations. Tantôt les croissants sont sur un fond de gueules, tantôt sur un fond d'azur,

(2) L'orthographe du nom de Lur a subi quelques variations dans les chartes et les anciens titres latins et patois. On l'ytrouve écrit : *de Luro, de Lhuro, de Luer de Leuro, de L'hur de Leur, de L'heur, d'Alur,* mais plus communément *de Lur.*

Masseré (1), à peu de distance de la route de Limoges à Toulouse, et dont il reste à peine quelques vestiges. L'ancienneté de cette maison remonte au onzième siècle. Elle ne s'est pas moins distinguée par l'éclat de ses alliances que par les nombreux services qu'elle a rendus à ses souverains, et les emplois et dignités dont plusieurs de ses membres ont été revêtus. Depuis l'alliance qu'elle a contractée, en 1586, avec l'héritière des marquis de Saluces, elle a ajouté à son nom celui de cette illustre maison, autrefois souveraine, l'une des plus puissantes d'Italie, et qui a subsisté avec éclat pendant 450 ans, c'est-à-dire, depuis le commencement du onzième siècle jusqu'au milieu du seizième.

I. Fruin de Lur, né vers l'an 990, est le premier seigneur de ce nom dont le souvenir ait été transmis par les chartes. Il donna à l'abbaye de Solignac, en Limosin, la partie d'un alleu qu'il avait dans la borde ou borderie de la Vateille, située paroisse de Saint-Martin de Vic. Cette donation fut faite au mois de septembre, sous le règne de Henri Ier, roi de France, et sous l'épiscopat de

---

souvent avec un chef d'or. Dans la chapelle du château de Longa, on voyait sur la clef de la voûte un écusson portant *trois croissants et trois fleurs de lys,* avec une vergette brochante sur une fleur de lys et un croissant. On conjecture que ces fleurs de lys furent adoptées par la branche de Longa, immédiatement après le mariage de Bardin de Lur avec l'héritière de Barrière, contracté en 1448. D'autres pensent que ces fleurs de lys viennent de la maison d'Albret, avec laquelle celle de Lur était alliée. On trouve en effet que le roi Charles VI accorda, en 1389, au connétable Charles d'Albret, Ier du nom, la permission d'écarteler ses armes avec celles de France, et l'on a des sceaux du fils de ce connétable, qui sont écartelés aux 1 et 4 de France : mais il est plus naturel de penser que, si la maison de Lur avait écartelé avec d'Albret, elle aurait pris les armes de cette maison, qui sont *de gueules plein.*

(1) Jean Huot, homme de confiance, et chargé de la gestion des affaires de la maison de Lur-Longa, assure, dans un mémoire très-succinct qu'il écrivait, en 1570, sur l'origine et l'histoire de cette maison, qu'il existait encore de son temps, dans les landes de Masseré, en Limosin, une vieille tour ruinée, que les gens du pays, et notamment un vieillard, nommé Andenars, marchand du lieu de Fraissinet, âgé de plus 100 ans, appelaient *la tour de Lur,* ajoutant qu'ils avaient appris par tradition que cette tour était un reste de l'ancien château de Lur.

Jourdain, évêque de Limoges, Géraud étant alors abbé de Solignac. La combinaison de ces notes chronologiques place la promulgation de cette charte de l'an 1031 à l'an 1040. (*Bibliothèque du Roi, Manusc. de M. de Gaignières, titres de Limosin*, portefeuille 3, pag. 411.) Fruin avait un frère, nommé Gui de Lur, lequel fit don, conjointement avec lui, au même monastère, des borderies de Boson de Châlus et du mas ou tènement appelé Dornarar. (*Ibid.*, pag. 410.) Fruin eut, entr'autres enfants : N....

1°. Aimeric Ier, qui suit;
2°. Geraud de Lur, présumé fils de Fruin, qui donna au monastère de Solignac, du consentement *d'Alpaïs*, sa femme, et pour le salut de son âme et de celle de Gui, son fils, 14 septiers de froment, sur le mas *de Ruas*. Il fut père de :

Gui de Lur, qui fit don à la même abbaye d'un mas dépendant de son alleu de Montanton, ou le Verger, situé dans la paroisse de Saint-Sylvain du Château.

II. Aimeric DE LUR, Ier du nom, est dit fils de Fruin dans une donation qu'il fit à Gui, abbé de Solignac, entre les années 1070 et 1076, du mas *de Ruas*, qui n'était assujéti à aucune viguerie ni coutume, *sine vicariâet consuetudine alicujus.* (*Ibid.*, pag. 410.) L'ordre des temps permet de donner pour fils à Aimeric de Lur, Boson Ier, qui suit. N....

III. Boson DE LUR, Ier du nom, vivait sur la fin du onzième siècle. Il fit don à l'abbaye de Solignac du mas de la Roche, situé dans la paroisse de Saint-Jean-Ligoure, à la charge, par les religieux, de célébrer son anniversaire. La charte de cette donation est datée du mois d'avril, sous le règne de Philippe Ier, indiction 3, ce qui revient à l'année 1095. (*Ibid.*, pag. 406; *Extr. du Cartulaire de Solignac*, pag. 54.) On lui donne pour fils : N....

1°. Aimeric II, dont l'article suit;
2°. Pierre de Lur, (1) qui assista, avec Guillaume, abbé de Mareuil, Ber-

(1) On ignore s'il est le même que Pierre de Lur, énoncé fils de Pierre-Étienne de Coussac et de N...., sa femme, dans une donation qu'ils firent conjointement à l'abbaye de Dalon, vers le milieu du douzième siècle. Il est à présumer qu'il était né d'un premier mariage de la dame de Coussac.

nard de Jaunac, etc., à une donation faite au mois de juillet 1105, indiction 13ᵉ, à l'abbaye de Solignac, par Adémar, vicomte de Limoges, de quelques pièces de bois ou poutres (*troas*), qu'il avait dans l'enceinte de cette abbaye. (*Ibid.*, p. 405);

3°. Arnaud de Lur, qui fut témoin d'une donation qu'Arnaud de la Porcherie fit vers le même temps à cette abbaye, sous le règne de Philippe Iᵉʳ, et l'épiscopat de Pierre, évêque de Limoges, (entre 1100 et 1105). Arnaud de Lur fit lui-même une donation à ce monastère, sous le gouvernement de l'abbé Audoin (entre 1105 et 1110). Il peut-être le même qu'Arnaud de Lur, qui fut présent à une donation faite à l'abbaye d'Uzerche, lorsque Bernard en était abbé (entre 1135 et 1149), en présence d'Arnaud de Roffignac, prévôt de ce monastère, de Geoffroi de Ladent, de Boson du Fraisse, etc. (*Cartulaire de l'abbaye d'Uzerche*, p. 31);

4°. Pierre de Lur, chanoine de l'église de Limoges en 1126, 1145 et 1146, suivant d'anciens catalogues des chanoines de cette église, communiqués à D. Pradillon, par M. Bandel, chanoine de la même église. Il vivait encore en 1147.

IV. Aimeric DE LUR, IIᵉ du nom, fit donation à l'abbaye de Dalon, en Limosin, de tout le droit qu'il avait sur les vignobles du mas de Pollenc, en présence de Guillaume de Magrefort, et de plusieurs autres seigneurs. (*Cartul. de Dalon*, fol. 104; *Manusc. de Gaign.*, vol. 200, pag. 167.) Cette charte est sans date : mais, par le rapprochement des chartes antérieures et subséquentes, on juge qu'elle doit se rapporter au temps de l'abbé Roger, qui gouverna l'abbaye de Dalon depuis 1120 jusqu'en 1159 Il paraît certain qu'Aimeric fut père de Boson II, qui suit.

N....

V. Boson DE LUR, IIᵉ du nom, chevalier, seigneur de Lur, fut un des chevaliers qui se rendirent caution d'un prêt de 5000 sous que l'abbé de Saint-Martial fit à Gui IV, vicomte de Limoges, lorsque ce seigneur se disposa, l'an 1147, à partir pour la Terre-Sainte. On compte au nombre de ces chevaliers, qui restèrent en otage à Limoges jusqu'à l'entier paiement de cette somme, le vicomte Adémar et Gui son frère, Séguin de la Porcherie, Aimeric de la Porte, Gui Vigier, Geoffroi de Corn, Bernard de la Roche, Hélie de Neuville, Gui de Lastours, fils d'un autre Gui qui fit le voyage de Jérusalem, etc. On doit ajouter à ce nombre six chanoines de l'église de Limoges, dont le premier était Pierre de Lur. (*Cart. de Saint-Martial; Man. de Gaign.*, v. 668, p. 125.) Boson de

Lur fut témoin, avec Étienne, abbé de Châtres, en Périgord, Séguin de Lastours, Bernard de la Porcherie, Amblard d'Ans, etc., d'une donation datée de Hautefort, le 3 des ides de juin (11 de ce mois) 1179, qui fut faite à l'abbaye de Dalon par Bertrand de Born (seigneur de Hautefort), Raimonde, sa femme, et Bertrand et Itier de Born, leurs fils. (*Cart. de Dalon*, vol. 200, *fonds de Gaign.*, pag. 34.) On juge, par le rapport des temps et des lieux, que Boson II fut père d'Aimeric III, qui suit. N....

VI. Aimeric III, seigneur DE LUR, est qualifié damoiseau de Saint-Jean-Ligoure, dans une donation qu'il fit, en 1229, à l'abbaye de Solignac, des droits qu'il avait sur le clos de la Peyrade. (*Arch. de Solignac.*) Les mêmes raisons sur lesquelles on s'est fondé pour établir sa descendance de Boson II, peuvent s'appliquer à Boson III, qui suit, lequel, selon les apparences, doit avoir été nommé au baptême par Boson II, son aïeul. N....

VII. Boson III, seigneur DE LUR, qualifié damoiseau, puis chevalier, acquit, le 10 des calendes de juillet (22 juin) 1250, d'Étienne, Cotet et d'Aimeric Chat (Chapt), frères, damoiseaux, le mas ou tènement de la Virolle, situé dans la paroisse de Château-Chervix, en Limosin. Par cet acte, ces deux damoiseaux reconnurent devoir à Boson de Lur, 50 sous limosins, dont il s'était rendu caution pour eux envers Jean Mazeau de la Roche. (*Arch. du château de Saint-Martin-Lars*, en Poitou.) Boson de Lur est qualifié damoiseau du lieu de Fraissinet, dans un acte d'accord dont il fut nommé arbitre, daté du 26 octobre 1265, et passé entre *Jossinellus* et Boson de Joussineau, frères (1), damoiseaux du même lieu de Fraissinet, et Étienne de Germain, du lieu de Solignac, en Limosin. (*Arch. de la maison de Tourdonnet.*) Boson de Lur acquit, le 6 des calendes de décembre 1271, une maison et un jardin contigus, situés près des fossés du repaire de Fraissinet, dans le lieu de ce nom, pour le prix de 20 livres limosines, et 25

(1) C'est à partir de cette époque que les seigneurs de Fraissinet ont adopté le nom *de Joussineau*. Ils ne portaient auparavant que celui *de Fraissinet*, du nom de leur fief.

sous de rentes qu'il assigna sur les mas de la Veyssière, paroisse de Château-Chervix, et du Puits-Guichard. (*Manusc. de D. Villevieille*, à la Bibliothèque du Roi.) On ignore la date de la mort de Boson III ; mais on sait qu'il fut enseveli à Solignac. (*Nobiliaire manusc.* du Limosin, pag. 2115.) Ses enfants furent :

1°. Pierre I, qui suit;

2°. Geraud de Lur, abbé de Saint-Martin de Lorout, ensuite de Saint-Martin de Limoges, où il succéda à Gui de Malguise de Donzenac, qui en était abbé depuis 1276. Geraud gouverna cette dernière abbaye pendant 18 ans;

3°. Pierre de Lur, chanoine et recteur de l'église de Noblac ou Saint-Léonard, en Limosin, mentionné dans un acte de l'an 1308;

4°. Arnaud de Lur, vivant en 1308;

5°. Gaucelin ou Joscelin de Lur, damoiseau, présumé auteur d'une branche établie à Saint-Mathieu, près Rochechouart, en Limosin, et éteinte depuis long-temps. Il est rappelé comme défunt dans des actes de l'an 1318. Il fut père de :

A. Gui de Lur, damoiseau, seigneur de Chambouraud, paroisse de Saint-Mathieu, qui vendit, le mardi après l'Épiphanie 1318 (*v. st.*), une rente de 50 sous, qui lui était due par Fouquet Paute, damoiseau, sur le mas de la Brousse, paroisse de Chassenon. Il vivait encore en 1332, et eut d'Agnès *de Balanges*, sa femme;

a. Gaucelin de Lur, damoiseau, seigneur de Chambouraud. Le samedi après le dimanche *invocavit me*, 1333 (*v. st.*) Il acquit un pré situé dans la seigneurie directe de Gui de Lur, son père. Il est qualifié damoiseau, seigneur de Chambouraud, habitant la paroisse de Samathie, (S. Mathieu), dans un acte de l'an 1342, par lequel il reconnut, conjointement avec Mathée de Benays, sa femme, etGuillaume, son frère, devoir à Ameil de Montcogul, une rente de 15 septiers de seigle. (*Archives de la vicomté de Rochechouart.*) Il vivait encore en 1354, suivant une reconnaissance qu'il consentit en faveur d'Aimeric Brun, écuyer, seigneur de Champniers. Il avait épousé 1°, par contrat passé à Montberon le samedi avant la fête de saint Luc évangéliste 1326, Dulcie *Sulpice*, veuve de Guillaume de la Brousse, damoiseau, et sœur de Jaubert Sulpice, damoiseau de Chalus-Chabrol, et de Gaucelin Sulpice, clerc de la paroisse de Pages, en présence de Gui Foucher, chevalier, de Gui de Bechade, d'Aimeric de Meillac, clercs, etc.; 2°, Mathée *de Benays*. De l'une de ces deux alliances naquirent :

I. Gaucelin de Lur, vivant en 1367, époux de Marie *de Lavie*;

II. Pierre de Lur de la Porcherie, lequel eut pour fils :

Arnaud de Lur, damoiseau, émancipé par son père à Avignon, le 26 décembre 1346. Lui et Agnès *de Joussineau*, sa femme, fille de Pierre de Joussineau, firent un accord, en 1348, avec noble Boson de Lur, qui s'obligea de faire abattre un four qu'il avait fait bâtir à Fraissinet. (*Arch. de la maison de Tourdonnet*);

b. Hélie de Lur, prieur du mas Buisson en 1337;

c. Guillaume de Lur, vivant en 1342, présumé père de :

Guillaume de Lur, damoiseau, né en 1357, suivant un acte d'afferme qu'il fit à l'âge de 20 ans, le 7 juin 1377, d'une palmée de sel qu'il avait à Saint-Jean-Ligoure, près de Pierre-Buffière, moyennant la somme de 20 sous. Il donna, comme seigneur foncier, le 10 juin 1394, à Aimeric Rat, l'investiture d'un pré situé à Saint-Jean-Ligoure, que messire Gilbert du Breuil lui avait vendu depuis peu ;

d. Boson de Lur;

e. Gui, *dit* Guyot de Lur;

f. Marguerite de Lur, vivante en 1343;

g. Agnès de Lur;

B. Pierre de Lur, moine de Saint-Augustin de Limoges en 1308;

C. Marguerite de Lur, femme de N.... *de la Mothe*, valet (écuyer), et mère de Gui de la Mothe, vivant en 1317.

VIII. Pierre Ier du nom, seigneur DE LUR, qualifié damoiseau et ensuite chevalier, reconnut, le 3 des ides de juillet 1277, conjointement avec Raimond Donciel, damoiseau, devoir à messire Bernard de la Porcherie, chevalier, seigneur de Sadran, l'hommage pour ce qu'il tenait de succession paternelle seulement. (*Bureau des finances de Montauban*, somme de l'Isle, fol. 1095.) Le 6 des ides de février 1284 (*v. st.*), Pierre de Lur acquit de Cantelin de Froin ou Fruin, damoiseau, une rente de 5 sous, assise sur le mas de Chaillats, pour le prix de 60 sous. Par son testament (dont la date est ignorée), Pierre de Lur institua Boson, son fils, son seul et unique héritier, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés, Geraud, Pierre et Arnaud de Lur, ses frères. Il est rappelé comme défunt et qualifié chevalier dans un acte de l'année 1288. Il avait épousé Agnès ou Agnette DU CHAMBON, fille unique d'Adémar du Chambon. De ce mariage provinrent, entr'autres enfants :

DU CHAMBON : fascé d'or et de gueules.

1°. Boson IV, qui suit;

2°. Geraud de Lur, nommé dans un acte du jeudi veille de la Purification de la Vierge 1308 (*v. st.*);

3°. N.... de Lur, femme du seigneur *de la Brousse;*

4°. Martine de Lur, mariée avec Renaud *de la Chièze,* chevalier, lequel vendit, conjointement avec sa femme, en 1288, à Boson de Lur, son beau-frère, plusieurs rentes dans les paroisses de Château-Chervix, de Saint-Hilaire et de Royère, pour le prix de 16 livres tournois.

IX. Bos ou Boson DE LUR, IVe du nom, damoiseau, seigneur de Lur, co-seigneur de Fraissinet, fit, en 1288, une acquisition de Renaud de la Chièze, son beau frère, et passa un accord le mercredi après l'octave de la Nativité de la Vierge 1306, avec Gui de Bechade, damoiseau, au sujet de la succession d'Adémar du Chambon, dont Boson de Lur se portait héritier, comme étant son petit-fils, et en vertu d'une donation qu'il disait avoir été faite en sa faveur. L'arbitre de leur différent fut Séguin de Lespinatz, damoiseau. Le jeudi avant la Purification 1308 (*v. st.*), Boson et Geraud, son frère, transigèrent au sujet des successions de leurs père et mère, sous le sceau du bailliage de Lorout, en présence de Pierre de Lur, chanoine, leur oncle, et de Pierre de Lur, moine de Saint-Augustin de Limoges. Boson fit diverses acquisitions dans le cours des années 1310, 1311, 1312, 1333, 1334, 1338 et 1339. En 1338, il traita, comme fondé de procuration de l'abbesse des Alloix, pour la réception en cette abbaye de Marguerite de Gaucelin, fille de Raimond de Gaucelin, damoiseau de Fraissinet. (*Archives de l'abbaye des Alloix.*) En 1349, Guillaume de Lâge, damoiseau, lui vendit des rentes dans la paroisse de Lastours. Il avait épousé, par contrat passé à Fraissinet, en Limosin, le jeudi après l'octave de la Purification 1301 (*v. st.*), Jourdaine DE JOUSSINEAU-FRAISSINET, fille de Pierre de Joussineau-Fraissinet, damoiseau, et de Dulcie du Château, sœur d'Hélie du Château, chevalier (1). Elle reçut pour sa dot le manoir ou repaire de la Jutzie, situé dans la paroisse de Château-Chervix, et des revenus à percevoir dans les paroisses de Royère et de Saint-Priest-Ligoure, dans le bourg et sur le moulin de Fraissinet, ainsi que sur le

DE JOUSSINEAU : de gueules, au chef d'or.

(1) Ce fut par ce mariage que Boson de Lur devint co-seigneur de Fraissinet.

tènement de Tourdonnet. Jourdaine de Joussineau vivait encore en 1343, époque à laquelle Agnès de Tournier, veuve de Pierre Del-Cauzit, lui fit un legs remunératoire par son testament, daté du vendredi après la fête de la Purification de cette année (*v. st.*) Boson IV eut six fils et deux filles :

1°. Geraud, dont l'article viendra;

2°. Gilbert de Lur, qui fit souscrire, en l'absence de son frère aîné et à son profit, le 3 octobre 1366, une obligation à Pierre de Mons, chevalier, de la somme de 200 moutons d'or et 28 marcs d'argent, pour la rançon que Geraud de Lur, avait payée pour lui à l'écuyer anglais qui l'avait fait prisonnier dans la guerre soutenue par Charles, duc de Bretagne, contre Jean, comte de Montfort, depuis duc de Bretagne. Gilbert de Lur paraît encore dans un acte de vente que Guillaume de Saint-Julien fit à Pierre de Sanzillon, damoiseau, de Saint-Yriex, en 13.... Il était alors chanoine, et chargé de la procuration du même Geraud, son frère, absent;

3°. Jaubert de Lur, archi-prêtre de Lubersac. En 1367, il acquit de Jean Reynaud, de Fraissinet, des biens fonds situés dans la mouvance de Geraud de Lur, son frère, et mourut à Rome peu de temps après;

4°. Gui de Lur, abbé de Saint-Serge d'Angers en 1390, puis de Marmoutier en 1418, mort le 19 septembre 1426;

5°. N.... de Lur, abbé de la Mothe, en Poitou;

6°. N.... de Lur, abbé de Baigne, en Saintonge, suivant le mémoire de Jean Huot;

7°. N.... de Lur, mariée avec le seigneur *d'Aixe*, en Limosin;

8°. N.... de Lur, femme du seigneur *du Chastanet*,

X. Geraud DE LUR, chevalier, seigneur de Lur, co-seigneur de Fraissinet, servit sous le maréchal d'Andreham, et sous Renaud de Pons, sire de Montfort, dans les guerres de Périgord et de Limosin, suivant diverses quittances scellées de son sceau, qu'il donna au trésorier des guerres, pour ses appointements militaires et ceux de sa compagnie, les 25 août 1353, et 20 juillet, 22 août et 5 septembre 1354. Le 3 janvier 1355 (*v. st.*), il fit un arrentement en qualité de tuteur et curateur de Bertrand, Agnès et Arsène du Barry, enfants d'Adémar du Barry, damoiseau. Geraud de Lur est mentionné dans divers actes des années 1359, 1360, 1362 et 1366. Le dernier est une donation que lui firent, le mardi après Pâques, Aimeric de la Gondie, damoiseau, et Sibylle Guy, sa femme, fille de feu Geraud Guy, de la Roche-Abeille, de plu-

sieurs cens, rentes et autres droits dans les paroisses de Château-Chervix, Royère, la Roche-Abeille et Fraissinet, en récompense des services qu'ils avaient reçus de lui. En 1368, il reçut une reconnaissance pour plusieurs héritages situés à Fraissinet, et confinant les terres et prés de Boson de Joussineau. Il fit son testament au repaire du Breuil, le 23 août 1370 (*v. st.*), mourut avant 1377, et fut inhumé dans l'église de Fraissinet, où l'on voyait autrefois son mausolée. Il y était représenté en habit de chevalier, armé de toutes pièces, l'épée haute à la main. Du mariage qu'il avait contracté avec Marie Hélie de Chabrignac, fille de N..... Hélie, seigneur de Chabrignac, sont provenus :

Hélie : d'azur, à 3 tours d'argent.

1°. Jean Ier, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Lur, prieur de Zamet ;
3°. Golfier de Lur, dont le sort est ignoré ;
4°. Marie de Lur, alliée, par contrat du 14 juin 1380, avec Pierre *Cotet*, damoiseau de Ségur, fils de feu messire Guillaume Cotet, chevalier du même lieu, au diocèse de Limoges. Elle y fut assistée par Jean de Lur son frère, qui lui constitua en dot 300 livres avec des habits, et joyaux. On remarque parmi les témoins de ce contrat Guillaume de la Reynie, Adémar de la Jarrosse et Jean du Chastaing, damoiseaux.

XI. Jean de Lur, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, né en 1362, était âgé de 18 ans lors du contrat de mariage de sa sœur, où il est énoncé fils et héritier de feu messire Geraud de Lur, chevalier, et de Marie de Chabrignac, de la paroisse de Fraissinet, en la seigneurie de Château-Chervix, diocèse de Limoges. Le 3 juin 1380, il accensa une maison située à Fraissinet, en présence de Jean le Besson de l'Hôpital, et d'Aimerie de Saint-Jean, damoiseaux. Il s'engagea, par acte du 13 mai 1393, passé en présence de Jean Hélie, damoiseau de Ségur, à payer, à une époque convenue, à Pierre Cotet, damoiseau, la somme de 50 francs d'or ; emprunta d'un marchand de Limoges, le 13 avril 1398, en présence de Gui d'Aimery et de Pierre de David, damoiseau, deux écus d'or et deux tasses d'argent, chacune pèsant un marc, et promit de rendre ces objets dans un terme fixé. Le 10 janvier 1400 (*v. st.*), Jean de Lur paya la somme de 50 livres, faisant partie de 74 livres restantes de celle de 400 livres que, dès le 15 février 1382, (*v. st.*), il avait reconnu devoir à Pierre Botin, envers lequel feu

messire Geraud de Lur, chevalier, père de Jean, en avait souscrit l'acte d'obligation. Le 17 février 1402 (*v. st.*), Jean de Lur fut témoin d'une obligation consentie par noble homme Itier d'Aixe, damoiseau, et, le 1er mars suivant, il fit un accord avec Hélie Sardène, damoiseau, touchant une redevance de 20 sous que ce dernier soutenait lui être due sur le mas de Leymarie, en la paroisse de Saint-Jean-Ligoure, conformément à l'acte qui en avait été passé par ses auteurs au mois de mai 1329. Jean de Lur fut présent, le 14 novembre 1405, à la donation que noble Golfier *de Campanis*, damoiseau, fit à Pierre Cotet, damoiseau, son neveu, de ce qui lui était échu de la succession de feu Bertrand de la Plaigne, aussi son neveu, damoiseau, et il vendit, le 13 mars suivant, un jardin situé dans le territoire de Fraissinet, à Gui de Joussineau, damoiseau. Le 8 juin 1409, il remit pour six ans à un de ses tenanciers les cens que celui-ci lui devait, et, le 4 mars 1413 (*v. st.*), il fut témoin de la quittance qu'Agnès, fille de feu Foucher Boni, damoiseau, et veuve de Jourdain de Meilhac, damoiseau, donna de sa dot à Jean Boni, damoiseau, son frère. En 1425, Jean de Lur vendit à Michel des Ages le repaire de la Bernardie, situé dans la paroisse de Flavignac, et il rendit hommage, le 30 janvier 1429, (*v. st.*), à Jean, seigneur de Pierre-Buffière, pour ce qu'il possédait dans les paroisses de Pierre-Buffière, d'Aiguesparses, de Saint-Paul et de Saint-Hilaire de Bonneval; enfin, le 16 juin 1434, il vendit à Pierre Germain, de Solignac, une rente sur la borderie de la Guillemanche, au territoire de Solignac et au lieu appelé Leygat, rente qui lui avait été assignée, le 30 avril 1409, par noble Geraud Guy, damoiseau, comme fondé de procuration de Jeanne de Mons, sa femme. Jean de Lur avait épousé 1°, vers 1384, Marguerite du Breuil, rappelée dans le contrat de mariage d'Hélis, sa fille; 2°, vers 1395, Denise de Robert, fille de feu messire Bernard de Robert, chevalier, suivant un acte de renonciation que fit, en 1397, Gui de Robert, fils et héritier universel de Bernard, aux prétentions qu'il pouvait avoir sur la succession de la même Denise, sa sœur, laquelle avait légué tous ses biens à Jean de Lur, son mari, par son testament du 9 avril 1397; 3°, Bernarde de la Porcherie, dont il n'eut pas d'enfants. Ceux provenus de sa première femme sont;

du Breuil : d'azur, à la bande d'or, accompagnée de 3 étoiles d'argent.

de Robert : d'argent, à 3 pals d'azur.

de la Porcherie :

1°. Bertrand Ier, dont l'article suit ;
2°. Jeanne de Lur, femme de Rainaud, seigneur *de Corbier*, près d'Uzerche ;
3°. Hélis ou Ahélis de Lur, première femme, par contrat du 11 novembre 1432, de Fortanier *de Saint-Astier*, damoiseau, seigneur des Bories, de Bernabé, du Lieudieu, de la maison noble de Lille, etc., fils d'Archambaud de Saint-Astier, damoiseau, et de N.... de Grezignac. Elle eut en dot 300 deniers d'or.

Dans le même temps vivait :

Pierre de Lur, prieur de....., ensuite abbé de Séez.

XII. Bertrand DE LUR, Ier du nom, damoiseau, né vers l'an 1386, assista au contrat de mariage d'Hélis, sa sœur, le 11 novembre 1432, et mourut peu de temps après, et avant son père, aux biens duquel on ne voit pas qu'il ait succédé. Il avait épousé, vers 1408, Marie XANS ou XANTOUX, veuve, dès l'année 1397, d'Archambaud de Barrière, chevalier. Bertrand en eut un fils unique, de même nom que lui, qui suit.

XANS :

XIII. Bertrand DE LUR, IIe du nom, *dit* Bertrandon, seigneur de Fraissinet, du Breuil, de Longa, etc., né vers l'an 1409, qualifié successivement écuyer, damoiseau et chevalier, donna quittance, le 20 décembre 1438, à Jean Beaupoil, receveur pour le roi, de la portion de l'aide de 200,000 livres imposée sur le Limosin, de la somme de 20 livres tournois que le roi lui avait donnée par ses lettres-patentes datées de Blois le 4 novembre précédent. Le même Bertrandon de Lur donna une seconde quittance au même Jean Beaupoil, le 8 septembre 1444, de la somme de 10 livres tournois, en présence de noble homme Jean de Mauges, écuyer, maître-d'hôtel du comte de Penthièvre, et de Pierre du Teilh, *dit* de Meilhars, du lieu de Ségur, en Limosin (*Originaux, à la Bibliothèque du Roi*). Le 7 juin 1445, il acquit le mas ou village du Breuil, dans la paroisse de Meilhars, juridiction de Masseré, en Limosin, avec tous ses droits domaniaux et seigneuriaux, que Jean de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, lui vendit de l'avis de son conseil pour la somme de 300 livres, afin, porte cet acte, de retirer la forteresse de Bourdeille, que ce comte avait engagée au capitaine de ce lieu pour les arrérages de ses appointements. Bertrand de Lur acquit encore d'Adémar du Authier, damoiseau

de Coussac, le 9 août 1450, le mas de la Ferrière, sis en la paroisse de Château-Chervix. Le 6 octobre 1455, Julien de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Aulaire, et Galienne Hélie, sa femme, lui firent donation de la forêt de Marcoux, paroisse de Château-Chervix, avec tous droits seigneuriaux et domaniaux, *en récompense de son amitié constante et de ses services.* Le 24 novembre 1456, Bertrand de Lur fut nommé l'un des exécuteurs du testament que Guillaume de Bretagne, comte de Penthièvre et de Périgord, vicomte de Limoges, avait fait le 24 août 1454, et il fut chargé, avec Jean, vicomte de Comborn, Jean, seigneur de Pierre-Buffière, Gautier de Pérusse, seigneur d'Escars, et Bernard de Bonneval, seigneur de Blanchefort, de la tutelle de Françoise, Jeanne et Charlotte de Bretagne, enfants mineurs du comte Guillaume, après que la comtesse leur mère eut renoncé à la tutelle de ses enfants en se remariant. Cet acte de tutelle fut passé au château de Ségur, en Limosin, dans la maison de Gautier de Pérusse, chevalier, seigneur d'Escars, déjà cité, en présence de nobles Jean de Royère, seigneur de Lons, et de Julien de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, chevaliers, Bertrand de Lur, *père de Bardin*, au nom d'Anne de Barrière, femme de ce dernier, accensa, le 26 avril 1460, les tènements de Clamissac et de la Flamenchie, et la borie de la Vigerie, situés dans la paroisse de Neuvic, en présence de Pons de Solmignac, et Jean de Lavaure, le jeune, damoiseaux de Grignols. Bertrand de Lur accensa, le 2 avril 1462, un terrein situé à Fraissinet, pour y bâtir une grange, et rendit hommage, en 1464, pour les seigneuries de Longa, en Périgord, et de Fraissinet, en Limosin. Le 22 mai 1467, il ratifia, comme seigneur féodal, une donation testamentaire faite en faveur de Jeannin du Mas-Gontier, de quelques biens fonds situés dans sa seigneurie directe. (Reg. 3 de P. *de Rupe*, notaire.) Le dernier acte qui fasse mention de Bertrand de Lur est du 9 juillet 1468. Il avait épousé 1°, peu avant l'année 1430, Marie DE COUDERC DE TREIGNAC, fille de feu Jean de Couderc, écuyer, et de Catherine de Corson, *aliàs* d'Affieu. Celle-ci, par acte du 12 janvier 1430 (*v. st.*), échangea avec Pierre Donarel, le jeune, sieur de Lanteuil, quelques rentes qu'elle avait données à Bertrand de Lur, écuyer, son gendre, pour ce qui lui avait été promis lors de son mariage avec Marie de Couderc, sa fille, sœur d'Antoine de Couderc, damoiseau, seigneur de Fougerac, dont Bertrand

DE COUDERC : d'azur, au coudrier terrassé d'or, accosté de 2 croissants d'argent.

de Lur, chevalier, et Guillaume de Montagnac, furent nommés exécuteurs testamentaires, ainsi que de Louise de Montagnac, sa femme, le 19 juillet 1468. (*Manuscr. de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi*, vol. 668, pages 83, 93. 94); 2° Marie DE FAGOLS, alors veuve de Boson, seigneur de Barrière, de Villemblard et de Longa, et auparavant, en premières ou secondes noces, de N..... (peut-être Louis) de Pérusse d'Escars, dont elle avait eu un fils nommé Charlot de Pérusse, et vivant en 1448. Les enfants de Bertrand II furent :

DE FAGOLS :

Du premier lit :

1°. Bardin de Lur, auteur de la branche des *seigneurs* DE BARRIÈRE et DE LONGA, rapportée ci-après;

2°. Jean de Lur, prieur en Normandie;

3°. Guillaume de Lur, abbé de Saint-Yriex, en Limosin;

4°. Jean de Lur, seigneur de Calon (1) et de Podensac, qualifié sénéchal d'Albret dans une quittance qu'il donna, le 23 août 1475, de la somme de 238 livres 17 sous 6 deniers, pour solde de celle de 500 livres ordonnée par le roi, et dans trois autres quittances, chacune de 500 livres, pour paiement de sa pension, qu'il donna au receveur-général des finances en Languedoc les 12 mai 1477, 1er janvier 1478 (*v. st.*) et 24 janvier 1479 (*v. st.*) Dans le dernier de ces actes Jean de Lur est qualifié en outre de conseiller et chambellan du roi. (*Originaux à la Bibliothèque du Roi*, scellés du sceau de ses armoiries en placard représentant 3 *croissants*. Il épousa Létice *de Pommiers*, fille de Gombaud de Pommiers (2). De ce mariage, rappelé dans celui de Jacquette, sa fille, du 10 juillet 1497, sont provenus plusieurs enfants, morts sans postérité, entr'autres :

A. Étienne de Lur, connu par un acte de tutelle du 28 janvier 14....,

---

(1) La maison noble de Calon est située dans la paroisse de Saint-Estèphe, en Bas-Médoc, et dans la mouvance de la sirerie de Lesparre, dont elle fut jadis un des principaux fiefs. Le propriétaire de cette maison jouissait anciennement de la prérogative singulière de conduire par la ville le palefroi sur lequel était montée la dame de Lesparre, lorsqu'après son mariage elle faisait sa première entrée solennelle. Le palefroi et tout son harnais restaient au seigneur de Calon, qui aidait aussi cette dame à descendre, lorsqu'elle était arrivée au château de Lesparre.

(2) Gombaud de Pommiers était issu d'autre Gombaud de Pommiers, donzel, seigneur de Mauvezin et de Calon, nommé dans un titre du 8 octobre 1382. Il était fils de Raimond de Pommiers, et d'Assalide, fille et héritière d'un Gombaud, cadet de la maison de Lesparre.

dans lequel Pierre de Lur, vicomte d'Uza, son oncle, paraît comme tuteur des enfants qu'avait laissés Jean de Lur, seigneur de Calon et de Podensac, son frère. Il est fait mention dans cet acte de Pierre de Rohan, vicomte de Fronsac;

B. Jacques de Lur, dont on ignore la destinée;

C. Jacquette de Lur, mariée du consentement de Pierre de Lur, son oncle, par contrat passé au château de Fargues, le 10 juillet 1497, avec Pierre *de Marsan,* écuyer, seigneur en partie de Marsan. Les témoins de ce contrat furent Jean de la Mothe, écuyer, seigneur de Noaillan, de Castelnau et de Mesniel, Guillaume de Faye, Arnaud-Guillaume de Caussade et Jean du Puy;

D. Catherine de Lur, dont le sort est ignoré;

5°. Isabeau de Lur, mariée par contrat du 9 janvier 1482 (*v. st.*), avec noble Mathurin ou Mathelin *de Coignac,* damoiseau, seigneur de Coignac;

6°. Marguerite de Lur, alliée à Pey, seigneur *de Lescours* et de Savignac, en Fronsadais, *dit* le Jeune. Il mourut en 1482, suivant l'acte de nomination de tuteur et curateur de ses enfants, daté du 11 mai de cette année. Cette tutelle fut déférée à Arnaud de la Mothe, seigneur de Farges, cousin-germain de Pey ou Pierre et d'Arnaud de Lescours, dont on va parler;

7°. Jeanne de Lur, femme d'Arnaud, seigneur *de Lescours* et de Saint-Émilion, donzel, qui, le 14 juin 1478, fit son testament en présence de nobles hommes Arnaud de la Mothe, seigneur de Farges-entre-Deux-Mers, Gadifer de la Barde, Arnaud de Jean, damoiseaux, etc., et voulut être inhumé en l'église collégiale de Saint-Émilion;

Du second lit :

8°. Pierre II de Lur, auteur de la branche des *vicomtes* D'UZA, *marquis* DE LUR-SALUCES, rapportée après celle de Barrière.

SEIGNEURS DE BARRIÈRE et DE LONGA, *éteints* (1).

XIV. Bardin DE LUR, écuyer, seigneur de Barrière, de Villamblard, de Longa, etc., d'abord écuyer dans la compagnie d'Arnaulton d'Albret, devint capitaine (gouverneur) de Lesparre, par la donation qu'Isabeau de la Tour, veuve du seigneur de Lesparre, lui fit de cet office en 1442. Il s'allia, par contrat passé

---

(1) *Voyez* pour les armes de cette branche les observations faites en note, page 1re.

de Barrière : d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur.

à Fraissinet, le 26 janvier 1448 (*v. st.*), avec Anne ou Annette de Barrière *, fille de Boson, seigneur de Barrière, de Longa, etc., et de Marie de Fagols. La future, après avoir dit qu'elle apporte en dot, à Bardin de Lur, tous et chacun de ses biens meubles et immeubles, présents et futurs, ajoute : que, dans le cas où elle viendrait à mourir avant son mari, et sans enfants, les mêmes

---

* FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

La maison de BARRIÈRE, dont les biens sont passés dans la maison de Lur, au milieu du quinzième siécle, était une des plus anciennes et des plus illustres du Périgord. Elle possédait de temps immémorial le château de Reilhac, ainsi qu'un grand nombre de fiefs dans les paroisses de Limeyrat, de Montagnac-Auberoche, de la Cropte, de Mayac, dans toute la châtellenie d'Auberoche et dans le canton de Pariage. Les seigneurs de Barrière faisaient leur résidence ordinaire dans un château auquel ils avaient donné leur nom, et dont on voit encore les ruines dans la cité de Périgueux. Ce château avait fait partie du patrimoine de l'ancienne maison de Périgueux, et avait été bâti, dans le moyen âge, sur des constructions romaines qui formaient le mur d'enceinte de la cité de Périgueux. Plusieurs beaux priviléges étaient attachés à la possession de ce château. Le seigneur de Barrière accompagnait et servait l'évêque de Périgueux nouvellement élu, lorsqu'il faisait son entrée solennelle dans le chef-lieu de son diocèse, pour prendre possession de son siége. Le seigneur de Barrière, appelé avec les quatre barons ou pairs de la province, allait à pied à côté de l'évêque, tenant la bride de son cheval, jusqu'à son arrivée à l'église de Saint-Pierre-Lanès. Au dîner, il servait à table le prélat seulement; et, après avoir rempli ces diverses fonctions, il avait le droit de prendre le buffet, ainsi que le cheval sur lequel l'évêque avait fait son entrée. Après l'extinction de la branche aînée de la maison de Barrière, ce privilége est passé dans celle d'Abzac de la Douze, qui avait succédé à cette branche, et qui exerça ce droit jusqu'après le milieu du seizième siècle.

I. Foucaud de Barrière, fut témoin d'une donation que Géraud, frère d'Adémar de la Faye, fit à Hautefort, l'an 1190, au monastère de Dalon, en Limosin. (*Manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi*, vol. 200, fol. 90.) Il eut probablement pour fils Guillaume I, qui suit.

N....

II. Guillaume de Barrière, Ier du nom (*W. de Barreira*), chevalier, fut présent, avec Arnaud de Montignac, Guillaume Ébrard, de Gabillou,

biens resteraient en entier, *integraliter*, à son mari sous la réserve expresse de pouvoir disposer de ces biens jusqu'à la concurrence de vingt écus d'or, et de l'usufruit pour Marie, sa mère, si elle vivait encore alors. Elle fait aussi la réserve, dans le même cas, de 10 livres monnaie courante, pour Pierre de Lur, frère utérin de ladite Annette, et fils de Bertrand

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

chevalier, et Hélie de la Mothe de Lardimalie, lorsque W. Faydit donna au même monastère, au mois de septembre 1209, 5 sous de rente qui lui étaient dûs sur la grange de Taillepetit. (*Ibid.*, pp. 108, 109.) On lui donne pour fils :

1°. Guillaume II, qui suit;

2°. Pierre de Barrière, chevalier, qui fut témoin d'une charte, datée de Hautefort, l'an 1238, par laquelle Pierre-Gui de Gabillou répara quelques torts que lui et ses vassaux avaient causés au monastère de Dalon. Les autres témoins de cette charte furent Hélie de Bernard et Gui de Boussignac, chevaliers. (*Ibid.*, p. 44.) Il paraît avoir eu pour enfants :

A. Gui de Barrière, donzel, dont Agnès *de Transelva*, fille de Gérald *de Transelva*, était veuve sans enfants en 1280;

B. Marguerite de Barrière, sœur et héritière de Gui, laquelle avait été mariée, vers l'an 1250, avec Hélie II *de la Cropte*, donzel, fils de Fortanier de la Cropte, chevalier;

3°. Gérald de Barrière, religieux convers à Dalon, en 1220.

III. Guillaume DE BARRIÈRE, II[e] du nom, damoiseau, puis chevalier, fut présent avec Guillaume Ébrard, de Gabillou, chevalier, Archambaud de Saint-Orse, Bernard Charrade, etc., à une donation faite en 1212, au monastère de Dalon, par Guillaume Faydit, chevalier. (*Ibid.*, p. 106.) On peut présumer qu'il est le même que Guillaume de Barrière, chevalier, dont il est souvent fait mention dans les registres de la maison de ville de Périgueux. On le voit figurer avec Hélie VII, comte de Périgord, dont il était un des plus zélés partisans, durant les longues et funestes divisions qui régnèrent, vers le milieu du treizième siècle, entre ce comte et les bourgeois du Puy-Saint Front de Périgueux. Il est signalé comme prévenu d'avoir exercé plusieurs actes d'hostilité et de violence envers les mêmes bourgeois, dans un *intendit* que ceux-ci présentèrent au roi saint Louis l'an 1245. Guillaume de Barrière est qualifié *adjutor comitis.* Son nom se

de Lur et de Marie de Fagols, et de pareille somme pour Charlot de Peyrusse, aussi frère utérin de la même Annette..... *et reservatis etiam in dicto casu nobili Petro de Lur, fratri uterino dictæ nobilis Annetæ, et filio dictorum nobilium Bertrandi de Lur et Mariæ Fagols, conjugum; et nobili Charloto de Peyrusse, etiam fratri uterino dictæ nobilis Annetæ, et cuilibet ipsorum, in et super dictis bonis...*

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

N.... voit encore dans un vieux rouleau en parchemin, sans date, mais d'une écriture d'environ l'an 1250 ou 1260, contenant le dénombrement des redevances et cens dus à Bertrand d'Abzac. Il eut, entr'autres enfants :

1° Guillaume II, qui suit;

2°. Bertrand de Barrière, donzel, puis chevalier. Le 6 des nones de mai 1272, il fit un accord avec Arnaud et Aimeric de Villamblard et Pierre de Bernard, frères, sans doute utérins, par la médiation d'Hélie de Monsac, chevalier, d'Arnaud de Grepville, donzel, et d'Aimeric Ébrard, au sujet de la justice du lieu de Villamblard. Lui et Bertrand de Reilhac, son co-portionnaire, eurent avec Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, une contestation relativement à la justice du même lieu de Villamblard. Ce différent fut jugé arbitralement le mercredi après l'octave de la Saint-Michel 1297, par Guillaume-Aramond de Saint-Dizier, chevalier, Raimond, doyen d'Issigeac, et Guillaume de Dantezac, chevalier, châtelain (capitaine) de Grignols pour le roi de France. Bertrand de Barrière ne vivait plus en 1306. On lui donne pour enfants :

A. Bertrand de Barrière, damoiseau. Il habitait à Villamblard, lorsque, par acte passé à la Linde-sur-Dordogne, le jeudi après la Purification 1306 (*v. st.*), il reconnut devoir à Amanieu de Dayan, damoiseau de la Linde, la somme de 600 livres, pour laquelle il avait engagé le lieu de Dayan (aujourd'hui Drayaux). Il est qualifié donzel dans un accense qu'il fit, le 7 des ides d'août 1308, de concert avec Hélis, sa femme, et Raimond de Barrière, sa sœur, à Pons Milon, le Vieux, donzel de Grignols. Il fit un échange, le jour des calendes de mars 1312 (*v. st.*), avec Guillaume Ebrard de Grignols, clerc, et Guillaume Durfort, surnommé Milhasse, agissant en son nom et en celui de Foucaud et Hélie Durfort, ses frères, des héritages qu'ils avaient les uns et les autres dans le tènement de la Milhassie. Bertrand de Barrière fut choisi, le lundi après la Saint-Barnabé 1321, avec Fergand d'Estissac, damoiseau, co-seigneur d'Estissac, pour arbitre d'un accord fait entre Hélie Ébrard, moine de Belleperche, et Bertrande,

decem libris monetæ currentis, semel cuilibet ipsorum fratrum solvendis, etc. A ce contrat souscrivirent comme témoins nobles hommes Gui de Joussineau, Jean d'Aimery, seigneur de Royère, Antoine de Coudero, seigneur de Fougairac, et Jacques du Breuil, damoiseau. Bardin de Lur, au nom d'Anne de Barrière, sa femme, et du consentement de Bertrand de Lur, son père, accensa, le 2

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

veuve de Guillaume Ébrard de Grignols, et Pons Milon, clerc, de Grignols. Il transigea ainsi que les autres damoiseaux de Grignols, avec Raimond de Talleyrand, seigneur de Grignols, le jeudi avant la Sainte-Lucie 1326, et il approuva avec eux les usages et coutumes que ce seigneur avait accordés aux habitants du même lieu. Bertrand de Barrière, damoiseau, Grimoard de Veyrines, et Itier Milon, chevaliers, Pierre de Grimoard, Hélie de Taillefer, Gerald de Monsac, Séguin de Marcillac, Gérald de Balet, etc., tous damoiseaux de Grignols, firent le lundi.... la fête de Sainte-Marie-Madelaine 1337, un accord avec le même Raimond de Talleyrand, à l'effet de pourvoir aux dépenses qu'exigeraient les fortifications de la place de Grignols, dont le plan avait été arrêté entre ces seigneurs. Bertrand de Barrière vivait encore en 1340. Il avait épousé Hélis, qu'on présume de la maison *de Milon*, de Grignols, dont provinrent, entr'autres enfants :

a. Gautier de Barrière, damoiseau, seigneur de Villamblard. auquel Bernard de l'Escure, de la paroisse de Neuvic, donna, le lundi après la Saint-Nicolas d'hiver 1340, une reconnaissance féodale pour une terre située dans la même paroisse. Il fit son testament le 2 des ides (12) novembre 1348, demanda à être enseveli dans l'église de Villamblard, fit un grand nombre de legs pieux aux couvents, aux hôpitaux et à plusieurs églises, dont quelques unes n'existent plus depuis long-temps, nommément celles des prieurés de Loumagne, de Ronchières, etc., et nomma exécuteurs de ses dernières volontés l'official de Périgueux, Guillaume de Barrière, chevalier, cousin du testateur, et Gautier Prévôt, damoiseau. Il est qualifié fils et héritier de feu Bertrand de Barrière, damoiseau, dans un acte du 13 février 1358 (*v. st.*), par lequel il requit Pierre de Dayan, damoiseau, fils et héritier d'Amanieu de Dayan, damoiseau de la Linde, de lui payer la somme de 500 livres. Gautier de Barrière mourut peu de temps après. Il avait épousé Raimonde *d'Arnaud de Couse*, fille de Bertrand d'Arnaud, damoiseau de Couse, qui constitua

janvier 1457 (*v. st.*), une *pleydure* située à Villamblard, et reçut avec sa femme une reconnaissance féodale d'Antoine Pouget, pour sa borie de Mansac, située dans la paroisse de Vallereuil. Anne de Barrière survécut à son mari, et fit son testament le 24 novembre 1471, en faveur de ses enfants, qui suivent:

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

en dot à sa fille la somme de 15,000 sous, dont se rendirent cautions Gautier de Mons et Bertand de Gautier, chevaliers. Bertrand d'Arnaud mourut avant d'avoir pu solder cette dot, aux termes d'un acte de 1340, portant demande à l'official d'ordonner un monitoire contre Hélie d'Arnaud, frère de Raimonde, pour lui enjoindre de payer 200 livres à compte sur la somme ci-dessus mentionnée. Gautier eut pour fils :

Gautier de Barrière, damoiseau, seigneur de Villamblard, héritier universel de son père en 1348, et héritier particulier de Guillaume d'Arnaud, damoiseau, probablement son oncle maternel;

b. Guillaume de Barrière, rappelé comme défunt dans le testament de son frère en 1348;

c. Bertrande de Barrière, à laquelle son frère Gautier légua 10 livres de rente en 1348;

B. Raimonde de Barrière, vivante en 1308.

DE SANILHAC :

IV. Guillaume DE BARRIÈRE, II[e] du nom, chevalier, épousa Pétronne ou Pétronille DE SANILHAC, fille d'Audoin de Sanilhac, donzel de la cité de Périgueux, rappelée comme défunte dans le testament de son père du 10 des calendes de juin (23 mai) 1287. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume III, qui suit;

2°. Pierre de Barrière, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3°. Léger ou Légier de Barrière, marié avec Marie *de Salles*, fille de Pierre de Salles, bourgeois de Périgueux. Par acte du samedi après la Saint-Martin 1326, il céda aux consuls de cette ville un droit de péage qu'il avait à la cité. D'après l'ordre des temps, il a pu avoir pour fils :

A. Éblon de Barrière, clerc, vivant en 1340;

B. Audoin de Barrière, moine, nommé avec Guillaume de Barrière, chevalier, Fortanier de Périgueux, Lambert et Hélie de Vals, Hélie

1°. Jean de Lur, capitaine du château de Riberac, en Périgord, marié avec Marguerite *de Saigne*, dont il n'eut pas d'enfants. Il fit son testament en faveur de Bertrand de Lur, son neveu, le 6 octobre 1529;
2°. Bertrand III, qui a continué la descendance;
3°. Charles de Lur, tué à la bataille de Ravenne en 1512.
4°. Denis de Lur, qui servait en qualité d'homme d'armes dans la compa-

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

Foucher et Pierre de Campnhac, aussi chevaliers, dans une sentence d'excommunication lancée contre Raimond Martin, bourgeois de Périgueux, le 13 des calendes de septembre 1351;
4°. Agnès de Barrière, } auxquelles Audoin de Sanilhac, leur aïeul
5°. Raimonde de Barrière, } maternel, fit des legs en 1287.

V. Guillaume DE BARRIÈRE, IIIe du nom, donzel, héritier universel d'Audoin de Sanilhac, son aïeul maternel, le 23 mai 1287, eut pour curateur Bertrand de Barrière, chevalier (jugé son oncle), qui l'autorisa, le 9 des calendes de juin (24 mai) 1289, à faire un accord sous la médiation de Pierre de Périgueux, donzel de Périgueux, arbitre choisi par les parties, avec Aimeric de Graulier, donzel, et Gaillarde de Sanilhac, sa femme, fille de feu Ayrard de Sanilhac, donzel, frère d'Audoin de Sanilhac, au sujet de la dot de cette dame. Guillaume de Barrière est nommé dans l'acte d'une acquisition faite le lundi après l'octave de la nativité de Saint-Jean-Baptiste 1294, par Baudoin Flamenc, chantre de l'église de Périgueux; et il acquit lui-même, le vendredi avant la Saint-Luc évangéliste 1313, toute la part que Bernard de l'Estang avait dans la succession de Pierre de l'Estang, son père. Guillaume ne prend dans cet acte d'autre titre que celui de donzel de la cité de Périgueux. Il avait épousé, vers l'an 1290, Pétronille DE VEYRINES, fille de Pierre de Veyrines, donzel de Grignols, et d'Aremburge ou Ayremborc de Saint-Astier-Montancès, fille d'Éblon II de Saint-Astier, seigneur de Montancès, chevalier. Pierre de Veyrines fait mention de Guillaume de Barrière, qu'il appelle son gendre, dans son testament du dimanche avant la fête de Saint-Michel 1293. Pétronille de Veyrines apporta en mariage à Guillaume de Barrière des propriétés considérables dans la châtellenie de Grignols, et elle le rendit père d'un fils : DE VEYRINES :

Guillaume de Barrière, chevalier, seigneur de Barrière, de Reilhac et de Sanilhac. Dans les plus anciens actes qui le concernent, il est seulement qualifié *citoyen de Périgueux*, c'est-à-dire habitant de la cité. Le 19 des calendes de janvier (14 décembre) 1314, il accensa à Jean Veyrier, le



gnie de N.... de Breuil, en 1470, et dans celle de N.... de Crussol, en 1491;

5°. Jeanne de Lur, mariée avec N...., seigneur *du Fraisse;*

6°. Anne de Lur, alliée, avant l'année 1484, avec Hugues *de Fayolle*, damoiseau, seigneur de Douhet, de Saint-Martial, de Drône, de Lenclave, etc., fils d'Arnaud de Fayolle, seigneur de Douhet, des Hélies, etc., et de

---

jeune, une terre située dans la paroisse de Sanilhac; et, le mardi après le dimanche *Lætare* de la même année. (*v. st.*), Hélie de Sanilhac, prêtre, lui fit donation de quelques rentes dans la même paroisse, en présence de Pierre Milon, chapelain de Maurens, et de Guillaume du Puy, clerc. Guillaume de Barrière fit un arrentement le 22 mars 1315 (*v. st.*), et son nom figure dans plusieurs actes des années 1315, 1319, 1321 et 1322. Il fut du nombre des seigneurs qui se rendirent garants des conventions matrimoniales de Jean de Sicile, fils de Charles II, roi de Sicile, avec Agnès, fille de Hélie VIII, comte de Périgord, du 14 novembre 1321. Le samedi après Noël 1331, il fit une acquisition de Pétronne, veuve de Raimond de Sanilhac, damoiseau. Gripoard de Veyrines, chevalier de Grignols, faisant son testament le vendredi, fête de l'Invention de la Sainte-Croix 1342, institua son héritier universel Guillaume de Barrière, chevalier, son neveu, fils de Pétronille, sa sœur. Guillaume paraît être mort peu de temps après, et n'avoir eu qu'une fille nommée :

Béatrix de Barrière, femme d'Hélie *Plastulfe*, donzel, de la maison de Périgueux, avec lequel elle est nommée dans un acte du dimanche après *Dilexi* 1334. (*v. st.*)

V. Pierre de Barrière, chevalier, seigneur de Barrière, de Reilhac, de Sanilhac, etc., probablement après la mort de Guillaume, son neveu, porta d'abord la qualité de donzel et celle de co-seigneur de Reilhac. Il a ces qualités dans un hommage que lui rendit Hélie de Ballot, le samedi après la Saint-Vincent 1292 (*v. st.*), pour le repaire de Cornazac, ***avec promesse de mourir pour soutenir son seigneur lorsqu'il en serait requis.*** Pierre de Barrière rendit lui-même hommage avec Pierre de Belet, donzel, Pierre de Robert, chevalier, Plazence de Sanilhac, donzel, et autres ses consorts, à Hélie VIII, comte de Périgord, le vendredi après la Saint-Luc 1295. Le 16 des ides d'avril 1303, Pierre de Barrière accensa une terre à Gérald Jaubert de Rouffignac, et reçut une reconnaissance féodale le 10 des calendes de mai (22 avril) 1318. Il est rappelé comme défunt et qualifié chevalier dans une reconnaissance féodale faite avant la Sainte-Quitterie (au

Marie de la Brousse. Elle ne vivait plus lors du testament de son mari, du 4 janvier 1511 (*v. st.*);

7°. Christine de Lur, dont on ignore la destinée.

XV. **Bertrand de Lur**, IIIe du nom, seigneur de Longa, de Barrière et de Lagut en Périgord, de Fraissinet, de Flavignac, etc., en

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

mois de mai), entre les années 1340 et 1350, en faveur de Brunissende de Malayolles, ou plutôt de Mazeyrolles, sa veuve, et Guillaume de Barrière, leur fils, à raison d'une terre située dans la paroisse de Saint-Sernin de Reilhac, en présence de Gérald de Balet, donzel, etc. Brunissende de Mazeyrolles était remariée, en 1342, avec Hélie Vigier, damoiseau, fils de feu messire Hélie Vigier, chevalier. Elle avait eu de son premier mari : de Mazeyrolles :

1°. Guillaume III, qui suit;

2°. Arnaud de Barrière, damoiseau, habitant de la ville de Périgueux, qui vendit, le mercredi après l'Annonciation 1358 (*v. st.*), une rente qu'il possédait à Astier, non loin de Périgueux, à Hélie Séguin, bourgeois de cette ville, reçut une reconnaissance féodale en 1361, et ne vivait plus le jeudi avant la Saint-Valentin, 10 février 1367 (*v. st.*), suivant un acte de ce jour où il est rappelé comme ayant un droit de péage à Périgueux, qui avait été acquis par Adémar Radulfe ou Raoul, damoiseau;

3°. Jeanne de Barrière, femme d'un courage héroïque, qui pendant les fureurs de la guerre civile et étrangère, auxquelles le Périgord était livré, se retira dans le château de Reilhac, place alors très-forte, et le défendit avec tant d'intrépidité contre les Anglais qui l'assiégeaient, que malgré tous leurs efforts ils ne purent jamais parvenir à s'en emparer. Le roi Charles VI, informé de sa valeur et de sa résistance vigoureuse, lui envoya un renfort de gens d'armes et de morte paie, sous la conduite d'un chef que ce prince soudoya. Ce fait est constaté par un ancien rôle de revue de ces gendarmes, conservé autrefois au trésor de la Douze. Jeanne de Barrière se qualifie dame de Reilhac, dans un hommage qu'elle rendit au comte de Périgord, étant au château de Montignac, le jeudi après le dimanche *Ditexi* 1363. (*v. st.*) Elle avait épousé 1° Hélie *Vigier*, chevalier; 2° Jean *de Limeuil de la Benèche*, chevalier, lequel, en qualité d'époux de cette dame, reçut, le jeudi après la Saint-Martin d'hiver 1367, un hommage d'Hélis du Périer, femme d'Hélie de Pierrefont, clerc, de la paroisse de Saint-Sernin, comme héritière universelle de Hélie de Pechpeyroux, damoiseau de Reilhac, pour les biens provenants de cette succession. Jeanne

Limosin, fut comme son père, capitaine, (gouverneur) de Lesparre et sénéchal pour Alain d'Albret, comte de Périgord. Le 24 octobre 1482, il fit un accord avec Jean de Joussineau, prêtre, agissant pour lui et pour ses frères, enfants de feu Hugues de Joussineau, seigneur en partie de Fraissinet et de la Vernade en la paroisse de Royère, au sujet de quelques rentes qu'il devait sur

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

de Barrière est rappelée comme défunte dans le contrat de mariage de Taleyrand de Limeuil, son neveu, avec Borguette de Barrière, du 29 janvier 1374 (*v. st.*);

4°. Souveraine ou Soubirane de Barrière, femme de Pierre *de Baternac*, écuyer.

VI. Guillaume DE BARRIÈRE, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Barrière, de Reilhac, de Sanilhac, etc., reçut, le mercredi des cendres 1346 (*v. st.*), l'hommage que Pierre de Cornazac, damoiseau de la paroisse de Limerac, lui fit pour la viguerie de Cornazac, sous le devoir d'un chaperon de faucon d'acapte, en présence de Fortanier de Saint-Crépin, chevalier, de Pierre Foucauld, damoiseau, etc. Gautier de Barrière, seigneur de Villamblard, le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires le 12 novembre 1348. Il donna quittance, à Toulouse, le 7 octobre 1349, à Jean Chauvet, trésorier des guerres, de la somme de 51 livres 18 sous, pour ses appointements et ceux de trois écuyers de sa compagnie employée sous Guillaume de Montfaucon, sénéchal de Périgord, depuis le 10 mars 1346 jusqu'au 1er octobre 1347. Cette quittance est scellée de son sceau, représentant *une fasce accompagnée de 6 fleurs de lys*, 3, 2 et 1. Cimier : un demi vol palé. (*Cab. de Gaig. à la Biblioth. du Roi,* volume coté : *Extr. de la chambre des comptes de Paris,* quittances scellées, n° 773.) Dans le temps que Jeanne de Barrière, sa sœur, défendait si bien le château de Reilhac contre les Anglais, il se jeta dans celui de Sanilhac, où il se fortifia. Lui, Fortanier de Périgueux et Lambert de Vals, chevaliers, consentirent à l'arrentement que Roger-Bernard, comte de Périgord, fit, le 9 juillet 1353, de la cour du celerier, aux maire et consuls de Périgueux. Guillaume est rappelé comme défunt, en 1359, dans le contrat de mariage de son fils aîné. Il avait épousé 1° Bertrande DE PÉRIGUEUX, qui, selon des mémoires domestiques, était issue de l'ancienne maison de Jaufre ou Jouffre, surnommée de Périgueux, comme ayant succédé par substitution à une branche de cette illustre maison, et qu'on croit sœur de Marie de Jouffre,

DE PÉRIGUEUX : de gueules, semé de croisettes d'or ; à la bordure d'or, semée de croisettes de gueules.

les villages de la Veyssière et de Puy-Guichard. Il acquit, le 6 janvier 1506, de Bernard Pasquet, le village de Leyraudie, dans la paroisse de Villamblard, avec un pré, moyennant 72 livres. Nobles Bertrand de Bideran, seigneur de la Poncie, et Pierre Adémar, seigneur du Pont, donnèrent leur consentement à cet acte, comme seigneurs fonciers des objets vendus. Bertrand III de Lur

---

femme d'Hélie, baron de Bourdeille; 2° Agnès DE MILON, de Grignols, d'une ancienne famille de chevalerie fondue dans la maison de Taillefer. Cette dame vivait encore le 3 avril 1402, date d'un accord qu'elle et Pierre de Barrière, son petit-fils, firent avec Raimond et Pierre Cubelier, père et fils, de la paroisse de Villamblard. Guillaume III de Barrière eut pour enfants; DE MILON :

Du premier lit :

1°. Amalric, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Archambaud, dont la postérité sera mentionnée après celle de son frère aîné;

3°. Roger de Barrière, écuyer, seigneur de Frâteaux. Le lundi, fête de Sainte-Foi 1371, il reçut d'Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, une donation de 100 livres de rente due sur les terres que Pierre de Reilhac et Jaumar de Chamberlhac, damoiseaux, possédaient autrefois dans la terre de Grignols, et qui avaient été confisquées sur eux pour cause de rebellion. Roger de Barrière fut du nombre des seigneurs qui s'étaient ligués contre la ville de Périgueux en 1377, et qui furent soumis par le maréchal de Sancerre. Le 10 janvier 1389, il acquit tous les droits que Pierre de Reilhac, damoiseau, fils de feu Grimoard de Reilhac, et de Mathe de Frâteaux, avaient sur la terre et le château de Frâteaux, pour le prix de 1000 deniers d'or, *dits* francs. L'an 1390, Roger de Barrière fut présent au contrat de mariage d'Audoin de Taillefer, damoiseau de Grignols, avec Assalide de Bouche; et, le 2 mars 1393 (*v. st.*), à une quittance donnée par Jean de Caumont, seigneur de Tombebœuf, à Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, son beau père. Quelque temps après, Roger de Barrière s'étant rendu coupable de rebellion envers le même seigneur de Grignols, son suzerain, le fils de celui-ci le dépouilla de ses château et fief de Frâteaux, et en fit don, la veille de Pâques 1402, à Bertrand de Grignols, son fils naturel, qui en fut investi le 10 juin 1403. Roger de Bar-

fit une nouvelle acquisition le 18 juin 1511. Le 7 février 1514 (*v. st.*), il échangea des rentes sises dans la paroisse de Vallereuil, avec Pierre Adémar, seigneur du Pont, et Anne de Bideran, sa femme. Il fit donation, le 1er juin 1515, à Bertrand de Bideran, seigneur de la Poncie, des tènements de Leyraudie, situés dans les paroisses de Villamblard et de Saint-Jean d'Estissac; enfin il fit

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

rière avait épousé, avant l'année 1390, Huguette *de Mauhmont* (*de Magno-Monte*), nièce et héritière d'Amanieu de Mauhmont, damoiseau de Belvès, et fille de Hugues de Mauhmont, damoiseau, seigneur de Frâteaux, et de Marguerite d'Itier. Ces deux époux firent un accensement le 26 juin 1400. Huguette, après la mort de Roger de Barrière, se remaria avec Bertrand de Grignols, suivant un accense qu'elle fit avec lui le lundi avant la fête de sainte Marie-Madelaine 1408, de l'hospice ou hôtel de Reilhac, située dans le château de Grignols. Elle est qualifiée dame de Frâteaux, dans un acte du samedi avant la fête de Saint-Jean, devant la porte latine.... Elle avait eu de son premier mariage :

Huguette de Barrière, mariée avec noble Léonard *de la Chapoulie*, habitant de la ville de Tulle, en Limosin, fils de Raimond de la Chapoulie, chevalier, docteur ès lois, seigneur de Mercœur et co-seigneur de Cornil, près Tulle. Marie de la Chapoulie, leur fille, épousa, le 8 juillet 1432, Hélie de Grimoard, damoiseau, auquel elle porta le fief de Frâteaux;

4°. Éléonore de Bavière, mariée avec Pierre *Arnaud*, damoiseau de Paussat, en Périgord, qui transigea, le 21 juillet 1365, avec Amalric de Barrière, son beau-frère;

5°. Sibylle de Barrière, qui fit son testament le dimanche *Oculi* 1382 (*v. st.*), en faveur d'Amalric, seigneur de Reilhac, son frère, et elle en confia l'exécution à Archambaud et Roger de Barrière, ses deux autres frères, et à Jean de Massole, damoiseau, son cousin.

VII. Amalric ou Amauri DE BARRIÈRE, chevalier, seigneur de Barrière, de Reilhac, de Sanilhac, etc., eut en partage les biens que sa maison possédait entre les rivières de l'Isle et du Verg. Le samedi après Noël 1364, il fit hommage-lige au comte de Périgord, pour ce qu'il possédait dans le territoire d'Auberoche, en présence de nobles et puissants hommes Renaud, sire de Pons, Pons de Beynac, Raimond de Ferrières, chevaliers, et Adémar Radulfe, damoiseau. Amalric fit, à Périgueux, le 21 juillet 1365, un

un accord, le 1er août 1516, avec François de Coignac, seigneur de Saint-Jean-Ligoure et de Château-Chervix, en présence de Reynaud de la Vergne, seigneur d'Estivaux. Bertrand de Lur avait épousé 1°, par contrat passé au château de Biron, le 7 octobre 1484, Catherine de GONTAUT-BIRON, fille de Gâston VI de Gontaut, baron de Biron, seigneur de Montferrand, Clarens, Mon-

DE GONTAUT : l'écu en bannière, écartelé d'or et de gueules.

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

accord avec Pierre Arnaud, damoiseau de Paussat, au sujet de la dot d'Éléonore de Barrière, sa sœur. Il fut présent, le dimanche avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1368, au testament d'Hélie de Bernard, damoiseau de Grignols; passa différents actes en 1367 et 1370; assista, le 29 janvier 1374 (*v. st.*), au contrat de mariage de Borguette, sa fille; rendit hommage, le 17 des calendes de mai (15 avril) 1377, au comte de Périgord, pour les château et châtellenie de Reilhac; est qualifié chevalier, seigneur de Reilhac et originaire de la cité de Périgueux dans l'acte de vente que lui fit, le mardi après la Saint-Michel 1378, Adémar d'Abzac (de la Douze), écuyer, seigneur de Siorac, etc., habitant de la paroisse de la Monzie, de tous les cens, rentes, acaptes, droits et devoirs qui lui étaient échus de la succession de Hugues d'Abzac, chevalier (son oncle), dont il était héritier universel, dans les paroisses de Limeyrat, d'Abzac et de Foussemagne, pour la somme de 130 florins d'or. Amalric de Barrière servait, en 1385, dans l'armée commandée par le duc de Bourbon, lieutenant de roi en Guienne. Le lundi avant la Nativité de la Vierge, 1390, lui et ses frères Archambaud et Roger, confirmèrent les coutumes de Grignols. Ils furent tous trois présents à la quittance dotale que Jean de Caumont, seigneur de Tombebœuf, donna, le 2 mars 1373 (*v. st.*), à Hélie de Talleyrand, seigneur de Grignols, son beau-père. Amalric fit hommage au comte de Périgord, le 14 février 1395 (*v. st.*), pour ce qu'il possédait dans la paroisse de Sanilhac, et reconnut tenir du même comte sous hommage franc le château de Reilhac. Le roi Charles VI le nomma son chevalier d'honneur par une cédule scellée de son sceau secret et datée du 23 mars 1398 (*v. st.*). Il y est nommé *Almaury Barrière, sire de Reilhac*. Il vivait encore le 28 mars 1400 (*v. st.*), mourut avant le 2 octobre 1402, et fut inhumé dans le couvent des frères mineurs ou cordeliers de Périgueux. Il avait épousé, par contrat du jeudi après la Saint-Michel 1359, Hugues ou Huguette DE GUERRE, veuve de messire Hugues de Massac, chevalier, seigneur de Nadaillac de Règes, et fille d'Arnaud de Guerre, damoiseau, et d'Amélie de Vals, dame de Jayac. Il lui fut constitué en dot

DE GUERRE :



taut et Puybeton, et de Catherine de Salignac. La future épouse agit dans ce contrat du consentement de Pons de Salignac, abbé de Clérac et de Saint-Yriex, et d'Arnaud de Gontaut, chevalier, seigneur de Montaut, ses oncles, et d'Armand de Gontaut, bachelier ès-lois, abbé de la Teste, en Médoc, et de Triac, son frère. Bertrand de Lur fut assisté par Bernard d'Abzac de la Douze, li-

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

1800 florins d'or, sur laquelle somme Amalric de Barrière donna quittance à ses beau-père et belle-mère de 430 florins, le dimanche après la conversion de Saint-Paul, apôtre, 1359 (*v. st.*) Huguette de Guerre fit son testament le 20 octobre 1402. Elle demanda que son corps fût enseveli dans l'église du couvent des frères mineurs de Périgueux, auxquels elle légua 100 florins, à la charge par ces religieux de célébrer pour elle trois messes par semaine. Elle légua 600 florins d'or à Jeanne et à Catherine, ses filles, en sus de leurs dots, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Olivier d'Abzac, son gendre, auquel elle légua 200 francs d'or, Bertrand la Porte, bachelier ès-décrets et Hélie de Jaubert. Amalric de Barrière en avait eu trois filles :

1°. Borguette de Barrière, mariée, par contrat du 29 janvier 1374 (*v. st.*), avec Taleyrand *de Limeuil*, fils de feu Jean de Limeuil, damoiseau, et de Brunissende Vigier. Il lui fut constitué en dot 50 livres de rente, monnaie courante, plus 200 livres pour acheter 10 livres de rente, des habits nuptiaux, etc. A leur contrat furent présents Hélie de la Roche, écuyer, seigneur de Lherm, Hélie, seigneur de Graulet, damoiseau, etc.;

2°. Jeanne de Barrière, mariée, par articles du 2 juillet 1400, approuvés et ratifiés le 28 mars 1401, avec Olivier *d'Abzac de la Douze*, fils d'Adémar d'Abzac, seigneur de la Douze, de Bellegarde, de Siorac, etc., damoiseau, et de Guillemette de Boniface. Le 11 septembre 1403, elle vendit à Raimond de la Chassagne, damoiseau de la paroisse d'Auriac, près Montignac, tous les droits qu'elle et son mari avaient à Gabillou ;

3°. Catherine de Barrière, qui était mariée, avant l'an 1400, avec noble et puissant homme Raimond-Fergand, seigneur *d'Estissac*, de Saussignac, etc., chevalier. Le 28 mars 1400 (*v. st.*), ces époux passèrent avec Amalric de Barrière, chevalier, père de Catherine, une transaction, par laquelle ce dernier leur céda les biens, cens, rentes et autres droits qu'il avait dans la juridiction de Grignols, et dans les lieux et paroisses de Beleimas, de Montagnac-la-Crempse et de Saint-Hilaire d'Estissac. Catherine de Barrière était veuve en 1402, et vivait encore le 8 novembre 1423.

cencié ès-lois, chanoine de Saint-Étienne et de Saint-Front de Périgueux, son cousin, Mathurin, seigneur de Coignac, son oncle, Hugues de Fayolle, seigneur de Douhet, son beau-frère, Jean de Corbier, seigneur de Corbier, et Pierre d'Aymery, seigneur de Royère; 2° N..... DE PRANSAC, laquelle survécut à Bertrand de Lur, dont elle n'eut pas d'enfants, et se remaria avec François de Durfort. (*Mémoires de famille.*) Du premier lit sont issus : DE PRANSAC

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

VII. Archambaud DE BARRIÈRE, chevalier, seigneur de Longa, de Villamblard, d'Ayraud, de Ferrières, etc., eut en partage, outre ces seigneuries, les biens que sa maison possédait au-delà du ruisseau du Verg ou Vern, du côté de Bergerac. Il ne prend que la qualité de damoiseau de la cité de Périgueux dans les premiers actes qu'on a de lui, notamment dans une reconnaissance féodale qui lui fut donnée, le dimanche avant la Saint-Barthélemi 1372, pour le tènement de *Las Vias*, situé dans la paroisse de Neuvic, et dans d'autres actes des années 1373 et 1374. Bernard Jaubert déclara, par acte du jeudi après la translation de Saint-Nicolas 1373 (en mai), qu'il était homme quétable d'Archambaud de Barrière, damoiseau, à cause de son tènement de la Jaubertie, paroisse de Neuvic. Archambaud faisait sa résidence ordinaire dans le château de Grignols, et c'est-là que, ligué avec plusieurs seigneurs voisins, tels que François de Talleyrand, seigneur de Grignols, Boson de la Barde, seigneur de Jaure, etc., il faisait la guerre aux bourgeois de Périgueux. Il s'était enfermé dans le château de Saint-Astier, lorsque le maréchal de Sancerre se présenta en 1377, pour en faire le siége et celui de plusieurs autres places fortifiées du Périgord qu'il délivra du joug des Anglais. (*Archives de la maison de ville de Périgueux.*) Archambaud de Barrière prend la qualité de chevalier dans un contrat d'échange qu'il fit, le 15 des calendes de novembre 1378, avec Adémar de Beron, archi-prêtre de Villamblard, de quelques héritages situés dans ce lieu qui, suivant cet acte, était alors fortifié. Le jeudi, fête de Saint-Nicolas 1381, Archambaud consentit une obligation de 4 francs d'or, en faveur d'Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols, et il fut présent au testament de ce seigneur, le lundi après la Saint-Mathias 1381. (*v. st.*) Guillaume de Grimoard, damoiseau de Grignols, le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires le vendredi avant la chaire de Saint-Pierre 1382 (*v. st.*) Il accompagna, le 1[er] novembre 1385, l'évêque de Périgueux, Hélie Servient, lorsque ce prélat fit son entrée solennelle pour prendre possession de son

1°. Bertrand IV, dont l'article viendra;

2°. Guillaume de Lur, conseiller au parlement de Bordeaux en 1544, reçu conseiller au parlement de Paris le 27 juin 1555, prieur de Saint-Georges de Bouhon, ordre de Saint-Benoît, au diocèse de Coutances en Normandie, archiprêtre de Sainte-Maime et curé de Sainte-Colombe et de Lignan, au diocèse de Bordeaux, archiprêtre et curé de Juillac, au diocèse

---

siége, et remplit, au nom d'Amalric, seigneur de Barrière, son frère absent, les devoirs de sa charge auprès de ce prélat. Il ratifia les coutumes de Grignols, en 1390, et, le 8 mars de la même année (*v. st.*), il passa un bail à cens en faveur de Guillaume Vigier de Ségonzac, *aliàs* de Plas, damoiseau; enfin, le 29 juin 1392, il acquit le droit qu'Hélis de Drayaux, fille et héritière de Pierre de Drayaux, damoiseau, avait dans la paroisse de ce nom, près la Linde, et il ne vivait plus en 1397. Il laissa deux fils :

1°. Pierre de Barrière, damoiseau, qui eut pour curateur, après la mort de son père, Boson de la Barde, damoiseau, suivant un acte du 21 mars 1400 (*v. st.*), par lequel Hélie de la Romagière, de la paroisse de Vallereuil, reconnut être son homme-lige. Il eut un procès contre Pierre de Reilhac, damoiseau, au sujet du droit de bannalité du four de Villamblard. On ordonna une enquête dans laquelle furent rappelés Archambaud de Barrière, père de Pierre, Guillaume, son aïeul, et Gautier de Barrière, son cousin, dont Archambaud avait été fait héritier. Agnès de Milon, aïeule de Pierre, intervint dans ce procès, qui paraît avoir été terminé par un arbitrage. Pierre de Barrière est mentionné dans des actes des années 1399, 1400, 1401, 1402, 1403, 1408, 1411, etc., et il ne paraît pas avoir eu de postérité;

2°. Boson, dont l'article suit.

VIII. Boson de Barrière, seigneur de Barrière, de Longa et de Villamblard, nommé aussi Bontemps, damoiseau de Grignols, et mentionné sous ces noms dans les régistres de l'Hôtel-de-Ville de Périgueux. Il y est rapporté qu'en 1413 et 1414, ce seigneur s'étant joint à Hélie de Taillefer, à Jean de Lavaure, damoiseaux de Grignols, et à plusieurs autres seigneurs, ils firent des incursions jusques aux portes de Périgueux, et causèrent de grands dommages aux bourgeois et habitants de cette ville. En 1428, Boson donna une procuration à Jean Gampier, pour accenser une maison en ruine, située dans la paroisse de Sainte-Foy de Grignols, entre la maison de Charbonnières, qui appartenait à Jean de Lavaure, *dit* la Mothe de Fra-

de Bazas, prieur de Margueron, curé de Douzains et de Ferré, au diocèse d'Agen, et curé de Paussac, en celui de Périgueux. Le 6 mars 1554 (*v. st.*), il transigea avec Bertrand de Lur, son frère aîné, et il lui fit donation de tous les biens qu'il possédait en Guienne, par le testament qu'il fit à Nemours, où il avait des propriétés, le 25 juin 1556, et dont il nomma exécuteur Merlin de Saint-Gelais, conseiller et aumônier ordinaire du roi, abbé de la Fré-

---

teaux, et la pleydure d'Hélie de Taillefer, damoiseau de Grignols. Il avait épousé Marie DE FAGOLS, veuve de N.... de Pérusse d'Escars, laquelle, après la mort de Boson de Barrière, épousa, en troisièmes noces, Bertrand de Lur, seigneur de Fraissinet, en Limosin. Elle avait eu de Boson, une fille nommée : DE FAGOLS :

Anne ou Annette de Lur, dame de Barrière, de Longa et de Villamblard, mariée, par contrat du 26 janvier 1448 (*v. st.*), avec Bardin *de Lur*, damoiseau, fils de Bertrand de Lur, chevalier, seigneur de Fraissinet, et de Marie de Couderc, sa première femme.

ARMES : *d'or, à la fasce de gueules, accompagnée de* 6 *fleurs de lys d'azur.*

Il a existé dans le Rouergue une maison DE BARRIÈRE, seigneurs de Castelnau-Peyralès et de Fremy, au diocèse de Rodez, laquelle a pu être une branche très-anciennement séparée de la maison de Barrière, en Périgord, dont elle portait les armoiries. Il est d'ailleurs certain qu'aucune terre de son nom n'existait en Rouergue.

Le premier qu'on trouve cité dans les chartes est Guillaume *de Barrière*, lequel fut présent, en 1180, avec Adémar de Capdenac, Bertrand de Balaguier et plusieurs autres seigneurs, à un accord passé entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac.

Arnaud *de Barrière* est mentionné dans une charte de l'abbaye de Candeil en 1209.

Guillaume *de Barrière* acquit, en 1232, de Pons de Calmont, 14 septiers de froment en censive sur le village de Limouze, près Rodès. Il est mentionné dans des chartes du comte de Toulouse des années 1236, 1239, 1240, 1241 et 1242.

Guillaume *de Barrière* (peut-être le même que celui qui précède), rendit hommage au comte de Toulouse à Milhau, le 5 juillet 1251. Celui-ci paraît avoir eu pour fils :

1°. Begon, qui suit ;
2°. Guillaume de Barrière, marié, vers 1280, avec Hélène *de Severac*, fille de Gui III, seigneur de Severac, et de Gaillarde de Bruniquel.

nade, et prieur de Saint-Germain en Laye, le priant de distribuer ses biens aux pauvres, après en avoir donné une partie à deux de ses domestiques;

3°. Jean de Lur, seigneur de Bellegarde et de Ferrières, en la paroisse de Saint-Astier, en Périgord, ainsi qualifié dans une transaction qu'il passa, le 19 juillet 1553, avec Bertrand, son frère. Il épousa, suivant des mémoires domestiques, Isabeau *de Montferrand*, et mourut sans postérité;

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

Begue ou Begon *de Barrière*, damoiseau, seigneur de Castelnau-Peyralès et de Villelongue, *aliàs* Malemort, en 1279, fut convoqué, en 1304, avec la principale noblesse de la sénéchaussée de Rouergue, pour la guerre de Flandre. Il eut, entr'autres enfants;

1°. Guillaume, qui suit;

2°. Domus de Barrière, qui servait, en 1339, dans la compagnie de noble baron Arnaud d'Espagne, chevalier;

3°. Gaillarde de Barrière, mariée, après l'année 1297, avec Pierre *de Solages*, damoiseau.

Guillaume *de Barrière*, seigneur de Castelnau-Peyralès, damoiseau, est nommé parmi les seigneurs de Rouergue qui marchèrent, en 1319, pour la guerre de Flandre. Il épousa 1° Arjaye *d'Arjac*, fille de Hugues d'Arjac, damoiseau, auquel il donna quittance de la somme de 1000 livres tournois pour la dot de sa femme, le mardi après la Saint-Barthélemi 1317; 2°, vers 1320, Hélène *de Sauvezac*, dont il eut :

Ricarde de Barrière, mariée, vers 1345, avec Pons *de Valette*, chevalier, seigneur de Floirac.

Géraud *de Barrière* (neveu de Pierre de Barrière, nommé évêque d'Autun en 1377, puis cardinal, et décédé en 1383), épousa, vers 1385, Marquise *de Servières*, dont il eut deux filles :

1°. Cécile de Barrière, mariée, vers 1410, avec Arnaud *d'Armagnac de Castanet;*

2°. Cébélie de Barrière, mariée, le 13 août 1411, avec Rigal *Adhémar*, damoiseau, seigneur de Villelongue.

Cette famille portait pour armoiries : *d'or, à 2 fasces de gueules, accompagnées de 6 fleurs de lys d'azur.*

4°. Jean de Lur, protonotaire du saint-siége apostolique, vivant le 20 juillet 1527;

5°. Pierre de Lur, religieux observantin, décédé avant le 19 juillet 1553, et rappelé dans le testament de Bertrand son frère, le 31 août 1556;

6°. Françoise de Lur, mariée avec Benoît *Tison*, chevalier, seigneur d'Argence, qui, par contrat passé au château de Barrière, le 4 mars 1557 (*v. st.*),

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE BARRIÈRE.

Dans le même pays de Rouergue existait également, au douzième siècle, une maison *de la Barrière*, en la personne de Guillaume de la Barrière, bienfaiteur de l'abbaye de Bonneval, au diocèse de Rodès, en 1196. Il vivait encore en 1219.

Guillaume *de la Barrière*, chevalier, vivait en 1241. C'est peut-être le même que celui qui précède. Il peut avoir été père d'un autre Guillaume *de la Barrière*, qui fut témoin de l'hommage rendu, le 22 avril 1252, à l'abbaye de Tulle, par Raimond VI, vicomte de Turenne.

Vivian de la Barrière, grand-archidiacre de Rodez, vivait en 1291.

Il existait, dès 1500, en Agenais, une famille *de la Barrière*, seigneurs de Dondas, laquelle s'est alliée aux maisons *de la Bourgade* et *de Vassal-la-Tourette*, et portait pour armoiries : *de gueules, à 3 chevrons d'or, herminés de sable*. On conjecture que Jean de la Barrière, instituteur de la congrégation des feuillants en 1586, était de cette famille. Il était né en 1544, à Saint-Ceré, en Quercy.

Une troisième famille *de la Barrière* existait en Bretagne, au quatorzième siècle, dans la personne de Jean *de la Barrière*, prêtre, vivant en 1385.

De la Barrière, sieurs de la Cassagne, en Armagnac, famille dont était Jean *de la Barrière*, lequel fit registrer ses armoiries, en 1699, à l'armorial général de la généralité de Bordeaux, savoir : *Écartelé, au 1 d'argent, à la cloche de sable; au 2 d'azur, au chef cousu de gueules, chargé d'une étoile d'argent; au 3 d'azur, à 3 besants d'or; au 4 de gueules, à deux fasces d'argent.*

N.... *de Barrière*, gouverneur de Fenestrelle, fit le même enregistrement à l'armorial de Guienne en 1699. Il portait ; *d'azur, au léopard d'or, lampassé et armé de sable.*

Il a existé près de Loriol, en Dauphiné, une famille de Barrière, dont étaient Étiennette *de Barrière*, femme de Jean *du Bellier*, écuyer, seigneur de Preiria, et Jeanne *de Barrière*, probablement nièce d'Étiennette, mariée, vers 1480, avec Guillaume *de Cheilus*, fils d'Elzear, co-seigneur de Cheilus.

celle de Ferrières la constitution dotale de Jeanne de Cardaillac, sa femme. Elle était de 10,000 livres, que Bertrand déclara avoir reçues et employées à l'acquisition de la terre de Roussille et d'autres biens fonds. Par le même acte, il associa sa femme pour moitié dans ses acquêts, en exceptant toutefois la justice et juridiction de Villamblard. Le 31 août 1556, il fit, à Longa, son testament, par lequel il assura à Jeanne de Cardaillac la jouissance et l'usufruit de tous ses biens tant qu'elle vivrait en viduité, et, dans le cas où elle ne voudrait pas habiter avec ses enfants, il lui donna la moitié de la seigneurie de Barrière, et en entier celles de Roussille et de la Sauvetat, toujours à la même condition de viduité. Ces deux époux acquirent, le 27 septembre de la même année, de dame Françoise de Carrengar, la terre et seigneurie de Saint-Louis, près Mucidan, avec toute justice. Le 30 juin 1558, Bertrand de Lur fit un codicille, par lequel il ajouta au legs qu'il avait fait à Jean de Lur, son fils puîné, une somme de 1500 livres, assignée sur la maison noble de Ferrières. Il mourut la même année. Jeanne de Cardaillac lui survécut. Le 30 mai 1571, elle acquit de Jean de Félines, écuyer, le repaire de Félines, situé dans la paroisse de Paunac, pour la somme de 1266 livres, et elle fit son testament le 16 août 1575, au château de Barrière, paroisse de Villamblard, voulut être ensevelie près de son mari, et, comme elle était de la religion prétendue réformée, elle légua 200 livres pour la construction d'un temple dans le bourg de Villamblard. Elle nomma pour exécuteurs de ses dernières volontés Foucaud d'Aubusson, seigneur de Beauregard, chevalier de l'ordre du Roi, Arnaud de la Borde, écuyer, seigneur de Jaure, Jean du Mas, écuyer, seigneur de la Beylie, d'Estissac, et Jean de la Gaubertie, seigneur de la Borie. Cette dame avait déjà fait deux testaments, l'un le 3 février 1572, et l'autre le 19 novembre 1573. Ses enfants furent :

1°. Michel, dont l'article suit;

2°. Jean de Lur, écuyer, seigneur de Fraissinet et de Flavignac en partie, par suite du legs que lui en fit son père. Il fit deux testaments les 21 août 1563 et 5 octobre 1568, légua à Jeanne de Cardaillac, sa mère, 200 livres de rente sur ses biens, et institua son héritier Michel de Lur, seigneur de Longa, son frère;

3°. Gasparde de Lur, mariée, par contrat du 14 juin 1546, avec Geoffroi II,

baron *de Beynac*, seigneur de Comarque, premier baron de Périgord, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri IV, et capitaine d'une compagnie de 30 lances, fils de François, baron de Beynac, et de Françoise de la Marthonie. Son père lui constitua en dot 7000 livres, et elle reçut en supplément une somme de 6000 livres par transaction du 16 décembre 1573.

XVII. Michel de Lur, chevalier, vicomte de Roussille, seigneur de Longa, de Saint-Louis-sur-l'Isle, de Barrière, de Villamblard, de la Sauvetat-Grasset et en partie de Mucidan, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et chambellan du roi de Navarre, passa deux accords avec sa mère, les 21 et 22 décembre 1571, le premier relatif à la forêt de Monpont, que cette dame avait acquise de la reine de Navarre le 3 janvier 1567 (*v. st.*), le second au sujet de la succession de Bertrand IV de Lur, père de Michel. Celui-ci transigea, le 16 décembre 1573, avec Gasparde de Lur, sa sœur, qui réclamait un supplément de légitime. Le 19 octobre 1588, il céda le repaire noble de Ferrières, paroisse de Saint-Astier, à Jean Blanquet, avocat au parlement de Bordeaux. Dès le 14 décembre 1565, il avait fait un testament olographe, dans lequel il est qualifié gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il voulut être enseveli avec ses prédécesseurs dans des tombeaux de pierre où leurs noms seraient inscrits, *toutefois sans nulle superfluité*. Il légua l'usufruit de tous ses biens avec 300 livres de rente à sa mère, et institua son héritier Jean de Lur son frère. Il fit un second testament le 10 avril 1599, nomma tuteurs de ses enfants Jacques-Nompar de Caumont, conseiller du roi et son lieutenant-général au royaume de Navarre et pays de Béarn, capitaine de ses gardes, Guillaume de Barraud, seigneur de Fournil, et Jean de Dignac; enfin, Michel de Lur fit un codicille le 6 janvier 1601. Il avait épousé, par contrat du 8 août 1572, Anne Raguier, fille de feu Jean Raguier, seigneur d'Esternay, et de Marie de Bethune, laquelle était alors sous la tutelle de Guillaume Dauvet, président au parlement de Rennes, son cousin paternel. Ce contrat fut passé en présence d'Armand de Gontaut, baron de Biron, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, grand-maître de l'artillerie de France, de Foucaud d'Aubusson, seigneur de Beauregard, cousins de Michel de Lur, de Jean de Gontaut, seigneur de Saint-Geniès, de François de Briquemault, chevalier de l'ordre

Raguier : d'argent, au sautoir engrêlé de sable, cantonné de 4 perdrix pâturantes au naturel.

fils unique du second mariage de Bertrand II de Lur, seigneur de Fraissinet et de Longa, avec Marie de Fagols, servait, en 1456, en qualité d'homme d'armes de la compagnie du seigneur d'Albret. Il fut nommé tuteur des enfants de Jean de Lur, seigneur de Calon, son frère aîné du premier lit, et rendit hommage au roi, le 28 août 1474, pour les terres qu'il possédait du chef de sa femme, savoir : Uza, à six lieues de Dax, Belin, Salles, Biscarosse et Fargues. Le 20 janvier de la même année (*v. st.*), Alain, sire d'Albret, lui fit remise, ainsi qu'à Isabeau de Montferrand, sa femme, vicomtesse d'Uza, alors âgée de 15 ans, de la somme de 6000 écus d'or dont ces deux époux lui étaient redevables, et cela *de grâce spéciale, pour les bons, loyaux et agréables services qu'il avait reçus de leur part.* Il habitait la paroisse de Saint-Martin de Vignac, lorsque sa femme et lui transigèrent, le 17 février 1483 (*v. st.*), avec noble Georges, seigneur de Castéja, habitant de la paroisse de Saint-Jean de Mésos, en Born, diocèse de Bordeaux, au sujet des limites de leurs possessions respectives, et notamment de la terre de la Case du Maine. Le 6 septembre 1488, Pierre de Lur obtint un arrêt du parlement de Bordeaux contre le même seigneur de Castéja, et il assista, le 10 juillet 1497, au mariage de Jacquette de Lur, sa nièce, avec Pierre, seigneur de Marsan. Le 19 août 1508, en qualité d'héritier de feu dame Marie de Fagols, (*de Fagoulz*) sa mère, Pierre de Lur, transigea avec noble Pierre de Fagols, écuyer, seigneur des maison et fief du Cauffour et de Tartas, au nom et comme procureur fondé de noble Jean de Fagols, fils et héritier de feu Jean de Fagols, sur un différent qui s'était élevé entr'eux à raison de certains biens situés tant en la ville de Libourne qu'aux environs, dépendants des seigneuries de Claux-Palu et de Néac, que Pierre de Lur revendiquait du chef de Marie de Fagols, sa mère. Le 21 mars 1513 (*v. st.*), sa femme et lui prorogèrent le rachat des terres de Claux-Palu et de Néac, en faveur de Jeanne, leur fille, en la mariant avec François de Dieuzayde. Pierre de Lur ne vivait plus le 18 août 1515. Il avait épousé, par contrat passé au château de Ribérac, en Périgord, le

---

re un accord, par lequel elle lui affecta, pour le paiement des 5000 sous de rente mentionnés ci-dessus, tout le droit de péage qu'elle avait à Belin et dans la juridiction de ce lieu, ainsi qu'à la Meliet, dans la paroisse de Salles.

21 octobre 1472, Isabeau DE MONTFERRAND*, dame vicomtesse d'Uza, née en 1459, fille de feu Berard de Montferrand, chevalier, vicomte d'Uza, seigneur de Belin, de Biscarosse, etc., et de Marie de la Lande. Elle fut assistée par nobles hommes Roger de Jaubert, seigneur de la Gilbertie, du lieu d'Allemans, et Jean Flamenc, seigneur de Condat, ses curateurs. Elle se constitua tous ses biens meubles et immeubles, et Pierre de Lur apporta la somme de 6000 écus d'or. Il paraît que ce mariage ne fut consommé que le 20 janvier 1474. Les enfants qui en sont provenus furent:

DE MONTFERRAND: palé d'or et de gueules de 8 pièces; à la bordure de sable, chargée de 8 besants d'or.

1°. Pierre III, dont l'article viendra;

2°. Bertrand de Lur, écuyer, seigneur de Salles-en-Buch, au diocèse de Bordeaux, terre qui lui fut donnée, en 1536, par Isabeau de Montferrand, sa mère. Cette dame lui avait déjà cédé, dès le 10 juin 1534, les rentes, ventes, honneurs et autres droits et devoirs seigneuriaux de la terre d'Uza et des autres seigneuries qui lui appartenaient, droits que Bertrand de Lur avait jusqu'alors perçus. Celui-ci donna procuration, le 15 décembre suivant, à Jean Lharré, procureur au grand conseil, à l'effet de faire pour-

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE MONTFERRAND.

* La maison DE MONTFERRAND, l'une des plus anciennes et des plus puissantes de la Guienne, a formé plusieurs branches établies dans le Bordelais, l'Agénais et le Périgord. On se bornera a donner ici une notice succincte de celle qui s'est fondue dans la maison de Lur au quinzième siècle.

François DE MONTFERRAND, chevalier, seigneur d'Uza, qualifié *noble et puissant baron,* acquit, le 6 juin 1434, des chanoines d'Uzeste, au diocèse de Bazas, la quatrième partie du moulin de Labat, pour le prix de 100 francs d'or. Henri VI, roi d'Angleterre, lui concéda, par lettres du 14 août 1444, l'hospice de Son et un moulin situé en Bordelais, valant 10 livres sterlings, lesquels avaient appartenu à Arnaud de Castres, seigneur de Bezaudun. (*Recueil de M. de Bréquigny,* à la Bibliothèque du Roi.) François de Montferrand assista au contrat de mariage de Bérard, son fils, en 1447, et ne vivait plus en 1456. Il avait épousé noble et puissante dame Joyne DE POMMIERS, vicomtesse d'Uza, dame de Belin, de Biscarosse, etc., morte avant le 1er septembre 1457, fille de Jean de Pommiers, seigneur des mêmes terres et de Lescun, et de Soubirane ou Souveraine d'Albret, et nièce de Guillaume Xans ou Sans de Pommiers, vicomte de Fronsac, décapité à Libourne par jugement du duc de Lancastre, qui confisqua la vicomté de Fronsac. Souveraine d'Albret était fille de Bernard-Ezy, sire d'Albret, vi-

DE POMMIERS: fascé d'argent et d'azur, à la bordure de gueules.

suivre les habitants de Salles, qui étaient en contestation avec leur seigneur;

3°. Marguerite de Lur, alliée, par contrat passé au château de Fargues, le 6 avril 1496, avec Jean *de la Mothe*, écuyer, seigneur de Noailhan et de Castelnau de Mesmes. Elle eut en dot 4500 francs bordelais et des habits nuptiaux;

4°. Jeanne de Lur, mariée, par contrat passé à Malengin le 21 mars 1513 (*v. st.*), avec François *de Dieuzayde*, écuyer, sieur de Monbadon. Elle eut en dot 3000 francs bordelais, et pour l'acquit de cette somme les seigneur et dame d'Uza vendirent à leur gendre futur et à sa femme, avec faculté de rachat pendant 5 ans, les terres et seigneuries de Claux-Palu et de Néac;

5°. Guionne de Lur, dont on ignore la destinée;

6°. Françoise de Lur, mariée 1° avec Pierre *Tison*, écuyer, seigneur d'Argence, d'Irac et de Raix; 2°, avant 1515, avec Pierre *de Jaubert*, écuyer, neveu d'Annet de Jaubert, écuyer, seigneur de Coignac et de la Bastide;

7°. Susanne de Lur;

8°. Jacquette de Lur, femme de Bertrand *de Bonnevin*, écuyer, seigneur de Courtolle. Elle donna quittance, le 14 janvier 1545 (*v. st.*), à Pierre de

---

FRAGMENT SUR LA MAISON DE MONTFERRAND.

comte de Tartas, et de sa seconde femme, Mathe d'Armagnac. François de Montferrand laissa :

1°. Bérard, dont l'article suit;

2°. Isabeau de Montferrand, mariée avec Guischarnaud *de Saint-Martin*, seigneur de l'hôtel de ce nom dans la paroisse de Saint-Martin de Senhaux, au diocèse de Dax. Elle donna quittance, le 7 février 1456, de la somme de 300 francs bordelais, faisant partie de sa dot, à Bérard de Montferrand, son frère, habitant de la paroisse Saint-Martin du Vignac en Born, au diocèse de Bordeaux, et céda à celui-ci, le 1er septembre 1457, tous les droits et prétentions qu'elle avait sur les seigneuries d'Uza, de Belin et de Biscarosse, provenues des successions de leurs père et mère, pour la somme de 1000 francs bordelais; enfin elle lui donna quittance pour partie de sa dot le 18 novembre 1459.

DE LA LANDE : d'azur, à 4 burelles d'argent.

Bérard DE MONTFERRAND, chevalier, vicomte d'Uza, seigneur de Belin, de Biscarosse, etc., qualifié *noble et puissant homme*, épousa, par contrat passé à Podensac, le 22 octobre 1447, Marie DE LA LANDE, fille de noble et puissant baron Jean de la Lande, seigneur de la Brède, laquelle lui avait été promise en mariage, par acte passé au château de Budos le 16 décembre

Lur, vicomte d'Uza, son frère, de 4000 livres de dot promises par Isabeau de Montferrand, sa mère;

9°. Jeannette de Lur;

10°. Françoise de Lur, mariée 1° avec Gabriel *de Caupène*, écuyer, seigneur de Caupène, dont elle eut François de Caupène; 2°, par contrat du 16 juin 1520, avec noble Étienne *de Caunar*, seigneur de ce lieu, auquel elle porta 4000 francs bordelais qui lui avaient été constitués en dot.

XV. Pierre DE LUR, III° du nom, chevalier, vicomte d'Uza, seineur de Salles, Belin, Beliet, Aureilhan, Malengin, Castel-en-Dorte, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, comme le furent depuis tous ses descendants, fut l'un des 100 gentilshommes de l'hôtel des rois Louis XII et François Ier. Le premier de ces rois, par lettres du 16 août 1512, nomma Pierre de Lur à l'office de capitaine et prévôt des ville et château royal de Saint-Sever, en Gascogne, vacant par la mort de Bernard d'Arzezac, et il fut confirmé dans cet emploi par lettres du roi François Ier du 12 janvier

---

1446. Ce mariage ne put pas s'accomplir alors, parce que Bérard était détenu prisonnier par les Anglais. Marie de la Lande apporta en dot 2000 livres bordelaises. Ayant survécu à son mari, elle épousa en secondes noces noble et puissant baron Bertrand de la Mothe, chevalier, seigneur de Roquetaillade et de Langon, qui, le 25 mai 1469, délaissa la seigneurie de Belin à Gilles d'Albret, époux de Catherine de Montferrand, à laquelle cette seigneurie appartenait comme héritière de Bérard de Montferrand, son père. Marie de la Lande épousa en troisièmes noces noble Pierre du Puch ou du Peuch, écuyer, seigneur du Peuch, suivant un accord qu'elle fit, le 30 janvier 1488 (*v. st.*), avec noble Pierre de Lur, vicomte d'Uza, et Isabeau de Montferrand, sa femme, qui lui cédèrent, par cet acte, la seigneurie de Salles, pour tous les droits qu'elle pouvait avoir en l'hérédité de Bérard de Montferrand, son premier mari, et lui garantirent 42 francs et demi bordelais de pension annuelle et viagère, pour les droits qu'elle avait sur la terre de Fargues. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Catherine de Montferrand, qui se qualifiait vicomtesse d'Uza, dame de Belin, de Salles, de Biscarosse et d'Aureilhan, et héritière de Bérard de Montferrand et de Marie de la Lande, lorsqu'elle épousa, avant le 26 février 1466 (*v. st.*), très-noble et très-puissant seigneur Gilles *d'Albret*,

1514 (*v. st.*) (*Originaux en parchemin* à la Bibliothèque du Roi *.) Dès le 18 août 1515, Pierre de Lur eut à soutenir devant le sénéchal, un procès qui ne finit qu'en 1544, contre Annet de Coignac,

* Il existe dans le même dépôt public quatre quittances originales du même Pierre de Lur, vicomte d'Uza : la première du 13 avril 1513, de la somme de 100 livres ; la deuxième du 26 octobre 1515 de pareille somme ; la troisième de 75 livres, du 8 octobre 1540 ; la quatrième du 20 mars 1554, pour acquit de 100 livres. Ces deux dernières sont scellées, et il y est qualifié vicomte d'Uza et capitaine du château royal de Saint-Séver. Le sceau est écartelé, au 1 *de Lur ;* au 2 un lion ; au 3 contre écartelé d'un vase enflammé où peut-être d'un vase rempli de lys, qui serait l'écu *de l'Isle,* et d'une croix pour *Aubusson;* au 4 trois fasces, ou un fascé, qui sont les armes *de Pommiers.*

FRAGMENT SUR LA MAISON DE MONTFERRAND.

chevalier, seigneur de Sauros et de Gironde (1), fils naturel de noble et magnifique seigneur monseigneur Charles, sire d'Albret, comte de Dreux et de Gaure, captal de Buch, etc. Cette alliance est constatée par un acte de cession ou de délaissement que Bertrand de la Mothe-Langon, seigneur de Roquetaillade, second époux de Marie de la Lande, fit le 25 mai 1469, comme il a été dit plus haut, de la terre et seigneurie de Belin, dont Marie de la Lande s'était emparée pour le paiement de sa dot, en faveur de Gilles d'Albret et de Catherine de Montferrand, sa femme, laquelle, dès le 26 février 1466, avait fondé de sa procuration Gilles d'Albret son mari, pour prendre possession de cette terre. Ils n'eurent point d'enfants : car tous les biens de Catherine de Montferrand étaient passés à sa sœur dès l'année 1472 ;

2°. Isabeau de Montferrand, vicomtesse d'Uza, dame de Belin, de Biscarosse, etc., mariée, le 21 novembre 1472, avec Pierre *de Lur,* II° du nom, comme il a été dit plus haut.

(1) Cet acte, qui est conservé en original, peut servir à rectifier une erreur qui s'est glissée dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne,* t. VI, p. 213, où on lit ce qui suit :

Fils naturel de Charles II, sire d'Albret :

« Gilles, *bâtard* d'Albret, seigneur de Meilhan, vicomte de *Mencor,* épousa » *Marguerite,* dame d'Uza, sœur de Jean *de Lure,* suivant les titres du » trésor de Montignac. »

héritier de feu Mathurin de Coignac, qui avait épousé Isabeau de Lur, laquelle, en mourant, avait légué tous ses biens à Françoise de Lur, sa nièce, sœur de Pierre III, et pour lors mariée avec Pierre de Jaubert, neveu d'Annet de Jaubert, seigneur de Coignac et de la Bastide, lequel avait été donataire de Mathurin de Coignac le 26 mars 1481 (1). Pierre de Lur, chevalier, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi sous le vicomte de Turenne, donna quittance de la somme de 195 livres pour les appointements de sa charge, le 19 août 1531. Il fit vente, tant en son nom qu'en celui de Louis son fils, le 22 juillet 1549, à Jacques d'Albon, chevalier de l'ordre du Roi et maréchal de France, de tous les droits qui pouvaient lui appartenir du chef d'Isabeau de Montferrand, sa mère, et par successions directe et collatérale, sur la vicomté, terre et seigneurie de Fronsac, en Bordelais, pour le prix de 20,000 livres tournois, dont 15,000 livres payables un mois après que le seigneur d'Albon serait paisible possesseur de cette vicomté, qui était alors en litige. Pierre de Lur vivait encore avec sa seconde femme en 1554, et il avait fait un testament le 18 avril 1549. Il avait épousé 1°, par contrat post-nuptial, passé au Pontarion, le 4 juin 1522, Jeanne D'AUBUSSON, dame de Pontarion et de la Faye, veuve de messire Foucauld, chevalier, seigneur de Pierre-Buffière, et fille d'Antoine d'Aubusson, seigneur de Monteil-au-Vicomte, et de Louise de Peyre, sa seconde femme. A ce contrat furent présents Jean Barthon de Montbas, évêque de Lectoure, Louis de Montferrand de Saint-Julien, etc. Il paraît que Pierre III n'eut pas d'enfants de cette première femme; 2°, par contrat passé aux Jaubertes, en Bazadais, le 9 mai 1533, Nicole DE LISLE, dame de Castel-en-Dorte, et de Monedey, en la sénéchaussé de Bazadais, fille de feu Jean de Lisle, (ou de Lille), chevalier, seigneur de Castel-en-Dorte, de Monedey et des Jaubertes, et de dame Marguerite Guy (cette dernière fille de feu Marie de Rouffignac). De ce second mariage sont nés :

D'AUBUSSON : d'or, à la croix ancrée de gueules.

DE L'ISLE : un vase à anse rempli de lys.

1°. Louis, dont l'article suit;

---

(1) Ce procès fut jugé par arrêt du parlement de Bordeaux, du 2 mars 1544 (*v. st.*)

2°. Bonaventure de Lur, mariée, vers 1560, avec Gaston *de Lisle*, seigneur de la Rivière et de la Lande de Lisle;

3°. Marguerite de Lur, alliée, par contrat du 25 avril 1559, avec noble André *Ferrand*, écuyer, fils de haut et puissant seigneur Amanieu Ferrand, baron de Mauvesin, Cocumont et Lavison. Ce dernier donna quittance, le 29 juin 1560, à Nicole de Lisle, alors veuve de Pierre de Lur, vicomte d'Uza, de la somme de 3000 francs bordelais, qui avaient été constitués en dot à Marguerite de Lur, sa fille. Celle-ci vivait encore le 23 février 1581 (*v. st.*)

XVI. Louis DE LUR, vicomte d'Uza, chevalier, seigneur de Fargues, Belin, Beliet, Salles, Malengin, Castel-en-Dorte, etc., chevalier de l'ordre du Roi, chambellan de S. M., vice-amiral de Guienne, et sénéchal de Bazadais, donna, le 1er octobre 1561, quittance de la somme de 100 livres pour ses appointements en qualité de capitaine du château de Saint-Séver, en Gascogne, puis une autre le 8 juillet 1566, de la somme de 91 livres 5 sous pour les honoraires de sa charge de sénéchal de Bazadais (1). Dès le 5 mai 1563, Louis de Lur avait vendu à Jean de Pontac, greffier au parlement de Bordeaux, les terres de Salles, Belin et Beliet, pour la somme de 18,030 francs bordelais. Il était chevalier de l'ordre du Roi, lorsque, par lettres datées du camp de Nieuil, près la Rochelle, le 20 février 1573, Henri, duc d'Anjou, (depuis Henri III) le nomma chef et capitaine-général des galères. Il avait été mis en possession de la terre de Fronsac après la mort du maréchal de Saint-André, par lettres-patentes de Charles IX, données à Bordeaux le 15 septembre 1568 (2) : mais, par acte du 19 septembre 1571, il y

(1) Il fut de nouveau investi de cette charge après la mort du seigneur de Verdusan, par lettres du roi Charles IX, données à Blois, le 1er octobre 1571. (*Copie en forme sur parchemin*, à la Bibliothèque du Roi.)

(2) Dans ces letttres on remonte à l'origine du droit des seigneurs de Lur sur la vicomté de Fronsac. Il y est dit : « que du mariage de Guillaume Xans de » Pommiers avec Jeanne de Fronsac, seigneur et dame de Fronsac, est issu Jean » de Pommiers, qui épousa Souveraine d'Albret, qui engendrèrent Joyne de » Pommiers, laquelle épousa François de Montferrand, duquel sortit Bérard de » Montferrand, qui procréa Isabeau de Montferrand, laquelle épousa feu Pierre » de Lur, écuyer; laquelle Isabeau fut dame de la vicomté de Fronsac. Ils eurent » pour fils autre Pierre de Lur, qui épousa feu Nicole de Lille; duquel mariage » est venu le dit seigneur Louis de Lur, etc. »

renonça en faveur de Geoffroi, baron de Caumont, moyennant la somme de 6000 livres, formant le reste du paiement de ce qui pouvait lui appartenir du marquisat de Fronsac, lequel avait été cédé par acte passé à Bordeaux, le 2 février 1568 (*v. st.*), entre dame Marie de Montferrand, vicomtesse d'Uza, François de Gironde, écuyer, seigneur de Montclera, et Jean Morin, agissant au nom de dame Marguerite de Lustrac, alors veuve de Jacques d'Albon, seigneur de Saint-André, maréchal de France, et remariée avec le baron de Caumont. On trouve dans les provisions de charges de Louis de Lur, vicomte d'Uza, un brevet en sa faveur de la première charge de maréchal de France qui viendrait à vaquer, parce qu'en ce temps il n'y en avait que quatre, et qu'on n'excédait pas ce nombre. Il fut gratifié de ce titre d'honneur pour récompense de ses belles actions et des services considérables qu'il avait rendus au roi dans ses armées et en d'autres occasions. (*Mémoires de famille.*) Il fit son testament le 27 juillet 1572, et mourut devant La Rochelle le 8 juin 1573, à l'âge de 38 ans, après avoir engagé son patrimoine pour équiper la flotte qu'il avait sous ses ordres, et avoir glorieusement signalé son courage et sa valeur devant cette place, l'arsenal des religionnaires, lorsque le duc d'Anjou, depuis Henri III, en eut entrepris le siége en 1571. Le vicomte d'Uza avait épousé, par articles du 12 janvier, ratifiés le 21 du même mois 1552, Marie DE MONTFERRAND DE CANCON, fille de Charles de Montferrand, vicomte de Foucaulde, baron de Cancon (1) en Agenais, etc., et de Marie de Verdun, qui constituèrent à leur fille 10,000 livres tournois de dot. On remarque parmi les témoins de cet acte, passé à Gontaut, Jean de Balaguier, évêque de Marseille, David de Montferrand, chevalier, Pierre de Melet, écuyer, seigneur de Castelvieil, Bernard de Melet, écuyer, seigneur de Laubes, Guillon de Melet, écuyer, etc. Leurs enfants furent :

DE MONTFERRAND : comme à la page 41.

1°. Jean II, dont l'article suit;
2°. Nicole de Lur, mariée, par contrat du 23 février 1581 (*v. st.*), avec Louis *de Volvire*, seigneur de Mortaigne, guidon de la compagnie de gendarmes de M. de Sansac, gouverneur et lieutenant pour le roi en la ville de Bor-

(1) On croit qu'elle était la dernière de cette branche de la maison de Montferrand, issue des premiers barons de Guienne.

deaux et pays bordelais, fils aîné de haut et puissant seigneur René de Volvire, seigneur d'Aulnac, de Jussault, du Courret, des grand et petit Cluzeau, etc., chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Jeanne du Courret. Elle eut en dot 8333 écus un tiers d'écu d'or au soleil;

3°. Marie de Lur, mariée avec Geoffroi *Arnoul*, seigneur de Montlaur;

4°. Marguerite de Lur, femme de N...., seigneur *de Carbonnieux*.

XVII. Jean DE LUR, II° du nom, chevalier, vicomte d'Uza, seigneur de Fargues, Belin, Aureilhan, les Jaubertes et Malengin, coseigneur de Castel-en-Dorte, etc., conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et gentilhomme ordinaire de la chambre en 1595, naquit en 1560. Le 5 octobre 1590, il obtint au parlement de Bordeaux un arrêt contre Isabeau de Chassaignes, dame de Betaille, veuve de Raimond de Pontac, conseiller du roi en la cour du même parlement, et président en la première chambre des enquêtes, arrêt qui la débouta de son appel. Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, et Geoffroi de Pontac, conseiller au parlement de Bordeaux, avaient été reçus partie dans ce procès. Jean de Lur est qualifié capitaine (gouverneur) du château neuf de la ville de Bayonne, dans un arrêt qui intervint au conseil privé du roi, le 5 juillet 1602, entre lui, le seigneur de Montbrun, l'évêque de Bazas, et autres. Il présenta une requête au roi le 17 novembre 1603, relativement au droit qu'il prétendait sur les terres de Salles, Belin et Beliet, contre Arnaud de Pontac, évêque de Bazas, et Geoffroi de Pontac, conseiller au grand conseil. Le 26 avril 1611, Jean de Lur fut nommé, de l'avis de la reine-mère, conseiller aux conseils d'état et privé, en considération de ses services; il prêta serment pour cette charge entre les mains du chancelier. Le 5 juin 1614, il acquit par échange la seigneurie de Bessabat, paroisse de Vignac, de Jean de Biaudos, écuyer, seigneur de Casteja, et celle d'Escouasse, le 23 mai de la même année, de noble Jean de Bédorède, seigneur du Poy et de Montolieu. Jean II de Lur mourut en 1615. Il avait épousé, par contrat accordé le 17 mai, et ratifié le 9 juin 1586 (le mariage célébré au mois de mai 1587), Catherine-Charlotte DE SALUCES, fille unique et héritière d'Auguste, marquis de Saluces, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de dame Marie Bouette de Blémur, et petite-fille de Jean-Louis, dernier souverain du marquisat de

DE SALUCES: d'or, au chef d'azur.

Saluces (1). Ce contrat fut passé en présence de Jean, baron de Sansac, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes

(1) Jean-Louis, dernier marquis de Saluces, avait abandonné au roi de France, en 1560, tous ses droits sur les marquisats de Saluces et de Montferrat, moyennant 30,000 livres de rente en biens fonds, situés en France. Ce fut le maréchal de Bourdillon qui négocia ce traité. Le roi entra en possession de Saluces, qui fut incorporé au Dauphiné : mais les terres promises en contre-échange ne furent pas délivrées. Jean-Louis, marquis de Saluces, mourut en France vers 1563. Il avait eu deux fils naturels, Auguste-César, qui suit, et Antoine, mort sans postérité. Il importe de remarquer qu'au-delà des monts, les enfants naturels, non-seulement des princes, mais aussi des nobles, portent le nom et les armes comme les légitimes, et ne diffèrent d'eux en aucune manière, lorsqu'ils sont reconnus.

Auguste-César, nommé plus souvent Auguste seulement, héritier universel et testamentaire de son père, passa en France, où il fut appelé par des lettres très-pressantes du roi Charles IX qui, au mois de décembre 1566, lui accorda des patentes de légitimation. (*Reg. de la chambre des comptes de Paris*, fol. 132, verso; *Cabinet de l'ordre du Saint-Esprit*, vol. M des légitimations, fol. 315.) Auguste avait déjà servi dans les armées de Henri II. Il avait fait la guerre en Écosse en 1550, et avait été nommé gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1551.

Avant qu'Auguste fût venu se fixer définitivement en France, où l'appelaient la faveur de Charles IX et ses droits à la succession du marquis de Saluces, son père, il avait eu d'Antonina Provana de Valfrenière, d'une famille distinguée du marquisat de Saluces, deux fils, Jean-Louis et Gabriel de Saluces, le premier auteur d'une branche établie en Champagne, et maintenue noble par M. de Caumartin, intendant de cette province, le 30 juin 1667, avec le nom et les armes de Saluces. Le 18 avril 1567, du vivant d'Antonina Provana, Auguste épousa solennellement à Paris, avec l'agrément du roi Charles IX et de la reine mère, qui honorèrent le contrat de leur signature, Marie Bouette de Blémur, fille d'un conseiller au parlement de Paris. Il en eut plusieurs enfants, moissonnés à la fleur de l'âge, et Catherine-Charlotte de Saluces, qui fut tenue sur les fonts de baptême par la reine Catherine de Médicis. Auguste, marquis de Saluces, fut créé chevalier de l'ordre du Roi en 1575. Henri III, par lettres du 28 février 1580, lui accorda, à titre de provision sur les biens promis à son père, une pension de 6600 livres de rente sur la recette générale de Paris, *pour en jouir lui et ses enfants, et les descendants de sa ligne.*

Auguste, marquis de Saluces, accorda, les 17 mai et 9 juin 1586, le mariage de Catherine-Charlotte de Saluces, avec Jean II, vicomte d'Uza. « Attendu (dit Auguste) que je n'ai d'autres enfants que la demoiselle, ma fille, s'il plaît à Dieu » donner lignée à ma dite fille, je veux que le deuxième enfant qui viendra d'elle » porte les *nom et armes de Saluces.* » Cette volonté fut confirmée dans son testament du 19 novembre 1586. « Le testateur, y est-il dit, veut et entend que le

d'armes, gouverneur pour le roi de la ville de Bordeaux, d'Agésilas de Narbonne, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, de Robert Bouette, prieur de l'Abbayette, et seigneur de Blémur, d'Eustache Bouette, son frère, seigneur de la Varanne, gentilhomme de la maison du roi, etc. De ce mariage sont provenus :

1°. Louis de Lur, seigneur d'Uza, baron de Fargues, marié, le 13 mars 1627, avec Marie *de Gamaches*, fille de Charles de Gamaches, vicomte de Château-Meilland, seigneur de la Fougerolles et de Jussy, en Berry, et

---

» deuxième enfant de sa fille, soit mâle, soit femelle, porte le nom de Saluces, et » promette porter les armoiries dudit sieur de Saluces avec les siennes, pour tou- » jours avoir commémoration et souvenance dudit sieur marquis de Saluces, tes- » tateur, d'autant qu'ils porteront le nom de sa maison très-illustre et nom de » prince. »

Ce testament ne fait nulle mention de Jean-Louis et de Gabriel de Saluces, issus d'Antonina Provana. Ceux-ci, en 1609, c'est-à-dire 22 ans après le mariage de Catherine-Charlotte et la mort de son père, arrivée en 1587, demandèrent à être admis à la succession d'Auguste, comme ses enfants légitimes, au préjudice de la vicomtesse d'Uza; mais ils furent déboutés de leur demande par arrêt du parlement de Paris, du 21 juillet 1611, qui maintint la vicomtesse d'Uza dans la qualité de seule et unique héritière d'Auguste. (*Plaidoyer de messire Louis Servin, avocat-général*, in-4°, deuxième partie, p. 185.) Néanmoins un arrêt du 6 juillet 1613 adjugea à Jean-Louis et à Gabriel une pension alimentaire et viagère de 600 livres, à partager entre eux par moitié, pension qu'Honoré de Lur-Saluces amortit moyennant 3000 livres le 6 janvier 1621.

Les descendants de Jean-Louis renouvelèrent leurs prétentions en 1773; mais un arrêt du 22 août 1775 mit fin à ce long procès, sans cependant décider la question de leur état. Pierre de Lur, marquis de Saluces, maréchal des camps et armées du roi, fut maintenu dans les nom, armes, titre et succession de la maison souveraine de Saluces, que lui avaient transmis ses ancêtres, et Jean-Louis de Saluces, Marie-Jeanne-Louise de Saluces, comtesse de Polignac, et François et Claude de Saluces, demandeurs, furent maintenus dans la possession de l'état dont ils avaient joui jusqu'à la promulgation de cet arrêt; en sorte que la légitimité de Jean-Louis et de Gabriel de Saluces, leurs prédécesseurs, est restée indécise, ou plutôt elle n'a pas été prouvée ni reconnue juridiquement.

Quant à la provision de 6600 livres de rente, elle fut transférée de la recette générale de Paris sur la comptabilité de Bordeaux, par lettres-patentes du 15 juin 1589. Cette pension fut assurée à la maison de Lur-Saluces, par brevet du roi Louis XIII, du 8 juin 1641, et par lettres-patentes de Louis XIV, du 15 avril 1661, régistrées en la chambre des comptes, et enfin par arrêt du conseil du 25 septembre 1688. Elle y représentait le marquisat de Saluces, *dont elle n'était*, suivant le témoignage de nos rois, *qu'une légère récompense*.

d'Éléonore de Montaigne, fille unique du célèbre Michel de Montaigne (1). Il mourut en 1696. Sa femme l'avait précédé, étant morte en 1682. Il en eut deux fils et trois filles :

A. Charles-François de Lur, seigneur de Montaigne en Périgord, et de la Mothe en Bazadais, baptisé le 2 avril 1638. Il fut cornette des chevau-légers de la Reine, et fut assassiné en 1669. Il ne laissa point d'enfants;

B. Claude-Philibert de Lur, mort jeune;

C. Marguerite de Lur, mariée, le 19 novembre 1664, avec Louis *de Lanau*, seigneur de Sainte-Aulaye et de la Beylie, en Bazadais, mort en 1671. Elle vivait encore en 1698;

D. Jeanne-Honorée de Lur, femme de Louis *de Saint-Jean*, seigneur de Saint-Laurent et de Faverolles, en Périgord;

E. Claude-Madelaine de Lur, alliée, en 1675, avec Hélie-Isaac *de Ségur;* chevalier, seigneur-baron de Montazeau, exempt des gardes-du-corps, mort en Allemagne, fils de Jean III de Ségur, chevalier, seigneur de Montazeau, des Cabanes, etc., et d'Anne de Bordes, sa première femme. Elle vivait en 1695;

2°. Honoré, qui suit;

3°. Marguerite de Lur, religieuse ursuline à Bordeaux en 1618;

4°. Louise de Lur-Saluces, mariée, en 1616, avec Jean, vicomte *d'Echaux*, en Biscaye, fils de Jean, vicomte d'Echaux, et de Jeanne d'Aguerre. Elle eut en dot 39,000 livres.

XVIII. Honoré DE LUR-SALUCES, chevalier, seigneur comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, baron de Fargues et de Malengin, seigneur d'Yviers, de Coyron, etc., en Saintonge, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur pour S. M. du château neuf de la ville de Bayonne, naquit le 13 février 1594. Il obtint, le 25 avril 1620, une sentence dans laquelle il est énoncé fils de Jean de Lur. Le 17 septembre 1621, il fit dresser un procès-verbal des limites des quartiers de la Beziau et d'Enthomas, dans la paroisse de Vignac, dépendants de la terre d'Uza, par le procureur juridictionnel de cette vicomté, assisté de François de Cazemayour, maître-d'hôtel du même seigneur. Celui-ci mourut en 1651. Il avait épousé 1°, le

(1) Éléonore de Montaigne naquit en 1572, et mourut le 27 juin 1616, après avoir été mariée deux fois : 1°, le 26 mai 1590, avec François de la Tour, mort le 11 juillet 1594, dont naquit Françoise de la Tour, mariée, en 1600, avec Honoré de Lur-Saluces; 2° avec Charles de Gamaches, fils de Georges de Gamaches, seigneur de Jussy, de Quincampoix, etc., vicomte de Remont et baron de Château-Meillant, chevalier de l'ordre du Roi, et nommé à l'ordre du Saint-Esprit, et d'Anne des Guerres, dont elle eut Marie de Gamaches, épouse, en 1627, de Louis de Lur, frère aîné d'Honoré. Charles de Gamaches, devenu veuf, épousa en secondes noces Anne de Grailly, dont provint Frédéric de Gamaches.

DE LA TOUR : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules.

DE SAINTE-MAURE : d'argent, à la fasce de gueules.

11 décembre 1600, étant âgé de 6 ans, Françoise DE LA TOUR D'ÉVIEZ, âgée de 9 ans, fille unique et héritière de François de la Tour, seigneur d'Éviez, et d'Éléonore de Montaigne; 2°, par contrat du 17 septembre 1641, Isabelle ou Élisabeth DE SAINTE-MAURE, fille, et assistée de haut et puissant seigneur Gui de Sainte-Maure-Montausier, chevalier, seigneur de Fougeray, d'Oriolles, de la Graulière, etc., gouverneur de Dourlens, et colonel de deux régiments de cavalerie et d'infanterie, et de Louise de Jussac d'Ambleville. Isabelle de Sainte-Maure, tutrice de ses enfants, transigea, le 1er janvier 1666, avec Bernard de Saint-Martin, vicomte d'Échaux, époux de Claude-Honorette d'Échaux, fille et héritière de Jean, vicomte d'Échaux, et de Louise de Lur-Saluces. Honoré eut pour enfants ;

Du premier lit :

1°. Charles de Lur-Saluces, vicomte d'Aureilhan, dans les Landes, tué devant Salses, en Roussillon, en 1636, combattant vaillamment à la tête du régiment qu'il commandait pour le roi. Il n'eut point d'enfants d'Isabeau *de la Lane*, sa femme, fille de N.... de la Lane, président à mortier au parlement de Bordeaux, morte en 1639;

Du second lit :

2°. Claude-Honoré, qui suit;

3°. Honorée-Louise de Lur-Saluces, *dite* mademoiselle de Saluces, première fille d'honneur de la reine mère, morte sans alliance à Paris, au mois de juin 1664.

XIX. Claude-Honoré DE LUR-SALUCES, chevalier, marquis de la Graulière, comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, baron de Fargues (1), de Malengin, etc., reçut, ainsi que sa sœur, du roi Louis XIV, et à titre d'indemnité de la rente qui avait été promise à Jean-Louis, dernier marquis de Saluces, lors de la réunion de sa souveraineté à la France, les domaines et justices de Barsac et de Cauderan, en Guienne, par lettres-patentes du 7 juillet 1662. Le 31 janvier 1663, ils reçurent quittance de 9000 livres du supplément de finance sur les engagistes de ces deux domaines, donnée par Étienne Jehannot de Bartillat, trésorier de l'épargne. Le 30 décembre 1676, Claude-Honoré fournit au roi l'aveu et dénombrement de la terre et comté d'Uza, relevante de S. M. à cause de son duché de Guienne; et, le 19 avril 1688, il rendit hommage au

(1) Dans la nuit du 24 au 25 mai 1687, le château de Fargues fut incendié par l'imprudence d'un domestique, et la plupart des titres, documents et terriers de la maison de Lur devinrent la proie des flammes.

prince duc de Bouillon pour les fiefs nobles qu'il possédait dans la mouvance de son duché d'Albret : il en fournit le dénombrement le 7 juillet 1690. Il avait épousé, par articles du 1er juin, notariés le 17 juillet 1666, Claude-Françoise DE SAINT-MARTIAL DE DRUGEAC, fille, et assistée de haut et puissant seigneur Hercule de Saint-Martial, marquis de Drugeac en Auvergne, seigneur de Saint-Martin, Murs, Drignac, et Saint-Vincent, et de haute et puissante dame Judith de la Tour-Gouvernet. Ces deux époux fondèrent à perpétuité 4 missions dans leur terre d'Uza, suivant deux quittances de 1000 livres chacune pour solde de cette fondation, des 26 juin 1715 et 9 mars 1718. Le 24 mai de cette dernière année, Claude-Honoré obtint un arrêt du parlement de Bordeaux, relativement à la succession d'Élisabeth de Sainte-Maure, sa mère, laquelle avait des droits à celles de Louise de Jussac d'Ambleville et de François, seigneur de Bourdeille, lesquels droits se trouvaient tous réunis sur la tête de Claude-Honoré de Lur-Saluces. Il mourut le 3 octobre 1726, dans un âge avancé, et fut inhumé le lendemain à Passy. Il laissa de son mariage :

DE SAINT-MARTIAL : d'azur, au ray d'escarboucle fleurdelysé d'or.

1°. Hercule-Joseph de Lur-Saluces, marquis de Saluces, baron de Drugeac (*) en Auvergne, né en 1668, capitaine, puis mestre-de-camp de cavalerie, précédemment maréchal-général-des-logis de la cavalerie française en Espagne, marié, d'abord secrètement, et ensuite publiquement, par contrat du 29 novembre 1729, avec Marie *Collin de Verneuil*, fille de feu messire Jacques-Joseph Collin de Verneuil, écuyer, et de dame Marie Augey. La célébration de ce mariage se fit le 10 janvier 1730. Les fils qui en sont provenus furent :

A. Louis-Hercule de Lur-Saluces, né à Paris le 17 octobre 1704;

B. Jean-Baptiste-Étienne de Lur-Saluces, baron de Drugeac, né le 26 décembre 1710, d'abord gentilhomme à drapeau aux gardes-françaises, puis deuxième enseigne de la compagnie du sieur de Guer, par brevet du 20 juillet 1734. Dès l'année précédente, il avait pour curateur, après la mort de son père, le vicomte de Polignac. Il épousa, le 15 juin 1735, Louise-Honorée-Reine *de Lanzac de Monlozy*, qui le rendit père de :

Eutrope-Alexandre-Hyacinthe de Lur-Saluces, baron de Drugeac,

---

(*) La terre de Drugeac, située entre Mauriac et Salers, sur la route d'Aurillac, a long-temps appartenu à la maison de Saint-Martial, avec le titre de baronnie et ensuite de marquisat. Le château, l'un des plus beaux de la province, fut incendié à l'époque de la révolution. Au milieu des ruines, s'élève un joli pavillon que M. le baron Locard a fait construire.



né le 6 mars 1736, gouverneur de la ville de Salers, mariée, vers 1810, avec N... *de Lespinasse*, de Salers. Il est décédé sans enfants, vers 1815, âgé d'environ 80 ans. Sa veuve, qu'il avait fait son héritière universelle, se remaria, en 1817, avec M. le baron *Locard*, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, alors préfet du département du Cantal, et depuis successivement préfet du Cher, de la Vienne et de l'Indre. Elle mourut à Bourges, au mois de février 1819, des suites de couches, laissant de son second mariage, une fille, nommée :

Sophie Locard, héritière de Drugeac et des autres biens de cette branche de Lur-Saluces;

2°. Eutrope-Alexandre, qui suit;

3°. Louise-Honorée-Reine de Lur-Saluces, présentée chanoinesse à Mons, au mois de juillet 1696, ensuite mariée, le 5 février 1701, avec Charles, comte *de Courbon* et de Longueval, baron de Seure, etc., dont elle fut la troisième femme. Il était fils de Charles, comte de Courbon, chevalier, seigneur de Saint-Léger, chevalier de l'ordre du Roi, mestre-de-camp d'un régiment d'infanterie, et de Jeanne-Gabrielle d'Agès de Saint-Sauveur;

4°. Marie-Judith de Lur-Saluces, demoiselle d'Uza, épouse de N...., seigneur *de Lanzac-Monlozy*.

XX. Eutrope-Alexandre DE LUR-SALUCES, chevalier, seigneur comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, seigneur baron de Fargues, de Malengin, etc., obtint, le 13 janvier 1736, des lettres de la chancellerie, dans lesquelles est rappellé son père. Le 13 septembre 1747, il rendit hommage et fournit aveu et dénombrement à Emmanuel-Théodose de la Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, pour les fiefs nobles qu'il tenait dans la mouvance du duché d'Albret; et, le 12 août 1751, il rendit hommage au roi pour la terre de Fargues, relevante du duché de Guienne. Il avait épousé, par contrat du
DE MALLE : 25 février 1712, Jeanne DE MALLE, fille de Pierre de Malle, conseiller du roi, garde-des-sceaux de la cour des aides et finances de Guienne, et de dame Catherine de Sossioude, habitants de la paroisse de Preignac. De ce mariage naquit Pierre IV, qui suit.

XXI. Pierre DE LUR-SALUCES IVe du nom, marquis de Lur-Saluces, comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, baron de Fargues et de Malengin, lieutenant-général des armées du roi, entra dans les mousquetaires en 1720, et obtint, le 16 décembre 1722, une commission de capitaine réformé à la suite du régiment de cavalerie de la Tour, avec lequel il servit au camp de la Moselle, en

1727. Nommé capitaine au même régiment le 1er mars 1728, il passa avec cette compagnie dans le régiment de Royal-Roussillon, le 20 mai 1730, la commanda au camp de la Meuse la même année, au siége de Kehl, en 1733, à l'attaque des lignes d'Etlingen et au siége de Philisbourg, en 1734, et à l'affaire de Clausen, en 1735. Il fut créé chevalier de Saint-Louis en 1738, servit à l'armée de Westphalie, en 1741, puis sur les frontières de Bohême et en Bavière, sous le comte de Saxe, en 1742. Nommé mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie de son nom, par commission du 6 mars 1743, le marquis de Saluces le commanda à l'armée de Bavière jusqu'au mois de juillet, et sur le Rhin jusqu'à la fin de la campagne, ainsi qu'à la défense de Weissembourg. Il fut blessé légèrement, mais son régiment fut écrasé, en soutenant l'effort des ennemis lors de la reprise de cette place sous le duc de Coigny, en 1744. Le marquis de Saluces servit en Bretagne pendant le reste de la campagne et toute l'année suivante. Il se trouva à la bataille de Raucoux, en 1746, et à celle de Lawfeld, où son régiment souffrit beaucoup du canon de l'ennemi, de même qu'au siége de Berg-op-Zoom, en 1747. Le marquis de Saluces fut créé brigadier de cavalerie le 1er janvier 1748, et servit la même année au siége de Maëstricht. Il fit partie du camp de Sarre-Louis en 1754, fut employé à l'armée d'Allemagne sous le maréchal d'Estrées, puis sous le maréchal de Richelieu, par lettres du 1er mars 1757, et s'y trouva à la bataille d'Hastembeck, et à la prise de Hanovre. Détaché ensuite de la grande-armée à Alberstadt, avec le duc de Broglie, au mois d'octobre, pour joindre celle que commandait le prince de Soubise, sur la Saala, en Saxe, il fut, peu de jours après la jonction, blessé et fait prisonnier à Rosback le 5 novembre. Le marquis de Saluces avait fait des prodiges de valeur dans cette journée funeste. A la tête d'une brigade qu'il commandait, il avait enfoncé la première ligne des ennemis, sous les yeux du prince de Soubise et du duc de Broglie. Croyant être soutenu, il s'était élancé avec la même intrépidité sur la seconde ligne: mais l'ennemi, voyant que cette charge n'était point soutenue, l'assaillit de toutes parts. Blessé de quatre coups de sabre sur la tête et de plusieurs coups de feu, dont un lui perça le bras droit, et démonté de son cheval, qui avait été tué sous lui, il dut céder au nombre, et il fut conduit devant le

prince Henri de Prusse, à Mersbourg, sur la Saala. Le marquis de Saluces rentra en France en 1760. Il avait été promu au grade de maréchal-de-camp, dès le 10 février 1759. Il se démit de son régiment de cavalerie, fut créé lieutenant-général le 1er mars 1780, et mourut à Paris le 18 septembre de la même année, à l'âge de 78 ans, étant né au château de Malle, paroisse de Preignac, le 25 novembre 1702. (*Chronologie historique militaire*, par Pinard, tom. VII, pag. 370; *Annales du temps.*) Il avait épousé, par contrat du 15 juillet 1722, Angélique-Aimée-Romaine-Julie DE TARNEAU, fille de très-haut et très-puissant seigneur Charles, comte de Tarneau, chevalier, seigneur de Renom, lieutenant-général des armées du roi, inspecteur-général de cavalerie, gouverneur de Béthune, et de dame Agnète de Sandrier, dame d'honneur de S. A. S. madame la duchesse de Penthièvre. Elle est morte à Paris, à l'hôtel de Toulouse, en 1788. De ce mariage sont provenus :

DE TARNEAU : d'azur, au chef émanché d'or; à la bande du même, brochante sur le tout.

1°. Claude-Henri-Hercule-Joseph, qui suit;

2°. Marie-Henriette de Lur-Saluces, née au château de Malle le 20 janvier 1726, mariée avec Philippe-Joseph, comte *de Rostaing*, maréchal des camps et armées du roi, inspecteur-général du corps royal d'artillerie. Elle est morte à Paris en 1808;

3°. Anne-Louise-Renée de Lur-Saluces d'Uza, née au château de Malle, le 24 mars 1727, morte sans alliance au même lieu, en août 1795;

4°. Jeanne-Agnès de Lur-Saluces, née au château de Malle, le 24 février 1728, morte au même lieu en 1810, sans alliance;

5°. Marie-Anne de Lur-Saluces de Fargues, née au château de Malle, le 11 décembre 1729, morte au même lieu, sans avoir été mariée, en 1803;

6°. Deux garçons et une autre fille, morts en bas âge.

XXII. Claude-Henri-Hercule-Joseph, marquis DE LUR-SALUCES, baron de Fargues et de Malengin, comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, seigneur-châtelain de Gondrecourt et autres lieux, etc., né au château de Malle le 8 novembre 1731, fut fait cornette de la compagnie colonelle du régiment de Saluces, le 19 avril 1744, capitaine d'une compagnie le 10 mars 1747, mestre-de-camp-lieutenant au régiment de Penthièvre, dragons, le 3 juillet 1753, puis mestre-de-camp le 22 août 1754. Blessé à Rosback de trois coups de sabre,

dont deux sur la tête, il fut fait prisonnier avec le marquis de Saluces, son père. Le roi, pour récompenser la valeur qu'il avait déployée dans cette journée, le créa chevalier de Saint-Louis le 12 décembre 1757. Il fut ensuite nommé brigadier de cavalerie le 25 juillet 1762, et maréchal-de-camp le 3 janvier 1770. Le marquis de Lur-Saluces fut condamné à mort, comme royaliste, par la commission révolutionnaire de Bordeaux, le 14 décembre 1793. Il avait épousé, par contrat accordé les 25, 26, 30 et 31 mai 1760, Marie-Adélaïde-Félicité DE MAULDE, * dame de feu madame Sophie de France, décédée au château de Malle, le 14 octobre 1790, fille de très-haut et très-puissant seigneur Louis-François, comte de Maulde, marquis de la Bussière, comte de Hodan, marquis de Ville-en-Herbaye, seigneur de Baudignies, des grand et petit Casnoye, etc., capitaine commandant au régiment de Turenne, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de très-haute et très-puissante dame Marguerite-Félicité de Conflans, marquise de Saint-Remy, dame de Mesdames de France. De ce mariage sont issus :

DE MAULDE : d'or, à la bande de sable, chargée de 3 croisettes d'argent.

1°. Louis-Amédée, dont l'article suit;
2°. Louis-Alexandre, *comte Alexandre de Lur-Saluces*, appelé le vicomte d'Uza, né à Paris le 30 août 1774. Émigré en 1791, il alla joindre les princes à Coblentz, et fit la campagne de 1792, sous les ordres du maréchal de Broglie. Après le licenciement de l'armée des princes, il passa en Angleterre pour se rendre en Espagne; entra au service de cette dernière puissance, et fut nommé capitaine de cavalerie à la paix de 1796. Rentré en France, le comte de Lur-Saluces eut une grande part au mouvement royaliste du 12 mars 1814. Il eut l'honneur d'être du petit nombre de ceux qui composèrent le conseil de Mgr le duc d'Angoulême à cette époque. Il fut commissaire du roi à Bordeaux pendant les *cent jours*, et nommé député de la même ville en 1815. Il est colonel de cavalerie et chevalier de l'or-

---

* Issue d'une des plus anciennes et des plus illustres maisons du Hainaut, laquelle florissait dès l'an 1000, en la personne de Wathier, sire *de Maulde*, sur l'Escaut, dont les descendants s'allièrent aux maison les plus considérables, entr'autres à celle des barons, puis princes *de Ligne*, dès l'an 1180. La branche ainée, *dite* des barons, puis marquis de Colemberg, pairs du Boulonnais, s'est éteinte en 1726.

On peut consulter sur cette maison, qui s'était alliée dans des temps reculés à celles d'Alsace, de Barbançon, de Clèves, de Berghes et de Montmorency, les *Annales de Hainaut*, les *Quartiers généalogiques des Pays-Bas et l'Histoire du Cambrésis*, par Jean le Carpentier, IIIe partie, p. 777.

dre royal et militaire de Saint-Louis depuis 1814. Il a épousé à Bordeaux, en 1802, Rose-Eugénie *de la Jonchère*, née à Saint-Domingue en 1779, fille de N.... de la Jonchère, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis, de laquelle il a eu :

A. Deux fils et trois filles, morts en bas-âge;

B. Léontine-Gabrielle de Lur-Saluces, née au château de Malle, le 15 juillet 1814;

3°. Charles-Philippe, *chevalier de Lur-Saluces*, né à Paris le 29 septembre 1777, appelé le chevalier d'Aureilhan, chevalier de Malte, par bref de minorité du 6 décembre 1778, mort au château de Malle, en septembre 1789;

4°. Ferdinand-Eugène, *comte Eugène de Lur-Saluces*, appelé le baron de Fargues, né à Paris, le 22 octobre 1780, officier supérieur des gardes-du-corps du roi, et membre de la chambre des députés. Il a épousé à Bordeaux, le 29 juin 1800, demoiselle N.... *de Montalier*, morte en août 1811, fille de N.... de Montalier, chevau-léger de la garde du roi, et chevalier de l'ordre royal et militaire da Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

A. Thomas-Joseph-Henri de Lur-Saluces, né à la Réole le 11 décembre 1808;

B. Louise-Alexandrine-Jeanne de Lur-Saluces, née à la Réole, le 13 juillet 1801, mariée, le 12 mai 1824, avec Anne-Jacques-Auguste, comte *de la Myre-Mory*, capitaine-commandant au régiment des chasseurs à cheval de la Sarthe, chevalier de l'ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, fils d'André-Jérôme de la Myre, vicomte de Mory, membre de l'association de Cincinnatus, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi, et de Bernarde-Françoise Bertier;

5°. Marie-Félicité-Adelaïde de Lur-Saluces, morte en bas-âge à Paris;

6°. Eugénie-Romaine de Lur-Saluces, née le 5 février 1768, reçue, en 1781, chanoinesse-comtesse de Poussey, au diocèse de Toul, en Lorraine;

7°. Louise-Rose-Aglaé de Lur-Saluces, née à Paris le 13 avril 1770, morte en bas-âge;

8°. Anne-Félicité de Lur-Saluces, née à Paris le 26 octobre 1771, reçue, en 1783, chanoinesse-comtesse au même chapitre noble de Poussey, morte à Bègle, près Bordeaux, le 15 septembre 1794.

XXIII. Louis-Amédée, comte DE LUR-SALUCES, né à Paris le 7 mars 1761, colonel du régiment de Penthièvre, dragons, est décédé à Paris le 29 octobre 1788, laissant du mariage qu'il avait contracté au château d'Yquem, le 6 juin 1785, avec très-haute et très-puissante dame Joséphine DE SAUVAGE-D'IQUEM, dame d'Yquem, de Cédats, de Podensac, de Villesentuch, de la Salle, et du Port de Barsac, fille de feu très-haut et très-puissant seigneur messire Lau-

DE SAUVAGE : d'azur, à un tronc d'arbre d'argent, accompagné en chef et en flancs de 2 feuilles et de 2 glands d'or.

rent de Sauvage (1) d'Yquem, seigneur d'Yquem, de Podensac, etc., etc., colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de feu dame Marthe de la Borde-Lissalde, dame pour accompagner *Madame*, comtesse de Provence, un fils et une fille :

1°. Antoine-Marie-Henri-Amédée, qui suit;

2°. Marie-Louise-A.-Mathilde de Lur-Saluces, née le 16 février 1788, morte en bas-âge.

XXIV. Antoine-Marie-Henri-Amédée, marquis DE LUR-SALUCES, né au château d'Yquem, le 8 juillet 1786, colonel de cavalerie, aide-de-camp de S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême (aujourd'hui M. le dauphin), est décédé à Madrid le 12 juillet 1823, ayant eu de son mariage, contracté à Bordeaux le 12 septembre 1807, avec demoiselle Marie-Geneviève-Françoise-Joséphine DE FILHOT, morte à Bordeaux le 30 août 1815, fille de feu G. R. de Filhot, président au parlement de Bordeaux, et de feu N.... d'Article, trois fils :

DE FILHOT; d'or, au sautoir de gueules; au franc canton d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

1°. Louis-Geneviève de Lur-Saluces, né à Bordeaux le 10 décembre 1808, mort à Paris en bas-âge;

2°. Romain-Bertrand de Lur-Saluces, né à Bordeaux le 19 août 1810;

3°. Ferdinand-Louis de Lur-Saluces, né à Bordeaux le 22 juin 1815.

---

(1) D'une ancienne famille noble, descendue de Roger de Sauvage, maire de Bordeaux du temps d'Édouard III. (*Rymer*). Il est encore fait mention de cette famille dans les *Rôles français et Gascons*, existants à la tour de Londres, sous les années 1352, 1355, 1359, 1370, 1385, 1408, 1415, 1418, 1420, 1423, 1433, 1440, etc., etc.

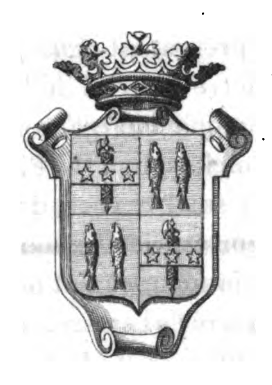
Nota. On a seulement gravé en tête de cette généalogie les armes pleines *de Lur* et *de Saluces*, écartelées en vertu des substitutions stipulées les 17 mai, 9

juin et 19 novembre 1586. Cependant la famille a conservé des cachets où les armoiries sont tantôt parties, tantôt écartelées *de France* et *de Saluces*, et sur le tout *de Lur*, comme on l'à déjà remarqué à la note (1) de la première page.

Au degré d'Eutrope-Alexandre de Lur-Saluces, comte d'Uza, p. 54, il faut ajouter qu'il est décédé à Bordeaux en 1754, n'ayant survécu qu'un an à son épouse, morte au château de Malle en 1753.

MANCINI-MAZARINI,

DUCS DE NEVERS ET DE NIVERNAIS, PAIRS DE FRANCE, etc.



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la hache consulaire d'or, liée d'argent; à la fasce de gueules, chargée de 3 étoiles d'or, brochante sur le tout, qui est* de Mazarini ; *aux 2 et 3 d'azur, à deux poissons d'argent, en pal, qui est* de Mancini. *Couronne de duc.*

La maison MANCINI (1), connue pendant les deux premières générations sous le nom D'OMNI-SANCTI, figurait, dès le milieu du 14ᵉ siècle, parmi les anciennes familles de la ville de Rome. L'auteur de l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne* en a donné la généalogie (t. V, p. 462), d'après les titres et extraits de minutes de notaires déposés aux archives du Capitole, à Rome, depuis Pierre Omni-Sancti, surnommé Mancini de Luci, lequel, par acte du 1ᵉʳ janvier 1373, acheta des chanoines de la basilique des SS.

---

(1) Les auteurs anciens qui ont parlé de cette maison, sont : Gabriel Naudé, dans son *Mascurat;* Louis Contarini, dans ses *Antiquités de Rome;* Flaminio Rossi, dans son *Teatro della Nobilita d'Italia;* Jean-Baptiste l'Hermite, *dit* Tristan, en son *Discours historique et généalogique de la maison de Mancini,* imprimé en 1661, etc., etc.

Apôtres, la 4ᵉ partie de deux maisons situées dans le quartier de Trévi, avec leurs confins, pour le prix de 43 florins d'or. Il mourut le 20 février 1383, et fut inhumé avec sa femme dans leur chapelle de Saint-Thomas, en l'église des SS. Apôtres, suivant son épitaphe, où il est qualifié *nobilis vir*, et où se voyait sculpté l'écusson de ses armoiries, représentant *deux poissons en pal*.

Les descendants de Pierre Mancini de Luci ont vécu noblement, mais ils n'ont rempli aucune charge considérable pendant près de trois siècles. Paul Mancini, issu de Pierre, au 8ᵉ degré, fut le premier qu'on voit avoir suivi le parti des armes. Le cardinal Aldobrandini, charmé de son esprit et de son amour pour l'ordre et la discipline, l'investit du commandement de sa garde à cheval. Après s'être distingué dans la guerre de Ferrare, en 1597, Paul Mancini rentra dans la vie privée, se livra à l'étude des sciences, et fonda l'*Académie des Humoristes*, qui subsista jusqu'en 1670, et dont il présidait les séances dans son palais. Après la mort de son épouse, il renonça au monde, reçut les ordres sacrés, et mourut en 1635. Son second fils, François-Marie Mancini, né le 20 octobre 1606, fut créé cardinal diacre du titre de Saint-Vite et de Saint-Modeste, à la nomination de la France, le 5 avril 1660, puis cardinal-prêtre du titre de Saint-Mathieu *in Merulana*, par le pape Alexandre VII. Il fit son testament, le 29 juin 16[illegible]2, en faveur de Philippe-Julien Mancini, son neveu, duc de Nevers.

IX. Michel-Laurent MANCINI, baron romain, frère aîné du cardinal Mancini, épousa, le 6 août 1634, Jéronime MAZARINI, sœur du cardinal Mazarin, premier ministre de France, et fille puînée de Pierre Mazarini, et d'Hortensia Buffalini. Elle mourut le 29 décembre 1656, ayant eu, entr'autres enfants :

MAZARINI : comme à la page précédente.

1°. Michel Mancini, tué au combat du faubourg Saint-Antoine à Paris en 1652;

2°. Philippe-Julien Mancini-Mazarini, chevalier des ordres du Roi, capitaine-lieutenant de la 1ʳᵉ compagnie des mousquetaires, gouverneur et lieutenant-général du Nivernais, de la Rochelle et du pays d'Aunis. Le cardinal Mazarin, son oncle maternel, l'institua, en 1661, son héritier dans les duchés de Nevers et de Donzy, à condition que lui et ses descendants

porteraient les noms et armes *de Mazarini-Mancini.* Le duché de Nivernais, auquel le Donziois avait été incorporé, en 1552, avait été acquis, le 11 juillet 1659, par le cardinal Mazarin, de Charles de Gonzague, et son titre de duché-pairie avait été confirmé en faveur de ce ministre et de ses héritiers, par lettres du mois d'octobre 1660. Louis XIV donna à Philippe-Julien de nouvelles lettres de confirmation du duché-pairie de Nivernais et de Donziois, au mois de janvier 1676, puis des lettres de surannation le 29 avril 1692. Philippe-Julien mourut à Paris, le 8 mai 1707, laissant de Diane-Gabrielle de Damas-Thianges, qu'il avait épousée le 15 décembre 1670, et qui lui survécut jusqu'au 11 janvier 1715;

A. Éloi-Mancini-Mazarini, mort jeune;

B. N.... Mancini-Mazarini, duc de Donzy, mort au mois de mai 1683;

C. Philippe-Jules-François Mazarini-Mancini, duc de Nivernais, pair de France, grand d'Espagne de première classe, prince de Vergagne et du saint Empire, noble Vénitien, gouverneur et lieutenant-général pour le roi des pays de Nivernais et de Donziois. Louis XV confirma son duché-pairie de Nivernais, par lettres du 24 août 1720, régistrées au parlement le 31 décembre suivant. Il mourut le 14 septembre 1768. Du mariage qu'il avait contracté, en 1709, avec Marie-Anne *Spinola,* morte le 11 janvier 1738, fille aînée et héritière de Jean-Baptiste Spinola, prince de Vergagne et du saint Empire, grand d'Espagne de première classe, lieutenant-général des armées espagnoles, est issu un fils unique, nommé:

Louis-Jules-Barbon Mancini-Mazarini, duc de Nivernais et de Donziois, pair de France, grand d'Espagne de première classe, prince du saint Empire, noble Vénitien, baron romain, etc., etc. Il naquit à Paris le 16 décembre 1716, fut élu membre de l'académie-française le 4 février 1743, honoraire de l'académie des inscriptions et belles-lettres le 26 janvier 1746, créé chevalier des ordres du Roi en chapitre extraordinaire, le 25 avril 1751, et nommé successivement ambassadeur à Rome en 1753, à Berlin en 1755, et en Angleterre en 1762, puis lieutenant-général des provinces de Nivernais et Donziois et des duchés de Lorraine et de Bar. Il mourut, le dernier de son nom, le 25 février 1798. Il avait épousé 1°, le 11 août 1730, Hélène-Françoise-Angélique *Phélypeaux de Pontchartrain,* sœur du comte de Maurepas, morte le 10 mars 1782; 2°, le 30 septembre de la même année, Marie-Thérèse *de Brancas de Forcalquier,* veuve de Jean-Anne-Vincent de Larlan de Kercado, comte de Rochefort. Cette seconde femme ne survécut à cette union que jusqu'au 4 décembre suivant. Le duc de Nivernais avait eu de son premier mariage:

I. Jules-Frédéric Mancini-Mazarini, comte de Nevers, né en 1745, decédé le 20 septembre 1753;

II. Hélène-Julie-Rosalie Mancini-Mazarini de Nevers, née le 13 septembre 1740, mariée, le 23 mai 1753, avec Louis-Marie *Fouquet de Belle-Isle*, duc de Gisors, gouverneur de Metz, mestre de camp commandant les carabiniers, fils unique du maréchal duc de Belle-Isle, blessé mortellement à Crewelt, le 23 juin 1758, et décédé le 26. Sa veuve lui survécut jusqu'au 15 novembre 1780;

III. Adélaïde-Diane-Hortense-Délie Mancini-Mazarini de Nevers, née le 27 décembre 1742, mariée, le 28 février 1760, avec Louis-Hercule-Timoléon *de Cossé*, duc de Brissac, pair et premier ou grand panetier de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Paris, commandant de la garde constitutionnelle de Louis XVI, massacré à Versailles le 9 septembre 1792;

D. Jacques-Hyppolite, marquis de Mancini, né le 2 mars 1690, substitué aux biens que son père possédait en Italie, fut colonel d'infanterie, et mourut le 25 novembre 1759, n'ayant eu du mariage qu'il avait formé avec Anne-Louise *de Noailles*, dernière sœur du maréchal de Noailles, et veuve de Jean-François-Macé le Tellier de Courtanvaux, marquis de Louvois, capitaine des cent-suisses de la garde du roi, et mestre de camp du régiment d'Anjou, frère du maréchal d'Estrées, que deux fils, décédés en bas-âge, et une fille, nommée Diane-Marie-Zéphirine-Adélaïde Mancini-Mazarini, née le 3 février 1726, mariée, en 1738, avec Louis-Melchior-Armand, vicomte, puis marquis *de Polignac*, alors mestre de camp du régiment Dauphin, cavalerie;

E. Diane-Gabrielle-Victoire Mancini, mariée, le 6 avril 1699, avec Charles-Louis-Antoine *de Hennin-de-Bossut*, prince de Chimay et du saint Empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison-d'Or, premier pair des comtés de Hainaut et de Namur. Elle mourut à Paris le 12 septembre 1716;

F. Diane-Adélaïde-Philippe Mancini, mariée, le 1er août 1707, avec Louis-Armand, duc *d'Estrées*, pair de France, dont elle resta veuve sans enfants le 16 juillet 1723. Elle mourut le 29 septembre 1747;

3°. Alfonse-Marie Mancini, né le 24 juin 1644, mort accidentellement le 5 janvier 1658;

4°. Laure-Victoire Mancini, mariée, le 4 février 1651, avec Louis, duc *de Vendôme* et de Mercœur, pair de France, et morte à Paris le 4 février 1657;

5°. Olympie Mancini, surintendante de la maison de la reine. Elle épousa, le 20 février 1657, Eugène-Maurice *de Savoie*, comte de Soissons, colonel-général des Suisses, et gouverneur de Champagne et de Brie. Elle fut mère, entr'autres enfants, du *prince Eugène*, généralissime des armées de l'empereur, et mourut le 9 octobre 1708;

6°. Marie Mancini, née à Rome le 1er août 1639. Louis XIV, charmé de ses grâces, de son amabilité et de son esprit vif et enjoué, fut, dit-on, un moment tenté de l'épouser; mais le cardinal Mazarin, n'osant pas favoriser ouvertement la passion du roi, envoya sa nièce dans un couvent à Brouage. Depuis, elle épousa, le 11 avril 1661, Laurent-Onufre *Colonne*, prince de Palliano et de Castiglione, grand d'Espagne, connétable du royaume de Naples et chevalier de la Toison-d'Or, qui mourut le 15 avril 1689. Ce mariage, fait contre l'inclination de Marie Mancini, l'entraîna dans des aventures et des chagrins qui empoisonnèrent sa vie. Elle mourut au mois de mai 1715;

7°. Marguerite Mancini, née à Rome le 14 mars 1643;

8°. Hortense Mancini, née à Rome le 6 juin 1646. Elle fut une des plus belles femmes de son siècle, et réunissait toutes les qualités brillantes de la connétable Colonne, sa sœur aînée, qualités qu'obscurcirent néanmoins la légèreté de son caractère et la vivacité de son goût pour les plaisirs et la galanterie. Sa beauté et ses grâces la rendirent si célèbre, que Charles II, roi d'Angleterre, et le duc de Savoie, la demandèrent en mariage au cardinal Mazarin. Ce ministre crut ne pouvoir pas accepter l'honneur que lui faisaient deux souverains de rechercher son alliance. Il la maria, avec 30 millions de dot, le 28 février 1661, avec Armand-Charles *de la Porte*, duc de la Meilleraye, pair et grand-maître de l'artillerie de France, avec lequel elle vécut dans un divorce perpétuel. Le cardinal les institua ses héritiers universels, à la charge, par son mari et leurs descendants, de porter le nom et les armoiries pleines de *Mazarin*. L'avarice et la jalousie de son mari la déterminèrent à le quitter, en 1668, et à se réfugier d'abord à Rome, ensuite en Savoie, et enfin en Angleterre, où elle mourut, à Chelsey, le 2 juillet 1699, après avoir perdu plusieurs procès contre le duc de Mazarin, son époux, auquel furent adjugés tous les biens qu'elle lui avait apportés en mariage. *Voyez* LA PORTE-MAZARINI;

9°. Anne Mancini, née à Rome le 27 août 1647;

10°. Marie-Anne Mancini, née à Rome le 13 septembre 1649, mariée, le 20 avril 1662, avec Godefroy-Maurice *de la Tour-d'Auvergne*, duc de Bouillon, d'Albret et de Château-Thierry, pair et grand-chambellan de France. Elle protégea et cultiva les lettres, et mourut subitement à Clichy, près Paris, le 20 juin 1715.

Les alliances de la maison MANCINI, antérieures à son établisse-

ment en France, où le crédit du cardinal Mazarin l'avait attirée, furent avec les familles *Bobacina-Cavalieri, Colajanni, de l'Isle, Marcellini, dello Scuto, Muti, Albertoni, de Fabii, Tomaratia, Orsini, Buffanili, Caffarelli, Artavanti, d'Arcioni, Micinelli, Capranica, de Massimi, Glorieri, Cardelli, Silveri, Sevaroli, Camaiani, Capoccii, de Vellii et Theophilo.*

DE MATHAS,

BARONS DE MATHAS, SEIGNEURS DE MORNAC, DE FONTAINES, DE ROYAN, D'ALVERT, D'OLÉRON D'ANVILLE, DE DIDONNE, etc., *en Saintonge.*



ARMES : *Losangé d'or et d'azur* (1). Casque de chevalier sommé du cercle de baron. Cimier : un vol banneret.

La baronnie DE MATHAS, située en Saintonge, sur la petite rivière d'Autenne et à trois lieues S.-E. de Saint-Jean-d'Angely, dont elle relevait, avait pour chef-lieu un château que Wlgrin Ier, comte d'Angoulême, fit bâtir, ainsi que le château de Marcillac, au neuvième siècle, pour réprimer les courses des Normands, contre lesquels ce comte fut en guerre toute sa vie. Ademar de Chabanais raconte que Wlgrin donna Mathas et Marcillac à un de ses parents, appelé Ranulfe, dont les enfants nommés Lambert,

---

(1) Manuscrits de la Bibliothéque du Roi, n° 9816; *Indice Armorial,* par Palliot, in-fol., p. 665, etc. Les comtes d'Angoulême de la maison de Taillefer portaient : *losangé d'or et de gueules.*

Audouin et Odolric, furent accusés d'avoir voulu empoisonner Sancie, fille de Guillaume, comte de Périgord, et femme d'Ademar ou Aimar, comte de Poitiers. Les deux premiers furent mis à mort à cause de cette action : mais Odolric fit sa paix avec Guillaume Taillefer, son parent, qui lui donna la terre de Montignac et le rétablit dans la vicomté de Marcillac. Depuis, la seigneurie de Mathas retomba dans la maison d'Angoulême, et elle a été successivement le berceau de deux branches illustres de cette maison. La première, formée par un fils aîné, à qui le duc d'Aquitaine fit payer, par l'expropriation du comté d'Angoulême, le crime dont on accusait sa mère, fut substituée, vers l'an 1130 aux nom et armes des *sires* ou *princes* DE CHABANAIS de la première race, et donna origine à la maison DE CHABANNES; la seconde fut fondée, en 1140, par un fils du second lit de Wlgrin Taillefer II, comte d'Angoulême, qui donna à ce fils puîné nommé Foulques, la terre et baronnie de Mathas, à titre d'apanage.

I. Guillaume Taillefer II, comte d'ANGOULÊME, fils du comte Arnaud-Manzer, succéda à son père vers l'an 987. Ce fut un prince renommé par sa valeur et sa justice. Vers l'an 1000, suivant Ademar de Chabanais, Guillaume Taillefer contribua à mettre au pouvoir de Guillaume le Grand, duc d'Aquitaine, la place et le château de Blaye, dont ils avaient formé conjointement le siége. Le duc, pour récompenser les services du comte son allié, lui donna Blaye pour être tenu en bénéfice, ainsi que plusieurs autres terres dans le pays d'Aunis. Le comte d'Angoulême fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1026, accompagné d'une nombreuse suite de chevaliers, et mourut à Angoulême le 6 avril 1028. Il avait épousé Gerberge d'ANJOU, fille de Geoffroi, surnommé Grisegonnelle, comte d'Anjou, de laquelle il eut quatre fils et deux filles :

D'ANJOU : de gueules, à 2 léopards d'or.

1°. Alduin II, qui suit;
2°. Geoffroi, dont la postérité sera mentionnée plus loin;
3°. Arnaud d'Angoulême, surnommé Ferrouil,
4°. Guillaume d'Angoulême,
(3° et 4°) rappelés comme défunts dans une donation faite à l'église de Saint-Amand de Boisse, par leurs père et mère, et par leurs frères Alduin et Geoffroi;
5°. Pétronille d'Angoulême;
6°. Ave d'Angoulême.

II. Alduin II, comte d'Angoulême, en 1028, ne gouverna que quatre années et mourut en 1032, empoisonné, dit-on, par sa femme Alaaz de Fronsac, fille de Grimoard, vicomte de Fronsac, et de Dea de Montignac. (*Manuscrits de Gaignières, à la Bibliothèque du Roi*, vol. coté 558, 20.) Alduin II eut, entr'autres enfants :

de Fronsac : d'azur, à 3 demi-pals d'or, mouvants du chef.

1°. Guillaume Ier, qui suit;

2°. Arnaud Taillefer d'Angoulême, qui, avant l'an 1028, souscrivit avec le comte Guillaume II et Gerberge d'Anjou, ses aïeuls, Alduin II son père et Geoffroi, son oncle, une charte de Roho, évêque d'Angoulême, en faveur de l'abbaye de Saint-Amand; on croit qu'il s'établit en Périgord, où subsiste depuis le douzième siècle la maison de *Taillefer*;

3°. Hugues Taillefer d'Angoulême, nommé dans une charte du don de l'aleu de l'*Ermeteza*, fait à l'abbaye de Saint-Amand, en présence d'Aimeri de Rançon, et de Garnier, son fils, d'Arnaud de Gourville, de Hugues de Lusignan, etc.

III. Guillaume Ier, surnommé *Chaussard*, comte de Mathas, et seigneur de la moitié du château de Fronsac, sans doute du chef de sa mère, ne succéda pas, en 1032, à son père dans le comté d'Angoulême, dont Geoffroi son oncle s'empara à son préjudice. On prétend que ce fut Guillaume, duc d'Aquitaine et comte de Poitou, qui avait substitué Geoffroi à son frère Alduin, pour punir les enfants de celui-ci du crime de leur mère. (*Art. de vérifier les dates*, édit. in-8° de 1818, t. X, p. 183). Quoi qu'il en soit, Guillaume d'Angoulême n'eut en apanage que la terre de Mathas et la moitié de la vicomté de Fronsac, au rapport de l'historien ancien des évêques et des comtes d'Angoulême. (*Biblioth. du père Labbe*, t. II, p. 257.) Le titre de *comte*, avec lequel il souscrivit une charte de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angely, lui fut personnel, comme fils aîné du comte Alduin II, et ne passa pas à ses descendants. Vers l'an 1040, il souscrivit l'acte de la donation de la terre de Villognon, faite à l'abbaye de Saint-Amand-de-Boisse, par le comte Geoffroi Ier, son oncle, en présence d'Hélie de Jarnac et d'Arnaud de Villebois. Il signa aussi avec le même Geoffroi Ier, Guillaume, évêque d'Angoulême son cousin, et Hugues son frère, les lettres du don de l'aleu de l'*Ermeteza*, fait à la même abbaye. Guillaume de Mathas vendit aux religieux de Saint-Jean-d'Angely la moitié de la forêt de Baanise, et leur donna l'autre moitié qui lui appar-

froi avait eu de violents démêlés avec le comte Alduin II, son frère. auquel il avait enlevé le château de Blaye. Celui-ci le reprit de vive force, et détruisit des fortifications que Geoffroi avait fait élever vis-à-vis de Blaye; cependant il fit non-seulement grâce à ce frère rebelle, mais il consentit encore à partager avec lui la terre de Blaye. Geoffroi mourut en 1048, laissant de Pétronille D'ARCHIAC, sa seconde femme (1), fille et héritière de Mainard, surnommé le Riche, seigneur d'Archiac et de Bouteville :

D'ARCHIAC : de gueules, à 2 pals de vair; au chef d'or.

1°. Foulques, qui suit;

2°. Geoffroi Rudel, qualifié vicomte de Blaye dans une charte de Notre-Dame de Saintes. En 1040, il signa une charte, où son nom se trouve placé immédiatement après ceux de Guillaume, évêque d'Angoulême, et du comte Foulques, ses frères. (*Besly, Hist. des comtes de Poitou*, p. 339.) L'an 1060, Geoffroi Rudel souscrivit une charte de donation, faite par Ademar de la Rochefoucauld, Gui, son frère, et Gui et Arnaud de la Rochefoucauld, ses fils, au monastère de Saint-Florent en Anjou. (*Cartul. de Saint-Florent, appelé le livre noir*, fol. 48.) Corlieu, dans son Histoire des comtes d'Angoulême, rapporte (p. 52), qu'après la mort sans postérité de Geoffroi Rudel et d'Arnaud, seigneur de Montausier, son frère, le comte Foulques recueillit leurs successions. Il est probable qu'il céda alors la terre de Blaye à l'une de ses sœurs;

3°. Arnaud, seigneur de Montausier, mort sans postérité;

4°. Mainard, nommé avec son père Foulques, Geoffroi et Arnaud, ses frères, dans la charte de fondation de l'abbaye de Sablonceaux, de l'an 1047. (*Gall. christ.*, t. II, *instrum.* p. 481.) Il est qualifié vicomte dans une charte de Guillaume, duc d'Aquitaine. (*Ibid.*, p. 465);

5°. Guillaume, évêque d'Angoulême;

6°. Ademar, abbé de Lesterp, puis évêque d'Angoulême après son frère Guillaume;

7°. Humberge, qu'on croit avoir été dame de Blaye, après la mort de son frère Geoffroi. Elle fut mariée avec Ademar II, vicomte *de Limoges*, mort en 1090;

8°. Barrel d'Angoulême, femme d'Ainard, sire de *Chabanais*, comme il est prouvé par plusieurs chartes des années 1079 et 1093.

III. Foulques Taillefer, comte d'ANGOULÊME en 1040, et seigneur d'Archiac et de Bouteville du chef de sa mère, est cité dans les vieilles chroniques comme un prince d'une force et d'un cou-

---

(1) Il avait été marié en premières noces avec une dame nommée *Asceline*.

rage extraordinaires, et d'une grande habileté dans l'art de la guerre. Il mourut vers l'an 1089, laissant *de Candor* son épouse : N....

1°. Guillaume III, qui suit;

2°. N...... d'Angoulême, première femme d'Adémar III, vicomte de *Limoges*.

IV. Guillaume Taillefer, III° du nom, comte d'ANGOULÊME, défendit courageusement la comtesse Almodis de la Marche, contre Hugues de Lusignan, qui voulait s'approprier ses domaines par droit d'hérédité. Il remporta aussi plusieurs avantages sur les troupes du duc d'Aquitaine (Guillaume IX) d'Ademar, d'Archiac, de Bardon de Cognac et d'autres confédérés; mais dans la suite, ayant été défait et pris, il ne recouvra sa liberté qu'en donnant pour rançon, la baronnie de Mathas (1), qu'il reprit peu de temps après l'année 1106, avec le secours de son fils aîné. Il mourut au retour d'un pèlerinage à la Terre-Sainte, en 1120, suivant Corlieu. (*Art de vérifier les dates*, t. X, p. 185). Il avait épousé Vitapoi DE BENAUGES, fille et héritière d'Amanieu, seigneur de Bénauges et de Saint-Macaire en Gascogne, dont il eut : DE BENAUGES

1°. Wlgrin II, qui suit;

2°. Raimond, vicomte de Fronsac, auteur de la seconde race des *vicomtes* DE FRONSAC;

3°. Foulques Ier, baron *de Montausier*, auteur d'une maison illustre, qui a formé plusieurs branches sous le nom DE MONTAUSIER, et dont étaient issus, Arnaud, baron de Montausier, marié vers l'an 1235, avec Alix de la Rochefoucauld, fille d'Aimeri Ier, seigneur de la Rochefoucauld; Hugues, baron de Montausier, marié, vers l'an 1275, avec Laure de Rochechouart, fille de Foucauld, seigneur de Rochechouart et d'Almodie de Montrocher; Foulques II, baron de Montausier, marié 1°, vers l'an 1300, avec Agnès de la Rochefoucauld, fille de Gui VI, sire de la Rochefoucauld, et de Tors de Fronsac, sa seconde femme; 2°, vers l'an 1305, avec Pétronille, dame de Mosnac et de Jonsac, dont il eut pour fille unique et héritière, Marguerite, dame de Montausier, de Mosnac et de Jonsac, mariée, vers l'an 1325, à Gui I de Sainte-Maure, chevalier, auquel elle porta tous les

---

(1) On croit qu'on doit seulement entendre ici la suzeraineté de la baronnie de Mathas, que Guillaume Taillefer céda au duc d'Aquitaine et comte de Poitou.

biens de la branche aînée. La terre et baronnie de Montausier fut érigée en duché-pairie pour leur descendants, au mois d'août 1644. Une branche puînée de la maison de Montausier, dite des seigneurs de la Charoulière, subsistait encore en 1650, et portait pour armoiries *d'or, à 3 fusées rangées d'azur;*

4°. Alix, épouse d'Eudes, vicomte *de Thouars;*

5°. Une autre fille, dont on ignore le prénom et la destinée.

DE LA MARCHE-MONTGOMMERY : d'azur, au lion d'or, lampassé et armé d'argent.

DE CHATELLERAULT : d'or, au lion de gueules; à la bordure de sable, chargée de 8 besants d'or.

V. Wlgrin Taillefer, IIe du nom, comte D'ANGOULÊME, recouvra, en 1120, les châteaux de Mathas, d'Archiac et de Blaye; il fit rétablir ce dernier que le duc d'Angoulême avait fait démanteler, et en fit une forteresse imprenable. On a expliqué plus haut comment il a réuni à la suzeraineté la propriété utile de la baronnie de Mathas, en donnant son agrément au mariage de Guillaume III, baron de Mathas, avec Amélie, héritière de Chabanais et de Confolent, vers l'an 1130. (*Art de vérifier les dates*, p. 186.) Wlgrin II mourut le 16 novembre 1140. Il avait épousé 1°, Ponce DE LA MARCHE, fille de Roger II de Montgommery, comte de Lancastre, et d'Almodis, comtesse de la Marche; 2° Amable DE CHATELLERAULT, fille d'Aimeri, vicomte de Châtellerault. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Guillaume Taillefer, IVe du nom, comte d'Angoulême, père du comte Wlgrin Taillefer, IIIe du nom, et des comtes Guillaume V et Ademar. Mathilde, fille unique et héritière de Wlgrin III, épousa Hugues IX, surnommé le Brun, sire de Lusignan, comte de la Marche, dans la maison duquel passa le comté d'Angoulême. (*Art de vérifier les dates*, p. 231);

2°. N.... d'Angoulême, femme de Ranulfe *de Jarnac*. (*Hist. des comtes d'Angoul.*, c. 38.);

Du second lit :

3°. Foulques Ier, baron de Mathas, qui suit;

4°. Geoffroi, surnommé Martel, qui fit le voyage de la Terre-Sainte, en 1180, avec Hugues VIII, sire de Lusignan, et mit en fuite l'armée de Nouradin, devant Tripoli. (*Guill. de Tyr*, liv. XIX, ch. 8.) Il eut pour fils :

Amanieu de Mathas, moine de Dalon, mentionné dans une charte de Foulques, son oncle, de l'année 1186.

VI. Foulques, Ier du nom, baron DE MATHAS, eut cette terre en apanage, suivant l'historien ancien des évêques et des comtes d'Angoulême. (*Biblioth. du P. Labbe*, t. II, p. 262, 263). Foulques et Geoffroi Martel eurent de violents démêlés avec le comte Guillaume Taillefer IV, leur frère aîné; mais la guerre qu'ils lui firent ne fut pas à leur avantage. (*Art de vérifier les dates*, p. 187). L'an 1174, Foulques de Mathas et Guillaume Maingot, sénéchaux de Poitou, souscrivirent, avec plusieurs autres seigneurs, une charte, par laquelle Richard, duc d'Aquitaine, confirma les biens et privilèges de l'abbaye de Sainte-Croix de Bordeaux. (*Arch. de cette abbaye, Armoire A, layette première*). Foulques de Mathas fut l'un des quatre seigneurs choisis, en 1181, pour arbitres d'un différent qui s'était élevé entre Géraud, abbé de Dalon, et Aldeburge, abbesse de Sainte-Marie de Saintes. Il est qualifié *noble homme* dans la sentence arbitrale. L'an 1186, Foulques et Geoffroi Martel son fils, donnèrent à l'abbaye de Dalon le droit de péage qu'ils avaient à Saintes. (*Fol.* 119 *des extraits des titres de cette abbaye à la Biblioth. du Roi*). Foulques Ier ne vivait plus en 1194. Il eut, entr'autres enfants : N....

1°. Geoffroi Martel, qui suit;

2°. Boson de Mathas, seigneur de Cognac, qui fut marié vers l'an 1228, avec Pétronille *de Comminges*, comtesse de Bigorre, dont il fut le cinquième époux (1). L'histoire cite Boson de Mathas comme un grand justicier, et rapporte qu'il promulgua une loi, par laquelle il ordonnait que tout meurtrier volontaire serait enseveli vif sous le cadavre de sa victime, loi qu'il eut soin de faire exécuter et qui fut suivie en Béarn, suivant M. de Marca. (*Art de vérifier les Dates*, t. IX, p. 293.) Pétronille de Comminges survécut peu de temps à Boson, et mourut en 1251, à l'abbaye de l'Escale-Dieu, où elle fut inhumée. Elle avait eu de ce mariage une fille unique, nommée:

---

(1) Elle avait épousé 1°, le 1er juin 1196, Gaston, vicomte de Béarn, mort sans enfants en 1215; 2° Nuguez-Sanche, comte de Cerdagne, mariage qui fut déclaré nul par les intrigues de Simon de Montfort, qui l'engagea à donner sa main à son fils; 3° Gui de Montfort, union qui fut contractée, le 4 novembre 1216, et dont naquirent Alix et Pétronille de Montfort; 4°, vers 1221, Aimeri, seigneur de Rançon.

Mathe de Mathas-Bigorre, vicomtesse de Marsan par testament de sa mère. Elle fut la première femme de Gaston VII *de Moncade*, vicomte de Bearn, qui, après la mort de la comtesse Pétronille, fit la guerre à Eschivat de Chabanais, et, après plusieurs hostilités, obtint de celui-ci une partie du comté de Bigorre, en 1256. (*Ibid.*, p. 260.)

DE SABLÉ : losangé d'or et de gueules.

VII. Geoffroi, surnommé Martel, baron DE MATHAS, seigneur de Mornac, consentit à la donation faite par son père, en 1186, à l'abbaye de Dalon. Il épousa, vers le même temps, Philippe DE SABLÉ, fille de Robert IV, sire de Sablé, et de Clémence de Mayenne. Ces deux époux confirmèrent, en 1194, les donations que feu Foulques de Mathas, père de Geoffroi Martel, avait faites à l'Hôtel-Dieu d'Angers. (*Arch. de l'Hôtel-Dieu de Saint-Jean à Angers*). Les mêmes, du consentement de Robert et Foulques leurs fils, donnèrent à l'abbaye du Péray, la terre que tenait d'eux au Val-Chrétien, avec toute justice, Jean Charruel, par charte donnée à Mornac, le jour de l'Ascension 1206. (*Arch. de l'abbaye du Péray-lès-Angers*). Du mariage de Geoffroi Martel et de Philippe de Sablé, sont issus :

1°. Robert de Mathas, mort après l'an 1206, sans postérité;

2°. Foulques II, qui continue la descendance.

N....

VIII. Foulques II, baron DE MATHAS, seigneur de Mornac, de Fontaines, etc., chevalier, amortit une dîme que Jean l'Esperon avait donnée à l'abbaye du Ronceray, sur le fief qu'il tenait du baron de Mathas, à Val-Chrétien, par acte du mois de mai 1228. Foulques fit une donation au même monastère au mois de mai 1229, et donna deux chartes en 1233 et 1239, en faveur des abbayes de Saint-Martin et de Saint-Maurice d'Angers. (*Arch. du Ronceray, origine n° 2 et liasse 1re n° 2; arch. de Saint-Martin à Angers, chapelles; et arch. de la cathédrale d'Angers*, t. II, n° 7.) Foulques II de Mathas, seigneur de Mornac, fut un des seigneurs choisis pour garants d'une trève conclue à Bordeaux, le 7 avril 1243, entre les rois de France et d'Angleterre. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Rogues, qui suit;

2°. Philippe de Mathas, nommée dans le testament de son frère en 1260. On ignore si elle a été mariée.

IX. Rogues, baron DE MATHAS, seigneur de Mornac, de Fontaines, etc., fit son testament le mercredi avant la Saint-Jean l'évangéliste 1260, et en nomma exécuteurs Pierre Vigier, archidiacre de Saintonge, Jean de Nanteuil, seigneur de Thors, Arnaud, seigneur de Rouffiac, chevaliers, Landri de Marcillac, Pierre Bouchard, (que le testateur appelle son chevalier), et Aimeri Ancher. (*Manuscrits de Sainte-Marthe*, vol. coté : *Registres des chambres souveraines*, t. III, fol. 129.) On présume que Rogues est le même que Raoul de Mathas, chevalier, nommé l'un des exécuteurs du testament fait à Saint-Nicolas d'Angers en 1262, par Geoffroi sire de Châteaubriand, auquel il devait 280 livres, dont l'acquittement fut réglé par payements de 60 livres chacun. (*Arch. de l'abbaye de Meilleray*). Les enfants de Rogues de Mathas furent : N....

1°. Robert 1er, qui suit;

2°. Rogues de Mathas;

3°. Geoffroi de Mathas, surnommé Martel;

4°. Foulques de Mathas, chevalier : ce dernier était sans doute absent, lors du testament de son père, car il n'y est pas nommé. En 1270, il accorda des lettres à Guillaume, abbé de Saint-Eutrope de Saintes. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 1095.) Robert, baron de Mathas, son frère aîné, le choisit avec Francon, son autre frère, pour exécuter ses volontés testamentaires le 11 mai 1297. On ne croit pas qu'il ait eu d'enfants;

5°. Francon de Mathas, qualifié valet (écuyer) en 1297;

6°. Guillaume de Mathas, chevalier, seigneur de Leis, qui fut présent, le lundi avant l'Ascension 1303, à un acte de vente, faite par Aimeri de Rochechouart, clerc, fils de feu Guillaume de Rochechouart, seigneur de Mortemart, à Simon de Rochechouart, seigneur de Saint-Laurent.

X. Robert Ier, baron DE MATHAS, chevalier, seigneur de Mornac, de Fontaines, etc., épousa en premières noces N.... DE TONNAY-CHARENTE, septième fille de Geoffroi de Tonnay-Charente, chevalier, seigneur de Tonnay, de Didonne, de Montendre, de Broc, de la Barde, de Montdonne, etc. Robert de Mathas eut dans la succession de son beau-père, la ville de Royan, toute la terre de Heustor,

DE TONNAY : de gueules, à la bande d'or, accompagnée de 3 fleurs de lys de vair.

le long de la mer, toute la paroisse de Saint-Pierre de Royan et toute la baillie de Châtelais et de Corbes, outre 20 livres de rente que Millet de Montendre fut obligé de lui donner sur sa partie du port de Royan. (*Biblioth. du Roi*, *recueil de D. Villev eille*). Cette part lui fut adjugée par Hugues de Gaumont, châtelain de Saintes, par lettres du mois de mars 1276 (*v. st.*). Robert de Mathas épousa en secondes noces, par conventions du mardi après la Saint-Hilaire 1295 (*v. st.*), en présence de Hélie de Rabaine et de Pierre Bouchard, chevaliers, Achard de Guillaume, Hélie de Lambert, Arnaud de Baston, Ranulphe de Gartrade, Guillaume de Vassal clercs, et Ademar de Jaubert damoiseau, conventions auxquelles Foulques de Mathas son fils, et Yolande de Pons sa femme, donnèrent leur consentement le jeudi avant la fête de Sainte-Madelaine 1296, Yolande DE LUSIGNAN, *dite* DE LA MARCHE, veuve de Hélie Rudel Ier, sire de Pons, chevalier, et fille de Huges XII, sire de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, et de Jeanne, dame de Fougères. (*Recueil de Doat*, *tit. de Foix*, t. 176, fol. 125). Dès l'année 1288, il avait accordé le mariage de son fils aîné du premier lit, avec une fille de la même Yolande de Lusignan et du sire de Pons; en faveur de cette union il avait cédé tous ses biens à ce même fils : mais celui-ci, par un acte postérieur, en garantit la jouissance viagère à son père. Robert confirma cette donation en 1303, et mourut peu de temps après. Robert Ier avait fait son testament au château de Fontaines, le samedi après la Saint-Nicolas (11 mai) 1297, en présence de Richemont de Monts, de Barthélemi *de la Bonta* (peut-être de la Voute), de Mathas, et de Guillaume de Vassal, de Pons, clercs, et avait nommé ses exécuteurs testamentaires Foulques de Mathas, chevalier, et Francon de Mathas, valet, ses frères, ainsi que Hélie de Rabaine, chevalier, maître Hélie de Lambert et maître Arnaud, chevaliers, et plus spécialement Yolande de Lusignan, son épouse, à laquelle il fit des legs considérables en vases d'argent, croix, joyaux, etc. Par ce testament, Robert institua son fils aîné son héritier universel, et lui substitua ses deux autres fils. A leur défaut sans hoirs mâles, il appela à sa succession, ses filles dans l'ordre suivant. Il voulut qu'Aynord eût en partage les château et châtellenie de Mathas; Marie, les château et châtellenie de Mornac; et Marquèse, les château et châtellenie de

DE LUSIGNAN : burelé d'argent et d'azur, à 6 lionceaux de gueules brochants.

Fontaines, avec tous les droits dépendants de ces terres et en toute justice. Il déclara avoir promis 60 livres de rente à Marie, sa fille, lorsqu'elle épousa Pierre de Maulmont, chevalier; il y ajouta un legs de 10 livres; il dit aussi avoir promis 50 livres de rente à Marquèse, son autre fille, en la mariant avec Guillaume de Maulmont, chevalier (1), et il voulut qu'elle en eût 60. Outre un grand nombre de dons pieux qu'il fit à plusieurs églises et couvents de la Rochelle, de Saintes, de Pons, d'Angoulême, d'Auvergne, etc., on en remarque un de 450 livres (somme énorme pour le temps), fait aux frères mineurs de Saint-Jean-d'Angely, pour célébrer son anniversaire. (*Biblioth. du Roi*, *Rec. de Doat*, testaments, t. 41, p. 238). Robert I[er] laissa de sa première femme :

1°. Foulques III, qui suit;

2°. Jean de Mathas, auquel son père assigna 120 livres de rente, à prélever après sa mort sur la forêt de Salis;

3°. Francon de Mathas, à qui son père assura 100 livres de rente sur son hébergement de Liborello;

4°. Aynord de Mathas;

5°. Marie de Mathas, mariée avec Pierre *de Maulmont*, chevalier, seigneur de Châteauneuf, de Tornoël, et du château de Moret, fils de Pierre de Maulmont, chevalier, et de Marguerite, *dite* Peyronne de Gimel;

6°. Marquèse, ou Marquésie de Mathas, femme de Guillaume, seigneur *de Maulmont*, chevalier, seigneur de Chalus-Chabrol, de Chalusset, de Bourdeille, etc., frère puîné de Pierre, époux de Marie de Mathas;

7°. Belle-assez de Mathas, à laquelle son père fit un legs de 50 livres de rente; elle fut en outre substituée à ses sœurs aînées.

XI. Foulques III, baron de Mathas, chevalier, seigneur de Mornac, de Royan et de Fontaines, porta, du vivant de son père, le titre de seigneur de Royan. Il épousa, par contrat passé en 1290, en présence du comte d'Angoulême, de Jourdain de Beaulieu, et

---

(1) Cet acte peut servir à rectifier l'article de Maulmont, imprimé dans le t. X du Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye des Bois, p. 600; il y est dit, par erreur, que Marie de Mathas était fille de Guillaume et sœur de Robert, et la sœur de Marie y est appelée Marguerite au lieu de Marquèse.

DE PONS : d'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules.

de Guillaume de Born, chevalier, Yolande DE PONS, fille de Hélie Rudel, I[er] du nom, sire de Pons, chevalier, seigneur de Montignac, et d'Yolande de Lusignan. Les conditions de ce mariage avaient été fixées l'année précédente. Renaud IV, sire de Pons et de Bergerac, frère d'Yolande, lui avait assuré 400 livres de rente, et quelque temps après (même année 1290), Foulques lui donna quittance de 4000 livres une fois payées, en présence de Pierre Bouchard, chevalier. Hugues XIII, sire de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême, fit un legs de 5000 livres à Yolande de Pons, sa nièce, par son testament du mois de juin 1297. Foulques III eut, entr'autres enfants :

1°. Robert II, qui suit;

2°. Ambroise de Mathas, damoiseau, qui servit, avec 3 écuyers et 3 sergents, dans les guerres de Saintonge sous Louis de Harcourt, capitaine-général et sous le maréchal d'Andreham, suivant quatre quittances qu'il donna au trésorier des guerres, les 4 mai 1351, 16 mars 1352 et 2 et 13 mai 1353. (*Biblioth. du Roi, cabinet des tit. en parchemin.*) Il est qualifié maire de la ville de Saint-Jean-d'Angely dans une quittance du 20 octobre 1356;

3°. Jacques de Mathas, seigneur de Royan, qui fut nommé, en 1357, exécuteur du testament de Jeanne d'Albret, sa tante, femme de Renaud IV, sire de Pons;

4°. Jean de Mathas, chevalier, seigneur des Gouts, près de Saintes, époux de Marie *Chenin*, dame du Petit-Juillac, près Pons, de laquelle il eut une fille unique, nommée :

Marie de Mathas, dame des Gouts, mariée avec Amanieu *de Camyade*, seigneur anglais, lequel, par suite des victoires remportées par les Français sur ses compatriotes, se retira en Guienne. La terre des Gouts fut confisquée par le roi Charles V vers l'an 1380 (1). Du mariage de Marie de Mathas et d'Amanieu de Camyade sont issus deux enfants, qui ont pris le nom de leur mère :

a. Arnaud de Mathas, dont le fils unique,

Gauvin de Mathas, fut père de Pierre de Mathas, seigneur de Villeneuve, vivant le 18 août 1479;

---

(1) Charles VII la donna, le 17 décembre 1445, à Wast de Valentin, gentilhomme écossais; celui-ci la céda à Prégent de Coëtivy, chevalier, amiral de France, qui eut pour héritier son frère Olivier de Coëtivy, chevalier, seigneur de Taillebourg et des Gouts.

b. Mathilde de Mathas, épouse de Jean *de Saint-Cric*, et mère de :

Jean de Saint-Cric;

5°. Thibaut de Mathas, prieur de l'île d'Aix, en 1356;

6°. Jeanne de Mathas, mariée avec Jean *de Thouars*, chevalier, seigneur de Pouzaùges, mort sans postérité avant le mois d'avril 1339, dates des lettres-patentes du roi Philippe de Valois, confirmant la donation que Jeanne de Mathas fit de tous ses biens à Renaud de Thouars, évêque de Luçon, et à Aimeri de Thouars, frères de feu son mari. (*Manuscrits de Sainte-Marthe, à la Bibliothèque du Roi.*)

XII. Robert II, baron DE MATHAS, chevalier, seigneur de Mornac, de Fontaines, de Royan et d'Alvert, et en partie de Saint-Vivien de Vergerou et de l'île d'Oleron, obtint, conjointement avec Ambroise de Mathas, damoiseau, son frère, un acte d'appointement contre Aimeri de Montguyon, chevalier, en 1325. Dès l'année 1314, Robert de Mathas avait été institué légataire de la terre du Palais, par Yolande de Lusignan, son aïeule maternelle. Il épousa Marie DE THOUARS, sœur de Jean, qui précède, fille de Hugues de Thouars, chevalier, seigneur de Pouzauges et de Mauléon, et d'Isabeau de Noyers, sa première femme. Robert II vivait encore le 18 août 1363. Ses enfants furent :

DE THOUARS : d'or, semé de fleurs de lys d'azur au franc canton de gueules.

1°. Foulques III, dont l'article suit;

2°. Robert de Mathas, seigneur d'Anville, qui, en qualité de tuteur de Jacques et de Marie de Montberon, accorda le mariage de cette dernière, le 8 janvier 1368 (*v. st.*), avec Jean de Loudun, fils de Jean de Loudun, chevalier. Robert vivait encore en 1400. Il paraît être mort sans postérité, et avoir légué ses biens à Marie de Mathas, sa nièce;

3°. Thibaut de Mathas, chevalier, vivant en 1359 (1);

---

(1) Il est nommé, avec son frère Robert, dans l'extrait d'un provincial ou livre d'armes et blasons dressé vers le règne de Charles V, parmi les chevaliers et gentilshommes Poitevins suivants :

Thibaut Chabot.
Hélie Chenin.
Aimeri de Thouars.
Maingot de Mellé.
Foulques d'Archiac.
Foulques de Roche.
Robert *de Mathas*.
Guillaume de la Roche.
Thibaut *de Mathas*.
Savari et Jean de Vivonne.
Jourdain et Renaud de Loubert.
Hugues Chasteigner.
Aimond et Guillaume de Pomiers.
Jean d'Aubeterre.
Robert de Montberon.
Jean de Verteuil.

4°. Miles de Mathas, chevalier, sire de Saint-Vivien de Vergeron, de la Fougereuse, etc., qui fit, les 4 janvier 1393 (*v. st.*) et 29 novembre 1399, deux testaments, par lesquels il élut sa sépulture dans la chapelle de Saint-Cyr et de Sainte-Madelaine de la Fougereuse, donna à Mabille *de Maulevrier*, sa femme, la troisième partie de tous ses biens patrimoniaux avec ses acquets, en Aunis, Poitou et Saintonge, et nomma pour ses exécuteurs testamentaires la même Mabille, son épouse, Jacques de Montberon, de l'Isle, l'aîné, Jean de l'Isle, le jeune, chevaliers, etc., ce qui fut approuvé par Hardouin, évêque d'Angers;

5°. Pierre de Mathas, surnommé Martelet, chevalier, qui fut marié, avant le 1er octobre 1364, avec Jeanne *de Comborn*, fille de Bernard de Comborn, et de Marguerite de Montausier, dame de Mosnac. Il mourut sans postérité. Il avait fait hommage-lige au roi d'Angleterre, à Angoulême, le 21 août 1363;

6°. Yolande de Mathas, dame de Boissec, mariée 1°, avec Itier, seigneur *de Magnac*, chevalier; 2°, par contrat passé le samedi après la Purification de l'an 1348, avec Robert, sire *de Montberon*, chevalier, seigneur d'Aix; à ce contrat furent présents nobles hommes Jean de la Brousse, Jean de Chastanet, Geoffroi d'Auxerre, Jean de Rochemeaux, seigneur de la Faye, chevaliers, Hélie de Marcillac, Meillan de Montagu et Hélie du Mur, écuyers;

7°. Aliénor de Mathas, qui fut mariée avec Guillaume, sire *de Montberon*, chevalier; ils vivaient le 5 août 1356, date d'un acte qui rappelle que Foulques de Mathas, frère d'Aliénor, lui avait assigné 80 livres de rente et 400 deniers. Cet acte fut fait en présence de Hélie de Rabaine, et de Foucaud d'Archiac, seigneur de Saint-Severin, chevaliers;

8°. Marguerite de Mathas, alliée avec Yvon VI, sire de *la Jaille* et du Pordic, fils d'Yvon V, seigneur des mêmes terres.

XIII. Foulques DE MATHAS, IIIe du nom, chevalier, sire de Royan, d'Oleron et de Didonne, conseiller du roi Jean, épousa, vers l'an
DE NUISEMENT : 1335, Isabelle DE NUISEMENT, dame de Thorigny, en Normandie, veuve de Louis de Chambly, seigneur de Néaufle. Par acte passé à Poissy, le 2 février 1341 (*v. st.*), il engagea pour six années le revenu de la terre de Thorigny, pour la somme de 6000 livres, au profit de son épouse. Foulques III avait servi en qualité d'écuyer, avec 3 hommes d'armes de sa suite, sous Gui de Ceris, souverain capitaine en Saintonge, suivant deux quittances de ses appointements militaires, qu'il donna les 16 décembre 1337 et 29 juin 1340. Il a la qualité de chevalier dans trois autres quittances, des 6 août et 25 septembre 1345 et 12 juillet 1349, et qu'il scella du

sceau de ses armoiries, représentant *un losangé*, et ayant pour cimier : *un vol banneret*. Foulques de Mathas commandait alors 6 chevaliers et 33 écuyers, sous les bannières de l'évêque de Beauvais. Le roi Jean, pour récompenser les services du sire de Royan et de ses prédécesseurs, lui fit don de la terre, ville et seigneurie de Laleu, ce qu'on trouve rappelé dans une attestation donnée, en 1356, en présence de Hélie de Rabaine, chevalier. Foulques III était alors décédé. Il fit son testament, le 28 du mois d'août de la même année, en présence de Thibaut de Mathas, prieur de l'Isle d'Aix, de Pierre Moulin, prieur de Saint-Pierre de Royan, de Jean Vigier et de Pierre Senebrun, chevaliers. Il nomma tuteurs de ses trois filles, dont une mourut jeune, Miles et Aimeri de Thouars, ses oncles, et le sire de Couhé, son cousin. Ses enfants furent :

1°. Louise de Mathas, dame d'Oleron, de Mornac et de Royan, mariée, par contrat du 11 février 1359, avec Archambaud V, comte *de Périgord*, fils du comte Roger-Bernard et d'Éléonore de Vendôme : ce contrat fut passé en présence de nobles hommes Guillaume, sire de Montlieu, Girard de Roussillon, Foucaud d'Archiac et Pierre de la Roche, chevaliers. Louise de Mathas fut mère d'Archambaud VI, dernier comte de Périgord, de la race des Talleyrand, décédé après l'an 1430;

2°. Marie de Mathas, dame de Mathas, d'Alvert, de Didonne, etc., à laquelle son père légua, ainsi qu'à sa sœur, 2000 livres en deniers comptants. Elle devint dame d'Anville, après la mort de Robert de Mathas, son oncle, et s'allia avant le 30 octobre 1404, avec Renaud II *de Vivonne*, seigneur d'Aubigny, de Faye et des Essars, fils de Renaud Ier de Vivonne, seigneur de Thors, sénéchal de Poitou, et de Catherine d'Ancenis. Marie de Mathas fit, le 16 août 1405, avec Jacques, sire de Montberon, un accord par suite duquel la baronnie de Mathas est passée dans cette maison.

Il existait, en Espagne et en Languedoc, une ancienne maison DE MATA, ou DE MATHA, dont était saint Jean de Matha, né à Faucon, en Provence, le 24 juin 1169, fondateur de l'ordre des Trinitaires ou Mathurins, pour la rédemption des captifs, en 1198, mort à Rome, le 21 décembre 1213. Son corps fut transporté en Espagne. L'église célèbre sa fête le 8 février.

Antérieurement à Jean, qui précède, on trouve un Jourdain de

Mata, qui, l'an 1153, fit une donation à Pons, évêque d'Agde, et qui paraît avoir été père de :

1°. Martin de Mata,
2°. Garsinde de Mata.
} nommés dans un acte de Guillaume du Lac, prieur de Sainte-Eugénie, au diocèse de Narbonne, de l'année 1189.

Jean de Mata, religieux dominicain et célèbre prédicateur espagnol, décédé vers l'an 1640, était probablement de la même famille, dont Palliot désigne ainsi les armoiries : *d'or, à la croix de gueules, cantonnée de 4 lionceaux d'azur.*

DE MAY,

SEIGNEURS DE VILLEMOLAY, DE SALVERT, DE LA VEDELLERIE, DE MARMAGNE, DE TERMONT, DE CHAZEMAIS, DE RÉMAGNY, DE MAUNAY, DE LA MOTTE-VILLIEN, DE PONTAFRÉ, etc., *en Bourbonnais, en la Marche* et *en Poitou.*



ARMES : *D'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.* Couronne de comte. Supports : deux licornes.

La famille DE MAY (1), originaire du Bourbonnais, est ancienne et bien alliée. On en donne ici la généalogie d'après l'extrait des diverses productions qu'elle a faites lors de la recherche pardevant les intendants de Berry et de Poitou, et pardevant M. Clairam-

(1) On conjecture qu'une branche de cette famille s'établit en Bretagne, au commencement du quinzième siècle : elle y fut maintenue dans sa noblesse d'extraction par arrêt de la chambre établie pour la réformation de la noblesse de cette province, du 9 janvier 1669, sur production de titres filiatifs remontant à Édouard de May, seigneur de Beauregard et de Kiriou, époux de Jeanne de Kersulguen, et décédé avant l'an 1440. Cette branche ou famille de May portait pour armoiries : *D'argent, à 2 fasces d'azur, accompagnées de 6 roses de gueules.*

bault, généalogiste des ordres du Roi, et du témoignage desquelles il résulte que cette famille s'est constamment vouée au service militaire depuis près de trois siècles.

DE L'AUBESPIN : d'or, à 3 griffons d'azur, armés, becqués et couronnés de gueules.

I. Philibert DE MAY, écuyer, épousa, par contrat du 20 juillet 1431, Bonne DE L'AUBESPIN, de laquelle il eut, entr'autres enfants, François, qui suit.

DES AGES : d'argent, au lion de sable, couronné d'or, lampassé et armé de gueules.

II. François DE MAY, écuyer, seigneur de Villemolay et de Salvert, près Montluçon, en Bourbonnais, épousa, par contrat du 5 janvier 1469, passé devant Cournon, notaire à Saint-Amand, en Berry, Catherine DES AGES, sœur de Guillaume des Ages, écuyer, seigneur de Laleuf. De ce mariage est né Antoine, qui suit.

DE SOUSLEBOST : d'or, à la croix de gueules.

DE GRANDRIE : de gueules, à 3 roses d'argent.

III. Antoine DE MAY, écuyer, seigneur de Villemolay, de l'Aubespin et de Salvert, domicilié dans la ville d'Evaux, au pays de Combraille, passa un bail conjointement avec Léonard de May, écuyer, pour leurs dîmes de la Chaux et des Vernades, le 4 juillet 1520. Il avait épousé 1°, par contrat du 7 juin 1508, Marie DE SOUSLEBOST; 2°, Jeanne DE GRANDRIE, laquelle était veuve en 1559, suivant une transaction qu'elle passa avec les fils du premier lit de son mari, lesquels furent :

1°. Gilbert, dont l'article suit;
2°. Gaspard de May, auteur de la branche des seigneurs DE LA MOTHE-VILLIEN, rapportée ci-après;
3°. Antoine de May, écuyer, seigneur de la Chaux, vivant en 1559;
4°. Louis de May, écuyer, seigneur de Demont, vivant en 1559.

PELIN : d'azur, au pal d'or.

IV. Gilbert DE MAY, écuyer, seigneur de la Vedellerie ou Villederie et de Salvert, épousa, par contrat du 29 avril 1536, Marguerite PELIN, fille de noble Gabriel Pelin, sieur de Châteauvieux, avocat au parlement, et de Catherine Graillot. Le 2 juillet 1559, lui et ses frères passèrent une transaction avec leur belle-mère, et il vivait encore en 1583. Il laissa :

1°. Yvon de May, écuyer, sieur de la Vedellerie, auquel son père passa une procuration en 1583. Il mourut sans postérité;
2°. Jean, qui continue la descendance;

3°. Charlotte de May;

4°. Marie de May.

V. Jean DE MAY, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Lande-Chevrier et de la Vedellerie, servait, en 1569, en qualité d'archer des ordonnances du roi, dans la compagnie de 50 lances du comte de Saint-Pol. Il s'allia, par contrat du 1er août 1574, avec Gilberte DE CHAUSSECOURTE, fille de Jacques de Chaussecourte, écuyer, seigneur de la Lande-Chevrier, et d'Anne de Moussy. Le 22 avril 1576, Jean de May transigea, pour lui et au nom de ses enfants, avec Pierre de la Châtre, écuyer, seigneur de la Forêt et de Vieilleguerre, et Charlotte de Chaussecourte, sa femme, sœur de Gilberte. Il fut tué, en 1580, au siége de la Fère, sous Henri III, suivant le *Journal* de ce prince, publié par Pierre de l'Étoile, (*t. I*, *p.* 3006). Il s'était allié en secondes noces avec Louise DE LA MAISONNEUVE, laquelle étant veuve de lui s'obligea, le 14 janvier 1594, à exécuter la fondation qu'il avait faite dans l'église de Saint-Pierre d'Evaux, en augmentation de celles de ses prédécesseurs. Il avait eu de sa première femme :

DE CHAUSSECOURTE : parti émanché d'azur et d'argent.

DE LA MAISONNEUVE : d'azur, au chevron d'or.

1°. Gilbert de May, écuyer, seigneur de la Vedellerie, de la Lande et de la Bouchate, mineur en 1586. Lui et Blaise, son frère, transigèrent le 5 novembre 1600, avec Pierre de la Châtre, écuyer, seigneur de la Forêt, époux de Charlotte de Chaussecourte, leur tante. Gilbert épousa, par contrat du 3 juillet 1611, Anne *de Chassat*, dont il n'eut pas d'enfants;

2°. Blaise, qui a continué la postérité;

3°. Louis de May, } écuyers, mineurs en 1586. Jean était prieur de Chamberat en 1620.
4°. Jean de May, }

VI. Blaise DE MAY, écuyer, seigneur de la Vedellerie, mineur, en 1586, partagea avec Gilbert, son frère, le 3 octobre 1612. Il fut homme d'armes de la compagnie du maréchal de Cadenet, puis pourvu de la charge de l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi de l'ancienne bande, par lettres de M. de Lauzun, du 24 décembre 1616. Il eut des lettres de committimus le 4 février 1617, et prêta serment le 16 mars suivant pour cette charge, dont le marquis d'Humières lui donna de nouvelles provisions le 4 juillet 1625. Il avait épousé, par contrat du 5 juin 1620, passé devant Jean des Brossières, notaire royal en Bourbonnais, Anne LE GROING,

LE GROING : d'argent, à 3 têtes de lion arrachées de gueules, lampassées et couronnées d'or.

fille de Jean le Groing, écuyer, seigneur de Villebouche, et d'Anne Coiffier, celle-ci sœur d'Antoine Coiffier, *dit* Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, mort en 1632, et tante du marquis de Cinq-Mars, grand écuyer de France, et de la maréchale-duchesse de la Meilleraye. (Voyez *l'Hist, des Grands-Officiers de la Couronne*, t. VII, p. 494.) Les père et mère d'Anne le Groing lui constituèrent en dot 5700 livres tournois. Les témoins de ce contrat furent Gabriel de Thieuges, écuyer, seigneur de Maussat, Joseph le Groing, écuyer, seigneur de Villebouche et des Formes, Jean des Forges, écuyer, Jean de May, prieur de Chamberat, Louis de Chaussecourte, écuyer, sieur de Chardon, Jean Lot, écuyer, sieur des Pallières, Louis Panelier, écuyer, sieur de Comserant, etc., etc. Une quittance de 3000 livres pour paiement de partie de la dot et des habillements nuptiaux fut annexée au même contrat, le 14 novembre 1622, pardevant Roux Davril, notaire royal en Bourbonnais. Du mariage de Blaise de May est issu Jean II, qui suit.

Moreau : de sable, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une aigle du même; au chef d'argent, chargé de 3 têtes de maure de sable.

Lot :

VII. Jean de May, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Vedellerie, produisit ses titres devant M. Lambert d'Herbigny, intendant des généralités de Moulins et de Bourges; et, sur le vu de ces titres, il fut maintenu dans sa noblesse en 1667. Il avait épousé 1°, par contrat du 20 février 1651, Marguerite Moreau; 2°, par contrat du 12 octobre 1656, Marie Lot, fille de Gilbert Lot, écuyer, sieur des Pallières, et de Catherine d'Assy. Il n'eut point d'enfants de sa première femme. Ceux du second lit furent :

1°. Gaspard de May l'aîné, écuyer, seigneur de Salle et de la Vedellerie, vivant en 1715. Il fit registrer ses armoiries à l'Armorial-général de la généralité de Moulins en 1698. (fol. 363 *à la Bibliothèque du Roi*). Il avait épousé 1°, par contrat du 31 janvier 1685, Philippe *le Borgne*, d'une noble famille du Bourbonnais; 2° Agnès *de la Châtre*, dont il n'eut pas d'enfants. Elle était veuve de Jean le Groing, marquis de Treignac, seigneur de Villebouche, etc. Du premier lit sont nées :

A. Marie de May, } dont on ignore la destinée;
B. Gilberte de May, }

2°. Gaspard, qui a continué la descendance;

3°. Hugues de May, écuyer, seigneur de Marmagne, puis du Boucheroux, qui quitta le service pour se marier, par contrat du 30 janvier 1694, avec

Gilberte *de la Chapelle*, des seigneurs du Cluzeau et du Boucheroux, en Berry;

4°. Antoine, dit le chevalier de May, seigneur de Saint-Sornin, capitaine de grenadiers dans le régiment de la Marche, tué à 34 ans au siége de Gironne;

5°. Gilberte I de May, mariée, par contrat du 12 juin 1675, avec François *d'Assy*, écuyer, seigneur du Bouchet, dont elle a eue postérité;

6°. Gilberte II de May, mariée avec Antoine-Joseph *de la Chapelle du Boucheroux*, seigneur de la Vaux, en Bourbonnais, brigadier des gardes-du-corps du roi, frère de Gilberte, dont on vient de parler, et fils de Jean de la Chapelle du Boucheroux, écuyer, seigneur du Boucheroux et de la Vaux, et de Catherine le Groing. Elle fut mariée le même jour que son frère Hugues, c'est-à-dire, par contrat passé devant Vachier, notaire royal, le 30 janvier 1694.

VIII. Gaspard DE MAY, le jeune, chevalier, seigneur de Termont en la Marche, au diocèse de Limoges, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier capitaine des grenadiers du régiment de la Marche, puis commandant du 2ᵉ bataillon, perdit un œil au siége de Turin à la tête de ce régiment, qu'il commandait alors par *interim*. Appelé à la lieutenance-colonelle de ce régiment, il la céda, et se retira du service avec une pension de 1200 livres. Il fut maintenu dans sa noblesse, avec son frère aîné, par jugement de M. Foullé de Martangis, intendant de Berry, du 9 janvier 1715. Il avait épousé, par contrat du 16 avril 1710, passé devant Annet Lecler, notaire royal, Marie-Susanne DE LA ROCHE-AYMON, fille de feu Antoine de la Roche-Aymon-Saint-Maixent, chevalier, seigneur de Lavau, baron de la Farge, et de Marie Dauridier de Doulaux, sa seconde femme, qui assista au contrat, où furent aussi présents Paul de la Roche-Aymon, chevalier, seigneur de Lavau-Saint-Maixent, frère germain de Marie-Susanne, lequel fut depuis lieutenant-général des armées du roi, Jean Dauridier, écuyer, seigneur de Momaselle, Antoine Dauridier, écuyer, seigneur de Doulaux, Claude Ferrat, seigneur de Tierrey, Jean Besse, sieur du Mas, conseiller du roi, lieutenant criminel en l'élection de Combraille, Antoine de May, écuyer, seigneur de Saint-Sornin, frère de Gaspard, et André de Froment, ancien capitaine de cavalerie. Elle eut en dot 12,000 livres, et 1000 livres pour ses bagues et joyaux, outre le logement, la nourriture, trois domestiques, deux mulets et une litière. Le tout lui fut constitué par sa mère et par

DE LA ROCHE-AYMON : de sable, semé de trèfles d'or; au lion du même brochant sur le tout.

Paul, son frère aîné, lequel, par le même contrat, lui fit un don de 3000 livres. Marie-Susanne de la Roche-Aymon vivait encore, étant veuve, le 27 janvier 1750. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Gilbert de May de Termont, né en 1712, vicaire-général de l'évêché de Cahors, nommé grand-archidiacre de cette église en 1744, et aumônier du roi le 10 février 1745, abbé commendataire et baron de l'abbaye royale de Saumagère, au diocèse de Bordeaux, sacré évêque de Blois le 30 décembre 1753, mort en 1775;

2°. Paul de May, mort jeune;

3°. Antoine de May, cornette du régiment de la Reine, dragons, tué à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734;

4°. Élie de May, seigneur de Termont, décédé sans postérité;

5°. Hugues de May, l'aîné, qui fit ses preuves pour le service militaire, en 1730, pardevant M. Clairambault, généalogiste des ordres du Roi. Le certificat de ce généalogiste constate que la famille de May était à cette époque depuis 200 ans dans l'état militaire, et fait connaître sa filiation depuis l'an 1431. Hugues de May fut nommé, en 1745, capitaine au régiment de la Marche. Depuis, il fut enseigne à pique et sous-lieutenant au régiment des gardes-françaises, fut créé chevalier de Saint-Louis en 1756, et mourut sans postérité;

6°. Antoine de May, écuyer, } morts sans postérité;
7°. Joseph de May, écuyer, }

8°. Hugues de May, le jeune, qui a continué la descendance;

9°. Marie-Susanne de May, née le 6 avril 1713, mariée, en 1744, avec Gabriel *de Laage*, écuyer, sieur du Mas.

LE PRESTRE : d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même, et surmonté d'un croissant d'argent.

IX. Hugues DE MAY, le jeune, chevalier, seigneur de Termont, de la Vedellerie, de Marmagne, de Chazemais, et autres lieux, épousa, par contrat passé devant Regnault et Serret, notaires royaux à Paris, le 27 janvier 1750, Marie-Louise LE PRESTRE, fille de feu messire Edmond le Prestre, écuyer, seigneur de Vic, de la Moussière et autres lieux, en Berry, et de Louise-Charlotte de Velard de Paudy. A ce contrat assistèrent Louis-Joseph-Edmond le Prestre, écuyer, oncle paternel de Marie-Louise, conseiller du roi, trésorier-général des troupes de la maison de S. M., receveur-général des finances de la généralité de Caen, Hugues de May de Termont, chevalier, enseigne au régiment des gardes-françaises, frère de Hugues le jeune, haut et puissant seigneur Paul de la Roche-Aymon, lieutenant-général des armées du roi, haute et puissante dame Bastde, son épouse, Claude-Angélique Boucher, épouse de Louis-Joseph-Edmond le Prestre, et tante de la future épouse,

Michel-Edmond le Prestre, receveur-général en survivance de la généralité de Caen, Louis-Edmond-Jacques le Prestre, capitaine au régiment de Rohan, infanterie, frères de Marie-Louise, Louis Permau, écuyer, et dame Dominique le Prestre, son épouse, sœur de ces derniers, Henri-François de Paule, Le Fèvre d'Ormesson, chevalier, seigneur d'Amboile, conseiller d'état ordinaire et au conseil royal, intendant des finances, et dame Catherine de la Bourdonnaye, son épouse, Marie-François de Paule Le Fèvre d'Ormesson, chevalier, intendant des finances, etc., etc. De ce mariage sont issus :

1°. Hugues-Dominique, dont l'article suit;
2°. Roch-Edmond de May de Termont, officier au régiment de Béarn, infanterie, émigré en 1791, mort en 1794, en Allemagne, à l'armée de Condé. Il n'avait pas été marié;
3°. Marie-Susanne-Joséphine de May de Termont, mariée, par contrat du 14 octobre 1772, passé devant Guenois, notaire à Blois, avec haut et puissant seigneur Bertrand-Henri, comte *de la Laurencie*, chevalier, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, de la Thibaudière, etc., en Saintonge, fils de Charles-Henri de la Laurencie, seigneur châtelain de Villeneuve-la-Comtesse, capitaine de cavalerie au régiment d'Aubusson, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Anne de la Laurencie de Charras, sa cousine. De ce mariage sont provenus :
   A. Charles-Gilbert, comte de la Laurencie, marié en Pologne avec Caroline *Deu*, de la province de Champagne, et décédé sans postérité;
   B. Charles de la Laurencie, mort jeune;
   C. Pauline de la Laurencie, épouse de M. de *Saint-André*, fils de M. de Saint-André, chevalier de Saint-Louis;
4°. Pauline-Charlotte de May de Termont, vivante en 1804, décédée;
5°. Charlotte de May de Termont, vivante en 1804, décédée;
6°. Gabrielle-Brigitte de May de Termont;
7°. Anne-Charlotte de May de Termont, ex-religieuse à l'abbaye royale de Meaux.

X. Hugues-Dominique, comte DE MAY DE TERMONT (1), né à

(1) Il a cette qualité dans le certificat de ses services militaires, signé par le feu prince de Condé le 18 août 1814, et dans son brevet de colonel en retraite du 21 février 1816.

Sainte-Radegonde, en Combraille, le 11 novembre 1755, d'abord page de la chambre du roi en 1767, fut nommé, le 18 novembre 1781, capitaine au régiment de la Reine, dragons. Émigré au mois d'août 1791, il a fait la campagne de 1792, à l'armée des princes, frères du roi. Après le licenciement de cette armée, il a joint celle de Condé, et y a fait les campagnes de 1793 et 1794 dans la cavalerie noble, escadron royal, la première comme brigadier, la seconde en qualité de maréchal-des-logis. Passé avec le grade de capitaine au régiment de Ruranges, il a fait dans ce corps les campagnes de 1795, 1796 et 1797. Le prince de Condé l'avait reçu chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1796. Il a suivi ce prince en Russie, a été nommé capitaine-lieutenant dans les dragons d'Enghein, a fait en cette qualité les campagnes de 1799, 1800 et 1801 jusqu'au licenciement définitif, et s'est trouvé à toutes les affaires, ayant toujours donné des preuves de zèle, de bravoure et de fidélité au service du roi. (*Certificat du prince de Condé, du* 18 *août* 1814.) Le comte de May de Termont a été promu au grade de colonel de cavalerie en retraite, à prendre rang du 6 novembre 1801, par brevet de S. M. Louis XVIII du 21 février 1816. Il a épousé, par contrat du 21 avril 1804, passé devant Cibot, notaire à Évaux, département de la Creuse, demoiselle Henriette DE BERTRAND DE TERCILLAC, fille de messire Georges de Bertrand de Tercillac, seigneur de la Cellette et autres lieux, en Berry, ancien officier de cavalerie, et de Gabrielle-Henriette de Bertrand de Richemont, dame de Beaumont et de Pauligny. De ce mariage sont issus :

DE BERTRAND : losangé d'hermine et de gueules.

1°. Jean-Baptiste-Charles-Auguste de May de Termont, âgé de 18 ans, élevé dans un collége à Paris ;

2°. Louis de May de Termont, décédé au berceau.

SEIGNEURS DE LA MOTTE-VILLIEN et DE PONTAFRÉ, *en Poitou* (1).

IV. Gaspard DE MAY, écuyer, seigneur de Remagny et de Maunay, second fils d'Antoine de May, écuyer, seigneur de Villemo-

(1) Cette branche portait : *D'azur, à la fasce d'or, chargée de 2 roses de gueules, et accompagnée en chef d'un lambel d'argent, et en pointe d'une rose du même.*

lay, de l'Aubespin et de Salvert, et de Marie de Souslebost, sa première femme, épousa, par contrat passé sous le scel de Moulins, en Bourbonnais, le 29 décembre 1546, Gilberte DE LA LOERE, fille de François de la Loëre, écuyer, sieur des Montels, archer des ordonnances du roi, et de Jeanne de Châlus. Il en eut, entr'autres enfants, Pierre de May, qui suit.

DE LA LOERE : d'or, au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles du même.

V. Pierre DE MAY, écuyer, seigneur de la Motte-Villien, archer de la compagnie de M. de Torcy en 1563, passa une transaction, tant en son nom qu'en celui de sa mère, devant Bouillandon, notaire en la cour de Combraille, le 27 mars 1576, avec Jean de May, écuyer, seigneur de la Védellerie, son cousin-germain. Il épousa Philippe LAGAROZ ou LAGAROU. De ce mariage sont issus :

LAGAROZ :

1°. Gilbert de May, écuyer, seigneur de la Motte-Villien en 1628, père de :

Pierre de May, écuyer, seigneur de la Mothe-Villien. Il produisit ses titres à la chambre souveraine des francs fiefs en 1660;

2°. Blaise, dont l'article suit;

3°. Plusieurs autres fils vivants en 1628.

VI. Blaise DE MAY, écuyer, seigneur de la Grivolière, partagea noblement avec son frère aîné en 1628, et s'allia, par contrat passé à Civray, en Poitou, le 24 janvier 1633, avec Madelaine MILLET. Il fit deux campagnes dans les armées du roi, tant en la compagnie du prince de Condé, qu'en celle d'ordonnance du marquis de la Flocelière, en qualité de maréchal-des-logis. Depuis il servit comme officier sur les vaisseaux du roi. Madelaine Millet en était veuve en 1665, et en avait eu, entr'autres enfants, deux fils :

MILLET : d'or, à 5 chevrons de gueules.

1°. Louis, dont l'article suit;

2°. N.... de May, écuyer, sieur de la Balandière, qui, en 1666, est dit au service depuis six ans dans le régiment de Gassion.

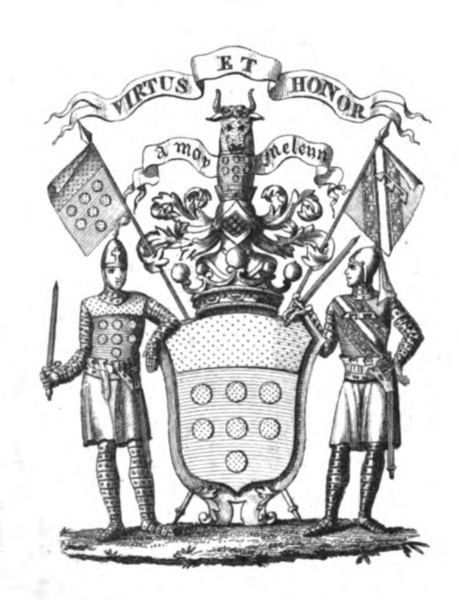
VII. Louis DE MAY, écuyer, seigneur de Pontafré, paroisse de Saint-Pierre d'Exideuil, élection de Poitiers, eut des lettres de tonsure le 23 mars 1645. Il s'allia, par contrat du 12 août 1658, avec Catherine MILLET, et fut maintenu dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Paris du 26 octobre 1660. Il fit une nouvelle pro-

MILLET : comme ci dessus.

duction de titres tant pour lui que pour sa mère, devant M. Colbert, intendant de Poitiers, le 4 mars 1666. Dans cette production, il est marqué que Louis de May était alors officier de cavalerie réformé, qu'il avait bien servi pendant plusieurs campagnes dans la compagnie du baron de Laire et dans le régiment des Fourneaux, qu'il avait servi pendant trois ans en qualité de cornette de la compagnie Colonelle, et cinq ans comme volontaire, etc. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Barentin, intendant de Poitiers, du 10 décembre 1667. On ignore s'il a eu des enfants, et si cette branche s'est perpétuée.

DE MELUN,

VICOMTES DE MELUN, COMTES DE TANCARVILLE, BARONS DE VARENGUEBEC, CHAMBELLANS ET CONNÉTABLES HÉRÉDITAIRES DE NORMANDIE, SEIGNEURS et BARONS D'ANTOING, COMTES et PRINCES D'EPINOY, MARQUIS DE ROUBAIX, CONNÉTABLES HÉRÉDITAIRES DE FLANDRE, et SÉNÉCHAUX HÉRÉDITAIRES DE HAINAUT, DUCS DE JOYEUSE, PAIRS DE FRANCE, MARQUIS, COMTES et VICOMTES DE MELUN-EPINOY, MARQUIS DE RICHEBOURG, GRANDS D'ESPAGNE DE PREMIÈRE CLASSE, VICOMTES DE GAND, SEIGNEURS DE LA BORDE-LE-VICOMTE, BARONS DE LANDES, et DE NORMANVILLE, SEIGNEURS DE LA VICOMTÉ DE MELUN, et DE BOURON, SEIGNEURS D'ESGLIGNY-SUR-SEINE, *aliàs*, LA MOTTE-SAINT-FLORENTIN, dite LA BORDE, DE LA LOUPTIÈRE, COMTES DE MELUN-BUIGNON, SEIGNEURS DE BRUMETZ, VICOMTES DE MELUN, MARQUIS DE MELUN-MAUPERTUIS, SEIGNEURS DE DANNEMOIS, DE COURTERY, SIRES DE LA LOUPPE ET DE MARCHEVILLE, *en Gâtinais, Normandie, Flandre, Artois, Champagne, Valois, Brie,* et au *Perche.*



ARMES : *D'azur, à sept besants d'or, posés 3, 3 et 1, au chef d'or.* Tenants : deux chevaliers armés de toutes pièces, l'épée nue à la main, portant sur leurs cottes d'armes, de même que sur leurs bannières, passées en sautoir derrière l'écu, les armes *de Melun* à dextre, et *de Sancerre* à senestre. Couronne de vicomte, surmontée d'un casque de front, orné de ses lambrequins d'or et d'azur. Cimier : un taureau d'or, issant d'un donjon de tour d'or, maçonné de sable, et colleté d'un collier d'azur, chargé de sept besants d'or, 3, 3 et 1. Devise : VIRTUS ET HONOR. Cri de guerre : A MOY MELEUN !

TABLEAU GÉNEALOGIQUE DE LA MAISON DE MELUN.

1 Josselin I, vicomte de Melun, tenait rang parmi les grands seigneurs de la cour du roi Hugues Capet et du roi Robert, son fils. Il fut l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, à laquelle il donna le village de Noisy-le-Sec en 998, et mourut en cette abbaye, où il avait pris l'habit religieux.

2 Hervé, vicomte de Melun, vivait en 1030, et fut tué dans un combat, près d'Ivetot, en Normandie, en 1045. Il avait épousé *Agnès*, dont il eut pour fils et successeur Ursion I, qui suit.

3 Ursion I, vicomte de Melun, est qualifié *prince* de Melun dans une charte de l'an 1065. Il souscrivit, en 1067, la charte de la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs. Il fut père de Guillaume I, qui suit.

4 Guillaume I, vicomte de Melun, fut surnommé *le Charpentier* à la première croisade, en 1096, parce qu'il ne se trouvait point d'armes qui pussent résister à ses coups, suivant Robert, moine de Reims, qui ajoute que Guillaume, vicomte de Melun, était *issu de race royale*, et cousin de Hugues de France, comte de Vermandois. Il vivait encore en 1098.

5 Ursion II, vicomte de Melun, vivait en 1132. Lui et sa femme, dont le nom est ignoré, reconnurent, en 1138, n'avoir aucune coutume dans les ville et bourg de Moisenay et Courceaux.

6 Josselin II, vicomte de Melun, frère et successeur d'Adam I, vicomte de Melun, décédé sans postérité avant 1150, vivait en 1157. Il laissa d'*Alpaïs*, son épouse, entr'autres enfants, Louis, qui suit.

7 Louis I, vicomte de Melun, fut présent, en 1172, à l'accord que le roi Louis le Jeune fit conclure entre Gautier de Nemours, son chambellan, et l'abbé de Barbeaux. Il vivait encore en 1183.

8 Adam II, vicomte de Melun, chevalier, succéda avant l'an 1200 à son père. En 1207, il vainquit et fit prisonnier Aimeri VII, vicomte de Thouars, chef de l'armée du roi d'Angleterre en Poitou; se signala à la bataille de Bouvines, en 1214, et accompagna Louis, fils du roi, en 1215, dans la guerre contre les Albigeois. Il eut pour femme *Aremburge*.

9 Guillaume II, vicomte de Melun, confirma en 1220, aux religieux de Vauluisant, un droit de salage que leur avait accordé le vicomte Louis, son aïeul. Il s'allia avec Agnès, dame *de Montreuil-Bellay*.

10 Adam III, vicomte de Melun, en 1254, seigneur de Blandy, épousa Comtesse *de Sancerre*, petite-fille d'Étienne de Champagne, comte de Sancerre, frère de la reine Alix.

11 Adam IV, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, en 1300, ép. Jeanne *de Sully*.

12 Jean I, vicomte de Melun, grand-chambellan de France, ép. *A.* Jeanne *de Tancarville*, *B.* Isabelle, dame *d'Antoing* et d'Épinoy, veuve d'Alfonse d'Espagne de la Cerda, dont il eut Isabelle de Melun, qui ép. Pierre II, comte de Dreux, puis Jean d'Artois, comte d'Eu, princes du sang.

13 *A.* Jean II, par la grâce de Dieu, vicomte de Melun, comte de Tancarville, grand-maître et grand-chambellan de France, ép. Jeanne *Crepin*, fille du connétable héréditaire de Normandie, en 1341.

14 Guillaume III, vicomte de Melun, comte de Tancarville, grand-bouteiller et grand-maître des eaux et forêts de France, tué à Azincourt en 1415, avait ép. Jeanne *de Parthenay*.

15 Marguerite, vicomtesse de Melun, comtesse de Tancarville en 1415, avait ép. en 1390, Jacques *de Harcourt*, comte de Montgommery. Leur fille, Marie *de Harcourt*, ép. le célèbre comte de Dunois, bâtard d'Orléans.

Barons d'Antoing, comtes et princes d'Épinoy, duc de Joyeuse, *pair de France*.

13 *B.* Hugues I de Melun, chevalier banneret, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, ép. Béatrix *de Beaussart*, fille du connétable héréditaire de Flandre.

14 Jean III de Melun, connétable de Flandre, chambellan du duc de Bourgogne, ép., *A.*, Jeanne *de Luxembourg*; *B.*, en 1421, Jeanne *d'Abbeville*.

15 *B.* Jean IV de Melun, connétable de Flandre, chambellan du roi, ép., en 1451, Marie *de Sarrebruck*.

16 Jean V de Melun, seigneur d'Épinoy, maréchal de Flandre, ép., en 1495, Isabelle *de Luxembourg*.

17 François de Melun, comte d'Épinoy, connétable de Flandre, chambellan de l'empereur, ép. *A.*, en 1514, Louise *de Foix*, fille d'Isabelle d'Albret, grande-tante du roi Henri IV; *B.* Anne *d'Autriche*, fille naturelle de l'empereur Maximilien Ier.

18 *A.* Hugues II de Melun, prince d'Épinoy, ép. en 1545, Yolande *de Barbançon-Werchin*.

19 Pierre de Melun, prince d'Épinoy, connétable de Flandre, ép., en 1586, Hippolyte *de Montmorency*.

20 Guillaume III de Melun, prince d'Épinoy, connétable et sénéchal de Flandre, grand-bailli de Hainaut, ép. *A.*, en 1616, Marie-Mencie *de Wittheim*; *B.*, en 1615, Ernestine *de Ligne-Arenberg*.

21 *B.* Alex.-Guillaume de Melun, prince d'Epinoy, chevalier des ordres du roi en 1661, épousa *A.* Louise-Anne *de Bethune*; *B.* Jeanne-Pélagie *de Chabot-Rohan*.

22 *B.* Louis II de Melun, prince d'Epinoy, maréchal-de-camp, ép. Isabelle *de Lorraine*.

23 Louis III de Melun, prince d'Epinoy, duc de Joyeuse, pair de France, mort sans postérité en 1724.

21 *B.* Charles-Alexandre-Albert de Melun, vicomte de Gand, ép., en 1664, Renée *de Rupierre*.

22 Alexand. c^te de Melun, v^te de Gand, ép., en 1690, Elisabeth *de Rohan-Guéménée*, fille du duc de Montbazon.

23 Louise-Armande de Melun, ép., le 8 juillet 1710, Gabriel, vicomte *de Melun*, son oncle.

22 Ambroise, marquis de Melun, mort en 1733, avait ép., en 1709, Charlotte *de Monchy*.

23 Jean-Alexandre-Théodose de Melun, prince d'Epinoy, ép. Louise-Elisabeth *de Melun*.

24 Louise-Elisabeth de Melun, ép., en 1758, Phil.-Emanuel-Alexan., prince *de Ghistelles*.

22 Gabriel, vicomte de Melun, lieut.-gén., ép., en 1710, L^se-Amande *de Melun* sa nièce.

23 Louise-Elisabeth de Melun, ép. *A.* Jean-Alexandre-Théodose *de Melun*, pr^ce d'Epinoy, *B.* Gilb^t-Alire, marquis *de Langheac*.

Mis de Richebourg

21 François-Philippe de Melun, ép. Thérèse *Vilain de Gand*.

22 Guillaume V de Melun, m^is de Richebourg, gr. d'Espagne de 1re classe, gouvern^r de Galice et de Catalogne, capitaine-général des armées espagnoles, ép. N......... *de Schetz*, fille du duc *d'Ursel*.

23 Marie-Lydie-Alb. de Melun, grande d'Espagne de 1re classe, morte en 1747.

Seigneurs de la Borde-le-Vicomte et de Normanville.

11 Jean I de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, de la vicomté de Melun en partie, et d'Esprennes, en 1285, ép. Isabelle *de Montigny*.

12 Simon de Melun, seigneur de la Borde-le-Vicomte et d'Esprennes en 1333, avait épousé *Marie*.

13 Jean II de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte et d'Esprennes en 1366, ép. Isabeau *de Guerchy*.

14 Jean III de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, puis de la vicomté de Melun, en partie, ép., en 1388, Isabelle *de Savoisy*, dame du Buignon et d'Esgligny-sur-Seine en partie, c'est-à-dire, de la Motte-Saint-Florentin, *dite* la Borde.

Guillaume de Melun, seigneur du Buignon.

Louis de Melun, grand archidiacre de Sens, vendit, en 1500, sa terre du Buignon, qui fut rachetée par Antoine de Melun, son cousin germain, en 1505.

15 Philippe de Melun, seigneur de la Borde-le-Vicomte, chambellan du roi, ép. *A.* Jeanne *de Nantouillet*, *B.* Jeanne *de Torsay*.

16 *A.* Charles I de Melun, seign^r de Normanville, gr.-maître de France, lieut.-gén. du royaume, décapité en 1468, avait ép. *A.* Philippe *de la Rochefoucauld*, *B.* Philippe *de Montmorency*.

17 *A.* Louis II de Melun, sg^r de Normanville, ép. Michelle *de la Place*.

18 Charles II de Melun, sg^r de Normanville, gentilh^me ordinaire de la chambre du roi, ép. Marie *de Luré*.

19 Madelaine de Melun, dame de Normanville, alliée, en 1572, avec Louis *de Champagne*, comte de la Suze, chevalier des ordres du roi.

Seigneurs d'Esgligny-sur-Seine, du Buignon et de Brumetz, *derniers vicomtes de Melun*.

15 Louis II de Melun, seigneur d'Esgligny-sur-Seine, en 1447, ép. Renée *d'Anglure*, et testa en 1468.

16 Antoine de Melun, seigneur d'Esgligny et du Buignon, épousa *A.* Anne *de Noyen*; *B.* Gauchère *de Coutes*, dame de Dannemois.

17 *B.* Loup de Melun, seigneur du Buignon, en 1568, ép. Marguerite *de Buffevent*, dame de Chaumont-sur-Yonne.

18 Philippe de Melun, mort en 1584, avait ép. Franç^e *de Grailly*.

19 Charles de Melun, gentilh^me ordinaire de la chambre du roi, ép. Françoise *de Saint-Périer*, dame de Maupertuis.

20 Joachim, c^te de Melun, ép., en 1628, Franç^e *de Dillou*, dame de Brumetz, fille d'honneur de la reine.

Louis-Armand, comte de Melun, continua les seigneurs du Buignon.

21 Joachim-Henri de Melun, seigneur de Brumetz, ép., en 1680, Françoise *de Lyons d'Epaux*.

22 Barthelemi-Joach., vic^te de Melun, ép. en 1728, Louise-Renée *de Bellinzani*.

23 Adam-Joachim-Marie, vic^te de Melun, ép., en 1771, Franc^e *Artaud du Rayol*.

24 Anne-Joachim-Franç., vic^te de Melun, ép., en 1805, Amélie *de Faure*.

Armand-Marie-Joachim, baron de Melun, né en 1807, le même jour que son frère.

25 Anatole-Louis-Joachim-Joseph, vic^te de Melun, né en 1807.

Sires de la Louppe.

11 Simon I de Melun, sire de la Louppe, maréchal de France, tué à Courtray en 1302, avait ép. Anne *de la Salle*.

12 Gilles de Melun, seigneur de la Louppe, ép. Marguerite *de Sancerre*.

13 Simon II de Melun, seigneur de la Louppe, épousa Isabeau *de Vaux-le-Penil*.

14 Jean de Melun, seigneur de la Louppe-Marcheville, épousa Henriette *de Sully*, fille de Jean II, sire de Sully, et de Marguerite de Bourbon.

Seigneurs de Maupertuis.

20 Louis de Melun, ép. Barbe *Chaudet de Lazenay*.

Louis de Melun, m^is de Maupertuis, lieut.-génér., grand'croix de St.-Louis, en 1706.

21 Armand, c^te de Melun, ép. Marie-Franç^e *de Rouvroy-Saint-Simon*.

22 Louis IV, marq^s de Melun, ép. *A.* Henr^te-Emilie *de Bautru-Nogent*, *B.* Angélique-Genev^e *de Guiry*. Il mourut sans postérité en 1763.

La maison DE MELUN * a joui d'une illustration, et répandu un éclat peu communs, même parmi les plus grandes familles du royaume. Elle a dû son rang et sa splendeur aux grandes charges dont elle a été revêtue, aux possessions nombreuses et titrées qu'elle avait dans diverses provinces, et aux alliances illustres qu'elle a contractées, soit avec les branches d'Artois, de Dreux et de Courtenay, issues de la maison de France, soit avec diverses maisons princières d'Allemagne et les premières familles de France. Quant à son origine, Robert, moine de Reims, dans son *Histoire de la Terre-Sainte*, la dit *issue de race royale*. La tradition de cet historien, qui vivait du temps de la première croisade, en 1096, s'est perpétuée constamment jusque dans les monuments publics d'une authenticité irrécusable; en effet, dans des lettres données par Charles VI, au mois de novembre 1392, confirmatives de l'ordonnance de Charles V de l'an 1374, concernant la majorité des rois de France, ce prince qualifie le vicomte de Melun (1), présent, *nostri consanguinei*.

La maison de Melun a donné deux grands maîtres, trois grands chambellans, un grand bouteiller, un maréchal, un grand maître des arbalestriers et deux grands maîtres des eaux et forêts de France, plusieurs généraux d'armée, des lieutenants-généraux, des gouverneurs de provinces, des ambassadeurs, des connétables héréditaires de Flandre et de Normandie, des pairs de France, des grands d'Espagne de la première classe, des princes de l'église, des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit et de l'ordre de la Toison-d'Or, un commandeur, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, et un grand nombre de personnages célèbres ou recommandables.

Cette maison a formé plusieurs branches, dont les principales ont été mentionnées dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, par le P. Anselme, t. V, p. 221; dans le *Grand Dictionnaire Historique*, par Moréri, édition de 1759, t. X, p. 32 à 53 du Supplément, et par plusieurs autres historiens. Le but qu'on se propose dans cet article n'est donc pas de rappeler dans tous leurs détails

---

* Le nom de cette maison est orthographié dans les chartes latines *Meloduno, Meleduni, Melinudensis*, etc, et dans tous les actes français *Meleun, Mellun*, et plus communément *Melun*.

(1) Guillaume III, vicomte de Melun, comte de Tancarville.

filiatifs ces diverses branches de la maison de Melun, la plupart éteintes de nos jours, mais de suppléer au silence du P. Anselme sur la seule branche de cette illustre maison qui ait survécu, dont les titres ont été ignorés de l'historien des grands officiers de la couronne, et sur laquelle il s'est glisé quelques graves inexactitudes dans l'ouvrage de Moréri. Les titres de cette branche, dont le chef a été admis aux honneurs de la cour et présenté au roi le 8 mai 1751, ont été vérifiés en 1821, par M. Chérin, avocat, ancien premier commis du cabinet de l'ordre du Saint-Esprit, et neveu du célèbre généalogiste du même nom. C'est d'après le mémoire résumé de ces titres, dont la vérification avait été précédemment faite par M. d'Hozier, suivant son certificat du 8 avril 1818, qu'a été basée la généalogie qui va suivre; mais, comme ce mémoire n'établit la filiation qu'à partir d'Adam III, vicomte de Melun en 1244 (X[e] degré de la généalogie), et que les neuf générations qui l'ont précédée n'ont été rapportées que d'une manière incomplète par les historiens, on a cru devoir rétablir ici ces premières générations, et développer quelques-unes des suivantes, d'après une immense collection de matériaux destinés à une histoire générale de la maison de Melun, et existante à la Bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de M. Clairambault, sous le titre de *Recueil de copies et d'extraits de titres, concernant les anciens vicomtes de Melun, depuis le sixième siècle jusqu'en* 1399. Les fragments qui vont suivre, sur les premiers possesseurs de la terre et du château de Melun, sont également extraits de ce recueil.

Aurélien, chambellan et garde-des-sceaux de Clovis I[er], fut député par ce prince, en 493, vers Gondebaud, roi des Bourguignons, pour lui demander en mariage sa nièce Clotilde, fille du roi Chilpéric, dont Gondebaud était le meurtrier. Le monarque français, pour récompenser Aurélien du succès de cette négociation, lui donna le château de Melun avec le titre de comte, et l'autorité ducale dans toute la province. (Rouillard, *Histoire de la ville de Melun*, p. 147; la Roque *Traité de la noblesse*, p. 51; Chroniques de Saint-Denis, liv. 1, chap. XVI.)

Gui-Baudouin, comte de Melun, est cité comme l'un des douze preux de France sous Charlemagne. (Rouillard, *ibid*, p. 208.)

Donat, comte de Melun en 830, fut dépouillé de ce bénéfice par Louis le Débonnaire, qui en investit un seigneur nommé Aton;

mais, après la mort de celui-ci, Charles le Chauve réintégra Donat dans le comté de Melun (1). Donat avait eu de *Landrade*, sa femme, un fils, nommé Gorèbe. (*Ibid*, p. 465, 466, 467.)

Erchanger, comte de Melun en 906, sous Charles le Simple, combattit, en 923, à la bataille de Soissons, et s'y comporta d'une manière si glorieuse, disent Montluc et Belleforest, que le roi l'arma chevalier sur le champ de bataille, et le nomma peu de temps après son premier ministre. Il mourut en 929, laissant trois fils de son épouse, *Frédégonde*, fille du seigneur de Vernon-sur-Seine, dont aucun ne paraît lui avoir succédé dans le titre de comte de Melun.

Bouchard I, comte de Melun (2) en 970, favori des rois Hugues Capet et Robert, épousa *Élisabeth*, veuve d'Aymon, comte de Corbeil, et fut père de :

1°. Bouchard II, vicomte de Melun, mort sans postérité avant son père;

2°. Rainald ou Renaud, évêque de Paris et comte de Melun, chancelier de France en 989, mentionné dans des chartes de 998, 1000 et 1014, mort le 6 janvier 1016;

3°. Élisabeth, femme de Foulques, surnommé Nerra, comte *d'Anjou*.

La filiation des vicomtes de Melun est prouvée depuis Josselin, qui suit.

---

(1) Adrevald, religieux bédédictin, auteur du livre des *Miracles de Saint-Benoît*, rapporte, liv. 1, chap. 25, que Donat, comte de Melun, et Jonas, évêque d'Orléans, qu'il qualifie *juges de la loi salique*, furent appelés, en 837, pour terminer un différent qui s'était élevé entre les avoués des abbayes de Fleury et de Saint-Denis. (*Gallia Christiana*, t. VIII, colonne 1424.)

(2) Bouchard Ier, *dit* le Vieux, d'abord comte de Vendôme, de Montoire et de Lavardin, reçut les comtés de Melun et de Paris, de Hugues Capet, lorsque ce prince lui fit épouser Élisabeth, veuve d'Aymon, auquel elle avait porté le comté de Corbeil, dès avant 950. Elle avait eu de ce premier mari plusieurs fils, dont aucun ne succéda à Aymon dans le comté de Corbeil. Cette dame était d'une naissance illustre, étant proche parente d'Hedwige, femme de Hugues le Grand, duc de France (père de Hugues Capet), et par conséquent de l'empereur Otton Ier, frère d'Hedwige. Quand à Bouchard Ier, second mari d'Élisabeth, il était fils puîné de Foulques le Bon, comte d'Anjou, suivant D. Bouquet, *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 350. Bouchard Ier fut encore pourvu par Hugues Capet de la charge de grand sénéchal de France, et mourut en 1012, suivant D. Mabillon. (*Art de vérifier les Dates*, in-8°, 1818, t. XI, p. 427; t. XII, p. 483.)

On voit par ce qui précède qu'Élisabeth devait être très-proche parente du

I. Josselin Ier du nom, vicomte DE MELUN, vers 992, probablement frère et successeur du vicomte Salon, qui vivait en 991, tenait rang parmi les grands seigneurs qui composaient la cour de Hugues Capet et celle du roi Robert. En 998, du consentement de Bouchard, comte de Melun, et de Rainald, évêque de Paris, son fils, le vicomte Josselin, donna la paroisse de Noisy-le-Sec à l'église de Saint-Maur-des-Fossés, où, quelque temps après, suivant l'usage de ces siècles reculés, il prit l'habit religieux. (*Gallia Christiana*, édit. de 1744, t. VII, colonne 289.) Il eut pour fils et successeur
N..., Hervé, qui suit.

II. Hervé, vicomte DE MELUN en 1030, mentionné sous cette date par l'auteur des *miracles de Saint-Liesne*, est cité comme un grand guerrier dans les anciennes chroniques, lesquelles rapportent qu'il fut tué dans un combat près d'Yvetot, en Normandie,
N..., en 1045. Il avait épousé *Agnès*, qualifiée vicomtesse de Melun dans une charte de l'an 1030. Elle le rendit père d'Ursion Ier, qui suit.

III. Ursion Ier, vicomte DE MELUN, est qualifié *prince* dans une charte de l'an 1065, par laquelle il fit don d'un précieux reliquaire

---

roi Hugues Capet, puisque ce prince lui donna les comtés de Melun et de Paris, lorsqu'elle se maria en secondes noces avec Bouchard Ier, comte de Vendôme et de Montoire. Ne pourrait-on pas raisonnablement conjecturer qu'elle était sa tante, et la propre sœur d'Hedwige, dont le père, Henri I, duc de Saxe, en 912, élu roi de Germanie en 919, descendait du fameux Witikind? Quoi qu'il en soit, il est avéré, par le témoignage unanime des historiens, qu'Élisabeth était très-proche parente d'Hedwige de Saxe, et qu'elle eut de son premier mari, le comte de Corbeil, plusieurs enfants dont le sort est ignoré, excepté Albert, dont la fille, nommée Germaine, fut mariée, en 1012, avec Mauger ou Maugis, fils de Richard Ier, duc de Normandie, lequel fut comte de Corbeil après Bouchard I, comte de Vendôme. On sait d'ailleurs que celui-ci, second mari d'Élisabeth, n'eut que deux fils, le premier, Bouchard II, qualifié *vicomte de Melun*, et décédé avant son père, et le second, Rainald, évêque de Paris, mort en 1016. Il y a lieu de croire qu'après la mort du vicomte Bouchard II, Salon et Josselin furent investis successivement de la vicomté de Melun par Hugues Capet; et, comme ils étaient parents de ce monarque, il est probable qu'ils étaient fils d'Élisabeth et d'Aymon, comte de Corbeil, son premier mari. C'est la seule manière d'expliquer cette antique parenté de la maison de Melun avec l'auguste maison de France, consacrée par le témoignage

à l'abbaye de Saint Aubert de Cambray. (*Histoire de Cambray et du Cambresis*, par le Carpentier, in-4°, t. II, p. 782.) Ursion Ier

---

des historiens contemporains. Pour la rendre plus intelligible au lecteur, on va l'établir par le tableau suivant.

1. Hedwige *de Saxe*, fille de Henri Ier, roi de Germanie, et de Mathilde, comtesse de Ringelheim, sa seconde femme, fut mariée avec Hugues le Grand, duc DE FRANCE, fils du roi Robert Ier. Ce prince donna le comté de Corbeil en dot à Élisabeth, proche parente de sa femme, en la mariant avec Aymon. Hedwige fut la seconde femme de Hugues le Grand, qui laissa d'elle, entr'autres enfants, Hugues Capet.	1. Élisabeth, proche parente d'Hedwige de Saxe, épousa, 1°, avec l'agrément de Hugues le Grand, duc de France, vers 940, Aymon (*), comte *de Corbeil;* 2°, avec l'agrément de Hugues Capet, Bouchard Ier, comte de Vendôme, et, par ce mariage, comte de Melun et de Paris. Elle eut plusieurs enfants de son premier mari, entr'autres, Salon, vicomte de Melun en 991, Josselin Ier, qui suit, et Thibaut, abbé de Saint-Maur des Fossés.
2. Hugues Capet, roi de FRANCE en 987, confirma, en faveur de Josselin I, vicomte de Melun, les privilèges de l'abbaye de Saint-Père de Melun. Il mourut en 996.	2. Josselin I, vicomte *de Melun*, en 998, fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, où il prit l'habit religieux sur la fin de ses jours.
3. Robert, roi DE FRANCE en 996, mort à Melun le 20 juillet 1030, avait confirmé les mêmes privilèges à Hervé, vicomte de Melun.	3. Hervé, vicomte *de Melun*, mentionné par l'auteur du livre des *Miracles de Saint-Liesne*, sous l'an 1030, fut tué dans un combat près d'Yvetot en 1045.
4. Henri Ier, roi DE FRANCE en 1031, mort en 1060, a aussi confirmé les mêmes privilèges en faveur d'Ursion I, vicomte de Melun.	4. Ursion I, vicomte *de Melun*, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray en 1065, souscrivit une charte du roi Henri I en 1067.
5. Philippe I, roi de FRANCE, confirma les mêmes privilèges en 1084, en faveur de Guillaume, vicomte de Melun. — Hugues le Grand, comte de VERMANDOIS en 1080, mort à Tarse, en Cilicie, en 1101.	5. Guillaume I, vicomte *de Melun*, en 1084, qualifié cousin de Hugues le Grand, comte de Vermandois, par le moine Robert en son *Histoire de la Terre Sainte*, où Guillaume I avait accompagné ce prince.

(*) Aymon, suivant du Chesne, est le même dont les romans ont tous célébré

souscrivit, en 1067, la charte de la dédicace de l'église de Saint-Martin-des-Champs, promulguée par le roi Philippe I. On remarque qu'Ursion signa immédiatement après le jeune comte Baudouin, Hugues, comte de Meulan, Guillaume, comte de Soissons et Rainaud, comte de Corbeil, et avant Gui de Montlhéry, Simon de Montfort, Thibaut de Montmorency et tous les grands officiers de la couronne. (*Hist. de la maison de Montmorency*, par André du Chesne, preuves, p. 23; et *Gallia Christiana*, édit. de 1744, t. VII; *Instrumenta*, colonne 35.) Ursion eut pour fils :

N....

1°. Guillaume Ier, dont l'article suit;

2°. Manassès de Melun, qui se ligua avec le châtelain de Cambray contre l'évêque et le chapitre de cette ville. Il vivait encore en 1120. Marguerite, fille de Milon II *de Bray*, châtelain de Montlhéry, fut l'épouse de Manassès de Melun, suivant Moréri. Il est certain que l'époux de cette dame se nommait Manassés, et qu'il était vicomte de Sens (1). Il pouvait être le même que le fils d'Ursion I[er];

3°. Hugues de Melun, vivant en 1098;

4°. Ursion de Melun, évêque de Beauvais en 1085, décédé au mois d'avril 1089.

IV. Guillaume I[er], vicomte DE MELUN, obtint du roi Philippe I[er], en 1084, la confirmation des privilèges de l'abbaye de Saint-Père de Melun, que les rois Hugues Capet, Robert le Pieux, et Henri I[er] avaient accordés aux vicomtes de Melun, ses prédécesseurs. Il se croisa avec Hugues le Grand, comte de Vermandois, en 1096, et durant cette expédition, il s'acquit le surnom de *Charpentier*, parce que, suivant les chroniques du temps, il ne se trouvait

---

les quatre fils. D'autres pensent que c'est Aymon, sire de Bourbon. Quoi qu'il en soit, Aymon, comte de Corbeil, était fils, selon Jean de la Barre, d'Osmond le Danois, gouverneur de la jeunesse de Richard I[er], duc de Normandie, qu'il tira si adroitement des mains du roi Louis d'Outremer, qui le retenait comme prisonnier à Laon. (*Art de vérifier les dates*, t. XI, p. 426; t. XIII, p. 6.)

(1) Manassès, vicomte de Sens, très-probablement fils d'Ursion I[er], vicomte de Melun, avait un fils nommé Hilduin, seigneur de Marolles, en Brie, en 1120. Salon, vicomte de Sens en 1145, fils et successeur de Manassès, fut père de deux fils : 1° Guerin, vicomte de Sens, mort en 1168, et Burchard I, vicomte de Sens après son frère. Celui-ci eut pour successeur Burchard II, fils du vicomte Guerin et de la vicomtesse *Ermence*, sa femme. (*Genéalogies historiques des rois, ducs et comtes de Bourgogne*, in-4°, t. IV, p. 38.)

point d'armes qui pussent résister à l'effort de ses coups. Robert, moine de l'abbaye de Saint-Remi de Reims, qui a consigné ce fait dans son *Histoire de la Terre-Sainte*, et qui connaissait personnellement le vicomte Guillaume de Melun, ajoute dans un autre passage, en parlant du siége d'Antioche, en 1098, qu'il était *issu de race royale*, et cousin de Hugues de France, surnommé le Grand, comte de Vermandois, frère du roi Philippe I[er]. (*Recueil de Bongars*, t. I, pag. 48; et *Recueil des Historiens de France*, t. X, p. 31). Guillaume I[er] eut, entr'autres enfants : N....

1°. Ursion II, dont l'article suit;
2°. Eudes de Melun, qui céda, en 1141, à l'abbaye de Honnecourt, un droit qu'il avait à Villiers-Guislain, et voulut être enseveli dans cette abbaye, à laquelle il fit don de quelques reliques de saint Damien et de saint Éloi. (*Histoire de Cambrésis*, t. II, p. 782.)

V. Ursion II, vicomte DE MELUN en 1132, reconnut, en 1138, du consentement de sa femme, qui n'est pas nommée dans cette charte, en faveur de l'abbé et des religieux de Saint Maur des Fossés, n'avoir aucun droit de coutume dans les ville et bourg de Moisenay et de Courceaux. Ses enfants furent : N....

1°. Adam I, vicomte de Melun, nommé, en 1143, dans une charte que le roi Louis le Jeune accorda à l'abbaye de Saint-Père de Melun. Il mourut sans postérité avant l'année 1150;
2°. Josselin II, qui a continué la descendance;
3°. Gilles de Melun, seigneur de Villefermoix en 1146, mentionné, en 1147, dans l'acte de fondation de l'abbaye de Barbeaux, pour laquelle il avait cédé un domaine. (*Gall. Christ.*, t. XII, *Instrumenta*, col. 35). Il fut père de :

Adam de Melun, chevalier, seigneur de Villefermoix en 1189, avoué ou protecteur de la terre de Saint-Denis de Grand-Puy. (Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay*, liv. II, p. 205.) Il avait épousé Helvise ou Héloïse, dame *de Nangis*, veuve de Pierre de Britaut, chevalier, seigneur à cause d'elle de Nangis. Elle eut de son second mari :

a. Gilles de Melun, seigneur de Villefermoix en 1219;
b. Henri de Melun, } qui vivaient en 1219;
c. Dreux de Melun, }
d. Marie de Melun, femme, en 1219, de Jean, seigneur *de Saint-Vallery* en Vermandois;
e. Lucienne de Melun, mentionnée avec ses frères et sa sœur

dans une charte de l'abbaye de Saint-Germain-des-Près, de l'année 1208, et dans une autre du Paraclet de l'an 1219.

VI. Josselin II, vicomte DE MELUN, succéda à son père, avant l'an 1150, et donna, en 1156, à l'abbaye de Barbeaux, la moitié de la forêt du Fesc, moyennant un cens annuel de 12 écus. (*Gallia Christ.* t. XII, *Instrumenta*, colonne 42.) Il est mentionné dans une charte de 1157. Son décès est marqué au 20 juin dans l'obituaire de l'église Notre-Dame de Melun. Il laissa *d'Alpaïs*,
N.... son épouse :

1°. Louis I, dont l'article suit;
2°. Jean, vicomte de Melun, qui, de concert avec Pétronille, dame *de Chartrettes*, sa femme, légua 30 francs à l'église de Barbeaux en 1180. On le croit père de :
   A. Henri de Melun, bienfaiteur de l'abbaye de Vermand en 1190. *Béatrix*, sa femme, en était veuve en 1197;
   B. Guérin de Melun, mort le 15 des ides de novembre avant 1200, et inhumé dans l'église de Saint-Victor, à Paris;
   C. Geoffroi de Melun, mort en 1200, et inhumé à Saint-Victor;
   D. Barthélemi de Melun, rappelé en 1233, comme ayant fait don à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, d'une maison sise à Garlende. (*Gall. Christ.* t. VII, p. 735);
   E. Gertrude de Melun, inhumée à Saint-Victor;
   F. Yvette de Melun, mariée, vers 1190, avec Robinet, sire *de Rambures ;*
3°. Adam de Melun, nommé dans une charte de Saint-Père en 1172. Il souscrivit, en la même année, une charte de Bouchard V, fils de Mathieu I, baron de Montmorency, par laquelle il fit don de la forêt de Merville à l'abbaye du Val-Sainte-Marie;
4°. Gilles de Melun;
5°. Aveline de Melun, mariée, avant 1177, avec Philippe *de Nemours*, seigneur de Guercheville, dont elle était veuve en 1191.

VII. Louis I, vicomte DE MELUN, fut présent, en 1172, à l'accord que le roi Louis le Jeune fit conclure entre Gautier, seigneur de Nemours, son chambellan, et l'abbé de Barbeaux. Il est encore nommé dans une charte de l'abbaye de Saint-Denis,
N.... de l'an 1183. De *Gisle*, son épouse, dont le surnom est ignoré, il laissa six fils et deux filles :

1°. Adam II, dont l'article viendra ;

2°. Jean de Melun, chanoine et archidiacre de Sens en 1216, évêque de Poitiers en 1235. Il exempta, en 1246, Alfonse de France, comte de Poitou, frère du roi saint Louis, de l'hommage que ce prince devait aux évêques de Poitiers pour le château de Civray. Il mourut dans un âge très-avancé en 1257, et fut inhumé dans l'abbaye du Jard, près Melun, sépulture de ses ancêtres ;

3°. Renaud de Melun, chanoine de Sens en 1216 ;

4°. Guillaume de Melun, archidiacre de Sens en 1221 ;

5°. Simon de Melun, qualifié chevalier en 1194. C'est sans doute le même que Simon de Melun, gouverneur de Saint-Quentin, inhumé, en 1231, dans l'abbaye du Mont-Saint-Martin avec Euphémie *de Thourotte*, sa femme, selon Rosel ;

6°. Raoul de Melun ;

7°. Adélaïde de Melun, morte avant 1234, femme de Hugues, seigneur *d'Egreville ;*

8°. Gisle de Melun, marié à Eudes *de Montiers*.

VIII. Adam II, vicomte de Melun en 1200, chevalier, transigea avec le prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, au mois de novembre 1209, relativement aux différents qu'ils avaient ensemble pour la terre et les bois de Blandy. Cet acte est scellé du sceau du vicomte de Melun, représentant 7 *besants*, 3, 3 et 1, avec *un chef*. Dès l'année précédente, le vicomte de Melun avait été envoyé par le roi Philippe Auguste en Poitou, contre Aimeri VII, vicomte de Thouars, commandant les troupes de Jean, roi d'Angleterre, dans cette province, et contre Savari de Mauléon, lesquels avaient fait une incursion et porté le ravage dans les terres du roi de France. Le vicomte de Melun les vainquit, les mit en pleine déroute, et fit prisonnier de guerre le vicomte de Thouars. (*Gestes du roi Philippe Auguste*, par Guillaume le Breton, p. 68 ; *Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 82.) Le vicomte de Melun rendit des services non moins signalés à la bataille de Bouvines, en 1214, et les chroniques du temps ont consacré les prodiges de valeur, de sang froid, et de capacité qu'il fit dans cette journée. Ce fut lui, qui, à la tête de l'avant-garde, soutint la première attaque des ennemis, pour donner au roi le temps de ranger son armée; ensuite il alla se replacer au front de la première ligne, avec le duc de Bourgogne, Matthieu de Montmo-

rency et les comtes de Beaumont et de SaintPol. (1) (*Chronique de Saint-Denis; Recueil des historiens de France*, t. XVII, p. 408.) L'année suivante, 1215, le vicomte de Melun accompagna Louis de France, (depuis Louis VIII), en Languedoc, lorsque ce prince eut entrepris la croisade contre les Albigeois. Il accompagna ce même prince, en 1216, lorsqu'il passa en Angleterre pour y recevoir la couronne, à la sollicitation des barons et de la noblesse. Avant de s'embarquer à Calais, Adam fit dans ce port, le dimanche après la Saint-Nicolas, 11 décembre de la même année, un testament, par lequel il légua divers biens à l'abbaye du Jard, et fonda une chapelle dans son château de Blandy. Il en confia l'exécution à Jean de Melun, son frère, et à Gautier II, seigneur de Nemours, son cousin-germain. Adam mourut en Angleterre le 22 septembre 1220, suivant Albéric, Philippe Mouskes et le martyrologe de l'abbaye de Barbeaux. Il avait épousé *Aremburge*, qui lui survécut, et dont il laissa :

N....

1°. Guillaume II, dont l'article suit;
2°. Adam de Melun, dont on ignore la destinée;
3°. Louis de Melun, qui fut père de :
 A. Hugues de Melun, chanoine de Saint-Victor, en 1245;
 B. Rixende de Melun, vivante en 1242;
4°. Héloïse de Melun, à laquelle son père légua pour la marier 100 livres de rente en fonds de terre, et 1000 livres en argent. Elle épousa Jean *de Garlande*, chevalier.

IX. Guillaume II, vicomte DE MELUN, confirma, en 1220, aux religieux de l'abbaye de Vauluisant, ordre de Cîteaux, diocèse de Sens, le droit de salage, que le vicomte Louis, son aïeul, leur

(1) Dans tous les auteurs anciens et modernes, le vicomte de Melun est cité presque toujours le premier des chefs qui contribuèrent le plus au succès de cette mémorable journée. Voltaire le rappèle dans ces vers qu'il met dans la bouche de Lusignan :

Quand Philippe à Bovine enchaînait la victoire,
Je combattais, seigneur, avec Montmorency,
Melun, d'Estaing, de Nesle, et ce fameux Coucy.

ZAÏRE, acte II, scène III.

avait accordé. Il fit son testament au mois d'août de la même année, et fut inhumé le 4 mai 1221, dans l'abbaye du Jard, en la tombe de ses prédécesseurs Il avait épousé, avant l'an 1211, Agnès, dame DE MONTREUIL-BELLAY, d'une maison qui florissait au douzième siècle, et prétendait descendre des comtes d'Anjou. Elle était fille unique et héritière de Geraud III, seigneur de Montreuil-Bellay, et de Bathilde, sa femme. Elle se remaria à Waleran, baron d'Ivry, puis à Étienne de Sancerre, seigneur de Châtillon-sur-Loing, grand bouteiller de France, troisième fils d'Étienne de Champagne, comte de Sancerre. Elle avait eu du vicomte de Melun, son premier mari :

DE MONTREUIL-BELLAY : d'argent, à la bande fuselée de gueules, accompagnée de 6 fleurs de lys d'azur.

1°. Adam III, dont l'article suit;

2°. Guillaume de Melun, chevalier, qui se rendit caution pour la somme de 500 marcs d'argent, comme garantie du traité conclu au mois d'octobre 1228, par l'entremise du cardinal Romain, entre le comte de Champagne et les Templiers. Lui et Perseysie, *aliàs* Persoïde, dame *de Vaux*, sa femme, confirmèrent, au mois de mars 1229, les aumônes que feu Gilles de Melun, seigneur de Givry, son frère, avait faites à l'Hôtel-Dieu de Melun. Ils eurent deux fils, suivant les mémoires de Dom Villevieille à la Bibliothèque du Roi, savoir :

A. Gilon de Melun, époux, en 1265, *d'Isabelle;*

B. Adam de Melun, *dit* de Vaux, qui peut avoir été père de :

a. Simon de Melun, seigneur de Vaux-le-Vicomte en 1336;

b. Marguerite de Melun, } religieuses en 1336.
c. Jeanne de Melun, }

3°. Gilles de Melun, seigneur de Givry, décédé avant 1229;

4°. Mathilde de Melun, mariée, par contrat de l'année 1230, avec Anseau *de Trainel*, seigneur de Voucienne, en Champagne;

5°. Aremburge de Melun, religieuse à Longchamps en 1260.

X. Adam III, vicomte DE MELUN, seigneur de Montreuil-Bellay, etc., demeura quelque temps sous la tutelle d'Agnès, sa mère. Il promulgua une charte en faveur de l'abbaye du Jard, en 1244. Étant sur le point de faire le voyage d'outre-mer (1),

---

(1) M. Michaud (*Hist. des Croisades*, pièces justificatives, t. IV, pag. 611), rapporte une lettre de Gui, de la famille du vicomte de Melun, contenant des détails fort intéressants sur le débarquement du roi saint Louis, et la prise de Damiette en 1249. Gui de Melun parle dans cette lettre du grand nombre de ses parents et amis, qui combattirent pour le Christ, sous les ordres du roi.

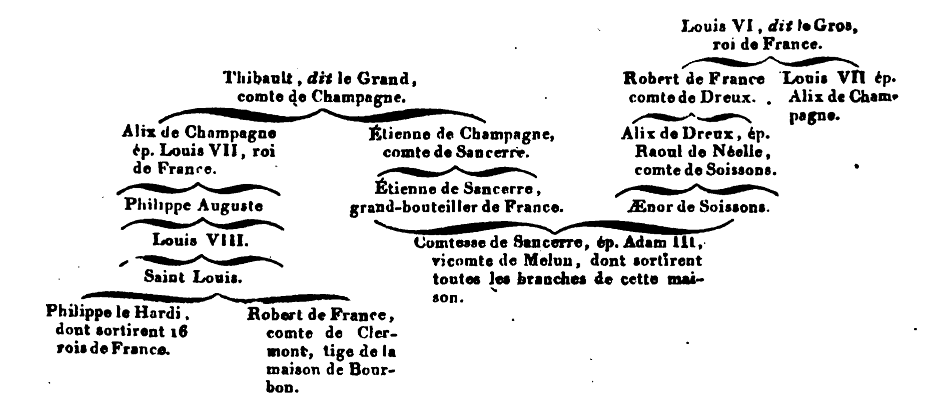
Adam III fit, au mois de juillet 1249, son testament, par lequel il légua plusieurs biens à l'abbaye de Barbeaux, et dont il nomma exécuteurs son grand oncle, Jean de Melun, évêque de Poitiers, l'abbé du Jard, Gilles de Villemarchais, Galeran de Chartrettes, chevaliers, et Comtesse, épouse de lui testateur. (*Cartulaire de l'abbaye du Jard; Manusc. de Clairambault*, cartons verts, *Melun*, à la Bibliothèque du Roi.) La mort du vicomte Adam III est portée au 9 février 1250, (*v. st.*) dans le martyrologe de Notre-Dame de Melun. Il avait épousé 1°, vers 1235, *Gertrude*, morte sans enfants; 2°, en 1239, Comtesse DE SANCERRE, dame de Concressault, d'Esprennes, et en partie de Marcheville et de la Louppe, fille d'Étienne de Sancerre, seigneur de Châtillon-sur-Loing, grand bouteiller de France, (celui-ci fils d'Étienne de Champagne, comte de Sancerre, frère d'Alix de Champagne, reine de France, 19ᵉ aïeule de S. M. Charles X), et d'Ænor de Soissons, sa première femme, dont la mère, Alix de Dreux, était petite-fille du roi Louis VI, surnommé le Gros *. Par lettres du mois de mars de la même année 1239, Étienne de Sancerre, père de Comtesse, lui assigna pour dot une rente de 200 livres, assise sur son château de Châtillon-sur-Loing, et sur ses autres domaines. (*Arch. du Jard*). Cette dame, par acte du mercredi avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1260, confirma à l'abbaye de Barbeaux les aumônes que

N ...

DE SANCERRE : d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux cotices vidées et contrepotencées d'or; au lambel de gueules, brochant sur le tout.

---

* Degré de consanguinité de Comtesse de Sancerre, vicomtesse de Melun, avec Robert de France, comte de Clermont, 20ᵉ aïeul de S. M. Charles X, tant du côté paternel que du côté maternel.



son père avait faites à cette abbaye. L'acte est scellé d'un sceau représentant une dame debout, vêtue de menu-vair, tenant une fleur de lys, et autour de laquelle on lit cette légende : *S. Comitissæ vice comitissæ Melodunensis* avec les armes de Melun, 7 besants, 3, 3 et 1, et un chef pour contre-scel. (*Manus. de Clairambault*, cartons verts, à la Bibliothèque du Roi.) Elle et Alix de Sancerre, dame de Dangu, sa sœur, plaidaient au parlement en 1263, contre Étienne de Sancerre, leur frère. Comtesse vivait encore en 1275. Ses enfants furent :

1°. Guillaume III, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, etc., qui, par acte du 4 janvier 1264, du consentement de Comtesse, sa mère, et d'Adam et Jean de Melun, ses frères, alors majeurs, confirma et ratifia la donation que Jean de Villemineur, chantre de l'église Notre-Dame de Melun, avait fait par son testament à son église, de la dîme d'Aubigny. Le sceau du vicomte Guillaume, apposé à cet acte, le représente à cheval, l'épée nue à la main, et ayant un bouclier, chargé de 7 besants, 3, 3 et 1, avec un chef; au revers est une croix pour contre-scel, et autour, cette légende : *Sig. Guillelmi, vicecomitis Melodunensis.* En 1270, le vicomte de Melun accompagna le roi Saint-Louis au voyage d'Afrique, avec 3 bannières et 12 chevaliers, ayant 5000 livres d'appointements et *bouche à cour à l'hostel du roy.* (Mémoires de Duchesne, t. 49, fol. 339, à la Bibliothéque du Roi.) Il rendit aussi d'importants services à Charles de France, roi de Naples et de Sicile, qui, pour le récompenser, lui donna le comté de Corse. Guillaume III mourut sans postérité en 1278, et fut inhumé en l'abbaye du Jard ;

2°. Adam IV, vicomte de Melun, seigneur de Montreuil-Bellay, lequel a continué la branche aînée, devenue *comtes* DE TANCARVILLE, *barons* DE VARENGUEBEC, etc., éteinte au commencement du quinzième siècle. (*Voyez* le Tableau généalogique, p. 2.) Cette branche a donné trois archevêques de Sens, Guillaume de Melun, second fils du vicomte Adam IV, élu à ce siége épiscopal en 1325, décédé le 27 octobre 1329, Philippe de Melun, frère de Guillaume, qui précède, évêque et comte de Châlons, pair de France en 1335, archevêque de Sens en 1338, mort le 7 avril 1345, et Guillaume de Melun, neveu des précédents, élu au même siége en 1346, décédé en 1378; trois grands chambellans de France : 1° Jean I, vicomte de Melun (fils aîné d'Adam IV), nommé en 1318, grand-chambellan, dont il fit les fonctions, lorsque Édouard III, roi d'Angleterre, rendit hommage pour le duché de Guienne, au roi Philippe de Valois, et mourut en 1347. (Adam de Melun, son frère puiné, fut premier chambellan des rois Jean et Charles V); 2° Jean II, vicomte de Melun, comte de Tancarville, fils aîné du vicomte Jean I, nommé grand-chambellan en 1347,

puis souverain maître de l'hôtel du roi, et général réformateur des eaux et forêts de France, gouverneur de Bourgogne, de Champagne et de Brie, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, avec l'archevêque de Sens, son frère, combattant tous les deux vaillamment près du roi Jean. Le comte de Tancarville fut ensuite l'un des plénipotentiaires qui traitèrent de la paix à Bretigny en 1360, et il fut donné en otage au roi d'Angleterre pour la garantie de ce traité. Il mourut en 1382, et Jean III, vicomte de Melun, fils aîné de Jean II et son successeur, eut la charge de grand chambellan, en 1382, et mourut avant 1385. Guillaume IV, vicomte de Melun, comte de Tancarville, frère et successeur du vicomte Jean III, fut premier chambellan du roi, grand bouteiller de France, premier président laïc de la chambre des comptes en 1402, puis grand-maître des eaux et forêts de France. Il périt, le dernier de sa branche, à la bataille d'Azincourt en 1415. Cette branche (1) s'est alliée aux maisons *d'Antoing, l'Archevêque-de-Parthenay, d'Artois-Eu, d'Auxy, de Beauval, du Bec-Crepin, de Brimeux, de Brugères, de Champagne-Sully, de Chastenois, de Courtemblay, de Dreux-Montpensier, de Fiennes, de Harcourt-Montgommery, d'Issy, de Marigny, de Noyers-Joigny, de Tancarville et de Vaudetard.*

Hugues de Melun, Ier du nom, fils du vicomte Jean I, et d'Isabelle, dame d'Antoing, d'Épinoy et de Sottenghien, sa seconde femme, fut apanagé des biens de sa mère, et forma la branche des *comtes* et *princes* D'ÉPINOY, *châtelains* DE GAND, *marquis* DE ROUBAIX et DE RICHEBOURG, *comtes* DE SAINT-POL, etc., connétables et sénéchaux héréditaires de Flandre et de Hainaut. Cette branche a donné quatre chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or, et un de l'ordre du Saint-Esprit; 1° Jean de Melun, vicomte de Gand (fils aîné de Hugues Ier), conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de Douay, créé chevalier de la Toison-d'Or en 1402, mort en 1684: (son petit-fils, François de Melun, fut évêque d'Arras en 1509, puis de Therouenne); 2° François de Melun, comte d'Épinoy, baron d'Antoing, chambellan de Charles V, chevalier du même ordre en 1516; 3°, Robert de Melun, marquis de Roubaix, général de la cavalerie de Philippe II, roi d'Espagne, et gouverneur de l'Artois, tué au siége d'Anvers en 1585; 4° Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, mort en 1665; 5° et Alexandre-Guillaume de Melun, prince d'Épinoy (fils de Guillaume), créé chevalier du Saint-Esprit le 31 décembre 1661, décédé en 1679, père de Louis II de Melun, prince d'Épinoy, maréchal des camps et armées du roi, dont le fils, Louis II de Melun, prince d'Épinoy, créé, en 1714, duc de Joyeuse, pair de France, mourut sans enfants, à Chantilly,

(1) Elle écartelait, aux 1 et 4 *de Melun*; aux 2 et 3 de gueules, à l'écusson d'argent, accompagné de 8 quintefeuilles d'or en orle, qui est *de Tancarville*. Cimier: un taureau issant.

le 31 juillet 1724, d'une blessure qu'un cerf lui avait faite à la chasse (1). Les alliances de cette branche sont avec les maisons *d'Abbeville, d'Artois-Eu, d'Autriche, de Barbançon-Werchin, de Beaussart, de Berlaimont, de Béthune-Charost, de Bournel, de Bournonville, de la Bouverie, de Bruges-la-Gruthuse, de Chabannes-la-Palisse, de Chabot-Rohan, de Croy, de Flandre-Namur, de Foix-Candalle, de Ghistelles, de Hallwin-Piennes, de Hornes, de Lalaing, de Ligne-Fauquemberg et Arenberg, de Lorraine-Lille-Bonne, de Luxembourg-Saint-Pol et Fiennes, de Mérode, de Montmorency-Damville, Nivelle et Bours, de Nedonchel, de Piquigny, de*

---

(1) Les circonstances de sa mort sont rapportées dans la lettre suivante de Voltaire à Mme la présidente de Bernières.

» La mort malheureuse de M. le duc de Melun vient de changer toutes nos » résolutions..... Si vous ne savez rien du détail de la mort de M. de Melun, en » voici quelques particularités.

» Samedi dernier, il courait le cerf avec M. le duc (Louis-Henri, duc de » Bourbon, prince de Condé, chef de la régence pendant la minorité de Louis XV), » ils en avaient déjà pris un, et en couraient un second; M. le duc et M. de Me- » lun trouvèrent dans une voie étroite, le cerf qui venait droit à eux; M. le duc » eut le temps de se ranger. M. de Melun crut qu'il aurait le temps de croiser le » cerf, et poussa son cheval. Dans le moment le cerf l'atteignit d'un coup d'an- » douiller si furieux, que le cheval, l'homme et le cerf en tombèrent tous trois. » M. de Melun avait la rate coupée, le diaphragme percé et la poitrine refoulée; » M. le duc, qui était seul auprès de lui, banda sa plaie avec son mouchoir, et y » tint la main pendant trois quarts d'heure; le blessé vécut jusqu'au lundi suivant, » qu'il expira à six heures et demie du matin, entre les bras de M. le duc, et à la » vue de toute la cour, qui était consternée et attendrie d'un spectacle si tragi- » que . . . . Dès qu'il fut mort, le roi partit de Versailles, et » donna au *comte de Melun* le régiment du défunt. Il est plus regretté qu'il n'é- » tait aimé; c'était un homme qui avait peu d'agréments, mais beaucoup de ver- » tus, et qu'on était forcé d'estimer. »

Œuvres complètes de Voltaire, correspondance générale, t. 58, p. 19, édit. de 1785, où cette lettre est datée par erreur du mois de juillet 1722; elle devait être des premiers jours d'août 1724.

Le seul témoignage de cette lettre aurait dû préserver Mme de Genlis de l'erreur qui lui est échappée dans son roman historique de *mademoiselle de Clermont*, où elle dit que le duc de Melun était le dernier rejeton de sa maison. Le même auteur rapporte que Mlle de Clermont, sœur du duc de Bourbon, cité dans cette lettre, avait épousé secrètement le duc de Melun.

La tante du duc de Melun, Marie-Marguerite-Françoise, née le 9 mai 1671, lui survécut jusqu'au 4 avril 1759, et fut le dernier rejeton de cette branche.

Rohan-Soubise (1), *de Roisin*, *Rollin d'Aimeries*, *de Sainte-Aldegonde*, *de Sarrebruk-Commercy*, *de Stavelle*, *de la Tour-Bouillon*, *de Werchin et de Withem* (2).

Charles-Alexandre-Albert de Melun, vicomte de Gand, quatrième fils de Guillaume III de Melun, prince d'Épinoy, et d'Ernestine de Ligne-Arenberg, a été la souche de la branche *dite* des *comtes* DE MELUN, subdivisée en celle des *marquis* DE MELUN, devenus *princes* D'ÉPINOY en 1724. Marie-Gabrielle-Charlotte-Louise de Melun, dernier rejeton de cette branche, dont le chef était décédé en 1738, mourut à Versailles le 14 juillet 1759. Cette branche avait formé ses alliances dans les maisons *de Rupierre*, *de Rohan-Montbazon*, *de Monchy* et *de Ghistelles*.

François-Philippe de Melun, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, gouverneur de Valenciennes, de Gueldre, de Mons et du comté de Hainaut, cinquième fils de Guillaume III, prince d'Épinoy, et d'Ernestine de Ligne-Arenberg, a formé le rameau des *marquis* DE RICHEBOURG et *comtes* DE BEAUSART. Il eut de Thérèse *Villain de Gand*, son épouse, deux fils, dont on va parler, et deux filles, mariées dans les maisons *de Monchy* et *de la Woestine*. Philippe, l'aîné des fils, fut marquis de Richebourg, grand d'Espagne de première classe et vice-roi de Galice. Il n'eut de son mariage avec N.... *Visconti de Milan*, qu'une fille mariée, en 1703, avec François-Marquard, comte *de Wartenberg* et du Saint-Empire, chevalier de la Toison-d'Or. Guillaume de Melun, frère de Philippe, lui succéda dans ses titres, sa grandesse d'Espagne et la vice-royauté de Galice. Il fut en outre commandant général de la province de Catalogne, et chevalier de la Toison-d'Or. Il n'eut de N.... *Schetz d'Ursel*, fille du duc d'Ursel, que deux filles, Marie-Lydie-Albertine de Melun, marquise de Richebourg, comtesse de Beaussart, grande d'Espagne de première classe, morte sans alliance en 1746, et Anne-Françoise de Melun, abbesse de Saint-Pierre de Lyon.

Hugues de Melun, conseiller et chambellan de l'empereur Charles V, créé chevalier de la Toison-d'Or en 1491, gouverneur d'Arras, etc., second fils de Jean II de Melun, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, et de Marie de Sarrebruck-Commercy, a fondé la branche des *vicomtes* DE GAND, éteinte au 18ᵉ degré, en 1572, et alliée aux maisons *d'Ailly-Piquigny*, *de Béthune*, *d'Escornais*, *de Hornes*, *de Jausse-Mastaing*, *Rollin d'Aimeries et de Valdeck*.

Frédéric, *bâtard* de Melun, fils naturel de Jean III de Melun,

(1) Charlotte-Godefride de Rohan-Soubise, mère de S. A. R. Monseigneur le duc de Bourbon, prince de Condé, avait pour aïeule Anne-Julie-Adélaïde de Melun, princesse de Soubise, sœur du duc de Joyeuse.

(2) Cette branche, et les trois qui en sont sorties, portaient les armes de Melun, sans brisure ni écartelures.

seigneur d'Antoing, a formé une branche connue sous la dénomination de *seigneurs* DE COTTÈNES, d'ILLIERS, DE LOCON, etc., en Artois, dont le chef, représentant le XXIIe degré, vivait en 1725, n'ayant qu'une fille. Cette branche s'était alliée aux maisons *Albert de Ternott, Baraut, de Bernemicourt, de Bethencourt, de Bonnières-Guines, Bourlon, de la Bussière, de Chables, de Fay-Hulluch, de Flechin, de Génevrière, d'Haudion, Jonglet-de-Moyenville, de Jorne, de Mailly-Haucourt, d'Ostrel, de la Rivière-Rembley, de Sotto-Major, le Vasseur de Werquigneul, de la Viefville, de Willerval, de Vitry et de la Vostine* (1);

3°. Jean Ier de Melun, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA BORDE-LE-VICOMTE, qui va suivre;

4°. Simon de Melun, maréchal de France en 1290, et précédemment grand-maître des arbalétriers (2), à son retour de la croisade de Saint-Louis, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA LOUPPE et DE MARCHEVILLE, éteinte dans la personne de son arrière-petit-fils, Simon de Melun, décédé sans postérité après l'année 1383. Ce rameau (3) s'était allié aux maisons *de Beaumont-Luzarches, de Champagne-Sancerre et Sully, de Coutes, de Mornay, de Preaux, de la Salle-Vievy, de Husson, et de Vaux-le-Pénil;*

5°. Robert de Melun, mort sans postérité après 1298;

6°. Philippe de Melun, mort sans enfants aprés 1312;

7°. Jeanne de Melun, mariée à Henri I, sire *de Trainel*, mort en 1281;

8°. Éléonore de Melun, femme de Gautier IV *de Nemours*, surnommé *le Chambellan*, seigneur de Villebeon, fils de Gautier III, seigneur de Villebeon, et d'Alix de Vierzon;

9°. Comtesse de Melun, abbesse de Notre-Dame du Lys, en 1276, morte en 1300.

SEIGNEURS DE LA BORDE-LE-VICOMTE ET DE NORMANVILLE, *éteints* (4).

XI. Jean de Melun, Ier du nom, chevalier, seigneur de la moitié de la vicomté de Melun, d'Esprennes et de la Borde-le-Vicomte (5), consentit, en 1270, avec Isabelle, sa femme, et

---

(1) Cette branche naturelle portait : écartelé, au 1 *de Melun*, brisé d'un bâton d'argent péri en barre; au 2 vairé d'argent et de gueules; au 3 d'argent, à 3 fasces contre-bretessées de gueules; au 4 de gueules, à 3 crampons d'or.

(2) Voyez l'état de ses services militaires dans le t. VII, p. 418 du *Dictionnaire historique des Généraux français*, publié, en 1823, par M. de Courcelles.

(3) Ce rameau portait pour brisure 3 merlettes de sable sur le chef.

(4) Cette branche portait : de Melun, le chef chargé d'un lion naissant de gueules.

(5) *La Borde-le-Vicomte,* actuellement *la Borde-au-Vicomte,* est une paroisse de 27 feux, située dans la Brie française, à 2 lieues trois quarts de Melun.

Comtesse de Sancerre, sa mère, à la charte par laquelle le vicomte Guillaume III, son frère aîné, confirma un don que Renaud de Melun, chanoine de Sens, frère de Jean, évêque de Poitiers, avait fait à l'abbaye de Saint-Jean du Jard. Jean de Melun fit, par le même acte, un don de 20 écus de revenu annuel à cette abbaye, et la confirma dans la possession des biens que ses religieux pouvaient avoir dans l'étendue de ses domaines. (*Cartulaire de Saint-Jean du Jard.*) Jean de Melun et Isabelle DE MONTIGNY, sa femme, partagèrent, au mois d'octobre 1280, les successions de Jean, seigneur de Montigny, et d'Isabelle, sa femme, père et mère d'Isabelle de Montigny, avec Hugues, seigneur de Montigny, en Dunois, frère de cette dame. (*Archives de Notre-Dame de Melun.*) La même année, Jean Ier de Melun confirma, avec Adam IV, son frère, vicomte de Melun, la donation de 20 livres de rente que leur mère avait faite à l'abbaye du Jard. Le 2 avril 1285, ces deux frères firent le partage de la vicomté de Melun et de toutes leurs terres de Brie. Jean eut pour sa part, outre la moitié de la vicomté et de ses appartenances, et la moitié des bois de Blandy, la terre seigneuriale de la Borde-le-Vicomte, 128 livres parisis en la vicomté de Melun, et un grand nombre de droits et de redevances féodales, enfin, ce que la vicomtesse de Melun, Comtesse de Sancerre, leur mère, avait acquis à Esprennes et à Poilly. Le vicomte Adam IV scella cet acte de partage de son sceau, semblable à celui du vicomte Guillaume III, frère aîné des copartageants. (*Archives du château de la Borde-le-Vicomte*; *Mémoires de Clairambault*, *carton vert*, *Bibliothèque du Roi.*) Par une charte du mois de juillet 1295, Jean de Melun, qualifié chevalier, sire d'Esprennes, amortit 20 arpents de bois que les religieux de l'abbaye de Barbeaux avaient acquis aux roches de Livry. Il vivait encore en 1296, avec Isabelle de Montigny, son épouse, et il était décédé en 1298. Leurs enfants furent :

DE MONTIGNY : d'azur, semé de fleurs de lys d'or; au lion naissant d'argent, lampassé et armé de gueules, brochant.

1°. Adam de Melun, chevalier, seigneur de la Borde et de Châteauvieux, époux d'Isabeau *de Meun*, et père de :

Isabeau de Melun, qui était en minorité en 1306;

2°. Jean de Melun, seigneur d'Esprennes, chanoine de Bourges en 1306, puis doyen de l'église d'Auxerre, en 1329 et 1333, décédé avant l'année 1352 (*Gallia. Christ.*, t. XII, col. 352);

3°. Simon Ier, qui a continué la descendance;

4°. Philippe de Melun, mentionné dans des actes de 1300 et 1306, comme père de :

Agnès de Melun, mineure aux mêmes époques;

5°. Jean de Melun, le jeune, rappelé comme défunt en 1306;

6°. Gilles de Melun, mort célibataire après 1328;

7°. Louis de Melun, seigneur de la Grange, en Brie, co-seigneur d'Esprennes et de la vicomté de Melun. Il est nommé dans le rôle des chevaliers bannerets qui se trouvèrent en l'ost (armée) de Wirenfosse, en 1339. Il vivait encore en 1342. Du mariage qu'il avait contracté avec Perrenelle, *aliàs* Pétronille *de Sailleville*, dame de Ronquerolles et de Sailleville, fille de Nivelon, chevalier, seigneur des mêmes terres, laquelle était veuve en 1349, sont provenues :

A. Marie de Melun, dame en partie de la vicomté de Melun, mineure en 1335. Elle fut mariée avec Jean *de la Tournelle*, chevalier, seigneur de la Villette, dont elle eut Jean de la Tournelle, écuyer d'honneur du roi, mort sans postérité avant le 10 janvier 1420;

B. Jeanne de Melun, femme de Guillaume *de Pomolin*, seigneur du Teil, en Brie. Elle est mentionnée, avec sa sœur, dans un titre de l'année 1373;

8°. Éléonore de Melun, religieuse en l'abbaye de Chelles, en 1301.

XII. Simon DE MELUN, Ier du nom, seigneur de la Borde-le-Vicomte et de la Chapelle-Gautier, co-seigneur de la vicomté de Melun, traita, conjointement avec Jean et Philippe de Melun, ses frères, le lundi avant la Nativité 1306, de leurs prétentions respectives sur les terres de Châtillon-sur-Loing, de Bailleul et de Concressault, comme héritiers de leur frère aîné, avec Adam IV, vicomte de Melun, leur oncle. Cet acte fut en même-temps la confirmation du partage des biens de Comtesse de Sancerre, qui avait été précédemment fait, en 1300, par feu Adam, leur frère aîné, avec le vicomte Adam IV, leur oncle, Jean de Bouville, valet (écuyer), et Marguerite de Beaumez, son épouse, (celle-ci, fille de Thibaud de Beaumez et de Marguerite de Nemours, fille de Gautier de Nemours et d'Éléonore de Melun.) Le mercredi après la fête de saint Marc, évangeliste, de la même année 1306, Simon de Melun et Jean, son frère, chanoine de Bourges, tant en leurs noms que pour leurs frères et leur sœur, et pour Isabeau, fille de feu Adam, leur frère aîné, et Agnès, fille de Philippe de Melun, aussi leur frère, seigneurs pour la moitié de la vicomté de Melun, amortirent en faveur de Thibaud de Châtillon, archidiacre de

Ponthieu, une pièce de terre d'environ deux arpents, avec une maison et un courtil, sis à Châtillon en la paroisse de Blandy, que Thibaud tenait en fief d'Adam, vicomte de Melun, leur oncle, et d'eux, sous la réserve de l'hommage de ces biens fonds. Le dimanche, veille de la Saint-Jean 1328, Simon, Jean, Gilles et Louis de Melun, frères, confirmèrent à l'abbaye de Barbeaux le legs qu'y avait fait Marguerite de Livry, veuve d'Adam du Metz, chevalier. (*Manuscrits de Clairambault*, MELUN, nouvelle série.) Simon vivait encore en 1533, suivant le cartulaire de Bouville. Il avait épousé Marie, probablement dame DE DANNEMOIS, de laquelle il laissa :

DE DANNEMOIS:

1°. Jean II, qui suit;

2°. Gilles de Melun, écuyer, qui donna au roi, le 19 juillet 1367, l'aveu de sa seigneurie de Dannemois, à lui obvenue par la succession de Simon de Melun, écuyer, son père, et de feu demoiselle Marie, sa mère. Il donna un autre aveu, le 29 juillet 1372, conjointement avec Jean de Melun, seigneur de la Borde-le-Vicomte, son frère aîné, pour la seigneurie d'Esprennes. Il mourut sans postérité;

Dans le même temps vivait :

Simon de Melun, l'un des écuyers de la compagnie de Gui le Baveux, laquelle fit montre à Breteuil le 12 avril 1277.

XIII. Jean DE MELUN, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte et de Courtery, terre qu'il acheta en 1333, passa, conjointement avec Louis de Melun, seigneur de la Grange, comme héritier de Jean de Melun, seigneur d'Esprennes, son oncle, un accord, au mois de septembre 1342, avec les religieux du Jard, au sujet des cens appartenants à cette abbaye. Jean II et Gilles, son frère, firent hommage au roi pour la seigneurie d'Esprennes, le 19 juillet 1367, et en fournirent l'aveu le 29 juillet 1372. Jean II avait déjà fourni le dénombrement de la terre de la Borde-le-Vicomte le 26 septembre 1366. (*Manuscrits de Clairambault*, et *Archives du royaume*, vol. Oter, série 1re, n° 141.) Jean de Melun, seigneur de la Borde, et Guillaume, archevêque de Sens, furent donnés en otage par le roi Charles V au roi de Navarre, avant le mois de juin 1391, pour la garantie du traité conclu entre ces princes. (*Manuscrits de Clairambault.*) Jean II de Melun est nom-

mé dans un aveu rendu au roi Charles VI, le 1er juin 1385, par Robert du Plessis, pour partie de la terre de Dannemois, tenant à Jean de Melun, chevalier, cousin de Robert de Dannemois, jadis seigneur de toute cette terre. (*Ch. des comptes, vol.* 131, *aux Archives du royaume.*) Jean de Melun avait épousé Isabeau DE GUERCHY. (Du Bouchet, *Histoire de la maison de Courtenay.*) De ce mariaga sont provenus :

DE GUERCHY : d'or, à 3 pals de gueules; au chef coupé d'or et de gueules.

1°. Jean III, dont l'article suit;

2°. Philippe de Melun, qui fut envoyé ambassadeur en Angleterre en 1393, par le roi Charles VI, pour négocier la paix avec cette puissance. Il est mentionné dans des actes de 1411, 1412 et 1414, et est mort sans postérité;

3°. Agnès de Melun, dame d'Esprennes en Brie, mariée avec Pierre *de Courtenay*, IIe du nom, seigneur de Champignelles, de Saint-Briçon, de Bleneau, etc., fils aîné de Jean de Courtenay, IIe du nom, seigneur des mêmes terres, et de Marguerite de Saint-Verain, dame de Bleneau. Elle était veuve en 1395 et vivait encore en 1415.

XIV. Jean DE MELUN, IIIe du nom, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, de Dannemois, de Courtery et de Vienne, dont il fit hommage au roi le 5 janvier 1383, puis, le 2 juin 1400, pour la seigneurie de la Borde, donna quittance, les 28 mars 1411 et 4 juin 1412, à Jean de Pressy, trésorier des guerres, de deux sommes de 550 livres et de 675 livres, pour les appointements de lui, chevalier-bachelier, d'un autre chevalier-bachelier, de 28 écuyers et de dix archers de sa compagnie (1). Il fut pourvu, le 4 novembre 1415, de l'office de maître enquêteur des eaux et forêts de France, Champagne et Brie, et il a cette qualité et celle de Chambellan du roi dans un titre de l'abbaye de Ferrières du 2 mai 1416. Il donna quittance, le 6 mai 1418, à Guiot du Vivier, valet de chambre du roi et commis par S. M. au gouvernement de la recette de Paris, de la somme de 40 livres parisis pour les appointements de son office de maître enquêteur des eaux et forêts. Il fit hommage

---

(1) Ces deux quittances originales sont scellées de son sceau, où sont figurés 7 besants 3, 3 et 1, avec un chef chargé d'un lion naissant. Cimier : un vol. Légende: *scel Jehan de Meleun.* Les mêmes armes sont attachées à des quittances de Philippe de Melun et de Charles de Melun, grand-maître de France. Cimier : un taureau issant. (*Manus. de Clairambault*, MELUN, nouvelle série.)

au roi, le 10 janvier 1420, pour la sixième partie de la vicomté de Melun, qui lui était échue par le décès de Jean de la Tournelle, son cousin, issu de germain paternel, fils de Jean de la Tournelle et de Marie de Melun. (*Anciens hommages*, cotte 2699, et 82 vol. du *dépôt des fiefs*, cotte 264.) Il avait épousé, par contrat du 21 janvier 1388, Isabelle de Savoisy, dame du Buignon, et de la huitième partie d'Esgligny-sur-Seine, *aliàs* la Motte-Saint-Florentin, *dite* la Borde, fille de Philippe de Savoisy, chevalier, seigneur de Seignelay et des mêmes terres, conseiller et chambellan du roi, souverain maître d'hôtel de la reine Isabeau de Bavière, et de Marie de Duisy. Ce mariage se fit avec l'agrément du roi Charles VI, qui donna 2000 livres pour les frais de noces. Jean de Melun eut, du chef de sa femme, la terre du Buignon, en Gâtinais, avec la huitième partie de la seigneurie d'Esgligny-sur-Seine, en Brie, consistant en une maison nommée *Saint-Florentin*, et ses dépendances. Il en rendit hommage à Geoffroi de Sergines, chevalier, et à Jean de Noelz, écuyer, époux d'Anastasie du Plessis, dame des Bordes-lès-Compigny, et il reçut l'hommage que lui rendit Pierre de Courlaon, bailli d'Isle, pour MM. les enfants de Nevers, à cause du fief *de Chantecler*, relevant de son hôtel et maison de Saint-Florentin, suivant la déclaration de cette dernière terre, jointe aux lettres de confiscation de plusieurs autres seigneuries, faite en 1422, sur Philippe de Melun, son fils aîné (les successions de Jean de Melun et d'Isabelle de Savoisy étant alors indivises), à cause de son fidèle attachement aux rois Charles VI et Charles VII, par Henri VI, roi d'Angleterre. Jean III de Melun fut père de :

De Savoisy : d'or, à 3 chevrons de gueules ; à la bordure engrêlée du même.

1°. Philippe de Melun, chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, chambellan du roi, successivement gouverneur de Brie, de la grosse tour de Bourges et de la Bastille, à Paris, père de Charles de Melun, baron des Landes, grand-maître de France, décapité en 1468, frère aîné de Louis de Melun, évêque de Meaux en 1474, mort le 13 mai 1483, lequel a continué la branche des *seigneurs* de la Borde-le-Vicomte, de Nantouillet, de Normanville, de Lumigny, *barons* de Landes, etc., éteinte peu avant l'année 1592, après s'être alliée aux maisons *de Champagne-la-Suze, de la Chapelle-Rainsoin, de Courcelles-Saint-Liébault, de Lure, de Maillé-Brézé, de Mailloc, de Montmorency, de Nantouillet, de la Place, de la Rochefoucauld, de Saint-Germain, Sanguin de Boisemont, de Torsay, de Vandières et de Vieux-Pont.*

2°. Louis de Melun, archevêque de Sens en 1433, mort le 9 septembre 1474, et inhumé dans sa cathédrale;

3°. Guillaume de Melun, seigneur du Metz et du Buignon, mort vers 1445, laissant de Marie *de Courcelles*, qu'il avait épousée en 1438, fille de Jean de Courcelles, seigneur de Saint-Liébault, et de Jeanne de Fontenay, un fils unique :

Louis de Melun, chanoine et grand archidiacre de Sens, qui vendit la terre du Buignon à Morelet du Museau le 26 mars 1500. On verra dans la suite qu'*Antoine de Melun* la racheta de celui-ci à titre de retrait. Louis de Melun fit son testament le 15 décembre 1509, nomma pour ses héritiers les seigneurs de Saint-Liébault et de Courtery, et légua la somme de 300 livres aux enfants du seigneur de *la Louptière* (Antoine de Melun), somme à déduire sur une plus forte que ce seigneur lui devait par contrat;

4°. Charles de Melun, seigneur de la VICOMTÉ DE MELUN en partie et de Bourron, bailli de Melun en 1436, puis capitaine (gouverneur) du château d'Usson en Auvergne. Le roi Louis XI lui fit trancher la tête à Loches, en 1468, pour avoir laissé évader Antoine de Château-Neuf, seigneur du Lau, prisonnier d'état. Il laissa un fils et deux filles :

A. Antoine de Melun, chevalier, seigneur de la VICOMTÉ DE MELUN (1) et de Bouron, établi bailli de Melun en 1462, épousa Catherine *de Jouffroy*, nièce du cardinal de ce nom, évêque d'Alby. (*Man. de D. Villevieille, à la Bibliothèque du Roi.*) Il mourut en 1487;

B. Marie de Melun, épouse de Philippe *de Chamigny*, seigneur de Sautour;

C. Jeanne de Melun, femme de Renaud *des Champs*, seigneur d'Olizy. (*Nobil. de Champagne*, maison des Champs de Marcilly.);

5°. Louis de Melun, auteur de la branche des *seigneurs* D'ESCLIGNY-SUR-SEINE en partie, DE LA LOUPTIÈRE et DU BUIGNON, rapportée ci-après;

6°. Jean de Melun (2), auteur du rameau des *seigneurs* DE COURTERY, allié aux maisons *du Fouilloux, Bonnet de la Chapelle-Bertrand, de Roarthais* et *d'Escoubleau-Sourdis*, où sont passés tous les biens de ce rameau après 1565;

---

(1) C'est à cause de cette partie de la vicomté de Melun, acquise l'an 1552, par Gui Arbaleste, président à la chambre des comptes, que les descendants de ce magistrat se sont qualifiés *vicomtes de Melun*. Cette famille possédait encore, par acquisition de 1497, la seigneurie de la Borde-le-Vicomte.

(2) Ce Jean de Melun, écuyer d'écurie du roi, mourut le 22 juin 1467, et fut inhumé dans le chœur des cordeliers de Sens; et sur sa tombe était gravé l'écusson de ses armoiries, chargées d'un lion naissant sur le chef. (Tome VII du *Recueil de Gaignières*, cab. des estampes à la Bibliothèque du Roi.)

7°. Pregente de Melun, mariée, le 8 mai 1435, avec Pierre *de Courcelles*, seigneur de Saint-Liébault, fut dame d'honneur de la reine Marie d'Anjou.

8°. Jeanne de Melun, sœur de *Louis de Melun*, *capitaine de Coulommiers*, abbesse de Jouarre en 1440. (*Histoire de l'église de Meaux*, par dom Duplessis, t. I, p. 593.)

SEIGNEURS D'ESGLIGNY-SUR-SEINE, DE LA LOUPTIÈRE ET DU BUIGNON. (1)

XV. Louis DE MELUN, IIe du nom, écuyer, échanson de la duchesse d'Anjou en 1444*, (*Etat des maisons des reines et princesses de France*, p. 678), et capitaine (gouverneur) de Coulommiers, fut seigneur de la huitième partie d'Esgligny-sur-Seine, en Brie (2),

---

(1) Cette branche a conservé la brisure d'un lion naissant de gueules sur le chef de ses armes, adoptée par les seigneurs de la Borde-le-Vicomte, ses auteurs, jusqu'en 1739, époque à laquelle elle a repris les armes pleines de Melun, par suite de l'extinction de la dernière branche aînée.

* Précédemment, Louis de Melun était écuyer de Charles d'Anjou, comte du Maine, frère de la reine Marie d'Anjou, en même temps que Jean de Beauvau, Thibaut de Laval, Germain Chabot, etc. (*Etat des maisons des reines et princesses de France*, manuscrit in-fol. aux archives de M. de Courcelles, p. 677.)

(2) Les erreurs commises par quelques généalogistes, qui, tels que Moréri, ont traité la jonction des seigneurs du Buignon et de Brumetz avec la branche des seigneurs de la Borde-le-Vicomte, viennent en partie de ce qu'ils n'ont pas su distinguer en quoi consistait le fief de la Motte-Saint-Florentin, vulgairement appelé la Borde, sis à Esgligny-sur-Seine, qui donnait lieu à ses possesseurs de s'intituler seigneurs d'Esgligny : ils ont confondu et compris sous cette qualification, prise successivement par Jean et Philippe de Melun père et fils, toute la seigneurie d'Esgligny, dont une partie (la Motte-Saint-Florentin, dite la Borde), serait restée à Philippe de Melun, qui l'aurait transmise à sa postérité, lorsque l'autre partie, sous la simple dénomination d'Esgligny, échut à Louis de Melun par le partage de 1447, tandis qu'il est prouvé par une foule de titres que ces deux frères, Jean leur père, et Philippe de Savoisy, leur aïeul maternel, ne possédèrent jamais que la huitième partie de la seigneurie d'Esgligny, formée par le *fief* de la *Motte Saint-Florentin*, vulgairement appelé *la Borde*.

Les sept autres parties de la seigneurie d'Esgligny appartenaient, dès le quatorzième siècle, à Philibert de Saulx, chanoine de l'église de Notre-Dame de Paris, qui les vendit, par acte du 26 janvier 1402, à Alexandre le Boursier, receveur des aides. Jeanne et Perette le Boursier, héritières de Girard le Boursier, leur père, et de Jean le Boursier, leur oncle, tous deux probablement fils d'Alexandre, vendirent, par acte du 24 mai 1476, ces sept huitièmes d'Esgligny à Jean Gaudete, conseiller du roi. Cette vente fait une mention expresse de l'autre huitième,

(la Motte-Saint-Florentin, dite *la Borde*), de la terre de Grez en Gâtinais, et du fief de Chantecler, paroisse de Vimpel, par le partage qu'il fit avec ses frères le 6 juin 1447 (*Original*). On n'a aucun titre qui fasse connaître sa femme. Une ancienne généalogie manuscrite (*Bibliothèque du Roi*, cartons verts, MELUN, nouvelle série), lui donne pour épouse Rénée D'ANGLURE. Quoi qu'il en soit, il fut père d'un fils légitime, comme on le verra ci-après. Louis de Melun eut aussi de *Catherine de Caillac* ou Caillart, *domicellæ*, sa maîtresse, un fils naturel, nommé Jean de Melun, qui, à cause de ses services militaires *et de la pureté de ses mœurs*, fut légitimé et rendu habile à succéder à ses père et mère, parents et amis, par testament et *ab intestat*, pourvu que ce fût de leur propre volonté et consentement, et que personne n'eût déjà des droits acquis sur leurs successions, par lettres du roi Charles VII, données à Tours au mois de février 1457 (*v. st.*), et non 1465, comme le dit l'auteur de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, t. V, p. 223. Ces lettres ne disent point que Louis fut libre (*solutus*), comme il était d'usage de l'exprimer : mais elles énoncent clairement que Jean, légitimé, n'avait point d'enfants, par ces mots : *si quos in futurum habeat*. Louis de Melun fit son testament à Châtellerault, le 23 février 1467. (*v. st.*) Par cet acte, qui est original, il demanda à être inhumé dans l'église de Saint-Jean-Baptiste de cette ville, s'il y mourait, ou en l'abbaye du Jard, sépulture de ses ancêtres, s'il mourait en Brie; institua ses exécuteurs testamentaires *son frère, Philippe de Melun* chevalier, seigneur de la Borde-le-Vicomte, et *Jean de Melun*, son fils naturel légitimé; « et pour ce que, à ma requeste et de mon consentement, dit-il, » ledit Jehan de Melun, mon fils naturel, a esté légitimé par le » roy, je, en tant que besoin et mestier est, par cestuy présent mon

D'ANGLURE : d'or, semé de grillets d'argent, soutenus de croissants de gueules.

---

consistant en une maison appelée Saint-Florentin, sise à Esgligny, appartenante *aux hoirs de feu mons. de la Borde*, et en d'autres objets, notamment *une taille abonnée 34 livres, en quoi le dit seigneur de la Borde prenait la huitième partie à cause de la dite maison de Saint-Florentin.*

La terre *d'Esgligny-sur-Seine* est située dans la Brie française, à une lieue de Bray-sur-Seine, et deux lieues et demie de Montereau-Faut-Yonne : elle comprenait 76 feux. *La Borde-Saint-Florentin* est actuellement une ferme de cette commune.

» testament ay ladite légitimation omologuée, approuvée, con-
» sentie et ratiffiée, et icelluy mon fils ay voulu, consenty et dé-
» clairé, vieulx consens et déclaire mon fils naturel et légitimé, et
» icelluy vieulx et consens qu'il recueille ma totale succession
» comme mon vray fils et héritier. »

Ce testament, dans lequel le testateur ne rappèle ni femme ni enfant légitime, a pu faire naître l'idée qu'il n'avait ni l'un ni l'autre : mais le silence de Louis à leur égard n'a rien d'extraordinaire, si, comme le pense un savant jurisconsulte (1), il n'a eu

---

(1) M. la Calprade, ancien avocat, à cette époque, membre du conseil de monseigneur le prince de Condé, et président des conseils de monseigneur le duc de Bourbon et de madame la princesse de Condé. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à M. le vicomte de Melun :

« Monsieur le vicomte,

» Je ne vois rien dans le testament de Louis de Melun qui annonce l'intention » de déshériter Antoine, son fils légitime.

» Je vois seulement qu'il a voulu transmettre à Jean tout ce que la loi lui per- » mettait de lui donner.

» Si j'ai dit dans ma consultation (du 11 février 1818) * que la volonté du » prince faisait taire celle de la loi, je ne l'ai dit, ni pu dire que dans le seul cas » de concours d'enfants légitimes.

» Les droits de l'enfant légitime ont toujours été indépendants des droits que » la légitimation par le prince accordait aux bâtards.

» Louis savait donc que, d'après la coutume de Meaux et la jurisprudence » constante, Antoine, son fils légitime, serait saisi à sa mort de sa succession, et » qu'il en conserverait au moins la moitié, malgré toutes les dispositions qu'il » pourrait faire en faveur de Jean, légitimé.

» Ce dernier reconnut ce principe, puisqu'au lieu de réclamer contre Antoine » la restitution de la totalité de l'hérédité, il ne lui en demanda que la moitié.

» La circonstance qu'Antoine n'est pas nommé dans le testament de Louis n'an- » nonce donc pas son exhérédation.

» Elle annonce seulement que Louis savait que ce fils légitime aurait des droits

* Par cette consultation, trop étendue pour être rapportée ici, M. Lacalprade établit d'une manière invincible, d'après l'article 40 de la coutume de Meaux et la jurisprudence qui régissait au quinzième siècle son territoire, qu'en admettant que Louis de Melun eût institué Jean, légitimé, son héritier universel, Antoine de Melun, qu'on voit à sa mort saisi de sa succession, et qui ensuite en conserva l'entière possession, malgré l'attaque de Jean, était et ne pouvait être que son successeur légitime.

d'autre intention que de ratifier les lettres de légitimation de Jean, et de confirmer à ce fils légitimé les droits d'héritier que ces mêmes lettres lui donnaient dans sa succession. Au reste, qu'elle qu'ait été l'intention de Louis de Melun, et quoiqu'aucun acte connu ne désigne textuellement son fils légitime, il sera facile de prouver, non par de simples raisonnements ni des probabilités, mais par des faits constants appuyés sur une foule d'actes originaux, et à l'abri de toute critique, qu'il en avait un, et que ce fils légitime fut Antoine de Melun, auteur certain de la branche des seigneurs du Buignon et de Brumetz.

En effet, nonobstant le testament de Louis de Melun, et immédiatement après sa mort, c'est-à-dire au plus tard en 1472, on voit Antoine de Melun en possession de la huitième partie de la terre seigneuriale d'Esgligny, *aliàs* la Motte-Saint-Florentin, vulgairement appelée la Borde, et du fief de Chanteclcr, possédés par Louis, et sans doute en vertu de cet axiome *le mort saisit le vif.* Cette possession qui ne pouvait résulter que de la paternité

»sur sa succession, et qu'il entendait transmettre à Jean tout ce qu'il avait de »disponible.

»Il voyait après lui, dans les mains d'Antoine, les droits que la coutume locale »et la jurisprudence lui assuraient, et il donnait à Jean tout ce dont la disposi»tion lui était permise.

»Mais ce qui, dans l'objet de la filiation, paraît décisif, c'est qu'il est prouvé »qu'Antoine fut saisi de la totalité de la succession à la mort de Louis, qu'il jouit »paisiblement plusieurs années de la totalité de cette succession, et qu'attaqué »ensuite par Jean, il ne le fut qu'en partage et par moitié de la succession in»divise.

»Or, si Jean, déclaré capable de succéder par testament et *ab intestat* par le res»crit du prince, et joignant à ce rescrit la volonté testamentaire de son père, ne »réclama que la moitié, il reconnut donc et il se trouva établi qu'Antoine avait »un titre pour conserver l'autre moitié.

»Mais ce titre ne pouvait être que celui de fils légitime de Louis.

»Il est donc prouvé, par voie de conséquence forcée, que cet Antoine était »réellement fils de Louis.

»Si les preuves écrites qui annoncent cette conséquence forcée, remontent à »une époque extrêmement reculée; cette circonstance ajoute à l'autorité de »cette preuve, qui fut toujours admise dans l'ordre généalogique, comme elle »l'est dans l'ordre judiciaire.

»J'ai l'honneur d'être, etc., (Signé) LACALPRADE. Paris, ce 22 mars 1821.»

légitime de Louis, à l'égard d'Antoine, est clairement prouvée par une déclaration faite, le 9 août 1490, (sans la participation d'Antoine), par « un Simon Loré, *dit* Nivelet, son ancien receveur » et procureur pour ses terres et hostels de la Motte-Saint-Florentin, *dits* la Borde, situés à Esgligny-sur-Seine, et de Chantecler » près Vimpelles, depuis dix-huit ans environ, (c'est-à-dire depuis 1472). Loré ajoute qu'en cette qualité il avait obtenu, treize » ans auparavant, de Jean Gaudette, (se prétendant) seigneur » haut justicier d'Esgligny, des lettres de souffrance pour jouir desdits terres et hostels, jusqu'au retour dudit Antoine, *qui estoit à* » *la guerre.* » (1)

Cette prise de possession de la part d'Antoine de Melun, des terres qui formaient l'hérédité de Louis, au préjudice de Jean, *fils naturel légitimé* et *institué héritier*, donna lieu, entre Antoine et Jean, à un procès au Châtelet de Paris, qui fut terminé par une transaction passée entre eux, le 15 février 1481 (2), représentée en original et dont voici l'extrait;

Entre *noble homme Jehan, bastard de Melun, écuyer, et noble homme Antoine de Melun, écuyer.*

Au sujet de la demande au pétitoire formée au Châtelet de Paris, par ledit *Jehan, de la moitié par indivis des fiefs, terres et seigneuries de la Mothe-Saint-Florentin assis à Esgligny et Chantecler, en la châtellenie de Bray-sur-Seine, avec restitution des arrerages et fruits d'icelles moitiés de tout le temps passé.*

« Les parties, *pour nourrir paix et amour entr'elles*, passèrent cette transaction, par laquelle *Jehan céda, transporta et délaissa audit Antoine tout son droit de propriété, noms, raisons et actions sur lesdites terres, fiefs et seigneuries*, moyennant la somme de

(1) On a dit, dans une note précédente, que Jean Gaudette avait acquis les sept huitièmes de la terre d'Esgligny-sur-Seine, sur lesquels il avait la justice haute, moyenne et basse. Il tenta d'usurper la haute justice sur le dernier huitième appartenant à Antoine de Melun, pendant que celui-ci était à la guerre; en conséquence, il fit saisir ses revenus. Antoine, hors d'état, par son absence, de soutenir ses droits, s'était soumis à lui demander des lettres de souffrance, qu'il avait obtenues en 1477 : mais, à son retour, il *besogna*, comme dit la déclaration du 9 août 1490, et rentra dans ses droits.

(2) Cette transaction est rapportée à la fin de la généalogie.

quatre-vingt-escus d'or du coing du Roi, et donna quittance de cette somme le 2 novembre 1482. »

On le demande maintenant : cette transaction et la déclaration du 9 août 1490, ne prouvent-elles pas jusqu'à l'évidence qu'Antoine de Melun était fils légitime de Louis? Ne suppléent-elles pas complètement au défaut d'actes qui qualifient textuellement Antoine fils de Louis? Cette transaction n'est-elle pas de la part de Jean, bâtard légitimé, la reconnaissance la plus formelle de la paternité légitime de Louis à l'égard d'Antoine, auquel il se voit contraint, à raison de cette paternité, d'abandonner la succession de Louis, malgré le testament fait en sa faveur par ce dernier? Peut-on rien opposer à cette preuve?

Cette question de droit nous ayant paru victorieusement décidée par le jurisconsulte dont le jugement a été rapporté d'autre part, et par M. Chérin, en son *Mémoire généalogique de la maison de Melun*, déposé à la Bibliothèque du Roi, (*cartons verts*, nouvelle série), dont nous avons extrait les passages qui précèdent, et ceux qui vont suivre (1), nous passerons immédiatement au degré d'Antoine, fils de Louis.

---

(1) L'importance de cette question ne nous permettant pas de nous restreindre à une simple analyse des arguments qui l'ont décidée, nous avons cru devoir les rapporter ici en note, afin que l'ordre généalogique ne se trouve pas interrompu par ces développements. Nous suivons littéralement le mémoire de M. Chérin.

« Après avoir prouvé d'une manière incontestable qu'Antoine de Melun est » fils légitime de Louis, passons à toutes les suppositions déjà faites et à celles que » l'on pourrait encore faire, contre l'authenticité de cette filiation : elles viendront » toutes échouer devant les actes déjà cités et ceux qui vont l'être ci-après.

» On a supposé que Jean, fils naturel légitimé de Louis, pouvait avoir eu deux » fils, l'un légitime qui était Antoine, et l'autre bâtard, aussi nommé Jean, et on a » tiré cette conséquence que la transaction du 15 février 1481 concernait ce der» nier Jean.

» Puisqu'il s'agissait de suppositions, il fallait d'abord supposer que Louis de » Melun et Jean, son fils naturel légitimé, étaient morts presque en même temps : » autrement, Antoine n'aurait pu se mettre en possession de l'hérédité de Louis, du » vivant de Jean, son père supposé. Il fallait encore supposer que le Jean légitimé » avait fait des dispositions testamentaires en faveur du second Jean, son bâtard, » et que ces dispositions avaient donné lieu à la demande au pétitoire, formée par

XVI. Antoine de Melun, écuyer, fils légitime de Louis de Melun, écuyer, seigneur de la huitième partie d'Esgligny-sur-Seine,

---

» ce second Jean, de la moitié par indivis de la terre de la Mothe-Saint-Florentin » et du fief de Chantecler, et terminée par la transaction du 15 février 1481 *.

» On va voir que toutes ces suppositions n'ont pas le moindre fondement.

» En effet, indépendamment de la prise de possession de ces deux terres par Antoine de Melun, immédiatement après la mort de Louis de Melun, et qui fut le » sujet du procès terminé par la transaction de 1481, citée par l'auteur de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, à l'article de Jean, fils naturel de Louis, » il est prouvé, par deux actes originaux qu'on citera dans la suite, qu'Antoine de Melun naquit vers 1452, ou au plus tard en 1453 **, et il est également » prouvé que cinq ou six ans après cette dernière époque, c'est-à-dire, lors des lettres de légitimation accordées en 1457 (*v. st.*) à Jean, fils naturel de Louis, Jean » n'avait pas encore d'enfants ***. Donc Antoine n'était pas fils de Jean légitimé.

» Il est encore prouvé que ce second Jean, bâtard de Melun, n'était point fils » de Jean, fils naturel légitimé de Louis, mais bien de Jean de Melun, IIe du » nom, seigneur d'Antoing et d'Épinoy, chambellan du roi, et de Jeanne de la » Raisselle, sa maîtresse, et que ce second Jean fut lui-même légitimé du vivant » de son père, par lettres du mois de novembre 1483, comme on peut le voir dans » le t. V de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne, p. 230.

» Supposera-t-on maintenant qu'Antoine de Melun, auteur de la branche du » Buignon et de Brumetz, est le même sujet qu'un Antoine de Melun, fils de » Charles, décapité à Loches en 1468, ou enfin que le premier était neveu de » Louis, testateur, et non son fils légitime? Cette supposition n'est pas mieux » fondée que les premières, comme on en peut juger par les raisons suivantes :

» 1°. Antoine de Melun, fils de Charles décapité, fut pourvu, par lettres de » 1462, de la charge de bailli de Melun, ce qui suppose nécessairement qu'il » était d'âge habile à posséder une charge de cette importance, surtout à l'épo-

* Suivant l'art. 26 de la coutume de Meaux, un testateur ne pouvait disposer que du tiers de ses propres; et même cette faculté ne pouvait être exercée à l'égard d'un bâtard non légitimé, qui, dans aucun cas, n'était apte qu'à recevoir des aliments.

** La transaction du 15 février 1481, dans laquelle Antoine de Melun agit comme majeur de 25 ans, suffirait pour établir que sa naissance fut antérieure à la légitimation de Jean.

*** Voici les termes des lettres de légitimation, qui ne laissent aucun doute à cet égard : « *Quod que etiam sui liberi, si quos in futurum habeat, totaque ejus » posteritas de legitimo matrimonio procreanda in bonis suis quibuscumque eidem jure » hereditario succedat et succedere valeat.* »

nommée la Motte-Saint-Florentin, et vulgairement la Borde, et de Chantecler, devint seigneur des mêmes terres après la mort de son père. Il naquit vers 1452, ou au plus tard en 1453, et fut élevé dans la maison en qualité *de serviteur*, (suivant l'usage d'alors), de Charles de Melun, grand-maître de France, son cousin-germain. C'est ce qu'on apprend d'un procès-verbal d'interrogatoire, qui a eu lieu lors du procès fait à Charles de Melun, et à la suite duquel il eut la tête tranchée, dans la place du marché d'Andely, le 20 août 1468, dans lequel procès-verbal Antoine de Melun est dit *son cousin* et *serviteur*. (Bibliothèque du Roi, *Manus. de Bethune*, coté 8458, et *Manuscrit* coté CLXXVII). Antoine servait, en 1473 et

---

»que dont il s'agit, tandis qu'Antoine de Melun, auteur de la branche actuelle de »cette maison, n'avait alors que dix à onze ans au plus.

»2°. Antoine, fils de Charles décapité, mourut en 1487, suivant le P. Anselme (*ibid.*, p. 243), et Antoine, fils de Louis, vécut jusqu'en 1532, ainsi qu'il »est prouvé par deux actes originaux.

»3°. Antoine de Melun, auteur de la branche actuelle, n'était pas neveu de »Louis; car cette qualité ne lui eût pas suffi pour recueillir la succession entière »de Louis, au partage de laquelle il n'eût dû être appelé, que conjointement avec »les frères et neveux du même Louis, qui existaient alors en grand nombre. »Concluons donc, et disons : Si Antoine recueillit la succession entière de »Louis de Melun, sans le concours d'aucun des héritiers collatéraux, frères ou »neveux de Louis, il n'était pas son neveu, mais son fils légitime.

»S'il fit taire les dispositions du testament fait à son préjudice par Louis, en fa»veur de son fils naturel légitimé, et l'action intentée par ce fils légitimé, An»toine de Melun était nécessairement fils légitime de Louis de Melun.

»Après avoir établi avec la dernière évidence la postérité légitime de Louis de »Melun, seigneur de la Motte-Saint-Florentin, vulgairement appelée la Borde, à »l'égard d'Antoine de Melun, son fils, auteur de la branche des seigneurs du Bui»gnon et de Brumetz, nous allons continuer l'historique de cette branche pour »servir de complément à la généalogie de la maison de Melun, insérée dans le »t. V de l'Histoire des Grands-Officiers de la Couronne.

»Nous ne nous attacherons pas à réfuter toutes les généalogies qui, jusqu'à pré»sent, ont été débitées, soit par Moréri, soit par d'autres auteurs, touchant l'ori»gine de cette branche, parce que ces auteurs, au lieu de chercher à éclaircir la »difficulté que nous venons de traiter, au sujet de la paternité de Louis de Melun »à l'égard d'Antoine son fils, ont préféré s'égarer dans les suppositions les plus »absurdes, et absolument contraires à la vérité démontrée par les titres.

»Nous n'ajouterons qu'une dernière observation, c'est que la branche des sei»gneurs du Buignon et de Brumetz s'est constamment montrée digne de sa haute

1475, en qualité d'homme d'armes, dans la compagnie d'ordonnances du Roi, commandée par Charles d'Amboise, seigneur de Chaumont. Immédiatement après la mort de Louis, son père, c'est-à-dire au plus tard en 1472, Antoine de Melun se mit en possession de son hérédité, nonobstant le testament de Louis en faveur de Jean de Melun, son fils naturel légitimé (1). Cette prise de possession fut troublée par la demande au petitoire formée au Châtelet de Paris, par Jean de Melun : mais, après avoir plaidé sans succès pendant quelques années, Jean fut contraint de se désister de toutes ses prétentions reconnut la légitimité d'Antoine, et renonça entièrement à tous ses droits testamentaires par la transaction du 15 février 1481, citée plus haut, moyennant quatre-vingts écus d'or du coin du Roi, dont Antoine lui garantit le paiement. Celui-ci jouit paisiblement de la Motte-Saint-Florentin et du fief de Chantecler, jusqu'au 19 novembre 1486 (2), époque à laquelle il échangea ces seuls biens paternels, avec Gilles de Noyen, son peau-père, pour les seigneuries de la Louptière-des-Bordes et de Vauregnier, situées près de Trainel, en Champagne (3). Antoine de Melun fit hommage, le 23 novembre 1486, à Jean du Fou, seigneur du Plessis-Gasteblé, de la terre et seigneurie de la Louptière. Il rendit

---

» origine. Les sujets qui forment la chaîne des aïeux du vicomte de Melun se sont » constamment dévoués au service des armes ; plusieurs ont signalé leur valeur » par des actions éclatantes, et sont parvenus aux premiers grades dans les armées, » ou ont occupé des places de considération. Les alliances qu'ils ont contractées » sont toutes nobles, et la plupart même sont de noms distingués parmi la meilleu» re noblesse du royaume; enfin ils ont toujours porté les armes de Melun, brisées » d'un lion naissant sur le chef, telles que les portaient les seigneurs de la Borde» le-Vicomte, desquels ils descendent. »

Suit la filiation reprise au degré d'Antoine de Melun, fils de Louis.

(1) Ce sont eux qu'on voit qualifier les *hoirs de M. de la Borde* dans l'acte de vente des sept huitièmes de la terre d'Esgligny, du 24 mai 1476, cité dans une note précédente.

(2) Antoine de Melun avait obtenu, le 10 février 1484, des lettres royaux pour poursuivre un nommé Guillaume le Bel, habitant d'Esgligny, qui l'avait troublé dans la possession du droit de pêche, à lui appartenant en la Noue des Eschelles (bras de la Seine), dépendant de la seigneurie de la Motte-Saint-Florentin, et dont il jouissait, tant par lui que par ses prédécesseurs, de temps immémorial. (Compulsoire du 12 octobre 1490.)

(3) Ce contrat d'échange est rapporté aux *Preuves*, à la fin de la généalogie.

hommage au roi, le 4 mai 1501, pour la moitié de la terre de Dannemois, qu'il possédait du chef de sa femme. Peu avant le 13 mars 1506, il fit, sur Morelet du Museau, notaire et secrétaire du Roi, le rachat de la terre et seigneurie du Buignon (1), que celui-ci avait acquise, le 16 mars 1500, de Louis de Melun, seigneur du Metz-lès-Melun, grand-archidiacre de Sens, cousin-germain d'Antoine, et celui-ci en rendit hommage ledit jour 15 mars 1506 (2) à Pierre, seigneur d'Esgreville. On lui voit posséder ensuite plusieurs autres fiefs et seigneuries, tels que les Hayes, Pierre-Aiguë, Savigny en Gâtinais, et Courtery, en Brie. En 1508, il assista à la rédaction de la coutume de Melun. Il est nommé sous la seule qualité de seigneur de la Louptière (*dominus temporalis de Lupatoria*), dans le testament du même Louis de Melun, grand archidiacre de Sens, du 30 septembre 1509, par lequel le testateur légua au seigneur de Saint-Liébaud et à Louis de Melun, seigneur de Courtery, et par égales portions, le montant d'une obligation qu'Antoine de Melun, seigneur de la Louptière, avait consentie au profit du testateur, défalcation faite, (est-il dit), d'une somme de 300 livres à la décharge des enfants du même Antoine, parce que, ajoute le testateur, il avait été parain de l'un de ces enfants. Ce legs est mentionné dans deux autres actes, notamment dans une quittance originale du 16 octobre 1518, donnée à Antoine de Melun par Jean, son fils, de sa portion dans ce legs. Antoine de Melun passa encore divers actes les 13 novembre 1511, 1er avril 1516, 8 et 16 mai 1521 et 6 septembre 1532. Il mourut octogénaire au château du Buignon, en 1532 ou 1533, suivant deux actes originaux très-précieux, en ce qu'ils servent à constater l'époque de sa naissance : l'un est une procuration passée après sa mort, le 6 novembre 1533, par Colombe de Melun, sa

(1) L'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne* fait mention de ce rachat à l'article de Louis de MELUN, grand archidiacre de Sens, et l'on trouvera aux *Preuves*, à la fin de cette généalogie, un acte qui rappelle cette acquisition.

(2) Antoine de Melun, seigneur de Dannemois en 1506, est nommé dans le catalogue par ordre chronologique de plusieurs seigneurs et dames illustres de la maison de Melun, donné par Sébastien Rouillard à la suite de son *Histoire de la ville de Melun*, Paris, 1618, p. 675.

Plusieurs des descendants d'Antoine sont aussi nommés dans ce catalogue sous les années 1555, 1560 et 1627.

fille, issue de son premier mariage, et l'autre, des lettres de chancellerie, obtenues le 7 juillet 1535, par Louis de Melun, son fils, à l'effet *d'informer contre les voies de fait et hommicides commis contre lui Antoine et Gauchère de Coutes, sa femme, ledit Louis, leur fils, leurs serviteurs et officiers, desquels cas,* (est-il dit), *il n'avoit été fait encore aucune information, au moyen de ce que ledit Antoine, défunt, étoit impotent de ses membres, âgé de quatre-vingts ans ou environ, et puis naguères il étoit allé de vie à trépas.* Antoine avait formé deux belles alliances. Il avait épousé 1° Anne ou Agnès DE NOYEN (1), fille de noble seigneur messire Gilles de Noyen, chevalier, seigneur de la Louptière-des-Bordes, conseiller et chambellan du roi, et de Jeanne ou Jeannette Roland : elle apporta en dot les forêt, rivière, prés et droits seigneuriaux de Noyen-sur-Seine, (terre qui avait appartenu à Miles de Bourbon, chevalier, seigneur de Saligny), avec la somme de 260 livres tournois, indépendamment de ce qui pourrait lui revenir en partage avec les autres enfants de ses père et mère; 2°, par contrat du 26 janvier 1500 (*v. st.*), noble damoiselle Gauchère DE COUTES (2), dame de Dannemois en partie, veuve de Renaud de Beaumont, écuyer, seigneur du Boulay, et fille de Jean de Coutes, écuyer, seigneur de Pavant, de Nesle-la-Gilberde, etc. (d'une ancienne maison du pays Chartrain, déjà alliée à celle de Melun, avant 1360), et d'Antoinette de Launoy ou Launay, dame de Dannemois en partie. Parmi les seigneurs qui assistèrent à ce contrat, on remarque Georges de Savoisy, écuyer, seigneur de Vellins, parent d'Antoine de Melun. Celui-ci eut pour enfants;

DE NOYEN : de gueules, à la bande d'or.

DE COUTES : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules.

(1) Dans le contrat de ce mariage, daté du 17 mars 1482, Antoine de Melun est qualifié seigneur *de la Borde et de Chantecler.* (Bibliothèque du Roi, cartons verts, nouvelle série.)

(2) Le contrat de mariage de Gauchère de Coutes avec Antoine de Melun est rapporté à la fin de la généalogie. Elle avait pour sœur Marie de Coutes, qui épousa Jean de Veres, écuyer, et fut mère de Marie de Veres, dame de Nangis, femme 1° de Louis de Brichanteau; 2° de François d'Anglure, chevalier, vicomte d'Étoges. Isabelle d'Anglure, issue de ce second mariage, épousa Charles de Coutes, seigneur de Pavant, chevalier de l'ordre du Roi.

Après la mort d'Antoine de Melun, Gauchère de Coutes épousa en troisièmes noces Quentin le Bouteiller, seigneur de Bannes.

Du premier lit :

1°. Jean de Melun, seigneur de la Louptière, de Champeaux, près Vertus, en Brie, et autres lieux, qui était au service du roi, suivant une commission datée de Troyes le 5 août 1512. Il donna quittance à Antoine, son père, le 16 octobre 1518, d'une somme d'argent, tant pour ses droits sur la dot d'Anne ou Agnès de Noyen, sa mère, que dans le legs fait par Louis de Melun, archidiacre de Sens, son oncle à la mode de Bretagne. Il était archer des ordonnances du roi, sous M. de Prie, grand-maître des arbalétriers de France, le 27 janvier 1520. Lui et ses sœurs, du même lit, transigèrent le 4 juin 1535, avec Gauchère de Coutes, veuve de leur père (1). Jean de Melun épousa Marguerite *de Provenchères*, fille de Gilles de Provenchères, seigneur de Champeaux, et de Catherine de Fierville. Il eut pour fils :

Quentin de Melun, seigneur de la Louptière et de Vauregnier, mineur en 1542, et sous la tutelle de Pierre de Beaurepaire, seigneur de Leuze, son oncle paternel. Il se trouva au rang des nobles du bailliage de Sens, avec Georges de Melun, son oncle, lors de la rédaction de la coutume de ce bailliage, du 13 novembre 1555. Il ne vivait plus le 21 janvier 1577, suivant une sentence rendue ce jour à Sens entre les seigneurs de la Louptière, et par laquelle Jacques de Corps, seigneur de Saint-Martin, fut nommé tuteur et curateur des enfants mineurs de Quentin de Melun. Celui-ci avait épousé Louise *de Locart*, fille de Louis de Locart, seigneur de Trancault, de laquelle il laissa deux fils :

a. Louis de Melun, qui échangea, le 13 janvier 1582, la portion qu'il avait dans la seigneurie de Vauregnier avec Marin de Melun, seigneur de Savigny, son cousin. Il mourut sans postérité ;

b. Rozé de Melun, qui transigea, le 9 octobre 1584, avec Louise de Pilmiers, veuve de Jean-Jacques de Corps, lequel avait été subrogé à sa tutelle, à la place de Gratien de Locart, seigneur de Trancault. Rozé de Melun mourut aussi sans postérité ;

2°. Nicolas de Melun, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, reçu au grand prieuré de France, en 1503, tué à la défense de Rhodes, sous le

---

(1) C'est à la suite de cette transaction originale qu'est transcrite la procuration donnée, le 6 novembre 1533, par Colombe de Melun, à Pierre de Beaurepaire, son mari, pour recueillir sa part en la succession d'Antoine de Melun, son père.

grand-maître Philippe de Villiers-l'Isle-Adam, en 1522. (Vertot, *Hist. de Malte* t. VII, p. 191);

3°. Antoinette de Melun, mariée à Jean *de Chasserat*, seigneur d'Allemans et de Bréau, qui en était veuf en 1535 et avait la garde noble de leurs enfants;

4°. Huberte de Melun, religieuse en l'abbaye du Paraclet, diocèse de Meaux, nommée, en 1527, prieure de Mont-Denis, d'où elle passa au prieuré de Saint-Thomas de Laval, au diocèse de Sens;

5°. Colombe de Melun, épouse de Pierre *de Beaurepaire*, seigneur de Leuze, qui, l'an 1542, fut élu tuteur de Quentin de Melun, son neveu;

Du second lit :

6°. Louis de Melun, baron de la Louptière, seigneur du Buignon, filleul de Louis de Melun, archidiacre de Sens, son oncle à la mode de Bretagne. Il était âgé d'environ 12 ans, lors de son émancipation au Châtelet de Paris, qui eut lieu, avec le consentement de ses père et mère, le 11 avril 1515, Il fit informer, en vertu de lettres de chancellerie, qu'il obtint le 7 juillet, contre les voies de fait, excès et homicides commis par François de Cochefilet, mari de la veuve d'Audry Pailler, chevalier, envers lui-même, feu Antoine de Melun, son père, et Gauchère de Coutes, sa mère. Il fut déchargé de la contribution du ban et arrière-ban d'Orléans, en 1543; et, le 22 mai de la même année, il rendit hommage au roi, tant pour lui que pour George et Loup de Melun, ses frères, à cause de la seigneurie de Dannemois et du fief de la Motte de Nesle, que leur avait donné leur mère, (IX° vol. du dépôt des fiefs, fol. 172.). Il était lieutenant au gouvernement de la ville de Saint-Dizier en 1548. Il assista à la rédaction de la coutume de Sens, en novembre 1555, et à celle de Melun au mois d'avril 1560. (*Rédaction des Coutumes*, par Michel-Gabriel Angevin, t. I, p. 123.) Il est qualifié baron de la Louptière dans un acte du 4 mai 1561. Il mourut sans enfants le 12 mai 1568, et fut inhumé dans le chœur de l'église du Buignon, à droite du maître autel, où se voit son tombeau élevé de terre, avec sa représentation et les armes de Melun : le chef chargé d'un lion naissant, qui était la brisure des seigneurs de la Borde-le-Vicomte (1). Il avait épousé, par contrat du 30 juin 1537, Isabelle *de Beaumont*, veuve de Jean de Montenon, seigneur de Corvon, et fille de Philippe de Beaumont, seigneur du Boulay et de Montigny, en Gâtinais, et d'Olive de Salazar;

7°. Georges de Melun, écuyer, seigneur de Savigny, du Moncel, et en partie de la Louptière, qui passa avec sa mère et ses frères, le 17 mars 1534, un accord relatif à la succession d'Antoine, son père, partagea avec eux et les enfants de Nicole de Melun, sa sœur, la terre du Buignon, est nommé

(1) La branche du Buignon a conservé cette brisure jusqu'en 1739, époque à laquelle elle a repris les armes pleines de Melun, par suite de l'extinction de la dernière des branches aînées.

dans le procès-verbal de la coutume de Sens, rédigé au mois de novembre 1555, et dans celui de la coutume de Melun, du 16 avril 1560, et mourut avant 1563. Il avait épousé 1° Jeanne *du Parc*, dont il n'eut pas d'enfants; 2° Jeanne *de Neufvy*, dame du Moncel, fille d'Étienne de Neufvy, seigneur du Moncel, et de Philiberte de Belleville, dame de Fontaine-Denis et de Corberon en partie. De ce mariage sont nés :

A. Marin de Melun, seigneur de Savigny et de Friquembault, co-seigneur de la Louptière, qui, après avoir servi avec Antoine et Philippe de Melun, ses cousins, dans la compagnie des ordonnances du roi, sous le duc de Lorraine, en 1571 et 1572, passa en qualité d'homme d'armes dans celle que commandait le duc du Maine, en 1573. Il acquit la terre de Friquembault, près Sens, le 21 juin 1581, fut écuyer de la grande-écurie du roi, en 1605, et mourut en 1606. Il avait épousé, le 25 septembre 1573, Catherine *de Bollart*, fille de Gilles de Bollart et de Jeanne Andrault, sa première femme (de la maison de Langeron). Elle l'avait rendu père de :

a. Jacques de Melun, seigneur de Savigny et de la Motte de Nesle-la-Gilberde, qui donna, en son nom et comme tuteur et curateur de son frère et de ses sœurs, aveu au roi, pour la terre et seigneurie de la Motte, le 14 février 1606, et fut présent, le 9 septembre 1636, avec Jean de Melun, son frère, au mariage de Robert de Sous-Marmont avec Anne de Liandras;

b. Jean de Melun, seigneur de la Louptière, qui « comparut avec » chevaux, armes et équipages convenables à sa qualité, à la » revue générale de la noblesse des bailliages de Sens, Troyes et » Sézanne, » faite à Châlons par le comte de Soissons, le 21 août 1635. Il servit ensuite le roi en Lorraine, jusqu'au 7 octobre de la même année, suivant un certificat donné au camp de Lunéville. Après son décès, sa succession fut partagée entre ses parents maternels, le 30 mars 1655;

c. Jeanne de Melun, } mineures en 1606, mortes avant leur
d. Marie de Melun, } frère Jean;

B. Jacques de Melun, seigneur du Moncel, décédé lors du partage fait par sa mère le 14 janvier 1573, laissant d'Andrée *le Blond*, sa femme :

Jeanne de Melun, mineure et sous la tutelle de Marin de Melun, son oncle;

C. Jean de Melun, qui partagea avec Marin, son frère, les biens de leurs père et mère les 1ers mars 1577 et 4 mai 1589. Il était mort en 1591, sans avoir eu d'enfants du mariage qu'il avait contracté, en 1573, avec Diane *de Chasserat*, fille de Jean de Chasserat, seigneur d'Allemans, et d'Antoinette Balue, sa seconde femme, petite nièce du cardinal Jean Balue;

D. Charlotte de Melun, mariée, par contrat du 26 janvier 1564, avec Jean *de Geps*, seigneur de Flavigny, de Lintelle, du Moncel et de la Coulommière, fils de Louis de Geps, seigneur de Flavigny, etc., et de Nicole de Chasserat. Louis de Geps était alors remarié avec Jeanne de Neufvy, mère de Charlotte de Melun;

8°. Loup, dont l'article suit;

9°. Nicole de Melun, mariée, par contrat du 16 mai 1521, avec Bernard *de Chaumont*, seigneur de Conantes, de Runes, etc., fils de Guillaume V de Chaumont (1), seigneur d'Egvilly, et de Marie d'Anglure-Bourlemont, dame de Conantes. Dans la dot de Nicole fut comprise la somme de 45 livres tournois, *que lui avait léguée Louis de Melun, grand archidiacre de Sens et de Meaux, son cousin*. Elle était morte en 1540, époque à laquelle son mari avait la garde noble de leurs enfants.

XVII. Loup de Melun, écuyer, seigneur du Buignon (2), de la Louptière, des Bordes, de Vaureguier et de Dannemois-lès-Milly, en partie, passa, le 17 mars 1534, avec Louis et Georges de Melun, ses frères, et Bernard de Chaumont, mari de Nicole de Melun, sa sœur, un accord au sujet du partage de la seigneurie du Buignon, dont avait joui Antoine de Melun, son père, partagea cette seigneurie, le 8 avril 1548, avec ces mêmes frères et les enfants de Nicole, sa sœur, et assista à la rédaction de la coutume de Melun, dont le procès-verbal fut signé le 16 avril 1560. Il fit hommage, comme héritier de Louis, son frère, le 5 juillet 1568, à Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, dame d'Égreville, veuve de Jean de Bretagne, duc d'Étampes, de la moitié de la seigneurie du Buignon, avec haute, moyenne et basse justice, relevant de la châtellenie d'Égreville, et lui en donna, le 20 janvier 1569, le dénombrement, dans lequel il déclara que cette terre lui était advenue tant de la succession de feu Antoine de Melun et de Gauchère de Coutes, ses père et mère, que de celle de Louis de Melun, son frère. Il est rappelé comme défunt dans un partage fait entre ses enfants

(1) Guillaume de Chaumont avait pour aïeul Guillaume IV de Chaumont, seigneur de Quitry, chambellan du roi, souverain maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts de France.

(2) *Le Buignon*, actuellement *le Bignon*, en Gâtinais, à 4 lieues un quart de Nemours, comprenait 51 feux ou environ 260 habitants, lors du recensement de 1759. C'était jadis une villette bien fermée de murailles. Charles de Melun y fit bâtir un très-beau château vers 1600. (*Hist. du Gâtinais.*)

le 16 novembre 1571. Il avait épousé 1° Marguerite DE BUFFEVENT, fille de Jean de Buffevent, écuyer, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, issu d'une des meilleures maisons du Nivernais, et de Michelle de Rally; 2° Edmée DAVID, de laquelle il ne paraît pas avoir eu d'enfants. Ceux de sa première femme furent :

DE BUFFEVENT : de gueules, à 3 lances d'or brisées dans 3 bagues d'argent, et dont 2 passées en sautoir, l'une la pointe en bas et la troisième entrelacée dans les autres en fasce, et toutes trois formant un triangle.

DAVID :

1°. Antoine de Melun, qualifié *noble seigneur* dans plusieurs actes, seigneur de Buignon, de la Grange-des-Barres et de Chaumont-sur-Yonne en partie, chevalier de l'ordre du Roi, et l'un des 100 gentilshommes de la maison de S. M. Il servit d'abord comme homme d'armes dans la compagnie du duc de Lorraine, en 1567, 1571, 1572 et 1574, et fut député de la noblesse du bailliage de Nemours aux états de Blois en 1588. Dès le 10 janvier de cette année, le roi Henri IV, en considération de ses services *à l'armée, au siége d'Amiens* et dans toutes les occasions qui s'étaient présentées, l'avait exempté du service de ban et arrière-ban. Il avait épousé, avant 1570, Anne *Guyot*, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut avant le 4 décembre 1608, et fut inhumé au Buignon;

2°. Philippe, qui a continué la descendance;

3°. Michel de Melun, écuyer, seigneur de Dannemois et en partie du Buignon, par partage fait avec ses frères le 15 novembre 1571, servait, en 1585, en qualité de maréchal-des-logis de la compagnie des ordonnances du roi, commandée par Christophe Jouvenel des Ursins. Il avait épousé, le 8 mars 1571, Françoise *de Bailly*, veuve d'Adam Godin, seigneur des Granges, et fille de Philibert de Bailly, seigneur de Gaugé, et de Françoise Quétier. Elle le rendit père de :

A. Philippe de Melun, né le 12 juillet 1572, mort sans postérité;

B. Louis de Melun, né le 16 avril 1575, tué au service du roi Henri IV, dans le combat de Fontaine-Française, le 30 juin 1595;

C. René de Melun, né le 24 septembre 1578;

D. Jean-Baptiste de Melun, seigneur de Dannemois, du Fort, de la Rivière, de Châtenois, etc., qui partagea, sous l'autorité d'Antoine de Melun, son oncle et son curateur, avec Madelaine de Melun, sa sœur, et le mari de cette dame le 4 février 1599. Il fut légataire, en 1601, par le testament mutuel du même seigneur du Buignon et d'Anne Guyot, son épouse, de leurs droits dans les terres et seigneuries de Chaumont et de la Grange-des-Barres, de la quatrième partie de la terre de l'Espuis et d'une égale portion dans leurs biens, meubles, et rentes. Jean-Baptiste de Melun vivait encore en 1635. Il avait épousé Françoise *d'Assigny*, fille de Guillaume d'Assigny, seigneur du Fort, du Pont-Marquis, de Moulins-lès-Toucy, etc., et de Louise le Bourgoing de Folin. Ils laissèrent un fils et une fille :

a. Charles de Melun, seigneur de Dannemois, de Chaumont et de

la Grange-des-Barres, mineur en 1636. On ignore s'il a eu postérité;

b. Françoise de Melun, qui était veuve, en 1636, de Nicolas *de Louviers*, seigneur de la Forêt et de Chivry;

E. Madelaine de Melun, née le 11 avril 1574, mariée, en 1599, avec Josué *de Gadois*, seigneur de Saint-Père et de Brières. Antoine de Melun, seigneur du Buignon, son oncle, lui fit don, le 21 mars 1601, de la somme de 300 écus, dont elle et son mari donnèrent quittance le 8 avril 1612, à Charles de Melun, son cousin-germain;

F. Marie de Melun, baptisée le 25 avril 1576,
G. Marguerite de Melun, née le 8 mai 1577,
H. Anne de Melun, née le 22 avril 1583,
} mortes sans alliances;

4°. Bernard de Melun, religieux bénédictin, prieur de Montmort en 1571, et de Chaumont-sur-Yonne en 1572. Il plaidait aux requêtes du palais, à Paris, le 1er février 1578, contre Claude de Straton, écuyer, seigneur de Corbery et en partie de Chaumont-sur-Yonne.

DE GRAILLY : d'argent, à trois tourteaux de gueules.

XVIII. Philippe DE MELUN, écuyer, seigneur en partie de Chaumont-sur-Yonne, de Courton, de la Louptière, de Dannemois, du Buignon et de la Motte-de-Nesle la Gilberde, épousa, par contrat du 28 avril 1566, Françoise DE GRAILLY (1), fille de Jean de Grailly, écuyer, seigneur de Chalette et de Montenon, et de Claude de

(1) D. Guillaume Morin, grand-prieur de l'abbaye de Ferrières, en Gâtinais, dans son Histoire générale de cette province (Paris, 1630), s'exprime ainsi à la suite de la généalogie de l'illustre maison de Grailly-Chalette, p. 99. « L'alliance des sœurs de Louis de Grailly * ne fut pas moindre que les siennes, en ce que damoiselle Françoise de Grailly, épousa Philippe de Melun, seigneur du Buignon, en Gâtinais, sorti de la maison des vicomtes de Melun, d'où les princes d'Espinoy, en Flandre, ont pris origine, et en portent le nom et les armes, qui sont sept besants d'or en champ d'azur. »

Le même auteur, à la suite de la description qu'il donne du village du Buignon (p. 832), ajoute que Charles de Melun, seigneur du Buignon, qui avait fait bâtir le château de ce lieu, était descendu d'une des plus nobles, illustres et anciennes familles de France, et que ceux de la maison de Melun en France portaient : *d'azur, à 7 besants d'or; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules*.

* La seconde femme de Louis de Grailly, fut Renée Gaillard de Longjumeau, sœur de Bernarde Gaillard de Longjumeau, qui épousa Anne de Montmorency Bours, et fut mère d'Hyppolite de Montmorency, seconde femme de Pierre de Melun, prince d'Épinoy.

Beaumont. Philippe de Melun, Antoine et Michel, ses frères, firent faire, le 18 mai 1566, le recensement des héritages qui avaient appartenu à Louis de Buffevent, seigneur de Chaumont-sur-Yonne, leur oncle. Philippe servit en qualité d'homme d'armes dans la compagnie du duc de Lorraine, en 1567, 1571 et 1572. Il avait partagé avec ses frères, le 16 novembre 1571, les biens dépendants de la succession de Marguerite de Buffevent, leur mère, à elle échus de la succession de Jean de Buffevent, leur aïeul, et ceux portés dans la donation que Loup de Melun, leur père, leur avait faite. Il fit un échange, le 14 janvier 1573, avec Jeanne de Neufvy, veuve de Georges de Melun, seigneur de la Louptière, son oncle, fit un nouveau partage avec Michel de Melun, son frère, le 19 janvier 1576, et mourut le 22 janvier 1584. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Jean du Buignon, dans une tombe sur laquelle sont gravées les armes de Melun, *le chef chargé d'un lion naissant.* Françoise de Grailly, sa veuve, se remaria avec Jean de Brons, chevalier, seigneur de la Romillière, gentilhomme de la chambre du roi. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Louis de Melun, né à la Louptière le 29 novembre 1571. Il y a lieu de croire qu'il posséda le prieuré de Chaumont-sur-Yonne après Bernard de Melun, son oncle et son parrain;

3°. Edmée de Melun, née le 25 juin 1570;

4°. Isabeau de Melun, née le 1er juillet 1574, mariée, par contrat du 5 février 1595, avec Jean *de Chaumont*, écuyer, seigneur de Chaumont et du Buignon en partie, fils de Jean de Chaumont, écuyer, seigneur de Vernoy, co-seigneur du Buignon, son cousin issu de germains, et de Louise de Bernard;

5°. Françoise de Melun, née au Buignon le 30 août 1575, mariée, par contrat du 5 juillet 1601, avec Nicolas *le Fèvre*, écuyer, seigneur de Compigny, de Briottes, de Baby, etc., capitaine au régiment de Toulongeon, infanterie, lieutenant au gouvernement de Senlis; maître-d'hôtel du roi, et ancien capitaine de la marine du Ponent, fils de Sébastien le Fèvre, seigneur de Compigny, et de Marguerite de Quilly. Elle mourut le 8 janvier 1641, et fut inhumée dans l'église paroissiale de Baby-lès-Bray-sur-Seine, où se voyait son épitaphe sur marbre noir dans le chœur, à gauche du maître autel, sur laquelle ses armes sont représentées parties avec celles de son mari;

6°. Louise de Melun, née le 8 février 1577, mariée, par contrat du 5 octobre 1607, avec Olivier *de la Villeneuve*, seigneur de Ternantes, fils de

Jean de la Villeneuve, seigneur de Ternantes, capitaine dans le régiment du Plessis-Praslin, et gouverneur de Liverdun, et de Marie de Saint-François. Louise de Melun céda ses droits successifs à Charles, son frère, le 9 janvier 1609, et transigea, au mois d'avril 1633, avec son neveu, Joachim de Melun, relativement à leurs droits respectifs dans la succession de Françoise de Grailly, leur mère et aïeule;

7°. Charlotte de Melun, née au Buignon le 22 septembre 1578, morte sans alliance le 30 janvier 1605.

XIX. Charles DE MELUN, chevalier, seigneur du Buignon, des Hayes, de Pierre-Aigüe, de Maupertuis et autres lieux, naquit le 29 novembre 1571. Il fut nommé, le 24 avril 1612, gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri de Bourbon, prince de Condé, puis gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII. Dès le 30 mai 1598, il avait, de concert avec Antoine de Melun, son oncle, fourni à Antoine de Boulainvilliers, chevalier, comte de Courtenay, etc., l'aveu et dénombrement de la maison seigneuriale de Pierre-Aigue et d'autres biens fonds tenus à foi et hommage de ce seigneur à cause de son château de Courtenay. Le 10 octobre 1603, Charles de Melun avait acquis les droits de Françoise, sa sœur, dans la succession échue de leur père et dans celle à écheoir de Françoise de Grailly, leur mère. Il mourut le 13 mars 1627, et fut inhumé dans le chœur de l'église du Buignon, où se voit son tombeau en marbre noir, avec ses armoiries et celles de sa femme, Françoise DE SAINT-PÉRIER (1), qu'il avait épousée par contrat du 10 juin 1600 *, fille de Jacques de Saint-Périer, seigneur de Maupertuis, gentilhomme ordinaire du duc d'Alençon,

DE SAINT-PÉRIER : écartelé d'argent et d'azur; à la bande de gueules, brochante sur le tout.

(1) Elle lui apporta en dot la terre de Maupertuis, en Brie, ancien patrimoine de la maison de Meaux, et entrée de celle-ci dans celle de Saint-Périer, par l'alliance contractée, le 1er janvier 1475, entre Isabelle de Meaux, dame de Maupertuis, et Henri de Saint-Périer.

* Françoise de Saint-Périer était sœur de Louise de Saint-Périer, dame de Balloy, femme d'Adrien de Vignacourt, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont elle eut Adrien de Vignacourt, élu grand-maître de l'ordre de Malte en 1690, et Françoise de Vignacourt, mariée à Antoine Boyer, seigneur de Sainte-Geneviève-des-Bois. Leur fille, Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, épousa, l'an 1645, Anne, duc de Noailles, pair de France.

et de Louise de Challemaison, dame de Gravon et de Balloy. Leurs enfants furent :

1°. Joachim, dont l'article suit;
2°. Louis III de Melun, auteur de la branche des *seigneurs* DE MAUPERTUIS, *comtes* DE NOGENT-LE-ROI, rapportée en son rang.

XX. Joachim DE MELUN, *dit* le comte de Melun, chevalier, seigneur du Buignon, de Pierre-Aigüe, des Hayes, de Savigny, de Brumetz (1) et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, naquit en la maison seigneuriale des Barres, paroisse de Gravon, vers la fête de Saint-Loup et Saint-Gilles 1601. Il partagea, le 30 septembre 1627, avec Louis de Melun, son frère, les successions de Charles de Melun, et de Françoise de Saint-Périer, leurs père et mère, en présence de messires Lancelot de Grailly, chevalier, seigneur de Chalette, et Charles de Meaux, chevalier, seigneur de Charny, leurs oncles à la mode de Bretagne. Le 8 octobre 1629, Joachim de Melun fit hommage de sa terre du Buignon à messire Louis de la Châtre, chevalier des ordres du Roi et maréchal de France, comme seigneur de la châtellenie d'Égreville, et transigea, le 27 août 1632, en qualité d'héritier bénéficiaire de Françoise de Grailly, son aïeule, remariée en secondes noces avec Jean de Brons, chevalier, seigneur de la Romilière, avec Anne de Brons, issue de leur mariage, et tante de Joachim de Melun. Celui-ci passa une autre transaction, le 29 avril 1633, avec Louise de Melun, aussi sa tante, femme d'Olivier de la Villeneuve, chevalier, seigneur de Ville-Bougis et de Ternantes, fut nommé, le 1er mars 1649, député de la noblesse du bailliage de Nemours aux états-généraux du royaume, convoqués à Orléans, fut maintenu dans son ancienne noblesse le

(1) *Brumetz*, en Valois, à deux lieues de la Ferté-Milon, est une paroisse de Gofeux, qui renferme dans son territoire les ruines de l'abbaye de Cerfroid, chef d'ordre des Trinitaires, laquelle y avait été fondée en 1199. La seigneurie de Brumetz, qui au quatorzième siècle appartenait à la maison de Châtillon-sur-Marne, fut acquise, en 1583, par Jean de Dillou, chevalier, seigneur de la Becherelle, maître d'hôtel ordinaire du roi, lieutenant de 50 hommes d'armes, et lieutenant-général de la ville de Saint-Quentin. Ce fut sa petite-fille, Françoise de Dillou, qui porta cette terre dans la maison de Melun.

20 octobre 1668, ainsi que les enfants de Louis de Melun, seigneur de Maupertuis, son frère, fit hommage, le 5 novembre 1671, au duc de Gesvres, seigneur de Gandelu, pour la terre et seigneurie de Brumetz, relevante de cette châtellenie, et ne vivait plus le 27 décembre 1677. Il avait épousé, par contrat passé au Louvre, en présence de la reine mère, de la reine régnante et de la famille royale, le 19 août 1628, Françoise DE DILLOU DE LA BECHERELLE, fille d'honneur de la reine Anne d'Autriche, épouse du roi Louis XIII, et fille de Charles de Dillou, chevalier, seigneur de la Becherelle, de Brumetz et autres lieux, capitaine d'une compagnie de chevau-légers et maréchal-de-camp de la cavalerie legère, et de Françoise de Lanvin, sa première femme. C'est par suite de cette alliance que la terre de Brumetz est entrée dans la maison de Melun. Joachim fut père de :

DE DILLOU : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef de 3 étoiles du même.

1°. Louis-Armand, dont l'article suit;

2°. Aloph de Melun, chevalier, seigneur de Beuvardes, terre donnée à sa mère par Isabelle de Brouilly, dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, seconde femme de Charles de Dillou de la Becherelle. Aloph fut, en 1671, capitaine d'une compagnie d'augmentation au régiment de Piémont, du nombre de 100 hommes. Il transigea, au nom et comme procureur fondé d'Anne de Compigny, sa nièce, veuve de Jacques de Veillan, seigneur de Chène-Arnoux, et intervint pour cette dame en 1687. Il mourut célibataire;

3°. Joachim-Henri, auteur de la branche des *seigneurs* DE BRUMETZ, *vicomtes* DE MELUN, rapportée ci-après;

4°. Élisabeth de Melun, religieuse le 28 juin 1644, puis prieure des dominicaines de Montargis, morte le 22 juillet 1717, âgée de 87 ans;

5°. Anne de Melun, baptisée en la chapelle royale du château de Fontainebleau, le 27 mai 1631, par Claude de Rebé, archevêque de Narbonne, grand-aumônier de France. Elle fut nommée par la reine Anne d'Autriche, et par Armand, cardinal duc de Richelieu. Elle épousa, par contrat du 16 mars 1650, Henri *le Fèvre,* dit *de Compigny,* chevalier, seigneur de Baby et de Briottes, maréchal de bataille des armées du roi, son cousin du second au troisième degré, fils aîné de Nicolas le Fèvre, *dit* de Compigny, seigneur des mêmes lieux, et de Françoise de Melun. Elle mourut le 10 novembre 1679;

6°. Charlotte de Melun, religieuse dominicaine à Montargis, le 26 septembre 1651, morte au Buignon la même année.

XXI. Louis-Armand, comte DE MELUN, seigneur du Buignon,

des Hayes, de Bazoches, de Pierre-Aigüe, etc., était marié, en 1662, avec Anne DE VEILHAN, fille d'Antoine de Veilhan, chevalier, baron de Giry en Nivernais, lieutenant pour le roi dans cette province, et d'Antoinette de Vievre de Launay. Il assista, le 5 juin 1667, au contrat de mariage de Marie-Angélique de Veilhan, sa belle-sœur, avec César du Puy, baron d'Origny. Il concourut au ban et arrière-ban de la noblesse du Nivernais en 1674, et mourut avant le 18 avril 1682, époque à laquelle sa veuve vendit la terre de Malfontaine, en Nivernais. Elle lui survécut jusqu'au 23 janvier 1726, et était alors âgée de 84 ans. Leurs enfants furent:

DE VEILHAN : d'azur, au ray d'escarboucle fleurdelysé d'or.

1°. Anne, comte de Melun, né le 8 juin 1662, capitaine de dragons dans le régiment de la Lande, mort le 9 août 1690, des blessures qu'il avait reçues à Pignerol, en Italie, et inhumé dans la grande église de cette ville. Il n'avait pas été marié;

2°. Antoine II, qui a continué la descendance;

3°. Louis-Armand de Melun, né le 5 mai 1664, page de la petite écurie du roi en 1677, puis enseigne de vaisseau, mort sans alliance, à Brest, le 25 mai 1690, et enterré dans l'église des Carmes de cette ville;

4°. Louis-Henri de Melun, né le 26 avril 1669, mort en 1672;

5°. Joseph de Melun, né le 17 avril 1671, capitaine au régiment de Piémont, mort en Italie, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de la Marsaille le 4 octobre 1694;

6°. Joachim de Melun, né le 24 et mort le 26 mars 1672;

7°. Dominique-Aloph de Melun, né le 28 décembre 1674, décédé au Buignon le 26 septembre 1676;

8°. Autre Louis-Armand de Melun, né le 16 juin 1676, inhumé dans l'église du Buignon le 26 septembre 1679;

9°. Marie-Angélique de Melun, née le 1er juillet 1665, religieuse et ensuite prieure des dominicaines de Montargis, morte le 9 avril 1759;

10°. Judith de Melun née le 4 octobre 1667,
11°. Laurence de Melun, née le 13 mars 1670,
12°. Élisabeth de Melun, née le 2 juillet 1673,
13°. Françoise de Melun, née le 5 juillet 1680,
} mortes en bas âge.

XXII. Antoine II, comte DE MELUN, seigneur du Buignon, des Hayes et autres lieux, naquit le 2 juin 1663. Entré au service à l'âge de 11 ans et demi, il fut successivement lieutenant et capitaine dans le régiment de Piémont, d'où il passa, en 1690, dans le régiment de dragons de la Lande, et il était, en 1693, aide-de-camp du marquis, depuis maréchal de Boufflers. Il s'allia à Paris, le 30 janvier 1697, avec Marguerite-Françoise DES FOSSÉS, fille de Jean

DES FOSSÉS : de sinople, à 2 lions d'argent, adossés et passés en sautoir.



des Fossés, marquis de Coyolles, et de Marie-Anne Pajot. Le comte de Melun mourut le 13 avril 1731, et fut inhumé en l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, sous une tombe de marbre blanc, où se lisait son épitaphe, au bas de laquelle était gravé l'écusson de ses armes. Sa veuve lui survécut jusqu'au 14 mai 1735, et fut inhumée dans le chœur de l'église du Buignon, sous une tombe où se voyent encore ses armoiries et celles de son mari qu'elle avait rendu père de :

1°. Antoine de Melun, né le 8 octobre 1699, mort le 30 septembre 1716;
2°. Louise-Antoinette-Thérèse de Melun, née au Buignon le 20 janvier 1710, mariée à Paris, le 3 août 1734, avec François *de Laurens*, marquis de Brue et de Saint-Martin, seigneur de Sault, de Vaugrenier et de Brais, fils de Pierre-Joseph de Laurens, marquis de Brue et de Saint-Martin, président à mortier au parlement de Provence, et de Gabrielle Milani de Cornillon, marquise de la Roque. Marie-Marguerite de Laurens de Brue, leur fille, femme de Pierre de Laurens de Peyrolles, président au parlement de Provence, son parent, laissa une fille unique, Marguerite-Henriette-Adélaïde de Laurens de Peyrolles, qui épousa Gilles-Dominique-Jean-Marie, vicomte de Boisgelin-Kerdu, maréchal-de-camp. Leurs enfants existent à Aix en Provence. (*Voyez* la généalogie de la maison DE BOISGELIN, page 11, t. III de cet ouvrage.)

SEIGNEURS DE BRUMETZ, VICOMTES DE MELUN.

XXI. Joachim-Henri DE MELUN, chevalier, seigneur de Brumetz, de Sommelan, et autres lieux, troisième fils de Joachim, comte de Melun, et de Françoise de Dillou de la Bécherelle, fut d'abord lieutenant de la compagnie d'Aloph de Melun, son frère, au régiment de Piémont, en 1673, puis sous-brigadier de la première compagnie des mousquetaires du roi en 1677. Le 27 décembre de cette dernière année, il partagea, avec Louis-Armand, comte de Melun, et Aloph, ses frères, les successions de leurs père et mère, et eut pour sa part les terres seigneuriales de Brumetz et de Sommelan, avec leurs dépendances. Le 4 mai 1680, il fournit le dénombrement de la terre de Brumetz, mouvante en foi et hommage de la châtellenie de Gandelu, appartenante au duc de Gesvres. Il avait épousé 1°, le 21 février 1678, Élisabeth DE GARGES, dame d'Ormoy, fille de Henri de Garges, seigneur de Corbin, gouverneur de Lagny-sur-Marne, et d'Élisabeth le Clerc. Il n'en eut que deux enfants morts

DE GARGES : d'or, au lion de gueules.

DE LYONS : d'azur, à une tête de léopard d'or, lampassée de gueules.

en bas âge ; 2°, par contrat du 17 décembre 1680, Françoise DE LYONS, dame de Bezu-lès-Fèves, de la Croix, deBezu-Saint-Germain, en partie, de Chantemerle et autres lieux, fille de Nicolas de Lyons, chevalier, seigneur-vicomte d'Épaux et des terres susnommées, et d'Anne du Boulet. Ces époux et Henri de Lyons, vicomte d'Épaux, leur frère et beau-frère, reçurent la donation que leur fit, le 25 mai 1688, Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, leur tante à la mode de Bretagne (1), veuve de Charles de Valois, duc d'Angoulême, et ils ne vivaient plus lors du partage de leurs biens, fait le 10 janvier 1725, entre leurs enfants survivants. Ils avaient eu trois fils et une fille, savoir :

1°. François-Aloph de Melun, né le 10 décembre 1682, mort au château de Brumetz le 9 août 1693;
2°. Barthélemi-Joachim, dont l'article suit;
3°. Nicolas de Melun, né en 1686, lieutenant au régiment de dragons du comte d'Épaux, son cousin-germain, mort en Savoie, en 1706;
4°. Anne-Jacqueline de Melun, née au mois d'août 1687, mariée avec Jacques *du Boulet-de-Séry*, son parent, chevalier, seigneur de Séry, de Demeville, et autres lieux, fils de Jacques-François du Boulet, seigneur de Terramenil, et de Marie-Élisabeth-Lambert. Anne-Jacqueline de Melun, fit, le 23 octobre 1763, son testament en faveur d'Adam-Joachim-Marie, vicomte de Melun, d'Aloph-Claude-Marie, et d'Adélaïde-Louise de Melun, ses neveux et nièce, mentionnés ci-après.

XXII. Barthélemi-Joachim, vicomte DE MELUN, chevalier, seigneur de Brumetz et de Somme-Py, né le 15 octobre 1684, devint, en 1739, chef des nom et armes de la maison de Melun, par la mort du dernier prince d'Épinoy. Il fut nommé successivement lieutenant de dragons au régiment de Poitiers, le 5 mai 1701, et capitaine dans celui du comte d'Épaux, son cousin-germain, le

(1) Éléonore de la Rivière, mère de la duchessse d'Angoulême, était sœur de Françoise de la Rivière, seconde femme de Nicolas de Lyons, vicomte d'Épaux, chevalier de l'ordre du Roi, veuf de Jossine de Pisseleu-Heilly, dame d'honneur de la reine Catherine de Médicis, qui fut l'aïeule de Henri et de Françoise de Lyons.

Ces deux sœurs étaient filles de Hubert de la Rivière, seigneur d'Ambernard, bailli d'Auxerre, descendant de Bureau de la Rivière, si célèbre sous le règne de Charles V, lequel, par son testament, ordonna que ce seigneur fût enterré à ses pieds, lorsqu'il décéderait.

30 mars 1704. Il partagea, le 10 janvier 1725, en présence de Charles-Adolphe de Lyons, comte d'Épaux, son cousin-germain, avec sa sœur les biens de leurs père et mère. Comme chef de sa maison, il fit signifier, le 30 janvier 1749, à l'archevêque de Sens (Jean-Joseph Languet de Gergy), qu'il s'opposait à toutes sentences, ordonnances et décrets, et à tout ce qui pourrait être fait contre la fondation faite par Adam II et Guillaume, vicomtes de Melun, ses prédécesseurs, d'une messe dans le château de Blandy. Il mourut au château de Brumetz, le 17 juillet de la même année, et fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Crépin et Saint-Crépinien de Brumetz, sous une tombe de marbre noir, sur laquelle sont gravées les armes pleines de la maison de Melun. Il avait épousé, par contrat des 2 décembre 1726 et 24 janvier 1727, signé par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, *son cousin*, Louise-Réné DE BELLINZANI (1), dame de Somme-Py, fille de François de Bellinzani, écuyer, seigneur de Somme-Py, et d'Edmée de Batilly, sa première femme. Leurs enfants furent :

DE BELLINZANI : coupé, au 1 d'azur, à 3 demi-lunes d'or ; au 2 de gueules, au casque de fer, taré de front.

1°. Adam-Joachim-Marie, qui suit ;
2°. Aloph-Claude-Marie, abbé, comte de Melun, né le 2 février 1736, mort à Paris en 1792 ;
3°. Adélaïde-Louise de Melun, née le 10 avril 1733, morte sans alliance à Largny, près Villers-Cotterets.

XXIII. Adam-Joachim-Marie, vicomte DE MELUN, seigneur de Brumetz, de Somme-Py, de la Croix, et autres lieux, naquit au château de Brumetz le 30 octobre 1730, et entra dans la première compagnie des mousquetaires de la garde du roi le 12 août 1750. Le premier mai 1751, le duc de Gesvres présenta le vicomte de Melun, comme chef de l'illustre maison de ce nom, au roi, à la reine, au dauphin, à la dauphine et à mesdames de France. (*Gazette de France* du 8 de ce mois). Le vicomte de Melun fit la campagne de 1757, comme simple volontaire, dans un corps de troupes lé-

(1) Son aïeul, François Bellinzani, conseiller-d'état, ancien résident du duc de Mantoue en France, naturalisé en 1658, obtint, au mois de décembre 1673, des lettres de confirmation de noblesse, comme issu de l'ancienne et noble famille Bellinzani, originaire de Ferrare.

gères, et celle de 1759, d'abord en qualité de lieutenant en premier, puis avec le grade de capitaine dans le bataillon de milice de Chaumont. Le roi le créa chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 18 octobre 1777, et le nomma capitaine de grenadiers dans le régiment provincial de Troyes le 6 avril 1780. Il avait fait, conjointement avec l'abbé de Melun, son frère, et en conséquence d'un arrêt du parlement de Paris, diverses significations en 1761 et 1762, à l'effet d'obtenir la communication de plusieurs actes concernant leur maison, entr'autres de ceux qui constataient la fondation et dotation de la chapelle du château de Blandy, faite par leurs aïeux Adam II, vicomte de Melun en 1216, et Guillaume, comte de Tancarville, vicomte de Melun en 1393 et 1410 : et il présenta requête au bailli de Melun, en 1766, à l'effet d'informer sur les dégradation et destruction des tombeaux et monuments élevés à ses ancêtres dans le chœur de l'église abbatiale du Jard-lès-Melun, de l'ordre des chanoines réguliers de la congrégation de France, autrement appelés Genovéfains, commises par ces religieux. Il fit hommage au duc de Bouillon, comme seigneur de Château-Thierry, pour la terre de la Croix, le 28 janvier 1785, et mourut au château de Brumetz le 29 novembre 1797. Il avait épousé, par contrat du 1er mai 1771, Françoise ARTAUD DU RAYOL, fille de Jean-Antoine Artaud du Rayol (1), chevalier, officier des gardes-du-corps du roi, et de Catherine Senèque. De ce mariage est issu Anne-Joachim-François, qui suit.

ARTAUD : de gueules, à 3 châteaux d'or.

XXIV. Anne-Joachim-François, vicomte DE MELUN, né le 10 mars 1785, au château de Brumetz, a partagé, le 10 avril 1803, avec madame la présidente de Nicolaï et les enfants de madame la comtesse de Galard de Brassac, toutes deux nées Potier de Novion, la succession de Louise des Lyons d'Épaux, marquise de la Feuillée, sa cousine, et a recueilli le legs universel porté en sa faveur au testament d'Angélique-Geneviève de Guiry, veuve de Louis de Melun, marquis de Maupertuis, son cousin. Le vicomte de Melun

(1) Jean-Antoine Artaud du Rayol était frère de Pierre-Joseph-Artaud, nommé évêque de Cavaillon en 1756, mort en 1760, et de Marguerite Artaud, dernière prieure des religieuses chanoinesses du Saint-Sépulcre de Bellechasse.

a été nommé, en 1809, auditeur au conseil-d'état. Il a eu l'honneur d'être présenté à S. M. Louis XVIII, 16 juin 1814, et a été nommé brigadier de la première compagnie des mousquetaires le 12 mars 1815. Il avait fait ériger, en 1811, la terre de Brumetz en majorat du titre de baron : par lettres-patentes du roi, du 29 mars 1819, son titre de vicomte que lui avait transmis ses ancêtres, a été confirmé et attaché au même majorat, en considération, portent ces lettres, de l'ancienneté de la noblesse de sa famille (1). Il a épousé, par contrat du 17 avril 1805, Amélie DE FAURE, fille de Jacques-Pancrace-Ange de Faure, chevalier, lieutenant-colonel, commandant le bataillon de garnison du Soissonnais, ancien major du régiment du Roi, cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et d'Amélie Florimond de Norville (2). De ce mariage sont issus :

DE FAURE : d'argent, à une bande d'azur, enfilée dans 3 couronnes ducales d'or.

---

(1) Voici le certificat qui a été produit au conseil du sceau pour la confirmation de ce titre :

« Nous, Ambroise-Louis-Marie d'Hozier, etc., sur la demande qui nous a été » faite par messire Anne-Joachim-François de Melun, de certifier sa descendance » directe de l'ancienne maison des vicomtes de Melun ; vu les titres qu'il nous » a produits et les pièces existantes dans notre cabinet, lesquels justifient une filia- » tion non interrompue depuis Josselin, vicomte de Melun, qui vivait l'an 998, et » qui tenait rang parmi les grands seigneurs de la cour du roi Hugues Capet et » de Robert, son fils, lequel Josselin, Ier du nom, était VIIe aïeul d'Adam, IIe du » nom, vicomte de Melun, qui, l'an 1207, fut envoyé par Philippe Auguste con- » tre Aimeri, vicomte de Thouars, commandant les armées d'Angleterre, et qui » depuis se signala à la bataille de Bouvines, ledit Adam XVe aïeul dudit messire » Anne-Joachim-François de Melun;

» Certifions véritable cette filiation, laquelle sera insérée dans tous ses détails » au Ier volume de la continuation de l'Armorial général de la noblesse de Fran- » ce, que nous nous proposons de publier très-incessamment.

» En foi de quoi nous avons signé le présent certificat, auquel nous avons fait » apposer le sceau de nos armes. A Paris le 8 avril mil huit cent dix-huit.

» *Signé* D'HOZIER. »

(2) Lors du mariage de mademoiselle de Norville, le roi lui avait accordé, par brevet du 1er juin 1780, une pension de 3000 livres sur son trésor, que S. M. rendit ensuite reversible au mari et à l'aîné des enfants de cette demoiselle. Cette pension a été reportée, par décision du 4 décembre 1815, sur la cassette du roi.

1°. Anatole-Louis-Joachim-Joseph, vicomte de Melun, né au château de Brumetz le 24 septembre 1807;
2°. Armand-Marie-Joachim, baron de Melun, né les mêmes jour et an;
3°. Léonie-Victoire-Louise de Melun, née à Paris le 18 février 180;
4°. Anne-Amélie-Marie de Melun, née au château de Brumetz le 21 juillet 1813;
5°. Mathilde-Blanche-Joachime de Melun, née à Paris, le 27 avril 1815;
6°. Blanche-Ænor-Anatole de Melun, née à Paris le 16 mars 1825.

SEIGNEURS DE MAUPERTUIS, COMTES DE NOGENT-LE-ROI, *éteints.*

XX. Louis DE MELUN, III° du nom, chevalier, seigneur de Maupertuis, de Fontaine-Achères et de Gravon, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, maître-d'hôtel du roi Louis XIII et maréchal de bataille de ses armées, second fils de Charles de Melun, chevalier, seigneur du Buignon, de Pierre-Aiguë, etc., et de Françoise de Saint-Périer, dame de Maupertuis, naquit vers 1604, comme on le voit par le partage qu'il fit avec Joachim de Melun, son frère aîné, des biens de leurs père et mère, le 30 septembre 1627. Dans l'acte de ratification qu'il fit de ce partage, le 3 février 1629, il est dit avoir atteint sa majorité et être âgé de plus de 25 ans. Il fut blessé au siége de Thionville, le 8 août 1643, et tué au siége de Cirq le 2 septembre de la même année. Il avait épousé, le 20 décembre 1633, Barbe DE CHAUDET DE LAZENAY, fille de Philippe de Chaudet, chevalier, seigneur de Lazenay, lieutenant au gouvernement de Calais et du pays reconquis (tué au siége de Montauban en 1621), et de Barbe de Sénicourt de Saisseval. Ses enfants furent :

DE CHAUDET : d'argent, au chevron de gueules, accompagné en chef de 2 flammes du même, et en pointe d'une merlette de sable.

1°. Louis IV, qui suit;
2°. Dominique de Melun, seigneur d'Espiés, enseigne, puis lieutenant au régiment des gardes-françaises en 1654 et 1665, tué au siége de Dôle, en Franche-Comté, en 1667. (*Abrégé historique de la Maison du Roi*, in-4°, t. III, p. 273);
3°. Mathieu de Melun, docteur de Sorbonne, chanoine de Chartres en mai 1660 (1), nommé par le roi prieur commandataire de Sausseuse, au diocèse de Rouen, le 8 août 1678, décédé le 10 janvier 1680;
4°. Armand, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;
5°. François de Melun, brigadier de la 1re compagnie des mousquetaires

(1) Il remporta le prix d'éloquence à l'académie française en 1673.

du roi en 1668, puis lieutenant au régiment des gardes-françaises, avec rang de colonel, tué à la bataille de Seneff en 1674;

6°. Charles de Melun, capitaine et major du régiment de Normandie en 1668, blessé au siége de Maëstricht au mois de juillet 1673, mort le 6 novembre 1674, des suites de ses blessures;

7°. Françoise de Melun, morte en 1709, prieure du couvent des dominicaines à Montargis.

XXI. Louis de Melun, marquis de Maupertuis, seigneur de Gravon, des Tournelles, etc., lieutenant-général des armées du roi, naquit en 1634. Il servait depuis plusieurs années dans les mousquetaires, lorsque le cardinal Mazarin, frappé des qualités brillantes de ce jeune officier, l'en retira pour lui donner une compagnie de cavalerie dans le régiment de ce ministre (que commandait le comte de la Feuillade), par commission du 12 avril 1657. M. de Maupertuis se trouva la même année au siége de Montmédy, et à la bataille des Dunes, ainsi qu'aux siéges et à la prise de Dunkerque et de Gravelines en 1658. Réformé le 18 avril 1661, il suivit la cour à Nantes, sans aucun emploi. Le but de ce voyage était de faire arrêter Fouquet, surintendant des finances. Le roi ordonna à M. de Maupertuis de suivre le comte d'Artagnan, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires, et de se conformer aux ordres qu'il en recevrait. Lorsque le surintendant fut arrêté, M. de Maupertuis fut chargé d'en rendre compte au roi, qui le nomma maréchal des logis de la 1re compagnie des mousquetaires, par brevet du 5 novembre de la même année, puis cornette le 14 février 1667. Il servit cette année aux siéges et à la prise de Tournay, de Douay et de Lille, et la suivante à la conquête de la Franche-Comté. Après la conclusion du traité d'Aix-la-Chapelle, il passa dans l'île de Candie, en 1669, faisant partie du détachement de deux compagnies des mousquetaires, commandé par le comte de Montberon, et fit des prodiges de valeur dans la grande sortie que les Français firent, le 25 juin, sur les tranchées des Turcs, et dans laquelle périt le duc de Beaufort, de même qu'à l'assaut que les infidèles livrèrent au corps de la place, et durant lequel on vit constamment le marquis de Maupertuis dans le feu des ennemis. De retour en France, il fut nommé enseigne de sa compagnie, le 20 mars 1672. Après s'être trouvé à tous les siéges que l'armée du roi entreprit en Hollande, il joignit l'armée du vicomte de Tu-

renne, et contribua, au mois de février 1673, à la prise de plusieurs places de l'électeur de Brandebourg. Au siége de Maestricht, où M. de Maupertuis fut blessé, il fut l'un des 20 mousquetaires qui battirent un détachement de 150 ennemis sortis de la ville pour les attaquer, et forcés d'y rentrer par une défaite honteuse. Le marquis de Maupertuis ne se distingua pas moins à l'attaque du chemin couvert et de la demi-lune. Le roi le nomma sous-lieutenant de la compagnie le 3 juillet de la même année, et lui donna, le 20 janvier 1674, une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il marcha cette année à la conquête de la Franche-Comté, et se fit remarquer à l'attaque du fort de Saint-Étienne de Besançon. Il servit ensuite à la prise de Dôle, accompagna, en 1675, l'armée du roi qui couvrit les siéges de Dinant, de Huy et de Limbourg, et concourut à l'attaque des dehors de la place de Condé en 1676. Il se surpassa l'année suivante à l'attaque du chemin couvert et de l'ouvrage couronné de Valenciennes, où les mousquetaires, non contents de la reddition de ces ouvrages, emportèrent encore le pôle et la ville d'assaut. Cette action, qui tient du prodige, fut exécutée avec une telle rapidité, que la place capitulait avant qu'on sût dans la tranchée qu'elle était prise. Le même jour (28 mars 1677), le roi créa M. de Maupertuis brigadier de cavalerie de ses armées. A la bataille de Cassel, le 11 avril suivant, ayant aperçu deux bataillons hollandais qu'on ne pouvait attaquer à cheval, il fit mettre pied à terre à sa compagnie; et, sans lui donner le temps de quitter ses bottes, il marcha à l'ennemi, attaqua et détruisit entièrement les deux bataillons; puis, remontant à cheval, il chargea et culbuta tout ce qui se rencontra devant lui. Le beau fait d'armes de Valenciennes se renouvela au siége d'Ypres, en 1678 : le marquis de Maupertuis, à la tête de sa compagnie, enleva le chemin couvert de la citadelle, ce qui l'obligea de capituler presque aussitôt. Nommé grand bailli d'épée de Bergues, le 29 janvier 1682, il suivit, en 1684, l'armée du roi qui couvrit le siége de Luxembourg, fut nommé, le 3 mai de cette année, capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires après la mort du bailli de Forbin (1), et fut créé maréchal-de-

(1) Ce fut en le nommant à ce grade que Louis XIV prononça ces paroles si honorables pour cet officier : *Si je connaissais quelqu'un dans mes troupes plus digne que M. de Maupertuis d'être à la tête de mes mousquetaires, je le choisirais.*

camp, le 24 août 1688. Employé l'année suivante à l'armée de Flandre, sous le maréchal d'Humières, il combattit à Valcourt, passa à l'armée d'Allemagne en 1690, et fut nommé gouverneur de Saint-Quentin, le 19 juillet de cette année. Au siége de Mons, en 1691, lorsque les gardes françaises eurent été rechassées de l'ouvrage à corne qu'elles avaient enlevé avec beaucoup de valeur, le roi fit appeler M. de Maupertuis et lui ordonna de marcher avec 75 mousquetaires pour soutenir les grenadiers, qui étaient chargés d'attaquer de nouveau l'ouvrage à corne. S. M. plaça même sous ses ordres tous les détachements des mousquetaires gris et noirs. Toute la prudence et l'autorité de M. de Maupertuis ne purent contenir la fougue des mousquetaires, qui n'avaient été commandés que pour soutenir les grenadiers : ils voulurent sans nécessité prendre une part plus active à l'action et payèrent chèrement cette infraction à la discipline. Néanmoins, M. de Maupertuis sut par son sang-froid réparer la mauvaise manœuvre et la témérité d'une partie de sa troupe : on emporta l'ouvrage à corne et l'on s'y maintint malgré tous les efforts de l'ennemi. Au siége de Namur, en 1692, il fut chargé de l'attaque de la Cassotte. Après avoir fait toutes les dispositions relatives aux détachements de mousquetaires qu'il avait sous ses ordres, et qui n'étaient point destinés pour soutenir mais pour attaquer, il leur annonça, de la part du roi, *que si quelqu'un passait devant lui, il avait ordre de le tuer* (1). Conduisant alors sa troupe avec sa prudence et sa valeur ordinaires, il emporta tout ce qui lui était opposé et se logea dans la Cassotte. Le roi le créa lieutenant-général de ses armées, par pouvoir du 30 mars 1693, et il suivit S. M. aux Pays-Bas. Employé en Normandie, en 1695, le marquis de Maupertuis se rendit dans la ville du Hâvre, bombardée par une flotte ennemie; et, par la police et la discipline qu'il sut établir dans cette place, il la sauva du risque imminent qu'elle courait d'être incendiée, en sorte qu'il n'y eut pas

(1) L'affaire de Mons avait provoqué la sévérité de cet ordre; celle de Namur justifia la prévoyance du roi : car un gentilhomme de Provence, nommé d'Estoublon, animé par l'ardeur du combat, osa enfreindre l'ordre, et abandonna ses rangs pour poursuivre l'ennemi : le marquis de Maupertuis réprima sur-le-champ ce dangereux exemple, en renversant le mousquetaire d'un coup d'esponton. Ce fut un bonheur pour celui-ci de n'avoir point été blessé.

plus de 20 maisons détruites ou endommagées. Il fut employé au camp de Coudun, près Compiègne, par lettres du 13 août 1698, puis à l'armée de Flandre, sous le duc de Bourgogne, par lettres du 21 avril 1702. Le marquis de Maupertuis contribua à la défaite des Hollandais, qui furent poussés jusque sous les murs de Nimègue. Par brevet du 24 novembre de la même année, Louis XIV lui assura 90,000 livres de retenue sur la charge de lieutenant-général des ville, comté et évêché de Toul, dont il fut pourvu, d'après sa démission volontaire de celui de Saint-Quentin, « en considération » des importants services qu'il avait rendus à S. M. depuis plus » de 54 années, et afin de l'indemniser des grandes sommes qu'il » avait employées à son service. » Il fut créé grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, sans passer par le grade de commandeur, avec 6000 livres de pension, le 28 juillet 1706. Le 8 juillet 1710, il signa, en qualité de parent paternel, une procuration pour approuver et signer le contrat de mariage de Louis-Gabriel, vicomte de Melun-Épinoy, avec Louise-Jeanne-Armande de Melun, fille du comte de Melun, sa nièce. Il se démit du gouvernement de Toul au mois de mai 1714, et de la compagnie des mousquetaires le 18 février 1716, fit son testament le 6 avril 1721, et mourut sans laisser d'enfants, le 18 du même mois, après avoir acquis par sa valeur et ses lumières la réputation d'un des officiers-généraux les plus distingués du règne de Louis XIV, si fécond en guerriers illustres. (*Dépôt de la guerre; Mémoires du temps; Abrégé chronologique de la Maison du Roi*, par l'abbé de Nœufville, in-4°, t. II, p. 156, où il est dit par erreur que M. de Maupertuis eut le gouvernement d'Aigues-Mortes; *Chronologie historique, militaire*, par Pinard, in-4°, t. IV, p. 368; *Histoire de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis*, par M. d'Aspect (1), Paris, 1780, t. I, p. 235; *Gazette de France*, etc., etc.) Le marquis de Maupertuis avait épousé, par contrat du 17 mai 1684, signé du roi, du dauphin, des princesses du sang de France, de Savoie, de Soissons, de Carignan et de Bade, et de l'avis d'Anne-Jules, duc de Noailles, pair

---

(1) Cet auteur dit que M. de Maupertuis était digne de porter le surnom qu'avait eu un de ses ancêtres, qu'on a appelé *Charpentier*, parce qu'il n'était point d'armes qui résistassent à ses coups.

de France, premier capitaine des gardes-du-corps, et de Marie-Françoise de Bournonville, duchesse de Noailles (petite-fille d'Alexandre, duc de Bournonville, et dame de Melun-Épinoy), ses parents, Marie-Michelle-Madelaine PARFAIT DES TOURNELLES* (morte à Paris le 15 octobre 1729), fille de Guillaume Parfait, chevalier, seigneur des Tournelles, et de Marie de Chaumejan de Fourilles.

PARFAIT : d'argent, à 2 bandes d'azur, au centre desquelles sont 3 flammes de gueules.

XXI. Armand, comte DE MELUN, né en 1637, frère puîné du marquis de Maupertuis, fut successivement exempt des gardes-du-corps du roi, compagnie de Noailles, en 1668 et 1671, lieutenant au régiment des gardes françaises en 1674, après son frère, François de Melun, qui avait péri à la bataille de Seneff, gouverneur du fort Sainte-Croix de Bordeaux en 1708, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, etc., avait obtenu, par une sentence arbitrale du 28 juin 1677, la portion qui lui revenait ainsi qu'à ses frères, et à Louis-Armand de Melun, seigneur du Buignon, et Aloph de Vignacourt, marquis d'Estouis, ses cousins, dans la succession de Gaspard de Verdelot, marquis de Villers-Saint-Georges, leur parent. Le 7 mars 1671, le comte de Melun partagea, avec le marquis de Maupertuis, son frère aîné, les successions paternelle et maternelle, et ces deux frères furent présents le 18 avril de la même année, avec Antoine de Melun du Buignon, capitaine au régiment de Piémont, à l'acte de tutelle des enfants de Gédéon de Vaudricourt, chevalier, seigneur de Bellefontaine, et de Madelaine de Grailly. Armand, comte de Melun, fit son testament le 24 octobre 1708, mourut le 30 novembre 1718, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Sainte-Croix de Bordeaux. Il avait épousé, par contrat du 22 juin 1701, Marie-Françoise DE ROUVROY-SAINT-SIMON, fille de Claude de Rouvroy, comte de Saint-Simon, seigneur de Montbleru, lieutenant de roi des ville et citadelle de Blaye, (aîné de la branche ducale de Rouvroy-Saint-Simon), et de Françoise Blondel de Joigny de Bellebrune. Elle se remaria, au mois de novembre 1714, avec Simon-Luc de Bellade, seigneur de Taudias, en Guienne, et mourut le 7 avril 1726. Elle avait eu de son premier mari :

DE ROUVROY : écartelé, aux 1 et 4 de sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules, qui est *de Rouvroy*; aux 2 et 3 échiquetés d'or et d'azur ; au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or, qui est *de Vermandois*.

---

* Cette dame, donataire universelle de son mari par leur contrat de mariage, institua pour son légataire universel, le 1er septembre 1729, Louis, comte de Montesquiou d'Artagnan, brigadier des armées du roi, dont les descendants possèdent encore la terre de Maupertuis.

1°. Louis IV, dont l'article suit;
2°. Marie-Madelaine-Michelle de Melun, mariée 1° avec Martial *de Mosnier*, seigneur du Rousset, dans le Borgès, en Guienne; 2°, en 1728, avec Louis-Auguste *Ancelin*, seigneur de la Mauvignière et de Saint-Quentin, en Saintonge, ancien capitaine au régiment de la Reine.

XXIII. Louis, IVᵉ du nom, marquis DE MELUN-MAUPERTUIS, comte de Nogent-le-Roi, seigneur de la Motte-Saint-Androny, près Blaye en Guienne, naquit au château de Sainte-Croix de Bordeaux. Il fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique; mais, après la mort de sa mère, il entra dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du roi. Il était sur le point de prendre une compagnie de cavalerie, lorsqu'à la suite d'une grande maladie, sa vue s'affaiblit à un point qu'il fut forcé de renoncer aux emplois militaires. Le vicomte de Melun-Épinoy, gouverneur d'Abbeville, avait formé le projet d'unir le marquis de Melun-Maupertuis à sa fille, Louise-Élisabeth de Melun, veuve d'Alexandre-Théodose de Melun, dernier prince d'Épinoy, dans le but de réunir les branches de Melun-Épinoy et de la Borde-le-Vicomte. La mort du vicomte de Melun-Épinoy n'empêcha pas qu'on ne continuât de négocier ce mariage. Le contrat en fut même signé à Fribourg, en Suisse, le 30 décembre 1739(1), et Louis XV y donna son agrément par

(1) Ce contrat, qui fait partie des pièces originales rapportées à la suite de la généalogie de la maison de Melun par M. Chérin, et qui devait réunir et fondre en une seule branche les rameaux de Melun-Épinoy et de Melun-Maupertuis, mérite d'être rapporté dans cet article, eu égard aux considérations importantes qui l'avaient dicté. En voici la substance :

Au nom de la très-sainte et adorable trinité, amen.

Notoire soit, à qui il convient, que mariage ayant été réciproquement promis par signatures privées en datte du vingt-sept novembre dernier, produittes au notaire soussigné et à messieurs les témoins, entre très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Louis, marquis DE MELUN DE MAUPERTUIS, seigneur de Saint-Androny et autres lieux, fils de feu très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Armand, comte de Melun, seigneur de Maupertuis, gouverneur du fort de Sainte-Croix de Bordeaux, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, mort le vingt-neuf décembre mil sept cent dix, et de feu très-haute et très-puissante dame madame Marie-Françoise de Saint-Simon-Rouvroy, morte le sept d'avril mil sept cent vingt-six, ses père et mère d'une part : et très-puissante dame madame Louise-Élisabeth DE MELUN, veuve de feu très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Jean-Alexandre-Théodose de Melun, prince d'Épinoy et comte de Melun et de Saint-Pol, seigneur prevôt héréditaire de Douay, con-

lettres de son ministre, M. d'Angervilliers, du 30 janvier 1742. Mais ce projet n'eut point son exécution par des raisons d'intérêt qu'il serait trop long de rapporter ici. Le marquis de Melun et la princesse d'Épinoy se départirent de concert, par acte du 30 avril 1742. Le marquis de Melun épousa, 1°, par contrat du 14 avril 1743, Henriette-Émilie DE BAUTRU, comtesse de Nogent-le-Roi, (morte sans enfants le 27 octobre 1757), fille de Louis-Armand de Bau-

DE BAUTRU : d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux roses, et en pointe d'une tête de loup arrachée, le tout du même.

netable héréditaire de Flandre et mestre de camp commandant le régiment Royal-Cavalerie, mort le six janvier mil sept cents trente-huit, et fille de feu très-haut et très-puissant seigneur monseigneur Gabriel, vicomte de Melun, lieutenant-général des armées du roi, gouverneur d'Abbeville, en Picardie, chevallier de l'ordre militaire de Saint-Louis, mort le 21 août dernier, et de défunte très-haute et très-puissante dame madame Louise-Jeanne-Armande de Melun, morte en septembre mille sept cents trente-quatre, ses père et mère, d'autre part, lesquelles parties demeurantes ordinairement à Paris....., et tous les deux de present, à Fribourg, en Suisse, personnes majeures et maîtres de leurs droits, ont librement et volontairement fait et accordé entre elles le présent traité, et articles de mariage, aux clauses et conditions qui suivent.

Que mondit seigneur marquis de Melun et madite dame madame de Melun, princesse d'Épinoy, ont promis de se prendre l'un et l'autre pour mari et femme par le sacrement de mariage, et d'en faire célébrer les cérémonies en face de l'église catholique apostolique et romaine, le plutot que faire se pourra.

Qu'il n'y aura aucune communauté de biens entre les futurs époux, dérogeant à cet effet à la coutume de Paris, et à toutes autres qui établissent communauté.

. . . .

Ledit seigneur futur époux doue laditte dame madame future épouse de six mille livres de douaire, pour par elle en jouir suivant la coutume de Paris.

Pour l'amitié et estime que ledit seigneur futur époux a dit porter à ladite dame madame future épouse, il fait par ces présentes donation entre vifs, pure, simple et irrévocable à ladite dame madame future épouse, ce acceptante, de tous les biens, meubles, acquets, et propres immeubles qui se trouveront appartenir audit seigneur futur époux au jour de son décès, pour par ladite dame madame future épouse en faire et disposer en toute propriété, comme de chose à elle appartenante.

Cette donation, faite pourvêu qu'au jour du décès dudit seigneur futur époux, il n'y ait aucun enfant vivant né et procréé dudit futur mariage, et s'il y en avoit, et qu'ils decedassent sans enfants, ou sans avoir valablement disposé de leurs biens, ladite donation reprendra sa force et vertu.

Également pour l'estime que ladite dame madame future épouse a pour ledit seigneur futur époux, elle fait par ces présentes donation entre vifs, pure, simple

tru, comte de Nogent-le-Roi, en Beauce, seigneur d'Ormoy, de Vacheresse, de Neron, etc., lieutenant-général des armées du roi, et de la Basse-Auvergne, et de Marie-Julie Julistana (fille du pacha de Nehausel, amenée en France à l'âge de trois ans par le duc de Lauzun, et élevée par sa sœur Diane-Charlotte de Caumont-Lauzun, fille d'honneur de la reine, mère de Louis XIV, et ensuite femme d'Armand de Bautru, comte de Nogent, capitaine des

---

et irrévocable, audit seigneur futur époux ce acceptant, de la terre de Dompvast, en Picardie, dont elle avait cédé la jouissance audit feu seigneur vicomte de Melun, son père, pour par ledit seigneur futur époux en faire et disposer en toute propriété comme de chose à luy appartenante, à compter du jour du decès de ladite future épouse, soit qu'il y ait des enfants vivants nés dudit mariage, ou qu'il n'y en ait point.

Et attendu que ladite dame madame de Melun, princesse d'Épinoy, *prefere ledit seigneur, marquis de Melun, futur époux, à tous les autres qu'elle pouvoit choisir, et ce dans l'objet de perpetuer le nom de Melun,* elle veut aussi, pour que ledit seigneur futur époux vive avec dignité et convenablement, le loger, et nourrir luy, un escuyer, un valet de chambre, deux laquais, un cocher et un postillon, entretenir un carrosse et nourrir trois chevaux d'attelage, sans pouvoir exiger dudit seigneur futur époux aucune pension quelconque. . . . .

Car ainsi le tout a esté convenu et accordé entre les parties promettantes, etc. Fait et passé à Fribourg, en Suisse, le trente décembre mille sept cents trente-neuf, en présence de messieurs Nicolas Vullieret, coadjuteur dans l'église collegiale de Saint-Nicolas, et Rodolphe Ackerman, tous deux prestres et tesmoins priés.

(Signé)

Louis, marquis DE MELUN, avec son sceau en cire rouge, le chef chargé d'un lion naissant.
Nicolas Vullieret, prestre coadjuteur.
Rodolphe Ackerman, prestre.

Louise Élisabeth DE MELUN, princesse d'Épinoy, avec le sceau de ses armes doubles en cire rouge.
Bruno.
Joseph.
Gyoth, not. (avec paraphe.)

Nous, l'avoyer et conseil souverain de la république de Fribourg, en Suisse, certifions et attestons que le soussigné Bruno-Joseph Gyoth, notre cher bourgeois et avocat, est spécialement aussi notaire juré public, qui non seulement par ce caractère, mais singulièrement en vertu de notre loy municipale d'ici, a pû légitimement recevoir, stipuler et signer le présent acte et traité de mariage, lequel, en conséquence, doit estre vu et écouté en jugement, et dehors : en foy de notre scel secret ici bas apposé, joint à la signature de notre secrétaire-d'état, le 13[e] de janvier 1740.

scellé en placard. signé Baltazar MULLER. (avec paraphe.)

gardes de la porte, tué au passage du Rhin, aïeul de la marquise de Melun, et père de la maréchale de Biron); 2°, par contrat du 23 juin 1760, Angelique-Geneviève DE GUIRY, fille de Jean-René, comte de Guiry, maréchal des camps et armées du roi, et de Marguerite-Angélique de Pitart. Le marquis de Melun ayant été informé que le duc de Villars, pair de France, demandait à l'officialité de Sens que les chapelles fondées par Adam II et Guillaume IV, vicomtes de Melun, en 1216, 1395 et 1410, fussent réunies en une seule pour être transférées du château de Blandy en celui de Vaux-lès-Villars, près Melun, il s'y opposa par acte du 20 mars 1747, signifié à Jean-Joseph Languet de Gergy, archevêque de Sens, et cette réunion n'eut point lieu. Après la mort du même archevêque de Sens, le marquis de Melun forma opposition, au mois de juin 1753, à la distribution du prix des meubles de ce prélat, se proposant de demander à ses héritiers le rétablissement du magnifique mausolée en bronze de Louis de Melun de la Borde-le-Vicomte, archevêque de Sens, qui avait été détruit lorsqu'on avait fait des changements au sanctuaire de la cathédrale. Le marquis de Melun fit son testament en 1763, et mourut sans postérité la même année, le dernier rejeton de la branche de Maupertuis. Il avait substitué tous ses biens, après la mort de sa sœur, aux enfants à naître du vicomte de Melun, son cousin. Angelique-Geneviève de Guiry, sa veuve, fit son testament le 8 juin 1806, et institua son légataire universel le vicomte de Melun-Brumetz, cousin de son mari, déjà appelé à recueillir la succession du marquis de Melun.

DE GUIRY : d'argent, à 3 quintefeuilles de sable.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

Grosse en parchemin d'une transaction sur procès, par laquelle Antoine de Melun, écuyer, seigneur de la Motte-Saint-Florentin, sise à Esgligny et de Chantecler, achète de Jean, bâtard de Melun, tous les droits que celui-ci prétendait avoir sur moitié desdites seigneuries. Du 15 février 1481.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Jaques d'Estouteville, seigneur de Beyne, baron d'Ivry et de Saint-Andry en la Marche, conseiller chambellan du roy nostre seigneur, et garde de la prevosté de Paris, salut; savoir, faisons que

pardevant Jehan Pinot et Jehan Belin, notaires du roy nostre dit seigneur, de par luy establis en son chastellet de Paris, furent presents et comparurent personnellement nobles hommes Jehan Bastart DE MELEUN, pour luy, d'une part, et Anthoine DE MELEUN, escuiers, pour luy, d'autre part; disans lesdictes parties qu'elles estoient en procès au chastellet de Paris, venerable personne maistre Guillaume Gennart, advocat audit chastellet, adjoinct aveeques ledit Jehan, *pour raison de la moictié par indivis des fiefs, terres et seigneuries* DE LA MOTE-SAINT-FLEURENTIN, *assis à* ÉGLIGNY *et* CHANTECLER, tout en la chastellenie de Bray-sur-Seine, *que ledit Jehan pretendoit à luy appartenir*, et dont il faisoit demande en action petitoire pour raison d'icelle moictié audit Anthoine, aux causes et moiens par luy declairez audit procès, *et aussi des fruits d'icelle moictié*. Et en deffendant par ledit Anthoine, au contraire, auquel procès tant avoit esté procédé qu'elles avoient esté appoinctées en escriptures et en enqueste et depuis à publier; *pour éviter auquel procès et nourrir paix et amour entre elles*, les dictes parties de leurs bons grez bonnes voulentez propres mouvemens et certaines sciences sans aucune force ou contraincte, eulx sur ce bien conseillez advisez et deliberez, si comme ilz disoient, recognurent et confesserent pardevant lesdicts notaires, comme pardevant nous en jugement, avoir fait firent et font par ces presentes entre elles de bonne foy et l'une partie aveeques l'autre les traicté, transaction, appoinctement, transport, quittances, promesses, convenances, obligations et autres choses qui s'ensuivent. C'est assavoir, *ledit Jehan* avoir cédé, transporté, quicté et delaissé et encores par la teneur de ces presentes lectres *cede quicte transporte et délaisse* des maintenant a tous jours *audit Anthoine* pour luy, ses hoirs et ayans cause au temps advenir *tous les drois de propriété, noms, raisons, actions, demandes, poursuites et autres drois quelzconques qu'il a et peut avoir et qui luy peuvent et doivent compecter et appartenir a quelque titre cause ou moien que ce soit esdictes deux moictiées de fiefz, terres et seigneuries, dessus dictes et leurs appartenances, ensemble esdicts arrérages et levées fruits, proffiz et revenus de tout le temps passé jusques à huy*, dont il faisoit demande comme dit est audit Anthoine pour en joir par icelluy Anthoine cesdits hoirs et ayans cause et en faire ordonner et disposer comme de leur propre chose et loyal acquest. *Et ledit Anthoine confessa* pour les choses dessus dictes *devoir loyaument audit Jehan, la somme de quatre-vingt écus d'or du coing du roy nostre seigneur*, courans à présens à la couronne, laquelle somme icelluy Anthoine gaigea et promist promect et gaige rendre et paier à Paris franchement audit Jehan ou au porteur desdictes lectres pour luy, vingt escus à Pasques, autres vingt escus à la saint Jehan-Baptiste, autres XX escus à la Saint-Remy et les autres XX escus d'or à Noël après en suivant tout prochainement venant, en la fin duquel paiement ledit Jehan sera tenu et promect rendre et restituer audit Anthoine, toutes les lectres, tittres, enseignemens, procès et procédures, qu'il a, faisans mention des drois par luy prétendus esdictes moictiés des fiefz dessus dits ou les faire bailler par ledit maistre Guillaume Gennart, et partant lesdictes parties se sont departies et départent dudit procès sans despens d'un costé et d'autre, *en transportant par ledit Jehan audit*

Antoine tous les droits de propriété, fons, possession, saisine, seigneurie et autres drois quelzconques qu'il a et peut avoir esdictes moictiées de fiefz dessus dicts, et sur quelzconques personnes et biens que ce soient, à cause de ce, et s'en dessaisist et devestit du tout es mains desdits notaires en tant que mestier est ou seroit, pour et au profit dudit acheteur sesdits hoirs et ayant causes; voulant et consentant que par le bail et ostention de ces presentes, il en feust et soit saisy et vestu, mis et reçeu en bonne et suffisant saisine et possession foy, hommage ou souffrance partout ducment de ceux et ainsi qu'il appartiendra, et pour ce faire vouloir et consentir estre fait, fist, nomma, constitua et établist son procureur général et espécial le porteur de ces lettres, auquel il donna et donne puissance auctorité et mandement espécial de ce faire et tout ce qui au cas appartiendra et est accoustumé de faire. Lesquels transaction appoinctement et toutes et chacunes les autres choses dessus dictes et en ses dictes presentes lectres escriptes et contenues, *lesdits escuiers*, chacun en droit soy et pourtant que a vng chacun d'eulx touche peut et pourra toucher, promirent et jurèrent par leur foy et serment de leurs corps pour ce par eulx et chacun d'eux baillez et jurez corporellement es mains desdits notaires comme en la notre pour le roy nostre dit seigneur avoir agreable ferme et estable a toujiours, sans contrevenir en aucune manière feust ou soit par voie d'erreur, d'ignorance, de decepvance et autrement généralement que ce soit ou puist estre ancores; rendre et paier a plain et sans aucun plait ou procès l'un d'eulx a l'autre tous coustz frais missions despens dommages et interests qui faitz euz et encouruz seraient par deffault des choses dessus dictes ou d'aucunes d'icelles non accomplie, soubz l'obligation de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs tout tant meubles comme immeubles presens et advenir qu'ils ont soubzmist et soubzmirent l'un envers l'autre chacun en droit soy et pourtant que dit est, pour ce dutout a la juridiction et contraincte de la dicte prevosté de Paris et de toutes autres justices ou trouvez seront. Et renoncent en ce faisant par leurs dits serment et foy à toutes deceptions frauldes graces respitz reliefz et autres choses généralement quelzconques que l'on pourrait faire ou dire contre ces lectres, leur contenu et execution, et au droit disant generale renonciation non valoir. A ce faire vint et fut present ledit maistre Guillaume Gennart, qui a le contenu cy dessus pour agreable promect non contrevenir, en cedant en tant que mestier est, audit Anthoine, tous les drois qu'il a audit procès, et en soy départant d'ycelluy à son profit. En tesmoing de ce, nous, à la relation desdits notaires, avons mis à ces dictes presentes lectres le scel de la dicte prevosté de Paris, qui furent faictes et passées l'an mil XXXX IIIJXX et vng, le venredi quinzième jour de février.

(Signé) J. PINOT et BELIN (avec grilles).

Plus bas est écrit doubles.

Au dos est la quittance qui suit :

Noble homme Jehan *Bastart* DE MELEUN, nommé au blanc confesse avoir eu et reçeu de Antoine DE MELEUN, nommé audit blanc la somme de *quatre-vins escus d'or* à la couronne du coing, et qui deue estoit audit Jehan *Bastart* par ledit

Anthoine DE MELEUN, pour les causes a plain contenues et declairées audit Blanc et d'icelle somme de quatre-vins escus d'or, ledit Jehan *Bastart* DE MELEUN se tient content et bien paié et en quicte ledit Anthoine DE MELEUN et tous autres qu'il appartient, et partant ledit Jehan *Bastart* a baillé rendu et restitué audit Anthoine DE MELEUN, présent, qui de luy confesse avoir eu et receu toutes les lectres tiltres procédures et enseignemens que ledit Jehan *Bastart* DE MELEUN étoit tenu luy baillez ainsi et par la manière qu'il est déclairé audit Blanc, dont promettant et obligeant. Fait le samedy, neufvième jour de novembre mil XXXX quatre vins et deux. (Signé) DE BRION et DE THAMENAY (avec paraphes et grilles).

N° II.

Extrait de la grosse en parchemin, du contrat d'échange des seigneuries de la Motte-Saint-Florentin, vulgairement appelée la Borde, sise à Esgligny-sur-Seine, et de Chantecler, fait par Antoine de Melun, écuyer, seigneur desdites terres, contre les seigneuries de la Louptière-des-Bordes et de Vauregnier appartenant à Gilles de Noyen, chevalier, son beau-père. Du 10 *novembre* 1486.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront, Nicole de Clamenges, licencié en loix, esleu commis de par le roy notre sire es doyaunetz de Treignel et Marolles, procureur et garde des sceaulx de la ville et chastellenie de Bray-sur-Seine, pour .... le comte de Roucy Widasme de Lannois, seigneur....... dudit Bray, salut; savoir faisons que pardevant Nicolas Leroy, clerc commis au tabellionage dudit Bray, juré et establi à ce faire en la dite chastellenie de par ledit seigneur. Furent presens en leurs personnes, noble seigneur messire Gilles de NOYEN, chevalier, *seigneur de la* LOUPTIERE-DES-BORDES *et de* VAULREGNIER, d'une part, et noble homme Anthoine de MELEUN, escuier, *seigneur de la* MOTTE-SAINT-FLEURENTIN, *appelée vulgairement la* BORDE, assise et scituée en la paroisse D'ÉGLIGNY, et seigneur de la terre et seigneurie de CHANTECLER, en la paroisse de Vimpelle, d'autre part, et recongnurent lesdictes parties......... avoir fait et par ces presentes font entr'eux les permutations et eschanges qui s'ensuivent. C'est assavoir *que ledit messire Gilles de* NOYEN, *chevalier, a baillé,* cedé et au tiltre dessus dit transporte *audit Anthoine de* MELEUN, *son gendre, lesdittes terres et seigneuries de la Louptière-des-Bordes et Vaulregnier,* scituées et assises au pays de Champaigue assez près de Treignel, ainsi que les dittes terres et seigneuries se entendent et comportent, tant en justice, manoirs, prèz, bois, terres, vignes, saulsoyes, champars, garenne, comme autrement appendances et appartenances en quelque manière que ce soit, sans en rien excepter, reserver ne retenir, pour en joyr par ledit Anthoine de MELEUN, doresnavant ses hoirs et ayans cause et des maintenant pour tousiours perpetuellement en tous droiz proffi revenus et esmolumens quelzconques comme de son propre héritage. Mouvans lesdites terres

et seigneuries de telz seigneurs ou dames, dont elles sont tenues en fief et mouvans. Et pour a l'encontre d'icelles terres et seigneuries ledit Anthoine de MELEUN *lui a baillé cédé et transporté audit tiltre lesdittes terre et seigneurie de la Motte-Sainct-Fleurantin, communément appelée la Bourde, assise au pays de Brie, sur la rivière de Seine, en la paroisse d'Esgligny, et la terre et seigneurie de Chantecler*, près d'illec, sur la ditte rivière assise en la paroisse de Vimpelle, ainsi qu'elles se comportent et extendent, tant en justice comme manoirs, prés, bois, terres, garenne, rivierres, pescheries, comme aultrement appendances et appartenances en quelque manière que ce soit, sans rien excepter reserver ne retenir, *pour desdittes terres et seigneuries de Chanteclerc la Motte-Saint-Fleurentin autrement appelée la Borde joyr et posseder doresnavant par ledit messire Gilles de* NOYEN, *chevalier*, ses hoirs et ayans cause en tous proffiz revenues droiz et esmolumens quelzconques des maintenant à tousiours perpétuellement sans toutevoies au moyen dudit eschange desroger en quelque manière que ce soit *au traictié de mariage,* qui a este fait et solempnisé en face de saincte église entre ledit Anthoine de MELEUN, escuier, et damoiselle *Anne* fille dudit messire Gilles de NOYEN, chevalier, et que ledit traictié ait son plain cours, ainsi et par la forme et manière qu'il est contenu es lectres dudit traictié de mariage qui ont été faictes et passées au seelle de la prevosté de Sens. Ce present eschange et permutation fait entre lesdites parties purement et absolument sans aucunes soltes faire ou rendre l'une partie envers l'autre. Lesdites terres et seigneuries chargées de leurs charges féodales envers les seigneurs ou dames dont elles sont tenues et mouvans en fief tant seulement et deschargées au surplus de toutes autres charges debtes obligation et hypothéques......... et avec ce *jcelles parties ont promis* et promettent par lesdites presentes...... *de bailler l'un a l'autre tous les tiltres lectres monumens et autres enseignemens quelzconques quitz ont recouvrez ou a recouvrer servans au fait d'ung chacun desdits eschanges sans en nulz laisser ne retenir*, si comme lesdittes parties recongnoissans disoient, et dont chacun d'eulx en tant que a eulx touche et peult toucher se tindrent pour bien contens........ Presens a ce nobles hommes Guillaume BORDAS, Georges de SAVOISY, seigneur de Villins, Mathieu de NOYEN, seigneur dudit Noyen et Jehan de RICHEBOURG, seigneur de Gravon en partie, si comme ledit juré nous a rapporté par cest escript. A la relacion duquel avec son seing manuel nous avons mis a ces lectres qui sont doubles le scel et contre scel de la ditte chastellenie. Ce fait le dixiesme jour de novembre l'an mil quatre cens quatre-vingts et six. (Signé) N. LEROY (avec grille et paraphe).

Au dos est escrit de même escriture:

Lectres d'eschanges pour noble homme Anthoine de MELEUN, escuier, seigneur de la Louptière-des-Bordes et Vaulregnier, contre

Noble homme messire Gilles de NOYEN, chevalier, seigneur *de la Borde, de Chantecler et d'Egligny en partie*.

N° III.

Extrait de la grosse en parchemin du contrat de mariage d'entre Antoine DE MELUN, *écuyer, seigneur de la Louptière-des-Bordes et de Vaulregnier, et noble damoiselle Gauchère de* COUTES, *dame de Dannemois, veuve de Regnault de Beaumont, écuyer. Du 26 janvier* 1500.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront Mathieu Coignart, escuier, seigneur, Dieble garde de par le roy notre sire de la prevosté de Melun, et Claude Coignart, bachelier en loix et en décrest, garde du scel de laditte prevosté, salut. Savoir faisons que pardevant Jehan Godin, commis de par ledit seigneur au lieu de Nangis en l'exercice du tabellionage d'icelle prevosté, furent présens en leurs personnes noble homme Anthoine de MELUN, escuier, seigneur de la LOUPTIERE-DES-BORDES, et de VAULREGNIER, pour lui d'une part, et *noble damoiselle* Gauchère de COSTEZ, veufve de feu Regnault de BEAUMONT, en son vivant, escuier, seigneur du Boullay, pour elle d'autre part. Lesquelles parties joyssans et usans de leurs droictz...... recongnurent et *confessent avoir fait entre elles les traictez accords et convenances de mariage qui s'ensuivent*, c'est assavoir que ledit escuier, seigneur de la Louptière, a promis et promect prendre la dicte damoiselle Gauchère a femme et espouse, et ladicte damoiselle ledit escuier à mari et espoux, si Dieu et saincte église si accordent; pour contemplation duquel mariage ledit escuier et damoiselle ont fait entre eulx les pactions et convenances qui s'ensuivent, sans lesquelles ledit mariage n'eust sorty effet. C'est assavoir que ledit Anthoine de MELUN, escuier, *a donné* et donne *a la dicte damoiselle sa femme future*, *sa maison terre et seigneurie de la Louptiere-des-Bordes*, avec ses appartenances et deppendances tant en justice, terres, prez, vignes, bois, mollins, prouffictz de fiefz et aultres droictz quelconques sans aucun en retenir ou réserver, pour d'icelle maison terre et seigneurie joyr et en prendre les prouffictz revenuz et esmolumens sa vie durant seulement, s'il advenoit que ledit escuier allast de vie à trespas le premier, delaisse la dicte damoiselle survivante, et pareillement la dicte damoiselle a donné et *donne audit Anthoine, escuier, son futur mary, sa terre et seigneurie de* DAMPNEMOIS, en tout ce qu'elle consiste..... *avec vingt-cinq livres tournois de rente annuelle et perpétuelle....... laquelle rente lui fust constituée et assignée par le traité de son mariage par ledit feu Regnault de Beaumont, son mary*, sur toutes ses terres et seigneuries. Pour d'icelle terre de Dampnemois et rente joyr et user par ledit escuier..... sa vie durant seullement, s'il advenoit que ladicte damoiselle decedast devant ledit escuier demourant susvivant..... Seront lesdits futurs mariés ungs et commungs ensemble en meubles et acquests *ainsi et selon la coustume gardée entre nobles es pays de Brie, Champagne et Gastinois.......* Presens ad ce Georges de SAVOIZY, escuier, seigneur de Villins, Jehan de BARONAT, escuier, seigneur de Passy-lez-Trennel, et Gillebert de BEGOIN, seigneur de Paroix et aultres. En tesmoing de ce, nous, à la relacion dudit juré, avons scellé ces presentes du scel de ladite prevosté de Melun. Ce fut fait et passé le vingt sixième jour de janvier l'an mil cinq cents. (Signé) GODIN (avec paraphe).

N° IV.

Extrait de la grosse en parchemin d'un acte, par lequel Antoine de Melun, écuyer, seigneur de la Louptière, déclare avoir employé la somme de mille livres tournois appartenant à damoiselle Gauchère de Coutes, son épouse, dans le prix de l'acquisition de la seigneurie du Buignon. *Du* 13 *mai* 1508.

A tous ceulx qui ces presentes lectres verront Gabriel, seigneur et baron d'Allègre...... conseiller, chambellan ordinaire du roy nostre sire, et garde de la prevosté de Paris, salut. Savoir faisons que pardevant Pierre Pichon l'aisné, et Pierre Pichon le jeune, notaires du roy notre dit seigneur au chastellet de Paris, fut present noble homme Anthoine de Meleun, escuyer, *seigneur de la Louptière*, lequel de sa bonne voulenté sans contraincte recongnut et confessa *qu'il a acquis et acheté puis nagueres de noble homme maistre Morlet de* Museau, notaire et secretaire du roy nostre dit seigneur, *la terre et seigneurie du* Bugnon *et ses appartenances*, et pour jcelle acquisition luy avait et a paié et baillé la somme de troys mil six cens cinquante huit livres tournoys, ainsi et par la manière que plus a plain est contenu es lectres de la dicte acquisition, *et en laquelle somme* de troys mil six cens cinquante-huit livres tournoys *et comprinse est y a esté par ledit de Meleun convertye et employée la somme de mil livres tournoys que ledit de Meleun affirme avoir receuz tant du rachact du douaire coustumier de damoiselle Gauchiere de* Coultes, *sa femme, et dont feu Regnault de* Beaumont, *son premier mari, en son vivant escuyer, seigneur du Bolay, l'avoit douée au traicté de leur mariage, que aussi du rachact de vingt-cinq livres tournoys de rente que par le dict traicté il luy avoit constituez et assignez sur tous ses biens, meubles et immeubles*, et laquelle somme de mil livres tournoys ledit de Meleun avait promis employer en rentes ou heritaiges, pour estre propre heritaige de la dicte damoyselle Gauchiere, de ses hoirs et ayans cause, par condition toutesvoyes que, si elle alait de vie à trespas par avant le dit de Meleun, en ce cas ledit de Meleun devoit et dois joyr et posseder sa vie durant des dictes rentes ou heritaige qui ainsi serait acquis desdits mil livres tournoys; et pour ce ledit de Meleun en accomplissant sa dicte promesse et pour demourer quicte et deschargé d'icelle avoit et a faict ledit employ et en ensuyvant ce a voulu consenty et accordé....... *que la dicte acquisicion ainsi par luy faicte de la dicte terre et seigneurie du Bugnon et ses dictes appartenances sortisse nature de propre heritaige soubz la condition dessus dicte à la dicte damoyselle Gauchere de Coultes, sa femme, et sesdits hoirs, pour en tant et pour telle part et porcion que par droict et raison en pourrait et peult compecter et appartenir à ycelle damoyselle et sesdits hoirs eu esgard au pris de ladicte acquisition*......... En tesmoing de ce, nous, à la relacion desdits notaires, avons faict mectre à ces presentes lectres le scel de la dicte prevosté de Paris, qui furent faictes et passées l'an mil cinq cens huit le samedy treizeiesme jour de may. (Signé) Pichon et Pichon (avec paraphes).

DE NEUFVILLE-VILLEROY,

DUCS DE VILLEROY, PAIRS DE FRANCE, etc., *en l'Isle-de-France.*



ARMES : *D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 croisettes ancrées du même.* Couronne de duc.

La famille DE NEUFVILLE-VILLEROY, éteinte à la fin du dernier siècle, a joué un rôle brillant à la cour et dans les armées pendant près de 200 ans, et s'est alliée aux maisons les plus illustres du royaume. Cette famille s'étant élevée dans l'ordre de la noblesse par les charges municipales de la ville de Paris et les offices de finances, plusieurs généalogistes ont cru devoir lui chercher une origine plus conforme à la splendeur qu'elle s'était acquise. D'autres, comme le père Anselme, ont préféré passer sous silence les premières générations anoblies, et commencer seulement la filiation à l'année 1500. Comme le mystère dont on semble vouloir envelopper l'origine de quelques familles devenues puissantes fait naître des conjectures souvent plus préjudiciables que la vérité même, on a cru devoir établir ici les premiers degrés prouvés par titres de celle de Neufville, tant pour suppléer aux lacunes de l'histoire des Grands-Officiers de la Couronne, que pour rectifier les erreurs des autres historiens (1).

I. Richard DE NEUFVILLE, l'un des plus riches commerçants de poisson de mer, aux halles de Paris, avait pour aïeul Nicolas Neuville, nommé clerc de la cuisine du roi Philippe le Long le 17 novembre 1317. Richard épousa Simonne DE GISORS, fille de Mauger DE GISORS :

(1) Ces premiers degrés sont extraits des registres du cabinet des ordres du Roi, aux archives de M. de Courcelles, t. VII, p. 42.

de Gisors, marchand et bourgeois de Paris. Il mourut en 1401, et sa femme le 15 décembre 1430, comme on le voyait sur leur épitaphe aux SS. Innocents, avant l'année 1653, époque à laquelle cette épitaphe avait été refaite avec des changements dans les qualifications. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Neufville, receveur de Paris en 1419 et 1420;
2°. Nicolas Ier, qui continue la descendance;
3°. Thierry de Neufville, greffier de la chambre des comptes en 1417.

LE GRAS : d'azur, à trois rencontres de cerf d'or.

II. Nicolas DE NEUFVILLE, Ier du nom, marchand de poisson de mer et bourgeois de Paris, suivant les comptes du changeur du trésor de 1419 et 1420, fut élu échevin de la ville de Paris en 1429, 1436 et 1442 (1), puis receveur des aides et maître d'hôtel de Philippe, duc de Bourgogne, qualités qu'on lisait sur son épitaphe au cimetière des Innocents, où sa mort est marquée au 4 août 1471. Il avait épousé, avant le 9 février 1469, Catherine LE GRAS, dont il eut :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Nicolas de Neufville, marchand de poisson de mer, qui fit hommage au roi pour le tiers du fief d'Elbec, le 21 mai 1478;
3°. Jeanne de Neufville, décédée, le 4 mars 1509, femme de Laurent *de Larche*, marchand et bourgeois de Paris;
4°. Guillemette de Neufville, femme de Guillaume *Galie*, auquel elle porta deux petits fiefs, situés à Montmorency, et qui lui provenaient de la succession de son père.

N....

III. Simon DE NEUFVILLE, marchand et bourgeois de Paris, fut élu échevin de cette ville en 1479 et 1481, puis conseiller de ville en 1500. On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il eut pour enfants :

1°. Nicolas de Neufville, IIe du nom, seigneur de l'Équipée, près Beauvais, en 1500, qui acheta une charge de notaire et secrétaire du roi, en 1511, et s'allia avec Geneviève *le Gendre de Villeroy*, sœur de Pierre le Gendre, seigneur d'Alincourt, trésorier-général de France, charge dont

(1) Charles V avait affecté le privilége de la noblesse transmissible à l'exercice de cette charge, par lettres du 8 janvier 1372.

fut pourvu depuis Nicolas de Neufville. C'est à partir de celui-ci que le Père Anselme (*t. IV, p.* 639) établit la généalogie de cette maison;

2°. Hugues de Neufville, marchand de poisson de mer, élu quartinier de Paris en 1500, et échevin le 16 août 1506. Il fut père de :

Simon de Neufville, correcteur des comptes, époux de Marie *de Boudeville*, laquelle se remaria avec David Blandin, secrétaire des finances. Elle vivait en 1596, et avait eu de son premier mari :

Marie de Neufville, femme de Paul *Aymeret*, sieur de Gazeau, maître des comptes en 1596.

La terre seigneuriale de Villeroy, située à une lieue et demie de Corbeil et à sept lieues de Paris, entrée dans la maison de Neufville par suite de son alliance avec celle de le Gendre, fut érigée en châtellenie, par lettres du mois de septembre 1610, en faveur de Nicolas de Neufville, V[e] du nom, chevalier, seigneur d'Alincourt, ministre et secrétaire d'état, trésorier des ordres du Roi et gouverneur de Corbeil, en récompense de 56 années de services, sous les rois Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII. Cette châtellenie fut érigée en marquisat (1), par lettres du mois de janvier 1615, en faveur de Nicolas VI de Neufville, petit-fils de Nicolas V, et fils de Charles de Neufville, *dit* le marquis d'Alincourt, baron de Bury, chevalier des ordres du Roi, conseiller aux conseils d'état et privé, capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Lyon et des pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais, puis de Pontoise et du Vexin, etc., grand-maréchal-des-logis de la maison du roi Henri IV, et nommé deux fois ambassadeur à Rome, par ce prince et le roi Louis XIII, son successeur.

Nicolas VI de Neufville, premier marquis de Villeroy, était né le 14 octobre 1598. Il fut élevé enfant d'honneur auprès de Louis XIII. Il entra au service en 1616, et fit ses premières armes en Italie, sous Lesdiguières, en 1617, à la tête d'un régiment d'infanterie de son nom (Villeroy). Il passa successivement par tous

---

(1) Nos rois réunirent successivement plusieurs fiefs à la terre de Villeroy. Elle s'accrut au point, qu'en 1760, elle se composait de 12 paroisses, et avait 43 terres nobles dans sa mouvance, ce qui en faisait un des plus riches domaines de l'Isle-de-France. Le château de Villeroy se composait d'appartements superbes, meublés avec goût et magnificence. Louis XIV s'y arrêtait assez ordinairement dans ses voyages à Fontainebleau.

les grades jusqu'à celui de maréchal de France, auquel il fut promu le 20 octobre 1646. Louis XIV érigea en duché-pairie son marquisat de Villeroy, par lettres-patentes du mois de septembre 1651, registrées au parlement le 15 décembre 1663. Il dut autant à son intégrité qu'à ses lumières le choix qu'on fit de lui, en 1661, pour présider, en qualité de chef, le conseil royal des finances. Il fut nommé chevalier des ordres du Roi le 31 décembre de la même année, mourut à Paris le 28 novembre 1685, dans sa 88ᵉ année, et fut enseveli dans l'église des Carmélites de Lyon, où Camille de Neufville, son frère, archevêque de cette métropole, lui fit élever un magnifique mausolée (1).

François de Neufville, duc de Villeroy, pair de France, ministre-d'état, né le 7 avril 1644, succéda à toutes les dignités de son père, le premier duc de Villeroy. Il eut aussi en partage ses brillantes qualités, ses talents pour la direction des affaires, et ses sentiments élevés et généreux. Mais le bâton de maréchal de France, que le roi lui donna le 27 mars 1693, fut plutôt la récompense d'une valeur souvent présompteuse, que du sang-froid et de la maturité, qui seuls font les grands généraux. Le duc de Villeroy, après s'être fait remarquer dans plusieurs affaires importantes, prit le commandement de l'armée d'Italie en 1701, de concert avec Catinat. La circonspection de ce grand homme n'était pas dans le caractère de Villeroy, qui repoussa ses conseils avec ironie; mais celui-ci paya presqu'aussitôt de sa personne son audacieuse imprudence, et il fut surpris et fait prisonnier à Crémone par le prince Eugène, le 1ᵉʳ février 1702. Opposé à ce grand capitaine et à Marlborough, dans les campagnes suivantes, il fut battu à Ramillies le 23 mai 1706, et ne reparut plus sur les champs de bataille. Plus heureux dans le cabinet, il obtint la direction du conseil royal des finances le 2 septembre 1714; fut nommé gouverneur de la personne du roi le 1ᵉʳ avril 1716, et mourut à Paris le 18 juillet 1730. Il eut, entr'autres enfants, Nicolas VII, dont on parlera ci-après, et François-Paul de Neufville-Villeroy, né le 15 septembre 1677, sacré archevêque de Lyon le 30 novembre 1714,

(1) Ses services militaires et ceux du duc de Villeroy, son fils, sont rapportés t. VIII, pages 166 à 173 du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, publié de 1820 à 1823.

prélat-commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1724, décédé à Lyon le 6 février 1731.

XI. Nicolas DE NEUFVILLE, VIIe du nom, duc de Villeroy, pair de France, lieutenant-général des armées, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de Lyonnais, Forez et Beaujolais, capitaine des gardes du-corps, né en 1663, mourut subitement à Paris le 22 avril 1734. (*Voyez* son article dans *le P. Anselme*, p. 643, et le détail de ses services militaires dans la *Chronologie militaire, par Pinard*, t. IV, p. 461.) Il avait épousé, le 23 avril 1694, Marguerite LE TELLIER DE LOUVOIS, morte à Versailles de la petite-vérole, le 23 avril 1711, fille de François-Michel le Tellier, marquis de Louvois, ministre et secrétaire-d'état, commandeur des ordres du Roi, et d'Anne de Souvré, marquise de Courtenvaux. De ce mariage sont provenus :

LE TELLIER : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à 3 lézards rangés d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or, qui est de *le Tellier*; aux 2 et 3 d'azur, à 5 cotices d'or, qui est *de Souvré*.

1°. Louis-François-Anne de Neufville, né le 13 octobre 1695, duc de Villeroy, pair de France, lieutenant-général au gouvernement de Lyonnais, Forez et Beaujolais, et gouverneur des mêmes provinces, capitaine des gardes-du-corps, brigadier des armées le 7 mars 1734, chevalier des ordres le 2 février 1737, maréchal-de-camp le 1er mars 1738, décédé en 1766. (*Pinard, t. VII, p.* 150.) Il avait été connu, du vivant de son père, sous le nom de *duc de Retz*, et avait épousé, le 15 avril 1716, Marie-Renée *de Montmorency-Luxembourg*, dont il n'a pas eu d'enfants, et qui mourut le 22 décembre 1759;

2°. François-Camille, qui suit;

3°. Marguerite-Louise-Sophie de Neufville-Villeroy, mariée, le 14 janvier 1716, avec François, duc *de Harcourt*, pair de France, capitaine des gardes-du-corps du roi, morte le 4 juin de la même année;

4°. Marie-Angélique de Neufville-Villeroy, née en 1707, mariée 1°, le 15 septembre 1721, avec Joseph-Marie, duc *de Boufflers*, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, mort de la petite-vérole le 2 juillet 1747; 2°, le 29 juin 1750, avec Charles-François *de Montmorency-Luxembourg*, duc de Piney-Luxembourg, pair et maréchal de France, prince de Tingri, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes-du-corps, décédé le 18 mai 1764. Elle avait été nommée dame du palais de la reine, sur la démission de la duchesse d'Alincourt.

XII. François-Camille DE NEUFVILLE-VILLEROY, duc d'Alincourt, baron de Saint-Marc et de Marais, lieutenant de roi au gouvernement des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, en 1712, fit la campagne de 1717 en Hongrie, et fut nommé mestre-de-camp du régiment de Villeroy, cavalerie, le 15 mars 1718. Il obtint un brevet de duc le 20 septembre 1729, et mourut à Paris, de la petite-

vérole, le 26 décembre 1732. Il avait épousé, le 4 septembre 1720, Marie-Josèphe DE BOUFFLERS, nommée dame du palais de la reine le 27 juin 1726, et décédée le 17 novembre 1738. Elle était fille de Louis-François, duc de Boufflers, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, et de Catherine-Charlotte de Gramont. Leurs enfants furent :

DE BOUFFLERS : d'argent, à 9 croisettes recroisetées de gueules, et trois molettes d'éperon du même.

1°. N.... de Neufville-Villeroy, né le 25 août 1723, nommé successivement le comte *de Sault*, et le marquis *d'Alincourt*, mort au collége de Clermont, à Paris, le 24 décembre 1730 ;
2°. Charles-Nicolas-Joseph de Neufville-Villeroy, marquis d'Alincourt, né le 28 février 1729, mort le 4 juin 1731 ;
3°. Gabriel-Louis-François, qui suit.

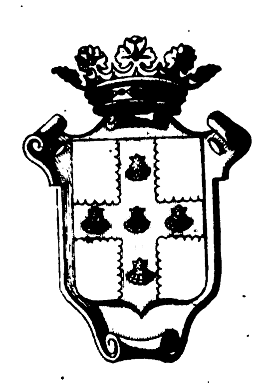
XIII. Gabriel-Louis-François DE NEUFVILLE, duc de Villeroy, pair de France, né le 8 octobre 1731, fut appelé le comte *de Sault*, puis le marquis *de Villeroy*, jusqu'à la mort de son oncle, auquel il succéda. Il fut nommé lieutenant-général des provinces de Lyonnais, Forez et Beaujolais, le 13 juillet 1734, capitaine des gardes-du-corps en survivance en 1758, gouverneur et lieutenant-général des mêmes provinces, et gouverneur-particulier de la ville de Lyon en novembre 1763, chevalier des ordres du Roi le 1er janvier 1773, et lieutenant-général des armées le 5 décembre 1781. Il a péri sur l'échafaud révolutionnaire à Paris le 28 avril 1794. Il avait épousé, le 13 janvier 1747, Jeanne-Louise-Constance D'AUMONT, qui fut mise en possession du tabouret le 9 mars 1759, et mourut sans enfants. Elle était fille de Louis-Marie-Augustin, duc d'Aumont et de Rochebaron, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des armées, premier gentilhomme de la chambre, et de Victoire-Félicité de Durfort-Duras.

D'AUMONT : d'argent, au chevron de gueules, accompagné de 7 merlettes du même, 4 en chef, posées 2 et 2 l'une sur l'autre, et 3 en pointe mal-ordonnées.

Les alliances de la maison de Neufville-Villeroy, antérieures à ces derniers degrés, qui complètent la généalogie du P. Anselme, sont avec les familles *d'Herberay*, *Bossu de Monthion*, *Fraguier*, *du Museau*, *Alard*, *Bochart de Champigny*, *de Thou*, *de Bailly*, *de Feugerais*, *Prudhomme de Fontenay*, *Clausse de Fleury*, *de Bizemont*, *de l'Aubespine*, *de Mandelot*, *Brulart de Sillery*, *de Souvré*, *de Harlay*, *Phelypeaux*, *de Bonne de Tallard*, *de Champlais*, *de Crequy*, *de Tournon*, *d'Albert de Chaulnes*, *Vignier de Hauterive*, *de Lorraine-Harcourt*, *de Cossé-Brissac*, *de Sousa-Prado*, *etc.*

DU PLESSIS-LIANCOURT,

DUC DE LA **ROCHE-GUYON**, PAIR DE FRANCE, etc., *en Beauce.*



ARMES : *D'argent, à la croix engrêlée de gueules, chargée de* 5 *coquilles d'or. Couronne de duc.*

La maison DU PLESSIS-LIANCOURT, éteinte à la fin du dix-septième siècle, tenait un rang considérable parmi la noblesse du Vendômois et de la Beauce, où elle était possessionnée dès le commencement du quinzième siècle. Elle a rempli pendant 300 ans des emplois éminents à la cour et dans les armées, et a contracté presque toutes ses alliances avec des familles d'ancienne chevalerie.

Les seuls sujets connus antérieurement à la filiation suivie, qui commence à Jean du Plessis, Ier du nom, chevalier, seigneur de la Chaise, en 1300, sont Barthélemi et Geoffroi du Plessis, frères. Ce dernier, archidiacre de l'église de Tours, fut présent à un accord passé, en 1205, par Barthélemi du Plessis, avec Hamelin, abbé de Vendôme, qui lui céda divers biens-fonds, à la charge, pour Barthélemi et ses successeurs, d'hommage envers l'abbaye de Vendôme.

Cette maison a formé les subdivisions suivantes :

I. La branche des *seigneurs* DE LA CHAISE et DE PÉRIGNY, en la Beauce-Vendômoise, n'a subsisté que pendant quatre générations, et s'est alliée successivement aux maisons *d'Oirey*, *de Mesland, de l'Espine-Clereau, de Plainvilliers, de Gastevin-la-Salle, Jousselin, de Loypeau, de Tournebu,* et *le Fort.* Bouchard du Plessis, seigneur de Périgny et de la Chaise, le dernier rejeton de cette branche, et Jean du Plessis, son frère puîné, furent faits prisonniers de guerre par les Anglais à la bataille de Crevant, en 1423. Charles VII, pour reconnaître par un témoignage public la

valeur que ces deux frères avaient déployée dans cette journée malheureuse, donna des lettres-patentes, le 19 décembre de la même année, pour que leur rançon fût payée sur le trésor de l'état.

II. Les *seigneurs* DE LA PERRINE, puis DE PÉRIGNY, D'OUCHAMPS et DE SARCELLES, en Dunois et en Blésois, ont pour auteur, au IIIe degré, Guillaume du Plessis, second fils de Jean II, et de Jeanne de l'Espine. Jean, petit-fils de Guillaume, fut conseiller et maître-d'hôtel du roi Louis XI, et rendit d'importants services à ce monarque, qui lui donna le gouvernement du château de Bonneval en 1461. Charles du Plessis, chevalier, seigneur de Savonnières, fils de Jean, fut conseiller et maître-d'hôtel du roi François Ier, et gentilhomme de la chambre. En 1520, il fut chargé, en qualité d'ambassadeur, de renouveler le traité d'alliance avec les Suisses. Ce monarque et Henri II, son successeur, l'employèrent avec succès dans des négociations importantes, et le chargèrent à diverses époques de la présidence des états de Provence et de Dauphiné. Charles fut père de Jean du Plessis, chevalier, seigneur de la Perrine, d'Ouchamps, de Savonnières, de Portejeu, d'Auteville et d'Orgères, qui fut échanson du roi François Ier et gouverneur de Montpensier. Il est connu par le fameux différent qu'il eut, en 1538, avec Gaucher de Dinteville, seigneur de Vanlay, son cousin-germain, qui avait calomnié ses mœurs. Les deux parties convinrent de vider leur querelle en champ clos, dans l'enceinte du château du Louvre, en présence du roi et de toute la cour. Le seigneur de Vanlay ayant manqué à ce rendez-vous d'honneur, le hérault d'armes, après l'avoir appelé trois fois, détacha ses armoiries de sa tente, les traîna autour des lices, puis dans les rues de Paris, jusqu'au cimetière Saint-Jean, où le bourreau les pendit à une potence, ainsi que l'effigie du seigneur de Vanlay. Agesilaüs du Plessis, fils aîné de Jean, fut envoyé en ambassade en Angleterre, par le roi Henri IV, immédiatement après la victoire d'Arques en 1589. Celui-ci fut père de David du Plessis, seigneur de la Perrine, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, dont le fils, Louis du Plessis, mourut en 1667, laissant deux fils mineurs qui n'eurent pas de postérité. Les alliances de cette branche sont avec les maisons *de Redeville*, *du Parisel*, *de Popaincourt*, *Charmolue de Gorges*, *de Dinteville*, *de Sivrieu*, *de Théligny*, *de*

Thibergeau, de la Porte-Vezins de Montliard, de Courcillon-Dangeau, le Fuzelier, de Jaucourt, de Coutances, de la Place, etc.

III. Les *seigneurs* DE LA BUZELIÈRE, puis DE SAVONNIÈRES et DE MONTCROCHET (1), en Sologne, ont eu pour auteur, au VIII[e] degré, Lucullus du Plessis, second fils de Jean, seigneur de la Perrine, et frère puîné d'Agesilaüs, mentionné ci-dessus. Cette branche n'a formé que deux générations, et s'est éteinte, au X[e] degré, peu après l'année 1669. Elle avait contracté des alliances avec les familles *du Griffon, de la Porte, de Poulaines, de la Saussaye, du Vigneron, de Langrische, d'Aguier, Hurault de Saint-Denis, de Préville* et *de Thiennes.*

IV. La seconde branche DE PÉRIGNY, *seigneurs* DE PÉRIGNY, DE MONTCORBON, DE HAUTEFEUILLE, DE MALICORNE, DE CHAMPIGNY (2), etc., en Blésois, eurent pour tige, au IV[e] degré, Pierre du Plessis, sixième fils de Jean, seigneur de la Perrine, gouverneur de Bonneval, et de Claude de Popaincourt. Il fut conseiller et maître-d'hôtel de la reine Catherine de Médicis et des enfants de France. Charles I[er], son fils aîné, fut conseiller-maître-d'hôtel ordinaire du roi Henri III, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Pierre-Marcou du Plessis, seigneur de Champigny, arrière-petit-fils de Charles I[er], et dernier rejeton de cette branche, fut maintenu dans sa noblesse par M. Jubert de Bouville, intendant d'Orléans, le 20 mars 1699. Cette branche s'est alliée aux maisons *des Barres, Raguier de Migennes, de Sainte-Marie, de Jouvin, de Gauville, de Voré, du Moustier, d'Estampes, de Roffignac, du Deffand, de la Châtaigneraye, d'Anlezy, de Berthelon, de Taillevis, de Langan-Boisfévrier, Herbelin et Dreuillon.*

V. Le rameau des *seigneurs* D'ASNIÈRES et DE BEZIEUX (3), n'a produit que trois générations. Il a eu pour auteur, au VIII[e] degré, Jean du Plessis, troisième fils de Pierre du Plessis, seigneur de Périgny, et de Marguerite des Barres. Claude du Plessis, seigneur d'Asnières, petit-fils de Jean, mourut sans postérité après l'année 1633. Les alliances de ce rameau sont avec les maisons *de Vieilchastel, de Chastelus, de Choiseul, de Bellefontaine,* et *Raguier d'Estrelles.*

(1) Cette branche écartelait : *De sable, à la bande d'argent; à la bordure du même, qui est* de Théligny.

(2) Cette branche écartelait : *D'azur, à la croix engrêlée d'or, qui est* de Popaincourt.

(3) Ce rameau écartelait : *D'un losangé d'or et de gueules, qui est* des Barres.

VI. Les *seigneurs* DE LIANCOURT et DE TERNAY, *comtes* DE BEAUMONT-SUR-OISE, *marquis* DE GUERCHEVILLE et DE MONTFORT, *barons* DE MONTLOUET et DE GALLARDON, etc. (1), descendaient, au VIe degré, de Guillaume du Plessis, seigneur de Liancourt, huitième fils de Jean, seigneur de la Perrine, gouverneur de Bonneval. Il fut successivement grand-maître des eaux et forêts du comté de Clermont en Beauvaisis, écuyer tranchant ordinaire du roi François Ier, maître-d'hôtel du dauphin, depuis Henri II, et ambassadeur de ce dernier monarque en Suisse, où il mourut le 19 novembre 1550. Edme du Plessis, seigneur de Ternay, troisième fils de Guillaume, fut écuyer d'écurie du duc d'Anjou et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Henri III. Charles, son frère aîné, comte de Beaumont, marquis de Guercheville, fut chevalier des ordres du Roi, membre des conseils d'état et privé, premier écuyer de la petite-écurie de S. M., gouverneur de Metz et du pays Messin, gouverneur et lieutenant-général de la ville, prévôté et vicomté de Paris, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances et chevalier d'honneur de la reine-mère, Marie de Médicis. Roger du Plessis, son fils unique, fut élevé auprès du roi Louis XIII. Il fut pourvu des charges que possédait son père, devint premier gentilhomme de la chambre en 1624, fut créé chevalier du Saint-Esprit en 1633, et obtint l'érection de son comté de *la Roche-Guyon*, en *duché-pairie*, par lettres-patentes du mois de mai 1643. Cette pairie s'est éteinte en sa personne le 1er août 1674. Il avait épousé, en 1620, Jeanne *de Schomberg*, fille du maréchal de Schomberg, dame célèbre par son esprit et sa piété, et par l'étendue et la variété de ses connaissances. Il n'en eut qu'un fils, Henri-Roger, comte de la Roche-Guyon, tué au siége de Mardick le 6 août 1646, laissant une fille unique, Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, qui porta le duché de la Roche-Guyon et les autres biens de sa branche dans la maison *de la Rochefoucauld*, par suite du mariage qu'elle avait contracté, en 1659, avec François VII, duc de la Rochefoucauld, pair et grand-veneur de France. Les autres alliances de cette branche sont avec les maisons *de Ternay*, *du Bouchet de Sourches*, *de Gaudechart-Bachevilliers*, *de Lameth*, *de Pons*, *de la Rochefoucauld-Marcillac* et *de Lannoy*.

(1) Cette branche brisa d'abord d'un lambel d'azur, qu'elle quitta pour écarteler : *D'argent, à la fasce bandée d'or et de gueules, qui est* de Pons.

DE LA PORTE-MAZARINI,

DUCS DE LA MEILLERAYE ET DE RETHEL-MAZARIN, PAIRS DE FRANCE, etc.



ARMES : *D'azur, à la hache consulaire d'or, liée d'argent; à la fasce de gueules, chargée de 3 étoiles d'or, brochante sur le tout.* Couronne de duc.

La famille DE LA PORTE, originaire de la ville de Partenay, en Bas-Poitou, s'est anoblie au seizième siècle par les charges municipales de Paris, et par les offices du parlement. Le P. Anselme en donne la filiation suivie depuis François, qui suit.

I. François DE LA PORTE, sieur de Boisliet, de la Lunardière, de la Jobclinière et de Villeneuve, avocat au parlement de Paris (1), descendait par divers degrés de Jean de la Porte, commissaire exa-

(1) L'exercice de cette charge par François de la Porte, avait fait conjecturer à quelques auteurs qu'il était originaire de Paris, et issu d'une famille qui avait donné des conseillers au parlement en 1260, 1335, 1344 et 1436, et qui portait pour armoiries : *De gueules, au portail* (ou tour) *d'or*. Il est certain que telle était la prétention de la famille de la Porte la Meilleraye, avant qu'elle eût celle de descendre de l'illustre maison *de la Porte-Vezins*, d'ancienne chevalerie de la province d'Anjou, dont elle a pris et porté les armoiries (*de gueules, au croissant d'hermine*), jusqu'à l'époque où elle fut substituée aux nom et armes de Mazarin. On sait que plusieurs familles ont tenté, mais sans succès, de se rattacher aux anciens de la Porte, à Paris, et Blanchard cite comme un de leurs descendants Pierre de la Porte, sieur des Alloets-le-Roy, conseiller au parlement en 1515; mais ce fait est sans fondement. Quant à François de la Porte, il était fils de Raoul de la Porte, apothicaire à Parthenay, ainsi qualifié dans une quittance pour médicaments qu'il avait fourni au seigneur du Fouilloux, du 11 avril 1523. (*Registres du cabinet des ordres du Roi, aux archives de M. de Courcelles, t. VII, p.* 40.)

Bochart : d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or.

Charles : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 pals de gueules, sur lesquels broche une fasce de sable, chargée de 3 molettes d'éperon d'or; aux 2 et 3 de gueules, au lion léopardé d'or.

minateur au Châtelet de Paris, échevin de cette ville en 1439 (1), inhumé en la chapelle de Neufville, aux Innocents, lequel Jean avait pour frère aîné Guillaume de la Porte, avocat au parlement de Paris. François de la Porte épousa 1°, par contrat du 26 mars 1548, Claude Bochart, fille d'Antoine Bochart, seigneur de Sarinvilliers, conseiller au parlement de Paris, et de Françoise Gayant, sa première femme; 2°, le 28 avril 1556, Madelaine Charles, fille de Nicolas Charles, seigneur du Plessis-Piquet, et de Jeanne Bochart de Norroy. Ses enfants furent ;

Du premier lit :

1°. Susanne de la Porte, femme de François *du Plessis*, III[e] du nom, seigneur de Richelieu, de Beçay, de la Vervolière, etc., conseiller du roi aux conseils d'état et privé, grand-maître de France, chevalier des ordres du Roi et capitaine des gardes-du-corps, décédé le 10 juillet 1590. Elle fut mère du cardinal de Richelieu, auquel la maison de la Porte dut sa fortune et son élévation;

Du second lit :

2°. Charles I[er], dont l'article viendra;
3°. François de la Porte, qui devint seigneur de la Jobelinière par le partage qu'il fit avec son frère aîné le 31 décembre 1592;
4°. Raoul de la Porte, seigneur de Boisliet;
5°. Amédor de la Porte, chevalier, grand'croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, où il avait été reçu en la langue de France, en 1584, prieur de la Madelaine de Parthenay, grand-prieur de France, bailli de la Morée, commandeur de Braque, ambassadeur de son ordre en France, gouverneur des ville et château d'Angers en 1619, puis du Hâvre en 1626, lieutenant pour le roi au pays d'Aunis et dans les îles de Ré et d'Oléron en 1633, intendant-général de la navigation et du commerce de France, mort d'apoplexie à Paris, le 31 octobre 1644, et inhumé au Temple;
6°. Léonore de la Porte, mariée, en 1579, avec François *de Chivré*, seigneur du Plessis.

II. Charles de la Porte, I[er] du nom, seigneur de la Lunardière, puis de la Meilleraye, par l'acquisition qu'il fit de cette dernière

(1) Il portait pour armoiries : *De gueules, à la tour d'or.* (Armorial de la ville de Paris, gravé par Beaumont, in-fol., planche 14.)

terre, fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il s'allia, par contrat du 16 mars 1596, avec Claude DE CHAMPLAIS, fille de François de Champlais, seigneur de Cerveau, de Courcelles et du Puy-Jourdain, et de Jeanne de Beaumont. De ce mariage sont provenus :

DE CHAMPLAIS : d'argent, à 3 fasces de gueules, surmontées de trois aiglettes de sable.

1°. Charles II, qui suit ;

2°. Madelaine de la Porte, élue, en 1645, abbesse de Chelles, où elle mourut, le 4 septembre 1671, âgée de 72 ans. (*Gall. Christ.*, édition de 1706, p. 210.)

III. Charles DE LA PORTE, IIe du nom, marquis, puis duc de la Meilleraye, pair, maréchal et grand-maître de l'artillerie de France, et surintendant-général des finances, seigneur de Parthenay, de Saint-Maixent, de Sillé-le-Guillaume et de Secondigny, chevalier des ordres du Roi, lieutenant-général des Haute et Basse-Bretagne, gouverneur des ville et château de Nantes et du Port-Louis, naquit en 1602. En 1627, il leva un régiment de son nom, qu'il commanda au siége de la Rochelle. Il y déploya un courage et une vivacité qui le firent bientôt distinguer de la foule, et qui montrèrent le germe des qualités solides et brillantes auxquelles il dut autant son avancement rapide, qu'à la protection du cardinal de Richelieu, son cousin-germain. Il fut créé maréchal de France le 30 juin 1639, au siége de Hesdin, et sur la brèche même où Louis XIII lui dit, en lui présentant une canne : « Je vous fais maréchal de » France, voilà le bâton que je vous en donne. Les services que » vous m'avez rendus m'obligent à cela ; vous continuerez à me » bien servir. » La Meilleraye ayant répondu qu'il n'était pas digne de cet honneur : « Trève de compliments, reprit Louis XIII, je » n'ai jamais fait de maréchal de meilleur cœur que vous. » Il mourut le 8 février 1664 (1), avec la réputation du meilleur officier-général de son temps, surtout pour le siége des places. Il avait la conception et l'exécution également sûres et rapides, et il sut maintenir la plus sévère discipline dans des temps où cette qualité si

(1) Une notice biographique a été consacrée à ce maréchal, ainsi qu'au duc de Mazarin, son fils, dans le *Dictionnaire historique des Généraux Français*, publié par M. de Courcelles de 1820 à 1823, t. VIII, pages 413, 419.

essentielle n'était pas commune dans les armées. Ce fut en sa faveur que fut érigé en *duché-pairie* le marquisat de la Meilleraye, par lettres du mois de décembre 1660, registrées au parlement de Paris le 15 du même mois, et en la chambre des comptes le 10 juillet 1665. Il avait épousé 1°, par contrat du 26 février 1630, Marie COEFFIER, *dite* RUZÉ D'EFFIAT, morte le 22 avril 1633, fille d'Antoine Coeffier, surnommé Ruzé, marquis d'Effiat, maréchal de France, et de Marie de Fourcy, et sœur du marquis de Cinq-Mars, grand-écuyer de France; 2°, le 20 mai 1637, Marie DE COSSÉ-BRISSAC, décédée sans enfants le 14 mai 1710, dans sa 89ᵉ année, fille de François de Cossé, duc de Brissac, pair de France, et de Guyonne de Ruellan. Le duc de la Meilleraye n'a laissé qu'un fils de sa première femme, nommé Armand-Charles, qui suit, et un fils naturel, dont on va parler:

RUZÉ: * fascé de gueules, au chevron ondé d'argent et d'azur, accompagné de trois lionceaux d'or.

DE COSSÉ-BRISSAC: de sable, à 3 fasces d'or, denchées en leur partie inférieure.

Fils naturel du duc de la Meilleraye et de Catherine de Fleury.

Charles, *bâtard* de la Meilleraye, *seigneur de Montgogué, fut légitimé par lettres du mois de juin* 1653.

IV. Armand-Charles DE LA PORTE-MAZARINI, duc de Rethelois-Mazarin, de la Meilleraye et de Mayenne, pair et grand-maître de l'artillerie de France, prince de Château-Porcien, marquis de Montcornet, comte de la Fère et de Marle, chevalier des ordres du Roi et lieutenant-général des armées, naquit en 1632. Il entra au service en qualité de capitaine dans le régiment de son père, et porta les armes pendant 52 ans. Il devint duc de Mazarin, le 28 février 1661, par son mariage avec la nièce du cardinal, Hortense MANCINI, fille de Laurent Mancini, chevalier romain, et de Jéronime Mazarini. Le cardinal, en les instituant ses héritiers universels, imposa à Armand-Charles de la Porte et à ses descendants l'obligation de porter le nom *de Mazarini*, et les seules armoiries de sa famille, ce que ce ministre confirma par son testament et un codicille des 6 et 7 mars, autorisés par lettres-patentes registrées au parlement le 5 août de la même année 1661. Son épouse mourut

MANCINI: d'azur, à 2 poissons d'argent en pal.

---

* Les armes primordiales *de Coeffier*, avant que cette famille fût substituée à celles *de Ruzé*, étaient écartelées : *D'azur, à trois coquilles d'or.*

en Angleterre le 2 juillet 1699. Il lui survécut jusqu'au 9 novembre 1713. Leurs corps furent amenés à Paris, et inhumés dans la chapelle du collége des Quatre-Nations. *Voyez* MANCINI-MAZARINI. Leurs enfants furent :

1°. Paul-Jules, dont l'article suit;

2°. Marie-Charlotte de la Porte-Mazarini, née le 28 mars 1662, mariée avec Louis-Armand *de Vignerot du Plessis*, marquis de Richelieu, comte d'Agenais, baron de Québriac, héritier du duché d'Aiguillon, mestre-de-camp de cavalerie, gouverneur de la Fère. Elle mourut à Dieppe le 13 mai 1729, et son mari, à Paris, le 22 octobre 1730;

3°. Marie-Anne de la Porte-Mazarini, née en 1663, religieuse en 1682, en l'abbaye du Lys, dont elle fut nommée abbesse en 1698. Elle mourut en 1720;

4°. Marie-Anne de la Porte-Mazarini, née en 1665, mariée, le 30 septembre 1681, avec Louis-Christophe *Gigault*, marquis de Bellefonds et de la Boulaye, premier écuyer de la Dauphine, colonel du régiment Royal-Comtois, infanterie, et gouverneur du château de Vincennes. Il mourut des blessures qu'il reçut à Steinkerque le 3 août 1692.

V. Paul-Jules DE LA PORTE-MAZARINI, duc de la Meilleraye, de Mayenne et de Rethel-Mazarin, pair de France, prince de Château-Porcien, comte de Forêt, de Belfort, de Marle, de Secondigny et de la Fère, baron d'Alkirch, marquis de Montcornet, etc., gouverneur du Port-Louis, de Blavet, de Hennebon et de Quimperlé, naquit le 25 janvier 1666. Il prêta serment au parlement le 23 août 1700, et mourut à Paris le 7 septembre 1731. Il avait épousé, en 1685, Félicie-Charlotte-Armande DE DURFORT-DURAS, décédée le 27 décembre 1730, fille de Jacques-Henri de Durfort, duc de Duras, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, capitaine des gardes-du-corps, gouverneur et lieutenant-général du comté de Bourgogne, et des ville et citadelle de Besançon, et de Marguerite-Félice de Levis-Ventadour. De ce mariage sont provenus :

DE DURFORT-DURAS : écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à la bande d'azur; aux 2 et 3 de gueules, au lion d'argent.

1°. Gui-Paul-Jules, qui suit;

2°. Henri-Jules de la Porte-Mazarini, duc de Mayenne, né le 12 mars 1703, mort le 28 juin 1715;

3°. Armande-Félice de la Porte-Mazarini, née le 3 septembre 1691, mariée, le 2 avril 1709, avec Louis III *de Mailly*, marquis de Nesle, prince d'Orange et de l'Isle-sous-Montréal, chevalier des ordres du Roi, capitaine-lieutenant des gendarmes écossais, mort le 30 août 1748. Son épouse avait

été nommée dame du palais de la reine le 27 avril 1725. Elle mourut à Versailles le 12 octobre 1729;

4°. N.... de la Porte-Mazarini, morte le 23 décembre 1693, âgée de 18 mois, n'ayant pas encore été nommée.

DE ROHAN; écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 9 macles d'or; aux 2 et 3 d'hermine.

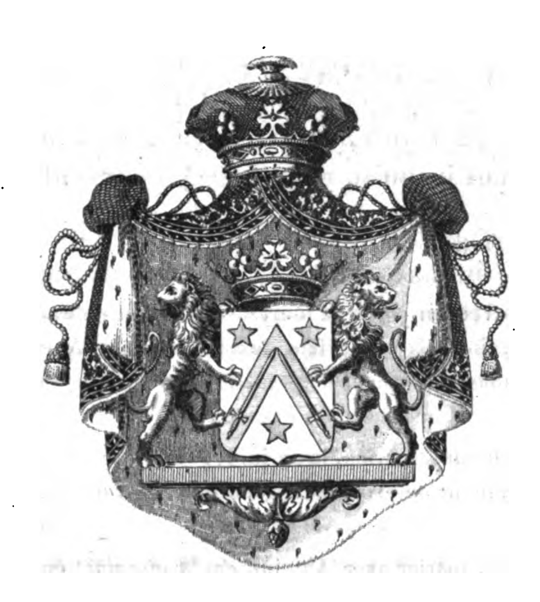
VI. Gui-Paul-Jules DE LA PORTE-MAZARINI, duc de la Meilleraye, de Mayenne et de Rethel-Mazarin, pair de France, prince de Château-Porcien, gouverneur des villes du Port-Louis, de Hennebon et de Quimperlé, né le 12 septembre 1701, mourut à Paris le 30 janvier 1738. Il avait épousé, le 5 mai 1717, Louise-Françoise DE ROHAN-ROHAN, nommée, en 1731, dame d'atours de la reine, et décédée à Paris le 25 juillet 1755. Elle était fille d'Hercule-Mériadec, duc de Rohan-Rohan, pair de France, prince de Soubise et de Maubuisson, lieutenant-général des armées du roi, et d'Anne-Geneviève de Levis-Ventadour. Il n'est issu de ce mariage qu'une fille :

Charlotte-Antoinette de la Porte-Mazarini, héritière de sa maison, née le 24 mars 1718, mariée, le 1er juin 1733, avec Emmanuel-Félicité *de Durfort*, duc de Duras, pair de France, lieutenant-général des armées et chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, ambassadeur extraordinaire en Espagne et gouverneur de Franche-Comté. Elle fut sa première femme, et en eut :

Louise-Jeanne de Durfort-Duras, duchesse de Mazarin, mariée, le 2 décembre 1747, avec Louis-Marie-Gui *d'Aumont*, duc de Villequier, dans la maison duquel sont entrés les biens des ducs de Mazarin et de la Meilleraye.

THOMAS DE PANGE,

SEIGNEURS DE LA VALLÉE, DE MAREUIL, DE MONT, DE COLIGNY, DE DOMANGEVILLE, DE VILLERS, DE FRETY, DE CHATEAUNEUF, DE SAINT-GERMAIN, etc., MARQUIS DE PANGE, PAIRS DE FRANCE, *en Lorraine* et *à Paris*.



ARMES : *D'argent, au chevron d'azur, chargé de 2 épées d'argent, garnies d'or, et accompagné de 3 étoiles de gueules*. Couronne de marquis. Supports : deux lions. L'écu environné d'un manteau de pair sommé de la couronne de marquis.

La famille THOMAS DE PANGE, que des services importants rendus, depuis le quatorzième siècle, dans la magistrature, ont fait agréger au corps de la noblesse de Lorraine en 1626, s'est distinguée par les hautes fonctions dont plusieurs de ses membres ont été revêtus, par ses alliances et par les grades et emplois militaires qu'elle a remplis avant, et notamment depuis la réunion de la Lorraine à la France. Nous en donnerons la généalogie d'après les historiens de cette province, et les preuves qu'elle a faites, en 1768, pour son admission dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, et dont l'original, conservé dans les archives de la famille, nous a été communiqué.

Drouot : d'azur, au chef d'argent, chargé d'un lion issant de gueules.

I. Jean Thomas, lieutenant particulier au bailliage de Clermont en Argonne en 1564, obtint, le 4 novembre 1594, de Charles III, duc de Lorraine, des lettres-patentes confirmées par décret du 19 juillet 1595, et par autres lettres-patentes du 10 novembre 1602, portant exemption de toutes charges publiques. Il était marié, lors de l'obtention de ces lettres, avec Barbe Drouot, fille de noble Jean Drouot, et de Madelaine Chabreaux, celle-ci fille d'André Chabreaux, écuyer, procureur-général du Clermontois, et de Claude des Androuins. Jean Thomas mourut le 27 octobre 1603, et sa veuve lui survécut jusqu'au 7 avril 1624. Leurs enfants furent :

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. Jean-Thomas, d'abord avocat, époux de Catherine *Romé*, fille de Gaspard Romé, de Verdun, après la mort de laquelle il embrassa l'état ecclésiastique, et devint prêtre et prieur de Saint-Loup en Anjou ;

3°. Jacques-Thomas, contrôleur des recettes de la gruerie de Clermont, lequel laissa de Christine *Bourguet*, (1) son épouse :

Jacqueline Thomas, mariée, le 22 juin 1615, avec Jean *Gervaise*, (2), écuyer, seigneur de Froideau, procureur-général au bailliage de Clermont ;

4°. Nicole Thomas, mariée avec Antoine *des Androuins*, écuyer, dont elle était veuve en 1640 ;

5°. Marguerite Thomas, alliée, le 3 août 1604, avec Gérard *Simonin*, (3) demeurant à Verdun ;

6°. Jeanne Thomas, mariée avec Nicolas *Pierre*, (4) écuyer, avocat à Clermont ;

7°. Claude Thomas, femme de Jean *Cognon*, (5) écuyer, seigneur de Marc, demeurant à Verdun.

---

(1) *Bourguet :* De gueules, à la fasce denchée d'or, accompagnée de 4 étoiles du même, 3 en chef et une en pointe ; au lambel d'argent.

(2) *Gervaise :* D'argent, à la fasce denchée de sable, accompagnée de 3 molettes de gueules.

(3) *Simonin :* D'azur, au lion léopardé d'or, lampassé et armé de gueules, tenant un bâton noueux d'or en pal.

(4) *Pierre :* D'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de 2 molettes d'or, et en pointe d'un casque du même.

(5) *Cognon :* D'azur, à l'ancre d'argent ; au chef du même, chargé d'un lion issant de gueules.

II. Pierre THOMAS, né le 10 novembre 1571, licencié ès-lois, lieutenant en la prévôté de Clermont, et au bailliage de cette ville, en 1601, fut anobli par lettres de Charles IV, duc de Lorraine, du 18 décembre 1626, (registrées le 7 février 1647), en considération des services rendus par sa famille aux ducs de Lorraine prédécesseurs de S. A. depuis *trois cents ans*. Dans la suite Pierre Thomas fut nommé conseiller-d'état, et chancelier de Lorraine après la mort du sieur Aubertin, en 1634 : mais il n'exerça pas cette dernière charge, étant mort de la peste à Nancy, en 1638. (*Nobiliaire de Lorraine*, in-fol., par dom Pelletier, pag. 784). Il avait épousé 1°, par contrat du 31 janvier 1596, passé devant D. Soiret et Giffaut, notaires au bailliage de Clermont en Argonne, Nicole SAILLET, morte en 1606, fille de noble homme Nicolas Saillet, licencié en droit, conseiller du duc de Lorraine, lieutenant-général au bailliage de Clermont, et de Berthe Thomas; 2° Françoise DE VILLEMORIEN, fille de Jean de Villemorien, prévôt et receveur de Clermont, et de Barbe Blondeau. Ses enfants furent;

SAILLET : d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de 2 molettes, et en pointe d'une gerbe du même ; au chef d'argent, chargé de 3 croissants tournés de gueules.

DE VILLEMORIEN :

Du premier lit :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Jean Thomas, avocat à Clermont, marié avec Marguerite *Vosgien*, (1) fille de Nicolas Vosgien, laquelle épousa en secondes noces Didier Royer. Elle avait eu de son premier mari :

Nicolas Thomas, mort en bas-âge ;

3°. Nicolas Thomas, né le 28 juillet 1598. Il fut conseiller en la cour souveraine de Lorraine et Barrois, et conseiller-d'état audiencier de la chancellerie, charge qui fut créée en sa faveur, par lettres du 21 mai 1641, et pour laquelle il prêta serment le 6 juin suivant, entre les mains du chancelier. En 1654, il fut député de la cour souveraine de Lorraine et Barrois, alors séante à Luxembourg, pour aller complimenter le prince François à son arrivée en Flandre. Il fut ensuite nommé intendant de justice, police et finances du duché de Bar, avec la qualité de maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, charge dont il se démit le 9 octobre 1662, et dont fut pourvu François de Rizaucourt, auditeur des comptes du Barrois, et il fit son testament le 11 décembre 1675. Il avait épousé Élisabeth *de la*

(1) *Vosgien :* Écartelé en sautoir, aux 1 et 4 d'or, à la croisette patée de gueules; aux 2 et 3 d'azur, à la tête de lion d'or, lampassée et couronnée de gueules.

Vallée, (1) laquelle était veuve lors d'une transaction qu'elle passa, le 26 avril 1679, avec Richard Thomas, écuyer, et Claudette, sa sœur. Cette dame était fille de Jacques de la Vallée, et de Louise Saillet, sa seconde femme, et elle avait été mariée en premières noces avec Christophe de Villemorien. Elle a eu de Nicolas Thomas, son second mari :

A. Nicolas Thomas, conseiller et audiencier en la chambre des comptes de Lorraine, mort célibataire;

B. François Thomas, mort le 9 janvier 1658, à Trèves, d'où son corps fut transféré à l'abbaye de Tholay, pour y être inhumé;

C. Jacques Thomas, } morts en bas-âge;
D. Jean-François Thomas, }

E. Louise Thomas, religieuse en l'abbaye de Saint-Maur de Verdun;

Du second lit :

4°. Louis Thomas de Villemorien, né le 3 février 1622, capitaine-lieutenant de la compagnie de M. de Créquy, mort aide-de-camp de ce maréchal;

5°. Pierre Thomas, prêtre, mort chanoine régulier;

6°. Louis Thomas, }
7°. Jean Thomas, } morts en bas-âge;
8°. Claude Thomas, }

9°. Françoise Thomas, mariée 1° avec N.... *Vosgien;* 2° avec Antoine *Prudhomme*, (2) prévôt de Vienne-le-Châtel;

10°. Marie Thomas, femme de Nicolas *Simon*, demeurant à Vienne-le-Châtel;

11°. Gabrielle Thomas, mariée 1° avec N.... *de Rozières*, (3) maréchal-des-logis; 2° avec Robert *Broussard*, écuyer;

12°. Barbe Thomas, religieuse à Varennes, sous le nom de sœur *Marie-Madelaine;*

13°. Philippe Thomas, } religieuses à Sainte-Ménéhould.
14°. Curtienne Thomas, }

III. François Thomas, licencié en lois, avocat au bailliage de

---

(1) *De la Vallée :* D'argent, à 5 annelets de sable en sautoir, cantonnés de 4 mouchetures du même.

(2) *Prudhomme :* De gueules à 3 chevrons d'or; au chef cousu d'azur, chargé d'un lévrier courant d'argent, colleté de gueules.

(3) *De Rozières :* Tiercé en fasce, au 1 d'or, à l'aigle de sable; au 2 d'azur, à 3 roses rangées d'or; au 3 d'argent, à une grappe de raisin de gueules, pamprée de sinople.

Clermont, puis nommé, le 12 janvier 1647, procureur-général du comté de Clermont, fit diverses acquisitions les 14, 24 juin et 9 août 1643, 8 janvier 1651, etc., et mourut le 18 avril 1656. Il avait épousé 1°, par contrat du 12 mars 1618, passé devant Bastien Bertrand et Boucher, notaires à Clermont, Anne VAULTRIN, fille de Claude Vaultrin, et de Nicole Toignel; 2°, par contrat du 17 janvier 1639, passé devant Bastien Bertrand et André Noiret, notaires jurés à Clermont, Claude BONNEFILLE, veuve de Gilet Naral, de Clermont, et fille de Nicolas Bonnefille, écuyer. François Thomas eut pour enfants;

VAULTRIN : de gueules, à la bande d'argent, chargée de 2 roses de gueules, et d'une étoile d'azur au centre.

BONNEFILLE : d'argent, à la fasce de gueules.

Du premier lit :

1°. François Thomas, né le 4 octobre 1636, prêtre, chanoine de Saint-Diey, par bulles du 27 août 1685, mort à Rome, dans la maison de Saint-Louis, dont il avait été supérieur;

2°. Jeanne Thomas religieuse à Sainte-Ménéhould;

Du second lit :

3°. Richard, qui a continué la descendance;

4°. Claude, *dite* Claudette Thomas, née le 16 juin 1641, morte sans alliance le 28 février 1733.

IV. Richard THOMAS, écuyer, seigneur de la Vallée (1), né le 4 avril 1640, procureur-général du comté de Clermont, rendit deux hommages au prince de Condé, l'un le 27 août 1663, en qualité de procureur fondé de François Champlon, seigneur en partie de la Vallée, pour les héritages que celui-ci possédait à la Vallée, dans la mouvance du comté de Clermont, et l'autre, le 3 octobre suivant, comme fondé de procuration de Pons-Alexandre Boudet, écuyer, seigneur de Romaigne, conseiller du roi, commissaire en la cour des monnaies de S. A. S. le duc de Bourbon, prince de Condé. Richard Thomas fit un échange avec Claude, sa sœur, le 24 février 1670. Léopold, duc de Lorraine et de Bar, lui fit une pension annuelle de 500 livres, le 7 avril 1705, en considération de ses services et de ceux rendus au duc Charles IV, par Nicolas Thomas, conseiller-d'état, maître des requêtes et intendant du

(1) *La Vallée* est une paroisse distante de trois lieues de Bar-sur-Ornain.

CHAUVEL : DE LA RUE LA VALLÉE: écartelé, au 1 d'azur, à la lance d'or, accostée de 2 fleurs de lys du même; au 2 d'azur, à 2 poissons d'argent en fasce, accompagnés de 3 besants d'or en pal; au 3 d'azur, à 3 étoiles d'argent; au 4 d'argent, à 2 léopards d'azur; sur le tout d'argent, à 5 annelets de sable en sautoir, cantonnés de 4 mouchetures du même.

Barrois, oncle de Richard. Ce dernier mourut le 22 mars 1717. Il avait épousé 1°, avant 1670, Jeanne CHAUVEL, dont il n'eut point d'enfants, fille de Simon Chauvel, prévôt de Montfaucon, et d'Anne Noël; 2°, par contrat du 6 juin 1678, passé devant Luc Romaigne et Louis le Clerc, conseillers gardes des sceaux au bailliage de Clermont, Françoise DE LA RUE DE LA VALLÉE, fille de feu Clément de la Rue de la Vallée, écuyer, sieur de la Plante, gouverneur des ville et citadelle d'Épinal, et de Louise de la Lanne. De ce dernier mariage sont provenus :

1°. Simon Thomas, né le 14 avril 1681, prêtre, chanoine et grand-doyen de Saint-Diey, aumônier du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, par brevet du 6 juin 1704, mort à Lunéville le 25 août 1749, et inhumé en l'abbaye de Beaupré;

2°. Jean-Baptiste-Louis-Benoît, qui suit;

3°. Louis Thomas, né le 3 mai 1696, prêtre, docteur en théologie, grand-aumônier et chanoine de l'église cathédrale de Metz;

4°. Claudette Thomas, née le 26 mars 1680, mariée avec Nicolas *de Chastel*, (1) grand-maître des eaux et forêts du Clermontois, morte à Verdun le 14 avril 1755;

5°. Louise Thomas, née le 10 avril 1685, morte sans alliance le 11 avril 1755;

6°. Jeanne Thomas, épouse de François *du Houx*, (de la maison de Viomé-nil), écuyer, seigneur de la Vallée) (2).

V. Jean-Baptiste-Louis-Benoît THOMAS, marquis de Pange (3), seigneur de Mareuil, de Mont (4) et de Coligny (5), conseiller du roi en ses conseils, commandeur et trésorier-général de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de l'extraordinaire des guerres, naquit le 17 décembre 1688. Le 20 février 1720, le duc de Lorraine lui céda, par lettres-patentes qui furent entérinées en la

---

(1) *De Chastel :* D'azur, à la croix ancrée d'or, cantonnée de 4 étoiles d'argent.

(2) *Du Houx :* D'azur, à 3 bandes d'argent, accostées de 4 billettes couchées d'or, une entre chaque bande.

(3) *Pange*, paroisse enclavée dans le pays Messin, sur la Nied, située à 4 lieues de Boulay et à 3 lieues à l'orient de Metz.

(4) *Mont*, village situé sur la Nied, à trois lieues de Boulay.

(5) *Coligny*, village distant de deux lieues N.-E. de Nancy.

chambre des comptes de Nancy, le 12 mars suivant, et en considération des services rendus par ses ancêtres, le droit de retrait que ce prince avait à exercer sur les terres de Pange et de Lucy (1), que Jean-Baptiste avait acquises l'une du sieur de Vassy, et l'autre de la baronne d'Angevillers; et, le lendemain 21 février, il fit les reprises de fief, et foi et hommage, avec serment de fidélité, au duc, entre les mains du marquis du Châtelet-Trichâteau, conseiller-d'état et capitaine d'une compagnie de S. A. R. pour la terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Pange et le fief de Lucy. Il fut pourvu, par lettres-patentes du 31 décembre 1748, de la charge de conseiller du roi en ses conseils, commandeur-trésorier-général de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il se démit de cette charge, en 1765, en faveur de Jean-Baptiste, son fils aîné : mais Louis XV lui en conserva les honneurs et privilèges, par lettres-patentes du 1er mai de la même année. Le roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, érigea, en sa faveur, la terre de Pange, à laquelle il réunit celles de Mont et de Coligny, en titre de marquisat de Pange, par lettres-patentes du 6 janvier 1766. Il avait épousé, par contrat du 13 juin 1716, passé devant les conseillers du roi notaires au Châtelet de Paris, demoiselle Françoise DE THUMERY, fille de Louis de Thumery, écuyer, seigneur de Chaumont-la-Ville et de Tollaincourt, gentilhomme de S. A. R., et de Nicole Berget. Elle le rendit père de :

DE THUMERY : d'azur, à la croix denchée, écartelée d'or et d'argent, cantonnée de 4 boutons de rose au naturel.

1°. Jean-Baptiste, dont l'article viendra;
2°. Louis-François Thomas de Pange, né le 3 décembre 1720, prêtre, docteur en théologie de la faculté de Paris en la maison royale de Navarre, chanoine de l'insigne église de Saint-Diey, abbé-commendataire de la Vieuville, diocèse de Dôle, vicaire-général d'Alby, mort à Paris le 20 avril 1750;
3°. Nicolas-Jean-Baptiste-Benoît Thomas de Pange, né le 13 novembre 1727, seigneur de Domangeville et de Mareuil. D'abord cornette au régiment de la Rochefoucauld, le 5 mai 1748, il fit la campagne de cette année aux Pays-Bas, et obtint une compagnie dans le même régiment le 21 juin suivant. Cette compagnie ayant été réformée par ordonnance du 1er septembre de la même année, il fut entretenu capitaine réformé à la suite

(1) *Lucy*, village situé sur la Nied, à deux lieues et demie au nord de Château-Salins.

du même régiment par ordre du 4 octobre. Nommé maréchal-général-des-logis des camps et armées du roi, le 1er novembre 1749, il obtint, le 1er novembre 1750, une commission pour tenir rang de mestre-de-camp de cavalerie. Il fut promu aux fonctions d'aide-maréchal-général des logis de l'armée d'Allemagne, par ordre du 1er mars 1757, se trouva à toutes les actions de la guerre *dite* de *sept ans*; fut créé brigadier le 20 février 1761, et déclaré, au mois de décembre 1762, maréchal des camps et armées, dont le brevet lui avait été expédié le 25 juillet précédent. (*Chronologie historique, militaire*, par Pinard, t. VII, p. 598.) Il mourut en 1774, laissant un fils :

Antoine-François Thomas de Domangeville, reçu chevalier de Malte au grand prieuré de France, le 23 juillet 1768;

4°. Françoise Thomas de Pange, mariée, le 21 mai 1744, avec Antoine *Megret* (1), chevalier, seigneur d'Étigny, baron de Chapelaine, maître des requêtes, intendant en la généralité d'Auch;

5°. Marie-Anne Thomas de Pange, mariée, le 1er août 1748, avec Jean-Joseph *de la Rochefoucauld* (2), marquis de Langeac, alors brigadier et colonel du régiment de cavalerie de son nom, depuis maréchal-de-camp et lieutenant-général, fils de Jean-Antoine de la Rochefoucauld-Langeac, comte de Saint-Ilpize, et de Marie-Madelaine de Michel de Lachant.

VI. Jean-Baptiste Thomas de Pange, chevalier, marquis de Pange, seigneur de Coligny, de Domangeville (3), du Frety (4), d'Estremont, de Villers, de Châteauneuf (5), en Auvergne, et de Saint-Germain (6) en Bourbonnais et autres lieux, né le 9 novembre 1717, trésorier-général de l'extraordinaire des guerres, reçut, ainsi que son frère Nicolas-Jean-Baptiste-Benoit Thomas de Domangeville, des lettres de gentillesse du roi Stanislas, duc de Lor-

---

(1) *Megret :* D'azur, à 3 besants d'argent; au chef d'or, chargé d'une tête de lion arrachée de gueules.

(2) *De la Rochefoucauld :* Burelé d'argent et d'azur; à 3 chevrons de gueules brochants, le premier écimé.

(3) *Domangeville*, village situé à deux lieues et demie de Metz.

(4) *Le Frety* est un village situé dans les Ardennes, à deux lieues et demie de Rosoy-sur-Serre.

(5) *Châteauneuf*, au diocèse de Saint-Flour, paroisse de 103 feux, située en pays de montagnes.

(6) *Saint-Germain*, paroisse de 75 feux, située dans l'élection de Moulins, à une lieue de Châteauneuf.

raine, datées de Lunéville le 14 août 1755, lettres où sont rappelés tous les services rendus par leurs ancêtres, et où sont visés tous les titres de leur filiation. Le 28 avril 1765, le roi Louis XV le pourvut, sur la demande du marquis de Pange, son père, de la charge de conseiller du roi en ses conseils et commandeur-trésorier-général de l'ordre de Saint-Louis. Il rendit foi et hommage à S. M. en la chambre des comptes de Paris, le 29 mars 1770, et fut pourvu de l'office de grand-bailli d'épée de la ville de Metz, par provisions du 23 février 1773, registrées au bureau des finances du bailliage de cette ville le 22 mars suivant. Sa charge ayant été supprimée en 1779, le roi lui conserva la décoration du grand cordon de l'ordre de Saint-Louis. Il avait épousé 1°, par contrat des 10, 11, 12 et 13 février 1752, passé devant Alleaume et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, Marie-Adélaïde DE CHAMBON D'ARBOUVILLE, fille de haut et puissant seigneur Pierre de Chambon, marquis d'Arbouville, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de Schelestadt, et de haute et puissante dame Marie-Anne-Françoise de Montmorin-Saint-Herem; 2°, par contrat passé devant de Langlard et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, le 1er février 1755, Jacques-Philippe-Rénée D'ESPINOY, fille de feu haut et puissant seigneur messire Jean-Jacques d'Espinoy, chevalier, baron de Songy, vicomte de Coole, seigneur de Lonny, de Montmeillant et autres lieux, mestre-de-camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de haute et puissante dame Marie-Louise-Hippolyte de Lannoy. Le marquis de Pange a eu pour enfants;

DE CHAMBON : fascé d'or et d'azur.

D'ESPINOY : d'azur, à 3 besants d'or en bande.

Du premier lit :

1°. Louis-François Thomas de Pange, mort jeune;
2°. Anne-Louise-Adélaïde Thomas de Pange, née le 5 décembre 1752, mariée, par contrat passé devant Blacque, notaire à Paris, les 22 et 24 janvier 1769, avec François-Antoine, comte *de Berchény* (1), magnat de Hongrie, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie hongroise de son nom, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et des ordres de Saint-Lazare et de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur des ville et château, et capi-

(1) *De Berchény :* Parti, au 1 de gueules, à la croix patée d'argent, cantonnée de 4 croisettes du même; au 2 d'azur, à la licorne d'argent, issante d'une couronne tréflée d'or, posée sur deux montagnes en forme de cœur entrelacées d'argent.

taine de la capitainerie des chasses de Commercy, grand-écuyer du duc de Lorraine en survivance, et premier gentilhomme de la chambre de Stanislas, roi de Pologne, mort en Angleterre, fils de Ladislas-Ignace, comte de Berchény, maréchal de France, grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, grand-écuyer de Lorraine, et d'Anne-Catherine de Wict-Girard : elle est morte sans enfants en 1779.

Du second lit :

3°. Marie-Louis Thomas, marquis de Pange, qui fut colonel en second du régiment de Berchény, puis de la légion de Mirabeau. Il a péri dans la Vendée, en combattant pour la cause royale, au mois d'août 1797;

4°. Marie-François-Denis Thomas, chevalier, puis marquis de Pange, né à Paris, le 9 novembre 1764, reçu, avec son frère, Marie-Jacques, qui va suivre, chevalier de justice de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au grand prieuré de France, par bref de minorité du grand-maître de Pinto, du 17 octobre 1768 (1);

5°. Marie-Jacques, dont l'article suit;

6°. Françoise-Louise Thomas de Pange, née en 1756, dame pour accompagner Madame comtesse d'Artois, et mariée, par contrat passé devant Blacque, notaire, le 1er avril 1773, avec Claude-Anne marquis, puis duc *de Saint-Simon* (2), brigadier des armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel du régiment de Poitiers, puis de celui de Turenne, maréchal-de-camp le 1er mars 1780, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis le 25 août 1782, membre de l'institution de Cincinnatus en 1783, passé au service d'Espagne, où il fut nommé maréchal-de-camp le 16 mai 1793, et lieutenant-général la même année, capitaine-général de la Vieille-Castille en 1796, grand d'Espagne de première classe en 1803, mort en 1817, étant capitaine-général du royaume d'Espagne et colonel des gardes wallonnes. De ce mariage sont issus :

A. Hippolyte de Saint-Simon, né en 1775, mort en Espagne en 1795;

---

(1) Leurs preuves, dont on a dressé le tableau à la fin de cet article, furent faites dans le cours des années 1774 et 1775, par Louis-Auguste de la Vallée de Pimodan, chevalier du même ordre, et Charles Picot de Dampierre, commandeur de la Neuville au Temple. Le bref de minorité donné par le grand-maître de Texada le 6 novembre 1770, au marquis de Pange, actuellement pair de France, a été inscrit à la grande chancellerie au registre des ordres étrangers sous le n° 1743, suivant la lettre d'autorisation du maréchal Macdonald, grand chancelier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, écrite le 22 juillet 1824, en conséquence d'une décision de S. M. Louis XVIII, du 15 du même mois.

(2) *De Saint-Simon :* Écartelé aux 1 et 4 échiquetés d'or et d'azur de 4 tires; au chef d'azur, chargé de 3 fleurs de lys d'or, qui est *de Vermandois;* aux 2 et 3 de sable, à la croix d'argent, chargée de 5 coquilles de gueules, qui est *de Saint-Simon*.



B. Françoise-Regis-Marie-Joséphine-Balbine de Saint-Simon, née en 1777, grande d'Espagne de première classe (1).

VII. Marie-Jacques THOMAS DE PANGE, marquis de Pange, pair de France, maréchal des camps et armées du roi, est né à Paris le 29 août 1770, et fut reçu chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par bref de minorité du 6 novembre 1770. Entré au service en 1786, dans les gendarmes de la garde du roi, il passa, en 1787, sous-lieutenant au régiment des hussards de Berchény, et y fut nommé capitaine en 1789. Émigré, au commencement de la révolution, M. de Pange fit, dans l'armée des princes français, les campagnes de 1792 et 1793, en Champagne et en Allemagne, et celles de 1794 et 1795, en Hollande. Il était passé, en 1793, avec son grade de capitaine, dans le régiment de Rohan. Il quitta le service en 1795. Étant rentré en France, il fut nommé l'un des chambellans de Napoléon. En 1812, il reprit du service, et fut alors nommé colonel de la garde d'honneur du département de la Moselle. Il devint, le 7 avril 1813, colonel du 2e régiment des gardes d'honneur, et commanda sans interruption les escadrons de guerre de ce régiment pendant les campagnes de 1813 et 1814, à la grande armée, en Saxe et en France. Son régiment fut particulièrement cité pour sa belle conduite aux batailles de Léipsick et de Hanau, ainsi qu'aux affaires qui eurent lieu lors du passage du Rhin et de l'invasion de la France par les armées étrangères. Après la restauration du trône de Saint-Louis, le marquis de Pange fut nommé lieutenant de la 2e compagnie des mousquetaires de la garde de S. M. Louis XVIII, le 1er juillet 1814, et il obtint le grade de maréchal de camp le 23 août suivant. A l'époque du 20 mars 1815, il s'éloigna de Paris et se retira à la campagne. Aussitôt après la seconde rentrée du roi, il fut chargé, en qualité de maréchal-de-camp, du commandement du département de l'Ardêche, (9e divi-

(1) Le duc de Saint-Simon, son père, ayant été fait prisonnier de guerre en défendant Madrid contre les Français en 1808, fut condamné à mort par une commission militaire. Mademoiselle de Saint-Simon parvint à obtenir de Buonaparte sa grâce, et elle a partagé et adouci par les soins les plus touchants la captivité de son père dans la citadelle de Besançon, jusqu'aux événements de 1814; elle l'accompagna à cette époque en Espagne, et elle y a recueilli son titre de grand de première classe en 1817.

sion militaire), par lettres de service du 8 août 1815. Il passa au commandement du département du Gard à Nismes, le 5 mai 1816, et fut nommé, le 12 novembre 1817, commandant de la subdivision composée des départements du Gard, de la Lozère et de l'Ardêche. Le marquis de Pange fut créé pair de France le 5 mars 1819 (1). Il a présidé, en 1820, le collége électoral du département du Gard, et est actuellement employé dans la 3e division militaire. Il est commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. (*Dictionnaire historique des Généraux français*, par M. de Courcelles, t. VIII, p. 303.) Le marquis de Pange a épousé, par contrat passé devant Drugeon, notaire à Paris, les 15 et 16 août 1809, Élisabeth-Victoire-Charlotte-Henriette DE RIQUET DE CARAMAN, fille de Maurice-Gabriel-Joseph de Riquet, comte de Caraman, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, membre de la chambre des députés pour le département du Nord, et d'Antoinette-Élisabeth-Rose-Joséphine Hugues de la Garde. De ce mariage sont issus :

DE RIQUET-CARAMAN : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une demi-fleur de lys du même, défaillante à dextre et florencée d'argent, et en pointe de 3 roses du dernier émail, qui est *de Riquet de Caraman* ; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est *d'Alsace*.

1°. Marie-Maurice-Claude Thomas, comte de Pange, né le 5 juillet 1813 ;
2°. Marie-Inès-Gabrielle Thomas de Pange, née le 19 juin 1812 ;
3°. Marie-Mathilde Thomas de Pange, née le 21 février 1815 ;
4°. Marie-Louise-Charlotte-Gabrielle Thomas de Pange, née le 9 avril 1816 ;
5°. Marie-Antoinette-Jeanne Thomas de Pange, née le 30 octobre 1818 ;
6°. Marie-Anne-Victorine Thomas de Pange, née le 30 mars 1820, décédée le 13 mars 1821.

(1) Lorsque le marquis de Pange fut appelé à commander à Nismes, il succéda au général qui venait d'y être assassiné. En alliant la prudence à la fermeté, il sut rétablir l'ordre dans quelques circonstances difficiles, et maintenir ensuite la tranquillité. Sa conduite alors fut l'objet d'éloges flatteurs que le ministre de l'intérieur, dont il n'était pas personnellement connu, fit entendre à la chambre des députés. L'élévation à la dignité de pair de France fut l'honorable récompense que S. M. crut devoir accorder aux services et au dévouement du marquis de Pange.

PREUVES *de Marie François Denis et de Marie Jacques* Thomas de Pange, *reçus Chevaliers de Malte au Grand Prieuré de France par brefs de minorité des 17 Octobre 1768 et 6 Novembre 1770.*

THOMAS. — DE LA RUE. — DE THUMERY. — BERGET. — D'ESPINOY. — AUBERTIN. — DELANNOY. — DE FURSTEMBERG.

Richard Thomas, *Ecuyer, Seigneur de la Vallée, Procureur général du Comté de Clermont en Argonne.*

Françoise de la Rue de la Vallée, *mariée le 6 juin 1678.*

Louis de Thumery, *Ecuyer, Seigr. de Chaumont la Ville et de Tollaincourt, Gentilhomme de S.A.R. le Duc de Lorraine.*

Nicole Berget, *Dame de Tollaincourt, décédée le 22 Juin 1698.*

François d'Espinoy, *Chevalier, Seigneur d'Etremont, Baron de Songy, Capitaine de Chevau-legers.*

Jeanne Aubertin de Jonchery, *mariée le 4 mars 1666.*

Louis-Auguste, Comte de Lannoy, *Pair d'Aucy-le-Château, Seigneur de la Motte, de la Croix au Bailly, de Franval, &c.*

Louise-Philippe de Furstemberg, *mariée le 11 mars 1704.*

Jean-Baptiste-Louis-Benoît Thomas de Pange, *Marquis de Pange, Commandeur Trésorier général de l'Ordre de St. Louis.*

Françoise de Thumery, *mariée le 13 Juin 1716.*

Jean-Jacques d'Espinoy, *Chevalier Baron de Songy, Vicomte de Coole, Mestre de Camp de Cavalerie, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis.*

Marie-Louise-Hippolyte de Lannoy, *mariée le 16 mai 1731.*

Jean-Baptiste Thomas de Pange, *Marquis de Pange, Conseiller du Roi en ses Conseils, Commandeur-Trésorier général de l'Ordre de St. Louis.*

Jacques-Philippe-Renée d'Espinoy, *mariée le 1er. Janvier 1755.*

Marie-François-Denis et Marie-Jacques Thomas de Pange, *reçus Chevaliers de Malte au Grand Prieuré de France en 1768 et 1770.*

Marie-François-Denis et Marie-Jacques *Thomas de Pange*, reçus chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *dit* de Malte, au grand prieuré de France, par brefs de minorité des 17 octobre 1768, et 6 novembre 1770, sont fils de Jean-Baptiste Thomas de Pange, chevalier, marquis de Pange, seigneur de Coligny, de Domangeville, etc., en Lorraine, de Châteauneuf en Auvergne, et de Saint-Germain en Bourbonnais, conseiller du roi en ses conseils, commandeur-trésorier général de l'ordre de Saint-Louis, et de Jacques-Philippe-Renée *d'Espinoy*, sa seconde femme. Jean-Baptiste était fils de Jean-Baptiste-Louis-Benoît *Thomas de Pange*, marquis de Pange, seigneur de Mareuil, de Mont et de Coligny, conseiller du roi en ses conseils et commandeur-trésorier général de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Françoise *de Thumery*. Jean-Baptiste-Louis-Benoît était fils de Richard *Thomas*, écuyer, seigneur de la Vallée, procureur-général du comté de Clermont-en-Argonne, et de Françoise *de la Rue de la Vallée*, sa seconde femme, fille de Clément *de la Rue de la Vallée*, écuyer, sieur de la Plante, gouverneur des ville et citadelle d'Espinal, gentilhomme du duc de Lorraine, et de Nicole *Berget*, fille de Pierre *Berget*, écuyer, seigneur d'Aillevillers, de Tollaincourt et en partie de Chaumont-la-Ville, et d'Anne *Tabouret*.

Jacques-Philippe-Renée *d'Espinoy*, mère des présentés, était fille de Jean-Jacques *d'Espinoy*, chevalier, baron de Songy, vicomte de Coole, seigneur de Lonny, de Montmeillant et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de Marie-Louise Hippolyte *de Lannoy*. Jean-Jacques était fils de François *d'Espinoy*, chevalier, baron de Songy, seigneur d'Estremont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers, et de Jeanne *Aubertin*, fille de Nicolas *Aubertin*, écuyer, seigneur de Jonchery et de Fouin en partie, lieutenant-général au bailliage de Chaalons, et Madelaine de *Baugier*, fille d'Edme *Baugier*, avocat au parlement, enquêteur pour le roi au bailliage de Vermandois, et de Madelaine *de Valronville*. François *d'Espinoy* était fils de Jacques *d'Espinoy*, chevalier, vicomte de Coole, seigneur de Pauly, de Taisy et de Chavignon, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de Catherine *Damas*, fille d'honoré seigneur Jean *Damas*, bourgmestre de la cité de Liége, et de Marie *de Vivier*. Marie-Louise-Hippolyte *de Lannoy*, aïeule maternelle des présentés, était fille de Louis-Auguste, comte *de Lannoy*, pair d'Auxy-le-Château, seigneur de la Motte, de la Croix-au-Bailly, de Franval, etc., colonel d'un régiment d'infanterie au service de France, et de Louise Philippe *de Furstemberg*. Louis-Auguste était fils de Charles, comte *de Lannoy*, chevalier, seigneur des mêmes lieux, gouverneur des ville, château et comté d'Eu, et de Jeanne-Antoinette *de Belloy*, fille de Jacques *de Belloy*, chevalier, seigneur de Châtillon, et d'Amicie-Élisabeth *de Courtenay*. Louise-Philippe *de Furstemberg* était fille d'Antoine-Egon, landgrave de Furstemberg, prince du Saint-Empire, comte de Huligemberg, et de Marie *de Ligny*.

Thomas de Pange : D'argent, au chevron d'azur, chargé de 2 épées d'argent, garnies d'or, et accompagé de 3 étoiles de gueules.

De la Rue de la Vallée : Écartelé, au 1 d'azur, à la lance d'or, accostée de 2 fleurs de lys du même; au 2 d'azur, à 2 poissons d'argent en fasce, accompagnés de 3 besants d'or en pal; au 3 d'azur, à 3 étoiles d'argent; au 4 d'argent à 2 léopards d'aznr; sur le tout d'argent, à 5 annelets de sable en sautoir, cantonnés de 4 mouchetures du même.

De Thumery : d'azur, à la croix écartelée et engrêlée d'or et d'argent, cantonnée de quatre boutons de rose au naturel.

Berget : D'argent, à 3 glands d'or, et un B du même en cœur.

D'Espinoy : D'azur, à 3 besants d'or en bande.

Aubertin : D'azur, au lion d'or, lampassé et armé de gueules, s'appuyant sur une branche de laurier de sinople.

De Lannoy : Écartelé, aux 1 et 4 d'argent, à 3 lionceaux de sinople, lampassés et armés de gueules, et couronnés d'or, qui est *de Lannoy*; aux 2 et 3 échiquetés d'or et d'azur, qui est *d'Auxy*.

De Furstemberg : D or, à l'aigle de sable, becquée et membrée d'azur, portant sur l'estomac un écu écartelé aux 1 et 4 de gueules, au gonfalon d'argent; aux 2 et 3 d'argent, à la barre vivrée d'azur : le grand écu environné d'une bordure nébulée d'argent et d'azur.

DE VASSAL,

SEIGNEURS DE LA VASSALDIE, D'AVALATS, DE NOGARET, DE LESCURE, DE VAILLAC, DE FRAISSINET, DE RIGNAC, DE PURECET, DE BASTES, DE BELLEGARDE, DE LA COSTE, DE LA QUEYZIE, DU TOURON, DE PUYMICLAN; BARONS DE CADILLAC; SEIGNEURS DE FAVARÈS, DE CABIRAC, DE LAS-VAYSSES, DE ROMEGOUX, DE LA TOURETTE, DE NOZAC, DE LA GRAULIÈRE, DE LA BARDE, DE PERDIGAT, DU MARAIS, DE BRIGNAC, DE SOLVIGNAC, DU COUDERC, DE LA GARDE, DE PÉCHAURIER, DE SAINT-ANDRÉ, DE GAULE, DE VASILHAC; MARQUIS *et* COMTES DE MONTVIEL; SEIGNEURS DE BARRAUT, VICOMTES DU BOULONNAIS; SEIGNEURS DE DONDAS, DE FONLANON, D'ARGENTON, DE MAZIÈRES, DE BARGADE, etc., etc., MARQUIS *et* COMTES DE VASSAL, *en Quercy, en Albigeois, en Périgord,* et *en Guienne.*



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, remplie de gueules, chargée de trois besants d'or, et accompagnée de deux étoiles du même.* Couronne de marquis. Supports : deux lions.

La maison DE VASSAL, une des plus considérables et des plus nombreuses de la Guienne, est originaire du Quercy. Son nom, connu dès le commencement de la troisième race de nos rois, s'est répandu avec éclat dans les provinces de Languedoc, de Périgord, de Limosin, d'Agénais et de Rouergue, dans les douzième et treizième siècles; et dès-lors elle tenait un rang distingué à la cour

des princes qui gouvernaient ces divers états (1). Dans les temps postérieurs, et jusqu'à nos jours, la maison de Vassal a soutenu par de nombreux et importants services militaires (2) et l'exercice des hautes fonctions civiles et ecclésiastiques, la considération qu'elle s'était acquise avant la réunion des grands fiefs à la couronne.

Les archives de la ville de Martel et l'ancienne tradition du pays font foi qu'il existait près de cette ville, dans des temps reculés, un vieux château connu sous la dénomination de la Vassaldie (*Castellum Vassaldi* ou *Vassali*), dont il reste à peine quelques faibles vestiges qui en ont porté le nom jusqu'aujourd'hui. On voit aussi près de Carlux, en Périgord, au milieu des ruines d'un ancien fort, les fondements d'une grosse tour, qui, quoique détruite depuis plusieurs siècles, a conservé le nom de *Vassal*. Ces châteaux ont donné leur nom à cette noble race, ou, ce qui est plus probable, ils l'ont reçu d'elle, comme elle l'a donné depuis au fief de Goutz, près de Mareuil, en Périgord. (*Mémoires manuscrits sur la maison de Vassal, par M. l'abbé des Granges.*)

Il y a des auteurs qui regardent comme patronimique le nom de Vassal, fondés sur ce que ce nom a été employé quelquefois comme nom de baptême. On trouve en effet deux chartes de l'abbaye de Beaulieu, en Limosin, qui font mention d'un *Vassald* de la Gardelle, vers l'an 1100. La généalogie de la maison de Vichy fournit aussi un exemple d'une semblable acception de ce mot. D'autres pensent que le nom de Vassal avait dans son origine une

(1) On verra plus loin un chevalier de cette maison nommé, en 1189, par Roger vicomte de Beziers, l'un des tuteurs de Raimond, son fils, et un autre, en 1357, choisi pour tuteur du vicomte de Turenne.

(2) Cette maison a souvent payé du sacrifice de sa fortune, et scellé de son sang son dévouement au service de nos rois. Au seizième siècle, le seigneur de Vassal ruina de fond en comble son château de la Vassaldie, pour que ce poste important ne fût d'aucun secours aux religionnaires qui l'avaient surpris. M. le maréchal de Mouchy se plaisait à raconter qu'il avait vu dans sa jeunesse, à l'armée d'Italie, en 1735, 80 gentilshommes du nom de Vassal, servant tous à cette armée, depuis le grade de cadet gentilhomme jusqu'à celui de lieutenant-général. Ce fait si extraordinaire et si glorieux pour une famille, qui, dans une seule génération, a fourni 80 officiers à l'état, rappelle les Fabius de l'ancienne Rome.

signification particulière, comme ceux de *comptour*, en Auvergne, *le sénéchal*, en Bretagne, *le vicomte*, en Normandie, etc., etc.

S'il en faut croire une ancienne tradition, qui s'est perpétuée depuis plusieurs siècles dans le Quercy et les provinces voisines, la maison de Vassal a la même origine que les barons de Gourdon (1). Quoiqu'on ne puisse pas établir l'identité de cette origine par des titres originaux et des monuments contemporains, l'opinion qu'on a de cette illustre descendance acquiert un certain degré de probabilité, quand on considère que les seigneuries de Vaillac et de Fraissinet, ancien patrimoine de la maison de Vassal, étaient situées dans les environs de Gourdon, et avaient été formées des démembrements de cette ancienne baronnie.

La maison de Vassal a toujours été très-nombreuse en branches et en individus. On cite comme un fait remarquable qu'en moins de 400 ans elle a formé plus de trente branches, maintenues lors de la recherche de 1666, indépendamment de douze ou quinze autres branches sorties des seigneurs de Vaillac et de Fraissinet, dans les treizième et quatorzième siècles, et qui se sont successivement éteintes avant l'époque de la recherche (2). Toutes ces branches tirent leur origine de trois principales, connues sous les noms de Rignac, de Norac et de la Tourette, dont la branche de Fraissinet a été la tige féconde.

Deux frères de Vassal, les premiers dont la mémoire ait été transmise, firent donation de certains objets au monastère de Beaulieu-sur-Dordogne, en Limosin, par deux chartes datées du règne de Hugues Capet (*regnante Hugone Francorum rege*), entre les années 987 et 996 (3).

---

(1) La maison de Gourdon tire son origine d'un seigneur nommé Aimeric, père de Géraud, auxquels Raimond, comte de Rouergue et marquis de Gothie, légua, par son testament de l'an 961, ce qu'il possédait dans le château de Gourdon et le Gourdonnais, en Quercy. (*D. Vaissète, Histoire générale de Languedoc*, t. II, p. 95.)

(2) Un fait non moins remarquable, c'est que dans un aussi grand nombre de ramifications, on ne trouve pas une seule trace de bâtardise.

(3) M. le comte de Clermont-Touchebœuf, dont le témoignage fait autorité en cette matière, atteste avoir vu ces deux chartes à Beaulieu en 1787. Elles contenaient 6 à 7 lignes chacune. Les deux frères Vassal, donateurs, nommés et prénommés, agis-

Martin et Arsius de Vassal (*de Vassa*), vivaient dans le onzième siècle. Ils firent donation, avec la femme d'Arnaud Ramond, et Guillaume, son fils, et Arnaud *de Laskera*, au monastère de Saint-Quirin de Marcillac, en Quercy, de l'église des SS. Quiriace et Nicomède, avec la moitié des prémices et dîmes qui en dépendaient, la moitié des offrandes faites à l'autel et des droits de sépulture, ensemble la justice entière, le marché, etc. L'acte de cette donation fut souscrit par les donateurs, en présence de Ramond de la Perarède, de l'archidiacre Garcias, d'Arnerius ou Asnerius de Vassal, de Garcias de la Roque, etc., le mardi, 2 des calendes de mai, le 1er de la lune, sous le règne de Philippe Ier, roi de France, Raimond étant évêque de Lectoure, et Odon, vicomte de Lomagne (1). (*Bibl. du Roi, Rec. de Doat*, t. 121, p. 60; *Gall. Christ.* t. I, col. 177.)

N.... de Vassal, cardinal-diacre du titre de Saint-Eustache, et ensuite de Sainte-Marie *in Aquiro*, fut élevé à la pourpre par le pape Innocent II, à la troisième promotion des cardinaux, qui fut faite en 1134. Il souscrivit plusieurs chartes de l'abbaye de Cluny, notamment une bulle de confirmation de l'église de la Rochebeaucourt, en Périgord, en faveur de Pierre le Vénérable, abbé de Cluny, datée du 3 des ides de mars 1136. Cette souscription est conçue en ces termes : *Ego Vassalus, diaconus cardinalis Sancti Eustachii subscripsi.* Elle se lit encore au bas de trois autres bulles datées, la première du 10 des calendes de juin 1139; la deuxième du 4 des nones de mai 1141, et la troisième du 7 des calendes de mai 1142. Il mourut la même année, avant le 8 des calendes d'octobre. (*Aubery*, *catalogue des cardinaux; Moréri*, t. III, p. 193.)

---

saient conjointement, et faisaient dans chacune de ces chartes une donation différente. Il est à regretter que la copie que M. le comte de Clermont en avait faite, et dont il avait fait présent à M. de Vassal de Saint-Gily, ait été égarée dans la révolution : car elle ne s'est pas trouvée dans les papiers de celui-ci après sa mort.

(1) La combinaison des notes chronologiques de cette charte indique l'année 1090, en laquelle Pâques tomba le 21 avril, et où le 30 avril fut un mardi, mais il faut lire le V et non le I, à raison du jour de la lune.

I. L'un des trois seigneurs Martin, Arsius et Arnerius DE VASSAL, cités plus haut comme bienfaiteurs du monastère de Saint-Quirin de Marcillac, près Figeac, en Quercy, en 1090, paraît s'être établi en Albigeois, à la fin de ce siècle, par suite d'un mariage avec une riche héritière qu'on croit être de la maison D'AVALATS, sur le Tarn, nom qui n'a dû être porté par plusieurs de ses descendants, comme on le verra ci-après, qu'en vertu de substitution. Il laissa, suivant l'ordre des temps : D'AVALATS :

1°. Isarn, dont l'article suit;

2°. Pierre de Vassal, qui fut témoin à un acte de cession que Roland de Bizan fit, le 14 des calendes de mai (18 avril 1127), à Aton, vicomte de Beziers, et la vicomtesse Cécile, sa femme, et à leur postérité, d'un fief qu'il possédait à Beziers. Au mois de novembre 1138, il se rendit garant d'une permission que Roger, vicomte de Beziers, accorda à Arnaud Morlan et Ave, sa femme, pour bâtir une ou plusieurs forteresses, dans une terre qu'ils avaient acquise d'Arnaud de Fons. (*Hist. de Lang. par D. Vaissète*, t. II, preuv. col. 426; *Rec. de Doat.*, t. 166, pp. 111 et 252.) L'année suivante 1139, Pierre de Vassal fut témoin, avec Renaud de Vassal, son frère, prieur de Burlats, d'une donation faite par le vicomte de Beziers, aux religieux du monastère d'Ardorel. (*Gall. Christ.*, t. I, col. 14.) Pierre de Vassal assista, le 26 juin 1142, avec Hugues, comte de Rodès, Bernard, comte de Comminges, Sicard, vicomte de Lautrec, etc., etc., au traité de paix et d'alliance conclu entre Alfonse, comte de Toulouse, et Roger, vicomte de Beziers; puis, en 1152, à un accord passé entre les mêmes vicomtes de Beziers et de Lautrec; enfin, à un don fait, le 25 août 1153, par Raimond-Trencavel, à Isarn de Puylaurens. (*Hist. de Languedoc*, t. II, preuv. col. 494, 498, 545.) Il eut deux fils :

A. Pierre de Vassal, qui assista, en 1160, avec Frotard de Pierre, Isarn du Dourn, Bertrand d'Avalats, etc., à un accord fait entre Raimond-Trencavel et les chevaliers et bourgeois de la ville de Castres. (*Rec. de Doat*, t. 117, p. 40.) En 1164, Pierre de Vassal se rendit caution, avec Pierre, Guillaume et Isarn d'Avalats, ses fils, Raimond-Trencavel et Roger, son fils, Raimond d'Avalats, Bertrand d'Avalats, Girbert et Bertrand, fils de ce dernier, d'un acte par lequel Pons Auger, N...., son fils, et Gaudiuns, sa fille, firent donation au monastère de Saint-Benoît de Castres, entre les mains de l'abbé Rigaud, lorsqu'ils destinèrent Bermunde, leur fille et sœur, à prendre le voile, de la moitié des dîmes et offrandes, et autres droits qu'ils avaient dans l'église de Saint-Georges. A cet acte, figurent comme témoins Bertrand de Vassal, Guillaume de Vassal, Bertrand-Trencavel et son frère. (*Ibid.*, p. 43.) En 1165, Pierre Vassal, fut témoin d'un accord passé

entre Raimond-Trencavel et Adémar de Nérac. (*Cartulaire de Foix*, caisse 15.) On ne lui connaît que trois fils :

a. Pierre d'Avalats, }
b. Guillaume d'Avalats, } vivants en 1164;
c. Isarn d'Avalats, }

B. Bertrand de Vassal, qui fut témoin à l'acte de 1164, cité ci-dessus;

3°. Adémar de Vassal, qui se rendit garant d'un hommage que Raimond-Ameil de Penne rendit, en 1139, au vicomte de Carcassonne, pour le château de Penne. (*Histoire de Languedoc*, t. II, preuv. col. 485.) Il a eu très-probablement pour fils :

A. Ameil de Vassal, qui donna, l'an 1178, au monastère de Beaulieu, en Rouergue, le droit de passage dans le mas de *Broconenc*. (*Cartul. de Beaulieu*, p. 47.) Celui-ci paraît avoir eu pour enfants :

a. Adémar de Vassal;

b. Bernard de Vassal, chanoine de l'église de Sainte-Cécile d'Alby, mentionné dans des actes des années 1205, 1208, 1220, 1226 et 1233. (*Rec., de Doat*, t. 108, pp. 154, 156, 176, 224, 260, 347, 355);

4°. Renaud de Vassal, prieur de Burlats, au diocèse de Castres, vivant en 1139.

N.... II. Isarn DE VASSAL, présumé frère de Pierre, d'Adémar, et de Renaud, fut témoin, avec Bernard de Miraval et Guillaume d'Aguilène, à un acte du 3 août 1124, par lequel Fortier, seigneur de Sénégats, en Albigeois, céda son château à Aton, vicomte de Beziers. (*Hist. de Languedoc*, t. II, preuv. col. 426; *Rec. de Doat*, t. 166, p. 180). Isarn eut, entr'autres enfants :

1°. Guillaume de Vassal, chevalier. Lui et *Karisma*, sa femme, dotèrent, en 1162, l'abbaye de Beaulieu, près de Villefranche, en Rouergue, de deux parts de la dîme qu'ils percevaient sur la terre des Croses, en présence de L. Verol et de G. de Vals. (*Cartul. de l'abbaye de Beaulieu, et notes de l'abbé de Raffin.*) Guillaume de Vassal assista comme témoin, avec Bertrand de Vassal, son frère, à un acte de 1164, rapporté au degré de celui-ci. Le même Guillaume, Karesma, sa femme, et Guillaume de Vassal, leur fils, donnèrent, en 1169, à la même abbaye de Beaulieu, en Rouergue, ce qu'ils avaient acquis de Guiral Guirazals. (*Ib.*, p. 30, verso.) Guillaume de Vassal est nommé avec Pierre, son frère, dans plusieurs actes cités à l'article de ce dernier. Roger II, vicomte de Carcassonne et de Beziers, ayant fait un codicille, le 17 mars 1194, choisit Guillaume de Vassal, chevalier, pour l'un des membres du conseil de tutelle de Raimond-Roger, son fils, avec

les évêques de Carcassonne, de Beziers et d'Alby. (*Histoire de Languedoc*, t. III, p. 90.) Guillaume de Vassal paraît dans divers actes du vicomte Raimond-Roger, des années 1199 et 1201, et il mourut après l'année 1205. (*Recueil de Doat*, t. 108, p. 152.) Il eut pour fils :

Guillaume de Vassal, vivant en 1169. On ignore sa destinée ultérieure;

2°. Bertrand Ier, dont l'article suit;

3°. Pierre de Vassal, chevalier, qui fut présent à deux actes passés entre Raimond, comte de Toulouse, et Roger, vicomte de Beziers; le premier du mois de novembre 1171; le second daté du même mois 1179. Le premier jour des calendes de septembre 1181, il fut témoin de l'acte par lequel Guillaume Frotier, Guillaume Jourdain, Raimond Vassarot, Guillaume de Mirandol, Amblard de Vassal et plusieurs autres nobles, reconnurent pour leur suzerain le vicomte Roger. (*Hist. de Lang.*, t. III, preuv. col. 120, 147, 152.) Au mois de juin 1185, Pierre de Vassal fut témoin de l'adoption que le même vicomte fit d'Alfonse, fils du roi d'Aragon, auquel il substitua tous ses biens. Il fut encore présent, au mois de février 1188 (*v. st.*), à une reconnaissance de 8000 sous melgoriens, donnée au même Roger par Sicard, vicomte de Lautrec, pour la dot d'Azalaïs, sa femme, fille du vicomte de Beziers. (*Ibid.*, col. 159, 160.) Ce dernier ayant fait son testament le 7 des calendes d'octobre (25 septembre) 1189, choisit Pierre de Vassal, chevalier, avec l'évêque d'Alby et deux autres seigneurs, pour tuteurs de Raimond de Beziers, son fils. (*Rec. de Doat, testaments*, t. 40, p. 115.) Au mois d'octobre 1193, Pierre de Vassal fut témoin, avec Guillaume de Vassal, son frère, d'une permission accordée par Roger, vicomte de Beziers, à Pierre de Flacian et à ses frères, pour construire une ou plusieurs forteresses au Puy de Châteaumerle et sur le territoire de Corneillan, sous le devoir d'un albergue de 5 chevaliers. (*Ib.*, t. 169, pp. 43, 44, 47.) Pierre de Vassal fut encore témoin de plusieurs autres actes du même vicomte Roger, dont le dernier est une donation que ce vicomte fit, au mois d'août 1196, à Pons de Buxadon et à sa postérité, du lieu de Casteler, en Albigeois, pour y construire un fort et des moulins. (*Ibid.*, p. 69.) Il eut pour fils :

Pierre de Vassal, qui fut présent avec son père à un hommage rendu au vicomte de Beziers, par Guillaume de Felgars, pour son château de Lunas, le 4 des nones du mois d'octobre 1191. (*Histoire de Lang.*, t. III, preuv. col. 21.) Il paraît avoir eu pour fils :

a. Guillaume de Vassal, co-seigneur d'Avalats, qui fut témoin de l'hommage que Guillaume-Bernard d'Olargues rendit à Raimond, comte de Toulouse, le 18 décembre 1246, puis, avec Pierre de Vassal, chevalier, d'une sentence arbitrale rendue, le 4 des calendes de juin (29 mai) 1271, entre Jourdain de l'Isle et le chapitre de Sainte-Cécile d'Alby. (*Cart. de Raymond, comte de Tou-*

louse, à la Bibliothèque du Roi, vol. cot. 6009, p. 28; *Rec. de Doat*, t. 106, p. 300.) Il est qualifié damoiseau dans un acte de 1280;

b. Ermengaud de Vassal, co-seigneur d'Avalats, qui rendit hommage, conjointement avec Guillaume de Vassal, son frère, le 13 des calendes de juillet (19 juin) 1263, à Raimond de Fraissinet, prévôt du chapitre de l'église cathédrale d'Alby, et à l'église de Saint-Benoît d'Avalats, pour ce qu'ils tenaient *en fief-franc* dans la ville et juridiction d'Avalats, de la même manière que leur père (qu'ils ne nomment pas), les tenait en fief des prédécesseurs du prévôt et de l'église de Saint-Benoît d'Avalats. (*Rec. de Doat*, t. 106, p. 205.)

N.... III. Bertrand de Vassal, Ier du nom, co-seigneur de Nogaret, d'Avalats, etc., assista, avec Guillaume, son frère, et autre Bertrand de Vassal, (leur cousin-germain), à l'acte par lequel Pierre de Vassal et Pierre, Guillaume et Isarn d'Avalats, ses fils, cautionnèrent une donation faite, en 1164, au monastère de Saint-Benoît de Castres. (*Rec. de Doat*, t. 117, p. 43.) Bertrand de Vassal eut, entr'autres enfants :

1°. Amblard, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Vassal, co-seigneur d'Avalats, qui fut père de :

Pierre de Vassal, seigneur de Saint-Juéry, près d'Alby, et co-seigneur d'Avalats, qualifié fils de feu Bertrand de Vassal, dans un hommage rendu au prévôt et au chapitre de l'église cathédrale d'Alby, par Guillaume et Ermengaud de Vassal, frères, le 19 juin 1263. Il eut pour fils :

a. Bertrand de Vassal, co-seigneur d'Avalats, qualifié damoiseau dans un acte du 16 des calendes de juin (17 mai) 1281, par lequel il céda à Bernard, évêque d'Alby, les dîmes et autres revenus ecclésiastiques que lui et ses prédécesseurs avaient continué de percevoir dans la paroisse de Saint-Georges, en Albigeois. Il est qualifié chevalier et fils de feu Pierre de Vassal de Saint-Juéry, dans un hommage qu'il rendit, le 25 janvier 1286, au prévôt de l'église de Sainte-Cécile d'Alby, et par lequel il reconnut tenir de lui, ainsi que de l'église de Saint-Benoît d'Avalats, *en fief franc*, les honneurs, domaines et héritages qu'il avait au lieu et en la juridiction d'Avalats. (*Rec. de Doat*, t. 107, pp. 218, 340.);

b. N.... de Vassal, religieux de l'ordre des frères mineurs en 1279;

3°. Déodat de Vassal, nommé comme témoin dans une transaction passée, en 1204, entre Guillaume, évêque d'Alby, le prévôt et le chapitre de l'église

Sainte-Cécile de la même ville, d'une part, et de l'autre l'abbé et les religieux du monastère d'Aurillac, en Auvergne. (*Ibid.*, t. 108, pp. 142, 143.)

IV. Amblard DE VASSAL, co-seigneur de Nogaret et d'Avalats, né vers l'an 1150, fut un des seigneurs qui rendirent aveu à Roger, vicomte de Beziers, le jour des calendes de septembre 1181, en présence de Pierre de Vassal, (son oncle), et de plusieurs autres témoins. Au mois de mai 1196, il se trouva présent avec le même Pierre de Vassal et Raimond-Trencavel, lorsque le vicomte Roger donna, à Pons de Buxadon et à ses descendants, le castelar de la Valette-Supérieure, en Albigeois. Il fut aussi présent, avec Guillaume de Vassal, à un acte du 6 des calendes d'avril (27 mars) 1201, par lequel Raimond-Roger, vicomte de Carcassonne et de Beziers, reconnut qu'Isarn de Bernard tenait de lui par engagement le château de Balaguier et le Balagairez-Montjourdan (en Rouergue), ainsi que le territoire de *Quercor*. (*Hist. de Lang.*, t. III, preuv. col. 191.) Amblard est qualifié neveu de Guillaume de Vassal dans deux actes où il figure avec lui comme témoin, datés de la même année 1201; et, au mois de mars, ils cautionnèrent une promesse faite entre Raimond-Roger, vicomte de Beziers, et son cousin Raimond-Roger, comte de Foix, de s'entraider contre le comte de Toulouse. Enfin Amblard et Guillaume de Vassal furent du nombre des seigneurs qui garantirent le don que le vicomte de Beziers fit au comte de Foix, de tous ses domaines, dans le cas où il viendrait à décéder sans postérité. (*Recueil de Doat*, t. 169, pp. 92, 94; *Hist. de Lang.*, *ibid.*, preuv. col. 190, 192.) Amblard fut présent à deux actes de ventes faites au vicomte de Beziers par Guillaume-Pierre de Vintron et Bernard-Raimond de Capendu, aux mois d'août 1202 et de décembre 1203. Amblard de Vassal, (*Amblardus Vassaldi*), et *Vassaldus*, clerc, furent témoins de l'hommage rendu, en 1226, par Ermengaud, seigneur de Combret, aux prévôt et chapitre de Sainte-Cécile d'Alby. (*Rec. de Doat*, t. 108, p. 260.) Le dernier acte où le nom d'Amblard soit cité est un accord fait le 3 des ides (13) d'octobre 1231, entre Raimond VII, comte de Toulouse, et l'abbé de Gaillac. (*Hist. de Lang.*, *ibid.*, col. 359.) Il ne vivait plus le 18 juillet 1249, et avait fait son testament en faveur de deux fils qu'il avait eus de son épouse, qu'on croit issue de la maison DE PAULIN, savoir :

DE PAULIN : écartelé, aux 1 et 4, un besant ou tourteau; aux 2 et 3 une croix.

1°. Pierre de Vassal, chevalier, co-seigneur de Nogaret et d'Avalats, et seigneur de Saint-Juéry. Il paraît avoir succédé aux domaines que son père possédait en Languedoc et en Albigeois. Lui et son frère Raimond, énoncés fils de défunt Amblard de Vassal, et agissant du consentement de Guillaume et d'Isarn de Paulin et de Maffre Boudrac, leurs tuteurs, vendirent, le 15 des calendes d'août (18 juillet) 1249, à Durand, évêque d'Alby, la huitième partie de la seigneurie du château de Nogaret, ainsi que tous les droits, moulin et four en dépendants, pour la somme de 500 sous cahorciens. Cet acte, qui fut passé devant Bertrand le Vendageur, notaire public à Alby, porte que ces objets étaient venus à ces deux frères de la succession de leur père, qui les tenait lui-même de son père. (*Rec. de Doat.*, t. 106, p. 54.) Bertrand, vicomte de Lautrec, ayant tué le fils de feu Guillaume de Paulin, le roi saint Louis, pour punir cet attentat, ordonna au sénéchal de Carcassonne de constituer le vicomte prisonnier, puis, par lettres du dimanche après la Saint-Nicolas 1257, de le délivrer, sous la condition qu'il paierait 200 livres aux parents et amis du défunt, et quil irait servir outre-mer à ses dépens pendant deux ans. Bertrand se soumit à toutes ces conditions le 13 février suivant, en présence de Philippe de Montfort, d'Olivier de Termes, et de plusieurs autres seigneurs qualifiés. Ermengarde, veuve de Guillaume de Paulin, et mère de celui qui avait été tué par le vicomte de Lautrec, donna son approbation à cet acte, ainsi que Raimond de Saisset, son frère, Pierre de Vassal (1), Raimond du Breuil, et plusieurs autres qui étaient sans doute de la parenté des Paulin. Pierre de Vassal est qualifié chevalier dans la sentence arbitrale du 29 mai 1271 (citée plus haut à l'article de Guillaume, co-seigneur d'Avalats), sentence qui eut pour but de régler les limites de la juridiction du château de Saint-Juéry et du lieu d'Avalats. (*Rec. de Doat*, *ibid.*, p. 300.) Il eut, entr'autres enfants :

Bertrand de Vassal, seigneur de Saint-Juéry et d'Avalats, dont il fit hommage, comme fils de Pierre de Vassal, chevalier, seigneur de Saint-Juéry, au chapitre de la cathédrale d'Alby, le 8 des calendes de février 1286. (*Recueil de Doat*, t. VI, p. 156);

2°. Raimond Ier, qui continue la descendance.

V. Raimond DE VASSAL, Ier du nom, chevalier, co-seigneur de Nogaret et d'Avalats, vendit, conjointement avec Pierre, son frère, le 18 juillet 1249, la huitième partie de la seigneurie du château de Nogaret à Durand, évêque d'Alby. Ayant pris les armes avec

---

(1) On a vu plus haut qu'en 1249, Pierre et Raimond de Vassal étaient sous la tutelle de Guillaume et d'Isarn de Paulin, vraisemblablement leurs oncles. On verra plus tard se renouveler l'alliance des deux maisons de Vassal et de Paulin.

Isarn et Amalric, vicomtes de Lautrec, contre l'abbé de Gaillac, il fut condamné, par sentence de Pierre d'Auteuil, sénéchal de Carcassonne et de Beziers, datée du 8 des ides (6) de février 1259 (*v. st.*), à payer 10 liv. tournois d'amende. Raimond de Vassal ne prenait alors que la qualité d'écuyer, comme on la lui a donnée dans la citation qui fut faite devant le sénéchal, où il était dit qu'il était de la famille du vicomte de Lautrec (1), de même que Guillaume Maffre, Pierre Ermengaud, chevalier, Bertrand de Veyssière, Bertrand de Hauterive et Bernard-Pons de Miraval. (*Rec. de Doat*, t. 154, p. 183.) Enfin il est qualifié chevalier, et nommé avec Pierre de Vassal, son frère, et autre Pierre de Vassal, fils de feu Bertrand de Vassal, dans l'hommage qui fut rendu, le 19 juin 1263, par Guillaume et Ermengaud de Vassal, frères, au prévôt et au chapitre de l'église cathédrale d'Alby, pour tout ce qu'ils tenaient, comme chevaliers, à l'égard de leurs seigneurs, dans la paroisse de Saint-Benoît d'Avalats. Il épousa N...., qui le rendit père de deux fils : N....

1°. Raimond II, qui suit;

2°. Pierre de Vassal, chevalier de Lescure, qui fut témoin d'un délaissement de dîmes et autres revenus ecclésiastiques dans les paroisses de Gabrin et de Réalmont, que Philippe et Hugues de Paulin, frères, consentirent le 12 des calendes de juin 21 mai 1282. (*Rec. de Doat*, t. 107, p. 238.) Il était marié, en 1280, à une dame qu'on présume de la maison *de Lescure*, et de laquelle il paraît avoir eu, entr'autres enfants :

A. Bernard de Vassal de Lescure, lequel était marié, en 1344, et avait pour fils :

a. Bernard de Vassal de Lescure;
b. Pierre de Vassal de Lescure. } Ils étaient mariés en 1344;

B. Guillaume de Vassal de Lescure, qui paya, en 1344, au pape Clément VI, certaine capitation pour ses père et mère, pour l'épouse de son fils, et non pour son fils, qui se destinait à la cléricature. (*Archives du Vatican*, reg. cot. Clément VI, an III, part. V, t. XXVI, p. 215.) On voit par cet acte qu'il avait été marié deux fois;

C. André de Vassal de Lescure, père de :

Pierre de Vassal de Lescure, qui paya la même capitation, en 1344, pour son épouse et pour ses père et mère.

---

(1) Peut-être par sa mère. On sait qu'à cette époque les vicomtes de Lautrec possédaient, sans doute par alliance, la terre de Paulin.

DE LESCURE : d'or, au lion d'azur.

VI. Raimond DE VASSAL, de Lombers, IIe du nom, au diocèse d'Alby, chevalier, co-seigneur de Lescure, et Pierre de Vassal, de Lombers, son frère, chevalier, reconnurent, en 1280, tenir en fief franc tous leurs biens immeubles et ceux de leurs femmes (qu'ils ne nomment pas, mais qu'on présume issues de la maison DE LESCURE), du château de Lescure possédé en toute justice par Vivien de Lescure, chevalier. Il fut reconnu par cet acte que les deux frères auraient et possèderaient de plein droit *mixtum imperium, et omnimodam jurisdictionem et sanguinis effusionem et alias justitias, excepto mero imperio*, qui demeurerait à Vivien de Lescure. Ce dernier accepta la reconnaissance des deux frères, qui rappelle noble homme messire Raimond, de bonne mémoire, leur père. Cet acte fut fait en la maison épiscopale d'Alby, en présence de Bernard de Moustier, chanoine de Cahors, de Bertrand de Najac, de Pons Ratier, de messires Amblard de Pelapoul, seigneur de Mansans, et Guilhard de Saisset, chevaliers de Lescure, de Hugues de Sainte-Gemme, prêtre, de Guillaume de Vassal, de Pons-Ameil de Cauzac, le jeune, de Bernard Ysarn, de Geoffroi de Salvagnac et de Pierre Aymeric, damoiseaux. (*Bibl. du Roi, cabinet de D. Villevieille.*) Raimond de Vassal et Pierre, son frère, qualifiés chevaliers de Lescure, près d'Alby, abandonnèrent, le 16 des calendes de mai (16 avril) de la même année 1280, à B., évêque d'Alby, les dîmes qu'ils percevaient, et dont leurs prédecesseurs avaient joui, dans toute la paroisse de Saint-Julien de Crépin et de Chabrignolles. (*Rec. de Doat*, t. 6, p. 75.) Ils furent témoins d'une semblable cession faite par Adémar et Guiraud de Gasc, damoiseaux, le samedi avant la Saint-Pierre-aux-Liens 1288, au prieur de Sainte-Martiane d'Alby. (*Ibid.*, t. 107, p. 352.) Cet acte est le dernier où il est fait mention de Raimond et de Pierre de Vassal. Le premier paraît avoir eu pour fils :

1°. Raimond de Vassal, damoiseau de Lescure, qui paya une capitation au pape, le 14 octobre 1344, pour son père, sa mère, et pour son épouse ; mais non pas pour lui. (*Arch. du Vatican*, ibid.) ;

2°. Sicard de Vassal de Lescure, qui fut père de :

Guillaume de Vassal de Lescure, vivant en 1344 ;

3°. Gui de Vassal de Lescure, qui eut, entr'autres enfants :

A. Durand de Vassal de Lescure, } vivants et mariés en 1344;
B. Pierre de Vassal de Lescure, }

C. N.... de Vassal de Lescure, sœur de Durand et de Pierre, vivante en 1344.

De cette branche paraît être sorti le rameau des seigneurs de Balaguier, en Rouergue, dont était Guillaume de Vassal, seigneur de Balaguier en 1364, décédé avant l'année 1384, et rappelé en 1391, père de Guillaume de Vassal, co-seigneur de Balaguier, qui fonda de procuration Flotard de la Tour, pour rendre en son nom hommage au comte d'Armagnac, comme comte de Rodèz, le 15 juillet 1396. Il était marié avec Delphine *Jourdain*, dont il eut:

1°. Castel de Vassal, damoiseau, mentionné dans un acte de 1384, et dans l'hommage du 15 juillet 1396, où il est qualifié héritier de Guillaume Leu, chevalier. Il fit un don le 2 juillet 1404; est nommé dans un acte du 6 mai 1409, et il ne vivait plus le 4 février 1411;

2°. Guillaume de Vassal, énoncé fils de feu noble Guillaume de Vassal, seigneur de Balaguier, et de Delphine Jourdain, et frère de feu Castel de Vassal, dans un hommage qu'il rendit au comte d'Armagnac et de Rodèz le 4 février 1411 (*v. st.*)

BRANCHES DE LA MAISON DE VASSAL, *en Quercy*.

IV. Adémar DE VASSAL, présumé fils d'Ameil de Vassal, bienfaiteur de l'abbaye de Beaulieu, en Rouergue, en 1178, et petit-fils d'Adémar de Vassal (*voyez* p.), paraît avoir eu en partage les domaines que sa maison possédait en Quercy. Il fut présent, le 25 mai 1218, avec Raimond et Guillaume de Cahors, Gérard d'Angoulême, Girard d'Ebrard, etc., à l'acte par lequel Simon de Montfort, pendant le siége de Toulouse, fit don à Bertrand de Gourdon de 100 livres de Cahors de rentes, sur divers villages du Quercy. En retour, Bertrand de Gourdon promit au comte de Montfort, sauf la fidélité au roi de France, de l'assister de son château de Gourdon. (*Histoire générale de Languedoc, par D. Vaissète*, t. III, p. 257.) Adémar de Vassal a pu vivre jusque vers l'an 1230. L'ordre et le rapprochement des temps et des lieux, l'identité et l'alternative des prénoms et diverses autres circonstances, font juger qu'il fut père de :

N....

1°. N.... de Vassal, co-seigneur de Vers, près Cahors, lequel épousa une dame (peut-être de la maison *de Vers*), qui après sa mort se remaria à N.... de Pierre, ayant rendu son premier mari père de :

A. Bertrand de Vassal, chevalier de Vers, qui, de concert avec Guillaume de Pierre, damoiseau, son frère (utérin), Bertrand et N.... de Vassal, chevaliers de Fraissinet, et Sicard de Vassal, damoiseau du même lieu, acquit, au mois de mars 1276, certains biens et domaines relevants à foi et hommage franc de l'église de Cahors. Bertrand de Vassal et Guillaume de la Roque, chevaliers, firent une acquisition de Fortanier de Gourdon, fils de feu Pons de Gourdon, en 1285. (*Arch. du bur. des fin. de Montaub.*, reg. N..., fol. 1176.) Bertrand de Vassal fut un des seigneurs qui transigèrent sur procès, le lundi avant la Saint-Michel 1295, avec le même Fortanier de Gourdon, chevalier, et laissa, entr'autres enfants :

Bertrand de Vassal, qu'on trouve compris au nombre des co-seigneurs de Vers, qui transigèrent, le lendemain de la Saint-Barthélemy 1315, avec les consuls du même lieu, au sujet des fiefs que ces derniers possédaient dans la juridiction de Vers. Il fut convenu par cet acte que les consuls ne jouiraient d'aucune directe, et qu'ils n'auraient que la faculté de faire exercer la justice au nom du roi, enfin qu'ils seraient obligés de faire la levée des rentes appartenantes aux mêmes co-seigneurs. Peu de jours après, et le lundi après la Saint-Barthélemy, il fut passé un nouvel accord au sujet des limites de Vers et des terres de noble Bertrand de Vassal, de Bertrand de Vers et d'Aimeric de Ville, entre ces seigneurs et les consuls de Vers au nom de leur commune. (*Inventaire des titres de la Chartreuse de Cahors*, fol, 543, n°s 16 et 815.) Bertrand laissa de *Bellegarde* ou *Belesgarde*, son épouse :

I. Bertrand de Vassal, damoiseau, énoncé fils de feu Bertrand de Vassal de Vers, dans la signification qui lui fut faite, à Montfaucon, le vendredi après l'octave de l'Annonciation 1329, d'une sentence du sénéchal de Martel, datée du samedi après la fête de Saint-Grégoire 1328, pour une somme de 100 livres tournois qu'il devait à autre Bertrand de Vassal, damoiseau, fils de feu Sicard de Vassal de Fraissinet, d'après un acte du lundi après Quasimodo 1298. Bertrand de Vassal, débiteur, fut assisté dans cet acte, et autorisé par dame Bellegarde sa mère;

II. Bellegarde de Vassal, mariée avec Geraud *de Salvagnac*, dont elle resta veuve avant le 9 novembre 1350. Le 6 septembre 1352, elle accorda l'investiture de plusieurs biens

situés au territoire de Cahors, à Guillarde de Saint-Pierre. (*Ibid.*, fol. 521, 522.) Elle vivait encore le 24 juin 1364;

B. Arnaud de Vassal, damoiseau, cru fils du seigneur de Vers. En 1285, Fortanier de Gourdon le déchargea de tout ce qui pouvait lui être dû des revenus de sa terre et de ses hommes. (*Bur. des finances de Montauban, somme de l'Isle*, fol. 1093);

2°. Guillaume, dont l'article suit;

3°. Bertrand II, auteur de la branche des SEIGNEURS DE FRAISSINET, (*première branche*) rapportée ci-après;

4°. N.... de Vassal, chevalier de Fraissinet. Il fut un des co-seigneurs de cette terre à qui Bertrand d'Antéjac, chevalier, et Bonassie, sa femme, firent une vente au mois de mars 1276 (*v. st.*) Comme son nom ne se trouve pas dans la transaction passée, en 1295, avec le seigneur de Gourdon, on conjecture qu'il ne vivait plus alors. On lui donne pour femme N.... *de Rassiels*, dont il laissa cinq fils :

A. Guillaume de Vassal, damoiseau de Vaillac. Le vendredi après la fête de Saint-Nicolas d'hiver 1290, il fut rendu, dans la salle du monastère du Vigan, une sentence arbitrale entre Guillaume de Vassal et Raimond de Vassal, co-seigneur de Saint-Chamarand, damoiseaux de Vaillac, d'une part, et Raimond de Salviac, prieur du Vigan, près Gourdon, de l'autre; sentence homologuée, en 1294, aux assises de Montfaucon, où comparurent Guillaume de Vassal, damoiseau de Vaillac, agissant avec Bertrand de Cazals, tuteur des enfants de feu Raimond de Vassal, Étienne d'Auriole, damoiseau, maître Guillaume d'Angoulême, clerc, maître Bernard de Rouffilhac, sacristain du Vigan, et Raimond d'Angoulême. Le lundi après la fête de Saint-Jacques et Saint-Philippe 1291, Guillaume de Vassal fit faire une enquête, conjointement avec Raimond d'Auriole, prêtre, qui agissait pour lui et les enfants de feu Guillaume d'Auriole, son frère, et avec Étienne d'Auriole, pour prouver qu'ils avaient droit d'assises et de juridiction dans la ville et seigneurie de Saint-Chamarand et dans son ressort. Guillaume de Vassal fut compris, avec Bertrand et Pierre de Vassal, ses frères, au nombre des chevaliers et damoiseaux de Vaillac et de Fraissinet, qui transigèrent sur le fait de la justice, le lundi avant la fête de Saint-Michel 1295, avec Fortanier, seigneur de Gourdon, chevalier. Il assista comme témoin, avec la même qualité de damoiseau, conjointement avec Bertrand et Pierre de Vassal, ses frères, à un accord fait le lundi après la Saint-Matthias 1309, entre Boson et Sicard de Vassal de Fraissinet et Alaïs d'Angoulême, leur mère. Il fut rappelé comme défunt et avec la qualification de *messire* en 1341;

B. Bertrand de Vassal, qui, le 7, à l'issue de septembre 1300, de con-

cert avec Pierre, son frère, fit un partage à Vaillac avec messire Gaillard de Rassiels, chevalier, et N.... de Rassiels, damoiseau, fils de feu Raimond de Rassiels, chevalier, de biens situés aux territoires de Cassaignes et de Pozals. Il est nommé avec Pierre de Vassal, son frère, dans la reconnaissance que Jean de Murat, de Fraissinet, rendit le vendredi après la fête de Saint-Matthias 1301 (*v. st.*) aux tuteurs des enfants de feu Sicard de Vassal, damoiseau. Le dimanche avant la Pentecôte 1314, Bertrand de Vassal, damoiseau, vendit à Déodat de Léobard, marchand de Gourdon, 9 sous de Cahors de rente qu'il avait à Gourdon, faisant le quart de 36 sous de rente qui lui appartenaient, est-il dit, conjointement avec Guillaume de Vassal, chevalier, son cousin, et avec Pierre de Vassal, frère de lui Bertrand, vendeur, dont la fille :

Hélène de Vassal, pourvue de l'autorisation de son père, confirma cette vente le dimanche après la Sainte-Luce de la même année 1314;

C. Pierre de Vassal, mentionné dans des actes de 1295, 1309 et 1314. Il vivait encore en 1341, et mourut sans postérité;

D. Raimond de Vassal, rappelé comme défunt en 1341. Il eut pour fils:

a. Bertrand de Vassal, damoiseau, mentionné avec ses deux frères dans une reconnaissance fournie, le 6 juillet 1318, à Ranulfe de Lastre, donzel, dont ils furent témoins ;

b. Sicard de Vassal, }
c. Boson de Vassal, } damoiseaux, héritiers de Guillaume de Vassal en 1341;

E. Geraud de Vassal, qui eut pour fils :

Pierre de Vassal, dont la femme, nommée *Pétronne*, donna une reconnaissance, le samedi après la Saint-Michel 1341, à Sicard de Vassal, damoiseau, fils de feu Raimond de Vassal, par indivis avec Boson de Vassal, son (*mot emporté*), héritiers de messire Guillaume de Vassal, Pierre de Vassal, et l'héritier de Guillaume de Redoled, absents, pour certains biens sous la rente de 20 deniers de Cahors;

5°. Sicard Ier de Vassal, auteur de la *seconde branche* des SEIGNEURS DE FRAISSINET, rapportée en son rang.

BRANCHE DE VAILLAC.

V. Guillaume DE VASSAL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Vaillac, est rappelé comme défunt dans une quittance dotale donnée, en 1296, par Raimonde de Vassal, sa fille, femme de Guillaume

d'Angoulême. On ignore le nom de la femme de Guillaume Ier de Vassal, mais on sait qu'il eut pour enfants : N....

1°. Raimond Ier, dont l'article suit :

2°. Hugues de Vassal,
3°. Pierre de Vassal,
4°. Adémar de Vassal,
{ vivants en 1296. On croit que l'un d'eux fut père de Guillaume de Vassal, qualifié chevalier et cousin de Bertrand et de Pierre de Vassal en 1314; et d'Arnaud de Vassal, chevalier, co-seigneur de Vaillac en 1311, 1314, 1315, 1318, 1320, 1329, 1336, etc., père d'un autre Arnaud de Vassal, damoiseau, émancipé en 1328 ;

5°. Raimonde de Vassal, femme de Guillaume *d'Angoulême*, damoiseau. Le mardi après la fête de Saint-Luc évangéliste 1296, elle donna quittance à Bertrand de Cazals, tuteur des enfants de Raimond de Vassal, tant de sa dot paternelle et maternelle que des legs qui lui avaient été faits par le même Raimond, son frère, décédé, et par Hugues, Pierre et Adémar de Vassal, ses autres frères. La qualité de *madame* que Raimonde prend dans cet acte, quoique femme d'un damoiseau, indique qu'elle était veuve en premières noces d'un chevalier. Elle avait été mariée trois fois ; car un acte de l'année 1295 la qualifie veuve de Bertrand *de Vic*, damoiseau de Moncuq ;

6°. Aimerique de Vassal, femme, en 1294, de Bertrand *de Soyris*, chevalier.

VI. Raimond DE VASSAL, Ier du nom, damoiseau, co-seigneur de Vaillac, acquit, le dimanche avant les rameaux 1284, de B. de Soyris, chevalier, de N...., sa femme, et de Pons et Arnaud de Soyris, leurs fils, leur seigneurie haute et leur portion de la tour de..... (*Archives de Péchaurier, extr. d'un ancien inventaire*, p. 7, n° 11.) Le vendredi après la Saint-Valentin 1289, Raimond de Vassal acquit du même B. de Soyris et de Hue de Soyris, prêtre, et Pons de Soyris, ses fils, des cens et rentes qui leur étaient dus par Estève et Arnaud de Lab.... (*Ibid.*, p. 7, n° 13.) Le mardi avant Noël de la même année, Guillaume Ebrard et Gaillarde, sa femme, lui vendirent des rentes sises au territoire et mas de l'Albrespic, et 18 sous tournois et autant d'acapte sur les pré et terre de Granval, qui leur étaient dus par Astorg de Soyris, chevalier. (*Ibid.*, p. 3, n° 5.) Raimond de Vassal eut, ainsi que Guillaume de Vassal, damoiseau de Vaillac, une contestation avec Raimond de Salviac, prieur du monastère du Vigan, en Quercy, au sujet de la rente du mas *del Gal et del Bosc*. Cette contestation fut terminée

par une sentence arbitrale, qui fut prononcée, le vendre d'après la Saint-Nicolas d'hiver 1290, par Étienne d'Auriole et Bernard *d'Almassa*. En 1292, Raimond de Vassal fit une acquisition de dame Ugra, veuve d'Astorg de Soyris, chevalier, et d'Astorg et Raimond de Soyris, ses fils. (*Ibid.*, p. 6, n° 15.) Il ne vivait plus le mardi après la quinzaine de la Pentecôte 1293. Raimond (*aliàs* Bertrand) de Cazals, en qualité de tuteur de Raimond, Guillaume et Hugues de Vassal, ses enfants mineurs, fit faire alors l'inventaire des biens meubles et immeubles qu'il avait laissés. Ces biens se composaient de la moitié de la tour de Vaillac, des terres situées au mas d'Aregagnac, du moulin d'Auriole et de plusieurs maisons et hospices (ou chambres) dans le même château de Vaillac. On spécifie aussi dans cet acte (qui fut passé dans la maison du défunt par feu Gaillard de Soyris, notaire pour le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, dans la sénéchaussée de Quercy), nombre d'obligations dues par diverses personnes et sous divers sceaux, tels que ceux des consuls de Gourdon, de la ville de Domme, et des rois de France et d'Angleterre. Il est dit que Bertrand de Gourdon, chevalier, et son épouse devaient à la succession 120 livres tournois, Guillaume de Rassiels, chevalier, sept livres de Cahors, Bernard de Soyris, chevalier, et son épouse un droit qu'ils avaient acheté, etc. On compte parmi les témoins de cet acte Étienne d'Auriole, damoiseau, Guillaume du Puy et Guillaume de Vassal. Raimond de Vassal avait épousé Antée DE CAZALS, laquelle passa un arrentement le 4 avril 1312, et reçut une reconnaissance féodale le 22 juillet 1318. De ce mariage sont provenus :

DE CAZALS :

1°. Raimond de Vassal, seigneur de Vaillac, mineur, ainsi que ses frères, en 1293 et 1299, et sous la tutelle de Bertrand de Cazals, jurisconsulte, probablement leur oncle, et d'Étienne d'Auriole, damoiseau. Il fit diverses acquisitions en 1299, 1301, 1302 et 1304, et testa à Vaillac sous le sceau du roi d'Angleterre, par devant Étienne Boyssole, et en présence de Geraud de Marcillac, de Beynac, et de Gasbert de Villars, de Cazals, damoiseaux. Il déclare dans ce testament être majeur de 14 ans, veut être enseveli à côté de son père, dans l'église de Vaillac, fait quelques legs pieux et particuliers, et donne à sa mère, tant qu'elle restera veuve, l'usufruit de tous ses biens, avec clause que, si son héritier (Guillaume de Vassal, son frère), la trouble dans cette jouissance, il le prive de son hérédité;

2°. Guillaume II, qui a continué la descendance;

3°. Hugues de Vassal, mentionné dans plusieurs actes depuis l'an 1293 jusqu'en 1304.

VII. Guillaume DE VASSAL, II° du nom, damoiseau, co-seigneur de Vaillac, resta avec ses deux frères sous la tutelle de Bertrand de Cazals depuis l'an 1293 jusqu'en 1304, ou environ. En 1306, il reçut une reconnaissance féodale de Pierre de Quissac, et il fit une acquisition de biens-fonds, de Bertrand de la Roche, fils de feu Geraud de la Roche, habitant de la Bastide-Gourdonnaise, le 11 mars 1307, (*v. st.*) Il passa une multitude d'actes, en 1311 et dans les années suivantes. Le dimanche après l'Épiphanie 1311 (*v. st.*), Bertrand de Gourdon, damoiseau, fit don à Guillaume et à Arnaud de Vassal, damoiseaux, (ceux-ci agissant pour eux et pour Déodat d'Angoulême, aussi damoiseau), de la justice haute, moyenne et basse, et connaissance des causes, des lieux et paroisses de Vaillac, Saint-Chamarand, Soyris et Saint-Cirq de Belarbre, se réservant le droit de ressort sur ces lieux et sur les hommes de ces damoiseaux. Guillaume de Vassal assista comme témoin, à Gourdon, à une donation entrevifs, faite par Ramond de Polverell, fils de feu Guillaume de Polverell, à Déodat de Leobard, de Gourdon, de 12 deniers monnaie de Cahors de rente, et autant d'acapte. Guillaume II de Vassal reçut diverses reconnaissances féodales de ses censitaires, en 1316 et 1317, et mourut avant le dimanche qui précéda la Pentecôte de l'année 1330. Il avait épousé, avant l'an 1318, Aigline DE L'OLMIE, fille de Pierre, seigneur de l'Olmie, de laquelle il laissa : DE L'OLMIE :

1°. Guillaume III, dont l'article suit;

2°. Vital de Vassal, recteur de l'église paroissiale de Vaillac. Le pape Clément VI lui accorda un indult, le 6 juillet 1349, pour qu'il eût la faculté de différer encore trois ans sa promotion aux ordres sacrés, à raison de ses études. (*Archives du Vatican.*) Il vivait encore en 1361;

3°. Hélis de Vassal, mariée, en 1334, avec Raimond *d'Ebrard*, fils de messire Bertrand d'Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice.

VIII. Guillaume de VASSAL, III° du nom, damoiseau, seigneur de Vaillac, avait déjà succédé à son père, le dimanche avant la Pentecôte 1330, suivant une reconnaissance féodale qu'il reçut à cette époque. Le 4 mai 1334, il régla la constitution dotale

d'Hélis, sa sœur, et reçut de messire Bertrand Ebrard, au nom de Raimond Ebrard, son fils, la quittance d'un paiement d'arrérages de cette dot, consistant en 25 livres, monnaie de Cahors, de revenu annuel, avec l'affectation des biens destinés à la garantie du douaire de la même Hélis, sa sœur. (*Note envoyée de Paris, en 1785, par l'agent de madame la comtesse de Senneterre, marquise de Saint-Sulpice.*) Guillaume III de Vassal fit divers arrentements en 1338, 1339 et 1346, et il ne vivait plus le.... après la Sainte-Foy 1349, suivant un bail à ferme consenti par Vital de Vassal, recteur de Vaillac, comme tuteur de Guillaume (IV), son neveu, fils de Guillaume III. Celui-ci laissa d'une femme dont le nom est ignoré :

N....

1°. Guillaume IV, dont l'article suit;
2°. Raimond de Vassal, connu par des actes de 1351, 1361, etc.

IX. Guillaume DE VASSAL, IVe du nom, damoiseau, co-seigneur de Vaillac, était, en 1349, sous la tutelle de Vital de Vassal, recteur de Vaillac, son oncle. Ce dernier reçut en cette qualité deux reconnaissances féodales de Geraud de Trespoux et de Guillaume de la Roche, de Gourdon, le mardi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul 1351, et le mardi après la Saint-Michel de la même année. Le.... avant la fête de Saint-Mathieu, 1360, Guillaume de Vassal vendit à Hugues de Pelegry, docteur ès-lois, du lieu du Vigan, cinq septiers de froment de rente, mesure de Gourdon, avec l'acapte et autres droits féodaux, moyennant 93 livres 15 sous d'Aquitaine, en présence de noble Arnaud de Pelegry, damoiseau, fils de feu Pons de Pelegry, damoiseau de Vaillac, de Guyon Landegarie, etc. Guillaume de Vassal est encore mentionné dans des actes de 1361, 1366 et 1370, et il ne vivait plus en 1390. Il avait épousé, suivant des mémoires de famille, Catherine DE TAILLEFER DE MARSAN, de laquelle il eut probablement :

DE TAILLEFER :

1°. Geraud, dont l'article suit;
2°. Jean de Vassal, damoiseau, co-seigneur de Vaillac, qui obtint, au mois de juin 1386, des lettres de rémission, où est mentionné Déodat de Vassal, son cousin-germain. (*Trésor des Chartes, reg.* 129, *n°* 41, *charte* 6.) Le vendredi avant la fête de la dédicace de Saint-Michel 1399, Jean de Vassal transigea, à Vaillac, avec le chapitre du Vigan touchant huit quartes de froment de rente, mesure de Gourdon. Il mourut sans postérité;
3°. Aigline de Vassal, mariée 1° avec Garcie-Arnaud, seigneur *de Favars*,

en Limosin; 2° avec Bernard *de Rassiels*, auquel elle porta des droits sur la terre de Vaillac, terre qui passa successivement de la maison de Rassiels dans celle des del-Bosc, seigneurs d'Assier, et de celle-ci dans l'illustre maison de Ricard de Genouillac; enfin, au commencement du dix-huitième siècle, elle fut acquise par le sieur Tournier, conseiller au parlement de Toulouse.

X. Geraud DE VASSAL, damoiseau de Vaillac, épousa, par contrat passé à Calvignac, diocèse de Poitiers, Hélène DE BORN (*de Bornio*), fille d'Étienne de Born, bachelier en droit, lequel, en faveur de ce mariage, donna à sa fille, pour ses droits paternels et pour ceux provenant de la succession de feu Marguerite de Maumont, sa mère, tous les biens de celle-ci, situés à Maumont, diocèse de Limoges. Geraud de Vassal reconnut avoir reçu divers meubles, un cheval valant 100 livres, deux tasses d'argent, du poids de 2 marcs, etc. (*Arch. de la Treyne, près Souillac.*) Geraud de Vassal mourut sans postérité, et sa succession passa à sa sœur.

DE BORN : d'azur, au levrier d'argent.

SEIGNEURS DE FRAISSINET.

(*Première branche.*)

V. Bertrand DE VASSAL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Fraissinet et co-seigneur de Vaillac (1), présumé fils puîné d'Adémar de Vassal (*voy.* p. 15), acquit, conjointement avec Bertrand de Vassal, chevalier de Vers, N.... de Vassal, chevalier, Sicard de Vassal, damoiseau de Fraissinet, et Guillaume de Pierre, damoiseau, par acte du mois de mars 1276 (*v. st.*), de messire Bertrand d'Antéjac, chevalier, et de dame Bonassie, son épouse, une terre située au lieu du Verdier, et le droit qu'ils avaient sur les villages ou fermes de Godon, de Beaumat, etc., relevants à foi et hommage franc de l'église de Cahors, pour le prix de 163 livres, monnaie de ce pays. Bertrand de Vassal, damoiseau, et les chevaliers et damoiseaux de Vaillac, de Fraissinet, de Saint-Chamarand, de Saint-Cirq de Belarbre et autres, transigèrent, le lundi avant la Saint-

(1) La terre de Fraissinet est située près de Gourdon, et dépendante de Saint-Chamarand, sur la grande route de Cahors à Souillac.

Michel 1295, avec Fortanier, baron de Gourdon, chevalier, au sujet de la justice haute, moyenne et basse des lieux susnommés (1). Il fut réglé que le seigneur de Gourdon n'aurait droit d'exercer la justice dans les lieux nommés ci-dessus, qu'à défaut de négligence des chevaliers et damoiseaux, et que ceux-ci lui rendraient hommage avec le baiser de paix; qu'ils auront les amendes, pourvu qu'elles n'excèdent pas 60 sous, dans tous les cas de vol, soit de nuit, soit de jour, à force ouverte ou non, de meurtre ou effusion de sang......; qu'ils ne pourront être traduits en justice ni contraints de plaider à aucunes assises du seigneur de Gourdon, excepté à Gourdon ou à la Bastide; que le seigneur de Gourdon ne pourra établir de fourches patibulaires, et en avoir que là où elles étaient déjà établies; que le surplus des amendes sera au seigneur; que les biens des condamnés qui seront confisqués, retourneront au seigneur respectif, de qui ces biens seront tenus en fief, ou emphithéose; enfin, que les chevaliers et damoiseaux seront obligés de tenir ces droits en fief libre et franc du seigneur de Gourdon, à la charge d'hommage à genoux et du baiser de fidélité. Cette transaction fut passée en présence de Gilbert de Thémines, chevalier, de Bertrand de Castelnau, d'Amalvin de Fénélon et de Guillaume de Carves, damoiseaux. On conjecture que Bertrand de Vassal, promu depuis à la chevalerie, avait épousé
D'ANGOULÊME: une demoiselle de la maison D'ANGOULÊME, famille d'ancienne chevalerie, établie aux environs de Gourdon. Il est rappelé comme défunt en 1300. Il eut, entr'autres enfants :

1°. Sicard Ier, qui suit;

2°. Raimond de Vassal, damoiseau, qui reçut 4 reconnaissances féodales en 1316, et paraît dans deux actes des années 1317 et 1321;

---

(1) Ces chevaliers et damoiseaux sont nommés dans l'ordre suivant : messire Bertrand de Vassal, chevalier; Guillaume, Bertrand et Pierre de Vassal, damoiseaux de Fraissinet; messire Raimond d'Auriole, chevalier de Saint-Chamarand, pour lui et les héritiers de feu Guillaume d'Auriole, son frère; Étienne d'Auriole de Saint-Chamarand, Dieudonné d'Angoulême et Guillaume de Vassal, damoiseaux de Vaillac, pour eux et les héritiers de feu messire Sicard de Vassal, chevalier de Fraissinet, et pour les héritiers de feu dame Raimonde, épouse de Bertrand de la Roche, damoiseau de Montcuq. Cet acte est important, en ce qu'il fixe, pour ainsi dire, l'ordre de primogéniture des branches de la maison de Vassal.

3°. Hélie de Vassal, damoiseau, vivant en 1326.

VI. Sicard DE VASSAL, Ier du nom, damoiseau de Fraissinet, coseigneur de ce lieu et de Vaillac, prêta, en 1298, la somme de 100 livres à Bertrand de Vassal, seigneur de Vers, ainsi qu'il résulte d'un acte passé, en 1329, entre Bertrand et autre Bertrand, leurs enfants. Sicard rappelle défunt Bertrand de Vassal, chevalier, seigneur, pour sa part, du lieu de Vaillac, son père, dans une procuration qu'il donna, le mardi après la fête de l'Assomption (16 août) 1300, à Pierre de la Roche, et à Raimond d'Hugon-Bon. Il ne vivait plus en 1301, comme il paraît par des reconnaissances féodales, reçues à cette époque par les tuteurs de ses enfants, où l'on voit des habitants de Fraissinet se dire hommes-liges et taillables de feu Bertrand de Vassal, chevalier, de feu Sicard de Vassal, damoiseau, son fils, et des enfants de celui-ci. Une de ces reconnaissances fut souscrite le mercredi après la fête de la chaire de Saint-Pierre (24 janvier) 1301, par Bertrand Pellicier de Fraissinet; une autre, donnée par différents particuliers, pour des biens situés à Fraissinet, est datée du mardi après l'octave de Pâques (1er mai) 1302. Après la mort de Sicard de Vassal, ses enfants furent mis sous la tutelle de Raimond d'Auriole, curé de Saint-Chamarand, et de Raimond d'Angoulême, damoiseau de Gourdon, suivant un acte du vendredi après la Saint-Mathias de la même année (*v. st.*), par lequel Jean de Murat de Fraissinet reconnaît que lui et Jean, son père, étaient hommes taillables et quétables de feu messire Bertrand de Vassal, père de Sicard, aussi défunt, et qu'à raison de cela, il devait un cens annuel, spécifié dans l'acte, où il est parlé d'une confrontation avec le fief de la dame *Hélasie de la Vasalia.* Une sentence arbitrale, rendue à Gourdon, le mercredi avant la fête de Saint-Urbain, pape, 1302, donne le nom de cinq des enfants de Sicard, qui, suivant l'ordre des temps, en eut sept de N.... D'AURIOLE, son épouse, qu'on croit sœur de Raimond d'Auriole, seigneur de Saint-Chamarand, savoir :

D'AURIOLE : d'argent, au figuier d'azur, chargé d'un auriol d'or.

1°. Guillaume de Vassal, damoiseau de Fraissinet, ainsi qualifié dans la sentence de 1302, précitée, rendue entre lui et Bozon, Sicard, Pierre et Bertrand de Vassal, d'une part, et les habitants de Fraissinet. Raimond de Saint-Clar, chevalier, fut présent à cette sentence, qui fut homologuée par ordre de Menaud de Barbazan, chevalier, sénéchal de Quercy, à la

requête de noble Raimond de Gaulejac, damoiseau. Il peut être le même que Guillaume de Vassal, chevalier, mentionné dans un échange de biens situés en la paroisse de Saint-Chamarand, fait entre des particuliers, ses vassaux, le dimanche, fête de Saint-Luc, évangéliste 1318. Il fit avec la même qualité de chevalier, et celle de seigneur de Fraissinet, un échange le 2 janvier 1327 (*v. st.*), avec Raimond de la Roche, jurisconsulte à Gourdon, de certaines rentes et justice, acquises par ce dernier dans la terre de Fraissinet, de Bertrand, de Guerre damoiseau, en présence de Pierre et Bertrand de Vassal, damoiseaux. Il vivait encore le dimanche après la Saint-Michel 1329, et il eut pour fils :

A. Guillaume de Vassal, co-seigneur de Fraissinet, mentionné dans des actes des 7 février 1346 et 29 août 1349. Il vivait encore le 1er novembre 1365, et il fut père de :

a. Guillaume de Vassal, *dit* de Fraissinet, nommé avec son père dans un accord fait, le 1er novembre 1365, entre Déodat de Léobard, damoiseau de Gourdon, et Pierre de Brive. Il paraît avoir eu pour fils :

Pons de Vassal, damoiseau de Fraissinet, qui était marié, en 1374, avec Suffine *de Siorac*. Il est nommé dans des actes de 1365, 1367 et 1386, et qualifié chevalier en 1391;

b. Pons de Vassal, religieux-bénédictin camerier de Tulle, suivant deux actes de 1344. Il était, en 1360, vicaire-général de Tulle. (*Gall. Christ.*, t. II, col. 670);

c. Bonafos de Vassal, qui fut reçu, le 26 novembre 1344, religieux de l'abbaye de Souillac, en Quercy. Depuis, il fut abbé de Saint-Cybar d'Angoulême;

d. Loubarde de Vassal, morte sans alliance;

e. Grie, ou Agrie de Vassal, qui recueillit la succession de ses frères, décédés sans postérité, et s'allia 1° avec Raimond *de Calhetz*, co-seigneur de Marmignac, de Campagnac et de Montclera; 2°, avant le 10 mai 1396, avec Pons *de Rodorel*, qui, le 20 juin 1416, fit un échange avec noble Jeanne de Lastre, épouse de Raimond de Saint-Gily, seigneur de Péchaurier, de tous les biens provenants de feu Jeanne de Vassal, sa mère, et situés dans les paroisses de Fraissinet le Gourdonnais, Saint-Chamarand, la Bastide Gourdonnaise (aujourd'hui Fortanière), Beaumat, Salome, Montfaucon, Sinniergues, Godon et Vaillac, avec les biens qu'Agrie de Vassal avait dans la paroisse de Fraissinet-le-Gelat, et 50 florins d'or de plus value;

B. Raimond de Vassal, chanoine d'Angoulême, qualifié oncle de Guillaume de Vassal en 1357. Il fut probablement père ou proche parent de

Pierre de Vassal, présent à l'accord du 1er novembre 1365, mentionné plus haut;

2°. Boson de Vassal, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, seigneur de l'hôtel de la Tourelle. Le 7 avril 1324, il assista comme témoin à une vente faite à Bertrand de Vassal, fils de feu Sicard. Il vivait encore le mardi après la quadragésime 1349 (*v. st.*), et il eut pour fille unique et héritière :

Belesgarde, ou Bellegarde de Vassal, mariée avec Geraud *de Vassal*, seigneur de la Bastidelle, dans la paroisse de Fraissinet, fils de Pierre de Vassal;

3°. Sicard III, qui suit;

4°. Pierre, dont la postérité sera mentionnée après celle de son aîné;

5°. Bertrand de Vassal, damoiseau de Fraissinet. Le mercredi avant la Toussaint 1309, il acquit de Bernard de Betouil, damoiseau de Fraissinet, une terre située à la Combe-del-Touron, dans sa mouvance; fut témoin, en 1311, d'une reconnaissance fournie à Boson de Vassal; fit le dimanche avant la Pentecôte 1314, une vente, à Déodat de Léobard, marchand de Gourdon, d'une rente qu'il possédait avec Guillaume de Vassal, chevalier, son cousin, et avec Pierre de Vassal, damoiseau, son frère. Il fut père de.

Hélène de Vassal, qui ratifia, le dimanche avant la Sainte-Luce 1314, la vente faite par son père;

6°. Raimond de Vassal, recteur de la chapelle d'Aussens, en 1338;

7°. Bonafos de Vassal, mentionné dans des actes de 1336 et 1338.

Dans le même temps vivait :

Pons de Vassal, chevalier, qui fut témoin d'un hommage rendu, le 10 mars 1316 (*v. st.*), par Bertrand de Goth, vicomte de Lomagne, à Arnaud de Trican, gouverneur du comté Vénaissin pour le pape Jean XXII, à raison du château de Montils, au diocèse de Carpentras, et d'un autre hommage rendu au même Bertrand de Goth, le 2 mars 1323 (*v. st.*). Pons de Vassal assista aussi au testament du même vicomte de Lomagne et d'Auvillars, seigneur de Duras et de Blanquefort, etc., daté du château de Villandraud le 19 mai 1324, dont furent aussi témoins 28 autres seigneurs, parmi lesquels on remarque Bertrand-Ezy et Guitard d'Albret, frères, Arnaud de Noaillan, Amanieu d'Aulède, les vicomtes de Bruniquel et de Montclar, Arnaud et Bertrand de Ségur, Bernard de Saintrailles, Pons de Mons, Raimond de Brémond, Thibaud de Gensac, Gerald de la Barthe, Pons d'Antin, Pierre-Guillaume de Pierre, Guillaume de Cardaillac, etc. (*Recueil de Doat*, t. 247, fol. 171, 210.)

VII. Sicard DE VASSAL, IIe du nom, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, transigea, en 1302, ainsi que ses frères, avec les habi-

tants de Fraissinet. Le 14, à l'issue de juin 1313, Guillelme ou Guillemette Cozas fit une vente à Pierre Triandel, d'un jardin situé au lieu de l'Albarède, près Fraissinet, sous la réserve d'une rente annuelle due à Sicard de Vassal, qui donna l'investiture de ce jardin. Celui-ci ne vivait plus au mois de novembre 1315, et il laissa :

N....

1°. Bertrand II, qui suit;
2°. Sicard de Vassal, qui fut substitué aux enfants de son frère en 1329.

VIII. Bertrand de Vassal, IIe du nom, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, fit un échange avec Guillaume de Vassal, damoiseau de Vaillac, par acte passé à Vaillac, le samedi après la Saint-Martin d'hiver 1315, dont furent témoins Arnaud de Vassal, chevalier, et Bertrand de Vassal le Vieux, (*senior*), de Fraissinet. Sicard II de Vassal, père de Bertrand II, est rappelé dans cet acte et dans une acquisition que celui-ci fit le lundi après la fête de Saint-Grégoire pape, 1317. Bertrand est mentionné dans une reconnaissance fournie à Ranulfe de Lastre, donzel, et il fit, en 1326, l'acquisition d'une maison située à Fraissinet, en présence de Boson et de Sicard de Vassal, frères. Enfin, le dimanche après la Saint-Michel 1329, il fit son testament, par lequel il ordonna que son corps fût enseveli au cimetière de Fraissinet, et qu'il fût bâti dans l'église de ce lieu un autel en l'honneur de la Sainte-Vierge, fit divers legs pieux et particuliers, et nomma exécuteurs de ses dernières volontés Guillaume de Vassal, chevalier, Bertrand de Vassal et Geraud de Veyrières, damoiseaux. Bertrand II de Vassal ne vivait plus en 1338. Il avait épousé Hélène de la Popie, suivant une quittance de l'an 1305, conservée autrefois dans les archives du château de Senevières. Leurs enfants furent :

de la Popie :

1°. Sicard III, dont l'article suit;
2°. Bertrand de Vassal. Son père lui légua sa nourriture et son entretien selon son état, et chargea son héritier de le tenir aux écoles jusqu'à ce qu'il pût vivre de son patrimoine ou embrasser l'état ecclésiastique;
3°. Alasie de Vassal, à laquelle son père légua 100 sous de rente, et assigna 12,000 sous tournois petits et des habits nuptiaux lorsqu'elle se marierait;
4°. Alamande de Vassal, légataire de 100 livres pour être religieuse, et de 100 sous de pension viagère.

IX. Sicard DE VASSAL, IIIe du nom, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, institué héritier universel de son père en 1329, eut, en 1343, une contestation avec le tuteur des enfants de feu Bernard de Vassal, damoiseau, et chargea de sa procuration Pierre de la Roche, pour soutenir ses intérêts. Sicard III ne laissa qu'une fille du mariage qu'il avait contracté, le 7 février 1346, avec Huguette DE VASSAL :

DE VASSAL : comme à la page 1.

Jeanne de Vassal, dame en partie de Fraissinet, héritière des biens de son père, et mariée avec Raimond *de Lastre*, avec lequel elle vivait encore le 20 avril 1402. Elle avait échangé les biens qu'elle possédait dans la paroisse du Fraït avec ceux qu'Agrie de Vassal avait dans celle de Fraissinet-le-Gelat. Par ce moyen, les biens du Fraït passèrent à Joseph de Rodorel, fils de Bonafos de Rodorel, et petit-fils d'Agrie de Vassal. Jeanne de Vassal est rappelée comme défunte dans un échange fait, le 20 juin 1416, entre Jeanne de Lastre, sa fille, épouse de Raimond de Saint-Gily, seigneur de Péchaurier, et Pons de Rodorel, co-seigneur de Fraissinet-le-Gourdonnais.

VII. Pierre DE VASSAL, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, quatrième fils de Sicard Ier de Vassal, damoiseau de Fraissinet, et de N..... d'Auriole, est nommé dans la sentence arbitrale de 1302 déja citée, et dans l'acte d'une vente faite par Bertrand de Vassal, son frère, le dimanche avant la fête de la Pentecôte 1314. Il paraît dans deux actes du vendredi de l'Épiphanie 1323 (*v. st.*), et du 2 janvier 1327 (*v. st.*). Il fit une donation à Geraud et Guillaume de Vassal, ses fils, le 7 mars 1344 (*v. st.*) et, le même jour, un échange avec les mêmes; il vivait encore le 7 février 1346, (*v. st.*), et il mourut avant le 10 décembre 1349. Il avait épousé, vers l'an 1320, Aigline D'AURIOLE, suivant un indult que le pape Clément VI accorda à ces deux époux, le 18 des calendes de février (15 janvier) 1345, pour le choix d'un confesseur. (*Archives du Vatican.*) De ce mariage naquirent :

D'AURIOLE : comme à la page 23.

1°. Geraud de Vassal, damoiseau, seigneur de la Bastidelle, dans la paroisse de Fraissinet. Le 29 août 1349, il fut choisi avec Boson de Salignac, Hélie de Guillaume et Guillaume d'Aragon, chevaliers, Gasbert de Domme d'Ybirac, Hugues de Massault, Fulcon de Soyris, Bernard de Pierre et Bonafos d'Auriole, damoiseaux, pour garant des conventions matrimoniales de Raimond de Peyrilles, damoiseau de Concorès, avec Jeanne d'Auriole, fille de feu Raimond, et nièce de Pierre d'Auriole, damoiseau de Saint-Chamarand. Geraud de Vassal épousa Bellegarde *de Vassal*, fille

unique et héritière de Bos ou Boson de Vassal, co-seigneur de Fraissinet, de laquelle il laissa :

A. Arnaud de Vassal, mort sans postérité, *B*. N..... de Vassal, morte sans alliance.	Après leur mort, leur mère fit don de tous les biens de son mari à Pons de Rodorel, époux d'Agrie de Vassal, ainsi qu'on l'apprend d'un acte d'investiture du 18 avril 1391 ;

2°. Guillaume, qui a continué la descendance ;

3°. Raimond de Vassal, damoiseau, domicilié à Figeac, en Quercy, marié avec Delphine *de Pommiers*, dont il n'eut pas d'enfants. Le 9 août 1384, il fit son testament, contenant de grandes libéralités en faveur des chartreux de Cahors, et institua Gamude de Vassal, sa nièce, son héritière universelle ;

4°. Pierre de Vassal, vivant en 1346. Il est nommé, avec un autre Pierre de Vassal, dans un accord passé, le 1er novembre 1365, entre Déodat de Léobard, damoiseau, Pierre de Brives et autres, marchands de Gourdon ;

5°. Huguette de Vassal, mariée 1°, par contrat du 7 février 1346, avec Sicard *de Vassal*, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet. Pierre de Vassal, père de Huguette, et Guillaume, Raimond et Pierre, frères de cette dame, lui constituèrent en dot 8000 sous, monnaie de Cahors, 7 livres et demie de rente annuelle et plusieurs autres sommes déléguées sur diverses personnes. En cas de restitution de cette dot, Sicard de Vassal donna les sommes énoncées à reprendre sur Guillaume d'Aragon et Raimond d'Auriole, chevaliers, Geraud de Veyrières, Guillaume, Raimond et Sicard de Vassal, de Fraissinet, et Fulcon de Soyris, damoiseaux, ses débiteurs ou ses garants. Ce contrat fut fait en présence de messire Gilbert de Verneuil, de Raimond de Veyrac, de messire Guillaume de Vassal et de Boson de Cornil ; 2° avec Aimeric *de la Popie*, avec lequel elle vivait en 1360, date d'une donation que Jeanne de Vassal, sa fille unique, du premier lit, lui fit de tous ses biens actuels et futurs. Huguette fit son testament vers 1364, en faveur de Jean de la Popie, son fils, du second lit.

VIII. Guillaume de Vassal, chevalier et docteur ès-lois, co-seigneur de Fraissinet, seigneur de Loupiac, de Belcastel, etc., sut allier à un degré éminent les qualités et les talents qui distinguent un homme de guerre à l'éloquence et au savoir d'un jurisconsulte. Sa haute probité ne le rendit pas moins recommandable que l'étendue de ses lumières, et sa famille a conservé le souvenir d'un grand nombre de témoignages, de confiance et d'estime dont il fut honoré par nos rois et par les souverains pontifes, qui siégeaient alors à Avignon. En 1350, il reçut diverses reconnaissances de ses vassaux ; il était, en 1352, lieutenant du maréchal d'Andreham, lieute-

nant-général pour le roi des pays situés entre la Loire et la Dordogne, et ce fut en cette qualité qu'il accorda, le 1er mars 1352 (*v. st.*), aux consuls et aux habitants de Beaulieu, en Limosin, la permission de lever certains droits sur les marchandises, avec la continuation du droit de barrage, voulant que le produit de ces contributions fût employé à fortifier leur ville et à se défendre contre les Anglais, et il loue ces habitants des sacrifices qu'ils ont déja faits pour recouvrer Souillac, qui était tombé au pouvoir de ces insulaires. A la suite de ces lettres, on lit un pouvoir donné par le maréchal d'Andreham, à Brive, le 14 novembre 1352, *à messire Guillaume de Vassal, chevalier, seigneur de Fraissinet*, et à Hélie de Sudor, clerc, *ses conseillers*. En 1354, Guillaume de Vassal était lieutenant d'Arnaud d'Espagne, seigneur de Montespan, sénéchal de Quercy. (*Mémoires du temps.*) En 1357, il était tuteur de Renaud de Pons, damoiseau, seigneur de Ribérac, vicomte de Turenne et de Carlat. (*Archives de l'Hôtel-de-Ville de Martel.*) Le 18 janvier 1362, (*v. st.*), Guillaume de Vassal paya à la chambre apostolique trois florins pour cens ou hommage dû tous les ans à cette chambre. (*Arch. du Vatican.*) Le dimanche après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul 1369, il se rendit caution, avec Fulcon de Soyris et Raimond de Peyrilles de la dot constituée par N.... d'Auriole, recteur de l'église de Gourdon, et par Guillaume d'Auriole, damoiseau, à Guillelme ou Guillemette d'Auriole, alors future épouse de Raimond de Casnac, damoiseau, seigneur de Puycalvel. Le 24 juin 1367, Guillaume de Vassal fit, à Cahors, un codicille, dans lequel il rappelle un testament qu'il avait fait devant Hélie *de Agia*, notaire, où il instituait Jean, son fils, son héritier universel. Par ce codicille, il donna à sa femme, en propriété absolue, une maison qu'il avait acquise à Cahors, appelée de Sabanac, joignant la place publique, le marché et la maison de Gaillard de Gironde. Il lui donna en outre l'usufruit de tout ce qu'il avait de biens fonds dans le Gourdonnais et à Vers, avec la faculté de faire couper le bois nécessaire à son chauffage dans la forêt de Vers. Il légua à Bellegarde de Vassal, femme de Geraud de Salvagnac, la maison de Vers, deux moulins, ainsi que les biens qu'il avait à Salvagnac, lesquels, après la mort de Bellegarde, devraient retourner à son héritier. Il voulut que, dans le cas où ce dernier décéderait sans enfants mâles et légitimes, les lieux de Belcastel et de Loupiac,

sa maison située à Roquemadour et ses biens et revenus, revinssent à Gamude de Vassal, sa fille, et que tous les produits quelconques des mêmes biens fussent employés à établir dans sa maison de Salvagnac, à Vers, une maison de chartreux, au nombre de 13 religieux; et, dans le cas où le prince d'Aquitaine s'y opposerait, il ordonna que ces biens fussent vendus, et l'argent employé à fonder dix chapellenies de 25 livres, monnaie de Cahors de revenu chacune, et que le prieur de la chartreuse de Cahors fût tenu de faire desservir ces chapellenies. Le testateur ordonna qu'il fût fait double, triple et même quadruple expédition de cet acte; une pour son fils, une pour son épouse, une autre pour la dame de Salvagnac et pour sa fille, enfin une autre pour le prieur de la chartreuse de Notre-Dame de Cahors, ce qui fut fait en présence de Guillaume d'Auriole, damoiseau de Saint-Chamarand, d'Arnaud de Valgarennas, etc. Guillaume de Vassal ne vivait plus au commencement de l'année suivante 1368. Il avait épousé 1°, suivant des mémoires de famille, Alaïs ou Adélaïde DE LESTRADE DE FLOIRAC; 2° noble dame Fine DE LENTILHAC, à laquelle son mari fit des avantages considérables par son codicille du 24 juin 1367. On ignore de laquelle de ces deux femmes sont provenus les deux enfants qui suivent:

DE LESTRADE : d'argent, au lion de gueules.

DE LENTILHAC : de gueules, à la bande d'or.

1°. Jean, qui forme le degré suivant;

2°. Gamude de Vassal, à laquelle son père légua 1500 livres d'Aquitaine, un lit et des habits nuptiaux. Raimond de Vassal, son oncle, l'institua son héritière universelle, par le testament qu'il fit, le 9 août 1384, à la charge par elle d'acquiter ses dettes et de faire célébrer ses funérailles honorablement. On voit par un mémoire sans date, mais dont l'écriture est d'environ l'an 1420, que Gamude de Vassal plaidait devant la cour du sénéchal du vicomte de Turenne, contre Gilbert de Rassiels et Gui de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand, relativement à la succesion de feu Hélie de Vassal, neveu de Gamude, et fils de Jean.

IX. Jean DE VASSAL, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, seigneur de Loupiac, de Belcastel, etc., héritier universel de son père, est mentionné dans un arrentement de biens fait, en 1368, à Gausbert Delpeyron; et, l'année suivante, il apposa son sceau à une quittance, où il prend les qualités de seigneur de Fraissinet, de Loupiac et de Belcastel (1). Il fut du nombre des seigneurs de

(1) Ce sceau est un écu penché et surmonté d'un long casque. On y voit distinctement une bande, mais non les besants dont elle devait être chargée.

Guienne qui firent un appel au roi de France contre le prince de Galles. Cette démarche, faite en 1369, fut de la plus haute importance, puisqu'elle détermina Charles V à conquérir la Guienne. Le 11 juin de la même année, le duc d'Anjou, frère du roi, ordonna à Étienne de Montméjan, trésorier-général des guerres, de payer « *à son bien amé Jehan de Vassal, seigneur de Belcastel, de Loupiac et de Fraissinet*, pour les dépens qu'il avait faits à Toulouse pour lui et ses chevaux.... pour venir par devers lui, appeler du duc de Guienne, la somme de 100 francs d'or, » dont Jean de Vassal donna quittance le 15 du même mois (1). L'an 1375, il se rendit caution, avec noble Hélie de Sermet, chevalier, Bernard de Ferrières, chevalier, seigneur de Salagnac, et Renaud Vigier, damoiseau, pour noble Jean, seigneur de Massault, capitaine du château de Fénélon, qui venait d'être repris sur les Anglais (2). Ces seigneurs répondirent de la fidélité du seigneur de Massault, sous peine de 1000 marcs d'argent, en présence de Pierre de Giversac, du mont de Domme, et de Geraud Ychier, damoiseau, de la paroise de Saint-Aubin. Jean de Vassal avait épousé N.... DE BELCASTEL, (sœur de Blanche de Belcastel, épouse de N.... de Rassiels, et mère de Gilbert de Rassiels), qui le rendit père de Hélie, qui suit.

DE BELCASTEL : d'azur, à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent, maçonnée de sable.

X. Hélie DE VASSAL, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, fut rétabli, en 1380, dans tous ses droits à la substitution que Hélie de

---

(1) *Originaux conservés à la Bibliothèque du Roi*, cabinet des titres, 2ᵉ série. Le sceau apposé à cette quittance subsiste encore. Il est en cire rouge, penché, chargé *d'une bande surchargée de besants*. On lit autour : JEHAN VASSAL.

(2) On voit des lettres adressées de Cahors, le 19 juin 1375, par Menaud, seigneur de Barbazan, chevalier, maréchal de l'armée du duc d'Anjou, (frère du roi et lieutenant de S. M. en Guienne), et sénéchal de Quercy, lesquelles il chargea Jean, seigneur, de Massault, de garder soigneusement le château de Fénélon (qu'on écrivait alors *Felenon*), paroisse de Sainte-Mundane, près de Carlux, lequel, par la négligence de la garnison qui le gardait, avait été surpris par les Anglais, au grand dommage du pays, et repris sur eux à grands frais et fatigues. Des lettres semblables furent aussi adressées à nobles hommes Adémar d'Ussel, chevalier, seigneur de Degagnac, et Geraud d'Ebrard, damoiseau, et leur furent présentées, le 23 juin 1375, par Jean, seigneur de Massault, qui jura en leur présence, sur les saints évangiles, de garder fidèlement le château de Fénélon pour le roi, et de remplir le devoir de bon Français.

Lestrade, son cousin et son parain, avait faite en sa faveur de tous ses biens, après la mort sans enfants de feu Jean del Bos, son beau-frère, et héritier universel du même feu Hélie de Lestrade, seigneur de Floirac et d'Agude, marié avec Marguerite de Lestrade sa parente. Le samedi avant la Saint-Michel 1399, Hélie de Vassal allant de Creysse à Fraissinet, et passant par Roquemadour, en pèlerinage, accompagné de Pierre Badores, son écuyer, et de Bertrand Campanha, son domestique, fut attaqué le soir, avant le coucher du soleil, au lieu *dit* de la Dame, par deux chevaliers anglais. Hélie de Vassal, quoique blessé à la tête et au bras, terrassa son adversaire; et, son écuyer en ayant fait autant, ils s'emparèrent de leurs armes et chevaux, qu'ils déposèrent au greffe de Fraissinet. Hélie de Vassal vécut encore quelques années, et fit son testament à Creysse le 1er décembre 1410. Il voulut être enseveli dans l'église de ce lieu, au tombeau de sa mère; fonda une chapelle à Martel, fit divers legs pieux, et donna, entr'autres, tout ce qu'il possédait à Vers, aux chartreux de Cahors. Il institua son héritier Gui de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand. Il mourut avant le 23 du même mois, époque où Gui de Peyronenc fut mis en possession de son hérédité par le lieutenant du sénéchal de Quercy à Martel. Depuis, ce dernier plaida pour cette succession avec Gamude de Vassal, tante d'Hélie.

SECONDE BRANCHE DE FRAISSINET.

V. Sicard DE VASSAL, Ier du nom, chevalier, seigneur en partie de Fraissinet, ne prenait, en 1276, que la qualité de damoiseau de Fraissinet, suivant l'acte d'une vente consentie en sa faveur, et en celle de quatre autres seigneurs, dont trois de la maison de Vassal, par Bertrand d'Antejac, chevalier, et Bonassie, son épouse. Après cette époque, il n'est plus fait mention de Sicard de Vassal que dans quelques actes passés par ses enfants, et où il est rappelé avec la qualité de chevalier. Il avait épousé Alazie ou Alaïs D'ANGOULÊME, fille de N.... d'Angoulême, chevalier, laquelle, en qualité de tutrice de ses enfants, fit hommage, le mercredi avant la Saint-Mathieu 1288, à Guillaume de Guerre, chevalier, seigneur de Mechmon et de Montamel, et reconnut tenir de lui en fief franc et honorable, les territoires de la Pasezie, sis au lieu de Fraissinet; de la Furatarie,

D'ANGOULÊME :

et tout ce que ses enfants possédaient depuis le chemin public qui va de la Mothe à la croix de Peyrilles, et de la borie de feu Jean de Robertet à Montamel, sous le devoir d'une paire d'éperons dorés, à chaque mutation de seigneur, et de cinq sous de Cahors d'acapte, payables annuellement. Boson de Vassal, fils de Sicard, présent à cet acte, pour lui et pour ses frères, paya cette redevance en présence de Bertrand de Vassal, chevalier, de Bertrand de Gondour, de Guillaume de Pierre, de Peyrilles, aussi chevaliers, et d'Amalvin de Pestillac, et de Pierre de Guetriela, damoiseaux. Sicard de Vassal est encore rappelé dans la transaction passée, le lundi avant la fête de Saint-Michel 1295, entre Fortanier, seigneur de Gourdon, chevalier, et les chevaliers et damoiseaux de Fraissinet, de Saint-Chamarand, etc. Alaïs d'Angoulême vivait encore le lundi après la Saint-Mathieu, apôtre, 1309. (*v. st.*) Leurs enfants furent :

1°. Boson de Vassal, damoiseau. Lui et Sicard, son frère, passèrent un accord le lundi après la Saint-Mathias 1309, avec Alaïs d'Angoulême, leur mère, touchant la dot de cette dame. A cet acte furent présents Raimond d'Auriole, et Guillaume, Bertrand et Pierre de Vassal, damoiseaux, leurs cousins-germains, qui furent aussi présents au partage que ces deux frères firent le mercredi des cendres de la même année. Boson de Vassal reçut une reconnaissance de divers particuliers, et il est mentionné dans un échange fait le vendredi après l'Ascension de la même année, entre Guillaume Redolard le Vieux, de la Bastide-Gourdonnaise, et Pierre de Guzergues. Il est cité dans deux actes des années 1313 et 1320; et il fit une vente à Raimond de Léobard, bourgeois de Gourdon, le mardi avant la Saint-Luc 1321, et une autre vente à Guillaume Redolard en 1322. Bertrand de Léobard, de Gourdon, lui vendit des rentes pour le prix de 140 livres monnaie de Cahors, en présence de Raimond de Ricard, secrétaire du roi, de Raimond d'Estève, damoiseau, et d'Hélie, Guillaume et Sicard de Vassal, aussi damoiseaux. Il ne paraît pas certain que Boson de Vassal ait laissé de postérité, et dans ce cas sa succession aura passé à son frère puîné;

2°. Sicard II, dont l'article suit;

3°. Huguette de Vassal, qui était, en 1325, religieuse de l'ordre de Malte à l'hôpital Beaulieu ou Saint-Dolus, suivant un titre conservé à Milhac.

VI. Sicard DE VASSAL II, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, acquit de son frère aîné, en 1313, tous les biens, cens et rentes qu'il avait dans les paroisses de Vaillac, Sinniergues, Montfaucon

et Beaumat pour 100 livres, monnaie de Cahors (1). Sicard est mentionné dans une reconnaissance fournie à Étienne d'Auriole, chevalier, le dimanche après la Saint-Grégoire 1316, et dans une seconde reconnaissance fournie à Ranulfe de Lastre, donzel, le 6 juillet 1318. En 1326, il fut présent avec Boson, son frère aîné, au contrat d'achat d'une maison fait par Bertrand de Vassal, damoiseau, fils de feu Sicard. On présume que Sicard II fut marié avec N.... DE RIGNAC, sur le fondement que Gaillard de Vassal, leur fils, donna procuration, en 1356, pour faire rechercher le testament de Gaillard de Rignac, chevalier, son oncle, qu'on juge avoir été frère de sa mère. Sicard II eut, entr'autres enfants :

DE RIGNAC : d'azur, à 2 pals d'or, chargés chacun de 3 roses de gueules.

1°. Boson, dont l'article viendra ;

2°. Gaillard de Vassal, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, qui se dit fils de feu Sicard de Vassal, dans une vente qu'il fit à messire Guillaume de Vassal, le dimanche après la Saint-Grégoire 1348. Il rappelle encore son père dans une procuration qu'il donna, à Martel, le 10 décembre 1349, à Raimond de Vassal, frère de Guillaume, chevalier, co-seigneur de Fraissinet et de Vaillac, fils de feu Pierre de Vassal ; enfin il donna une autre procuration, en 1356, pour la recherche du testament de messire Gaillard de Rignac, son oncle. (*Extrait des minutes de Sclafer, notaire à Turenne.*) Il eut pour fils :

Amalvin de Vassal, nommé dans un acte de l'an 1352, avec Marguerite *de Fossat*, sa femme, et Gaillard de Vassal, son père ;

3°. Amalvin de Vassal, nommé par le pape camerier du monastère de Souillac le 8 février 1345. Il mourut avant le 27 février 1349 ;

4°. Sicard de Vassal, damoiseau, qui ratifia la vente que Gaillard de Vassal, son père, fit le dimanche après la Saint-Grégoire 1348 ;

5°. Raimond de Vassal, prieur de Saint-Clément en 1344 ;

6°. Pierre de Vassal, chanoine et sacristain du Vigan en 1344 ;

7°. Fortanier de Vassal, l'un des princes de l'église qui ont le plus illustré leur nom par l'éclat des vertus et des talents. Il naquit dans les environs de Gourdon, et sans doute à Fraissinet, vers la fin du treizième siècle ou au commencement du quatorzième. Suivant un cartulaire des cordeliers de Gourdon, il prit l'habit religieux dans leur couvent, et fut ensuite envoyé à Paris pour y faire ses études. Le pape Jean XXII, son compatriote, informé du mérite de Fortanier de Vassal, écrivit en sa faveur au chancelier de l'université de Paris, et il fut reçu docteur en 1333. La tradition,

(1) On conjecture par cet acte que Boson n'était pas marié, ou du moins qu'il n'avait pas d'enfants en 1313.

portant qu'il fut élevé aux premières charges dans sa province, est confirmée par le choix que le pape Clément VI fit de lui, lorsqu'il l'éleva aux prélatures. En 1342, il le nomma vicaire-général de l'ordre des franciscains ou frères mineurs, pour le gouverner jusqu'à l'élection du nouveau général, et lui confia la présidence du chapitre qui se tenait à Marseille (1). Enfin, il fut élu général de l'ordre, qu'il gouverna jusqu'en 1347, avec un zèle et une sagesse que les historiens de cet ordre ont universellement loués. Nommé à cette dernière époque archevêque de Ravenne, il continua de gouverner les franciscains, en qualité de vicaire-général, jusqu'au chapitre tenu à Véronne en 1348, où il présida d'autorité apostolique, et où le P. Guillaume Farinier, natif de Gourdon (et qui depuis fut cardinal), fut élu général. (*Math. Rubeus, Histoire des archevêques de Ravenne.*) Nommé, en 1351, patriarche de Grado (dont le siége fut depuis transféré à Venise), le pape lui laissa l'administration de l'archevêché de Ravenne, pour l'aider à soutenir la dignité patriarcale. Il fut envoyé pour pacifier les Génois et les Vénitiens qui se faisaient une guerre cruelle, et parvint, non sans difficulté, au but de cette négociation. (*Wading*, an 1351, chap. V et VI, et an 1352, chap. II et X.) Un manuscrit, dont l'auteur paraît être un ancien religieux de Gourdon, dit que Fortanier fut envoyé, en qualité de légat, pour négocier la paix entre les Espagnols et les Anglais. L'auteur de ce manuscrit rapporte aussi des faits curieux, mais qui paraissent hasardés. Il fut encore envoyé, avec le patriarche d'Aquilée et l'archevêque de Salzbourg, pour négocier un traité de paix entre la république de Venise et Charobert, roi de Hongrie (2), et eut le bonheur d'y réussir. (*Rubeus*, p. 571.) En 1354, Innocent VI chargea Fortanier de Vassal et les patriarches de Constantinople et d'Aquilée de couronner l'empereur Charles IV, de la Couronne de Fer, dans le cas où l'archevêque de Milan se refuserait à cette auguste cérémonie. (*Odolric Raynaldi*, ch. IX.) Fortanier de Vassal fut envoyé avec le légat Gilles Albornoz en Italie, pour faire rentrer dans le devoir une foule de petits tyrans qui, profitant du séjour des papes à Avignon, s'étaient révoltés et se faisaient entre eux une guerre qui désolait les états de l'église. Fortanier avança des sommes considérables pour soudoyer les troupes qui furent employées à la réduction des factieux, et ce fut cette pacification qui prépara le retour des papes à Rome. Le 13 février 1356, Innocent VI chargea le patriarche de Grado de publier une bulle d'excommunication contre François Ordelasse, Foligni et Jean et Guillaume Manfredi de Faenza. Fortanier de Vassal fit cette publication à Rimini, et donna le signe de la croisade à Ma-

(1) D'où quelques historiens ont avancé, par erreur, qu'il avait été évêque de Marseille.

(2) *Voyez* Fleury, Histoire ecclésiastique, et Wading, ann. 1356, ch. VIII.

lateste, le père, et à son fils surnommé le Hongrois, ainsi qu'à 600 hommes destinés à marcher contre les ennemis de l'église. Dans le même temps, il fit prêter serment de fidélité aux habitants de Ravenne. Le pape, pour récompenser les utiles et nombreux services de ce prélat, le nomma cardinal, l'invitant dans les termes les plus honorables à se rendre à Avignon pour recevoir le chapeau. Fortanier de Vassal se mit immédiatement en chemin, mais il n'arriva pas à sa destination. Étant tombé malade de la peste à Padoue, il mourut dans le couvent des frères mineurs de cette ville le 14 des calendes d'octobre (18 septembre) 1361, et fut enseveli avec grande pompe dans leur église, en la troisième chapelle, près le tombeau de Saint-Antoine (1). Son oraison funèbre fut prononcée par Adhémar de Robert, religieux franciscain, de la province de Guienne. Malgré les grandes et importantes affaires dont ce prélat fut chargé, soit pour rétablir la paix entre les princes chrétiens, soit pour réduire les hérétiques et les fauteurs des rébellions contre l'église, il put encore consacrer des veilles à la culture des belles-lettres. Il écrivit sur les livres de *la cité de Dieu*, de Saint-Augustin, et sur *le Maître des Sentences* (2). Il composa aussi nombre de sermons, de discours, de commentaires quolibétiques. Des auteurs lui attribuent l'office des stigmatiques de Saint-François, qui selon d'autres, est du général Geraud Odon. Le P. Salomon Goyrand, gardien des récollets de Limeuil, en 1740, avait travaillé à l'histoire du cardinal de Vassal, par ordre du chapitre général des franciscains, mais cet ouvrage est resté imparfait;

8°. Hélis de Vassal, qui était, en 1350, grande-prieure du couvent de Saint-Marc, ordre de Malte, à Martel, suivant un registre de l'Hôtel-de-Ville de ce lieu.

VII. Boson de Vassal, damoiseau de Fraissinet, vendit, conjointement avec Sicard de Vassal, son frère, par acte passé à Gigouzac, au mois de mai 1343, des rentes qu'il avait à Beaumat et à Vaillac, à messire Ramond d'Estève, chevalier, seigneur de Gigouzac. La même année, n'ayant pu se rendre à Avignon, où il avait été cité, à raison d'un différent qu'il avait avec Hugues Bonet, qui avait obtenu contre lui une sentence d'excommunication, il y envoya

---

(1) L'épitaphe de cet illustre prélat s'y voyait encore en 1789, et à la même époque son portrait était conservé au château de la Coste, près Belvès. Il avait adopté pour armoiries *spirituelles* une urne, ou vase plein de sel, ayant des anses et la lettre R au pied de ce vase, par allusion sans doute à ces paroles: *Vos estis sal terræ.*

(2) *Voyez* ce qu'en disent Frizon et Ughellus.

avec sa procuration Bertrand de Vassal, son fils, accompagné de Radulphe de la Roque, chanoine, et de noble Pierre d'Étienne (ou d'Estève), pour suivre cette affaire; elle fut soumise à l'arbitrage de vénérable homme N..... Dalmas, prieur de Thor, official de Carpentras à Avignon. Celui-ci rendit, le 13 octobre de la même année, une sentence arbitrale, par laquelle il leva l'excommunication prononcée contre Boson de Vassal, et le déchargea aussi de 23 florins d'or que demandait Hugues Bonet. Le dimanche avant la nativité de la Vierge 1348, Raimond Fabri, juge de la Bastide-Gourdonnaise, fit, contre Boson de Vassal et les autres co-seigneurs de Fraissinet, un acte d'appel au sénéchal de Périgord et de Quercy, en présence de Pierre Pichaud, de Pierre de Gasc, de Bertrand Pellicier et de Raimond de Ferrières, damoiseaux. Enfin Boson consentit une reconnaissance en faveur de noble Geraud de Vassal, damoiseau, co-seigneur de Fraissinet, le mardi après la quadragésime 1349 (*v. st.*), en présence d'autre Boson de Vassal, damoiseau. On apprend par les pièces d'une procédure, portant la date de 1503, que Boson avait épousé N.... DE ROUFFILHAC, laquelle apporta à son mari les terres de Nozac et de la Tourette. Boson en eut, entr'autres enfants : DE ROUFFILHAC :

1°. Bertrand Ier, dont l'article suit;
2°. Peyronne ou Pétronille de Vassal, vivante le 2 août 1395;
3°. Jeanne de Vassal, religieuse de l'ordre de Malte, à Saint-Dolus. Elle fut une des votantes à l'élection faite, en 1367, de Sibylle de Gourdon, pour grande-prieure, à la place d'Aigline de Thémines.

VIII. Bertrand DE VASSAL, Ier du nom, donzel (ou damoiseau), seigneur de Rignac, de Nozac, de la Tourette, etc., épousa, avant l'année 1360, Resplendine DE RIGNAC, héritière de la terre de ce nom, près de Carlux en Périgord, fille de noble Bernard-Hugon, seigneur de Rignac. Bertrand fit, au nom de sa femme, le 29 septembre 1390, hommage et serment de fidélité à Guillaume de Monmarc, châtelain du château de Carlux, procureur fondé de Renaud, sire de Pons, chevalier, vicomte de Carlux, et en partie de Turenne, pour les biens provenants des prédécesseurs de cette dame. Elle donna procuration à Bertrand de Roux, damoiseau de Carlux, pour rendre hommage en son nom au seigneur de Pons, en raison d'une maison qu'elle avait à Carlux, et d'une métairie à

DE RIGNAC : comme à la page 34.

Cazenac, ce qu'il fit, le 11 avril de la même année 1390 (*v. st.*), en présence de Boson de Beynac, seigneur de Pelavezy. Bertrand de Vassal rendit hommage au même sire de Pons, pour le fief de Mareuil, au diocèse de Cahors, qu'il tenait, sous la réserve de cinq sous dus sur la fontaine de ce lieu au prieuré de Capgimel. Resplendine de Rignac reçut une reconnaissance féodale le 7 décembre 1394. Son mari fit son testament le 2 août 1395, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de Cadiot, au tombeau dans lequel Jean de Vassal, son fils, avait été enseveli. Sa veuve fit un accord, le 3 décembre 1400, avec Pierre de Lauzède, du lieu de Salagnac, époux de Peyronne Siron, et elle vivait encore en 1411. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Vassal, mort avant son père;
2°. Jean Ier, qui suit;
3°. Bertrand de Vassal, substitué, en 1395, à Jean, son frère;
4°. Sobirane ou Souveraine de Vassal, femme de Bertrand *Siron*, habitant de Salagnac, morte en 1400;
5°. Jeanne de Vassal, à laquelle son père légua 100 livres pour la marier;
6°. Raimonde de Vassal.

Dans le même temps vivait :

Geoffroi de Vassal, conseiller en 1436, puis président au parlement de Paris, et membre des conseils du roi. Il fut nommé archevêque de Vienne en 1439, et prit possession de ce siége le 10 octobre 1440. Il fonda 12 remembrances dans son église, et passa au siége archiépiscospal de Lyon le 20 avril 1444. Il fit son testament le 16 octobre 1446, et donna tous ses biens aux pauvres. Ses exécuteurs testamentaires furent Jean Garnier, chanoine de Sainte-Radegonde de Poitiers et de Saint-Nizier de Lyon, recteur de l'hôpital du Pont du Rhône de Vienne, et Jean de Bar, prêtre de l'église de Saint-Maurice, qui étaient ses aumôniers et ses secrétaires. Chorier, en son *Estat politique du Dauphiné*, (t. I, p. 319), dit que ce prélat se rendit recommandable par trois qualités éminentes, ayant été magnifique sans ostentation, humble sans vanité, et libéral sans prodigalité. Cet historien ajoute qu'il était issu d'une famille noble d'Angoulême : mais il est le seul qui ait traduit le nom latin de ce prélat Geoffroi *Vassalti* par Geoffroi de Vassalieu, erreur trop manifeste pour avoir besoin d'une réfutation.

IX. Jean DE VASSAL, Ier du nom, seigneur de Rignac, de Mareuil, et en partie de Vaillac, héritier universel de son père, hérita aussi d'Aimeri de Rouffilhac, son parent lignager. Le 25 mai 1403, Pons

de Ferrières, damoiseau, lui donna quittance d'une somme d'argent en présence de Guillaume de Roux, damoiseau. Jean de Vassal en donna une, le 25 juillet 1408, à Jeanne de Reilhac, tutrice de Bernard Vigier, de la somme de 8 livres 4 sous, due par Renaud Vigier, à Jean de Rouffilhac. Resplendine de Rignac, sa mère, lui fit donation, le 19 mars 1411 (*v. st.*), de tous ses biens, argent, mobilier, etc., s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant, en présence de Gisbert de Rassiels, de Bertrand de Massault, de Ramond de Bernard, de Saint-Gily, et d'Ademar de Betouil, damoiseaux. Le dernier acte concernant Jean de Vassal, est un hommage franc et honorable, qu'il rendit, le 19 mai 1429, pour la fontaine de Mareuil, à Jacques, sire de Pons et de Carlux, vicomte de Turenne, en présence de nobles Jean de Rabaine, seigneur de Pizan, de Guillaume de Léon, etc. Jean de Vassal mourut *ab intestat.* Il avait épousé, le 10 janvier 1414 (*v. st.*), Jeanne DE SAINT-GILY, de laquelle il laissa trois fils:

DE SAINT-GILY : de gueules, à 3 cloches d'or, 2 et 1, et 3 étoiles du même, 1 et 2.

1°. Jean II, dont l'article suit;

2°. Pierre de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA TOURETTE, qui s'est subdivisée en celles *de Montviel, Nozac, Dondas, Fontanon, Coudérc, la Barde*, et *Saint-Gily* ou *Pechaurier*, rapportées en leur rang;

3°. Autre Jean de Vassal, ecclésiastique, mort postérieurement à l'année 1471, après avoir institué Pierre, son frère, son héritier.

Dans le même temps vivait :

Alix de Vassal, abbesse de Saint-Pierre de Lyon en 1443 et 1456.

X. Jean DE VASSAL, II° du nom, damoiseau du lieu de Carlux, seigneur de Rignac, reçut deux reconnaissances féodales les 3 et 16 février 1446 (*v. st.*), fit un bail à fief en faveur de Guillaume de Cauzenac, le 30 décembre 1447, et ne vivait plus en 1454. Il avait épousé, par contrat passé à Pierretaillade, le 1er mars 1443 (*v. st.*), Louise DE TOUCHEBOEUF, fille de noble homme Pierre de Toucheboeuf, seigneur de Pierretaillade, en Limosin, et de Chaussenat, au diocèse de Clermont, en Auvergne, et de noble Jeanne de Plas. Il lui fut constitué en dot 400 moutons d'or, et le seigneur de Toucheboeuf « *promit de donner sa fille vêtue comme il convient à la maison dont elle sort.* » Il fut convenu que la future épouse aurait 60

DE TOUCHEBOEUF : d'azur, à trois boeufs d'or.

moutons d'or pour gain de survie, et que le premier enfant mâle qui naîtrait de ce mariage serait héritier universel. Louise de Touchebœuf se remaria, en 1457, avec noble Jean de Falgar, seigneur de la Peyrière, en Languedoc. Elle avait eu de son premier mari :

1°. Jacques Ier, qui suit;

2°. Pierre de Vassal, 3°. Jean de Vassal, 4°. Autre Jean de Vassal, 5°. Jeanne de Vassal,	qui, suivant un bail à fief du 31 mai 1454, étaient, ainsi que leur frère aîné, sous la tutelle de Pierre et de Jean de Vassal. Ils vivaient en 1471.

XI. Jacques DE VASSAL, Ier du nom, damoiseau, seigneur de Rignac, de Meinagues, près Martel, de Peyravie et de Pommerié, près Malause, en Agenais, et sur Garonne, etc., mineur en 1454, 1455 et 1457, fit un partage, le 20 mai 1471, avec Pierre et Jean de Vassal, ses oncles, et il signa avec eux une transaction, par laquelle il fut convenu que ces deux derniers auraient la maison noble ou repaire de la Tourette, dans la paroisse de Saint-Julien, diocèse de Cahors, avec tous ses droits et dépendances, à l'exception d'une maison que Pierre de Vassal avait fait bâtir au lieu de Nozac, laquelle lui appartiendrait en propre. Il fut statué que Jean, Jacques et autre Jean recevraient en partage la maison noble de Rignac : c'est de ce partage que date la formation des branches de Rignac et de la Tourette. Jacques de Vassal passa un accord le 25 juillet 1478. Le 19 janvier 1479 (*v. st.*), Gui de Pons, vicomte de Turenne, lui fit une donation en considération de ses services, et confirma en sa faveur celle que feu Jacques de Pons (parrain de Jacques de Vassal), lui avait faite d'une rente assise dans la châtellenie de Carlux. Il est qualifié damoiseau de la borie de Rignac dans une revente que lui fit Ramond la Boytie, bourgeois de Sarlat, le 13 février 1485 (*v. st.*), d'une rente assise au territoire *del* Vignal, paroisse de Cadiot, pour le remboursement de 10 écus d'or. Jean de Vassal, le jeune, écuyer, seigneur de la Tourette, avait déjà obtenu contre lui, le 16 août de la même année, des lettres royaux pour qu'il fût procédé à une enquête dans un procès qu'ils avaient entr'eux, et qui durait encore, lors d'un compromis qu'ils passèrent pour le terminer le 1er février 1503 (*v. st.*). Jacques de Vassal vivait encore le 9 mai 1504. Il avait épousé, par contrat passé au

château de Salagnac, le 9 septembre 1475, Jeanne DE PAULIN (1), qui fut assistée d'Amanieu de Paulin, son frère, et agit de l'avis et conseil de frère Pierre d'Ornhac, son oncle, de Guinot d'Ussel, seigneur de la Fontade, et de Jeanne d'Ornhac, sa mère. A ce contrat furent présents Antoine et Jean, seigneurs de Salignac et de la Mothe, et Raimond de Commiers, prêtre, recteur de Sarrazac. Amanieu de Paulin promit à sa sœur 400 livres tournois, dont une partie fut acquittée, et il lui céda pour le restant le repaire de Meinagues, paroisse de Creysse, près Martel, se réservant toutefois la faculté du rachat. De ce mariage est né Jean III, qui suit.

DE PAULIN : comme à la page 9.

XII. Jean DE VASSAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Rignac, de Meinagues, etc., acquit, du consentement de son père, et par acte passé à Milhac, le 9 mai 1505, tous les biens et droits que Géraud *del Solhs* avait au mas de Cabassos, paroisse de Milhac. Le 28 avril 1521, Jean de Vassal fit, à Rignac, son testament, par lequel il choisit sa sépulture dans l'église de Cadiot, près l'autel Saint-Ferréol, demanda 80 prêtres disant messe à son enterrement, et donna à chacun 20 deniers et la réfection corporelle, chargea sa femme de l'administration de ses biens, sa vie durant, et nomma tuteurs de ses enfants Jean de Vassal, seigneur de la Tourette, son cousin, et Pierre de Commiers, seigneur de Langlade, son beau-frère (*ejus cognatum*). Il ne vivait plus le 25 septembre 1524, date d'une acquisition faite par sa veuve Jeanne DE COMMIERS, qu'il avait épousée vers l'année 1501 (2), fille de N...... de Commiers, seigneur de Langlade, en la vicomté de Turenne, de laquelle il avait eu :

DE COMMIERS :

1°. Jacques II, dont l'article viendra ;
2°. Bertrand de Vassal, prêtre, curé de Gajac ;
3°. Odet de Vassal, prêtre, prieur d'Auriac, curé de Gajac après son frère, chanoine de Sarlat, etc. Il a la qualité d'hospitalier du mas Garnier, près

(1) Sœur de Marguerite de Paulin, épouse de Jean de Vassal, cousin de Jacques de Vassal de Rignac.

(2) Le contrat de ce mariage ne s'est pas trouvé dans les papiers de la famille : mais, suivant une note de feu M. de Saint-Hilaire, de l'année 1787, il fut passé en 1501, et il se trouvait alors chez le sieur Grandon, bourgeois de Saint-Martial, près Domme en Sarladais.

Verdun, dans le testament de Jacques de Vassal, son frère, du 3 janvier 1560 (*v. st.*) Il fit des acquisitions en 1561, 1562, 1563 et 1567, fit son testament le 3 mars 1570 (*v. st.*), et mourut peu de temps après;

4°. Antoine de Vassal, qui fit don, en 1535, à Jacques de Vassal son frère, de tous ses droits dans la succession paternelle. Il épousa Marie *de Beauvoir*, dont il eut :

A. Bertrand de Vassal de Rignac, écuyer, seigneur de la Borie et du Bernard, etc., vivant en 1582;

B. Isabeau de Vassal, femme de noble François *de Juglard*, écuyer, seigneur de la Grange;

C. Anne de Vassal, qui vivait ainsi que sa sœur en 1579.

XIII. Jacques DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Rignac, de Meinagues, etc., était, ainsi que ses frères, sous la tutelle de leur mère, le 25 novembre 1524. Il donna sa procuration, le 2 juillet 1557, à Pierre de Ferrières, écuyer, seigneur de la Salamonie, paroisse de Rouffignac, pour transiger en son nom avec François d'Aydie, chevalier, seigneur de Ribérac et vicomte de Carlux. Le seigneur de Salignac, étant à Périgueux, lui donna quittance du ban et arrière-ban le 25 mai 1558. Le 12 août de la même année, Jacques de Vassal rendit hommage pour le repaire noble de Rignac. Il fit son testament à Martel, le 3 janvier 1560 (*v. st.*), voulut être enseveli dans la tombe de ses parents, en l'église paroissiale de Cadiot, demanda 80 prêtres à son enterrement et un pareil nombre à la huitaine et au bout de l'an, fit un legs à sa mère, ordonna que dans le cas où sa femme viendrait à décéder *ab intestat*, il lui fût fait le même service et les mêmes obsèques qu'à lui, testateur, et lui donna la jouissance de ses biens. Elle se nommait Jeanne, *dite* Blanche DE MAFFRE DE SOULAGES. Leur mariage avait été contracté au château de Soulages, en Rouergue, le 15 juillet 1533, en présence de nobles Jean Roux, prêtre, et Bertrand de Vassal, aussi prêtre et curé de Montfaucon. Elle était fille de feu Jean de Maffre, écuyer, seigneur de Soulages. Jeanne de Beaufort, sa mère, et François de Maffre, écuyer, seigneur de Soulages, son frère, lui constituèrent en dot 1200 livres. Jacques de Vassal en eut deux fils et trois filles :

DE MAFFRE : de gueules, au chef cousu d'azur, chargé de 3 croissants d'argent.

1°. Gilbert dont l'article suit;

2°. Jean IV de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE BASTES, puis DE BELLEGARDE, subdivisée en plusieurs rameaux, et mentionnée plus loin;

3°. Jeanne de Vassal, mariée, avant l'an 1579, avec Yves *de Constantin*, seigneur de Castelmerle;

4°. Catherine de Vassal, qui épousa, par contrat du 27 mai 1579, noble Joseph *de la Broue*, écuyer. Il lui fut constitué en dot 2225 livres;

5°. Marguerite de Vassal, femme de noble Charles *de Lauvernye*, seigneur de Veilhac, morte avant l'an 1579.

XIV. Gilbert ou Gilibert DE VASSAL, écuyer, seigneur de Rignac, de Meinagues, etc., reçut à Rignac, le 25 avril 1554, une donation que Jeanne de Commiers, son aïeule, lui fit de 400 livres payables par son héritier. Son père l'institua son héritier universel en 1560, et l'autorisa, le 31 juillet 1565, à suivre et défendre en son nom un procès qu'il avait contre Antoine de Vassal, écuyer, seigneur de la Tourette. Le 20 septembre de la même année, son père acquit pour lui, pendant son absence, de Durand du Mas, une terre située dans la paroisse de Milhac. Il avait épousé, par contrat des 30 mai, 3 et 29 juin 1564, conclu au château de Rignac, Louise DE PEYRONENC, fille de feu Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand, et de Marguerite de Durfort. Elle eut en dot 3000 livres, dont le tiers fut payé le 3 juin, jour de la passation du contrat. Ces deux époux ne vivaient plus le 3 octobre 1570. Leurs enfants furent :

DE PEYRONENC : d'azur, à deux fasces d'or; à la bordure de gueules, chargée de dix besants d'or.

1°. Pierre Ier, qui suit;

2°. Jeanne de Vassal, femme d'Armand *de Fenin*, écuyer, seigneur de la Pelissie, avocat au parlement de Bordeaux, qui, le 19 février 1584, donna quittance à Pierre de Ferrières, écuyer, seigneur de la Tour, tuteur de sa femme et de Pierre de Vassal, son beau-frère, de la somme de 500 livres en déduction des droits que Jeanne de Vassal avait dans les successions de ses père et mère.

XV. Pierre DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Rignac, etc., fut mis très-jeune sous la tutelle de Pierre de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand, chevalier de l'ordre du Roi, son oncle, et de Pierre de Ferrières, écuyer, seigneur de la Tour. Ce dernier fit, en cette qualité, deux acquisitions les 18 mai et 30 juin 1573, et transigea, le 2 juin 1579, avec François de Juglard, écuyer, seigneur de la Grange, et Bertrand de Vassal, écuyer, seigneur du Bernard, pour lui et Isabeau de Vassal, sa sœur, au sujet de leurs prétentions respectives sur la maison noble de Ri-

gnac. Le même tuteur fit un accord, le 2 août 1581, avec Astère de Lauvernye, écuyer, seigneur de Veilhac, au sujet de la dot qui avait été constituée à Marguerite de Vassal, sa mère, et reçut une quittance de Bertrand de Vassal, seigneur de la Borie, le 25 juillet 1582. Pierre de Vassal était parvenu à l'âge de majorité, lorsque, par acte du 19 septembre 1588, il acquit une terre de Jean de Vieillevigne. Il passa un accord avec Armand de Fenin, le 16 avril 1590, fit une acquisition, le 1er mars 1591, puis, le 12 août 1592, un réglement de compte avec Jean de Vassal, seigneur de Bastes, son oncle, en reçut une quittance le 28 janvier 1598, et fit une acquisition le 8 juin 1623. Il vivait encore en 1627. Il avait épousé 1°, par contrat passé à Sauveterre, le 25 février 1592, Marguerite DE SAINT-ASTIER, fille de feu François de Saint-Astier, seigneur de Sauveterre, de la Cheyrie, etc., et de Françoise de Ferrand. Jean de Saint-Astier, son frère, lui promit pour sa dot 2666 écus sol, et demi-tiers, faisant 8000 livres tournois, une robe de velours, ainsi qu'une *basquière*, etc.; 2°, avant l'an 1615, Marguerite DE BOSREDON, dont il n'eut pas d'enfants. Elle fit son testament au château de Rignac, le 20 décembre 1627, et fut inhumée en l'église de Carlux. Pierre de Vassal eut de sa première femme :

DE SAINT-ASTIER : d'argent, à 3 aiglettes de sable en chef, 2 et 1, et trois cloches du même, bataillées d'or en pointe, 2 et 1.

DE BOSREDON : d'argent, à trois pins mal ordonnés de sinople, surmontés chacun d'un tourteau de gueules.

1°. Antoine, qui suit;
2°. Jeanne de Vassal, mariée, le 23 mai 1629, avec le comte *de Durfort-Veyrignac*, écuyer, seigneur de Veyrignac, capitaine dans le régiment de Clermont-Vertillac, fils de Geoffroi de Durfort, seigneur de Prouillac, de Veyrignac, et de Roquenadel, et de Jacquette de Lansac.

XVI. Antoine DE VASSAL, écuyer, seigneur de Ludech, puis de Rignac, reçut une donation que lui fit sa belle-mère le 24 novembre 1615, et fut appelé à la jouissance de tous ses biens le 20 décembre 1627. Il transigea, le 19 décembre 1623, avec Philippe de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac, de Jaure, de Paussac, etc., son beau-frère, et fit son testament au château de Rignac le 3 mai 1646. Il avait épousé, par contrat passé au château de Jaure, le 24 novembre 1615, Françoise DE CHAUVERON, fille de feu Samuel de Chauveron, chevalier, seigneur de Dussac, et d'Anne de la Barde, dame de Jaure, qui lui constitua 18,000 livres, tant pour ses droits paternels et maternels, que sur les biens de feu Henri de Chauveron, son frère. Françoise de Chauveron, dame

DE CHAUVERON : d'argent, au pal bandé d'or et de sable.

de Rignac, fit un premier testament au château de Marouates, paroisse de Bressac, en Périgord, et un second au bourg de Paussac, juridiction de Bourdeille, les 7 juin et 5 décembre 1661, et fut inhumée en l'église de Paussac, au tombeau de ses prédécesseurs, en exécution de ses dernières volontés. Ses enfants furent :

1°. Pierre II, qui suit;
2°. Bertrand de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE PURECET et DE LA VASSALDIE, rapportée ci-après;
3°. Pierre de Vassal, seigneur du Vignal, tué, en 1661, à l'armée, où il servait depuis 8 ou 10 ans;
4°. Antoine de Vassal, religieux dominicain, sous le nom de *Hyacinthe;*
5°. Irène de Vassal, religieux du même institut, sous le nom de *Hermance;*
6°. Anne de Vassal, morte en 1661, femme de François *de Bideran*, écuyer, seigneur de Mareuil;
7°. Jeanne de Vassal, femme de Guillaume *Fontanel*, avocat au parlement;
8°. Jacquette de Vassal, épouse de Bernard *la Renaudie*, avocat au parlement;
9°. Louise de Vassal, légataire de sa mère en 1661;
10°. Marie de Vassal, héritière de sa mère en 1661. Elle était veuve, en 1704, de Daniel *de la Gourefie.*

XVII. Pierre DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Ludech, puis de Rignac, fut institué, en 1646, héritier par son père, qui lui substitua ses autres fils. Il transigea avec sa mère, au sujet de cette succession, le 20 juillet 1651. Il avait 42 ans, lorsque, le 28 octobre 1666, il fit la production de ses titres de noblesse devant Hélie de Montozon, conseiller et procureur du roi en l'élection Périgueux, et commissaire subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, et fut maintenu par jugement du 5 janvier 1667. Il avait épousé, par contrat du 28 novembre 1649, demoiselle Isabeau DE FAURE, de laquelle sont provenus, entr'autres enfants :

DE FAURE : d'argent, au lion de sable.

1°. Antoine de Vassal, chevalier, seigneur de Rignac, qui assista, avec Jean, son frère, au contrat de mariage de Charles de Vassal, seigneur du Marais, avec Marguerite de Maisons, le 9 novembre 1686;
2°. Jean de Vassal, écuyer, seigneur du Vignal en 1686.

On n'a plus de renseignements sur cette branche, qui existait encore il y a peu d'années, en la personne de Jean de Vassal, qualifié *très-haut et très-puissant seigneur*, vicomte de Rignac, marié,

en 1775, avec N..... d'Abzac de Limeyrat, fille de Henri d'Abzac, chevalier, seigneur de Limeyrat, de Sarrazac, de Lestang, etc., et de Jeanne de Lestrade de Bouillen, dont ce Jean de Vassal a eu un fils, Henri de Vassal de Rignac, entré à l'École militaire, le 31 décembre 1785, marié depuis, et père de plusieurs enfants.

SEIGNEURS DE PURECET ET DE LA VASSALDIE.

XVII. Bertrand DE VASSAL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Purecet, près Mareuil, en Périgord, second fils d'Antoine de Vassal, seigneur de Rignac, et de Françoise de Chauveron, fut institué légataire de son père le 3 mai 1646, et transigea, ainsi que sa mère et ses frères et sœurs, avec Pierre de Vassal, son frère aîné, le 20 juillet 1651. Il épousa, par contrat passé à Mareuil, le 16 juillet 1657, Jeanne MOUSNIER, fille de feu Jean Mousnier, avocat au parlement, et de demoiselle Anne de Maillard. Ces deux époux firent un accord, le 12 décembre 1681, avec Jean de Talleyrand de Périgord et de Beauville, prince de Chalais, et avec Marguerite de Lageard, veuve de Jean de Maillard, écuyer, seigneur en partie de Beaussac, le 17 du même mois de décembre. Le prince de Chalais, en considération des services rendus par Bertrand de Vassal, depuis 10 à 11 ans, et des frais qu'il avait avancés dans un voyage fait en Hollande pour le service du roi, ainsi qu'à Paris, à Bordeaux, etc., lui concéda à perpétuité, en tout droit de fief et repaire noble, les mainements et tenances de Montardit, Jarric-Blanc, le grand Monteilh, Combe-Marie, les grande et petite Tourettes, le mas de Goûts, le Got, le claux des Bésards, les Maumonts et Videaux, lui permettant de faire bâtir dans ce fief, situé dans la paroisse de Goûts, en la baronnie de Mareuil, une maison forte, avec pavillon, tours, créneaux, pont-levis, etc., lesquels lieux s'appeleraient à l'avenir le repaire noble de la Vassaldie. Il lui donna en outre à perpétuité la viguerie de la paroisse de Goûts, avec les droits qui en dépendaient, et la faculté de faire ériger des tombeaux et de jouir des droits honorifiques dans l'église de Goûts, de poser ceinture et titre funèbre avec écussons et armoiries au-dessous de celles du prince de Chalais, de faire sonner au deuil pendant 40 jours, lors du décès de quelqu'un de sa famille, de jouir du droit de chasse pour lui et les siens, dans la paroisse de Goûts, etc. Cette conces-

MOUSNIER : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois roses d'argent.

sion fut faite sous la réserve de l'hommage à chaque mutation de seigneur et de vassal. Le 22 octobre 1683, Bertrand II engagea une rente sur le village des Chanleyx, démembrée du fief de la Prade, à Simon de Pindray, sieur des Rosiers. Le 31 juillet 1697, il fit registrer à Périgueux ses armes à l'armorial général, fit son testament à Mareuil le 21 octobre 1704, y rappella son père, Antoine de Vassal, seigneur de Rignac, nomma son exécuteur testamentaire, François de Maillard, seigneur de la Faye, et transigea, ainsi que sa femme, le 8 juillet 1712, avec François de la Croix, écuyer, seigneur du Châlard, habitant le château de Jauvelle. Ses enfants furent :

1°. Joseph I, dont l'article suit;
2°. Hélie de Vassal, prêtre, prieur de Saint-Front, chapelain de Notre-Dame de Piegu, vivant en 1706;
3°. François de Vassal, qui était, en 1704, capitaine au régiment de Durfort-Boissières;
4°. Hélie de Vassal, reçu, en 1692, garde de la marine au département de Toulon. Il périt dans l'incendie d'un vaisseau, à la bataille de la Hogue;
5°. Françoise de Vassal, mariée, avant l'année 1704, avec noble Léonard *Roux de Lusson*, seigneur de la Bastide;
6°. Anne de Vassal, non mariée en 1704;
7°. Marie de Vassal, femme de noble Yriex *Roux*, seigneur de Lusson.

XVIII. Joseph DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Purecet, de la Vassaldie, etc., fut institué, en 1704, héritier universel de son père, qui, par acte du 20 juillet 1711, lui fit donation du fief de Montardit, avec meubles, cens et rentes, jusqu'à la concurrence de 13,500 liv. Il fit une acquisition le 4 août 1727, fit son testament à la Vassaldie le 28 avril 1741, et ne vivait plus en 1747. Il avait épousé, par contrat passé à Grézignac, en Angoumois, le 26 avril 1706, Françoise PERIER, fille d'Hélie-François Perier, conseiller du roi et commissaire examinateur en l'élection d'Angoulême, et de Guyonne Boucheron. Elle survécut à son mari, qu'elle avait rendu père de :

PERIER d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent, et en pointe d'un poirier d'or.

1°. Joseph-Sicaire, qui suit;

RAMEAU DE LA BAURIE.

2°. Joseph de Vassal, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Baurie, près la petite ville d'Aubeterre, qui fit son testament le 23 novembre 1774, et

mourut le 18 juin 1775, laissant de son mariage, contracté le 29 mai 1753, avec Jeanne *du Bais de Ladot* :

A. Pierre de Vassal, officier au régiment du Perche, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il naquit à Allemans, en Périgord, le 21 août 1764, entra à l'école militaire en 1775, émigra et mourut célibataire vers 1819;

B. Joseph-Sicaire de Vassal, qui fut sous-lieutenant dans la légion de la Châtre, et mourut en émigration, sans avoir été marié;

C. N.... de Vassal de la Baurie, qui a été aide-de-camp du général Charette dans les guerres de la Vendée. Il est marié en Bretagne;

3°. Marguerite de Vassal;

4°. Marie-Anne de Vassal;

5°. Thérèse de Vassal, mariée, par contrat du 20 janvier 1747, avec François *de la Croix*, écuyer, seigneur de Saint-Cyprien, fils de François de la Croix, écuyer, seigneur de la Guichardie, et de feu Catherine de Gères.

DE MALET : écartelé, aux 1 et 4 de gueules, à 3 fermaux d'or, qui est *de Malet*; aux 2 et 3 de gueules, à la levrette courante d'argent; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or, qui est *de la Jorie*.

XIX. Joseph-Sicaire DE VASSAL, chevalier, seigneur de Purecet, de la Vassaldie, de Montardit, des Écuyers, etc., né le 3 juillet 1712, fut institué héritier universel par son père. Il fit le 12 juillet 1747, une acquisition de biens fonds, de Pierre-Jean Descatha, écuyer, seigneur de Beauretour; obtint une sentence du parlement de Bordeaux, le 9 juillet 1748; donna procuration, le 3 mars 1773, à Thibaud, comte de la Garde de Saignes et de Valon, baron de Saint-Angel, pour consentir au mariage de Louis-François de Vassal, son fils aîné, et vivait encore en 1786, privé de la vue depuis un grand nombre d'années. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Jorie, paroisse de Saint-Médard d'Exideuil, le 3 novembre 1748, Marguerite DE MALET DE LA JORIE, demoiselle du Châtenet, fille de François de Malet, chevalier, seigneur de la Jorie, de Doussac, d'Exendieras, etc., et de feu Marie de la Garde de Saignes-Saint-Angel. De ce mariage sont provenus :

1°. Louis-François, dont l'article suit;

2°. Marie-Anne de Vassal, née le 14 août 1750, reçue à l'Enfant-Jésus à Paris, le 26 juillet 1756, morte dans la même ville au mois de février 1773;

3°. Marie-Anne-Bertrande de Vassal, née le 15 juillet 1751, religieuse, sous le nom de sœur *Thérèse-Lucie*, au couvent de la visitation, à Paris, où elle est morte en 1776;

4°. Blaise-Marie de Vassal, née le 18 octobre 1753, religieuse à Saint-Thomas de Villeneuve, à Paris;
5°. Madelaine de Vassal, reçue à Saint-Cyr;
6°. Jeanne de Vassal, née le 13 février 1755, mariée, en 1779, avec Jean *de Brouillet*, chevalier, seigneur de la Boissière-Mayac, chevalier de Saint-Louis.

XX. Louis-François DE VASSAL, qualifié *haut et puissant seigneur*, chevalier, seigneur, baron de Purecet, seigneur de la Vassaldie, de Chanet, des Écuyers, etc., né en 1749, fut reçu page du roi en la grande écurie, le 30 septembre 1766, et nommé capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, en 1771, puis inspecteur des haras en Périgord, par brevet du 1er juillet 1775. Il vivait encore en 1820, et il est mort depuis ce temps. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Queyzie, paroisse de Saint-Chamassy, en Périgord, le 1er août 1773, Marie DE VASSAL DE LA QUEYZIE, fille de haut et puissant seigneur messire David de Vassal, chevalier, seigneur de la Queyzie, et de haute et puissante dame Françoise de Luziers. Les enfants issus de ce mariage sont, outre quatre morts jeunes :

DE VASSAL : comme à la page 1.

1°. David, dont l'article suit;
2°. Pierre de Vassal de Purecet, émigré en 1791;
3°. Jeanne de Vassal, femme de N...., marquis *de Lestrade de Contie;*
4°. Madelaine de Vassal.

XXI. David DE VASSAL, chevalier, baron de Purecet, de la Vassaldie, etc., est mort jeune, laissant de Jeanne DE BOUILHAC, son épouse, fille de messire Jean-Baptiste de Bouilhac, et de dame Anne de Saint-Astier, qu'il avait épousée en 1800 un fils, nommé :

DE BOUILHAC : d'argent, à la fasce de gueules, chargée d'une tige de 3 chardons du champ, et accompagnée de trois tiges chacune de 3 chardons de gueules.

Louis-Adolphe de Vassal, né en 1801.

SEIGNEURS DE BASTES ET DE BELLEGARDE, *en Périgord.*

XIV. Jean DE VASSAL DE RIGNAC, IVe du nom, chevalier, seigneur de Bastes, mestre-de-camp, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et gouverneur de Domme, en Sarladais, second fils de Jacques de Vassal, IIe du nom, seigneur de Rignac, et de Jeanne

de Maffre de Soulages, fit, en 1592, un réglement de compte de succession avec Pierre de Vassal, son neveu, seigneur de Rignac, et lui donna quittance finale de tous ses droits légitimaires en 1598. Il eut ordre du comte d'Auvergne et de Lauragais, colonel-général de la cavalerie de France, de licencier une compagnie de Gascons qu'il commandait, ordre qui lui fut expédié de Senlis, le 16 mai 1617. Jean de Vassal était, en 1620, capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Il fut nommé mestre-de-camp appointé d'infanterie, par commission datée du camp devant Montauban, le 27 octobre 1621. Le duc d'Épernon lui donna ordre, en vertu de lettres-patentes de Louis XIII, le 22 mai 1625, de faire raser le château de Bigaroque. Il fit son testament en la maison noble de Boriou, paroisse de Mazeyrolles, et juridiction de Ville-Franche, le 28 décembre 1631, et fut enseveli dans l'église de Fongalot. Il avait épousé, par contrat passé au repaire noble de la Gausselandie, paroisse de Fongalot, juridiction de Belvès, le 15 novembre 1584, Jeanne DE LA BASQUE, fille unique de Rigald de la Basque, écuyer, et de Marguerite de Fumel-Montségur. Elle fit son testament olographe vers l'an 1636, et fut inhumée dans l'église de Fongalot, auprès de son mari. Leurs enfants furent :

DE LA BASQUE :

1°. Rigald, dont l'article suit;
2°. Pierre de Vassal, seigneur de Caravelles, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA QUEYZIE, éteinte;
3°. François de Vassal, seigneur de la Gausselandie, auteur de la branche des *seigneurs* DE FAVARÈS et CABIRAC, éteinte;
4°. Joseph de Vassal, qui a formé la branche des *seigneurs* DE LAS VAYSSES;
5°. Marc de Vassal, seigneur de la Mothe, paroisse de Villefranche, chef de la branche des *seigneurs* DE ROMEGOUX et DE SINEUIL, éteinte;
6°. Jean de Vassal, seigneur de la Morélie, décédé célibataire;
7°. Catherine de Vassal, mariée avec Jean *de Monzie*, sieur de Pereyrols;
8°. Armande de Vassal, femme, en 1630, de noble Bertrand ou Bernard *d'Autressal*, sieur de la Filholie;
9°. Marguerite de Vassal, demoiselle de la Coste, morte sans alliance.

XV. Rigald, Rigal ou Rigaud DE VASSAL, écuyer, seigneur de Bastes, de la Flameyrague, de la Coste, etc., nommé capitaine au régiment de Lauzières, le 18 octobre 1615, leva une compagnie de 100 hommes de pied au même régiment, par commission du 8 juillet 1620. Il fut maintenu dans sa noblesse et dans les priviléges

réservés aux seuls gentilshommes sur la production de ses titres, par ordonnance de MM. de Verthamon, et de Gourgues, commissaires pour le régalement des tailles en Guienne, du 14 mai 1635. Rigald de Vassal passa un accord avec sa mère, le 12 novembre de la même année; fit son testament le 11 décembre 1646, et vivait encore le 5 mai 1659. Il avait épousé, par contrat passé à la Bourlie, le 2 janvier 1613, Hélix ou Isabeau DE SAINTOURS, fille de noble François de Saintours, chevalier, seigneur de la Bourlie, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et de dame Ponce de Chabans, qui constituèrent à leur fille une dot de 9000 livres. Le 10 novembre 1667, Hélix de Saintours fit son testament, dans lequel elle se qualifie veuve de messire Rigald de Vassal, chevalier, seigneur de Bastes, et fut inhumée dans l'église de Fongalot. Leurs enfants furent :

DE SAINTOURS : coupé, au 1 d'azur, à l'ours d'or, sur un piédestal de gueules; au 2 d'azur, au croissant d'or, *alidé*; d'azur, à l'ours passant d'or, surmonté d'un croissant d'argent.

1°. Jean V, qui suit;

2°. François de Vassal, mort célibataire;

3°. Marc de Vassal, écuyer, seigneur de la Coste, qui était, en 1666, capitaine au régiment de Candalle. Il fut légataire de sa mère en 1667, et vivait encore en 1684. Il paraît avoir eu pour fils :

Guillaume de Vassal, écuyer, seigneur de la Coste, capitaine au régiment d'Anjou, vivant le 17 décembre 1706, qui fut père de :

Marc de Vassal, seigneur de la Capelle-Pont-la-Piche, qui vivait en 1785, étant veuf sans enfants de N.... *de Fayolle*. Il était âgé et infirme à cette époque, et il mourut peu de temps après;

4°. Autre Jean V de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE LA COSTE, rapportée ci-après;

5°. Autre Jean de Vassal, seigneur de la Fage, chanoine de Saint-Avit en 1666, vivant encore en 1686;

6°. Catherine de Vassal, mariée, par contrat du 6 février 1650, avec Louis-Charles *d'Abzac*, chevalier, seigneur de Bigaroque, d'Aurance, de Falgueyrac, etc., dont elle resta veuve avant le 6 février 1682;

7°. Jeanne de Vassal, mariée, avant le 26 mai 1674, avec noble Jean *de Bosredon*, seigneur de Bayac;

8°. Marie de Vassal, alliée, le 22 janvier 1645, avec François *de la Garrigue*, écuyer, seigneur de la Ferrière et du Rouzet, dont elle était séparée en 1678;

9°. Marguerite de Vassal, veuve, en 1686, de Jean-François *de Pourquery*, avocat en la cour.

XVI. Jean DE VASSAL, Vᵉ du nom, écuyer, seigneur de la Capelle, de Bastes, etc., fut nommé, le 10 février 1649, capitaine d'infanterie

au régiment de Candalle, ensuite capitaine d'une compagnie de chevau-légers, qu'il reçut l'ordre de conduire en Roussillon le 8 juillet 1653. Il fit les campagnes des guerres de son temps, et reçut plusieurs blessures au combat du 7 janvier 1666. Le 26 janvier 1667, il produisit ses titres devant le subdélégué de l'intendant de Guienne. Il avait épousé, par contrat passé au château de la Roque, paroisse de Dourdrac, en Agenais, le 4 février 1657, Madelaine DE LA ROQUE, dame de Bellegarde, fille de défunts Jean de la Roque, écuyer, seigneur de Bellegarde, et de Marguerite de Ferrand de Montastruc. Jean de Vassal autorisa sa femme, le 25 mai 1670, à donner procuration à Charles de Pourquery, prieur de Couze, pour transiger sur le procès pendant au parlement de Bordeaux, entre cette dame et le seigneur de la Roque, son frère. Il fut convoqué au ban et arrière-ban de la noblesse, par le maréchal d'Albret, gouverneur de Guienne, le 27 mai 1674. Il obtint, le 7 septembre 1684, un arrêt du parlement, touchant l'hérédité de défunts Rigald de Vassal et Hélix de Saintours, dont il demandait l'acceptation ou la répudiation. Il vivait encore le 27 septembre 1691, date du testament de Madeleine de la Roque, sa femme, qui ordonna sa sépulture à la Monzie. De leur mariage sont provenus :

DE LA ROQUE : de gueules, au lion léopardé d'or, sur une montagne de sinople.

1°. Jean-Marc, dont l'article suit;
2°. Jeanne de Vassal. Elle était fiancée, lors du testament de sa mère, avec François *de Vassal*, écuyer, seigneur de Saint-Sernin;
3°. Marie de Vassal, à laquelle sa mère légua 8000 livres;
4°. Isabeau de Vassal, légataire d'une pareille somme de 8000 livres. Elle était mariée, en 1694, avec François *de Vassal*, seigneur de la Terrasse;
5°. Madelaine de Vassal, morte sans alliance, avant 1691.

XVII. Jean-Marc DE VASSAL DE BELLEGARDE, écuyer, seigneur de Bellegarde, près la Monzie-Montastruc, en Périgord, né le 15 octobre 1672, et institué héritier universel de sa mère, le 27 septembre 1691, fut lieutenant au régiment du Roi, infanterie. Il rendit hommage au roi, au bureau des trésoriers de France, à Bordeaux, le 12 janvier 1701, à raison de sa terre de Bellegarde et de ses dépendances nobles, et transigea, le 28 mars 1727, avec Joseph-Gabriel du Garric, chevalier, seigneur, baron d'Uzech, Montastruc, la Montalbanie, etc., comme substitué à Gabriel de Ferrand, seigneur

de Montastruc, par Jeanne d'Abzac, au sujet de quelques rentes que ce dernier prétendait lui être dues par le seigneur de Bellegarde; enfin il mourut à l'âge de 74 ans, le 11 janvier 1746. Il avait épousé, par contrat du 1er avril 1702, Jeanne DE LA ROQUE, fille de Jean de la Roque, écuyer, seigneur de la Mothe-Ferrier, et de Henrie de Josset. Elle fit son testament le 2 mai 1764. Leurs enfants furent :

DE LA ROQUE : comme à la page 52.

1°. Louis, qui suit;

2°. N...., chevalier de Vassal, nommé, le 3 février 1738, lieutenant au régiment de Noailles, infanterie, mort à Straubing, en Bavière, en 1742, et n'ayant pas été marié;

3°. Marie de Vassal, demoiselle de Moyssières, morte en 1783, religieuse à l'hôpital de Sainte-Marthe, à Bergerac;

Madelaine de Vassal, demoiselle de Bellegarde, morte vers l'an 1798;

5°. Madelaine-Adrienne de Vassal, morte sans alliance;

6°. Louise-Angélique de Vassal, reçue le 22 mars 1727, novice au couvent de la Visitation, à Périgueux, où elle fit profession le 4 mai 1731.

XVIII. Louis DE VASSAL, chevalier, seigneur de Bellegarde, de Moyssières, etc., qualifié *haut et puissant seigneur*, naquit le 5 août 1715. Il fut nommé lieutenant au régiment de Noailles, le 1er janvier 1734, et épousa 1°, par contrat passé à Bordeaux, le 18 janvier 1749, Louise DU PERIER DE LARSAN, fille de haut et puissant seigneur Jean du Perier, seigneur de Larsan, la Mothe, Pompignac, Livran, etc., ancien premier jurat et gouverneur de Bordeaux, et de feu Marie de Gères de Montignac; 2°, par contrat du 2 et célébration du 3 mai 1763, Marie DE FAUBOURNET DE MONTFERRAND, fille de feu haut et puissant seigneur Bernard-Louis de Faubournet de Monferrand, marquis de Montréal et de Montaut, et de dame Anne de Lagut. Il fit un échange avec Jean-Charles d'Augeard, président à mortier au parlement de Bordeaux, le 27 décembre 1777, et mourut le 22 février 1786, à l'âge de 71 ans, n'ayant pas eu d'enfants de sa première femme. Ceux de la seconde sont :

DU PERIER : d'azur, à l'épervier d'or, accompagné de deux poires du même, une en chef et l'autre en pointe.

DE FAUBOURNET : écartelé d'or et de gueules.

1°. Charles de Vassal, baptisé le 31 août 1764, présenté aux pages du roi en 1780, émigré en 1791, vivant retraité capitaine et chevalier de Saint-Louis;



2°. Jean, chevalier de Vassal, né le 24 septembre 1765, nommé cadet gentilhomme le 5 juin 1780, et sous-lieutenant le 25 novembre 1782, émigré en 1791;

3°. Jean-François de Vassal de Bellegarde, né le 7 novembre 1767, émigré en 1791. Il a péri à Quiberon;

4°. Marc de Vassal de Villebois, né le 7 avril 1771, mort à la Martinique en 1822;

5°. Jeanne de Vassal, demoiselle de Bellegarde.

SEIGNEURS DE LA COSTE, PUIS DE SINEUIL.

XVI. Jean DE VASSAL, V° du nom, écuyer, seigneur de la Flameyrague, quatrième fils de Rigald de Vassal et d'Hélix de Saintours, fut nommé héritier en partie de sa mère le 10 novembre 1667. Il paraît dans divers actes relatifs à la succession de son père des années 1670, 1671, 1672 et du 15 août 1686. Il fut déchargé, ainsi qu'Étienne de Vassal, écuyer, seigneur de Romegoux, par ordonnance de M. de Bezons, intendant de Guienne, du 7 mai 1698, de l'assignation qui leur avait été donnée, les 30 décembre 1697 et 23 janvier 1698, par le sieur la Cour de Beauval, commissaire délégué pour la recherche de la noblesse. On ignore la date de sa mort. Il avait épousé 1°, le 16 juin 1646, Françoise DE SIGNAC; 2°, en 1659, Isabeau ou Élisabeth DE LUXE, qui, pour contracter ce mariage, avait abjuré le calvinisme. Elle était fille de René, baron de Luxe, au diocèse de Bordeaux, et de Charlotte d'Eyssie. Jean de Vassal fut père de :

DE SIGNAC : de gueules, à une maisonnette d'argent.

DE LUXE : d'or, à 3 chevrons de gueules.

1°. Jean VI, qui suit;

2°. Charles de Vassal, époux de N.... *Rouby*, et père de :

N.... de Vassal, qui vivait encore à Montpazier en 1788. Les titres de ce rameau ont été perdus dans la révolution;

°. Marc de Vassal, seigneur de la Mothe, mort au service sans lignée;

4°. Isabeau de Vassal, mariée, par contrat du 19 avril 1700, avec Guyon-Louis *de Salviac de Vielcastel*, chevalier, seigneur de Veziac, de Cazals, etc., fils de noble Donat II de Salviac de Vielcastel, baron de Verdun, et de dame Catherine de Lyon de Belcastel, sa troisième femme.

XVII. Jean DE VASSAL, VI° du nom, écuyer, seigneur de la Coste (1), de Salles, de la Flameyrague, etc., reçut, le 17 décem-

(1) Le château de la Coste et le fief qui en dépendait, comprenaient les pa-

bre 1706, avec Guillaume de Vassal de la Coste, écuyer, capitaine au régiment d'Anjou, une reconnaissance féodale, à raison d'une terre située au tenement de Fraux, paroisses de Fongalot et de Salles, tenue par indivis avec le sieur la Vergne, maire de Sarlat. Jean de Vassal avait épousé, le 30 décembre 1696, Catherine DE LAMOUROUS, fille aînée de noble Bertrand de Lamourous, seigneur de la Roque-Cusson, maire perpétuel de Montpazier, et d'Anne de Vinhal. De ce mariage sont provenus :

DE LAMOUROUS : de gueules, à 3 fers de pique d'argent.

SUITE DE LA BRANCHE DE LA COSTE.

1°. Jean VII de Vassal, écuyer, seigneur de Bastes et de la Coste, décédé le 17 avril 1761, et inhumé dans la chapelle de l'église de Fongalot. Il avait épousé, le 22 janvier 1725, Jeanne *de Lascases de Belvèze*, sœur de Charles de Lascases de Belvèze, de laquelle sont provenus ;

A. Marc de Vassal, chevalier, seigneur de la Coste et de Fongalot, lieutenant d'infanterie au régiment de Champagne, puis capitaine au régiment provincial de Périgueux, mort en 1810, sans laisser d'enfants de Marie *d'Arlot de Frugie*, son épouse, morte en 1811, fille de Léonard d'Arlot, marquis de Frugie, seigneur de Cumont, de Saint-Saud, de la Roque, de la Linde, etc., et de Françoise de Jaubert;

B. Pierre de Vassal, écuyer, seigneur de Salles, vivant en 1757;

C. N.... de Vassal, religieuse dominicaine à Lussac, en Quercy;

D. Jeanne de Vassal, *dite* Minette, qui vivait encore, non mariée, en 1787;

E. Madelaine de Vassal, qui vivait aussi à la même époque, sans alliance;

F. N.... de Vassal, demoiselle de Bastes, élève de la maison royale de Saint-Cyr, non mariée;

2°. Bertrand Ier de Vassal, qui suit;

3°. Louis de Vassal, diacre, mort jeune;

4°. Marc de Vassal, seigneur de la Mothe, qui fit une donation à Pierre de Vassal, seigneur de Salles, son neveu, le 1er août 1757, mourut au château de la Coste, et fut inhumé à Fongalot, le 13 mai 1768. Il n'eut point d'enfants de Charlotte *de Saint-Chamans*, son épouse, laquelle fit son testament le 15 mai 1753;

---

roisses de Fongalot, et de Salles, et le château de Bastes, anciennement la Basque. Tous ces biens étaient situés dans la juridiction de Belvès, en Sarladais, et relevaient à foi et hommage de l'archevêché de Bordeaux.

5°. Françoise de Vassal, femme de N.... *de Sanailhac*, seigneur de la Vitrolle;

6°. Silvie de Vassal, mariée avec Pierre *de Constantin du Verdier*, à Mazeyrolles.

DE LESCURE : comme à la page 12.

XVIII. Bertrand DE VASSAL, II° du nom, écuyer, seigneur de la Coste, fit, à Belveze, le 10 février 1773, son testament, par lequel il nomma son héritier Jean de Vassal, son petit-fils, et voulut être enseveli en l'église paroissiale de Belveze. Il était alors veuf d'Isabeau DE LESCURE, fille de N..... de Lescure, seigneur de Noilhac, dont il avait eu un fils et quatre filles :

1°. Jean VII, qui suit;
2°. Catherine de Vassal, mariée avec noble Joseph *de Chaunac de Lansac*, chevalier, seigneur de Sibeaumont. Elle mourut avant 1773;
3°. Françoise de Vassal mariée, avant 1773, avec Guillaume *Bonfils*, seigneur de Laynal;
4°. Marie-Jeanne, demoiselle de Vassal,
5°. Marguerite de Vassal, demoiselle de la Coste, } non mariées en 1773.

DE VASSAL : comme à la page 1.

XIX. Jean DE VASSAL (1), VII° du nom, chevalier, seigneur de la Coste, de Sineuil, de Noilhac, de Saint-Sernin, de Mazeyrolles, etc., rappelé comme défunt dans le testament de son père, du 10 février 1773, avait épousé Françoise DE VASSAL DE BARGADE, fille de François de Vassal, écuyer, seigneur de Bargade, et de Françoise de la Borie. Leurs enfants furent :

1°. Jean de Vassal, héritier de son aïeul en 1773, mort jeune;
2°. Pierre-Étienne, qui suit;
3°. Louis-François de Vassal, prêtre, bachelier, prieur de Sérignac, en Quercy. Il a péri victime du tribunal révolutionnaire de Paris le 21 mai 1794;
4°. Jean-François, chevalier de Vassal, né à Bargade le 25 mars 1754, sous-lieutenant au régiment du Perche, puis capitaine en Hollande dans la légion de Maillebois. Il était propriétaire à Saint-Domingue, où il a péri, avec N.... *de Redon*, son épouse;
5°. Françoise, demoiselle de Vassal, née le 23 juin 1752, mariée, en 1787,

(1) Il est nommé Jean-Louis dans le contrat de mariage de Pierre-Étienne, son fils.

avec François, baron *de la Sudrie de Brocard*, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Elle est morte en 1792;

6°. Marie de Vassal, demoiselle de Saint-Sernin, morte en 1779.

XX. Pierre-Étienne DE VASSAL, chevalier, seigneur de Sineul, de Saint-Sernin, de Bargade, de Mazeyrolles, etc., né à Bargade le 1er mai 1757, lieutenant dans le régiment Dauphin, infanterie, émigra, et fit la campagne de 1792, dans l'armée des princes français. Il est mort en Angleterre. Il avait épousé à Angoulême, le 1er mai 1790, Marie-Charlotte Bibiane DE NAVARRE, fille de messire Pierre de Navarre, écuyer, seigneur de Brisebarre, du Cluzeau, etc., et de dame Élisabeth Goguet. De ce mariage sont issus : DE NAVARRE:

1°. Louis-Marc de Vassal de Sineuil, capitaine de cavalerie, aide-de-camp du général Partouneaux, commandant la division militaire à Toulouse, fait prisonnier pendant la campagne de Russie, et conduit à Archangel. Il a publié une relation curieuse de son voyage, dont les journaux ont parlé avec éloge *. Il a été décoré de la Légion-d'Honneur en récompense de la conduite distinguée qu'il a tenue à l'affaire de Borisow, et la croix de Saint-Louis lui a été accordée pendant la campagne d'Espagne, en 1823, qu'il a faite avec distinction à l'état-major de la 6e division (2e corps d'armée);

2°. Pierre-Gaston, chevalier de Vassal, né à Angoulême le 27 mars 1792, nommé garde-du-corps en la compagnie de Noailles, le 16 février 1815. Il a accompagné les princes à Béthune, en 1815, et a donné sa démission le 20 avril 1818. Il a épousé, au mois de novembre 1824, Marie-Angélique-Octavie *de Lalyman de Varennes*, fille de Joseph de Lalyman de Varennes et de Jeanne de Ménoire de Beaujean, fille de M. de Ménoire de Beaujean, président de la cour des aides de Bordeaux.

SEIGNEURS DE LA QUEYZIE, *éteints.*

XXV. Pierre DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Caravelles (1) et de la Queyzie (2), second fils de Jean IV de Vassal, seigneur de Bastes, et de Jeanne de la Basque, est nommé dans les

* *Voyez* le journal *des Débats* du 4 janvier 1815.

(1) Caravelles est un fief dépendant de la Coste, en la paroisse de Capdrot, juridiction de Montpâzier.

(2) La Queyzie, dans la paroisse de S. Chamassy, est un fief anobli par la maison de Vassal. Il relevait à foi et hommage de la baronnie de Limeuil.

testaments de ses père et mère, et est compris avec ses frères dans le jugement de maintenue, rendu en 1635, par MM. de Verthamon et de Gourgues, commissaires pour le régalement des tailles en Guienne. Il donna une reconnaissance féodale au duc de Bouillon, le 31 juillet 1642, en présence de Pierre de Lanteuil, écuyer, sieur de Rodus, capitaine du château de Limeuil, et mourut avant 1667. Il avait épousé, 1°, N..... DES COMBES, fille de Géraud des Combes, sieur de la Queyzie, et d'Anne de Montlouis (1), dont il n'eut pas d'enfants; 2°, par contrat passé au repaire noble de Cazenac, paroisse du Coux, le 12 août 1615, Jeanne D'ABZAC, fille et assistée de noble Bardin d'Abzac, écuyer, seigneur de Cazenac et de Mondiol, et de Françoise de Cazenac, qui constituèrent à leur fille la somme de 3000 livres. Anne de Montlouis, belle-mère de Pierre de Vassal, et tante de Jeanne d'Abzac, donna à chacun des deux époux la somme de 2000 livres, en présence de François de Bosredon, écuyer. De cette seconde alliance sont issus :

DES COMBES :

D'ABZAC : d'argent, à la bande d'azur, à la bordure du même, chargée de 8 besants d'or.

1°. Jean V, qui suit;
2°. Anne de Vassal,
3°. Catherine de Vassal, } héritières, avec leur frère aîné, d'Anne de Montlouis, leur grande-tante, le 9 avril 1622.

XVI. Jean DE VASSAL, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Queyzie, etc., fut maintenu dans sa noblesse, avec Pierre de Vassal, seigneur de Rignac, et autres, ses parents, en 1666. Il était alors âgé de 50 ans. Le 25 juin 1673, il fit, à Savignac, un accord avec François Boucher, écuyer, seigneur de Laussel; et, dans cet acte, il rappelle un autre accord qu'il avait fait, le 16 juin 1670, avec Guillaume Boucher, son beau-père, par lequel celui-ci avait donné à son gendre le domaine de la Borie, paroisse de Mauzens, pour

(1) Anne de Montlouis fit son testament au repaire de la Queyzie le 9 avril 1622. Elle s'y dit veuve de Géraud des Combes, et déclare avoir été mariée en premières noces avec Léonard de la Clergerie, sieur de la Rouchie, dont elle avait eu 4 enfants; trois étaient décédés après leur père. Il lui restait de ce premier lit Jacqueline de la Clergerie, à laquelle elle légua, outre tout ce qu'elle lui avait déjà donné dans l'hérédité de son père et de ses frères, la somme de 700 livres; et elle institua ses héritiers universels Jean, Anne et Catherine de Vassal, ses petits-neveu et nièces, enfants de Pierre de Vassal, seigneur de Caravelles, e de Jeanne d'Abzac de Cazenac.

la somme de 3000 livres, restant de celle de 4000 livres qui avait été constituée en dot à l'épouse de Jean de Vassal. Il fit son testament le 6 septembre 1693, et il avait épousé, par contrat du 17 novembre 1642, Jeanne BOUCHER DE LAUSSEL, dont il eut :

BOUCHER : d'or, à deux lions affrontés de gueules ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.

1°. Pierre II, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DU TOURON et DE PUYMICLAN, rapportée ci-après ;
3°. Isabeau de Vassal, femme de Jacques *de Montesquiou-Montluc*, seigneur de la Carrière, dont elle était veuve en 1734.

XVII. Pierre DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Queyzie, de Caumont, etc., acquit, par acte du 16 avril 1680, une pièce de terre située au lieu de Mallets, que lui céda Marie d'Abzac, veuve de Henri de Cugnac, seigneur de Ferrières, sous la réserve du rachat dans le délai de trois ans, en présence de Nicolas de Luziers, écuyer, seigneur de la Ferrelie. Il habitait le château de la Caraulie, paroisse de Marquays, lorsqu'il fit son testament à la Queyzie le 3 août 1702. Il voulut être enseveli en la sépulture de ses pères, dans l'église de Saint-Chamassy, fit divers legs pieux, et déclara avoir eu neuf enfants du mariage qu'il avait contracté au repaire noble de Rocandon, juridiction de Limeuil, le 5 janvier 167, avec Hélène DE LA CARAULIE, fille et assistée d'Annet de la Caraulie, écuyer, seigneur de Rocandon, et d'Esther de Bruzac, qui avaient constitué à leur fille 13,000 livres. Dans ce testament, Pierre II de Vassal rappelle feu Pierre Ier de Vassal, seigneur de Caravelles, son aïeul. Ses enfants furent :

DE LA CARAULIE : d'argent, à la bande d'azur.

1°. François, dont l'article viendra ;
2°. Charles de Vassal, écuyer, seigneur de la Lande, décédé avant l'année 1729, laissant de Marguerite *de la Fon*, son épouse, une fille nommée :
   Antoinette de Vassal, alliée, par contrat du 9 janvier 1729, avec Géraud *de la Borie*, chevalier, seigneur du Pourteil et de la Guillelmie, fils de Jean de la Borie, chevalier, seigneur de Campagne, de Bonnefont, etc., et d'Antoinette de Calvimont. Elle est morte vers 1804, à l'âge de 97 ans ;
3°. Pierre de Vassal, écuyer, sieur du Breuil, capitaine au régiment de l'Isle de France, infanterie, en 1729 ;
4°. Isabeau de Vassal, demoiselle de Termes, femme, en 1702, de N.... *Saurot*. Elle vivait en 1729 ;
5°. Marguerite de Vassal, religieuse à Notre-Dame de Sarlat ;

6°. Françoise de Vassal, religieuse aux Dames de la Foi, à Belvès;
7°. Catherine de Vassal;
8°. Autre Isabeau de Vassal, mariée, par contrat du 9 janvier 1712, avec Nicolas *de Luziers*, écuyer, fils de feu noble Jean-Baptiste de Luziers, écuyer, seigneur de Cazal, et de Marie-Anne de Rousset du Queynat;
9°. Anne de Vassal.

DE LA BORIE : de gueules, à 3 fers de cheval d'argent, cloutés de sable, accompagnés en chef d'un croissant d'or.

XVIII. François DE VASSAL DE LA QUEYZIE, chevalier, seigneur de la Queyzie, héritier universel de son père, le 3 août 1702, épousa, par contrat du 10 août 1705, Élisabeth DE LA BORIE, fille de Jean de la Borie, II° du nom, écuyer, seigneur de Campagne et de Bonnefont, et d'Antoinette de Calvimont. Elle est nommée dans le testament olographe que François de Vassal, son mari, fit à la Queyzie le 6 juillet 1749, et par lequel on voit qu'ils eurent pour enfants :

1°. David, dont l'article suit;
2°. Géraud de Vassal, prêtre, chanoine, vicaire-général de Sarlat et abbé commendataire de Saint-Amand de Coly. Il reçut ses lettres de tonsure le 15 juin 1726, fut nommé à un canonicat dans l'église cathédrale de Sarlat, le 30 septembre 1733, en prit possession le 4 octobre suivant, et fut ordonné prêtre à Paris, en 1739. Nommé chanoine de Saint-Caprais d'Agen, il permuta ce canonicat avec la théologale de Sarlat, ce qui fut confirmé par brevet du roi, du 23 mai 1749. Enfin le pape Benoît XIV lui accorda un indult pour l'abbaye de Saint-Amand de Coly, dont le roi lui accorda la jouissance des fruits par brevet du 16 du même mois de la même année. Il est mort pendant la révolution;
3°. Nicolas de Vassal, *dit* le chevalier de la Queyzie, lieutenant-colonel de cavalerie, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il servit avec une rare distinction dans les campagnes de la guerre de *sept ans*, n'étant alors que capitaine dans le régiment du Roi, et il fut blessé à la bataille de Todenhausen au mois d'août 1759. (*Gazette de France.*) Au mois de janvier 1761, à la tête de 80 cavaliers, il attaqua un détachement de Prussiens ayant un général à leur tête; et, malgré une décharge qui lui mit 15 hommes hors de combat, il fit prisonniers ce général et sa troupe de 300 hommes, avec la caisse militaire qu'ils escortaient, et qu'il conduisit intacte au quartier-général de l'armée. Il fut fait lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis à la suite de ce beau fait d'armes. (*Voyez* les mémoires du temps);
4°. Antoinette de Vassal, } religieuses clarisses à Sarlat;
5°. Isabeau de Vassal, }
6°. Marguerite I de Vassal, femme de noble N.... *Lezat de la Molière*;

7°. Marguerite II de Vassal, épouse de N.... *de Carbonnières de Saint-Chamassy;*

8°. Marguerite III de Vassal, légataire de 4000 livres en 1749.

XIX. David DE VASSAL, chevalier, seigneur de la Queyzie, de Caumont, etc., capitaine au régiment de Dauphiné, épousa, par contrat passé à la Bermondie, paroisse de Manaurie, le 10 octobre 1743, précédé d'une dispense du 17 juin de la même année, Françoise DE LUZIERS, fille et assistée de Nicolas de Luziers, écuyer, seigneur de Saint-Laurent et de Manaurie, et d'Isabeau de Vassal. Ils ont eu pour fille unique:

DE LUZIERS : d'argent, à 3 fasces ondées de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

Marie de Vassal de la Queyzie, mariée, par contrat du 1er août 1773, avec Louis-François *de Vassal,* chevalier, seigneur baron de Purecet, seigneur de la Vassaldie, etc.

SEIGNEURS DU TOURON ET DE PUYMICLAN.

XVII. Guillaume DE VASSAL, écuyer, seigneur de Calès, du Touron, etc., second fils de Jean de Vassal, Ve du nom, seigneur de la Queyzie, et de Jeanne Boucher de Laussel, est mentionné dans le testament de son père, du 6 septembre 1693, avec Catherine DE SENIGON, dame du Touron, près Saint-Cyprien-sur-Dordogne, qu'il avait épousée le 15 janvier 1680, et dont il eut, entre autres enfants :

DE SENIGON : d'or, à 2 lions affrontés d'azur.

1°. Jean VI, qui suit;
2°. Autre Jean de Vassal, } vivants le 30 juin 1722.
3°. Charles de Vassal, }
4°. Catherine de Vassal, }

XVIII. Jean DE VASSAL, VIe du nom, écuyer, seigneur du Touron, puis de Puymiclan, en Agenais, épousa, 1°, N..... DE TARDY; 2°, par contrat, accordé le 30 juin 1722, en présence de ses père et mère et de ses frères et sœur, Marie SAUREAU DE SAINT-BARTHÉLEMY, dont il déclare, dans son testament du 16 septembre 1735, avoir eu six enfants, savoir :

DE TARDY : de sable, au pairle componé de sinople et d'argent.

SAUREAU : d'or, au cœur de gueules; à la bordure du même, chargée de 8 besants d'or.

1°. Jean de Vassal, héritier de son père, mort sans alliance;
2°. Philippe de Vassal, qui a continué la descendance;

3°. Marthe I, de Vassal,
4°. Marthe II, de Vassal,
5°. Pauline de Vassal,
6°. Marie-Anne de Vassal,
} dont on ignore la destinée.

XIX. Philippe DE VASSAL, chevalier, seigneur du Touron, et de Puymiclan, baron de Cadillac, etc., né le 11 avril 1732, épousa, par articles du 29 janvier 1755, Marthe-Armande-Cécile DE SENTOUT, fille de feu Jean-Jacques de Sentout, chevalier, seigneur de Jonqueyres et de Loubens, et de Marie d'Essenau. Elle eut en dot 26,000 livres, et Marthe-Armande d'Essenau, sa tante, lui fit don ultérieurement de la baronnie de Cadillac sur Dordogne, près Saint-André de Cubjac, l'une des quatre baronnies du duché de Fronsac. Philippe de Vassal en eut deux fils :

DE SENTOUT : de sable, à l'aigle éployée d'argent, au vol abaissé, ayant ses deux têtes couronnées d'or.

1°. Léonard-Antoine, qui suit ;
2°. Jean de Vassal, né le 8 avril 1759, mort jeune.

XX. Léonard-Antoine DE VASSAL, chevalier, seigneur de Puymiclan et du Touron, baron de Cadillac, etc., né à Puymiclan, le 7 novembre 1756, fut reçu page du roi en la grande écurie, le 17 décembre 1772, et fut ensuite officier de dragons. Obligé de quitter le service après la mort de son frère, il s'allia, par contrat du 7 novembre 1787, avec Marie-Thérèse-Adelaïde-Félicité DE NARBONNE-PELET D'ANGLADE, fille de Jacques de Narbonne-Pelet d'Anglade, conseiller au parlement de Bordeaux, et de N..... de Loupes. De ce mariage sont issus :

DE NARBONNE-PELET : de gueules, à l'écusson d'argent, ayant un chef de sable.

1°. Philippe-Armand, chevalier de Vassal, né à Cadillac, le 18 août 1796, marié, par contrat du 4 novembre 1824, avec Marie-Zélima *de la Fauric de Monbadon*, fille de Laurent, comte de la Faurie de Monbadon, pair de France, maréchal-des-camps et armées du roi, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, etc., et de N.... de Durfort-Duras ;
2°. N.... de Vassal, mariée avec N.... *de Gères* ;
3°. N.... de Vassal épouse de N.... *de la Faye*, dont le père est un des plus anciens chevaliers de Saint-Louis ;
4°. N.... de Vassal, épouse de N.... *Bedout*, neveu du contre-amiral de ce nom ;

5°. N.... de Vassal, alliée à Louis *de Cours de Castillonnès*, officier d'infanterie et chevalier de la Légion-d'Honneur;

6°. N.... de Vassal, épouse de M. le comte *de Dampierre*.

SEIGNEURS DE FAVARÈS ET DE CABIRAC, *éteints*.

XV. François DE VASSAL, écuyer, seigneur de la Gausselandie, paroisse de Mazeyrolles, troisième fils de Jean de Vassal, IV° du nom, seigneur de Bastes, et de Jeanne de la Basque, légataire de son père, le 28 décembre 1631, et de sa mère vers 1636, fut maintenu dans les priviléges de sa noblesse, par ordonnance de MM. de Verthamon et de Gourgues, du 14 mai 1635. Il avait épousé, en 1618, Marguerite DE DOURDAIGNE, de laquelle il a eu, entr'autres enfants :

DE DOURDAIGNE : de gueules, au levrier passant d'or, adextré en chef d'un soleil d'argent.

1°. Pierre, dont l'article suit;

2°. N.... de Vassal, seigneur d'Elbinones, capitaine de chevau-légers au régiment de la Roque-Cusson en 1643;

3°. Hélix de Vassal, mariée avec N.... *de Chapelle*, conseiller du roi, bailli de Bergerac;

4°. Marguerite I de Vassal, femme de Sébastien *de Toullon*, seigneur de Guiral, au diocèse de Cahors;

5°. Marguerite II de Vassal, morte sans alliance.

XVI. Pierre DE VASSAL, écuyer, seigneur de Favarès et de Cabirac, fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, avec Marc de Vassal de la Coste de Bastes, son cousin-germain. Il était alors marié, depuis 1658, avec Jeanne DE SAINTOURS, dont il paraît avoir eu pour fille :

DE SAINTOURS : comme à la page 51.

Isabeau de Vassal, mariée, vers 1685, avec Pierre *Foucauld de Pontbriand*, chevalier, seigneur de Milhac, capitaine au régiment de Périgord, dont la fille unique, nommée Françoise de Foucauld de Pontbriand, dame de la Besse et de la Garandie, épousa, le 22 janvier 1722, Armand-Hyppolyte *Chapt*, marquis de Rastignac.

SEIGNEURS DE LAS-VAYSSES.

XV. Joseph DE VASSAL, écuyer, seigneur de Las-Vaysses, quatrième fils de Jean IV de Vassal, seigneur de Bastes, et de Jeanne

de Monzie : échiqueté d'argent et d'azur.

de la Basque, épousa, en 1620, Marie DE MONZIE, fille de Léonard de Monzie et de Cadoin, et de Marguerite Pontarieu. Il laissa, entr'autres enfants, Léonard, qui suit.

d'Escayrac : d'argent, à 3 bandes de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

XVI. Léonard DE VASSAL, écuyer, seigneur de Las-Vaysses, épousa, en 1670, Françoise D'ESCAYRAC-LAUTURE, fille de messire Mathurin d'Escayrac, écuyer, seigneur de Lauture, et d'Hélix de Durfort. Il en eut, entr'autres enfants, Jean-Joseph, qui suit.

du Cambon :

XVII. Jean-Joseph DE VASSAL, écuyer, seigneur de Las-Vaysses, épousa, en 1698, Jeanne DU CAMBON, fille de feu Jean du Cambon, sieur de Cafounat, et de Jeanne Malet. On ignore s'ils ont eu des enfants, et l'on croit cette branche éteinte.

SEIGNEURS DE ROMEGOUX ET DE SINEUIL, *éteints*.

Delpech : d'argent, au rocher de sable; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de 2 étoiles d'or.

XV. Marc DE VASSAL, écuyer, seigneur de la Mothe, cinquième fils de Jean IV de Vassal, seigneur de Bastes, et de Jeanne de la Basque, épousa, en 1627, Guillelmine DELPECH DE VILLEFRANCHE, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Étienne Ier, qui suit.

de la Chapelle : burelé d'argent et de gueules, au lion de sable, brochant sur le tout.

XVI. Étienne DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Romegoux, puis de Sineuil, par son mariage, contracté vers 1660, avec Beraude DE LA CHAPELLE, dame de Sineuil, fut l'aïeul d'Étienne II, qui suit.

de Cahors : d'azur, à l'ours d'or; au chef d'argent, chargé de 3 croisettes de gueules.

XVIII. Étienne DE VASSAL, IIe du nom, seigneur de Sineuil (1), mort vers 1760, avait épousé N..... DE CAHORS DE LA SARLADIE. N'ayant pas eu d'enfants de ce mariage, il institua son héritier Jean XII de Vassal, seigneur de Noilhac et de Saint-Sernin, et sa veuve se remaria avec N..... de Termes de Veyrignac-sur-Dordogne.

---

(1) Sineuil est un château situé en la paroisse de Saint-Sernin en Sarlardais, avec plusieurs fiefs qui s'étendaient dans les paroisses de Saint-Sernin, L'Herm et Mazeyrolles, tenus à foi et hommage du roi à cause de son domaine de Villefranche.

SEIGNEURS DE LA TOURETTE, DE NOZAC, DE LA GRAULIÈRE, ETC., *éteints*.

X. Pierre DE VASSAL DE LA TOURETTE, damoiseau de Carlux, second fils de Jean Ier de Vassal, seigneur de Rignac, et de Jeanne de Saint-Gily, est qualifié damoiseau, habitant de Carlux, sénéchaussée de Périgord, dans un bail à fief, qu'il fit, le 31 mai 1454, pour lui et pour Jean de Vassal, son frère, au nom et comme tuteur de Jacques, Jean et Jeanne de Vassal, ses neveux et nièce, enfants de feu noble Jean de Vassal, à Jean Gransault et à ses consorts, de la Borie de la Tourette, paroisse de Saint-Julien. Il fit un nouveau bail à fief, le 9 juin 1457, et reçut une reconnaissance le 3 décembre 1472. Il avait fait un accord sur partage avec Jean de Vassal, son frère, et Jacques de Vassal, leur neveu, le 20 mars 1471. Il ne vivait plus le 25 juillet 1478. Il avait épousé, par contrat du 24 avril 1460, Marguerite DE LA JOHANNIE, veuve de noble Bertrand de Marty, sœur de Hugues de la Johannie, et fille de noble Pierre de la Johannie, seigneur de Curemonte, en Limosin. Le 31 août 1470, Pierre de Vassal donna quittance à Hugues de la Johannie de la somme de 100 écus d'or en augmentation de la dot de Marguerite de la Johannie. De ce mariage sont provenus : DE LA JOHANNIE.

1°. Jean II, qui suit;
2°. Autre Jean II de Vassal, auteur de la deuxième branche des *seigneurs* DE LA TOURETTE;
3°. François de Vassal, religieux-bénédictin, chapelain, en 1491, d'une chapelle fondée à Nozac par la maison de Vassal, puis chantre de l'abbaye de Clairac en 1496. Armand de Gontaut, évêque de Sarlat, lui conféra, le 26 juin de cette année, la cure de Saint-Martin de Transfort, et il fut nommé prieur-commendataire de Notre-Dame de la Chapelle, au diocèse de Saintes, le 24 août 1499. Il vivait encore le 26 janvier 1520 (*v. st.*)

XI. Jean DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Tourette, fit, le 14 avril 1491, hommage libre, franc, honorable et noble, tel que l'avaient rendu ses prédécesseurs, pour tous ses biens, cens et rentes, et pour une chapelle dans le lieu et paroisse de Nozac, enfin pour ce qu'il possédait dans la terre de la Bourianne, en Angoumois, à Guillaume de Thémines, co-seigneur de Gourdon, de Cardaillac, de Thémines, et seigneur de Milhac, de Nadailhac, et

9

de toute la terre et baronnie de la Bourianne, sous l'hommage d'une paire de gants blancs, avec serment de fidélité, en présence de Marquez de Peyronenc, seigneur de Saint-Chamarand (1). Le 11 janvier 1499 (*v. st.*), Jean de Vassal consentit un bail à fief. C'est le dernier acte qu'on ait de lui. Il laissa de son mariage avec Marguerite DE PAULIN, sœur de Jeanne de Paulin, femme de Jacques de Vassal, seigneur de Rignac, son cousin :

DE PAULIN : comme à la page 9.

1°. Jean III, qui suit;
2°. Antoine de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DU COUDERC-SAINT-GILY, rapportée plus loin;
3°. Jacques de Vassal, dont le sort est ignoré;
4°, Odet de Vassal, prêtre-prieur de Cathus. En 1523, il transigea avec son frère aîné, et il plaidait, en 1552, contre François de Sireuil pour la cure du Coux sur Dordogne;
5°. Amanieu de Vassal, religieux de l'abbaye de Marcillac, ordre de Saint-Benoît. Il abandonna tous ses droits à son père, en entrant en religion, et il est rappelé dans l'accord de 1523.

XII. Jean DE VASSAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Nozac, fit un accord, le 9 janvier 1523, avec Odet de Vassal, au sujet des biens de leurs père et mère; et, le 12 du même mois, il fit un partage avec Jacques et Antoine, ses autres frères. Le 16 septembre 1545, il fit son testament, par lequel il ordonna sa sépulture en l'église de Saint-Pantaléon, au tombeau de Jean de Vassal, son père. Il avait épousé, par contrat du 26 janvier 1520 (*v. st.*), passé à Masclat, sénéchaussée de Cahors, Jeanne DE VERVAYS, fille de Jean de Vervays, écuyer, co-seigneur de Masclat et de Montcalou. Il laissa de ce mariage neuf enfants, nommés dans son testament, et dans celui de Jeanne de Vervays, du 14 novembre 1560, ainsi qu'il suit :

DE VERVAYS : d'azur, au lion d'or.

1°. Aymar de Vassal,
2°. Antoine de Vassal, } morts jeunes ou sans alliance avant 1560;

(1) Pareil hommage fut rendu, le 10 juin 1618, par noble Jean-Marc de Vassal, seigneur de la Graulière, son descendant; et dans l'un et l'autre hommage est rappelé un semblable hommage rendu, en 1350, par N.... de Rouffilhac, de qui la maison de Vassal tenait les biens de Nozac et de la Tourette.

3°. Jean de Vassal, seigneur de Saint-Aulaye, qui fit son testament le 20 janvier 1600 (*v. st.*), en faveur de Jean, Charles et François de Vassal de la Borde, ses neveux;

4°. François de Vassal, qui a continué la descendance;

5°. François de Vassal, le jeune, auteur de la première branche des *seigneurs* DE LA BARDE, rapportée ci-après;

6°. Antoinette de Vassal, qui vivait, en 1545 et 1560, avec Pierre *Bousque*, son mari, du lieu de Saint-Germain;

7°. Françoise de Vassal, veuve, en 1560, de Jean *Gardèze;*

8°. Isabeau de Vassal, qui était mariée, en 1560, avec noble Jean *de l'Arbrespic;*

9°. Gabrielle de Vassal, dont le sort est ignoré.

XIII. François DE VASSAL, écuyer, seigneur de Nozac, fut institué héritier de ses père et mère. Il fit une vente à Jean de Vassal, seigneur du Couderc, son cousin, le 13 avril 1578, et fit son testament le 15 novembre......... Il avait épousé, en 1546, Baltazare DE BOUTIÈRES, dont il laissa deux fils :

DE BOUTIÈRES :

1°. Antoine Ier, dont l'article suit;

2°. Jeanne de Vassal, veuve de François *de la Queuille,* en 1605.

XIV. Antoine DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Graulière, héritier universel de son père, obtint à Toulouse, le 18 juin 1605, des lettres royaux contre Franc-Jacques de Vassal, à raison de l'échange fait, le 20 mai 1604, des biens et droits advenus à Franc-Jacques, du chef de Jean de Vassal et de Jeanne de Beaumond, ses père et mère, et de Marguerite de Vassal. Antoine ne vivait plus le 18 mars 1612. Il avait épousé 1°, par contrat du 6 juin 1583, Anne DE LA GRANGE, fille de feu noble Michel de la Grange, seigneur de Rouffilhac, d'Espedailhac, et de la Pannonie, en Quercy; 2° N...... DE LOUBREYRIE, dont il n'eut pas d'enfants. Du premier lit est issu, entr'autres enfants, Jean-Marc, qui suit.

DE LA GRANGE : d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur.

DE LOUBREYRIE : d'azur, à 3 rochers rangés d'argent : celui du milieu sommé d'un arbre d'or.

XV. Jean-Marc DE VASSAL, écuyer, seigneur de Nozac, de la Graulière, etc., obtint, avec Jeanne de Vassal, sa tante, veuve de François de la Queuille, le 17 juin 1605, des lettres royaux à Toulouse contre Franc-Jacques de Vassal, seigneur du Couderc, et Françoise de Paradis, sa femme, à raison de l'échange fait entr'eux de certain boriage dans la juridiction de Nadailhac, pa-

roisse de Peyrignac, appartenant à cette dame, contre des rentes en argent. Le 18 mars 1612, Jean-Marc de Vassal passa, avec N.... de Loubreyrie, sa belle-mère, un traité dans lequel il rappelle Antoine et François, son père et son aïeul. Le 10 juin 1618, il rendit au seigneur de Thémines un hommage semblable à celui que Jean de Vassal, son trisaïeul, avait rendu à Guillaume de Thémines, le 14 avril 1491, et à un autre qui fut rendu, en 1350, par N..... de Rouffilhac, de qui la maison de Vassal tenait les biens de Nozac et de la Tourette. En 1624, Jean-Marc était capitaine au régiment de Thémines, et il se fit remplacer au ban et arrière-ban, en 1639, par M. de Beaumont-de-Peyrac, ainsi que le constate la production faite en 1699. Il avait épousé, par contrat du 28 octobre 1608, Esther DE FOUCAULD, fille de Poncet de Foucauld, écuyer, seigneur de la Garaudie, de la Besse, etc., et de Galiote de Jaubert de Nanthiac, dont il eut, entr'autres enfants :

DE FOUCAULD : d'argent, au lion de gueules.

1°. Antoine II, qui suit;
2°. Flotard de Vassal, lieutenant dans les chevau-légers du roi, tué à l'armée d'Italie. Il ne fut pas marié;
3°. Jean de Vassal, tué dans les derniers troubles, en 16...., étant officier au régiment de Biron.

XVI. Antoine DE VASSAL, II[e] du nom, écuyer, seigneur de la Graulière, de Nozac, etc., servit, en 1628, au siége de la Rochelle, dans la compagnie de chevau-légers des ordonnances du roi, et il était capitaine d'infanterie de M. le comte de Clermont-Verteillac (Guyon IV de Touchebœuf), suivant des provisions du 18 juillet 1636. Il vivait encore en 1666, époque à laquelle il fut maintenu dans sa noblesse. Il avait épousé, le 21 novembre 1632, Françoise DE PRALAT, laquelle fit, étant veuve, le 3 septembre 1693, une nouvelle production de ses titres de noblesse, devant l'intendant de Montauban, se plaignant d'avoir été mise sur le rôle pour 400 livres, à raison des biens qu'elle possédait, quoique son mari fût noble de nom et de race, et alléguant en outre que ses titres avaient été perdus lors du siége du château de Nozac, pillé et brûlé dans les guerres civiles.

DE PRALAT :

Cette branche, sur laquelle on n'a pas de renseignements ultérieurs, existe encore dans la paroisse de Saint-Julien de Lam-

pron, où est situé le château de la Tourette, qu'elle ne possède plus. Jacques de Vassal de Nozac, chevau-léger de la garde du roi, a émigré en 1791.

PREMIÈRE BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA BARDE, *éteinte*.

XIII. François DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Barde et de Perdigat, cinquième fils de Jean III de Vassal, seigneur de Nozac, et de Jeanne de Vervays, fut légataire de ses père et mère en 1545 et 1560. Il plaidait, en 1581, contre Jean de Vassal, écuyer, seigneur du Couderc : il fit son testament au château de la Barde, le 15 janvier 1598, et fut inhumé en l'église de Saint-Sulpice du Bugue. Il avait épousé 1°, au repaire de la Barde, le 13 avril 1577, Marque DE FOUCAULD DE LARDIMALIE, veuve de Bardin de Montlouis, écuyer, seigneur de la Barde, et fille de Bernard de Foucauld, écuyer, seigneur de Lardimalie, et de Gabrielle de la Faye; 2°, par contrat passé au château de Campagnac, paroisse de Vielvic, en Périgord, le 10 septembre 1581, Anne DE SAINTOURS DE LA BOURLIE, fille de feu Charles de Saintours, écuyer, seigneur de la Bourlie, et de Peyronne de Sireuïl. Elle eut en dot 1000 écus tournois. Cette dame fit son testament au château de Perdigat, paroisse de Saint-Martin de Limeuil, le 24 février 1622, et voulut être inhumée en la chapelle de Perdigat, située dans l'enclos du château. François de Vassal n'avait pas eu d'enfants de sa première femme. Ceux de la seconde furent :

DE FOUCAULD : comme à la page 68.

DE SAINTOURS : comme à la page 51.

1°. Jean IV, qui suit;

2°. Charles de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DU MARAIS, rapportée ci-après;

3°. François II de Vassal, qui a formé la branche des *seigneurs* DE BRIGNAC et DE SOLVIGNAC, devenue *seconde branche actuelle de la Barde*, et mentionnée en son rang;

4°. Jeanne de Vassal, mariée, par contrat passé à la Barde, le 24 juin 1599, avec David *de Vervays de la Barde de Faure*, seigneur de Peyrilles, près Gourdon. Elle eut en dot 2000 écus; fit son testament le 4 novembre de la même année, et nomma son mari son héritier;

5°. Anne de Vassal, mariée, par contrat du 15 février 1611, avec Robert *de Loupiac*, écuyer, seigneur de la Garrigue, co-seigneur de Loupiac, fils de François, seigneur de Loupiac et de Philippe de Saint-Gery;

6°. Pence de Vassal, née en 1591, sœur jumelle de François de Vassal, morte sans alliance en 1622.

XIV. Jean DE VASSAL, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Barde, de Perdigat et du Cluzeau, né en 1585, était encore, le 3 juin 1601, sous la tutelle d'Anne de Saintours, sa mère, avec laquelle il transigea le 8 mai 1610. Il passa deux autres transactions, le 10 septembre 1619, avec François de Vassal, seigneur de Brignac, et le 24 novembre 1621, avec Charles de Vassal, seigneur de Perdigat, ses frères. Celui-ci lui donna quittance de diverses sommes les 25 et 29 octobre 1624. Jean de Vassal vivait encore le 22 décembre 1628. Il avait épousé, par contrat passé au château de Lardimalie, le 12 décembre 1602, Jeanne DE FOUCAULD DE LARDIMALIE, fille de Jean de Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie, et baron d'Auberoche, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, gouverneur des provinces de Périgord et de Limosin, et de Marguerite de Saint-Astier. Elle le rendit père de :

DE FOUCAULD : comme à la page 68.

1°. Marc-François, qui suit;

2°. Hélène de Vassal, mariée, le 22 décembre 1628, avec Jean *de Grezel du Castanet*, écuyer, seigneur de la Bourgognie, fils de Geraud de Grezel, écuyer, et de Louise du Castanet;

3°. Marguerite de Vassal, mariée, le 22 octobre 1630, avec Henri *de Gontaut-Saint-Geniès*, écuyer, seigneur de la Serre, du Grêlier, etc., enseigne-commandant d'une compagnie d'infanterie dans le régiment du baron de Cuzorn, fils d'Armand de Gontaut-Saint-Geniès, chevalier, seigneur de Ruffen, et de Marque de Montlouis, dame de la Serre.

XV. Marc-François DE VASSAL, écuyer, seigneur de la Barde, de Fleurac, de la Mothe, de Perdigat, etc., né en 1623, plaidait au parlement de Bordeaux, le 2 mai 1651, contre le seigneur de Lardimalie. Le 16 novembre 1666, il produisit devant François de la Brousse, écuyer, subdélégué de M. Pellot, intendant en Guienne, ses titres de noblesse, remontant sa filiation jusqu'à l'année 1520; et, le 21 janvier 1667, il fit une semblable production à Périgueux, devant Hélie de Montozon, autre subdélégué du même intendant. Le 14 mai 1674, il fit un accord avec Henri de Foucauld, chevalier, seigneur de Lardimalie et baron d'Auberoche, au sujet des droits de Jeanne de Foucauld, mère du seigneur de la Barde, les-

quels avaient été réglés à 10,000 livres, par acte du mois d'octobre 1660. Marc-François de Vassal fit son testament au château de Fleurac, le 10 juin 1676. Il avait épousé, par contrat passé au château de Campagne, le 21 décembre 1651, Gabrielle DE LA BARTHE, fille de Jean-François de la Barthe, écuyer, seigneur de la Mazère et de Campagne, et de Jeanne de la Favolle, qui constituèrent à leur fille une dot de 10,000 livres. Gabrielle de la Barthe fit son testament au château de la Barde, le 3 février 1681, et voulut être ensevelie dans l'église de Saint-Sulpice du Bugue, au tombeau de son mari. Elle vécut jusqu'après le 29 janvier 1686, et eut sept fils et quatre filles :

DE LA BARTHE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à trois pals de gueules; aux 2 et 3 d'argent, à trois pals flamboyants de gueules.

1°. Philippe de Vassal, écuyer seigneur de Fleurac, de Perdigat, de la Barde, etc., marié, par contrat passé à Campagne, le 13 mars 1686, avec Guillermine *de la Barthe*, demoiselle de Campagne, fille de feu Philippe de la Barthe, seigneur de Campagne et de Brassac, et de Gabrielle de la Planie, qui constitua 9000 livres à sa fille. Philippe de Vassal fut maintetenu dans sa noblesse par M. de Bezons, intendant de la généralité de Bordeaux, le 16 avril 1698, fit son testament à Sarlat, le 18 mars 1706, et mourut sans postérité avant le 29 du même mois;

2°. François II, dont l'article suivra;

3°. Pierre de Vassal, *dit* de Bruzac, auquel sa mère légua 5000 livres et des meubles;

4°. Bernard de Vassal,
5°. Louis I de Vassal,
6°. Henri de Vassal,
} tués au service, ainsi que leur frère Pierre, qui précède : aucun n'avait été marié;

7°. Louis II, de Vassal, *dit* de Castelnau, capitaine au régiment de Maulevrier. Il fut blessé au siége de Namur. Il hérita de François, son frère aîné, qui lui-même avait succédé à Philippe. Ce dernier avait légué à Louis de Vassal la somme de 9000 livres. Louis fit son testament au château de la Barde, le 5 août 1748. Il s'y qualifie chevalier, seigneur de la Barde, Perdigat et la Mothe; il institua son héritier Romain Jean-Jacques de Vassal, écuyer, seigneur de Solvignac, son parent, fit deux codicilles, l'un le même jour 5 août 1748, et l'autre le 20 janvier 1757, et mourut le 4 février de cette dernière année, âgé de 82 ans;

8°. Jeanne de Vassal, légataire de 6000 livres en 1676. On présume qu'elle mourut jeune avant 1681 ;

9°. Anne Ire de Vassal, demoiselle de Perdigat, religieuse au Bugue. Elle testa le 6 mai 1684;

10°. Anne II de Vassal;

11°. Louise de Vassal, abbesse de l'abbaye du Bugue. Le 7 décembre 1681, elle légua 2000 livres à son couvent, et fit héritier Philippe de Vassal, seigneur de la Barde, son frère, qui le fut aussi d'Anne Ire de Vassal.

XV. François DE VASSAL, IIe du nom, chevalier, seigneur de la Barde, de Perdigat, etc., *dit* le chevalier de Vassal, fut institué héritier par Philippe, son frère, le 18 mars 1706, et nomma lui-même héritier Louis II de Vassal, son plus jeune frère, n'ayant pas laissé d'enfants des trois mariages qu'il avait contractés, 1°, avant 1706, avec Damaris DE VIVANS, fille de N.... de Vivans, écuyer, seigneur de la Salle; 2° avec N..... DE SALLETON, de Périgueux; 3°, par contrat du 20 octobre 1711, avec Marie-Anne-Victoire DE FILHOT, fille de défunt Romain de Filhot, conseiller au parlement de Bordeaux, et président des trésoriers de France en la généralité de Bordeaux, et de Marie-Madelaine de Raymond de Sallegourde. Elle se constitua en dot 10,000 l. que son père lui avait léguées le 3 décembre 1710. Elle était veuve, lorsque, le 1er août 1737, elle fit, au château de la Barde, son testament, par lequel elle laissa à Louis de Vassal, son beau-frère, la jouissance de tous ses biens, sa vie durant, et fit son héritier Jean-Jacques-Romain de Filhot, baron d'Oignes, conseiller au parlement de Bordeaux, son frère aîné.

DE VIVANS : d'or, au lion couronné de gueules.

DE SALLETON : d'azur, au chien d'argent, passant sur une terrasse de sable.

DE FILHOT : d'or, au sautoir de gueules; au franc canton d'azur, chargé d'une fleur de lys d'or.

SEIGNEURS DU MARAIS.

XIV. Charles DE VASSAL, écuyer, seigneur de Perdigat, etc., second fils de François Ier de Vassal, seigneur de la Barde, et d'Anne de Saintours, fut légataire de 5000 livres tournois, le 15 janvier 1598, et sa mère l'institua héritier par égales parts avec Anne de Vassal, dame de Loupiac, sa sœur, et François de Vassal, seigneur de Brignac, leur frère, le 24 février 1622. Le roi, en considération des services que Charles de Vassal avait rendus à S. M. et au roi, son prédécesseur, le nomma capitaine entretenu, par commission du 20 décembre 1620. Il avait fait un accord, au château de Milhac, en Quercy, le 4 du même mois, avec Jean de Vassal, seigneur de la Barde, son frère. Il est qualifié capitaine entretenu par le roi dans des lettres de sauvegarde, que lui donna, le 5 juillet 1621, le maréchal de Thémines, qui lui adressa trois passeports, dans le second desquels, daté du camp, près de Castelnaudary, le 10 novembre 1625, fut ordonnée la délivrance au sieur de Perdigat des prisonniers protestants sortis de Tonneins, et détenus au château de Colonges, pour être amenés devant lui. Charles de Vassal servait alors avec son grade de capitaine dans la compagnie de 100 hom-

mes d'armes du maréchal de Thémines. Il fit son testament le 23 février 1662. Du mariage qu'il avait contracté, au château de Labatut, paroisse de Saint-Chamassy, le 30 janvier 1612, avec Françoise DE SALIS, fille de noble Jean de Salis, seigneur de Labatut, et de Catherine-Françoise de Foucauld de Lardimalie, sont issus :

DE SALIS : d'azur, à trois bandes d'argent ; au lion d'or, brochant sur le tout.

1°. François II, dont l'article suit;
2°. Pons de Vassal, vivant en 1662;
3°. Anne de Vassal, mariée, par contrat du 23 mars 1629, avec Jacques *de Durfort*, écuyer, seigneur de Veyrignac;
4°. Marguerite de Vassal, mariée, le 18 novembre 1641, avec Gaspard *du Castelet*, écuyer, seigneur du Castelet et de Cavagnac, en Quercy;
5°. Anne de Vassal.

XV. François DE VASSAL, II[e] du nom, écuyer, seigneur du Marais, étant en danger de mort, fit donation de ses biens et droits héréditaires, du consentement de son père, à Charles de Vassal, son fils aîné, et mourut avant son père, suivant le testament de celui-ci. Il avait épousé 1°, par contrat passé à la Boissière, paroisse de Saint-Chamassy, le 20 décembre 1623, Jeanne LES EYMARIES, fille de feu Pierre les Eymaries, et de Jeanne Coyssac. Elle testa, le 27 octobre 1632, et légua à sa mère la jouissance du domaine de Musclet; 2°, par contrat passé à Bigaroque, le 6 septembre 1645, Jeanne DE GROISSON, fille de feu Jacques de Groisson, écuyer, seigneur de Cazenac, et de Marie de Berthoneau. Jeanne de Groisson épousa en secondes noces Arnaud Monzie, sieur de la Plane, avec lequel elle vivait le 27 août 1671. François II de Vassal eut pour enfants;

LES EYMARIES :

DE GROISSON :

Du premier lit :

1°. Marie de Vassal, demoiselle de la Boissière, héritière de sa mère. Elle fut mariée, le 30 septembre 1676, avec Olivier *Boissaine*, sieur de la Valade, fils de feu Olivier Boissaine, conseiller du roi, lieutenant-criminel en l'élection de Sarlat, et de Claude du Verdier;

Du second lit :

2°. Charles II, dont l'article suit;
3°. Charles-Pons de Vassal, écuyer, seigneur de la Veyrière, lequel, étant prêt à partir pour servir dans la compagnie du sieur du Pourteil de Campagne, capitaine d'infanterie dans le régiment de la Reine, « et suivant les glorieuses

traces de feu François de Vassal, son père, » fit son testament au Bugue, le 25 février 1667, et appela à lui succéder Charles, son frère aîné;

4°. Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Lisle, légataire en 1667;

5°. Charles de Vassal, le jeune;

6°. Charlotte de Vassal, femme, en 1671, de Godefroy *de la Faye*, seigneur de la Veyrière;

7°. Marguerite de Vassal, vivante en 1662.

XVI. Charles DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur du Marais, né le 10 août 1647, était sous la tutelle de sa mère le 3 janvier 1663. Le 29 juin de la même année, il fit un accord sur procès avec Jacques de Durfort, seigneur de Veyrignac, époux de feu Anne de Vassal, et Gaspard du Castelet, mari de Marguerite de Vassal. Il produisit ses titres, le 30 novembre 1666, devant M. de la Brousse, subdélégué de l'intendant de Guienne, et fut maintenu dans sa noblesse. Il rendit hommage au roi, en 1668, et fut tué en duel, en 1671, par Pierre de Touchebœuf-Clermont, seigneur de Montsec. Il avait épousé, par contrat passé au couvent du Bugue, le 23 mai 1665, Françoise DE LA CHAPELLE, fille de feu Charles, seigneur de la Chapelle-sous-Lespau, en Combraille, et de Marguerite d'Oyron, dont naquirent :

DE LA CHAPELLE : d'azur, à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles d'or.

1°. Jean de Vassal, écuyer, seigneur de la Boissière, qui transigea, le 15 février 1696, avec Charles, seigneur du Marais, son frère;

2°. Charles III, qui suit;

3°. François de Vassal.

XVII. Charles DE VASSAL, IIIe du nom, chevalier, seigneur du Marais, né en 1668, fit une vente en 1679, et testa le 26 septembre 1727. Il confirma la donation qu'il avait faite à son fils aîné en le mariant, et institua son héritière universelle Marguerite DES MAISONS, avec laquelle il était marié depuis le 9 novembre 1686, et qui était fille de Pierre des Maisons, et d'Hélène de Châtemisse. Ils eurent, entr'autres enfants :

DES MAISONS : d'argent, à l'arbre terrassé de sinople, accosté de deux maisons de gueules, chacune surmontée d'une étoile d'azur.

1°. Jean IV, qui suit;

2°. Jean-Joseph de Vassal, surnommé l'Italien, parce qu'il avait épousé une Italienne. Il fut nommé capitaine au régiment de Nivernais le 18 novembre 1722, et chevalier de l'ordre de Saint-Louis le 21 avril 1735. Il passa un accord avec son frère, le 14 mars 1741, et il lui paya 9500 livres

par les mains de Joseph des Maisons, sieur de Saint-Vincent, ci-devant major du régiment de Nivernais, et chevalier de Saint-Louis;

3°. Marie de Vassal, qui était pensionnaire aux dames de la Foi, à Belvèse lorsque, le 12 juin 1761, elle fit son testament en faveur de Louis de Vassal, son neveu.

XVIII. Jean DE VASSAL, IV° du nom, écuyer, seigneur du Marais et de Montpeyran, lieutenant au régiment d'Orléans, infanterie, fit une acquisition en 1745, reçut une quittance en 1751, et vivait encore le 12 juin 1761. Il avait épousé, par contrat du 4 février 1726, Anne DE VILLARS, demoiselle de la Poujade, fille de Jean de Villars, écuyer, seigneur de Félines et de Montpeyran, et de Marthe des Salles. Le 17 mars 1770, elle fit son testament qui fut ouvert le 2 juillet 1772. Les enfants issus de ce mariage, furent :

DE VILLARS : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

1°. Louis, dont l'article suit;
2°. Joseph de Vassal, lieutenant au régiment d'Auvergne. Il se retira à Strasbourg après 18 ans de service, et s'y maria;
3°. Marie de Vassal, religieuse;
4°. Victoire de Vassal, vivante en 1761.

XIX. Louis DE VASSAL, écuyer, seigneur du Marais, de Montpeyran, etc., institué héritier universel de sa mère en 1770, fit une acquisition en 1773. Il avait épousé, par contrat accordé à Sarlat, le 4 juillet 1755, Marie DE FAJOLS, fille de messire Antoine de Fajols, écuyer, seigneur de Peyrignac et de Landel, conseiller du roi, président au siége présidial de Sarlat, maire perpétuel, et ci-devant subdélégué de l'intendant, et de Marguerite-Radegonde de Feydeau. Leurs enfants furent :

DE FAJOLS : d'azur, à 3 épées rangées d'argent, garnies d'or, et surmontées de 3 molettes d'éperon du même.

1°. Jean de Vassal, né au Marais le 12 juin 1757, cadet-gentilhomme au régiment du Perche le 9 juin 1776, sous-lieutenant le 17 août 1777, lieutenant en second le 18 novembre 1782, mort dans l'émigration sans alliance;
2°. Antoine de Vassal, né le 5 octobre 1758, prêtre, prieur de Couze, émigré en Espagne, puis, en 1820, desservant de Saint-Avit-Sénieur, en Sarladais;
3°. Joseph de Vassal, officier dans le régiment de Chartres, dragons, né à Limeuil le 28 octobre 1764; il s'est marié, à la Guadeloupe, avec Catherine-Josèphe *de Blanchet*, dont il a eu pour fils unique :

Antoine de Vassal, marié, à l'île de la Trinité, avec N.... *de Courneau*;

4°. Joseph de Vassal, né à Montpeyran, le 18 février 1766, officier au même régiment de Chartres, mort célibataire;
5°. Antoine-Joseph de Vassal, né au Marais le 3 juillet 1780;
6°. Marie-Josèphe-Victoire de Vassal, née le 18 juin 1763, mariée à N...., vicomte *de Cosnac*, fils de Gabriel-Anne, vicomte de Cosnac, et de N.... de Beynac;
7°. Marguerite-Radegonde I de Vassal, née le 11 avril 1769;
8°. Élisabeth-Honorée de Vassal, née à Montpeyran le 28 juillet 1773;
9°. Marie-Victoire de Vassal, née le 19 mars 1777;
10°. Marguerite-Radegonde II de Vassal, née le 9 juillet 1778, reçue à Saint-Cyr le 10 mai 1788.

SEIGNEURS DE BRIGNAC, DE SOLVIGNAC, etc.

(*Seconde branche actuelle de la Barde.*)

DE FAYARD : d'or, à un arbre appelé Fayard de sinople.

XIV. François DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Brignac et de Solvignac (1), lieutenant-colonel du régiment de Clermont-Verteillac, troisième fils de François Ier de Vassal, seigneur de la Barde et de Perdigat, et d'Anne de Saintours, était âgé de 7 ans, lorsque son père fit son testament le 15 janvier 1598, et il fut un des 3 héritiers institués par sa mère le 24 février 1622. Il épousa, par contrat du 5 septembre 1622, Françoise DE FAYARD, fille de Pierre de Fayard, écuyer, seigneur des Combes, et de Jeanne de Beaupoil de Saint-Aulaire. Sa dot fut réglée à la somme de 10,000 livres, pour laquelle ces deux époux transigèrent, le 2 décembre 1626, avec Jean-Geoffroi de Fayard, écuyer, seigneur des Combes, leur frère et beau-frère. François de Vassal était capitaine d'une compagnie dans le régiment du seigneur du Vigan, lorsque, partant pour l'armée, il fit un premier testament, le 19 novembre 1634, au profit de son épouse, à la charge par elle de remettre son hérédité à tel de leurs enfants qu'elle voudrait choisir. A son retour, le roi lui donna, le 13 janvier 1638, le brevet de lieutenant-colonel du régiment de Clermont-Verteillac, et le chargea de lever l'une des 5 compagnies de 100 hommes, dont S. M. jugeait à propos d'augmenter ce corps. Le 26 juin 1646, il transi-

(1) Le noble repaire de Solvignac ou Solmignac est situé dans la paroisse de Vezac, près Beynac, en Périgord.

gea avec François de Fayard, son neveu, écuyer, seigneur des Combes; et, le 2 mars 1665, il donna quittance de 2700 livres, à Gui de Fayard, prêtre, curé de Laiguillac, procureur fondé d'Isabeau de Pindray d'Ambelle, dame des Combes, veuve du même François. Françoise de Fayard avait fait son testament le 21 juillet 1664, et ne vivait plus lors du second testament que fit son mari, le 22 mars 1670, au village de la Terrasse, paroisse du Bugue. Leurs enfants furent :

1°. Gui, dont l'article suit;
2°. Anne de Vassal, femme de Jacques *Rochon*, écuyer, seigneur de la Peyrouse, qui en était veuf en 1664.

XV. Gui DE VASSAL, écuyer, seigneur de Solvignac, né en 1623, transigea avec son père le 23 avril 1658, et fut maintenu, ainsi que lui, par ordonnance de M. de la Brousse, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, du 30 décembre 1666. Gui de Vassal fit un accord à Sarlat, le 19 septembre 1678, avec Jean d'Anglars, chevalier, seigneur du Claux, et Jeanne de Monzie, veuve de Géraud de Saint-Clar, au sujet d'un échange de biens qui avait été fait le 15 mai 1675, entr'eux et Jacques de Mirandol, écuyer, seigneur de Valade et de la Vigerie, mari d'Isabeau de Salignac. Par cet accord, Gui de Vassal prit pour sa part le domaine du Roc, estimé 6250 livres, qu'il donna, le 28 juillet 1687, à Françoise de Vassal, sa fille, en la mariant; enfin, il mourut le 29 janvier 1709, et fut enseveli dans l'ancienne église de Vézac. Il avait épousé, par contrat passé au repaire noble du Thon, paroisse de Bezenac et juridiction de Beynac, le 4 février 1657, Anne DE SAINT-CLAR, fille de feu Géraud de Saint-Clar, conseiller du roi en l'élection de Cahors, et de Jeanne de Monzie. Elle mourut le 17 janvier 1717, et fut inhumée dans l'église de Vézac. Les enfants provenus de ce mariage furent :

DE SAINT-CLAR : d'or, à la cloche d'azur; au chef du même, chargé de trois étoiles d'or.

1°. François III, dont l'article suit;
2°. Marc-François de Vassal, né en 1666;
3°. Louis de Vassal, *dit* de Solvignac. Il fut, en 1710, capitaine de grenadiers au régiment de Charost, et, en 1713, commandant du 2e bataillon du régiment de Saillant. Le roi le gratifia d'une pension de 500 livres, en 1720, en considération de ses services, et le nomma, en 1725, lieutenant colonel du

même régiment de Saillant. Il était alors chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et il mourut sans alliance en 1737;

4°. Françoise de Vassal, mariée, le 28 juillet 1687, avec Jean *Girousse*, sieur de Rochecourbe, fils et assisté de Jean Girousse, juge de Beynac, et de Judith de Cosse;

5°. N.... de Vassal, *dite* de Saint-Marc, religieuse clariste à Sarlat;

6°. N.... de Vassal, épouse de Jean-Michel *de Raynal*, sieur de la Grange.

XVI. François DE VASSAL, III° du nom, écuyer, seigneur de la Terrasse, était, en 1691, capitaine au régiment de Normandie, et avait été promu, dès le 24 octobre 1683, au grade de lieutenant au régiment de Champagne. Il s'allia, avec dispense du 3 des nones de décembre 1693, et par contrat du 23 février 1694, avec Marie DE VASSAL, fille de Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Bastes, laquelle il autorisa, pour donner son approbation, le 14 janvier 1700, au compromis passé le 26 novembre précédent entre Jean-Marc de Vassal, seigneur de Bellegarde, son frère, Jean de Vassal, seigneur de la Flameyrague, et Marc de Vassal, seigneur de la Coste. François de Vassal fit un accord avec sa mère, le 30 juillet 1710, testa à la Terrasse, le 7 novembre 1736, et mourut le même jour, laissant :

DE VASSAL : comme à la page 1.

1°. Jean IV, qui suit;

2°. Marguerite de Vassal, mariée, par contrat du 17 janvier 1740, avec Jean-François *de Brons*, écuyer, seigneur de Ginailhac, fils de Pierre de Brons, écuyer, seigneur de la Barthe, et de feu Louise de Gaulejac.

XVII. Jean DE VASSAL, IV° du nom, chevalier, seigneur de la Barde, de Perdigat, de Solvignac, etc., né au Bugue, le 24 novembre 1696, fut fait capitaine au régiment de Noailles, infanterie, le 20 juin 1734, mourut à Solvignac, le 24 août 1739, et fut inhumé dans l'église de Vézac. Il avait épousé, le 23 février 1737, Françoise-Madelaine DE FILHOT, fille de Jean-Jacques-Romain de Filhot, baron d'Oignes, conseiller au parlement de Bordeaux, dont le frère François-Xavier de Filhot, chevalier, était capitaine au régiment de la Vieille Marine. Elle était nièce de Marie-Anne-Victoire de Filhot, épouse de François de Vassal, chevalier, seigneur de la Barde, de Perdigat, etc. De ce mariage est issu un fils unique, qui suit.

DE FILHOT : comme à la page 72.

XVIII. Jean-Jacques-Romain DE VASSAL, chevalier, seigneur de la Barde, de Castelnau, de Perdigat, etc., né posthume, et baptisé le 5 mars 1740, fut nommé, en 1756, lieutenant au régiment de Vaubecourt, infanterie. Il avait hérité, en 1748, de Louis de Vassal, seigneur et propriétaire de la Barde, capitaine au régiment de Maulevrier. Il mourut le 5 juillet 1765, laissant, du mariage qu'il avait contracté, le 14 décembre 1759, avec Marguerite-Charlotte DE GODAILHE D'AYRAC, fille de messire Pierre-Jacques de Godailhe d'Ayrac, chevalier, seigneur de Siorac, et de Henriette de Beaumond des Juines (Toucheboeuf), un fils unique, nommé Jean-Joseph-Romain, qui suit.

DE GODAILHE : de gueules, à l'éventail d'argent.

XIX. Jean-Joseph-Romain DE VASSAL DE LA BARDE, marquis de Vassal, né le 31 octobre 1764, fut nommé, en 1778, page de MONSIEUR (depuis Louis XVIII), puis sous-lieutenant dans les dragons de MONSIEUR, le 28 mai 1782, et enfin capitaine au régiment d'Artois, cavalerie, en 1786. Il a émigré, a servi dans la brigade de MONSIEUR, et a été créé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1815, puis nommé chef d'état-major des gardes nationales, avec rang de colonel. Le marquis de Vassal a épousé, par contrat du 7 novembre 1785, Marie DE FAUBOURNET DE MONTFERRAND, née le 8 novembre 1764, fille de messire Charles de Faubournet de Montferrand, marquis de Montréal, baron de Saint-Orse, seigneur de Montaut, de Labatut, etc., chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et de Gabrielle de Malet de la Jorie. Leurs enfants sont :

DE FAUBOURNET-MONTFERRAND : écartelé d'or et de gueules :

1°. Charles-Romain de Vassal, capitaine au régiment d'artillerie de Toulouse (7e), né à la Barde le 19 août 1786 ;

2°. Henri-Romain de Vassal, né à Toulouse le 13 juin 1791, marié à Saint-Antonin, le 28 décembre 1812, avec Catherine-Martine *la Combe*, fille d'Alexandre la Combe, ancien secrétaire-général de l'intendance de Montauban, et de Jeanne-Françoise de Lorme. De ce mariage sont issus :

   A. Alexandre-Henri-Joseph-Romain de Vassal, né le 25 mai 1818 ;
   B. Trois demoiselles ;

3°. Flore-Joséphine de Vassal, née à Pompigue, le 18 juillet 1805 ;

4°. Victorine-Jeanne de Vassal, née au même lieu, le 12 avril 1810.

SEIGNEURS DU COUDERC-SAINT-GILY.

XII. Antoine **de Vassal**, archer de la garde du roi, second fils de Jean II de Vassal, seigneur de la Tourette, et de Marguerite de Paulin, fit, le 12 janvier 1523, conjointement avec Jacques de Vassal, son frère, un accord sur partage avec Jean de Vassal, leur frère aîné. Antoine épousa Gabrielle **de Barbusson**, fille de noble Pierre de Barbusson ou Berbusson, seigneur de Beaussac, en Quercy. Ces deux époux assistèrent, le 11 janvier 1534, au mariage d'Antoinette de Barbusson, sœur de Gabrielle, avec Pierre Gatinhol, clerc de Nozac. Antoine de Vassal mourut avant l'année 1559, et laissa de son mariage :

de Barbusson :

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. François de Vassal, vivant en 1565;
3°. Antoinette de Vassal, veuve du sieur *Tardieu* en 1601;
4°. Jeanne de Vassal, qui vivait en 1559.

XIII. Jean **de Vassal**, III[e] du nom, écuyer, seigneur du Couderc, paroisse de Nozac, et de Montmirail, paroisse de Cenac, près de Domme, transigea, ainsi que son frère et ses sœurs, le 27 septembre 1559, avec Étienne Tardieu, notaire de Nozac, sous la médiation de Gilbert de Durfort, seigneur de Prouilhac. Le 4 septembre 1565, Jean et François de Vassal passèrent un accord au sujet des successions de leurs père et mère. Le premier fit une acquisition de François de Vassal, seigneur de Mozac, son cousin, le 13 avril 1578; et, le 24 avril 1601, il fit son testament qui fut ouvert le 3 octobre de la même année. Il avait épousé, en 1563, Jeanne **de Beaumond (Touchebœuf) de Pierretaillade**, veuve de Pons de Calvimont, seigneur de la Durantie, et fille de noble Jean de Beaumond (Touchebœuf), seigneur de Pierretaillade, de Ferrières, de la Roussie, etc., et de Jacquette de Ricard de Genouillac de Vaillac. Elle ne vivait plus en 1609, et laissa :

de Touchebœuf : comme à la page 39.

1°. François-Jacques ou Franc-Jacques, qui suit;
2°. Souveraine de Vassal, religieuse clariste à Gourdon;
3°. Antoinette de Vassal, *dite* sœur Saint-Ignace, religieuse-professe de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, au couvent de Saint-Dolus, en Quercy, en 1596, puis grande-prieure de ce monastère, qui alors portait le nom d'hôpital con-

ventuel de Beaulieu, et de Fieux, son annexe, par bulle du pape du jour des ides de septembre 1618, sur la résignation d'Antoinette de Beaumond de Bonnecoste. Elle vivait encore en 1624;

4°. Jacquette de Vassal, femme de N.... *Tardieu;*

5°. Antoinette de Vassal, épouse de N.... *Gaydier,* avocat au siége de Gourdon;

6°. Françoise de Vassal, } dont on ignore la destinée.
7°. Marguerite de Vassal, }

XIV. François-Jacques, nommé aussi Franc-Jacques DE VASSAL, écuyer, seigneur du Couderc, co-seigneur de Nozac, était cornette dans les gardes-du-corps du roi, lorsqu'il fit faire, le 2 juin 1609, l'inventaire des effets délaissés par ses père et mère. Le 21 mai 1614, il fit un accord avec sa sœur, Françoise de Vassal, sur un procès qu'ils avaient au parlement de Toulouse, et mourut avant le 17 avril 1618. Il avait épousé 1°, Françoise DE PARADIS, laquelle fit son testament en sa maison du Noguier, paroisse de Peyrignac, le 27 avril 1597; 2°, par contrat passé à Gourdon, le 16 août 1610, Françoise D'ALBERT, fille de feu Jean d'Albert, seigneur de Casteljaloux, et de feu Jeanne du Chaylar, et sœur de Pierre d'Albert, seigneur de Casteljaloux, qui assista au contrat. François-Jacques de Vassal eut pour enfants;

DE PARADIS :

D'ALBERT : echiqueté d'argent et d'azur; au chef d'or.

Du premier lit :

1°. Jacques I, dont l'article suit;

2°. Jean IV, auteur de la branche des *seigneurs* DE GAULE, rapportée plus loin, p. 86;

3°. Autre Jacques de Vassal, sieur de la Fage, capitaine au régiment Royal des Vaisseaux, en garnison à Perpignan en 1650;

4°. Jeanne de Vassal, alliée, par contrat du 17 avril 1618, avec Jacques *de Beaulieu,* habitant du lieu de Montfort, en Périgord;

5°. Antoinette de Vassal, religieuse maltaise à Saint-Dolus, et prieure claustrale en 1641;

Du second lit :

6°. Jacques (III°) de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE VASILLAC, mentionnée en son rang, p. 88;

7°. Françoise de Vassal, religieuse maltaise à Saint-Dolus en 1625.

XV. Jacques DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur du Couderc, de la Garde, du Thimel, etc., capitaine-major au régiment

de Clermont-Verteillac, connu sous le nom de *capitaine la Garde-Vassal*, habitait le repaire noble du Thimel, paroisse de Saint-André, en Périgord, lorsque, partant pour la guerre, comme lieutenant dans la compagnie du sieur de la Roque-Saint-Chamarand, au régiment du baron du Vigan, mestre-de-camp, il fit son testament à Saint-Yrieix, en Limosin, le 18 octobre 1634. Le 13 janvier 1638, il reçut une commission pour lever 100 hommes de pied pour servir dans le régiment de Clermont-Verteillac. Lui et Jean de Vassal, son fils aîné, à la tête de 200 hommes, s'emparèrent, en 1652, de la ville de Sarlat sur les rebelles, pendant les troubles de la minorité de Louis XIV, et firent la garnison prisonnière de guerre. Ce fait honorable est constaté dans une enquête que Jacques de Vassal présenta à l'intendant de Guienne, le 7 septembre 1660, et dans laquelle il dit qu'il avait servi 30 ans, et par un certificat exprès des magistrats de la sénéchaussée et du siége présidial de Sarlat. Le 15 juin 1654, Jacques de Vassal reçut une commission pour lever une compagnie de 100 hommes d'infanterie au régiment de Pierre-Buffière. Il fit son testament à Nozac, le 21 mars 1663, et mourut le 15 avril suivant. Il avait épousé à Saint-Roume, près de Carsac, en Périgord, Souveraine DE BARS, fille de feu noble Annet de Bar, seigneur de Pessibot, et d'Anne de la Borie. Leurs enfants furent :

DE BARS : d'azur, à deux bars d'argent.

1°. Jean IV, qui suit;
2°. Jean-Galiot de Vassal, seigneur de la Garde, capitaine au régiment de Château-Thierry en 1668. Étant sur le point de rejoindre l'armée, il fit un testament militaire le 16 mars 1672, et mourut au service, sans avoir été marié;
3°. Antoinette de Vassal, mariée, par contrat du 14 novembre 1661, avec Raimond *de la Pierre*, écuyer, seigneur du Castela, paroisse de Mauzac, qui, le 23 juillet 1662, donna quittance de la somme de 1000 francs provenant de la dot de sa femme;
4°. Marie de Vassal, qui donna quittance à son frère aîné, le 20 juillet 1670, de 300 livres en déduction de ses droits dans les successions de ses père et mère, et mourut sans alliance;
5°. Antoinette de Vassal, reçue, en 1641, religieuse maltaire à Saint-Dolus.

XVI. Jean DE VASSAL, IVe du nom, *dit* DE LA TOUR, écuyer, seigneur de la Tour, de la Garde, du Thimel, du Couderc, etc., héritier de son père, fut maintenu dans sa noblesse par M. Pellot,

intendant en Guienne, le 25 mai 1667. Une déclaration du commissaire des guerres, du 11 juin 1668, porte que le duc de Château-Thierry a rempli un brevet en blanc, envoyé par le roi, du nom du sieur *de la Garde-Vassal*, et l'a mis en possession d'une compagnie au régiment de la Reine. Il fut institué héritier de son frère, le 16 mars 1672. Le comte d'Aubeterre, lieutenant-général, commandant l'armée de Guienne sous le maréchal d'Albret, donna à Jean de Vassal, alors à Tartas, le 17 juillet 1674, un certificat de service de ban et arrière-ban. Jean de Vassal vivait encore le 27 mai 1677, et mourut avant l'année 1689. Il avait épousé, par contrat du 29 janvier 1670, Louise-Françoise DE SAINT-GILY, fille et héritière de Jean de Saint-Gily, écuyer, seigneur de Péchaurier, de Vaysse, etc., et d'Anne de Gozon de Valon de Tégra. Le 15 avril 1717, elle fit, à Gourdon, son testament, qui fut ouvert le 25 mai suivant, et fut inhumée dans l'église de Nozac. Elle laissa un fils et une fille :

DE SAINT-GILY : comme à la page 39.

1°. Jacques II, qui suit;

2°. Marque de Vassal, héritière de sa mère en 1717.

XVII. Jacques DE VASSAL DE LA GARDE DE LA TOUR DE SAINT-GILY, IIe du nom, écuyer, seigneur de Péchaurier, paroisse de Vaisse, naquit le 17 mai 1677, à Nozac. Il était sous la tutelle de sa mère, lors d'une transaction qu'il passa, le 18 mars 1689, avec Antoinette de Calmon, veuve de Jean Albert, avocat. Jacques de Vassal est qualifié *capitaine la Garde*, dans une commission qu'il reçut, le 21 mai 1702, pour lever une compagnie d'infanterie dans le régiment de la Grise. Le 26 novembre 1707, les consuls et magistrats de Gourdon lui donnèrent un certificat, attestant qu'il s'était jeté dans cette ville, lors de la révolte des mutins des lieux environnants, et que par sa bonne conduite et son expérience militaire il avait contribué à la défense de la place, et réprimé les séditieux. Le 30 août 1708, M. de Beaumont, lieutenant-colonel du régiment de Montesson (ci-devant la Grise), lui donna un certificat, portant qu'il avait servi pendant 6 ans, en qualité de capitaine, avec distinction, et qu'il était obligé de quitter le service pour une très-longue maladie, contractée par le mauvais air de Furnes. Sa mère lui légua 1500 livres en 1717. Le 6 avril 1720, il transigea à Sept-

fons, avec Marque de Vassal, sa sœur, demoiselle de Senailhac, demeurant à Gourdon. Il avait épousé, par contrat passé à Montfaucon, en Quercy, le 30 novembre 1711, Delphine DU FAURE DE ROUFFILHAC, fille de feu Louis du Faure, seigneur de Rouffilhac et de Calès, et de Souveraine de Conquans de Camburat. Ils firent un premier testament conjonctif le 26 mars 1734. Jacques de Vassal était commandant d'une compagnie au régiment de milice de Vassan, en la généralité de Montauban, lorsqu'il obtint des lettres de surséance pour six mois, datées de Versailles, le 24 janvier 1736, à l'effet de pouvoir vaquer à ses affaires. Il fit un nouveau testament clos à Péchaurier, le 27 décembre 1740, et mourut bientôt après. Sa femme lui survécut et testa en 1755. Leurs enfants furent :

DU FAURE : d'argent, au lion couronné de sable.

1°. Pierre-Marc, dont l'article suit;
2°. Antoine de Vassal mort *ab intestat*, sans lignée, après 1740;
3°. Bertrand de Vassal, auteur du rameau des *seigneurs* DE SAINT-ANDRÉ, rapporté ci-après;
4°. Louise de Vassal, mariée, avant 1740, avec Benoît *de Peyrusse*, de Cahors, dont elle était veuve sans enfants en 1776;
5°. Catherine de Vassal, morte au noviciat du couvent de Pommarède;
6°. Marie de Vassal alliée, avant 1776, avec N.... *d'Arteil*, de Gathinhol, près Gourdon.

XVIII. Pierre-Marc DE VASSAL DE LA GARDE, chevalier, seigneur de Péchaurier, de Vaisse, de l'Herm, etc., baptisé le 28 août 1713, était, en 1734, lieutenant au régiment de Vassan. Il fit les guerres d'Italie avec son père : il vendit à Bertrand, son frère, le domaine de Senailhac, le 9 mars 1749, et il s'était allié, par contrat passé à Vergnères, près Villeneuve, le 1er décembre 1747, avec Marie-Anne DE LARD DE RIGOULIÈRES, demoiselle de Caltelgaillard, fille d'Arnaud de Lard de Rigoulières, chevalier, seigneur de Rigoulières et de Castelgaillard, et d'Anne d'Albert de Masquard de Laval. De ce mariage sont provenus, outre cinq enfants morts en bas âge :

DE LARD : palé d'or et de gueules.

1°. Bertrand de Vassal, baron de Saint-Gily, chevalier non-profès de l'ordre de Malte, seigneur de Péchaurier, né en 1748, mort sans alliance le 27 août 1816;
2°. François de Vassal, prêtre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, né en 1749, mort desservant l'église paroissiale de Montcléra en 1804;

3°. Pierre-Louis-Emmanuel de Vassal, comte de Vassal Saint-Gily, né le 24 août 1754, chevalier de Malte en 1786. Il a fait son service sur les galères de l'ordre, en 1788 et 1789, sous M. le bailli de la Tour du Pin, général des galères. Émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792, et 10 autres campagnes au corps de Condé; est rentré en France en 1801, après le licenciment définitif, et a été nommé chevalier de Saint-Louis en 1817, et chef de bataillon;

4°. Jean-Louis-Emmanuel de Vassal, né en 1755, prêtre, chanoine et grand archidiacre de Saint-Claude, vicaire-général du même diocèse et de celui de Besançon. Il a présidé l'assemblée du clergé à Béford, en 1787, et a été persécuté et tenu en réclusion, à Cahors, en 1791. Il vivait encore en 1820, desservant l'église de Vaisse;

5°. Armand-Augustin de Vassal, né en 1756, chevalier des ordres de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Montcarmel, premier lieutenant au régiment de Rohan-Soubise. Émigré en 1791, il fit la campagne de 1792, passa en Angleterre en 1794, fut fait prisonnier à Quiberon, et fusillé à Vannes, avec M. de Sombreuil;

6°. Alphonse-Augustin de Vassal, né en 1759, chanoine de Saint-Claude, puis passé au second archidiaconé. Il a été reclus et persécuté à Cahors dans la terreur. Il est mort aux Arques, en 1814, exempt de serment, ainsi que ses autres frères ecclésiastiques;

7°. Thomas ou Gabriel-Thomas de Vassal, né le 21 décembre 1762, reçu à l'École militaire, d'après ses preuves faites par devant M. Chérin le 30 avril 1785, et chevalier de Malte en 1786. Émigré en 1791, il a fait la campagne de 1792, a servi quatre ans au corps de Condé, et est mort des fatigues de la guerre, à sa rentrée en 1801;

8°. Marguerite de Vassal, née en 1750, religieuse maltaise à l'hôpital de Beaulieu ou Saint-Dolus en 1774, morte en 1807;

9°. Cécile de Vassal, née en 1751, religieuse-professe au même lieu en 1781, morte le 31 août 1820;

10°. Marie-Anne de Vassal, née le 7 octobre 1758, religieuse à Faremoutier en 1778;

11°. Cécile-Marie-Thérèse de Vassal, née le 2 mai 1762, chanoinesse de Baume-lès-Dames, en Franche-Comté, morte vers Pâques en 1820.

SEIGNEURS DE SAINT-ANDRÉ ET DE SENAILLAC.

XVIII. Bertrand DE VASSAL, écuyer, seigneur de Saint-André et de Senaillac, troisième fils de Jacques de Vassal de la Garde de Saint-Gily, et de Delphine du Faure de Rouffilhac, fut légataire de son père le 27 décembre 1740. Il résulte d'un accord fait, le 1er septembre 1748, entre Pierre-Marc de Vassal, seigneur de Péchaurier, et Françoise de la Coste, que Bertrand de Vassal avait reçu

COURTOIS : parti, au 1 d'argent, à 3 cyprès terrassés de sinople, celui du milieu supportant une aigle contournée et essorante de sable; au 2 d'azur, au cœur enflammé d'or, percé de 2 flèches du même en sautoir, et surmontant un croissant aussi d'or; en pointe, une carpe d'argent, nageant sur une rivière du même.

DE FAJOLS : comme à la page 75.

4000 livres, dont 2000 livres en paiement de ce que Jacques, son père, lui avait légué par son testament, et le restant pour le legs que Marque de Vassal, sa tante, lui avait fait, et pour sa part de la succession de Marc-Antoine de Vassal, mort *ab intestat*. Bertrand de Vassal acquit du même Pierre-Marc, son frère, le domaine de Senaillac, le 9 mars 1749, et fit son testament le 3 septembre 1779. Il avait épousé 1°, Gabrielle COURTOIS; 2°, par contrat du 9 avril 1777, Jeanne DE FAJOLS, veuve de messire Jacques de Buade, écuyer, seigneur de Ferransat, en présence de Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Vazilhac. Bertrand de Vassal n'en eut pas d'enfants. Ceux de sa première femme furent :

1°. Benoît de Vassal, mort jeune et infirme;
2°. Marc, qui suit;
3°. François, chevalier de Vassal, né le 4 juillet 1761. Il entra au service le 30 avril 1785, vivait encore en 1804, et mourut sans avoir été marié;
4°. Louise de Vassal, femme de N.... *Pontie des Arques;*
5°. Marie de Vassal.

XIX. Marc DE VASSAL-SAINT-ANDRÉ, écuyer, seigneur de Senaillac, paroisse des Arques, et y habitant, est né le 3 août 1758. Le 30 avril 1778, il a obtenu de M. Chérin, un certificat pour son admission au service militaire, et, le 20 mai 1785, le roi l'a nommé sous-lieutenant au bataillon de garnison, attaché au régiment de Bourbon, infanterie. Il a épousé, par contrat passé aux Arques, le 28 mars 1804, Marie-Pauline GRANGIER, fille de Jean Grangier, bourgeois de la Bastide de Vers, canton de Cathus, en Quercy, et d'Antoinette de Filhol. Ses enfants sont :

GRANGIER : d'azur, à 6 merlettes contournées d'or.

1°. Bertrand de Vassal-Saint-André, né en 1808;
2°. Adélaïde de Vassal, née en 1805;
3°. Louise de Vassal, née en 1806;
4°. Marie de Vassal, née en 1812;
5°. Thérèse de Vassal, née en 1814.

SEIGNEURS DE GAULE.

XV. Jean DE VASSAL DU COUDERC, IV° du nom, écuyer, seigneur de Gaule, paroisse de Veyrignac sur Dordogne, second fils de Franc-Jacques de Vassal, seigneur du Couderc et de Nozac, et de

Françoise de Paradis, sa première femme, épousa, par contrat passé au château de Sibeaumont, paroisse de Cenac, près Domme, le 1er octobre 1626, Gabrielle DU BOUSCOT, fille de noble Laurent, seigneur du Bouscot, paroisse de Peyrignac, laquelle fut assistée de Raimond de Bars, seigneur de Sibeaumont, son oncle. Jean de Vassal en eut : DU BOUSCOT :

1°. Jean V, qui suit;
2°. Autre Jean de Vassal, seigneur de la Boissière, vivant le 8 juillet 1700. Il avait été marié avec Françoise *de Durfort de Prouilhac*, la dernière de sa branche (suivant l'abbé Videl, *Généalog. de Durfort*, impr. en 1758.) Elle était fille de N.... de Durfort, seigneur de Prouilhac et de Roquenadel. Il ne provint de leur union qu'une fille, dont on ignore la destinée.

XVI. Jean DE VASSAL, Ve du nom, écuyer, seigneur de Gaule, fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec les seigneurs de Saint-Gily, en 1667. Il assista Jacques et Marque de Vassal du Couderc, en qualité de tuteur, dans la transaction qu'ils passèrent, le 9 novembre 1684, avec Jean Montal, prêtre, recteur de Nozac. Jean de Vassal fit son testament à Gaule, le 8 juillet 1700. Il avait épousé, par contrat du 1er juin 1688, Françoise DE DURFORT, jugée fille de Mathurin de Durfort, seigneur de Goujonnac, et d'Isabeau de Peyronenc. Leurs enfants furent : DE DURFORT : d'argent, à la bande d'azur.

1°. Jean VI, qui suit;
2°. Louise de Vassal, } légataires de leur père le 8 juillet 1700.
3°. Catherine de Vassal, }

XVII. Jean DE VASSAL, VIe du nom, écuyer, seigneur de Gaule, habitait Cazals, lorsqu'il rendit un dénombrement au roi, à Montauban, le 10 mars 1733, en conséquence de l'hommage qu'il avait fait le 14 octobre 1724. Le dénombrement rappelle que, par acte du 2 septembre 1694, messire Jean-François de Salviac de Vielcastel de Cazals, seigneur de Verdun, donataire et héritier de messire Donat de Vielcastel, son père, avait vendu le domaine de Berthomière, à Jean de Raynal, dont le dénombrant avait épousé la fille, Anne DE RAYNAL, qui le rendit père de 21 enfants, entre lesquels furent : DE RAYNAL : d'or, à la bande échiquetée d'argent et de gueules, de 3 tires.

1°. Marc, dont l'article suit;

2°. Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Gaule. Il survécut à tous ses frères, et mourut sans alliance à Cazals vers 1790;

3°. N.... de Vassal, seigneur de Veyrignac, capitaine de bombardiers;

4°. Marie de Vassal de Gaule, mariée, vers 1786, à Charles *de Salviac de Vielcastel*, chevalier, baron de Verdun, seigneur de Cazals, de Belleisle, de Veziac, etc., co-seigneur de Siorac, mort sans enfants en 1793. Sa femme le suivit peu de temps après dans la tombe.

XVIII. Marc DE VASSAL, écuyer, seigneur de Gaule, capitaine au régiment de Bourbonnais, infanterie, par commission du 20 mai 1753, nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 4 août 1759, fut tué à l'affaire de Warbourg, le 31 juillet 1760. Il avait épousé, à Calais, le 27 septembre 1753, Isabelle BOUDART DE COUTURELLE, dont il n'eut pas d'enfants, et qui était veuve en premières noces de Louis-Charles de Puget, chevalier, seigneur de la Marche, chevalier de Saint-Louis, commandant au Fort Mieulay, à Calais.

BOUDART : d'azur, au croissant d'or, accompagné de 3 coquilles du même.

SEIGNEURS DE VASILHAC, *éteints*.

XV. Jacques DE VASSAL, écuyer, seigneur de la Fage, fils puîné de Franc-Jacques de Vassal, seigneur du Couderc, et de Françoise d'Albert, sa seconde femme, céda, le 4 février 1651, à Raimond Cayrol, bourgeois de Gourdon, 690 livres à prendre sur Jacques de Vassal, seigneur de la Garde, son frère, dont il était créancier Le 30 avril 1674, il présenta requête aux commissaires des francs fiefs, y rappela l'ordonnance de maintenue qu'il avait obtenue de M. Pellot, intendant en Guienne, en 1667, et fut déchargé de la taxe en 1675. Il avait épousé, le 23 janvier 1651, Françoise DE LA COSTE, fille de feu noble Jean de la Coste, et de dame Anne de Ginailhac, qui fut présente au contrat. De ce mariage provinrent deux enfants :

DE LA COSTE : taillé d'argent et de sable, à 4 levriers courants de l'un en l'autre.

1°. Antoine II, qui suit;

2°. N.... de Vassal, dont on ignore la destinée.

XVI. Antoine DE VASSAL, II° du nom, écuyer, seigneur de Vasilhac, épousa Catherine CASTEL, d'Aiguesparses, près Biron, dont il eut Jean IV, qui suit.

CASTEL :

XVII. Jean de Vassal, IVe du nom, écuyer, seigneur de Vasilhac, eut, vers l'an 1750, un procès dans les pièces duquel il rappelle ses père et mère, aïeul et aïeule, et qu'il suivit contre le sieur Tournier et Anne des Plas, veuve de Jacques Soulages, etc., relativement à la succession de Jacques Soulages, proche parent de Jean de Vassal. Celui-ci laissa d'Anne DE MASQUARD, son épouse :

DE MASQUARD :

1°. N.... de Vassal qui suit;
2°. Marie de Vassal, née le 25 décembre 1735, vivante en 1820;
3°. N.... de Vassal, vivante, ainsi que sa sœur, sans alliance, en 1820.

XVIII. N..... DE VASSAL, écuyer, seigneur de Vasilhac, demeurant paroisse de Saint-Martin du Drot, près Montpazier, est mort vers 1812, sans laisser d'enfants de son mariage avec N..... DE LÉOTARD. Il avait institué son héritier M. le chevalier de Vassal-Saint-André.

DE LÉOTARD :

SECONDE BRANCHE DE LA TOURETTE,

et première des seigneurs, puis marquis de Montviel.

XI. Jean DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de la Tourette et des Johannies, co-seigneur de Curemonte, qualifié, dans une enquête juridique, faite le 21 avril 1485, fils de Pierre de Vassal de la Tourette, mort *ab intestat*, et de Marguerite de la Johannie, fut nommé capitaine du château de Carlux par Antoine de la Tour, vicomte de Turenne, le 16 mai 1509. Depuis il fut capitaine de 100 hommes de pied sous le commandement du seigneur de Ribérac, pour le service du roi, et François Ier lui écrivit de Paris, le 7 octobre 1520, pour lui annoncer qu'il l'avait reçu chevalier de son ordre, et avait chargé le seigneur de Giversac de lui en donner le collier. Il avait épousé, le 21 juillet 1500, Antoinette DE LA BARTHE, dont le père, issu de la branche de la Barthe, seigneur de Rochaine, près Pons, en Saintonge, avait été maître-d'hôtel du sire de Pons. Il en eut 9 enfants, nommés dans son testament du 22 septembre 1522, savoir :

DE LA BARTHE : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à 4 vergettes de gueules, qui est *de la Barthe*; aux 2 et 3 d'or, à 3 fumées d'azur, mouvantes du bas de l'écu, qui est *de Fumel*.

1°. Antoine (I) de Vassal, qui embrassa l'état religieux;
2°. Antoine (II) de Vassal, qui recueillit l'hérédité de son père, fut homme d'armes des ordonnances du roi, et mourut sans postérité;

3°. Jean de Vassal, prêtre, prevôt de la cathédrale de Sarlat, suivant une enquête judiciaire qui fut faite sur la noblesse de ses père et mère le 21 février 1543, pour le mettre à portée de jouir des grades de l'université;

4°. Marquès de Vassal homme d'armes des ordonnances du roi, mort au service:

5°. Antoine (III), qui a continué la descendance;

6°. Anne de Vassal, femme de noble Annet *de Taillefer;*

7°. Bernarde de Vassal,
8°. Françoise de Vassal, } dont on ignore la destinée.
10°. Catherine de Vassal,

XII. Antoine DE VASSAL, chevalier, seigneur de la Tourette et des Johannies, chevalier de l'ordre du Roi, guidon de la compagnie d'hommes d'armes du seigneur de Montpezat, est nommé dans l'enquête précitée du 21 février 1543, où il est attesté que la maison de Vassal est de toute ancienneté réputée noble de nom et d'armes. Le roi Henri II écrivit en sa faveur une lettre datée du camp d'Amiens, le 10 septembre 1558, et adressée aux sénéchaux de Périgord et de Limosin, pour le dispenser du ban et arrière-ban à raison de ses services. Il fut déchargé de la même obligation, le 12 octobre 1561, et le roi Charles IX ordonna, le 3 février 1562, aux officiers du sénéchal de Périgord, de surseoir à toutes poursuites contre le sieur de la Tourette, employé dans ses armées. D'après un certificat du seigneur de Montpezat, du 29 mai de la même année, Antoine de Vassal servait comme homme d'armes dans la compagnie du duc de Guise, et il était guidon des gendarmes, en 1563, suivant une ordonnance du comte du Lude, du 17 avril de cette année. Il fut nommé, le 2 octobre 1570, chevalier de l'ordre du roi, et il en reçut le collier des mains du seigneur de Montpezat, à Saint-Plaiupont, le 13 novembre suivant. Antoine de Vassal testa le 12 mars 1573. Il avait épousé, par contrat du 9 février 1541, Jeanne DE PELLEGRUE, fille de François de Pellegrue, écuyer, seigneur de Casseneuil, en Agénais, et avait donné quittance pour partie de la dot de cette dame le 22 septembre 1563. Leurs enfants furent :

DE PELLEGRUE : d'azur, à la grue d'argent.

1°. Jacques de Vassal, écuyer, seigneur de la Tourette et de la Johannie, co-seigneur de Curemonte en Limosin, héritier universel de son père. Il était capitaine de Sarlat le 29 décembre 1582. Le roi Henri IV lui écrivit, le 21 mars 1595, pour l'inviter à accompagner dans le meilleur équipage

possible le sieur de Bourdeille, sénéchal, pour suivre S. M. en son voyage de Lyon. Il épousa Catherine *de Lasteyrie du Saillant* (remariée à Claude de Beynac, seigneur de Tayac), fille de Jean de Lasteyrie, *dit* du Saillant, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de la chambre, et de Marie de Probet d'Ardaine, sa première femme. N'ayant eu qu'un fils mort sans enfants, Jacques de Vassal fit son testament, le 6 janvier 1620, au profit de Jean de Vassal, son neveu;

2°. Louis de Vassal, qui fut prêtre;

3°. Bertrand, qui a continué la descendance;

4°. Jean III, de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE MAZIÈRES, rapportée plus loin;

5°. Emmanuel de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE BARGADE, mentionnée en son rang;

6°. Catherine de Vassal, } religieuses maltaises à Saint-Dolus;
7°. Marguerite de Vassal, }

8°. Madelaine de Vassal, morte sans alliance;

9°. Autre Catherine de Vassal, femme de noble Charles *de Lentilhac*, seigneur de Goudou;

10°. Isabeau de Vassal, mariée à noble Pierre *de Courson*, seigneur de la Souque;

11°. Jeanne de Vassal, qui épousa, en 1587, noble Gabriel *de Saint-Exupéry*, seigneur du Fraisse, de l'Arche et de la Montpellerie, dont elle était veuve en 1612, et fils de Martin de Saint-Exupéry, écuyer, seigneur des mêmes lieux, et d'Antoinette Bertin de la Reymondie.

XIII. Bertrand DE VASSAL DE LA TOURETTE, écuyer, seigneur de Montviel, de Dondas, etc., légataire de son père, le 12 mars 1573, reçut, le 29 décembre 1582, une donation de 1333 écus un tiers, que lui fit Jean de Vassal de la Tourette, prévôt de la cathédrale de Sarlat, lequel avait fondé de sa procuration Jacques de Vassal, capitaine de Sarlat, son autre neveu. Bertrand de Vassal fit son testament le 18 août 1615. Il avait épousé 1°, à Casseneuil, le 19 mai 1577, Marguerite DELZONS, dame de Montviel; 2°, le 29 décembre 1582, Françoise DE LA BARRIÈRE, demoiselle de la Barrière, juridiction de la Gruère, en Agénais, et dame de Dondas, laquelle resta veuve avant le 5 octobre 1617, et testa le 23 mars 1640. Bertrand de Vassal eut pour enfants;

DELZONS : d'argent, à l'ormeau terrassé de sinople, au pied duquel passe un lanier d'or.

DE LA BARRIÈRE : de gueules, à 3 chevrons d'or, semés de mouchetures d'hermine de sable.

Du premier lit :

1°. Armand de Vassal, qui fit une donnation à Jean, son frère, du deuxième lit, et mourut à 70 ans. On ignore s'il avait été marié;

Du second lit :

2°. Jean III, qui a continué la descendance ;

3°. François de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE BARRAUT, *seconde branche* DE MONTVIEL, rapportée ci après ;

4°. Guyon de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* DE DONDAS et DE FONLANON, rapportée plus loin ;

5°. Catherine de Vassal, femme de noble Gui *de Sorbier,* seigneur de Teyrac et de Fontenilles ;

6°. Jeanne de Vassal, mariée, le 24 août 1617, avec Jean de *Courson,* écuyer, seigneur de Cailhaval ;

7°. Claire de Vassal, épouse de noble Jean *de Bechon,* seigneur de Caussade.

XIV. Jean DE VASSAL DE LA TOURETTE, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Montviel et de Dondas, héritier de son père, le 18 août 1615, reçut, le 21 septembre suivant, une lettre, par laquelle le maréchal de Roquelaure l'engageait à le venir joindre pour aller audevant du roi. Ce maréchal lui écrivit encore, le 23 octobre, pour l'autoriser à recruter des soldats dans le Périgord. Le 30 du même mois, il reçut de Bordeaux une commission pour lever une compagnie de 100 hommes de pied, et pour le commander dans le régiment du baron de Montferrand. Dans le courant de la même année, le roi Louis XIII lui ecrivit trois lettres, pour lui donner ordre de se jeter dans le mas d'Azil, et de défendre cette place contre les rebelles. Il leva une autre compagnie d'infanterie, le 14 mars 1615, et reçut, le 25 juillet 1621, un brevet de S. M. pour lever une compagnie de 50 hommes d'armes, et la mettre en garnison à Caumont. Ce fut sans doute dans ce temps qu'il reçut du seigneur de Caumont, qui l'appelle *son cousin,* quatre lettres touchant un meurtre qui avait été commis à Gavaudun. Le 29 août 1625, le duc d'Épernon donna ordre (daté de Cadillac) de pourvoir à l'entretien et à la dépense de la compagnie de 100 hommes du capitaine Montviel, et, le 30 novembre, il donna ordre au même Jean de Vassal d'aller avec sa compagnie et celle du capitaine Vidaud, occuper le lieu de Caussade, pour réprimer les courses des rebelles de Montauban. Jean de Vassal fut nommé, le 11 août 1627, pour

commander dans la ville d'Aiguillon, et il a la qualité de gouverneur de cette place dans plusieurs lettres du duc d'Épernon, par l'une desquelles, datée d'Agen, le 6 juillet 1628, celui-ci lui ordonna de faire raser et détruire les maisons et bois du sieur Viaud, qui l'avait quitté, pour aller se jeter dans Montauban, parmi les rebelles. Le 18 avril 1630, Rénée de Lorraine, duchesse d'Ornano, comtesse de Sainte-Fleur, conféra au sieur de Montviel le gouvernement du duché et de la ville d'Aiguillon, en considération des services qu'il avait rendus à feu son père, le duc de Mayenne, et à son frère, duc d'Aiguillon. Jean de Vassal reçut du duc d'Épernon, en 1638, une lettre approuvant la nomination de Jean-Louis de Vassal, son fils, au grade d'enseigne du régiment, et ordonnant son installation. Il mourut avant le 13 mars 1646. Il avait épousé, par contrat passé à Bordeaux, le 11 août 1607, Françoise DE CAMAIN, fille de Thibaut de Camain, seigneur de Carnet, conseiller au parlement de Bordeaux, et d'Éléonore de Montaigne. Sa dot fut de 10,000 livres. Jean de Vassal avait donné quittance, le 20 juillet 1631, à Jean-Pierre de Camain, écuyer, major du régiment de Champagne, son beau-frère. Sa veuve transigea à Bordeaux, le 13 septembre 1651, avec messire Bernard de Lavie, conseiller-d'état et premier président au parlement de Bordeaux, époux d'Antoinette de Camain, sa sœur, et fit son testament à Aiguillon le 21 février 1653. Ses enfants furent :

DE CAMAIN : de gueules, au pal d'argent, accosté de 2 lions affrontés du même ; au chef cousu d'azur, chargé d'une croix du Saint Esprit d'argent, accostée de 2 étoiles du même.

1°. Thibaut de Vassal, mort avant 1651 ;

2°. Jean-Louis, qui a continué la descendance ;

3°. Jean-Jacques de Vassal de la Tourette, nommé, le 16 mai 1638, capitaine d'une compagnie de 100 hommes de pied, dans le régiment de 20 compagnies de baron de Langle ; puis capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment de Boisse le 25 avril 1645 ; enfin, le 10 février 1649, capitaine d'une compagnie de nouvelle levée au régiment de Candale. Il fut tué au siége de Béfort, en Alsace, en 1654, suivant le procès-verbal de la vente de ses effets, portés au quartier du roi, au camp devant Béfort, le 1er février, et vendus par le major du régiment ;

4°. François de Vassal, écuyer, seigneur de Saint-Michel. Il eut le commandement d'une compagnie d'infanterie au régiment de Guienne ; et, partant pour l'armée de Catalogne, il fit son testament à la Gruère, en Condomois, et mourut après avoir fait plusieurs campagnes avec le même régiment ;

5°. Charles-François de Vassal, écuyer, seigneur de Villars-Montviel, qui fut nommé sergent-major du régiment de Guienne le 14 mars 1654;

6°. Jean-Pierre de Vassal, écuyer, tué à la Bastide, devant Bordeaux, étant volontaire au régiment de Guienne, infanterie;

7°. Éléonore de Vassal, mariée, en 1630, avec Charles *de Malvin*, baron de Montazet;

8°. Antoinette de Vassal, mariée, en 1645, avec Guillaume *Barré*, avocat à Marcillac, en Rouergue;

9°. Marie de Vassal, femme de noble Charles *de Dourdaygne*, seigneur de Casideroque.

XV. Jean-Louis de Vassal-la-Tourette, écuyer, seigneur-châtelain de Montviel, capitaine au régiment de Guienne et gouverneur d'Aiguillon, est qualifié premier capitaine, et commandant ce régiment, dans une lettre que le duc d'Épernon lui écrivit de Bordeaux, le 3 mai 1648. Le même duc lui écrivit encore, le 17 janvier 1649, à l'occasion de 4 compagnies de son régiment, auxquelles il donnait ordre de se rendre à Puymirol et à Montflanquin. Henri de Lorraine, comte de Harcourt, général des armées du roi en Guienne, donna, au quartier de Gondrin, le 26 mars 1652, des lettres de sauve-garde pour la maison de la Barrière, en Condomois, appartenant au sieur de Montviel. Le 4 novembre de la même année, il fut déclaré exempt du logement des gens de guerre, par rapport à ses services et à ses blessures, énoncés dans le procès-verbal. On voit par cinq lettres des années 1652 et 1653, des seigneurs de Tracy, de Canillac et de Marin, lieutenants-généraux des armées du roi, que Jean-Louis de Vassal avait rendu des services importants dans son gouvernement d'Aiguillon. Sa garnison se composait de 2 capitaines, 3 lieutenants, 6 sergents et 200 soldats, suivant une ordonnance du duc de Candale du 4 février 1653. Il était sur le point de partir avec le régiment de Guienne, pour aller en Bourgogne sous les ordres du roi, suivant une lettre du même duc, du 25 avril de la même année : mais il ne partit point pour cette destination; car, le 11 mai suivant, il ratifia à Agen une transaction que sa mère, Françoise de Camain, et Bernard de Lavie avaient passée à Bordeaux, le 13 septembre 1651; et, les 20 et 22 octobre et 6 décembre de la même année, le duc de Candale et M. de Marin donnèrent des ordres pour qu'il fût payé de ses appointements de gouverneur d'Aiguillon, ainsi que de la solde de sa

garnison. Il transigea, le 11 juin 1655, avec Guillaume Barre; le 12 juin 1659, avec Charles de Malvin de Montazet, et, le 5 avril 1660, avec Charles-François de Vassal de Villars. Il fournit un dénombrement et une reconnaissance au roi, le 8 mars 1662, fut maintenu, en 1666, par M. Pellot, intendant en Guienne, et ne vivait plus le 4 décembre 1676, date d'un hommage rendu au roi par sa veuve, pour la terre et châtellenie de Montviel. Il avait épousé, par contrat passé au château de Saint-Quentin, en Agénais, le 19 novembre 1658, Jeanne DE ROUFFIGNAC DU VERDIER, fille de Jacques de Rouffignac du Verdier, écuyer, seigneur du Frenoy, et d'Anne le Bigot. En faveur de ce mariage, Alain de Bosredon, écuyer, seigneur de la Garenie, fondé de procuration de Jean-François le Bigot, chevalier, seigneur de Saint-Quentin, baron de Semur, comte de Plassac, gouverneur d'Auxonne et de Castillonès, capitaine des gardes du duc d'Épernon, lui constitua 10,000 livres le lendemain des noces. De ce mariage sont provenus :

DE ROUFFIGNAC : d'or, au lion de gueules.

1°. Jacques de Vassal, marquis de Montviel, lieutenant-général des armées du roi, et gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne. Il naquit en 1659, et fut fait lieutenant au régiment du Roi, le 9 avril 1680. Il fit ses premières armes en 1683, au siége de Charleroy, à la prise de Dixmude et au bombardement de Charleroy; servit au siége de Luxembourg en 1684, et fut nommé capitaine au même régiment, le 29 septembre de cette année. Il servit en cette qualité aux siéges et à la prise de Philisbourg, de Manheim et de Franckental, en 1688, à la bataille de Fleurus en 1690, à la prise de Mons en 1691, à celle des ville et château de Namur, au combat de Steinkerque et au bombardement de Charleroy en 1692; au siége de Huy, à la bataille de Nerwinde et au siége de Charleroy en 1693; à la marche de Vignamont, au port d'Espierre, en 1694; enfin au bombardement de Bruxelles, en 1695. Promu, en 1696, au commandement d'un bataillon du régiment du Roi, le marquis de Montviel reçut en même-temps un brevet pour remplir les fonctions de maréchal-général des logis de l'armée d'Italie, le 17 avril. Il servit au siége de Valence, qui fut levé lors de la déclaration de neutralité de l'Italie. Il remplit les mêmes fonctions à l'armée de la Lys, sous le maréchal de Catinat, par ordre du 7 mai 1697, et se trouva au siége et à la prise d'Ath. Le marquis de Montviel fut nommé gentilhomme de la manche du duc de Bourgogne (depuis Dauphin), le 5 juin 1698. Il suivit le duc d'Anjou, lorsque, sous le nom de Philippe V, il monta sur le trône d'Espagne, et il obtint, le 23 décembre 1700, la permission de rester auprès de ce monarque, qui le nomma brigadier de ses armées, et l'un de ses aides-de-camp, les 4 mars

et 3 juillet 1702. Il accompagna Philippe V en Italie, combattit à Luzzara, et revint en France à la fin de la campagne. Le roi le créa brigadier de cavalerie et d'infanterie, le 23 décembre de cette année. Il combattit à Eckeren en 1703, et fut créé chevalier de Saint-Louis à la suite de cette action. Il remplit les fonctions de maréchal-général des logis de l'armée de Flandre depuis 1704 jusqu'en 1712. Il combattit à Ramillies en 1706, à Oudenarde en 1708, et à Malplaquet en 1709. Le 1er octobre de cette dernière année, il obtint un régiment d'infanterie de son nom (Montviel). Il contribua à la prise d'Arleux, en 1711, se trouva au combat de Denain, et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain, en 1712. Il servit encore en qualité de maréchal-général des logis de l'armée du Rhin, à la prise de Landau et de Fribourg, en 1713, et remplit les mêmes fonctions à la paix de l'empire. Son régiment ayant été réformé, il fut mis colonel à la suite du régiment de Champagne, le 6 février 1714; puis du régiment de Boufflers (depuis Talaru), le 25 mai 1715. Il obtint une inspection générale d'infanterie, le 25 mai 1716; fut créé maréchal-de-camp, le 8 mars 1718, et lieutenant-général des armées, le 20 février 1734. Le marquis de Montviel se démit de l'inspection générale de l'infanterie, le 1er octobre 1737, et mourut à Paris, le 19 septembre 1744, âgé de 85 ans. (*Chronologie, Hist. milit.*, par Pinard, t. V, p. 117). Il n'avait pas été marié;

2°. Charles-François de Vassal de la Tourette, seigneur de Fontenay, né le 14 novembre 1661, tué au siége de Barcelonne;

3°. Gabriel de Vassal de la Tourette, seigneur de Sardiny, lieutenant-colonel du régiment de la Vieille-Marine, mort des blessures qu'il reçut au siége de Barcelonne, où il eut une jambe emportée par un boulet de canon en descendant la tranchée, le 4 septembre 1714. C'était un officier d'un mérite très-distingué;

4°. Jean-Baptiste, chevalier, puis comte de Montviel, maréchal-de-camp, né en 1673. Il fut successivement enseigne en 1686, lieutenant le 4 mars 1688, et capitaine au mois de mars 1690, dans le régiment de la Vieille-Marine. Il commanda sa compagnie cette dernière année à l'armée d'Allemagne; à la conquête de Nice, de Ville-Franche, de Montalban, de Veillane, de Carmagnoles et de Montmélian en 1691, et à la bataille de Marseille en 1693. Il devint major de son régiment en 1694. Il fit en cette qualité les campagnes de l'armée d'Italie jusqu'à la paix, signée après le siége de Valence en 1696. Il passa ensuite à l'armée de Catalogne, et se fit notamment remarquer au siége de Barcelonne, où il fut employé comme chef de brigade. Il se trouva aux combats de Carpi et de Chiari en 1701, à la bataille de Luzzara, ainsi qu'à la prise de cette place et de celle de Borgo-Forte en 1702, et fut nommé aide-major-général de l'infanterie de l'armée d'Italie, par ordre du 1er octobre de cette année. Il se trouva en cette qualité à la prise de Nago, d'Arco, d'Asti et de Villeneuve d'Asti; aux combats de Vittoria et de San-Benedetto en 1703; aux siéges de Vérue,

de Verceil, d'Yvrée, de Chivas, et à la bataille de Cassano en 1704 et 1705; à celle de Calcinato et au siége et à la bataille de Turin en 1706. Le 5 septembre de cette année, il fut nommé colonel du régiment de Dauphiné, qu'il commanda à la bataille d'Almanza et au siége de Lérida en 1707, à l'armée de Piémont en 1708, à celle de Flandre en 1710, à l'attaque d'Arleux en 1711, et aux siéges de Douay, du Quesnoy et de Bouchain en 1712. Le roi le créa inspecteur-général de l'infanterie le 30 mai 1716, et brigadier le 1er février 1719. La même année, le comte de Montviel fut employé aux siéges de Saint-Sébastien, de Fontarabie et d'Urgel. Promu au grade de maréchal-de-camp le 20 février 1730, il se démit du régiment de Dauphiné, et mourut à Caussade le 20 août 1735, à 62 ans. (*Ibid.*, t. VII, p. 105). Il n'eut pas de postérité;

5°. Jean-Charles de Vassal-Montviel, chevalier, baron de Marsac. Il fut successivement sous-lieutenant au régiment du Roi en 1691, lieutenant au mois de janvier 1692, capitaine le 18 août 1693, capitaine de grenadiers le 11 août 1708, commandant le 4e bataillon le 15 décembre 1716, breveté colonel le 16 décembre 1719, major du même régiment le 2 janvier 1720 et brigadier d'infanterie le 3 avril 1721. Il fit ses premières armes à Philisbourg en 1688, fit les campagnes de 1689, 1692, 1693, 1694, 1695, 1696 et 1697, 1701, 1702, 1703, 1704, 1705, 1706, 1708, 1709, 1710, 1711, 1712 et 1713, sur le Rhin, la Moselle et en Flandre, et se trouva à 13 siéges et à 12 combats et batailles. Il quitta le service en 1729, et mourut en 1750. (*Ibid.*, t. VIII, p. 312);

6°. Antoinette de Vassal, demoiselle de Montviel, morte sans alliance;

7°. Marie-Thérèse de Vassal, héritière de sa branche, femme de noble Joseph d'*Abzac*;

8°. Catherine de Vassal de la Tourette, } mortes sans alliance.
9°. Marie-Anne de Vassal de la Tourette, }

SEIGNEURS DE BARRAUT;

Branche actuelle de Montviel.

XIV. François DE VASSAL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Barraut, second fils de Bertrand de Vassal, seigneur de Montviel, et de Françoise de la Barrière, sa seconde femme, fut nommé, le 16 mai 1628, capitaine de 100 hommes d'infanterie au régiment de Foucault. Il obtint, sur la production de ses titres de noblesse, une ordonnance de MM. de Verthamon et de Gourgues, le 10 mai 1638, puis une sentence de l'élection de Sarlat, rendue d'après le jugement de ces commissaires, le 18 juillet 1644, et testa, le 16 novembre 1648, en faveur des enfants nés du mariage qu'il avait

D'AUGEARD : d'azur, à 3 jars d'argent.

contracté, en 1619, avec Marie D'AUGEARD, fille de noble Daniel d'Augeard, et de Françoise de Groisson. Ces enfants furent :

1°. Jean III, dont l'article viendra :
2°. Arnaud, chevalier de Vassal, appelé au ban et arrière-ban de 1674, mort sans postérité ;
3°. Gaston de Vassal, seigneur de la Mothe, qui fit partie de la même convocation en 1674 ;
4°. François de Vassal, seigneur de la Séguinie, qui servait sous le nom de Vassal-Barraut, suivant des lettres d'appel du lieutenant-général de Bergerac de 1691 à 1706 ;
5°. Jacques de Vassal, seigneur de la Mothe, qui fut maintenu avec ses frères en 1666. Il servit à divers arrière-bans, suivant des certificats du maréchal d'Albret, du 2 juillet 1674, du comte de la Serre, lieutenant-général, du 16 juillet de la même année, et du marquis de Montferrand. Il fit son testament le 24 décembre 1717, au profit de Jacques de Vassal, son neveu, seigneur de la Tourette, et mourut sans enfants des deux mariages qu'il avait contractés, 1° avec Jeanne *de Fuelle*; 2° avec Susanne *la Besse*, qui avait testé en sa faveur le 15 février 1712 ;
6°. Jean-Jacques de Vassal, enseigne, puis capitaine au régiment de Bigorre en 1712 et 1723 ;
7°. Françoise I de Vassal,
8°. Catherine de Vassal,
9°. Marie de Vassal,
} mortes sans alliances;
10°. Françoise II de Vassal, mariée, par contrat du 8 septembre 1659, avec Jean *de Laurière*, III° du nom, écuyer, seigneur de Fontenilles, de Ferrand, etc. Elle fit son testament le 24 avril 1688;
11°. Isabeau de Vassal, mariée à N..... *du Mas de Canaveilles*. Il firent un testament mutuel le 8 juillet 1693;
12° Jeanne de Vassal, femme de Pierre *de Cézac*, écuyer, sieur de Ceriel, dont elle était veuve sans enfants, lorsqu'elle testa, le 3 octobre 1717, au profit de François et Jacques de Vassal, ses neveux.

XV. Jean DE VASSAL-MONTVIEL, seigneur de Barraut, fut nommé capitaine au régiment de Conty, le 20 avril 1654, et maintenu avec ses frères, Arnaud, François et Jacques, le 3 décembre 1666. Il avait épousé, par contrat du 11 septembre de la même année, Jeanne DE VILLARS, fille de Pierre de Villars, seigneur de la Salle, gentilhomme du prince de Conty, et de Marie de Tartas, qui lui constituèrent en dot 18,000 livres, outre le sixième pendant trois ans du traitement que leur accordaient les princes de Conty et de Condé.

DE VILLARS : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'argent.

Jean de Vassal, fit, le 5 juillet 1708, son testament, qui fut ouvert le 27 du même mois. Ses enfants furent :

1°. François II, qui suit ;

2°. Jacques de Vassal de la Tourette, qui fut d'abord volontaire au régiment de Champagne, puis, en 1702, lieutenant au régiment de Carlux. Il épousa Jeanne *de Baboulène*, laquelle était veuve de Jacques de Vassal, lorsqu'elle fit son testament le 30 mai 1739, et fit des legs à ses enfants nommés dans l'ordre qui suit :

A. François de Vassal, qui servit quelque temps dans le régiment de Normandie, et mourut célibataire en 1778 ;

B. Autre François de Vassal, lieutenant au même régiment, mort jeune ;

C. Catherine de Vassal, demoiselle de la Tourette, héritière de ses frères, morte sans alliance ;

3°. Pierre de Vassal de la Mothe, qui servit au ban et arrière-ban en 1694. Il épousa Jeanne *de Luzac*, avec laquelle il fit un testament mutuel le 11 juillet 1730. Ils avaient alors deux fils et trois filles ;

A. Jean de Vassal, seigneur de la Mothe, qui fut cadet au régiment de Normandie, quitta le service en 1736, et mourut en 1786, après avoir disposé de ses biens en faveur de Jacques de Vassal-Montviel, son petit neveu ;

B. François, *aliàs* Jean-François de Vassal, successivement enseigne au régiment de Bigorre le 28 juillet 1740, lieutenant le 13 octobre 1742, et capitaine le 13 avril 1748. Il eut le commandement d'une compagnie le 8 avril 1753, et mourut peu de temps avant le 4 mars 1757 ;

C. Marguerite de Vassal, morte sans alliance ;

D. Anne de Vassal, femme de N..... *de Baboulène* ;

E. Catherine de Vassal, morte sans alliance à Castillonnés, en 1787 ;

4°. François de Vassal, rappelé comme mort au service dans le testament de son père, de l'an 1708 ;

5°. Thérèse de Vassal, morte jeune.

XVI. François DE VASSAL, IIe du nom, écuyer, seigneur de Barraut-Montviel, fut nommé, le 21 mai 1702, capitaine dans le régiment de Carlux, infanterie. Depuis il fut major-général des gardes-côtes, et jurat-gentilhomme de Bordeaux en 1715. Il avait épousé, à Bordeaux, par contrat du 1er mars 1711, Marie LA FARGUE, fille de noble Jean la Fargue, co-seigneur de la Roque, et de Jeanne Go-

LA FARGUE : parti, au 1 d'argent, à 3 flammes de gueules ; au chef cousu d'or, chargé d'un lion issant de gueules ; au 2 d'azur, à la bande d'or, accostée de 2 cors de chasse d'argent, liés et virolés de sable.

din. Ils eurent pour fils unique, suivant un acte du 29 décembre 1730, Jean-Baptiste-François de Vassal, qui suit.

DIGEON : de gueules, à la bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même, surmontant un corbeau d'argent, et en pointe de deux flanchis du dernier émail.

XVII. Jean-Baptiste-François DE VASSAL-MONTVIEL, Ier du nom, écuyer, seigneur de Barraut, etc., né à Cadillac, le 21 juillet 1712, fut nommé lieutenant au régiment de Poitou, infanterie, le 1er décembre 1733, puis capitaine au régiment de Bigorre. Il s'allia, par contrat du 29 juin 1734, à Madelaine-Victoire DIGEON, fille de Pierre Digeon, chevalier, seigneur baron de Montelon, et de Madelaine du Rège. De ce mariage est issu Jacques, qui suit.

DE RAOUL : d'or, au lion de sable, lampassé et armé de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'argent.

XVIII. Jacques DE VASSAL-MONTVIEL, chevalier, seigneur de Barraut, de la Mothe, etc., vicomte du Boulonnais, né à Cadillac, le 6 décembre 1738, fut reçu garde-du-corps, le 2 juin 1756, et passa dans les chevau-légers de la garde du roi en 1777. Il hérita des rameaux de la Tourette de Barraut, et de la Mothe, et acquit du comte de Preissac la vicomté de Boulonnais, dans le duché d'Albret, le 1er mai 1783. Il fut fait chevalier de Saint-Louis, et mourut en émigration. Il avait épousé, à Rions, en Bordelais, le 16 octobre 1768, Marie-Gratienne DE RAOUL, fille de Charles de Raoul de Beaumarais, et de Dorothée de la Borde, et nièce d'Anne-Thécle-Françoise de Raoul, grande prieure de l'ordre de Malte, à l'hôpital de Saint-Marc, à Martel. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-François II, qui suit;
2°. Michel de Vassal, né à Rions, le 26 octobre 1771, clerc tonsuré à Sarlat le 10 septembre 1786. Il s'est marié près de Bordeaux;
3°. Jean-Baptiste-François de Vassal, né à Rions, le 26 avril 1777, reçu de minorité chevalier de l'ordre de Malte le 24 février 1778. Ses preuves ont été faites et admises en 1783. Il s'est marié;
4°. Jeanne-Marie-Thérèse de Vassal, née à la Roque, près Rions, le 14 février 1774. Elle a été élevée à Saint-Cyr;
5°. Marie de Vassal, née le 26 janvier 1775, reçue à Saint-Cyr en 1784;
6°. Catherine de Vassal, née à Razac, en Périgord, le 9 juin 1785.
7°. Joséphine de Vassal.

XIX. Jean-Baptiste-François DE VASSAL, marquis de Montviel, née à Rions, le 20 juillet 1770, fut élevé à l'École-militaire, d'où il sortit pour entrer lieutenant au régiment de Limosin, infanterie, commandé par le marquis de Virieu. Il a émigré en 1791, et s'est

marié, en 1812, avec Delphine DE FUMEL-MONTAGU. Le marquis de Montviel a été nommé député par le collége électoral du département de Lot-et-Garonne, en 1815.

DE FUMEL : d'or, à 3 fumées d'azur, mouvantes du bas de l'écu.

SEIGNEURS DE DONDAS ET DE FONLANON.

XIV. Guyon DE VASSAL DE LA TOURETTE, écuyer, seigneur de Dondas, troisième fils de Bertrand de Vassal, seigneur de Montviel, et de Françoise de la Barrière, sa seconde femme, fut légataire, en 1640, des biens que sa mère avait à Dondas. Il avait épousé, le 10 mars 1625, Françoise DE ROSSIGNOL, dame de Fonlanon, paroisse de Saint-Georges, près Tournon, en Agenais, fille de noble Hélie de Rossignol, seigneur de Fonlanon et de Panat, et noble Catherine de la Borie. Guyon de Vassal recueillit la succession de son beau-père, suivant un inventaire du 7 septembre 1644, et noble Guyon de Saunhac-Belcastel, seigneur de la Croze, lui fit cession de ses droits résultants d'un arrêt rendu entre le même Hélie de Rossignol et Antoine Manhac, par acte du 5 novembre 1645. Il laissa :

DE ROSSIGNOL : d'azur, à 3 épées d'argent en pal, les pointes en bas.

1°. Jean III, dont l'article viendra ;
2°. Pierre de Vassal, auteur de la branche des *seigneurs* D'ARGENTON, rapportée ci-après ;
3°. Autre Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Saint-Georges, vivant le 22 décembre 1691, qui laissa de N.... *de Bousquet*, son épouse, outre deux fils et deux filles, morts célibataires, et deux autres fils tués dans une même bataille, en Italie :
   A. N.... de Vassal de Bousquet, marié à Issigeac, en Périgord, et décédé sans postérité ;
   B. N.... de Vassal de Lille, héritier de son frère. N'ayant point eu d'enfants lui-même, il institua son héritière N.... *de Bertrand de Crozefons*, son épouse, laquelle se remaria à N.... de Laurière, près Casseneuil, en Agénais ;
4°. Bertrand de Vassal-Fonlanon, capitaine au régiment de Richelieu, mort sans postérité, à Sedan, en 1690 ;
5°. Bertrand de Vassal de la Tourette, qui vivait en 1691, et fut père de :
   A. François de Vassal, écuyer, sieur de Monrecour, qui assista, en 1685, au mariage de Pierre de Vassal, seigneur d'Argenton, son oncle, et épousa N.... *de Boissonnade*, de la ville d'Agen, père de :
      a. N.... de Vassal de Barran, qui se retira du service avec le gra-

de de capitaine au régiment de Barrois, et se maria à Villeneuve d'Agen, avec la veuve de N.... Limosin, qui avait déjà un fils, M. de Limosin-Saint-Michel, officier d'artillerie, mort maréchal-de-camp en 1786. Ils n'eurent pas d'enfants, et M. de Vassal mourut chevalier de Saint-Louis en 1734;

b. N.... de Vassal de la Grange, capitaine de grenadiers au régiment de Louvigny, et chevalier de Saint-Louis, mort sans postérité;

c. N.... de Vassal de Verdun, surnommé *le Manchot*, parce qu'il perdit un bras au siége de Philisbourg, étant capitaine au régiment de Conty. Il fut ensuite lieutenant de roi de la place de Marsal, fut créé chevalier de Saint-Louis, et reçut du roi Stanislas, duc de Lorraine et de Bar, une pension de 3000 livres. Il ne laissa pas de postérité;

d. N.... de Vassal de Verdun, capitaine au régiment de Louvigny, puis dans le bataillon de milice de Villeneuve d'Agen, chevalier de Saint-Louis, mort sans enfants;

e. François de Vassal de Monrecour, capitaine au régiment de Dauphiné, et chevalier de Saint-Louis, qui se maria, à Montflanquin, avec N.... *de Pefore*, dont il eut un fils :

N.... de Vassal, qui fut capitaine au régiment de Conty, où il servait avec trois de ses oncles. Il fut aussi chevalier de Saint-Louis. Sa fille unique fut mariée à N.... *de Passelaigue;*

f. Joseph de Vassal de la Tourette, capitaine au régiment de Conty, et chevalier de Saint-Louis, mort à Montflanquin en 1735, sans postérité;

g. N.... de Vassal de Taradel, capitaine au régiment de Conty, chevalier de Saint-Louis, puis commandant du bataillon de milice de Villeneuve d'Agen. Il a laissé une fille, mariée à N.... *de Bideran-Saint-Sernin*, à Castillonnés, et morte en 1814;

h. N.... de Vassal, épouse de N.... *le Roy*, sieur de Bonsol, à Montflanquin;

B. Joseph de Vassal-la-Tourette, vivant en 1691;

6°. Françoise de Vassal, femme de Guillaume *Baudet*, avocat;

7°. Jeanne de Vassal, mariée, le 28 février 1658, avec Jean *Tareau*, sieur de Rabalhon.

XV. Jean DE VASSAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Dondas et de Fonlanon, transigea, le 29 novembre 1659, avec sa mère alors remariée à noble Pierre de Fajols, seigneur de Cézerac; et, par cette transaction, il devint possesseur de la terre de Fonlanon. Il

N....

transigea de nouveau avec ses frères, en 1676, et laissa de sa femme, dont le nom est inconnu :

1°. Jean de Vassal, écuyer, seigneur de Dondas, qui, le 13 décembre 1690, donna une procuration à Pierre de Vassal, seigneur d'Argenton, pour aller à Sedan retirer les effets de feu Bertrand de Vassal, capitaine au régiment de Richelieu. Jean de Vassal servit quelque temps, et mourut sans postérité, n'ayant eu qu'une seule fille de N.... *de Fumel-Montagu*, sa seconde femme, laquelle fut mariée, et mourut avant son père. Le nom de sa première femme n'est pas connu ;

2°. Jean-Baptiste de Vassal-Montviel, capitaine au régiment de Dauphiné. Il se maria à Stenay sur Meuse, et eut pour fils :

Jean-Baptiste de Vassal de Montviel, né à Villeneuve d'Agen, le 6 décembre 1720 ; lieutenant, le 1er avril 1731, et capitaine, le 1er août 1743, au régiment de Dauphiné, incorporé dans Médoc en 1749 ; capitaine de grenadiers en 1759, et chevalier de Saint-Louis en 1748. Il fut blessé à l'une des attaques du fort Saint-Philippe en 1759, fut nommé successivement lieutenant-colonel du régiment de Médoc, le 14 septembre 1764, brigadier d'infanterie, le 1er mars 1780, et maréchal-de-camp le 1er janvier 1784. Il résidait à Paris, en 1787, et avait une fille qui fut élevée à Saint-Cyr, puis mariée à un baron suisse. Il a émigré en 1791 ;

3°. François de Vassal, seigneur de Belonde, capitaine d'infanterie, marié à Sceaux, en Périgord, et père de trois filles ;

A. N.... de Vassal, mariée avec N.... *de Larmandie*, de Bergerac ;
B. N.... de Vassal, femme de N.... *de Savignac*, à Montflanquin ;
C. N.... de Vassal, épouse de N.... *de Marmoutin*, de Tournon ;

4°. Henri de Vassal de Saint-Georges, } morts au service, sans avoir été
5°. Jean de Vassal de Bourlens, } mariés ;

RAMEAU DE RICHEMOND, *en Canada.*

6°. François de Vassal, écuyer, seigneur de Fonlanon, qui fut capitaine au régiment de Noailles, cavalerie, et mourut en 1758. Il épousa Rose *de Raimond de Folmont*, dame de la Mothe, près Libos, en Agénais, laquelle n'avait que 11 ans. Ils eurent 18 enfants, et ceux qui vécurent sont :

A. Jean de Vassal, seigneur de Dondas, de la Mothe et de Fonlanon, marié avec N..... *de Cursol*, de Bordeaux, dont il n'eut pas d'enfants ;
B. N..... de Vassal, *dit* Prieur, qui périt avec le grade de lieutenant, dans les guerres d'Italie ;
C. François de Vassal, sous-lieutenant au régiment de....., tué dans les mêmes guerres ;

D. François-Germain-Bonaventure de Vassal, capitaine au régiment de Béarn, infanterie, en garnison en Canada, où il était passé en 1757. Il fut créé chevalier de Saint-Louis, et mourut le 15 mai 1760, des suites des blessures qu'il avait reçues au siége de Québec le 28 avril 1759. Il avait épousé, en 1758, à Boucherville, diocèse de Québec, en Canada, Charlotte *de Boucher de la Périère*, fille de messire François-Clément Boucher, sieur de la Périère, capitaine au régiment de la Marine, et de Charlotte de Pecaudi de Contrecœur. Il eut un fils;

François de Vassal, né à Boucherville en Canada, le 4 novembre 1759. Il entra au service en 1775, en qualité d'enseigne, devint lieutenant, puis officier réformé des troupes d'Angleterre en Canada. En 1782, il passa en France pour recueillir les droits légitimes de son père, sur les biens de Rose de Raimond de Folmont. Depuis, il rentra au service comme capitaine, et au bout de 8 ans, il fut de nouveau réformé. Enfin, en 1807, il a été nommé lieutenant-colonel et adjudant-général des milices de la province du Bas-Canada. Il vivait encore à la fin de novembre 1823. Il est père de deux filles, dont l'aînée est mariée, et la cadette décédée;

E. Joseph de Vassal, seigneur de Fonlanon, qui demeurait, en 1787, à Ladignac, en Agenais, ayant deux fils et deux filles;

a. Jean de Vassal, domicilié à Penne, en Agénais, et marié;
b. Pierre de Vassal, marié;
c. Rose de Vassal;
d. Catherine de Vassal;

F. Marie de Vassal, demoiselle de Dondas, morte sans alliance en 1787;
G. Jeanne de Vassal, morte aussi sans alliance pendant la révolution.

SEIGNEURS D'ARGENTON.

XV. Pierre DE VASSAL, écuyer, seigneur d'Argenton, paroisse de Ladignac, en Agenais, second fils de Guyon de Vassal, seigneur de Dondas, et de Françoise de Rossignol, épousa 1°, assisté de sa mère et de Jean et Bertrand de Vassal, ses frères, le 15 février 1672, Marguerite D'ANGIROS, fille de noble Charles d'Angiros, de Castelgaillard, seigneur de Caudecoste et de noble Blaise de Roche de Pontous; 2°, le 8 août 1685, dame Françoise DATCHÉ, veuve de noble Antoine de Goudal, sieur de Saint-Caprasy. Il mourut le 14 décembre 1691, et sa veuve fit ouvrir son testament le 22 du même mois. Il avait eu :

D'ANGIROS :

DATCHÉ :

Du premier lit :

1°. Joseph-Charles, dont l'article suit;

Du second lit :

2°. Jean de Vassal;
3°. Françoise de Vassal;
4°. Marie-Anne de Vassal;
5°. Isabeau de Vassal.

XVI. Joseph-Charles DE VASSAL, écuyer, seigneur de la Tourette, partant pour le service du roi, donna, le 14 avril 1691, procuration à Jean de Vassal de Saint-Georges, son oncle, pour régir son bien. Il s'allia, par contrat du 7 mars 1700, où il fut assisté de nobles François de Vassal, sieur de Belonde, et Henri de Vassal, ses cousins-germains, avec Anne DE PALLOQUE, fille de noble Jean de Palloque, seigneur de la Salvetat, et d'Élisabeth de Reilhac. Elle fit, le 8 avril 1741, son testament, dans lequel elle déclare avoir eu de son mariage :

DE PALLOQUE : d'azur, au paon d'or, soutenu d'une cloche d'argent.

1°. Armand ou Herman, qui suit;
2°. Bertrand de Vassal, écuyer, sieur de la Tourette, qui fut lieutenant au bataillon de la milice de Villeneuve d'Agen, suivant un ordre du 24 avril 1737. Il épousa 1°, en 1738, Marie *Charbel,* dont il n'eut pas d'enfants; 2°, par contrat du 23 septembre 1753, Marie *Philibert,* de Villeneuve d'Agen, dont sont provenus:
A. Jean de Vassal, qui, assisté de ses père et mère, épousa, le 3 décembre 1784, Marthe *de Constanson.* Ils vivaient sans enfants en 1790;
B. N.... de Vassal, morte religieuse à l'Annonciade de Villeneuve d'Agen;
C. N.... de Vassal, mademoiselle de Montviel, morte religieuse aux dominicaines des Junies;
D. Marie de Vassal, qui vivait, non mariée, en 1790;
3°. Françoise de Vassal, morte sans alliance;
4°. Clémence de Vassal, qui mourut, avant 1787, veuve de N.... *de Saint-Martin,* dont elle avait eu trois enfants.

XVII. Armand DE VASSAL, écuyer, seigneur d'Argenton, était, le 5 octobre 1733, curateur de Marthe d'Angiros. Il fit une acquisition, le 27 mars 1745, et reçut une quittance de droits légitimaires de Bertrand de Vassal, son frère, le 5 octobre 1762. Il avait épousé, le 10 octobre 1750, Jeanne DE SAUNHAC DU FOSSAT, de laquelle sont issus :

DE SAUNHAC : coupé, au 1 d'or, au lion de gueules; au 2 de gueules, au lion contourné d'or.

1°. Jean de Vassal, non marié en 1813;

2°. Joseph de Vassal, prêtre, curé de Saint-Aignan, diocèse d'Agen, vivant en 1820;

3°. N.... de Vassal, morte en 1819, veuve de N.... *Aldebert;*

4°. N.... de Vassal, femme de N.... *Daffaure,* de la Bastide de Vers, en Quercy.

SEIGNEURS DE MAZIÈRES.

XIII. Jean DE VASSAL DE LA TOURETTE, III° du nom, écuyer, seigneur de Pechjaloux, quatrième fils d'Antoine de Vassal, seigneur de la Tourette, chevalier de l'ordre du Roi, et de Jeanne de Pellagrue, fut d'abord tonsuré, et grand archidiacre de Sarlat. Il quitta son état pour le service du roi, en 1586, et suivit ensuite le parti de la ligue. Son père lui avait constitué un legs le 12 mars 1573. Le 21 juillet 1586, il fit don à Jeanne de Vassal de la Tourette, sa sœur, de tous les droits et arrérages qui lui étaient dus à raison de son archidiaconé de Sarlat et de ses autres bénéfices. Emmanuel de Savoie, marquis de Villars, lieutenant-général pour le roi en Guienne, lui donna une commission, le 17 mars 1590, pour lever un régiment de 400 hommes d'infanterie, *pour s'opposer aux mauvais et pernicieux desseins des ennemis de la religion catholique.* Le 30 septembre de la même année, le duc de Mayenne lui donna ordre de lever un autre régiment de 600 hommes d'infanterie, et lui assigna 1500 écus sur les tailles du Quercy, en qualité de mestre-de-camp. Jean de Vassal se soumit, lors de la pacification générale; et, le 21 mars 1595, Henri IV lui écrivit pour l'inviter à accompagner, dans le meilleur équipage qu'il pourrait, le sieur de Bourdeille, sénéchal, pour suivre S. M. dans son voyage à Lyon. Il avait épousé, le 25 octobre 1589, Susanne DU CLUZEL DE LA FREYNE, dont il eut Jean IV, qui suit.

DU CLUZEL : d'or, au pin de sinople; au cerf de gueules, brochant sur le fût de l'arbre.

XIX. Jean DE VASSAL DE LA TOURETTE, IV° du nom, écuyer, seigneur de Mazières et de Pechjaloux, hérita de Jean, son grand oncle; et Jacques de Vassal, son oncle, lui laissa le château de la Tourette, par son testament du 6 janvier 1620. Ce dernier lui avait déjà donné procuration, le 20 août 1618, pour vendre ou arrenter le fief de la Johannie, et traiter de la seigneurie de Curemonte, à la réquisition de Jean du Saillant, chevalier, gentilhomme ordi-

naire de la chambre du roi. Le 28 février 1643, il transigea, conjointement avec Aldonce DE BELCASTEL (qu'il avait épousée le 6 septembre 1613), avec Pons de Salignac de Fénélon, vicomte de Saint-Julien, au sujet d'un moulin bannal que ces deux seigneurs avaient sur la Dordogne. Il paraît par cet acte que Jean de Vassal avait alors dix enfants, dont l'aîné était déjà en âge de servir le roi, et les autres faisaient leurs études pour entrer dans l'état ecclésiastique. Il épousa en secondes noces, le 17 août 1645, Claire DE MACHAT, *dite* DE LA MECHAUSSÉE, et vivait encore en 1666, âgé de 75 ans. Il eut, entr'autres enfants, de sa première femme :

DE BELCASTEL : écartelé, aux 1 et 4 d'azur, à la tour donjonnée de 3 pièces d'argent, ajourée et maçonnée de sable, qui est *de Belcastel*; aux 2 et 3 de gueules, à 3 lances rangées d'or, qui est *de Montvaillant*.

DE MACHAT : écartelé, aux 1 et 4 d'or, à la main de gueules, qui est *de Machat*; aux 2 et 3 de gueules, à la bande d'or, qui est *de Noailles*; sur le tout d'azur, à 3 tours d'argent, maçonnées de sable, qui est *de Pompadour*.

1°. Marc Ier, qui suit;

2°. Pierre de Vassal, seigneur de Pechfermier, né en 1628, marié 1°, par contrat du 16 juillet 1661, avec Marque *de Portalis*, veuve de N.... de la Ramière, seigneur de la Treyne, de laquelle il eut plusieurs enfants, tous décédés avant lui; 2°, par contrat du 11 février 1684, Isabeau *de la Cheze de Saint-Jozie*, dont il eut une fille nommée :

Marie-Jeanne de Vassal, mariée, le 1er juillet 1750, avec Jacques-Louis *de Tournier*, sieur de la Chambaudie, habitant de Turenne.

XV. Marc DE VASSAL, DE LA TOURETTE, Ier du nom, écuyer, seigneur de Mazières, et du château de la Tourette, etc., né en 1621, fit, le 3 décembre 1666, la production de ses titres de noblesse, devant M. de la Brousse, subdélégué de M. Pellot, intendant de Guienne, et fut maintenu. Il fit cette production, tant pour lui que pour son père et Pierre de Vassal, seigneur de Pechfermier, son frère. Il avait épousé, par contrat du 17 août 1645, Victoire DU BOIS, de laquelle il eut, entr'autres enfants, Jacques, qui suit.

DU BOIS : d'argent, à l'aigle au vol abaissé de sable, membrée de gueules.

XVI. Jacques DE VASSAL DE LA TOURETTE, écuyer, seigneur de Mazières, de la Tourette et du Bois, était marié, en 1684, avec Catherine DE FONTANGES, fille de Gabriel-Aldonce de Fontanges, écuyer, seigneur de Masclas, de Blanchefort, de la Borie, etc., et d'Anne de Mirandol de Péruzel. Ils eurent, entr'autres enfants :

DE FONTANGES : de gueules, au chef d'or, chargé de 3 fleurs de lys d'azur.

1°. Marc II, qui suit;

2°. N.... de Vassal, lieutenant-colonel du régiment de Bigorre.

XVII. Marc DE VASSAL DE LA TOURETTE, IIe du nom, écuyer, sei-

DE FUNBULLIÉ :

gneur de Mazières, de la Tourette, du Bois, etc., épousa, en 1711, Marie-Anne DE FUNBULLIÉ, et en eut Jean V, qui suit.

DU BEZ : d'argent, à la croix d'azur, cantonnée aux 1 et 4 d'un annelet de gueules, et aux 2 et 3 d'une étoile du même.

XVIII. Jean DE VASSAL DE LA TOURETTE, V^e du nom, écuyer, seigneur de la Tourette, fut marié, en 1762, avec Marie DU BEZ DES CANES, de laquelle sont issus :

1°. Arnaud de Vassal;
2°. Jean de Vassal, marié à Saint-Julien de Lampron, avec N....;
3°. Bernard de Vassal;
4°. Marguerite de Vassal;
5°. Catherine de Vassal;
6°. Claude de Vassal.

A cette branche appartient encore Élisabeth-Henriette de Vassal de la Tourette, religieuse, née à Villeneuve d'Agen le 6 mars 1759.

SEIGNEURS DE BARGADE, *éteints.*

D'ABZAC : comme à la page 58.

XIII. Emmanuel DE VASSAL, écuyer, seigneur de Bargade (1) et de Veyrines, cinquième fils d'Antoine de Vassal, seigneur de la Tourette, et de Jeanne de Pellagrue, épousa, vers l'an 1590, Marguerite D'ABZAC, dame de BARGADE, fille de noble Antoine d'Abzac, seigneur de Bargade (2), et de Jacquette de Corn. Elle était veuve de noble Antoine de Velhac, écuyer, seigneur de Veyrines, paroisse de Besse. Cette dame, autorisée de son premier mari, consentit, le 2 février 1598, une obligation de 333 écus un tiers, en faveur de noble Antoine de Velhac, seigneur de Veyrines, son fils du premier lit. Emmanuel était veuf, lors d'une transaction qu'il passa

(1) Bargade était un fief avec un château, situé dans la paroisse de Fraissinet-le-Golat, en Quercy, juridiction de la Bastide, et relevant à foi et hommage du seigneur de Sermet.

(2) Noble Antoine d'Abzac, seigneur de Bargade, fit son testament le 9 avril 1586. Il élut sa sépulture dans l'église de Fraissinet, au tombeau de ses prédécesseurs, légua à Jacquette de Corn, sa femme, la moitié de ses biens et meubles, fit mention de Pons d'Abzac, son frère, institua héritière Marguerite d'Abzac, sa fille, alors femme de noble Antoine de Velhac, légua 500 livres à Marie, son autre fille, et 20 écus à chacune de ses deux sœurs batardes, nommées Anne et Raimonde.

avec Pierre Roux, comme héritier de feu noble Antoine de Velhac, seigneur de Veyrines. Il fit un accord, le 25 août 1610, avec Jean-Marc de Gaulejac, seigneur de Puycalvel et de Besse, et vivait encore le 2 janvier 1626. Il avait eu de son mariage :

1°. Jacques de Vassal qui suit ;
2°. Pierre de Vassal, sieur de la Chapelle, né le 10 septembre 1595, vivant en 1626 ;
3°. Mathurin de Vassal, né le 2 janvier 1597, mort sans alliance avant 1623.

XIV. Jacques DE VASSAL, écuyer, seigneur de Las-Fargues, de Bargade, etc., né le 15 mai 1594, émancipé avec Pierre, son frère, le 31 janvier 1623, passa, ainsi que ce dernier, le 2 mars de la même année, une transaction avec Jean-Marc de Gaulejac, chevalier, vicomte de Puycalvel, auquel les deux frères cédèrent ce qu'ils possédaient à Veyrines et à la Claironne, etc., moyennant 3600 livres, en présence de François de Maleville, seigneur et baron de Cugnac, Merlanes, etc., d'Antoine de Roquemaurel, seigneur d'Albiac, de Pierre de Gironde, etc.. Le 2 janvier 1626, les mêmes frères firent une nouvelle vente au seigneur de Gaulejac. Jacques de Vassal fut maintenu dans sa noblesse, en 1667, et mourut à Bargade, le 20 décembre 1675. On ignore le nom de sa femme et de ses enfants, mais on sait qu'il fut l'aïeul de :

N....

1°. Marc, dont l'article suit ;
2°. François de Vassal de Bargade, né en 1676, et décédé le 4 août 1746, laissant de Françoise *de la Borie de Bosredon*, son épouse :
   A. Jean de Vassal, né le 14 juin 1711. On le croit mort sans postérité ;
   B. Françoise de Vassal, née le 25 juillet 1715 ;
3°. Galiote de Vassal, née en 1644, morte le 16 juin 1692.

XVI. Marc DE VASSAL, écuyer, seigneur de Bargade, épousa, avant l'année 1700, Françoise DE LA BORIE DE BOSREDON, fille de N.... de la Borie de Bosredon, de Puylaroque, en Quercy, et de Claire d'Escayrac-Lauture, et probablement sœur d'autre Françoise, épouse de François de Vassal, son frère. De ce mariage sont provenus :

DE LA BORIE : d'argent, à l'étoile de gueules, accompagnée de 3 molettes d'éperon d'azur.

1°. François de Vassal de Bargade, né le 16 novembre 1702. Il fut aide-de-

camp du prince de Conty, avec brevet de colonel, et fut tué au passage des Alpes, sous les yeux de ce prince;

2°. Autre François de Vassal, né le 18 août 1707, prieur de Sérignac, en Quercy, où il est mort vers 1787;

3°. Étienne de Vassal, né le 5 octobre 1709, prieur de Nozières, mort en 1785 ou 1786;

4°. Jean-Louis de Vassal, né le 11 novembre 1719, mort au service sans alliance;

5°. Catherine de Vassal, baptisée le 31 mai 1700, religieuse à la Daurade, à Cahors. Elle vivait encore en 1784;

6°. Françoise de Vassal, dame de Bargade, mariée, vers 1750, avec Jean VII de Vassal de la Coste, seigneur de Sineuil, et morte vers 1780;

7°. Autre Françoise de Vassal, née le 5 mai 1718, religieuse bénédictine à la Daurade, à Cahors, puis nommée prieure de Notre-Dame de Pomarède, en Quercy, dont elle prit possession le 11 novembre 1750.

Il a existé une maison DE VASSALLI, en Savoie, qui portait pour armoiries *de gueules, à la bande d'or* (1), et une maison DE VASSALI, en Sicile (2). Il existait encore en Angleterre, une maison de Vassal, dont était la mère de l'amiral lord vicomte Barrington. Une famille DE VASSAL, sieurs de la Naudinière, en Saintonge, paroisse de Saint-Sorlin, fit preuve de 5 degrés de noblesse, en 1666, devant M. d'Aguesseau, intendant en l'élection de Saintes, et fut maintenue. Cette famille était ancienne, comme on peut le voir en la notice *de Mathas*, p. 12, insérée dans ce volume. Elle portait pour armoiries : *d'argent, à l'épervier d'azur, chaperonné et longé de gueules.*

---

(1) *Voyez* sur cette maison le *Fiori di Blasoneria de Vercel et in Canavese.*

(2) Voyez *Hist. Panormitana.*



VIESSE DE MARMONT,

SEIGNEURS DE LATRECEY, DE SAVOISY, D'AVIREY, DE SAINTE-COLOMBE, DE RIEL-DESSUS, etc., DUC DE RAGUSE, PAIR DE FRANCE, *à Paris.*



ARMES : *Ecartelé, aux 1 et 4 fascés d'argent et de gueules; au 2 d'or, à l'étendard de gueules en bande, fûté de sable et chargé d'une croix d'argent; au 3 parti d'azur, à la croix de Lorraine d'or, et de gueules, au dextrochère de carnation, tenant une épée flamboyante d'argent, et mouvant d'une nuée du même, ce parti ayant un chef cousu de sinople, chargé d'un lion d'argent.* L'écu posé sur deux bâtons de maréchal de France, passés en sautoir, et entouré du manteau de pair, sommé de la couronne de duc. Supports : deux léopards lionnés. Devise : PATRIÆ TOTUS ET UBIQUE (1).

La famille VIESSE DE MARMONT, établie en Bourgogne depuis plus de trois siècles, s'est constamment vouée au service militaire,

(1) Cette devise est une concession faite par S. M. Louis XVIII à M. le maréchal duc de Raguse, en considération de ses services.

et s'est alliée aux maisons les plus recommandables de sa province. L'auteur du nobiliaire universel de France (*Paris*, *in*-8°, 1816, *t. IX*, *p.* 433), donne des détails étendus sur son origine, son ancienneté et les rameaux qu'elle a formés dans diverses provinces. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage, nous bornant à reproduire ici les seuls faits qui établissent littéralement la filiation de la branche établie en Bourgogne, laquelle a pour premier auteur connu, Alexis, qui suit.

N.... I. Alexis Viesse, né en 1504, fut lieutenant au régiment de la Vieille Marine. Il fit une fondation dans l'église de Latrecy, comme on le voit par les registres de la fabrique de cette paroisse, et mourut en 1590, laissant, entr'autres enfants, Hélion, qui suit.

de Latrecy : II. Hélion Viesse, seigneur de Latrecy, s'allia avec Claude-Madelaine de Latrecy. De ce mariage sont issus :

1°. Nicolas, dont l'article suivra ;

2°. Edme Viesse, écuyer, qui fut père de :

A. Edme Viesse, écuyer, seigneur de Savoisy et de Beauregard, trésorier-général de France ;

B. Claude Viesse, qui épousa N.... *Vaillant de Savoisy*, et fut mère de Mme de Sainte-Colombe et de M. de Savoisy, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France. D'elle descendent MM. de Fresne ;

3°. François Viesse, capitaine au régiment de Tavannes ;

4°. Autre François de Viesse, capitaine au régiment de Coislin, cavalerie, mort célibataire ;

5°. N.... Viesse, } religieuses en la communauté des Ursulines d'Arc-en-Barrois ;
6°. N.... Viesse, }

7°. Marguerite Viesse, mariée 1° avec Jean *de Morillon*, (1) écuyer, capitaine des chasses du roi en la forêt de la Grome ; 2°, le 14 juillet 1662,

---

(1) *De Morillon :* D'or, à la fasce de gueules, chargée de deux filets ondés d'argent, et accompagnée de trois trèfles de sable.

avec Georges *Martin de Choisey*, (1) chevalier, seigneur de Barjon, d'Avot, de Pothenay, etc., fils de Georges Martin de Choisey, chevalier, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de Vauthereau. Elle eut de ce second mariage :

A. Claude Martin de Choisey, chevalier, seigneur de Pothenay et d'Avot, capitaine de cavalerie, époux de Charlotte *de Charlois*, et père, entr'autres enfants de :

Françoise Martin de Choisey, mariée, le 29 avril 1716, avec Nicolas *de Nogent*, (2) chevalier, seigneur de Veuxaulles, d'Eclances et de la Motte, qu'elle rendit père de :

a. Georges, comte de Nogent, seigneur d'Eclances, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé le 22 mars 1774;

b. Jean-Antoine de Nogent, chanoine et vicaire-général de Langres;

c. Edme-Paul-Nicolas, baron de Nogent, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié, le 11 novembre 1768, avec Angélique *de Pons de Bourneuf*, dont il a eu :

Françoise-Pauline-Sophie de Nogent;

d. Charlotte de Nogent;

e. Marguerite-Alexandrine de Nogent;

B. Marc-Antoine Martin de Choisey;

C. Jeanne Martin de Choisey.

III. Nicolas Viesse, écuyer, prévôt des maréchaux de France au bailliage de la Montagne et du comté de Bar-sur-Seine, fut connu sous le nom de Grand-Colas. Il acquit ce surnom, en 1677, pour avoir délivré son pays d'une horde de brigands, dont il était infesté. Ce service important lui mérita les suffrages du grand Condé, gouverneur de la province, sous les ordres duquel Nicolas

---

(1) *Martin de Choisey*, originaire de Bourgogne, où cette famille est connue depuis l'an 1365. Elle porte : D'argent, à trois martinets de sable; au chef du même, chargé de trois coquilles d'argent.

(2) *De Nogent*, maison d'ancienne chevalerie, et des plus illustres de la Champagne : De gueules, au chevron d'argent.

LE SAGE : d'azur, à la fasce d'or, chargée d'une étoile de gueules, et accompagnée en chef de 2 roses d'or, et en pointe d'un croissant du même.

DE TREMISSOT : d'or, au trèfle de sinople.

Viesse avait long-temps servi. Ce dernier fit registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Champagne*, (t. I, fol. 301), déposé à la Bibliothèque du Roi, et mourut en 1704. Il avait épousé 1° N.... LE SAGE, dont il n'eut point d'enfants; 2° N.... DE TRÉMISSOT, qui le rendit père de :

1°. Simon, dont l'article suit;

2°. Claude Viesse, écuyer, gendarme de la garde du roi, mort célibataire;

3°. Nicolas Viesse, écuyer, seigneur d'Avirey et de Sainte-Colombe, ainsi qualifié dans un acte de constitution de rente du 17 juillet 1672. Il fut depuis conseiller du roi et contrôleur ordinaire de S. M. Il mourut le 9 août 1719, sans laisser d'enfants de Claude-Ursule *Baillot*, (1) son épouse, laquelle, de concert avec les héritiers de son mari, fit faire l'inventaire de ses biens le 1er août 1720;

4°. Marie-Anne Viesse, religieuse professe aux Ursulines de Châtillon, où elle est décédée en 1712.

LE FEBVRE : d'or, au chef de gueules; à la bande componée d'argent et de sable, brochante sur le tout.

IV. Simon VIESSE, écuyer, seigneur de Riel-Dessus, conseiller secrétaire du roi, prévôt des maréchaux de France au bailliage de la Montagne et du comté de Bar-sur-Seine, fit, en 1698, registrer ses armoiries à l'*Armorial général de Champagne* (Ibid, fol. 303.) Il donna, avec les qualifications précitées, une quittance le 20 août 1703, et mourut en 1717. Il avait épousé Françoise LE FEBVRE, des seigneurs de Gurgy et de Mauvilly, en Bourgogne, de laquelle il eut dix-huit enfants, entr'autres :

1°. Abraham-Charles Viesse de Pringé, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, contrôleur ordinaire de la maison du roi, et lieutenant de la louveterie dans les élections de Tonnerre, de Bar-sur-Seine et de Bar-sur-Aube. Il a ces qualités dans divers actes des 30 septembre 1719, 1er avril et 6 et 15 mai 1720, et était attaché à la louveterie du roi en 1722. Il mourut en 1761. Il s'était allié 1° avec Marie-Simonne *de Mailly;* (2) 2° avec Marie-Josèphe

---

(1) *Baillot :* D'azur, à trois grappes de raisin d'or, et une croisette d'argent en cœur.

(2) *De Mailly :* De gueules, au chevron d'argent, chargé d'un chevron ondé d'azur, et accompagné de trois lys au naturel.

Vaillant, (1) dont il n'eut pas d'enfants. Du premier mariage était sortie :

Charlotte Viesse de Sainte-Colombe, qui mourut en bas-âge;

2°. Nicolas Viesse, prêtre, docteur en théologie, prieur-commendataire de Saint-Valentin de Griselles et de Saint-Nizier d'Autun, mort en 1740;

3°. Edme, qui a continué la descendance;

4°. Jean-Baptiste Viesse, religieux bernardin, prieur de Boulancourt et des Echarlis, mort à Clairvaux en 1760;

5°. Alexis Viesse, écuyer, lieutenant au régiment de Hainault, infanterie, mort en 1733;

6°. Richard Viesse de Marmont, écuyer, enseigne au régiment de Poitou. Des mémoires de famille portent qu'au siége de Fribourg, en 1713, ayant eu le bras droit emporté par un boulet, ce brave officier ressaisit à l'instant son drapeau de la main gauche;

7°. Marguerite Viesse, religieuse carmélite, prieure de la maison de Châtillon, morte en 1768, au couvent des carmélites de Troyes;

8°. Ursule Viesse, religieuse professe aux Ursulines de Châtillon, morte en 1745;

9°. Charlotte Viesse, mariée, en 1719, avec Charles-Bernard *Millet de Montarby*, (2) écuyer, seigneur de Montarby et de Giey, ancien capitaine d'infanterie, et prévôt des maréchaux de France à Châtillon;

10°. Marie-Madeleine Viesse, alliée, en 1725, avec Marc-Sébastien *Plivart*, lieutenant-particulier aux bailliage et siége présidial de Langres;

11°. Thérèse Viesse, morte sans avoir été mariée.

V. Edme Viesse de Chavoigniey, écuyer, seigneur du Breuil, puis de Riel-Dessus, est nommé dans un acte de succession passé devant Richard, notaire à Paris, le 6 mai 1720, et désigné comme héritier en partie des biens de Nicolas Viesse, seigneur de Sainte-Colombe, son oncle, dans une déclaration faite, le 28 mai 1722, devant Jacques Lequien, notaire et tabellion du roi héréditaire à Châtillon-sur-Seine. Il laissa d'Anne Morel, son épouse :

Morel : d'argent, au chevron d'azur, accompagné de 3 têtes de more de sable, allumées, bandées et perlées d'argent.

---

(1) *Vaillant :* D'azur, au chevron d'or, accompagné de trois passereaux du même. (*Armorial général de Bourgogne à la Bibliothèque du Roi.*) Cette famille écartèle aujourd'hui de diverses alliances.

(2) *Millet :* De gueules, à cinq losanges d'or en croix.



1°. Nicolas-Edme, dont l'article suit;

2°. Daniel Viesse, licencié en théologie, prieur-commendataire de Notre-Dame de Clairlieu, chanoine honoraire de Langres, mort au mois de septembre 1785;

3°. Joseph-Nicolas Viesse de Prungé, mort en 1753, à l'âge de 21 ans, sans avoir été marié;

4°. Thérèse Viesse, mariée, en 1764, avec messire Alexandre *Jouard*, (1) écuyer, seigneur de Gissey.

VI. Nicolas-Edme VIESSE DE MARMONT, écuyer, seigneur de Sainte-Colombe, capitaine au régiment de Hainault, infanterie, servit sous les ordres du maréchal de Richelieu, et fut chargé pendant 20 jours du mineur au siége de Mahon. Le courage et le sang-froid qu'il déploya dans cette mission périlleuse lui méritèrent la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Du mariage qu'il avait contracté, en 1769, avec Clotilde-Hélène-Victoire CHAPPRON, sont issus :

CHAPPRON :

1°. Auguste-Frédéric-Louis, qui suit;

2°. Alexandrine Viesse de Marmont, morte en 1779, à l'âge de 8 ans.

VII. Auguste-Frédéric-Louis VIESSE DE MARMONT, duc de Raguse, pair et maréchal de France, est né à Châtillon-sur-Seine le 20 juillet 1774. Destiné à l'état militaire, il entra au service, en 1789, comme sous-lieutenant d'infanterie, passa avec le même grade dans le corps de l'artillerie au mois de janvier 1792, et fit ses premières campagnes aux armées des Alpes et d'Italie. Il commandait une compagnie au blocus de Mayence en 1795. Lors de la surprise du camp français devant cette place, par Clairfayt, le 29 octobre, le jeune Marmont déploya un sang-froid et une intrépidité dignes d'éloges. Au milieu du désordre et de la confusion qu'une terreur panique avait semés dans les rangs français, on le vit, à la tête de ses braves canonniers, opposer une résistance vigoureuse aux escadrons ennemis, et n'abandonner le terrain que lorsqu'il fut sans

(1) *Jouard :* D'or, au chef de gueules; à la bande componée d'argent et de sable, brochante sur le tout.

espoir de secours et sur le point d'être enveloppé. Il passa, en 1796, à l'armée d'Italie, en qualité de premier aide-de-camp du général en chef Buonaparte, et avec le grade de chef de bataillon. Le 10 mai, sa conduite distinguée à la bataille de Lodi, où il eut un cheval tué sous lui, en enlevant une pièce de canon à l'ennemi, lui mérita un sabre d'honneur. A Castiglione, le 5 août, il commanda l'artillerie à cheval, qui influa si puissamment sur le succès de cette bataille. A celle de Saint-Georges, le 14 septembre, à la tête de deux bataillons, dont un de grenadiers, il enleva de vive force la tête de pont qui défendait le village, et fit mettre bas les armes à 400 cuirassiers autrichiens. Buonaparte le chargea de présenter au directoire les drapeaux qui avaient été pris à l'ennemi. Il rejoignit l'armée avec le grade de colonel chef de brigade, et fit en cette qualité la campagne de 1797, dans les États Romains. En 1798, il fit partie de l'expédition d'Égypte; se distingua à la prise de Malte, le 10 juin, et s'empara du drapeau du régiment de Malte, qu'il poursuivit jusque dans les fortifications de la Floriane, où il le contraignit, ainsi qu'un bataillon des vaisseaux, de se rendre prisonnier de guerre. Cette action lui valut le grade de général de brigade. Le 2 juillet, il se signala à la prise d'assaut de la ville d'Alexandrie, et pénétra, à la tête de la 4e demi-brigade légère, par la porte de Rosette, qu'il avait fait enfoncer à coups de hache. Cette brigade, qui faisait partie de la division du général Bon, se surpassa à la bataille des Pyramides, et Marmont fut cité comme un des généraux qui avaient le plus contribué au succès de cette journée. Chargé, avec le général Menou, d'une reconnaissance particulière dans le Delta, ces deux chefs s'emparèrent, le 15 septembre, du village de Cafr'Schabbas-Ammer, dont ils détruisirent les fortifications, et firent exécuter les mesures prises pour la défense de la côte d'Égypte, depuis Marabou jusqu'à Rosette. Au retour de cette expédition, le général Marmont fut nommé par Buonaparte au commandement de la ville d'Alexandrie. L'activité qu'il mit à fortifier cette place, où il eut bientôt à soutenir un bombardement de la part des forces maritimes anglaises, ottomanes et russes combinées; la constance avec laquelle il supporta à la fois la famine et la peste, deux ennemis encore plus redoutables, justifièrent pleinement la confiance qu'on avait placée dans le

général Marmont. Revenu en France avec Buonaparte, au mois d'octobre 1799, il concourut à la révolution du 18 brumaire (9 novembre 1799), et fut nommé membre du conseil-d'état, section de la guerre. Le 24 décembre, il reçut le commandement de l'artillerie de l'armée de réserve, à laquelle, par des moyens extraordinaires et inusités jusqu'alors, il fit franchir le Mont-Saint-Bernard, les 17 et 18 mai 1800, et le défilé plus périlleux encore du fort de Bard, dans la montagne d'Albarédo, qui défend la vallée d'Aoste. A Marengo, le 14 juin, le général Marmont commanda en chef l'artillerie, qui eut tant de part au succès de cette sanglante et mémorable journée. Il reçut le grade de général de division, le 9 septembre; concourut aux avantages obtenus sur le Mincio et l'Adige, les 25 et 26 décembre de la même année et 1er janvier 1801; fut chargé, le 16 du même mois de janvier, par le général Brune, de négocier l'armistice de Castel-Franco, et rentra en France après la paix de Lunéville. Appelé au commandement en chef de l'artillerie française, comme premier inspecteur-général, il établit pour cette arme un nouveau système qui est encore suivi aujourd'hui. Il fut créé successivement grand-officier et grand-cordon de la Légion-d'Honneur, les 14 juin 1804 et 2 février 1805. Il avait été nommé la veille de ce dernier jour colonel-général des chasseurs à cheval. Lors de la rupture du traité d'Amiens par l'Angleterre, le général Marmont fut investi du commandement des troupes françaises stationnées en Hollande, qu'il dirigea sur le Rhin, et ensuite sur Wurtzbourg, où ces troupes firent partie de l'aîle gauche de la grande armée, dont elles devinrent le 6e corps. Il contribua au blocus et à la reddition d'Ulm, au mois d'octobre 1805; attaqua à Weyer, le 8 novembre, le régiment autrichien de Giulay, auquel il fit 400 prisonniers; et, le 12, fit éprouver un nouvel échec à la cavalerie ennemie, qu'il harcela depuis Léoben jusqu'au-delà de Judenbourg, s'assurant ainsi la conquête de la Styrie. Après la paix de Presbourg, le général Marmont entra en Italie avec son corps d'armée, et marcha ensuite en Dalmatie, pour garantir la république de Raguse de l'invasion dont elle était menacée par les Russes et les Monténégrins. Abandonné dans ce pays sauvage, avec moins de 6000 hommes exténués par la misère et les maladies, il gagna, le 31 octobre 1807, la bataille de Castel-Nuovo, contre

16,000 coalisés, contraignit les Russes à se rembarquer précipitamment, fit respecter le nom français par les peuples qui leur avaient livré les bouches du Cattaro, et repoussa toutes les entreprises qui furent faites dans l'étendue de son gouvernement jusqu'à la paix de Tilsitt. Sa gestion militaire a laissé d'honorables souvenirs dans la Dalmatie. Ce pays, dont le sol et la civilisation rappelaient les premiers siècles de la barbarie, dut aux soins de ce général une existence nouvelle, par la construction de 70 lieues de chaussées qu'il fit faire dans les montagnes et les marais. A la reprise des hostilités contre l'Autriche, le général Marmont rassembla son corps d'armée, qui, après avoir complété les garnisons de la Dalmatie, de Raguse et de Cattaro, montait à 9500 fantassins, 180 chevaux et 12 pièces de canon. Il s'avança à la tête de ce faible corps vers la Croatie, poussant devant lui une division autrichienne forte de 16000 hommes, et commandée par le géneral Stoïsservick. Vainqueur au mont Kitta devant Grastchatz, où il fut blessé, à Gospitsch et à Ottolschats, dans le cours du mois de mai, il fit prisonnier le général ennemi, occupa successivement Segua et Fiume, et opèra sa jonction avec l'armée d'Italie, dont ses troupes étaient destinées à former l'extrême droite. Il manœuvra contre le comte de Giulay, qui commandait une armée de 20,000 hommes, et le rejeta dans la Haute-Hongrie, après qu'il eut été défait aux combats de Callsdorf et de Gratz, par le général Broussier. Il combattit à Wagram, le 6 juillet 1809. Chargé le lendemain du commandement d'une des avant-gardes de la grande armée, il harcela et battit, le 9, le prince de Rosenberg, et s'empara, le 10, des hauteurs de Znaïm, d'où il fondit sur l'armée du comte de Bellegarde, qu'il força dans ses positions, et à laquelle il enleva deux drapeaux et prit 1200 hommes. Il fut fait maréchal de France, le 12, sur le champ de bataille de Znaïm, et créé duc de Raguse. Envoyé, comme gouverneur-général des provinces Illyriennes, avec des pouvoirs illimités, il termina en cinq jours une guerre de frontières qui avait fait perdre à la Croatie un quart de son territoire et une place forte, et qui désolait depuis six mois ses habitants. Après avoir gouverné ces provinces pendant 18 mois, il fut appelé au commandement de l'armée de Portugal, qu'il rejoignit, le 7 mai 1811, à l'époque où cette faible armée venait d'évacuer ce

royaume et de rentrer sur le territoire espagnol. En peu de jours, le duc de Raguse la réorganisa, et la mit en état de continuer la campagne. Par une marche rapide, il lui fit passer le Tage, et, avant que l'ennemi eût pu s'y opposer, fit sa jonction avec l'armée du Midi de l'Espagne, commandée par le duc de Dalmatie. Il contribua au déblocus de Badajoz; et, quoiqu'avec des forces bien inférieures à celles de l'ennemi, il couvrit pendant 15 mois la frontière occidentale de l'Espagne, entre le Duero et la Guadiana. Le 22 juillet 1812, le duc de Raguse livra à lord Wellington la trop mémorable bataille de Salamanque ou des Arapiles. Les Français n'offraient qu'une masse de 40,000 hommes; celle des Anglo-Portugais était presque double. L'action, engagée par une canonade foudroyante, préparait le succès aux Français, quand le maréchal Marmont, frappé par un boulet creux, qui lui fracassa le bras droit, fut contraint de quitter le champ de bataille. L'absence du général en chef, et une manœuvre imprudente, faite par le général Thomières, décidèrent du sort de cette journée. Les Français vendirent chèrement la victoire : elle coûta aux alliés plus de 5000 hommes tués ou blessés; mais la perte fut égale du côté des Français. Néanmoins, l'armée de Portugal opéra sa retraite en bon ordre, et repoussa toutes les attaques faites pour l'entamer. Le duc de Raguse, réduit, par ses blessures, à l'impuissance de continuer les opérations, fut transporté en France. Quoiqu'il fût loin d'être rétabli, il prit, au mois d'avril 1813, le commandement du 6ᵉ corps de la grande-armée en Allemagne, lequel s'élevait à 12,000 hommes. Il contribua au succès des batailles de Lutzen, de Bautzen et de Wurschen, les 2, 20 et 21 mai, et de celles de Dresde, les 26 et 27 août; battit les différents corps ennemis à Dippoldis-Walda, à Falkenheim et à Zinwal; fut blessé au combat de Mockern, le 16 octobre, puis, le 18, à la bataille de Leipsick, où il soutint, avec son faible corps, tous les efforts de l'armée de Silésie. Il bombarda Hanau, le 31 du même mois, força le pont de Lamboi, attaqua l'aile droite des alliés, l'enfonça et la poursuivit jusqu'à Manheim. Après avoir assuré, par ce mouvement, le passage de l'arrière-garde française, il se replia sur la Kintzig, et marcha dans la direction de Francfort et jusqu'à Mayence, où, à la tête du 6ᵉ corps d'infanterie de 10,000 hommes et du 1ᵉʳ corps de cavalerie de

1200 chevaux, il fut chargé de couvrir le Rhin jusqu'à Strasbourg. Lorsque les alliés eurent passé le Rhin, le 1er janvier 1814, le duc de Raguse dut suivre le mouvement rétrograde de l'armée. Il combattit à Brienne, le 29 du même mois. A la bataille de la Rothière, le 1er février, le corps du duc de Raguse formait l'aile gauche des Français, commandés par Buonaparte, et se composait de 4600 hommes d'infanterie et de 1800 chevaux. Après la perte de cette bataille, il marcha sur Troyes, repoussant avec succès toutes les attaques dirigées contre lui par le comte de Wrède. A Champ-Aubert, le 10, le duc de Raguse défit le corps russe d'Alsusiew, lui tua 1200 hommes, et lui fit 1800 prisonniers, au nombre desquels se trouvaient le général en chef, 2 autres généraux sous ses ordres et 47 officiers. Ce maréchal contribua beaucoup aux succès non moins glorieux obtenus à Vauchamps et à Étoges, le 12; à la seconde affaire de Montmirail, le 17; à Meaux, le 27, et au Gué-à-Trême, le 28, actions dans lesquels l'ennemi perdit 7500 hommes tués ou blessés, 3400 prisonniers, 10 drapeaux et 15 pièces de canon. Depuis, le duc de Raguse prit part à toutes les affaires qui précédèrent le siége de Paris. Avec 7000 hommes, il arrêta pendant plus de 10 heures l'effort de l'ennemi sous les murs de cette ville, et ne capitula, le 30 mars, qu'après avoir fait perdre aux alliés plus de monde qu'il n'en avait sous ses ordres, et lors qu'enveloppé de tous côtés et sans espoir de secours, il n'avait retrouvé sa communication qu'en se frayant un chemin à la baïonnette, action dans laquelle il eut un cheval tué sous lui. Il conclut à Essonne, le 4 avril, avec le prince de Schwartzenberg, une convention militaire, en vertu de laquelle son corps d'armée se retira par Versailles à Mantes, sur la lisière de la Normandie. S. M. Louis XVIII le nomma pair de France, le 4 juin, et capitaine d'une des compagnies des gardes-du-corps. Au 20 mars 1815, le duc de Raguse eut le commandement de la maison militaire du roi, et la conduisit, sous les ordres des princes, jusqu'en Belgique, d'où il ne revint qu'avec le roi. Au retour de Sa Majesté, la compagnie des gardes-du-corps du duc de Raguse ayant été supprimée par suite de la réforme opérée dans la maison du roi, il fut nommé, le 6 septembre, l'un des 4 majors-généraux de la garde royale; commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 mai

1816; grand'croix du même ordre, le 24 août 1820, et chevalier commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, le 30 septembre suivant. En 1817, il a été envoyé, en qualité de lieutenant du roi et de commissaire extraordinaire de S. M., dans les 7ᵉ et 9ᵉ divisions militaires, à Dijon et à Lyon, et a été nommé ministre-d'état, le 30 novembre de la même année. Le duc de Raguse est grand'croix de l'ordre royal de Wurtemberg, commandeur de l'ordre de la Couronne de Fer et membre de l'académie royale des sciences. (*Dictionn. hist. des Généraux français, par M. de Courcelles*, t. IX, pp. 430 à 437.)

DE VILLARS,

DUCS DE VILLARS, PAIRS DE FRANCE, etc.



ARMES : *D'azur, à trois molettes d'éperon d'or; au chef d'argent, chargé d'un lion léopardé de gueules.* Couronne de duc.

Les vicomtés de Vaux et de Melun, en l'Isle-de-France, unies à la seigneurie de Maincy, furent érigées d'abord en *duché simple*, par lettres-patentes du mois de septembre 1705, puis en *duché-pairie*, par autres lettres du mois de septembre 1709, registrées au parlement de Paris le 7 avril 1710, en faveur de Louis-Hector, marquis de Villars, maréchal de France, et de ses descendants.

Le maréchal de Villars, digne rival de Marlborough et du prince Eugène, et le sauveur de la France à Denain (1), était fils aîné de Pierre, marquis de Villars, baron de Masclas, premier gentilhomme de la chambre du prince de Conty, à l'armée duquel il servit comme lieutenant-général, chevalier d'honneur de la duchesse de Chartres, gouverneur de Besançon, ambassadeur extraordinaire à Vienne, en Espagne, en Savoie et en Danemark, en 1668, 1669, 1676 et 1683, chevalier des ordres du Roi en 1688, et décédé le 20 mars 1698.

---

(1) *Voyez* son article biographique et celui du comte Armand de Villars, son frère puîné, lieutenant-général des armées du roi et chef d'escadre des armées navales, dans le t. IX du *Dictionnaire historique des Généraux Français*, pp. 446 à 462.

Le maréchal de Villars ne dut son élévation aux premières dignités militaires qu'à sa valeur et à son génie. Il mourut à Turin le 17 juin 1734, à l'âge de 82 ans, dont il en avait passé 73 sous les drapeaux. Il joignit au titre de maréchal de France celui de maréchal-général des camps et armées. Il était ministre-d'état, chevalier des ordres du Roi, grand-d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison-d'Or, et l'un des 40 de l'académie-française. Honoré-Armand, son fils unique, duc de Villars, pair de France, prince de Martigues, vicomte de Melun, marquis de la Melle, comte de Rochemiley, gouverneur de Provence, est mort sans postérité en 1770.

La famille du maréchal de Villars était originaire de la ville de Lyon, dont Jean de Villars, l'un de ses premiers auteurs, avait été élu échevin en 1438, charge qui fut remplie par plusieurs de ses descendants.

JOBERT : d'argent, à un cœur suspendu à un collier de gueules; au chef d'azur, chargé de 3 étoiles d'or.

I. Pierre DE VILLARS, depuis lequel le P. Anselme (*t. V*, *p.* 101), commence la généalogie, épousa, à Lyon, Susanne JOBERT (et non Joubert), fille de Jacques Jobert, et d'Agnès du Bourg de Genevray. Leurs enfants furent :

1°. François de Villars, lieutenant particulier, civil et criminel au présidial de Lyon, décédé en 1582, laissant de Françoise *Gayan*, son épouse :

A. Pierre de Villars, né le 3 mars 1545, sacré évêque de Mirepoix le 29 juin 1575, archevêque de Vienne en 1586, mort le 28 juillet 1613;

B. Balthazar de Villars, seigneur de Laval et du Bosquet, prévôt des marchands de la ville de Lyon en 1598, premier président au parlement de Dombes, décédé le 12 avril 1629. Il avait épousé, en 1592, Louise *de Langes de Dammartin*, dont il n'eut que trois filles mariées dans les maisons *de Seve*, *de Chaponay* et *de Loras;*

C. Jérôme de Villars, sacré archevêque de Vienne par son frère et sur sa démission, le 27 décembre 1599, mort le 18 janvier 1626;

D. Ambroise de Villars, religieux dominicain;

E. Clémence de Villars, abbesse de Saint-André de Vienne;

F. Susanne de Villars, femme, en 1589, de Thomas *Bartholy*, écuyer;

G. Hélène de Villars, épouse de Jérôme *Châtillon*, président du présidial à Lyon;

2°. Claude Ier, dont l'article suivra;

3°. Pierre de Villars, évêque de Mirepoix en 1566, puis archevêque de Vienne en 1574, mort au couvent des cordeliers de Montcallier, en Piémont, le 14 novembre 1592, à l'âge de 75 ans.

II. Claude DE VILLARS, Ier du nom, seigneur de la Chapelle et de Masclas, capitaine et châtelain de Condrieux, fut anobli par lettres de Henri III, du mois de janvier 1588 (1). Il épousa Charlotte GAYAN, sœur de l'épouse de son frère aîné, et fille de Jean Gayan, secrétaire du roi, capitaine-châtelain de Condrieux, et de Claude Chapuis. Leurs enfants furent :

GAYAN : d'azur, à 4 losanges d'or en croix.

1°. Claude, qui suit;
2°. Nicolas de Villars, évêque d'Agen en 1589, mort le 10 décembre 1608;
3°. François de Villars, auteur de la branche des *seigneurs de la Garde et de Bussière,* éteinte vers la fin du dix-septième siècle dans la personne d'Étienne, son petit-fils;
4°. Jeanne de Villars, épouse de N.... *de Gelas,* et mère de Claude de Gelas, évêque d'Agen en 1608;
5°. Claude de Villars, femme de Philippe *Clapison,* seigneur de Monteynard, capitaine-châtelain des baronnies de Dargoire et de Châteauneuf.

III. Claude DE VILLARS, IIe du nom, seigneur de la Chapelle et de Masclas, capitaine de 100 chevau-légers, l'un des 100 gentilshommes de la maison du roi depuis 1578 jusqu'en 1585, gentilhomme de la reine-mère, puis du roi en 1592, chevalier de l'ordre de Saint-Michel en 1604, mort après le 28 juin 1624, avait épousé, le 30 juillet 1581, Jeanne DE FAY-PAYRAUD, fille de Jean

DE FAY : de gueules, à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur.

(1) On doit présumer que ces lettres-patentes n'ont pas été sollicitées par Claude de Villars, car ses ancêtres avaient acquis la noblesse par l'exercice des charges municipales de la ville de Lyon. On sait que Charles VIII avait concédé la noblesse transmissible aux échevins de cette ville en 1495. Jean de Villars avait été pourvu de cette charge en 1438, 1447, 1448, 1451, 1452, 1456, 1457, 1460, 1461, 1465, 1466 et 1471; Pierre de Villars en 1445, 1454, 1455, 1458, 1459, 1460, 1461, 1463, 1464, 1468, 1475, 1478, 1479; autre Pierre de Villars en 1490; Barthélemi de Villars, en 1492, 1507, 1512; Philibert de Villars en 1516 et 1523; enfin François de Villars en 1579. (*Éloge historique de la ville de Lyon,* in-4°, Lyon, 1711, pages 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 56, 57, 58 et 72)

Les armoiries concédées à Claude de Villars sont désignées ainsi dans les lettres-patentes : *D'azur, au chef cousu de gueules, chargé d'un lion léopardé d'argent.* Celles que ses descendants adoptèrent dans la suite (*voyez* en tête de cette notice) appartenaient à une très-ancienne maison de Villars, originaire de Chabeuil, en Dauphiné, et dont étaient Henri de Villars, archevêque de Vienne en 1349, et Alix de Villars, qui vivait en 1400, alors mariée avec Pierre d'Urre, seigneur d'Alèz et d'Aiguebonne.

de Fay, baron de Chavannay, et de Louise de Varey, dame de Virieu. Il en eut, outre trois filles non mariées :

1°. Claude III, qui suit ;
2°. Pierre de Villars, né en 1608, sacré à Paris évêque titulaire d'Éphèse, le 29 juin 1615, mort doyen des évêques de France le 21 mai 1662.

DE LOUET-NOGARET : palé de gueules et d'azur, et semé de roses d'argent, qui est *de Louet* ; sur le tout d'argent, au noyer de sinople, qui est *de Nogaret*.

IV. Claude DE VILLARS, III° du nom, baron de Masclas, seigneur de la Chapelle, fut nommé, le 13 septembre 1622, colonel d'un régiment d'infanterie, puis gentilhomme de la chambre du roi. Il fit son testament le 14 avril 1657. Du mariage qu'il avait contracté, le 16 décembre 1620, avec Charlotte DE LOUET DE NOGARET-CALVISSON, fille d'Aymar de Louet de Calvisson, baron de Saint-Auban, et de Louise d'Auson de Montravel, sont issus, outre deux filles mariées dans les familles *Charpin* et *de Chastellier* :

1°. Pierre, marquis de Villars, père par Marie *Gigault de Bellefonds*, son épouse, du maréchal et du comte de Villars, et de cinq filles, dont trois mariées dans les maisons *de Fretat-Boissieux*, *de Choiseul* et *de Vogué*. Honoré-Armand, dernier duc de Villars, fils du maréchal et de Jeanne-Angélique *Roque de Varangeville*, n'eut pas d'enfants du mariage qu'il avait formé, en 1721, avec Amable-Gabrielle *de Noailles* ;
2°. Henri de Villars, évêque de Philipolis, co-adjuteur de l'archevêché de Vienne, mort le 27 décembre 1693 ;
3°. Charles de Villars, reçu chevalier de Malte au prieuré d'Auvergne le 26 janvier 1650.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

TOME PREMIER.

Article DE LA VALETTE, pages 55 et 58, au lieu de *Barras*, lisez *Barasc*, et rétablissez ainsi les armoiries de cette ancienne et illustre maison de Quercy : *Coupé, au 1 d'azur, au lion léopardé d'argent; au 2 d'or, à la vache passante de gueules.*

TOME SECOND.

Art. DE MERLE DE LA GORCE, pag. 4, *ajoutez* à l'article de Mathieu, Ier du nom, baron de la Gorce : Il est qualifié *monseigneur* dans une adresse des églises réformées du bas Languedoc de l'année 1575.

Le roi de Navarre, en 1580, le fit gouverneur de la ville d'Issoire en Auvergne, de celle de Mende et du pays de Gevaudan, avec pouvoir de faire la guerre. Il recevait immédiatement les ordres du roi de Navarre, et avait sous lui les capitaines Gondrin et Porcaires, gens de naissance, un contrôleur, un commissaire des guerres, un trésorier pour le payement des gens d'armes, chevau-légers, gens de pied et arquebusiers tant à pied qu'à cheval, qui composaient le corps de troupes dont le commandement lui avait été confié, et auquel la noblesse de son gouvernement et beaucoup d'autres se joignirent.

TOME TROISIÈME.

Art. DE CASTILLON, pag. 54, lig. 25, degré XII, au lieu de caution, *lisez :* cautions.

TOME QUATRIÈME.

Art. DE COMBORN, pag. 5, lig. 30, au lieu *d'Engalsca*, lisez *Engalcia*.

Art. Ô KELLY, pag. première au titre, AGHRAM, *lisez :* AGHRANE; DU MONTET, *lisez :* DU MOUTET. Pag. 6, lig. 6 en remontant, Knack, *lisez* Knock. Pag. 9, aux ar-

moiries de Burke, lion contourné de gueules, *lisez :* lion contourné de sable. Même pag., lig. 15, Clan-Donal. *lisez* Clan-Donaly. Pag. 13, lig. 4 en remontant, Vlich, *lisez* Vlick. Pag. 15, lig. 6 des notes, Miradour, *lisez :* Miradoux.

Art. DE LAURIÈRE, pag. 8, lig. 5, et pag. 9, lig. 28, au lieu de l'Arsan et l'Arsant, *lisez* l'Arsaut. Pag. 8, lig. 14, Codère, *lisez :* Coderc. Pag. 9, lig. 18, de Fossat, *lisez :* du Fossat. Pag. 13, lig. 16, 1433, *lisez :* 1453. Pag. 20, lig. 37, Angeard, *lisez* d'Augeard.

Art. DE LUPÉ, pag. 14, lig. 25, et aux additions et corrections, pag. 5, lig. 30, *ajoutez :* Il avait épousé, avant l'année 1532, noble Jeanne *de Menier*, fille de Jean de Menier, écuyer, seigneur de Balarin, et de Catherine de Cezan. Elle fut légataire de 2 écus d'or, par le testament de son père, du mois d'avril 1532. Elle avait alors 3 sœurs mariées, savoir, Catherine de Menier, avec noble Jean de Podenas, Odette, avec Pey ou Pierre-Bernard de la Serre, sieur de la Caze, et autre Catherine, avec noble Jean, seigneur de Lescout. Pag. 32, lig. 15, au lieu de S. A. R., *lisez :* du roi, et *ajoutez :* Il a épousé à Paris, le 14 avril 1825, (le contrat de mariage signé par le roi et la famille royale), demoiselle Marie *de Menou*. Pag. 34, *ajoutez* les armoiries DE BADS (et non BADTS) qui sont : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 trèfles du même.*

Art. DE PONS, pag. 60, lig. 14, après Béthune-Charost, *ajoutez :* elle est décédée à Paris le 4 décembre 1824, âgée de 73 ans.

Art. DE TURENNE, pag. 4, degré XIII, lig. 19, Las-Trulas, *lisez :* Las-Treilas.

Art. DE VENTADOUR, p. 8, lig. 2, au lieu d'Éblet, fille, *lisez :* Éblet, fils. Pag. 13, lig. 8, mariée, *lisez :* marié.

Art. DE VICHY, p. 13, lig. 5 et 6, *lisez :*

1°. Claude-Marie de Vichy, capitaine au régiment d'Orléans, dragons, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de la Légion-d'Honneur;

2°. Gaspard-Félix de Vichy, capitaine à la suite au régiment Colonel-Général de l'infanterie française, chevalier de Saint-Louis, marié avec Delphine *de Levis-Mirepoix*, qui est aujourd'hui remariée à M. le comte Théodore de Roncherolles.

TOME CINQUIÈME.

Maison D'ARENBERG, tableau généalogique, degré 12, et p. 2, *ajoutez* la note suivante, au sujet des alliances formées au commencement du 15ᵉ siècle, par Jean II, baron de Ligne, avec Eustache, baronne *de Barbançon*, et par Albert, prince d'Arenberg, créé duc et prince de Barbançon, par l'empereur Ferdinand III, en 1644 :

La maison DE BARBANÇON, dont deux héritières sont entrées par alliance dans la maison de Ligne et d'Arenberg, au commencement du 15ᵉ siècle et vers le milieu du 17ᵉ, était jadis une des plus illustres des Pays-Bas. Elle avait pour apanage, dès le 11ᵉ siècle, un superbe château, chef-lieu de la baronnie-pairie de Barbançon, située à une pe-

tite lieue de Beaumont (1), et dans le siècle suivant elle avait l'avantage de descendre en ligne directe et maternelle des maisons souveraines de Flandre et de Gueldre, et, par la première, de l'auguste maison de France, comme il est prouvé par la filiation suivante.

I. Adèle *de France*, fille du roi Robert, et qu'on appelait la Comtesse-Reine, épousa Baudouin V, comte *de Flandre*, surnommé le Débonnaire (2), décédé en 1067.

II. Baudouin VI, comte *de Flandre* (3), épousa, en 1051, Richilde, comtesse *de Hainaut*, et mourut en 1070.

II. Mathilde *de Flandre*, femme de Guillaume le Conquérant, roi *d'Angleterre*.

III. Baudouin II, comte *de Hainaut*, surnommé *de Jerusalem*, second fils du comte Baudouin VI, fut l'un des chefs de la première croisade, en 1096. Il avait épousé, en 1084, Ide, ou Alix *de Louvain*.

IV. Baudouin III, comte *de Hainaut* en 1099, épousa Yolande *de Gueldre*, laquelle se remaria avec Godefroi *de Bouchain*, seigneur-châtelain de Valenciennes. Elle eut des enfants des deux lits, cotés A et B.

V. *A*. Baudouin IV, comte de *Hainaut* en 1120, ép. Alix *de Namur*, fille de Godefroi, comte de Namur.

V. *B*. Berthe *de Bouchain*, femme de Gilles *de Saint-Aubert*, sénéchal du comté de Hainaut.

VI. Baudouin V et VIII, comte *de Hainaut*, en 1171, ép. Marguerite, comtesse *de Flandre*.

VI. Yolande *de Saint-Aubert*, femme de Nicolas I, sire ou baron *de Barbançon*. (*Voy.* ci-contre.)

VII. Baudouin IX, comte *de Flandre* et de Hainaut en 1195, empereur de Constantinople en 1202, avait épousé, en 1185, Marie *de Champagne*,

VIII. Marguerite de Constantinople, comtesse *de Flandre* et de Hainaut en 1244, ép. *A*, en 1213, Bouchard *d'Avesnes*; *B*, en 1218, Guillaume *de Dampierre*.

IX. A. Gui *de Dampierre*, comte de Flandre en 1280, épousa en premières noces Mathilde *de Béthune*.

IX. B. Jean I *d'Avesnes*, héritier du comté de Hainaut, épousa Alix, comtesse *de Hollande*,

X. Robert III, comte *de Flandre*, en 1305, épousa, en 2es noces, Yolande *de Bourgogne*.

X. Jean II *d'Avesnes*, comte de Hainaut en 1280, épousa Philippe *de Luxembourg*.

XI. Louis, comte *de Nevers*, épousa Jeanne, comtesse *de Rethel*, fille unique et héritière de Hugues, comte de Rethel,

XI. Guillaume I, comte *de Hainaut* et de Hollande en 1304, ép. Jeanne *de Valois*, sœur du roi Philippe de Valois.

XII. Louis I, comte *de Flandre*, ép. Marguerite *de France*, fille du roi Philippe le Long, et mourut en 1346.

XII. Guillaume II, comte *de Hainaut* et de Hollande, mort en 1345, sans enfants de Jeanne *de Brabant*, sa femme.

IV. Alix *de Hainaut*, seconde des deux filles du comte Baudouin II, épousa Hugues, seigneur *de Rumigny* et de Florinnes, en Thiérache.

V. Mahaut *de Rumigny*, épousa Isaac, sire ou baron *de Barbançon* et de la Buissière, pair de Hainaut, vivant en 1110.

VI. Nicolas I, sire ou baron *de Barbançon*, épousa Yolande *de Saint-Aubert*, fille de Gilles de Saint-Aubert, sénéchal de Hainaut, et de Berthe de Bouchain.

VII. Nicolas II, baron *de Barbançon*, épousa Marie *de Montfort*, fille du comte de Montfort. (*Vinchant*, fol. 209.)

VIII. Nicolas III, baron *de Barbançon*, épousa Isabeau *de Nesle-de-Soissons*, sœur de Jean, comte de Soissons. Ces deux époux fondèrent l'abbaye de la Thure, ordre de Saint-Augustin, en 1244.

IX. Jean I, baron *de Barbançon*, épousa Marie *d'Antoing*, fille de Hugues, seigneur d'Antoing, et de Marie de Cisoing, sa seconde femme. Il mourut en 1312.

X. Guillaume, baron *de Barbançon*, maréchal héréditaire de Hainaut, décédé en 13[illegible]1, avait épousé Isabeau *aliàs* Eustache *d'Argies*, fille de Gobert, seigneur d'Argies, et de Jeanne de Soissons.

XI. Jean II, baron *de Barbançon*, mort le 4 septembre 1378, avait épousé Yolande *Rassenghien*, *dite* de Lens, morte en 1388, fille de Gérard de Masmines, seigneur de Rassenghien et de Lens, et d'Alix de Gavre, dame de Harchies.

XII. Jeanne *de Barbançon*, fme de Robert *de Béthune*, vicomte de Meaux, dont elle n'eut pas d'enfants.

XII. Eustache, dame de *Barbançon*, de la Buissière, de Merbe, etc, femme de Jean, baron *de Ligne*.

XII. Yolande *de Barbançon*, fme d'Othon *de Lalaing*, grand-bailli de Hainaut; mort en 1441.

---

(1) *Dictionnaire géographique et historique*, par Bruzen de la Martinière, in-fol. Paris, 1768, t. I, seconde partie, p. 73.

(2) *Art de vérifier les Dates*, édition in-8°, t. XIII, p.p. 290 et 358; *Annales du comté de Hainaut*, par François Vinchant, et Antoine Ruteau, petit in-fol. Mons, 1648, fol. 208.

(3) Il est aussi nommé Baudouin I, comme comte de Hainaut.

On voit par ce tableau que Nicolas I[er], sire de Barbançon était, par sa mère, arrière-petit-fils de Baudouin de Jérusalem, comte de Hainaut, et, par sa femme, neveu du comte Baudouin, enfin qu'il descendait à la sixième génération de Robert, roi de France. Nicolas I fut père de Nicolas II, sire ou baron de Barbançon, qui, par Yolande de Saint-Aubert, sa mère, se trouvait arrière-petit-fils d'Yolande de Gueldre, comtesse de Hainaut, fille de Gérard de Wassemberg, comte de Gueldre. La postérité de Nicolas II s'est éteinte dans la maison de Ligne-Arenberg, laquelle a obtenu, en 1644, l'érection de la baronnie de Barbançon en titre de principauté. Les anciens barons de Barbançon portaient pour armoiries : *D'argent, à trois lionceaux de gueules, lampassés, armés et couronnés d'or.*

Il existe en Angleterre une famille distinguée de ce nom, dont la branche aînée possède la pairie au titre de comte de Méath, en Irlande. (1) La seconde branche est représentée par les baronets *de Brabazon,* de Brabazon Parck, dans le comté de Mayo.

Cette famille tire son origine de Jacques le *Barbanson*, ou le *Brabanson*, ou enfin *Brabason* (2), surnommé *le Grand Guerrier* dans les histoires généalogiques d'Angleterre, se signala à la conquête de ce royaume, en 1066, sous Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, qu'il avait accompagné dans cette expédition. Les mêmes histoires rapportent que ce Jacques avait quitté le Brabant, sa patrie, pour s'établir en Angleterre (3), sans doute dans les biens qui lui étaient échus à titre de récompense; car on sait que Guillaume I[er] partagea entre ses barons et ses chevaliers tous les biens conquis ne faisant pas partie du domaine de la couronne (4). Jacques le Brabanson et ses descendants séjournèrent, depuis le règne de Guillaume I[er] jusqu'au temps de Henri II, à Betchworth, au comté de Surry. Dans le cours de cette période, les chefs de cette famille accompagnèrent leurs princes en Palestine, et ce fut sans doute pendant leur séjour et leurs exploits à la Terre-Sainte, qu'ils adoptèrent pour armoiries un écu *de gueules, à la bande d'or, chargée de 3 alérions* (*martlets*) *de sable* (5), les mêmes armes que portait Godefroi de Bouillon, duc de la Basse-Lorraine, l'un des chefs de la première croisade (6). A partir du règne de Henri II, qui monta sur le trône en 1154, les membres de cette maison allèrent s'établir dans la terre de Estwell, province de Leicestershire, où ils ont toujours continué de se distinguer par leurs services et leurs alliances, jusqu'à Guillaume *Brabason*, nommé au commencement du 16[e] siècle, par Henri VIII,

---

(1) Voyez *The Peerage of the united kingdom of Great Britain et Ireland*, in-12. Londres, 1816, t. II, p.p. 881 et 1296.

(2) Aujourd'hui *Brabazon.* Cette variation d'orthographe se remarque dans les anciennes chroniques.

(3) Voyez *Lodge Irish Peerage.*

(4) *Art de vérifier les Dates,* t. VII, p. 80.

(5) Ces armoiries sont ainsi décrites dans une liste des chevaliers de la province de Leycester, qui ont servi dans les guerres d'Édouard I, et cette liste est dressée sur un ancien rôle fait pendant le règne de ce prince. (*Burton, hist. Leicestershire.*)

(6) Godefroi de Bouillon, après avoir percé trois oiseaux d'un coup de flèche, contre la tour de David, au siége de Jérusalem, quitta les armes d'Alsace qu'il portait *de gueules, à la bande d'or,* et, en mémoire de ce fait, prit la *bande de gueules en champ d'or, chargée de trois alérions d'argent.* (Vinchant, pag. 18.)

lord chef de justice en Irlande, où depuis ce temps ses descendants se sont établis, et perpétué jusqu'à nos jours. Ce Guillaume avait épousé Élisabeth *Clifford*, de l'illustre maison de ce nom, et il en eut deux fils. Le premier de ces fils, nommé Édouard *Brabason*, fut créé baron d'Ardée en 1614, et eut un fils qui fut créé comte de Méath et pair d'Irlande en 1627, et qui continua la branche aînée. Le deuxième fils de Guillaume, nommé Antoine *Brabason*, est l'auteur de la seconde branche, *dite* des baronets de Brabazon-Park.

On vient de publier une nouvelle histoire généalogique de cette noble famille : l'auteur nous a communiqué un fragment manuscrit, dans lequel il insiste sur la probabilité d'origine commune des maisons de *Brabançon*, en Hainaut, dont on a cité plus haut les illustres alliances, et de *Brabazon*, établie d'abord en Angleterre, et maintenant en Irlande. On a vu que Guillaume le Conquérant fut marié avec Mathilde de Flandre, grande tante de Mahaut de Rumigny, femme d'Isaac, sire de Barbançon, en Flandre, vivant en 1110, 34 ans après la conquête de l'Angleterre, à laquelle on sait que le comte de Flandre et de Hainaut concourut avec ses alliés, ses vassaux et ses barons. Au nombre de ces derniers ont dû figurer les sires de Barbançon en Hainaut, et très-vraisemblablement Jacques *le Barbançon* ou *Brabançon*, que les historiens anglais surnomment le Grand Guerrier, et disent originaire du Brabant, au lieu du comté de Hainaut, sans doute par rapport à son nom de famille. Comme les armoiries n'étaient pas encore généralement fixées lors de la conquête de l'Angleterre, et qu'elles ne le furent, au rapport des héraldistes les plus estimés, qu'au retour des croisades, il n'est pas surprenant que les branches de Barbançon, en France, et de Brabason, en Angleterre, aient adopté des armoiries différentes; mais ce qui est très-remarquable, c'est que les armes adoptées par la branche anglaise, sont absolument celles de la maison d'Alsace, *dite* des ducs de la Basse-Lorraine, et les mêmes que portait Godefroi de Bouillon, en 1096, comme on l'a déjà dit plus haut. L'auteur de la généalogie de la maison de Brabazon tire de cette identité d'armoiries la présomption que les Brabason d'Angleterre peuvent être une tige de la maison d'Alsace, aussi-bien que les Barbançon de Hainaut, qui d'ailleurs étaient alliés aux maisons de Flandre et même d'Alsace, puisque Baudouin V, comte de Hainaut et d'Alsace, qualifie dans son testament de l'année 1195, Nicolas Ier, sire de Barbançon, *son cousin*. On conclut de la réunion de toutes ces circonstances que la communauté d'origine des deux maisons de Barbançon, en Hainaut, et de Brabazon, en Angleterre, est établie avec tous les caractères d'évidence que la vérité historique peut exiger pour des temps aussi éloignés.

Art. DE CARDEVAC D'HAVRINCOUR, lig. 17, *ajoutez* :

Par ordonnance royale du 30 janvier 1825, Anaclet-Henri de Cardevac, marquis d'Havrincour, a été autorisé à constituer le château et une partie de la terre d'Havrincour en majorat, qui est et demeure affecté au titre de marquis, dont il est possesseur comme arrière-petit-fils et unique descendant de François-Dominique de Cardevac, marquis d'Havrincour, en faveur duquel le roi Louis XIV avait érigé cette terre en marquisat, par lettres-patentes du mois de mars 1693.

Art. DE CUSACK, pag. 22, *ajoutez* à la désignation des armoiries d'Armstrong, que *le sénestrochere soutient un arbre arraché de sinople, dont la cime penche vers l'angle dextre de l'écu.*

Art. DE LUR-SALUCES, pag. 54, lig. 2, *lisez* : marié, le 8 août 1808, avec Marguerite *de Lespinasse*, et décédé à Salers le 4 décembre 1813, sans enfants.

Art. DE MELUN. pag. 13, lig. 18, Givry, *lisez* Sivry. Pag. 14, note, lign. 2, 20e aïeul, *lisez* 15e aïeul. Pag. 16, lig. 16, Brugères, *lisez* Bruyères. *Ibid.*, lig. 28, 1684, *lisez* 1484. *Ibid*, lign. 37, Louis II, *lisez* Louis III. Pag. 22, lign. 9, 1533, *lisez* 1333. Pag. 24, lign. 31, lequel, *ajoutez* Philippe de Melun. Pag. 33, note, lign. 16, postérité, *lisez* paternité. Pag. 34, note, lign. 10, qualifier, *lisez* qualifiés. Pag. 35, lign. 5, 16, *lisez* 26. Pag. 35, lign. 7, 15, *lisez* 13. Pag. 36, lign. 25, Vellins, *lisez* Villins. *Ibid.*, 1res armoiries, lign. 3, d'or, *lisez* d'argent. Pag. 41, lign. 12, *supprimez* dès. *Ibid.*, lign. 13, *supprimez* de cette année, *et lisez* 1598. Pag. 51, lig. 29, des Lyons, *lisez* de Lyons. Même page, lig. 31 et 32, *supprimez* de Melun, marquis de Maupertuis, *et lisez* marquis de Melun-Maupertuis. Pag. 58, lign. 3, dame, *lisez* d'Anne.

Art. THOMAS DE PANGE, pag. 10, lig. 3 de la note : de Pimoedon, *lisez:* de Pimodan. Pag. 14. lig. 23 de Valronville, *lisez:* de Watronville.

Art. DE VASSAL, pag. 1, au frontispice, ligne 4, après LA COSTE, *ajoutez :* DE SINEUIL. Pag. 3, lig. 21, au lieu de Norac, *lisez* Nozac. Pag. 6, lig. 23, Fortier, *lisez* Frotier. Pag. 10, lig. 9, le Vendageur, *lisez* le Vendangeur. Pag. 18, lig. 9, après immeubles, *ajoutez* que leur père avait laissés. Pag. 29, degré VIII, lig. 20, 1369, *lisez* 1359. Pag. 38, ligne 36, *ajoutez :* Jacques de Vassal, prêtre, recteur de l'église de Saint-Géry, à Avignon, est nommé dans le testament de Raimond, comte de Beaufort, vicomte de Valernes, de l'an 1420. Jacques de Vassal administra les sacrements des mourants à ce seigneur, qui lui fit un legs de 2 florins d'or. (*Mémoires de Baluze, à la Bibliothèque du Roi.*) Pag. 45, degré XVI, lig. 2, Bressac, *lisez* Brassac.

Pag. 48, rétablissez ainsi les enfants de Joseph II de Vassal, chevalier, seigneur de la Baurie et de Jeanne du Bais de Ladot :

A. Pierre de Vassal de Purecet, né à Allemans, en Périgord, le 21 août 1764, entré à l'École-Militaire en 1775, ensuite page du roi, puis lieutenant au régiment du Perche. Émigré en 1771, il a servi à l'armée de Condé jusqu'au licenciement. Il est mort célibataire à Périgueux, en 1823, avec le grade de capitaine, et la croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis;

B. Sicaire-Joseph, chevalier de Vassal de Purecet, lieutenant dans la légion de la Châtre : il a servi pendant l'émigration dans l'armée du duc de Bourbon, et par suite dans le régiment Loyal-Émigrants jusqu'au licenciement. Il est mort à Londres, en 1813, sans avoir été marié;

C. François de Vassal de Purecet, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Émigré avec ses frères en 1791, il a servi dans l'armée du duc de Bourbon, au régiment de Loyal-Émigrants, jusqu'au moment de l'expédition de Quibéron. Passé ensuite dans la Vendée, où il fut aide-de-camp du général Charette, il y a servi jusqu'à la pacification. Il s'est marié en Bretagne en 1808, et a deux enfants :

a. Jean-Baptiste-Isidore de Vassal de Purecet;
b. Marie-Henriette de Vassal de Purecet.

Pag. 51, lig. 24, après LA COSTE, *ajoutez :* et DE SINEUIL. Pag. 53, avant-dernière ligne, au lieu de capitaine, *lisez* chef de bataillon. Pag. 55, lig. 21, *supprimez* dominicaine; et au lieu de Lussac, *lisez* Lissac. Pag. 56, lig. 6, et 73, lig. 3, Belvèse, *lisez* Belvès. Pag. 57,

lig. 20, après deuxième corps d'armée, *ajoutez :* il est actuellement capitaine au corps royal d'état-major. Pag. 63, lig. 29, la Garandie, *lisez* la Garaudie. Pag. 79, lig. 10, des Juines, *lisez* des Junies. Pag. 85, degré 18, lig. 7, après chef de bataillon, *ajoutez* : il a épousé, au mois de novembre 1823, demoiselle N.... *de Savignac*, fille de N.... de Savignac, de la ville de Moissac, en Quercy, mort en 1790, et de N.... de Vivans. Pag. 87, lig. 10, Videl, *lisez* Vedel. Pag. 101, lig. 3, *ajoutez* réélu, en 1824, membre de la chambre septennale.

A la fin de la seconde note de la pag. 2, on aurait pu ajouter que la maison de Vassal, qui avait l'honneur peu commmun de compter en 1735, d'après le témoignage du maréchal de Monchy, 80 officiers de tous grades à l'armée d'Italie, et dont plus de vingt membres combattaient en 1791, pour la cause royale, dans l'émigration, a le regret de ne plus compter aujourd'hui que 2 officiers en activité de service, MM. de Vassal de Sineuil, capitaine au corps royal d'état-major, et de Vassal de la Barde, capitaine d'artillerie.

TABLE GÉNÉRALE.

NOTA. On a désigné en caractères *italiques* les familles dont les armoiries sont décrites dans le cours de ce volume.

A.

B.

C.

D.

E.

F.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE.



